

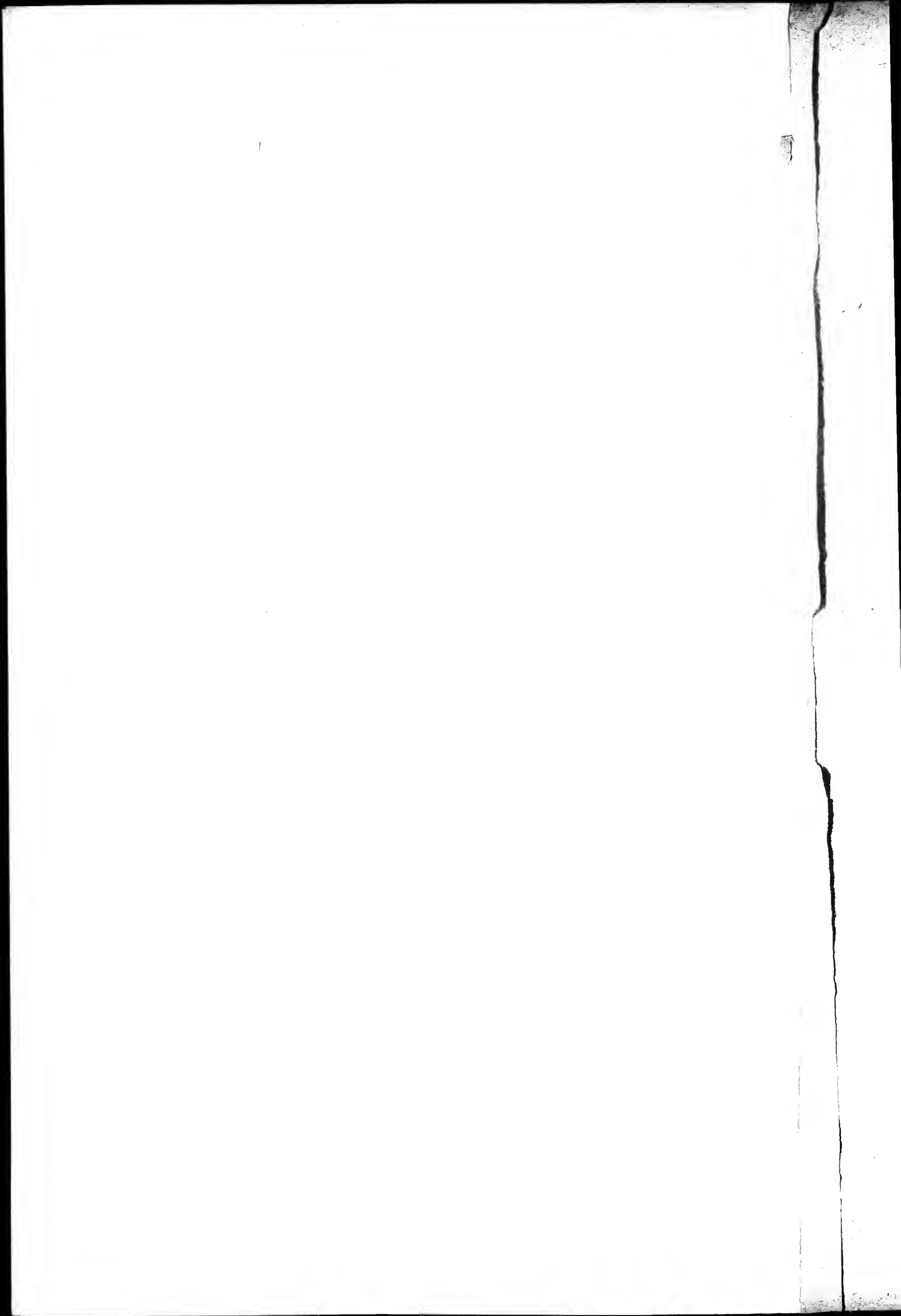
MRG.2

L371h

v.2







HISTOIRE
DES
MISSIONS DE CHINE
KOUY-TCHEOU

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Histoire ancienne et moderne de l'Annam**, 1 vol. in-8°.
- Le Séminaire des Missions-Étrangères pendant la Révolution**. Brochure in-8°.
- Atlas des Missions de la Société des Missions-Étrangères**.
27 cartes in-folio, en 4 couleurs, avec 27 notices historiques et géographiques.
- Les cinquante-deux Vénérables serviteurs de Dieu**, mis à mort en haine de la foi dans les missions de Cochinchine, Tonkin, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Kouang-si, d'après les procès apostoliques. 2 vol. in-8°, 27 gravures.
Grande édition illustrée. 1 vol. in-4°.
- Les trente-cinq Vénérables serviteurs de Dieu**, mis à mort dans les missions de Chine, du Tonkin et de la Cochinchine, d'après les procès apostoliques. 1 vol. grand in-8°.
- Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères**, depuis sa fondation (1658) jusqu'à nos jours. 3 vol. in-8°. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*)
- M^{gr} Retord et le Tonkin catholique**. 1 vol. in-8° illustré.
- M^{gr} Verrolles et la mission de Mandchourie**. 1 vol. in-8° illustré.
- Histoire des missions de l'Inde : Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour**. 5 vol. grand in-8°, illustrations et cartes.
(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)
- Histoire de la Mission du Thibet**, 2 vol. grand in-8° avec carte.
- Le Journal d'André Ly**, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique. (1746-1763). Texte latin. Introduction avec table alphabétique et analytique.
- Histoire des Missions de Chine. — Mission du Kouang-si**, 1 vol. grand in-8° avec carte.

*
* *

- Carte des Missions catholiques dans l'Indo-Chine française**
Grand aigle.
- Carte des Missions catholiques en Chine**. Grand aigle.
- Carte des Missions catholiques au Japon**. Grand aigle.
- Planisphère du monde catholique**. Double grand aigle.

*
* *

- La Mission de Birmanie**, par M^{gr} Bigandet. Traduit de l'anglais par Adr. Launay. 1 vol. in-8° illustré.

EN PRÉPARATION

La Mission du Su-tchuen.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

HISTOIRE

DES

MISSIONS DE CHINE

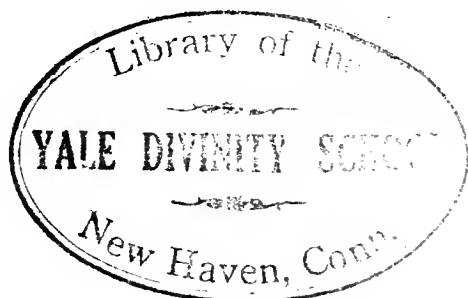
PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

MISSION DU KOUY-TCHEOU

TOME DEUXIÈME



1908

MRG.2

L371h

v.2

L'Histoire de la Mission du Kouy-tcheou est réservée aux Membres de la Société des Missions-Etrangères ; elle ne se trouve pas en librairie.

Replacement

Day Missions 3/19/54

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

HISTOIRE

DES

MISSIONS DE CHINE

MISSION DU KOUY-TCHEOU

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE EN CHINE
AUX DÉBUTS DE L'ÉPISCOPAT DE FAURIE.

1858-1862.

I

Expédition anglo-française en Chine.—Traités de Tien-tsin.—Conventions de Pékin.

Il n'entre pas dans notre plan d'étudier en détail l'expédition que, de 1856 à 1860, l'Angleterre et la France firent en Chine. Cet événement appartient plus particulièrement à l'histoire profane. D'ailleurs, nous en avons exposé les causes principales et les grandes lignes dans l'*Histoire Générale de la Société des Missions-Etrangères*¹.

Il importe seulement de résumer les faits et de préciser les résultats.

La guerre fut déclarée en 1856 ; pendant plus d'une année, elle n'eut guère pour théâtre que Canton et les environs : la flotte française, sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly, et la flotte anglaise, ayant pour chef l'amiral Seymour, s'emparent de la ville de Canton le 29 décembre 1857. Les deux plénipotentiaires, le baron Gros² pour la France et lord Elgin³ pour l'Angleterre, essaient

¹ Vol. 3, p. 359.

² Né à Ivry-sur-Seine, le 8 février 1793, envoyé en Espagne en 1823, en Egypte en 1824, en Portugal en 1830, premier secrétaire de Légation au Mexique en 1831, ministre plénipotentiaire en 1850, ambassadeur extraordinaire en Chine en 1857, ambassadeur à Londres 1862-1863, mort à Paris en août 1870.

³ Né à Londres le 20 juillet 1811, il fut gouverneur de la Jamaïque et du Canada. Après l'expédition de Chine, il fut vice-roi de l'Inde où il mourut le 20 novembre 1863.

From the Library of Frederick Welle Williams
Replacement
3/19/54
Day Missions

d'entrer en pourparlers avec le gouvernement chinois¹. Leurs tentatives n'aboutissant pas, ils partent pour le nord de l'Empire. Le 20 mai 1858, les armées alliées occupent les forts de Ta-kou. Les ambassadeurs débarquent à Tien-tsin où ils s'abouchent avec Kouei-liang², membre du Cabinet Impérial et Houa Cha-na, directeur du département des affaires civiles. Deux traités sont conclus qui portent le nom de traités de Tien-tsin, le premier le 26 juin 1858 entre l'Angleterre et la Chine, le second le lendemain 27 juin entre la France et la Chine.

L'article VIII du traité anglais spécifie pour les protestants et pour les catholiques la liberté de pratiquer et d'enseigner leur religion, il leur donne droit à la protection des autorités chinoises³.

Le traité français renferme 42 articles, il a en outre 6 articles complémentaires⁴.

Nous citerons seulement trois articles, VIII, XII et XIII, qui ont pour les Missions et les missionnaires une importance capitale :

Art. VIII. — Les Français qui voudront se rendre dans les villes de l'intérieur ou dans les ports où ne sont pas admis les navires étrangers, pourront le faire en toute sûreté, à la condition expresse d'être munis de passeports rédigés en français et en chinois, légalement délivrés par les Agents diplomatiques ou les Consuls de France en Chine, et visés par les autorités chinoises.

¹ Entre les diplomates des deux nations, l'accord ne régnera pas toujours. Leur trempe d'esprit et la différence de leurs vues sont bien caractérisées par ces paroles que cite de Méritens, secrétaire de notre ambassadeur : « Mylord, disait le baron Gros à son collègue avec inquiétude et chagrin, Mylord, vous ne voulez pas leur placer le couteau sur la gorge. — Non, mon cher collègue, mais je veux le leur enfoncer jusqu'au manche. »

² Avait été gouverneur du Tche-li.

³ Art. VIII. — The Christian religion as professed by Protestants or Roman Catholics, inculcates the practice of virtue, and teaches man to do as he would be done by. Persons teaching it or professing it, therefore, shall alike be entitled to the protection of the Chinese authorities, nor shall any such peaceably pursuing their calling and not offending against the laws, be persecuted or interfered with. (*Chronicle and Directory for China, Japon, 1894*, p. 6.)

⁴ Le texte de ce traité a été souvent publié ; on le trouvera dans de nombreux ouvrages, particulièrement dans *l'Empire du milieu* par le M^{is} de Courcy, p. 636, et dans *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, par H Cordier, vol. 1, p. 21.

Plusieurs des articles complémentaires avaient trait à Auguste Chapdelaine, missionnaire, martyrisé au Kouang-si. Nous signalons ici l'ouvrage du M^{is} de Courcy : *Souvenirs*, qui ne se trouve pas en librairie. Malheureusement nous n'avions pas cet ouvrage en mains lorsque nous avons publié *l'Histoire de la mission du Kouang-si*, ce qui ne nous a pas permis d'exposer complètement le rôle heureux et grandement utile de M. de Courcy dans les négociations qui ont suivi le martyre du B. A. Chapdelaine.

En cas de perte de ce passeport, le Français qui ne pourra pas le présenter, lorsqu'il en sera requis légalement, devra, si l'autorité chinoise du lieu où il se trouve se refuse à lui donner un permis de séjour, pour lui laisser le temps de demander un autre passeport au Consul, être reconduit au Consulat le plus voisin, sans qu'il soit permis de le maltraiter ni de l'insulter en aucune manière.

Ainsi que cela était stipulé dans les anciens traités, les Français résidant ou de passage dans les ports ouverts au commerce étranger pourront circuler sans passeport dans leur voisinage immédiat, et y vaquer à leurs occupations aussi librement que les nationaux, mais ils ne pourront dépasser certaines limites qui seront fixées, de commun accord, entre le Consul et l'autorité locale.

Les Agents français en Chine ne délivreront de passeport à leurs nationaux que pour les lieux où les rebelles ne seront pas établis dans le moment où ce passeport sera demandé.

Ces passeports ne seront délivrés par les autorités françaises qu'aux personnes qui leur offriront toutes les garanties désirables.

Art. XII. — Les propriétés de toute nature appartenant à des Français dans l'empire chinois seront considérées par les Chinois comme inviolables, et seront toujours respectées par eux.

Art. XIII. — La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et, le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays munis des passeports réguliers dont il est parlé dans l'article VIII.

Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'Empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait.

Tout ce qui a été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine par ordre du gouvernement contre le culte chrétien est complètement abrogé et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'Empire.

Le texte chinois de ce dernier article différait en quelques points du texte français ; en voici la traduction :

Art. XIII. — La religion catholique depuis son origine, ayant pour but propre de porter les hommes à faire le bien, ceux qui la professent doivent jouir de la sécurité pour eux mêmes et pour tout ce qu'ils ont ; avoir la liberté de se réunir pour en faire les exercices. Les missionnaires munis du diplôme (dont il est parlé art. VIII. Espèce de passeport que tout Européen qui aura besoin de voyager devra posséder) et faisant chacun mission, pacifiquement entrés dans l'intérieur, doivent être traités tout-à-fait officiellement et protégés par les autorités locales.

Tout Chinois qui veut embrasser la religion catholique et en observer les lois ne doit être nullement inquiété, toute défense étant levée.

Toutes les défenses portées contre la religion catholique soit contenues dans des édits, soit imprimées dans les livres quelque part qu'elles soient, sont entièrement annulées.

Le traité de Tien-tsin devait être ratifié à Pékin, dans le délai d'un an. Mais lorsque le représentant de la France, de Bourboulon¹, et celui de l'Angleterre, Frederick W. A. Bruce, se rendirent dans le nord, ils furent accueillis à coups de canon par les forts de Ta-kou, au mois de juin 1859.

Une nouvelle campagne fut nécessaire ; elle eut lieu, en 1860, sous le commandement des généraux Cousin-Montauban et Hope Grant, des amiraux Charner et James Hope. Les diplomates anglais et français furent les mêmes qu'en 1858 : le baron Gros et lord Elgin. Rappelons les principales étapes de l'expédition : débarquement des alliés à l'embouchure du Pe-tang Ho (1^{er} août 1860) ; prise des forts de Ta-kou (21 août 1860) ; occupation de Tien-tsin (24 août 1860) ; guet-apens de Tong-tcheou, dans lequel 11 Français et 26 Anglais sont traîtreusement saisis par les Chinois (18 septembre 1860²) ; victoire de Pa-li-kao (21 septembre) ; pillage et incendie du Palais d'été ; reddition de Pékin le 13 octobre ; enfin le 24 et le 25 octobre 1860, signature des conventions de Pékin³.

La convention anglaise, en 9 articles, ne s'occupa nullement des Missions.

La convention française, composée de 10 articles, ne les laissa pas de côté ; elle compléta même sous ce rapport le traité de Tien-tsin, comme en font foi les articles V et VI, dont voici le texte :

Art. V. — La somme de huit millions de taëls est allouée au gouvernement français pour l'indemniser des dépenses que ses armements contre la Chine l'ont obligé de faire, comme aussi pour dédommager les Français et les protégés de la France qui ont été spoliés, lors de l'incendie des factoreries de Canton, et indemniser aussi les missionnaires catholiques qui ont souffert dans leurs personnes ou leurs propriétés. Le gouvernement français répartira cette somme entre les parties intéressées, dont les droits ont été légalement établis devant lui, et en raison de ces mêmes droits, et il est convenu, entre les parties contractantes, qu'un million de taëls sera destiné à indemniser les sujets français ou protégés par la France des pertes qu'ils ont éprouvées ou des traitements qu'ils ont subis, et que les sept millions de taëls restant seront affectés aux dépenses occasionnées par la guerre.

Art. VI. — Conformément à l'édit Impérial rendu, le vingt mars mil huit cent quarante-six, par l'auguste Empereur Tao-koang, les établissements religieux et de bienfaisance, qui ont été confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été les victimes, seront rendus à leurs proprié-

¹ Voir détails biographiques dans l'*Histoire de la mission du Thibet*, vol. 1, p. 254.

² Parmi eux un missionnaire, Deluc, interprète du général Cousin-Montauban.

³ Texte de la convention française dans l'*Empire du milieu* par le Mis de Courcy, p. 656 ; et dans l'*Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, vol. 1, p. 3.

taires par l'entremise de Son Excellence le Ministre de France en Chine, auquel le gouvernement Impérial les fera délivrer, avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient.

Le texte chinois de cet article est différent ; en voici la traduction :

Art. VI. — Tout Chinois, de quelque condition qu'il soit, est libre d'embrasser la religion catholique, de la propager ; il est permis aux chrétiens de se réunir pour les assemblées, de bâtir des églises pour faire les prières. Qui osera injustement rechercher les chrétiens et les prendre subira la peine qu'il mérite. Les temples catholiques, collèges, cimetières, maisons, champs et toute autre possession confisquée durant la persécution seront rendus à l'ambassadeur français résidant à Pékin qui en fera la restitution à qui de droit. Les missionnaires français seront libres de louer du terrain dans toutes les provinces de l'Empire, d'acheter et de construire des maisons, comme ils le trouveront bon.

On attribue cette différence de rédaction principalement à Delamarre, le missionnaire du Su-tchuen qui était interprète du baron Gros ; il l'aurait faite afin de préciser le texte français, dont le but était d'aider les missions, mais qui pour l'esprit chinois manquait de précision. Nous ne savons pas très exactement la part qui revient à Delamarre, mais quelle qu'ait été son action dans cette affaire, elle ne fut pas unique et les autres interprètes, en particulier de Méritens, durent y collaborer.

II

Publication des traités. — Les passeports. — Réflexions sur plusieurs articles des traités. — Le protectorat français. — Raisons des difficultés que la nouvelle situation crée à l'apostolat.

Avant d'étudier la nouvelle situation créée aux missionnaires de Chine par le traité de Tien-tsin et la convention de Pékin, nous allons indiquer les principaux actes qui les suivirent et qui en sont les conséquences directes. D'abord, des exemplaires de ces traités furent imprimés par ordre du prince Kong, soit à part, soit dans la *Gazette de Pékin*, et expédiés dans toutes les provinces, afin de donner connaissance aux mandarins et aux populations des faits qui venaient de se passer et des relations qui s'établissaient entre la Chine et les peuples d'Occident.

Dans une lettre que le baron Gros reçut à Tsen-tsin le 16 novembre 1860, le prince Kong disait¹ :

¹ *Négociations entre la France et la Chine en 1860. Livre Jaune, p. 208.*

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je viens de faire préparer 1.000 exemplaires de la proclamation, 200 exemplaires du traité, 1.200 de la *Gazette de Pékin* et cinq dépêches officielles pour être envoyés à la province du Kouang-tong et à d'autres, documents sur chacun desquels j'ai fait apposer le sceau impérial.

Voici la traduction de la dépêche :

CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR LE PRINCE KONG AUX GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES DU KOUANG-TONG, DU KOUANG-SI, DU FO-KIEN, DU CHAN-TONG ET DU TCHE-KIANG.

Moi, prince Kong, membre de la famille impériale, assisté du premier ministre Kouei-liang et du ministre des finances Ouen, je porte à votre connaissance que, dans le mois d'octobre de cette année, j'ai arrêté, signé, et scellé, avec le représentant de la France, une convention de paix, et échangé aussi les ratifications du traité conclu il y a deux ans, et que je viens de recevoir, en outre, un décret impérial qui ordonne de publier le traité en entier dans la *Gazette de Pékin*, et de l'envoyer dans toutes les provinces pour qu'il soit rendu public dans chaque département, dans chaque arrondissement et dans chaque district, afin que partout on s'y conforme.

Il est de mon devoir de vous adresser ci-joints 50 exemplaires du traité, 200 de la *Gazette* et 200 de la proclamation, et j'espère que le noble gouverneur agira en conséquence.

C'est à cet effet que j'écris cette dépêche au noble gouverneur de la province des deux Kouang, à celui de la province du Chan-tong, du Fo-kien et du Tche-kiang, le 16 du mois de novembre 1860.

Cette mesure, absolument nécessaire, fut pratiquement entravée par le mauvais vouloir des autorités, qui presque partout, pendant assez longtemps, conservèrent ces documents dans leurs cartons.

Le second fait, moins important, quoiqu'il ne fût pas dépourvu d'avantages, était l'indemnité. D'après l'article V de la convention de Pékin, elle s'élevait à 8 millions de taëls¹, dont une partie devait être donnée aux Missions.

Au Kouy-tcheou furent attribués 50000 francs ; à cette occasion, Faurie récapitula les pertes que son Vicariat avait subies, et il en dressa la liste suivante² :

1839 et 1847. — L'oratoire de la Métropole a été détruit plusieurs fois en temps de persécution, le terrain a été confisqué puis racheté par nous.	190 taëls.
Reconstruction des édifices.	400 »
1855. — A Hin-y-fou, oratoire et pharmacie détruits et confisqués. — Achat du terrain 80 taëls. — Bâtisses 30 taëls.	110 »

¹ Un peu plus de 60 millions de francs. Le taël valait alors près de 8 fr.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ p. 565.

M. Lions a été pillé et gravement blessé. Il a perdu ses habits et ses livres. Valeur d'environ	90 taëls.
1856. — M. Mihières a été aussi pillé, perte environ	100 »
Frais de persécutions, exactions des mandarins pendant ces 10 dernières années, plus de	500 »

Persécutions partielles :

1852. — A Tou-yun pillage de la pharmacie, perte	70 »
A Tin-fan-tcheou, incendie de la pharmacie par un chef malveillant de satellites, pillage à la faveur de l'incendie, perte totale environ	150 »
Persécution de Ong-gan de 1854-55-56	75 »
Id. de Kay-tcheou 1856-57-58 plus de	90 »
Id. de Kouy-tin 1856, persécution dans laquelle on tua le néophyte Tin San-ye.	70 »
Diverses petites persécutions de campagnes.	25 »
1859. — A Mey-tan-hien, perte d'un terrain de	38 »

Ces pertes furent couvertes par l'indemnité payée en versements successifs de 1863 à mai 1865.

L'affaire des passeports fut pratiquement beaucoup plus difficile que celle de l'indemnité. Entre les représentants de la France et de la Chine il avait été réglé que des passeports seraient remis à tous les missionnaires, et la formule de ces pièces officielles avait été arrêtée. Afin de ne pas trop étonner ou effrayer le gouvernement chinois, en lui faisant connaître immédiatement le nombre total des prédicateurs de l'Évangile, le baron Gros accorda des passeports pour 28 missionnaires seulement, et les fit viser par le prince Kong ; il a consigné ce fait dans sa correspondance diplomatique¹ :

Les deux évêques du Pe Tche-li² et l'abbé Delamarre m'ont demandé des passeports pour vingt huit missionnaires établis depuis longtemps, mais en secret, dans l'intérieur de l'Empire ou qui veulent s'y rendre ; voici la formule que j'ai adoptée, et le prince Koung, par condescendance pour moi, a bien voulu viser de sa main chacun des passeports délivrés à MM. L.-G. Delamarre, Sage, Charles Renou, Eyraud, M^{sr} Emmanuel Verrolles, Fabien Tapie, Vincot, M^{sr} Jacques L. Pérocheau, Faurie, J.-B. Arnal, Paul Perny, Huot, M^{sr} Eugène Desflèches, M^{sr} Joseph Ponsot, M^{sr} Joseph Chauveau, Antoine Papin, M^{sr} Pichon, Julien Pichon, Charles Pignoux, Fage, M^{sr} Martial Mouly, M^{sr} Jean Anouilh, M^{sr} Henri Baldus,

¹ *Négociations entre la France et la Chine en 1860, Livre Jaune, Paris, 1864, in-4° p. 194.*

² M^{gr} Mouly, Vicaire apostolique du Tche-li septentrional, évêque de Fussulan, né à Figeac le 2 août 1807, mort à Pékin le 4 décembre 1868 ; et M^{gr} Anouilh, Vicaire apostolique du Tche-li occidental, évêque d'Abydos, né le 10 novembre 1819, dans le diocèse de Pamiers, mort à Tching-ting fou le 18 février 1869.

Antoine Smoremburg, Thierry, Vincent-Marie Talmier, Alexandre Journiac et Julien Bertrand¹.

La formule de ces premiers passeports fut, sauf le nom, la suivante :

Le soussigné, ambassadeur et haut commissaire de Sa Majesté l'Empereur des Français en Chine, prie les autorités civiles et militaires de l'empire chinois, conformément à l'article VIII du traité de Tien-tsin, ratifié à Pé-king le 25 octobre dernier, de laisser librement circuler dans l'empire, et de lui donner aide et protection en cas de besoin, le sieur L.-C. Delamarre, missionnaire français, se rendant dans la province de Setchouen pour y exercer son saint ministère.

Le sieur L.-C. Delamarre étant connu à l'ambassade de France pour un homme de bien, qui ne s'occupe que d'œuvres de piété et de charité dignes d'éloge, le présent passeport, qui devra être visé par l'autorité chinoise du lieu où il a été délivré, lui est donné à Pé-king, le 29 octobre 1860, à la condition que le sieur Delamarre ne se rendra sous aucun prétexte dans les villes ou les villages occupés par les rebelles.

Fait à Pé-king le.....

Baron GROS.

L. S.

L. S.

[Signature du porteur du passeport.]

On remarquera parmi les missionnaires qui obtinrent ces premiers passeports : Faurie et Perny, du Vicariat du Kouy-tcheou. Disons tout de suite que la formule des passeports changea bientôt ; voici comment, après le départ du baron Gros, de Bourboulon les libella² :

LÉGATION DE FRANCE
EN CHINE

N° d'ordre

AU NOM DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

En vertu de l'article VIII du traité conclu à Tien-tsin entre leurs Augustes Majestés l'Empereur des Français et l'Empereur de la Chine le 27 juin 1858, Nous, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, prions les Autorités Civiles et Militaires, Générales et Provinciales, Supérieures et Inférieures de la Chine et des pays adjacents, de laisser librement passer

¹ Parmi ces Vicaires apostoliques et ces missionnaires, 22 appartenaient à la Société des Missions-Etrangères. Le *Mémorial* donne sur chacun d'eux une notice biographique. Les 6 autres étaient Lazaristes : M^{sr} Mouly, M^{gr} Anouilh, *vide supra*, p. 11. — M^{gr} Baldus, né en 1811 à Ally (Cantal), Vicaire apostolique du Ho-nan, puis du Kiang-si, mort le 29 septembre 1869. — Smoremburg, hollandais, missionnaire depuis 1854. — Thierry, né à Arthonnay (Yonne), le 14 juin 1823, mort à Pékin le 28 septembre 1880. — Vincent, missionnaire depuis 1840. — Talmier, missionnaire en 1849, mort en 1862.

² *Histoire de la mission du Thibet*, par Adrien Launay, vol. 1, p. 330.

se rendant dans les provinces du la préfecture de et le district de de lui donner protection en cas de besoin.

Le présent passeport est délivré en la Chancellerie diplomatique de la Légation de France en Chine.

Pékin, le 11 août 1861.

L'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de France en Chine.

DE BOURBOULON.

Ces passeports, tels que les délivraient le baron Gros et de Bourboulon et tels qu'ils furent pendant quelques années, ne portaient aucun visa de l'autorité chinoise, ce qui mécontenta les mandarins, les fit douter de la validité de ces pièces ou tout au moins leur donna un prétexte pour paraître en douter. En 1862, nous entendrons Tai Lou-tche, le sous-préfet de Kai tcheou, dire à un missionnaire :

« Ce passeport t'a été délivré par ton gouvernement, et non par le nôtre ; il ne fait pas foi pour nous. »

Les mandarins, amis de Faurie, lui en firent l'observation, en lui expliquant comment devait être le passeport pour n'offrir matière à aucune objection. L'évêque consigna leurs réflexions dans une lettre à son provicaire alors à Pékin, afin qu'il les communiquât à la Légation de France¹ :

Il faudrait, pour que ce fut très sûr, que le passeport fut délivré au nom des deux puissances, et que celui de l'évêque au moins portât les noms et les titres du prince Koung parallèlement aux titres et noms de notre plénipotentiaire, que les passeports des missionnaires eussent un visa écrit du ministère chinois, avec un sceau bien authentique, que le tout parvînt au gouverneur de chaque province par le ministère chinois et que M. de Bourboulon exigeât que nous en accusions réception par la même voie.

Faites-lui bien comprendre que toute pièce venue par voie privée n'est pas reçue ici, quand même ce serait un ordre de l'Empereur. C'est, m'a dit Chen ta-jen, ce qui a fait manquer tout l'effet de mon passeport et ce que Tien ta-jen objecte sans cesse : ces passeports sont venus secrètement, donc ils sont faux. Il objecte en outre que toutes les pièces que nous avons sont délivrées par notre seul plénipotentiaire, et que cela ne les oblige en rien. Qu'on n'objecte pas qu'en Europe ces pièces vaudraient. Nous sommes en Chine et les Chinois ne cherchent qu'à s'accrocher où ils peuvent pour éluder le traité. Les Français sont trop loyaux et croient trop à la loyauté des autres. Ils sont aussi trop polis et ont peur d'être importuns.

Il est une autre chose que M. de Bourboulon doit savoir, c'est que dans ces provinces de l'intérieur, on ne connaît pas comme à Pékin l'état de la question. Ici la masse des mandarins croient que les Français sont venus s'implanter de force, qu'ils sont venus mettre un pied sur leur terrain

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 239.

pour en mettre bientôt quatre, que l'Empereur a été forcé de signer le traité, et qu'il désire qu'on ne l'exécute pas.

J'ai oublié de dire plus haut que, dans le passeport des évêques, il faudrait dire qu'ils sont évêques, dans celui des missionnaires mettre se-to¹.

En demandant que les passeports fussent envoyés directement aux autorités provinciales, Faurie dépassait la mesure, mais il avait raison de désirer la signature d'un haut fonctionnaire du gouvernement chinois ; il ne fut pas d'ailleurs le seul Vicaire apostolique à exprimer cette opinion à la Légation qui s'y rallia. Voici comment les choses se passent actuellement : quand un missionnaire est destiné pour tel ou tel Vicariat, son évêque qui est prévenu d'avance, fait connaître au procureur des Missions-Etrangères à Shang-haï le nom chinois qu'il impose à ce missionnaire. Le procureur transmet le nom du missionnaire et l'indication du Vicariat à la Légation qui demande le passeport au Tsung-li-ya-men. Un secrétaire le rédige, un membre du Tsung-li-ya-men le signe et l'envoie au ministre de France qui le signe à son tour et l'expédie au procureur qui le remet au missionnaire, et celui-ci le présente aux autorités chinoises quand besoin est.

La traduction des passeports actuels peut être faite ainsi :

Conformément à l'article VIII du traité de Tien-tsin et à l'article IV de la convention de Pékin. Nous..... avons délivré un passeport au s^f....., prêtre enseignant la religion de Tien Tchou. Sachant que votre compatriote est un homme connu pour sa vertu et son honorabilité, nous prions les grands fonctionnaires et les autorités civiles et militaires de la Chine, ainsi que les commissaires impériaux des frontières de..... de le laisser y prêcher sa religion, y résider dans toute localité, y louer ou acheter des terrains, y construire des temples au Tien Tchou ou des maisons, de le traiter en ami et de le protéger en toute circonstance. Nous, ministre, avons délivré le présent passeport pour que dans tous les pays intérieurs ou extérieurs placés sous la domination chinoise, ce certificat soit respecté sans résistance, espérant qu'à l'avenir le traité sera toujours observé².

Si maintenant nous reprenons les articles du traité de Tien-tsin et ceux de la convention de Pékin, qu'y voyons-nous concernant le christianisme ?

Premièrement, dans le traité de Tien-tsin, l'article XIII commence par déterminer le but de la religion chrétienne « qui a pour objet de porter les hommes à la vertu ». De cette affirmation sortent les conclusions nécessaires pour la liberté de conscience et celles du

¹ Se-to est le terme employé pour désigner les prêtres. Faurie exprimait les mêmes idées dans une lettre à de Bourboulon en date du 4 octobre 1861. (A. M.-E., vol. 549j p. 505.)

² Voir à l'Appendice planche I le fac-similé du passeport de M. Muller.

culte extérieur. Les entraves qui jusque-là avaient empêché la pratique de la religion du Seigneur du Ciel sont enlevées, les décrets antérieurs de proscription sont supprimés, la sécurité des biens de la communauté chrétienne est garantie, et la protection du gouvernement chinois est assurée aux missionnaires munis de passeports.

Tel est le sens de l'article XIII du traité français ; telles en sont les conséquences fort importantes pour l'apostolat. Le texte chinois de cet article, quoiqu'il présente quelques différences de rédaction, n'offrait rien de plus.

Ensuite l'article VI de la convention de Pékin se référant à l'édit impérial du 26 mars 1846, déclare « que les établissements religieux et de bienfaisance précédemment confisqués seront rendus aux chrétiens par l'entremise du ministre de France en Chine ».

Cet article n'eut pas son application au Kouy-tcheou, où des confiscations de réelle valeur ne s'étaient pas produites, par la raison bien simple que la mission ne possédait à peu près rien, mais il l'eut à Pékin, où les églises furent restituées, à Canton, dont le préfet apostolique, Guillemin, reçut le palais de l'ancien vice-roi Yé « comme compensation des églises que possédaient antérieurement les missionnaires dans la ville et dans les faubourgs, à l'égard desquelles il ne pourra plus être élevé de nouvelles réclamations¹. »

Le même article en chinois renfermait une clause ainsi libellée : « Les missionnaires français seront libres de louer du terrain dans toutes les provinces de l'Empire, d'acheter et de construire des maisons, comme ils trouveront bon. »

Cette stipulation particulière a eu sur l'action et sur le développement des Missions de Chine une influence considérable. Sans elle, les Missions ne pouvant posséder directement auraient été réduites à n'être que de simples locataires ou à se servir d'intermédiaires parfois peu sûrs. Cette différence entre les textes français et chinois donnera lieu plus tard à de longs pourparlers et à une nouvelle convention signée en 1865 par un des ministres de France en Chine, Berthemy, et améliorée, du moins dans sa forme, par Gérard en 1895.

En même temps que ces articles peuvent être considérés, selon l'expression de H. Cordier, comme la charte des missionnaires catholiques en Chine, ils sont la base du protectorat que la France a exercé en faveur des missionnaires de toutes les nations et même des catholiques chinois.

Ce protectorat de tous les missionnaires catholiques peut être déduit des mots et des faits. Nulle part, sans doute, le terme protec-

¹ Contrat officiel du 25 janvier 1861.

torat n'est employé; nulle part, il n'est dit que la France protégera tous les missionnaires; mais, à moins de supposer que l'article VIII du traité de Tien-tsin fait sur certains points double emploi avec l'article XIII, il permet, nous semble-t-il, de conclure que les passeports de tous les missionnaires seront délivrés par la Légation française. L'article VIII, en effet, parle des Français qui, désireux de se rendre dans l'intérieur du pays, devront être munis de passeports légalement délivrés par les agents diplomatiques français. Cette clause suffisait pour assurer la liberté et la protection des missionnaires français. Pourquoi en a-t-on fait une autre analogue dans l'article XIII? Et de plus pourquoi a-t-on mis le mot missionnaire sans spécification de nationalité? : « Une protection efficace sera donnée aux missionnaires, qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis des passeports réguliers dont il est parlé dans l'article VIII. » Les faits ajoutent à cette argumentation leur valeur très probante.

Les premiers passeports accordés aux missionnaires par le baron Gros portèrent le nom d'un prêtre de nationalité étrangère: Edouard Smorenburg, lazariste, missionnaire à Pékin. La Chine ne réclama pas contre ce procédé. Depuis lors la France a demandé et obtenu des passeports pour tous les ouvriers apostoliques, quelle que fût leur nationalité. Une exception existe depuis 1890.

Cette année-là, les missionnaires du Chan-tong méridional commencèrent à recevoir leurs passeports par l'intermédiaire de l'Allemagne.

En donnant des passeports à tous les missionnaires, ou en en demandant pour eux, la France se faisait leur introducteur officiel dans l'Empire; en acceptant ces passeports ou en les signant, la Chine reconnaissait à la France un droit spécial.

Dans la même proportion que le passeport devenait la condition *sine quâ non* du séjour des missionnaires en Chine, la France devenait leur intermédiaire légal. Le passeport était en quelque sorte le sceau public, qui attestait aux yeux des Chinois et du gouvernement de Pékin la légalité, si l'on peut ainsi parler, de la mission de l'évangéliste.

Et parce que le passeport désormais obligatoire exigeait de la Chine protection pour le missionnaire, il s'ensuivait qu'en cas de réclamation à faire, celui-ci devait passer par l'intermédiaire qui lui avait obtenu et remis le passeport: la France.

Par le même article XIII, la France atteignait les Chinois catholiques: puisqu'elle avait spécifié « la sécurité des membres de toutes les communions chrétiennes pour leurs personnes et pour leurs propriétés », elle devait être le garant de l'exécution du traité. Et pour le dire en passant, ainsi se créait dans le citoyen chinois chrétien,

une sorte de dualisme ; d'une part, il ressort des chefs de sa nation, et de l'autre il peut, dans certains cas, faire, sinon directement du moins indirectement par le missionnaire, appel à la France.

La convention de 1860 aida, elle aussi, à l'affermissement de notre protectorat. En stipulant que « les établissements religieux et de bienfaisance confisqués aux chrétiens pendant les persécutions seraient rendus à leurs propriétaires par l'entremise de S. E. le Ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les ferait délivrer avec les cimetières et autres édifices en dépendant », elle constitua le gouvernement français l'intermédiaire obligé des missionnaires avec la Chine.

On remarquera que le texte français de tous les articles ne porte nulle part le mot *catholique* ; il parle de *religion chrétienne*, de *communions chrétiennes*, de *christianisme*, de *culte chrétien*, faut-il en conclure qu'il pouvait s'appliquer aux catholiques, aux schismatiques et aux hérétiques¹ ?

Quoi qu'il en soit de cette question, on voit sur quelles bases repose l'action de la France en faveur des Missions et des missionnaires catholiques de toutes les nations. La pratique, sauf une exception et quelques tentatives d'exception², a été conforme à cette théorie, et c'est notre pays qui seul a assuré les charges qu'impose la réalité du protectorat.

Avant de terminer le résumé des conséquences que les deux traités signés par la France eurent sur la situation du catholicisme en Chine, il importe de remarquer, ce que peut-être on a parfois oublié, les effets pourtant très naturels qui allaient découler de ces conventions. La publication de la liberté religieuse devait heurter de front l'esprit public chinois et éveiller les craintes des plus ardents adeptes des religions répandues dans l'empire. Le catholicisme rencontre en Chine une opposition provenant de deux causes : la première parce qu'il est une doctrine étrangère, apportée d'un pays étranger, prêchée par des étrangers ; la seconde parce que, s'inspirant de la doctrine de son divin fondateur, s'appuyant sur la vérité que seul il possède, il travaille à remplacer les religions fausses et à mettre sa lumière à la place de leurs ténèbres. Par la publication des traités, l'Eglise catholique en Chine sortit de ses catacombes. Avec ses prêtres qui prêchèrent ouvertement et ses fidèles qui vaquèrent librement à la prière, elle apparut aux patriotes à courte vue comme une sorte d'inva-

¹ La traduction du texte chinois de l'article XIII porte bien le mot de *catholique*, mais nous ne savons si le mot chinois est traduit ainsi littéralement et s'il est différent de celui qui a été employé dans les articles du traité de Tien-tsin.

² De la part de l'Italie.

sion de l'Occident, aux bouddhistes et aux confucianistes convaincus comme l'ennemi de leurs divinités et de leurs idées religieuses. C'était un choc inévitable, ressortant non des personnes, mais de la nature même de la situation nouvelle.

On a parfois fait porter aux hommes seuls toute la responsabilité des difficultés qui se sont élevées entre les catholiques et les païens, c'est excessif; à moins de supposer des hommes parfaits, ces difficultés se seraient rencontrées partout. Sans doute elles ont été aggravées par la haine, l'orgueil, l'imprudenc, la maladresse, en un mot par des sentiments hostiles et par des actes mauvais ou maladroits, mais elles ne pouvaient manquer de se produire, au moins dans une certaine mesure.

Prévoyant ces difficultés, notre ministre, de Bourboulon, adressa le 31 mars 1861 une lettre à tous les Vicaires apostoliques pour leur recommander la prudence et leur faire remarquer les devoirs que leur créait la nouvelle situation des Missions en Chine.

On y reconnaîtra ce que nous avons dit plus haut du rôle légal des agents français comme intermédiaires des missionnaires.

Outre ces observations importantes, la lettre de Bourboulon renferme sur l'harmonie qui doit exister entre la Légation et les Missions des conseils très sages et toujours d'actualité. Nous la citons intégralement¹:

MONSEIGNEUR,

Fidèle à la politique nationale et catholique que l'Empereur notre auguste Souverain s'est tracée le lendemain même du jour où il est monté sur le trône, le gouvernement de Sa Majesté vient d'exercer dans toute sa plénitude et de la façon la plus éclatante, par la signature de la convention de Pékin, le 25 octobre dernier, le protectorat dont la France, en sa qualité de Fille aînée de l'Eglise apostolique romaine, a couvert depuis tant d'années et avec une si grande sollicitude l'OEuvre de la Propagation de la Foi dans ces lointaines contrées. La croix, orgueil et espoir de tout catholique, a été, en effet, relevée des décombres où elle gisait oubliée dans la capitale de ce vaste empire, aussitôt que le drapeau de la France y eut paru pour la première fois; et aujourd'hui ornant le faite d'une antique cathédrale, elle se dresse respectée au niveau des édifices les plus élevés de Pékin, enseignant au gouvernement comme aux populations étonnées de la Chine à quel point ces deux emblèmes, l'un de notre vieille foi, l'autre de notre grand pays, sont indissolublement unis, sous la puissante égide du gouvernement de l'Empereur. N'est-ce point là un événement des plus marquants, même dans ce siècle si fécond cependant en progrès de toute nature? N'est-ce pas une page glorieuse à ajouter à l'histoire des incessants progrès du catholicisme dans le monde, ou aux annales des signalés services rendus par la France à la vraie civilisation? D'ail-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 463. Pékin, 31 mars 1861.

leurs, Votre Grandeur aura lu sans doute sur les murs des principales villes de la province du.... champ déjà si bien défriché par ses labeurs apostoliques, la proclamation de S. A. Impériale, le prince de Kong, faisant connaître lui-même à la Chine entière les traités conclus récemment entre la France et cet Empire, et vous aurez appris de cette manière, bien avant que la présente ait pu vous être adressée, Monseigneur, cet événement considérable. Pour lever, du reste, tous doutes à cet égard, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre depuis longtemps, Monseigneur, l'expression de votre joie bien légitime, de celle de tous vos chrétiens indigènes que ces bienfaisantes stipulations ont subitement affranchis d'un joug aussi ancien que pesant, de même que l'assurance de leur sincère gratitude envers la France pour le don si précieux de la liberté du culte, que le gouvernement de l'Empereur vient de leur faire octroyer, cette fois, il faut l'espérer, pour toujours.

Mais comment, Monseigneur, ferons-nous valoir, tous tant que nous sommes, vous-même, vos dignes collaborateurs, vos nouveaux chrétiens, et cette Légation enfin, les avantages incontestables que nous assurent les récents traités, nous qui sommes tous intéressés si fort, bien qu'à divers titres, à leur consolidation et à leur développement progressif? Cette question ne vous paraîtra pas tout à fait inopportune, si vous voulez bien vous rappeler, Monseigneur, que nous sommes dans ce moment au début d'une ère entièrement nouvelle, et en face d'une situation qui certes n'est pas exempte de difficultés, je dirai même d'écueils de tout genre. Je crois donc devoir vous offrir quelques réflexions, qui me paraissent pouvoir aider à la résoudre et m'estimerai heureux, si le propre jugement de Votre Grandeur, mûri par tant d'années d'apostolat dans ce pays, vient lui prêter l'appui de son adhésion éclairée.

Ce qui importe le plus, ce me semble, lorsqu'on élève un édifice qu'on voudrait transmettre solide et imposant aux temps à venir, c'est qu'après la conception d'un plan qui satisfasse à l'idée première de la signification à donner au monument, le travail des ouvriers chargés de le construire soit réparti avec intelligence et poursuivi avec une persévérante unité de but et de moyens. Il importe qu'aucun métier n'empiète, sciemment ou non, sur ce qui aura été réservé, dans la distribution primitive des rôles, aux soins spéciaux d'une autre classe d'artisans. C'est alors que l'architecte peut s'attendre à voir son œuvre, assise sur des bases inébranlables, s'achever heureusement et, une fois érigée, défier la violence des plus fortes tempêtes. Ce principe, vrai pour toutes les grandes œuvres matérielles qui exigent un concours d'intelligents efforts, l'est également, je crois, appliqué à celles de l'ordre moral. Si donc, nous voulons travailler utilement pour l'avenir, restons chacun dans les rôles respectifs qui nous sont tracés d'avance. A vous, Monseigneur, et à vos dignes collaborateurs, la noble mission de ramener à la lumière et à Dieu ces nombreuses populations égarées, à nous autres agents du gouvernement de l'Empereur, le soin exclusif de veiller sur vous et de vous protéger, parce que seuls nous parlons au nom d'un souverain puissant et respecté. Que ce soit désormais notre règle de conduite à tous, en entrant dans les voies nouvelles qui viennent de s'ouvrir devant nous, non que nous l'ayons méconnue, ou que nous nous en soyions écartés généralement dans le passé, alors que le sentiment des dangers auxquels nos intérêts les plus essentiels étaient chaque jour exposés, nous faisait de la prudence une nécessité, mais parce qu'il importe plus que ja-

mais, aujourd'hui qu'un si grand succès a couronné nos efforts, que dans la poursuite de l'œuvre commune la tâche assignée à chacun de nous demeure distincte et séparée.

Cette Légation, pour sa part, interprète consciencieux et dévoué de la haute pensée de l'Empereur, n'a certes rien négligé, j'ose du moins lui rendre ce témoignage depuis que j'ai l'honneur d'en être le chef, pour veiller sur Votre Grandeur, sur vos infatigables labeurs, comme sur la sécurité de vos ouailles indigènes, avec une constante et affectueuse sollicitude. Est-il présumable, est-il admissible, alors que cette même sollicitude cesse ou qu'elle vienne à diminuer en aucune façon, maintenant que cette Légation a si bien réussi, par ses travaux et par ses veilles, à recueillir pour vous et votre mission apostolique d'aussi abondantes moissons ? Assurément non, Monseigneur, et vous en voyez au contraire les preuves se renouveler tous les jours. A peine étais-je arrivé à Tien-tsin, en novembre dernier, que j'eus le bonheur de délivrer à Sa Grandeur M^{sr} Mouly, le titre officiel de propriété des quatre anciennes églises, et des deux cimetières catholiques sis dans l'intérieur de la capitale de cet Empire, et en dehors de ces murs. Quelque temps après, je m'empressais de munir Votre Grandeur et ses dignes collaborateurs, comme du reste tous les autres Vicaires Apostoliques en Chine et leurs missionnaires, de passeports en règle, dont la seule rédaction en chinois suffirait déjà amplement pour constater tout l'intérêt de respectueuse affection que cette Légation porte à votre sainte œuvre et à vous-même.

Un peu plus tard Sa Grandeur, M^{sr} Guillemin, posait à Canton les fondements d'une église sur l'emplacement même du palais de Yé, concédé enfin au gouvernement de l'Empereur par les soins de la politique, aussi ferme et persévérante que pleine de conciliation suivie par cette Légation vis-à-vis des autorités compétentes. Aujourd'hui, Monseigneur, je suis à même de faire plus encore, car il m'est donné de vous transmettre ci-joint, pour vous et chacun de vos collaborateurs européens et indigènes, dix exemplaires d'un imprimé donnant le texte des articles 8 et 13 du traité de Tien-tsin, et de l'article 6 de la convention de Pékin, et portant l'empreinte des sceaux de cette Légation et du ministre des affaires étrangères de cet empire présidé par S. A. Impériale le prince de Kong. Ainsi, c'est la plus haute autorité de la Chine après celle de son souverain, qui vous pourvoit elle-même, sur ma demande, du moyen le plus efficace de constater partout nos droits et l'entière liberté de vos chrétiens, en vous offrant la meilleure garantie, certainement, de toute sécurité pour votre apostolat, parmi les populations de la Chine. Votre Grandeur est donc à même de voir que la Légation de l'Empereur en Chine ne manque ni de la volonté, ni des moyens de vous couvrir de la plus large protection, et d'aider efficacement au plus grand développement de votre œuvre. D'autre part, j'aime à constater ici, et ce n'est que justice, que Nos Seigneurs les évêques comme d'ailleurs tous nos missionnaires catholiques en Chine, inspirés uniquement par leur dévouement et leur sagesse, se sont toujours heureusement souvenus que leur seul but, en venant vivre dans ce pays, était d'en évangéliser les malheureuses populations, en les conquérant, par la parole et par l'exemple, au culte du vrai Dieu, aux vertus chrétiennes, et par là à la véritable civilisation. Aussi, quelque suspect que pût et dût toujours paraître aux Chinois en général et à leurs autorités en particulier le séjour au milieu d'eux, jusque dans les lieux les plus reculés de l'Empire, de plus de 150 Européens,

surtout à l'époque où d'autres Européens, d'autres missionnaires semblaient n'avoir qu'une idée, en arrivant en Chine, celle de s'enrichir au plus vite en fomentant le désordre et sapant scandaleusement les premières bases de toute société régulièrement organisée. Votre Grandeur elle-même, comme presque tous ses dignes confrères, ont rarement été inquiétés dans leurs travaux apostoliques. Vous voyant étranger à toute affaire politique, ne vous mêlant en rien aux troubles intérieurs de la Chine, et prêchant, au contraire, à vos ouailles la soumission aux lois et aux autorités de leur pays, le gouvernement des Tsin a fini par comprendre quelque peu que votre mission pouvait, en définitive, ne pas lui être aussi hostile que le sentiment inquiet de sa propre conservation la lui avait faite envisager le plus souvent. C'est aussi le motif, Monseigneur, pour lequel maintenant la partie vraiment intelligente des plus hautes autorités de ce pays, S. A. Impériale le prince de Kong à leur tête, paraissent ne plus conserver aucune méfiance à votre sujet, par rapport aux intérêts vitaux de leur gouvernement.

Profitons, Monseigneur, avec empressement de l'admirable perspective que ce progrès ouvre devant nous, et un succès complet, dans ma conviction, nous est assuré, si vous-même, vos dignes collaborateurs, comme de notre côté, nous agents du gouvernement de l'Empereur, nous n'abordons, chacun en ce qui nous concerne, notre tâche en Chine, qu'en respectant scrupuleusement ce qui ne saurait être détruit ni même affaibli, sans entraîner dans la ruine les intérêts de ceux-là même qui auraient osé y porter témérement la main. L'état d'ailleurs, dans lequel se trouve actuellement ce malheureux pays, est fait sans contredit pour lui attirer, de prime abord, une sincère commisération et les plus heureuses sympathies de tout véritable homme de bien. Or s'il est des intérêts qui ne trouveraient aucunement leur compte à ce que l'anarchie et le brigandage s'implantassent et s'éternisassent dans ce pays, ce sont, indubitablement, ceux de la religion et de la France. Ne l'oublions donc pas un seul instant, en évitant avec soin tout acte, toute démarche qui, sans être commandés par une impérieuse nécessité, tendraient à ce résultat directement ou indirectement. Nous ne devons cependant pas nous dissimuler, Monseigneur, qu'avec la liberté qui vous est à jamais acquise, avec les droits qui viennent de vous être conférés, la pente sur ce terrain peut être parfois glissante, mais notre bonheur est que personne de nous ne l'ignore, et que tous nous sommes résolus, n'est-ce pas, Monseigneur, à y veiller avec un zèle et une fermeté dictés par la grandeur de la tâche qui nous est dévolue aux uns et aux autres. Il serait déplorable, en effet, qu'avec les tendances ordinaires de l'esprit chinois, les chrétiens indigènes devinssent jamais, d'opprimés qu'ils étaient hier, oppresseurs des autres à leur tour ; ou que se sentant appuyés indirectement par la France dans les droits légitimes de leur culte, ils en profitassent pour vouloir se mettre au-dessus des lois de leur pays. C'est là un danger qui pour ne pas être imminent, je le reconnais moi-même avec empressement, n'en existe pas moins, personne ne saurait le nier, comme une probabilité de l'avenir. Aussi, ne saurions-nous, ce me semble, apporter à le prévenir jamais trop de sollicitude et de fermeté.

Du reste, les récents traités, vous l'aurez probablement déjà reconnu vous-même, Monseigneur, tout en créant à nos dignes missionnaires en Chine, et à leurs prosélytes une position toute nouvelle, exceptionnelle en quelque

sorte, ont pourvu à ce qu'elle ne pût dans aucune circonstance susciter des difficultés nouvelles, ou des complications sérieuses au pays ou au gouvernement avec lesquels la France vient d'établir les relations de paix et d'amitié, on peut espérer pour toujours. Le nouveau ministère des affaires étrangères de Chine ne l'ignore pas non plus, et je sais qu'il est résolu de s'en prévaloir au besoin. Il lui est démontré, en effet, qu'en mettant son visa sur les passeports que cette Légation vient d'émettre pour tous les Vicaires apostoliques et tous les autres missionnaires catholiques en Chine, il en fait passer les porteurs qui, pour dire l'exacte vérité, ne relevaient jusqu'ici d'autre autorité en Chine que de celle de leur conscience, d'une position anormale dans celle de tout autre sujet français, tenu de respecter scrupuleusement les traités et soumis à la juridiction des agents diplomatiques et consulaires du gouvernement de l'Empereur, dûment institués dans ce pays. C'est là un fait dont la nouveauté et l'importance ne sauraient échapper à aucun de ceux qui y sont intéressés à quelque titre que ce soit. Il est incontestable, d'un autre côté, que la tâche des agents dont je viens de parler et notamment celle de cette Légation deviendra par cela même beaucoup plus étendue, plus délicate et engagera beaucoup plus leur responsabilité ; car les agents du gouvernement de l'Empereur, se trouvant, en effet, les intermédiaires obligés, — seuls efficaces, parce que seuls ils sont légaux, — auprès des autorités chinoises de toute espèce, des demandes que vous serez dans le cas de faire, Monseigneur, relativement aux intérêts de votre mission, ou dans l'exercice d'un légitime patronage en faveur de vos prosélytes injustement inquiétés, se rendront par le fait même garants de la conduite de ceux en faveur desquels ils revendiqueront sans cesse l'application des clauses les plus libérales de nos traités. Quelle satisfaction pour nous tous, Monseigneur, de pouvoir compter les uns et les autres, sur notre sagesse, notre zèle et notre dévouement respectifs dans l'accomplissement de la noble tâche à laquelle nous nous trouvons appelés. Aussi ne devez-vous jamais hésiter à m'exposer franchement les besoins de Votre Grandeur ainsi que ses désirs, et à me demander mon appui, s'il lui survenait des tribulations de quelle sorte que ce soit. Cette Légation, fidèle organe de la haute pensée et des sentiments généraux du grand prince qu'elle a l'insigne honneur de représenter, fidèle aussi à un passé qui est certes le meilleur garant de l'avenir, sera toujours vraiment heureuse d'accueillir vos vœux, Monseigneur, et d'y satisfaire au plus tôt, si leur réalisation ne dépasse point ses moyens. Unis ainsi de cœur et de volonté pour la grande gloire de Dieu, le bien de la religion et l'influence bienfaisante de la France, dans ces lointaines contrées, nous marcherons tous d'un pas ferme vers le noble but assigné à nos communs efforts. Et si nous parvenons, en suivant cette voie avec résolution et persévérance, à obtenir successivement les grands résultats que nous sommes en droit d'espérer, Sa Sainteté le Souverain Pontife daignera voir dans cette consolante joie, offerte à son cœur de Père des fidèles, une preuve de plus, du prix que l'Empereur, mon Auguste Maître, attache à être bien réellement le Fils aîné de l'Eglise, puisque ce sera sous son règne glorieux et par son puissant intermédiaire que Dieu aura permis à la généreuse France de préparer et d'assurer, dans cette partie de l'Asie, à notre vieille foi catholique, apostolique, romaine, ses plus beaux et ses plus féconds triomphes.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous offrir à cet égard, l'expression de

mes vœux les plus fervents, ainsi que l'assurance de ma respectueuse considération.

L'Envoyé extraordinaire Ministre plénipotentiaire de l'Empereur en Chine.

A. DE BOURBOULON.

Résumant en quelques mots les résultats des expéditions de 1857-1860 au point de vue des Missions, nous trouvons : 1° liberté religieuse ; 2° indemnité et remise des biens confisqués ; 3° passeports ; 4° protectorat de la France, et comme conséquences, droits et devoirs des missionnaires vis-à-vis des représentants du gouvernement français, situation très nouvelle pour la Chine, pour la France, pour les Missions, et dont nous verrons les effets fort intéressants, parfois inattendus, toujours difficiles à obtenir.

III

Opposition des mandarins à la publication des traités. — Pamphlet contre le catholicisme. — Réquisitoire de San Ko-li-tsin. — Edit du 3 décembre 1861. — Instruction du prince Kong en faveur des missionnaires et des chrétiens. — Edit impérial du 4 avril 1862.

Les événements importants dont nous venons de parler s'étaient passés sous le règne de Hien-fong. Lors des victoires anglo-françaises, ce prince avait abandonné Pékin pour aller s'enfermer dans son palais de Ge-hol, sur la frontière de Mandchourie, et il y acheva le 22 août 1861, au milieu de son harem et de quelques favoris hostiles aux Européens, une vie consumée par de précoces excès.

Le prince Kong¹, un de ses frères cadets, quoiqu'il n'eut d'autre titre que celui de ministre des relations étrangères, dirigeait réellement les affaires de l'empire.

Après la révolution de palais qui mit sur le trône un enfant de six ans, Tong-tche, et donna le titre de régente à la première impératrice, il continua de le faire.

Ce fut donc avec lui que la Légation française eut à traiter les graves questions de l'application du traité aux Missions.

¹ Yi-Sin, prince de Kong, sixième fils de l'empereur Tao Kouang naquit en 1832. « Il a, dit un témoin oculaire, une expression très agréable, ses traits sont du vrai type tartare ; la joue droite est légèrement marquée de deux cicatrices, rapprochées l'une de l'autre, apparemment les marques de deux petits clous. Sa figure et ses mains sont petites, les doigts étant délicats et efféminés d'apparence... Il est d'une taille moyenne, et de forme grêle (Rennie, *Peking I*, p. 42, cité par Cordier. *Histoire des Relations de la Chine avec les puissances occidentales*, vol. 1, p. 43.)

Notre ministre de Bourboulon avait pour secrétaire de Légation le lieutenant de vaisseau Trève¹ ; tous les deux étaient vigoureux, habiles et très dévoués aux missions, quoique le ministre fût loin d'être un bon catholique, puisqu'il se vantait parfois de ne pas croire en Dieu.

Leur énergie et leur dévouement étaient indispensables ; car, malgré les promesses les plus formelles, le texte du traité n'était pas publié, et Delamarre, chargé par le baron Gros d'abord, et par le comte de Bourboulon ensuite, de faire les démarches nécessaires pour sa publication dans les provinces du Su-tchuen, du Kouytcheou et du Yun-nan, le constata trop souvent en se rendant par la route de terre de Pékin à Tchen-tou ; aussi le 25 avril 1861 écrivait-il à notre ministre² :

Les traités anglais et français n'avaient point encore été publiés au Petcheli, au Ho-nan, au Chan-si, ce ne fut qu'après que j'eus, dans une visite au gouverneur de cette dernière province, réclamé auprès de lui, qu'il les fit afficher dans toutes les villes, sur ma route à mesure que je passais, et déchirer aussitôt après mon départ. La même chose a eu lieu dans la province du Su-tchuen, je m'en suis plaint au gouverneur Tchang-che ; alors il afficha les traités à la capitale et dans la banlieue.

Passant à l'esprit d'hostilité qui animait la plupart des mandarins et des lettrés, aux résultats que leurs agissements produisaient, au remède qu'il lui paraissait bon d'employer, le missionnaire ajoutait ces paroles vraies pendant trop longtemps :

La publication extrêmement bornée des traités, la haine que certains mandarins manifestent parfois par des avanies qu'ils font encore aux chrétiens, la colère de quelques-uns contre l'empereur et son gouvernement auquel ils reprochent sa faiblesse et sa folie, les placards des lettrés insultant la religion et menaçant les Européens, l'espérance d'un revirement politique nourrie par les bruits publics et par certaines pièces secrètes, venues, dit-on, de Pékin, entr'autres une nouvelle requête de Sanouang à l'Empereur contre les Européens, prouvent assez que notre position est critique et que la sûreté des Européens en Chine dépend des mesures énergiques que Votre Excellence prendra pour obliger la cour de Pékin à faire exécuter le traité, respecter les Européens et sauvegarder les chrétiens dans toutes les provinces reculées de l'Empire.

¹ M. Trève avait en 1860 rempli les fonctions de consul provisoire à Tien-tsin. Il joua un rôle fort brillant en 1871, lors de la prise de Paris sur la Commune. M. Vielmon qui le vit à Pékin écrivait de lui :

« Il est convaincu qu'on peut ce qu'on veut en Chine. Il a donné pendant sa trop courte station à Pékin des preuves que sa manière de voir n'est pas extravagante. Il a eu de la peine pour obtenir le *Long-piao* ; on objectait que le prince ayant donné d'autres *Yu-tan*, il ne pouvait pas donner celui-là. Mais M. Trève n'est pas un homme à retirer une proposition qu'il a avancée. On a compris sa pensée, et à la fin, on ne lui refusait plus rien (*A. M.-E.*, vol. 549ⁿ, p. 190, 22 août 1862.)

(² *A. M.-E.*, Su-tchuen, non classées.)

Le mal vient principalement de l'entêtement des fonctionnaires publics à ne pas publier les pièces et édits venant de Pékin, et à n'en pas tenir compte. Le seul remède paraît être que Votre Excellence ait partout des délégués, qui exigent en son nom et la publication et l'observance de ces édits, et puissent, s'ils ne l'obtiennent pas, en référer à Votre Excellence.

Faurie ne parlait pas autrement, témoin ces lignes datées du 22 juin 1861, et adressées à notre Légation¹ :

Les mandarins disent tout haut que leur Empereur a fait une sottise en acceptant ce traité, et qu'ils veulent être plus sages que lui. Mais le vrai, à ce qu'il paraît, est qu'ils ont des instructions secrètes de Pékin, qui leur enjoignent d'annuler le traité le plus possible. Pékin a envoyé, il est vrai, plusieurs ordres, pour en presser la publication, mais ces pièces portent un signe particulier et secret qui signifie que ce n'est que pour la forme, et pour jeter de la poudre aux yeux des autorités européennes qui sont à Pékin.

Quant aux nombreuses brochures qui circulaient pleines d'insultes contre le catholicisme et son divin fondateur, de calomnies contre les Européens, principalement contre les Anglais et les Français, nous ne pouvons évidemment reproduire toutes ces insanités, qu'on nous pardonne l'expression, elle n'est pas trop forte ; nous nous contenterons de citer des extraits de deux pièces de ce genre ; la première adressée à l'Empereur par San Ko-li-tsin², le vaincu de Pa-li-kaou et répandue à profusion. Elle est principalement dirigée contre les Européens « barbares, rebelles, à nature de bœufs et de boucs, troupe de chiens et de chèvres, vivant sans règles des mœurs et ignorant les relations sociales. Ce sont vraiment des nations pour qui il n'y a ni père, ni prince, engeance absolument sans fidélité et sans piété filiale. Après avoir mangé à la façon du ver à soie tous les royaumes barbares, ils veulent maintenant s'établir en Chine. Où se bornera donc leur cupidité ? »

Sur la religion catholique San Ko-li-tsin jetait ces calomnies³ :

Les Européens veulent une large propagation de la religion catholique qui détruit les relations de la famille et corrompt les mœurs sociales.

Au moyen des sortilèges de Jésus, ils aveuglent et fanatisent les simples, et s'attachent le cœur des intelligents avec l'argent enlevé à la Chine. Avant peu d'années, la sorcellerie de Jésus sera de nouveau partout répandue. La droite doctrine de Confucius et de Mencius sera démodée : ce ne sera plus un monde habitable. Qu'un beau matin ils lèvent l'étendard,

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 198.

² Tué dans le Chen-tong en 1865. Celui que M. Delamarre nomme San-ouang.

³ A. M.-E., non classées. Elle a été traduite pour nous, par M. Bonnet, ancien provicaire apostolique du Su-tchuen oriental.

et les habitants de la Chine deviendront la propriété des voleurs ; car l'aveuglement et le fanatisme des simples sera arrivé à son comble.

La seconde pièce était intitulée : *Appel au peuple pour la répression des brigands de la religion européenne*. Nous prions nos lecteurs de nous pardonner ces abominables citations, mais, elles sont nécessaires pour comprendre l'esprit païen chinois¹ :

Les barbares étrangers n'honorent pas le ciel et la terre, ne sacrifient pas aux esprits, ne font pas d'offrandes aux ancêtres, n'honorent pas leurs pères et mères. Bien plus, le fils commet la fornication avec sa mère, le frère avec sa sœur, le père abuse de sa fille, le beau-père de sa bru. C'est ce qu'on appelle mo-iuen, c'est-à-dire dans les ténèbres, ceux qui se saisissent au hasard étant destinés par le sort à devenir mari et femme. En outre, la nature des barbares est de feu. Ce qu'ils aiment par dessus tout, c'est la fornication. Parmi toutes les filles qui naissent des adeptes de cette religion, ils sont libres de choisir, car on ne permet pas de les donner en mariage, et parmi les chrétiens actuels, il y en a peu qui ne soient pas victimes de leurs outrages. Leurs descendants, pour la plupart, sortent de cette semence barbare. Cependant ils en sont très fiers, et loin d'en rougir, ils s'en font gloire. On voit que la turpitude des Européens ne diffère pas de celle des buffles et des chevaux.

Or, nous autres formés de ce qu'il y a de plus pur dans les cinq éléments, et seuls intelligents parmi les êtres, voudrions-nous nous assimiler à des buffles et à des chevaux ? le Dieu qu'adorent les Européens, nos historiens de tous les siècles n'en ont aucune trace ; nos cinq livres canoniques et nos trois chroniques n'en ont jamais parlé, les cent écoles de nos lettrés n'en ont rien dit. Il n'y a que le livre sans authenticité intitulé : *Annales des demi dieux* (Chen Sien Kang Kien) qui rapporte qu'à l'origine des royaumes européens, au commencement de la dynastie des Han, une fille nommée Marie rencontra inopinément un génie, monstre impur, qui lui dit que Dieu avait choisi cette fille pour sa mère, sans qu'on sache quel est ce Dieu.

Elle mit en effet au monde un fils nommé Jésus, sans qu'on sût d'avantage quel était son père. Parvenu à l'âge de trente ans, il s'occupait à prêcher la religion aux hommes. Il admit plus de cent disciples sans qu'on sache quel est l'auteur de cette religion. Ses contemporains, désapprouvant ces fables, craignant qu'il en advint un très grand mal pour la postérité, s'emparèrent de Jésus, le garrottèrent, clouèrent ses pieds et ses mains à une croix où il mourut avec résignation dans la violence des douleurs. Ses disciples répandirent le faux bruit qu'il était monté au ciel, et lui donnant le faux nom de Seigneur du ciel, prétendirent qu'il avait créé le ciel et la terre, les hommes et les êtres, dont il est le maître suprême. Il apparut au temps des Han. Avant eux, est-ce qu'il n'y avait ni ciel, ni terre, ni hommes, ni êtres pour dire qu'il a tout créé ? C'est le comble de l'absurdité. Il est donc évident que le Dieu qu'adorent les Européens est un chef barbare, qui a créé les barbares. Ce n'est pas le créateur du ciel et de la terre, des hommes et des êtres.

L'Angleterre et la France actuelles sont tous les descendants du pre-

¹ A. M.-E., vol. 556, p. 1636.

mier barbare, enfants et petits enfants de barbares. Ils l'honorent comme un saint, usurpant le nom des saints chinois, pour l'attribuer à leur ancêtre. Est-il permis pour le faux titre de dieu, maître du ciel, de mépriser l'immortel fils du ciel? En abusant du nom de saint, ils foulent aux pieds les saints des trois religions chinoises. Comme j'ai mis à découvert son origine, montré au jour son hypocrisie, déterminé sa criminalité, l'affaire est claire et si évidente que les femmes et les enfants peuvent savoir que c'est une religion perverse qu'on ne peut embrasser.

Néanmoins, il se trouve des imbéciles, des insensés, non susceptibles d'instruction, qu'on ne peut réveiller de leur aveuglement, qui cherchent à excuser les Européens en disant : « A vous entendre, puisque les Européens ont tant de mauvais côtés, ont fait tant de mal, pourquoi le ciel, au lieu de les faire périr, les conserve-t-il, leur permettant d'agir à leur volonté, sans retenue et sans que rien de mal leur arrive? Je soupçonne que l'intention du ciel semble avoir été de créer les Européens pour propager au loin la religion dans notre Empire. Oseriez-vous, Monsieur le sage, contredire le ciel? »

Je me prends à rire et réponds : « Les loups, les tigres et les panthères ont pour nature propre de blesser et de nuire. Pourquoi le ciel les a-t-il créés et ne les anéantit-il pas? C'est que la magnanimité du ciel est immense, et comme ce sont des êtres inintelligents, ils ne méritent pas la peine d'être inquiétés. Le ciel les tolère. De même, le ciel, qui n'anéantit pas les Européens, les regarde comme des loups, des tigres et des panthères, et ainsi, avec la magnanimité dont il use envers les loups, les tigres et les panthères, il souffre les Européens. »

Ces hommes ne se rendent pas et mettent en avant un nouvel argument en faveur des Européens : « Si la religion européenne n'était pas la vraie religion, l'Empereur ne la prohiberait-il pas et permettrait-il partout son établissement? il est évident que l'Empereur y ajoute grande foi. Est-ce que votre sagesse surpasse celle de l'Empereur? »

Je leur réponds encore : « Notre dynastie prohibe sévèrement cette religion depuis longtemps. C'est un article du code de l'Empire. On ne la permet actuellement que parce que les forces des sauvages sont trop grandes, et parce que leur vigueur est trop supérieure. On tolère qu'ils pénètrent en Chine pour voir la civilisation de la Chine, pour civiliser leurs coutumes barbares, c'est-à-dire avec l'intention de se servir de la Chine pour changer les barbares et nullement pour permettre aux barbares de pervertir les Chinois. S'ils ne se soumettent pas à la prédication impériale et continuent à imprimer la terreur, à garder leur religion barbare, les moyens barbares ne nous font pas défaut pour les réprimer, comme Tcheou-kong traitait les barbares ses voisins. Quelle difficulté y a-t-il à cela? »

Ces hommes encore moins persuadés se mettent à user d'un autre argument en faveur des Européens et disent : « Les Européens prêchent de par l'Empereur ; beaucoup de fonctionnaires publics contiennent leur indignation, étouffent leurs voix, un grand nombre de lettrés s'approchent du feu et de la chaleur, c'est-à-dire condescendent et cherchent à profiter de la faveur des Européens. Quoique vous ayez l'autorité en main, vous ne pouvez avoir à votre disposition que quelques milliers d'hommes. En un mot, le petit nombre ne peut résister au plus grand, la faiblesse ne peut résister à la force. Je crains que les Européens le sachant, le malheur n'atteigne votre personne, et que par la suite vous ne vous en repentiez trop tard. Il

vaut mieux que chacun reste dans ses attributions et laisse aller le cours des choses pour éviter d'être victime. »

Je ne puis contenir ma colère, et je dis avec indignation : « Autrefois dans l'ouvrage des *Annales*, un mot de blâme de Confucius était plus terrible que la hache. Les mauvais fonctionnaires publics et les rebelles, que pouvaient-ils contre Kong-tsé ? Mong-tsé, réfutant les philosophes Iang et Mé, comme des hommes qui ne reconnaissent ni paternité, ni souveraineté, les assimilait aux bêtes. Que pouvaient Iang-tchou, Mé et Té, contre Mong-tsé. Je désire imiter un des actes de Kong-tsé et de Mong-tsé. Et que peuvent les Européens contre moi ? Non seulement je les combats avec le glaive de ma langue, je les tue avec la pointe de mon pinceau ; mais je ne manquerai pas de réunir secrètement tous les hommes de cœur et pleins d'humanité de chaque ville, pour unir nos forces, attaquer ensemble et exterminer la race des étrangers barbares. »

Notre Légation ayant eu connaissance de ces pièces réclama assez vivement et demanda que le gouvernement chinois mit fin à de pareilles excitations. Elle réussit à obtenir l'édit impérial du 3 décembre 1861, qui ordonna de traiter les chrétiens avec justice¹ :

A l'avenir, dans toutes les affaires concernant les chrétiens, les autorités locales devront examiner à fond la cause, et décider selon la justice. Si vraiment les chrétiens se tiennent dans les limites de leurs devoirs, s'appliquent à la pratique de la vertu, ils sont toujours les tendres enfants de la Chine ; ils doivent être traités avec la même bonté paternelle que les autres. Il ne faut pas, à cause de leur religion, exercer contre eux des vexations ou des exactions. Partout les autorités locales doivent dans toutes les affaires discerner le juste de l'injuste, arranger et régler chaque point selon la justice, et montrer le plus vif désir de prêter secours et de procurer la paix aux hommes de bien. Telle est la teneur de l'édit. Respect à cet ordre.

C'était là un premier pas dans l'ordre nouveau, il s'en fit d'autres. En 1862, au mois de février, après entente avec la Légation de France, le prince Kong adressa aux autorités provinciales une dépêche très importante, qui rappelait le traité de Tien-tsin, la convention de Pékin, l'édit impérial de 1861, prescrivait les règles à suivre vis-à-vis des catholiques en certaines circonstances, par exemple, quand il s'agissait d'offrandes aux pagodes, de contribution aux superstitions, faisait l'éloge du christianisme, enfin précisait le caractère des missionnaires et délimitait leur action² :

Kong, prince mandchou, du premier rang, chargé par l'empereur de traiter avec les gouvernements étrangers ; à l'effet de donner et d'envoyer des exemplaires d'une proclamation.

Dans le treizième article du traité conclu à Tien-tsin avec le gouverne-

¹ *Choix de documents*. Texte chinois avec traduction en français et en latin par S. Couvreur, 2^e édition, 1898. Ho-kien fou, imprimerie de la mission catholique, p. 37.

² Id., p. 35.

ment français, la huitième année de Hien-foung (au mois de juillet 1858), il a été stipulé que « tout Chinois qui voudra embrasser la religion catholique et en suivre les préceptes (sauf s'il ne se conduit pas bien), ne sera ni recherché ni empêché, et n'encourra ni répression ni châtement. » Le même article porte que « les édits prohibitifs d'autrefois, soit écrits, soit gravés et imprimés, cesseront tous et partout d'être appliqués ». Tels sont les termes du traité.

Conformément au traité, j'ai averti les vice-rois et les gouverneurs particuliers des provinces d'envoyer et de faire afficher partout tous les articles signés la huitième et la dixième année de Hien-foung (en 1858 et en 1860). De plus, le 3 décembre 1861, a paru l'édit suivant :

Après avoir reproduit cette pièce dont nous venons de citer la teneur, le prince continuait :

J'ai déjà recommandé plusieurs fois aux vice-rois et aux gouverneurs particuliers des provinces de se conformer à ces prescriptions ; néanmoins dans chaque province les désaccords se reproduisent et se succèdent en grand nombre. A en juger par les suppliques et les plaintes les plus ordinaires des chrétiens, la première cause de dissentiment, c'est qu'ils ne veulent pas payer, comme les années précédentes, leur part de contribution pour inviter les esprits, pour rendre des actions de grâces en commun, pour jouer des comédies, pour offrir de l'encens et pour diverses choses de ce genre. D'après ce qui a été dit, ces choses ne les concernent pas ; il n'est donc pas juste de leur imposer de force ces sortes de contributions. Cependant les autorités locales et les habitants qui ne sont pas chrétiens veulent absolument les faire contribuer comme tous les autres ; et il en résulte parfois des différends.

Je crois devoir écrire de nouveau à tous les gouverneurs des provinces, pour leur faire connaître les sentiments de l'Empereur et l'avis du ministère des affaires étrangères. Dans chaque province, les officiers ayant une règle fixe pour se diriger ne seront plus, j'espère, dans l'incertitude et l'embaras au moment d'agir, et pourront conformer leurs sentiments à ceux de l'empereur, qui traite tous ses sujets avec la même bienveillance et la même bonté, et les aime tous comme ses enfants, sans considérer s'ils sont chrétiens ou non.

D'ailleurs, la religion catholique a pour objet d'exhorter les hommes à faire le bien. Son but, considéré en général, est celui que se proposent les lettrés, les bouddhistes et les sectateurs du Tao. Aussi déjà sous Kang-hi elle a été autorisée. Mais les chrétiens ne peuvent pas non plus prétendre bénéficier de ce titre pour s'exempter de toute contribution. Pour ce qui est des taxes et des autres charges imposées par les officiers en vue de l'utilité publique, ils doivent contribuer comme ceux qui ne sont pas chrétiens. On excepte seulement les supplications, les comédies, les actions de grâces aux esprits, les offrandes d'encens, et autres pratiques qui ne les regardent pas, et pour lesquelles il ne sera jamais permis d'exiger d'eux aucune contribution.

Quand les autorités locales répartissent en même temps des contributions à payer pour plusieurs choses appartenant aux deux classes mentionnées ci-dessus, ils doivent les distinguer d'une manière franche et loyale ; il ne leur est pas permis de les mêler par des moyens détournés.

Par exemple, pour quatre choses d'intérêt public et pour six autres d'une nature différente, ils doivent déclarer que les chrétiens n'ont à contribuer que pour quatre choses, que les six autres ne les concernent pas, qu'on s'abstiendra toujours de les forcer à payer ces sortes de contributions. En outre, s'il arrive que les chrétiens, à cause de leur refus de contribuer pour les choses qui sont opposées à leur religion, et ne sont pas d'utilité publique, soient vexés, injuriés ou frappés par ceux qui ne sont pas chrétiens, si les objets qui leur appartiennent leur sont enlevés, leurs moissons brûlées ou endommagées : en pareil cas, les autorités locales doivent examiner à fond les faits, et punir les coupables avec sévérité selon les lois. Elle sont aussi chargées de faire payer les dommages causés aux chrétiens par le pillage, l'incendie, la destruction ; elles s'efforceront de faire régner la justice et la bonne foi.

De plus, il a été convenu avec le gouvernement français que les missionnaires, n'étant pas revêtus d'un caractère officiel, ne pourraient se mêler d'aucune affaire étrangère à la religion, soit commune, soit particulière, ni protéger ou défendre les chrétiens. Mais comme ils sont tous hommes de bien, instruits, honorés et respectés dans leur propre pays, et que leur désir est d'exhorter les hommes à la vertu, il convient, à présent surtout que la Chine et la France sont en bonne intelligence, de les traiter avec des égards plus qu'ordinaires, et de remplir envers eux les devoirs d'une sincère amitié. A l'avenir, lorsqu'un missionnaire présentera une requête à un tribunal, s'il a évidemment pour lui le bon droit, il faudra traiter immédiatement son affaire selon la justice, sans se montrer le moins du monde exigeant.

Tous les articles mentionnés ci-dessus ont été déjà communiqués à tous les gouverneurs des provinces. De plus, j'envoie des exemplaires de cette proclamation, afin que chacun puisse en avoir connaissance chez lui et dans sa famille, sans sortir de sa localité. Par là, j'espère, les causes des différends seront supprimées, et la paix des honnêtes gens sera assurée.
Proclamation spéciale.

Donné le février 1862.

Cette dépêche n'eut pas l'influence qu'on avait espérée sur les idées et les actes des mandarins qui, s'autorisant des articles persécuteurs demeurés dans le code chinois, continuèrent de soumettre les chrétiens à des vexations nombreuses.

Il était absolument nécessaire de faire changer cet état de choses.

Il parut au ministre de France, de Bourboulon, qu'un décret impérial affirmant hautement la liberté de conscience pour les catholiques, et ordonnant la destruction des planches du code pénal, où étaient inscrites les lois persécutrices, serait le meilleur moyen de mettre fin à ce fâcheux état de choses. L'obtention de ce décret fut le sujet de négociations qui durèrent plusieurs mois. Quelques détails en ont été publiés d'après les notes de Bourboulon, nous allons les reproduire¹ :

¹ *Tour du monde*, 1864. 1^{er} semestre, p. 122.

« Rien de plus curieux que le récit des entrevues qui eurent lieu entre Wen-siang², un des acolytes du prince de Kong, et M. Trève, chargé des fonctions de secrétaire de la Légation.

« Le négociateur chinois avait à sa disposition toute une série d'arguments aussi spécieux qu'habiles.

« Vous nous avez dit vous-même, répondait-il à M. Trève, que vos missionnaires ne venaient dans notre pays que pour prêcher le bien et pratiquer la vertu ; ce ne sont donc pas des hommes politiques dont vous inondez la Chine pour arriver à son absorption ? Pourquoi ne respectent-ils pas mieux le caractère officiel de nos fonctionnaires ? Pourquoi leur adressent-ils des lettres inconvenantes ? Pourquoi, enfin, agissent-ils sur le peuple pour le détacher de la soumission qu'il doit aux autorités ? J'accorde, pour vous être agréable, qu'ils prêchent le bien et pratiquent la vertu, mais vous ne sauriez croire les embarras qu'ils nous suscitent dans les provinces et ce qu'il faut de patience à nos mandarins pour les y supporter. Il fut un temps où notre grand empereur Khang-hi accorda à vos missionnaires une protection spéciale, les combla d'honneur, les logea même dans son propre palais. Je le comprends, parce qu'alors ils nous rendaient de grands services ; ils nous enseignaient le cours des astres, nous apprenaient à fondre des canons, nous accompagnaient à la guerre et nous aidaient à rédiger les traités. C'étaient des hommes utiles et vous n'ignorez pas qu'ils ne durent leur perte qu'à eux-mêmes. Si vous avez étudié notre histoire et la leur, vous savez qu'ils eurent entre eux de très vives querelles ; les différents Ordres n'étaient pas d'accord sur les pratiques de leur religion ; les uns voulaient conserver les formes du culte que nous rendons à nos ancêtres, les autres les repoussaient comme entachées de ce qu'ils appelaient superstition. Que sais-je ? Quelle idée pouvons-nous avoir d'une doctrine sur laquelle ceux qui l'enseignent ne sont pas eux-mêmes d'accord ? Toutes ces discussions vont-elles revenir ? Vont-ils prêcher leur doctrine chacun à leur guise ? Vont-ils faire naître des dissensions dans le peuple qui les écoute ? Je prévois bien des difficultés ! »

« M. Trève répondit victorieusement à ces arguments subtils du mandarin chinois, et quand, enfin, il vint à parler de la parfaite liberté des cultes qui régnait en France, comme Wen-siang l'interrompait pour lui demander si les bouddhistes pouvaient bâtir une pagode à Paris : « Très certainement, Excellence », répondit-il. Wen-siang et ses deux acolytes parurent fort étonnés et ne trouvèrent rien à répondre.

« On se sépara, « chacun ayant prouvé sa bonne foi », ce qui est

¹ Ouen-siang.

un terme convenu dans la diplomatie chinoise ; la nation qui en manque le plus met toujours la sienne en avant.

« Cependant le gouvernement chinois ne se pressait pas d'accomplir ses promesses, le ministre de France dut témoigner son mécontentement en s'abstenant au nouvel an de faire et de recevoir aucune visite des hauts fonctionnaires de Pékin.

« Enfin, le 4 avril¹ 1862, fut signé l'édit désiré et la *Gazette de Pékin* le publia le 7 du même mois. »

Il reproduit dans ses idées générales le document du mois de février que nous avons cité plus haut, il spécifie les réclamations du ministre de France et la suppression des édits persécuteurs insérés au code de l'Empire² :

Le Ministère des affaires étrangères écrit respectueusement pour informer clairement l'Empereur et solliciter un édit.

En examinant ce qui concerne la propagation de la religion catholique, nous voyons que déjà il est permis d'engager les habitants de l'intérieur des terres à l'embrasser. De plus, le 3 décembre de l'année dernière (1861), a paru l'édit suivant :

« A l'avenir, dans toutes les affaires qui concernent les chrétiens, les autorités locales devront s'efforcer de connaître à fond la cause et décider selon la justice. Si vraiment les chrétiens se tiennent dans les limites du devoir et s'appliquent sérieusement à bien se conduire, ils sont toujours les tendres enfants de la Chine : il faut les protéger et les aider avec la même affection paternelle que les autres. On ne doit pas, à cause de leur religion, les soumettre à des vexations ou à des exactions. Telle est la teneur du décret. Respect à cet ordre. »

Obéissant avec respect à ce décret, nous avons écrit aux vice-rois et aux gouverneurs particuliers des provinces de s'y conformer, comme les archives en font foi. Ensuite, nous avons reçu de son Excellence le Ministre de France, M. de Bourboulon, une lettre dans laquelle il dit que jusqu'ici, dans les provinces, la cause de tous les désaccords était les dépenses pour les supplications, les comédies, les actions de grâces et choses semblables en usage parmi le peuple ; que les chrétiens ne devaient pas y contribuer ; que néanmoins les autorités locales voulaient forcer les chrétiens à payer leur part comme les autres, ce à quoi les chrétiens ont une véritable répugnance. Il demande qu'il soit défendu à toutes les autorités locales d'imposer dorénavant ces sortes de contributions aux chrétiens. De plus, il a dit de vive voix que tous les missionnaires sont des hommes respectables ; que, dans leurs visites aux autorités locales, ils doivent être reçus avec honneur. Telles sont ses paroles.

Vos serviteurs considèrent que, dans chaque province, bien que les chrétiens observent les préceptes de la religion catholique, ils restent toujours sujets de l'empire chinois ; que de plus, comme l'assure le ministre de

¹ Quelques ouvrages donnent la date du 5 avril, 6^e jour de la 3^e lune de la 1^{re} année de Tong-tche. Nous prenons la traduction du P. Couvreur et par conséquent nous gardons la date qu'il a indiquée.

² *Choix de documents* par S. Couvreur, p. 111.

France, M. de Bourboulon, cette religion dans tous ses enseignements recommande le respect envers le souverain et les supérieurs et l'observation exacte des lois de la Chine. Il convient donc de traiter les chrétiens avec la même affection et la même bonté que les autres, et de montrer une égale bienveillance envers tous.

D'ailleurs, les contributions pour les supplications, les actions de grâces et choses semblables ne peuvent être mises au même rang que les contributions légales. Puisque les chrétiens ne veulent pas les payer, il n'est pas expédient de les presser trop, avec danger de froisser gravement les sentiments d'un grand nombre de personnes.

Vos serviteurs ont déjà écrit à tous les gouverneurs de provinces que, au sujet des dépenses communes, si l'on excepte les contributions légales, pour toutes les autres dépenses, comme celles relatives aux supplications, aux comédies, aux actions de grâces, puisque les chrétiens ne veulent pas payer leur part comme les autres, il convient de ne pas l'exiger.

Quant à la demande d'une réception honorable à faire aux missionnaires qui vont visiter les autorités locales, les missionnaires étant des étrangers estimés et respectés dans leur pays, les autorités locales doivent les traiter avec honneur. Déjà nous avons écrit à tous les vice-rois et à tous les gouverneurs particuliers des provinces de donner des ordres en notre nom à leurs subordonnés.

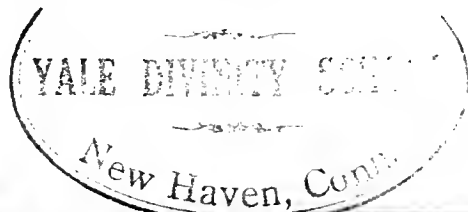
A présent, M. de Bourboulon, ministre de France, nous dit que, après que tous les gouverneurs ont reçu le décret précédent et la dépêche du ministre des affaires étrangères, les officiers, dans les choses concernant les chrétiens, ne peuvent pas encore se résoudre à s'y conformer, et continuent d'agir comme auparavant.

Vos serviteurs savent que dans chaque province les officiers traitent souvent les affaires d'après leurs idées particulières, auxquelles ils sont opiniâtrement attachés. Ce que dit M. de Bourboulon, ministre de France, à savoir : qu'après avoir reçu l'édit impérial et la dépêche de vos serviteurs, les officiers n'ont pas encore traité les affaires avec tout le soin désirable, cela devait, ce semble, arriver inévitablement.

Nous croyons devoir solliciter un nouveau décret ordonnant à tous les vice-rois et à tous les gouverneurs particuliers des provinces de signifier aux autorités locales qu'il faut se conformer aux prescriptions contenues dans nos lettres précédentes ; que, dans toutes les affaires concernant les chrétiens, il faut agir sans retard et selon la justice, sans examiner si elles sont importantes ou non ; qu'il n'est pas permis d'en ajourner volontairement l'expédition au préjudice des chrétiens.

Enfin, le treizième article du traité conclu avec le gouvernement français porte que les édits ou décrets, soit écrits, soit imprimés, qui ont été rendus contre la religion catholique en n'importe quel endroit, cesseront tous d'être appliqués.

Cet article désigne tous les édits rendus autrefois contre la religion chrétienne. A présent que les défenses portées contre la religion chrétienne sont levées, tous ces édits ou décrets sont rangés parmi les documents dont il n'est plus question. Il nous semble bon de proposer qu'ils soient cherchés avec soin, effacés et supprimés tous ; qu'à l'avenir, quand on fera une nouvelle édition du code, on ne grave plus de défenses semblables, qu'on les retranche des anciennes éditions, et que, dans le traité, l'expression « cesseront d'être appliqués » soit remplacée par cette autre « sont abro-



gés et supprimés », expression qui entre bien dans la construction de la phrase.

Convient-il de faire ce que nous venons de proposer ? Nous prions humblement l'Empereur de donner ses avis et ses instructions, afin que l'on s'y conforme. Nous avons écrit cette lettre avec respect pour informer l'Empereur et solliciter une décision.

Le 4 avril 1862, le Conseil privé a reçu l'édit suivant : « Le tribunal des affaires étrangères nous adresse une lettre par laquelle il nous prie d'ordonner que, dans toutes les affaires concernant les chrétiens, les autorités locales décident selon la justice et sans retard.

« Déjà auparavant, le même tribunal nous avait écrit que la religion catholique, qui est celle des Français, a pour but d'exhorter les hommes à faire le bien, qu'elle a été autorisée sous Kang-hi ; et il nous avait prie d'ordonner par un édit aux autorités locales de traiter et de régler les affaires convenablement.

« A présent, le même tribunal nous écrit de nouveau, et nous apprend que, l'édit proposé ayant été rendu, il l'a transmis à tous les gouverneurs de province ; que les autorités locales, après l'avoir reçu, n'ont pas encore examiné ni traité les affaires avec le soin requis. Telle est la teneur de sa lettre.

« Nous enjoignons à tous les vice-rois et à tous les gouverneurs particuliers des provinces d'avertir les autorités locales que, dans toutes les affaires concernant les chrétiens, il faut, comme le tribunal le demande, agir et décider sans retard et selon la justice, sans examiner si elles sont importantes ou non et montrer ainsi une bienveillance et une bonté égales envers tous. Nous ordonnons que tout ce que le tribunal des affaires étrangères a proposé dans sa lettre soit exécuté conformément à son avis. »

Respect à cet ordre,

Cet édit fut envoyé dans toutes les provinces, il était imprimé sur papier jaune, ayant en tête le dragon impérial ; il fut, et il est encore affiché dans un grand nombre d'oratoires. Il peut être considéré comme le corollaire le plus important donné par la Chine aux traités de 1858 et de 1860 ; il en était officiellement, aux yeux des Chinois et en faveur du catholicisme, la confirmation la plus expresse ; aussi fut-il reçu avec une grande joie par les missionnaires et par les chrétiens qui y virent la fin, sinon totale, du moins partielle de leurs trop fréquentes misères, et en quelque sorte le code auquel ils pourraient en appeler devant les tribunaux quand on les persécuterait encore pour cause de religion.

Il serait aussi injuste de dire que cet édit demeura lettre morte, que de soutenir que toutes les espérances des communautés catholiques se réalisèrent ; il fut un pas en avant dans la marche vers la liberté que la France avait essayé d'obtenir pour la prédication évangélique et pour la pratique du christianisme, mais combien de fois la Chine qui avait fait ce pas à contre-cœur essayait-elle de revenir en arrière !

V

Spelta nommé Visiteur apostolique. — Questions posées aux Vicaires apostoliques. — Mort de Spelta.

L'expédition anglo-française, le traité de Tien-tsin et celui de Pékin qui en avaient été la suite firent espérer au Saint-Siège que l'Extrême-Orient allait entrer dans une voie nouvelle, et il voulut exactement connaître l'état des Missions dans cette vaste région. Il délégua l'évêque Spelta, Vicaire apostolique du Hou-pé, et, par un bref du 24 janvier 1860, il lui donna le titre et les pouvoirs de Visiteur apostolique.

Voici la traduction de cette pièce¹ :

PIE IX PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Bien que nous ayons éprouvé une grande consolation de ce que la Foi catholique, Dieu aidant, ait pris partout de tels accroissements, à cause de la division opportune et naguère heureusement terminée des vastes Missions de Chine et des royaumes voisins, de l'action plus étendue du pouvoir épiscopal par l'augmentation du nombre des prélats ; cependant nous déplorons que les calamités des temps et la vicissitude des choses, et surtout la terrible persécution déchaînée jusqu'à ce jour à travers ces Missions, nous aient empêché de nous occuper plus tôt et plus amplement des intérêts de ces mêmes Missions et de leurs affaires les plus urgentes. En effet, il était dans notre intention de régler que dans toutes les Missions il y eut une seule et même discipline, conforme aux règlements des saints Canons, et dans chacune la même méthode de direction et d'administration spirituelle, et qu'aussi la plus étroite union et l'intimité s'affermissent de plus en plus avec la bénédiction de Dieu entre les évêques, dans toutes les affaires, et pour faire avancer de tout leur cœur et de toutes leurs forces l'œuvre de la foi, enfin de réformer ce qu'ils auraient remarqué de moins conforme aux décrets de l'Eglise universelle, soit que ces choses aient été furtivement introduites, soit que la lamentable condition de ces régions ait forcé de le tolérer. Comme nous avons la conviction que toutes ces améliorations et d'autres encore, qui doivent être accomplies d'après une sage et prudente délibération, il ne nous sera pas possible de les connaître et de les réaliser au moins pour le présent, nous avons tourné notre pensée vers vous, Vénérable Frère, remarquable par la piété, la science, la doctrine et le zèle du nom chrétien, à cette fin de pénétrer dans l'intérieur, de visiter chacune de ces Missions, et de nous faire un rapport clair et exact de leur état présent, ainsi que de leurs besoins particuliers et géné-

¹ Le texte se trouve A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 557.

raux. C'est pourquoi, d'après l'avis de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, chargés des affaires de la Propagande, de notre connaissance certaine et de notre mûre décision, et de la plénitude de notre Autorité, par la teneur des Présentes, nous vous choisissons et députons comme Visiteur apostolique des Missions de Chine et des royaumes voisins, avec tous les pouvoirs convenables et nécessaires pour vous acquitter de cette fonction et remplir cette charge. De sorte que, après avoir consulté les évêques de ces Missions, vous connaissiez parfaitement les maux et les nécessités auxquels chacune d'elles est exposée, et que vous nous informiez et nous fassiez un rapport sur tout ce qui concerne leurs affaires tant communes que particulières, sur la possibilité de réunir en assemblée générale tous les évêques, de discuter avec eux les moyens qu'ils doivent ou peuvent employer dans les circonstances actuelles. Enfin, si vous découvrez certains cas spéciaux, vous pourrez y pourvoir comme vous le jugerez le plus convenable devant Dieu.

C'est pourquoi nous enjoignons à tous et à chacun de ceux que cela concerne, qu'ils vous reçoivent et vous regardent comme Visiteur apostolique de ces dites Missions, qu'ils vous témoignent leur respect et se mettent à votre disposition, qu'ils acceptent respectueusement vos ordres et les accomplissent ; d'un autre côté, les arrêts que vous porterez et prescrirez contre les rebelles, nous les ratifierons et nous les déclarerons inviolablement maintenus jusqu'à ce que satisfaction soit faite.

Nonobstant les Constitutions apostoliques, décrets et ordonnances générales ou spéciales portés dans les Conciles synodaux, universels et provinciaux, ou quelles que soient les décisions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 janvier 1860. La quatorzième année de Notre Pontificat.

Pour le Cardinal MACCHI,
Is. B. BRANCALCONI CASTELLANI.

Pour se conformer à ces ordres, le 3 décembre de la même année le Visiteur adressa aux Vicaires apostoliques de Chine les questions suivantes en les priant d'y répondre :

1° Les prêtres de votre Vicariat travaillent-ils au salut des âmes avec une grande ferveur et une vie exemplaire ?

2° Se conduisent-ils envers tous les chrétiens avec une grande prudence et modération, par combien sont-ils reçus ?

3° Consacrent-ils chaque année quelques jours aux exercices spirituels ?

4° Est-ce que par hasard certains abus se seraient glissés parmi les chrétiens ou même parmi les missionnaires et à quelle occasion ?

5° Les chrétiens observent-ils les lois de l'Eglise les jours de dimanche et de fêtes ?

6° Les vierges ou religieuses ont elles une vie exemplaire ?

7° Dans chaque chrétienté existe-t-il un témoignage écrit de ceux qui ont été baptisés, confirmés, mariés, et de ceux qui sont morts ?

8° Est-ce qu'il y a des propriétés ou des maisons appartenant à la mission ou à la Sainte-Enfance, quels en sont les revenus et où sont-ils placés ?

9° Un exposé des statuts ou règlements du Vicariat ou un exemplaire des constitutions sera remis au Visiteur.

10° Sur tout ce qui regarde la hiérarchie ecclésiastique.

11° Sur les cas réservés et les censures portées, s'il y en a.

12° Quelle règle à suivre à propos de l'emprunt ?

13° De même à propos du commerce et de l'usage de l'opium ?

14° Des fêtes qui sont de précepte, des jeûnes et des abstinences.

15° De la publication ou de la non publication du concile de Trente au sujet du mariage.

16° Des écoles, orphelinats, collèges et séminaires.

17° Des livres de religion.

18° De la formation du clergé indigène.

19° De l'observance de la Constitution apostolique *Ex quo*.

20° Sur l'état de l'œuvre de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. Exposer, à propos de l'œuvre de la Propagation de la Foi, quels sont les secours reçus annuellement ; quels sont les moyens employés pour la conversion des infidèles ; quels sont les principaux obstacles à surmonter. De même, à propos de l'œuvre de la Sainte-Enfance, indiquer les subsides annuels, les moyens pour baptiser et recueillir les enfants abandonnés ; le nombre des baptisés dans une année, combien de recueillis et d'élevés. Quels sont les espoirs ou les craintes à avoir au sujet des garçons ou des filles recueillis, combien parviennent jusqu'à l'adolescence ?

21° Dresser une carte géographique de tout le Vicariat avec les divisions civiles, et noter exactement les endroits où s'élèvent les églises, où sont les chrétiens.

22° Il faudra établir un tableau synoptique sur lequel par ordre seront inscrits les noms des missionnaires et des prêtres indigènes, la patrie, l'année de la naissance, l'institut, l'époque de l'arrivée dans la mission ou de l'ordination si ce sont des prêtres indigènes, la fonction. Qu'il soit fait de même pour les élèves des séminaires, en indiquant les études au lieu de l'emploi. Sur un semblable tableau seront également inscrits les différents districts avec le nombre des chrétiens, des églises, chapelles, etc.

23° Que l'on fasse aussi une liste comparée de l'administration spirituelle de tout le Vicariat à partir de l'année 1840 jusqu'à la fin de l'année dernière, partagée par espace de cinq années, c'est-à-dire, 1840, 1845, 1850, 1855, 1860 ; sur cette même liste, on notera méthodiquement le nombre des chrétiens, des missionnaires et des prêtres indigènes, des séminaires, des églises, des chapelles, des écoles, des élèves ; combien de baptêmes d'enfants de fidèles ou d'infidèles et combien de baptêmes d'adultes ; le nombre des confirmations, des confessions, ainsi que des communions tant annuelles que de dévotion, les extrêmes onctions, les bénédictions nuptiales.

24° Que les besoins spirituels de la mission qui a été confiée au Vicaire apostolique soient examinés avec attention, que celui-ci les expose clairement, et propose les moyens les plus propres à extirper les abus laissés de côté s'il en existe encore, et à donner un plus grand essor à la religion.

25° Qu'il propose les moyens pour établir, selon l'intention du Saint-Siège, une seule et même discipline dans toutes les Missions, la même règle et la même méthode d'administration pastorale.

26° Ensuite qu'il examine sérieusement si, actuellement, il est à propos de ramener toutes les Missions de Chine à la forme ordinaire des

Eglises par l'établissement d'archevêchés et en désignant des évêques suffragants.

27° Doit-on publier partout le décret du concile de Trente à propos du mariage ?

28° Doit-on composer un catéchisme qui serait le même pour tous les Vicariats ?

29° Doit-on faire de même pour les livres de prières ?

30° Doit-on retrancher des livres de religion les expressions latines qui se trouvent çà et là dans ces livres ?

Donné dans la province du Hou-pé le 3 décembre 1860.

† A. C. SPelta, évêque de *Thespis*.

Par mandement de l'illus. et Révér. Visiteur Apostolique.

Alexis FILIPPI, *provicair*.

Le 23 mai 1861, Faurie expédia la réponse à ces questions.

C'est dans ce document que nous avons puisé pour donner dans le dernier chapitre du premier volume de cette *Histoire* l'état de la mission du Kouy-tcheou. Nous nous contenterons donc de citer les réponses de l'évêque aux points assez rares que nous n'avons pas signalés :

A l'art. 12 : « Dans le prêt à intérêt, nous tolérons 10 % et même 13 % au temps de la moisson. »

A l'art. 13 : « La culture, le commerce et l'usage de l'opium sont strictement défendus. Nous tolérons la culture pour les domestiques, les femmes et les enfants qui y sont forcés. »

A l'art. 14 : « Il serait très utile d'avoir un seul catéchisme pour toutes les Missions de Chine, ainsi que des livres de prières. »

A l'art. 30 : « Dans nos livres nous n'employons pas de mots latins. »

Le 23 juin 1862, Faurie n'avait encore reçu aucun accusé de réception et il exprimait le désir « de savoir si ces pièces étaient parvenues à leur destination. « Si elles avaient péri en route, disait-il¹, je pourrais en envoyer un duplicata. Je prie instamment le Seigneur de vous rendre au plus tôt une santé parfaite, afin que vous puissiez accomplir la laborieuse tâche de la visite que vous a imposée le Saint-Siège, ce qui serait d'une grande utilité. »

Le vœu de l'évêque ne se réalisa point Spelta ; mourut le 12 septembre 1862, sans avoir pu remplir la mission qui lui avait été confiée et que, depuis lors, le Saint-Siège n'a demandé à personne d'accomplir.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 394.

CHAPITRE II

ETAT POLITIQUE ET SOCIAL DU KOUY-TCHEOU

1860-1862

I

La révolte. — Détails sur les musulmans. — Pillages et meurtres. — Famine. — Arrivée du général Tien. — Les chrétiens.

Il importe maintenant d'étudier l'état politique et social du Kouy-tcheou, qui devait modifier, et en réalité modifia notablement les avantages obtenus et les ordres donnés même au nom de l'Empereur. Cet état était fort mauvais. Nous avons parlé de la révolte des indigènes pendant le supérieurat de Perny, elle continuait en s'aggravant :

« Les insurgés gagnent toujours du terrain, écrivait Faurie le 7 août 1860¹, et la confusion est presque à son comble dans ce pauvre Kouy-tcheou. Il est dangereux et difficile de voyager. Beaucoup de chrétientés ont été dispersées ou englobées dans les pays insurgés, un assez bon nombre ont été massacrées ; le district où je me trouve est le plus tranquille, mais les rebelles sont aux frontières et peuvent s'y ruer d'un moment à l'autre.

« Le meurtre, les incendies sont de mode, on commet des cruautés inutiles, telles que de livrer des prisonniers à des femmes et à des enfants pour qu'ils les mettent à mort en les piquant de dix mille coups d'aiguille !... ou bien encore quand un mandarin est fait prisonnier, ce comble d'ignominieuse barbarie qu'on lui inflige avant de lui couper le cou : on lui ferre les pieds et les mains comme s'il était un cheval, puis on le contraint à en remplir l'office. Bref, pendant la rébellion, les Indigènes et les Chinois ont fait tous leurs efforts pour se détruire mutuellement ; des deux côtés la barbarie a

¹ A.M.-E., vol. 544, p. 959. Lettre à F. Albrand.

été égale¹. » Les Musulmans avaient consolidé et augmenté leurs conquêtes dans le sud-ouest. Après s'être emparé de Sin-tchen en 1859, comme nous l'avons dit, ils prirent en 1860 Tchen-fong, puis descendant vers le sud ils conquièrent Tchen-lin et Hin-y fou en 1861.

La prise de cette dernière ville fut signalée par des atrocités que le prêtre Thaddée Yang résume ainsi² :

« Au moment de la prise de la ville, les Mahométans ont massacré sans pitié et sans distinction. Ils ont été obligés ensuite d'entasser le long des maisons les cadavres des morts et des mourants pour se frayer un passage au milieu des rues.

« André Ouen, qui a été épargné ainsi que sa pharmacie et les chrétiens qui s'y étaient réfugiés, est monté le lendemain au grenier et regardant par la croisée a vu cet affreux spectacle. Dans les piles des morts étaient engagés des blessés qui poussaient de longs gémissements de douleur. Ils priaient les fiers Mahométans de les achever, mais ceux-ci leur refusaient cette dernière grâce. Des enfants se traînaient au milieu des morts cherchant et appelant leurs mères, les soldats les faisaient sauter à coups de pied. Ce second jour a été employé à conduire devant le conseil de guerre tous les individus de la ville qui avaient échappé au massacre de la veille. S'ils étaient reconnus étrangers à la ville on les relâchait. Ceux du pays étaient décapités à l'instant. »

Parlant des exécutions publiques, Faurie ajoute cet horrible détail³ :

« Les enfants se tiennent le plus près possible du bourreau, armés de longues baguettes ; — dès que la tête est abattue, ils enfilent par le cou leur baguette aussi profondément qu'ils peuvent, ce qui fait redresser le tronc et cela les amuse beaucoup.

« Le jour suivant, les soldats divisés en escouades dans les divers quartiers ont été chargés d'évacuer les morts. Ils les ont simplement

¹ Les lettres des missionnaires signalent dans le nord, à quelques kilomètres de Hou-pong-ki, les bandes de Lieou Tsou-tsou qui y plaça son camp vers 1860. « Il était un des grands chefs de la secte des Tsin-lien-kiao espèce de francs-maçons de Chine. Les sectaires étant nombreux dans ces parages jusqu'à Ou-tchoan, il fit venir peu à peu tous les chefs et leur prouva d'abord sa mission céleste par divers prestiges et sortilèges qui annonçaient dans son œuvre non le doigt de Dieu mais une entreprise du diable. Dès lors la révolution fut décrétée et l'on débuta par la prise de Se-lan-fou. Pendant 8 ou 10 ans, les bandes de ce sectaire qu'on traitait de roi dévastèrent le nord de la province jusqu'à Tsen-y-fou » (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 2061. Lettre de Mgr Lions 1880.)

² *A. M.-E.*, vol. 546, p. 1083, juin 1862. Le préfet qui commandait à Hin-y fou lors de la prise de cette ville essaya de s'étrangler ; les Musulmans arrivèrent à temps pour l'en empêcher. Ils le relèguèrent à Sin-tchen, où Vielmon le trouva en 1865, et sur sa demande ils lui rendirent la liberté. (*A. M.-E.*, vol. 549^o, 4 avril 1865.)

³ *A. M.-E.*, vol. 546, p. 1083, juin 1862.

traînés hors de la ville à une assez grande distance et les ont jetés dans les champs sans les ensevelir. Quand la ville a été nettoyée, on a recueilli et distribué le butin, assigné les quartiers et les maisons aux soldats qui s'y sont installés à demeure comme chez eux. André Ouen a été appelé pour reconnaître dans les pharmacies désertes les médicaments précieux. »

Le généralissime des Musulmans se nommait Ma Ho-tou et résidait à Tchen-fong tcheou ; il avait été un négociant faisant en grand le commerce de sel. Persécuté par un mandarin qui voulait lui extorquer de l'argent, il rassembla quelques centaines d'hommes et leva l'étendard de la révolte qui grandit en peu de temps. Son mot d'ordre était : exterminer la race diabolique, c'est-à-dire l'Empereur, les mandarins et tous ceux qui les servent.

Faurie a tracé son portrait dans ces lignes¹ :

« Ce Ma paraît avoir de 50 à 60 ans ; il est gravé de petite vérole, il a la barbe presque entièrement blanche. Il a à la base du nez la cicatrice d'une blessure qui lui fut faite l'an dernier dans une révolte du peuple contre les Mahométans. Il a un ton de voix fort doux et presque aimable ; mais il est féroce comme un tigre. Dernièrement, l'un de ses secrétaires ayant fait une faute d'orthographe dans une écriture, il lui fit trancher la tête à l'instant. Ils sont tous de même trempe, et ne parlent que de tuer. Il ne faut qu'un soupçon pour abattre 10, 15, 20 têtes. Un chef Tchong-kia-tse, soupçonné d'avoir communiqué avec les impériaux, fut tué avec 20 ou 30 autres chefs. »

Sous ses ordres, Ma-tchong commandait aux troupes de Hin-y fou et Tchong Ni-tchong à celles de Sin-tchen. Très souvent ces deux généraux étaient en désaccord, le commandant en chef penchait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre. Au-dessus de tous, même du généralissime, se plaçaient deux chefs religieux : le premier Kin A-houng et le second Li A-houng. Kin A-houng avait été envoyé du Yun-nan pour prêcher la soumission à ses coreligionnaires ; il les avait, au contraire, excités à la révolte ; il résidait dans l'une ou dans l'autre des villes du sud-ouest soumises aux Musulmans, mais principalement à Sin-tchen, ainsi que Li A-houng qui paraît avoir été moins influent et moins remuant².

¹ *Journal de la mission*, 1862.

² Faurie et Vielmon ont donné sur les Musulmans les détails suivants : « Ils ont une écriture différente de celle des Chinois. Tous les drapeaux portent des inscriptions de la main de leurs chefs. Ils prient dans une langue étrangère ; après leur mort, on les jette dans la terre sans cercueil. Tous leurs prêtres, à quelque ordre de la hiérarchie qu'ils appartiennent, portent le nom générique de A-houng » nom dont les missionnaires, dans leurs lettres, ont fait Aaron.

« Ces Aarons, dit Vielmon, sont ce qu'il y a de pire parmi les mahométans. Dans

Les Musulmans firent rapidement cause commune avec les Tchongkia-tse et les autres indigènes révoltés; les Chinois, mécontents, aventuriers, brigands, toujours nombreux à l'époque des troubles, s'enrôlèrent dans leurs rangs. Comme les Mahométans craignaient quelque réaction contre laquelle leur petit nombre ne leur eût pas permis de lutter, ils tuaient tous les hommes instruits ou capables qui venaient se joindre à eux. Les He-miao, plus cruels que les

toutes leurs menées, il y a un Aaron qui en est l'esprit. Leur chef religieux porte le nom de Papa, il habite le Yun-nan, que pour cette raison, ils appellent la province-mère. J'ai visité les mosquées qu'ils appellent Ly-pay-se. Leur Ly-pay-se est une maison ordinaire, sans aucun ornement. Au fond se trouve un petit enfoncement pratiqué dans le mur où l'on voit écrits des caractères arabes. Dans un coin du Ly-pay-se, se trouve une chaire dans laquelle Aaron se met à genoux pour prier. C'est le vendredi qu'ils se réunissent dans la mosquée. Il n'y a que les hommes qui prient. Les femmes n'entrent jamais dans le Ly-pay-se; elles commencent à prier chez elles à l'âge de 42 ans. Mais, dès qu'elles ont l'âge de raison, elles peuvent faire prier Aaron pour elles. C'est ce qu'elles font le jour de leur mariage et le jour de leur mort. Les Mahométans pratiquent la circoncision dès qu'ils ont atteint l'âge de 10 ans. Ils ont aussi la confession auriculaire. Mais, à la manière dont ils font cette confession, tout le monde peut être présent. Le prêtre est dans le coin opposé du même appartement. Il tient une urne entre ses mains. Le pénitent dépose à voix basse le poids de sa conscience dans cette urne; le prêtre, qui n'a rien entendu, prie pour le pénitent à qui les péchés sont remis. Quant à la contrition et au bon propos, qui en est le fruit, il n'en est pas question. Au lieu de chercher l'horreur du péché dans la confession, ils y puisent la force et l'énergie d'en commettre de plus grands; lorsqu'ils attaquent injustement une ville, s'ils ne l'emportent pas d'assaut, c'est que Dieu n'est pas content d'eux. Dès le soir même de ce jour infortuné, ils se lavent le corps avec de l'eau bien claire et ils purifient leur conscience par la confession que j'ai expliquée. Ces deux cérémonies accomplies, ils partent pour de nouveaux exploits, armés d'un courage féroce que le fatalisme dont ils se nourrissent peut seul engendrer. Les Mahométans de ce pays se croient envoyés de Dieu pour punir la nation chinoise. Cela peut bien être vrai, mais ils devraient savoir aussi que, s'il plaît à Dieu de se servir d'un peuple comme d'un instrument pour punir les nations, il peut également briser cet instrument lorsqu'il l'a fait servir à ses desseins inscrutables.

« Les Musulmans d'ici croient fermement en Dieu. Ils croient aussi en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est pour eux un saint de second ordre, Mahomet est du premier ordre. Ils vénèrent la Sainte Vierge comme mère de Jésus-Christ. Selon leur manière d'enseigner, Jésus-Christ n'est pas mort. Il a souffert beaucoup et, au moment où il allait mourir, Dieu a envoyé un ange pour le représenter sur la croix. Cet ange a pris en toutes choses la forme de Jésus-Christ qui est monté vivant au Ciel d'où il descendra à la fin des temps. Si vous voulez leur demander quelques explications, ils ont toujours la même réponse à vous donner: « C'est ainsi qu'il est écrit dans les livres saints. » Ils ne savent rien, absolument rien, ils ne savent pas même le nom du lieu originaire de leur fondateur. Leurs Aarons ne veulent jamais discuter, parce qu'ils ne sont pas capables de soutenir une discussion; aussi je les laisse bien tranquilles. » (*A. M.-E.*, vol. 549^e. Lettre de Vielmon à Faurie, 1^{er} février 1865.) Voir à l'*Appendice* XXXV le fac simile du drapeau des Musulmans.

autres tribus, étaient leur principal appui. « Dans les pays occupés militairement, ils tuent absolument tout, écrit Faurie, hommes, femmes et enfants. Ils ne vont jamais se battre qu'à condition de faire ce qu'ils appellent *sabre plat* : massacre universel. C'est là leur grand plaisir. Les Mahométans, pour se les attacher, leur ont donné à discrétion de l'argent, des terres, des femmes et des filles enlevées aux Chinois.

« En France, on ne doit rien comprendre à cette guerre civile. C'est qu'en effet, cela ne se pratique pas comme chez nous. Bien des causes éternisent ces révolutions ou plutôt ces brigandages ; mais les principales sont : la rapacité et la lâcheté des mandarins et des soldats. Les mandarins grèvent le peuple d'impôts arbitraires, et les soldats ne se servent de leurs armes que pour piller ceux qu'ils devraient défendre. Pour l'ennemi, ils l'évitent toujours. Ils ne sont pas soldats pour se faire tuer, mais bien pour s'enrichir. »

Afin de mieux faire saisir les raisons de la durée de la guerre, Faurie expose l'organisation militaire ; il n'est pas inutile de reproduire cette page¹ :

« Les soldats proprement dits tiennent à des familles du pays qui de père en fils doivent fournir un homme pour le service. Ces soldats sont en général d'assez honnêtes gens, mais il n'y en a presque pas. Pour y suppléer on a fait des espèces de gardes mobiles. C'est ce qu'en certaines provinces on appelle les braves, en chinois *lien-yong*.

« Voici comment se fait le recrutement. Le gouverneur nomme un général, mais ne lui donne pas de soldats, c'est à lui de s'en procurer. Celui-ci affiche une proclamation, et tous les vagabonds et mauvais sujets du pays viennent s'inscrire. On ne s'informe nullement qui ils sont, ni d'où ils sont, ni quelle est leur moralité. Un honnête homme ne s'engage jamais dans cette troupe : ce serait une mauvaise note. Des rebelles déguisés viennent s'enrôler parmi les troupes, soit pour les trahir, soit pour les mettre en rapport avec les rebelles : c'est le cas le plus ordinaire. Le général, ayant clos sa liste, va déclarer au gouverneur le nombre de ses soldats et reçoit des fonds en conséquence. Mais ordinairement il en déclare le double et met le surplus de l'argent en poche. D'autres, tout en gardant ce surplus, retiennent encore une partie de la solde de leurs troupes pour réaliser de plus gros bénéfices. Les soldats, pour se dédommager, se répandent dans les campagnes et vont piller partout où ils peuvent. Ils font plus de dégâts que les rebelles. Les gens de la campagne pourraient bien les mettre à la raison, mais ils n'osent pas, parce que le plus souvent les chefs les autorisent à faire ces brigandages

¹ *Journal de la mission*, 1865.

pour se dispenser de les payer et que tout au moins ces vauriens se réuniraient pour venger leurs compagnons maltraités. Quelques gardes nationales des campagnes se sont hasardées à prendre ces maraudeurs et à les livrer à leur général ; mais il est toujours arrivé que le chef de la garde nationale a été mis en prison comme calomniateur. Les vaincus relâchés se vengeaient sur le pays par des atrocités. Les pauvres gens des campagnes ont plus peur des soldats que des rebelles et, en bien des endroits, les habitants du pays ont fait venir eux-mêmes les rebelles pour se soustraire aux vexations des soldats. Les rebelles ne pillent point ceux qui se soumettent à eux. Ils se contentent d'un tribut. Voilà une des causes principales de la prolongation des troubles.

« Une autre cause non moins principale : c'est que les soldats sont en général de connivence avec les rebelles et ne se battent jamais. Si on les envoie contre eux, ils établissent leur camp à distance et se répandent aux alentours pour piller les émigrants qui fuient devant l'invasion. S'ils ont quelquefois l'air de se battre, ce n'est que pour la forme. On tire sans balle, et il est convenu d'avance lequel des deux partis doit céder la victoire. Il est remarquable que partout où sont allés ces soldats, le pays a été ruiné et les rebelles s'y sont établis¹. »

A côté des soldats chinois, des Impériaux comme on les appelle, on trouve parfois des Musulmans que la colère a fait abandonner leurs coreligionnaires, tel Ma Kin-koui, le neveu de Ma-tchong qui commandait à Hin-y fou. Le père de Ma Kin-koui était le chef des rebelles de Pou-gan tin, lorsque cette ville fut reprise par l'armée chinoise ; les Musulmans ne lui pardonnèrent pas de s'être laissé vaincre, ils s'emparèrent de lui, le conduisirent à Sin-tchen, et par un raffinement de mépris Kin A-houng le condamna à être égorgé à la façon d'un porc. La sentence fut exécutée.

« En apprenant la mort de son père, Ma Kin-koui déserta les rangs des Mahométans révoltés pour arborer le drapeau impérial. De nuit, il fit transporter sa mère, ses sœurs et ses femmes à Yun-lin tcheou. « Depuis ce temps, écrit Vielmon², il se bat courageusement contre les Musulmans et il a remporté sur eux plusieurs victoires. On dit qu'il a renoncé au Mahométisme, et pour en donner des preuves il mange de la viande de porc. Parmi ses femmes, il y en avait une qui avait été volée à la prise d'une ville. Un soir, Ma Kin-koui eut besoin de prendre un bain de pieds. Cette femme lui porta de l'eau

¹ Dans une lettre du 1^{er} mai 1863 à F. Albrand, Faurie donna la même appréciation. (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 1233.)

² *A. M.-E.*, vol. 549^e. Lettre à Mgr Faurie. Yun-lin-tcheou, 20 décembre 1864.

tiède. Le mari s'en plaignit d'un air très mécontent; elle répondit sur le même ton que cette eau était assez chaude pour peler un porc. Ce mot fut le dernier qui sortit de sa bouche. Sa tête tomba aussitôt sous le sabre de son mari. »

Afin de se soustraire aux pillards de quelque côté qu'ils vissent, les Tchong-kia-tse qui ne se révoltèrent pas construisirent sur les montagnes les plus escarpées des camps fortifiés où ils se retirèrent en cas d'attaque des impériaux ou des révoltés : « J'ai visité un de ces camps, écrit Faurie, on y monte par un sentier qui serpente entre les rochers; mais la route est si bien déblayée et appropriée que les chevaux et les bestiaux peuvent la suivre, même en portant des fardeaux. De loin en loin il y a des constructions grossières, tellement placées qu'un seul homme pourrait arrêter une armée. Aussi il est inouï que les Impériaux se soient jamais avisés de tenter l'escalade. Au sommet, il y a des maisons disposées en forme de village. Tous leurs greniers et leurs écuries sont là. Ce qui rend ce fort imprenable entre tous les autres, c'est qu'il y a une belle et bonne source à quelques mètres seulement au-dessous du plateau supérieur, et qu'ils ne sont pas exposés à manquer d'eau en cas de blocus. »

En même temps que la guerre, la famine désolait une partie de la province, spécialement la préfecture de Hin-y, et le prêtre chinois Thaddée Yang, cité par Faurie, donne à ce sujet les plus attristantes nouvelles¹ : « Les gens se nourrissent de feuilles d'herbes, d'écorces d'arbres et de chair humaine, quand ils en trouvent. On n'enterre plus les morts, on les mange. Aussi ne peut-on sortir qu'en caravane armée. Tout homme rencontré seul est presque sûr d'être tué et mangé sur place. Une jeune femme chrétienne, étant allée quérir de l'eau à quelque distance du village, a disparu. Les parents, ne la voyant pas revenir, sont partis, la lance au poing, pour aller à sa recherche. Au milieu d'une forêt voisine ils aperçoivent du feu et quelques soldats auprès, ils s'approchent, les soldats s'enfuient, et ils trouvent sur les charbons, les membres découpés de l'infortunée femme. Si quelqu'un rencontre dans les champs un homme mort de faim, ce qui n'est pas rare, c'est une bonne fortune. On le cache soigneusement, on découpe les chairs en tranches minces, on les sèche au soleil, et on les conserve comme de précieuses provisions. Les ossements bouillis dans l'eau servent pendant 7 à 8 jours pour assaisonner les misérables herbages dont ils se nourrissent. M. Thaddée Yang a vu de ses propres yeux un père de famille aller de nuit dérober, sous les murs de la ville, la tête d'un supplicié. Il la rapporte chez lui, la jette au feu, et dès que

¹ *Journal de la mission*, déc. 1864.

les surfaces sont grillées, toute la famille, père, mère et enfants, se jettent dessus, en arrachent ce qu'ils peuvent avec les dents et les ongles, puis la remettent au feu et la rongent de nouveau, enfin on la brise, et chacun grille son morceau jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les fragments des plus gros os.

« Thaddée Yang¹ raconte encore que dans la ville de Hin-y-hien, où il est resté quelques mois, la chair humaine se vendait au marché sans être dissimulée. On vendait même les têtes telles quelles. Mais une femme ayant mangé le corps de son mari défunt, et des petits-fils ayant mangé celui de leur grand-père, le mandarin défendit, par un édit, de vendre de la chair humaine dans la ville. Il ne fit exception que pour les corps des malfaiteurs exécutés par la justice, lesquels sont au premier occupant. »

C'est à ce moment qu'entre en scène un nouveau personnage, le général Tien, Tien ta-jen selon l'expression chinoise qui accole volontiers le vocable de grand homme au nom de toute personne ayant quelque dignité. Faurie l'a portraicturé² :

« Né au Hou-lan d'une famille obscure, il s'engagea dans l'armée, où son caractère téméraire et audacieux lui fit acquérir de l'ascendant et des grades, et finalement de la réputation. Les troubles du Kouy-tcheou s'aggravant, il fut promu au grade de généralissime des troupes de toute cette province. Ce n'était pas mal faire son chemin pour un petit jeune homme de 23 ans, qui a l'air et la taille d'un enfant. Sa colossale renommée l'avait précédé et tout le monde l'attendait comme un libérateur. Dans les premiers jours de son arrivée, il justifie l'opinion qu'on a de lui. Les rebelles ont peur et reculent. Les soldats sont polis et paient ce qu'ils achètent, ce qui n'est pas l'habitude des gens qui portent le sabre au côté, et qui, dès qu'on leur résiste, ne parlent que de tuer (devant les paisibles citoyens, s'entend, car devant l'ennemi leurs meilleures armes sont leurs jambes). Bientôt le petit général songe à se faire craindre ; il fait sauter les têtes sous le moindre prétexte : pour avoir volé un chou ou un navet, pour être entré dans une maison publique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir chez lui tout un sérail. Il fait de nouveaux mariages tous les huit jours. Il reste toujours dans la ville où il ne songe qu'à s'amuser et à se donner du plaisir ; il aime à verser le sang, mais non sur le champ de bataille.

« Quelques autres traits achèveront de le faire connaître. Une troupe de rebelles vient faire sa soumission, il les reçoit avec empressement, donne des grades à leur chefs, et après l'accueil le plus

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 578, mai 1862.

² A. M.-E., vol. 546, p. 1083, juin 1862.

gracieux, comme ce chef retourne chez lui, il le fait massacrer en route par ses soldats. Après cela il se *lave la face*, en se récriant plus haut que les autres contre l'indignité d'un tel procédé, et pour preuve de la rectitude de ses intentions, il fait décapiter les soldats exécuteurs de ses ordres. Personne d'ailleurs n'oserait lui demander raison, il ne répond qu'à coups de sabre. S'il avait affaire à des soldats français, son affaire serait claire.

« Autre trait. Le Kouy-yang fou (maire et juge de la ville) excellent homme, avait à juger un soldat qui avait gravement maltraité une femme dans la rue ; le soldat répond insolemment, le mandarin lui fait appliquer quelques coups de rotin pour le corriger de son insolence. Le soldat furieux court à la caserne (le général y était), excite ses camarades ; plus de deux cents se ruent sur le prétoire le fer et le feu à la main, pillent, brisent, incendient. Heureusement le mandarin a le temps de se cacher. Ils pénètrent dans ses appartements, percent son lit de plusieurs coups de lance. Le général accourt alors avec un empressement plus ou moins sincère, et rappelle son monde à l'ordre.

« Après un pareil coup il s'est encore tenu pour offensé, et il a fallu que le mandarin déboursât quelques milliers de taëls pour se raccommo-der avec lui. Mais comment s'excuser devant l'Empereur ? Il décapite une trentaine de ses soldats, et écrit à Pékin une lettre où il se justifie blanc comme neige. C'est un petit tyran, tout le monde craint qu'il ne devienne finalement un chef de rébellion. »

Et l'évêque ajoutait l'expression de ces espérances qui ne devaient pas se réaliser¹ : « Dieu nous préserve d'avoir jamais rien à démêler avec lui. J'ai consulté pour savoir ce que nous pouvions avoir à craindre ou à espérer de lui. On m'a unanimement répondu qu'il n'a mission que de battre les rebelles, et que nos affaires ne le regardent nullement. Il paraît d'ailleurs respecter encore les ordres de l'Empereur, il craint de perdre son grade, il est probable qu'il n'osera pas nous molester, d'autant que nous avons les moyens de faire parvenir à Pékin la vérité toute nue, pour combattre ses mensonges, quelque artistement qu'ils soient brodés. »

Telle était l'anarchie dans laquelle se débattait la province du Kouy-tcheou.

Dans cette situation, les fidèles étaient plus fréquemment occupés à combattre qu'à prier, et Mihières parle de villages² dont « les habitants ont toujours la lance au poing, et le sabre au côté. Ils

¹ *Journal de la miss.* 29 avril 1861.

² A. M.-E., vol. 544, p. 992, cité par Mgr Faurie. *Lettre à la Propagation de la Foi*, 20 octobre 1860.

sont souvent obligés d'abandonner la charrue au milieu du sillon, pour se réunir et repousser l'invasion. Les femmes même prennent les armes.

« On ne rencontre partout que des gens armés ; il est même curieux, en certains endroits, de voir les marchés ressemblant plutôt à un camp en désordre qu'à un lieu de transactions commerciales. Les paysans y arrivent en caravanes armées, le drapeau en tête, portant leurs denrées et conduisant leurs bestiaux. »

On cite, à cette époque, 1860, mais sans donner aucun détail le nom des deux frères Tsen, Paul et Pierre, qui furent massacrés¹.

II

Présentation des passe-ports aux autorités du Kouy-yang. — Appréciations diverses sur le cérémonial de cette visite. — Colère de Tien ta-jen. — Ses menaces et ses actes d'hostilité contre les missionnaires et contre les chrétiens. — Alertes.

La première grosse affaire qui eut lieu au Kouy-tcheou sous le nouveau régime inauguré par les traités et par les édits, fut la présentation des passeports dont nous avons donné un spécimen dans notre précédent chapitre. Emporté de Pékin par Delamarre, et expédié du Su-tchuen par un courrier spécial, le passeport de Faurie arriva à Kouy-yang le 29 avril 1861. Il était accompagné d'une lettre de Desflèches, racontant en détail le cérémonial suivi par lui pour la réception de cette pièce et ses visites aux mandarins de Tchong-kin.

Faurie se prépare à faire les choses solennellement. Le 15 mai, il annonce que ses préparatifs sont terminés : palanquin, vêtements, cartes, serviteurs, tout est prêt ; il n'attend plus que le beau temps. Le 22 mai, selon l'étiquette chinoise, il députe Vielmon auprès du gouverneur, afin de lui annoncer qu'une pièce importante est arrivée de Pékin à l'adresse de l'évêque du Kouy-tcheou, qui demande la permission de venir lui-même la présenter.

« Nous rappelant, dit-il², la visite de saint François Xavier au roi du Bungo, il est entendu que le missionnaire ira en tenue ecclésiastique chinoise ; bottes en satin noir (de rigueur selon l'étiquette chinoise), robe en crêpe de Chine, rochet en tulle brodé, ca-

¹ Quoiqu'on donne à ces deux frères le nom de Paul et de Pierre, il est dit qu'ils étaient seulement adoreurs et non baptisés.

² *Journal de la mission*, mai 1861.

mail, étole en drap d'or. Le costume est complété par le *Fang-kin-mao*, espèce de bonnet carré richement brodé avec fanons à peu près semblables à ceux d'une mitre. (C'est ici la coiffure du prêtre dans les cérémonies religieuses, et même pendant la messe.) Il monte dans un palanquin à quatre porteurs, précédé du parasol rouge et suivi de cinq cavaliers.

« Arrivés au prétoire, on fait annoncer qu'un prêtre du grand empire de France demande à parler à l'intendant. De suite il est admis. Après la salutation d'étiquette, (inclination profonde en portant les mains jointes jusqu'à terre et les élevant ensuite à la hauteur du front), on le fait asseoir à la place d'honneur, puis il explique le but de sa visite, et remet ma lettre dans laquelle est expliqué en détail le cérémonial que nous nous proposons de suivre le lendemain. L'intendant va communiquer l'affaire au gouverneur¹, qui répond favorablement à la requête. Il n'est pas besoin de dire que les officiers du prétoire dévorent des yeux ce nouveau costume qu'il faut expliquer par le menu. Ce qui les intrigue le plus, c'est l'étole. Ils demandent quel grade cela désigne ; M. Vielmon leur répond que dans notre empire on distingue trois hiérarchies de dignités, civiles, militaires et ecclésiastiques, que dans les deux premières, personne n'a le droit de porter l'étole, que c'est l'insigne spécial du sacerdoce. En résumé, ils trouvent le tout très beau et très digne. Pendant que tout cela se passe, la renommée aux cent bouches fait circuler la nouvelle d'un événement aussi extraordinaire, car c'est bien pour la première fois au Kouy-tcheou qu'un Européen entre officiellement au prétoire. En un clin d'œil les curieux encombrant la vaste cour, et les vitres de papier de l'appartement de réception volent en lambeaux. Les satellites ne peuvent contenir la curiosité du peuple ; on est obligé de les laisser faire. A la sortie du prétoire l'intendant accompagne notre confrère pour l'aider à se frayer un passage à travers la foule ébahie, qui, dans son étonnement, n'a pas la présence d'esprit de se ranger pour laisser passer le noble hôte. En retournant à l'église, même foule sur toute la route, mais tenue respectueuse et silence presque religieux. Ce costume admiré du peuple, aussi bien que des prétoiriens, leur inspire instinctivement de la vénération. Le soir tous les prétoires sont en émoi. Le gouverneur appelle de suite, pour conférer sur cette affaire, le général Tien ta-jen, sans l'avis duquel il n'ose rien faire de peur de le mécontenter. »

Le lendemain ni l'évêque ni les missionnaires ne connaissent aucune particularité des pourparlers engagés entre les autorités ;

¹ Le gouverneur se nommait Ho Kouan-yu. (*A. M.-E.*, vol. 549^p, p. 517.)

ils concluent de ce silence que les choses se passeront bien, du moins convenablement.

« Le matin¹, M. Vielmon prend la pièce officielle dans sa poche, et va la chercher à une lieue de la ville. (Ceci n'est pas une supercherie, c'est ainsi que cela se pratique en Chine, il n'y avait pas moyen de faire autrement.) Une demi-heure après, la procession sort la croix en tête, avec étendards, musique et pétards, comme on nous avait recommandé. Le rendez-vous est dans une pagode, et le diable ne doit pas voir de bon œil la croix briller sous ses lambris. La pièce est placée sous un brancard drapé en jaune, l'on rentre en ville en bon ordre, et le cortège aboutit à notre église. Après un modeste déjeûner, nous partons en même équipage pour aller présenter au gouverneur la pièce officielle ; j'avais avec moi les trois confrères ici présents, MM. Mihières, Lions et Vielmon. Le gouverneur fait assez longtemps attendre son audience ; enfin la grande porte s'ouvre. Je descends de palanquin, prends la chape et la mitre, et je monte vers le grand homme qui m'attend au haut du palier. Il m'introduit poliment dans son salon, et après les saluts de rigueur, je dépose la mitre et la chape. On s'assied et la conversation commence. La première parole du gouverneur me révèle ses dispositions intimes :

« Vous venez en temps peu opportun pour prêcher ; la province est en trouble. — Grand homme, nous n'allons pas dans les régions occupées par les rebelles ; il n'y a rien à craindre ici, près de vous. — Mais nous avons déjà tant de religions diverses, à quoi bon en ajouter une nouvelle ? — Grand homme, les religions ne se comptent pas, elles se pèsent. Si l'Empereur ne trouvait pas la nôtre bonne, il ne nous accorderait pas l'insigne honneur qu'il nous fait aujourd'hui. — Si parmi vos chrétiens il y a de mauvaises gens, je m'en prendrai à vous. — Grand homme, tous les Chinois de cette province, chrétiens ou non, sont vos sujets. S'il y en a qui fassent mal, ne distinguez pas entre païens et chrétiens. Examinez leur cause, et s'ils sont coupables, punissez-les ; je n'ai aucune réclamation à faire. Je suis l'évêque des chrétiens, et non leur magistrat. Toutefois, je puis répondre en général que les chrétiens ne se révoltent jamais contre l'autorité. Qu'il s'en trouve un ou deux sur le nombre qui ne suivent pas nos instructions, cela peut être ; mais..... — C'est vrai, s'écrient d'autres mandarins assistants ; l'an dernier, il y en a eu un qui s'était secrètement soumis aux rebelles ; ce sont les chrétiens eux-mêmes qui l'ont pris et livré à la justice, il a été décapité. Un autre ajoute : il se disait chrétien, mais il ne l'était pas. — Il l'était, re-

¹ *Journal de la mission*, mai 1861.

pris-je, mais depuis quelques mois seulement. Il n'était pas encore assez imbu des principes de la religion. »

« Pendant ce colloque avec les mandarins inférieurs, le gouverneur ne dit mot ; mais il laisse assez voir son dépit contre ceux des siens qui parlent en faveur de ma cause. Avant de lever la séance nos trois confrères viennent saluer le gouverneur (*car il avait demandé à me voir d'abord seul*), il n'échange avec eux que quelques paroles de civilité, puis il nous reconduit poliment jusqu'à nos palanquins.

« Notre seconde visite doit être chez le général Tien. C'est la plus importante, sinon de droit, au moins de fait. Il ne veut pas nous recevoir. Il prétexte des affaires importantes qui ne lui en laissent pas le loisir. Nous ne nous y méprenons pas. Après cet échec, nous trouverons bien des portes fermées, parce que presque tous les mandarins le craignent, et sont toujours à sa remorque.

« Nous sommes cependant très bien reçus encore chez deux autres grands mandarins, le Fan-tay et le Tao-tay, qui sont Tartares, parents de l'Empereur, et n'aiment point ce jeune téméraire, qui peut à chaque instant, pour un caprice, compromettre l'Empereur et l'Empire. Le Fan-tay nous interroge sur la France, sur notre voyage de mer, sur les chemins de fer, les bateaux à vapeur etc... Enfin, avec une politesse exquise, mais sans affectation, il ne nous parle que de choses qui peuvent nous être agréables. Puis quand nous voulons prendre congé de lui : « Ah ! restez encore un peu, vous venez de si loin ! Buvez encore une tasse de thé. » Le Tao-tay, Tartare aussi, nous reçoit également très bien ; mais il a l'air intimidé, soit par notre présence, soit par la crainte du petit général, qui peut-être trouvera mauvais qu'il nous fasse cette politesse. Comme il parle peu, la visite est assez courte.

« Nous allons successivement chez les cinq autres mandarins de la hiérarchie administrative ; mais l'un prétexte une maladie, l'autre est absent. Nous laissons chez chacun d'eux notre carte de visite, et nous rentrons chez nous au milieu de la foule qui n'a pas assez d'yeux pour nous regarder. Mais ce qui est merveilleux, et ne se voit jamais dans une solennité chinoise, c'est le silence et la tenue respectueuse de cette foule compacte. On n'entend pas un cri, pas un mot ; on ne voit que des milliers d'yeux braqués sur nos personnes. Nous ne savons encore que penser du résultat de notre apparition ».

L'apparat avec lequel on fit cette visite fut fort discuté, non seulement parmi les Chinois, mais aussi parmi les Européens ; nous en verrons plus tard les échos parvenir jusqu'à Pékin et se répercuter à Paris et à Rome ; donnons tout de suite l'appréciation de Lions¹ :

¹ Journal de M. Lions, p. 219.

Notre procession solennelle ne se renouvellera pas, j'espère, du moins avec le même équipage ; j'exhorte fort mes successeurs à ne pas nous imiter. Je n'y suis pas pour grand'chose, pourtant j'y ai participé. M^{sr} de Sinite, en nous conseillant de recevoir la pièce de Pékin le plus solennellement possible, nous a un peu poussés ; le fameux Hoang approuvant, on a imaginé cette cérémonie extraordinaire pour le céleste Empire ; d'où colère de la part des grands mandarins. Cependant, elle a eu son bon côté et son utilité, que très probablement elle aurait eu mieux encore, si elle avait été plus conforme aux mœurs et usages du pays. Quoi qu'il en soit, telle qu'elle a été, elle nous a implantés, principalement à la capitale et même dans toute la province, où la renommée en a promptement répandu la nouvelle.

Sans doute que peut-être avec une manifestation plus modeste et plus conforme aux rites du pays, on aurait moins excité la jalousie de nos ennemis, surtout de Tien ; mais notre renommée aurait été moins grande, et nous en avons besoin pour être bien implantés au Kouy-tcheou.

Les persécutions survenues après le départ de Tien ta-jen, auraient probablement été plus cruelles et plus désastreuses, si nous n'avions été bien fixés. Quoi qu'il en soit, je suis devenu ennemi de toute manifestation extérieure et de tout apparat bruyant, plus propre à exciter la jalousie des païens, surtout des lettrés et des mandarins, qu'à nous concilier leur respect et leur estime, et qui, d'autre part, donne de l'orgueil à nos néophytes¹.

Ajoutons encore au sujet de cette visite que le chargé d'affaires de France, Kleczkowski, écrivit plus tard à Faurie pour le blâmer de s'être servi d'une chaise de couleur violette² :

Il paraît que c'est la couleur violette de votre chaise à quatre porteurs qui a d'abord offusqué Tien, mais je me demande pourquoi cette couleur et pourquoi quatre porteurs ? Quel bien peuvent produire de pareilles satisfactions du sentiment de dignité personnelle, si elles ont pour premier résultat d'étonner et de blesser les amours-propres des autorités ?

À cette remarque nous nous contenterons d'opposer les extraits de quelques lettres de Faurie, de Mihières et de Vielmon :

M. Kleczkowski, écrit le premier², me reproche assez à bout portant d'avoir une chaise violette. Dites-lui que la chaise n'est qu'un prétexte que Tien ta-jen met en avant. C'est même une bonne chose que nous soyons distincts des civils. Quant aux motifs de vanité que me prête M. Kleczkowski, j'avoue que j'en ai été mortifié. Car vous savez mieux que personne quelles étaient nos intentions. Il va jusqu'à me reprocher d'avoir pris quatre por-

¹ Quand Lions fit en 1863 sa première visite officielle aux mandarins de Tchen-lin, de Gan-chouen, de Lan-tai, il mit en pratique les réflexions que lui avaient inspirées les difficultés de Kouy-yang. Il se présenta très modestement dans une chaise ordinaire, qu'on lui prêta pour la circonstance, car il n'en posséda jamais avant d'être évêque.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 488, 21 décembre 1861.

teurs pour ma chaise un jour de visites aux autorités. C'eût été faire injure aux autorités d'en agir autrement. Quelqu'un qui aborde le gouverneur, et ne lui doit qu'un simple salut, peut-il se présenter en manant ?

Sur cet article, Faurie répondra à Kleczkowski lui-même ¹ :

Tien ta-jen se plaint de ce que j'ai fait mes visites aux autorités en chaise violette. C'est une vraie futilité. Je m'étonne que la Légation n'y ait pas vu clair. La véritable raison est la haine de Tien contre le prince Kong et les Européens. « Il aurait voulu, dit-il, que j'aie en chaise verte. » Or la chaise verte est en usage pour les premières sommités de la magistrature ; voilà pourquoi j'ai cru ne pas devoir la prendre, je ne suis pas un magistrat civil. J'ai pris la couleur modeste de mon rang. Que si j'avais pris la chaise verte, il aurait davantage trouvé à redire. Ce n'est qu'un prétexte quelconque de se plaindre. Il ne pouvait se plaindre d'autre chose, parce que nous avons agi en tout avec une très modeste dignité.

Plus tard, Kleczkowski changera d'avis au sujet de la couleur de la chaise, puisque dans une lettre du 21 juin 1862, Mihières disait à Faurie ³ :

J'ai prévenu M. de Kleczkowski que dans vos visites vous vous êtes servi de la chaise violette et du costume ecclésiastique, il a approuvé en tous points.

Et l'année suivante Vielmon écrira dans le même sens ⁴ :

Notre ministre, M. Berthemy, sait que Votre Grandeur a une chaise violette ; non seulement il l'approuve, mais encore il voudrait que tous les évêques de Chine vous imitassent en cela, il voudrait que nous eussions une croix sur nos chaises, l'habit ecclésiastique ou quelque chose qui nous distinguât des mandarins, toutes les fois que nous allons au prétoire.

Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, la manifestation de Faurie et de ses collaborateurs fut désagréable à Tien ta-jen, comme l'évêque le consigna dans le *Journal de la mission* :

« 24 mai. Nous apprenons qu'hier Tien ta-jen a été très-offusqué et très mécontent de notre apparition, et surtout du respect de la foule. Il a peur que toute la ville se fasse chrétienne en masse, un de ces quatre matins. Il demande au gouverneur la mission d'être chargé seul de cette affaire. « Il va, dit-il, nous faire massacrer, à l'heure même, avec tous nos chrétiens, afin qu'on n'en parle plus. » Le gouverneur plus prudent lui dit que cela ne peut pas se faire, que ce serait porter grand tort à l'empire, parce qu'on tirerait ven-

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 252. Mgr Faurie à M. Mihières, 3 mars 1862.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 573, 3 mars 1862.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 154.

⁴ Tien-tsin ; 16 novembre 1863.

geance de notre mort ; que c'est une affaire d'Etat et qu'il faut en délibérer en conseil. Tien ta-jen, ne pouvant mieux faire, prend des mesures de terrorification. Il soulève ciel et terre pour effrayer les chrétiens. Il fait prendre leurs noms à domicile, répand le bruit qu'à un moment donné, il va les égorger tous en même temps. Mais, afin de se mettre à couvert aux yeux de l'Empereur, il excite le peuple, et fait faire tout par les chefs de quartier, sans donner d'ordre écrit. Il se réserve la possibilité de pouvoir tout nier. »

Dès lors, des faits plus ou moins graves, tous inspirés par la haine, vont se dérouler, et pour les bien connaître nous n'avons qu'à reproduire le *Journal de la mission du Kouy-tcheou* :

« 25 mai. Le recensement d'hier, exécuté par les chefs de quartiers, a donné plus de 800 familles chrétiennes dans la ville. C'est à peu près la somme de tous les chrétiens de cette station, en y comprenant les femmes, les vieillards et les petits enfants. Je pense que les chefs de quartier ont grossi exprès le catalogue, afin que le général y regarde à deux fois avant de sévir. Quelques fidèles effrayés émigrent hors de la ville. Nous les encourageons de notre mieux par notre contenance, et nous avons la consolation de voir le plus grand nombre montrer un courage vraiment chrétien, et même quelque peu français.

« Un chrétien nommé Koung est appelé par le chef de son quartier, qui lui dit :

« Tu t'appelles Koung, du nom du grand Confucius, et tu es chrétien ; cela n'est pas compatible ; ou cesse d'être chrétien, ou change ton nom de Koung. — Je resterai chrétien et je m'appellerai toujours Koung. Je reste chrétien parce que c'est une affaire de conviction, et que je ne puis aller contre ma conscience. Je garde mon nom de Koung, parce que c'est mon nom, et que je n'en puis avoir d'autre qui soit mon véritable nom. — Si tu restes chrétien, je veux absolument que tu changes de nom. — Comment voulez-vous que je change de nom ? Mon nom, c'est mon nom. J'ai peur qu'il ne vous prenne envie de me faire aussi changer de peau. — Je le veux absolument, reprend-il d'un ton sévère. — Eh bien, si vous le voulez absolument, voici ce qu'il vous faut faire : allez trouver mon père qui est mort depuis 20 ans, dites-lui de me faire renaître grand comme cette pipe, et s'il consent alors à changer mon nom, moi j'y consens aussi. »

« L'assemblée perd le centre de gravité, et après que tout le monde a bien ri, on le laisse tranquille.

« Un autre chrétien a écrit sur l'enseigne de son magasin qu'il est originaire du Su-tchuen. Les autres marchands de la même province ne veulent pas qu'il soit reconnu pour être leur compatriote. Ils le

renient, et collent du papier sur les mots de son enseigne qui disent qu'il est de la même province qu'eux. « C'est bien, dit celui-ci, mais écrivez à la place que je suis chrétien. J'aime mieux être chrétien que votre compatriote. »

« Chez d'autres, les soldats volent insolemment ce qu'ils peuvent attraper. Un fabricant de parapluies a été dévalisé ce matin par les soldats de Tien ta-jen. Ils se promènent par toute la ville avec des parasols neufs, et à bon marché, disent-ils. Et ils donnent l'adresse du magasin à ceux de leurs camarades qu'ils rencontrent. Enfin ces jours-ci nos chrétiens ont besoin de patience. On les taquine de mille manières¹. Ce qui nous console, c'est qu'on ne peut leur reprocher aucun crime, et qu'on ne peut les attaquer que sur de vraies niaiseries. Encore n'est-ce que pour flatter Tien ta-jen qu'ils craignent; car ici les chrétiens sont généralement estimés; et si Tien ta-jen n'était pas là, tout rentrerait bientôt dans l'ordre.

« *26 mai, dimanche de la Trinité.* Les chrétiens viennent à la messe, comme d'habitude. L'église est pleine. Ils paraissent un peu rassurés. Vers 8 ou 9 heures arrivent trois cavaliers et quatre soldats de Tien ta-jen, qui viennent se mettre en faction à nos portes. Interrogés sur leurs intentions, ils répondent qu'ils viennent pour empêcher qu'il n'y ait du tumulte; mais je soupçonne qu'ils viennent pour nous surveiller, et nous empêcher de décamper. Ils ne laissent entrer que les gens de la maison et les anciens chrétiens bien connus. Ils ajoutent même que Tien ta-jen n'a pas l'intention de tuer les chrétiens, mais qu'il ne veut pas qu'on en fasse de nouveaux. Toutefois les bruits sinistres continuent, la contenance insolente des soldats ne nous rassure pas. Ils ont battu assez gravement à coups de plats de sabre quelques chrétiens du dehors qui insistaient pour entrer. Ils ne laissent pas même passer nos enfants chrétiens qui viennent à l'école; M. Vielmon va essayer d'y mettre ordre, il parle avec autorité, et les soldats sont un peu moins insolents.

« On délibère s'il faut continuer les visites. La plupart des chrétiens opinent que oui, pour faire voir qu'on n'a pas peur. Peut-être n'a-t-on que l'intention de nous effrayer. C'est décidé, on va partir... Mais nos gens sont si troublés qu'ils ne savent trouver ni palanquin ni porteurs. On renvoie encore la partie à demain.

« Comme les choses pourraient s'aggraver, je me décide à envoyer mon provicaire, M. Mihières, au Su-tchuen auprès de M. Delamarre, afin qu'il y ait quelqu'un hors de danger. Il pourra en outre con-

¹ On cite Agnès Pi Lou-niang, trois fois conduite au prétoire où on voulut la forcer à l'apostasie; elle fut frappée de 20 soufflets avec une semelle de cuir; elle refusa de renoncer à sa foi. (*A. M.-E*, vol. 549^e, p. 1141.)

sulter ce confrère, qui est au courant des affaires, sur le moyen de remédier à notre position. Le soir dès que les soldats ont levé le poste. M. Mihières sort secrètement de la ville, et va coucher au collège, qui en est à une lieue, pour de là partir demain matin de bonne heure. J'envoie en même temps un vélocipède¹, qui ira en avant avertir M. Delamarre de l'arrivée de M. Mihières et du but de son voyage.

« 27 mai, lundi. Quatre officiers et quatre soldats viennent monter la garde comme hier ; mais rien d'extraordinaire. Nous commençons à respirer.

« Vers midi, il fait beau, M. Vielmon part pour continuer les visites. Dès que Tien ta-jen apprend que l'un de nous est en ville, il expédie plus de 50 soldats à cheval avec ordre de briser son palanquin et de le battre. Ils courent dans toutes les rues en vociférant. Mais Dieu ne permet pas qu'ils le rencontrent. Au coin d'une rue, ils voient un citoyen fumant tranquillement sa pipe sur la porte d'une boutique : « Par où est passé l'Européen ? lui demandent-ils. (Ce citoyen était un chrétien envoyé par nous pour observer ce qui se passerait). — Il est passé par là : courez vite ! » Il indiquait la rue par où M. Vielmon était passé en sortant. C'était la direction tout-à-fait opposée à celle par laquelle il devait rentrer. Grâce à cet heureux incident, M. Vielmon a eu le temps de rentrer sans encombre, et même sans s'être aperçu de rien.

« Maintenant nos visites sont finies. Nous n'avons manqué de politesse envers personne ; c'est à leur tour de faire leur devoir.

« Mais bientôt cette troupe, dépitée d'avoir manqué son coup, arrive vers l'église en criant qu'ils vont égorger les Européens. Le peuple se porte en masse sur notre quartier, pour être témoin du spectacle. Les remparts de la ville, de ce côté-là, sont couverts de monde, et ressemblent à un amphithéâtre. Au moment où les soldats mettent le pied sur notre seuil, une espèce d'aide-de-camp apporte la nouvelle que Tien ta-jen lui-même arrive, et qu'il y a du nouveau. On suspend les hostilités pour attendre ses ordres. Les soldats cependant entrent en foule, circulent dans la maison et dans l'église, mais comme de simples curieux.

« Cependant on ne voit pas paraître Tien ta-jen. Alors un de nos gens dit au chef de la troupe : « Vous venez pour briser le palanquin de l'évêque, le voilà à votre disposition. » Ils répondent : « Le général ne nous a parlé que de le briser dans la rue ; ici nous n'avons pas d'ordres. » Peu à peu la foule s'écoule.

« De temps en temps nous passons de vilains moments. Les gens

¹ Faurie emploie quelquefois ce terme pour désigner un courrier rapide, qui assurément ne se servait pas de vélocipède.

que nous avons chargés de veiller dans la maison n'osent pas rester à leur poste, et nous laissent presque seuls. Aussi les voleurs ont beau jeu. Il disparaît tous les jours quelque chose de notre mobilier.

« *4 heures du soir.* Le calme est un peu rétabli, et nous songeons à dîner, quoique sans grand appétit. Au moment où nous nous mettons à table, encore une foule de soldats qui inonde la maison. On dit que cette fois-ci Tien ta-jen arrive en personne. J'endosse mon rochet, mon camail et ma plus belle étole ; et je vais me poster dans la pièce antérieure de la maison, pour tâcher d'avoir avec lui une entrevue. Ses gens me disent aussi qu'il désire me voir. J'attends : on l'annonce dix fois, et je ne vois paraître que des escouades de soldats, en sandales de paille, qui se succèdent sur la porte, et qui se retirent après m'avoir examiné quelques instants, avec un silence et une modestie qui ne leur sont pas ordinaires. Enfin tous disparaissent, et j'apprends peu après que l'entrevue a eu lieu, c'est-à-dire que Tien ta-jen m'a vu. Il était l'un de ces soldats en sandales. Il sort quelquefois ainsi. C'est, comme vous voyez, une petite rinqure du grand Napoléon.

« *10 heures du soir.* — Un chrétien arrive tout suant et tout essoufflé. Cette fois, le danger est imminent. Un soldat que Bruno a guéri de plusieurs maladies graves, vient lui annoncer secrètement que Tien ta-jen prépare des soldats et des torches incendiaires, et qu'à minuit précis il va venir nous massacrer, brûler l'église, et égorger aussi tous les chrétiens. L'ordre est déjà donné. C'est sûr... Beaucoup de chrétiens se cachent. On nous presse de déloger pour aller nous cacher ailleurs. Je m'y refuse : « Ailleurs nous serions moins en sûreté qu'ici. On ne peut se cacher chez les chrétiens ; ils sont connus. Errer par les rues, ce serait folie ; la ville est fermée et on nous trouverait bien. C'est alors que Tien ta-jen aurait beau jeu de nier. Voici mon dernier mot : « Je suis en règle avec l'Empereur, si le général fait une sottise, ce n'est pas mon affaire. En attendant, je vais dormir à la garde de Dieu, tâchez d'en faire autant, si vous pouvez. »

« Nous mettons quelqu'argent dans notre poche, nous prévoyons par où escalader le mur, derrière le jardin, et chacun se retire dans sa chambre pour tâcher de reposer un peu ; j'achève cette page du *Journal*, et je l'envoie en lieu sûr, afin qu'il parvienne au moins cela à quelque confrère.

« Si nous sommes en vie demain, je continuerai à noter la suite des événements¹. »

¹ Sur cette nuit mouvementée Lions a écrit les lignes suivantes : « Cette nuit, je l'ai encore passée en ville, mais je ne me suis pas deshabillé et mes paquets étaient prêts afin que je puisse partir de bon matin pour Tang-cul-po, en cas que

Ici se place un fait qui n'est pas consigné dans le *Journal de la mission*, mais qui est trop typique pour ne pas trouver place ici : Au moment où l'évêque déposait la plume, Vielmon l'appelle : « Monseigneur ! — Eh bien — Votre Grandeur n'a plus qu'une bouteille de Bordeaux ; il ne faudrait pas la laisser pour Tien ta-jen. — Il faut la conserver pour la messe. » Vielmon tenait déjà la bouteille et visait à la tête. « Non, non, reprit Faurie, gardons ce vin pour la messe. — Mais, Monseigneur, on va nous massacrer. — J'ai la haute main sur les biens de la mission, gardez ce vin. » Vielmon se recoucha.

Au dehors cependant, on entendait des bruits de pas, des paroles confuses... la mort approchait peut-être ! « Il faut nous confesser, dit l'évêque. — Mais, répliqua le missionnaire, Votre Grandeur espère dire la messe demain... — J'espère, oui... Cependant on peut nous massacrer ! — Sans doute, Monseigneur, mais il ne faut pas être plus pur pour entrer au ciel que pour monter à l'autel. »

Le lendemain, à son réveil Faurie reprend la plume :

« 28 mai. Je me réveille au grand jour, et je trouve encore ma tête sur mes épaules. Les gens de la maison les plus peureux, qui ont décampé hier soir, reviennent un peu confus de leur poltronnerie, et les plus braves qui ont veillé au poste toute la nuit m'ouvrent de grands yeux rouges, et paraissent tout ébahis de nous voir encore monter à l'église pour dire la messe. Dès que les portes de la ville s'ouvrent, M. Lions part pour aller visiter quelques stations chrétiennes à la campagne. Il ne reste plus près de moi que M. Vielmon. La maison est gardée comme les jours précédents. J'apprends qu'on en fait autant au collège.

« 10 heures du matin. J'apprends l'explication de tout le vacarme d'hier. Tien ta-jen apprenant que M. Vielmon faisait des visites en ville, était parti lui-même avec une troupe de soldats armés. Il voulait d'abord faire assommer M. Vielmon dans la rue, puis venir à l'église mettre tout à feu et à sang, et on ajoute même, (ce qui est plus que probable) qu'il aurait procédé immédiatement au massacre de tous les chrétiens. Le général était encore en fête de noces, il avait fait la veille, sans être veuf, son 7^e ou 8^e mariage. Il venait de boire largement. Parti à cheval, habillé en simple soldat, il dirige

ma tête fût encore sur mes épaules, ce qui arriva ; mais je vous assure que la nuit ne fut pas tranquille : il y avait grand clair de lune ; comme il arrive parfois dans ces circonstances, les chiens ont aboyé presque toute la nuit, on croyait à tous moments que les soldats de Tien allaient arriver.

« Dès la pointe du jour, le Lou-koan-men étant ouvert, je monte dans une petite chaise, et je me rends à Tang-eul-po, où se trouvait déjà le P. Sabattier. » (*Journal de M. Lions*, p. 225.)

la cohorte. Mais au détour d'une rue son cheval refuse d'avancer, il le frappe, le cheval se cabre et désarçonne le général qui tombe sur le pavé. Il remonte et frappe plus fort ; mais le cheval le renverse encore une seconde et une troisième fois. Il remonte furieux, et frappe de toutes ses forces. Le cheval, alors, au lieu d'avancer, tourne bride et part au galop vers le prétoire du gouverneur. Celui-ci, qui avait déjà envoyé un mandarin pour couper la route au général, le voyant venir, court au devant de lui, l'entraîne dans son cabinet, lui montre une pièce impériale qui arrive à l'instant. Il y est fait mention de moi, avec recommandation de bien remplir à notre égard les devoirs de civilités et d'assistance stipulés dans le traité. Le général ne put s'empêcher de dire, assez froidement pourtant : « J'allais faire une sottise. » Il envoie contre-ordre à ses soldats, vient lui-même incognito aussitôt après. C'est alors qu'il m'a vu sans que je m'en doutasse. Quant à l'alerte de la nuit dernière, ce ne pouvait être que pour nous effrayer. Mais tout le monde y croyait fermement, et nous ne savions trop nous-mêmes qu'en penser. On ignorait encore l'arrivée de cette pièce de Pékin.

« Et maintenant, faut-il nous croire en sûreté ? pas plus qu'auparavant. Il ne faut qu'un caprice de cet homme-là pour réaliser en un instant ce dont nous avons été menacés hier soir. En venant faire ce beau coup, Tien ta-jen avait désigné d'avance ceux de ses soldats qu'il devait mettre à mort, pour avoir fait, sans sa permission, un désastre qu'il commandait en personne. Sa lettre de justification était toute écrite et prête à partir pour Pékin. Comment trouve-t-on cette bonne foi ? Elle est malheureusement trop à la mode parmi les mandarins.

« Pour nous qui ne sommes venus ici que pour la cause de Dieu, c'est en Dieu seul que nous mettons toute notre confiance. Nous savons que, quel que soit le mauvais vouloir des hommes, il ne tombera pas un cheveu de notre tête sans sa permission. Il nous a donné hier une belle leçon d'abandon filial à sa toute bonne et paternelle providence. Les jours précédents la pluie nous avait contrariés, parce qu'elle nous empêchait d'achever nos visites. Mais c'était le doigt de Dieu qui comptait les moments. Si M. Vielmon était sorti, non pas un jour plus tôt, mais seulement une heure plus tôt, la barbare détermination de Tien eût devancé l'arrivée du mandat impérial, c'en était fait de nous et de nos chrétiens. Aussi maintenant, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne, qu'il grêle, nous sommes contents de tout. Il ne nous vient pas même à la pensée de désirer autrement. Nous voyons trop clairement que Dieu ne fait rien que pour notre plus grand bien, et pour arriver à ses fins, en dépit de toutes les prévisions de la sagesse humaine.

« *4 heures du soir.* Le mandarin de Kouy-tchou hien fait appeler Y (médecin chrétien), et lui dit que le Conseil étant réuni, on a exposé à Tien qu'il ne pouvait se porter à des excès contre nous sans se compromettre, que la chose serait sue à Pékin et qu'il serait réprimandé par l'Empereur. « Qu'est-ce que cela me fait, a-t-il dit, moi je suis un aventurier parvenu, je ne sais que tuer. Je saurai bien faire sauter quelques têtes, s'il y en a qui obstruent ma route » Les mandarins ont compris que leurs propres têtes étaient du nombre de celles qui pourraient l'embarrasser, et qu'il fallait pour eux que l'affaire s'arrangeât à l'amiable. Le préfet et le sous-préfet sont chargés de cette mission délicate, ils exposent à notre médecin diverses objections que Tien ta-jen fait contre nous et me prie d'y répondre. Je fais dire au mandarin médiateur que je n'ai rien à me reprocher contre le grand homme, mais que, puisqu'il désire des explications, je répondrai à tout. Que j'exige seulement que tout se fasse en règle. Qu'on me pose les questions par écrit, j'y répondrai par écrit en français avec traduction chinoise, selon la teneur du traité.

« Le mandarin lui a dit aussi que Tien ta-jen veut m'emprunter une somme considérable. (On sait dans ce cas ce que veut dire emprunter.) Le médecin sans m'avoir consulté lui a répondu que l'évêque n'a point d'argent, mais que, si le général en exige, il y a pourtant moyen de le satisfaire : Que le général fasse une lettre d'emprunt en due forme, l'évêque l'apostillera et la fera parvenir à l'Empereur Napoléon, ou à son ambassadeur à Pékin. Que maintenant les deux Empires étant alliés, notre Empereur ne ferait pas difficulté de venir au secours d'une province dévastée par les rebelles. — Ah ya ! s'est écrié le mandarin, quelle apparence qu'il fasse une chose semblable ? s'il faisait cela, il devrait se dépêcher à décamper de l'Empire. Mais, en attendant, je vous avertis, si Tien ta-jen en vient à demander de l'argent, et que l'évêque n'en puisse donner, ce dernier peut décamper aussi au plus vite, surtout avant d'avoir formulé son refus. En tout cas, s'il y a du danger, je vous avertirai. »

« *29 mai, mercredi.* Aujourd'hui nous sommes bien molestés. Les soldats de Tien entrent partout insolemment, forcent les portes de la chapelle, volent les images. On n'ose leur résister dans la crainte qu'ils ne fassent un mauvais coup et que ce ne soit le signal d'une débâcle générale. M. Vielmon fait appeler les mandarins militaires qui sont de garde, et les prie de faire mieux leur devoir. Ils ont l'air d'entendre raison, mais ils ne font rien pour l'ordre. Il paraît clair que Tien cherche une occasion de rixe, pour avoir un prétexte d'en venir contre nous à des violences. Faut-il que je parte en cas d'événements, ou dois-je rester à la garde de Dieu ? Si je pars, il croira que j'ai peur, et opprimerà encore plus les chrétiens. Quoiqu'extérieure-

ment il fasse grand tapage, il est possible qu'il n'oserait pas se porter aux violences extrêmes ; ce serait se mettre en état de révolte contre l'Empereur. Mais aussi, ce qui est sûr, c'est qu'il a bientôt fait un coup de tête. D'ailleurs s'il en vient là, il fera tout par des ordres secrets, n'affichera rien d'officiel, afin de pouvoir plus tard s'excuser, et dire que ses soldats ont désobéi ; et pour preuve il en fera décapiter une trentaine, comme il a fait déjà d'autres fois, pour des affaires analogues (*Je me mets un instant à genoux pour demander à Dieu de m'aider à prendre la détermination qui convient*). Tout bien examiné, je reste à mon poste pour tenir le gouvernail ; ma présence seule rassure les chrétiens, et probablement aussi les protège. S'il faut mourir, mourons à notre poste¹.

« *Midi*. J'apprends que Tien ta-jen fait circuler un mauvais libelle improvisé pour diffamer la religion et nous. Il le fait distribuer gratis dans toutes les maisons par les chefs de quartiers. Heureusement que l'esprit du peuple n'est pas très-mauvais, et si on ne craignait pas Tien ta-jen, bien des gens riraient de ses absurdes calomnies, qui sont les mêmes que celles de Julien l'Apostat : toutefois il n'y en a que trop qui font comme s'ils croyaient à ces absurdités, et nos pauvres chrétiens ne peuvent paraître qu'on ne les montre du doigt, et qu'on ne leur lance quelques sarcasmes. On trace des croix sur le pavé devant leurs maisons, et sur les routes par où on les voit venir.

« J'apprends aussi à l'instant, au sujet des images et crucifix volés hier à l'église, que Tien les fait jeter dans les latrines communes de la caserne, en mépris de la religion, et pour nous vilipender devant ses soldats.

« *30 mai, jeudi*. Tien fait proposer à Bruno (pharmacien de la Sainte-Enfance) d'afficher la tablette superstitieuse, promettant de

¹ En ces jours de danger, quelques chrétiens se montrèrent très fidèles aux missionnaires, entr'autres Paul Toung, l'ancien séminariste du Su-tchuen, devenu commerçant. « C'est, écrit Faurie, le plus courageux et le plus dévoué de tous nos chrétiens. Depuis le commencement de nos avanies, il n'a cessé de nous aider en tout, même au péril de sa vie. A la moindre alerte il accourait près de nous, abandonnait sa famille et sa maison, et tant que durait le danger, il ne nous quittait ni jour ni nuit. Si nous devions mourir, il voulait mourir avec nous. Quand, dans ces moments d'alerte, il quittait la maison, sa femme (qui est néophyte) pleurait et voulait l'arrêter, mais il lui répondait avec vivacité : « Tu es une femme sans courage. S'il y a persécution et qu'on vienne nous tuer, je veux que tu sois exécutée la première devant moi ; alors je mourrai content. » A la fin sa femme était aussi courageuse que lui. Parmi tous les bruits sinistres qui ont couru, et les avanies que les chrétiens ont eu à souffrir (et lui plus que les autres), il a toujours manifesté une extrême confiance en Dieu. »

lui donner un édit par lequel il ouvre la pharmacie en son nom. Bruno répond comme il doit, et Tien n'est pas content.

Corollaire. Des soldats font sentinelle et empêchent les enfants de venir chercher des remèdes. Ceci nous afflige vivement, parce que cela prive un grand nombre d'enfants de la grâce du saint baptême. Je pense que quand Tien aura rempli la mesure, le bon Dieu lui fera justice. En attendant vivons de patience. »

III

Vielmon devant les grands mandarins. — Lettre explicative de Faurie.

La situation se tendait évidemment de plus en plus entre les autorités chinoises, ou, si l'on veut, entre le général et l'évêque ; c'était une sorte de duel dans lequel l'agresseur pouvait déployer la force ou la ruse, tandis que l'attaqué était réduit à se tenir sur la défensive et à user de la plus grande prudence. Avec quelle facilité, en effet, les mandarins eussent tourné contre l'évêque et les missionnaires le moindre acte prêtant à une interprétation défavorable ; avec quelle complaisance ils l'eussent narré à Pékin où le gouvernement chinois se serait empressé d'en faire part à la Légation et d'accabler sous un faux exposé le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. D'autre part, si ce dernier ne tenait pas tête à l'orage, que devenait sa mission ? Les chrétiens, en butte à la haine, livrés sans défense à la brutalité et à la violence, les œuvres ruinées ; tel était l'avenir que l'on pouvait entrevoir. Sans parler des périls personnels, les derniers dont les missionnaires s'inquiétassent, la situation était donc singulièrement épineuse, et il serait aisé, si on le voulait, de dramatiser les scènes qui vont se jouer entre quelques prêtres français perdus au fond de la Chine, sans autre appui que leur courage, leur sang-froid, la force lointaine et encore inexpérimentée que les traités leur donnent, et de hauts mandarins ayant en main tous les pouvoirs militaires et civils, soutenus par une population nombreuse, aux passions facilement excitables.

Mais le drame, que l'imagination essaierait de créer ou de grandir, serait-il plus vivant que celui qui nous est offert par la réalité simplement racontée dans les pages suivantes ?

« *31 mai, vendredi.* Ce matin, de bonne heure, trois insolents du prétoire de Tien entrent malgré nous jusque dans notre chambre. Le reste de la journée nous sommes assez tranquilles.

« *3 heures du soir.* Un satellite vient de la part du mandarin (Kouy-

yang fou) demander les trois missionnaires sans l'évêque. On répond qu'il n'y en a qu'un de présent, M. Vielmon, mais qu'il ne part pas sans une lettre d'invitation qui constate bien que c'est le mandarin qui le demande. On envoie une seconde fois deux satellites qui attestent que c'est bien le grand homme qui veut lui parler.

« Je sors alors moi-même, et je dis aux satellites : « Allez rapporter au grand homme, que l'évêque exige qu'on remplisse envers ses prêtres les règles de politesse, dont on use en ce pays envers les hôtes et les amis, qu'il faut une lettre d'invitation. » Cette fois la lettre d'invitation arrive. Il est déjà 7 heures du soir. Les chrétiens qui pendant tout ce temps sont allés en exploration, et ont vu dans le prétoire un grand mouvement, et un grand appareil de satellites et de soldats, ne veulent pas le laisser partir. Ils craignent quelque guet-apens, M. Vielmon demande ma bénédiction, et je l'assure que, si on veut l'incarcérer ou le massacrer, j'irai le chercher même à travers les baïonnettes. Il part avec l'assurance d'un homme qui va dire la vérité et plaider une bonne cause. Il arrive à nuit close à la porte du prétoire. On veut le faire passer par une porte latérale, mais il exige qu'on ouvre la grande porte du milieu. On le fait attendre assez longtemps dans une salle, pour donner à d'autres mandarins le temps d'arriver à la séance solennelle qui doit avoir lieu ; les palanquins arrivent en foule dans la cour. L'un de ces palanquins d'assez mince apparence, mais ayant ses jalousies soigneusement fermées, passe sans s'arrêter, et pénètre jusque dans l'intérieur du palais. Quand tout le monde est rendu, on envoie deux satellites prier M. Vielmon d'entrer à l'assemblée. Quoique les appartements soient éclairés, M. Vielmon exige qu'on l'introduise avec la lanterne d'étiquette. L'assemblée est austère et silencieuse, on a dessein de l'intimider. Tous ces graves magistrats, se tenant debout, ne font aucun signe de politesse, comme s'ils recevaient un criminel. Ils attendent sans doute que l'étranger se prosterne devant eux. Mais M. Vielmon se place hardiment en face d'eux, droit comme une barre de fer, sans même faire le petit salut de tête. Alors ils perdent un peu de leur sérieux, et voient qu'ils n'ont pas bien joué leur rôle de terrorification. Ils ne savent pas qu'ils ont affaire à un ancien militaire français qui a vu plus de baïonnettes qu'ils n'en ont dans tout leur empire. Le Kouyang fou prend la parole, pendant que Tien ta-jen qui est caché derrière un paravent écoute avec attention : « Je vous ai fait appeler pour vous dire quelque chose de la part de Tien. L'Empereur permet, il est vrai, la religion chrétienne, mais le Kouy-tcheou est dans une position exceptionnelle, les rebelles le ravagent partout, et Tien, qui a reçu ordre de l'Empereur de pacifier la province, dit que tant que ces troubles dureront on ne peut pas prêcher. — Je ne nie pas que

Tien soit envoyé par l'Empereur, et qu'il n'ait plein pouvoir ici, mais nous aussi nous sommes envoyés par l'Empereur, nous obéissons à ses ordres, et nous y obéirons tant qu'ils ne seront pas révoqués. — Est-ce que nous n'obéissons pas à l'Empereur, nous ? — Eh bien, s'il en est ainsi nous lui obéirons tous ! — Allez prêcher aux rebelles ; quand vous les aurez tous convertis, nous nous convertirons aussi. — Plaise à Dieu que l'un et l'autre s'accomplissent ; mais comme j'ai dit, nous obéissons à l'Empereur, et dans le traité il est écrit que nous ne devons pas aller dans les lieux occupés par les rebelles, voilà pourquoi nous n'y allons pas. — Comment ! vous n'allez pas chez les rebelles ? — Non !.. d'ailleurs ne venez-vous pas de dire qu'au milieu des rebelles on ne peut pas prêcher ? — Mais si des rebelles viennent à votre insu embrasser votre religion, cela pourra nuire à votre réputation, et vous compromettre gravement. — Dès qu'ils se convertissent sincèrement, ils cessent d'être rebelles. La religion commande d'obéir aux lois de l'empire. On ne peut pas à la fois être rebelle et chrétien, c'est incompatible. — L'autre jour quand vous avez fait votre première procession au milieu de la ville, si on vous avait laissé faire tout le monde se serait fait chrétien. — Quel mal à cela ? — Mais si tout le monde se fait chrétien, où Tien trouvera-t-il des soldats ? les chrétiens sont des hommes de bonnes œuvres et votre religion défend de tuer. On ne pourrait donc pas recruter des soldats parmi les chrétiens. — Notre religion nous défend de tuer les innocents. Mais elle nous commande de défendre l'empire même au péril de notre vie, et je puis vous dire avec assurance que les bons chrétiens font les meilleurs soldats. »

(Cela a l'air de les étonner, ils paraissent mécontents, prennent une attitude plus méprisante, et commencent à le tutoyer. M. Vielmon sans se troubler leur rend la même politesse en riant). « Remarque bien que je ne fais que te rapporter les paroles de Tien ta-jen. — Voyons, je t'écoute, parle ! (Les nombreux spectateurs ne peuvent s'empêcher de rire.) — Tien ta-jen dit qu'il n'a pas l'intention de vous empêcher de prêcher, mais que maintenant ses soldats nombreux dans la ville pourraient vous faire quelque mauvais coup si vous sortiez. — De quel droit les soldats de Tien-ta-jen nous feraient-ils un mauvais coup ? — L'autre jour tu as fait des visites ? — Oui ! dans toute la ville. — Tu étais dans le palanquin de l'évêque ? — Oui, parce que je faisais les visites pour lui ? — As-tu vu les soldats de Tien ta-jen ? — Non, je ne m'occupe pas de ses soldats, ce n'est pas mon affaire. — Tu ne les as pas vus ! si tu les avais rencontrés, tu les aurais sentis. Ils couraient après toi pour briser ton palanquin, et peut-être t'auraient-ils tué. (M. Vielmon répond par un éclat de rire, la foule l'imité). — Tu ne le crois pas ? — Certainement non, je ne

le crois pas. — Eh ! cependant cela pourrait bien arriver ; et après cela, Tien ta-jen dira qu'il n'en sait rien. Il ne s'occupe pas de ce que ses soldats font en ville. — Mais il doit s'en occuper. — Comment, il doit s'en occuper ? — Certainement, il doit s'en occuper, c'est son devoir. — Tu as beau dire, c'est son devoir, mais si de fait il ne s'en occupe pas ? — Eh bien, s'il ne s'en occupe pas, ni moi non plus ! » Je ne sais comment le mandarin interprète cette réponse, mais il paraît troublé, et le rouge lui monte au front. Il dit à l'interprète qu'assurément le missionnaire n'a pas compris la question ; mais M. Vielmon insiste, et répète en bon chinois la même réponse. M. Vielmon a un interprète latiniste, mais comme il comprend toutes les questions, il répond presque toujours aussitôt lui-même, et les mandarins le comprennent. « Tu as l'air de n'avoir pas peur, mais si on te tue, tu seras bien mort, et après cela on dira qu'on a tué un bonze. — Est-ce qu'il est permis de tuer les bonzes ? — Mais enfin, on ne te connaît pas. — C'est étonnant qu'on ne me connaisse pas, et que cependant les soldats de Tien ta-jen courent après moi pour me tuer. » (La foule rit plus que les magistrats). Quand on a fini de rire, le mandarin reprend : « J'ai encore une question à te faire, de la part de Tien ta-jen. Mais je te le répète, ce n'est pas mon affaire, tout ce que je dis, c'est Tien ta-jen qui le dit. — Je te comprends, continue. — Prêchez-vous ailleurs qu'à la métropole ? — Dans toute la province, dans les villes, dans les campagnes, partout. — Sachez bien que Tien ta-jen a des soldats partout. Qu'on vous pille, qu'on vous batte, qu'on vous tue, Tien ta-jen ne s'en occupe pas. — Il serait de son devoir de s'en occuper, puisque nous sommes les hôtes de l'Empereur, et qu'il est dit sur le traité qu'on doit nous prêter aide et assistance. — Le traité, le traité ! » murmura tout bas le mandarin, puis élevant la voix, il dit d'un ton un peu frondeur et sententieux : « Les grands, quand ils sont au dehors, ne sont pas obligés d'obéir aux ordres du Souverain. — Voilà qui est un peu fort, fit M. Vielmon, toutefois vous conviendrez qu'ici nous sommes dans l'empire. Le Kouy-tcheou appartient à l'Empereur, et il a bien le droit d'y commander. »

« Le mandarin par une audace incroyable qui étonna tout le monde répartit par cette sentence : « *L'empire appartient à tout le monde ; celui seul qui a la vertu (ou capacité) doit le gouverner*¹. » C'était une grossière adulation à l'adresse du général Tien. Mais elle était trop déplacée dans la bouche d'un magistrat pour que M. Vielmon la relevât autrement que par le silence. Il baissa les yeux et fit semblant de ne pas comprendre. L'interprète voulait l'expliquer. « Je

¹ Cette sentence est le commentaire d'un passage de l'histoire des San-koue.

comprends, dit M. Vielmon, cela ne mérite pas de réponse. »

« La foule fait silence et le mandarin rougit sensiblement. Il passe à d'autres questions :

« Le prêtre Mihières où est-il ? — Il est au poste que l'évêque lui a assigné, ce n'est pas mon affaire. » A cette réponse il sourit et change d'ordre d'idées : « Dis-moi la vérité, tu es Chinois. — Non, je ne suis pas Chinois. — Tu as la figure chinoise, tu fais l'Européen, mais tu ne l'es pas. D'ailleurs, tu ne parles pas mal, je te comprends, et il n'y a pourtant pas longtemps que tu es ici. — Si tu veux absolument que je sois Chinois, mettons que je le suis ; mais il est certain que je suis né en France ; regarde mes yeux. — Est-ce que nous n'avons pas d'yeux comme toi ? — Eh bien, mettons que je sois Chinois, car j'espère bien être en Chine pour la vie. — Dans ce cas, crois-moi, j'ai un avis à te donner, et celui-ci est bien de moi : Fais ton petit chemin sans bruit, ne te montre pas plus qu'avant le traité. C'est le moyen de vivre de longues années. A quoi bon courir à la mort ? — Je ne cherche pas la mort, mais je crains moins de mourir que de manquer à mon devoir. — Mais une autre question : qu'est-ce que cet habit si original ? Tien ta-jen ne peut pas le voir. — C'est fâcheux pour lui, car c'est bien là notre costume normal. Il est vrai que nous ne le mettons pas toujours ; ce n'est que pour les cérémonies religieuses et pour les visites extraordinaires aux gens que nous respectons. » Le mandarin avec ironie : « Nous ne sommes pas dignes d'un tel honneur ! Mais, puisqu'on prêche depuis si longtemps en Chine, comment se fait-il que je n'ai jamais rencontré personne habillé de cette façon-là ? — La chose est bien simple, c'est parce que jusqu'à présent nous étions cachés, nous n'avions pas le droit de nous produire ; et c'est bien pour la première fois aujourd'hui que j'entre dans ton prétoire. — Quand on est dans un pays on doit s'habiller comme les gens de ce pays. — Le traité ne parle pas de cela, et je suis bien sûr que les Européens qui vont venir en Chine ne prendront pas le costume chinois. Il vient de passer des Anglais au Su-tchuen, ils étaient habillés à l'anglaise, et j'ai vu moi-même dans notre empire des Chinois habillés en Chinois. Personne n'y trouvait à redire. — Mais tout cela ne répond pas à ma question ; il ne faut plus s'habiller comme cela, ni monter en palanquin violet. Y consens-tu ? — Ceci n'est pas mon affaire, j'en parlerai à l'évêque, je ne sais comment il disposera. — Mais il faut qu'il réponde demain. — Demain ou après-demain, rien ne presse. D'ailleurs, il serait bien plus régulier si tu me donnais toutes tes questions par écrit, je ne serais pas exposé à oublier. (Le mandarin rougit un peu.) — Tien ta-jen m'a dit d'interroger, il ne m'a pas dit d'écrire. Remarque bien que je ne suis ici que l'interprète de Tien ta-jen, comprends-tu bien ? — Je

comprends très bien, et moi je ne suis que le représentant de l'évêque, je lui rapporterai tout ce que tu me dis de la part de Tien ta-jen ; mais je puis répondre de suite quant à la couleur violette du palanquin, que c'est la couleur propre de l'évêque dans tout l'univers. D'ailleurs c'est une couleur qui le distingue de tous les magistrats civils et militaires, et ce n'est pas contraire au traité. — Contraire au traité ou non, tu dois comprendre que nous sommes tout honteux d'un tel traité, nous avons perdu la face, nous n'osons pas nous montrer. — Quel déshonneur y a-t-il d'être ami avec un grand empire ? D'ailleurs vous ne pouvez qu'y gagner. — Tu dois comprendre que nous avons consenti à ce traité, parce que nous n'avons pas pu faire autrement. On nous a fermé la bouche : comment ! s'il y a quelque chose d'ambigu, c'est encore en votre langue que cela doit s'expliquer ! — C'est vous-même qui avez forcé les Européens à exiger cette clause. — Ah ! s'il y avait en Chine seulement 10 Tien ta-jen, les barbares ne resteraient pas longtemps dans l'empire. » M. Vielmon ne répond rien, mais intérieurement il pense : ah ! s'il pouvait nous arriver 200 zouaves par le télégraphe électrique tu ne parlerais pas si haut. M. Vielmon dit trop. S'il y avait ici seulement 100 soldats Français, ils pourraient se promener l'arme au bras par toute la ville, et si les soldats de Tien ta-jen allaient au devant d'eux, ce serait pour leur demander grâce.

« Le mandarin prenant un air grave : « Une dernière question, la plus importante de toutes : dis à l'évêque que, s'il écrit à l'Empereur pour se plaindre de Tien ta-jen, Tien ta-jen dit qu'il vous fait tous tuer, qu'ensuite il dira à l'Empereur qu'il n'en sait rien. » M. Vielmon lui posant la main sur le bras et feignant ne pas comprendre la question : demande : « Qu'est-ce que tu dis ? »

« Le magistrat répète dans les mêmes termes. M. Vielmon feint encore de ne pas comprendre, quoique sur sa figure il soit facile de lire qu'il comprend très bien. Le mandarin dit à l'interprète de traduire la phrase. M. Vielmon lui dit en latin de ne pas traduire ; et l'interprète répond au mandarin qu'il n'oserait traduire cette phrase, parce qu'on ne doit pas parler ainsi. Les soldats de Tien qui sont là nombreux ont fort bien compris, et font briller des yeux qui indiquent à notre confrère qu'il n'est pas en parfaite sûreté. M. Vielmon veut prendre congé de l'assemblée. Pour toute salutation le mandarin lui dit : « Aujourd'hui, parce que je t'ai invité, je te fais reconduire ; mais si demain tu sors, et qu'on te tue, je ne m'occupe plus de toi. — Merci. »

« Là-dessus M. Vielmon les salue en partant, comme il les a salués en arrivant, et monte dans son palanquin. Il est 11 heures du soir. La séance a été longue. Pendant le trajet du prétoire à l'église, M. Viel-

mon, tout en disant son chapelet, regarde avec anxiété à travers le treillis de son palanquin, surtout quand il voit passer à côté de lui les soldats de Tien armés de sabres. Enfin il arrive heureusement auprès de moi. Il n'oublie pas que c'est le moment de faire la clôture du mois de Marie.

« On dit aussi qu'après le départ de M. Vielmon, la foule a bien ri aux dépens du Kouy-yang-fou, qui avait eu le dessous dans la lutte. Le sous-préfet lui disait : « Cet homme-là n'est pas un imbécile, il parle avec raison et tout droit. Il était moins embarrassé que vous pour parler. »

« D'autres disaient : « On a eu tort de le menacer ; à quoi bon ? il n'a pas peur. »

Le lendemain l'évêque prend la plume et pour répondre aux principales questions posées au missionnaire il rédige en français avec traduction chinoise¹ conformément au traité, comme il l'a fait dire aux mandarins, la lettre suivante :

MESSIEURS,

M. Jen Koue-tchou (M. Vielmon) m'a rapporté vos paroles. Je crois avoir bien compris votre pensée, je vais y répondre aussi clairement que possible.

Vous n'ignorez pas que nous sommes venus ici seuls, sans famille, et sans prétention au bien-être d'ici-bas ; nous avons par état renoncé au monde et à ses vains honneurs. Ce n'est que parce que j'ai l'ordre de soigner les chrétiens de cette province en qualité d'évêque, que j'ai reçu un passeport de Pékin, comme l'Empereur a dû vous le faire savoir. En me manifestant, le 14 de cette 4^e lune, je n'ai rien fait que de conforme aux dispositions du traité passé entre nos deux empires. Je n'aurais jamais osé y contrevenir en rien. Voilà pourquoi malgré ma répugnance pour l'éclat, j'ai cependant été obligé de sortir avec toutes les marques de respect possible au devant de la pièce dont le prince Impérial a voulu m'honorer. Voilà pourquoi aussi, je me suis cru obligé de visiter avec le même respect les autorités et les notabilités de cette métropole, comme j'apprends que cela se fait dans les autres provinces.

Quant au costume et aux cérémonies, je me suis conformé aux instructions que j'en avais reçues par lettres, et qui ne sont nullement contraires au traité. Je ne crois pas en cela avoir erré d'un seul pas.

Quant à la couleur violette de mon palanquin, c'est la couleur propre de mon grade, qui fait connaître que je suis en dehors de la magistrature civile et militaire, et cela n'est pas non plus contraire au traité.

Je déclare que, depuis mon arrivée ici, je n'ai rien fait arbitrairement, mais que j'ai toujours agi d'après les ordres que j'ai reçus, et les pouvoirs qui m'ont été donnés, tâchant toujours de blesser le moins possible les usages de ce pays.

En tout ce qui n'intéresse pas le bien de la religion, je suis prêt à obéir

¹ La lettre en chinois fut faite par Hoang se-yé.

au préfet et au sous-préfet ; à combien plus forte raison j'obéirai au général lui-même, qui prend tant de peine pour pacifier cette province. Nous participons tous à ses bienfaits, et nous lui en avons la plus profonde reconnaissance. Je déclare donc qu'il me trouvera toujours soumis à ceux de ses ordres qui ne compromettront pas les intérêts de la religion.

Quant à sa crainte que je me plaigne de lui à l'Empereur, je lui promets que je ne me plaindrai pas encore pour si peu de chose. Je ne veux pas à la légère troubler la paix si heureusement établie entre nos deux empires, si cela n'est pas nécessaire.

Quant à l'exécution des articles du traité concernant la religion, je ne sais ce que M. le gouverneur décide. Je vous prie de vouloir prendre pour moi ses ordres, afin que nous puissions nous entendre ensemble à cet égard.

Fait en double à l'église Saint-Joseph de Kouy-yang-fou, le 1^{er} juin 1861 (de Hien-fong an XI, 4^e lune, 23^e jour.)

† LOUIS S. FAURIE, *Ev. d'Apollonie, Vic. ap. du Kouy-tcheou.*

L'évêque adresse cette lettre au préfet de Kouy-yang, To-ouen, qui en accuse réception par une carte et fait dire qu'il ira la montrer au gouverneur et transmettra la réponse. Les jours suivants Tien continue ses exploits : le 3 juin il fait décapiter, on ne sait trop pourquoi, trois hommes qu'il ne connaît pas. Ses soldats promènent les têtes sanglantes dans toute la ville, chose inusitée en Chine, « mais c'est, disent-ils, pour faire voir aux chrétiens comment ils savent couper les têtes ». Le lendemain, sept à huit soldats se portent vers le couvent, ils passent leurs sabres à travers les planches de la porte et font sauter les verrous. Entrés dans l'intérieur de la maison, ils couvrent d'injures, dont est si riche le vocabulaire chinois, les pauvres religieuses toutes tremblantes, et menacent de les tuer. Heureusement le désordre ne va pas plus loin.

Le 6 juin c'est un autre stratagème dont s'avise l'ennemi des missionnaires. Il transforme un de ses soldats en paysan, l'envoie à la mission où il raconte qu'il est de Tsen-y, et désire embrasser le catholicisme. Aussitôt les soldats de garde près de l'église le saisissent, le garrottent et le conduisent à Tien, qui le fait battre rudement, jeter en prison, et annonce que le lendemain il sera décapité. C'est tout simplement une comédie pour effrayer les chrétiens.

Les soldats le redoutent presque autant que les néophytes, et ils prient les missionnaires de ne pas les accuser d'avoir pillé, car ils l'ont fait par ordre de Tien ta-jen, et cependant celui-ci n'hésiterait pas à faire sauter leur tête. Le 16 juin le général épouse sa onzième femme ; c'est une jeune fille enlevée à une riche famille habitant un peu loin de la ville. Il a payé au ravisseur 400 taëls (plus de 3,000 francs). « Ce n'est pourtant pas le temps de se réjouir, ni de gaspiller l'argent, remarque l'évêque¹. Ses troupes viennent de perdre

¹ *Journal de la mission*, 16 juin 1861.

deux batailles contre les rebelles de Ta-tin fou. Ses meilleurs capitaines ont été tués, et beaucoup de soldats désertent, parce qu'il ne leur paye pas leur solde. Il vient d'être tout récemment réprimandé par l'Empereur, qui blâme sa témérité, la trop grande autorité qu'il s'arroge, et lui enjoint de ne s'occuper que des rebelles, et non des affaires civiles, qui ne le regardent nullement. Le peuple murmure fort contre lui. Mais il se moque de tout, et n'en continue pas moins à gaspiller l'argent de l'Etat et du peuple en débauches et en comédies.

« Le 17 juin, cependant, pour relever le moral de ses soldats, il fait annoncer officiellement qu'il va partir contre les rebelles ; mais il a tant de fois annoncé qu'il allait partir, sans rien faire, que personne n'y croit plus. On dit même ouvertement qu'il a peur. Les malins ajoutent tout bas que c'est aussi parce qu'il ne pourrait pas conduire avec lui son sérail et sa troupe de comédiens. »

Relisons maintenant le document officiel de ces jours d'angoisse : le *Journal de la mission* rédigé par Faurie :

« 19 juin. Cinq ou six jeunes gens du prétoire de Tien forcent les portes de l'église, volent divers objets, entr'autres un crucifix. Le sacristain le leur arrache des mains, ils le frappent rudement. J'accours au bruit. Aussitôt l'un d'eux lève son sabre et me court sus. Comme je continue à leur demander raison d'une telle conduite, ils s'y mettent tous, et me forcent de sortir, en me tenant l'épée aux reins. Il faut céder et les laisser faire. J'apprends ce soir d'un soldat plus honnête que ces Messieurs sont des écrivains et des comédiens de Tien, qu'il envoie de temps en temps ici chercher occasion de rixe, pour avoir prétexte de sévir contre nous. Celui qui a levé le sabre est le frère d'une de ses concubines, ci-devant tailleur d'habits, devenu depuis deux mois, de par Tien, un grand mandarin à globule bleu, parce qu'il joue bien la comédie. Ces mêmes jeunes gens sont allés aussi au couvent vociférer et maudire les religieuses.

« 23 juin, dimanche soir. Nous nous étions couchés de bonne heure, et nous dormions tranquillement, quand vers 11 heures de la nuit, quelqu'un frappe à coups redoublés à la porte de ma chambre : « Vite ! vite ! » Je reconnais la voix d'un jeune chrétien. Je me lève à la hâte. Ce pauvre jeune homme se jette à mes pieds : « Donnez-moi vite l'absolution ; on massacre les chrétiens dans toute la ville, et les soldats seront bientôt ici. — Patience, mon garçon, lui dis-je ; allons voir un peu si c'est vrai. On a voulu peut-être te faire peur. — C'est vrai ! c'est vrai ! » répète-t-il avec anxiété.... Peu après nous entendons des cris, et un bruit de chevaux au galop qui se dirigent sur notre quartier. Les cavaliers crient de toutes leurs forces : « Tuez ! tuez ! massacrez !.. » Nous ne pouvons toutefois nous résoudre à

avoir peur. Cette cavalerie arrive cependant à notre porte, mais elle ne fait que passer.

« C'est encore un expédient de Tien ta-jen pour nous faire peur, et pour susciter contre nous l'indisposition du peuple. Mais il ne prend pas la bonne route. Le peuple murmure de ces alertes sottes et puérides ; et il en fait tant de ce genre, qu'on ne l'appelle plus que le petit Tien (Tien oua-oua) ce qui sonne comme si chez nous on disait le gamin Tien. Il invente tous les jours quelque nouveau moyen de nous faire peur. Peut-être veut-il nous obliger à partir. Mais il perd son temps et sa peine. S'il veut se défaire de nous, il sera obligé de nous tuer à notre poste.

« 24 juin. Tien trouve encore un expédient dans son sac. Il réunit les 8 chefs des 8 quartiers de la ville, leur commande de refaire, chacun dans son quartier respectif, le recensement des chrétiens, et de lui en remettre un état exact. Que si, dans un quartier quelconque, se fait un chrétien de plus que ceux qui existent actuellement le chef de ce quartier aura la tête tranchée. Voyez-vous sa tactique ? Il voudrait soulever le peuple pour se mettre à l'abri. Il n'ose agir directement lui-même ; et il est remarquable que jusqu'ici il n'a rien commandé par écrit officiel. Heureusement que le peuple du Kouy-tcheou est généralement bon. Les huit chefs récusent la responsabilité ; et l'un d'eux nommé Tcheou répond hardiment : « Je vois des chrétiens depuis bien des années, et je n'ai encore connu parmi eux que d'honnêtes gens. Pour tous ceux de mon quartier, j'en puis répondre sur ma tête. Quant à ce qu'il ne s'en fasse pas de nouveaux, je n'accepte pas cette responsabilité ; ceux qui embrassent cette religion l'embrassent librement et par conviction. On ne force personne ; et moi-même, si j'étais convaincu de sa vérité, je l'embrasserais à l'instant. Comment ! on est libre de se faire mahométan, et on ne serait pas libre de se faire chrétien ! Cependant l'Empereur a approuvé le Christianisme, et non le Mahométisme qui n'enfante que des révoltes... »

« Tien est sans doute offensé de cette hardiesse ; mais comme les autres chefs appuient cette assertion, il est obligé de dissimuler, pour ne pas exciter contre lui toute la ville, représentée par ces huit chefs d'arrondissement.

« 25, au soir. Le chef de quartier nommé Tcheou, qui parla si bien hier, vient ce soir à l'église entendre la doctrine chrétienne. Après s'être entretenu plus d'une heure avec nos catéchistes, il dit qu'il désirerait bien voir l'évêque. On l'introduit près de moi, il me fait très respectueusement le ko-teou (salut à deux genoux), ainsi qu'à M. Vielmon. Il reste avec nous encore une bonne heure, et paraît se

régaler de nous voir et de nous parler. Que le bon Dieu le convertisse. Il a l'air d'un bien brave homme.

« 26 juin. Des soldats entrent de force à l'église, en frappant et poussant les portes jusqu'à ce que les verrous aient sauté. Ils volent le tour d'autel en tulle, et quelques autres objets. Les mandarins militaires et les soldats de garde vont au couvent insulter les religieuses. Ils entrent jusque dans la cellule de l'une d'elles qui les repousse dehors et leur ferme la porte au nez. Furieux ils enfoncent la porte et la meurtrissent d'une grêle de coups de plat de sabre. Cela est en tout pays une grave indécence, mais en Chine plus que partout. Un fait semblable est peut-être inouï dans tout l'empire.

« 27 juin. Nous n'avons d'autre recours qu'en la patience. Je sais que les mandarins civils ne voudront pas y mettre ordre ; mais, afin qu'ils n'aient pas d'excuses plus tard, je leur écris encore. Dans la lettre que je leur adresse, après avoir récapitulé toutes les avanies précédentes, je termine à peu près ainsi : «... Je conclus de votre conduite à notre égard, que vous ne nous voulez pas ici. S'il en est ainsi, veuillez nous faire reconduire à Pékin, avec une lettre dans laquelle vous notifierez à l'Empereur en quoi nous avons manqué au traité, et quels sont les motifs pour lesquels vous ne nous donnez pas l'assistance à laquelle nous avons droit. »

« 30 juin. Cette lettre reste encore sans réponse, comme je m'y attendais. Toutefois, depuis, on nous laisse un peu plus tranquilles. Les soldats viennent toujours garder nos portes, mais ils sont plus polis. »

Le même jour, à midi, le préfet de Kouy-yang fait demander à M. Vielmon, par un de ses domestiques et en termes impolis, de se rendre à son prétoire. Le missionnaire répond qu'il désire, conformément aux rites, recevoir une lettre d'invitation, d'autant plus que précédemment le mandarin lui a fait pressentir le danger de sortir seul en ville, et « d'ailleurs, ajoute-t-il, l'évêque veut d'abord une réponse à sa lettre ». Les choses en restent là, et il ne vient ni invitation écrite, ni réponse à la lettre du Vicaire apostolique.

A cette situation difficile qui menaçait de s'éterniser, les missionnaires ne voient qu'un remède : la publication du traité.

Quand les mandarins du Kouy-tcheou avaient appris l'arrivée de Delamarre au Su-tchuen, ils avaient eu un moment d'inquiétude. Qu'allait faire ce missionnaire que l'on disait le délégué de la Légation de France ? Viendrait-il au Kouy-tcheou ? Quelle serait son attitude ? Quels étaient ses pouvoirs ? « Ils ont voulu me faire une visite pour sonder le terrain, écrit Faurie. Ils se sont fait annoncer ; j'ai ajusté ma toilette et préparé une collation pour les recevoir ; mais j'en ai été pour mes préparatifs, ils voudraient

me parler et ils n'osent pas. Ils craignent que je ne sois chargé de surveiller la publication du traité. Tous nos amis du prétoire me disent qu'il ne sera point affiché ici, à moins que M. Delamarre ou un autre ayant pouvoir ne vienne en personne au nom de la France jusque sur les lieux. » Aussi l'évêque écrit-il immédiatement à Delamarre : « On dit ici que, si vous ne venez en personne, jamais le traité ne sera affiché au Kouy-tcheou. Nous espérons de votre zèle que vous aviserez au moyen de faire exécuter cette formalité essentielle, et, si votre présence était nécessaire, nous pensons que vous voudrez bien encore prendre cette peine. » Un peu après¹, il revient à la charge ; Delamarre comprend la situation comme Faurie, mais il sent très bien que ses pouvoirs sont limités et qu'il sera peu soutenu par la Légation de France²; il reste au Su-tchuen et se contente d'envoyer une lettre aux quatre principaux dignitaires de la province. « On ne sait ce que trois ont pensé, dit Faurie. Quant au général Tien, il s'est mis en colère, a renvoyé la lettre de M. Delamarre et donné ordre le même jour de mettre à mort les élèves du séminaire et le domestique arrêtés un mois auparavant. »

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 179. Lettre à Mihières, 30 mai 1861.

² Vis-à-vis de la Légation, la situation de Delamarre commençait à devenir difficile. Les Vicaires apostoliques du Su-tchuen, du Kouy-tcheou et du Yun-nan ayant écrit une lettre collective à de Bourboulon pour qu'il nommât le missionnaire son délégué, le ministre, au lieu de se rendre à leur désir, se contenta de faire remercier indirectement Delamarre des services qu'il avait rendus.

CHAPITRE III

LES MARTYRS DE TSIN-GAI

1861

I

Arrestation de deux séminaristes et d'un chrétien. — Détails sur Joseph Tchang, Paul Tchen, J.-B. Lô.

Voici le récit des événements auxquels le Vicaire apostolique fait allusion dans la dernière partie de sa lettre ; ils sont fort graves.

Dans les premiers jours du mois de juin 1861, et d'après les ordres de Tien ta-jen, le chef de la garde nationale de Tsin-gai, Tchao Oui-san, dépêcha un peloton de soldats pour cerner le nouveau séminaire que Faurie avait construit en 1859, et qui était situé à 2 li de Tsin-gai, en un lieu appelé Yao-kia-koan.

Quand les soldats pénétrèrent dans la maison, les séminaristes récitaient le chapelet ; quatre d'entre eux furent saisis et conduits devant Tchao Oui-san qui leur dit sans préambule¹ :

« Tien ne veut pas qu'on pratique la religion chrétienne, il va lancer un édit pour la proscrire et mettre à mort tous ceux qui n'y renonceront pas. Retournez donc ce soir au séminaire, tenez conseil avec votre supérieur et décidez-vous ; sans quoi vous êtes tous perdus. »

Les quatre séminaristes rentrèrent à la maison, assez peu rassurés. Le supérieur de la maison, Payan, les ayant encouragés, Paul Tchen lui répondit :

« Nous ne sommes pas en peine pour nous, mais pour vous. Vous êtes plus nécessaire que nous à l'Eglise. — Si vous n'avez peur que pour moi, répliqua le supérieur, soyez bien tranquilles. »

Paul Tchen se retira à l'écart et appela un de ses condisciples qui venait d'entrer en philosophie avec lui : « C'est bien entendu, fit-il

¹ *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 388.

tout bas, si on vient prendre le Père, nous allons tous les deux en prison avec lui. »

Quelques jours plus tard, le 12 juin, les soldats reparurent à Yao-kia-koan. La maison était à peu près vide; Payan, invité par une chrétienté distante d'environ une lieue, s'y était rendu avec les séminaristes. Les soldats s'adressèrent au fermier J.-B. Lô :

« Notre chef vous appelle, lui dirent-ils. — Il y a à peine cinq ou six jours que nous avons comparu devant lui, répondit le chrétien, pourquoi nous demande-t-il de nouveau? Moi, je n'ai rien fait de mal, je ne suis ni un assassin, ni un voleur. — Venez, venez, le grand homme vous appelle », répétèrent les soldats; et ils le pressèrent si vivement qu'ils ne lui donnèrent même pas le temps de prendre son repas. Il but seulement un peu de vin et les suivit.

En sortant, ils rencontrent d'abord le séminariste Joseph Tchang qui rentrait à cheval, puis Paul Tchen qui revenait avec des provisions pour le séminaire; ils s'emparent des deux jeunes gens, et emmènent leurs trois captifs à Tsin-gai devant le commandant Tchao, qui s'adresse directement à J.-B. Lô.

Par un sentiment d'humilité, le fermier se retranche derrière les séminaristes: « Pourquoi me questionnez-vous le premier, dit-il, moi qui ne suis qu'un serviteur? Je marcherai toujours sur la trace de mes deux maîtres. Interrogez-les; leurs réponses seront les miennes. » Tchao demande alors aux séminaristes s'ils veulent apostasier. Ceux-ci répondent qu'ils ne peuvent abandonner leur religion. — Si vous n'y renoncez pas, on va vous trancher la tête. — Nous perdrons plutôt la tête que la foi. »

Après quelques autres questions, après de nouvelles menaces aussi inutiles que les premières, on conduisit les captifs au temple Lang-tsuen, et on les enferma dans une chambre étroite et fort malsaine.

« Un chrétien qui est allé les voir, raconte Faurie, me dit que quand il pleut, ils sont à la pluie, l'eau ruisselle partout. Quand il fait chaud, l'humidité est encore pire, l'eau suinte du sol; en sorte qu'ils sont presque toujours dans la boue. C'est sur ce sol qu'ils sont obligés d'étendre leur natte pour dormir. Des soldats compatissants leur procurèrent quelques pierres pour leur servir de lit. »

Payan, averti à temps, avait pu rebrousser chemin avec ses autres élèves qu'il conduisit dans un asile sûr, pendant que le séminaire avait été livré au pillage¹. Ornaments, éalices, livres, argent, pendules,

¹ Noms des principaux personnages qui ont pillé le séminaire :

1° Le général de la garde nationale, Tchao Oui-san, de Tsin-gai; 2° Tchao Kin-lan; 3° Ouan Yao-kong, médecin; 4° Ou Hi-tsong.

Ces trois derniers remplissant l'office de *Oui-yuen*, c'est-à-dire de délégués pour traiter les affaires de Tchao Oui-san, à Tsin-gai. (*A. M.-E.*, vol. 549^r, p. 251.)

montres, meubles, linge, tout fut enlevé, jusqu'aux portes et aux fenêtres que l'on put détacher. Il ne resta plus guère que les murs et la charpente.

Malgré les instances de l'évêque, le gouverneur de la province refusa de s'occuper de cette affaire.

« Il craint Tien, écrit Faurie¹, il est bien aise de nous voir dans l'embarras. J'ai pris le seul parti qui me parût praticable. J'ai écrit moi-même à Tchao, qui a commandé ce coup de main, le priant de réparer au plus tôt cet accident, dont (par ménagement) je rejette la faute sur ses subalternes. C'est la formule obligée en Chine : l'autorité n'a jamais tort. Je n'ai point de réponse, et il est probable que je n'en aurai pas ; mais j'ai cru qu'il était nécessaire de protester contre cette violation arbitraire de tous les traités. Après trois jours, (délai ordinaire pour attendre une réponse), j'ai écrit au gouverneur et aux autres mandarins civils, afin que plus tard ils ne puissent feindre d'avoir ignoré ce méfait. Mais ils n'ont encore agi d'aucune manière ; ils n'ont rien dit, rien répondu. Ils profitent de toutes les occasions pour manifester qu'ils se moquent de nous et du traité. »

« Quelques jours plus tard, le chef de la garde nationale de Tsin-gai fut élevé par Tien au grade de général de toutes les gardes nationales de la province, on le dit au moins aussi sanguinaire que son protecteur, et on raconte de lui des traits horribles².

« Peu après sa nomination, un de ses neveux se présente devant lui et le salue comme un parent, c'est-à-dire sans se mettre à genoux. Tchao s'irrite : « Qui est ce parent ? s'écrie-t-il, je ne veux pas de parents comme toi. Tuez-moi cet homme ! Le père du commandant, qui était présent, intercède aussitôt : « Ah ! ce n'est pas assez d'un, s'écrie-t-il, amenez ses deux jeunes frères ! » Il les a fait massacrer tous trois en présence de son père. Puis appelant sa mère et sa femme : « Venez voir, vous aussi, il faut bien que vous vous y habituiez ; car je n'ai pas encore fini. »

« Ce monstre, élevé par un autre monstre, vient d'arriver à la métropole pour prendre possession de son nouveau grade. Son digne maître l'a reçu dans un beau palais préparé tout exprès pour lui. Quelques chrétiens ont remarqué dans l'escorte mon cheval volé au séminaire, monté par un officier subalterne ; un autre officier portait à la boutonnière la montre de M. Payan.

« Aujourd'hui même, en mettant pied à terre, il commence à se

¹ *Journal de la mission*, 14 juin 1861. La femme de J.-B., Lô s'enfuit avec ses deux enfants, d'abord chez un païen nommé Lieou, qui refusa de la recevoir, puis chez son père dans le village de Long-tsuen-tchai, mais bientôt elle revint à Yao-kia-koan.

² *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, 1^{er} juillet 1861.

donner son plaisir favori, et fait décapiter plusieurs hommes soi-disant coupables, afin d'inspirer la terreur au peuple. C'est ainsi qu'on se fait respecter en ce pays-ci. Les mandarins civils ne sont plus rien maintenant. Tien ta-jen et Tchao Oui-san ont tout pouvoir. »

Un mois plus tard, l'évêque écrivait à Mihières¹ :

« Tchao San gnien ouang² de Tsin-gai, qui a maintenant son prétoire ici, est encore plus sanguinaire que Tien ta-jen. Tous les jours il ordonne des massacres. Les mandarins ne sont plus rien ; les causes de toute espèce se jugent chez Tchao ; chaque procès se termine par la mort de l'inculpé, ne s'agirait-il que du vol d'un navet, et, pour peu que la chose soit douteuse, il fait décapiter les deux hommes. »

En regard de cette figure brutale et de caractère sanguinaire, esquissons le portrait des trois prisonniers.

Nous avons déjà vu le nom des deux séminaristes, dans plusieurs des chapitres précédents.

Joseph Tchang³, originaire du Su-tchuen, naquit de parents chrétiens, vers 1832, probablement dans la sous-préfecture de Pa hien. De bonne heure il fut destiné à l'état ecclésiastique et placé au petit séminaire de Chen-ken-tse, non loin de Tchong-kin. Il en fut renvoyé pour quelque étourderie, dont il se repentit bientôt, et il entra au service d'un saint missionnaire, Goutelle⁴. « Celui-ci, écrit Faurie, le voyant plein de bonne volonté pour les œuvres d'apostolat, l'employa quelques années dans son district, comme maître d'école. Mais Joseph rêvait toujours au bonheur de continuer ses études, et priait souvent le missionnaire de le faire rentrer au séminaire. M. Goutelle nous proposa de l'admettre à notre collège du Kouytcheou, nous disant qu'il était capable de bonnes œuvres et plein de zèle. Il nous le recommanda d'une manière toute particulière, et nous assura que nous n'aurions jamais à nous repentir de l'avoir accepté. Nous nous en servîmes d'abord quelque temps, comme catéchiste, à la suite de M. Payan, afin de l'éprouver tant pour la capacité que pour la conduite, puis nous l'admîmes aux études. Il n'y fit pas de progrès remarquables, peut-être à cause de son âge déjà avancé (il avait plus de 25 ans). Il étudia dans l'école du Pe-tang et dans le séminaire de Lou-tsong-kouan. Pendant qu'il était dans cette dernière maison, il servait la messe tous les jours, et, une fois par semaine, il recevait la sainte communion. De plus, il faisait le caté-

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 216. 1^{er} août 1861. Faurie à Mihières.

² Tchao San ta-jen fut surnommé *San gnien ouang*, à cause de sa cruauté qui égalait, disait-on, celle de *Gnien ouang* que les païens supposent être la principale divinité des enfers.

³ *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 376.

⁴ *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 60, 196, 257.

chisme aux chrétiens dans l'église Saint-Joseph qui est peu éloignée du séminaire. Il excellait à préparer ceux qui devaient se confesser, les excitant à la contrition avec tant de force et de conviction que tous ses auditeurs disaient : « Si lui-même ne faisait pas ce qu'il dit, il ne pourrait parler ainsi. » Après avoir étudié le latin il fit une année de philosophie, et fut donné comme catéchiste à Muller. » C'était un grand jeune homme mince, au visage allongé et coloré. Sa voix était douce, parfois un peu voilée ; il parlait très correctement et sans affectation. Il avait beaucoup de zèle, et se portait avec empressement et courage aux expéditions les plus difficiles.

Nous l'avons vu aider Muller à relever les précieux restes des martyrs de Mao-keou et à les transférer au séminaire de Lou-tsong-koan.

Le courage et la vertu de Joseph Tchang, plus que sa science, lui ouvrirent les portes du grand séminaire de théologie, où il entra le 1^{er} novembre 1860. Il s'y fit remarquer par sa douceur, par son obéissance et par sa charité.

Sachant quelque peu de médecine, il soignait les enfants que de plusieurs lieues à la ronde on lui apportait ; les jours de promenade, il ne partait jamais sans sa boîte de pilules pour avoir la facilité de baptiser les enfants moribonds, et nombreux furent ceux sur le front desquels il versa l'eau régénératrice.

Son condisciple, Paul Tchen Tchang-pin, était né dans la sous-préfecture de Sin-tchen, département de Hin-y, le 11 avril 1838, de parents païens. Son père était un médecin, jadis riche, qui cherchait fortune où il pouvait, en vendant des remèdes. Lions recueillit le petit Tchen au nom et aux frais de la Sainte-Enfance, et commença à l'instruire des vérités catholiques. Il ne tarda pas à remarquer en lui de sérieuses dispositions à la piété, et songea à le préparer à l'état ecclésiastique. Mais l'étendue de son district ne lui permettant pas de conserver l'enfant avec lui, il l'adressa à Faurie, alors supérieur du petit séminaire. « Je le gardai quelque temps à la petite école, écrit ce dernier, pour l'éprouver et le bien connaître, avant de l'accepter définitivement. Enfin, ayant vu en lui de bonnes dispositions, je l'admis dans la communauté le jour de l'Assomption 1853. Bien qu'il ne fût pas encore baptisé, il savait déjà toutes les prières qu'il récitait avec piété. Il manifestait surtout une grande foi, en assistant au Saint-Sacrifice. Afin qu'il reçut la grâce du baptême avec plus de fruit, je le préparai pendant quatre ou cinq mois. Il fut baptisé et confirmé le jour de Noël de la même année. Je lui donnai le nom de Paul, patron du séminaire. » Il fit sa première communion l'année suivante. « Le souvenir de ses premières grâces resta si vif dans son cœur, que, raconte encore Faurie, je n'avais qu'à lui rappeler sa première communion pour le toucher jusqu'au fond de l'âme et le remettre à flot.

Il rougissait aussitôt d'être tiède et négligent, et des larmes baignaient ses yeux.

« Le cours de ses études n'a été marqué par aucun événement ni aucun trait remarquable. Il n'avait qu'une capacité fort ordinaire, mais il travaillait assidûment. J'étais plus souvent obligé de le modérer que de le stimuler. Il aurait volontiers passé ses récréations à étudier ou à écrire ; mais je le lui défendais dans l'intérêt de sa santé. Il apprit le latin d'une manière passable, il avait plus de facilité pour la langue chinoise, et il y devint assez fort.

« Il a toujours été docile et n'a jamais mérité de punition tant soit peu grave. Il était paisible, et passait ordinairement ses récréations à faire de petits travaux de menuiserie¹.

« Quoiqu'il fût naturellement doux et même timide, il avait cependant de la fermeté quand il fallait, surtout quand il s'agissait de sa vocation, qu'il a toujours eue fort à cœur.

« En 1857, son père le voyant grand, et sachant qu'il avait fait des progrès dans la littérature chinoise, conçut le projet de le détourner de ses études latines, pour en tirer parti dans le monde à son avantage. Il envoya plusieurs de ses amis pour le tenter à ce sujet ; mais Paul repoussa toujours courageusement leurs suggestions.

« L'année suivante, son père vint lui-même, et lui commanda, en vertu de l'autorité paternelle, de rentrer chez lui ; le jeune homme répondit avec respect, mais avec fermeté : « Mon père, je ne vous appartiens plus et je ne m'appartiens pas à moi-même. Dès mon enfance, vous m'avez donné à l'Eglise j'appartiens donc à l'Eglise, qui m'élève et depuis tant d'années me nourrit. D'ailleurs, Dieu m'appelle à une vocation plus sublime que celle que vous me proposez. Je ne puis désormais désobéir à Dieu, et je ne veux ni du monde, ni de tout ce qu'il peut promettre. »

« Le père continua ses instances ; Paul vint chez moi me prier de l'aider à se délivrer de ses importunités. Il pleurait à chaudes larmes. J'affectai, pour l'éprouver, de ne pas porter grand intérêt à ce qu'il restât ou à ce qu'il partît, et je lui répondis simplement : « C'est ton affaire, fais comme tu voudras ; si tu veux, tu peux t'en aller avec ton père, je te laisse libre. » Il se jeta à genoux, et me repartit avec vivacité : « Mais non, je ne veux pas être libre, je ne veux pas partir !... » Enfin je l'aidai à congédier son père, que je n'ai pas revu depuis. Il continua ses études avec plus de succès qu'auparavant. Son jugement se développa ; et quoiqu'il n'eût que des succès ordinaires, l'ensemble de ses qualités nous fit espérer que nous pourrions

¹ Le petit séminaire possédait divers ouvrages faits par lui, entr'autres des cadres de tableaux, et un retable d'autel assez élégamment sculpté.

plus tard en faire un bon prêtre. M. Fourcy, qui fut pendant quelque temps supérieur du petit séminaire, avait déjà jeté les yeux sur lui, pour en faire, quand il serait prêtre, son aide et son bras droit. Paul, en effet, avait le goût de l'enseignement, et nous nous promettions que sa piété et son bon esprit exerceraient une heureuse influence sur la communauté. » Le jeune homme entra en philosophie au grand séminaire de Tsin-gai le jour de la Toussaint 1860. « Là, raconte encore Faurie, il continua à gagner sous tous les rapports. Le changement de maison produisit sur lui l'effet ordinaire qu'il produit sur les séminaristes. Il songea d'une manière plus sérieuse à sa vocation. M. Payan, son nouveau supérieur, rend témoignage qu'il n'a jamais eu un reproche à lui faire. »

Le troisième captif, Jean-Baptiste Lô¹, naquit en 1825, au village de Yang-mei-kao-tchai, de parents païens. Il était de race Tchong-kia-tse et portait en cette langue le nom de A-mien-sen-te-mien. Il étudia la littérature chinoise et remplit même pendant deux ans les fonctions de maître d'école. Il avait environ trente ans, lorsque, sur les exhortations d'un nouveau chrétien, Oui Yao-kong, de Che-teou-tchai, il embrassa le catholicisme. Un an après il reçut avec sa femme Jeanne Lô Long-che la grâce du baptême.

De caractère très doux, il possédait de nombreux amis, s'interposait dans les querelles, et était facilement accepté comme conciliateur. Il profitait de cet ascendant et de quelques connaissances médicales, pour baptiser les enfants moribonds parmi les Tchong-kia-tse. Encore païen il aidait ses parents et ses amis dans leurs procès, il rédigeait leurs lettres d'accusations, et leur indiquait les petits moyens pratiques, qui obtiennent parfois des résultats plus efficaces que le bon droit ; dès qu'il fut converti, il comprit à combien de fautes cette conduite pouvait l'entraîner, et dès lors au lieu de pousser les parties à plaider, il les engagea à se mettre d'accord.

Homme de bon conseil, Lô était aussi un homme de bon exemple ; il récitait ses prières avec ferveur, remplissait ses devoirs religieux avec fidélité et, les dimanches et les jours de fête, en l'absence du missionnaire, il se rendait exactement à Che-teou-tchai pour prier en commun dans la maison du catéchiste Oui Yao-kong. Jamais il ne parlait mal des absents, et faisait à ceux qui venaient le voir le plus gracieux accueil. Il avait une grande foi, une connaissance sûre et assez étendue de la doctrine chrétienne ; aussi en toute occasion réfutait-il les calomnies des païens contre le catholicisme, et exhortait-il ses amis à reconnaître la vérité de ses dogmes, qu'il leur expliquait fort bien. Deux ans après sa conversion, sur le conseil de Mihières, il accepta

¹ *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 382.

de devenir le fermier du séminaire que la mission établissait près de Tsin-gai et s'installa à Yao-kia-koan avec ses deux fils : Paul Lô Hossin, né en 1851, et Antoine Lô Mang-sin, né en 1856. Bientôt il devint, en quelque sorte, l'homme de confiance de Payan, le supérieur de la maison. C'est ainsi qu'il fut chargé d'acheter une partie des matériaux nécessaires à la construction du séminaire, et toutes les provisions dont on avait besoin.

II

Emprisonnement des séminaristes et du fermier. — Leurs lettres. —
Leur martyre.

A la fin du mois de juin, les captifs purent faire transmettre de leurs nouvelles à Payan, qui avait dû quitter le séminaire à moitié détruit par les persécuteurs. Leur lettre, écrite en latin et au crayon, sur un lambeau de papier, fut portée à Kouy-yang par un de leurs gardiens, un soldat, qui, sous des dehors brusques, cachait une grande bonté, et rendit aux prisonniers tous les services en son pouvoir.

Voici la traduction de ce billet¹ :

(*Ecrit vers le 27 juin.*)

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Faites savoir à Monseigneur que nous sommes tentés de toutes manières, et que nous aimerions mieux mourir que d'être soumis aux périlleuses épreuves par lesquelles ils cherchent à ébranler notre fidélité à Dieu. Toutefois, il nous semble bien que nous n'avons pas peur, et que nous sommes prêts à mourir plutôt que de renier notre foi et d'agir contre notre conscience. Impossible d'exprimer les épreuves auxquelles ils nous soumettent. Priez bien Dieu de nous aider.

Le commandant Tchao et les deux chefs, Ouan et Tao, qui ont pillé le séminaire, se sont divisés entr'eux ce qu'il y avait de plus précieux parmi les objets volés. Et maintenant ils voudraient bien se défaire de nous, pour faire disparaître les témoins de leurs brigandages. Ils nous refusent toute nourriture. Ils ne veulent pas qu'on nous donne même une goutte de thé ou d'eau ; et nous avons entendu prononcer le mot de poison. Leurs intentions sont bien claires, mais nous avons confiance en Dieu...

Vos enfants dévoués,

JOSEPH TCHANG, *théol.* PAUL TCHEN, *philos.* J.-B. LÔ, *fermier.*

¹ *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, 1^{er} juillet 1861. Toutes les lettres des prisonniers se trouvent à leurs dates respectives dans le *Journal de la mission*, année 1861, et dans *A. M.-E.*, vol. 549j, p. 454, et suiv.

Le soir même, le soldat revint secrètement, s'offrit à porter la réponse. Faurie fit donner une récompense à ce brave homme et lui confia une lettre, des provisions de bouche et des vêtements, car les malheureux prisonniers manquaient de nourriture et étaient dévorés par la vermine. Désormais, ceux-ci emploieront cet intermédiaire dévoué et bien récompensé, pour correspondre avec l'évêque et avec quelques missionnaires¹. Ils écriront pendant la nuit, lorsque leurs gardiens dormiront, et remettront furtivement leurs billets au soldat qui, fidèlement, les fera parvenir à leurs destinataires, soit par des chrétiens de passage, soit par Marthe Ouang, l'excellente et courageuse femme, dont nous avons raconté la conversion en 1852 par Faurie alors simple missionnaire.

La pauvreté de la mission ayant empêché de recevoir de nombreux enfants dans les orphelinats, ses services n'y avaient plus été aussi nécessaires, et elle avait été placée comme cuisinière au séminaire de Tsin-gai ; elle s'y acquittait de ses fonctions avec son zèle accoutumé, quand survint la ruine de cet établissement. Loin de fuir le danger, elle alla, au contraire, se loger chez la famille Loui, dans la ville même de Tsin-gai, pour être plus à portée de soigner les prisonniers, au péril même de sa vie.

Le 3 juillet les captifs adressent une nouvelle lettre à l'évêque, lui donnant de plus amples détails sur leur situation, sur les questions qu'on leur a posées, et les menaces qu'on leur a faites ; les tentatives d'apostasie auxquelles on les a soumis, pour n'être pas faites au milieu de l'appareil ordinaire de la justice, n'en sont pas moins très réelles, et les séminaristes qui les repoussent jouent leur vie avec autant de courage, que s'ils étaient dans un prétoire :

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçu hier la lettre de Votre Grandeur qui nous a causé une grande joie. Nous sommes plus que jamais confirmés par les paroles de foi sorties de votre cœur. On ne permet à personne de nous approcher. Marthe est toujours aux aguets pour nous porter quelques secours ; elle n'y réussit guère. Les soldats reçoivent les provisions qu'elle nous apporte, mais ils dévorent tout, et nous laissent pâtir de la faim. Cependant, c'est le moindre de nos maux. Nous sommes harcelés, du matin au soir, par les interrogatoires les plus insidieux. On veut absolument nous faire apostasier. Nous sommes interrogés au moins dix fois le jour. On nous interroge parfois séparément. Tout récemment un mandarin subalterne vint, en pleurant, s'asseoir près de nous dans la prison. « Je voudrais bien vous sauver, dit-il, mais vous ne voulez pas. Songez qu'en ce moment, il n'y a peut-être pas un seul chrétien dans toute la province. L'église de la

¹ MM. Lions, Payan, Fourcy. Nous connaissons 17 lettres ou billets écrits pendant leur captivité.

métropole a été détruite. L'évêque et tous les missionnaires ont été décapités, avec tous les chrétiens. Votre petit séminaire a été aussi rasé, et on sévit contre les chrétiens dans tout l'empire. Si vous voulez renoncer à cette religion, je puis vous sauver. »

Nous avons répondu : « Nous ne sommes chrétiens ni pour l'Eglise, ni pour l'évêque, ni pour les autres chrétiens, mais nous sommes chrétiens pour Dieu. Dieu est et sera éternellement, et nous lui serons toujours fidèles. — Mais si vous ne renoncez pas à cette religion, on va vous couper la tête. — Nous sommes prêts à mourir. — Au moins signez ce papier, personne n'en saura rien. » Nous jetâmes un coup d'œil sur le papier qu'on nous présentait ; c'était un acte d'apostasie. Nous répondîmes :

« Notre tête roulera sur ce pavé, avant que notre main signe une pareille trahison. — Eh bien, s'il en est ainsi, vous serez décapités demain matin. »

Là-dessus, le mandarin sortit, et nous nous mîmes tranquillement à genoux, pour chanter, comme de coutume, notre prière du soir. Le mandarin, nous entendant prier, revint au guichet : « Comment ! vous allez être mis à mort, et vous priez encore ! » Nous continuâmes à chanter sans faire attention à ses menaces. Il nous lança quelques malédictions et s'en alla. Depuis ce temps on ne nous a plus interrogés, et nous sommes encore en vie. Seulement, deux soldats nous gardent à vue jour et nuit, et on ne permet à personne de nous approcher.

Vos enfants dévoués

PAUL TCHEN, JOSEPH TCHANG, J.-B. LÔ.

Le 5 juillet, nouvelle lettre qui continue l'historique de la détention :

Nous sommes un peu mieux. On permet aux curieux de venir nous voir, et Marthe a profité de l'occasion pour nous apporter quelques vivres. Elle vient tous les jours et les soldats ne l'en empêchent pas. Les chefs sont toujours enragés contre nous, mais ils n'osent rien faire. Le peuple murmure et les blâme tout haut. Il craint que cette iniquité n'attire quelque malheur sur la ville.

Les objets du séminaire, qui avaient été en grande partie réunis et mis sous les scellés, commencent à être dilapidés. Les petits mandarins Tao et Ouan en ont emporté chez eux plusieurs charges. Ils ont envoyé un de nos porcs en présent au général Tien ta-jen, qui manque de vivres pour ses soldats ; et l'autre, ils l'ont immolé en sacrifice au diable. Après cette abominable offrande, ils sont venus nous en faire des railleries. Nous leur avons dit : « Oh ! les estimables dieux, qui s'honorent du vol et de la rapine ! *Optimi dii, qui rapto ac furto gaudent !* » Ils n'ont rien répondu, et se sont retirés fort en colère. Ils ont aussi fait en l'honneur de leurs dieux une procession dans laquelle ils ont mis à contribution les ornements d'église, les images et autres objets volés au séminaire. C'est de mauvais augure pour cette ville ; car certainement Dieu ne laissera pas impunie cette sacrilège profanation.

Veillez avoir la bonté de nous envoyer le P. Thomas LÔ, afin que nous puissions au moins recevoir l'absolution ; car ces trois chefs veulent absolument nous mettre à mort. Ils ont même écrit au mandarin Tchao une lettre pressante, par laquelle ils demandent l'autorisation de se défaire de nous au plutôt.

Vos enfants dévoués jusqu'à la mort,

JOSEPH, PAUL, J.-B.

Le lendemain l'évêque reçut un billet de la largeur du doigt :

Ne soyez pas en peine sur notre compte ; la bonne Marthe vient tous les jours nous apporter de bons vivres, et les soldats ne nous pillent plus.

« Ces chers enfants, ajoute Faúrie, sont plus en peine du souci que je dois avoir sur leur compte, que de leurs propres souffrances. Un chrétien, qui a pu les aborder, me dit que la prison est fort mauvaise et malsaine. Quand il pleut, ils sont à la pluie : l'eau ruisselle partout. Quand il fait chaud, l'humidité est encore pire ; l'eau suinte du sol, en sorte qu'ils sont presque toujours dans la boue. C'est sur ce sol malsain qu'ils sont obligés d'étendre leur natte pour dormir. Des soldats compatissants leur ont procuré quelques pierres pour couvrir le sol. Quelques-uns des principaux païens de Tsin-gai vinrent les visiter, leur faisant de petits cadeaux en légumes, tabac, etc., et leur témoignant extérieurement beaucoup de bienveillance. Lorsqu'ils eurent lié plus ample connaissance, deux ou trois des plus influents s'offrirent pour leur obtenir la permission d'aller avec eux se promener dans la campagne. Mais les captifs, craignant qu'on eût préparé un guet-apens, qu'on voulût les égorger à l'écart et raconter ensuite qu'ils s'étaient échappés, refusèrent absolument cette offre. »

Leurs soupçons étaient-ils fondés ? Peut-être. Toujours est-il que leurs visiteurs ne revinrent plus.

Les prisonniers reçurent également la visite de la femme de Jean-Baptiste Lô qui essaya de leur porter de la nourriture.

La première fois qu'elle se présenta, le 13 juin, comme elle parlait avec les soldats qui lui refusaient l'entrée de la prison, Joseph Tchang reconnut sa voix. « Entrez donc, lui cria-t-il, ne craignez rien. » Les soldats la laissèrent passer. Elle se montra si affligée de l'emprisonnement de son mari, que Paul Tehen essaya de la reconforter en lui disant : « Ne vous attristez pas ; bien que nous soyons enfermés dans ce lieu, nous pouvons cependant réciter nos prières, et personne ne nous chagrine ni ne nous frappe. Ayez de la patience ; encore quelques jours, et on nous renverra de prison. »

« Le 2 juillet, continue l'évêque, une comète parut qui attira l'attention de tout le pays, et y jeta la terreur. Les intelligents disaient que c'en était fait de la dynastie ; d'autres assuraient que c'était une punition du mal fait aux chrétiens. Le lendemain soir, 3 juillet, la queue de la comète, qui s'élevait de l'horizon au zénith, présenta la forme d'une croix. Le phénomène dura 10 minutes et produisit une grande impression. Les chrétiens vinrent m'en demander l'explication. Je sortis aussitôt pour voir, mais la croix s'était déjà effacée. Je ne sais si ce fut un véritable miracle, un jeu des nuages, ou tout autre effet d'optique, mais ce qui est certain c'est que tous, païens et

chrétiens, le virent distinctement, et qu'il en fut fait grand bruit dans toute la ville et aux alentours. Le soir même on alla consulter les idoles, qui répondirent par un distique dont le sens littéral était : « La croix a pénétré le ciel, les cloches et les tambours doivent résonner ensemble. »

« Comme toutes les réponses de sybille sont élastiques, et peuvent s'interpréter de plusieurs manières, celle-ci eut divers commentaires, dont le plus accrédité fut celui-ci : Par *ciel* on doit entendre le palais de l'Empereur du céleste empire ; et par *cloches* et *tambours*, tous les mandarins du reste de l'empire. Par conséquent le sens sera : *L'Empereur a permis la religion chrétienne, tous les mandarins doivent la recevoir à l'unanimité.* Les païens disaient : « L'autre jour on ne voulait pas recevoir la croix que l'évêque portait, maintenant qu'elle paraît au ciel, peut-on la renier ? Certains disaient en secouant la tête : « Maintenant, pour sûr, le royaume est entre les mains des chrétiens etc. » Nos séminaristes prisonniers ne virent rien, mais ils entendirent parler de ce que tout le monde considérait comme un prodige, et ils s'en réjouirent ¹ :

L'apparition de la croix dans la queue de la comète, disent-ils dans un billet du 7 juillet adressé à un missionnaire, nous a bien consolés et confirmés. Renfermés dans ce cachot nous n'avons pu la voir, mais on nous en a parlé. Rendons grâce à Dieu de tout.

On vient de nous raconter une singulière fable : Le petit général Tien ta-jen, nous a-t-on dit, en démolissant l'église de la métropole, y a trouvé un grand nombre d'échelles. Il a demandé aux chrétiens pourquoi tant d'échelles, les chrétiens auraient répondu que c'est pour monter au ciel. « Voyons, aurait dit le grand homme, que je vous voie monter. » Il força les chrétiens de monter, et comme arrivés au haut de l'échelle, ils ne pouvaient aller plus loin, il les traita d'imposteurs et leur fit trancher la tête. « En ce moment, ajoutait le narrateur, il ne reste pas de votre église pierre sur pierre, et de tous les chrétiens il n'y a plus âme vivante. — C'est bien étonnant, avons-nous répondu, qu'il n'y ait plus d'église ni de chrétiens, et que cependant nous venions de recevoir des provisions envoyées de l'église et par le procureur de l'église.

Ecrivez-nous souvent, mon Père, vos paroles nous excitent à bien faire.

Quand pensez-vous que nous sortirons de cette sainte maison ?

Quand nous avons reçu les habits que nous a envoyés Monseigneur, les soldats ont manifesté une grande joie, croyant qu'on allait nous mettre à mort. ²

Le 7 juillet trois lettres parvinrent à l'évêché. La première était adressée par Paul Tchen et Joseph Tchang à leurs condisciples :

¹ *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, année 1861, p. 48.

² En Chine, quand un prisonnier est condamné à mort, on lui permet de recevoir des présents de ses parents et de ses amis.

BIEN CHERS CONFRÈRES,

« *Qu'il est bon et qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble!* »

Dieu a permis, pour éprouver notre foi, que nous goûtions de la prison et des chaînes, et nous ne doutons pas que ce ne soit pour notre plus grand bien. Notre-Seigneur a vaincu le monde, et nous espérons bien le vaincre aussi par la foi que nous avons en lui. Nous ne sommes ni étonnés, ni effrayés de nous trouver en cette prison. Nous avons la consolation de sentir que nous ne souffrons pour aucun crime, mais seulement pour Notre-Seigneur et pour le salut de notre âme. Tous ceux qui nous entourent nous traitent d'insensés, mais nous savons que cette folie est sagesse devant Dieu..... Remarquez, chers frères, combien Dieu nous aime et nous protège. Dès notre tendre enfance, la sainte Eglise nous a pris et nourris sur son sein, comme l'aigle qui réchauffe ses petits, jusqu'à ce qu'ils aient pris des ailes, et maintenant qu'il nous faut essayer de voler seuls, elle veille encore sur nous, pour nous soutenir et nous encourager.

Soyez donc toujours contents du partage que Dieu vous fera. Acceptez sans vous plaindre tous les maux qui pourront vous arriver. Hélas! ceux qui nous les font endurer sont bien plus à plaindre que nous. Dieu les punit ordinairement dès cette vie, et quel sera leur sort éternel? Ce n'est pas contre nous qu'ils péchent, c'est contre Dieu. Ils emploient contre nous la ruse et les menaces, mais nous, enfants de Dieu, nous ne leur opposons que la simplicité de notre foi. Ils peuvent, il est vrai, nous enlever la vie du corps; mais nous n'avons pas oublié les promesses de Notre-Seigneur: « *Réjouissez-vous, et tressaillez de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux.* » Vous avez bien prié pour nous¹, mais nous avons besoin que vous priiez encore, afin que nous puissions persévérer jusqu'à la fin.

Cette ville évitera difficilement le châtement de Dieu. Les petits chefs tuent à tort et à travers. Depuis que nous sommes en prison, nous avons vu tuer plus de trente hommes, dont certainement aucun ne méritait la mort. Ils inventent tous les jours de nouveaux supplices, ils sont pires que les mandarins.

PAUL TCHEN, JOSEPH TCHANG.

Les signataires de cette lettre en avaient écrit une seconde à Payan :

BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

1° Les païens qui avaient paru un instant nous être favorables, voyant que notre affaire traîne en longueur, recommencent à nous dire de mauvaises paroles, et à se moquer de nous. Mais ce qui nous afflige le plus, c'est qu'ils profèrent, jour et nuit, les plus affreux blasphèmes contre Dieu.

2° On dit que les rebelles, qui se remuent en ce moment de tous côtés, viennent pour nous venger, et que nous sommes des leurs. Que si les rebelles ont l'air de s'approcher de ces quartiers, on va nous mettre à mort sous ce prétexte. On nous fait à chaque instant les narrations et les menaces les plus sinistres; mais nous sommes prêts à tout. Ou souffrir ou mourir.

3° La pauvre Marthe vient nous voir tous les jours, et elle n'a pas peu

¹ Les autres séminaristes avaient fait une neuvaine de prières à la sainte Vierge à leur intention.

à souffrir de la brutalité des soldats, qui lui font à elle aussi les menaces les plus terribles. Depuis le premier jour qu'elle a pu nous aborder, nous ne l'avons jamais vue les yeux secs ; elle pleure toujours, et nous ne pouvons la consoler. Elle voulait venir elle-même à la métropole presser Monseigneur d'intercéder pour nous auprès du mandarin. Nous le lui avons défendu, sachant bien que Monseigneur n'a pas besoin de ses instances, et qu'il fait bien ce qu'il peut pour nous. Elle donnerait volontiers sa vie pour mourir à notre place ; et elle l'a demandé plusieurs fois. Les soldats se plaisent à lui causer des frayeurs. Un soir on lui dit que nous devions être exécutés le lendemain matin. Elle n'a pas dormi de toute la nuit. Elle était avant le jour à la porte de la prison, pour venir mourir avec nous.

Les mandarins de la prison veulent maintenant la prendre elle-même. Les soldats la repoussent brutalement. D'autres cherchent avec elle occasion de rixe, pour avoir un prétexte de la battre. On raille devant elle Dieu et les choses saintes. On va jusque dans sa maison lui voler les poules qu'elle nourrit pour nous traiter de temps en temps. Rien ne l'arrête. Elle ne voit que nous, ne pense qu'à nous.

4° Le fermier J.-B. Lô a été gravement malade en prison, il est mieux maintenant, mais son corps s'est couvert de plaies. Il ne peut se tenir ni debout, ni assis. Ses parents viennent le molester, et lui conter mille histoires ; mais il est inébranlable dans la foi. Nous le consolons et l'encourageons.

5° Nous nous laissons quelquefois aller au désir de sortir de l'état où nous sommes, soit par le martyre, soit par la liberté, mais finalement nous en revenons toujours à nous abandonner à la providence de Dieu. Nous voyons maintenant que notre affaire va traîner en longueur. Nous vous prions, mon Père, de continuer les cours à nos condisciples, sans nous attendre.

D'après ce que nous entendons dire ici, il pourrait y avoir persécution générale. Que la sainte volonté de Dieu soit faite. Dieu est admirable en tout.

Merci pour vos bonnes prières ; continuez-les-nous, surtout au Saint-Sacrifice.

PAUL, JOSEPH.

La troisième lettre, écrite en chinois, à l'évêque, portait la signature de J.-B. Lô :

MONSEIGNEUR.

Prosterné devant Votre Grandeur, je vous annonce humblement que nous sommes en prison, et que nous recevons ici toute espèce d'injures. Les trois chefs Tchao, Tao et Ouan, insatiables de sang et d'argent, ont pillé tout le séminaire. Les objets précieux ou curieux ont été en grande partie soustraits par Tao. De nos deux porcs l'un a été offert en sacrifice, et l'autre envoyé à Tien ta-jen. Ces persécuteurs veulent nous mettre à mort. Nous nous en remettons à la providence de Dieu. Dans cette prison et au milieu de tant d'ennemis, nous ne savons que prier.

Si Dieu veut recueillir notre âme, je prie Votre Grandeur de vouloir bien prendre soin de mon vieux père, de ma femme et de mes enfants, en leur laissant encore la culture de la propriété du séminaire. Ainsi ils auront de quoi vivre.

Moi votre serviteur, c'est de bien bon cœur que je mourrai pour la

gloire de Dieu et pour le bien de mon âme. Si Dieu me fait cette grande grâce, j'offre déjà ma vie pour l'exaltation et l'accroissement de la sainte Eglise.

Nous vous saluons tous profondément,
Votre esclave, J.-BAP. LÔ.

P. S. — Je prie Monseigneur de ne point se mettre trop en peine pour nous. Nous sommes tous trois bien disposés à marcher sur les traces de Notre-Seigneur.

Nous sommes en souci pour l'église de la métropole. S'il arrive quelque chose, faites-le nous savoir.

Peu après, les captifs écrivirent à un ancien séminariste du Sutchen, nommé Paul Tong, le même qui avait dit à ses compatriotes voulant effacer son enseigne. « C'est bien ; mais écrivez à la place que je suis chrétien ; j'aime mieux être chrétien que votre compatriote. »

Paul avait envoyé aux confesseurs de la foi une lettre en latin, très cordiale, et ils y répondirent ainsi :

BIEN CHER ET AIMABLE FRÈRE,

Tu es bien véritablement notre frère en Notre-Seigneur ; car tu suis les conseils du divin Maître, puisque, ne pouvant nous visiter en personne dans notre prison, ta charité a trouvé le moyen de nous visiter par une si aimable lettre. Oh ! bien cher frère, ta charité et ta sollicitude nous touchent, et nous sommes heureux de te le faire savoir par ce petit billet.

La tempête semble s'apaiser un peu. Nous n'avons guère plus à souffrir que de la part de quelques soldats en guenilles, et du chef Ouan qui nous a voué une haine mortelle. Aide l'évêque de tout ton pouvoir à finir honorablement cette affaire. Elle a déjà fait trop de bruit dans toute la province ; et nos persécuteurs en font circuler la nouvelle sous les couleurs les plus impies et les plus mensongères. Ils voudraient extirper la religion. Les aveugles ! ils ne savent ce qu'ils font. Ils se révoltent non contre nous chrétiens, mais contre Dieu.

Pendant ce long mois, nous n'avons vu le ciel qu'une fois. On nous a laissés sortir pour évacuer le baquet qui nous sert de latrines, et qui est dans le compartiment même où l'on nous tient hermétiquement enfermés. On nous a aussi permis de sécher et de raccommoder nos couvertures pourries par l'humidité du local. Ainsi nous avons pu respirer un air pur pendant quelques heures.

Ta belle-mère, sachant ton courage, est bien en souci pour toi. Elle pleure sans cesse. Un jour elle s'est fâchée tout rouge pour un mot dit contre nous. Des commères païennes osèrent dire devant elle : « Ah ! bientôt les chrétiens vont être extirpés, comme les mauvaises herbes que le jardinier arrache et jette sécher au soleil. » A ce mot elle s'irrite, envoie chercher Marthe à son secours, et elles leur en ont dit !... Marthe a terminé la mercuriale en disant : « Attendez que mes maîtres sortent de prison, et on vous fera rendre raison de vos insultes !.. »

Ta belle-mère, quoique païenne, a une âme vraiment chrétienne. Elle nous défend en toute occasion. Ne nous oublie pas dans tes prières, et salue pour nous les prêtres de l'église.

JOSEPH, PAUL.

Le *Journal de la mission* donne ensuite la traduction d'une lettre adressée à Fourcy, à ce moment supérieur du petit séminaire, et qui avait écrit aux prisonniers quelques lignes de consolation et d'encouragement :

Quand nous avons reçu votre bonne lettre, nous avons la volonté et le loisir de vous répondre, mais nous n'avons pas de papier. Monseigneur nous en a fait passer par Marthe une bonne provision, et nous allons tâcher d'alimenter la correspondance. Quand les lettres de l'évêque ou des pères nous arrivent, nous bondissons de joie.

Quand nous étions au petit séminaire, nous étions trop légers et peu solides dans la piété. Dieu nous a mis bien à propos au creuset du cachot et des tortures de toutes sortes, pour nous fortifier un peu les idées. Puissent ces tribulations allumer dans notre cœur une étincelle de vraie piété. Vraiment, Dieu fait tout bien à propos, et il nous donne un courage dont nous ne nous serions pas cru capables. Bien sûr que, sans le secours de Dieu, nous aurions dû mourir, rien que de peur.

Paul Tchen qui était si timide, vous le savez, est aussi courageux et aussi calme qu'un homme peut l'être. Vraiment nous avons la confiance que Dieu est ici avec nous.

Paul a été malade. Nous sommes assez bien maintenant ; mais, à cause de l'humidité du local, il nous sort par tout le corps des pustules et des tumeurs.

Vos enfants dévoués.

PAUL, JOSEPH, J.-B.

A la date du 10 juillet, ils écrivent à l'évêque :

MONSEIGNEUR,

Marthe a reçu l'argent, le pain, le thé et le tabac que vous avez envoyés pour nous. Dimanche dernier, Tien ta-jen envoya à nos petits mandarins de campagne un mandat pour faire des exécutions à mort. Les courriers entraient dans la ville au moment où nous mangions. Les canons grondent aux quatre portes, et le bruit se répand que les prisonniers chrétiens vont être exécutés. Il y a aussitôt autour de la prison un concours immense de citoyens. Les uns disent que l'exécution va avoir lieu tout de suite, les autres affirment que c'est pour le lendemain. Nous déposons l'écuelle, et nous nous mettons à genoux pour nous préparer à mourir. La pauvre Marthe était au désespoir. Elle pleurait, allait, venait, et voulait absolument mourir avec nous. Enfin, un soldat bien intentionné vint nous dire à l'oreille : « Ce mandat d'exécution n'est pas pour vous. Soyez tranquilles et laissez-les hurler. Ils ne veulent que vous faire peur. » Je commence à croire que Dieu ne nous veut pas martyrs.

Il n'en est pas moins vrai que les deux persécuteurs Tao et Ouan ont envoyé une députation à Tien ta-jen pour obtenir l'ordre de nous mettre

à mort ; Dieu a permis qu'ils n'aient pu l'aborder de plusieurs jours. Enfin, n'espérant rien de ce côté-là, ils ont formé le projet inique de nous étouffer secrètement la nuit. Mais leur projet ayant percé, on nous en avertit secrètement ; nous veillâmes toute la nuit. Le lendemain, le plus vieux bonze de la pagode où nous sommes emprisonnés, vint nous visiter et nous regardait, les larmes aux yeux, sans mot dire. Nous l'interrogeâmes sur la cause de sa douleur « Ah ! s'écria-t-il, ce Ouan et ce Tao n'ont pas un cœur d'homme, mais de tigre. Si cette nuit votre Dieu ne vous eût protégés c'en était fait de vous. Ils ont machiné toute la nuit jusqu'à trois heures du matin, et je ne sais comment ils n'en sont pas venus au fait. » En ce moment ils sont là devant la prison à hurler et à gesticuler comme des enfants en colère....

« A la fin de cette lettre, qui est fort longue, écrit l'évêque, ils me priaient de les faire visiter par quelque chrétien influent, afin d'en imposer à ces deux petits chefs qui abusent de leur pouvoir, et aussi afin que tout le monde sût bien qu'ils n'étaient pas des gens sans aveu et sans recours.

« J'envoyai leur ami Paul Toung, dont il a été parlé ci-dessus, parce qu'il a beaucoup de foi et de courage, qu'il sait le latin, et pouvait ainsi parler avec les élèves, sans être compris de l'entourage.

« Les chefs, qu'il connaît tous familièrement, le reçurent fort mal, et ne voulurent pas lui permettre de voir les prisonniers. Alors il se fâcha, et dit qu'on permettait de visiter des prisonniers détenus pour crime, et qu'il ne comprenait pas qu'on l'empêchât de visiter des innocents. Puis, sans insister davantage, il attendit le moment où Marthe leur apporterait à dîner. Il entre alors furtivement à sa suite, et peut s'entretenir avec eux. Après ce coup, il revient droit au conseil des principaux de la ville qui se trouvèrent assemblés en ce moment. Il parle fortement en faveur des prisonniers, au point que les assistants conviennent qu'on a mal fait de les prendre, mais qu'ils ne savent quel prétexte¹ trouver pour les relâcher ; que, d'ailleurs, ils ne peuvent le faire sans ordre de Tien ta-jen. Paul Toung répond : « Je ne vous demande pas de me les livrer ; je demande seulement que vous les traitiez bien, en attendant que l'évêque ait réglé cette affaire avec votre général. L'évêque ne veut les voir sortir qu'autant que l'affaire sera finie loyalement et honorablement. » Ils répondent de bonnes paroles, mais, dès que Paul Toung est parti, ils font fermer à clef la prison et toutes ses avenues, et ne permettent plus à personne de les aborder. Marthe survient pour leur apporter à souper.

¹ En Chine, un homme arrêté injustement est plus difficile à relâcher qu'un coupable, parce que, s'il est reconnu innocent, le mandarin, en le relâchant, reconnaît qu'il s'est trompé à son égard. Il faut trouver un prétexte plausible ; sans cela, le mandarin *perd la face*, c'est-à-dire que c'est pour lui un déshonneur devant le peuple.

Les soldats la repoussent brutalement, disant qu'il y a ordre des mandarins de les laisser mourir de faim. La pauvre Marthe, toute désolée, court au prétoire intercéder pour ses chers maîtres. Au prétoire on la repousse. Elle court chez elle, prend une hache et vole à la prison pour en enfoncer les portes. Le persécuteur Ouan, ne sachant à qui elle en veut, court se cacher au plus vite. Les soldats, étonnés d'un tel courage, ont peur ; machinalement ils lui ouvrent les portes, et nos prisonniers ont encore soupé ce soir-là.

« Paul Toung, apprenant ce qui se passe, retourne au prétoire, réclamé fortement contre cette trahison, et reproche aux chefs leur fourberie. Son courage leur en impose aussi, et dès lors les prisonniers sont réellement mieux traités. Voici ce qu'ils m'ont écrit quelques jours après cette expédition :

MONSEIGNEUR,

Aujourd'hui bonne nouvelle ! L'expédition de Paul Toung, qui nous avait d'abord mis en souci, a produit un bon effet. Depuis lors tout va à souhait. Les chefs ont peur maintenant de se compromettre. Ils ont formé le projet de nous renvoyer secrètement, mais aucun d'eux n'a osé venir nous le proposer. Sept fois ils ont envoyé Marthe nous prier d'écrire à l'évêque pour lui demander la permission de sortir de prison. Nous nous sommes défendus de faire cette démarche, disant que ce n'était pas l'évêque qui nous avait mis en prison, et que ce n'était pas lui qui pouvait nous en tirer ; nous fimes bien, je crois ; car le bruit courait déjà que l'évêque avait caché beaucoup de monde dans les montagnes environnantes, pour venir de nuit nous enlever. Si nous étions ainsi sortis sans ordre supérieur, on n'aurait pas manqué d'accréditer ce bruit. Qui sait si leur bonté à notre égard n'avait pas ce louable but ? Ah ! Monseigneur, que les Chinois sont fourbes !

« Dans la lettre de Votre Grandeur un mot nous a fait de la peine. Vous disiez : *Si j'avais l'assurance que vous êtes bien résignés et que vous ne perdrez point courage, je ne m'inquiéterais pas de la prolongation de votre captivité...* Peut-être que ce sont nos lettres trop fréquentes, qui ont pu faire croire à Votre Grandeur que nous sommes impatients de sortir. Oh ! nous sommes bien résignés à souffrir tout ce que Dieu voudra pour notre salut et pour sa gloire. Eh ! n'est-ce pas là notre vocation ! D'ailleurs en ce moment nous ne souffrons guère, et nous passons nos journées à prier. N'ayez nulle inquiétude sur notre compte.

Nous présentons nos respects au P. Vielmon. Nous aurions bien de la consolation à le voir, comme il nous en a manifesté le projet, mais il serait bon qu'il se procurât d'abord une lettre des autorités.

Notre affaire pourrait bien toucher à sa fin ; car tous les chefs qui nous entourent paraissent désireux de s'amender. Si Monseigneur faisait de nouvelles instances, en alléguant pour prétexte (ce qui est vrai) que nous sommes malades, peut-être nous délivrerait-on avant la fin du mois.

Quand Monseigneur nous envoie du tabac, du thé ou autres provisions, il faut tout faire remettre à Marthe, qui nous le distribuera par petites portions. Sans cette précaution, les satellites nous pillent tout.

Autre précaution. Nous avons appris que des soldats sont allés à l'église avec une prétendue lettre de nous pour demander de l'argent. Qu'on avertisse le procureur de regarder toute lettre chinoise comme non avenue. Nous écrivons toujours en latin.

JOSEPH, PAUL, J-BAP.

Peu après, ils adressent une lettre à Lions :

BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Le persécuteur Ouan, malgré toutes ses démarches auprès des mandarins de la métropole, ne pouvant obtenir notre mort, est revenu fort en colère. Il s'est écrié en entrant : « Si les mandarins ne veulent pas les tuer, je trouverai bien moyen de m'en défaire. Je veux les faire mourir de gré ou de force. » Alors il a fait fermer toutes les avenues, et ne permet plus à personne de nous voir. Il y a peine de mort contre la sentinelle, si elle laisse parvenir un seul chrétien jusqu'à nous.

Comme nous sommes encore en danger de mourir, nous voudrions bien nous confesser, mais le moment n'est pas propice pour venir. Toutefois vous pouvez rester à Che-teou-tchai. Ils savent tous ici votre présence, mais ils n'oseraient mettre la main sur vous.

Nous nous recommandons à vos ferventes prières. Par la grâce de Dieu nous jouissons d'une grande tranquillité d'âme, et nous sommes bien disposés à tout souffrir pour la gloire de Dieu et l'expiation de nos péchés. Si nous pouvions nous confesser, cela relèverait notre courage ; mais il n'y a pas moyen. Il faut attendre que Marthe puisse revenir jusqu'à nous. Alors vous pourrez peut-être venir avec elle. Elle ne craint personne. D'ailleurs, le chef Ouan va encore monter à la métropole pour hâter notre mort ; et, en son absence, les autres sont assez bons pour nous... Mais voici Marthe qui heurte à la porte avec de grandes clameurs. Il faudra bien qu'on ouvre. Elle se fera plutôt hacher sur le seuil que de reculer.

Priez bien pour nous qui sommes vos enfants dévoués.

J-B. LÔ, JOSEPH, PAUL

La correspondance continue, et assez souvent elle est remplie par le récit des exploits de Marthe Ouang, comme dans la lettre suivante adressée au théologien Paul Ouang :

Marthe a été comblée de joie en recevant ta petite lettre. Maintenant c'est elle qui prépare notre nourriture, même le riz. La pauvre vieille ! Il lui arrive bien des aventures. Elle a surtout bien sauté l'autre jour devant le mandarin Tchao et les autres chefs. Elle est maintenant fameuse dans toute la ville. Il y a deux jours un satellite voulait l'empêcher d'entrer. Elle s'est battue avec lui assez longtemps. Le satellite, de guerre lasse, lui livre passage en lui lançant des injures : « Vieille ivrognesse, on voit bien que tu as bu du vin. — Et toi tu as bu... » (L'expression ne sonne pas bien en français). Maintenant personne n'ose dire mot devant elle.

Un jour, un soldat, passant devant sa porte, écrase par malice un de ses poussins. Marthe le rejoint d'un trait ; sans souffler mot, elle lui assène un grand coup de poing dans le dos, et le prend au collet. Les voisins s'at-

troupe et décident que le soldat doit payer 30 sapèques ou rendre un autre poussin. Mais elle se récrie : « Je ne veux ni argent, ni un autre poussin ; je veux celui-là, mon poulet vivant ! »

Tous les jours, quand elle vient nous voir, elle a quelque nouvelle histoire à nous raconter. Je t'assure qu'elle n'a pas peur des soldats. Vraiment c'est bien Dieu qui a choisi cette courageuse femme pour nous assister. Quand nous pensons à toutes les aventures de notre bonne vieille, nous ne pouvons nous empêcher de rire et de pleurer tout à la fois.

Hâte-toi d'apprendre à dire la messe. Peut être va-t-il y avoir de nombreuses conversions. Cette persécution ne peut être un empêchement.

Nous saluons aussi nos jeunes frères du collège Saint-Paul (petit séminaire), et nous les remercions bien des prières qu'ils ont faites pour nous.

Adieu, bien chers frères.

PAUL TCHEN, JOSEPH TCHANG.

« Quoique Marthe eut le verbe un peu sec et le poignet assez rude, écrit Faurie, elle n'en avait pas moins bon cœur ; et surtout elle craignait d'offenser Dieu. Or, après les quelques scènes qui viennent d'être mentionnées, elle alla se jeter aux pieds de M. Lions qui était à quatre kilomètres de là, à Che-teou-tchay : « Ah ! Père, j'ai fait bien des péchés ces jours-ci ! — Quoi donc ? — Ah ! je leur en ai dit à ces canailles, je leur en ai dit de toutes les couleurs. — Console-toi, ma bonne, c'est pour faire ton devoir. Sois sans inquiétude. — Mais vous ne pouvez pas vous figurer, dit-elle, tout ce que je leur ai fait et dit. Je les ai battus, maudits..... tenez : avant-hier un soldat voulait m'empêcher d'entrer à la prison, je lui donnai un coup de poing et un coup d'épaule et je passai... Puis elle enfila tout le détail de ses exploits, sans même oublier l'histoire de son poulet. « Sa narration, me dit M. Lions, était accompagnée d'un ton et de gestes qui n'annonçaient guère qu'elle eût la contrition de ce qu'elle appelait ses gros péchés. Ce qui est sûr, c'est qu'elle repartit avec le ferme propos de continuer tant que besoin serait pour le service des prisonniers. »

Lettre du 14 juillet au soir.

L'émissaire envoyé à la métropole arrive, et dit que Tien ta-jen prie d'attendre un peu qu'il ait tiré ses plans avant de nous exécuter, et quand il s'y mettra, il exterminera tous les chrétiens de la province. On nous accable de sarcasmes, et personne ne peut nous aborder. Nous ne savons comment tout cela finira. Ils nous traitent tantôt bien, tantôt mal. Ils ont voulu plusieurs fois nous faire conduire au supplice par des soldats méchants ; mais les bonzes de cette pagode vont toujours intercéder pour nous auprès des chefs, leur représentant que nous sommes innocents.

Dites aux chrétiens des environs qu'ils peuvent venir au marché, comme à l'ordinaire ; on ne les touchera pas. Il est même bon qu'ils y viennent, pour que les païens ne disent pas qu'ils ont peur.

Envoyez un parapluie à Marthe. Elle loge loin de la prison, et, quand il pleut, elle nous arrive trempée jusqu'aux os. Elle nous fait pitié. Elle seule

n'y pense pas. Nous sommes un peu tristes ces jours-ci. On égorge tous les jours un grand nombre de prisonniers, dont plusieurs sortent de notre propre cachot. Tsin-gai est dégoûtant de sang.

Maintenant le persécuteur Ouau fait lui-même la police. Il a peur qu'on nous apporte des lettres où que nous en donnions. Ses ennemis (et il n'en manque pas) lui disent, pour l'effrayer, que l'évêque a écrit son nom à Pékin. Il le craint, en effet, mais il n'en est pas moins acharné à trouver un expédient pour nous faire mourir. Quand il parle de cela aux autres chefs, ils lui répondent : « Comme tu voudras. Ce n'est pas notre affaire. » Puis ils ajoutent avec ironie : « Cette belle affaire devrait te valoir un globe rouge auprès de Tien ta-jen ; mais on ne le voit pas souvent arriver. »

Nous voyons maintenant que notre mort est imminente. Tout est changé autour de nous, et on nous tient plus étroitement que jamais.

JOSEPH, PAUL, J.-BAP.

15 juillet. Aujourd'hui un chef de quartier vint à nous avec bienveillance, et nous conjura de prononcer seulement un mot d'apostasie : à cette condition on nous relâcherait. Nous refusâmes, bien entendu. Après un moment de réflexion il ajouta : « Si je vous faisais sortir à l'instant ! voulez-vous ? » Nous refusâmes, parce que nous savions qu'il n'avait pas le droit de nous relâcher, et que si nous sortions, on nous ferait poursuivre et massacrer comme fugitifs ; ce qui, aux yeux du peuple, serait pire qu'une exécution officielle. Nous répondîmes donc que nous attendrions encore en prison la décision du grand homme.

Il nous interrogea ensuite sur le prix des objets volés, sur la quantité d'argent qui était dans le séminaire lors de la débâcle, etc... Nous répondîmes que nous n'en savions rien. Alors il se répandit en invectives contre les mandarins qui avaient commandé ce mauvais coup. Puis il nous fit de sensibles condoléances sur nos souffrances et notre captivité, etc.... Mais tout cela n'était qu'une embûche. Il était envoyé par ceux-là même qu'il avait l'air de maudire. Ils auraient voulu que nous nous laissions prendre à l'appât de la liberté, pour avoir l'occasion de nous tuer sans jugement, ce qui est tout leur désir. Cependant, pour rendre la scène plus vraisemblable, on ouvrit la porte et on permit à Marthe de nous apporter à manger.

« Je leur écrivis quelques jours après, continue Faurie, pour les féliciter de ne s'être pas laissés prendre à tant de pièges, et leur recommander de ne sortir qu'au su et avec la permission expresse du mandarin Tchao qui les avait fait saisir, et qui actuellement réside à la métropole, où je venais de lui écrire moi-même pour le prier de les mettre en liberté.

« Ce n'est que le 25 juillet que nos prisonniers purent me répondre :

MONSEIGNEUR,

Dès que nous reçûmes votre lettre, le commandant de la prison vint nous prier de lui dire ce que vous nous écriviez. Nous lui traduisîmes simplement votre réponse. Il parut effrayé, et dit qu'il allait écrire au manda-

rin Tchao pour l'exhorter à se rendre auprès de l'évêque, afin qu'on arrangeât au plus tôt cette affaire. Mais voilà plusieurs jours, et il ne reçoit pas de réponse, cela le met fort en peine.

Le bruit court parmi le peuple que le plénipotentiaire de France est arrivé avec des soldats, pour s'emparer de Tien ta-jen et du mandarin Tchao qui nous a pris. On nous dit cela cent fois par jour. Tout le monde est en suspens ; on ne sait ce qui en résultera. Les principaux chefs nous traitent assez bien maintenant ; mais les soldats inventent contre nous toute espèce de vexations. Une fois, au milieu de la nuit, ils se sont mis à crier et à jeter l'alarme par toute la ville, disant qu'avec l'aide des bonzes de la pagode nous avons brisé les serrures pour nous échapper. Ils coururent ensuite au prétoire ; mais les principaux chefs n'y crurent pas, et les perturbateurs furent punis. C'est encore une machination des deux persécuteurs qui ont juré notre mort.

Les païens bienveillants nous disent de presser l'évêque d'en finir. Ils craignent quelque mauvaise issue à tout cela, surtout en ces temps de troubles. La famille du mandarin Tchao craint plus que les autres. Le fils de Ouan, notre plus ardent persécuteur, vient de mourir. Ouan avoue maintenant qu'il a mal fait, et paraît vouloir terminer cette affaire.

Nous vous prions, Monseigneur, d'en finir au plus vite, d'une manière ou d'une autre, afin de faire tomber toutes les rumeurs et que les chrétiens aient la paix.

Que répondent les mandarins auxquels Votre Grandeur a écrit ?.....

Vos enfants dévoués.

PAUL, JOSEPH, J.-BAP.

L'évêque leur écrivit que les mandarins, par crainte de Tien ta-jen, ne donnaient aucune réponse. Il essaya encore plusieurs expédients pour faire relâcher les prisonniers, mais tout échoua.

Le 28 juillet ceux-ci adressèrent à Lions les lignes suivantes :

Les choses vont en empirant. On dit que le plénipotentiaire Européen est déjà parvenu à Tchong-kin. On dit qu'il vient avec des soldats. Depuis cette nouvelle, nous n'entendons jour et nuit, autour de la prison, que des malédictions. Cette rumeur va toujours croissant. Ils ont pris la détestable résolution d'écrire à Tien ta-jen de démolir l'église, d'anéantir tous les chrétiens de la province, pour effrayer le plénipotentiaire, et l'empêcher de venir tirer vengeance.

Ils disent que les chrétiens ne sont autres que les rebelles Tchang-mao (longs cheveux) ; et voici leurs preuves : Les chrétiens ont pris Canton, Tien-tsin et Pékin. Ils débitent contre nous mille faux témoignages. Les chefs répandent partout le bruit que les chrétiens trament une révolte. Oh ! que nous sommes malheureux ! Nous taire ?... Ces calomnies nous percent le cœur ! Répondre ?... Ils ne nous croient point ! Maintenant aucun citoyen ne nous aime. Tous nous détestent. Les soldats nous nuisent beaucoup par leurs mensonges. Cette fois-ci, nous allons beaucoup souffrir, et probablement mourir à cause de ces rumeurs.

Vos enfants dévoués.

JOSEPH, PAUL, J.-BAP.

Lions leur répondit aussitôt en latin ; voici la traduction de sa missive¹ :

28 juillet 1860.

TRÈS CHERS CONFESSEURS,

Votre courrier est arrivé hier à Kouy-yang et peu après un courrier de Tchong-kin ; Monseigneur vous dira ce dont il s'agit. M. Delamarre n'est pas encore venu, mais il a envoyé une lettre aux autorités de Kouy-yang ; à Pékin les choses vont bien. Je vois par vos lettres écrites hier que vous éprouvez de vives craintes et que vous vous occupez trop des rumeurs publiques ; croyez-nous, il n'y a actuellement rien à craindre pour vous ; quant aux insultes n'en ayez cure, autant en emporte le vent. Que votre cœur ne se trouble pas, qu'il reste toujours attaché à Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre couronne s'embellira chaque jour davantage, si vous acceptez toutes vos tribulations avec patience, avec joie, pour l'expiation de vos fautes, en union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec tous les martyrs et les confesseurs. Attendez l'avenir avec confiance ; quoi qu'il arrive, persévérez et toutes choses tourneront à la plus grande gloire de Dieu et au salut de votre âme. Demeurez dans la paix, je prie chaque jour pour vous et je demande à Dieu qu'il vous rende bientôt la liberté.

Cette lettre ne fut pas remise à ses destinataires. « Le 29 au soir, raconte l'évêque, tenant conseil avec M. Vielmon, sur les moyens qui nous restaient, nous n'en vîmes plus d'autre que d'aller en personne faire nos réclamations auprès des mandarins, mais nous étions sûrs d'avance qu'aucun prétoire ne nous ouvrirait ses portes, et que cette démarche nous exposait à quelque mauvais coup de la part de Tien ta-jen. Toutefois nous étions à peu près décidés à prendre ce dernier parti, le seul qui nous restât, quand, séance tenante, nous reçûmes cette courte lettre de M. Sabattier² :

Che-teou-tchai, le 29 juillet 1861.

« MONSEIGNEUR,

« Nos trois prisonniers et Marthe viennent d'être décapités aujourd'hui, peu avant midi. Ce matin, après déjeuner, nous avons envoyé le frère du prisonnier J.-Bap. L'ô porter la lettre que vous avez envoyée hier. A son arrivée, il apprend qu'ils ont été décapités. Hier soir, nous avons reçu d'eux une lettre désespérée, écrite au crayon, de la main tremblante de Joseph. Nous crûmes que c'était seulement une fausse alerte, comme les précédentes. Cette lettre s'est égarée ; mais en voici la substance : Ils disaient qu'on les

¹ A. M.-E., vol. 549j, p. 47

² A. M.-E., vol. 546, p. 759. Voir également vol. 549j, p. 483. A. P. F. vol. 34, p. 432. Lettre de Mgr Faurie, 14 août 1861. A. S. E., vol. 14, p. 92.

menaçait depuis quelques jours, qu'on les traitait de mal en pis ; qu'on les calomniait d'avoir écrit à l'ambassadeur pour leur affaire, qu'en conséquence Tchao avait envoyé un exprès à Tien ta-jen pour lui dire de démolir l'église, tuer tous les prêtres... et eux-mêmes les premiers. Ils disaient de plus, d'après les soldats du prétoire, que, quand même l'ambassadeur viendrait avec des troupes, Tien ta-jen ne le craint pas. M. Mihières n'est peut-être pas sûr de revenir ou de garder longtemps sa tête, ni nous non plus.

« Que la Vierge Marie, notre bonne Mère, nous fasse la grâce d'être encore en vie pour l'Assomption ou la Nativité, afin de mourir sous sa sainte tutelle. A la garde de Dieu !

« C. F. SABATTIER, *mis. apost.* »

« Nous ne pouvions nous résoudre à croire à cette nouvelle ; mais sa confirmation ne tarda pas à arriver. Puis au commencement du mois d'août, une lettre de M. Perny nous donna les détails suivants sur l'exécution des confesseurs de la foi :

Jeudi soir, 1^{er} août.

« MONSEIGNEUR,

« L'affaire des martyrs de Tsin-gay s'est exécutée si promptement que nous n'avons pu envoyer personne sur la scène, pour recueillir des détails. Dimanche, aux instances que me fit Joseph de tenter encore de les délivrer, je fus obligé de répondre que nous ne pouvions plus rien. Il paraît que le soir ils entendirent quelque chose des pourparlers. Ils furent alarmés. Comme Marthe leur portait à souper vers la nuit, ils lui remirent encore un billet pour M. Lions. Le lendemain M. Lions vint me rendre visite. Il leur avait renvoyé le frère du colon prisonnier, J.-B. Lò, avec votre lettre et un billet de consolation. Celui-ci trouva en route un chrétien qui revenait du marché et qui s'était trouvé, par hasard, le seul chrétien témoin de leur mort. Il raconte qu'on fit sortir subitement les prisonniers pour les conduire au supplice. On ne tira pas le canon afin de faire la chose avec moins de bruit. Ces enfants ont dû bien souffrir de n'avoir pas été confessés et de n'avoir pu nous avertir.

« L'exécution a eu lieu vers 11 heures du matin¹. On ignore tout ce qui a précédé l'exécution, les persécuteurs ayant tout préparé à huis clos et sans jugement. Nous savons seulement que les martyrs priaient durant le trajet. Arrivés au lieu du supplice, ils se mirent tous trois à genoux, demandant qu'on retardât l'exécution jusqu'à la

¹ En dehors de la porte septentrionale.

fin de leur prière. Là-dessus, les soldats, ayant aperçu, au bord du fleuve, Marthe qui lavait le linge¹ de nos prisonniers sans se douter de rien, ils allèrent la prendre par les cheveux. « Marche, toi aussi ! — Volontiers, volontiers ! » dit-elle. Arrivée auprès des condamnés, elle se mit à prier avec eux. Au bout de quelques instants on leur dit qu'on ne pouvait attendre davantage et les bourreaux remplirent leur office. Les trois confesseurs furent décapités d'un seul coup ; Marthe en trois coups². Le chrétien, témoin oculaire, dit qu'elle ne fit pas un seul mouvement ; lorsqu'elle reçut le troisième coup, elle priait encore et ses lèvres articulaient les paroles avec expression. Vous avez déjà remarqué que le martyr de cette courageuse femme concorde avec la fête de sa patronne sainte Marthe.

« C'est Tien ta jen qui avait donné l'ordre du jour³. Quatre de ses émissaires, allant porter des mandats d'exécution à mort dans une autre ville au delà de Tsin-gai, donnèrent en passant des instructions secrètes ; et c'est immédiatement après qu'on arracha les prisonniers de leur cachot pour les décapiter. »

III

Enlèvement des corps. — Leur translation en 1869 et en 1877.

Le soir du même jour Perny et Lions s'occupèrent de l'enlèvement des corps. « Nous achetâmes quatre cercueils à la campagne, raconte le premier de ces missionnaires. Six ou huit hommes⁴ se rendirent, le soir, au lieu du supplice. Je n'avais malheureusement

¹ Marthe lavait les robes de Joseph Tchang et de Paul Tchen qui durent quitter la prison ne portant que leur chemise et leur pantalon. Seul, J.-B. Lô était revêtu de son habit.

² L'exécution eut lieu au nord de Tsin-gai, à gauche de la route de Kouy-yang, sur un petit monticule formé de débris, où s'élèvent actuellement quelques maisons (*Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 397-398).

³ La sentence ordinaire fut remplacée par le Lin-tsien :

Le *Lin-tsien*, c'est-à-dire le trait du commandement, est une certaine flèche recouverte de toile rouge sur laquelle est écrit le seul caractère *lin*, commandement ; les préfets militaires s'en servent aux époques de troubles quand, pour une raison grave, ils veulent faire mourir un ou plusieurs hommes, sans bruit, sans jugement. Ils envoient ainsi cette flèche aux mandarins inférieurs qui, le signe reçu, livrent aussitôt au dernier supplice les hommes regardés comme coupables.

⁴ Parmi eux se trouvait Jacques Lo Pi-yong qui raconte ainsi cette expédition :

« Le jour même de la mort des quatre chrétiens, après la neuvième heure du soir, Moi, Jacques Lo Pi-yong, et quelques autres païens, sous la conduite du Père spirituel Li (Lions), nous avons quitté le bourg de Che-teou-tchâi où j'habitais

sous la main aucun homme hardi pour chef de l'expédition.

« Les corps étaient déjà ensevelis sur place, dans une fosse commune, peu profonde, que les soldats avaient creusée, puis recouverte de terre mêlée, semblait-il, à de la cendre de charbon.

« Nos hommes trouvèrent d'abord le corps de Marthe qui avait encore les mains liées sur la poitrine. N'ayant pas avec eux de cercueil, ils jugèrent ne pouvoir le rapporter assez secrètement, à cause de l'odeur. Ils prirent seulement sa tête qui est ici ; ne trouvant pas de suite les trois autres corps, et craignant d'être aperçus du haut des remparts, ils s'en revinrent les mains vides.

« Mercredi (31 juillet), la femme du colon J.-B. Lô est allée réclamer les restes de son mari, pendant que notre vieux médecin, Pierre Lô, réclamait ceux des séminaristes. Mais on ne voulut point les entendre. On fit répondre que ceci étant l'affaire de Tien ta-jeñ, eux ne pouvaient s'en mêler.

« Le soir j'essayai de renvoyer la caravane, mais elle a rebroussé à mi-chemin. Ce sont des ganaches ! Mon avis est que plus tard ce sera fort difficile.

« Il n'y a plus qu'une seule chance, c'est que j'y aille moi-même. Je m'y décide !... Je vais donc y aller ce soir (jeudi 1^{er} août).

« Encore une nouvelle. On a mis ces jours-ci des affiches sur les portes du séminaire pour défendre à quiconque d'y entrer. Il va être adjugé à une bonzerie voisine.

Vendredi matin (2 août)¹.

« Je suis allé hier soir à Tsin-gai avec M. Lions ; mais arrivés là, à la tombée de la nuit, nous nous trouvâmes seuls, les fossoyeurs loués ayant manqué de parole. Ils ont donné un prétexte, mais je crois que c'est la peur qui les a retenus.

« Nouvel obstacle. Il paraît qu'on s'est aperçu que la terre a été fraîchement remuée sur le corps de Marthe, et qu'on a même constaté que sa tête a été enlevée. Depuis deux nuits on garde les corps, de

alors, et nous sommes venus à Tsin-gai, munis d'échelles et de corbeilles qui devaient servir à transporter les corps et les têtes des chrétiens mis à mort.

« Lorsque nous fûmes arrivés au lieu de la sépulture, je commençais à creuser la terre avec mes mains, et déjà à la lueur de la lanterne du Père spirituel Li, j'avais découvert la tête de la vénérable Marthe Ouang, quand nous vîmes, sur les murailles de la ville, des païens allant et venant avec des lumières à la main, et nous criant de nous éloigner.

« Les hommes qui nous avaient accompagnés partirent aussitôt, saisis de crainte ; et le Père Li et moi, ne pouvant pas à nous deux seulement exhumer les corps et les emporter, nous primes la tête de Marthe, et nous revînmes à Ché-teou-tchai (A.-M.-E., vol. 549^r, p. 1007).

¹ A. M.-E., vol. 549^r, p. 1008.

peur que les chrétiens ne les enlèvent. Ils ont mis des hommes en faction ; ils ont braqué un canon sur les remparts à l'endroit qui fait face au lieu de la sépulture, et qui n'est qu'à 25 pas hors de la porte. Abandonnés de tous, que faire ? Nous nous sommes vus dans la nécessité de battre en retraite. Il aurait fallu Joseph lui-même pour chef d'une telle expédition.

« Je voulus cependant faire une dernière tentative afin de recueillir les précieux restes. Je me fis accompagner par Lô Ou-kong, un baptiseur connu dans Tsin-gay, et ensemble nous nous présentâmes devant Tchao San-ta-jen.

« Je lui dis : « Lô Ou-kong que voici avait adopté pour fils les deux maîtres Tchen et Tchang ; nous vous demandons leurs corps pour leur donner une sépulture convenable. » Mais le mandarin nous répondit : « Ceci n'est pas mon affaire, tout a été fait par ordre de Tien ta-jen ; si vous voulez avoir les corps des vôtres, allez à la métropole et demandez-les lui. »

« Il fallut donc renoncer à notre pieuse entreprise ; mais du moins savons-nous le lieu exact de la sépulture. Plus tard, on pourra retrouver facilement les corps¹. »

« Le projet d'enlever les corps des martyrs, écrit Faurie², fut repris par un chrétien, nommé Laurent Tchen, filleul de Joseph Tchang, qui se jura d'employer tous les moyens possibles pour avoir le cadavre de son parrain. Avant sa conversion, ce néophyte était un de ces chevaliers d'industrie, comme il y en a tant en Chine, qui, sans capitaux, sans patrimoine, sans métier, mais avec une bonne langue, trouvent toujours de quoi vivre pour eux et pour leur famille, quand ils en ont. Aujourd'hui ils sont médiateurs dans un procès, demain ils sont satellites, bientôt ils seront charlatans, tireurs de bonne aventure, comédiens, voleurs, etc., ils font un peu de tout ce qui se présente. Ils ont une langue *d'argot*, au moyen de laquelle ils se reconnaissent partout, sans s'être jamais vus. Ils forment ainsi une espèce de compagnonnage, ils ont toujours quelques-uns des leurs parmi les satellites des prétoires. Quand un associé est dénoncé pour vol ou escroquerie, les satellites affiliés l'avertissent à temps pour qu'il puisse s'évader dans un autre district, où il continue le même mode d'existence. On voit que ces gens-là ne sont pas l'élite de la nation, quant à la conscience ; car, pour l'esprit, généralement ils n'en manquent pas. Les imbéciles ne pourraient pas faire tant de métiers.

¹ En revenant Perny vit sur la porte du séminaire qui avait été pillé une affiche annonçant la confiscation de la maison.

² *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, 1861, p. 63.

« Quoique Laurent, depuis sa conversion, ait abandonné ce commerce peu chrétien, il n'en sait pas moins les us de la société, et il s'en est servi avec succès, en cette occasion. Il est allé comme simple curieux au prétoire du mandarin Tchao, où après avoir *argoté* un peu, il a vite trouvé des camarades et leur a dit : « Frères, je me suis engagé auprès de l'évêque à lui faire obtenir les corps des quatre chrétiens décapités dernièrement à Tsin-gay. Il y a quelque chose à gagner, je compte sur votre concours. — C'est entendu, fais ta supplique ; nous préparerons les voies et t'avertirons du moment favorable de la présenter. Seulement aie bien soin de t'habiller en honnête homme. »

« Quelques jours après, Laurent, vêtu d'une belle robe de soie blanche, va présenter sa supplique, par laquelle il réclame le corps de Joseph, comme son parent, et par occasion les corps des trois autres qui sont ses amis. Le mandarin, après avoir lu cette supplique, fait appeler Laurent devant lui et répond favorablement à sa requête. Il lui parle avec beaucoup de bonté, lui proteste qu'il aime beaucoup les chrétiens, qu'il les a toujours vus de bon œil à Tsin-gay, qu'il avait aidé à bâtir le séminaire, qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour sauver nos élèves de la mort, mais qu'il n'avait pas pu s'avancer trop en faveur des chrétiens, de peur de Tien ta-jen ; Laurent lui demande une lettre pour aller à Tsin-gay réclamer le précieux dépôt ; mais le mandarin lui fait observer que ceci étant une chose favorable aux chrétiens, il ne peut aventurer sa signature, que Tien ta-jen lui ferait peut-être payer de la tête. Il écrit seulement deux ou trois mots sur la supplique, y appose un tout petit cachet, et la lui rend. Il promet en outre d'écrire une lettre particulière à qui de droit, pour qu'il ne rencontre pas de difficulté. Laurent vint me raconter tout cela aussitôt.

« Le lendemain, 10 août (samedi), jour de saint Laurent, le courageux chrétien vint entendre la messe, pour mettre son entreprise sous la protection de son saint Patron, et il partit seul pour Tsin-gay. Dès son arrivée, il prit toutes les informations nécessaires, retrouva les fossoyeurs qui avaient fait l'inhumation, les soldats qui avaient conduit les prisonniers au supplice ; il prépara les cercueils, la chaux et autres choses nécessaires ; puis il alla se présenter chez les chefs de la ville, qui, voyant la requête et reconnaissant l'écriture du mandarin Tchao ainsi que le sceau, ne firent point de difficultés. Mais ils voulaient de l'argent ; en Chine tout se vend. Laurent se contenta de les inviter à dîner ; puis ils allèrent avec les fossoyeurs et les autres témoins au lieu de la sépulture. L'ouvrage ne fut pas long. Les corps n'étaient recouverts que d'un pied de terre. Les chiens ou les loups avaient commencé l'exhumation ; un bras de Paul avait été dévoré.

« On reconnut distinctement les corps, non à leurs traits qui n'étaient plus reconnaissables, mais à leurs habits¹; et les têtes, aux cordons de soie tressés dans la queue et qui étaient de couleurs différentes. Laurent étendit un lit de chaux vive au fond des cercueils, et y déposa les corps, après les avoir lavés à grande eau². Il les fit ensuite porter religieusement dans la propriété du séminaire, et les ensevelit sur un tertre en face de la maison. En sorte que, si plus tard le séminaire se relève de ses ruines, les séminaristes auront tous les jours sous les yeux ce témoignage de la foi et du courage de nos martyrs.

« Voici la disposition des sépultures :

MARTHE OUANG	JOSEPH TCHANG	PAUL TCHEN	J.-BAP. LÔ
Elle a été reconnue par ses parents.	Corps. Caleçon blanc. Tête. Fils de soie noire dans la tresse.	Corps. Caleçon bleu. Tête. Cordon en soie rouge dans la tresse.	Le corps et la tête ont été reconnus par son père et son frère.

« Nous remercions Dieu de nous avoir mis en possession de ce précieux dépôt. Car, si on eût retardé encore un mois, les corps auraient disparu entièrement, ils étaient à peine recouverts de terre, dans une espèce de ravin, où les gens de la ville jettent les balayures. Dans les grandes pluies, l'eau y coule abondamment et entraîne tout; les corps auraient pu être emportés à la première averse. Dieu permit que, pendant les quinze jours qu'ils sont restés là, il ne soit pas tombé une goutte d'eau. Quand nous rentrerons en possession de notre propriété, nous leur élèverons à chacun un tombeau, et à cette occasion nous ferons par nous-mêmes une nouvelle reconnaissance des corps. »

En 1869 le 29 mars M^{gr} Faurie fit la translation des restes des martyrs de Tsin-gai, et voici en quels termes le fait est consigné dans le *Journal de la mission du Kouy-tcheou* :

« 29 mars 1869, lundi de Pâques. S. G. M^{gr} Faurie part pour Tsin-gay, avec M. Bouriau, dans le dessein d'opérer en secret l'enlèvement du corps de l'élève Paul Tchen, martyr, qu'il a l'intention d'emporter avec lui en France pour en faire don à l'œuvre de la Sainte-Enfance dont il est le premier martyr.

« On sait que les corps des quatre martyrs de Tsin-gay avaient été ensevelis sur un tertre en face des ruines du grand séminaire. Il

¹ J.-B. Lô était revêtu d'un habit, les deux séminaristes avaient une chemise et des cuissards de différentes couleurs.

² La tête de Marthe Ouang-lai, qui avait été enlevée auparavant, fut ajoutée à son corps.

n'était pas facile de faire cet enlèvement sans exciter les soupçons des païens, car l'arrivée de l'évêque dans une petite ville curieuse comme Tsin-gay ne pouvait se cacher. Voici comment Sa Grandeur put réussir avec le secours de Dieu et des saints martyrs.

« Il fallait d'abord une raison plausible extérieure d'ouvrir les tombeaux et d'en retirer les corps. Elle fut facile à trouver, car elle était vraie ; c'était celle de transférer les corps dans de meilleurs cercueils et de réparer leur sépulcre d'une manière honorable ; ils avaient, en effet, été ensevelis à la hâte et dans de mauvais cercueils en planches minces. C'était alors temps de persécution, on n'avait pu faire davantage.

« Monseigneur fit donc acheter et porter sur les lieux quatre nouveaux cercueils de prix ; on invita des païens pour faire les travaux nécessaires afin de n'éveiller aucun soupçon. Enfin le mardi 30, de grand matin, Monseigneur se rendit, accompagné de M. Bouriau et de tout son monde, sur les ruines du grand séminaire.

« Pour donner le change, on fit d'abord déterrer le corps du fermier Jean-Baptiste Lô, et Monseigneur en fit transporter fort ostensiblement les ossements dans le nouveau cercueil. Ensuite on ouvrit le tombeau de Paul Tchen qui fut reconnu sans ombre de doute, d'abord à la position de son tombeau notée dans le *Journal de la mission*, ensuite au cordon de soie rouge de ses cheveux, lequel cordon conservait encore sa couleur.

« Le difficile était d'enlever les ossements sans être vu ; Monseigneur prétextant alors qu'il était incommode de transporter immédiatement les ossements de l'ancien cercueil dans le nouveau qui se trouvait un peu loin, c'est-à-dire auprès des nouvelles tombes, proposa de les mettre tous dans une malle qu'on porterait ensuite auprès du nouveau cercueil. La proposition fut adoptée et immédiatement exécutée sous les yeux de Monseigneur.

« A ce moment, car le mot d'ordre était donné, on vint inviter les ouvriers pour le déjeuner récemment apporté de la ville. Les travaux furent donc interrompus, et Monseigneur et M. Bouriau allaient se trouver seuls. Malheureusement, deux des ouvriers païens mangeaient à leur compte. Mais Monseigneur l'apprenant s'écria qu'en une pareille solennité il leur faisait cadeau de leur repas, et les envoya déjeuner avec les autres, ajoutant que lui-même et M. Bouriau mettraient les ossements dans le nouveau cercueil. Les deux païens ne se firent pas trop prier, et après une prosternation d'action de grâces, se rendirent au lieu du repas, qu'on avait exprès choisi à une certaine distance des tombeaux.

« Il était temps d'avoir une minute pour fermer le nouveau cercueil vide, sans que personne pût voir si les ossements s'y trouvaient ou

non. A peine les deux ouvriers étaient-ils partis, que Monseigneur aperçut une bande de curieux arrivant de la ville. Vite de prendre avec M. Bouriau le pesant couvercle du cercueil, et de le mettre en place, puis de fermer à clef la malle renfermant les reliques. Les curieux païens arrivés, tout était déjà fini.

« Monseigneur appela alors son domestique : « Et nous, ne déjeûnerons-nous pas aussi ? » Et comme on cherchait un endroit plénier pour mettre le couvert : « Sur cette malle, dit M^{sr} Faurie, c'est le meilleur endroit ! » Qui aurait pu penser que cette table improvisée contenait les ossements d'un martyr ?

« Au retour des ouvriers, le cercueil fut descendu dans sa nouvelle fosse, et le reste de l'opération se fit à merveille, car il n'y avait plus rien à faire que tout le monde ne pût voir. J'ai dit que les cercueils furent placés dans de nouvelles fosses, car M^{sr} Faurie fit changer le lieu de l'ancienne sépulture, et creuser quatre nouvelles fosses à l'emplacement de l'ancienne chapelle, dans l'intérieur du mur d'enceinte ; les fondations de la chapelle servent comme d'ornement aux quatre tombes. De plus une belle et large pierre a été dressée au devant de chaque tumulus avec le nom du martyr.

« Le soir, M^{sr} Faurie rentra à Tsin-gay avec sa précieuse dépouille, et le lendemain revenait à la capitale. Après avoir lavé les ossements et en avoir dressé le procès-verbal, Sa Grandeur les a enfermés et scellés dans une caisse en bois pour les emporter en France en se rendant au concile.

« Néanmoins Monseigneur a mis de côté pour le collège quatre petits fragments d'ossements brisés, avec quelques débris de cheveux.

« Dans le cercueil neuf¹ de Tsin-gay on a laissé aussi une vertèbre prise au hasard, avec le lit de chaux et les débris de chair et d'habits retirés de l'ancienne sépulture, afin qu'il y ait là aussi quelque chose du martyr pour l'époque où la piété des fidèles fera accomplir des pèlerinages à son tombeau et à ceux de ses compagnons.

« M^{sr} Faurie a aussi emporté en France pour en faire don à l'œuvre de la Sainte-Enfance deux reliques² de Paul Tchen qui se trouvaient au collège : 1^o Un grand encadrement en bois pour tableau, haut d'environ quatre à cinq décimètres, sculpté par le martyr ; 2^o Un encadrement complet de canons d'autel aussi sculpté par le martyr. On sait que pendant son séjour au petit séminaire de Lou-tsong-kouan, il aimait à passer ses récréations et faisait de petits travaux de menuiserie. Le collège possède encore de lui un retable d'autel et plusieurs autres objets assez bien sculptés.

¹ Celui de P. Tchen.

² Il ne s'agit pas ici de reliques proprement dites, mais de souvenirs.

« Sa Grandeur a profité encore de cette circonstance pour mettre de côté quelques reliques des compagnons de Paul Tchen.

« A savoir :

« Pour le petit séminaire de Lou-tsong-kouan : — De Joseph Tchang : la vertèbre du cou tranchée par le sabre.

« Pour l'OEuvre de la Sainte-Enfance à Paris : — 1° De Joseph Tchang : un petit fragment de la mâchoire enlevé par le sabre. — 2° De Jean-Baptiste Lô, un os du pied droit. — 3° De Marthe Ouang une dent. — Ces dernières reliques ont été enveloppées et scellées séparément¹. »

En 1877 Lions chargea un missionnaire, Pasquier, d'élever de nouveaux tombeaux aux martyrs de Tsin-gai et d'y placer leurs cercueils. Le missionnaire, assisté du séminariste Benoît Li et de Simon Len, ouvrit les cercueils, trouva les restes comme Faurie l'avait indiqué dans la teneur du procès-verbal fait en 1869, les plaça dans de nouveaux cercueils qu'il scella, construisit un petit monument de pierres, et plaça devant ce monument, debout, une large dalle sur laquelle il fit graver cette inscription : *Tombeau de* (le nom de chaque martyr) *témoin du Seigneur*².

Enfin, en 1879 le 13 février, le Souverain-Pontife, Léon XIII, admit au nombre de ceux qui ont droit au titre de Vénérable les quatre martyrs de Tsin-gai : J. Tchang, P. Tchen, J.-B. Lô et M. Ouang³.

¹ Voir à l'Appendice XXXVI l'indication des reliques que possède le Séminaire des Missions-Etrangères.

Egalement à l'Appendice XXXVII et XXXVIII : 1° le texte du procès-verbal fait par Faurie à l'occasion de la translation de ces corps ; 2° le texte du procès-verbal de l'exhumation et de la translation des ossements de Paul Tchen.

² Voir à l'Appendice XXXIX le texte des procès-verbaux de ces différentes opérations. Ces tombeaux sont à 5 ou 6 li de Tsin-gai (Compte-rendu, 1900, p. 118).

³ On peut lire le texte et la traduction du Décret d'Introduction de la Cause de Béatification de ces martyrs dans l'ouvrage : *Les Trente-cinq Vénér. Serv. de Dieu*, p. 439.

Le 30 décembre 1892, Guichard, évêque de Toron, coadjuteur du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, fit la visite canonique des tombeaux des martyrs de Tsiu-gai ; voir à l'Appendice XL le texte du procès-verbal de cette visite.

IV

Envoi de Mihières à Pékin. — Plaintes de plusieurs mandarins contre Tien ta-jen. — Kleczkowski et Mihières à Canton. — Accord au sujet de l'affaire de Tsin-gai. — Lettre de Kleczkowski à Faurie. — Mauvaise volonté des autorités du Kouy tcheou.

La mort des quatre chrétiens de Tsin-gai ne pouvait demeurer sans réclamations ; Faurie s'adressa d'abord aux autorités provinciales, qui ne lui répondirent pas ou ne lui firent que des réponses évasives. Il prit alors le parti d'envoyer Mihières à Pékin. Celui-ci se trouvait alors au Su-tchuen, où l'évêque l'avait prié de demeurer, pour le soustraire aux coups de Tien ta-jen et ne pas laisser la mission sans soutien, dans le cas où le général aurait mis ses menaces à exécution. Le 14 août Faurie lui écrivit¹ :

« Il faut que vous alliez à Pékin : 1° parce que vous en avez le loisir ; 2° parce que c'est nécessaire. Vous en avez le loisir, car vous ne pouvez pas prudemment revenir. Tien ta-jen dit que s'il apprend que vous ou M. Delamarre vous dirigez vers le Kouy-tcheou, il vous fera assassiner en route, et dira ensuite que vous êtes tombé entre les mains des rebelles. C'est Tien ta-jen qui nous a fait cette communication. Par conséquent, au lieu de moisir au Su-tchuen, vous descendrez à Han-keou où M. Simon, consul français, vous procurera le passage gratis à bord du vapeur. Ce qu'il y a d'important à observer, c'est de mettre tout sur le dos de Tien ta-jen et de Tchao Oui-san, comme en effet ce sont eux qui font tout, les autres mandarins sont réduits à zéro. Les procès civils se jugent tous chez Tchao Oui-san.

« Pour les restitutions en compensation des dégâts faits à l'église et au séminaire, outre les restitutions en argent, il faut aussi, *pour la face*, que vous nous fassiez adjuger la pagode où on a détenu nos martyrs, et quelque terrain du Tchao. Il y en a de très vastes. Faites-nous adjuger aussi quelque chose dans Kouy-yang. En un mot faites tout ce que vous pourrez pour réparer et les *pertes* et la *face*.

« J'évalue la perte de Tsin-gai à 2.500 taëls et ce n'est pas trop. »

Le même jour Faurie avisa de Bourboulon de l'envoi à Pékin de Mihières, porteur du *Journal de la mission*, dont la lecture ferait connaître à la Légation les misères que le Kouy-tcheou avait à souffrir et particulièrement le martyre des chrétiens de Tsin-gai. Le meil-

¹ A M.-E., vol. 549, p. 221. Par une lettre du 1^{er} octobre 1861, Faurie fit connaître à la Propagande les noms des martyrs de Tsin-gai (A M.-E., vol. 549r, p. 275).

leur remède lui semblait être « de faire disparaître de la province le général Tien et son complice Tchao Oui-san ; « mais, disait-il, la chose demande de la prudence. Il ne faut pas que le gouvernement chinois punisse ou réprimande le général, car il nous ferait aussitôt assassiner et se mettrait en état de révolte contre l'empereur. C'est ici le bruit public et la crainte des mandarins et du peuple. »

Quelque temps après, l'évêque précisait dans une lettre à Mihières les réparations qu'il jugeait nécessaires¹ :

« Réparation à la Métropole, selon votre sagesse, mais voici, ce qui me semble requis : Réparation pécuniaire pour les vols et dégâts à l'église et à l'évêché ; de plus pour la réparation de notre honneur il faudrait un emplacement dans l'intérieur de la ville pour y bâtir une église.

« Réparation pour le pillage du séminaire de Tsin-gai et la mort des séminaristes.

« Réparation pécuniaire des objets volés et des dégâts faits à la maison.

« Enfin récupération du terrain de Hin-y-fou que vous connaissez mieux que moi. Ceci ne souffre pas de difficulté, vu le traité. »

A ce moment, un mandarin chrétien de Kouy-yang, Vincent Hoang, que nous verrons plusieurs fois reparaitre dans cette histoire, avait dressé, nous ne savons en quel nom, une accusation contre Tien ta-jen et l'avait expédiée à Pékin.

Cette pièce, dont nous ignorons le texte, n'avait d'autre but que de faire partir Tien du Kouy-tcheou, elle était donc fort utile aux missionnaires ; c'est ce qu'expliquait Faurie² : « Hoang ne parle pas de nous, cette accusation n'est pas faite par nous, et n'a pas pour but d'obtenir réparation des torts qu'on nous a faits, mais simplement de faire décamper Tien ta-jen, notre accusation viendra après. On ne peut rien faire tant que Tien sera là. Il importe donc que cette accusation arrive la première et qu'il n'y soit point question de nous. Cette accusation doit être remise au prince Kong, non par M. de Bourboulon, mais par le fils de Hoang, employé au ministère des affaires étrangères. Il la fera passer par la police secrète, dont il connaît plusieurs membres. Hoang m'a écrit encore ces jours-ci d'avoir patience, que certainement, avant la fin de la 8^e lune, Tien ne sera plus ici. »

Hoang ne fut pas le seul à dénoncer le général³. « Le gouverneur du Hou-nan, nommé Mao, a écrit à Pékin une accusation très grave

¹ A. M.-E., vol 549^a, p. 235. Kouy-yang, 10 octobre 1861.

² A.-M.-E., vol. 549^d, p. 225, 21 août 1861.

³ A. M.-E., vol. 549^d, p. 241, 30 décembre 1861.

contre Tien ta-jen ; elle est conçue en dix articles, comprenant à peu près tout ce que le peuple lui reproche : il n'y est point question des chrétiens ; de Pékin on a simplement envoyé au général les pièces telles que, le priant de se justifier article par article. Tien a déchiré les papiers et n'a rien répondu. Il affecte même depuis de se donner des airs d'indépendance. Mais ce n'est qu'à l'extérieur, car ses gens disent que chez lui, il est fort morose et triste. Dix jours après cette missive de Pékin, en arrive une autre dans laquelle on dit qu'on a appris par la rumeur publique que Tien moleste les chrétiens, et on le prie de les laisser tranquilles. Il a fait de cette missive comme de la précédente. »

Mihières, qui se trouvait alors à Tchong-kin, partit vers le 15 septembre pour Pékin ; mais à Tien-tsin, il apprit que de Kleczkowski, le secrétaire de la Légation, était parti pour Canton, et que de Bourboulon était resté à Pékin sans interprète ; il rebroussa chemin, s'embarqua sur la *Naiade* avec les troupes françaises qui évacuaient Tien-tsin, et dix jours plus tard il était à Hong-kong, où le secrétaire de la Légation arrivait le lendemain. Trois semaines après le diplomate et le missionnaire se retrouvaient à Canton¹.

Les premières impressions de Mihières furent favorables à Kleczkowski et à la Légation de France : « M. le comte de Kleczkowski ne communique pas facilement ses projets, écrit-il² ; il n'a pas grand tort en cela ; il est toujours affairé, et ne vous laisse pas le temps souvent de parler à fond de vos affaires, il est très poli, ce qui ne l'empêche pas pourtant d'avoir l'abord peu gracieux. On a crié beaucoup contre la Légation et contre lui surtout ; je crois que c'est à tort. La Légation, depuis qu'elle est à Pékin, a beaucoup fait pour la religion.

« En résumé, je crois que nous autres missionnaires, nous sommes tous obligés envers la Légation et surtout envers M. le comte de Kleczkowski qui, en sa qualité de premier secrétaire, traite seul à peu près toutes les affaires. »

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 725.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 54. Lettre à Mgr Faurie 29 novembre 1861. Voici quelques lignes qui nous renseigneront sur les moyens de correspondance employés :

« Le vélocipède que j'expédie est un païen ; les chrétiens demandent trop cher. Le marché est passé avec une maison de Canton, dont le métier est de faire porter les lettres dans l'intérieur moyennant un prix déterminé. Voici quel est l'arrangement : Le paquet doit être rendu en 31 jours à Kouy-yang ; la réponse doit être apportée ici à Canton dans le même espace de temps, c'est-à-dire 31 jours. S'il arrive avant ce terme, il a droit à une récompense qu'il recevra seulement ici à Canton. Il suffit que Votre Grandeur me sache dire quel jour le courrier est arrivé à Kouy-yang et quel jour il en est reparti. Donnez-lui seulement pour son retour 5 taëls. » (A. M.-E., vol 549^a, p. 63. M. Mihières à Mgr Faurie, 25 décembre 1861.)

L'affaire qui amenait Mihières à Canton était connue du diplomate français, mais seulement dans ses grandes lignes, car Mihières avait gardé, pour les porter lui-même, les lettres de Faurie ; aussi Kleczkowski écrivit-il à l'évêque¹ :

Si j'avais eu connaissance à Pékin du contenu de ces lettres, j'eusse eu suffisamment de temps, pendant la journée du 12 novembre, pour arranger l'affaire en entier avec S. A. Impériale le prince de Kong et le dignitaire Ouen-siang en personne. J'ai eu justement avec l'un et l'autre, ce jour-là, au Ministère des affaires étrangères à Pékin, une entrevue qui n'a pas duré moins de cinq heures. Mais ne connaissant pas les détails de votre affaire, Monseigneur, je n'ai pu m'en occuper qu'en principe. Cela m'a suffi, cependant, pour faire écrire immédiatement par le ministre une dépêche à votre sujet aux hautes autorités du Kouy-tcheou, et pour obtenir pour le vice-roi des deux Kouang de pleins pouvoirs l'autorisant à traiter cette affaire avec moi-même à Canton.

C'est, en effet, ce qui eut lieu. Le haut mandarin Lao, avec lequel le secrétaire de la Légation devait traiter, était un homme remarquablement juste et sage.

Les conditions posées par Kleczkowski furent acceptées ; les voici :

1° Afficher dans certaines villes 20 proclamations donnant le texte du traité ;

2° Restituer tous les objets, ornements, livres encore existants ;

3° Si on ne peut pas tout restituer (ce qui est certain), on devra payer à l'évêque une indemnité de 5.000 taëls ;

4° Une somme de 250 taëls sera payée pour chaque chrétien mis à mort ; en tout 1.000 taëls ;

5° Les persécuteurs devront élever un monument ou tombeau à chacun des chrétiens décapités.

En même temps le vice-roi Lao, dont le fils était parmi les mandarins de la suite de Tien ta-jen, écrivit à ce dernier « une lettre² amicale et de conseils dans laquelle, il le gronde doucement au sujet de ce qui s'est passé au Kouy-tcheou, et l'exhorte fortement à changer de ligne de conduite et à prendre sous sa protection les Européens et les chrétiens. Il lui fait entendre que pour ce qui regarde l'affaire des martyrs, il faut qu'elle se termine et à l'amiable ».

Ce mode d'arranger l'affaire était absolument contraire aux recommandations de Faurie, qui, dans la crainte d'une vengeance de Tien, aurait voulu que celui-ci quittât le Kouy-tcheou, et ne fût informé de rien avant son départ. Or, à la manière dont le vice-roi agissait de concert avec Kleczkowski, il devait être informé de tout,

¹ A. M.-E., vol. 549^m, p. 484.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, pp. 60, 546, 592. M. Mihières à Mgr Faurie, Canton 25 décembre 1861.

et il n'était pas question de son éloignement. Mais, « disait Mihières¹, M. le comte a voulu suivre la ligne de conduite tenue jusqu'à ce jour par la Légation, qui est de ne pas trop froisser, autant que possible, les autorités chinoises et de ne poser un *ultimatum* que dans des cas extrêmes, il a voulu, cette fois-ci, arranger nos affaires à l'amiable. »

De son côté, Kleczkowski, le 21 décembre 1861, adressa à l'évêque le résultat des négociations, qu'il accompagnait de conseils de prudence² :

Ayant laissé M. de Bourboulon absolument tout seul, sans secrétaire et sans interprète à Pékin, il n'était pas possible d'y laisser également cette affaire. J'ai donc reçu l'ordre de S. E. d'en occuper ici à Canton, et c'est à la suite de mes deux entrevues avec le vice-roi Lao que je me fais l'honneur d'adresser à Votre Grandeur la présente.

Ce qui importe surtout dans le maniement, quant à présent, de toutes nos affaires religieuses en Chine, toujours si difficiles et si compliquées, c'est qu'aucune ne laisse derrière elle des germes de haines et de futures discordes ; ce qui importe, c'est que nulle part et surtout au fond des provinces inabordables à nos agents d'aucune espèce, ni les autorités, ni les populations ne s'imaginent jamais que nos dignes évêques et nos laborieux missionnaires sont des agents de notre politique, des ennemis de la Chine, des détracteurs de leur gouvernement et de leurs mœurs, et des instruments plus ou moins volontaires de la ruine et de l'assujettissement éventuel de leur pays. S'il en était ainsi, aucune puissance humaine n'empêcherait le mal qui en résulterait.

D'ailleurs, Votre Grandeur comprend elle-même très bien cette idée, puisque dans ses lettres à M. le Ministre, elle veut bien prier S. E. de ne rien faire qui puisse effaroucher davantage le principal coupable, le général Tienn³. C'est dans ce même esprit, Monseigneur, de conciliation et de sollicitude surtout pour l'avenir de plus en plus fécond de notre œuvre commune dans ce pays, que je me suis borné à demander tout simplement au vice-roi :

1° De faire afficher immédiatement, dans les villes désignées par M. l'abbé Mihières et dont Votre Grandeur trouvera la liste ci-jointe, les 20 proclamations donnant le texte de nos traités que j'ai apportées de Pékin et que le vice-roi transmet par ce courrier au vice-roi du Kouy-tcheou.

2° De restituer à Votre Grandeur tout ce qui a été pris, détruit ou endommagé ou de lui faire compter une somme de 5000 taëls d'argent :

3° De faire compter aux familles des quatre victimes au moins 250 taëls d'argent par famille, soit 1000 taëls en tout.

4° D'obliger les quatre principaux agents du général Tienn, à savoir Tehao-wei-sann et les trois autres, à élever eux-mêmes, à leurs frais, un monument funèbre aux quatre victimes.

J'ai lieu de croire, Monseigneur, que toutes ces conditions seront acceptées et exécutées, sinon immédiatement, au moins peu à peu et de façon à sauver les apparences par trop affligeantes pour les coupables. J'ai égale-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 60. Canton, 25 décembre 1861.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 484. Canton, 25 décembre 1861.

³ Orthographe employée à cette époque par la Légation.

ment lieu de penser que déjà à la simple réception à Kouei-yang par les autorités provinciales de l'avis du coup d'état qui a eu lieu à Pékin, le 2 novembre dernier, le vaillant général Tienn a changé de ton sinon d'idée : que, du moment où il a appris que le prince de Kōng était réellement maître du gouvernement de la Chine, il ne s'avisera plus de le contrecarrer ou d'agir trop à sa façon. Du reste, je viens de prier le vice-roi Lao de vous faire remettre, Monseigneur, la présente lettre et de me faire apporter votre réponse par le retour du courrier. Le vice-roi Lao est un homme sage et prudent. Il connaît bien la position du moment et agit en conséquence. Je ne doute donc pas qu'il ne trouve le moyen d'arranger cette déplorable affaire à la satisfaction de tous les intérêts légitimes. J'ajouterai, Monseigneur, que la Légation ne vous abandonnera pas. Notre position à Pékin est bonne, très bonne. Je suis certain qu'au fur et à mesure des nécessités et des circonstances, notre œuvre commune en retirera de très grands avantages. Mais que Votre Grandeur me permette de la supplier de ne jamais oublier les leçons de la plus grande prudence. *Paulatim summa petuntur* Avec du tact, de la conciliation, de la patience et de la modestie, nous ferons peu à peu beaucoup de chemin. Je le sais par expérience. Mais surtout ne nous posons pas en vainqueurs. Ne narguons pas les autorités et les lettrés. Que personne de nous tous n'ait l'air de défi. Nous marcherons alors en paix et sûrement. Daignez vous pénétrer, Monseigneur, de l'esprit de la circulaire du ministre, du 31 mars. Elle n'est pas calculée assurément pour retarder nos progrès. Bien au contraire. Croyez-en, Monseigneur, quelqu'un qui vous est cordialement dévoué.

Je ne perdrai pas de vue votre affaire un seul instant. A peine de retour à Pékin, au plus tard le 10 avril, je m'y appliquerai de tout cœur, aussi que Votre Grandeur ne se désole pas si l'arrangement satisfaisant n'en est pas immédiat. S'il tarde à venir, il n'en sera que plus complet.

Le vice-roi Lao vient de me dire que le nouveau gouverneur du Kouy-tcheou a été nommé, mais qu'il n'était pas certain qu'il ait pu déjà quitter le Hou-nan pour se rendre à son nouveau poste. Dans ce cas-là, ce serait le général Tienn qui remplirait, toujours par intérim, les fonctions de gouverneur. J'ignore pour une pareille éventualité ce que pourrait faire Votre Grandeur. Mais il me semble que ce serait peut-être bon de demander une audience à Tienn ta-jen et de s'y présenter très modestement.

Je profite de cette occasion, Monseigneur, pour vous transmettre, joint à cette lettre, un exemplaire de la proclamation des traités. Elle est destinée à être encadrée, et suspendue à tout jamais dans votre église ou résidence épiscopale.

La Légation attend à chaque instant l'avis du Ministère relatif à la réorganisation définitive de notre service diplomatique et consulaire en Chine. Nous aurons, outre la Légation établie très bien et en permanence à Pékin, plusieurs consulats : probablement à Canton, à Chang-hai, à Tcheng-kiang, à Han-keou, à Tien-tsin et à Hong-kong.

A Pékin, comme dans les ports, nous sommes dans les meilleures relations avec les autorités impériales de Chine qui commencent à nous considérer et à nous traiter en amis ; Dieu veuille qu'il en soit ainsi au plus vite dans l'intérieur des provinces. Daignez vous appliquer, Monseigneur, à ce que cela soit aussi dans le Kouy-tcheou, et au plus tôt. Nous en recueillerons tous des bénéfices incalculables et de toutes sortes.

Voilà une longue lettre, Monseigneur, j'en offre mes meilleures excuses à

Votre Grandeur. Mais cela m'a paru nécessaire pour vous donner une véritable idée de l'état des choses. Ne nous laissons pas décourager par les difficultés de la position, si grandes qu'elles soient, car si nous sommes patients avec dignité, laborieux avec persévérance, et modestes dans nos desirs et notre manière d'être, la victoire sera à nous, surtout si Dieu daigne bénir les efforts que nous faisons tous pour atteindre le but suprême de tout notre labeur, la gloire de Dieu et la vraie puissance de notre patrie, de la France Impériale.

La lettre de Kleczkowski et le texte de l'accord passé avec le vice-roi Lao furent reçus en même temps au Kouy-tcheou, mais si l'évêque se conforma aux conseils de modération que lui donnait notre représentant, le gouverneur de la province se garda bien d'exécuter les ordres qui lui étaient prescrits, et au mois de mars 1862, Faurie racontait en ces termes les agissements qui formaient autant d'obstacles à la conclusion définitive¹ :

« Quant à l'affaire de notre séminaire, le gouverneur comprend qu'il serait de son devoir de l'arranger, mais la majeure partie de son Conseil est d'avis qu'il ne faut pas s'en occuper, et on me laisse sans réponse d'aucune sorte. Il a cependant fait répondre au vice-roi de Canton qu'il a tout reçu, que réparation sera faite et le traité affiché. Mais il fallait trouver une histoire pour justifier la conduite des magistrats et nous faire trouver coupables. Deux secrétaires (Sié et Tchang) se sont chargés de l'affaire. Ces jours-ci, ils sont occupés à rédiger des accusations contre notre séminaire. Ces accusations sont censées faites par les touan (gardes nationaux) de Tsin-gay et datées de la 2^e lune de l'an dernier, (c'est-à-dire de 3 ou 4 mois avant la dévastation du séminaire et le meurtre de nos gens). Ces fausses accusations, qui seront déposées aux greffes des tribunaux, devront servir à prouver, qu'avant la débâcle les gens du séminaire s'étaient rendus coupables de crimes qui méritaient la punition qu'ils ont reçue. Cette pièce a encore une autre portée, c'est de donner occasion aux représailles. Si leur machination est crue à Pékin, ils nous font trouver nous-mêmes coupables des crimes qu'ils ont brodés, et on ne peut prévoir ce qui nous en arrivera.

« C'est par un membre bien intentionné du Conseil² que je suis mis au courant de tout ce qui se passe. Il m'est défendu de dire son nom, mais il est bien connu à Pékin et en particulier du prince Kong. »

¹. A. M.-E., vol. 546, p. 1096, 14 mars 1862.

² Par Kia Ti-che, fils du précepteur du prince Kong (A. M.-E., vol. 549^a, p. 298).

CHAPITRE IV

LES MARTYRS DE KAI TCHEOU. — NÉGOCIATIONS A PÉKIN

1862-1863

I

Arrestation et martyre de J.-P. Néel, Martin Ou, Jean Tchen, Jean Tchang, Lucie Y.

L'attentat de Tsin-gai n'avait pas satisfait la haine de Tien, qui, à la fin de 1861, écrivit¹ à tous les mandarins de la province une lettre particulière, avec ordre d'afficher des édits contre la religion, et avec recommandation de décapiter tous les missionnaires, en ayant soin de ne les reconnaître ni pour Européens ni pour chrétiens, mais de les accuser de rébellion. « J'ai pu, écrit l'évêque, avoir copie de cette lettre par Ouang Yao-ye qui était alors dans le prétoire de Kien-sy tcheou. On ne connaît que le mandarin de Jen-hoay qui ait publié un édit en ce sens. Il ne nomme pas la religion chrétienne, mais il la décrit assez clairement. » Lorsque Tien connut l'envoi de Mihières à Pékin, les accusations portées contre lui, les négociations entre Kleczkowski et le vice-roi Lao, sa condamnation dans la personne de ceux qui lui avaient obéi, sa colère redoubla, et c'est, disent les missionnaires du Kouy-tcheou, à cet accès de haine qu'il faut attribuer le nouvel attentat commis à Kai tcheou par le mandarin Tai Lou-tche, serviteur du général contre les catholiques. Tien alla-t-il même jusqu'à commander d'arrêter et de mettre à mort le missionnaire Néel ? Ou bien sa lettre du mois de décembre suffit-elle au mandarin de Kai tcheou, le même qui en 1858 avait fait exécuter les trois catéchistes à Mao-keou, pour commettre ce nouveau crime ? Nous ne connaissons pas de documents qui nous permettent de nous prononcer.

¹ A. M.-E., vol. 549^d p. 242, Mgr Faurie à M. Mihières, Kouy-yang, 30 décembre 1861.

En dehors de ce point ignoré, nous savons très exactement les faits qui se passèrent à Kia-cha-long et à Kai tcheou et qui aboutirent à la mort d'un prêtre français, de deux catéchistes, d'un chrétien et d'une maîtresse d'école.

Au commencement du mois de décembre 1861, Faurie apprit qu'un catéchiste avait « jeté la semence évangélique dans une famille » du village de Kia-cha-long¹, à 2 ou 3 kilomètres de la ville de Kai tcheou, et qu'un certain nombre de païens faisaient espérer leur conversion. Il s'empressa de prévenir Néel alors chez un missionnaire voisin, Muller.

Le 29 décembre Néel lui répondit :

Ta-pin-chang, le 29 décembre 1861.

« MONSEIGNEUR,

« Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur les différentes stations de mon district. Je ne sais pas encore où se trouve ce Kia-cha-loung. Comment le découvrirai-je ? Je ne connais pas de système géométrique pour cela. Quant à cette famille émigrée de Ta-pin-chang, je tâcherai de la visiter si c'est possible. Dans ces misérables parages de Kay-tcheou, il y a plusieurs familles qu'il ne sera pas facile de visiter cette année-ci, à cause du local ; et ce qui est plus désolant, c'est que dans tous ces endroits il se trouve un grand nombre de nouveaux convertis qui auraient besoin d'être soignés. Si j'avais un prédicateur, je le ferais circuler d'une localité à l'autre, jusqu'au moment où il y aurait possibilité de les visiter en règle.

« J'examinerai Tang sien-sen, et s'il s'entend un peu à la doctrine, je l'emploierai pendant 2 ou 3 mois, puisque vous y consentez.

« Je prendrai des informations sur la nouvelle famille convertie que vous me signalez. Outre celle-là j'en ai encore deux ou trois autres à visiter, dans les parages de Kay-tcheou ; après quoi j'espère prendre la tangente vers la capitale, pour de là passer à Loung-ly.

« Pour les mauvaises nouvelles que vous m'annoncez sur certaines parties de mon district, comment y remédier ? Ces deux chrétiens, qui se sont mariés à des païennes, étaient depuis longtemps fort tièdes.

« Enfin, Monseigneur, vous devez penser que toutes ces tristes nouvelles sont désolantes pour moi ; mais que voulez-vous que j'y fasse ? Sinon d'être un peu plus pieux que je ne l'ai été jusqu'à présent, pour que Dieu bénisse un peu mon pauvre district.

¹ Ou Kia-chan-loung.

« En attendant, je vais tâcher de me consoler un peu, en la compagnie du cher Père Muller.

« Mes amitiés à MM^{rs} Vielmon et Sabattier.

« Veuillez me croire, Monseigneur,
« Votre tout dévoué,

« J.-P. NÉEL. »

Vingt jours après il écrivit à l'évêque de sa nouvelle station qu'il avait enfin trouvée.

Kia-cha-loung, le 18 janvier 1862.

« MONSEIGNEUR,

« Après avoir passé quelques jours avec M. Muller¹, je suis reparti à la recherche de mes chères ouailles. Je suis arrivé le 5 janvier à Kia-cha-loung, où je suis encore maintenant. J'espérais faire une partie de mes quartiers d'hiver à la capitale, auprès de Votre Grandeur, mais des circonstances imprévues sont venues entraver mon projet. Il y a une lueur d'espérance qu'on pourra lever ici quelques recrues. J'hivernerai donc à Kia-cha-loung jusqu'au commencement du mois prochain. Depuis mon arrivée, 4 familles ont adoré. Plusieurs autres attendent le nouvel an chinois (*qui était cette année le 30 janvier.*) J'ai envoyé chercher la vierge Lucie Y qui était à Chouy-sin-tchay. Un grand nombre de païennes désirent entendre la doctrine. La leur faire annoncer par mon ministre, cela ne convient pas à la moralité chinoise. Une vierge ne sera donc pas sans utilité. De plus une famille païenne s'offre à la recevoir chez elle.

« Il y a présentement dans mes parages deux baptiseurs ambulants, Martin Ou, et J.-B. Hoang. Ils me sont tous les deux d'un grand secours. Je les envoie dans les villages environnants pour prêcher aux païens, et tous les jours ils rapportent d'heureuses nouvelles sur les dispositions des infidèles à se convertir. Mon ministre Tchen con-

¹ Quand il partit de Ta-pin-chang, son hôte, M. Muller, un homme de gaité vigoureuse, lui chanta ce couplet qui était une sorte de prophétie :

Vous allez donc partir ;
Qui connaît l'avenir ?
Des mortels les destins
Sont toujours incertains.
Etc., etc.

« Par une circonstance très heureuse, ajoute le missionnaire, nous avons échangé nos couteaux avant de nous séparer. J'ai donc le bonheur d'avoir une relique de ce cher confrère. Mon couteau s'est changé pour lui en un grand sabre : puisse celui qu'il m'a laissé faire le même miracle. »

vient peu pour prêcher aux païens ; son caractère rude n'est pas propre à les convertir. Si j'osais, Monseigneur, je vous ferais une proposition ; mais je crains bien un refus. Ce serait de m'accorder pour prédicateur, le baptiseur Martin Ou, qui est présentement avec moi. Il prêche très bien le *Ouay koung tao ly* (la doctrine extérieure, c'est-à-dire les premières vérités qu'on prêche aux païens : la vanité des idoles, l'unité de Dieu, la morale etc...) Ainsi, Monseigneur, si vous croyez que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu que j'aie à ma disposition deux ministres, veuillez m'accorder celui-là, et envoyer un second à son compagnon Jean-Baptiste Hoang.

« Attention que c'est simplement une proposition que je vous fais, Monseigneur. A votre *libitum* d'y accéder ou de la rejeter. Votre volonté sera la mienne.

« Mes néophytes veulent absolument que je fasse acheter des pétards pour célébrer la nouvelle année. Ils prétendent que cela fera un heureux effet sur l'esprit des païens. Je vous prie donc de m'en expédier pour la somme de 2 ou 3 tsien (environ 75 centimes) par le porteur de la présente. Je vous prie de m'envoyer aussi des catéchismes et des livres de prières pour mes nouveaux chrétiens ; de plus une image ou deux pour la famille Tchang, qui me donne l'hospitalité.

« A Kia-cha-loung on peut acheter une très belle maison pour 10 et quelques taëls (environ 100 fr.). Si j'avais un certain nombre de chrétiens, Monseigneur, me conseilleriez-vous d'en acheter une ? Elle servirait de lieu de réunion pour les néophytes ou nouveaux chrétiens. Elle servirait aussi d'asile aux vierges destinées à instruire les personnes de leur sexe. Je vous fais cette proposition parce que je vois que l'esprit des païens est très bien disposé en faveur des chrétiens. Ils viennent avec empressement entendre la doctrine, ce qui me donne l'espoir que peu à peu cette petite localité s'ouvrira au christianisme.

« Recevez, Monseigneur,

« De votre serviteur,

« Les pieux sentiments,

« Et les embrassements.

« J.-P. NÉEL. »

« Je répondis à M. Néel, écrit Faurie, que je lui permettais de garder avec lui le baptiseur Martin Ou ; mais à condition que, tout en allant prêcher, il baptiserait aussi les petits enfants moribonds. Quant à l'achat d'une maison dans cette nouvelle station, je le priai d'ajourner, vu qu'il est inouï qu'une seule station se soit jamais ouverte sans que le diable y ait mis sa patte noire ; qu'il fallait attendre et laisser su-

bir à cette jeune chrétienté ses inévitables épreuves avant d'y rien dépenser, parce que nous en serions probablement pour nos frais. »

Nous avons déjà, au cours de cette histoire, rencontré les deux catéchistes Jean Tchen et Martin Ou, dont le missionnaire parle dans sa lettre¹.

Parmi les néophytes de Kia-cha-long, les principaux étaient Jean Tchang et sa famille.² Tchang né dans ce village vers 1805, tantôt menuisier et tantôt petit commerçant, marié deux fois, père de 14 ou 15 enfants, qui sauf trois moururent en bas âge, avait appartenu à la secte des Jeûneurs; on vantait ses mortifications et ses œuvres de charité; on parlait de ses désirs de mener une vie parfaite; à ces derniers traits on reconnaît une de ces âmes éprises d'un idéal que leur modeste situation semble cependant éloigner d'elles.

Ordinairement Dieu ne laisse pas de telles âmes dans les ténèbres du paganisme; il accorda à Tchang la grâce de la pleine lumière religieuse. Un jour, que ses affaires commerciales l'avaient amené à Kai tcheou, il rencontra un baptiseur nommé Tang. Au cours de l'entrevue, celui-ci amena la conversation sur la religion du Seigneur du ciel; il en expliqua les premières notions à Tchang, qui les accepta avec joie, et se déclara prêt à abandonner toutes ses superstitions. Les actes suivirent les paroles. De retour chez lui, Tchang jeta au feu toutes les statuetses qui ornaient sa maison. Sa femme, ne comprenant rien à cette conduite extraordinaire, lui adressa de vifs reproches. Au lieu de lui répondre sur le même ton, ou de lui imposer silence, le néophyte lui exposa doucement la doctrine qu'il venait d'entendre. Les reproches redoublèrent. Tchang ne s'en émut pas, et peu à peu il réussit à ramener au calme l'épouse irritée et à lui faire partager ses convictions. Durant les loisirs que lui laissaient ses travaux, il se retirait dans une tour qu'il avait fait construire, et là, assis sur les anciens sièges des idoles, il se livrait à l'étude des livres chrétiens, et enseignait le catéchisme et les prières à ses enfants. Plusieurs fois il se rendit à Kouy-yang, afin d'assister aux instructions, et surtout d'obtenir plus vite la grâce du baptême qu'il désirait vivement. On l'engagea à attendre quelque temps, et à recruter des néophytes, pour ne pas être le seul chrétien de son village, ce qui lui eût suscité des embarras de la part des païens, et eût rendu difficile sa persévérance dans la foi. Cependant, pour récompenser sa bonne volonté, un catéchiste, Tchéou, alla passer quelques jours chez lui, et un prêtre chinois l'admit au nombre

¹ Voir 1^{er} vol. pp. 303 et 444.

² *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 415.

des catéchumènes. Tchang se montra animé d'un zèle ardent pour la conversion de ses parents et de ses amis.

Lorsque Néel vint à Kia-cha-long, il ne compta tout d'abord que quatre catéchumènes ; s'il en eut bientôt une cinquantaine, ce fut grâce à Tchang. Celui-ci ne craignait ni les moqueries, ni les rebuffades ; il expliquait bravement et longuement la doctrine chrétienne, détruisant et enlevant les statuetstes, les images, tous les signes superstitieux des maisons dont les propriétaires acceptaient de suivre la religion du Seigneur du ciel.

Dans quelques hameaux des environs, on compta aussi des néophytes, particulièrement à Heou-pa, et le missionnaire y envoya la vierge Lucie Y pour y instruire les femmes et les jeunes filles. Lui-même demeura chez le catéchumène Tchang avec les deux catéchistes Jean Tchen et Martin Ou. Il n'y resta pas longtemps en paix.

Vers le 10 ou 12 février, on vit des étrangers aux allures douteuses rôder dans le village ; le 15 février, le chef de la garde nationale, sans aucun motif apparent, arrêta un néophyte et menaça de le tuer. Le missionnaire eut alors le pressentiment de l'avenir. « Peut-être, dit-il à son hôte, peut-être dans quelques jours s'élèvera-t-il une persécution contre les chrétiens. »

Ses craintes ne l'empêchèrent pas d'administrer le baptême à Jean Tchang le 16 février au matin. Le même jour il écrivit à son évêque :

« Je devais me mettre en route demain pour la capitale, mais voici que le démon vient troubler ma petite station. A l'heure même j'apprends que le touan de l'endroit (*chef de la garde nationale du village*) vient d'arrêter un chrétien et menace de le tuer sans entendre raison. Ce même touan a formé le projet de faire main basse sur tous les nouveaux chrétiens de la station. Qu'en sera-t-il ? Je n'en sais rien. Kia-cha-loung commençait à donner de grandes espérances. A mon arrivée je n'ai trouvé ici que quatre catéchumènes ; maintenant il y en a plus de 50, sans compter plus de 50 autres qui ont déjà fait le premier pas.

« Monseigneur, tâchez de faire tout votre possible pour arrêter cette petite persécution. Mais hâtez-vous ; car je crains beaucoup qu'on exécute ce pauvre néophyte sous peu.

« Pour moi je ne partirai pas avant d'avoir des nouvelles de la capitale. Je reste au poste pour soutenir mes néophytes, dont le plus ancien, Jean Tchang, mon hôte, est baptisé depuis ce matin. Si vous voulez avoir des informations plus étendues, le porteur de la présente vous en donnera.

« Monseigneur, veuillez ne pas oublier dans vos prières ma petite station de Kia-cha-loung, non plus que votre tout dévoué,

« J. P. NÉEL. »

— « P. S. — S'il était possible, envoyez Y sien-sen. Car pour terminer cette affaire, il faudra peut-être accuser le touan devant le mandarin. Autrement cela n'ira pas, la station tombera. Au contraire, si nous avons gain de cause, je crois que dans peu de temps le nombre des chrétiens aura doublé.

« Je crains de n'avoir pas assez d'argent jusqu'à mon retour à la capitale, veuillez m'en faire passer quelque peu, ainsi que du tabac, par le porteur de cette lettre ou par une autre occasion. »

« Y sien-sen était absent, raconte Faurie. Il était aller visiter la pharmacie que nous avons à Gan-chouen-fou, à trois journées d'ici. Je m'empressai d'appeler le catéchiste Tcheou, qui avait jeté la première étincelle de foi dans ce village. Il y connaissait beaucoup de monde, et entr'autres le petit chef de garde nationale qui l'avait très bien reçu l'an dernier. J'espérais qu'il lui ferait entendre raison. Au reste, j'avais fait écrire au mandarin de Kay-tcheou par un de ses amis d'ici, et je pensais que si l'affaire arrivait à son tribunal, comme c'était probable, il ne ferait rien contre les traités qu'il connaît fort bien. D'ailleurs, M. Néel avait sur lui son passeport et un extrait des articles du traité concernant la religion et authentiqué par le prince Koung lui-même. Ce mandarin, il est vrai, est reconnu pour ennemi des chrétiens. C'est Tai Lou-tche, le même qui a fait exécuter les trois martyrs de Mao-keou le 28 janvier 1858. Mais il avait manifesté plusieurs fois qu'il se repentait de ce crime qu'il n'avait commis qu'à regret ; il y avait espoir qu'au moins il respecterait les ordres de l'Empereur. Une chose aurait pu me faire craindre, c'est que le général Tien ta-jen avait écrit une lettre secrète à tous les mandarins de la province, pour leur recommander de nous massacrer, en quelque lieu qu'ils nous rencontrassent, en ayant soin de ne pas nous reconnaître pour Européens, mais pour chefs de rebelles ; qu'à ce compte-là, ils se feraient du mérite auprès de lui et obtiendraient de l'avancement. Mais comme depuis quelque temps Tien était bien déchu de son influence, et avait même reçu de Pékin des réprimandes pour ses exactions et ses débauches, nous pensions que cette lettre ne pourrait avoir grand effet.

« J'envoyai donc le catéchiste Tcheou pour tâcher d'arranger l'affaire. Je lui donnai pour M. Néel 7 taëls d'argent, des habits propres et un bonnet de cérémonie, dans le cas où il aurait besoin de se présenter au mandarin. Il partit le mardi soir, marcha nuit et jour et arriva exténué de fatigue et de faim le lendemain soir. (Il y a ici deux grandes journées de chemin.)

« En arrivant à la maison Tchang, où logeait M. Néel, il ne s'est encore aperçu de rien ; mais dès qu'il est entré la femme le tire à part : « Nous avons des martyrs, s'écrie-t-elle en éclatant en

sanglots. Notre cher Père Ouen (M. Néel), son catéchiste, le baptiseur Ou, et mon mari ont été décapités hier soir, et la vierge Y ce matin. Si je n'avais pas eu cette petite enfant, je serais allée mourir à leur suite. »

« Pendant qu'elle lui raconte à la hâte les principaux détails, et lui sert à manger, la maison est cernée par 30 hommes de la garde nationale ; quatre satellites de la ville entrent : « Que viens-tu faire ici?... Pour qui sont ces habits? etc. » Notre catéchiste, qui en était à sa première bouchée de riz, ne peut rien avaler. « Mange! lui dit un satellite, tu auras plus de force pour aller devant le mandarin. — Puisque je vais mourir, se dit le catéchiste, il est inutile de manger. » Il se lève, tire à part les deux principaux satellites : « Mes frères, leur dit-il, songez que j'ai un vieux père et une vieille mère, ne me conduisez pas au mandarin. — As tu de l'argent? — J'en ai un peu. — Combien nous donneras-tu? — Cinq tsien à chacun. — Oh! ce n'est pas assez. Au mandarin! au mandarin! »

« Enfin le marché se conclut pour 1 taël par tête. Le catéchiste tire son rouleau de 7 taëls pour compter la somme promise ; mais les satellites lui arrachent tout des mains, et lui défendent de remporter les habits de M. Néel. « C'est bien, dit le catéchiste, je vous tiens maintenant. Vous me volez ; vous êtes tenus de me conduire hors de danger. Si vous me conduisez au mandarin, je vous accuse comme voleurs. — Ne crains rien, ne crains rien. Mais comment sortir? La garde nationale est devant la porte¹. »

« La femme du martyr Tchang se charge de l'affaire. Elle envoie les satellites sur le devant de la maison amuser la troupe, fait sortir le catéchiste par une petite issue donnant sur un jardin, le conduit à travers les montagnes, et après avoir gravi de ses pauvres petits pieds et de ses mains ensanglantées deux ou trois collines, elle lui indique la direction à suivre pour atteindre la grande route. Le catéchiste marche encore nuit et jour, le ventre vide, et arrive près de moi samedi soir 21 février. « Gloire à Dieu, évêque, me dit-il en se jetant à genoux, encore des martyrs ! » Puis il me raconte les détails. »

Ces détails, que Faurie écrit tout d'abord, renfermaient plusieurs inexactitudes qui furent rectifiées ensuite. Nous allons en reproduire une partie, en y ajoutant les particularités que nous avons apprises l'étude du *Sommaire des Procès apostoliques*.

Le mardi 18 février, dans l'après-midi, une centaine d'hommes,

¹ « Nous avons appris depuis que ces deux satellites ont été accusés par la garde nationale d'avoir reçu de notre catéchiste la somme de 100 taëls pour sa mise en liberté. Le mandarin, pour avoir sa part du butin, a mis les satellites à la torture. Ceux-ci, pour se soustraire à de nouveaux tourments, ont payé au magistrat 80 taëls qu'ils ont empruntés. » (Note de M^{gr} Faurie.)

satellites et gardes nationaux, commandés par des mandarins à cheval et en palanquin, arrivent au village et cernent à l'improviste la maison de Jean Tchang.

Voulant essayer de sauver le prêtre et les deux catéchistes, le néophyte s'écrie : « N'arrêtez pas mes hôtes ; si quelque crime a été commis, prenez-moi et conduisez-moi en prison. » Pour toute réponse, les satellites le garrottent. Comprenant bien qu'il va être également arrêté, Néel, afin de gagner un peu de temps, s'enferme dans sa chambre, met son passeport dans sa poche, place sous le lit le calice et les ornements¹.

A ce moment les assaillants font voler la porte en éclats, et se jettent sur le missionnaire. La troisième fille de Jean Tchang, qui devait plus tard recevoir au baptême le nom de Jeanne, voulut le défendre. Elle était dévouée et très hardie ; elle s'avança vers les soldats, les insultant, les maudissant, les frappant, elle blessa même l'un d'eux qui, de colère, la renversa par terre d'un coup de poing. La jeune fille se releva vivement, frappa de nouveau le satellite en l'injuriant, celui-ci la renversa encore. Apercevant cette lutte, Néel s'adressa à celle qui le défendait : « Ma fille, lui dit-il, gardez le silence, ce n'est pas votre affaire. » Les soldats voulurent arrêter Jeanne : « Celle-ci, disaient-ils, est certainement une prédicatrice de la religion, envoyée de la métropole... » Profondément troublé à la pensée de voir sa fille tomber en de pareilles mains, Jean Tchang leur dit : « Non, la vierge qui enseigne la doctrine n'est pas ici, elle est à Heou-pa. » Quelques hommes se détachèrent aussitôt de l'escouade et se rendirent au hameau désigné. Les autres garrottèrent le missionnaire, lui passèrent une chaîne au cou, le traînèrent hors de la maison, dans un champ voisin, où ils le lièrent à un pieu qui servait à attacher les chevaux que l'on ferrait.

Les trois chrétiens, Jean Tchang, Jean Tchen et Martin Ou, furent attachés au même pieu. Et le pillage commença ; les soldats et les satellites ouvrirent les meubles, prirent pêle-mêle les vêtements, les provisions, tous les objets de quelque valeur. Cependant, à la faveur du désordre, les femmes de la maison purent soustraire le missel et plusieurs chasubles². Quand ils ne trouvèrent plus rien à voler, mandarins et satellites repartirent pour Kai tcheou, emmenant les quatre prisonniers. Attaché par les cheveux à la queue d'un cheval, celui du fils de Tai Lou-tche, dit-on, Néel dut marcher ou courir au gré du cavalier heureux d'exciter par cette torture étrangère au code chinois les rires de la soldatesque. Jean Tchang était

¹ *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 424.

² Qu'elles remirent le 16 mars suivant à Mgr Faurie.

accompagné de parents et d'amis, qui le pressaient d'apostasier : « Dites seulement une parole, répétaient-ils à l'envi ; un fois l'affaire passée, vous pourrez, si vous le voulez, adorer votre Dieu. » Avec une tranquille fermeté, Jean répondait : « Mon Père spirituel va sans doute mourir ; moi non plus, je ne refuse pas de mourir pour mon Dieu. »

Sachant combien il aimait sa plus jeune enfant, les tentateurs reprirent : « Qu'advient-il de votre dernière fille, à peine âgée de quelques mois, si par votre obstination vous la laissez orpheline ? — Il ne lui arrivera que ce qu'il plaira à Dieu. »

Entrés au prétoire, les prisonniers comparurent devant le sous-préfet. L'interrogatoire fut bref et brutal : « Comment t'appelles-tu ? demanda Tai Lou-tche au missionnaire. — En chinois on m'appelle Ouen, mon nom français est Néel. — Mets-toi à genoux comme les autres. — Je ne suis pas un Chinois, je viens de France prêcher la religion, à la faveur du traité conclu entre nos deux empires. Je ne me mettrai pas à genoux, je suis un hôte et non un criminel. »

Un soldat se saisit d'une chaîne, frappe rudement le prêtre sur les épaules et le fait tomber la face contre terre. Néel se relève sur ses genoux, et veut montrer son passeport.

« Connu ! connu ! s'écrie le mandarin, ce passeport t'a été délivré par ton gouvernement et non par le nôtre. Il ne fait pas foi pour nous. D'ailleurs, il ne s'agit pas de cela. Renonce à cette religion ou je te fais tuer. — Cette injonction est inutile. Tuez-moi si vous voulez. — Cela ne va pas tarder ! Et vous autres imbéciles, dit-il en se tournant vers les chrétiens, renoncez-vous à cette religion ? — Jamais ! jamais ! répondirent-ils tous d'une voix. — Tuez-moi toute cette canaille et qu'on n'en parle plus. »

Le mandarin prit son pinceau et écrivit cette courte sentence :

« J'ai découvert une conspiration avant qu'elle éclate et j'en punis de mort les auteurs. »

Pendant qu'il écrivait, un des assesseurs lui dit : « Cet homme a un passeport, c'est certainement un Français, on ne peut le tuer. — Tu vas voir bientôt, répartit le mandarin avec ironie, qu'un Français est aussi facile à tuer qu'un Chinois. »

Puis, au moment où les condamnés se mettaient en route pour le lieu d'exécution : « Dépouillez-les, s'écria-t-il, ils ne sont pas dignes de porter des vêtements. » Néel s'en défendit vivement ; il dut céder à la force. Lui et ses compagnons furent mis entièrement nus, on leur lia les mains derrière le dos, et on les emmena à travers les rues de la ville, en se dirigeant vers la porte de l'ouest.

Le missionnaire récitait des prières en latin, les deux catéchistes, Jean Tchen et Martin Ou, le psaume *Miserere*. Jean Tchang marchait

en silence, ou bien il répondait à ses parents et à ses amis qui l'engageaient à l'apostasie : « Mon Père spirituel n'a pas peur de mourir, je mourrai avec lui. » Le prêtre l'encouragea dans ces fermes dispositions : « Ne craignez point, lui dit-il, et suivez-moi jusqu'à la mort ; encore un peu de temps, et nous entrerons dans le royaume des cieux. Ne voulez-vous pas jouir des plaisirs célestes ? Venez avec nous, ne craignez pas. » Inspiré par une humilité touchante, le chrétien répondit : « Père, je le veux, mais mes péchés sont nombreux ; cependant je place en Dieu ma confiance. » Puis tous ensemble récitèrent à haute voix les prières que savait le néophyte, pendant que les païens qui les suivaient pour assister à leur supplice, disaient : « Voyez donc combien les chrétiens sont entêtés dans leur religion, bien qu'ils soient certains de mourir, ils prient encore. »

Après être sorti de la ville, le cortège traversa un petit pont de pierre jeté sur le lit d'un torrent desséché. A cet instant, arriva le détachement qui ramenait Lucie Y. A la vue de son Père spirituel conduit au supplice, la maîtresse d'école baissa les yeux en pleurant, et rapidement entraînée par les soldats elle continua sa route vers Kai tcheou.

Presque à ce moment l'escorte du missionnaire et des trois chrétiens s'arrêta, et les satellites firent les préparatifs de l'exécution¹.

L'aspect de la scène était lugubre ; il était environ sept heures du soir, un brouillard froid rendait la nuit plus sombre, des torches de bambou et de paille jetaient leurs clartés douteuses sur les bourreaux et sur les victimes. Tchou Koue-tchang, le chef de la garde nationale de Kia-cha-long, avait accompagné les prisonniers ; il voulut exécuter le missionnaire. Silencieux, Néel se mit à genoux, et d'un seul coup de sabre le bourreau lui trancha la tête².

¹ M. Chantclair a écrit que le martyre eut lieu à la porte de l'ouest (Lettre à M. Delpech, 14 mai 1902).

² Le meurtrier du Vén. Néel, Tchou Koue-tchang, vivait encore en 1902 ; il avait 88 ans, et, dit Chantclair, « il proteste sur tous les tons avoir regretté son crime ; impossible encore d'obtenir le sabre qu'il employa pour décapiter le Vénérable ».

Le journal *Le Monde*, dans son numéro du 17 juin, annonça la mort de M. Néel avec peu de détails, mais avec plusieurs erreurs.

Mgr Faurie fit faire le portrait de M. Néel, dans les conditions que lui-même indique : « Je vous envoie par la présente le portrait de M. Néel, il a été fait après coup, et le néophyte qui l'a peint ne l'avait jamais vu. Il s'en est tiré comme il a pu, sur les indications que je lui ai données. Tout le monde le trouve assez ressemblant, sauf un certain air de tristesse que M. Néel n'avait pas. Je n'ai pas voulu que le peintre fît le détail des traits du visage, parce qu'il aurait peut-être tout gâté et que d'ailleurs on peut y suppléer en France avec ses portraits photographiés. Je crois qu'avec ce secours on pourra faire un portrait très ressemblant ; mais qu'on ne change rien à la barbe, au costume, à la tenue générale, car c'est bien exact. (*A. M.-E.*, vol. 549, p. 385. Mgr Faurie à M. Albrand. Kouy-yang, 1^{er} juillet 1862.)

Ensuite Martin Ou et Jean Tchen furent décapités.

Espérant que ce spectacle avait intimidé Jean Tchang, des païens s'approchèrent et lui montrant les trois cadavres : « C'étaient des étrangers, lui dirent-ils, mais vous, vous êtes notre compatriote ; vous êtes bon et vous n'avez point d'ennemi parmi nous. Prononcez seulement le mot : « Je me repens », et nous vous donnerons des champs, et à la place de votre vieille maison, nous vous en bâtirons une neuve. »

Jean leur répondit : « A votre volonté ; que vous me tuiez ou non, je ne renierai jamais ma religion ; je ne désire pas vos champs, et ma maison est encore bonne ; je ne désire rien, à part l'héritage éternel du ciel de Dieu. »

Devant cette héroïque persévérance, le mandarin donna un ordre et le bourreau trancha la tête du vaillant chrétien¹.

On raconte qu'au moment de la décapitation de Néel, une nuée lumineuse descendit du ciel et, comme suspendue par un fil, elle resta immobile quelques instants au-dessus de son corps, puis elle disparut. Tai Lou-tche présidait au supplice ; en voyant ce phénomène, fidèle à la croyance chinoise que l'homme qui a une étoile est un saint, il s'écria : « Cet homme avait une étoile, je me suis trompé en le tuant. »

La foule des païens fut effrayée, mais le bourreau plus que les autres. « Ce prodige, conclut Faurie, n'étonnera personne de ceux qui ont connu M. Néel, c'était un saint ».

Tels furent l'interrogatoire et le martyre de Néel et de ses compagnons le 18 février 1862.

Pendant cette scène glorieuse et sanglante, l'institutrice Lucie Y, arrêtée à Heou-pa, était arrivée à Kai tcheou. De retour dans son prétoire, Tai Lou-tche la fit comparaître, il lui commanda de renoncer à la religion du Seigneur du ciel, et l'engagea fortement à se marier. Elle répondit : « Je ne veux pas ; je n'abandonnerai pas le nom de chrétienne, et je ne me marierai pas. J'ai plus de quarante ans ; jusqu'à présent, j'ai été fidèle à Dieu, j'ai gardé la virginité. J'ai dit, et je dis de nouveau : je ne veux ni me marier, ni apostasier. »

Le mandarin poursuivit : « Si vous ne voulez pas vous marier, du moins renoncez à la religion chrétienne, et je vous renverrai dans votre famille. — Je refuse absolument d'apostasier, et je ne consentirai pas non plus à retourner dans ma famille ; je suis ici pour y enseigner la religion chrétienne, je mourrai ici. »

Espérant que la réflexion et les conseils changeraient ces senti-

¹ « La maison du Vén. Tchang n'existe plus ; ses neveux, alors catéchumènes, son redevenus païens et restent sous l'empire de la crainte. Des enfants de ce Vénérable, il ne reste qu'une vierge de 48 ans, supérieure actuelle de l'orphelinat de l'évêché. » (M. Chantclair à M. Delpech, 14 mai 1902.)

ments, le préfet fit venir une Koua-meï¹. Les Koua-meï sont des entremetteuses de mariages ; tantôt elles s'occupent des jeunes filles encore dans leurs familles, tantôt elles achètent des filles et les vendent à ceux qui veulent les épouser. Celle-ci fut chargée par le mandarin de décider Lucie à se marier.

En lui confiant l'institutrice Tai Lou-tche dit à cette dernière : « Réfléchissez toute la nuit à ce que vous avez à faire. »

Parmi les femmes qui exercent la profession d'entremetteuse, on en rencontre trop souvent d'une moralité plus que douteuse ; celle qui avait la garde de la vierge était heureusement honnête, à la façon païenne, bien entendu, mais dans la circonstance il eût été difficile d'avoir mieux. Elle ne tint aucun discours léger et ne fit aucune proposition inconvenante à Lucie ; seulement, sur la question religieuse, elle raisonna en païenne et exhorta sa prisonnière à abandonner la foi. En entendant un pareil langage, la pauvre institutrice laissa échapper cette plainte : « Se peut-il que je sois venu de si loin pour trouver une telle médiatrice ! » Puis s'adressant à sa gardienne, elle lui dit : « Nous, chrétiens, nous ne changeons pas de sentiments ; jusqu'à la mort nous conservons notre foi. J'aime mieux mourir que de m'éloigner de Dieu. » Et pendant toute la nuit, l'âme profondément émue, Lucie pria Notre-Seigneur de lui accorder la grâce de la persévérance.

Le lendemain, de grand matin, elle vit avec bonheur arriver Jeanne Tchang. La jeune fille était venue à Kai tcheou pour connaître le sort des captifs.

« En² route elle rencontra une de ses amies qui lui cria : « On les a tués hier soir ! » Puis elle l'accompagna au lieu où ils avaient été exécutés. Dès qu'elles furent assez près pour pouvoir distinguer quelque chose, elles aperçurent une dizaine de loups dispersés çà et là, occupés à prendre leur horrible curée. Elles jetèrent un cri d'effroi et se crurent perdues. Mais il en résulta que les loups furent effrayés et s'enfuirent, emportant chacun le membre qu'il était occupé à ronger. Après s'être un peu remises, elles s'approchèrent en tremblant, virent la terre rougie de sang ; mais il ne restait plus sur place qu'un bras et une jambe presque entièrement dévorés. La fille du martyr assure qu'ils appartenaient au corps de M. Néel ; elle l'a reconnu à la blancheur de la peau. Il restait encore un peu de chair au pied, dont la plante était dépouillée de peau et pleine de sang parce que le martyr avait été traîné, la veille, pieds nus, attaché à la queue d'un cheval courant rapidement.

¹ *Journal de la mission*, mars 1862.

² *Journal de la mission*, mars 1862.

« Au milieu de lambeaux informes qu'elles découvrirent plus loin, Jeanne distingua une jambe de son père, Jean Tchang.

« Elle vit ensuite les quatre têtes suspendues aux remparts. Ne voyant pas la tête de la vierge elle pensa que celle-ci n'était pas encore exécutée, et courut pour la voir ; mais la ville n'était pas ouverte de ce côté. Elle fit le tour des remparts, les 4 portes étaient fermées. Elle attendit en pleurant, et dès que l'une des portes s'ouvrit, elle courut droit au prétoire demander à voir sa maîtresse. Les satellites la repoussèrent brutalement, sans vouloir même lui dire où elle était. Elle courut dans tous les quartiers, interrogeant toutes les personnes de sa connaissance ; mais personne n'osait rien lui dire. Enfin la Koua-mey elle-même, chez qui était Lucie, la voyant passer toute éplorée, l'appela et la fit entrer.

« Oh ! ma fille, s'écria Lucie en la voyant, je t'attendais, j'espérais que tu viendrais. Le Père Ouen a été tué avec barbarie, quelles insultes lui ont été infligées ! comme il a dû souffrir de se voir exposé tout nu au milieu de la populace. »

Et les deux pauvres femmes mêlèrent leurs larmes en songeant à ceux qui venaient de mourir ; puis Jeanne dit à Lucie ce qu'elle augurait de la situation : « Les persécuteurs veulent nous prendre, moi, ma mère et ma plus jeune sœur, et nous jeter au fond d'un lac. »

L'institutrice l'exhorta à la confiance et à la persévérance : « Ils me tueront certainement ; mais, vous, ne craignez rien ; continuez à prier et à servir Dieu ; si on vous met à mort en vous jetant dans un lac, ou en vous faisant subir un autre supplice, d'un seul pas vous entrerez avec nous dans le Paradis. » Elle lui confia ensuite son chapelet et la croix qu'elle portait à son cou¹ : « J'ai récité toutes mes prières, lui dit-elle, je n'ai plus besoin de ces objets, vous les remettrez à mon frère en souvenir de moi ; assurez-le que, si Dieu accepte mon sacrifice et me fait miséricorde, comme je l'espère, je prierai au Ciel pour lui et pour toute la famille. Et vous, ma fille, soyez bien fidèle à la grâce que Dieu vous a faite de le connaître. » Jeanne pleurait, elle voulait encore espérer qu'on ne tuerait pas la maîtresse d'école : « Détrompez-vous, ma fille, lui affirma celle-ci, je vais mourir, c'est sûr, et je m'en réjouis ; j'ai souvent demandé à Dieu la grâce du martyr ; je n'espérais pas qu'il m'exaucât si tôt. Maintenant, le bon Père Ouen est parti pour le ciel, il faut bien que je le suive. »

Puis elle congédia la jeune fille.

Vers dix heures du matin, 19 février 1862, les satellites vinrent

¹ Ces objets furent remis à Paule Y Yun-che ; on ne sait s'ils existent encore. (A. M.-E., vol. 549^r, p. 975.)

chercher Lucie, la conduisirent devant Tai Lou-tche, et ce court et rapide dialogue s'engagea entre elle et le sous-préfet : « Avez-vous réfléchi durant la nuit ? Dites-moi quelle est votre résolution ce matin. — J'ai pensé à ce que vous m'avez dit hier, et je dis encore la même chose aujourd'hui. — Ne renoncez-vous pas à la religion chrétienne ? — Moi, votre servante, je n'ai plus qu'un pas à faire et je suis dans le ciel ; comment donc retournerais-je en arrière et renierais-je ma foi ? » Irrité par ce ferme langage, le mandarin lui lance cette insulte : « Tu es la femme du prêtre ! » Indignée, d'une voix vibrante, Lucie s'écrie : « Je ne suis pas la femme du prêtre ; le prêtre, comme moi, a fait vœu de chasteté. — Alors, tu prêches la religion ? — Le prêtre prêchait la religion ; moi j'enseigne les livres aux jeunes filles. — Quelle obstination ! Enlevez-lui ses vêtements et qu'on la conduise au supplice. »

Les satellites se précipitent et lui arrachent ses habits. Lucie se défend, elle crie au mandarin : « Nous avons tous une mère ; en souvenir de la vôtre, m'infligerez-vous cette honte ? »

Rappelé au sentiment des convenances, le sous-préfet prononce : « Elle a raison, laissez-lui sa chemise et son pantalon. » Puis reprenant d'un ton sévère : « Eh bien, maintenant, tu vois que c'est sérieux ; on va te tuer, veux-tu renoncer ? — Non ! non ! dix mille fois non ! — Eh bien, qu'on lui tranche la tête. »

Lucie fut aussitôt conduite au supplice. Le bourreau, frappant maladroitement, la blessa d'abord au crâne et à la mâchoire inférieure ; au troisième coup seulement, il la décapita.

Déjà les têtes de Néel et de ses compagnons avaient été exposées sur les remparts de Kai tcheou ; elles étaient attachées à la même corde, celle du missionnaire au milieu. On voulut y ajouter la tête de la chrétienne. Les soldats et les païens, qui ne laissaient échapper aucune occasion de rendre odieux le catholicisme, saisirent celle-ci avec une joie mauvaise, et firent au prêtre français, mis à mort en haine de la foi, l'injure la plus grossière, selon les idées chinoises : au-dessus de sa tête ils suspendirent la tête de la vierge martyre.

Sur l'ordre formel de Tai Lou-tche, le corps de Lucie Y fut enterré ; mais les mendiants, sachant qu'on lui avait laissé quelques vêtements, le déterrèrent pour les voler, et le cadavre, resté sur le bord de la fosse, fut dévoré par les loups.

II

Recherche des corps des martyrs de Kai tcheou. — Une guérison. — Visite des reliques.

Aussitôt que Faurie reçut les premières nouvelles du drame de Kai tcheou, il songea aux moyens de recueillir les précieux restes des témoins de Jésus-Christ.

« J'envoyai, raconte-t-il¹, une famille de pauvres chrétiens, qui allèrent en mendiant parcourir le pays et les montagnes environnantes, pour tâcher de retrouver quelques-uns de leurs ossements. J'espérais que nous pourrions au moins avoir leurs têtes. Car c'est assez l'usage qu'on expose le long des chemins, dans des cages de bois, les têtes des grands criminels. (Je ne savais pas encore qu'elles étaient suspendues aux remparts.)

« Nos pauvres passèrent par le lieu d'exécution. N'y trouvant rien, ils parcoururent les montagnes, et ne purent recueillir que quelques lambeaux des habits de la vierge, entre autres ses souliers et ses chaussons, qu'ils trouvèrent dispersés dans diverses directions et à de grandes distances ; mais nul vestige d'ossements. Ils virent les cinq têtes suspendues en un seul faisceau au haut des remparts. Ils y vinrent de nuit, et firent de vains efforts pour s'en saisir. Ils se montèrent les uns sur les autres, mais ils n'y purent atteindre. Ils craignaient aussi d'être entendus des sentinelles. Car le mandarin avait fait dresser sur le mur deux tentes de soldats à l'endroit où les têtes étaient suspendues.

« J'organisai donc une nouvelle expédition. Je choisis cinq jeunes gens résolus. L'un des cinq est satellite, ce qui ne veut pas dire qu'il soit un fervent chrétien, mais il a du courage ; et ici, même les chrétiens tièdes sont toujours dévoués au service de l'Eglise. Ce sont d'ordinaire ceux qui manifestent le plus d'empressement, parce qu'ils sentent qu'ils ont plus besoin que les autres de faire des œuvres méritoires. Ce chrétien satellite s'équipa de son mieux : guêtres, bonnet rouge, sabre au côté, et il partit en palanquin léger, formé de deux longs bambous portant un petit siège suspendu au milieu. Les quatre autres le portaient à tour de rôle. Pendant les deux jours de route on le prit pour l'envoyé de quelque mandarin. Ils logèrent dans une auberge à 2 ly de la ville, puis se levèrent vers 10 heures du soir, et se retirèrent dans un petit bois, en vue des remparts. Là ils transformèrent leur palanquin en échelle, en y liant des barreaux.

¹ *Journal de la mission*, mars 1862.

Mais il y avait toujours à craindre les soldats de garde. « Ne craignez rien, dit le satellite, je connais les usages. A 11 heures ils n'y seront plus. Quand le mandarin dort, ils vont aussi dormir. »

« En effet, vers 11 heures, ils voient sortir des tentes quelques lanternes qui disparaissent dans l'intérieur de la ville. C'est le moment. Ils s'avancent, appliquent leur échelle, l'un d'eux monte, et d'un coup de sabre la corde est coupée. Mais n'ayant pu retenir le poids des cinq têtes, elles tombèrent dans un borbier au pied des remparts. Au bruit de cette chute, tous les chiens d'alentour dedans et hors la ville se mettent à aboyer. Les chrétiens disent aussi avoir entendu des légions de démons hurler dans les airs. Le plus fort prend le faisceau de têtes dans le pan de sa robe, et ils s'échappent rapidement. Après avoir fait 200 pas, ils se retournent et voient les créneaux couverts de lanternes qui vont et viennent. Quelques-unes pendent hors de la muraille. Ils redoublent le pas. Mais, celui qui portait seul les cinq têtes n'en pouvant plus, ils s'arrêtèrent un instant pour les séparer. Chacun en prit une qu'il roula dans un linge, se la passa en sautoir sur l'épaule, et ils se remirent en marche.

« Après avoir fait quelques ly dans les ténèbres, et ne pouvant plus être vus, à cette distance, par les habitants de Kay-tcheou, les voyageurs allumèrent une lanterne qu'ils avaient apportée avec eux. Ils pensaient que la petite chandelle qui s'y trouvait leur fournirait de la lumière pendant quelques ly seulement ; mais elle les éclairait encore lorsqu'à 30 ly de Kay-tcheou ils arrivèrent près d'un moulin abandonné où ils s'arrêtèrent, car ils étaient épuisés de fatigue et de froid. Dès qu'ils eurent allumé des herbes amassées en cet endroit, la petite chandelle s'éteignit. Après s'être réchauffés et avoir pris un peu de nourriture, ils dormirent ; puis ils continuèrent leur route sans encombre.

« Au point du jour, ils étaient dans une famille chrétienne, où d'autres néophytes les attendaient avec des caisses et des bagages pour cacher les têtes. Ces derniers conduisirent le tout par la grand'route, comme des marchands, et les autres se retirèrent par divers sentiers.

« Ils arrivèrent tous au collège, où je les attendais, le jeudi 6 mars. Nous nous trouvâmes réunis ce soir-là, outre les élèves, 4 missionnaires et plus de 10 chrétiens, parmi lesquels le docteur Y, frère de Lucie.

« Les têtes étaient encore toutes couvertes de la boue où elles étaient tombées. Les chrétiens, qui les avaient enlevées, n'avaient pas osé les laver eux-mêmes, parce que, disaient-ils, c'étaient de saintes reliques auxquelles eux, pécheurs, n'étaient plus dignes de toucher. Nous les lavâmes nous-mêmes à grande eau, et après les avoir bien

essuyées, nous les disposâmes sur une table pour les contempler à loisir. Elles étaient encore fraîches et colorées, sans la plus légère odeur. Je peignai la barbe de M. Néel qui était fort mêlée, et il n'en tomba pas un poil. Nous ne pouvions nous faire à l'idée qu'ils étaient morts. Ils étaient aussi reconnaissables que pendant leur vie. Leurs traits n'étaient pas même contractés. Ils avaient l'air de sommeiller. Nous les baisâmes avec respect, et sans répugnance, je vous assure.

« La tête de M. Néel était coupée fort proprement et d'un seul coup. Celles des trois autres présentaient des coupes moins unies. Mais celle de la vierge Lucie était hachée. Le premier coup avait enlevé toute la base du crâne, et était venu aboutir à la jonction des mâchoires sous les oreilles. Le bourreau avait dû ensuite donner un demi-tour de sabre pour contourner l'os maxillaire, et aboutir, en sciant, sous le menton. Aussi avait-elle la face couverte de sang.

« Craignant qu'on ne fit des perquisitions, nous songeâmes à les mettre en lieu sûr, le soir même. Nous les enveloppâmes de plusieurs doubles de papier de soie, et les mîmes dans une grande urne en faïence, en les séparant entre elles avec de la chaux en poudre. Puis vers le milieu de la nuit, nous les enfouîmes dans un champ, à distance du collège.

« Au bout de 15 jours, n'entendant parler d'aucune perquisition de la part du mandarin, nous les retirâmes pour les déposer en un lieu plus convenable. Elles commençaient alors à répandre une légère odeur, les lèvres et les joues avaient pris une couleur livide, mais le front, les oreilles, et autres parties moins charnues étaient encore blanches et fort belles. Après les avoir de nouveau enveloppées, nous les déposâmes dans une longue caisse à 5 compartiments, et nous attachâmes sur chacun une tablette de bambou, marquant par des crans les numéros d'ordre. Je consigne ici cette disposition, dans la crainte que nous ne venions à perdre nos archives.

5	3	1	2	4
LUCIE	MARTIN	J.-P.	JEAN	JEAN
Y	OU	NÉEL	TCHEN	TCHANG

« Nous remplîmes les compartiments de chaux en poudre, et après avoir bien fermé la caisse, nous la déposâmes dans le caveau de M^{sr} Albrand, qui est sur un monticule, en face du collège.

« Le cercueil de M^{sr} de Sura, qui est au milieu, se trouve entouré de huit martyrs, les trois de 1858 et les cinq de cette année.

« J'oubliais de dire que le docteur Y revendiqua le petit bonnet ensanglanté, qui était encore sur la tête de sa sœur quand nous la reçûmes. Or, en ce même temps, la femme de son second fils était malade à l'extrémité. Il avait épuisé toutes les ressources de son

art, et avait fini par lui déclarer qu'il fallait se disposer à mourir. Elle avait reçu les derniers sacrements depuis quelques jours. Le vendredi 7 mars, lendemain du jour où nous avons reçu les têtes des martyrs, le docteur Y, de retour à la ville, va voir sa bru et lui dit : « Je t'apporte aujourd'hui le seul remède qui me reste. Ranime ta foi. Voici le bonnet ensanglanté de ta tante ; mets-le sur ta tête un instant, récite dévotement 5 *Pater* et 5 *Ave Maria*, et adjure ta tante de montrer son crédit auprès de Dieu. La prière finie, il retire le bonnet, et sort pour aller à notre pharmacie de la Sainte-Enfance, où il réside ordinairement. La jeune femme s'endormit paisiblement. (Elle n'avait pas fermé l'œil depuis 15 jours.) Au bout de 2 heures de sommeil, elle s'éveille et tourne la tête. Sa belle-mère, qui veillait près d'elle, lui demanda ce qu'elle regardait : « J'entends, dit-elle, une voix qui prie à mon oreille, mais je ne vois personne ; » puis elle se rendormit. La même chose se renouvela une seconde fois. A la troisième fois, la voix qui priait à son oreille termina en disant tout haut : « *Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il !* » Cette voix la réveilla entièrement. Elle se dit aussitôt à elle-même : « Est-ce que je vais mourir ? Cette prière finit comme nous terminons les nocturnes des morts. » Elle sentit, dit-elle, en même temps comme une odeur de sang encore fumant. Un moment après il lui prend fantaisie de se lever. Elle le fait sans difficulté, s'assied près du feu et demande à manger. Après quelques jours de convalescence, elle est venue entendre la messe en actions de grâces. Tous les chrétiens regardent cette guérison comme miraculeuse.

« Le jeune satellite, qui ne s'était pas approché des sacrements depuis 5 ans, vint trois jours après son expédition, sans que personne l'eût exhorté, demander spontanément à se confesser, et promit d'abandonner ce métier incompatible avec les devoirs d'un bon chrétien. J'attribue sa conversion aux mérites de nos martyrs. »

Le 4 juin 1868, Faurie fit pour les restes des martyrs de Kai tcheou la même visite et le même changement de cercueil que pour les martyrs de Mao-keou¹.

Les ossements furent portés au séminaire de Lou-tsong-koan, nettoyés, et le 10 mars 1869 placés dans de nouveaux cercueils, après qu'on

¹ Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, sous la date du 5 juin 1863 : « Les ossements des huit martyrs qui étaient déposés dans le caveau de Mgr Albrand avaient été renfermés dans de simples caisses de bois communs. Ces caisses commençant à se pourrir, nous les avons retirées pour les visiter et nous avons consacré deux jours à nettoyer et approprier les ossements. Nous allons préparer pour les enfermer de nouveau des caisses de bois de cyprès, que l'on revêtira d'une feuille de plomb. (Voir à l'*Appendice XXXI* le texte des procès-verbaux dressés à cette occasion.)

en eût soigneusement fait la liste. En cette dernière circonstance Faurie était accompagné de Lions et de Bodinier. Il prit, parmi les ossements de Néel, la partie de la vertèbre du cou¹ qui avait été tranchée par le sabre du bourreau, et il envoya cette relique au Séminaire des Missions-Étrangères, ainsi que plusieurs autres objets ayant appartenu au martyr ; il joignit à cet envoi des cheveux de Martin Ou, de Jean Tchen, de Jean Tchang, de Lucie Y².

Le 26 janvier 1893, une visite canonique fut faite au tombeau des martyrs par Guichard le coadjuteur du Vicaire apostolique, accompagné du provicaire Gréa, des missionnaires Chasseur, Thibault, Seguin, Chaffanjon, Laborde-Debat, Dürr, qui trouvèrent les cercueils intacts, à la place où ils avaient été déposés 25 ans auparavant³.

III

Vielmon à Pékin. — Lettres du prince Kong et de Kleczkowski. — Demandes d'indemnités faites par Faurie. — Démarche du Séminaire des Missions-Etrangères. — Lettre de Drouyn de Lhuys. — Craintes des Chinois. — Lettres interceptées.

Après les événements de Tsin-gai Faurie avait jugé bon d'envoyer Mibières à Pékin. Quoique les résultats n'eussent pas été absolument conformes à ses désirs, il résolut de faire de nouveau partir un missionnaire capable d'éclairer la Légation française sur la situation du Vicariat apostolique du Kouy-tcheou. Il porta son choix sur Vielmon quotidiennement mêlé à la plupart des événements qui venaient de se passer. Le 20 février 1862, deux jours après la mort de Néel et de ses compagnons, il lui remit pour notre ministre la pièce dont la teneur suit⁴ :

Nous Louis-Simon Faurie, évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou (Chine), notifions à tous ceux qui ces présentes verront, que M. Léonard Vielmon, missionnaire de notre Vicariat, est légitimement délégué par nous auprès de la Légation française à Pékin, pour réclamer réparation de la violation du traité à notre égard, et notamment de la mort de Jean-Pierre Néel, missionnaire français de cette province, décapité pour la foi le 17 février⁵ 1862, par Tay Lou tche mandarin de la ville de Kay-tcheou.

¹ Voir à l'*Appendice* XLI l'authentique dressé à cette occasion.

² Voir à l'*Appendice* XLII la description de ces objets avec les indications prouvant la provenance.

³ Voir à l'*Appendice* XLIII, le texte du procès-verbal de cette visite.

⁴ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 135.

⁵ Cette pièce dont nous avons l'original sous les yeux porte bien la date du 17 février, ce qui est une erreur, J.-P. Néel et ses compagnons ayant certainement été martyrisés le 18 février et Lucie Y le 19 ; elle porte également la date du 20 février, quoique l'évêque ne semble avoir connu le martyre que le 21.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes à Kouy-yang-fou, métropole de la province du Kouy-tcheou, le 20 février 1862.

Dans une lettre subséquente adressée à la Légation, Faurie faisait remarquer dans un langage qui, non sans quelque raison, parut un peu vif, que l'accord fait au sujet des meurtres commis à Tsin-gai avait été incomplet et insuffisant pour empêcher le crime de Kai tcheou. Cette manière d'envisager les choses n'étonna sans doute pas outre mesure le comte de Kleczkowski, au moins s'il faut en croire ces réflexions de Mihières¹ : « M. de Kleczkowski a senti lui-même le premier qu'il aurait beaucoup mieux valu traiter à Pékin ; cela n'a pas dépendu de lui ; il attend impatiemment des lettres du Kouy-tcheou qui lui apprendront le résultat des négociations. Connaissant les menées et les cabales de Tien ta-jen, il est encore plus irrité contre lui ; il m'a répété plusieurs fois d'avoir confiance, que si l'arrangement qu'il avait pris avec Lao venait à ne pas être tenu au Kouy-tcheou, à son retour à Pékin il pousserait l'affaire avec plus de vigueur, maintenant l'honneur de la Légation est en cause, je ne pense pas qu'elle veuille avoir le dessous dans cette affaire. »

Muni des lettres de son Vicaire apostolique Vielmon partit pour Pékin ; le 7 mars il était à Tchong-kin, mais à cause des rebelles qui barraient le Yang-tse, il ne put quitter cette ville qu'à la fin du mois. De Tchong-kin à Fou-tcheou, ses bateliers eurent une alerte : « Le 30 mars vers les neuf heures, au moment où nous mangions le riz, tout le monde était épouvanté. Personne n'a mangé que moi, qui pour cela ne mangeais que plus tranquillement. Un coup de canon et 4 ou 5 coups de fusil, qui ont porté leur charge au moins à 100 mètres de nous, m'ont appris qu'il y avait quelques hommes. Après le déjeuner j'ai regardé à mon tour. J'ai vu beaucoup d'arbres une quinzaine d'hommes et 3 ou 4 drapeaux. Il faut dire que j'ai regardé avec mes yeux européens, avec des yeux chinois j'aurais peut-être pris les arbres pour des hommes. »

A Han-keou, où il arrive le 13 avril, il ne trouve pas le consul français, Simon, parti depuis quelque temps pour Shang-haï ; il fait visite au consul anglais, qui le reçoit très bien, prend intérêt aux affaires du Kouy-tcheou, écrit à de Bourboulon, afin que Vielmon obtienne l'autorisation de se rendre à Pékin, et le missionnaire conclut ainsi² : « Tout le monde dit qu'il faut une punition exemplaire. »

A la fin du mois d'avril, il est à Shang-haï où l'amiral Protet³ lui

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 574. Lettre du 3 mars 1862.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 129, M. Vielmon à M^r Faurie, Han-keou, 16 avril 1862

³ Auguste-Léopold Protet, né le 20 février à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), aida le gouvernement chinois à réduire les Tai-ping, tué le 17 mai 1862 à l'assaut de Nankiao. Une statue lui a été élevée à Shang-haï.

fait un excellent accueil ; il voit bientôt arriver Mihières revenant de Canton¹, et tous les deux s'embarquent pour Takou le 1^{er} mai, sur un navire de guerre anglais. Leur voyage fut assez long, et ils n'arrivèrent à Pékin que le 22 mai. « Grand a été notre désappointement, écrit Mihières², en apprenant que M. le Ministre était parti depuis six jours par la voie de la Sibérie pour se rendre en France. Sans ce contre-temps notre affaire eût été traitée de suite et, j'espère, d'une manière satisfaisante. M. de Bourboulon gardait, en dernier lieu, vis-à-vis du ministère chinois, une contenance plus ferme qu'à l'ordinaire, grâce un peu, il faut leur rendre cette justice à MM. Trève, lieutenant de vaisseau, et Fontanier, employés provisoirement au ministère, le premier comme secrétaire, le second comme interprète. Je ne veux pas dire qu'entre les mains du chargé d'affaires la question du Kouy-tcheou ne sera pas résolue d'une manière satisfaisante. L'honneur de la France y est trop intéressé, pour que M. de Kleczkowski ne fasse pas tout ce qui dépendra de lui pour exiger des autorités chinoises les réparations les plus éclatantes possibles. D'une autre part, les Légations anglaise et russe, qui voient dans la mort de M. Néel une affaire d'un intérêt commun, pressent notre Légation de ne pas fléchir, de sorte que nous pouvons espérer un bon résultat. »

Au moment où Mihières écrivait, de Kleczkowski rentré à Pékin, avait déjà entamé des négociations avec le prince Kong, au sujet du meurtre de Néel, et il avait en mains signée par le chef du gouvernement chinois la lettre suivante datée du 20 juin 1862³ :

J'ai reçu, noble Chargé d'affaires, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a quelques jours, concernant l'affaire de l'assassinat dans le Kouy-tcheou d'un Français et de plusieurs chrétiens indigènes ; affaire certainement déplorable à tous égards. Les chrétiens, en effet, sont tous sujets de l'Empereur mon auguste maître. Comment, parce qu'ils sont chrétiens, les désigner pour des coupables et comment disposer de la vie des hommes comme s'il s'agissait de paille pourrie ? Comment, à plus forte raison, mettre la main sur un missionnaire français ? C'est encore plus en dehors de tout droit et de toute raison, car c'est une violation des traités, et l'on ne saurait concevoir un pareil manque de foi. Il est donc impossible de ne pas aviser au moyen de punir de tels faits avec toute la rigueur des lois, pour manifester le respect aux traités, empêcher le mépris des principes reconnus de toute justice.

Mais en Chine, suivant les lois de toute antiquité, avant qu'on ne poursuive criminellement une affaire, on doit en examiner et constater au préalable l'origine et les véritables circonstances, pour ne laisser aux cou-

¹ M. de Kleczkowski était alors à Singapore pour s'y marier.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 151. Lettre à Mgr Faurie. Pékin, 21 juin 1862.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 667.

pables aucun faux-fuyant ; c'est alors qu'il est possible de mesurer la punition suivant l'équité et d'empêcher les gens de crier à l'injustice. Tandis que si l'on n'examine pas, si l'on ne constate pas avec le plus grand soin le commencement et la fin, ainsi que toutes les phases d'une affaire, quelque légère que soit une omission à ce sujet, on s'expose avec certitude à ce que non seulement les coupables ne se soumettent pas à l'arrêt, mais que l'opinion publique en général n'en admette pas la rectitude. En ce qui concerne cette affaire du Kouy-tcheou, aussitôt que j'ai reçu, noble Chargé d'affaires, votre dépêche précitée, je l'ai soumise par un mémorial au trône et Sa Majesté a daigné donner l'ordre au vice-roi du Su-tchuen, Lo, d'examiner rigoureusement et en secret toutes les circonstances constatées par notre communication et d'en rendre réponse dans le moindre délai. Depuis, j'ai eu également l'honneur de solliciter de Sa Majesté l'ordre d'adjoindre aux deux dignitaires précédents le maréchal Tchong, afin qu'il dépêche de son côté des officiers manchoux de haut rang, intelligents et intègres, pour prendre avec soin les informations les plus amples à ce sujet, pour constater tous les détails et en faire un rapport immédiat. Il ne saurait y avoir ni le moindre retard, ni le moindre déguisement de la vérité. Aussitôt donc que les mémoriaux en réponse des dignitaires Tchong, Lao et Lo seront arrivés au trône, l'affaire suivra son cours naturel sans qu'il y ait l'ombre de négligence et de délai.

Depuis qu'il m'est donné à moi, prince, de diriger les affaires de la Chine avec l'étranger, je me suis toujours exclusivement appuyé sur les principes de la plus stricte justice, la partialité n'entre point dans mes idées. Cette affaire, d'ailleurs, est avant tout chinoise, et elle demande à être traitée avec d'autant plus de justice et de rapidité qu'il s'agit de montrer que je ne perds jamais de vue la bonne intelligence entre la Chine et l'étranger. Il est donc superflu, noble Chargé d'affaires, que vous m'en entreteniez avec une continuelle insistance. Et puis il m'est permis d'espérer, je pense, que vous savez, noble Chargé d'affaires, que l'empire des Tsing ne saurait souffrir qu'il y ait entre nous des germes d'inimitié ou de refroidissement de notre alliance, comme il est inadmissible également que l'amitié du grand empire de France ne soit pas toujours appréciée à toute sa valeur.

Communication officielle en réponse de toute importance.

Le 24^e jour de la 6^e lune de la 1^{re} année de Tong-tehe.

Ainsi, d'après cette lettre, le vice-roi et le maréchal tartare du Su-tchuen étaient, avec Lao, chargés de régler les affaires du Kouy-tcheou ; c'était là une de ces mesures préliminaires que la Chine excelle à prolonger, prolongation dont le prince Kong voulait d'avance écarter toute réclamation, puisqu'il priait notre Chargé d'affaires, même sur un ton légèrement hautain, de ne faire aucune insistance. Devinant les médiocres résultats de l'action chinoise, Kleczkowski n'attendit pas de les connaître exactement pour prévenir son gouvernement du meurtre du prêtre français. Il considérait avec raison le fait comme très grave au point de vue de la politique internationale, car il était une flagrante violation des traités au lendemain de leur conclusion.

fait un excellent accueil ; il voit bientôt arriver Mihières revenant de Canton¹, et tous les deux s'embarquent pour Takou le 1^{er} mai, sur un navire de guerre anglais. Leur voyage fut assez long, et ils n'arrivèrent à Pékin que le 22 mai. « Grand a été notre désappointement, écrit Mihières², en apprenant que M. le Ministre était parti depuis six jours par la voie de la Sibérie pour se rendre en France. Sans ce contre-temps notre affaire eût été traitée de suite et, j'espère, d'une manière satisfaisante. M. de Bourboulon gardait, en dernier lieu, vis-à-vis du ministère chinois, une contenance plus ferme qu'à l'ordinaire, grâce un peu, il faut leur rendre cette justice à MM. Trève, lieutenant de vaisseau, et Fontanier, employés provisoirement au ministère, le premier comme secrétaire, le second comme interprète. Je ne veux pas dire qu'entre les mains du chargé d'affaires la question du Kouy-tcheou ne sera pas résolue d'une manière satisfaisante. L'honneur de la France y est trop intéressé, pour que M. de Kleczkowski ne fasse pas tout ce qui dépendra de lui pour exiger des autorités chinoises les réparations les plus éclatantes possibles. D'une autre part, les Légations anglaise et russe, qui voient dans la mort de M. Néel une affaire d'un intérêt commun, pressent notre Légation de ne pas fléchir, de sorte que nous pouvons espérer un bon résultat. »

Au moment où Mihières écrivait, de Kleczkowski rentré à Pékin, avait déjà entamé des négociations avec le prince Kong, au sujet du meurtre de Néel, et il avait en mains signée par le chef du gouvernement chinois la lettre suivante datée du 20 juin 1862³ :

J'ai reçu, noble Chargé d'affaires, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a quelques jours, concernant l'affaire de l'assassinat dans le Kouy-tcheou d'un Français et de plusieurs chrétiens indigènes ; affaire certainement déplorable à tous égards. Les chrétiens, en effet, sont tous sujets de l'Empereur mon auguste maître. Comment, parce qu'ils sont chrétiens, les désigner pour des coupables et comment disposer de la vie des hommes comme s'il s'agissait de paille pourrie ? Comment, à plus forte raison, mettre la main sur un missionnaire français ? C'est encore plus en dehors de tout droit et de toute raison, car c'est une violation des traités, et l'on ne saurait concevoir un pareil manque de foi. Il est donc impossible de ne pas aviser au moyen de punir de tels faits avec toute la rigueur des lois, pour manifester le respect aux traités, empêcher le mépris des principes reconnus de toute justice.

Mais en Chine, suivant les lois de toute antiquité, avant qu'on ne poursuive criminellement une affaire, on doit en examiner et constater au préalable l'origine et les véritables circonstances, pour ne laisser aux cou-

¹ M. de Kleczkowski était alors à Singapore pour s'y marier.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 151. Lettre à Mgr Faurie. Pékin, 21 juin 1862.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 667.

pables aucun faux-fuyant ; c'est alors qu'il est possible de mesurer la punition suivant l'équité et d'empêcher les gens de crier à l'injustice. Tandis que si l'on n'examine pas, si l'on ne constate pas avec le plus grand soin le commencement et la fin, ainsi que toutes les phases d'une affaire, quelque légère que soit une omission à ce sujet, on s'expose avec certitude à ce que non seulement les coupables ne se soumettent pas à l'arrêt, mais que l'opinion publique en général n'en admette pas la rectitude. En ce qui concerne cette affaire du Kouy-tcheou, aussitôt que j'ai reçu, noble Chargé d'affaires, votre dépêche précitée, je l'ai soumise par un mémorial au trône et Sa Majesté a daigné donner l'ordre au vice-roi du Su-tchuen, Lo, d'examiner rigoureusement et en secret toutes les circonstances constatées par notre communication et d'en rendre réponse dans le moindre délai. Depuis, j'ai eu également l'honneur de solliciter de Sa Majesté l'ordre d'adjoindre aux deux dignitaires précédents le maréchal Tchong, afin qu'il dépêche de son côté des officiers manchoux de haut rang, intelligents et intègres, pour prendre avec soin les informations les plus amples à ce sujet, pour constater tous les détails et en faire un rapport immédiat. Il ne saurait y avoir ni le moindre retard, ni le moindre déguisement de la vérité. Aussitôt donc que les mémoriaux en réponse des dignitaires Tchong, Lao et Lo seront arrivés au trône, l'affaire suivra son cours naturel sans qu'il y ait l'ombre de négligence et de délai.

Depuis qu'il m'est donné à moi, prince, de diriger les affaires de la Chine avec l'étranger, je me suis toujours exclusivement appuyé sur les principes de la plus stricte justice, la partialité n'entre point dans mes idées. Cette affaire, d'ailleurs, est avant tout chinoise, et elle demande à être traitée avec d'autant plus de justice et de rapidité qu'il s'agit de montrer que je ne perds jamais de vue la bonne intelligence entre la Chine et l'étranger. Il est donc superflu, noble Chargé d'affaires, que vous m'en entreteniez avec une continuelle insistance. Et puis il m'est permis d'espérer, je pense, que vous savez, noble Chargé d'affaires, que l'empire des Tsing ne saurait souffrir qu'il y ait entre nous des germes d'inimitié ou de refroidissement de notre alliance, comme il est inadmissible également que l'amitié du grand empire de France ne soit pas toujours appréciée à toute sa valeur.

Communication officielle en réponse de toute importance.

Le 24^e jour de la 6^e lune de la 1^{re} année de Tong-tche.

Ainsi, d'après cette lettre, le vice-roi et le maréchal tartare du Su-tchuen étaient, avec Lao, chargés de régler les affaires du Kouy-tcheou ; c'était là une de ces mesures préliminaires que la Chine excelle à prolonger, prolongation dont le prince Kong voulait d'avance écarter toute réclamation, puisqu'il priait notre Chargé d'affaires, même sur un ton légèrement hautain, de ne faire aucune insistance. Devinant les médiocres résultats de l'action chinoise, Kleczkowski n'attendit pas de les connaître exactement pour prévenir son gouvernement du meurtre du prêtre français. Il considérait avec raison le fait comme très grave au point de vue de la politique internationale, car il était une flagrante violation des traités au lendemain de leur conclusion.

Il voulait une punition exemplaire pour les coupables ; il en avait référé à Paris, ce dont il avisa Faurie par cette lettre ¹ :

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur peut s'étonner à bon droit de n'avoir reçu pendant si longtemps aucune réponse à toutes ses lettres adressées à cette Légation. Qu'elle veuille bien, néanmoins, être convaincue que ce n'est point l'indifférence pour les malheurs de votre si intéressante mission, Monseigneur, qui m'a empêché jusqu'ici de vous écrire quoique ce soit au sujet des affaires du Kouy-tcheou. Mais elles sont si compliquées, si difficiles à traiter que j'ai dû ne pas m'exposer à perdre une seule chance de les résoudre tôt ou tard d'une manière entièrement satisfaisante pour tous les intérêts². Je dis, Monseigneur, pour *tous les intérêts*, car Votre Grandeur partagera probablement en ceci mon avis, que la mort infortunée et à jamais regrettable de M. l'abbé Néel intéresse presque autant, sinon davantage, le gouvernement du prince de Kong, que le bien véritable de votre mission et l'honneur de la France. Aussi, quoique dès mon retour à Pékin, le 31 mai dernier, je me sois occupé très activement de cette déplorable affaire, ai-je jugé qu'il ne m'était point permis de rien vous en écrire, car il m'a semblé que j'aurais pu compromettre ainsi le succès des mesures, que le prince de Kong a dû prendre dès le commencement de juin, pour vous mettre enfin à l'abri des persécutions de Tienn ou de Tai et assurer la solution de l'affaire dans le sens indiqué par le représentant de la France. Je ne crois pas, d'ailleurs, que je puisse rien conclure à ce sujet sans en avoir reçu l'ordre formel du gouvernement de l'Empereur, à qui, bien entendu, j'en ai référé immédiatement. Quoi qu'il en soit, Votre Grandeur peut être certaine que cette Légation vous fera rendre pleine et entière justice. J'ajouterai que les demandes de M. l'abbé Mihières me paraissent suffisamment admissibles et que je les ferai valoir de mon mieux. En attendant, j'ose prier Votre Grandeur de vouloir bien s'imposer la plus grande prudence, la recommander également à tous ses collaborateurs tant Français que Chinois, et croire au respectueux et affectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

De Kleczkowski ne disait pas dans cette lettre quelles demandes il avait adressées à notre gouvernement, il n'en informait pas davantage Mihières et Vielmon, se contentant de leur conseiller de « demeurer en repos, puisque leur affaire est avant tout l'affaire de la France, par conséquent elle ne peut que réussir³ ».

Mais nous savons, par ailleurs, que notre représentant avait réclamé la mort de Tien, de Tai Lou-tche et de Tchao. Ce n'était assurément ni sur le désir de l'évêque, ni sur celui des missionnaires qu'il mon-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 513. Lettre du 7 août 1862.

² On remarquera dans cette lettre et dans plusieurs autres quelques fautes de français et des tournures de phrases assez embarrassées ; cela tenait sans doute à l'origine étrangère de Kleczkowski, né en Gallicie en 1818.

³ A. M.-E., vol. 549^d, p. 303.

trait cette sévérité. Faurie s'était, en effet, contenté de spécifier les réparations suivante¹ :

« 1° Mille taëls par tête de victimes chinoises pour leur sépulture et leur famille.

« 2° Pour M. Néel, on ne peut le mettre à prix d'argent, mais je demande le prétoire que Tien ta-jen s'est bâti ici aux frais du peuple, promettant d'en faire un emploi utile au bien public.

« 3° Le Kieou-hou-koung pour faire un asile d'enfants trouvés.

« 4° Le Koung-kouan de Tsin-gay bâti en grande partie avec nos arbres. Ceci est pour relever la *face* du séminaire. Pour les objets volés on évaluera et on fera une restitution au *prorata*. Si on restitue quelques objets, ce sera autant à décharge de la dette envers nous. »

Le Vicaire apostolique, on le voit, avait laissé de côté les punitions personnelles ; à Pékin les missionnaires l'avaient imité ; mais les représentants des nations occidentales, en constatant le manque de bonne foi du gouvernement chinois, s'étaient tous sentis menacés, et espérant qu'un châtement exemplaire empêcherait le renouvellement de pareils crimes et garantirait la sécurité de leurs nationaux, ils n'avaient pas craint de manifester une opinion sévère que d'ailleurs notre chargé d'affaires partageait.

Le Séminaire des Missions-Etrangères, à la prière de Faurie, fit une démarche près du gouvernement français, et son supérieur, F. Albrand, adressa le 4 octobre 1862, au ministre des affaires étrangères Thouvenel, une lettre dont la note principale, facile à constater, était de se tenir dans les généralités.

Le cabinet ayant été changé, Albrand écrivit au nouveau ministre des affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, qui le 25 octobre lui répondit² :

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Vous avez adressé à mon prédécesseur une lettre en date du 4 de ce mois, et vous m'avez fait l'honneur de m'en écrire une le 24, au sujet des persécutions dont la mission du Kouy-tcheou a été l'objet dans ces derniers temps, et dont le dernier acte a été la déplorable exécution de M. l'abbé Néel. Ces tristes événements étaient déjà parvenus à notre connaissance, et des instructions avaient été envoyées à la Légation de Sa Majesté à Pékin, pour approuver la demande de réparations dont elle

¹ A la nouvelle que des indemnités seraient accordées aux parents des victimes, « Y sien-sen, le frère de Lucie Y écrit au domestique de Vielmon une lettre pour le prier de suggérer au missionnaire l'idée de demander pour lui une indemnité de 40000 taëls qu'il emploierait, disait-il, en bonnes œuvres. » (Mgr Faurie à M. Vielmon, 26 novembre 1862. *A. M.-E.*, vol. 549, p. 331). La commission fut peut-être faite, mais Vielmon n'en tint pas compte.

² *A. M.-E.*, vol. 549^a, p. 517.

avait pris l'initiative. Elle a été invitée à insister surtout pour que les deux principaux coupables, le préfet de Kay-tcheou, Tay Lou-tche, et le commandant de la milice urbaine, Tchao Ouy-san, fussent punis du dernier supplice, et pour que le général Tien Hin-chou fût dégradé. Elle aura en outre à réclamer un dédommagement équitable des pertes matérielles subies par la mission catholique. Il n'y a donc qu'à attendre, pour le moment, l'effet des démarches du représentant de l'Empereur, et j'ai voulu seulement, en répondant à votre lettre, vous renouveler, comme M. Thouvenel s'était proposé de le faire à cette occasion, l'assurance des sympathies que ne cesse d'inspirer au gouvernement de l'Empereur l'œuvre de nos missions religieuses en Chine.

De leur côté, les mandarins de Kouy-yang avaient essayé d'entamer des pourparlers avec Faurie au sujet des réparations à accorder pour la mort de Néel ; mais l'évêque avait refusé ; puisque l'affaire était traitée à Pékin et même à Paris, il ne pouvait sous peine de l'embrouiller, de froisser Kleczkowski, de l'embarrasser, et peut-être même de le faire échouer, que laisser les négociations suivre leur cours. Les autorités provinciales ne se tinrent pas pour battues, et espérant réussir par la ruse, elles formèrent le projet de « prendre¹ quelque misérable et de le décapiter en place du véritable meurtrier ». Le moyen est assez fréquemment employé en Chine ; cette fois cependant on s'arrêta au projet et on ne le réalisa pas.

Les missionnaires qui étaient à Pékin suivirent la même ligne de conduite que l'évêque.

« Dans le courant de la semaine passée, écrivent-ils le 4 juillet 1862, un mandarin à globule bleu est venu nous voir. Il se disait envoyé par le prince Kong pour arranger la question de concert avec notre chargé d'affaires ! Je crois qu'il venait nous sonder pour voir s'il ne pourrait pas par de bonnes et belles paroles nous amener à conseiller à M. de Kleczkowski de finir l'affaire au plus tôt, dût-on pour terminer exiger des réparations moins sévères ; nous nous sommes toujours tenus sur la réserve en lui disant que ce n'était pas notre affaire, mais bien celle de M. de Kleczkowski, qui l'arrangerait comme il l'entendrait. »

Cet échec n'empêcha pas l'envoi d'un nouveau négociateur :

« Un mandarin est venu quatre ou cinq fois de la part du prince Kong, écrit Mihières², pour nous prier de décider le chargé d'affaires à s'arranger à l'amiable, à la satisfaction des deux parties. Nous avons répondu naturellement comme nous devons faire qu'il n'était pas en notre pouvoir, quand même nous le voudrions, d'arranger les choses à l'amiable ; qu'il appartenait seulement à la Légation

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1082. Lettre de Faurie, 22 sept. 1862.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 152. Mihières à Faurie.

de trancher la question, et que par conséquent c'était au prince Kong à se concerter avec M. de Kleczkowski.

« Dans le fond du cœur nous attendons avec impatience le dénouement de ce drame. Le mandarin nous disait avant-hier : « Pour terminer l'affaire, il ne faut pas que les Chinois montrent de mauvaise volonté, mais il ne faut pas que les Français soient trop exigeants. Il faut garder un juste-milieu. » Et moi j'ai dit en chinois : *In medio stat virtus.* »

Les Chinois, qui connaissaient par leurs espions la fréquente correspondance entre l'évêque et les missionnaires, l'interceptèrent plusieurs fois. On en avait eu la preuve évidente à Canton, où le consul de France sut que des lettres écrites en français et signées Louis avaient été remises au vice-roi ; poussant plus avant ses recherches il apprit que ces lettres avaient été saisies sur un courrier, par ordre du gouverneur du Kouy-tcheou, aux frontières de sa province¹.

De son côté Faurie écrivait le 24 octobre 1862 :

« Après avoir été aux informations, il conste que nos lettres sont probablement tombées en d'autres mains que celles des rebelles. Plusieurs autres lettres pour des marchands d'ici, qui étaient portées par le même courrier et dans le même paquet, sont arrivées à leur adresse ; il n'y a eu que les nôtres de perdues. Les morceaux qu'on nous a rapportés sont censés trouvés 6 jours après l'accident ; or, malgré les pluies abondantes qui sont tombées dans l'intervalle, les débris ne portent aucune trace de boue. Hier soir le fou-tay, dit-on, nous maudissait, disant que nous recevions des lettres de Pékin qui ne passaient pas chez lui. De tout cela il est facile de conclure, sans jugement téméraire, que les magistrats y sont pour quelque chose et probablement pour tout. »

IV

Agissements de Tien contre l'évêque, les missionnaires et les chrétiens. — Incidents pacifiques. — Envoi des délégués Hiuen et Ki-siang. — Séjour de ces derniers à Kouy-yang — Le vice roi Pan. — Audace de Tien. — Attitude de Faurie. — Embarras des mandarins.

Ces faits suffiraient à nous montrer que la guerre religieuse n'est pas finie au Kouy-tcheou, mais il y en a bien d'autres preuves. Lorsque les envoyés du vice-roi de Canton apportent en 1862 au gouverneur du Kouy-tcheou des exemplaires des traités de 1858 et de

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 321. Lettre de Faurie à Mihières.

1860, « celui-ci, raconte Faurie, ne veut pas les recevoir. Il les envoie à Tien ta-jen, qui les refuse et les renvoie de nouveau au gouverneur. Ce dernier, pour s'en débarrasser, les fait porter chez moi par un domestique, me disant de les afficher si je veux et où je voudrai. J'ai fait répondre que ce n'est pas mon affaire et que je n'ai pas juridiction civile ici. Ces pièces ne pouvant se perdre, je les ai fait remettre à ceux qui les avaient apportées. Ceux-ci les ont de nouveau jetées chez moi sur une table, et se sont échappés. »

Dans le courant du mois d'avril, les officiers de Tien ta-jen, à l'instigation de leur chef, continuent leurs exploits contre la mission ; ils se précipitent par bandes de 20 à 30¹ dans l'église, dans l'évêché, enlèvent tout ce qu'ils peuvent : images, tableaux etc. « Pas moyen de recourir à l'autorité ; pas moyen de résister ni de riposter, car c'est ce qu'ils demandent pour avoir un prétexte de nous accabler, écrit l'évêque qui ajoute :

« Habitué² que nous sommes à tout ce fracas de guerre, nous allons tranquillement notre chemin, espérant en la bonté de Dieu. D'ailleurs nous avons si souvent fait le sacrifice de notre vie que la perspective d'une mort violente ne nous fait pas plus d'impression que la crainte d'un accès de fièvre. Depuis plus d'un an, nous vivons au jour le jour, sans être sûrs du lendemain : ce qui, soit dit en passant, n'est pas une si mauvaise condition pour bien faire son oraison et se détacher de ce bas monde. Je remercie souvent Dieu de bien bon cœur de me tenir si longtemps sous ce pressoir qui fait sortir du plus intime du cœur des misères qu'on n'y remarque pas en temps de paix. Ah ! qu'on est patient, qu'on est maître de son cœur et de ses susceptibilités, quand on pense que peut-être demain un coup de sabre nous enverra au tribunal de Dieu ! Je le prie de nous conserver en temps de paix les bonnes dispositions du temps de guerre. Juin nous a apporté bien des avanies, c'est presque le pain quotidien. »

Au milieu de ces hostilités il se passe d'assez curieux incidents pacifiques, qui nous rappellent que nous sommes en Chine, où la logique française est inconnue. « Dernièrement, écrit Faurie le 11 juin 1862³, j'ai guéri Ma, un des secrétaires de Tien, dont le bras était démis depuis 40 jours. Non seulement il ne pouvait pas s'en servir, mais il souffrait horriblement. Il me fit demander quelque médecine par le catéchiste et médecin Kioung. J'enseignai à ce dernier la manière de remboîter les jointures et je donnai de l'eau sédative. Trois jours

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1084. *Journal*, avril 1862.

² *Journal de la mission*, juin 1862.

³ A. M.-E., vol. 549, p. 269. M^{sr} Faurie à M. Mihières, 11, juin 1862.

après son bras était guéri, pas de douleurs et l'articulation fonctionnait comme avant l'accident. Dans un transport de reconnaissance, il me demanda une entrevue pour me faire le *ko-teou*. Je le fis prier de ne pas se déranger pour si peu de chose ; mais le lendemain arriva un grand dîner dont nous avons eu pour deux jours. »

Ces petits services et d'autres du même genre ne désarment pas Tien¹. « On publie au contraire sous main des pièces contre nous. On les dit officielles et venues de Pékin. Ces pièces louent Tien ta-jen et nous calomnient. »

Le général fait aussi répandre à profusion un libelle composé en 1856 ou 1857 à Gan-chouen contre les missionnaires et contre les chrétiens. « Nos baptiseurs, écrit Faurie, ont trouvé ce pamphlet jusque dans les campagnes les plus reculées et ont souvent rencontré dans les marchés les colporteurs chargés de le distribuer. »

Un jour les soldats de Tien se saisissent d'un enfant chrétien, Joseph Tchang Sin-ti² et l'enrôlent de force parmi les comédiens du général. Peu de temps après, Tien ordonne aux chrétiens égarés parmi ses comédiens d'adorer les idoles, Joseph refuse, il est fouetté jusqu'au sang. L'évêque ayant appris sa courageuse résistance le fit racheter à prix d'argent et le plaça au séminaire où il ne resta que quelques années. Il devint plus tard catéchiste du prêtre Paul Ouang³.

Le général défend aux chefs de la garde nationale de recevoir du séminaire de Lou-tsong-koan l'impôt qu'il prélève dans toute la province pour l'aider à combattre les rebelles, et ensuite il se plaint du refus fait par le séminaire ; mais les chefs de la garde nationale passent outre. « Au⁴ mois de juillet plus d'une vingtaine de ses secrétaires et comédiens, en compagnie de deux de ses concubines, se sont précipités dans l'église et dans la maison et ont enlevé ce qu'ils ont pu. Quelques jours après arrivent environ douze soldats. On a eu le temps de fermer la porte au verrou. Ils ont frappé à coups de pieds, à coups d'épaules, en hurlant comme des forcenés. Les gonds de la porte étaient déjà forcés et elle allait tomber sur ceux qui s'efforçaient de l'étayer, quand Dieu permit qu'ils se décourageassent. Mais, en revanche, ils lancèrent des pierres sur la maison et dans l'asile des filles de la Sainte-Enfance qui est près de l'église ; ce qui n'empêcha pas que, le soir même, je montai à cheval pour aller au collège, afin que tout le quartier sût bien que je suis toujours

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 275, 7^d. 20 juin 1862.

² Sa mère se nommait Agnès Tchang Tchen-che, elle était née en 1816 à Long-pin, et venue en 1857 avec son mari, fabricant d'alcool, habiter Kouy-yang.

³ A. M.-E., vol. 549, p. 669.

⁴ A. M.-E., vol. 546, p. 1087, *Journal de la mission*, juillet 1862.

là, et que j'ai confiance en mon droit. Le peuple nous voit toujours de bon œil, et c'est notre meilleure sauvegarde. »

D'autres incidents surgirent au mois de septembre 1862 : Le vice-roi du Su-tchuen Lo et le maréchal tartare Tsong¹ avaient été chargés d'examiner la conduite de Tien et de faire exécuter l'accord conclu à Canton pour l'affaire de Tsin-gai.

Ces dignitaires députent deux délégués, Hiuen et Ki-siang, qui arrivent à Kouy-yang le 12 septembre à midi. « Le soir même raconte Faurie², ils sont allés rendre visite au gouverneur qui ne les a pas bien reçus : « Vous êtes du Su-tchuen et vous venez vous mêler des affaires du Kouy-tcheou. — Nous venons par subdélégation impériale. » Le gouverneur frappant sur sa table avec colère : « Cette affaire ne regarde que moi seul ; vous n'avez rien à faire ici ! etc. » Ki-siang prétextait une indisposition et se retira. Hiuen resté seul amadoua un peu le grand homme, mais on ne sait par quels propos.

« Le lendemain, ils sont allés chez Tien qui ne les a point reçus, et a fait dire qu'il dormait. Il leur défendit en outre de faire d'autres visites en ville, pour empêcher, je pense, qu'ils ne vinssent chez moi. Un bon mandarin tartare qui paraît nous être dévoué, ayant eu occasion de voir Ki-siang, seul à seul, celui-ci tira de sa ceinture un petit livret qu'il ne laissa point voir à son ami, mais dans lequel il lut bon nombre de questions sur nos affaires. Il lui demanda entre autres choses s'il savait que Tien ta-jen eût écrit une lettre secrète contre nous. Kia Ti-che répondit : « Je l'ai lue de mes propres yeux. Idem pour le libelle diffamatoire et il répondit affirmativement ; sur d'autres questions capitales, comme pillage du collège, meurtre de M. Néel, il éluda disant qu'il ne savait pas ces choses au clair. Ki-siang lui dit que, si on entravait leur mission de manière à les empêcher d'agir, ils repartiraient prochainement et sans venir voir l'évêque, parce qu'ils n'avaient pas de face à venir me dire qu'ils ne peuvent rien faire. »

Quelques jours plus tard arrive Pan, vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou. Pour qu'on ne le soupçonne pas de se laisser corrompre, il ne veut faire ni recevoir aucune visite avant d'avoir pris toutes ses informations.

A ce moment une question se pose parmi les missionnaires :

« Ni le vice-roi ni les délégués ne font mine de vouloir venir me voir pour traiter nos affaires, écrit Faurie³, et s'ils repartent sans s'être occupés de nous, notre position sera pire qu'auparavant ; on me

¹ Plusieurs écrivent Tchong.

² A. M.-E., vol. 546, p. 1073. Lettre à M. Delamarre, 14 sept. 1862.

³ *Journal de la mission*, 14 septembre 1862.

conseille d'aller moi-même le premier les aborder pour les obliger à entrer en matière. Mais après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, je crois qu'il vaut mieux attendre pour voir la tournure que prendront les événements. Outre qu'en sortant je m'exposerais à quelque mauvais coup de la part de Tien ta-jen, je pourrais indisposer ces messieurs et même n'être pas reçu. Il y a assez d'autres griefs contre ce Tien ; laissons d'abord agir les autres. D'ailleurs il est à peu près impossible qu'on fasse le procès de Tien sans parler de nous. »

La décision paraît sage à en juger par ce qui suit :

« Le vice-roi ayant fait appeler chez lui les cinq tao-tay de la création de Tien, quatre se sont rendus. Tchao Ouy-san manque à l'appel. Le vice-roi les livre au Kouy-yang fou To (juge ordinaire du district) pour qu'il les interroge d'après un catalogue de questions qu'il lui envoie. Le vice-roi attend toute la journée : les quatre tao-tay ne reparaissent pas. On apprend que To n'a pas fait l'interrogatoire demandé. A 6 heures du soir le vice-roi envoie une escouade de soldats pour les prendre et les ramener chez lui. Il les interroge lui-même un à un. Le nommé Sié, boiteux de naissance, comparait le premier. Le vice-roi l'exhorte avec bonté à se repentir d'avoir accepté illégalement cette dignité ; puis il lui demande : « Est-ce toi qui as été secrétaire de Tien ta-jen ? — Oui. — Est-ce toi qui as rédigé la lettre secrète de Tien contre les Européens ? — Il n'y a jamais eu une pareille lettre. Le grand homme s'est laissé circonvenir par les chrétiens, ce sont des calomnies. » Le vice-roi avec colère : « Je n'ai encore vu aucun chrétien, et ils ne m'ont présenté aucune accusation. Les questions que je te fais, je les apporte de Pékin par écrit. » Il lui dit ensuite : « Montre-moi ta jambe tortue. Tien ta-jen a écrit à l'Empereur que tu étais estropié pour avoir été blessé dans un combat... » Après avoir constaté qu'il n'était pas blessé et n'avait jamais été au combat, il l'a fait mettre à genoux et l'a dégradé en lui arrachant son globule ; puis il l'a fait enchaîner et mettre en prison. Les trois autres ont eu le même sort.

« Tien apprenant cela est entré dans une fureur diabolique. Il appelle ses officiers et leur commande d'aller sur l'heure massacrer l'évêque et ses missionnaires et mettre le feu à l'église. Pas un officier ne bouge. Il redouble de fureur et bondit comme un insensé. Beaucoup de gens de sa maison s'échappent effrayés. Il tire son sabre et s'adressant au premier de ses capitaines (Yang Gay-pao) qui ne vaut, dit-on, guère mieux que lui, il le somme d'aller à l'instant massacrer l'évêque et brûler l'église. Yang Gay-pao répond : « Je veux d'abord aller assassiner ces quatre tao-tay ; après cela je ferai ce que vous voudrez. » Et il part pour aller exécuter ce projet. Les autres officiers l'entourent et l'empêchent de sortir. Tien tire son sabre : « Va

de suite à l'église ou je te tue. — Tuez-moi si vous voulez, mais je proteste que je n'irai pas. Il me faut d'abord abattre ces quatre têtes. Ce sont eux qui vous ont fait faire vos plus grandes fautes. Ils vous ont empêché de sortir contre les rebelles ; ils vous ont fait faire le commerce d'opium et de femmes ; ils vous ont fait écrire et sévir contre les chrétiens ; ils vous ont fait grever le peuple d'impôts... etc. Ce sont vos plus grands ennemis, et c'est dans vos intérêts que je veux vous en délivrer. » Tien ne répond rien, mais s'adressant à d'autres officiers, il donne le même ordre d'aller tout massacrer à l'église. Yang Gay-pao dégainé son sabre, se met sur la porte, et menace de décapiter quiconque fera mine de sortir. Puis il ajoute de manière à être entendu de tous : « Il veut nous faire une belle affaire, comme il en a fait tant d'autres. Si nous faisons ce coup, nous pouvons bien prévoir ce qui nous attend. D'ailleurs si nous massacrons à l'église, la révolte est déclarée, il faudra massacrer dans toute la ville, et nous ne sommes pas en mesure. » Tien est entré dans sa chambre en jurant et tempêtant. Il a crié toute la nuit, mais les choses en sont demeurées là. »

Dans ces circonstances critiques, il ne reste plus à l'évêque qu'à invoquer la puissance et la miséricorde divine, sa piété n'y manque pas :

« Nous nous mettons, nous, notre église et nos chrétiens, sous la protection de saint Joseph, patron de la première et unique église de cette province, écrit-il¹, et faisons le vœu, si saint Joseph protège son église et nous, de demander en commun au Souverain Pontife de l'établir patron spécial et principal de toute la mission, nous sommes sûrs d'avance du vote unanime de tous les fidèles. Ils ont partout, grâce au zèle de feu M^{gr} Albrand de bonne mémoire, une dévotion toute particulière à saint Joseph. »

Pendant ce temps, Tien continue à vomir des injures contre les missionnaires et contre le vice-roi. Celui-ci l'apprend et répond froidement : « C'est un enfant, laissez-le crier, je ne le crains pas. »

Pan s'est trompé sur le caractère de Tien et sur le sien, et un fait qui se passe dans la nuit du 16 au 17 septembre, lui donne la véritable mesure de son ennemi et aussi la sienne.

« Tien² a soudoyé, pour la somme de deux mille taëls, quelques mauvais sujets lesquels sont allés de nuit, en franchissant les murs de l'enclos attenant au palais du vice-roi, jusque dans la chambre particulière de ce grand personnage, et lui ont présenté, le sabre à la main, une sommation signée de Tien ta-jen :

« De trois choses l'une : 1^o Relâche les quatre tao-tay que tu as dégradés hier et pars au plus vite ; 2^o Ou viens te battre avec moi. Si je

¹ *Journal de la mission*, 16 sept. 1862.

² *Journal de la mission*, 17 sept. 1862.

suis vainqueur, le Kouy-tcheou est à moi ; si je suis vaincu il est à toi ; 3° Si tu n'acceptes aucune des conditions susdites, les deux hommes ci-présents doivent te tuer sur place.» Le vice-roi en un cas si urgent relâche les quatre tao-tay, et promet de partir dans trois jours.

« Alors, par une singulière politesse, qui nous paraît au moins ironique sinon insolente, Tien envoie au vice-roi en présent des provisions de bouche pour la route et lui souhaite bon voyage. Le premier dignitaire n'est pas en retard d'amabilité chinoise, il va remercier le général, mais celui-ci est malade et ne le reçoit pas ; le lendemain Tien lui rend la visite avec une bonne escorte de soldats. On parle de la pluie et du beau temps, comme si rien n'était. Cependant Tien prend ses précautions, et le jour même il établit un camp près de son prétoire, sur le pont Lou-toung. Il est presque en état de révolte ouverte. Si les choses ne changent pas de tournure d'ici à deux jours, et que le vice-roi parte, comme il l'a annoncé, nous serons probablement tous massacrés.

« Les mandarins se sont rassemblés pour aviser à ce qu'il y aurait à faire. On exhorte le vice-roi à ne pas partir de sitôt. On le prie de rester encore une dizaine de jours, espérant que Tien ne fait ces démonstrations que pour l'effrayer, mais qu'il n'en viendra pas à une révolte ouverte. Le vice-roi paraît toujours décidé à partir. Le grand trésorier Hay a dit qu'il voulait à tout prix prendre notre défense, au cas que Tien voulût en venir à des violences contre nous. On lui a objecté qu'il n'avait ni soldats, ni armes. « Peu importe, dit-il, c'est mon devoir. Si Tien ta-jen tue encore des Européens, le traité est déchiré et la guerre recommence contre mon Empereur. Si Tien ta-jen me tue, je mourrai, c'est mon devoir. Seulement je désire que le juge criminel se joigne à moi, et que nous prenions tous les deux cette responsabilité. Pour le passé, nous ne pouvons nous en occuper, parce que nous n'avons pas d'ordre de l'Empereur ; mais pour l'avenir nous devons en répondre sur notre tête. »

La situation est grave, elle nous paraît même ne pas manquer d'une certaine solennité. Tout à coup, le jeudi 18 septembre à 5 heures du soir, arrive un courrier de Pékin, apportant des dépêches adressées au vice-roi. L'une d'elles lui ordonne de dégrader Tien et de le transférer au Su-tchuen. Le vice-roi publie aussitôt l'édit impérial. Tien, à cette nouvelle, est pris d'un tremblement de frayeur ou de fureur. Il essaie d'exciter ses capitaines à la révolte, mais ceux-ci protestent qu'ils ne se révolteront jamais contre l'Empereur. Cependant le général assure qu'il ne partira pas. « Nous craignons toujours, conclut Faurie¹, qu'il ne nous fasse un mauvais coup, comme il l'a tenté de

¹ *Journal de la mission*, 19 sept. 1862.

faire au vice-roi par de mauvais sujets soudoyés. Nous avons cependant, au fond du cœur, la confiance qu'il n'arrivera aucun malheur. Jusqu'ici Dieu nous a conservés d'une manière si providentielle que nous ne pouvons pas ne pas espérer qu'il achèvera son œuvre. Ce que Dieu garde est bien gardé. Nous avons bien fait de ne pas nous mettre en avant ces jours-ci. »

Malgré ce que la situation semble avoir d'embrouillé et même d'anormal, le vice-roi part le 19 septembre pour le Yun-nan, où l'année suivante il tombera sous les coups des Mahométans qui l'écorcheront vif.

Tien refuse toujours de rendre les sceaux, et les deux délégués Hiuen et Ki-siang à qui le préfet de Kouy-yang, To, vient demander combien il faut d'hommes pour leur voyage, répondent : « Aucun, nous ne partons pas. » To insiste, les délégués renouvellent leur déclaration de ne partir qu'après avoir accompli leur mission.

Le 21 septembre le gouverneur fait remettre à l'évêque un pli venant de la Légation de France ; il renfermait des lettres et dix exemplaires du décret du 4 avril. Ce paquet avait fort intrigué les mandarins qui avaient essayé d'en connaître le contenu. « Les¹ marges étaient décollées, mais ils n'avaient pas osé briser les sceaux. Ils ont envoyé aux informations auprès des gens de l'église, mais comme ceux qui m'entourent ne savent de mes affaires que ce qu'ils doivent en savoir, ils n'ont pu rien en tirer. Alors ils ont envoyé un mandarin qui m'aborde quelquefois. Celui-ci m'a dit qu'on est en souci de savoir quel est l'objet de cette missive, qu'ils ont eu peur de se compromettre en l'interceptant. Je lui ai remis une feuille du décret impérial, sans lui dire le contenu des lettres. »

Peut-être faut-il attribuer à l'impression que leur causa ce décret les démarches de Len, un des quatre tao-tay compromis. « Le lendemain en effet, raconte Faurie², celui-ci alla trouver un négociant chrétien de sa connaissance et l'a prié de venir intercéder auprès de l'évêque pour qu'il écrive à Pékin et demande qu'on laisse encore ici Tien ta-jen. Si je fais cette démarche Tien ta-jen fera afficher le traité et portera tous les décrets que je voudrai en faveur de la religion. Le chrétien a répondu que je ne m'occupe que de la religion et des bonnes œuvres et nullement des affaires civiles. « Remarque, lui a-t-il dit, que depuis l'arrivée des délégués impériaux et même du vice-roi, l'évêque ne leur a rien dit, rien écrit, il ne les a même pas vus. Il laisse le soin de traiter toutes les questions aux hommes du gouvernement et de la Légation. Il ne se mêle absolument de rien. »

¹ *Journal de la mission*, 21 sept. 1862.

² *Journal de la mission*, 22 sept. 1862.

Cette réponse est-elle connue de Tien ? le décourage-t-elle ou l'irrite-t-elle ? Quoi qu'il en soit, le jour même il envoie des émissaires appeler les rebelles Tchang-mao pour l'aider dans son plan de révolte. Mais ses envoyés sont fort heureusement arrêtés par un de ses capitaines (le tchen-tai Chen) « qui est cependant loin d'être un honnête homme. »

Le 23 septembre, nouvelles démarches d'amis de Tien ; deux mandarins de son prétoire vont secrètement chez un chrétien et l'engagent à prier l'évêque d'écrire à Pékin, pour que le gouvernement laisse Tien au Kouy-tcheou. « Toujours même réponse, écrit Faurie¹, que je ne m'occupe pas des affaires civiles ; que je n'ai pas de mission du gouvernement pour faire afficher ou exécuter le traité ; que je ne suis point un homme civil, mais seulement l'évêque des âmes etc... Toutes ces sollicitations sont peut-être des ruses de Tien pour faire croire qu'il revient de sa folie et qu'il ne veut plus se révolter. Avec ces Chinois on ne sait jamais à quoi s'en tenir. Si c'était sincère, ce serait curieux de voir un homme qui, il y a deux jours, voulait m'assassiner, venir implorer mon patronage. Mais ma ligne de conduite est bien tracée, et je ne veux me mêler en rien des choses du gouvernement, même pour ce qui me regarde. C'est à notre Légation de nous protéger, et à nous de vivre comme ci-devant à la grâce de Dieu. »

Ayant échoué du côté de l'évêque, Tien se tourne du côté du gouverneur Hang ; il est plus heureux, et Hang écrit à Pékin, demandant que le général reste au Kouy-tcheou, où sa présence est nécessaire ; Faurie qui a connaissance de la dépêche du gouverneur la résume ainsi² :

Les rebelles du Su-tchuen sont allés à Tchen-gan-tcheou. Les soldats de Tien ta-jen les ont battus complètement ; Tien ta-jen a reçu l'ordre de se rendre au Su-tchuen ; mais le peuple du Kouy-tcheou, qui ne veut pas à quelque prix que ce soit se séparer de ce général, s'est cramponné aux bras de son palanquin, et n'a pas voulu le laisser sortir. Le gouverneur ajoute : « L'Empereur ne doit pas forcer la conscience des peuples ! Puisque tout le monde s'oppose au départ de Tien ta-jen, Tien ta-jen demeurera au Kouy-tcheou. »

Il va sans dire que les nouvelles des victoires remportées sur les rebelles étaient aussi fausses que les affirmations de l'attachement du peuple.

Le 24 septembre, Faurie note sur le *Journal de la mission* les nouvelles suivantes³ :

¹ *Journal de la mission*, 23 sept. 1862.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 592.

³ A. M.-E., vol. 546, p. 1083.

« 24 septembre, mercredi. — Le mandarin qui me tient secrètement au courant des affaires m'a écrit aujourd'hui ceci, qu'il a entendu de ses propres oreilles :

« Le délégué Hiuen est allé hier chez To et lui a dit : « Pourquoi au Kouy-tcheou ne permettez-vous pas de prêcher la religion chrétienne ? » To a répondu : « Nous n'avons pas défendu de prêcher, mais parce que l'an dernier à la 4^e lune, l'évêque faisant des visites s'est assis dans une chaise à huit porteurs, et s'est fait précéder du parasol jaune, insigne qui n'est pas même permis au vice-roi, nous ne sommes pas contents. On l'a averti pour qu'il se réformât ; mais ces Européens offensés se sont mis en grande colère, et n'ont pas voulu entendre parler d'accommodement. Ceux qui accompagnaient l'évêque dans d'autres palanquins étaient des chevaliers d'industrie du Su-tchuen qu'ils ont habillés en Européens pour nous tromper. Quant à l'affaire du séminaire, leurs gens ont été tués fortuitement par des soldats vagabonds. Cela ne regarde pas l'administration civile. Cependant pour faire la paix sur ce point, je promets cinq mille taëls qu'on paiera quand le Kouy-tcheou sera en paix et qu'on aura de l'argent. Pour les chrétiens tués à Kay-tcheou, ils n'observaient pas les règles de la garde nationale ; voilà pourquoi la garde nationale en masse les a livrés au mandarin, pour qu'il les décapitât. Dans ce nombre, il n'y avait pas d'Européen : c'était un homme soudoyé pour contrefaire l'Européen. Cependant pour étouffer cette affaire, je consens à ce qu'on prenne dans la garde nationale un égal nombre d'hommes qu'on décapitera afin de rendre vie pour vie. Leurs têtes seront suspendues à la porte de l'église, afin que tout le monde sache que réparation a été faite. Tay et Tien sont de bons mandarins aimés du peuple. Si l'évêque veut absolument pousser le procès contre eux, le peuple de toute la province du Kouy-tcheou n'y consentira pas et peut-être se révoltera. » Telles sont les impudentes calomnies qu'on se prépare à écrire contre vous et les réparations peu convenables qu'on a le projet de vous proposer. Je vous avertis afin que vous vous prépariez à démentir ces mensonges. Je pourrais bien le faire moi-même puisque je sais la vérité et que j'assiste à tous les conseils, mais je me compromettrais et je ne pourrais plus vous être utile. J'aime mieux dissimuler dans l'intérêt de votre précieuse personne et de votre sainte religion et vous souhaiter succès et santé. Vous savez qui vous écrit, je me dispense de signer.

« P. S.— Les têtes qu'on se propose de sacrifier ne sont pas celles des coupables. Si on en vient là ne laissez pas faire une pareille iniquité.

« Aussitôt ma lettre lue, brûlez-la. »

« Je fais répondre par le chrétien de confiance qui communique entre nous deux, que je n'ai aucune mission officielle pour juger

ces affaires, que j'ai fait mes réclamations en toute vérité auprès de la Légation française, et que c'est à elle, de concert avec le gouvernement chinois, à prononcer une sentence ; que j'intercéderai autant que je pourrai, même pour les vrais coupables, *a fortiori* pour des innocents ; que notre religion a horreur du sang et nous défend la vengeance, que j'aime de tout mon cœur ceux qui nous ont fait tant de mal, et que je voudrais sincèrement pouvoir les sauver corps et âme ; que je suis évêque pour faire du bien à tous ceux de cette province, etc... mais que je ne puis répondre de ce qu'exigera notre grand Empereur de France. Je sais seulement qu'il juge les choses avec équité, mais exige avec énergie l'exécution de ses sentences surtout lorsqu'il s'agit de violation des traités.

Mercredi soir. Aujourd'hui les mandarins se sont rassemblés de nouveau. Hiuen a dit au gouverneur : « Il faut pourtant trouver moyen d'arranger les affaires. » Le gouverneur : « Proposez vous-même le moyen qui vous paraît préférable. — Moi je voterais pour qu'on payât les dégâts faits, plus une somme pour les parents des victimes ; qu'on dégradât entièrement Tchao Ouy-san (spoliateur du séminaire, etc.), et qu'on déposât d'un ou de deux grades Tay et To, sauf à les réintégrer dans deux ou trois mois ; et qu'enfin on décapitât un certain nombre d'hommes quelconques pour rendre vie pour vie. Ainsi les Français verraient qu'on a fait une éclatante réparation, et ils seraient contents, je pense. »

« Le gouverneur a dit qu'il y réfléchirait. Dès que la séance a été levée, il a couru chez son ami Tien pour le consulter. Celui-ci a répondu : « Qu'on leur donne de l'argent tant qu'on voudra ; qu'on tue cent personnes, tout le district de Kay-tcheou, si on veut ; mais qu'on ne touche pas à ces trois mandarins. Je m'y oppose formellement. »

« Ces messieurs ont oublié, je crois, qu'ils n'ont pas mission de prononcer sur cette affaire, mais seulement d'examiner et de faire leur rapport. Ils font tout cela sans être venus me dire un mot. Les délégués voudraient pouvoir tout terminer avant de m'aborder. Cela m'accommode fort, mais je crois qu'ils se trompent, et je crains qu'ils ne fassent des pas de clercs. »

Enfin, après deux mois de séjour à Kouy-yang, le 19 novembre, les deux délégués envoient un médiateur, Tcheou Cheou-tchen, près de Faurie. « Mais, dit l'évêque en écrivant à Kleczkowski, sachant que notre Légation a mission de nous protéger et qu'elle s'en occupe activement et efficacement, j'ai répondu qu'il ne m'appartenait point de répondre à ces questions, parce que je n'avais point mission pour cela, que je n'étais point mandarin, mais évêque et

m'occupant exclusivement de religion et de bonnes œuvres. J'ai seulement exposé de nouveau le mal que nous avons souffert. Pour les réparations à faire, je les ai renvoyées aux décisions de leur Empereur et de notre Légation, leur protestant que je souscrivais d'avance à tout ce qui serait réglé de concert par les deux pouvoirs et que je ne ferais nulle réclamation

« Ils m'ont proposé de faire décapiter autant d'individus qu'ils avaient tué de chrétiens. J'ai répondu qu'il ne m'appartenait pas de répondre à cette question pas plus qu'aux autres ; que si cela me regardait seul, je n'avais qu'un mot à répondre : pardon des coupables.

« L'entrevue a duré près de deux heures. Or, comme pendant tout ce temps je me suis aperçu qu'on cherchait à m'enlacer dans des subtilités pour pouvoir tirer de mes réponses des conséquences que je n'admettais pas et ne pouvais admettre, j'ai fait mettre par écrit la substance de ce que j'avais dit ou voulu dire, j'ai signé et scellé de mon sceau, protestant que toute autre interprétation de mes réponses ne serait reconnue ni par moi, ni par notre Légation.

« Ils ont été fort embarrassés parce que cela leur a fermé le passage par lequel ils comptaient s'esquiver ; j'en agirai toujours ainsi désormais. Les deux délégués avaient promis de venir me voir en personne ; mais ils n'ont pas encore paru. »

V

Négociations de Kleczkowski. — Lao nommé commissaire extraordinaire. — Le gouvernement français demande la peine capitale contre Tien, Tai et Tchao. — Lettre de Kleckowski au prince Kong, résumant la politique de la France et ses réclamations. — Autres dommages-intérêts. — Départ de Kleckowski, appréciation sur lui.

Longtemps avant d'avoir reçu cette lettre, Kleczkowski, au courant des faits par Mihières, Vielmon, Delamarre, avait agi sur le prince Kong, pour enlever à Lo, vice-roi du Su-tchuen, la direction des négociations relatives aux affaires du Kouy-tcheou, et pour faire nommer commissaire extraordinaire le vice-roi Lao, avec lequel il avait traité l'affaire de Tsin-gai.

Il finit par réussir, et le 27 décembre il l'annonça à Faurie en ces termes¹ :

¹ A. M.-E. vol. 549ⁿ, p. 685. Lettre à la Légation de France, 25 nov. 1862.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 519.

Pékin, le 27 décembre 1862.

MONSEIGNEUR,

C'est assurément ma mauvaise fortune qui fait que malgré tous mes efforts je ne puis encore, même au moment où j'ai l'honneur de vous adresser la présente, annoncer à Votre Grandeur rien de bien positif. Je suis convaincu cependant que nous sommes déjà bien plus près de la solution satisfaisante de votre affaire que les apparences ne permettent de le croire. Aussi, dès que j'ai reçu la lettre que Votre Grandeur avait écrite le 17 septembre dernier à M. Delamarre, je l'ai communiquée au prince de Kong. Le résultat de mon entrevue avec le prince fut que Lao, l'ex vice-roi des deux Kouang, qui venait d'être dégradé pour des affaires de concussion¹ a été sur ma demande réintégré dans tous ses honneurs et envoyé dans le Kouy-tcheou avec le titre de Commissaire Impérial extraordinaire. Je l'en avais d'ailleurs prévenu à l'avance ; de sorte qu'il ne peut pas douter que cela ne soit dû exclusivement à mes instances en sa faveur. De cette manière il est notre obligé, et comme à Canton il n'a cessé de nous donner à tous des preuves irrécusables de son bon sens, de son esprit éclairé, de sa justice et de son énergie, je suis porté à croire qu'aussitôt qu'il sera arrivé à Kouy-yang, il trouvera le moyen de nous débarrasser de notre ennemi. Lao a dû recevoir, il y a 15 jours au moins, la dépêche du prince que je lui ai envoyée, moi aussi, par un duplicata et il me semble qu'il doit déjà être en route. Prions Dieu qu'il vous arrive vite et vous trouverez en lui, Monseigneur, un protecteur et un ami.

Comme corollaire de cette mesure, j'ai fait retirer au vice-roi Lo le manie-ment des affaires de nos chrétiens dans le Se-tchouen, le maréchal Tchong seul en étant désormais chargé. Mais, en attendant, là doivent se borner mes actes. Le bon vouloir du prince et de ceux qui l'assistent ne saurait être mis en doute, car ils comprennent que cette affaire est trop grave pour que la France la laisse longtemps en souffrance ; mais aucune puissance humaine ne peut faire que le cabinet de Pékin soit plus fort actuellement dans les provinces qu'il ne l'est, et je ne puis pas exiger du prince que le successeur de Tien arrive au plus vite à Kouy-yang, car cela dépasse son pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement central nous impose le devoir de ne rien faire qui l'affaiblisse davantage, car c'est encore lui qui protège nos autres Missions éparpillées dans l'empire. Vous voudrez bien comprendre d'après cela, Monseigneur, que quelque ferme et persévérant que je sois, en poursuivant sans trêve ni repos la solution de votre affaire, ma position n'est pas aussi aisée qu'elle peut le paraître à première vue, car j'ai à concilier bien des intérêts et à faire face à bien des difficultés. Or cela n'aurait pas eu lieu, si Votre Grandeur, tenant compte de la situation géographique du Kouy-tcheou, dans lequel il est évident que nous ne pouvons pas agir militairement, avait jugé convenable de s'en éloigner elle-même et ne s'était point bornée à nous expédier M. l'abbé Vielmon.

J'admets bien volontiers qu'en restant à votre poste, au milieu des plus grands périls, vous ayez largement rempli votre devoir envers vos chré-

¹ M. de Kleczkowski doit être bien informé ; cependant nous devons dire que nous avons lu ailleurs qu'il avait été puni à cause de la mauvaise conduite de son fils, attaché à l'état-major de Tien ta-jen. Quant à la dégradation, elle avait consisté à descendre de trois degrés dans la hiérarchie.

tiens. Mais je me demande si un pareil acte de courage et d'abnégation de la part d'un pasteur en faveur de ses ouailles n'a pas été, en même temps, un certain oubli de ce que Votre Grandeur devait à la France, à cette Légation et même au gouvernement chinois. La France saurait vous venger, comme elle vengera assurément l'infortuné abbé Néel, mais à quel prix ? Avons-nous le droit individuellement de lui susciter des affaires, de compliquer sa politique, de porter indirectement atteinte à ses intérêts ? Car il est incontestable que les embarras de la position où je suis moi-même, et les difficultés inappréciables, que je crée au Cabinet de Pékin par rapport à l'affaire du Kouy-tcheou, ne sauraient accroître le bon vouloir du prince à notre égard ou augmenter l'influence que nous devrions avoir dans ce pays. Et qui en profitera ? je le laisse à deviner à Votre Grandeur, espérant ainsi que vous voudrez bien me pardonner, Monseigneur, les quelques réflexions qui précèdent, ne les attribuant qu'à l'intérêt bien vif, à toute la sollicitude que je ressens nécessairement pour Votre Grandeur en la voyant subir consécutivement tant d'épreuves. Quoi qu'il en soit, après Dieu, veuillez avoir confiance dans cette Légation. Monseigneur, représentant de l'Empereur, notre glorieux Souverain, je manquerais à tous mes devoirs comme je faillirais, ce me semble, à mon propre honneur, si je négligeais quoi que ce fût pour vous faire rendre en cette affaire pleine et entière justice. Espérons seulement que cela sera bientôt. Personne ne le désire plus que moi.

Pour répondre à cette dernière partie de la lettre de Kleczkowski, Faurie aurait pu lui adresser ces lignes qu'il écrivit à F. Albrand :

Ma présence soutenait et encourageait les chrétiens. Si j'étais parti, ils auraient été tous à la débandade et n'auraient pas osé rester en ville. Il m'est arrivé d'aller parfois pendant huit jours pour me reposer au collège qui n'est qu'à 5 kilomètres de la métropole. A mon retour, les chrétiens m'avouaient tous que quand l'évêque n'est pas là, ils sont en souci et éprouvent un malaise qu'ils ne peuvent définir, ils ont peur même sans qu'il y ait de démonstrations hostiles ; mais quand l'évêque est en ville, les plus grandes avanies ne les déconcertent pas. C'était plus qu'il n'en fallait pour me clouer à mon poste.

Ainsi, grâce aux démarches de notre représentant, Lao qui deviendra bientôt vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou, était chargé de régler les affaires de la mission dans cette dernière province.

A ce sujet, le gouvernement chinois lui envoya des instructions dont nous ne connaissons pas entièrement la teneur, mais qui ne paraissent pas avoir été en harmonie avec les demandes de Kleczkowski qui étaient celles du gouvernement français lui-même. Le prince Kong voulait bien ordonner à Tien de quitter le Kouy-tcheou¹, il voulait bien le punir ainsi que les deux mandarins Tai Lou-tche et Tchao Oui-san, mais il refusait de les condamner à mort. Or, au mois de janvier 1863, notre représentant reçut

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 247. Lettre à Mgr Faurie, 24 novembre 1862.

une dépêche signée de notre ministre des affaires étrangères, Thouvenel¹, déclarant qu'il réclamait la punition des coupables telle que la voulait Kleczkowski, c'est-à-dire la mort de Tien, de Tai et de Tchao.

Vielmon avisa aussitôt son Vicaire apostolique de cette nouvelle en des termes dont la précision ne fut point prophétique²:

Nos trois grands ennemis, Tien, Tai et Tchao sont condamnés à mort. Ils doivent être exécutés à Pékin. Un agent de la Légation française et les gendarmes qui doivent assister à l'exécution sont désignés.

Tien ta-jen moteur de la persécution, Tai Lou-tche, meurtrier de M. Néel et Tchao Oui-san, spoliateur de notre séminaire, seront conduits à Pékin pour y recevoir la peine capitale. Nos trois ennemis marcheront au milieu de 10 soldats commandés par deux officiers, un civil et l'autre militaire, ils se rendront devant la porte de notre Légation, pour demander pardon à la France, et dans le même ordre on les conduira sur la place des exécutions, où ils recevront la peine due à leurs crimes ; ce n'est pas M. de Kleczkowski qui exige ces réparations, mais bien l'Empereur français qui veut en finir avec la Chine et lui prouver, que lorsqu'on fait un traité, il faut l'observer. Aussi M. le chargé d'affaires a-t-il signifié au gouvernement chinois que, s'il ne s'empressait pas d'accepter ces conditions, on lui en poserait de plus dures, et que l'amiral serait chargé de les faire exécuter.

Notre représentant insista alors fortement, de vive voix et par écrit, près du prince Kong, pour que la France fût obéie.

La plus importante des lettres qu'à cette occasion il adressa au chef effectif du gouvernement chinois est du 19 janvier 1863, elle résume la politique de la France en Chine à ce moment, et c'est pourquoi nous la citons intégralement³ :

MONSEIGNEUR,

Le 13 courant j'ai reçu la dépêche que V. A. I. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 12 et, après en avoir pris connaissance, j'en suis extrêmement peiné, car il est évident pour moi que vous n'appréciez pas suffisamment, Monseigneur, l'importance des relations d'amitié entre la France et la Chine et ne saurez éviter ainsi qu'une sérieuse atteinte y soit portée tôt ou tard. Et comme je n'ai rien autant à cœur que le maintien de la bonne entente entre nos deux empires, je crois de mon devoir d'entretenir une fois encore V. A. I. à ce même sujet.

La pensée qui domine dans la dépêche que je viens de recevoir, commet suivant moi trois erreurs. La première, c'est que la France puisse seulement concevoir l'intention d'attenter à la véritable dignité nationale de la Chine, qu'elle ait le parti pris de causer aucun préjudice à ses réels intérêts.

¹ Qui était au ministère quand arrivèrent les premières lettres de Kleczkowski annonçant la mort de M. Néel.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 278. Pékin, 8 janvier 1863.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 693.

La seconde, c'est qu'aucun dédommagement matériel soit jamais suffisant à venger l'assassinat juridique d'un Français. La troisième enfin, c'est que l'affaire du magistrat de Si-lin, Tchang-min-fong, se rapporte en quoi que ce soit à celle du Kouy-tcheou qui nous occupe actuellement¹. Voyons ce qui en est réellement et en détail.

Vous m'accorderez bien, Monseigneur, que ce serait probablement faire fausse route que de vouloir juger un homme d'après un seul acte ou quelques paroles du moment, la meilleure voie pour savoir au juste à quoi s'en tenir étant d'examiner avant tout son passé et de voir comment il s'y rattache ou s'en éloigne. Or, si cela est vrai, V. A. I. peut aisément connaître les réels sentiments de cette Légation à l'égard de la Chine et de son illustre dynastie. En 1853, Nan kin venait d'être pris par les rebelles et la satisfaction qu'en éprouvèrent les étrangers en Chine, comme ailleurs, est un fait trop notoire pour qu'il ne suffise pas de le constater tout simplement. C'était, suivant eux, une nouvelle ère qui s'ouvrait pour les rapports de l'Occident avec la Chine et il n'était pas possible de ne pas s'en réjouir. La France seule, par mon organe, en particulier, a toujours maintenu et proclamé que les rebelles n'étaient ni chrétiens, ses coreligionnaires, ni hommes de progrès, qu'ils n'étaient que des bandits, et qu'ainsi il fallait faire des vœux pour que votre gouvernement, Monseigneur, se rendit maître, au plus tôt, de cette formidable insurrection ; plus tard revenu de France en Chine, et envoyé par mon chef en 1854 à Ta-kou, quelle réception y ai-je rencontrée de la part précisément de l'un de vos principaux conseillers actuels, du dignitaire Tchong-loueim ? N'est-ce pas sur son rapport que l'Empereur, frère de V. A. I., m'a désigné nominalemeut comme dangereux pour la Chine, en ordonnant à tous les vice-rois de me surveiller assidûment, même alors que les sentiments et les paroles que j'apportais à la Chine au nom de cette Légation étaient entièrement bonnes. Et de retour à Chang-haï où les bandits agissaient en maîtres, n'est-ce point l'amiral français Laguerre, qui seul entre tous, les a traités en ennemis et a réussi à les chasser de la ville au bout de deux mois, au prix de plus de 30 de ses officiers ou soldats morts ou blessés.

En 1856, bien que l'affaire de Si-lin fût déjà arrivée, la France n'a pris aucune part aux dissentiments de Ye-min-tcheun avec le consul Parker, et je suis même allé à Canton pour annoncer que le gouvernement de l'Empereur gardait encore toute sa liberté d'action dans cette circonstance. Et si, en 1857, la France a déclaré la guerre à la Chine, c'est que Ye-min-tcheun l'avait forcée à agir ainsi en déclarant, comme V. A. I. le fait maintenant, qu'il ne pouvait absolument lui accorder aucune satisfaction pour le meurtre du P. Chapdelaine. Et cependant, même en vous faisant la guerre, le gouvernement impérial de France ne cessait de s'intéresser à la Chine, car il est positif que c'est à la participation de la France à cette guerre que votre gouvernement, Monseigneur, a dû en définitif son salut. Quel est d'ailleurs l'ambassadeur qui vous a traité avec le plus d'égards ? à quels efforts avez-vous dû la possibilité même de faire la paix ? Et durant cette mémorable année de 1860, à qui la Chine doit-elle en particulier d'avoir gardé son gouvernement et votre dynastie ?

¹ D'après ces lignes de notre chargé d'affaires, on voit que les autorités chinoises avaient essayé de confondre la situation des missionnaires en 1856 et en 1862.

Cependant, quel profit la France a-t-elle jamais retiré d'une semblable conduite pleine de générosité et de bienveillance à votre égard ? Certes l'Angleterre vous aide également, peut-être même plus au point de vue matériel que la France ; mais elle retire de ses relations avec la Chine des avantages qui compensent largement les sacrifices qu'elle peut faire en votre faveur. En est-il ainsi des rapports de la France avec ce pays ? A tout cela V. A. I. me répond qu'elle est le propre frère de l'Empereur Hien-fong, et qu'à ce titre elle mérite plus d'égards. Mais veuillez donc bien penser, Monseigneur, quels sont les agents qui vous ont toujours traité avec politesse, avec une vraie amitié et le meilleur vouloir. Evidemment si aujourd'hui j'affirme qu'il faut que Tien-ching-chou, Tai-lou-tche et Tchao-wei-san paient de leurs têtes leurs forfaits, c'est que cela est conforme à la plus stricte justice, aux plus simples notions de l'équité. Comment, en effet, aurais-je l'idée, maintenant que, grâce à l'appui cordial de mon grand empire, votre gouvernement, Monseigneur, devient peu à peu maître de la situation, de vous créer, moi représentant de la France, des difficultés qui y porteraient atteinte. Comment serais-je assez insensé pour vouloir détruire moi-même ce que, hier encore, je vous ai si bien aidé à construire ? Il m'est difficile également de comprendre comment la mise à mort des assassins, que tout le monde reconnaît comme tels, pourrait porter le moindre préjudice aux intérêts de la Chine ou apporter le moindre avantage à la France. Non, Monseigneur, si je veux que les trois principaux coupables meurent, c'est que je vois de plus en plus clairement que les affaires arrivant dans l'intérieur n'ont d'autre origine que le mépris qu'ont les fonctionnaires chinois, vos subordonnés, tout autant pour les traités que pour les ordres de V. A. I., et même pour les décrets de votre auguste Souverain. Que les trois coupables subissent la peine capitale, et les autorités de l'Empire apprendront à se conduire autrement. Vous serez obéi, Monseigneur, car on saura que vous voulez être obéi. Et alors, le représentant de la France emploiera mieux son temps à aviser avec V. A. I. aux moyens de sauver l'empire au lieu de le gâcher en discussions sans fin au sujet d'affaires renaissant sans cesse et également préjudiciables à tous les intérêts. Croyez-vous, en effet, Monseigneur que si Tchang, assassin du P. Chapdelaine, avait été mis à mort, nous aurions aujourd'hui à discuter l'affaire de Tien-chin-chou et de ses complices ? Voilà les motifs, Monseigneur, pour lesquels il n'est pas possible que la France consente à ce que les trois coupables en question soient épargnés. Si elle insiste, c'est qu'elle est convaincue que cela non seulement ne causera aucun préjudice à la Chine, mais au contraire l'aidera beaucoup à vaincre ses difficultés, affermira entre nous les bonnes relations et sera aussi également avantageux à nos mutuels intérêts dans le monde.

Voilà, ce me semble, la première erreur démontrée ; arrivons à la seconde.

Les Empires, comme les hommes, ne sauraient prospérer et grandir, s'ils n'ont pas respectivement le sentiment de leur dignité nationale ou personnelle, mais pour les uns comme pour les autres, il s'agit de se rendre bien compte en quoi ce sentiment consiste, où il est véritablement placé. Or l'une des premières conditions est que, si l'on veut être respecté, il faut respecter les autres. Si on ne tient pas compte de la dignité de ceux avec lesquels on vit, on les force en quelque sorte à agir de même, et alors on porte soi-même atteinte à ce qui est et doit être la base de notre existence

morale et politique. Malheureusement, c'est le principe que la Chine a toujours méconnu en se croyant au-dessus de toutes les nations du monde et en voulant les traiter en barbares et en tributaires. Quoi d'étonnant qu'elle ait subi depuis 20 ou 30 ans tant de calamités de tout genre !

Ce qui s'est passé dans le Kouy-tcheou l'année dernière et la manière dont V. A. I. elle-même essaie de couvrir aujourd'hui les forfaits des trois mandarins coupables n'en est, hélas ! qu'une nouvelle manifestation. Comment la France, l'un des plus puissants empires du monde, pourrait-elle s'y soumettre ? En effet, vous n'hésitez pas, Monseigneur, à m'écrire officiellement que suivant la loi chinoise, le principe de tête pour tête n'est appliqué qu'aux gens du commun, jamais aux fonctionnaires pour leurs rapports avec le peuple. Or, si pernicieuse qu'une pareille loi me paraisse, même en ce qui concerne le gouvernement intérieur d'un empire, je pourrais à la rigueur en admettre l'application aux huit chrétiens indigènes qui ont été exécutés dans le Kouy-tcheou. Mais comment l'accepter pour l'assassinat juridique de l'infortuné abbé Néel ? Est-ce que Tien-chin-chou était son magistrat ? Est-ce qu'il avait sur lui le droit de vie et de mort ? Mais si je l'admettais, est-ce que je ne reconnaitrais par mon grand empire comme tributaire du vôtre ? Aussi que V. A. I. veuille bien être convaincue que si la France insiste pour que les assassins paient de leurs têtes leur forfait, c'est précisément et peut-être uniquement à cause de ce principe. Je dirai même plus, c'est surtout depuis que vous avez mis en avant une semblable loi, que la France peut abandonner moins que jamais sa demande de mise à mort des coupables. Il faut, en effet, que tous vos fonctionnaires apprennent, à la fin, que si jamais l'un d'eux met la main sur un Européen pourvu d'un passeport, sa tête tombera s'il en fait tomber une ; V. A. I. n'en aura que moins d'affaires désagréables à discuter. Quant aux satisfactions à accorder pour de semblables assassinats moyennant de l'argent, cela peut être en usage en Chine, la France ignore chose semblable et serait bien étonnée de l'apprendre. Non, il n'y a pas de trésor dont on puisse payer la vie d'un Français. J'ai entretenu, il est vrai, V. A. I. des dédommagements pécuniaires qui nous sont dus dans cette affaire du Kouy-tcheou, mais ils concernent le pillage des églises de l'endroit et les vols à main armée commis sur l'évêque Faurie ; ils n'ont rien à faire avec l'assassinat juridique de l'abbé Néel. Ce sont deux choses complètement distinctes. L'article 36, d'ailleurs, de notre traité y pourvoit amplement, car il dit positivement « que les coupables une fois punis selon toute la rigueur des lois, libre à ceux qui ont souffert par leurs forfaits de poursuivre auprès de qui de droit le dédommagement matériel des pertes qu'ils ont subies. » C'est de toute justice. Et ce qui aggrave encore le cas, c'est que ce ne sont pas des malfaiteurs communs qui ont brûlé dans le Kouy-tcheou les églises, violé et pillé le domicile des Français. Du tout, ce sont au contraire les autorités elles-mêmes, dont le premier devoir était précisément de protéger les Français contre tout préjudice et toute insulte. Au lieu de cela elles assassinent les innocents en pleine connaissance de cause, violent ainsi de propos délibéré le traité, et voilà qu'aujourd'hui V. A. I. me demande de les épargner, de traiter cette affaire avec longanimité et indulgence. Où serait donc ma notion du juste et de l'injuste, si je me prêtai jamais à un semblable compromis ? L'assimilation que V. A. I. établit entre les affaires de Si-lin et du Kouy-tcheou a de quoi surprendre et attrister en même temps. Je ne m'explique pas comment vous avez pu,

Monseigneur, y penser. Evidemment, celui qui l'aura suggérée à V. A. I. tient fort peu de compte de la bonne foi qui devrait toujours présider aux relations internationales comme celles qu'ont actuellement avec la Chine les plus grandes puissances de l'Europe. Il est incontestable, en effet, que Tchang-min-fong, en mettant à mort le P. Chapdelaine, a violé le traité Lagrené. Mais, à cette époque, le P. Chapdelaine n'avait pas le droit d'aller dans l'intérieur et sa présence dans le Kouang-si était illégale, car il n'était pas un fonctionnaire français et n'avait pas de passeport régulier visé par les autorités chinoises. C'est plus que probable, d'ailleurs, que dans ce moment-là le magistrat Tchang ne se sera pas même douté de l'existence dans le monde d'un empire comme la France. Pour toutes ces raisons ce n'est point le magistrat Tchang qui fut le principal coupable dans l'affaire Chapdelaine, mais le vice-roi de Canton Ye-min-tcheun, car c'est lui qui nous a refusé toute réparation et a insulté ainsi la France. Si donc au moment de la conclusion du traité de Tien-tsin, la France avait demandé la mise à mort du magistrat Tchang et l'avait obtenue, la Chine se serait évitée une guerre avec la France, l'effusion de tant de sang, la perte de tant d'argent et combien d'autres malheurs qui s'y rattachent ; que V. A. I. daigne y réfléchir sérieusement. Ye-min-tcheun, a-t-il agi sagement ou non dans cette mémorable circonstance ? De son côté M. l'abbé Néel, en se rendant dans le Kouy-tcheou, l'a fait en vertu d'une stipulation des mieux définies du traité. Il était porteur d'un passeport sur lequel il y avait non seulement une empreinte du sceau de la Légation de France, mais aussi le visa du trésorier général du Tche-li, et il se trouvait muni d'un extrait des trois articles relatifs au christianisme qui porte l'empreinte de votre propre sceau, Monseigneur. Outre cela, notre traité français avait été publié partout, et si malgré cela se prétextait l'ignorance elle serait inadmissible ; dans tous les cas Tien-chin-chou, grand mandarin et commissaire impérial, que dis-je, gouverneur même du Kouy-tcheou, ne l'ignorait pas. D'ailleurs à peine ce général eut-il fait mettre à mort quatre chrétiens indigènes que je me suis empressé moi-même d'aller trouver le ministre des affaires étrangères Wenn-siang en personne le 12 novembre 1861, pour qu'il défende d'agir aussi follement à l'avenir. Cette dépêche aurait dû lui arriver au plus tard au bout de deux mois. Or, Tien n'a fait mettre à mort le P. Néel que le mois plus tard. D'où il résulte que s'il a fait commettre cet assassinat juridique, il l'a fait en pleine connaissance de cause et de propos fort délibéré. Et après ce meurtre, en a-t-il montré du repentir ? Ne s'est-il pas appliqué plutôt à molester de plus en plus les chrétiens, en faisant en quelque sorte sa principale occupation ? Malgré tout cela, en décembre dernier, c'est encore lui qui se trouvait maître absolu à Kouy-yang, s'y livrait à toutes sortes de violences contre nos missionnaires et les chrétiens. Tailou-tche, Tchao-wei-san y étaient aussi puissants serviteurs que leur maître et protecteur, pendant que le vice-roi Lo, le maréchal Tchong, le vice-roi Pann et le gouverneur Hann semblent se croiser les bras et les regarder faire sinon applaudir à leurs actes. Et voilà qu'aujourd'hui V. A. I. me demande avec le plus grand sang-froid que je traite l'affaire du Kouy-tcheou à l'égal de celle de Si-lin. J'avoue que je ne m'explique pas du tout cette demande, car je n'admets pas que pour sauver les trois coupables, la Chine veuille s'exposer encore à de nouvelles difficultés. Comme si les malheurs qui pèsent déjà sur la Chine n'étaient pas encore suffisants ! Et voilà pourquoi, Monseigneur, j'ai pris tant de peine à vous expliquer en

détail l'état réel de cette triste affaire. En résumé Tien-chin-chou et autres devant subir la peine capitale, ils la subiront. Rien ne peut l'empêcher ; pas d'indulgence pour eux, elle est inadmissible. Il y a d'ailleurs d'autres raisons encore, c'est pourquoi il n'est pas possible de les amnistier. Tien-chin-chou et ses complices ne mourant pas par la main du bourreau, comment les âmes de leurs victimes seraient-elles apaisées et comment empêcherait-on que d'autres agissent de même, puisque ceux qui ont violé positivement la loi de la Chine elle-même et détruit l'amitié des deux empires en sortiraient néanmoins impunis. Non, Monseigneur, la France ne s'y prêtera jamais, et il faut que les assassins meurent. Veuillez donc croire, Monseigneur, que le représentant de la France ne réside pas dans cette capitale pour passer tout son temps à traiter de semblables affaires. Et quant à la question, si celle-ci doit passer par le grand conseil des affaires judiciaires ou non, elle ne saurait être de ma compétence. Du reste est-ce que, à part le meurtre du P. Néel commis par Tien-chin-chou, celui-ci ne s'est pas rendu coupable de bien d'autres affaires ? Est-ce qu'il n'a pas violé de la manière la plus positive le traité ? Est-ce qu'il n'a pas mis à mort bien des innocents ? Est-ce qu'il n'a pas foulé aux pieds l'amitié qui unit la France et la Chine et exposé celle-ci à mille difficultés, à mille dangers, et à ce titre n'est-ce point un serviteur infidèle et rebelle ? Comment V. A. I., premier ministre de l'Empire, peut-elle seulement élever sa voix en faveur d'un homme aussi dangereux ? Je ne m'arrêterai pas évidemment sur ce que vous me dites, Monseigneur, que je vous menace en vous assignant un terme, pour terminer cette affaire, car je pense que je viens de prouver que si je désire qu'elle soit au plus tôt arrangée, c'est uniquement dans l'intérêt de la Chine, c'est que je n'ai que de bons sentiments pour V. A. I. comme pour son grand pays. Mais comment empêcher que l'assassin échappe à la peine qu'il mérite ? Est-ce que cela n'est pas la loi naturelle ? Si V. A. I. ne le reconnaît pas, la Chine en subira des préjudices incalculables. Cependant vous êtes le maître d'agir comme vous l'entendez et je ne vois pas de motifs de vous menacer. Je repousse donc ce reproche, parce que je n'admets pas qu'en disant à quelqu'un la vérité on le menace de cette façon. Il reste, il est vrai, un autre reproche qui peut être mieux fondé, celui de vous avoir fixé un terme. V. A. I. reconnaîtra, elle-même, je pense, que d'avoir passé presque deux ans à traiter et à conclure une affaire ne saurait être de la vraie rigueur ou un manque de bienveillante indulgence. Et c'est certes la première fois que mon grand Empire a eu à attendre si longtemps qu'on lui rende justice. La manière, d'ailleurs, dont votre ministre s'est comporté relativement à la publication de la mort d'un de nos compatriotes, m'a obligé à être sévère envers vous, c'est vrai, mais à qui la faute ? La vérité est, Monseigneur, que si la Chine et l'administration de V. A. I. éprouvent actuellement quelques difficultés dans leurs rapports avec la France, la faute n'en est certes pas à nous, car je puis vous assurer encore une fois, Monseigneur, que ce n'est pas moi qui désire semer des écueils sur votre route. Examinez ma manière d'agir et tous mes actes depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, et vous verrez si j'ai jamais manqué de bon vouloir à votre égard. Mais tout dans ce monde a son terme. Ne vous étonnez donc pas, Monseigneur, que je prie L. L. E. E. Pao et Wenn de me dire catégoriquement ce que vous entendez faire. Notre courrier part après demain et il faut absolument que je rende un compte définitif de cette affaire à S. E. le ministre des affaires étrangères.

En lisant cette lettre on peut se demander si l'habileté y est à la hauteur de la bonne volonté ; cette longue argumentation basée sur des idées presque toutes européennes et qui s'adresse à un Chinois dont le parti est pris, qui ne cédera qu'à la force, a-t-elle chance de réussir ? Et si elle ne l'a pas, notre chargé d'affaires ne s'affaiblit-il pas en la présentant ?

Nous ignorons le texte de la réponse qui fut faite, mais cette réponse fut certainement dilatoire, et cette fois encore la solution réclamée ne fut pas obtenue.

De Kleczkowski quitta Pékin le 2 avril 1863, sans avoir réussi dans cette négociation difficile ; il n'y laissait pas que des amis, mais Mihières, qui était bon et sage, ne garda pas de lui mauvais souvenir.

Quoi qu'on dise contre le pauvre comte, écrivit-il¹, je l'aime beaucoup, nous lui devons de la reconnaissance, il s'est donné beaucoup de peines pour les Missions et pour le Kouy-tcheou en particulier. Je crois que parfois on le juge trop sévèrement ; il a bien des défauts, il est vrai, mais qui n'en a pas ?

Et faisant remonter plus haut sa reconnaissance, le provicaire ajoutait :

Nous devons beaucoup au gouvernement français, il est bien juste que nous fassions tout notre possible pour être utile à ses délégués.

¹ A.-M.-E., vol. 549ⁿ p. 303. Lettre à M^{sr} Faurie, 6 mars 1863.

CHAPITRE V

LES MARTYRS DE KAI TCHEOU — LES RÉPARATIONS

1863-1864

I

Première lettre de Berthemy aux Vicaires apostoliques. — Ses demandes pour obtenir une solution. — Acceptation par la Chine des conditions posées. — Condamnation de Tien et de Tai, indemnités. — Conduite des missionnaires. — Retour à Kouy-yang de Mihières et de Vielmon.

Le titulaire de la Légation française qui prit les affaires en mains, au mois d'avril, après le départ de Kleczkowski, se nommait Jules-François-Gustave Berthemy¹. Il plût aux missionnaires qui écrivent² : « Il nous a fort bien reçus, on est à l'aise avec lui ; en parlant d'affaires il écoute et entend les raisons qu'on lui donne et même il ne dédaigne pas d'interroger. Il est poli, mais ferme dans ses rapports avec les ministres chinois, pas de bavardage avec eux, aussi il est craint. »

La première lettre de Berthemy aux Vicaires apostoliques de Chine n'affaiblit pas cette appréciation³. La voici :

¹ Voir dans l'*Histoire de la miss. du Thibet*, vol. 1, p. 418, une note biographique sur Berthemy. A l'époque de son arrivée à Pékin, Berthemy portait le titre de ministre plénipotentiaire chargé de gérer la Légation ; cette nomination datait du 14 octobre 1862 ; le 9 octobre 1863 Berthemy fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de l'empereur de Chine.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 334. Mihières à M^{sr} Faurie, 24 avril 1863.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 535.

Pékin, le 20 avril 1863.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer mon arrivée à Pékin en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français près S. M. l'Empereur de Chine.

Au moment où je prends possession du poste qui m'a été confié, je tiens à ne pas laisser ignorer à Votre Grandeur ma ferme résolution d'assurer, en toute circonstance, aux courageux apôtres de notre foi la protection dont la France s'est toujours honorée de les couvrir et le libre exercice des droits qui leur sont acquis.

Votre prudence et votre esprit de conciliation faciliteront ma tâche et me sont un sûr garant des sentiments qui ne cesseront jamais d'animer les membres de votre mission.

Permettez-moi d'ajouter, Monseigneur, que j'attacherai un prix tout particulier à la correspondance que vous voudrez bien entretenir avec moi, et aux renseignements que vous croirez pouvoir me transmettre sur la situation générale de la province où vous résidez.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

BERTHEMY.

Vielmon donne quelques détails sur la première visite de notre ministre à l'évêché de Pékin ; elles ne manquent pas d'intérêt :

« L'espoir fondé sur les qualités de M. Berthemy n'est pas vain, à en juger par le début ; les Missions de Chine ont l'homme qu'il leur faut. Pour inaugurer son entrée à Pékin et se mettre sous la protection de la Providence, hier dimanche, le ministre est allé avec toute la Légation entendre la messe à la cathédrale. Après la grand'messe on a chanté le *Domine salvum fac*. En sortant de l'église, Son Excellence, en chaise à huit porteurs, son secrétaire M. de Bellonnet, en chaise à quatre porteurs, ont accompagné Sa Grandeur, qui était en chaise verte, jusqu'à l'évêché¹ ; toute la Légation, même les gendarmes, trois officiers de marine, tous les missionnaires de Pékin formaient, avec le séminaire qui se compose d'une cinquantaine d'élèves, un cortège si nombreux qu'il attirait tous les curieux sur notre passage. Nous avons tous dîné ensemble à l'évêché. Son Excellence, après avoir visité le local, a voulu voir l'établissement des Sœurs. Il a tout bien trouvé. Le ministre a déclaré à M^{gr} Mouly qu'il désire que l'action des missionnaires paraisse, parce que, dit Son Excellence, l'influence que peuvent avoir les missionnaires revient directement à la Légation, et partant retombe sur la France. Cette conduite est tout à fait

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 329. Lettre à M^{gr} Faurie, Pékin, 18 avril 1863.

opposée à celle de M. de Kleczkowski qui voulait complètement effacer les missionnaires.

Berthemy commença aussitôt les négociations relatives aux affaires du Kouy-tcheou. « Le ministre, raconte Vielmon¹ le 28 mai, a dit à M. Fontanier, en notre présence, d'avertir le gouvernement chinois qu'il n'attendra que jusque à la fin de mai (14 de la 4^e lune) le rapport de Lao. Son Excellence a ajouté : « Dites-leur que je ne veux pas les prendre au dépourvu, qu'ils préparent leurs arguments pour soutenir l'assaut que je vais leur livrer. Je n'entends pas qu'on traîne encore en longueur une question qui devrait être terminée depuis longtemps. Je vous promets, a-t-il ajouté, en s'adressant à nous que je leur poserai des arguments, de façon à ne pas leur laisser de subterfuges. » Ceux qui connaissent M. Berthemy disent qu'il est très habile politique. »

Les actes répondirent aux paroles. Le 5 juin, notre ministre fit remettre au prince Kong la lettre suivante² :

MONSEIGNEUR,

V. A. I. n'ignore pas qu'il s'est écoulé plus d'une année depuis le jour où, au mépris des stipulations formelles d'un traité solennellement ratifié, un sujet français a péri victime d'un assassinat juridique. Jusqu'ici cependant ce crime est resté impuni, les meurtriers de l'abbé Néel sont encore investis de l'autorité dont ils ont fait un si coupable usage et les incessantes représentations de la Légation de France n'ont amené aucun résultat sérieux.

Je manquerais, Monseigneur, au premier de mes devoirs en tardant davantage à déclarer que la prolongation d'un pareil état de choses tend à engager la responsabilité du gouvernement de S. M. l'Empereur de la Chine, et je me trouve en conséquence dans la pénible nécessité de mettre V. A. I. en demeure de s'expliquer sur une situation dont les périls ne sauraient lui échapper.

Si, comme je me plais à en conserver l'espoir, le gouvernement de S. M. l'Empereur de la Chine condamne un acte barbare qui, en présence de l'édit impérial du 5 avril 1862, porte gravement atteinte à sa propre autorité, il n'hésitera pas à le prouver en donnant au gouvernement de S. M. l'Empereur des Français les légitimes satisfactions, que je réclame en son nom. Quelle que soit d'ailleurs sa détermination, je prie V. A. I. de vouloir bien me la faire connaître dans le plus bref délai possible.

Cette lettre était accompagnée de l'énoncé des réclamations faites par notre ministre et dont voici la teneur :

Tien-chin-chou, ex-commissaire impérial et gouverneur militaire du Kouy-tcheou, sera jugé et exécuté soit à Kouy-yang soit à Pékin.

¹ A. M.-E., vol 549ⁿ, p. 350. Lettre à Mgr Faurie.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 551.

Le mandarin civil Tay-lou-tche sera destitué et envoyé en exil à vie.

On élèvera sur le lieu du crime, soit aux frais des condamnés, soit à ceux du gouvernement, une chapelle expiatoire ; une somme de 4000 taëls et un terrain suffisant seront affectés à cet objet.

Les familles des chrétiens indigènes assassinés recevront chacune 400 taëls.

Une indemnité de 4000 taëls et une maison convenable située à Kouyang seront données à la mission du Kouy-tcheou, pour l'indemniser des pertes qu'elle a éprouvées par suite du pillage et de l'incendie de ses établissements religieux ou de bienfaisance.

Un décret, publié dans la *Gazette de Pékin* et envoyé à tous les gouverneurs civils et militaires des provinces, annoncera le châtement des mandarins Tien-chin-chou et Tay-lou-tche ; ce décret, qui sera préalablement communiqué au ministre de France, établira que ces fonctionnaires ont été punis pour avoir enfreint l'édit impérial qui assure aux chrétiens le libre exercice de leur culte et mis à mort un sujet français au mépris des traités.

Observons d'abord la différence entre les réclamations de Kleczkowski et celle de Berthemy.

Le premier avait demandé la mort de Tien, de Tai et de Tchao ; le second exige seulement la mort de Tien et l'exil de Tai, il ne parle pas de Tchao.

Vielmon donnait de cette différence la raison suivante¹ :

Le ministre actuel ne veut s'en prendre qu'aux autorités supérieures. Tien ta-jen était commissaire spécial quand il a écrit sa lettre, il avait le droit de commander, et Tai Lou-tche serait en droit de dire qu'il a voulu en cela obéir aux ordres de son supérieur. Donc le supérieur doit payer ; voilà le raisonnement du ministre. Son Excellence ajoute que si Tai n'avait pas excédé dans le mode, qu'il se fût débarrassé secrètement des victimes, il n'aurait demandé aucune punition pour lui. Il le regarde comme l'instrument de Tien, et comme c'est un mauvais instrument, il veut le jeter assez loin pour qu'il soit dans l'impossibilité de nuire.

La seconde différence parut dans la manière de procéder. Kleczkowski agissait seul ; pour présenter la lettre qu'il considérait comme un ultimatum, Berthemy prévint les ministres des autres nations occidentales et se fit appuyer par eux. « De suite sont venus coup sur coup, écrit Mihières¹, les ministres anglais, russe et américain pour renforcer la demande du ministre de France, de sorte que le prince Kong et le ministère ont été obligés de se rendre. »

Le 7 et le 8 juin, d'importants décrets furent signés ; ils furent portés à la connaissance de notre Légation par une lettre du prince Kong, datée du 10 juin et dont voici la traduction² :

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 358. Lettre à Mgr Faurie, 24 juin 1863.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 543.

J'ai pris connaissance de la dépêche que le noble ministre m'a fait l'honneur de me remettre en mains propres le 19^e jour de la 4^e lune et qui est ainsi conçue... (*Suit le texte de cette dépêche que nous venons de citer*).

En me référant aux mesures prises relativement aux événements qui ont eu lieu dans le Kouy-tcheou, je vois que, par un premier décret émanant de l'Empereur, l'ancien vice-roi des deux Kouang, Lao, avait reçu l'ordre de traiter cette affaire de concert avec le gouverneur de la province, mais que nous n'avons encore reçu aucune nouvelle concernant l'enquête qu'il a dû faire à cet égard.

Par un second décret, en date du 21^e jour de la 4^e lune (7 juin), l'Empereur vient d'élever Lao au grade de vice-roi des deux provinces du Yun-nan et du Kouy-tcheou ; enfin, par un troisième décret, en date du 22^e jour de la même lune (8 juin), Sa Majesté dégrade l'ancien vice-roi¹ du Kouy-tcheou, le démet de ses fonctions et ordonne sa mise en jugement, chargeant Lao et Tchang Leang-ki, le premier en sa qualité de vice-roi, le second comme commandant militaire, de recueillir les dépositions des témoins, dont l'interrogatoire devra avoir lieu avec la plus grande sévérité ; tous les détails de cet interrogatoire, ainsi que la condamnation prononcée par les juges contre les coupables seront portées à la connaissance de l'Empereur.

Il est donc avéré aujourd'hui que Tien Chin-chou est dégradé et qu'il va être mis en jugement, ce qui ne laisse plus aucun doute sur une solution prochaine.

Je reconnais que de la mise à exécution des justes réclamations du noble ministre dépend la continuation de nos relations amicales ; aussi est-il du devoir de mon ministère de presser le règlement de cette question, de soumettre les fonctionnaires coupables à une enquête des plus sévères et de leur infliger la punition qu'ils ont méritée. C'est le seul moyen d'assurer aux chrétiens du Kouy-tcheou la protection qui leur est due.

De plus, en agissant conformément aux désirs exprimés par Votre Excellence, ce sera resserrer les liens d'amitié qui unissent déjà les deux empires.

Tel est le but de la présente dépêche.

Le décret du 8 juin qui frappait Tien était ainsi libellé² :

DÉCRET IMPÉRIAL

Lo Ping-tchang (vice-roi du Su-tchuen) avait, d'après nos ordres, fait une enquête sur les accusations portées contre le général Tien Chin-chou par le gouverneur Mao Hang-ping et le censeur Houa Tchou-san, et nous avait fait savoir qu'elles n'étaient pas sans fondement. A cette époque, considérant que le général nous faisait de faux rapports sur l'état de la guerre dans la province, qu'il commettait, assisté de vils officiers, toutes sortes d'excès, qu'il s'était construit un immense palais, qu'il se livrait à toutes ses passions et qu'il avait tué de sa propre autorité un missionnaire Français et beaucoup de Chinois, nous avons émis un décret impérial pour le suspendre de ses fonctions et lui ordonner de se rendre sur-le-champ au Su-tchuen, où il attendrait que Lo Ping-tchang eût examiné et traité son

¹ La traduction porte ce mot, quoique Tien ne fût pas vice-roi.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 541. Traduction de M. Fontanier.

affaire. Mais Tien Chin-chou¹, prétextant une maladie, refusa de se rendre au Su-tchuen. Nous avons alors publié un second décret, ordonnant à Lao Tchong-kouan et à Tchang Leang-ki d'aller en toute hâte faire une enquête au Kouy-tcheou. Tchang Leang-ki nous a déjà fait savoir qu'il était arrivé dans cette province et était entré en fonctions. Quant à Lao Tchong-kouan, il a à faire beaucoup de détours à cause des obstacles et des difficultés de la route ; mais en comptant les jours il doit être arrivé maintenant. Que Tien Chin-chou soit donc immédiatement destitué, saisi et examiné, et que Lao Tchong-kouan et Tchang Leang-ki fassent une enquête minutieuse sur les accusations portées contre lui et sur l'affaire des meurtres qu'il a commis sans aucune raison, qu'ils réunissent tous les témoignages possibles et examinent attentivement comment les choses se sont passées en réalité ; il faut que la vérité apparaisse pleine et entière. Ils s'empresseront alors de prendre une décision conforme aux lois et nous adresseront un placet pour nous en informer.

Respectez ceci.

Le 23^e jour de la 4^e lune.

Ce décret, qu'on veuille bien le remarquer, quelle que fût sa force, ne condamnait pas Tien à la peine de mort réclamée par notre gouvernement, il le dégradait et ordonnait de le juger. Il y avait là une porte par laquelle les Chinois comptaient bien s'esquiver pour éviter au général le châtement suprême.

Quant aux autres réclamations formulées par Berthemy, elles furent rapidement examinées et immédiatement acceptées. Le 15 juin 1863, notre ministre en avertit le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou par cette lettre qui accompagnait les pièces dont nous venons de citer la traduction² :

MONSEIGNEUR,

Dès mon arrivée à Pékin, mon premier soin devait être de réclamer du gouvernement chinois la punition des meurtriers de l'abbé Néel ; je me trouve aujourd'hui en mesure de faire connaître à Votre Grandeur, en lui envoyant copie de la correspondance que j'ai échangée à ce sujet avec le prince de Kong, le résultat de mes démarches.

La nomination de Lao en qualité de vice-roi du Kouy-tcheou et les dispositions bien connues de ce fonctionnaire me font espérer que les engagements, pris envers moi par le cabinet de Pékin, ne tarderont pas à recevoir leur entière exécution.

Si d'aucuns s'étonnaient comme le fit Albrand, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, que les missionnaires aient été

¹ On remarquera que, dans les pièces citées ici, Tien est appelé tantôt Tien Hin-chou, tantôt Tien Chin-chou ; cette différence provient du manque de règles et d'uniformité dans la transcription des noms chinois. Ces différences se retrouvent partout.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 541 Traduction de M. Fontanier.

plus ou moins mêlés aux réclamations d'une punition qui renfermait une condamnation capitale, on pourrait leur citer cette réponse de Mihières¹ :

Notre rôle à Pékin s'est borné à porter nos plaintes devant la Légation, à demander des réparations convenables sans demander positivement la mort de personne. S'il y a quelqu'un de puni de la peine capitale, ce sont nos représentants qui l'ont voulu et exigé. Nous ne sommes intervenus que pour donner les renseignements nécessaires ; seulement je trouve que les mesures sévères prises par la Légation sont très justes. Il faut aussi faire attention à une chose, c'est que le meurtrier de M. Néel a été condamné à perdre la tête, non pas précisément pour avoir fait assassiner juridiquement un missionnaire, mais pour avoir tué un Français. M. Berthemy a dit que si, lors du traité, on n'avait pas si facilement passé sur la mort de M. Chapdelaine, M. Néel ne serait probablement pas mort.

Telles furent les négociations qui suivirent le meurtre à Kai tcheou de Néel et de ses compagnons, elles avaient été longues et difficiles ; de Kleczkowski s'y était usé ; Berthemy avait été plus heureux, mais il y avait mis toute sa force de représentant de la France appuyé par son gouvernement et aidé par les autres Légations. Malgré ce déploiement de vigueur, son succès ne fut pas complet, puisque la condamnation capitale demandée contre Tien ne devait jamais être exécutée.

Il y a dans ces faits matière à une sérieuse étude, à laquelle pourraient se livrer les chefs de missions et les missionnaires et qui leur permettrait de voir, avec la reconnaissance due à la Légation de France, toute la peine que celle-ci est obligée de se donner afin d'obtenir gain de cause dans certaines occasions dont dépend, pour un Vicariat et parfois pour plusieurs, l'influence du catholicisme.

Après cette conclusion, Mihières et Vielmon n'avaient plus qu'à reprendre la route de leur mission : mais Faurie leur avait écrit à plusieurs reprises de revenir aux frais du gouvernement chinois. Il avait exprimé le même désir à notre représentant² :

Il serait aussi d'une grande importance, disait-il, que, les affaires étant terminées, MM. Mihières et Vielmon fussent reconduits honorablement aux frais de l'Etat. Cela aurait une grande influence pour réhabiliter notre honneur devant le peuple et avertir les mandarins qu'en nous molestant ils ont plus à perdre qu'à gagner. Veuillez avoir la bonté d'user de votre crédit pour nous obtenir cette faveur qui, au Kouy-tcheou, aussi bien qu'ailleurs, aura une grande portée pour le présent et pour l'avenir.

Berthemy, jugeant bonne cette manière de voir, insista pour qu'elle fût acceptée par le cabinet de Pékin. Les choses traî-

¹ A. M. E., vol. 546, p. 1291. Pékin, 2 sept. 1863.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 315. Kouy-yang, 14 sept. 1862.

nèrent en longueur ; notre ministre revint à la charge ; au mois d'août il obtint des promesses positives, seulement il fallait attendre « que l'on reçut des nouvelles touchant les ordres envoyés au Kouy-tcheou au sujet de Tien¹ ».

Notre représentant ne put refuser de faire cette concession.

En retour, les ministres chinois se montrèrent polis pour les missionnaires, ils les invitèrent officiellement. L'invitation fut acceptée et voici comment la visite se passa² : « Nous nous sommes rendus au ministère des affaires étrangères le 16 de cette lune, 28 septembre. Nous étions accompagnés par l'excellent M. Fontanier, interprète de la Légation, ami véritable des missionnaires et des missions. Nous avons été reçus par le premier ministre Ouen-siang, par Hen-ki, Tchong-len et Sue-ouan. Ce dernier est du Su-tchuen. Comme il a passé longtemps à Chang-haï, il nous a parlé de plusieurs missionnaires qu'il connaît.

« L'audience avec les ministres a duré à peu près une heure. Tout s'est bien passé ; ils ne nous ont dit que de bonnes choses. Leur intention était, je crois, de nous exhorter à la patience. Il nous ont dit que Tien ta-jen était sur les limites du Su-tchuen, lorsque Lao ta-jen avait reçu les ordres de Pékin, que Lao ta-jen avait mandé le général à Kouy-yang, où il doit subir la peine due à ses crimes. Ils nous ont assuré enfin que, dès la réception des nouvelles du vice-roi Lao, ils s'empresseront de nous faire reconduire dans notre mission, que pour le moment ils seraient en souci sur notre compte et qu'ils désireraient que tout fût bien réglé avant notre départ, afin qu'ils puissent être sans inquiétude sur le succès de nos affaires.

« Comme nous manifestions le désir de partir le plus tôt possible, le premier ministre nous disait : « Prêchez ici, qu'est-ce que cela fait de prêcher au Kouy-tcheou ou à Pékin ? » Je fis observer au grand homme que la langue du Kouy-tcheou n'étant pas tout à fait la même, nous ne serions pas compris. Il me répond : « Je vous comprends bien moi. » Il disait vrai. C'est sans doute l'habitude qu'il a de parler avec les Européens qui est cause de cela ; mais ni eux ni nous n'avons eu la peine de répéter une seule parole pendant toute une longue conversation. Ils nous ont dit qu'il ne faut pas recevoir les mauvais sujets qui veulent se faire chrétiens, et qu'il ne faut forcer personne d'embrasser notre religion. Quand nous leur avons dit

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1293. M. Mihières à Mgr Faurie. 27 sept. 1863.

² A. M.-E., vol. 449ⁿ, p. 394. L'année précédente le prince Kong avait déjà demandé à voir les deux missionnaires, et les ministres voulaient les inviter à une collation ; « mais, raconte Vielmon, M. de Kleczkowski dit avoir cru devoir s'opposer à ces entrevues, ajoutant que nous sommes trop portés à prêcher l'indulgence. » (A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 242. Pékin, 12 novembre 1862).

que les chrétiens sont soumis à un an ou plus d'épreuves avant d'être baptisés, ils ont paru enchantés de cette mesure. Ils nous ont demandé si un membre d'une famille se faisant chrétien, il faut que toute la famille l'imite. Notre réponse négative en garantissant la liberté de chacun a paru leur faire plaisir. « Mais enfin, a dit l'un d'eux, lorsque le mari se fait chrétien, sa femme doit au moins suivre son exemple. » « Rien ne l'y force, avons-nous répondu, nous défendons même aux pères et mères de famille de forcer leurs enfants. » Tous ont répondu : « Voilà qui est très bien ! »

« Nous avons aussi agité la question des rebelles et nous avons parlé de la cause des rébellions. Ils nous ont demandé si au Kouy-tcheou il y a beaucoup de mandarins qui aiment l'argent. Nous nous sommes contentés de sourire. Ils nous ont compris, et nous avons crû mieux dire en répondant qu'il y a beaucoup de bons mandarins au Kouy-tcheou. Ils nous ont aussi demandé quelle avait été la conduite du général Tien en arrivant à Kouy-yang. Nous avons compris que le ministère croyait que le général avait commandé lui-même en personne la première expédition contre les rebelles. Vous savez les réponses que nous devions donner.

« En nous reconduisant jusqu'à la porte, le premier ministre nous a dit : « Je vous invite à venir nous voir lorsque cela vous fera plaisir ; j'aime à parler avec les gens qui y vont franchement. »

On ne pouvait rien dire de plus aimable et peut-être de plus vrai, car si les Chinois ne pratiquent guère la franchise, ils sont heureux, en la rencontrant chez les autres, d'en pouvoir tirer le plus grand bénéfice et de s'en servir même contre ceux qui l'observent. Par ailleurs, ils n'avaient pas dans cette entrevue oublié leurs procédés diplomatiques ordinaires ; ce qu'ils avaient dit du rappel de Tien à Kouy-yang et de la punition qu'il devait y subir était faux, et leur désir de faire reconduire les missionnaires au Kouy-tcheou ne contenait pas plus de vérité. Leurs sourires, leurs approbations et leurs éloges n'avaient d'autre valeur que celle du parfum du noble royaume des fleurs, dont ils étaient les dignes fils.

Aussi d'atermoiements en atermoiements les missionnaires sont encore à Pékin au mois de novembre, et les ministres chinois les prient toujours d'attendre ; mais l'hiver approche, bientôt il ne leur sera plus possible de quitter la capitale, puisque le port du Tien-tsin sera fermé par les glaces. Alors ils partent à leurs frais le 13 novembre, arrivent à Tchong-kin le 12 janvier 1864 et le 23 mars à Kouy-yang. Tous les mandarins, même le vice-roi, leur rendirent visite « comme à de vrais amis ¹ ».

¹ A. M.-E., vol. 549j, p. 234. Lettre de Mgr Faurie à M. Albrand, 13 avril 1864.

II

Arrivée de Tchang Leang-ki. — Départ de Tien. — Le vice-roi Lao. — Ses bonnes dispositions. — Hostilité des mandarins qui désirent le retour de Tien.

Après avoir raconté comment les punitions furent portées, les dommages-intérêts promis, nous allons voir de quelle manière l'accord intervenu à ce sujet fut mis en pratique.

Les exécuteurs des ordres donnés devaient être le vice-roi Lao et le commandant militaire du Su-tchuen, Tchang Leang-ki.

Ce dernier arriva au Kouy-tcheou dans le commencement du mois d'avril 1863. Il se montra tout d'abord fort sévère contre quelques mandarins accusés de concussions, entr'autres Yu et Chen de Tsen-y. Il les dégradâ et les envoya combattre les rebelles en leur disant ces paroles : « Si vous êtes victorieux et ouvrez la route, je vous rendrai votre dignité ; si vous êtes vaincus, je vous fais trancher la tête. »

Puis il fit écrire à Tien pour lui demander son sceau. Le général refusa, mais quand il connut la fermeté de Tchang il se soumit. Tchang continua sa route en contournant par Kien-si la région occupée par les rebelles. Il arriva à Tcha-tso vers le 20 avril : « Ne sachant quelle contenance allait faire Tien, écrit Faurie¹, je me suis retiré au collège, sauf à fuir je ne sais où, si la débâcle avait commencé en ville. Le 21 avril Tien alla jusqu'à Tcha-tso avec une escorte de 500 de ses meilleurs soldats. Tchang le reçut sévèrement, lui reprocha sa désobéissance aux ordres réitérés de l'Empereur, lui montra les nombreuses accusations faites contre lui. On raconte que Tien pleura et s'excusa disant que son entourage l'avait trompé, que ne sachant pas lire il n'avait pu s'assurer par lui-même, ni des ordres de l'Empereur, ni des réponses qu'on y avait faites. Le lendemain, 22 avril Tchang, fit son entrée solennelle dans Kouy-yang. Tien ta-jen est rentré à sa suite une heure après, avec ses 500 soldats, mais on ne lui rendit aucun honneur. On n'a pas tiré le canon.

« On dit que Tien ta-jen a promis de partir pour le Su-tchuen. Mais il paraît que Tchang ne s'y fie pas. Il a fait divers campements aux alentours du quartier qu'il habite. Nous sommes encore un peu en souci. Je ne puis me retirer nulle part. Les rebelles coupent les routes de tous côtés. D'ailleurs on me surveille, et je crois que hors

¹ A. M.-E., vol. 549^a, p. 450.

de la ville je suis plus en danger qu'ici, voilà pourquoi je suis rentré hier matin de bonne heure. Tous (missionnaires et chrétiens) opinent que je suis plus en sûreté à Kouy-yang : 1° parce que Tchang peut mieux nous protéger ; 2° parce que ce nouveau général a donné ordre aux soldats de Tien de se tenir dans leur quartier de la porte sud et de ne point se répandre dans la ville. Or notre église est au nord de la ville. Les soldats de Tien sont toujours libres de sortir et de rentrer par la porte du sud, et une fois dehors, ils vont où ils veulent ; donc il leur serait plus facile de me nuire si j'étais dehors. »

En face du haut mandarin nouvellement arrivé, et qui paraît décidé à ne pas reculer devant les mesures de vigueur, que va faire Tien ? Pour le savoir nous n'avons qu'à reproduire le *Journal de la mission* :

« Les premiers jours de mai, Tchang presse Tien de partir ; mais celui-ci lui répond de s'occuper de ses affaires et de le laisser tranquille. Cependant, il semble faire ses préparatifs de départ et fait distribuer à foison son mauvais libelle contre les chrétiens. Les rues en sont inondées. L'autorité n'ose rien dire.

« 5 mai. Le chrétien Lieou Cheou-chou va au prétoire de Tien réclamer d'un mandarin subalterne une somme d'argent que celui-ci lui devait ; pour toute réponse le général lui court dessus, le sabre levé. Le chrétien n'a dû son salut qu'à la fuite. Il est venu encore tout épouvanté me consulter pour savoir s'il devait réclamer auprès de l'autorité, je l'en ai dissuadé ; car ces jours-ci, un malheureux marchand païen a été décapité pour pareille cause et en semblable circonstance. Les parents sont allés réclamer à la porte de tous les prétoires, la tête de la victime à la main ; aucun n'a osé agir contre cette atrocité. Les mandarins ferment les yeux sur tout ; ils ne sont plus en souci que d'une chose, c'est de le faire partir au plus vite. Il paraît qu'il se décide ; il commence à faire défilier ses bagages. On dit qu'il a plus de cinq cents caisses.

« Le bruit s'est répandu en ville que l'Empereur nous adjugeait le prétoire de Tien. *Corollaire* : Le général en démolit tout ce qu'il peut, enfonce les cloisons, enlève les planchers et en donne ou vend les matériaux. Il n'en restera probablement que la carcasse.

« 11 mai. Aujourd'hui on affiche en ville un bon édit de Tsong en faveur de la religion. A l'instant les distributeurs de libelles ont disparu.

« 12 mai. Tout est prêt pour le départ de Tien : drapeaux, chaises, chevaux. Il doit partir à midi précis. Il a invité les pauvres, à qui il donnait le *hy-fan*¹, à l'accompagner ; et pour cela, il leur a fait

¹ Sorte de soupe de riz.

distribuer à chacun 100 sapèques. Ils sont allés hors de la ville pour lui faire la prosternation au passage.

« 2 heures après midi. Il paraît que Tien s'est oublié à table. Il dit qu'il est trop tard, qu'il ne part pas aujourd'hui. Ce soir il fait consulter les oracles pour savoir le jour propice à son départ; mais Tchang Leang-ki, sans s'inquiéter de la réponse, a fait dire à Tien que, s'il ne partait pas demain, il serait obligé d'agir contre lui, conformément aux ordres de l'Empereur. Ce soir, Tchang Leang-ki fait monter la garde autour de son prétoire par une nombreuse troupe armée. Il fait aussi garder la porte du nord et les avenues de notre quartier. Il craint pour lui et pour nous quelque coup de main. Tien, de son côté, ne s'y fie pas et en fait autant autour de son palais avec les 4 ou 500 soldats qui lui restent. Tchang Leang-ki a plusieurs milliers d'hommes, ainsi nous pourrons dormir tranquilles.

« 13 mai, veille de l'Ascension. Un peu après midi, au moment où nous ne pensons plus à rien, nous entendons tirer le canon.

« Tien ta-jen part pour de bon !

« On lui a fait quelques honneurs; mais à peine était-il sorti de la ville, que Tchang Leang-ki a affiché une proclamation annonçant que Tien Hin-chou, Tai Lou-tche et Tchao Oui-san sont dégradés pour avoir persécuté les chrétiens, et qu'ils seront jugés plus tard. »

Quelques jours après on annonça l'approche du commissaire extraordinaire, Lao, qui avait été, comme nous l'avons vu dans une lettre du prince Kong, nommé vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou. Aussitôt l'évêque lui écrivit, pour lui présenter ses hommages et ceux de la communauté chrétienne. Cette lettre fut remise le 12 juin à Lao, qui le 14 fit son entrée à Kouy-yang.

« A peine arrivé dans son prétoire, raconte Faurie, il envoie un aide de camp à globule bleu me présenter ses civilités, et m'accuser réception de la lettre que je lui avais adressée le 12 juin, à deux journées de la capitale. Le vice-roi me fit aussitôt demander quel serait mon jour pour une entrevue? J'ai répondu que j'étais tous les jours à la disposition du grand homme.

« L'envoyé ajouta que le grand homme se réservait de répondre de vive voix à ma lettre, qu'il avait aussi pour moi des lettres de M^{sr} Guillemain, et qu'il voulait me les remettre en mains propres. »

Pendant ce temps une scène d'un tout autre genre se passait dans le prétoire. Le vice-roi avait fait appeler le préfet de Kouy-yang, To-ouen; il lui demanda en quoi et comment il s'était occupé des affaires des chrétiens, et comme le préfet balbutiait des excuses :

« Comment, interrompit Lao, moi, vice-roi, à un âge avancé, je viens de si loin pour traiter les affaires des chrétiens, et toi, tu dédaignes de t'en occuper; dégradé. »

L'ordre fut exécuté. C'était le mandarin qui, dans la première séance du 31 mai 1861, avait menacé de mort Vielmon.

Devant les dispositions si clairement manifestées du vice-roi, les mandarins se hâtèrent de changer leurs allures, comme en témoigne le *Journal de la mission* :

« 15 juin au soir. — Les mandarins subalternes m'envoient leurs cartes de visite, et j'apprends qu'hier soir, Lao a déclaré aux mandarins réunis qu'il venait, non pour régler, mais pour exécuter ce qui aurait été réglé à Pékin; qu'il ne s'agissait plus de tromper les Européens, parce qu'eux ne trompaient jamais, et qu'ils pardonnaient difficilement une fourberie. « Aussi, ajouta-t-il, je vais choisir parmi vous le moins capable de tromper, pour me servir de médiateur. » On lui proposa alors celui qui avait été médiateur pour Siuen et Ki. « Je n'en veux pas de ce Tcheou Cheou-tchen, c'est un fourbe, s'écria le vice-roi. Si jadis il n'avait pas été fourbe, je n'aurais pas été obligé de faire un si long voyage. Il a voulu tromper l'évêque sans en prévoir les conséquences. Je choisis Siu-Ho-tsin ».

« 18 juin. — Le vice-roi veut montrer de l'énergie, et pense qu'avant de traiter nos affaires, il faut d'abord aplanir le terrain, et il vient d'envoyer saisir les deux tao-tay Tchang et Sié. On les a jetés en prison après avoir fait chez eux une brusque et rigoureuse saisie mobilière. Cette mesure pourra encore en nécessiter d'autres de ce genre. Et pour preuve, on vient de prendre Hia, l'un des beaux-frères de Tien. C'est celui qui conduisait le plus souvent les soldats piller à l'église, et qui a osé lever le sabre sur moi.....

« Ce soir Lao ta-jen m'annonce qu'il viendra demain à trois heures après-midi, pour me faire une visite.

« 19 juin. — Lao ta-jen est venu à trois heures précises. Dès son entrée, au lieu des longues et compliquées cérémonies chinoises, il m'a donné une bonne poignée de main en disant : « Faisons à la française ! » Puis on s'est assis sans autre cérémonie.

« Il m'a d'abord parlé des bons rapports qu'il avait eus à Canton avec les Européens, m'en a nommé plusieurs, puis, au sujet de nos affaires, il montre les dispositions les plus favorables. Il y a donc espoir, et plaise à Dieu que la fin réponde à de si bons commencements.

« Je l'ai invité à visiter l'église et ma plantation de vigne, et lui donnai le bras pour l'aider à marcher, ce qu'il accepta sans façon, vu son grand âge.

« Au moment du départ du vice-roi, je lui exposai comment, depuis deux ans, je suis reclus, sans oser me permettre de sortir en ville, et lui demandai la permission de lui rendre sa visite. Il me répondit : « Demain, j'aurai trop de visites; après demain, c'est di-

manche, jour de prières, pas commode pour vous. Si vous voulez bien, ce sera pour lundi, 7 de la lune. »

« Il m'a, en outre, dit qu'il serait toujours prêt à me recevoir, mais qu'il faut avoir soin de le prévenir d'avance, de peur que je n'aie le désagrément de le trouver empêché.

« En le quittant, je lui ai dit : « Il faut espérer que le traité avec la France durera dix mille ans. » Il m'a répondu. « J'espère, moi, qu'il durera bien dix mille fois dix mille ans, c'est-à-dire toujours. » « Fiat ! » ai-je répondu. Je l'ai reconduit en lui donnant le bras, et la dernière civilité a été encore une poignée de main.

« 22 juin lundi. — Je viens de rendre ma visite à Lao ta-jen. J'y suis allé sans emmener d'autre confrère, et mon équipage modeste, mais décent, n'a pu exciter aucune jalousie ni récrimination.

« Le sous-préfet m'a fait accompagner par six satellites, et arrivé chez le vice-roi au kong-yuen, j'ai trouvé 100 soldats sous les armes pour me faire honneur et une longue file de mandarins debout pour me recevoir.

« L'accueil du vice-roi a été des plus gracieux et toujours à la française, bien entendu. Il a beaucoup parlé des divers peuples d'Europe, et paraît avoir des notions politiques, principalement d'une juste appréciation sur les Français, qu'il estime beaucoup. On n'a pas parlé de nos affaires du Kouy-tcheou, mais ayant eu occasion de lui glisser un mot sur le mauvais livre de Tien, dont les planches étaient en ville, il a de suite donné ordre d'aller les enlever.

« Au sortir de chez le vice-roi, je n'ai pas fait d'autres visites ; seulement, lui ayant demandé s'il était convenable et à propos d'aller voir Tchang Leang-ki, il m'a répondu qu'il irait lui demander pourquoi il n'était pas venu me faire visite ou ne m'avait pas fait inviter. »

Le surlendemain, Tchang venait à son tour voir le Vicaire apostolique.

III

Visites des mandarins à l'évêque. — Conversations. — V. Hoang. — M. Y. —
Les mandarins désirent le retour de Tien.

Cette double visite donna le branle à tous les mandarins de Kouyang, aux chefs de quartier et aux principaux négociants qui vinrent saluer l'évêque. « J'en avais parfois jusqu'à vingt, écrit ce dernier¹, il fallait parler beaucoup. Ils voulaient tout savoir : religion, géographie, astronomie, histoire. Ils voulaient tout voir : lunettes, mi-

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1300. Lettre aux Conseils de la Prop. de la Foi, 8 sept. 1863

croscopes, images, livres latins et français. Je leur jouais quelques airs d'accordéon. Ils aimaient surtout le *roi Dagobert*. Ils goûtaient peu la *Marseillaise*. Après cela, il fallait répondre à leurs mille questions, sur la France, les chemins de fer, télégraphe électrique, photographie, etc... Ils avaient entendu parler vaguement de tout cela, mais ils n'y croyaient guère. Après la première tasse de thé, je les invitai à visiter l'église et nos orphelinats de la Sainte-Enfance. Ils étaient émerveillés. La plupart ne savaient que confusément que nous recueillions des enfants. Quelques-uns, imbus des calomnies de Tien Hin-chou, croyaient sérieusement que nous leur arrachions les yeux pour en faire des médecines.

« Mais quand ils voyaient ces petits régiments bien vêtus, bien portants, et bien munis de leurs deux yeux, ils paraissaient éprouver un sensible plaisir. Ils disaient tous que nos enfants étaient mieux tenus que ceux des hospices de l'Etat. Le compliment n'était pas exagéré. Ces hospices sont dégoûtants. L'un d'entre eux ne pouvait revenir de son étonnement, d'avoir si longtemps ignoré une si belle œuvre. Il se reprochait surtout d'avoir cru si sottement les absurdes calomnies qui ont été débitées sur notre compte.

« La raison en est, lui dis-je, que notre religion nous commande de faire nos bonnes œuvres non pour être vus des hommes, mais seulement pour plaire à Dieu. C'est un axiome parmi nous que quand la main droite fait l'aumône il ne faut pas que la main gauche le sache. « Cette doctrine n'est pas chinoise, » fit-il d'un air réfléchi.

« Elle n'est d'aucun pays sur la terre, repris-je, elle vient de Dieu ; car l'homme est naturellement égoïste. » Puis la conversation s'engageait naturellement sur la religion.

« Quand ils voulaient se retirer, je leur distribuais de bons livres composés tout exprès pour convertir les païens. « Maintenant que vous avez vu l'évêque, les gens du dehors pensent que vous connaissez la religion, et on ne manquera pas de vous interroger. Lisez donc bien ces livres et prêchez pour moi. » Les livres ont déjà porté quelques fruits. Plusieurs personnes sont revenues me demander des explications et pensent sérieusement à embrasser la foi.

« Ces visites me fatiguaient beaucoup ; mais je les recevais toutes. Grand nombre de visiteurs qui n'avaient jamais vu d'Européen s'étaient fait sur nous des idées singulières, et n'entraient qu'en tremblant. Ils avaient entendu tant d'absurdités sur notre compte, entre autres celle-ci : nous mettions dans notre thé des médecines qui aveuglent le cœur ; en sorte que quiconque a bu du thé chez nous se fait irrésistiblement chrétien, sans pouvoir s'en empêcher ; aussi étaient-ils agréablement surpris de voir que nous étions des hommes assez semblables aux autres, et de nous trouver aussi polis et ai-

mables que les Chinois. Pas un n'a fait difficulté de boire notre thé et même notre vin, et de prendre part à la petite collation de pâtisserie que je leur faisais toujours servir. Ces visites ont fait tomber bien des préjugés.

« Il y en a eu pourtant un, mais un seul, et c'est le préfet de la métropole, qui n'a pu déposer même extérieurement sa rancune innée contre les Européens. Le jour que j'allai le visiter, il avait eu soin d'inviter beaucoup de monde, se promettant bien de trouver occasion de me donner quelque confusion devant tout son prétoire. Il s'était laissé dire que je ne savais presque pas parler chinois, et qu'il lui serait facile de m'embarrasser par des objections. J'ai su qu'il avait soigneusement préparé son champ de bataille.

« Premièrement, il me fit attendre assez longtemps, et quand il parut, il me montra une figure austère et de mauvaise humeur. Je dissimulai et lui fit des politesses, auxquelles il répondait régulièrement selon l'étiquette, mais avec une froideur mathématique. Le vice-roi m'ayant recommandé de faire conseil avec ce préfet pour quelques affaires qui étaient de son ressort, je le priai d'abord de vouloir bien faire comparaître le lettré qui avait écrit pour Tien un libelle diffamatoire contre nous, parce qu'il était convenu entre le vice-roi et moi qu'on l'obligerait à écrire une rétractation pour réparer le tort qu'il avait fait à notre réputation. Il me répondit froidement : « Si je puis le trouver, c'est bien ; mais si je ne le trouve pas, tant pis ! » — Alors, je repris : « Si les mandarins du Kouy-tcheou ne peuvent le trouver, je m'adresserai à l'Empereur parce que le tort fait à notre réputation est plus grave que tous les autres torts que l'Empereur entend qu'on nous répare. » Il ne répliqua rien, mais il se mit *ex abrupto* à discuter sur la religion, en partant de ce principe que chacun doit garder sa religion et n'en pas changer. « Je ne suis pas venu aujourd'hui pour vous prêcher la religion ; mais puisque vous paraissez le désirer, nous pouvons en dire un mot. De quelle religion êtes-vous ? — De la religion de Confucius. — Mais j'ai lu tous les livres de Confucius et je ne vois nulle part que Confucius ait adoré les idoles. Du temps de Confucius il n'y avait pas d'idoles en Chine. On n'adorait que Chang-ty. Or, Chang-ty, mot à mot Roi suprême, d'après l'ancien docteur Tchou-tse et autres commentateurs, c'est le maître du ciel. Vous voyez donc que nous sommes plus près que vous de la doctrine de Confucius puisqu'il n'adorait qu'un seul maître suprême. Si nous avions les livres entiers de Confucius, peut-être y verrions-nous que c'était l'unique vrai Dieu qu'il adorait. Mais, comme vous savez, quelques siècles après ce grand homme, l'empereur Tsin Che-hoang brûla tous ces

livres et ceux des lettrés de l'Empire, et depuis lors, on n'a des principaux ouvrages de Confucius que des fragments... etc...

« J'étais lancé à pérorer de la sorte, quand, m'apercevant qu'il n'écoutait qu'avec impatience, je m'interrompis pour lui demander si ce que je venais de dire était vrai et conforme à l'histoire. Il ne répondit rien et passa à autre chose, et moi aussi. Les assistants avaient mieux écouté que lui. Quelques-uns avaient paru prêter une vive attention. Peut-être que ces quelques mots ne seront pas tout à fait perdus.

« Le vice-roi, ayant appris les détails de cette visite, lui donna le soir même une verte semonce. Je l'ai revu plusieurs fois depuis. Maintenant il est fort gracieux à mon égard (extérieurement).

« Toutes ces visites ont produit un excellent effet sur le peuple qui, d'ailleurs, est très bon ici. Plusieurs qui avaient des objets volés à l'église les ont rapportés. Le cordon-bleu du général Tien, à qui les soldats avaient fait cadeau d'une grande image, l'a rapportée en cérémonie sur un brancard drappé, au son des trompettes et des boîtes. A cette occasion, il a entendu la doctrine et songe sérieusement à se faire chrétien.

« Il reste cependant encore bien des méchants. Sept à huit bonzes qui faisaient des superstitions pour un mort, en face de notre pharmacie, après avoir un peu bu, écrivirent une pancarte insolente contre les chrétiens, et la jetèrent en passant dans la pharmacie. Le mandarin les fit tous saisir, leur administra à chacun 100 coups de rotin, et les envoya faire amende honorable à genoux, au milieu de la rue, devant la pharmacie. Quelques jours après, on trouva à la pharmacie un écrit du même genre, portant la signature d'un jeune homme de famille. Le pharmacien Bruno menaça aussitôt de faire prendre le dit jeune homme. L'affaire m'ayant été communiquée à temps, je répondis aussitôt : « Ce n'est point ce jeune homme qui a écrit ces calomnies ; il est de trop bonne famille, et trop bien élevé. D'ailleurs s'il avait écrit cela, il n'aurait pas été assez sot pour signer, surtout en ce moment que plusieurs individus sont en prison, pour avoir fait des écrits diffamatoires contre nous. C'est quelque ennemi qui veut nuire à ce jeune homme. » J'ai fait brûler le papier et tout a été dit. Mais les païens qui étaient fort en peine, apprenant mon jugement, ont député le chef de famille, vieillard septuagénaire, avec le jeune homme qui est son petit-fils, pour me remercier et exalter ma justice, ma vertu, ma grandeur d'âme etc., etc., etc. Compliments jusqu'aux larmes. Pour leur prouver que je n'avais nul doute sur leur inculpabilité, je leur jouai quelques airs d'accordéon, et leur montrai toutes mes curiosités. En les congédiant, je leur donnai quelques bons livres. Il y a espoir de

convertir cette famille. Le père du jeune homme est mandarin à Pékin.

« Dans la même semaine, le vice-roi me fit remettre un crucifix, des images et autres objets qui nous avaient été volés par un jeune homme de Gan-chouen. Il m'annonçait en même temps que ce jeune homme allait être décapité, afin de faire un exemple qui pût effrayer les autres. Je demandai aussitôt sa grâce et je l'obtins. Le lendemain, il était hors de prison. Son père est venu me remercier, et promet que toute sa famille se fera chrétienne. Cet homme est influent à Gan-chouen, et son exemple en amènera d'autres. Il reste encore en prison un jeune étourdi, frère d'une des concubines du général Tien. C'est lui qui conduisait le plus souvent les bandes de soldats et les comédiens qui nous ont fait tant d'avaries ces dernières années. C'est celui-là même qui leva un jour le sabre sur moi. Il est aussi condamné à mort, et je travaille à le sauver ; mais tout le monde s'y oppose, parce que c'est un franc mauvais sujet. »

Ces faits que Faurie raconte longuement dans cette lettre, il se contente de les résumer en écrivant à la Légation française, puis il ajoute avec beaucoup de prudence¹ : « En attendant les instructions de Votre Excellence je donnerai seulement au vice-roi Lao les renseignements qui lui seront nécessaires pour instruire l'affaire. Je me permettrai aussi, si Votre Excellence y consent, de lui indiquer les lieux ou édifices qu'il conviendrait de nous octroyer en réparation. Car il peut arriver qu'à Pékin on ne sache pas bien ce qu'il serait mieux de nous adjuger, soit pour notre avantage, soit pour éviter de toucher aux droits des particuliers. Quant à la punition des coupables, je ne puis ni ne dois m'en occuper. »

Les dispositions que manifestait le vice-roi étaient réelles ; il ne perdait aucune occasion d'en donner des preuves. « Au mois d'août, dit Faurie², il s'attacha, en qualité de secrétaire particulier, le chrétien Vincent Hoang qui est extrêmement habile en littérature et en affaires. Tous les mandarins de la province l'appellent leur maître, car il les dirige presque tous. Cet homme nous rend des services immenses depuis quinze ans. Comme il est toujours au courant de toutes les affaires, il nous aide à nous tirer honorablement de tous les mauvais pas. Il est d'un dévouement sans bornes pour le bien et l'honneur de l'Eglise ; et avec une si rare capacité, c'est le chrétien le plus humble et le plus obéissant. »

Lao nomma mandarin Michel Y, fils du catéchiste Y, neveu de

¹ A. M.-E., vol. 549^a, p. 605. Lettre du 25 juin 1863.

² *Journal de la mission*, décembre 1864.

Lucie Y, la martyre de Kai tcheou, il se servit de lui dans plusieurs circonstances difficiles, et plus tard l'emmena au Yun-nan ¹.

¹ M^{sr} Faurie raconte à propos de Michel Y cette anecdote assez intéressante :

« Un marchand de soie de Tsen-y, en ayant introduit une grande quantité en contrebande, fut dénoncé à la douane, et la moindre peine qu'il put attendre était la confiscation de toutes ses marchandises. Il y en avait pour mille taëls. Le receveur en chef des douanes était le neveu du vice-roi, et le marchand pensa aussitôt à mettre à profit la faveur dont je jouissais auprès de Son Excellence. Il s'adressa à trois chrétiens qui, sans m'en rien dire, allèrent en mon nom traiter l'affaire auprès du receveur général. Celui-ci, pensant me faire plaisir, dit qu'il se contenterait d'une amende légère de cinquante taëls. Ces trois chrétiens demandèrent au marchand cent taëls, promettant avec cela d'arranger son affaire. Celui-ci les donna de bon cœur et les médiateurs s'en partagèrent la moitié pour se payer de leur service. Ils trouvaient très juste le gain de ces quelques taëls, puisqu'ils en sauvaient mille au marchand.

« Mais il n'y a pas de secret en Chine; l'affaire fut bientôt ébruitée et l'avare marchand, au lieu d'en passer par là, conseillé d'ailleurs par des amis hostiles aux chrétiens, les accusa de lui avoir extorqué cinquante taëls. Les trois chrétiens sont mis en prison; les preuves sont produites; mais le sous-préfet tourne autour de la question et n'ose pas les trouver coupables, de peur de m'offenser. Il me fait consulter et je réponds : « Jugez selon les lois ! » Cependant, il ne peut se résoudre et, feignant une maladie, il se fait remplacer successivement par deux autres mandarins de ses amis qui tous suivent la même marche. Aucun n'a osé faire battre les prévenus, bien que ce soit l'ouverture obligée de tous les interrogatoires. Le sous-préfet fait part de la chose au vice-roi : « Vous voilà bien embarrassé ! Faites-les juger par un mandarin chrétien. Ils sont justes et se moquent du qu'en dira-t-on ! » Le vice-roi désigne lui-même le mandarin Michel Y qui est l'un de ses conseillers. C'est le neveu de la vierge Lucie Y qui fut martyrisée en 1862 avec M. Néel. Il est reconnu comme très probe et très habile en affaires. Il se rendit donc au tribunal du sous-préfet et une foule de mandarins s'y rendirent aussi pour voir comment il s'en tirerait.

« Michel commença par faire appliquer 50 coups de rotin à chacun des trois prévenus, puis leur fit une bonne exhortation : « Le nom de l'évêque qui est tout un avec celui de l'Eglise est un nom d'or qu'on ne peut toucher sans le ternir, et vous avez osé vous en servir pour commettre une vile injustice. Autrefois les chrétiens venaient dans ce tribunal : mais c'était pour y confesser leur foi à l'honneur de Dieu. Vous êtes les premiers qui soyez traduits ici pour un crime déshonorant : etc, etc, etc. Je vous condamne donc : 1^o aux frais du procès ; 2^o à restituer au marchand ici présent les 50 taëls que vous lui avez pris de trop. »

« Tous les mandarins présents sont ébahis de la rondeur du procédé, et le marchand se frotte les mains avec satisfaction. Après que chacun a fait ses réflexions, croyant que tout est fini, Michel Y reprend la parole en s'adressant au marchand : « Maintenant l'affaire de ces trois chrétiens est liquidée et ils peuvent se retirer, mais pour la tienne il y a encore quelque chose à vider : 1^o Tu as fait une bassesse envers ces chrétiens qui t'avaient rendu un véritable service qui valait plus que l'argent qu'ils avaient gardé. Pour cela je ne te punis qu'en te le reprochant en public. Mais 2^o tu avais fraudé la douane, et ceci est un crime bien autrement grave. Tes marchandises valent mille taëls, je t'en confisque la moitié au profit de la caisse

« Un jour, continue Faurie¹, Lao vint me faire visite avec le gouverneur. Le vice-roi fit tomber la conversation sur les sciences européennes et parla de quelques expériences merveilleuses qu'il avait vu faire à Canton ; entre autres il avait vu un liquide dans lequel un morceau d'argent fondait comme un morceau de sucre. Le gouverneur se récriait et protestait qu'il n'y croyait pas. Le vice-roi me jeta un coup d'œil interrogatif qui voulait dire : ne pourriez-vous pas lui faire voir cela ? je recueillis un instant mes souvenirs de chimie, et je me trouvai avoir justement ce qu'il fallait. Je versai de l'acide nitrique dans un petit verre, j'y déposai un morceau d'argent gros comme un poids. Le gouverneur écarquillait les yeux et triomphait déjà de ce que l'argent n'avait pas l'air de fondre. — « *Attention*, lui dis-je en étendant la main au-dessus du verre, *cela ne part qu'au commandement*. » Puis en faisant un geste, je lâchai dans le liquide une parcelle de zinc blanc que je tenais cachée entre le pouce et l'index. Aussitôt le liquide entre en ébullition avec une fumée jaune. Au bout d'un instant le liquide s'apaise, et il ne restait pas trace de corps solide dans le verre. Le gouverneur stupéfait restait muet, me regardait avec une espèce d'appréhension, en faisant un pas en arrière, comme s'il avait eu peur que je le réduise lui-même en fumée. Le vice-roi riait de tout son cœur : « Eh bien, y croyez-vous maintenant ? » Le gouverneur ne répondait pas, il était comme pétrifié. Mais mon intention n'était pas de le laisser dans cette illusion, ne tenant pas du tout à passer pour sorcier. Je lui expliquai donc comment ni le geste, ni le commandement n'y faisaient rien ; mais bien l'addition du zinc qu'il n'avait pas vu. Pour le convaincre qu'il n'y avait là nulle magie, je le priai de faire l'expérience lui-même. Je lui préparai un second verre et je l'invitai à ajouter lui-même le zinc. Il le fit en tremblant, mais l'expérience ayant réussi, la peur lui passa et il voulut refaire l'expérience tout seul une troisième fois.

« Le vice-roi en prit occasion de lui faire tomber bien des préjugés superstitieux et surtout des préjugés contre l'Europe et les Européens. Le gouverneur se rendit et convint que les Européens étaient plus savants que les Chinois. »

Ce n'était là que de l'amabilité de surface, au fond la plupart des

des troupes. En attendant, couche-toi là et reçois les 150 coups de rotin que tu as fait administrer à des gens qui t'avaient rendu service. »

« Ce jugement a fait bruit dans toute la province, et on sait maintenant que nous ne voulons que la justice, et que les mandarins chrétiens sont les plus impartiaux. Ce mandarin Michel Y a sa réputation faite ; on l'appelle souvent pour les causes difficiles, et il s'en tire toujours avec honneur parce qu'il a beaucoup de conscience et de bon sens. » (*Journal de la mission*, décembre 1864.)

¹ *Journal de la mission*, décembre, 1866.

mandarins continuaient d'être hostiles aux missionnaires et aux catholiques ; l'évêque crut devoir en aviser notre ministre dans une lettre du 27 septembre 1863¹ :

Les mandarins et notamment le grand juge Lou Tchouan-in entravent la bonne volonté du vice-roi. Ils n'exécutent pas ses ordres. Il y a plus de deux mois qu'il a commandé de lui amener Tay Lou-tche, mais Lou Tchouan-in, (qui est chargé de cette mission) invente mille subterfuges pour éluder ses ordres.

Le 1^{er} octobre il ajoute :

Les choses en sont au même point. Les mandarins veulent que je vous écrive que toutes les réparations sont faites, parce que, disent-ils, tout sera certainement fini quand cette lettre arrivera à Pékin. Je leur réponds nettement que je vais écrire à la Légation qu'on promet tout, mais que rien n'est encore fait.

Le 9 octobre :

Les mandarins promettent tout, mais n'exécutent rien. Ces jours-ci, ils me disent qu'il est venu de Pékin un ordre de l'Empereur enjoignant à Tien ta-jen de revenir ici pour y être jugé et exécuté. Mais j'ai appris aussi par un mandarin bien intentionné que les grands mandarins de cette métropole ont reçu en même temps des lettres secrètes de deux ministres de Pékin, qui leur commandent de s'opposer par tous les moyens à ce que Tien soit décapité, parce que, disent-ils, ce serait un déshonneur pour eux de voir un mandarin chinois, payer vie pour vie le meurtre d'un Européen. Ils espèrent en outre que, s'ils peuvent cette fois-ci sauver Tien, ce sera un principe dont ils pourront tirer parti à l'avenir en de semblables affaires.

Sur ce, ils sont venus me proposer d'écrire à l'Empereur pour demander la commutation de la peine capitale en exil. J'ai répondu que je ne désirais point la mort de Tien Hin-chou, et que je ne l'avais jamais demandée, qu'au contraire je désirais de tout mon cœur pouvoir le sauver corps et âme, mais que cette matière étant hors de ma compétence, je ne pouvais espérer d'y réussir, que, d'ailleurs dans la peine de mort portée par l'Empereur de Chine contre Tien Hin-chou, ses crimes politiques y étaient pour plus des neuf dixièmes ; que quand même la France lui ferait grâce, cela n'allègerait guère sa culpabilité aux yeux de son gouvernement. Puis, j'ai ajouté : je ne veux point vous tromper, vous dire en face que je vais écrire selon vos désirs, et en dessous écrire tout le contraire, ce serait chinois et non français ; (je les ai habitués à ce style) quand vous aurez traité plus longtemps avec nous, vous verrez que nous y allons toujours tout droit. Ici, l'un d'eux s'est écrié. « Nous autres aussi ! » J'ai répondu par un mot ambigu : « J'en fais l'apprentissage, » qui peut vouloir dire aussi : « Je le sais, je le sais », quelques-uns ont souri. Ils comprenaient. Comme on me laissait la parole à discrétion, j'ai continué ainsi :

Donc purement et simplement voici ce que je crois en conscience devoir écrire à notre plénipotentiaire :

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 610.

Je vais prier Son Excellence d'user de tout son pouvoir pour empêcher que Tien ne retourne au Kouy-tcheou, parce que : 1° il a encore ici beaucoup de mauvais sujets à sa solde, on a saisi il n'y a que quelques jours un de ses espions dans le palais de Tchang Leang-ky ; 2° il sait la sentence de mort portée contre lui ; s'il revient ici, il est à peu près sûr qu'il lèvera l'étendard de la révolte. Des mandarins mal intentionnés lui ont fourni des sommes considérables au moment où il n'avait plus autour de lui que 40 à 50 hommes ; avec cela il a levé des troupes et ses intentions sont bien manifestes. Aussi, je prierai Son Excellence de ne consentir en aucune manière, ni sous aucun prétexte à ce que Tien rentre dans notre province, ce serait tout perdre, qu'on l'oblige à aller à Pékin c'est le parti le plus sûr ; 3° Tien est actuellement sur le territoire du Su-tchuen, je ne comprends rien au contr'ordre qui tendrait à le faire rebrousser chemin, c'est encore une machination de votre cru pour compliquer et entraver les affaires, mais si cela avait lieu il est probable que vous seriez les premiers à vous en repentir.

Voilà ce que je leur ai dit sans détour, et c'est ce que j'écris à Votre Excellence pour la prier d'user de sa haute influence pour obtenir que Tien Hin-chou ne remette plus les pieds au Kouy-tcheou. Il y va probablement de notre vie et de celle de beaucoup de mandarins et de peuple.

Les craintes que Faurie concevait sur le retour de Tien au Kouy-tcheou étaient partagées par Berthemy, qui les avait exprimées au ministère chinois, mais celui-ci avait répondu¹ :

Si Tien retourne à Kouy-yang, croyez-bien que sa présence ne nuira à rien, tout ce qu'on a fait depuis que nos ordres sont donnés tend à en faciliter l'exécution. On nous a proposé de l'envoyer contre les rebelles, nous nous sommes opposés à ce moyen de nous débarrasser de lui ; nous avons donné des ordres trop clairs et trop précis sur le compte de ce général, pour que nos désirs, à son sujet, ne soient pas satisfaits. Si cet homme disparaissait d'une autre manière que celle que nous avons manifestée, notre autorité serait gravement compromise vis-à-vis des mandarins de tout l'Empire, parce que cette affaire a causé trop d'inquiétudes au gouvernement, elle a eu trop de publicité, soyez sans inquiétude, elle finira honorablement.

IV

Edit du vice-roi et mandement de Faurie. — Prise de possession du prétoire de Tien. — Les indemnités. — Mort de Tchao San. — Nouvelle condamnation de Tien. — Mort de Tai Lou-tche — Sa famille recueillie par la Sainte-Enfance. — Conclusion : examen de la conduite des missionnaires.

Au mois de novembre 1863, Lao, fidèle à ses promesses, publia les articles du traité franco-chinois, tel que cet acte avait été spécifié précédemment ; il les fit suivre d'un édit grandement favorable au catholicisme ; voici cette dernière partie :

¹ A. M.-E., vol. 549^a, p. 397. M. Vielmon à M^{sr} Faurie, 13 oct. 1863.

Lao, vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou, fait cette proclamation : Vu que la religion du Seigneur du ciel exhorte les hommes au bien, et que plusieurs fois des décrets impériaux en ont permis partout l'exercice, les oratoires établis pour les fêtes et les prières sont de la même catégorie que les collèges des lettrés et les temples des bouddhistes.

A part l'impôt payé pour les terrains de rapport des oratoires, par déference pour la loi du royaume, toutes autres souscriptions, quêtes, etc.... ne doivent pas les atteindre pour éviter de leur susciter des embarras.

Il convenait de le proclamer. A ces causes, nous voulons par la présente que les chefs de région et les notables sachent tous que désormais, s'il se rencontre qu'on fasse des souscriptions et quêtes d'intérêt public pour la région, il est absolument défendu de s'adresser aux oratoires et écoles de la religion chrétienne, sous peine d'encourir des punitions.

Quant aux chrétiens, agriculteurs, ouvriers ou marchands, qu'ils se tiennent chacun au devoir de son état, et continuent comme d'habitude à subir les charges, corvées et contributions, sans prendre, pour s'en exempter et les refuser, le prétexte que les oratoires en sont dispensés. De même les chefs et notables susdits ne pourront pas, parce qu'ils sont chrétiens, imposer davantage¹.

Ajoutant encore à cette excellente mesure, Lao pria l'évêque d'écrire un mandement qu'il fit afficher à côté de son édit dans toutes les villes du Kouy-tcheou. Bien que le mandement ne s'adressât qu'aux chrétiens, Faurie prévoyant que sa publication quasi officielle exciterait l'attention et la curiosité des païens, y fit entrer une exposition de la doctrine catholique². Heureux de la bonté du vice-roi, le Vicaire apostolique épanchait sa joie et sa reconnaissance dans ces lignes³ :

« D'après ce qu'il me semble, Lao est, de tout l'Empire, le mandarin le mieux intentionné à notre endroit, et celui qui connaît le mieux les Européens. Il nous a fait ici une position très honorable, et il s'applique, en toutes circonstances, à nous la maintenir. Il me disait dernièrement : « Je veux que le Kouy-tcheou soit la province où cela ira le mieux et dans un avenir prochain. Il y en a bien qui veulent me lier bras et jambes, mais je me sens la force de secouer ces entraves de paille. Le plus grand obstacle actuel, ce sont les troubles qui ruinent notre bourse et absorbent toute notre attention. »

Enfin Faurie annonce que le vice-roi est passé des paroles aux actes, et qu'il est entré dans la voie des réparations⁴.

¹ Cet édit avait été rédigé par Vincent Hoang. Traduction de M. Bonnet, ancien provicaire du Sut-chuen oriental.

² Ce mandement, composé par M^{sr} Faurie, fut mis en bonne forme littéraire par V Hoang.

³ A.-M. E., vol. 549^d, p. 531, Lettre à Mihières, 29 nov. 1863.

⁴ A.-M. E., vol. 549, pp. 615 et 737, 31 décembre 1863.

L'évêque avait demandé qu'on donnât à la mission le prétoire de Tien ta-jen ; néanmoins, dans les réclamations de notre ministre il n'était question que d'une maison, sans spécifier de quelle maison il s'agissait ; Berthemy avait cependant répété les paroles de Faurie, et le gouvernement chinois lui avait répondu « qu'il n'y voyait aucune difficulté ». Mais par délicatesse, notre représentant voulut laisser à Lao la possibilité de se montrer généreux en livrant de lui-même le prétoire.

C'est ce qui eut lieu le 14 décembre 1863 ; ce jour-là, le vice-roi remit le prétoire de Tien au Vicaire apostolique. « Ce prétoire, écrit Faurie, est dévasté, mais je l'ai accepté tel que, parce que le vice-roi m'a dit que, si j'attendais qu'on le répare, nous ne l'aurions jamais. »

Au mois de février suivant, 11.000 taëls sur 15.000 furent versés à Faurie, et le reste quelque temps après¹.

Quant à Tien et à ses complices, voici ce qui se passa :

Lao lui-même désirait qu'on laissât la vie au général. Faurie en ayant prévenu Berthemy, celui-ci répondit dans une lettre du 28 novembre 1863, « que si Tien n'était pas mis à mort, il fallait qu'il fût pris et emprisonné, afin que tout l'empire connût sa punition ».

Cette conclusion fut acceptée par le gouvernement chinois à la suite du rapport fait par Lao et Tchang Leang-ki sur les faits et gestes de Tien et de ses complices, et le décret impérial suivant fut publié².

Le 2^e jour de la 2^e lune de l'année de Tong-tche a été reçu ce décret impérial.

Auparavant le ty-tou déjà destitué Tien Chin-chou ayant injustement mis à mort beaucoup de monde, et ayant été l'objet de nombreuses accusations, nous avons rendu un décret qui destituait et ordonnait qu'il fût arrêté et remis entre les mains de Tchang Leang-ki, et nous avons chargé de faire une enquête rigoureuse et de prononcer sa condamnation, Lao Tchong-kouang et Tchang Leang-ki. Ceux-ci nous ont fait savoir postérieurement qu'ils avaient examiné les accusations de meurtre et de toutes sortes dirigées contre Tien Chin-chou, et les abus commis par ses secrétaires, Tchang Meou-siuan etc., qu'ils avaient arrêté la peine dont chacun d'eux était passible. Nous ordonnâmes alors au Tsong-ly-yamen de délibérer à ce sujet et de nous en référer. Il vient de nous adresser son rapport dans lequel il est dit que les différentes peines indiquées par Lao Tchong-kouang doivent être appliquées.

¹ « Notre ministre ne veut pas qu'il manque une sapèque aux sommes promises. Il regretterait vivement que Votre Grandeur cédât quoi que ce soit de ce qui a été promis et l'arrangement que vous prendriez serait regardé comme non avenu. » (M. Vielmon à Mgr Faurie, 16 novembre 1863). Une erreur ayant été commise dans les pièces adressées à Lao, qui ne portaient que 400 taëls au lieu de 4.000 pour les dommages intérêts de Kouy-yang, les 3.600 taëls restants furent payés qu'à la fin de l'année 1864.

² A. M.-E., vol. 516, p. 2002.

Tien Chin-chou a accordé sa confiance à des malfaiteurs, il s'est livré à toutes sortes de méfaits et n'a attaché aucune importance aux affaires militaires. De plus, il a mis à mort injustement le missionnaire Néel et beaucoup d'autres innocents, ce qui prouve qu'il se laissait aller à ses penchants féroces.

Lao Tchong-kouang déclare dans son rapport que des deux crimes la condamnation doit être prononcée pour le plus grave, avec une augmentation de peine ; il rappelle, d'un autre côté, que plusieurs amnisties ont été promulguées d'après lesquelles les peines devaient être atténuées.

Nous ordonnons que, conformément à la sentence prononcée par Lao Tchong-kouang, Tien Chin-chou, soit exilé au Siun-kiang où il sera soumis aux plus durs travaux sans aucun espoir de grâce. Il devra être immédiatement conduit en exil, sans le moindre délai.

Les officiers déjà destitués Tchang Meou-siuan et Tchang Suin-peï, et Sie Pao-ling qui lui servaient de secrétaires ont été l'objet de nombreuses propositions d'avancement qu'ils ne méritaient pas, ils ont accaparé toute l'autorité et ont profité du pouvoir de Tien Chin-chou pour opprimer le pays, c'est eux qui l'ont poussé à commettre toutes sortes d'injustices et à se rendre coupable d'un si grand crime. Nous ordonnons qu'ils soient exilés au Siun-kiang et qu'ils soient condamnés aux plus durs travaux.

L'ex tao-tai destitué, Yao Tchouan-tchang, et l'ancien tche fou (par interim) de Kouy-yang fou, To-ouen, ont toujours flatté les instincts cruels de Tien Chin-chou, ce qui est une grande faute. Comme ils ont déjà été destitués pour une autre affaire, nous ordonnons qu'ils ne soient plus jamais chargés de fonctions publiques.

L'ex sium-fou (par interim) du Kouy-tcheou, Han khao, a prié plusieurs fois l'Empereur, avant que Tien Chin-chou eut reçu l'ordre de se rendre au Su-tchuen, de le laisser au Kouy-tcheou, c'est une preuve de son incapacité. Nous ordonnons donc au ministre de lui infliger une punition.

Quant au reste, nous ordonnons que tout soit réglé conformément à ce qui a été arrêté par Lao Tchong-kouang. Que le ministère en ait connaissance. Respectez ceci.

Dans ce décret, pas plus que dans le précédent, la peine de mort n'était portée contre Tien. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Les autorités chinoises les plus imbues de l'esprit de justice, même les mieux disposées en faveur des Européens, le vice-roi Lao lui-même, ne pouvaient se décider à porter, à la requête d'étrangers, une sentence capitale contre un haut mandarin. Quand ils avaient promis à Berthemy la tête de Tien, les ministres chinois le savaient bien, et il leur en coûtait déjà beaucoup d'accorder la destitution et l'exil comme ils le faisaient.

Ce décret fut envoyé au Kouy-tcheou et également au Su-tchuen, dont le vice-roi eut ordre d'arrêter Tien qui était dans cette province. Ne pouvant esquiver le commandement, Lo fit emprisonner le général à Sieou-chou, mais bientôt, sous prétexte de le transférer à Tchentou, il lui rendit la liberté. « Tien, écrivait Faurie le 23 avril 1865¹,

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 628. Lettre à la Légation,

Tien promène ses caprices où bon lui semble dans le midi du Su-tchuen, et partout où il passe, il fait beaucoup de mal aux chrétiens. Je crois qu'on l'a incarcéré un instant pour pouvoir tromper la Légation. Notre vice-roi Lao en gémit, il a écrit plusieurs lettres énergiques à son collègue du Su-tchuen Lo. Mais celui-ci ne lui a pas même répondu. »

A la fin de cette année 1865, notre consul à Han-keou, Dabry, qui avait à s'occuper des affaires du Su-tchuen, où un missionnaire, Mabileau¹, venait d'être massacré, demanda que Tien fut remis en prison ; il ne fut pas écouté. Le général continua de jouir de la liberté.

Les mandarins avaient agi en faveur de Tai Lou-tche comme en faveur de Tien, priant Faurie de leur permettre de le laisser pendant quelques mois encore à Kai tcheou, dans la crainte que les rebelles ne voulussent s'emparer de la ville.

« Je vis bien, dit l'évêque², que tout leur motif était de retarder et gagner du temps. Un autre en sa place aurait pu faire aussi bien et mieux que lui. Toutefois, je leur répondis, selon ma conscience, que je n'avais mission que de recevoir les réparations stipulées par notre Légation ; que pour la punition des coupables, je ne pouvais ni ne devais l'exiger ; qu'en conséquence, je ne pouvais m'opposer à ce qu'ils laissassent Tay Lou-tche à son poste, aussi longtemps qu'ils voudraient ; que là-dessus ils n'avaient à recevoir d'ordre que de leur Empereur. » Moins d'un mois après, un rebelle fameux, appelé communément : Ho Eul-ouang, (second petit roi) ou Ho Eul-tsiang-tao (second coquin), assiégea Kay-tcheou. Tay Lou-tche, voulant l'exhorter à se soumettre, se rendit dans son camp sans se faire accompagner. Non seulement le rebelle ne voulut point écouter ses exhortations, mais il résolut de le tuer. Tay Lou-tche ne dut son salut qu'à l'intervention de la femme de Ho Eul-tsiang-tao, qui obtint qu'on le renvoyât à Kay-tcheou.

« Bientôt la ville fut prise. Tay eut la vie sauve, mais fut confié à quatre hommes qui devaient être en même temps ses serviteurs et ses geôliers. Très affecté de sa défaite, le sous-préfet échappa à la surveillance de ses gardiens, et se tua en absorbant de l'or³. »

On a donné de la fin du mandarin une autre version : Au moment de la prise de Kai tcheou, a-t-on dit, il aurait avalé de l'opium, puis se serait présenté aux rebelles qui voulurent le garder au milieu d'eux, mais il mourut en leur parlant.

Trente ans après, un missionnaire, Desvoivres, passait à Kai

¹ François Mabileau né à Paimbœuf (Loire-Inférieure), le 1^{er} mars 1829, provicaire du Su-tchuen oriental, massacré le 30 août 1865.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 747. Lettre à la Légation de France, 31 décembre 1863.

³ Ses gardiens auraient été mis à mort à cause de leur négligence.

tcheou. « Je ne pus, raconte-t-il¹, résister au désir d'aller voir le tombeau de Tai Lou-tche, l'assassin du P. Néel et de nos martyrs. Le tombeau est bien placé dans l'intérieur de la ville, mais très mal entretenu ; il a la forme de ceux de Ta-yn-po, ni plus ni moins. Non loin du tombeau se trouve une grande pagode qui domine et la ville et la campagne ; le chef Ho-chang (se fou) y réside avec deux compères, dont l'un est le fils de Tai Lou-tche² ! »

La belle-fille de Tai Lou-tche avec une de ses sœurs tomba entre les mains des rebelles.

« Dieu seul sait ce qu'elle eut à souffrir pendant plusieurs années qu'elle passa au milieu d'eux³. Enfin, étant parvenue à s'échapper, elle rencontra un ancien prétorien de son père. Elle se maria avec lui en secondes noces et au bout d'un an fut vendue par son nouveau mari à une Koua-mey (marchande de femmes). Elle devint bientôt aveugle et fut chassée. Réduite à la mendicité, elle allait de porte en porte mendier son riz ; c'était sa jeune sœur qui la conduisait par la main. Un jour (1868), elle vint à la porte de l'église Saint-Joseph, résidence de M^{sr} Faurie. Les gens qui étaient là virent aussitôt à ses manières que cette mendicante n'était pas une femme ordinaire. Interrogée, elle raconta l'histoire que l'on vient de lire. Des néophytes qui n'étaient pas encore bien pénétrés des sentiments de la charité chrétienne, se mirent à la réprimander fortement de ce qu'elle osait se présenter aux portes de l'église, quand son beau-père et son mari avaient été persécuteurs des chrétiens et avaient fait mourir un missionnaire. La pauvre femme toute tremblante se dit innocente de cette mort, et s'en va après avoir reçu une modique aumône.

« L'évêque, averti de cette affaire, fit chercher partout les deux sœurs, mais en vain. Recueillir ces deux malheureuses était une belle occasion d'exercer la charité chrétienne envers les ennemis, et de donner un bel exemple de cette vertu aux néophytes et aux païens. Quelques mois se passèrent sans qu'on entendit parler d'elles. Enfin un jour, la grâce de Dieu les conduisant, elles allèrent se présenter à l'orphelinat des filles dans le prétoire de Tien ta-jen, où elles racontèrent aussi leur histoire, sans savoir où elles étaient.

« La supérieure de l'orphelinat, Philomène Han, fit prier M. Vielmon de passer au parloir. Elle lui dit que la belle-fille de Tay Lou-tche était là avec sa petite sœur, que c'était une femme bien intelli-

¹ A. M.-E., vol. 549^c, p. 391. M. Desvoivres à M. Gréa, Kai tcheou, 27 juillet 1896.

² Peut-être celui qui, en s'enfuyant après la prise de la ville, s'était cassé une jambe.

Journal de la miss. 13 mai 1868.

gente, que s'il voulait la recevoir elle pourrait, quoique privée de la vue, rendre de grands services en enseignant les néophytes.

« Pendant l'entretien de Philomène avec M. Vielmon, toutes les personnes de la maison se rassemblent autour de l'aveugle. Elle, ne comprenant rien à tout ce bruit, demande aussitôt où elle est : « Dans le prétoire du général Tien ta-jen, qui a donné à ton beau-père l'ordre de tuer le P. Néel et les chrétiens. » La pauvre aveugle tombe à genoux et demande grâce en pleurant, car qui ignore au Kouy-tcheou que le prétoire du persécuteur Tien est maintenant propriété des chrétiens et changé en église ? Philomène, revenue auprès de l'aveugle et la voyant en pleurs, lui explique en peu de mots l'esprit de la religion chrétienne : « Ne me serait-il pas permis, à moi, d'embrasser cette religion ? — Si tu parles sincèrement, je solliciterai en ta faveur auprès du missionnaire, ami du P. Néel, massacré par ton beau-père, qu'il te permette d'entrer dans sa maison, où tu seras nourrie et vêtue pendant toute ta vie. » La pauvre femme pleure et rit tout à la fois. Elle ne sait si c'est un rêve ou une réalité ; elle ne comprend pas qu'on puisse pousser à un tel point le pardon des injures. M. Vielmon, à la prière de Philomène, reçut l'aveugle et sa sœur, et les fit passer à l'orphelinat des Sacrés-Cœurs près de l'église Saint-Joséph. La supérieure de cet établissement, Justine Lo, leur apprend assidûment la doctrine chrétienne et les prières. Toutes les deux viennent chaque soir au catéchisme que je fais à l'église, et y apportent beaucoup d'attention. Elles apprennent bien et tout nous fait espérer qu'elles feront deux bonnes et ferventes chrétiennes. »

Il restait encore à donner à la mission une propriété à Kai tcheou et une autre à Tsin-gai. Il était impossible de faire quoique ce soit dans la première de ces villes qui était aux mains des rebelles. Quant à la propriété que l'on aurait dû recevoir dans la seconde, voici ce qu'écrivait Faurie à notre ministre¹ :

« A Tsin-gay, il eût été facile de remettre ce qui nous était dû ; le vice-roi Lao, aidé du sous-préfet Tsay, qui est un homme fort droit, a fait ce qu'il a pu pour mettre en jugement les coupables et faire tout exécuter ; mais le fourbe Lou Tchoan-in, alors grand juge, a fait tout échouer par ses machinations. Il est en ce moment déchu de sa place pour je ne sais quelle cause, et c'est un obstacle de moins. Le principal coupable de Tsin-gay, Tchao Ouy-san, a disparu². Les autres coupables sont en grand souci et voudraient en finir,

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 741. Kouy-yang, 31 déc. 1863.

² Il avait été tué, croit-on, par les rebelles au mois de mai 1863 dans les environs de Ou-tang (A. M.-E., vol., 546, p. 1247). Son frère Tchao Koue-lin fut enlevé par la peste avec sa famille presque entière. Le fils de ce dernier Tchao Kien fut

parce qu'avec tous ces retards, les mandarins ne manquent aucune occasion de leur extorquer de l'argent. Ils désireraient s'arranger eux-mêmes avec moi, mais je ne le puis. Je m'en tiens aux instructions que j'ai à cet égard. On doit, d'après les derniers arrangements, nous donner la pagode où nos élèves ont été tenus en prison ; il serait plus avantageux pour nous et moins désagréable pour le peuple de nous donner le prétoire bâti par Tchao Ouy-san pour son ami Tien Hin-chou. Ce prétoire est vide et inutile dans cette petite ville qui n'a pas de mandarin. Le peuple ne ferait aucune difficulté. Les principaux de l'endroit me l'ont même offert pour terminer cette affaire. La chose irait bien plus vite si vous vouliez avoir la bonté de nous faire adjuger explicitement et officiellement cette maison, qui nous est nécessaire pour notre séminaire. Celui qui a été dévasté est hors des murs, sans aucune enceinte. Si nous le rétablissions, il pourrait être encore exposé à quelque vindicte de la part des gens compromis. Dans la ville, il n'y a pas cela à craindre, parce que tous les notables ont promis de répondre de notre sécurité par un écrit authentique, signé de tous. Une autre raison à faire valoir, c'est que le dit prétoire a été bâti en grande partie avec les bois coupés sur notre propriété et dans une forêt voisine, dont nous avons acheté et payé les arbres, avec la faculté de ne les couper et exploiter qu'au fur et à mesure que nous en aurions besoin pour notre usage. »

Nous ignorons si la demande sollicitée par Faurie fut faite par notre ministre ; en tout cas, elle n'aboutit pas et nous verrons plus tard le procès de Tsin-gai se régler autrement.

Ainsi se termina la lutte qui avait duré plus de trois ans entre Tien et ses soutiens et la mission du Kouy-tcheou.

S'il fallait chercher les causes principales de cette longue bourrasque, nous les trouverions non seulement dans la haine du général, mais dans l'état de trouble où se trouvait la province, dans la nouvelle situation créée par les traités et encore pratiquement mal définie, et aussi peut-être dans certains actes de l'évêque et des missionnaires qui avaient cru trop facilement à la liberté religieuse.

Enfin grâce à l'énergie de la Légation de France, à la volonté nettement exprimée du gouvernement de Napoléon III, la mission l'emporta. Il est vrai que la cour de Pékin put se consoler en pensant que cette victoire était incomplète, puisque ni Tien, ni Tai Lou-tche n'avaient été frappés de la peine exigée par la France, et qu'aucune ré-

pendant très longtemps malade de la fièvre, et Mgr Faurie, pour montrer comment le christianisme enseigne à se venger des ennemis, lui envoya des remèdes et spécialement de la quinine.

paration n'avait été obtenue dans les deux villes théâtres des crimes ; cependant, pour incomplète qu'elle fût, c'était une victoire. Plusieurs décrets impériaux, en effet, avaient désavoué Tien, un missionnaire, Vielmon, habitait le prétoire du général, des indemnités avaient été données, d'autres réparations promises. Ce résultat avait paru presque nécessaire à l'existence du catholicisme dans le Kouy-tcheou, tout au moins très utile à sa tranquillité et à ses progrès ; il devait même, croyait-on, avoir une répercussion dans la Chine entière et influencer heureusement sur la situation de tous les Occidentaux : missionnaires, négociants, diplomates. Encore nouveaux venus dans l'Empire du milieu, ayant solennellement conclu des traités que la Chine ne semblait pas très disposée à respecter, les représentants de l'Europe ne s'étaient d'abord sentis qu'imparfaitement rassurés sur l'avenir. Le meurtre de Néel prouva qu'ils ne se trompaient pas de beaucoup et augmenta leurs craintes. Ils jugèrent que laisser ce crime impuni serait aux yeux du céleste Empire la preuve d'une grande indifférence ou d'une extraordinaire faiblesse, et que de l'une ou de l'autre de ces constatations le gouvernement chinois tirerait des conclusions qui se tourneraient rapidement contre eux. Pour réclamer la punition des coupables, ils avaient le droit de s'appuyer sur les traités de 1858 et 1860, ils en usèrent.

Dans cette affaire la France était la plus atteinte, elle avait spécifié la liberté pour ses nationaux, pour les missionnaires, pour les catholiques chinois. Néel était français, il était missionnaire ; avec lui des catholiques chinois avaient été mis à mort ; ce fut donc la France, comme il le lui appartenait, qui exigea et obtint les réparations nécessaires.

D'aucuns ont voulu faire un reproche aux missionnaires de s'être adressés à la diplomatie, ou, comme ils le disent, à la force matérielle pour soutenir leur action spirituelle. Acceptons le reproche tel qu'il est formulé et voyons s'il est justifié. Nous ne nous appuyerons point pour le combattre sur la thèse qui veut que la vérité religieuse, ayant le droit d'extension universelle, peut être partout soutenue par la force contre l'erreur ; c'est l'avis de ceux qui pensent que les nations catholiques doivent mettre leur épée au service de l'Évangile ; nous restreindrons la question aux circonstances dans lesquelles elle se présente.

Par suite des expéditions de 1858-1860 et des conventions qui en avaient été la suite, la situation du catholicisme en Chine et partant celle des missionnaires était changée.

Avant ces traités, le catholicisme était à peine toléré, les missionnaires n'avaient pas l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du pays.

Depuis ces traités, l'existence du catholicisme était officiellement reconnue, les missionnaires avaient l'autorisation de le prêcher partout; la France, en obtenant cette reconnaissance et cette autorisation, et la Chine, en les promettant, avaient assumé le droit et le devoir de les maintenir.

Or, en vertu de cette situation nouvelle, tout attentat au droit de prédication ou de pratique religieuse était un attentat aux traités. Laisser passer ces attentats c'était fausser les traités, paraître les tenir pour nonavenus, ou même, autant qu'il était possible, en quelque sorte les supprimer, et par conséquent donner toute latitude à l'antipathie de la Chine.

Alors, dira-t-on, il appartenait à la Légation de France et non aux missionnaires de faire entendre des réclamations, puisque c'était la France et non les missionnaires qui avait signé le traité.

Certainement; et voilà pourquoi nous sommes d'accord, car c'est ce qui eut lieu; les missionnaires racontèrent à la Légation de France les cinq meurtres de Kai tcheou, ils lui dirent à qui en incombait la responsabilité et les pertes qu'eux et leurs néophytes avaient subies.

Était-ce trop et devaient-ils attendre que la Légation de France prit d'elle-même le procès en main? Elle n'aurait pu le faire sans les interroger; et dans ce cas, leur exposé et les réclamations diplomatiques eussent été les mêmes; il n'y aurait rien eu de changé, excepté que la mission du Kouy-tcheou fût demeurée plus longtemps dans le trouble et le désordre.

En s'adressant à notre diplomatie, les missionnaires avaient donc agi conformément aux traités et à la justice, sans dépasser leurs droits et sans oublier leurs devoirs de ministres de paix.

Tout ce qu'on peut leur demander en règle générale, dans des circonstances analogues, c'est de recourir le plus rarement possible à leur pays, de s'y appuyer avec beaucoup de modération, d'abord pour ne pas s'exposer à des déceptions, ensuite pour ne pas créer à la France des embarras, et enfin pour ne pas froisser la Chine en faisant peser lourdement sur elle la main d'une puissance étrangère.

Au lieu de se tourner contre les missionnaires qui furent des victimes, ceux qui les accusent ne feraient-ils pas mieux de réclamer de la Chine une plus grande loyauté dans l'application des traités: que la Chine eût donné au catholicisme la liberté comme elle l'avait solennellement promis, et les heurts ne seraient pas produits, ou plus exactement ils se seraient produits moins fréquemment, car c'est un rêve d'enfant de penser qu'ils n'eussent pas existé. Trois cents millions d'hommes, très fiers d'eux-mêmes et de leur antique civilisation, épris de leurs idées philosophiques et religieuses, ne pouvaient aimer aujourd'hui ceux que, hier, ils détestaient ou ignoraient. L'eût-il fer-

mement voulu, le gouvernement chinois ne pouvait imposer aux mandarins et à la nation la sympathie pour des étrangers et pour une religion inconnue et vilipendée pendant plusieurs siècles. Les choses humaines évoluent plus lentement et toujours en choquant des habitudes, des idées, des préjugés anciens et tous ceux qui le soutiennent. On le vit bien au Kouy-tcheou, où il était impossible de rencontrer un vice-roi mieux disposé pour le catholicisme que Lao, et cependant que de peines il eut à se faire obéir, à obtenir quelque considération et quelque sympathie pour les missionnaires ! Et malgré son bon vouloir il dut, avant de passer des paroles aux actes et de commencer les réparations ordonnées par le gouvernement central, attendre près de six mois, puisqu'arrivé à Kouy-yang au mois de juin, ce fut au mois de décembre seulement qu'il donna à Faurie le prétoire du général Tien. Mais enfin, avec de la modération d'une part, de la loyauté de l'autre, on aurait évité bien des heurts, partant beaucoup de ruines et de réparations.

Peut-être sont-ce là des idées théoriques, très théoriques, qui apparaissent possibles de la fenêtre d'un cabinet de travail ; on est tenté de le croire, puisqu'on ne les voit pas se réaliser, et qu'à peu près partout où les hommes se rencontrent, ils se battent à coups d'idées ou à coups de fusil. Alors il reste une autre conclusion à tirer, c'est que les difficultés que l'apostolat en Chine va désormais rencontrer sous ses pas, seront imputables à la nouvelle situation et au caractère général des hommes, que l'on a tort d'en appeler toujours et uniquement à l'imprudence particulière des uns et à la violence accidentelle des autres ; pour avoir l'explication des procès, des pillages, des meurtres, il faut aller plus loin, jusqu'au fond de l'humanité.

CHAPITRE VI

GUERRE CIVILE

1864.

I

Etat général des esprits. — Mesures prises par le vice-roi pour pacifier la province.
— Lou-tsong-koan attaqué. — Fuite de Muller. — Bouchard et Sabattier.

Nous arrivons à une phase très particulière de la vie de la mission du Kouy-tcheou ; des faits vont s'y passer sans analogie aucune avec ceux qu'offre l'histoire du catholicisme dans l'empire chinois. Ces faits sont restés dans le souvenir de plusieurs enveloppés d'ombres qui les ont diminués ou agrandis, en tout cas défigurés ; ils ont, pendant quelques années, donné à la mission une réputation dont elle a parfois souffert. Nous allons les raconter dans tous leurs détails, en exposer, d'après les documents les plus sûrs, les causes et les conséquences.

Tout d'abord il importe de bien examiner la situation du pays.

Nous avons, dans plusieurs de nos précédents chapitres, parlé de la guerre civile qui désolait la province. Cette guerre continuait. Les mahométans étaient à peu près les maîtres du sud-ouest, les Tchongkia-tse et les Miao-tse ravageaient le sud et une partie du centre, le nord était plus ou moins bouleversé par des bandes qui pillaient les campagnes et s'emparaient des villes¹.

Kouy-yang, la capitale de la province, n'était pas sans courir des dangers.

¹ En novembre 1863, Kai tcheou, Tcha-tso, Sieou-ouen furent prises ; et après les avoir pillées, les rebelles se retirèrent.

Pendant ce temps, les rebelles Tai-ping, victorieux sur le fleuve Bleu, faisaient trembler la dynastie des Tsin et le bruit de leurs triomphes ne contribuait certes pas à calmer les esprits déjà agités.

On comprend que dans cette situation les imaginations étaient fort en éveil. Que l'on ajoute la surexcitation causée par les nouvelles de la guerre étrangère, la prise de Pékin, le traité, la conduite de Tien, sa condamnation, son départ, la punition de ses principaux complices, la misère et en certains endroits la famine, et l'on aura une idée de l'état d'esprit dans lequel pouvaient être les habitants, même les plus paisibles, du Kouy-tcheou.

Tout en s'occupant de régler les affaires de la mission, le vice-roi prit des mesures pour combattre les rebelles et pacifier la province. Une des premières fut de faire fabriquer de la poudre. Il chargea de ce travail le chrétien auquel il avait donné une dignité mandarinale, Michel Y. « Je comprends, écrit Faurie, que c'est de la part du vice-roi un acte de fin politique. Il n'aurait pas osé me prier directement de diriger la confection de la poudre et des armes ; il en charge un mandarin chrétien, bien convaincu que celui-ci me consultera et que je l'aiderai de quelques bons conseils. Je me trouvais avoir un *Manuel de l'artificier*. Je lui ai donné les proportions de la bonne poudre de guerre ; je lui ai indiqué les manipulations les plus essentielles¹.

¹ « Par prudence, nous gardons toutes les recettes secrètes, et il n'y a que des chrétiens employés à ce travail. D'ailleurs il n'est pas à craindre que les Chinois en fassent. Tous les travaux de l'Etat se font de cette manière : on charge un mandarin de faire exécuter le travail : on lui donne une somme fixée, et on ne s'occupe nullement de savoir s'il l'emploie plus ou moins ; c'est son affaire. Et ils s'arrangent toujours de manière à dépenser le moins possible pour gagner davantage. Or, pour la poudre, les entrepreneurs se gardent bien de purifier le salpêtre qui déchet de près de la moitié. Michel, dans tous ces travaux, a non seulement loyalement employé l'argent de l'Etat, mais il y a encore dépensé du sien. Il est très habile et très adroit. Il a fait dix fusils à piston dont il a fait cadeau aux mandarins. Aussi le vice-roi l'aime beaucoup et se l'est attaché. »

A propos de l'armement chinois tel qu'il était à cette époque, Faurie raconte cette plaisante et typique histoire :

« J'étais alors supérieur du collège. Les rebelles devenant de jour en jour plus menaçants, les mandarins firent conseil pour aviser aux moyens de défendre la métropole. L'un d'eux se fit fort de confectionner des canons de bambou capables de porter le boulet. L'avis fut si bien goûté qu'on lui en commanda aussitôt cinquante. C'étaient des bambous gros comme la jambe, évidés et fortement ficelés avec des cordes de paille. On était si sûr du succès de cette nouvelle artillerie qu'on donna à cette occasion une grande représentation d'armes dans une plaine hors de la ville. J'y allai avec tous les élèves du collège par forme de promenade.

« Pendant qu'on faisait les divers exercices d'armes, je m'étais rapproché et pour voir la manœuvre plus à mon aise j'étais monté à califourchon sur un de ces bambous ficelés, ne sachant pas encore ce que c'était. « Faites attention, me dit un

« La poudre chinoise n'est qu'un mélange imparfait de salpêtre, soufre et charbon. Or, j'ai expérimenté que leur salpêtre ne contient au plus que les 6/10 de salpêtre pur et 4/10 de divers sels très déliquescents, ce qui fait qu'à la moindre humidité la poudre se met en pâte et ne brûle pas. J'ai enseigné à Michel Y le procédé pour purifier le salpêtre et le soufre ; je lui ai indiqué les opérations du battage et du grenage qu'il a exécutées par des moyens simples et peu coûteux, et il a réussi à faire une poudre relativement excellente. Au premier échantillon qu'il a présenté au vice-roi, celui-ci s'est écrié : « Mais c'est de la poudre européenne ! Tu me trompes, tu l'as fait venir de Canton ! — Grand homme, j'en ai cinq mille livres au service des troupes et j'en fournirai tout ce qu'il faudra. » On a abandonné la vieille poudre chinoise.

« Bientôt les rebelles reviennent vers la capitale et se mettent en devoir de l'assiéger ; aussitôt tous les mandarins au désespoir recoururent à moi pour que je leur enseignasse quelque moyen extraordinaire de défense : « Allez à Michel, leur dis-je, c'est un de mes élèves, il en sait autant que moi. » Michel, aidé des instructions de mon *Manuel*, fit des fusées à la congrève, de gros calibre. On en lança quelques-unes du haut des remparts et les rebelles se retirèrent. Bientôt la renommée se répandit partout que la capitale s'était défendue par des canons volants, qui sautaient par dessus les remparts et se dirigeaient où l'on voulait comme des oiseaux apprivoisés. »

Le séminaire de Lou-tsong-koan, éloigné de la ville de quelques kilomètres seulement, eut à subir plusieurs alertes.

« Jeudi soir, écrit Faurie¹ dans une lettre du 12 décembre 1863, ayant eu besoin d'aller au collège, j'y ai couché ; mais le lendemain, (hier matin vendredi), une heure avant le jour, nous avons été éveillés par les émigrants de Yang-yang-tchay qui inondaient Lou-tsong-koan. Ce village était en flammes, j'ai fait aussitôt prendre à chaque élève sa couverture sur le dos, et chacun se tenait prêt à partir à la première lueur de l'aurore. Nos colons, faisant la patrouille autour du collège, ont trouvé deux soldats bien armés munis de torches de

satellite, c'est un canon ! — Ah ! fis-je, on ne s'en douterait pas ! » Enfin, arriva le moment solennel, but de toute cette parade militaire, l'essai des nouveaux canons. Instinctivement, la foule se retira jusqu'aux limites de la plaine. Le soldat chargé de mettre le feu à la pièce eut soin de le faire avec une longue mèche d'amadou et s'échappa au galop. Tout le monde est en suspens, les yeux fixés sur la nouvelle machine... L'explosion a lieu... un nuage de fumée... et puis rien ! .. Pas un vestige gros comme une allumette de cette formidable pièce de canon. L'inventeur, confus, ne voulut pas continuer l'expérience et remporta les quarante-neuf pièces restantes. (*Journal de la miss.*, décembre 1864.)

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 533. Lettre à M. Mihières.

paille ; comme notre monde était nombreux ces deux braves ont pris la fuite. Cette visite m'a paru de mauvais augure, et j'ai aussitôt fait défiler les élèves sur la ville ; nous avons voyagé comme nous avons pu, au milieu de cette cohue d'hommes, de femmes, de buffles, de chevaux, etc. A Tse-ky-pa, nous avons fait l'appel, personne ne manquait ; nous avons un peu stationné au pied des remparts, mais étant parvenu à envoyer ma carte au mandarin Kouan, il nous a fait hisser dans la ville par une corde, nous et nos bagages. Tchang Leang-ky, ayant appris mon aventure, envoya ordre de m'ouvrir la porte, mais j'étais déjà dedans.

« Or, qui avait brûlé Yang-yang-tchay ? Non pas les rebelles, ils n'y sont pas encore ; et ces deux jours-ci nous avons sauvé le principal de nos effets. Ce sont les soldats (qui s'entendent avec les rebelles) qui y ont mis le feu pour piller d'abord, puis pour faire fuir les gens afin que les rebelles viennent sans difficulté. Ils voulaient en faire autant au collège, mais j'ai fait prier Lao ta-jen d'y mettre un poste ; il y a envoyé une vingtaine de soldats, il y a espoir de conserver la maison, à moins que les rebelles n'avancent jusque-là ; en tout cas, à la garde de Dieu. »

Les incidents continuent : des soldats vont couper les arbres dans la propriété de la mission, les domestiques qui les chassent sont arrêtés, menacés de mort, mais heureusement relâchés sur l'ordre du vice-roi.

Le lendemain, deux domestiques du collège sont battus par les soldats dans le séminaire même. Vielmon, qui pense que des fusils défendront mieux l'établissement que les ordres du vice-roi, en fait acheter dix ; aussitôt les langues se délient et le bruit court que le missionnaire « va¹ former une garde spéciale, se mettre à la tête, et que le premier des combattants qui reculera sera mis à mort. » Des soldats lui offrent leurs services : « Mais, dit-il en souriant, je n'ai pas encore de drapeau et l'étoffe pour le faire n'est pas filée. »

Plus tard Faurie, voyant qu'il n'y a presque aucun secours à attendre des mandarins, prend lui-même des mesures pour la préservation de son séminaire. « Je formai, dit-il², une garde nationale de nos colons et de nos voisins chrétiens avec le procureur Pierre Tcheou pour capitaine. Je fis enregistrer et légaliser cette garde nationale, qui ne se composait que de quinze hommes capables de porter les armes. Mais ils étaient si dévoués et si courageux que les rebelles craignaient plus cette poignée de braves gens que toutes les troupes impériales. Les rebelles n'ont fait qu'une seule tentative

¹ A. M.-E., V. 546^p 1461. M. Vielmon à M^{sr} Faurie, 22 juillet 1864.

² *Journal de la mission*. fév. 1865.

contre le collège, ils ont compris qu'on était décidé à se défendre et ne sont pas revenus. Ils ne se battent presque jamais et font tous leurs coups par surprise ou par trahison. Quand ils sont venus attaquer le collège, ils étaient deux cents, et il n'y avait que trois hommes dans la maison. En approchant, ils se sont mis à hurler et à faire un feu terrible, comme ils font d'ordinaire, afin que les gens ayant peur se sauvent en désordre ; c'est alors qu'ils massacrent et pillent à leur aise. Cependant mes trois gardiens ne se troublent pas. Ils prennent leurs fusils et se cachent derrière le mur d'enceinte. Les rebelles, en arrivant près de la maison, cessent le feu et se disposent à enfoncer les portes. En ce moment, mes trois braves lèvent la tête, tirent leurs trois coups de fusil, abattent trois rebelles et tout le reste s'échappe comme un vol d'oiseaux. Notre procureur, Pierre Tcheou, a reçu pour ce beau fait un globule de mandarin militaire, et moi j'ai ajouté une petite récompense pour chacun de ces braves mousquetaires. Nous voilà tranquilles du côté des rebelles. Ils savent que nous ne jetons pas la poudre aux moineaux, et cela suffit pour les tenir à distance.

« Dans leur désespoir, les pauvres villageois sont venus quelquefois implorer le secours de notre petite garde. Quand ce n'était pas trop loin nos hommes y allaient, livraient bataille et tuaient presque tous ces poltrons sans recevoir une blessure. Après deux ou trois expéditions de ce genre, le pays a été en paix à plusieurs lieues à la ronde. Voilà donc 15 hommes décidés qui suffisent pour maintenir l'ordre dans un pays d'environ 4 lieues de diamètre. Que serait-ce si tous les cantons s'organisaient de la sorte ? Les rebelles et les maraudeurs ne pourraient faire un pas et tout rentrerait dans l'ordre. Il y a bien des gardes nationales, mais on leur lie les bras. D'ailleurs, elles ne sont reliées entre elles par aucun lien. Si quelques-unes agissent avec vigueur contre les maraudeurs, on les accuse de rébellion, on conduit les troupes contre elles et les autres n'osent la défendre. Les exploits de ma petite troupe ont ouvert les yeux aux intelligents : ils ont compris la force de l'union et les gardes voisines se sont affiliées à la nôtre. Dès ce moment, on a pu mettre les fusils au râtelier. Toute la contrée respirait, la renommée aux cent bouches a fait circuler ce beau résultat. C'a été comme une étincelle électrique. Plus de la moitié de la province a envoyé des députés pour s'affilier à notre garde nationale, me priant d'être leur protecteur. Ils demandaient seulement un règlement et la permission de mettre mon nom sur leurs drapeaux. Ils promettaient, en outre, qu'une fois la paix rétablie, ils se feraient tous chrétiens.

« J'ai été effrayé de cet enthousiasme général, sachant que cela ne pourrait manquer de porter ombrage à ces mandarins avarés et

paresseux, qui ne font rien pour le peuple et n'occupent leur poste que pour gagner de l'argent. J'en ai parlé au vice-roi et au gouverneur, pour les engager à faire en leur nom cette bonne œuvre qui serait certainement le salut du pays. Ils m'ont aussitôt prié de la faire moi-même puisque le peuple avait confiance en moi. J'ai refusé nettement : 1° parce que cela est contraire à ma vocation ; 2° parce que je ne suis pas mandarin ; 3° parce que je craignais la jalousie des mauvais mandarins, surtout des mandarins militaires dont cette démarche allait ruiner l'industrie. Le gouverneur m'a fait les plus vives instances ; mais le vice-roi, qui est un homme de conscience, m'a dit en particulier que le danger que je prévoyais n'était pas illusoire et que je faisais bien de ne pas m'ingérer dans cette affaire. »

Cependant les autorités parurent un instant vouloir suivre le plan de l'évêque, et commencèrent la formation à Kouy-yang d'une garde civique. Les paroisses de Saint-Joseph et de Saint-Louis fournirent chacune trois hommes ; mais la plupart des familles païennes, au lieu d'enrôler un de leurs membres, se contentaient de payer des soldats pour prendre leur place ; d'ailleurs le gouverneur lui-même se montra opposé à ce projet qui fut abandonné ; « c'est pourquoi, écrivait l'évêque, je puis conclure sans jugement téméraire qu'il ne me pressait tant de faire cela moi-même que pour m'engager dans un mauvais pas. »

L'intérieur de la province était encore plus troublé que la capitale, et de temps à autre des missionnaires et des chrétiens étaient victimes de ces désordres. Parmi les faits de cette nature, il faut citer l'aventure de Muller à Ta-pin-chang, au sud de Tsen-y.

« La nuit du 19 mars, écrit-il¹, les rebelles envahirent les marchés et villages qui entourent la petite station de Ta-pin-chang, et le lendemain matin, à peine avais-je fini de célébrer la sainte messe, que deux chrétiens, fuyant devant les rebelles, se précipitent dans notre petite chapelle en criant : « Sauve qui peut ! les Pe-hao arrivent ! voyez la fumée qui s'élève derrière la montagne ! » Pas d'arguments à faire, et surtout pas de temps à perdre : chacun saisit ce qu'il a de plus précieux, ou ce qui lui tombait sous la main, moi comme les autres, et nous voilà en course vers le fleuve dans l'espoir d'y rencontrer une barque de passage. Mais quel spectacle ! ce n'était pas une retraite militaire et en bon ordre, et Votre Grandeur devine quelle cohue, quel tumulte ce devait être dans un petit sentier escarpé et tournoyant sur le flanc d'une montagne qu'il fallait descendre pour arriver jusqu'au fleuve. Les païens proféraient d'affreuses

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1183. Lettre à Mgr Faurie, 23 mars 1863.

malédiction ; plusieurs buffles, excités par les coups et les clameurs, chargeaient les fuyards, et menaçaient de nous précipiter dans le fleuve. Il y eut quelques personnes qui roulèrent au milieu des ronces et des rochers, qui heureusement retardèrent leur chute.

« Arrivés au bord du fleuve, on fit l'appel des absents : plus d'un enfant cherchait en pleurant ses père et mère ; plus d'un mari ignorait le sort de sa femme, et réciproquement.

« Pour surcroît de malheur, les deux petites barques sur lesquelles nous comptions avaient descendu le fleuve pour transporter du charbon ; quelle cruelle déception ! L'épaisse fumée qui venait du haut des montagnes, et les coups de fusils qu'on entendait dans toutes les directions, ne nous indiquaient que trop l'approche des rebelles, et nous voilà pris comme dans un filet ! chacun se regardait avec effroi.

« Parmi les chrétiens, il y avait des jeunes femmes et des filles, qui s'étant réunies en groupe, me firent appeler : « Père, disaient-elles en sanglotant, si les rebelles nous surprennent ici, vous nous donnerez vite l'absolution générale de tous nos péchés, et nous sauterons dans le fleuve. Nous aimons mieux mourir que d'être enlevées par ces brigands qui nous feront commettre des péchés ; la vie de l'âme n'est-elle pas préférable à celle du corps ? — Ayez donc confiance en Dieu, leur répondis-je, les rebelles ne sont pas arrivés, et ne vaut-il pas mieux chercher à passer le fleuve dans un autre endroit, que d'aviser maintenant au moyen de se noyer en cas de fâcheuse rencontre ? »

« Chrétiens et païens furent du même avis, et aussitôt on essaya de côtoyer les bords escarpés du fleuve pour sortir d'une retraite si dangereuse. Pour des singes et des chèvres, c'eût été une promenade ; mais Dieu sait ce qu'il nous en coûta ! Presque tous en sortirent boiteux. Nous eûmes pourtant le bonheur d'arriver, sans rencontrer de rebelles, jusqu'à l'endroit ordinaire où se trouvent les barques de passage.

« Plusieurs centaines d'émigrants encombraient les abords du fleuve, et malgré les cris et l'empressement de ces pauvres gens qui s'attendaient à voir, d'un moment à l'autre, les rebelles descendre du haut des montagnes, et leur tomber dessus, les bateliers, en bons Chinois, exploitaient froidement la misère publique, demandaient des prix exorbitants, et quand on leur faisait des observations, ou qu'on implorait leur pitié, ils s'asseyaient tranquillement sur le bord de leur barque et fumaient la pipe.

« Vous ne voulez donc pas payer, sots que vous êtes ? disaient-ils, attendez un peu, les rebelles vont venir vous jeter au fleuve, et on verra combien vous gagnerez de sapèques ! »

« Comme je payai pour les chrétiens, et autant que voulaient ces honnêtes bateliers, nous pûmes promptement passer le fleuve. Il

était temps ! Grand nombre ne pouvaient plus marcher ; accablés de fatigue, tourmentés par la faim, froissés par de fréquentes chutes, ils se traînèrent jusqu'à la première auberge qui s'offrit à eux. Je m'installai au milieu d'eux pour les consoler et les encourager. Tous avaient le cœur brisé. Ce séjour à l'auberge des bords du fleuve, nous fit souvenir des temps de la primitive Eglise, où le danger, partagé par tous, unissant tous les cœurs, on mettait aussi tous les biens en commun. Notre petite chrétienté avait ses agapes, et ceux qui ne possédaient plus ni maison, ni riz, ni argent et n'avaient que les habits qui les couvraient et un estomac affamé, étaient invités, avec la plus grande cordialité, à puiser dans la marmite commune. Les Chinois sont naturellement égoïstes, mais quand ils sont ruinés, ils aiment assez l'égalité et la fraternité, et supportent leur mauvaise fortune d'assez bonne grâce.

« Notre fuite précipitée de Ta-pin-chang et le périlleux voyage le long du fleuve n'étaient pas le résultat d'une fausse alerte ; le lendemain au soir une troupe de rebelles arrivait déjà aux bords du fleuve, où elle s'embusqua pour surprendre les nombreux émigrants qui ne manqueraient pas de venir tenter le passage du fleuve. Dès le point du jour, ces infortunés arrivèrent par centaines, et, comme ils ignoraient le danger qui les menaçait, ils attendaient patiemment le retour des barques. Quand les rebelles les virent assez nombreux pour en tirer une riche proie, ils commencèrent à sortir de leur embuscade et s'avancèrent par petits détachements. Un des émigrants qui faisait sentinelle au sommet d'un monticule, ayant donné le signal d'alarme à ses compagnons, tous poussèrent des cris effroyables pour demander les barques. Mais que pensez-vous que fit le mandarin avec les 2 ou 3000 soldats campés sur les rives du fleuve ? Tout simplement, il fit échouer les barques sur le rivage, y mit des gardes armés, et pendant qu'il aurait pu sauver au moins la moitié de ces pauvres gens, il les laissait vociférer et s'agiter sur la rive opposée, comme s'il assistait à la comédie.

« De leur côté les émigrants eurent bientôt pris leur parti ; quand ils virent les rebelles s'avancer le sabre et la lance à la main, ils abandonnèrent leurs bagages et se sauvèrent le long du fleuve. Je vis massacrer plusieurs d'entre eux, et quelques femmes, égarées par la peur, se précipitèrent dans le fleuve. Parmi les rebelles, les uns pillaient les bagages, les autres tiraient quelques coups de fusils contre les soldats mandarins pour les rappeler au devoir, et d'autres enfin poursuivaient les fuyards et incendiaient les maisons pour augmenter la frayeur et le désordre. Je n'ai pu voir ce qui se passait derrière les montagnes, mais j'appris ensuite qu'il y eut grand nombre de victimes. »

Le sang-froid dont Muller avait fait preuve pour sauver ses fidèles, ne lui manqua pas davantage pour remplir vis-à-vis d'eux les devoirs de son ministère. « Arrivé dans une auberge païenne à Mey-tchen-tsin, écrit-il, on improvisa une chapelle, où l'on fit l'administration de la petite chrétienté qui me suivait, presque aussi tranquillement que dans un oratoire. La difficulté, dans un marché païen et encombré de toute espèce de voyageurs, émigrants et soldats, était de réunir plus de trente chrétiens, et surtout les femmes, logés dans différentes auberges. Une vieille chrétienne de 83 ans, la bonne mère Jen, dont les Pe-hao avaient incendié la maison il n'y a pas longtemps, se chargea de trouver un expédient. La chapelle à improviser était une chambre contiguë à la mienne, elle fut disposée et décorée avec une merveilleuse rapidité. Mon catéchiste Tsin, qui s'était signalé par sa courageuse hardiesse, au risque d'être pris ou fusillé par les Miao-tse, saisit tous les avantages de la position. Faut-il un confessionnal et un prie-Dieu? Aussitôt il suspend un crucifix dans un coin de la chambre, approche un banc près d'une table, y place une lampe et, met à côté de moi un petit sac de riz pour servir de prie-Dieu. Puis il parcourt les auberges où logeaient les chrétiens, fait à chacun une petite morale et donne le mot d'ordre : « Eh bien ! disait-il, si cette nuit les rebelles parviennent à passer le fleuve, ne faudra-t-il pas courir ? et qui sait si nous échapperons tous ? » « A mesure que les chrétiens arrivaient, mon catéchiste disposait les hommes, et la mère Jen, les femmes, chacun à son poste. Pendant que j'entendais les confessions, la mère Jen, de son côté, faisait merveille. Malgré ses 83 ans, elle maniait sa longue pipe avec beaucoup de dextérité, et avait surtout une faconde intarissable. L'aubergiste avait beau demander ce que signifiaient toutes ces visites, la mère Jen lui répondait qu'il devait être tout fier d'avoir une hôtellerie si fréquentée, qu'il deviendrait riche, et que ce soir il devait brûler force bâtonnets odoriférants à son idole. L'aubergiste, flatté, se répandait aussi en compliments, puis se retirait pour un temps, craignant d'avoir commis une indiscretion.

« Dès que la mère Jen se trouvait un peu libre, elle n'oubliait pas qu'elle devait aussi se confesser, allait se mettre un instant à genoux derrière la porte de ma chambre, se frappait la poitrine, recommençait ou continuait son examen de conscience, tout en ayant l'œil sur les indiscrets païens qui pourraient venir me troubler.

« Une fois pourtant, la curiosité de l'aubergiste fut poussée au dernier point : il voyait briller dans ma chambre une lumière trop vive pour croire que ce fut la clarté de sa modeste et économique lampe. « Eh ! dit-il en riant, comme on fume l'opium par là, que de lampes allumées ? et pourquoi mes hôtes se cachent-ils pour fumer ? » Et il

allait forcer la consigne pour voir ce qui se passait. Mais la mère Jen était à son poste ; elle invite donc l'aubergiste à s'asseoir et pendant que mon catéchiste offrait la pipe à tabac, elle engage une intéressante discussion sur les avantages et les inconvénients de l'opium, disant à l'aubergiste que, s'il fumait l'opium, il ne parviendrait jamais, comme elle, jusqu'à l'âge de 85 ans.

« Ce que l'aubergiste prenait pour des lampes à opium n'était autre chose que la lumière des deux cierges, qui brillaient à la bénédiction du mariage de deux jeunes fiancés, que les rebelles venaient de chasser du toit paternel. »

Au sud-est de Kouy-yang, Sabattier fut arrêté deux fois et réussit à se faire relâcher grâce à quelque argent habilement donné. Au mois de décembre 1864, il se retira avec des chrétiens à Tien-senkiao, dans une grotte qu'on appella dès lors la Chartreuse¹.

Dans le nord, Bouchard, vivement pourchassé au commencement de 1864, se réfugia dans la ville de Tong-tse. Mais les rebelles étant venus en faire le siège, le missionnaire se sauva, en franchissant les murs du côté opposé à celui par lequel l'ennemi entra dans la ville.

II

Catéchistes et vierges attaqués. — Massacre de quatre chrétiens.

Des catéchistes, hommes ou femmes, eurent à souffrir de cet état de choses.

Dans le district de Gan-chouen, la vierge Pe Eul-mei fut rencontrée par « les soldats d'un mauvais général nommé Lin, qui la pillèrent et la mirent à nu, et cela au plus fort de l'hiver. N'ayant plus rien pour se couvrir, elle se réfugia comme elle put dans un fort voisin habité par des Tchong-kia-tse ; de suite en la voyant on alluma un grand feu pour la réchauffer, on eut pitié d'elle et on lui prêta quelques mauvaises guenilles pour se couvrir, et le lendemain on la conduisit à sa destination, où les femmes chrétiennes la dédommagèrent de son aventure par l'empressement qu'elles mirent à apprendre la doctrine. »

Ailleurs, une veuve nommée Pi, qui instruisait les femmes dans un petit village, dut pendant plusieurs jours demeurer cachée dans les montagnes.

« Le catéchiste Laurent Yen fut appelé par un adorateur mourant qui demandait le baptême. Pour aller jusqu'à lui, il fallait traverser

¹ A. M.-E., vol. 546¹, p. 1760.

une région infestée par les rebelles. Laurent y arriva heureusement, et baptisa le malade qui expira le même jour. A son retour, il rencontre une bande de rebelles maraudeurs ; il s'enfuit sur une petite montagne. Les rebelles, l'ayant aperçu, cernent le pied de la montagne, et le traquent comme une bête fauve. Il se met à genoux pour faire son acte de contrition et recommander son âme à Dieu ; puis il se cache dans un buisson. Les rebelles ne purent le trouver. La nuit étant survenue, il tente de s'évader ; mais deux rebelles de garde l'aperçoivent, lui courent sus, lui mettent le sabre sur le cou, et lui enlèvent d'abord tout ce qu'il a sur le corps. Pendant l'opération, le catéchiste leur dit de si bonnes paroles que non seulement ils ne le tuèrent pas, mais ils lui rendirent une partie de ses habits et le laissèrent aller. Il tomba de Charybde en Sylla ; quelques kilomètres plus loin, il se trouva sans s'en apercevoir dans un poste de deux cents rebelles. Grâce aux ténèbres, il réussit à s'esquiver, se jeta dans les montagnes et, après être resté deux jours sans manger, finit par gagner une région moins troublée. »

Les chrétiens et les néophytes furent moins épargnés que les missionnaires et les catéchistes, et pour ne pas séparer ceux que les événements ont unis dans la mort, nous allons raconter le massacre des époux Ouang à Tong-tse, le 30 mars 1864, et celui des époux Hoang à Si-teou-gai, dans la nuit du 27 au 28 décembre de la même année :

« Dans la matinée du 30 mars 1864 (2^e lune, 23), mercredi de Pâques, raconte Bouchard¹, les rebelles, maîtres de Tong-tse, allèrent s'établir dans toutes les maisons de la ville, retenant les gens dont ils avaient besoin et laissant sortir peu à peu ceux qui n'auraient fait que manger sans fruit les provisions. Le vieux maître d'école Laurent Louy fut un de ceux qui sortirent ainsi sans difficulté. Les rebelles s'établirent ainsi dans toutes les familles et y choisirent des femmes à leur gré. Les maris, dont les jambes étaient meilleures, avaient pris presque tous la fuite.

« Dans ces circonstances, un rebelle entre seul chez le catéchiste baptiseur Jean-Baptiste Ouang. La femme de celui-ci était assise près du feu : le rebelle s'approche d'elle pour la violenter. Elle résiste de toutes ses forces en appelant son mari. Jean-Baptiste Ouang paraît, le rebelle se dirige vers lui et lui signifie que bon gré mal gré il n'en fera ni plus ni moins. Jean-Baptiste Ouang, qui n'ignore pas le sort qui l'attend, s'efforce néanmoins de faire sortir cet insolent de chez lui. Le rebelle porte la main à son sabre, mais la femme, prompte comme l'éclair, lui saute dessus et l'étreint si fortement

¹ *Journal de la mission*, avril 1864, citant une lettre de M. Bouchard.

entre ses bras que celui-ci ne peut plus faire usage de ses armes. Jean-Baptiste Ouang le saisit aussitôt par la chevelure, et armé d'un petit couteau, il lui coupe la gorge. Tous deux criaient : « Jésus, ayez pitié de nous. Marie, protégez-nous. » Aux cris du rebelle, plusieurs entrent dans la maison et massacrent Jean-Baptiste Ouang et sa femme. Les deux martyrs de la chasteté sont liés ensemble par le cou, et jetés dans la rue devant leur maison. Ils restèrent ainsi deux jours exposés. Le vieux maître d'école Laurent Louy, et mon ministre Benoît Lo Fa-kouy les virent en cet état. Mon ministre, que les rebelles avaient retenu et qu'ils traitaient fort amicalement, demanda mais ne put obtenir la permission de les enterrer, par la raison qu'ils avaient tué un rebelle. C'est alors que toujours attachés ensemble par le cou, on les traîna hors de la ville, et on les jeta au pied des remparts. Peu après, on renversa les murs de la ville, et ils furent ensevelis sous les décombres. C'est ainsi que sont passés à une meilleure vie ces époux, après avoir communié le saint jour de Pâques. »

Le missionnaire ajoute cette appréciation sur les deux chrétiens : « Le catéchiste baptiseur Jean-Baptiste Ouang a conservé jusqu'au dernier jour de sa vie la même vivacité, la même sensibilité de foi qu'il eut à un grand degré le jour de son baptême. Sa femme, Marie, excellente chrétienne, intelligente et femme de vertu, devait rendre de bien grands services. Elle était comme son mari baptiseuse et catéchiste. Connaissant assez la médecine des enfants, elle baptisait en l'absence de son mari, et tenait parfaitement la petite pharmacie. Elle avait un don particulier pour exhorter les païennes et les gagner à Dieu. »

Voici maintenant la mort des époux Hoang tués à Si-teou-gai le 27 et 28 décembre 1864, telle qu'elle est racontée par Sabattier¹ :

« Je devais partir demain pour aller visiter la station de Si-teou-ngai à 60 li d'ici, et déjà tout le monde dormait profondément, lorsque les aboiements des chiens et plusieurs voix d'hommes vociférant : « Ouvrez la porte » nous réveillèrent en sursaut. Ayant reconnu les individus à la lueur des torches qu'ils portaient, je leur ouvris moi-même la porte, puis leur demandai ce qui les amenait à cette heure si avancée de la nuit. Ils se jetèrent tous à mes pieds en pleurant et disant d'une voix entrecoupée de sanglots : « Père, Père ! encore deux martyrs. » A ce mot de martyrs, tous les gens de la maison sont sur pied, et un voisin venu par curiosité répand aussitôt la nouvelle dans le village. Bientôt c'est une cohue à ne pas se reconnaître ; les questions : « Où ? Qui ? Quand ? Comment ? » répétées par

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1807. Lettre à Mgr Faurie. Heou-tse, 28 déc. 1864.

tous les nouveaux arrivants causaient un brouhaha insupportable. J'agitai ma clochette pendant quelques instants pour obtenir silence, et leur dis : « Ne parlez pas tous à la fois ; le Père seul va interroger et un seul répondra. » Alors Tsen, prenant la parole, dit :

« Le Père se rappelle probablement les deux époux Hoang, de Si-teou-gai, qui venaient volontiers écouter la doctrine, mais n'osaient pas adorer, retenus par la peur du capitaine de garde nationale nommé Lo¹. Ces jours derniers, ayant appris que le Père allait venir muni de l'édit dont un exemplaire devait être affiché par le capitaine lui-même, ils ont déposé toute crainte et se sont empressés de détruire les objets superstitieux, et dès lors ils vinrent régulièrement avec nous. Tous les chrétiens ont remarqué avec quelle joie et quelle ferveur ils ont prié et chanté durant les belles fêtes de Noël. Or, aujourd'hui de grand matin, le capitaine a fait cerner la maison des Hoang ; on a arraché les deux époux de leur lit ; on les a traînés dehors² tout nus, et on les a décapités. La foule s'est aussitôt transportée sur les lieux, et au milieu d'elle, les deux petits enfants des victimes dont l'aîné n'a que quatre ans ; le plus jeune était encore à la mamelle. Ils se sont traînés sur le cadavre de leurs parents ; l'aîné appelait son père à grands cris ; le petit cherchait le sein de sa mère. Tous les assistants pleuraient. Là-dessus arrive Lo Nienouang le sabre levé : « Ah ! vous pleurez ! vous n'êtes pas contents ! vous improuvez donc ma conduite ? prenez garde à vous-même. » Tout le monde s'est retiré tristement ; les enfants seuls sont restés. Oh ! Père, ce fut tout le jour une scène déchirante à voir. Ces pauvres enfants se roulaient dans le sang, appelant à grands cris leur père et leur mère qui ne répondaient plus. Ils se jetaient sur les têtes ensanglantées séparées du tronc, les embrassant de leurs petits bras. Les plus insensibles ont pleuré ; mais il fallait cacher ses larmes. Vers la nuit, l'aîné était à la porte de la chapelle où son père allait prier tous les jours. Là il se mit à crier : « Père ! Père ! tu es là à prier ? retournons à la maison manger. » Les assistants n'y ont plus tenu ; une famille païenne a recueilli les deux enfants. Les chrétiens ont délogé le soir même pour aller se cacher dans les montagnes, et nous, sachant que le Père devait venir demain, nous sommes accourus ici pour le détourner à temps d'un voyage inutile et dangereux. » Il n'y a pas besoin d'ajouter pour corollaire que tout a été pillé : cette famille était fort à l'aise. »

Le coupable, Lo, avait déjà à son passif une dette de sang. En 1856 il avait fait massacrer deux chrétiens, dont un nommé Tsen.

¹ Il était de Kouï-tin et habitait Si-teou-gai.

² A vingt pas de leur maison.

Incarcéré à Kouï-tin pour ce crime, il dut la liberté et la vie à Faurie. Ce bienfait n'avait pas diminué sa haine contre les catholiques. Aussi quand cette fois l'évêque porta plainte au vice-roi, celui-ci lui défendit de demander la grâce du coupable : « Je bande l'arc de toutes mes forces, dit-il, et au moment où je vais tirer vous coupez la corde. Cette affaire ne vous regarde plus. Je le condamne purement et simplement comme assassin selon la teneur des lois de l'Empire. »

Et il envoya deux mandarins, Fan Y-ti et Gnien Tsin-hi, avec ordre de prendre Lo Koué-hoa. Au lieu d'agir rapidement et vigoureusement, ces mandarins laissèrent le coupable s'échapper et se réfugier dans un des nombreux camps établis sur les montagnes. Irrité, le vice-roi fit dégrader les mandarins.

Les victimes furent enterrées par leur fils adoptif, Hoang Mie-tsiang, et leurs cercueils furent réunis dans le même tombeau¹.

« Un² autre chef de garde nationale, nommé Tin, plus puissant encore que le meurtrier Lo Koué-hoa, s'est jeté sur les chrétiens qui restaient dans le pays, il en a pris plusieurs et les autres ont fui. Les principaux prisonniers sont Tsen Paul, Hiu Paul, avec son fils Hiu Jean. On s'est d'abord saisi de ceux-là parce qu'ils sont riches, on a pillé leurs maisons et on les a séquestrés dans une caverne sous la garde d'un poste de soldats. Ceux-ci les tourmentent en toute manière, ils les battent, les suspendent par les poignets et ne leur donnent de relâche que quand ils ont promis une somme d'argent ; les patients, vaincus par la douleur, promettent tout et sont obligés d'emprunter ou de vendre leurs propriétés, pour se soustraire aux nouvelles tortures dont les menacent ces féroces satellites. Les autres néophytes, au nombre de plus de 80, sont chassés du pays et se réfugient à Kouy-yang, où la mission doit les aider à vivre. L'évêque va porter ses plaintes au préfet de Kouy-yang, Tsai ; mais celui-ci, qui, dit-on a reçu de l'argent des coupables pour étouffer l'affaire, traîne les choses en longueur. Aux instances de Faurie, il répond qu'il est son ami, qu'il ne peut agir autrement et

¹ En 1867 au mois de mars, Guichard visita le tombeau des époux Hoang. Encore jeune missionnaire et ne connaissant pas très bien les us et coutumes de la Chine, il engagea les chrétiens à arranger un peu ce petit tumulus, et à y mettre une pierre commémorative de leur mort, en indiquant la place qu'occupait chacun des époux dans la tombe commune.

Les chrétiens lui répondirent que c'était bien là leur intention, mais qu'ils n'osaient le faire de suite, et que le moment n'en était pas venu. « Il faut attendre, dirent-ils, que l'affaire de Lo Koué-hoa, leur meurtrier, soit traitée, et alors nous aurons un peu plus de confiance.

² *Journal de la mission*, juin 1867.

parle de donner sa démission. « Le cas présent, dit-il, est très difficile. Je ne pourrais l'amener à bonne fin, et j'aime mieux qu'un autre que moi y échoue. Car s'il venait à échouer entre mes mains, je n'oserais plus paraître devant vous. »

III

Muller à Kien-si. — Néophytes. — Les rebelles. — Le missionnaire défend la ville.

Ces malheurs n'empêchaient pas les missionnaires d'essayer la création de nouveaux centres chrétiens que trop souvent la guerre civile détruisait dès le début ; telle la station de Kien-si, dont la plume pittoresque de Muller va nous décrire les origines et la ruine.

Lors de leur retour de Pékin, Mihières et Vielmon demeurèrent un ou deux jours à Kien-si ; ils y furent si bien reçus par le sous-préfet Hin, par les autres mandarins et par le peuple, qu'en arrivant à Kouy-yang, ils ne tarissaient plus d'éloges sur le bon esprit de la population de cette ville. De là à l'idée d'envoyer un missionnaire y fonder une station chrétienne, il n'y avait pas loin. Sans doute, en examinant de près la question, on apercevait plus d'une difficulté. Le catholicisme n'avait jamais été prêché à Kien-si, par conséquent la mission n'y possédait pas de pied à terre, elle n'y connaissait personne ; chose plus grave peut-être, les rebelles menaçaient la cité. Malgré ces obstacles et ces dangers, Faurie, confiant dans la bienveillance des magistrats, résolu à semer le bon grain partout où il voyait un sillon entr'ouvert, chargea Mihières de conduire Muller à Kien-si.

Après un périlleux voyage, puisqu'ils passèrent au milieu des rebelles, les deux ouvriers apostoliques arrivèrent dans la ville au mois de mai 1864.

« Le¹ mandarin les reçut bien, mais ils durent loger à l'auberge, pour de là louer une maison, afin de pouvoir commencer la prédication, sous prétexte d'ouvrir une pharmacie, car la Sainte-Enfance est notre passe-partout. Trouver un local est chose facile quand on a de l'argent, c'est vrai pour un Chinois commerçant, mais bien difficile pour des Européens qui veulent établir une église pour prêcher la religion.

« Le démon y met son opposition ; les païens, malgré leur espoir de rançonner les Européens, ont encore peur des idoles, et craignent

¹ *Journal de la mission*, novembre 1864.

surtout l'opinion du public qui rira d'eux. Après quinze jours de pénible attente et de recherches infructueuses, on finit par louer une maison, grâce à l'intervention du mandarin. Le rusé Chinois maître de la maison avait bien des conseillers, quoique nous fissions nos efforts pour tenir nos démarches secrètes (chose difficile en Chine), aussi après être convenu d'un premier prix, il changeait le lendemain, augmentait considérablement, et nous voyant dans le cas de nécessité, voulait nous obliger à acheter sa maison à un prix exorbitant. Comme nous ne voulions pas nous presser, avant d'avoir ouvert la station, nous nous plaignîmes au mandarin qui l'obligea au premier contrat. Nous voilà donc logés. Après avoir restauré la maison et ouvert la pharmacie, il fallut faire les invitations d'usage et payer notre bienvenue par un repas de cérémonie aux magistrats et aux sommités de la ville. Ces premières difficultés surmontées, les maladies vinrent aussi nous éprouver : deux de nos baptiseurs tombent dangereusement malades, et l'un deux, le courageux et zélé Sen Thaddée, succombe au bout de huit jours. M. Mihières fait aussi une grave maladie et, au lieu de poésie, il nous fallut tristement philosopher sur la difficulté d'ouvrir si brusquement une station au hasard. Mais, Dieu nous venant en aide, les malades guérissent et M. Mihières repartit pour son district de Tsen-y fou, laissant M. Muller curé à Kien-si. Celui-ci chercha à entamer la besogne, mit son monde en campagne et quelques belles images placées dans la chapelle et dans la pharmacie attirèrent les visiteurs par le seul motif de la curiosité, ce qui donnait occasion de prêcher. Vis-à-vis des catéchumènes voici la marche qu'on suivit : 1° on n'admettait pas à l'adoration dès la première conférence, il fallait revenir plusieurs fois ; 2° on refusait ceux qui demandaient de prime abord à adorer, car d'ordinaire ils ne revenaient plus, ils étaient poussés par des motifs d'intérêt ; 3° quand il y eut quelques bons adorateurs sur la parole desquels on put compter, on les interrogea sur les antécédents de ceux qui voulaient adorer, et ainsi on se défit de beaucoup de chevaliers d'industrie qui nous auraient plus tard attiré des embarras ; 4° tous ceux qui n'avaient pas de famille, ni de commerce honnête, étaient rejetés, comme cherchant à vivre à nos dépens ; item pour ceux qui n'étaient pas du pays ou qui n'avaient pas des parents dans la ville ; 5° item, pour les fumeurs d'opium qui se corrigent rarement après leur adoration ; corrigés, on les admettait.

« Avec ces bonnes règles, la besogne marchait lentement, mais sûrement. *Pauci sed boni*, comme nous dit toujours Monseigneur.

« Les gens clairvoyants de la ville, voyant qu'il n'y avait que d'honnêtes gens parmi les chrétiens et surtout pas de procès ni d'accusations contre les païens, commencèrent à dire du bien de la reli-

gion et quelques familles se firent chrétiennes¹. Mais, comme les Chinois sont si difficiles à connaître, et qu'ils jouent si bien leur rôle quand il y va de leur intérêt, il va sans dire qu'on fût trompé plusieurs fois. En voici un exemple :

« Un Chinois, aux bonnes manières, lettré et à la parole douce, venait si souvent entendre la doctrine, et pressait tant nos catéchistes, que ceux-ci finirent par le faire adorer et en espéraient beaucoup. Il prit si bien le genre d'un vieux chrétien, savait si vite les prières du matin et du soir, et retenait si facilement le catéchisme, que tout le monde en était enchanté. Aussi nos ministres finirent par l'inviter à manger avec eux, et demandèrent son concours pour les affaires difficiles. C'est ce que cherchait notre hypocrite : Il commença à se dire de la maison et à prendre ses libertés. Mais autant il était fervent à l'église, autant il était mauvais sujet au dehors, où il faisait tous les métiers, excepté celui d'honnête homme. Comme tout le monde le craignait, personne n'osait avertir le missionnaire, qui finit par avoir des doutes en voyant sa dévotion exagérée, et ses procédés par trop libres. Il va donc aux informations, et apprend ce qu'il en est. Ceci n'est pas non plus à la louange des ministres, qui ayant fini par connaître l'individu, s'en mettaient en garde et plaignaient la bonhomie des Européens qui se laissent si souvent tromper par les Chinois.

« Le nouveau Judas fut chassé de l'église, ainsi que sa femme, et les catéchistes reçurent une forte réprimande. La leçon nous rendit plus prudents, et pendant cinq à six mois oncques pareille tromperie n'est venue nous attrister. Cette affaire terminée, le démon souleva une véritable tempête contre nous. Deux prétoriens, cherchant à se donner un renom de capacité et de libres penseurs, semèrent de si mauvais bruits sur la religion et sur notre église, que les femmes chrétiennes n'osaient plus venir à la messe, les hommes aussi hésitaient et ceux qui voulaient adorer reculèrent. Ceci prouve la mobilité de l'esprit chinois : qu'un mauvais sujet répande de faux bruits surtout contre la religion, personne n'examine plus, on oublie tout ce qu'on savait de bien pour répéter les balivernes courantes.

« Comme le mandarin avait affiché depuis quelques jours un bon édit pour le catholicisme, le missionnaire voulut en profiter. Il lui envoya raconter l'affaire et le décida à faire un exemple, car il y allait de l'honneur de son édit. Nos deux libres penseurs furent saisis et vinrent faire amende honorable à l'église, puis traversèrent les principales rues avec un écriteau qui attestait leurs mauvaises menées. Tout le monde se rangea du côté du plus fort, on maudit les mauvaises langues, on exalta la religion, et on nous félicita de mille ma-

¹ On compta une vingtaine de familles de néophytes.

nières. Les adorations recommencèrent de plus belle. Il y en a qui affirment que la perfection consiste à ne rien demander et à ne rien refuser ; d'autres disent : aide-toi, le ciel t'aidera. Appuyé sur ce double principe, je pris le parti de prier le ciel de m'aider et de ne pas refuser si l'on m'accordait quelque chose. Je crus donc pouvoir profiter de la bonne disposition des esprits, et m'appuyer en même temps sur le crédit dont jouissait Monseigneur auprès des mandarins de la capitale. Je demandai une pagode pour ériger une pharmacie et par là même une église. J'insistai sur le bien que faisait une pharmacie, pressai le mandarin de m'appuyer et gagnai quelques prétoriens influents. Après bien des pourparlers, les chefs de la pagode consentirent à ma demande, à condition qu'ils démoliraient et emporteraient le théâtre et un grenier considérable, et placeraient ailleurs leurs poussa. Ce n'était pas le moment de faire le difficile, et j'acquiesçai de bon cœur à tout, excepté à fournir une somme d'argent pour aider à la construction d'une pagode qui devait recevoir les anciens poussa du Tchoan-tchou-miao, pagode qu'ils me concédaient¹. Je remerciai le ciel, tout en comprenant le danger où je m'étais exposé, en demandant la concession d'une pagode à des gens qui ne s'étaient pas faits chrétiens, et qui pouvaient même profiter de ma témérité pour me nuire dans l'opinion publique. Avis pour une autre fois : le succès n'est pas une règle de conduite en toute circonstance, même pour faire le bien. Pour éviter toute contestation dans l'avenir, je fis légaliser le don de la pagode Tchoan-tchou par un écrit du mandarin civil signé des principaux chefs, écrit que le vice-roi Lao confirma en y apposant son sceau ; de plus je demandai un double de cet acte au mandarin, afin d'avoir dans les archives de la mission une pièce à l'abri des rebelles, en cas que la ville de Kien-si fut prise par eux.

« Comme il fallait ajouter aux constructions de la pagode pour faire une église convenable, je choisis parmi les nouveaux chrétiens des menuisiers et des maçons capables et fidèles, qui m'achetèrent les matériaux nécessaires à bien meilleur marché que n'auraient pu faire mes catéchistes, vu que la majorité des vendeurs ignoraient qu'ils traitaient pour moi. Ce n'est pas une précaution à dédaigner en semblables circonstances, à cause de l'idée exagérée qu'ont les païens de l'immense richesse des Européens, ce qui excite beaucoup leur avidité. »

Pendant que le missionnaire se livrait à ces divers travaux, on parlait de l'approche des rebelles. Le 1^{er} de la 10^e lune au soir, en se promenant seul sur les remparts, Muller vit des habitants

¹ Cette pagode était située près du Ou-kouang ya-men.

de Kien-si introduire dans la ville, au moyen de cordes, des objets et des hommes suspects. Il en avertit les magistrats ; mais ils n'en firent nul cas, et continuèrent de fumer l'opium et de dormir, sans s'occuper de la police. Le 14 du même mois un habitant de la ville arriva au pas de course, annonçant qu'il avait vu à quelques lieues de la ville les rebelles qui semblaient se diriger sur Kien-si. On mit l'individu en prison comme perturbateur du repos public, et on ne prit aucune mesure. Était-ce, comme on l'a dit, la preuve que la ville était vendue aux rebelles par ses propres chefs, ou bien ne faut-il voir dans la conduite de ceux-ci qu'une confiance aveugle ? Toujours est-il que le missionnaire lui-même n'avait pas d'inquiétudes bien vives, « puisque, raconte-t-il, le 15 de la 10^e lune on commença à creuser les fondements pour l'exécution de ce qu'il fallait ajouter à la nouvelle église.

« Tout d'un coup, j'entends crier : « Père ! Père ! levez-vous, la ville brûle et les rebelles saccagent tout, sauvons-nous ! » Je m'habille et, à peine ai-je mis le pied dans la cour, que la lueur d'un immense incendie m'éblouit. Je me réveille donc au milieu d'une ville surprise à une heure du matin par des brigands avides et cruels ! Quel parti prendre ? Tous mes gens épouvantés m'entourent en me pressant de fuir, d'autres me demandent l'absolution de leurs péchés, le tumulte augmente autour de nous, et l'incendie gagne les maisons environnantes malgré la pluie abondante qui survient. J'envoie mes deux ministres voir à la porte de la ville ce qui s'y passe. Ils reviennent en disant qu'il y a beaucoup de blessés, que les rebelles courent partout la lance au poing et qu'il n'y a pas de temps à perdre, il faut fuir et tout abandonner. Chacun de mes gens reçoit sa part d'argent, je prends aussi la mienne et, chargé d'une besace qui contient tout ce que je puis emporter : calice, bréviaire et autres objets indispensables, me voilà prêt à partir.

« Par précaution je fais fermer toutes les portes de la chapelle, espérant qu'avec le jour la ville pourra être délivrée par la garde nationale.

« Accompagné de tous mes gens, je me mis en marche vers la porte sud de la ville, et bientôt il fallut courir devant les rebelles qui arrivaient sur nos pas. Trouvant la porte fermée, nous montâmes sur les remparts d'un côté, et les rebelles de l'autre. Ces derniers poussant la foule vers nous, mes ministres se cachèrent l'un derrière une porte renversée, l'autre sous une table, je restai seul avec un jeune élève de la Sainte-Enfance, nommé Paul Yang, qui me saisit par les habits, et nous descendîmes à la hâte des remparts pour regagner la rue. A peine descendu, je rencontrai un capitaine de Li ta-jen (chef militaire qui venait de s'enfuir), et ce capitaine,

me reconnaissant, m'arrêta en disant qu'il ne fallait pas chercher à fuir, mais à défendre cette porte sud, par laquelle seule les gardes-nationaux des campagnes pourraient entrer et secourir la ville. « Mais que puis-je faire, moi tout seul ? — Gardez cette porte, empêchez de l'ouvrir, et je vais chercher du renfort ; avec le jour nous aurons fini de chasser cette poignée de rebelles qui nous ont surpris. » Me voilà en faction devant la porte, la pipe à la main, et un sac sans cartouches sur le dos. Citoyens et citoyennes arrivent en foule, et tous me prient vainement d'ouvrir la porte : la consigne me le défend, et tous de se grouper autour de moi. Mais enfin la masse, des femmes surtout, devient si compacte, que, ne pouvant tenir devant leurs supplications et leurs larmes, je fis ouvrir la porte, et tous de se précipiter en hurlant et en se pressant les uns les autres. Attirés par le bruit, les rebelles arrivent aussi, et sans quelques hommes armés de lances que je poussais au devant, les brigands allaient faire grand carnage de ces pauvres gens. Profitant de cette leçon, je fis crier par un chrétien nommé Toan, que je levais des gardes mobiles : « mille taëls si on reprend la ville, cinq taëls pour celui qui vient se battre et dix taëls pour celui qui tuera un rebelle. » J'eus bientôt trouvé une dizaine d'hommes armés de lances et leur fis garder les avenues de la porte. Quand les rebelles avançaient sur nous, mes braves gardes mobiles leur couraient sus, en blessaient quelques-uns et tous de s'échapper au plus vite. Tranquilles pour un moment, on ouvrait vite la porte de la ville pour laisser échapper la foule et on la refermait à l'instant. Plusieurs fois, nous découvrimus des rebelles déguisés et j'en pris même deux par les cheveux. Je restai à mon poste, depuis deux heures du matin jusqu'à six heures, et dès qu'il fit grand jour, mes soldats se débandèrent, ouvrirent la porte et s'enfuirent, précaution que mes catéchistes avaient prise dès le commencement de l'affaire. Resté seul avec mon jeune Paul Yang, nous prîmes le parti de retourner voir en quel état se trouvait notre maison. Notre chère chapelle était entourée de flammes ; tout craquait autour de nous et la fumée nous aveuglait. Aidé par mon compagnon, je ramassai promptement les objets les plus importants de l'église, de ma chambre et de celles des catéchistes et jetai le tout par les portes et fenêtres. Les objets sauvés, nous priâmes Dieu de conserver la maison, notre unique refuge, et nous allâmes mettre des barricades à la grande porte que j'avais enfoncée pour entrer. On songea aussi à fabriquer des armes pour soutenir une attaque des rebelles, et puis, comme un vent providentiel avait chassé les flammes qui attaquaient déjà notre chapelle, nous préparâmes notre déjeuner en attendant la délivrance de la ville. Après nous être un peu réconfortés, il nous prit fantaisie d'aller

voir ce qui se passait à la porte sud, que nous avions défendue durant la moitié d'une nuit. Oh ! providence de Dieu ! quelques gardes nationaux du dehors accouraient au secours de la ville, ils sonnaient de leur corne de buffle et se préparaient au combat.

« Il y avait près de deux cents hommes, mais sans chef. Quelques-uns d'entre eux m'ayant reconnu me mirent à leur tête, croyant qu'un Européen, armé d'une lunette d'approche et d'un solide bâton ferré, pourrait faire un excellent général. En avant.

« Trente hommes pour garder la porte ; vous autres, prenez chaises, tables et portes, et barricadez vite ces deux rues, et que le reste tombe sur ces brigands en vestes rouges qui sortent des maisons chargés de butin. » Les gardes nationaux se lancent, frappent deux rebelles et poursuivent les autres. L'unique mousquetaire du bataillon fait feu, et les rebelles courent aux armes, jetant leur butin que les gardes nationaux recueillent tout en courant. Comme j'étais placé entre deux barricades avec mon Paul Yang, des rebelles qui cherchent à escalader nos palissades sont tués sur place, à côté de moi, et cette victoire donne une nouvelle ardeur à mes compagnons. Chaque fois qu'ils ramassaient du butin, étoffe de soie, riches fourrures, argent, ils venaient triomphants devant moi, en me faisant le *ko-teou* pour me remercier, couraient vite mettre leurs richesses en sûreté et revenaient au combat. « Tenez, tenez bon ! crient tout à coup plusieurs voix, des secours arrivent ». C'est Oui ta-kong, le brave de Kien-si, qui amène des gardes nationaux. Dès que ce courageux vieillard à longue barbe blanche m'aperçoit, il court vers moi et, me prenant par les deux bras, dit avec émotion : « Vous seul défendez la ville ! Votre sainte religion est véritable, je le vois bien maintenant ; voyez cette blessure que j'ai reçue la nuit dernière, c'est Dieu qui m'a sauvé la vie ; la ville reprise, nous nous ferons tous chrétiens. » Comme je ne tenais presque plus sur les jambes, je lui remis le commandement des gardes nationaux et le priai de me donner quelques hommes pour me reconduire à notre maison. Il voulut m'accompagner avec ses soldats, il fut bien inspiré. Arrivés près de l'église, nous rencontrâmes cinq à six rebelles bien armés, et on les chargea vigoureusement, et moi de rentrer au logis en remerciant Dieu. Après m'être reposé quelque temps, j'entendis de l'église le bruit d'un combat très animé, un feu assez vif, puis silence !... Mais à qui la victoire ? Inquiet, je sors avec mon compagnon, rencontre plusieurs rebelles dans la rue et, trouvant la porte sud fermée et barricadée, je monte sur les remparts. Les gardes nationaux vaincus et chassés de la ville s'étaient retirés, et me voilà prisonnier des rebelles !...

« Pendant que j'étais debout sur les remparts, l'œil tantôt vers les gardes nationaux, dont les lances disparaissaient au bout de la

plaine, tantôt vers la rue où je voyais les rebelles piller, courir et incendier, un homme coiffé à la manière des rebelles, un sabre d'une main et quelques épis de maïs de l'autre, m'accoste en me demandant ce que je fais ? « J'attends Oui ta-kong et les gardes nationaux qui doivent me rejoindre ce soir. — Les gardes nationaux reprit-il, d'un air soucieux, mais où sont-ils ? — Je les ai laissés dans la ville, ils se battent sans doute à la porte du nord ou de l'ouest. — Mais ne seriez-vous pas le Mong se-to¹ ? — Eh ! oui. Mais qui es-tu, toi ? — Je m'appelle Tchang, un pauvre lettré qui cherche à faire sortir sa femme du milieu des rebelles. » Je compris que c'était un affidé des rebelles, et qu'il avait aussi peur des gardes nationaux, que moi des rebelles. Cependant, je fis cause commune avec lui, tout en ayant soin d'avoir l'œil sur son sabre. Je repris donc le chemin de la chapelle, et le rebelle de fraîche date me suivit à distance. Mon bâton ferré sur l'épaule, ma longue vue à la main, je traversai encore une fois la rue avec le petit Paul Yang, qui, la lance sur l'épaule, n'avait pas l'air d'avoir peur. Plus d'un rebelle nous regarda d'un air curieux, et il est très probable qu'ils me reconnurent comme Européen ; mais soit que ma singulière tournure et mon armement étrange leur en imposassent, soit tout autre cause, ils me laissèrent passer tranquillement.

« Dieu, qui me donnait cette assurance, leur défendait aussi de me nuire. Près de la porte de la chapelle le néo-rebelle nous rejoignit, et, quand il fallut escalader le mur du jardin pour entrer chez moi, je priai d'abord mon hôte de jeter son sabre de l'autre côté, de crainte d'un mauvais coup. Il obéit de suite en disant qu'il était un honnête homme, et que je ne devais pas me défier de lui. A peine, entrés et assis derrière la grande porte, voici arriver un grand gail-lard de rebelle qui venait faire l'inventaire ou du moins voir ce qui se passait chez nous. Il heurta la porte, mais sans essayer de l'enfoncer, et partit après avoir regardé par les fentes.

« A l'entrée de la nuit, nous cherchâmes un endroit plus retiré où nous cachâmes nos principaux objets et après avoir, par forme de plaisanterie, pour faire une surprise aux rebelles, arrangé le devant de la grande porte en forme de salon, avec tasses à thé, pain, vin, coussins et tapis, nous attendîmes le milieu de la nuit pour tenter d'escalader les remparts, sur la parole du néo-rebelle qui avait, disait-il, préparé pour lui une perche, au moyen de laquelle nous pourrions descendre des remparts. Et sortant de notre retraite, le cœur un peu inquiet, l'oreille aux aguets, mais confiants en la protection divine qu'invoquait même notre païen, nous traversâmes la

¹ Nom chinois de M. Muller.

rue sans fâcheuse rencontre, excepté à la porte où le gardien leva la tête pour voir qui passait. Mais comme il était un peu endormi, il ne fit pas grande attention à nous. Arrivé sur les remparts, notre guide trouva la perche à l'endroit convenu et il descendit le premier. Homme et perche, tout tomba lourdement aux pieds des remparts et nous crûmes tout perdu ! Heureusement que le blessé put se relever, remettre la perche en place et la soutenir un peu par le bas. Je parvins heureusement à terre, grâce aux leçons de gymnastique reçues autrefois et soutenu par mon ange gardien. Paul Yang nous jeta alors les objets que j'avais apportés, puis il s'exécuta pour descendre, mais comme la perche était trop courte pour que ses pieds pussent l'atteindre, il tourna la tête pour regarder et tomba lourdement du haut des remparts, sans nous laisser le temps d'élever la perche plus haut. Dieu le protégea et, quoique tombé sur des pierres, il n'eut d'autre mal qu'une entorse. Nous primes notre chemin à travers les rizières, et quand nous arrivâmes à la grande route de Lan-ngi-keou, nous jetâmes un triste regard sur la pauvre ville en proie aux flammes... Adieu pour toujours !! Pour me rappeler davantage le souvenir classique d'Enée s'échappant de *Troja qui fuit*, il me fallut porter à dos mon Paul Yang, dont le pied était si enflé qu'il ne pouvait pas même le poser à terre, et quand nous trouvâmes une chaumière qui voulut nous donner l'hospitalité, nous attendîmes le jour pour reprendre notre route. Le lendemain matin notre guide n'osa pas aller plus loin, et nous quitta avec l'intention sans doute de rentrer en ville à la faveur de sa coiffure de rebelle, et peut-être pour voir aussi si mes effets étaient encore en sûreté... afin de me les sauver, si possible, avec promesse de forte récompense.

« N'importe, il faut dire que sans lui il nous eût été difficile de sortir de la ville. Que le bon Dieu l'en récompense, en lui sauvant l'âme comme au bon larron. Sur toute la route je rencontrai les différents gardes nationaux des environs qui couraient aux armes. Plusieurs m'avaient vu le jour du combat, d'autres l'avaient appris et nous me donnaient force louanges, en promettant de se faire chrétien quand je reviendrais. A la garde de Dieu !

« Après quelques jours passés au marché de Lan-ngi-keou, je fus rejoint par mon ministre Tsin, qui ayant entendu dire que j'avais été tué à la porte sud, allait, accompagné d'un chrétien de Kien-si, tâcher de retrouver mon corps pour le porter à la capitale. J'ai préféré me porter moi-même. Tous mes catéchistes sont en sûreté, Dieu les a protégés visiblement. Le mandarin civil, nommé Hia, qui nous était bien dévoué, a péri dans l'affaire, et tout le pays est devenu la proie des rebelles. Les causes humaines de la malheureuse prise de cette ville sont, à ma connaissance : le peu de surveillance des rem-

parts pendant la nuit, vu que presque tout le monde est adonné à l'opium, riches et pauvres; les vexations injustes des prétoriens et des magistrats (notables), dont l'avarice veut absolument tirer parti des troubles pour amasser de l'argent en opprimant les gardes nationaux, ce qui a aidé les rebelles à former un parti considérable de mécontents qui les ont introduits dans cette ville, comme cela se pratique partout ailleurs. »

Ainsi se terminèrent les travaux de Muller à Kien-si, ainsi s'évolèrent aussi rapidement qu'elles avaient été conçues les espérances de succès apostoliques. On le voit, du nord au sud, en passant par la capitale, la guerre civile rendait difficile et parfois extraordinaire la position de l'évêque, des missionnaires et des chrétiens; elle les jetait dans une vie de dangers qui jusqu'alors leur avaient été inconnus et exigeaient une prudence plus grande que jamais.

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2017. Lettre à Mgr Faurie, 12 mars 1865.

CHAPITRE VII

CONVERSIONS. — FAURIE PACIFICATEUR

1864

I

Progrès du catholicisme. — Travaux et succès de Bouchard, de Sabattier. — Centre du mouvement de conversion. — Lions chez les Tchong-kia-tse. — Besoin de missionnaires et d'argent.

Au milieu de ces troubles des conversions se produisirent très nombreuses, et croyons-nous, il faut, en grande partie du moins, en faire remonter la cause à la victoire de la mission sur le général Tien et à la bienveillance que le vice-roi témoignait à l'évêque. Que des étrangers eussent réussi à faire dégrader et condamner un haut mandarin, la chose paraissait absolument extraordinaire aux Chinois, et ils en concluaient que ces étrangers devaient avoir un pouvoir considérable. La conduite de Lao, ses nombreuses visites au Vicaire apostolique fortifièrent cette opinion. Quel parti pouvait-on tirer de cette autorité et de cette sympathie? Les chrétiens, les néophytes, les païens, connaissant la doctrine catholique et désireux de l'embrasser pour le bien de leur âme, escomptèrent la liberté religieuse. Les ambitieux, les turbulents, les ignorants allèrent vers les missionnaires comme vers une force et un appui. Des conversions vraies ou fausses se montrèrent un peu partout sous la poussée des événements, plus encore que par le zèle des prédicateurs de l'Évangile.

Dans le nord, de Cha-tso à Tong-tse, Bouchard se voit débordé par les demandes des païens qui déclarent vouloir se convertir; en octobre 1863, il compte plus d'un millier d'adorateurs¹; au mois de

¹ A. M.-E., 549^d, p. 526. Mgr Faurie à M. Lions, 16 novembre 1863.

décembre suivant, ce nombre a doublé. Les circonstances qui semblaient devoir être le plus défavorables au missionnaire lui venaient en aide. Qu'on lise sa lettre datée de Tong-tse¹ : « Me trouvant pourchassé par les rebelles, je me suis retiré dans la ville de Tong-tse, où jamais missionnaire n'a mis le pied. Le terrain étant neuf, j'ai commencé à prêcher, en montrant ma petite lanterne magique aux nombreux visiteurs. Dès le jour de mon arrivée, le mandarin m'assigna lui-même un hôtel. Hier il eut la complaisance d'écrire de sa main, sur un magnifique papier rouge, le *tchong-pai* (tablette chrétienne), qu'il fit porter solennellement à la première famille qui avait embrassé la foi. »

Au sud-est de Kouy-yang, Sabattier, qui a pour ami le chef des gardes nationales de Ta-tang, compte plusieurs centaines de catéchumènes parmi les Tchong-kia-tse; au mois de novembre 1863, il s'installe à Tin-fan² et rayonne dans les villages voisins. En 1864, il convertit plusieurs habitants de Toan-po-tchai. Il achète du néophyte Hou Ma-eul, pour la somme de dix taëls, un terrain situé à un quart d'heure de Tin-fan, sur une hauteur qui domine toute la plaine, et offre un emplacement vaste et agréable, propre à établir une maison d'éducation. Le mouvement de conversions s'étend rapidement, et à la fin de cette même année le missionnaire peut écrire : « J'ai calculé, qu'en ne restant qu'une semaine dans chaque famille éparsée dans les montagnes, il faudrait trois ans pour visiter tout mon district actuel. »

Muller, passé de Kien-si à Ho-tang, commence dans cette région quatre stations tchong-kia-tse ayant une vingtaine de familles. Il est aidé par le chrétien Lou Pe-soui. Parmi les convertis remarquables, il cite un jeune homme, Yang, riche et de bonne réputation, et une tchong-kia-tse, veuve d'un mandarin, et qui instruit les femmes de Ho-tang.

Dans la préfecture de Gan-chouen, les succès étaient encore plus grands. C'est là que fut le centre de ce mouvement extraordinaire vers le catholicisme, qui plaça l'évêque et les prêtres du Kouy-tcheou dans une situation qui parut à beaucoup merveilleuse et à plusieurs très critique.

Le missionnaire de cette région était Lions, qui depuis 1861 avait quitté le séminaire, pour reprendre ses travaux apostoliques dans la région déjà évangélisée par lui. Sous sa direction travaillaient deux prêtres chinois, Yang et Ouang.

¹ A. P. F. vol. 37, p. 41. Lettre de M. Bouchard cité par Mgr Faurie, 31 décembre 1863.

² A. M.-E., vol. 546, p. 1253. M. Sabattier à Mgr Faurie, 22 novembre 1863.

Il visita d'abord les chrétientés de Mao-keou et de Kin-tcha, qu'il trouva bien attiédies depuis la mort des catéchistes en 1858¹.

Il eut des succès dans un certain nombre de villages et commença les stations de Po-kong², Che-san-ki, Choui-si-tchouang, et une autre plus importante, celle de Tchen-lin, grâce à une femme nommée Si, mère de cinq enfants. « Cette sainte vieille était sans doctrine, dit le missionnaire, mais elle avait une foi et une dévotion peu communes. » Une de ses filles, Siu Yao-mang, aida Lions à fonder la chrétienté de Sin-tchai³.

En 1862, le prêtre Yang, plein d'ardeur, implanta la foi dans plusieurs villages, particulièrement à San-tchouan dont le principal néophyte fut Li Yao-kong, qui devait mourir en 1892, sans avoir donné à cette chrétienté autant de bons exemples que sa ferveur première l'avait fait espérer.

Au commencement de 1863, Lions convertit un païen de Mou-youse, nommé Tchao Yuen-koan, et envoya dans cette petite ville deux catéchistes, Lieou et Pi, qui furent grandement aidés par le païen Li-san, ami de quelques satellites et des mandarins. Ce Li-san protégeait avec tant de vigilance les catéchistes et les néophytes, que, plus d'une fois, il fit emprisonner ceux qui se montraient hostiles à la nouvelle doctrine et à ses prédicateurs⁴.

A la fin de cette même année les conversions devinrent très nombreuses. Le missionnaire en a raconté les origines et les progrès⁵:

« Le levain qui s'est ensuite communiqué rapidement à la masse des Tchong-kia-tse, dit-il, fut le village de Yao-pou-tse, à 3 lieues au nord de Tchen-lin, et l'un des avant-postes des parages habités par les indigènes.

« Dès le mois de décembre 1863, une douzaine de Tchong-kia-tse

¹ A. M.-E., vol. 549j. Lettre à Mgr Faurie, 21 décembre 1862. A Kin-tcha il n'y eut guère que Thaddée Pe Lao-tchen, qui demeura fidèle ; il avait été converti à l'âge de 30 ans, par son cousin Pe Meou-tse et baptisé par le P. Lo. Il se mit plus tard au service de M. Roux, puis il passa au Kouang-si et servit M. Bazin. Il épousa une fille nommée Lou et eut quatre fils et quatre filles. La première et la troisième apostasièrent, la seconde enseigna le catéchisme dans quelques chrétientés du Kouang-si, la quatrième épousa un nommé Li qui habite Kouan-chan, au Kouang-si.

² A Po-kong, la première famille convertie se nommait Tcheou ; à Che-san-ki, Gan ; à Choui-si-tchouang, Oui-hoa.

³ Les premiers convertis de Sin-tchai ne furent baptisés qu'en 1867, ils se nommaient Lo.

⁴ A cette époque, les deux principaux mandarins de Gan-chouen étaient Kien et Li. Quand Lions fit ses visites officielles après la publication du traité, le mandarin Kien lui prêta chaise, parasol, chevaux, etc. (A. M.-E., vol. 549^d p. 74).

⁵ A. M.-E., vol. 546, p. 1906. Lettre à M. Albrand 1865.

du susdit village m'avaient été amenés pour se faire chrétiens, par le propre neveu de la vierge martyre Agathe Lin. J'étais alors à Tchen-lin même, occupé à faire la visite des vieux chrétiens. En recevant au bercail ces prémices de la grande tribu, j'en conçus bonne augure pour l'avenir, et je me dis : « Voilà qui vient fort à propos pour nous ouvrir une voie à travers ces régions, où la Bonne Nouvelle n'a jamais été prêchée. »

« En effet, ces douze indigènes convertis s'en retournent chez eux, accompagnés d'un catéchiste pour aller prêcher à leurs concitoyens ; la plus grande partie du village fut aussitôt convertie ; pourtant les choses en restèrent là pendant quelques mois ; peu à peu les Tchong-kia-tse des environs ne manquèrent pas de venir s'informer de notre religion auprès de leurs concitoyens convertis, et après bien des pourparlers, un grand nombre tendaient à imiter les habitants de Yao-pou-tse. Tous les environs furent peu à peu dans une espèce de fermentation qui allait en augmentant, mais sans oser encore se décider, car ces indigènes, sans être aussi rusés que les Chinois, ne manquent pas de prudence. »

Afin de se rendre compte de leurs dispositions et de les encourager, Lions alla leur faire une visite.

« On vint me chercher, raconte-t-il, le cortège était nombreux. Je commençai par Yao-pou-tse, village converti depuis un an, là je m'arrêtai quelques jours pour y préparer une douzaine de catéchumènes. Le soir et le matin, je prêchais et faisais ou faisais faire le catéchisme ; pendant le jour, à cheval, en chaise ou à pied, escorté de pas mal de monde, j'allais faire une visite aux villages des environs qui ne dépassaient une lieue de distance. »

Au mois de mai 1864, Lions était à Hou-kia-pou¹. « Me voici installé dans une pagode. Nous avons eu en route quelques alertes de rebelles ; mais en résumé mon voyage s'est fait sans accident. Mon arrivée ici a été solennelle. Une troupe de jeunes gens sont venus à ma rencontre à quinze ou vingt li (environ deux lieues) avec musique et drapeaux. Ils portaient quelques petits canons, dont ils donnaient des salves de temps en temps. Le long du chemin, de distance en distance, je rencontrai des groupes plus ou moins nombreux d'hommes plus graves qui se prosternaient en terre, chapeau bas, en faisant un grand signe de croix, quelquefois estropié ; n'importe, ils voulaient au moins le bien faire. Je crois que c'est la seule chose qu'ils connaissent de notre sainte religion.

« Un peu plus loin, il y a par-ci par-là quelques familles. J'espère qu'il y aura bientôt dans ces parages un beau district chrétien, qui,

¹ A. P. F. vol. 37, p. 45. 8 mai 1864.

grâce à Dieu, demandera des ouvriers. Parmi le bon grain il y aura sans doute du son et de la paille : les moissons ne peuvent se faire autrement.

« Afin de consolider la station, je fais aussitôt les réparations nécessaires pour transformer la pagode en église. Je mets l'autel au lieu qu'occupaient les idoles. Si plus tard il prenait fantaisie au diable de s'y réinstaller, il trouverait la place prise.

« En résumé, il y a déjà plus de cent villages qui ont reçu la foi, quelques-uns en entier, d'autres en partie. Il y a espoir, si la paix dure, qu'avant la fin de l'année il ne restera plus un païen dans tous ces villages.

Ailleurs Lions écrit¹ : « Vous jugez bien qu'en si peu de temps, on n'a pu apprendre grand'chose à tant de monde ; c'est à peine si on a pu les faire renoncer aux idoles et aux superstitions, puis leur enseigner tant bien que mal le signe de la croix : ce qui se faisait successivement dans chaque village, mais d'une manière solennelle. Chaque chef converti inscrivait d'abord la liste de tous les habitants du village, ensuite on allait inviter le catéchiste qu'on conduisait avec grande pompe et grand fracas, puis ayant fait disparaître tout ce qui est idolâtrique, on faisait en commun l'adoration du vrai Dieu. » Et dans une autre lettre, le missionnaire, pressé de répandre l'instruction chrétienne, ajoutait à l'adresse de l'évêque² : « Faites-moi imprimer au plus vite quelques milliers de catéchismes, afin qu'on puisse en avoir au moins un ou deux volumes par chaque village. »

Une remarque, faite à plusieurs reprises par Lions et qu'il importe de signaler, est la différence de sentiments et de conduite des hommes et des femmes parmi les Tchong-kia-tse. « Les femmes Tchong-kia-tse n'ont pas encore adoré », écrit-il en juin 1864³ ; et quelques mois plus tard⁴ : « Les femmes indigènes sont vraiment difficiles à convertir. Les vierges du Su-tchuen ne peuvent être employées à cette besogne. »

Pour recueillir cette moisson extraordinaire, Faurie pria instamment le séminaire des Missions-Etrangères de lui envoyer des collaborateurs ; dans un élan d'enthousiasme il parlait même de 40 à 50 ; c'est-à-dire d'un nombre de missionnaires une fois plus grand que celui qui était parti de Paris pendant toute l'année 1863.

A ces instantes prières, Albrand répondit le 15 mars 1864⁵ :

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1906. Lettre à M. Albrand, 1865.

² A. M.-E., vol. 649^d, p. 656. Cité par Mgr Faurie.

³ A. M.-E., vol. 549^j, p. 1024. Lettre à M. Sabattier.

⁴ A. M.-E., vol. 549^j, p. 1125. Lettre à Mgr Faurie, 25 décembre 1864.

⁵ A. M.-E., vol. 546, p. 1669.

Nous sentons vivement le besoin de vous venir en aide dans un moment aussi favorable, par tous les moyens qui sont en notre petit pouvoir. Il s'agit, en effet, de profiter d'une occasion qui pourrait ne pas durer très longtemps, et, pendant ce temps, de prendre possession d'un terrain que le démon est forcé de céder à son maître. Malheureusement, nous sommes toujours à viser aux expédients, à recourir aux demi-mesures.

En attendant d'avoir des missionnaires ou des catéchistes bien formés, Faurie conçut le projet suivant : « Je fais choisir dans chaque village un individu intelligent et capable de devenir un catéchiste. Je les réunis ici par dizaines, on les instruit pendant un ou deux mois, puis on les renvoie chez eux instruire les autres. Quand ceux-là partent, d'autres viennent, etc., je ne vois pas d'autre moyen de conserver l'étincelle de foi dans ces nombreux villages ; mais que de dépenses et pourrons-nous y tenir longtemps ? »

Avec des hommes, Faurie sollicita des ressources ; Albrand répondit à cette demande à peu près comme à la première¹ :

Votre allocation de cette année ne sera pas augmentée, puisque la répartition de l'allocation générale était faite depuis longtemps et, en partie exécutée, lorsque vos lettres nous sont arrivées. Les conseils de l'Œuvre de la Propagation de la Foi nous ont exprimé leurs regrets pour ce retard. Qu'auraient ils fait dans l'hypothèse contraire, et que feront-ils l'année prochaine en votre faveur ? ils ne le disent pas. Ils nous ont seulement maintenu l'allocation au chiffre de l'année dernière, en y ajoutant quelques milliers de francs.

Cependant les besoins paraissaient si pressants que Lions ne craignit pas d'écrire à l'évêque² :

Puisque vous n'avez pas de missionnaire à me donner, j'invite sans plus de façon Votre Grandeur à venir m'aider. Je sais que vous ne pouvez guère quitter la métropole ; mais il y a ici un tel entrain que ce serait dommage de ne pas le seconder. Tout le monde, chrétiens et païens, désire voir l'évêque. Je vous promets que votre visite pastorale vaudra à la mission quelques milliers de néophytes de plus, sinon quelques dix mille.

Dépêchez-vous, Monseigneur, de vous débarrasser du plus pressé de vos affaires et venez récolter avec moi.

Faurie accéda au vœu du missionnaire.

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1699, 15 mars 1864.

² A. P. F. vol. 37, p. 52. 29 mai 1864.

II

Projet des rebelles de prendre Faurie comme médiateur. — Difficultés de ce rôle. — Raisons de l'accepter ou de le refuser. — L'évêque l'accepte. — Son itinéraire. — Début de son voyage. — A Gan-chouen, à Tchen-lin.

A la nouvelle que le grand chef des chrétiens allait venir dans la préfecture de Gan-chouen, un projet se forma dans l'esprit des rebelles Tchong-kia-tse et mahométans¹, dont quelques chefs désiraient la paix, mais n'osaient la demander, parce qu'ils n'avaient aucune confiance dans les Chinois : prendre l'évêque comme médiateur entre eux et le vice-roi, et comme caution garantissant les conditions qui seraient stipulées. Voici à ce sujet les paroles de Faurie² :

Vers le milieu de l'année dernière, presque tous les chefs des rebelles m'envoyèrent des lettres pour me prier d'être leur médiateur auprès du vice-roi auquel seul ils ont confiance. Ils désiraient aussi que je fusse leur caution, car ils savent que dès qu'un pays a fait sa soumission, les mandarins se ruent dessus comme des loups voraces, pillent tout ce qu'ils peuvent, et font mettre à mort, sous de fuyantes prétextes, tous ceux qu'ils savent avoir de l'argent.

Je proposai la chose au vice-roi ; mais je l'avertis en même temps que, si j'acceptais la caution, j'exigeais comme condition essentielle que tout le passé serait pardonné, qu'on ne tuerait personne et qu'on exempterait le pays soumis des impôts d'une année, parce que le prélèvement des impôts dans un pays désorganisé prêterait trop aux concussions des avides mandarins.

Le vice-roi approuva tout. Les autres mandarins bons et mauvais louèrent aussi extérieurement la chose parce qu'ils ne pouvaient faire autrement.

Sur son *Journal*, Faurie avait écrit précédemment ces lignes qui n'étaient pas un plaidoyer, mais la simple constatation d'un fait³ :

Quand je partis pour ma visite pastorale le bruit s'étant répandu que les musulmans de l'ouest voulaient faire leur soumission, mais à condition d'avoir l'évêque pour médiateur et garant, le vice-roi et le gouverneur me donnèrent des pleins pouvoirs écrits pour traiter, au cas que la chose serait vraie.

¹ Il serait curieux de savoir qui eut, le premier, cette idée ; nous l'avons vainement cherché.

² *Journal de la mission*, juin 1864.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 627. Lettre au ministre de France à Pékin, 23 avril 1865.

Dans une lettre du 25 juillet 1864, Lions confirme ces dires¹ :

Nous avons reçu quelques données que les mahométans, d'un côté, les Tchong-kia-tse et Miao-tse, de l'autre, désirent se soumettre à l'évêque ou par l'évêque, ou même par un missionnaire, mais non aux mandarins auxquels ils n'osent se fier. Ce que Lao et Tchang ayant appris, ils ont donné pouvoir à l'évêque d'arranger l'affaire.

Ainsi, il est bien certain que la première idée d'une entreprise qui, par la suite, sera fort discutée, appartient aux rebelles désireux de se soumettre et confiants dans le Vicaire apostolique, que l'entreprise elle-même fut réellement et officiellement approuvée par le vice-roi et extérieurement par les autres autorités de la province.

De plus, les motifs de bien général s'unissaient aux raisons d'apostolat pour déterminer Faurie à faire ce voyage et à entreprendre l'œuvre de pacification qu'on lui offrait.

Certains esprits se seraient peut-être demandé si l'entreprise était prudente et quels en seraient les résultats? En cas de succès, n'avait-on pas à craindre la jalousie et par conséquent l'hostilité ouverte ou sourde des mandarins? En cas d'échec, la ruine complète de tant d'espérances et la diminution d'une influence qu'il était nécessaire de ménager? Mais à la première question l'évêque pouvait répondre par la bienveillance du vice-roi qui le couvrait de sa protection; à la seconde, dire que s'il refusait la demande des Tchong-kia-tse, il perdait leur confiance, et était encore plus assuré de ne jamais voir leur conversion réalisée.

Et puis il y avait l'air ambiant que nous ne respirons pas, nous qui jugeons les faits à une date plus ou moins reculée, il y avait les événements qui venaient d'avoir lieu et qui semblaient devoir faire entrer l'Eglise de Chine dans une voie de liberté et entraîner le pays tout entier dans la civilisation européenne; il y avait, plus pressant encore, le désir de tenter un effort suprême d'apostolat dans des circonstances telles que jamais missionnaire ou Vicaire apostolique du céleste Empire n'en rencontra d'extérieurement plus favorables. Dans ces conditions, quel parti pouvait, devait prendre Faurie?

Pour résoudre la question sans appel, autant du moins que la sagesse humaine peut porter un jugement définitif, si jamais elle le peut, il faudrait avoir vécu ces heures, avoir pris part aux événements et en avoir senti la poussée. Cela ne veut pas dire que Faurie ait eu tort ni qu'il ait eu raison d'accepter le mandat philanthropique qu'on lui offrait, mais seulement que nous ne trouvons aucun motif réel de blâmer sa conduite; et d'ailleurs s'il eût agi autrement, est-il

¹ A. M.-E., vol. 549, p. 1039.

bien sûr que, parmi ceux qui ont critiqué son action, plusieurs ne se seraient pas rencontrés pour blâmer son inaction ?

Les courtes réflexions que nous consignons ici, l'évêque dut les faire et les refaire longuement, souvent, avec anxiété, avant de se mettre en route ; sans doute la lourde responsabilité qu'il allait encourir troubla plus d'une fois ses jours et ses nuits.

Enfin il prit une décision, et il se prépara à partir le 4 juillet 1864 ; mais une irruption soudaine des rebelles qui s'emparèrent de Hoake-lao et arrivèrent, en brûlant tout sur leur passage, jusqu'à Kouyang, retarda son voyage. « Cependant, dit-il¹, j'aurais pu absolument partir, la route de Tsin-tchen n'étant infestée que de quelques bandes de soldats vagabonds et voleurs ; mais le peuple commençait à dire que je fuyais par peur, et qu'au moment du danger je l'abandonnais à son sort. De riches marchands avaient fait leurs préparatifs pour me suivre, et mettre ainsi leur personne et leur fortune en sûreté. J'ai retardé d'une semaine pour laisser tomber les rumeurs ; puis je me suis mis au-dessus du qu'en dira-t-on ; le devoir avant tout. Je pars le 11 juillet. »

L'évêque a écrit le *Journal*² de ce voyage qui tint de la visite pastorale et de l'expédition politique ; il a de plus écrit, pendant ce temps, quelques lettres à ses missionnaires, leur donnant des détails que ne contient pas son *Journal* ; nous citerons ce double genre de documents, complétant les uns par les autres. Indiquons d'abord son itinéraire à l'aller et au retour : sa première étape fut Tsin-tchen, à l'ouest de Kouyang, sur la grande route mandarinale qui va vers le Yun-nan ; de là il se rendit à Gan-pin, Gan-chouen, Tchen-lin, Tchen-kia-iuen, Kouan-lin, Mou-you-se, Yun-lin ; pour revenir, il suivit à peu près le même chemin jusqu'à Gan-chouen et ensuite il fit un crochet par Hou-kia-pou et les environs, et enfin rentra à Kouyang.

Au soir de sa première étape, le 11 juillet 1864, il écrit : « A mon départ de la métropole, notre bon vice-roi Lao, craignant qu'il ne m'arrivât quelque accident, a donné ordre qu'on me fit escorter de 400 soldats. Il a donné 50 hommes choisis de sa propre garde, et le gouverneur Tchang en a fait autant. Je n'ai pris que ces 100 hommes, c'était plus qu'il n'en fallait. Après trois lieues de chemin, voyant que les convois de sel passaient nombreux, j'en conclus que la route était libre, et je renvoyai toute la troupe avec un petit mot de remerciement à leurs Excellences.

« Toute la journée nous avons cheminé au milieu des ruines et

¹ *Journal de la mission*, 1864.

² *Journal de la mission*, juillet 1864.

des cadavres gisants sans sépulture. Depuis la métropole jusqu'à Tsin-tchen (une journée de route), il ne reste pas une maison debout. De grands villages ressemblant à des villes sont entièrement rasés. Quelques rares colons sont revenus achever de planter leur riz, mais la saison est trop avancée, et cela ne donnera pas grand'chose. La moitié des champs environ restera cette année sans culture.

« A mon arrivée à Tsin-tchen le mandarin m'a reçu à la porte de la ville. Il m'avait préparé un bel hôtel, où nous avons trouvé un dîner confortable.

« A peine descendu, j'ai fait toilette, et suis allé remercier le mandarin de sa courtoisie. Je lui ai fait cadeau d'une grande mappemonde chinoise de ma composition et d'un éventail. Si j'avais des curiosités d'Europe, comme presse-papiers en verre, couteaux à plusieurs lames, microscopes, etc., ce serait plus précieux pour eux. Pour rendre mes cadeaux indigènes plus intéressants, je fais peindre sur les éventails des figures d'astronomie, des vaisseaux européens, des animaux curieux inconnus ici, etc., le tout accompagné d'une explication en chinois. Sur le revers j'écris en latin une sentence d'écriture sainte appropriée à la circonstance ou au personnage, une bénédiction, par exemple : *Justitia elevat gentes, iniquitas autem disperdet. Benedicat te Deus. P. et F et S p. S., et post honores terrenos perducatur te ad gloriam æternam*, puis ma signature et mon sceau. Ils ne manquent jamais de me demander l'explication, et ils sont très satisfaits.

« La ville de Tsin-tchen est comme une île au milieu des solitudes de l'Océan. Tous les environs sont brûlés, même les faubourgs qui touchent aux remparts. La ville est fort sale et fort pauvre, elle regorge d'émigrants. Nous n'avons presque plus de chrétiens. J'ai dit dans mon hôtel la messe de *propaganda fide*.

« Avant de partir j'ai fait une bonne œuvre. J'ai délivré les prisonniers qui avaient brûlé notre oratoire de Tchou-tchan-pou. En compensation, ils m'ont fait par écrit la donation de leur jolie pagode sur un monticule au milieu de leur village, me priant de la convertir en église, et promettant qu'ils seront tous chrétiens. »

Quatre satellites de Tsin-tchen escortèrent l'évêque jusqu'à Ganpin; ce fut encore une journée de marche au milieu d'un pays dévasté. Reçu dans cette petite sous-préfecture avec la même amabilité qu'à Tsin-tchen, Faurie reprit dès le lendemain sa marche vers Gan-chouen, où il arriva le 13 juillet au soir. On lui fit une réception solennelle.

« Toutes¹ les autorités civiles et militaires sont sorties de la ville

¹ *Journal de la mission*, juillet 1864.

au devant de moi, avec drapeaux, musique, canons. On m'a conduit ainsi à notre pharmacie qui est une des jolies maisons de la ville. Il y a une chapelle pour les chrétiens. Le sous-préfet nous a aussitôt servi un magnifique dîner ; et tous les jours suivants, les autres mandarins et principaux de la ville en ont fait autant.

« Le préfet a fait mettre à ma porte tous les insignes de l'autorité, avec les canons qui annoncent les veilles de la nuit. Et lui-même, pendant tout le temps de mon séjour, s'est privé de ces honneurs. C'est une politesse qu'on ne fait guère qu'aux vice-rois et gouverneurs de province. J'ai voulu m'en défendre, mais inutilement. Quand je sortais on tirait trois coups de canon, et quand je rentrais, de même.

« Un chef de garde nationale de la campagne, qui s'était compromis en levant l'étendard d'extermination contre les chrétiens, était en prison depuis longtemps ; je l'ai délivré, et il est venu le soir même à la chapelle adorer le vrai Dieu ¹.

« Les mandarins, fort effrayés de l'approche des rebelles, sont venus me consulter sur les moyens de défense. Je leur ai répondu que j'étais étranger à l'art de la guerre ; mais que j'avais observé que partout le désordre commençait par les soldats qui aident les rebelles pour pouvoir piller avec eux le pauvre peuple ; qu'à mon avis le meilleur moyen serait de bien organiser les gardes nationales et d'interdire aux soldats l'entrée sur leurs terres. Ils ont suivi cet avis ; les rebelles ont été battus en une heure de temps, et ils n'osent plus revenir.

« Je ne suis resté que cinq jours ² à Gan-chouen. Le local de la pharmacie étant trop petit pour recevoir les païens et leur prêcher, j'ai prié le mandarin de me procurer un endroit plus vaste pour mon retour. »

L'évêque avait jugé prudent de ne pas demander la cession de la pagode, ou comme Lions le disait pittoresquement « du grand palais citadin du diable ».

Il quitta Gan-chouen le 18 juillet et, quoiqu'il fût de grand matin, tous les mandarins l'attendaient hors des murs pour le saluer solennellement. Ils le firent entrer dans une pagode, lui offrirent le thé et quelques pâtisseries, et le conduisirent à son palanquin en lui souhaitant dix mille prospérités.

De Gan-chouen à Tchen-lin il y a une étape, la route est assez bonne, elle court entre des montagnes à peu près invariablement coniques ; sur les sommets les plus élevés, les paysans avaient placé des

¹ Il se nommait Sié et était de Mou-you-se.

² Et non trois jours comme il est dit par erreur dans quelques manuscrits.

forts grossièrement construits, où ils se retiraient à l'approche des rebelles. L'évêque arriva le soir du même jour à Tchen-lin. « Le mandarin, Li Pao-hin, dit-il¹, est depuis longtemps de mes amis. C'est le plus intègre de tous les mandarins que je connais. Aussi la réception a été plus brillante encore qu'à Gan-chouen, ce que je ne croyais pas possible. Les principaux de la ville sont venus au-devant de moi à plusieurs kilomètres. Je ne parle pas des chrétiens qui sont venus à plus d'une lieue. Le mandarin est sorti en grand cortège, à un kilomètre environ. Outre les drapeaux, parasols rouges à triple étage, cavalcade et canonnade, il y avait, juste au-devant de mon palanquin, de petits enfants vêtus de rouge et de vert, avec des couronnes à pendeloques dans le genre antique. Ils trottaient d'un air joyeux et cela me réjouissait fort. Bien que ce fussent de petits païens, je n'ai pu m'empêcher de songer à la procession de la Fête-Dieu. Que le bon Dieu les conduise au saint baptême, pour le plaisir qu'ils m'ont fait.

« Ici encore j'ai signalé mon arrivée par la délivrance de plusieurs prisonniers détenus pour des méfaits contre notre sainte religion.

« J'ai fait ici, comme partout où je passe, des visites dans toute la ville. Mais ces visites sont commodes. On passe en palanquin devant les portes des notables, et on dépose une carte. On ne descend guère que chez les mandarins. Dans ce cas la politesse de ceux qu'on visite est de ne pas recevoir, en disant : « Je ne suis pas digne de recevoir Votre Grandeur dans ma chétive maison. » Cette politesse est à mon avis bien imaginée. Car dans certaines villes il faudrait une semaine pour faire toutes les visites, tandis qu'avec ce système, il ne faut que quelques heures. Cela ne les dispense pas de vous rendre la visite, et vous recevez si vous voulez. Pour moi je les reçois tous, parce que je viens pour prêcher. Ils s'entendent ordinairement pour venir ensemble cinq ou six, ou même plus ; et dans un ou deux jours on peut les recevoir tous, on n'a pas de peine à amener la conversation sur la religion, et on jette dans leur cœur la semence évangélique. »

L'évêque ne se contenta pas de paroles dites en passant, il commença le 20 juillet une prédication plus complète. « Pour cela, raconte-t-il, j'ai fait arborer à la porte de mon hôtel mon grand drapeau jaune, et j'ai mis le docteur Y de faction pour prêcher. Il s'est rassemblé aussitôt plus de cent personnes, et le sermon a commencé. Tous ont écouté avec intérêt, et plusieurs voulaient adorer de suite, mais nous les avons remis à quelques jours pour les éprouver, et

¹ *Journal de la mission*, juillet 1864.

prendre des informations sur leur compte. Nous en usons ainsi parce qu'il nous est arrivé souvent de laisser entrer les loups avec les agneaux. Ces jours-ci nous travaillons surtout les notables, parce que dès que nous tiendrons la tête, le reste viendra facilement. Deux des plus influents, les frères Pan, sont en voie de conversion. Ils étudient la religion sérieusement. Ils sont intelligents et fort instruits, leur exemple portera des fruits. »

Dès maintenant Faurie porte son attention sur le choix à faire parmi les païens qui se présentent pour embrasser le christianisme, et sur les chefs qu'il faudra leur donner; il écrit à ce sujet dans son *Journal* quelques lignes bien senties, qu'il complètera plus tard et que nous n'aurons garde d'omettre quand nous étudierons sa méthode de conversions.

Le 24 juillet dans l'après-midi, il se mit en route pour Tchen-kia-iuen à 35 li de Tchen-lin; on comptait 5 à 600 néophytes dans ce village et dans sept à huit villages environnants¹.

« La station de Tchen-kia-iuen, écrit-il, paraît bien commencée. On dirait de vieux chrétiens. Ils prient bien. Ils savent tous les usages de l'église. C'est une vierge chinoise qui les a formés pendant quelques mois. Ce n'est pas la première fois que j'ai eu lieu d'observer que les religieuses font mieux dans les commencements que les catéchistes. Leur vie retirée et exemplaire inspire le respect, elles ont plus d'autorité même sur les hommes. Elles instruisent les femmes et les jeunes filles, ce que les catéchistes ne peuvent faire. Et quand les femmes sont instruites, la station est fondée, les enfants seront élevés chrétiennement.

« J'ai nommé catéchiste le vieux Tchen, capitaine de la garde nationale. Je lui ai adjoint un nommé Tsay, ci-devant mauvais sujet, et maintenant bien converti. »

De Tchen-kia-iuen à Kouan-lin, il n'y a que trois lieues; mais elles sont dures, il faut descendre pendant les deux tiers de la route et remonter pendant le dernier tiers pour trouver au fond d'un entonnoir le pauvre petit village. Là habitait un chef de garde nationale, nommé Oui. « On l'avait accusé auprès de moi, comme persécuteur des chrétiens, dit l'évêque². Les néophytes voulaient absolument que je le fasse mettre en prison. Je leur ai répondu: « Si je le convertissais, ne serait-ce pas mieux? » Tout le monde s'est récrié: « C'est impossible, c'est impossible, un monstre pareil! » Voici donc

¹ En allant à Tchen-kia-iuen, Faurie passe par Houang-ko-chou, village célèbre par une cascade que l'on dit la plus belle de Chine. Il dit de cette station: « Le village de Houang-ko-chou ressemble à un squelette, il n'y a qu'une famille chrétienne, les Ouang. »

² *Journal de la mission*, 25 juillet 1864.

mon plan de bataille. J'ai envoyé une heure d'avance mon catéchiste, Hin Lao-ou, lui porter ma carte d'invitation, et lui dire qu'ayant entendu parler de sa capacité et de son dévouement pour la chose publique, je ne pouvais me dispenser de le saluer en passant, et que je désirais beaucoup le voir. Quand Hin Lao-ou est arrivé chez lui, il a commencé par se cacher, il croyait que c'était un délégué de Yun-lin; peu à peu il s'est laissé voir. Mais il avait toujours peur et ne voulait pas venir. Tout son entourage lui disait que certainement, dès que je le verrais, je lui ferais trancher la tête. Enfin il s'est décidé et est venu me saluer sur le pont Lin-kiao, d'où on voit sa maison située 2 ou 3 ly plus bas, il s'est mis à genoux le front en terre. Je l'ai relevé et l'ai fait asseoir. Le résultat de l'entrevue a été que de mauvaises gens semaient la zizanie entre lui et nous. On lui disait que je voulais le faire tuer, que j'avais à ma suite un régiment de soldats français, que nous venions nous emparer de son pays etc. En conséquence il ne permettait pas que personne de sa juridiction se fît chrétien. Maintenant qu'il a vu mon humeur pacifique et accommodante, il est rassuré. Cet homme paraît droit et franc, et il a oublié d'être sot. Il a 70 ans; mais il est solide pour son âge. Il a de grands gaillards de fils, et sa femme, dit-on, n'est pas manchotte. Il m'a fait le *ko-teou* (prosternation), et m'a prié à mon retour de m'arrêter chez lui. Il veut être chrétien avec toute sa famille. Avis aux missionnaires de ne pas trop écouter les suggestions des néophytes, et de prendre toujours le parti de la conciliation. »

Environ une semaine plus tard, l'évêque apprendra que le nombre des convertis devient considérable à Kouan-lin, et pour leur donner les premiers enseignements de la doctrine chrétienne il leur enverra Quang Yao-kong¹.

III

A Mou-you-se. — Catéchistes et néophytes répréhensibles. — A Yun-lin.

Le 26 juillet, le Vicaire apostolique est à Mou-you-se, à peu près à la limite de la région occupée par les rebelles. Il s'y arrête assez longtemps, aussi son *Journal* relate-t-il avec plus de détails des conversions, des donations de pagodes, des promesses pour le présent et des espérances pour l'avenir. « C'est toujours de plus fort en plus fort, écrit-il, les matadors sont venus me recevoir en cavalcade à trois lieues de distance, avec musique, canons et le reste. Ils ont brûlé

¹ A. M.-E., vol. 549^a, p. 605. Mgr Faurie à M. Vielmon, Mou-you-se, 30 juillet 1864.

bien de la poudre, mais elle ne coûte pas cher ici. Aux approches de la ville, foule innombrable de néophytes à genoux et faisant le signe de la croix. Derrière eux, rangs pressés des païens debout. En tête de toute cette foule, le mandarin, entouré de ses officiers, m'a offert son prétoire pour logement. J'ai mieux aimé la maison d'un chrétien, près de la chapelle. Cette chapelle, qui n'est qu'une vieille maison, dont on a défoncé toutes les chambres, ne peut contenir les trois mille néophytes convertis depuis quelques mois. Pour prémices on me présente 12 familles qui veulent adorer le vrai Dieu. Il faudrait ici absolument une église, mais où prendre les fonds dans un pays si souvent ravagé?

« Il y a ici environ 5.000 chrétiens, et il s'en fait tous les jours de nouveaux. Mais sur le nombre il y en a qu'il faudra éliminer parce que leurs intentions ne sont pas très pures, et aussi parce qu'ils n'observent pas les lois de l'Eglise. A l'ombre des tablettes chrétiennes, ils fument l'opium, ils font des injustices et ont des concubines. »

Tous les néophytes ne ressemblaient pas à ceux dont Faurie nous trace le portrait peu flatté mais exact; il parle tout autrement du chef de garde nationale Sié, le même qu'il avait fait délivrer de prison en passant à Gan-chouen¹ :

« Le mandarin de Mou-you-se m'apporte 80 taëls, environ 600 fr., qu'il a fait payer à Sié. Je n'ai pas voulu recevoir cet argent, mais je l'ai fait rendre à Sié, lui demandant seulement de dresser au milieu de la ville une table de pierre où il ferait graver l'éloge de la religion chrétienne, en réparation des injures et du mal qu'il lui a faits cette année. Sié a fait dresser le monument et m'a renvoyé les 80 taëls. J'en ai aussitôt fait acheter du riz pour envoyer aux troupes.

« Sié, qui avait levé l'étendard d'extermination contre les chrétiens et qui s'était fait chrétien lui-même au sortir de la prison, vient me dire aujourd'hui qu'il avait adoré Dieu, parce qu'il ne croyait pas pouvoir me refuser, puisque je l'avais sauvé de la mort à laquelle il était déjà condamné, mais qu'il n'avait point eu la foi. Maintenant qu'il s'est bien instruit de la religion, il croit fermement. Ce n'est pas le seul qui ait été amené à la vraie foi par des voies singulières. Deux familles d'ici, Ly et Ou, se haïssaient à mort. L'une avait tenté d'assassiner l'autre : tous les membres de la famille Ly avaient été gravement blessés, leur maison pillée et incendiée. Cette dernière préparait une accusation formidable ; mais, pour réussir plus sûrement, elle a commencé par se faire chrétienne pour avoir l'appui de l'évêque.

¹ *Journal de la mission*, 28 juillet 1864.

L'autre (Ou) a compris le danger et s'est aussi faite chrétienne dans le but de se mieux défendre. Je suis arrivé sur ces entrefaites. Ils se sont d'abord mutuellement accusés devant moi. J'ai demandé quelques jours pour étudier la question. En attendant, je les ai fait instruire séparément de la religion, en appuyant surtout sur la charité et le pardon des injures. Quand je les ai cru assez mûrs, je les ai exhortés séparément à s'arranger à l'amiable. Chacun pris en particulier a promis de pardonner, et de ne point accuser au prétoire. Je les ai alors mis en présence. Ils ont fait entre mes mains un écrit de réconciliation, se sont mis à genoux l'un devant l'autre, et ont pris Dieu à témoin de la sincérité de leur réconciliation. Ils avouent aussi qu'en se faisant chrétiens, ils ne comprenaient pas la religion, mais que maintenant ils veulent la bien pratiquer pour sauver leur âme.

« Cette après-midi arrive une députation de la vallée de Lan-pa, distante d'environ une lieue. Toute la vallée (environ 300 personnes) est convertie à l'exception d'une seule famille. Ces nouveaux adorateurs viennent me chercher pour prendre possession de leur pagode qu'ils veulent convertir en église. Ils ont amené plusieurs chevaux, et je monte précisément celui de la famille non convertie. La pagode contient environ une dizaine d'idoles. Le chef de la famille non convertie en a réclamé sa part. On lui a adjugé la plus jolie, (ou la moins laide) qu'il emporte ailleurs, sauf, dit-il, à la brûler quand il sera chrétien. Ce qui m'a étonné c'est que la vieille bonzesse (61 ans), gardienne du temple depuis plus de 20 ans, n'a pas pleuré du tout, mais a demandé à être chrétienne et à rester au service de l'église. Nous avons ensuite chanté l'*Angelus*, et j'ai dîné là. Les néophytes se sont cotisés pour faire un autel et les autres réparations les plus urgentes.

« Cette église est fort bien placée sur un monticule planté d'arbres au milieu de la plaine. Les familles sont groupées non loin tout autour ; les plus éloignées ne sont pas à un kilomètre. Tous ces gens paraissent fort bons. La famille principale, Tcheou, dont le vieux patriarche a 85 ans, me paraît bien composée. Ce vieillard est un lettré, il marche, boit et mange comme un jeune homme. La vue et l'ouïe seules sont affaiblies. Je vais le baptiser par précaution. »

Bientôt la petite ville elle-même de Mou-you-se s'ébranle presque tout entière, mandarins et riches en tête ; et sous les dates des 4 et 5 août l'évêque écrit¹ :

« Les néophytes de Mou-you-se se piquent d'honneur. Ils ont balayé aujourd'hui deux pagodes (*Ouan-cheou-koung* et *Cheou-fou-se*). Elles sont voisines et séparées par quelques jardins qui leur appar-

¹ *Journal de la mission*, août 1864.

tiennent. De la première, qui est la plus petite, nous faisons une école pour les femmes et les filles, et j'y place une religieuse. De la deuxième on fait l'église. Le théâtre servira d'école pour les garçons. Le tout est au centre de la ville, sur la grande rue où il n'y a plus que quelques familles païennes. Ce sera à la portée de tout le monde.

« Le mandarin Ou vient d'adorer. Sa famille, 7 à 8 personnes, adorerà demain. Il n'y a presque plus de païens au prétoire. Je vois que mon retard ici a été providentiel ; à mon arrivée les choses étaient bien embrouillées ; quelques néophytes faisaient les matadors et créaient mille affaires. J'ai compris de suite qu'il nous fallait convertir les gens graves et respectés du pays pour tenir les petites gens dans le devoir. J'ai fait venir un à un tous les principaux de l'endroit. Je leur ai prêché ; ils ont presque tous adoré ; maintenant le reste du peuple ne demande pas mieux que de se faire chrétien, mais on n'admet que ceux qui sont bien patronnés par des gens dignes de foi¹.

« La population de ce pays est fort bonne. Les mauvaises têtes qui m'ont jusqu'ici donné tant de tracas, sont des étrangers établis ici. J'en ai fait punir quelques-uns qui avaient extorqué de l'argent. Tout simplement quand quelqu'un voulait se faire chrétien, ils exigeaient de lui 2, 5, 10 taëls, selon la fortune de chacun. J'ai voulu donner de la publicité à ce jugement, afin que les coupables ne soient pas tentés de recommencer, et aussi pour que les païens sachent bien que le don de Dieu ne se vend ni ne s'achète. »

Faurie porte un jugement plus sévère encore contre le catéchiste Lieou Mei-chou, qu'il renvoya à Kouy-yang² : « 1° pour qu'il se guérise de sa maladie ; 2° pour qu'il ne remette plus les pieds ici. Il a tout gâché de première force. Il faisait le mandarin et le despote. Il menaçait les chrétiens, il tempêtait, etc., traitait d'hérétiques ceux qui n'avaient pas adoré sous lui. Pour les siens, il les patronnait toujours et partout. »

Par cette conduite, l'évêque prouvait aux païens son désir de la

¹ Dans une lettre à Lions, Faurie donne quelques détails différents : « J'ai fait un petit écrit pour annoncer à la population qu'on ne permettait d'adorer qu'aux braves gens, que nous ne recevions pas les gens mal famés, comme voleurs, recéleurs ; on l'affichera demain. Comme personne ne voudra passer pour voleur, chacun se fera un devoir de se trouver des patrons pour être introduit à l'adoration. Pour atteindre plus efficacement le but, j'ai ordonné à trois des notables les plus respectables et les plus respectés d'aller de porte en porte faire le recensement des chrétiens sur un registre, et celui des païens sur un autre, en leur disant que ces registres me seront soumis à mon retour. » (*A. M.-E.*, vol. 549^a, p. 610, 6 août 1864).

² *A. M.-E.*, vol. 549^a, p. 519. Lettre à M. Vielmon.

justice ; il parut en récolter immédiatement les fruits. « On nous offre encore aujourd'hui, dit-il¹, une autre pagode à l'extrémité de la ville. J'exige que tout le quartier soit chrétien pour la convertir en église. Le mandarin a fait un édit par lequel il déclare que les revenus des diverses pagodes restent affectés aux mêmes lieux convertis en églises, et que les mêmes chefs devenus chrétiens en soient gérants comme ci-devant. Ces gérants pourront être réélus tous les ans à la volonté du missionnaire. Je fais de mon côté un mandement pour régler les détails de l'administration². »

Le dimanche, 7 août, la pagode que l'on transformait en église étant prête, Faurie la bénit et y célébra la messe. Le mandarin y assistait avec son fils et ses trois petits-fils, tous adorateurs. « Rien ne manquait à la solennité : à mon entrée dans l'église trois coups de canon ; à l'élévation neuf coups de canon, avec accompagnement de boîtes et pétards. La cloche (un mètre d'ouverture), qui ci-devant annonçait les solennités du diable, carillonnait joyeusement. J'ai célébré aussi pontificalement que possible avec la crosse et la mitre. Il ne manquait que la chape et l'encensoir ; pour de bonnes raisons : nous n'avons qu'un encensoir dans toute la province, et il est à la métropole. Nous n'avons aucune chape. Pour une aussi belle circonstance, j'avais préparé un beau sermon bien peigné ; mais dès que je me suis tourné pour parler, la vue de l'édifice, portant encore les indices de son ancienne destination, m'a inspiré à l'instant une improvisation, dont voici la substance :

« 1^{er} Point : Conversion des pagodes en églises.

« Dieu seul est digne d'être adoré ; et les créatures, loin d'être dignes d'adoration, doivent au contraire toutes concourir au culte de Dieu. *Conclusion* : Vous avez donc fait une œuvre raisonnable et agréable à Dieu, en renversant ces idoles pour y substituer l'autel du vrai Dieu.

« 2^e Point : Conversion des pagodes particulières en sanctuaires.

« Je voyais sur leurs visages qu'ils étaient fort intrigués. J'ai profité de cette disposition pour les tenir en suspens, attirer leur attention, et leur faire retenir la conclusion pratique à laquelle je voulais arriver.

« Vous avez tous et chacun votre pagode particulière où il y a des idoles (quelques-uns se regardent). Il faut renverser ces idoles, sans cela vous n'êtes pas chrétiens (étonnement sur tous les visages)..... Cette pagode particulière, c'est votre âme ; ces idoles, c'est le péché et les mauvaises habitudes. Il faut balayer tout cela. *Développement* :

¹ *Journal de la mission*, août 1864.

² Nous n'avons pas trouvé le texte de ce mandement.

l'orgueil, l'avarice, la luxure, etc..... C'est là le travail de tous et de chacun. Pour convertir ce temple en église, il n'a fallu que quelques-uns d'entre vous, qui en quelques heures ont démoli ou brûlé les idoles, et en quelques jours ont fait de cette pagode une église. Mais pour convertir votre pagode particulière en sanctuaire du vrai Dieu, chacun doit travailler pour soi, et ne peut faire faire l'ouvrage par un autre. Vous le pouvez et le devez, hâtez-vous donc de vous corriger : avant vous étiez orgueilleux, il faut que désormais vous soyez humbles etc., etc.

« *Conclusion* : Après que cette église a été expurgée et disposée, je suis venu la bénir, et dans quelques instants Notre-Seigneur va descendre sur cet autel. Quand votre âme sera bien préparée, que vous aurez corrigé vos mauvaises habitudes, que vous saurez bien votre catéchisme et vos prières, je viendrai par le saint baptême sanctifier vos âmes. Par ce sacrement vous recevrez la rémission du péché originel, et de tous les péchés actuels de votre vie passée. Votre âme deviendra blanche comme la neige, brillante comme l'or, Dieu viendra y habiter. C'est alors que cette pagode de votre âme sera convertie en sanctuaire de Dieu. C'est alors que vous serez vraiment la sainte assemblée des fidèles. C'est alors que vous serez vraiment sur la route du ciel, où j'espère que nous arriverons pour jouir ensemble de la gloire éternelle, que je vous souhaite. »

« Après le sermon un païen, qui avait assisté à la messe parmi les néophytes, est venu m'apporter un grand dîner tout préparé, pour demander la permission d'adorer. J'ai refusé son dîner et lui ai donné un catéchisme pour étudier la religion. Il repart, mais revient bientôt après m'apporter deux pièces de toile. J'ai encore refusé. Pour en finir il a divisé la toile entre les gens de ma suite. Pour ne pas le contrister j'ai permis qu'ils acceptassent. »

Le 8 août, l'évêque partit pour Yun-lin tcheou. Le mandarin lui envoya une escorte de 50 hommes. « Je la refuse nettement, écrit Faurie, mais le capitaine dit qu'il a ordre de son supérieur ; je suis obligé d'en passer par là. Je n'ai pas tardé à subir les inconvénients de ce dangereux honneur : à la première halte où nos porteurs se sont arrêtés pour respirer, les soldats ont pris les devants, et nous ne les avons plus revus qu'à mi-route. Qu'avaient-ils faits ? Ils s'étaient répandus dans les campagnes, et étaient aller piller les pauvres villageois. Sur le chemin ce n'étaient qu'hommes et femmes en pleurs, qui se mettaient à genoux sur mon passage pour réclamer, qui du riz, qui des habits, qui un jambon, et je leur répondais que je n'y pouvais rien, que je n'étais pas le chef de ces brigands. Au moment où nous les avons rejoints (1 heure de l'après midi), nous n'étions qu'à quelques ly de Toung-houa-lin, où c'était jour de marché.

Comme je ne tenais pas à passer pour un chef de brigands, je leur ai fait défense d'entrer au marché, j'ai permis seulement à deux sergents d'aller acheter ce qu'ils voulaient manger, avec ordre, leur réfection prise, de retourner à leur camp. Ils se sont mutinés, et quelques uns criaient en frappant la terre de leur lance : « Allons piller le marché, allons piller les bagages. » Sur ces entrefaites mes bagages restés en arrière sont arrivés. Les soldats ont couru sus, ont frappé mes gens à coup de plat de sabre. J'étais déjà à table dans une ferme à l'entrée du marché. Je fais appeler les plus mutins, je me fâche, je les menace... Ils font leurs excuses à genoux, je donne un pour-boire pour toute la troupe, et ils repartent.

« Le chef de garde nationale de l'endroit, par reconnaissance de ce que je ne les avais pas laissés entrer au marché, lève aussitôt du monde pour m'accompagner. Je refuse absolument, et ainsi le reste du voyage a été pacifique.

« Le mandarin de Yun-lin m'a reçu solennellement et m'a logé dans son prétoire, disant qu'il n'y a pas en ville de maison convenable. »

Pendant la première semaine de son séjour à Yun-lin, l'évêque, fatigué par ses travaux depuis son départ de Kouy-yang, fut obligé de se reposer pendant quelques jours, et le 15 août seulement il reprit son *Journal*, pour raconter la fête de l'Assomption, célébrée avec solennité au milieu des chrétiens des environs, car à Yun-lin même il n'y avait d'autres néophytes que trois ou quatre médiocres employés du prétoire.

Le terrain paraissait moins qu'ailleurs favorable aux conversions ; l'évêque recevait peu de visites, ce qui, pensait-il, était motivé par sa résidence dans le prétoire ; la réflexion était vraie ; mais il y avait un autre obstacle qu'il ne soupçonnait pas et qu'une lettre du vice-roi, adressée au mandarin Ouang et dont il eut connaissance, lui apprit : « Je sais, disait Lao au sous-préfet, que l'évêque étant dans tes parages, tu le traites bien extérieurement, mais que sous main, tu mets des entraves à la prédication, en sorte que personne n'ose se faire chrétien. »

Le 17 août, survient un incident qui tourmente fort le mandarin et dont le prélat fait le récit en ces termes¹ : « Un secrétaire du mandarin a eu la sottise jactance de se vanter devant quelques amis d'avoir été l'auteur et l'instigateur de la mort de nos cinq martyrs de Kay-tcheou : M. Néel, 3 chrétiens et la vierge Lucie Y. Or, j'ai ici avec moi le docteur Y, frère de cette vierge Lucie Y. Ce docteur Y, qui ne rêve que la conversion des infidèles, a cru trouver le moyen

¹ *Journal de la mission*, août 1864.

de convertir ce secrétaire en lui faisant peur. J'ai cherché à l'en détourner en lui faisant observer que c'était contraire à la liberté de conscience. Mais il n'y a pas tenu et a menacé le dit secrétaire de l'accuser auprès du vice-roi. Le mandarin a eu encore plus peur que son secrétaire, parce qu'il était censé complice. Ils ont passé toute la nuit en pourparlers pour trouver moyen d'apaiser la colère du docteur qui se tenait toujours raide. L'affaire s'envenimait de plus en plus. Enfin, au bout de 2 ou 3 jours, ils m'ont demandé une audience. Le mandarin pleure, il supplie, il se lamente, et veut absolument que j'interpose mon autorité pour empêcher les choses d'aller plus loin. Je fais faire silence, et je demande à l'assemblée la permission de prononcer en dernier ressort un jugement sans appel. J'exige que les deux parties promettent de s'en tenir à ma décision ; après que tous et chacun ont donné leur adhésion, je prononce en ces termes : « J'avais exhorté le docteur à pardonner simplement devant Dieu, sans en parler aux hommes. Il a cru devoir éclater, non par désir de vengeance, mais pour sauver l'âme de son ennemi, en le mettant à même de se convertir. Mais comme il est contraire à la liberté de conscience de forcer quelqu'un, même pour son bien, je propose et j'exige que le docteur pardonne purement et simplement, et que ce soit désormais comme si jamais il n'avait été parlé de cette affaire. Quant à ce que le coupable embrasse la foi, voici ce que j'exige de lui pour pénitence. Il étudiera pendant 8 jours les livres de religion que je lui donnerai, puis il se fera chrétien ou non, selon sa conscience. » Tout le monde a applaudi et a trouvé la pénitence aussi légère que salutaire.

« Le coupable et le docteur se sont mis à genoux devant moi en signe d'acquiescement, puis ils se sont salués mutuellement et ont fait la paix. Le coupable a avoué devant tout le monde que la clémence de mon jugement était la plus éloquente prédication de la vérité de la religion qu'il eût jamais entendue. Il voulait aussitôt adorer, disant qu'il n'avait plus besoin de lire de preuves écrites. J'ai exigé que la sentence s'exécute à la lettre. « Parole de roi ! s'est écrié le mandarin, il n'y faut rien changer ». Il m'a ensuite beaucoup remercié. Le pauvre homme n'en dormait plus, et une fois déchargé de ce poids, il débordait d'aise.

« Dès le soir même, il est allé voir une pagode mandarinale, pour s'assurer qu'elle peut servir d'église. Il a l'intention de nous la donner¹. »

¹ Les pagodes non mandarinales appartiennent au peuple. Le mandarin n'en pourrait disposer qu'en forçant les consciences et violant les propriétés : nous n'y consentons jamais. (*Mgr Faurie.*)

Le 19 août, l'évêque, « las de ne rien faire », dit-il, alla dans la vallée de Pe-keou, à trois lieues de Yun-lin, visiter quelques familles de néophytes, il fut reçu chez le capitaine de la garde nationale nommé Nien. Le soir même il prolongea sa prédication devant une assistance assez nombreuse. « Le lendemain avant le jour, écrit-il, je suis éveillé aux cris de : Les rebelles ! les rebelles ! Ils ont passé le fleuve, ils sont déjà à Mou-you-se !... Ces cris étaient proférés par trois vélocipèdes qui n'ont fait que passer au pas de course. Ils allaient porter la nouvelle à Yun-lin. On a tiré le canon d'alarme. Tout le monde s'est rassemblé. On a fait des pourparlers interminables. Enfin au grand jour on s'est un peu rassuré. J'ai fait observer que nous étions encore à 6 ou 7 lieues des rebelles, et que le plus sûr était d'envoyer des gens en exploration. L'avis a été goûté, les explorateurs sont partis. J'ai chargé l'un d'eux d'aller en droite ligne à Mou-you-se, porter une lettre au P. Yang, et de me rapporter aussitôt la réponse, de jour ou de nuit. Dans les moments d'alerte, ces pauvres Chinois perdent la tête et font d'ordinaire le contraire de ce qu'il faudrait. Le village se préparait à déménager, je l'ai défendu : « Organisez d'abord votre garde nationale, chargez vos fusils et attendez les explorateurs. S'ils disent que les rebelles arrivent, allez au-devant d'eux, et battez-vous bien. Il faut sauver vos familles, vos maisons, vos moissons. Pour moi je reste ici. Apportez-moi d'abord à déjeuner, puis nous verrons. » Ils se sont un peu rassurés en voyant que je mangeais de bon appétit. Après déjeuner, les voyant plus calmes, je me suis jeté sur mon lit pour réparer le déficit de la nuit dernière. A peine suis-je endormi que j'entends encore des cris : « Les voilà là-bas sur la montagne ! ce sont bien eux. Voyez, ils sont en sentinelle pour nous observer »... Je tire ma longue-vue, au moyen de laquelle je leur fais voir que leurs prétendus rebelles sont des buissons et des arbustes. « Imbéciles, leur dis-je, raisonnez donc un peu. Si les rebelles étaient si près, quelqu'un des explorateurs serait déjà revenu. » Ils se rassurent encore un peu. Pour mon compte, je ne suis pas sans souci ; mais je pense bien que nous pourrions coucher encore ici cette nuit, par la raison que, les gardes nationales étant partout sur pieds, la marche des rebelles sera ralentie.

« A 3 heures 1/2 du soir, le vélocipède, parti ce matin à 6 heures, pour porter ma lettre au P. Yang, arrive. (Il y a 6 lieues d'ici à Mou-you-se, il a donc fait 12 lieues en 9 h. 1/2.) Le P. Yang répond qu'ils ont été eux aussi troublés par ce cri d'alarme ; mais que c'est une panique sans fondement. »

Le prêtre chinois annonçait en même temps que les deux chrétiens Louis et Paul Tcheou, envoyés depuis longtemps déjà par l'évêque

près des rebelles pour tenter d'obtenir leur soumission, venaient d'arriver à Mou-you-se, et qu'ils seraient le soir même à Pe-keou. Afin de ne pas interrompre le récit du voyage de Faurie, nous n'avons pas parlé de ce qu'il avait fait en faveur de la pacification des mahométans. Nous allons le raconter maintenant¹.

IV

Pourparlers de Faurie avec les mahométans. — Sa lettre à leurs chefs. — Réponses des mahométans. — Echec de la tentative de Faurie.

Le 17 juillet, étant à Gan-chouen, Faurie, après avoir pris des renseignements sur les dispositions des musulmans, jugea qu'il pouvait se servir des pouvoirs que le vice-roi lui avait donnés lors de son départ de Kouy-yang. Il envoya vers les chefs musulmans le chrétien Paul Tcheou, porteur d'une lettre dont voici la traduction² :

AUX VÉNÉRABLES CHEFS MAHOMÉTANS, SALUT.

L'homme, à quelque religion qu'il appartienne, doit par dessus tout adorer Dieu et respecter ses ordres ; quelque pays qu'il habite, son premier devoir est de reconnaître par sa fidélité les bienfaits du Prince ; quelque chose qu'il fasse ou qu'il dise, il doit toujours suivre les lois de la conscience et de la justice. Je ne doute pas que les mahométans n'admettent, tout aussi bien que nous, ces principes incontestables.

Pour ce qui nous concerne, nous avons traversé les mers pour venir faire du bien aux hommes. C'est dans cet unique but que nous dépensons ici notre vie et notre argent. Tout le monde sait que nous ne cherchons ni la fortune, ni la gloire ; nous n'avons qu'un seul désir, c'est de voir l'Empire en paix et notre sainte religion exaltée, pour le bonheur temporel et éternel de tous.

Mais, hélas ! depuis bien des années nous ne voyons qu'une suite de guerres et de calamités : des villes incendiées et pillées, des hommes massacrés ou mourants de faim. Qui donc nous a conduits en cet abîme de maux ?... Cette pensée m'arrache des torrents de larmes.

En réfléchissant à l'origine de toutes ces révoltes, je trouve qu'elles ont eu diverses causes, et qu'elles ont commencé en divers lieux pour des motifs divers. Quant aux mahométans, depuis de longues années ils pratiquent

¹ Pendant son séjour à Yun-lin, Mgr Faurie essaya de négocier le paiement d'une indemnité pour les familles des martyrs de 1858 : J. Lou, L. Ouang et Agathe Lin, et pour les familles qui avaient été pillées à cette occasion ; il n'y put réussir, ni à cette époque ni plus tard ; il se heurta toujours à une fin de non-recevoir ainsi formulée : « Cette affaire a eu lieu avant les traités, il n'y a donc aucune raison d'en parler. » (*A. M.-E.*, vol 549^d, p. 626. Lettre à M. Vielmon, 15 août 1864.

Journal de la miss. juillet 1864.

en paix leur religion tout en observant les lois de l'Empire, et depuis 200 ans la dynastie Tsin, actuellement régnante, n'a jamais maltraité les mahométans, comme aussi les mahométans ont toujours fait leur devoir et observé les lois. Pourquoi donc aujourd'hui cette belle harmonie est-elle troublée ? C'est sans doute que les mahométans ont sur le cœur quelque chose, quelque déplaisir, quelque motif extraordinaire de se plaindre. Ils n'en sont pas venus là sans quelque raison grave. S'il en est ainsi, vous auriez dû adresser vos plaintes au vice-roi qui les aurait fait parvenir aux pieds de l'empereur, et l'empereur vous aurait certainement fait justice. Pourquoi prendre les armes et accumuler maux sur maux ?

Peut-être qu'autrefois quand vous aviez de bonnes raisons de vous plaindre, vous n'aviez pas la facilité de faire parvenir vos plaintes, et que, vos maux s'accumulant, vous en vîtes forcément à cette extrémité.

Pour nous, en considérant tous ces maux, quelle qu'en soit la cause, nous ne pouvons les voir d'un œil indifférent. Depuis longtemps nous avons à cœur de nous interposer et de faire déposer les armes ; mais ne pouvant en trouver les moyens, il ne nous restait plus qu'à pleurer en silence devant Dieu qui aime les hommes, et à implorer sa miséricorde.

Dernièrement des chrétiens, revenus du milieu de vous, m'ont dit qu'au moment de la prise de Hin-y fou, vous avez épargné les chrétiens, et que vous avez respecté leurs personnes et leurs propriétés. Je vous en remercie dans le secret de mon cœur, mais il ne m'est pas loisible de le dire ouvertement à tous. Tous les chrétiens qui sont venus de Hin-y fou à la métropole n'ont qu'une voix pour dire que vous n'avez maltraité aucun d'eux. Merci, de tout mon cœur, merci.

Mais si les mahométans ont eu la générosité de bien traiter les chrétiens, je suis confus de ne pouvoir leur en témoigner en rien ma reconnaissance. Que si vous désiriez que je me joigne à vous pour participer à votre révolte contre l'Empire, je déclare que je mourrai plutôt que d'en venir là. D'un autre côté je ne puis rester indifférent à contempler les misères du peuple, et à voir que les mahométans sont dans une voie fatale qui finira mal pour eux.

Mais heureusement je viens d'apprendre une bonne nouvelle. On dit que vous désirez faire la paix, licencier les troupes et vaquer paisiblement au commerce et à la culture ; mais que parce que, vous craignez de ne pas pouvoir vous entendre avec les mandarins du lieu, vous désirez que l'évêque soit médiateur et caution entre eux et vous. Je ne sais si vous avez réellement cette intention. Si vous l'avez, je m'offre de tout cœur à prendre sur moi cette charge, afin que de part et d'autre on cesse les hostilités ; et ce sera une belle chose. Voilà pourquoi je vous écris d'abord cette lettre par un de mes serviteurs pour savoir ce qui en est. Je vous prie de me répondre. J'ai déjà choisi des personnes graves et prudentes qui auront d'abord avec vous une entrevue, puis je viendrai moi-même, s'il y a lieu. Que si vous n'avez pas cette intention, ma tâche est finie. Je n'ai nullement le désir de m'immiscer dans les choses qui ne sont pas de ma vocation.

J'ai l'honneur, etc.

† Hou Louis, *Ev. du Kouy-tcheou.*

« Paul se rend d'abord jusqu'à Houang-nyg-ho sur les frontières du Yun-nan. Les quelques chrétiens qui font le commerce avec Hin-y-fou se sont chargés de l'introduire dans le pays rebelle. Arrivé à

Hin-y-fou, Paul a cherché les quelques familles chrétiennes qui restent, du nombre desquels est notre pharmacien de la Sainte-Enfance, André Ouen. Ils ont tous les cheveux longs. Les mahométans ont imposé cette loi à tous ceux qui sont sous leur pouvoir. Ils ne peuvent absolument pas sortir. On fait tous les jours le recensement des familles, et s'il manque un membre, on massacre tout le reste. Pendant ces 3 ou 4 ans d'occupation, plus de cent familles chrétiennes ont été anéanties par la famine, la peste et les massacres. Il ne reste plus que quatre familles chrétiennes dans la ville. Ces pauvres néophytes ont bien pleuré en voyant Paul : « Vous êtes heureux, vous autres, d'être toujours à portée de « l'évêque et des Pères..... Quand sortirons-nous de l'exil ! »

« Dès qu'ils ont su le but de son voyage, ils se sont efforcés de l'en détourner, disant que s'il présentait la lettre de l'évêque, pour sûr on le mettrait à mort. « Si on me tue, vous m'enterrerez, mais j'ai ordre de l'évêque de la remettre, il faut que j'accomplisse ma mission. » Le pharmacien André Ouen lui dit alors : « Puisque tu as un si beau courage, je dois moi aussi faire mon devoir. Je suis connu, je vais te conduire à Sin-tchen, où réside le grand prêtre Kin A-houng et, si on nous tue, nous mourrons pour le devoir. » André prit son panier de pilules et ils partirent. Arrivés à Sin-tchen, ils allèrent d'abord chez un prêtre musulman Ly A-houng. Paul exposa le sujet de sa mission. L'entourage murmurait : « Que vient faire ici cette tête rasée ? nous allons lui raser tout d'un seul coup par-dessous le menton et qu'on n'en parle plus. » Le pauvre Paul tombait presque en défaillance de frayeur. « Pas de vilains propos, s'est écrié Ly A-houng, cette lettre contient peut-être quelque chose d'utile. » Puis s'adressant à Paul : « Tu ne peux voir le grand prêtre Kin A-houng, il faut aller à Tchen-fong-tcheou auprès du généralissime Ma-ho-tou. » Il l'a fait accompagner d'une escorte de sûreté. »

Ces voyages exigèrent beaucoup de temps et Faurie se demanda plus d'une fois avec anxiété quel était le sort de son envoyé. A mesure que les jours passaient sans apporter de réponse, son projet de pacification lui parut d'une réalisation plus difficile ; il sentit plus vivement que la plupart des mandarins, soit par jalousie, soit par intérêt, seraient hostiles à son action bienfaisante. Pendant son séjour à Mou-you-se, il empêcha qu'une collision se produisît entre les rebelles et les impériaux. Le mandarin qui commandait ces derniers, désirait continuer la guerre pour obtenir de l'avancement et s'enrichir des dépouilles des vaincus. De plus, le sous-préfet de Yun-lin, Ouang, ordonna au mandarin militaire de passer le fleuve, ce qui ne pouvait se faire sans combat, et éloignerait bien des chances d'ac-

commodement. Aussitôt Faurie écrivit au mandarin de suspendre l'exécution de cet ordre, et comme il jugeait avec raison que le sous-préfet de Yun-lin préférerait voir les soldats sur le territoire des rebelles où il n'avait pas à les nourrir, il envoya une certaine somme pour les approvisionnements militaires.

Le résultat désiré fut obtenu : les troupes restèrent en deçà du fleuve. Faurie adressa alors une lettre à Leang, le chef des rebelles Tchong-kia-tse. Malheureusement ses courriers furent retardés par un débordement du fleuve. Ensuite Leang, soupçonné par les mahométans de pactiser avec les Chinois, fut appelé à Tchen-fong tcheou. Il partit, accompagné de dix hommes armés, décidés à tout si l'on touchait à leur chef.

Son intervention ayant eu quelque retentissement, l'évêque jugea bon de profiter de l'occasion pour expédier un courrier à Ma Ho-tou, (Choui-tin) le généralissime des mahométans, alors à Tchen-fong. Il choisit Louis Tcheou, et lui remit une lettre analogue à celle que nous avons citée plus haut. « Celui-ci¹ entra dans le pays rebelle par le marché libre de Pe-tsen. Tout le monde peut se rendre à ce marché, mais on ne va pas plus loin. Louis a dit au chef de la douane qu'il avait ordre de l'évêque de porter des lettres à leur généralissime. Celui-ci lui a délivré un passeport, et lui a donné une escorte pour le conduire jusqu'à Tchen-fong-tcheou. Sur la route, le peuple le félicitait de sa mission et faisait des vœux pour qu'elle réussit. Tout le monde désire la paix, excepté les mahométans et les Hemiao, qui se sont enrichis du pillage.

« Louis arrive à Tchen-fong, et loge, par prudence, en dehors de la ville. Dès que le généralissime le sait présent, il le fait introduire. »

Par une curieuse coïncidence, le premier envoyé de l'évêque, Paul, venait d'arriver à Tchen-fong ; il se présenta chez Ma Ho-tou au moment où celui-ci ouvrait la lettre apportée par Louis.

« Ma Ho-tou, qui était peu lettré, appela son secrétaire pour se faire lire le message. Après la lecture, il fit quelques réflexions : « L'évêque a de bonnes intentions, mais la chose est infaisable. Les haines de part et d'autre sont trop invétérées. Si je pouvais voir l'évêque en personne, je lui dirais à l'oreille un mot que je ne puis confier ni au papier, ni à aucun autre homme. Il en résulterait probablement ou que tous les chrétiens se feraient mahométans, ou que tous les mahométans se feraient chrétiens ; et alors les affaires iraient vite, car les chrétiens sont beaucoup plus nombreux que nous. (Ces paroles sont assez transparentes.) Mais comment voir l'évêque ? Si je passe le fleuve je serai probablement mis à mort, malgré le sauf-

¹ *Journal de la mission*, 20 août 1864.

conduit que l'évêque me promet ; si j'invite l'évêque à venir, on jaspera sur son compte. Toutefois, dites-lui que s'il veut venir prêcher ici, j'irai le recevoir à ma frontière, et qu'il pourra en toute sécurité exercer son ministère au milieu de nous. Il mangera à la table de notre grand A-houng (grand-prêtre). Les chrétiens et les mahométans, c'est presque la même chose. Nous adorons le même Dieu, et ne différons qu'en certaines observances. Les chrétiens sont les disciples de Jésus qui était un grand Saint, mais qui eut le tort d'avoir trop bon cœur. Il crut pouvoir convaincre les infidèles par la persuasion ; mais comme il ne réussit que faiblement, Dieu envoya Mahomet qu'il chargea de prêcher le sabre à la main. C'est une des plus grandes miséricordes de Dieu de forcer les hommes à être bons. Quant à ce qui est de la paix que propose l'évêque, elle est impossible parce que le ciel n'y consent pas. Ce n'est pas notre faute si nous tuons des hommes, c'est le ciel qui les tue. Les bons ne peuvent tomber sous notre sabre, le ciel les sauve toujours. S'il ne voulait pas que nous les tuions, il trouverait bien moyen de nous arrêter. Nos succès sont la meilleure preuve de sa volonté. Si donc le ciel veut que nous exterminions la race diabolique jusqu'à la racine, ne faut-il pas obéir ? Quel dommage que votre évêque ne comprenne pas cette doctrine comme nous ! Vous marchez dans la même grande voie de la vérité que nous, mais vous n'arriverez pas à la véritable issue. Nous ne voulons point usurper le trône de Chine, nous ne voulons que détruire cette vieille race maudite qui rend le peuple malheureux. Quel que soit celui qui aura l'habileté ou la force de lui porter le dernier coup, nous nous soumettrons à lui. »

« Il a ensuite interrogé Louis sur la religion chrétienne, ses prières, ses préceptes, l'a invité à voir leur mosquée, à assister aux prières.

« Mes envoyés ont alors demandé une réponse à ma lettre ; Ma Hottou a d'abord fait quelques difficultés : « Si dans ma réponse, je prends le ton trop haut, l'évêque s'offensera ; si je le prends trop bas, il me méprisera. » Louis a répondu par un proverbe analogue à notre adage latin : *Inter utrumque vola, medio tutissimus ibis.*

« Alors Ma a appelé son secrétaire, et lui a dit brièvement en quel sens il fallait répondre. »

Le secrétaire traduisit les sentiments de son chef dans la lettre suivante qui ne montrait pas la paix comme prochaine¹ :

¹ *Journal de la mission*, août 1864.

RÉPONSE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE HOU,

Je viens de recevoir votre lettre dont je résume le contenu en ces quelques points : adorer Dieu, obéir au Prince, et bien traiter les hommes selon les règles de la conscience et de la justice. Il n'était pas besoin de nous exhorter à cela ; car depuis les temps anciens jusqu'à ce jour nous n'y avons jamais manqué.

Vous avez traversé les mers uniquement pour faire du bien et sauver des âmes, et votre bon cœur ne peut supporter la vue des malheurs du peuple. Tout cela prouve que vous avez réellement à cœur le bonheur des hommes, et que vous ne pensez pas qu'à vous seul.

Quant à ce qui est des mahométans, depuis qu'ils sont entrés en Chine sous la dynastie Tang, ils se sont efforcés de chasser l'erreur et d'établir l'unité, de faire que la charité remplit le ciel et la terre, et que la vraie doctrine brillât dans tous les temps. Ils ont toujours protégé l'Empire et le peuple. De génération en génération, nous n'avons pas manqué de grands hommes qui ont travaillé à cela. Mais sur la fin de cette dynastie que se passe-t-il ? La luxure et l'avarice sont au pouvoir. La fourberie et le mensonge remplissent la cour. Les dignités sont avilies ; les magistratures se vendent et s'achètent. Les mandarins trompent l'Empereur et oppriment le peuple. Ils s'imitent tous en ce point de n'observer aucune loi. Pour comble de malheur, toutes les calamités, guerre, peste et famine, sont venues fondre à la fois sur l'Empire. Les quelques bons qui restent n'y peuvent rien ; n'est-ce pas une preuve que la dynastie Tsin a fini son temps, et que ses 200 ans sont accomplis¹ ?

A la vue de cet Empire bouleversé comme une mer en furie, nous nous demandons quelle main pourra rétablir l'ordre. Et ceci prouve, j'espère, que nous avons à cœur, nous aussi, le bonheur de tous. Voilà pourquoi nous n'avons pu nous empêcher de nous montrer, et de prendre sur nos épaules une part du fardeau.

Pourquoi avons-nous levé l'étendard ? Moitié par dépit, moitié parce qu'on nous a forcés. Pour sûr il y a, dans les hauteurs de l'espace, un esprit puissant qui dirige tout cela. Pour le moment notre intention est de persévérer jusqu'à ce que la race diabolique soit anéantie. Alors on pourra protéger les gens de bien. Nous tuons le peuple dans un but de salut ; qui peut se plaindre que nous tuons ? N'est-il pas écrit : *Tuer les méchants pour sauver les bons, c'est conforme à la raison.*

Quant à la médiation dont vous vous offrez à porter le poids en vous donnant pour caution, c'est de votre part un acte de dévouement ; mais si le ciel n'est pas encore rassasié de troubles, quel homme sur la terre pourra lui faire révoquer son arrêt ? Vous ne pouvez voir sans douleur les malheureux émigrés, les familles dispersées et démembrées etc... Cela prouve que vous avez un cœur charitable et compatissant. Quel dommage que vous n'ayez pas le courage de mettre la main à l'œuvre.

¹ On avait publié, à cette époque, en Chine, un livre de prophéties, qui limitait à 200 ans la durée de cette dynastie. Les musulmans paraissaient y croire, ou feignaient d'y croire.

Quant à ce que vous ne voulez pas vous mêler des choses qui ne sont pas de votre vocation, cela prouve en faveur de votre haute intelligence. Que si vous daignez vous déranger, je vous invite à venir à Tchen-fong passer quelques jours, nous causerons à l'aise.

C'est avec respect que je vous souhaite prospérité et salut.

MA CHOU-TIN,

Généralissime des troupes du Kouy-tcheou.

Le 25 août, Faurie reçut du grand prêtre Kin une réponse moins courtoise, mais dans le fond ne disant à peu près rien de plus que la première. Nous n'avons pas le texte de cette missive et l'évêque n'en cite qu'une ligne : « Si on tuait vos chrétiens comme on a tué nos mahométans, nous verrions si vous ne vous révolteriez pas. »

« Le pauvre homme, ajoute le prélat, ne connaît guère la religion chrétienne. »

Seul, le chef du groupe de Hin-y fou, Ma-tchong, celui que l'on disait meilleur et plus droit que les autres, celui en qui Faurie espérait davantage, n'avait pas répondu, mais il devait bientôt faire connaître ses sentiments.

En réalité le Vicaire apostolique avait échoué dans son projet de rétablir la paix entre les mahométans et le gouvernement chinois. Il s'en rendit bien compte et résuma ses sentiments dans cette parole quelque peu mélancolique¹ : « Ces pauvres musulmans courent à leur perte. J'ai fait ce que j'ai pu, Dieu fera le reste. »

Et il écrivit à Vielmon l'insuccès de sa tentative. Celui-ci le redit à Vincent Hoang, en lui demandant conseil sur la conduite à tenir envers le vice-roi : fallait-il ou non lui faire connaître l'échec du Vicaire apostolique ? Par un sentiment d'où l'amour-propre n'était sans doute pas exempt, Hoang résolut de garder le silence. Vielmon en avisa son supérieur, qui ne prit pas la chose dans le même sens et répondit aussitôt² :

« J'apprends que vous n'avez pas communiqué à Lao ta-jen la lettre des mahométans, dans la crainte de me blesser la face. Hoang se-ye, en cela, a fait un pas de clerc et en voulant me sauver la face d'une piqûre de moucheron, me donne un gros soufflet. Lao ta-jen sait certainement déjà ce qui en est ; ne serait-ce que par le prétoire de Yun-lin qui a tout vu et entendu. Or, Lao ta-jen doit s'étonner, à bon droit, que je n'écrive rien, et doit en conclure que je suis honteux du résultat de mes démarches, tandis qu'en lui disant tout im-

¹ *Journal de la mission*, 25 août 1864.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 639. Lettre à M. Vielmon 1864.

médiatement, personne n'y peut trouver à redire. Nous avons essayé de faire une bonne œuvre. Nous n'étions pas tenu à répondre du résultat, et on doit nous tenir compte de notre bonne volonté. D'ailleurs, il y a un excellent résultat, c'est que nous savons maintenant que le peuple chinois et les Tchong-kia-tse n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer le joug des mahométans, il n'y a que les Hé-miao qui leur paraissent attachés. Il n'est pas inutile que les autorités sachent cela.

« Conclusion : aussitôt la réception de la présente, priez Hoang se-ye d'écrire à Lao et à Tchang selon ma première intention, en insérant ma lettre et la réponse originale (et non une copie) ; que s'il s'y refuse, prenez la chose sur vous et allez vous-même chez Lao ta-jen lui présenter ma lettre et la réponse des mahométans, mais ne portez que cela. La lettre explicative qui accompagne ces pièces n'est pas en forme. Vous donnerez les explications verbalement. »

Nous ignorons la réponse que Lao ta-jen fit à cette communication, mais il dut sans doute l'apprécier avec sa bienveillance ordinaire, augmentée encore par sa conviction des difficultés de l'entreprise. Faurie prit alors la résolution de rentrer à Kouy-yang : « Comme je suis à l'extrémité du pays non révolté, je ne puis aller plus loin, écrit-il¹ ; je vais me replier sur la métropole en faisant quelques excursions à droite et à gauche, selon le besoin des chrétientés anciennes ou nouvelles. J'aurais besoin de passer par Lang-tay pour régler ce qui a rapport à l'oratoire d'expiation, qui doit être érigé dans le village de Mao-keou, où furent décapités les trois martyrs Jérôme Lou, Laurent Ouang et la vierge Agathe Lin, le 28 janvier 1858. Mais les rebelles Miao-tse s'approchent. Le mandarin est sorti de la ville pour les repousser. Je suis obligé de changer mon itinéraire. Je repasse par la grande station de Mou-you-se. »

Après être resté très peu de temps dans cette petite ville, Faurie repartit ; il suivit, en sens inverse, à peu près la même route que précédemment, et à la fin du mois d'août il arriva à Tchen-lin. Le mandarin mit à sa disposition 380 taëls, (environ 3000 fr.), provenant d'amendes imposées aux persécuteurs des chrétiens. « Je ne veux pas recevoir cet argent, dit l'évêque, mais les principaux de la ville, païens ou chrétiens, veulent qu'on achète une maison pour faire une pharmacie de la Sainte-Enfance et un oratoire. Ainsi a été fait. C'est un peu étroit pour un oratoire ; mais il y a un grand jardin derrière. Quand on aura de l'argent, on bâtira ; en attendant c'est une bonne résidence pour le missionnaire. »

¹ *Journal de la mission*, sept. 1864.

V

Séjour de Faurie à Tchen-lin. — Chez les Tchong-kia-tse. — Conversions nombreuses. — Retour à Kouy-yang.

Pendant son séjour à Tchen-lin, Faurie, dont l'échec près des musulmans n'avait pas diminué le courage ni abattu les espoirs, tenta parmi les Tchong-kia-tse l'œuvre de pacification qui lui tenait tant à cœur. Il n'était pas tout à fait un inconnu pour ces populations.

« Au commencement de cette année, raconte-t-il¹, quelques baptemes ambulants de la Sainte-Enfance s'aventurèrent dans leurs parages. Ces indigènes les reçurent très bien et écoutèrent avec plaisir la bonne nouvelle de l'Évangile. Apprenant en même temps la grande renommée de l'évêque du Kouy-tcheou, ils se jetèrent avec encore plus d'empressement dans les bras de la religion, espérant, grâce à mon intervention, faire une paix solide et durable avec les Chinois.

« Dès qu'ils ont appris mon passage, ils m'ont envoyé des députés pour me prier de passer chez eux. Ils veulent se convertir en masse ; déjà plus de 30 villages ont adoré et affiché les tablettes chrétiennes.

« Avant de partir je veux tenir conseil avec le mandarin d'ici (nommé Ly), qui est un des meilleurs de la province. C'est le seul en qui j'ai reconnu une conscience droite et loyale. Il a ordre de s'emparer des chefs indigènes et de les mettre à mort ; mais il n'a jamais osé tenter même de les rechercher. Il me propose de l'aider à prendre au moins le principal, nommé Pan. Je lui propose un autre moyen : « Je vais tâcher d'en faire de braves gens, et si je réussis, vous vous joindrez à moi pour obtenir du vice-roi un pardon général de tout le passé ; mais, s'ils persévèrent ou retombent dans leur révolte, je vous les livrerai sans miséricorde. — Parfait ! parfait ! s'est écrié le mandarin, c'est parce que les rebelles n'ont pas d'espoir de pardon qu'ils persévèrent dans leur révolte. Allez ; ils auront confiance en vous. »

« Le 3 septembre je pars. Le mandarin m'accompagne hors de la ville. Après m'avoir souhaité bon voyage, il ajoute : « Je vous avertis que vous allez avoir de la musique et du canon plus que n'en a jamais eu un vice-roi. » En effet, à peine avons-nous fait quelques centaines de pas que nous rencontrons un cortège fort honnête, qui nous attendait depuis le point du jour. Le long de la route à tous les

¹ *Journal de la mission*, septembre 1864.

aboutissants, nous trouvons des députations de divers villages, avec musique, tambours et petits canons de main. Après quelques kilomètres de chemin, j'ai dans ma suite, en avant ou en arrière, quelques milliers de personnes à pied ou à cheval. Ils attachent deux longues cordes aux brancards de mon palanquin, et 20 jeunes gens m'entraînent comme une plume. Toutes les musiques et trompettes sonnant à la fois se mêlent au bruit incessant du canon. La foule s'empresse sans ordre. Les aides de camp à cheval courent çà et là au travers des champs pour gagner les devants et organiser le cortège, chaque détachement de canonniers, après avoir fait sa décharge, part au pas de course pour prendre les devants préparer une nouvelle salve. Il y a une dizaine de compagnies de canonniers qui font incessamment ce manège ; en sorte que la canonnade est un vrai feu de file. Tout cela fait un désordre indéfinissable ; mais comme dans cette foule ordinairement hérissée d'armes, on ne voit ni lances, ni sabres, ni fusils, et que toutes les figures respirent la joie et l'empressement, ce spectacle est tout à fait agréable et épanouissant.

« C'est dans cet équipage que nous sommes passés par le grand village muré de Tin-tsi-pou. Nous nous sommes arrêtés chez un des principaux bourgeois pour nous rafraîchir. Cette petite ville est habitée en grande partie par des Chinois. Nous avons invité les notables du pays. On leur a prêché et on leur a donné des livres.

« A une lieue de là nous passons près d'un grand village indigène. Je vois sortir le chef, en tête d'une espèce de garde nationale, bannière déployée. Il s'approche de mon palanquin et m'adresse ce discours : « Ayant appris hier le passage de Votre Grandeur, nous avons arrêté votre catéchiste¹ qui nous a enseigné le signe de la croix. Nous avons expurgé nos maisons des objets superstitieux. Tout le village veut être chrétien, venez nous bénir. » C'est jour de foire ; la foule est immense. J'entre dans la maison du chef, dont le perron domine la grande place où se tient le marché. Il faut endosser rochet, camail, étole et tout le costume épiscopal, puis paraître sur le perron pour donner la bénédiction au peuple. Le marché est suspendu : tous les yeux sont fixés sur moi. Je lève la main pour les bénir, mais je vois qu'ils ne comprennent pas ce dont il s'agit. Alors je commence à porter la main à mon front en disant à haute voix : *Au nom du Père.....* Aussitôt la foule tombe à genoux, et tout le monde fait le signe de la croix en disant à haute voix, lentement et avec un majestueux ensemble : *Au nom du Père.... et du Fils... et du Saint-Esprit.. Amen!* c'est comme un tonnerre de

¹ C'était mon cuisinier qui allait me préparer un logement au lieu où je devais coucher.

voix. Les échos des montagnes répètent sur deux ou trois modules : *Amen ! amen ! amen !...*

« Comme il y a beaucoup d'étrangers au marché, je fais afficher les édits et mon mandement. Les curieux vont lire, et la sèquence de la foi se répandra certainement plus loin. Mais que d'ouvriers il faudrait pour cultiver un si vaste champ ; je laisse ici mon cuisinier dont ils ont fait leur catéchiste, il leur enseignera le catéchisme et quelques prières. Nous allons coucher au village de Lao-ly-ho, composé de 72 familles qui toutes ont embrassé la foi. Après souper je visite chaque famille pour m'assurer que tous, grands et petits, savent au moins faire le signe de la croix, j'en trouve qui savent déjà le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo*.

« Les députations arrivent de tous côtés, on voudrait m'avoir partout à la fois. Comment instruire tant de monde ? Il faut prendre ses mesures pour recueillir le plus possible de cette immense moisson. Je vais choisir quelques jeunes gens intelligents. Je les ferai instruire dans nos écoles, puis ils reviendront enseigner à leurs compatriotes ce qu'ils auront appris. Voilà tout ce que nous pouvons faire en attendant mieux. Si j'avais des missionnaires en nombre suffisant, on pourrait faire ici cette année un magnifique district de plus de 20 mille âmes, et comme *abyssus abyssum invocat*, ce nombre serait triplé l'an prochain.

« Je ne veux pas vous conduire jour par jour dans tous les villages que je visite, ce serait monotone. Car dans ces parages tous les jours se ressemblent aussi bien qu'ils se suivent. C'est partout même réception, même empressement. A mon arrivée chaque village tue un porc et on festine. On sert d'abord ma table, car je mange toujours seul. Les principaux chefs, en grande tenue, se tiennent debout autour de la table pour me servir. L'un verse le vin, l'autre reçoit les plats, change les assiettes, etc... Pendant le repas la musique s'évertue devant la porte. Vous voyez que ces barbares (comme les appellent les Chinois) s'entendent encore à l'étiquette. Quand j'ai fini, on sert les secondes tables auxquelles sont invités, outre mes gens, les principaux du pays et les musiciens. Le festin est ordinairement de 10 à 15 tables. Il y a 8 couverts à chaque table. Après le souper sermon et catéchisme ; puis les musiciens font la sérénade jusqu'à 10 ou 11 heures, et chacun se retire. Je n'emploie que 5 ou 6 jours à ma course dans ce pays. Je visite 4 ou 5 villages par jour. J'ai hâte de revenir à la métropole pour porter leur soumission aux pieds du vice-roi et obtenir un édit qui les absolve de tout le passé et défende aux Chinois d'user envers eux de représailles. Alors tout sera fini. Les Chinois pourront circuler en paix dans leur pays, eux pourront aller dans les villes ou ailleurs, selon le besoin de leurs affaires. »

L'expédition de Faurie semble donc obtenir un meilleur résultat chez les Tchong-kia-tse que chez les musulmans.

« En sortant de chez les Tchong-kia-tse, dit l'évêque, je repassai par Gan-chouen-fou. Les mandarins civils et militaires vinrent au devant de moi comme à mon premier passage ; mais ce qui me toucha le plus fut une longue file de pauvres émigrants de tout âge et de tout sexe, qui à mon passage se prosternèrent le front contre terre, en me criant des remerciements : « Au grand évêque Hou, sauveur du peuple, merci ! merci ! » Je crus qu'ils demandaient l'aumône et je fis distribuer à chacun 30 sapèques (valeur de 10 à 12 centimes.). Mais un chrétien s'approcha de mon palanquin et me dit brièvement le motif de leur reconnaissance :

« La ville de Gan-chouen, comme toutes celles qui restent encore debout, regorge d'émigrants qui meurent de faim. Les gens riches auraient voulu faire des souscriptions pour les soulager et surtout pour en débarrasser la ville ; mais ils craignaient, ce qui arrive ordinairement, que les mandarins, sous prétexte de nécessité publique, ne voulussent mettre la main sur cet argent. Les principaux bourgeois vinrent secrètement à la pharmacie de la Sainte-Enfance, où se trouvait M. Lions, le prièrent de prendre l'initiative de cette bonne œuvre, bien convaincus que si l'œuvre se faisait sous notre patronage les mandarins n'oseraient pas l'empêcher. M. Lions souscrivit donc, en tête du registre et comme promoteur de l'œuvre, pour la somme de 80 francs. Le registre circula sans bruit dans les familles et chez les marchands. Au bout de trois jours, une somme assez rondelette était entre les mains de M. Lions. On transforma en hospice une vaste pagode hors des murs, et c'est là qu'étaient nourris depuis deux mois, sous notre nom, les 300 pauvres qui me remerciaient si chaleureusement.

« Pendant les quelques jours que je restai à Gan-chouen, j'appris que les fonds étaient presque épuisés ; et les mêmes bourgeois qui avaient commencé l'œuvre vinrent me prier de les aider à la continuer. Nous convînmes d'un moyen qui réussit à merveille. Je souscrivis pour 100 francs ; puis ils firent un nouveau registre, en tête duquel ils mirent autant de feuilles rouges qu'il y avait de mandarins dans la ville. Sur la première feuille ils m'inscrivirent pour 300 francs. (Ils se chargeaient de suppléer de leur bourse les 200 francs en surplus.) En tête des feuilles rouges suivantes ils écrivirent les noms de tous les mandarins dans leur ordre hiérarchique. Le jour de mon départ, tous les magistrats allèrent m'attendre hors des murs, pour m'offrir des rafraîchissements et faire les politesses d'usage. Je pris avec eux quelques pâtisseries, puis pour dessert je tirai de ma manche le fameux registre que j'offris au

préfet, en le lui présentant à deux mains avec une inclination profonde. Le registre circula aussitôt de main en main, et tous promirent d'aider à continuer l'œuvre : « Vous qui êtes étranger, vous avez fait seul pendant deux mois de si grands sacrifices pour notre peuple, et nous qui sommes par état leur père et mère, nous resterions en arrière ! Ce n'est pas possible ! Nous perdriions la face ! » C'était le raisonnement auquel je voulais les amener. Ils le comprirent, et, ce qui est mieux, ils tinrent parole. »

A Gan-chouen, l'évêque fut logé dans la plus belle pagode¹ de la ville, suivant le désir du préfet² qui déclara « la pharmacie trop étroite pour recevoir les hôtes et pour prêcher. C'est un établissement très vaste et très bien bâti. Toutes les colonnes sont d'une seule pierre depuis le sol jusqu'au toit. J'ai fait évacuer une grande salle que j'ai transformée en chapelle. C'est là qu'on dit la messe. Les bonzes, au nombre de 20, sont très pacifiques et me paraissent fort relâchés.

« Leur supérieur actuel est l'héritier de la famille qui fit construire la pagode. Il voudrait nous la donner, à condition que nous lui laissons la propriété des biens fonds. »

« Avec cela il jetterait le froc, et chercherait une position sociale et une femme. Mais cela ne peut pas se faire ainsi, parce qu'il y a une loi qui défend de séculariser ou d'aliéner les biens des pagodes. Par conséquent s'il dépose le froc, il n'a plus droit à rien. Il n'y a qu'un moyen c'est de nous donner tout, pagode, personnel, meubles et immeubles, et nous lui donnerions à titre de viatique une certaine somme d'argent, pour aller se séculariser ailleurs. Les autres bonzes consentent tous à se faire chrétiens. Ce qui leur lie le froc sur le dos, c'est qu'ils ont ici le vivre et le couvert, et que s'ils sortaient ils seraient sur le pavé. Il faudrait aussi leur faire une position quelconque. Pour tout cela il faudrait la somme de 8 à 10 mille francs. »

L'évêque n'avait pas cette somme ; il dut laisser s'envoler ses désirs et ses espérances. Pendant son séjour, il reçut la visite de Tchang Pin-san, un des rares mandarins qui avaient promis de se convertir, et qui venait d'être nommé sous-préfet de Tchen-lin. Il lui fit ces recommandations : « Ne pas aller aux pagodes, ne pas fumer l'opium, faire un bon édit, etc. » « Tchang, ajoute-t-il, emmène deux chrétiens pour être témoins de sa conduite, savoir le grand Tcheou, dont j'ai sauvé la tête auprès de Lao ta-jen, puis Ouang Eul-ko, fils de notre vieux portier, qui m'a suivi jusqu'à ce jour et dont je suis fort content. »

¹ Cette pagode, construite par une riche famille vers la fin de la dynastie des Min, portait le nom de Tsong-tchen-se.

² Le préfet de Gan-chouen était alors Pi.

Le 14 septembre, Faurie quitta Gan-chouen pour continuer sa visite chez les Tchong-kia-tse ; cette fois, ce n'était plus des rebelles, mais des néophytes amenés au christianisme par Lions, ceux-là même que le missionnaire avait prié l'évêque de venir visiter. Le centre était à Hou-kia-pou, d'où, selon l'expression du prélat « avait jailli l'étincelle électrique qui illuminait maintenant tout le sud-ouest ».

Le premier village qu'il visita fut Kieou-ki-pa composé de 7 à 800 familles de la tribu Ten-pou-jen¹.

« Il n'y a dans ce bourg que 20 familles néophytes qui ont adoré depuis quelques mois seulement ; mais elles sont bonnes et ferventes. Elles ont été instruites par une religieuse chinoise. Ce noyau est excellent et produira certainement des fruits de conversion. N'ayant point d'église, ni d'autre lieu commode pour me recevoir, ils ont emprunté une vaste pagode que les païens ont prêtée gracieusement. Nous avons tendu des toiles devant les idoles, et nous avons dressé notre autel. Sur le soir, les principaux du bourg sont venus nous rendre visite.

« La foule remplit les cours et la rue. Nous prêchons en plein air du haut d'un perron, mais on ne laisse adorer personne, parce qu'ordinairement, après ces prédications publiques, ceux qui se présentent pour être chrétiens sont des chevaliers d'industrie qui viennent pour des motifs d'intérêt, tandis que les braves gens, touchés de la grâce, sont souvent retenus par le respect humain. Nous les laissons à leurs réflexions : après notre départ, ils consultent les néophytes en qui ils ont confiance, ils s'instruisent de la religion ; ils s'engagent par conviction et ils sont bons chrétiens.

« Le lendemain, à la messe, même foule : impossible de tenir les portes fermées. Tout le monde aux fenêtres ou sur les murs. Nous ouvrons tout, mais en annonçant à la foule que ceux qui entreront devront se tenir à genoux. Le vaste sanctuaire est aussitôt rempli. Mais tous se tiennent si décemment qu'on dirait une assistance chrétienne. Après l'évangile, je prêche sur l'absurdité du culte des idoles, et dans la démonstration j'indique parfois de la main ces monstres de bois et de pierre, dont on aperçoit encore quelques têtes grimaçantes au-dessus des tentures dont nous les avons voilées. Bon nombre d'auditeurs sourient et font des signes d'approbation. A l'élévation tout le monde s'est prosterné ; en un mot ils ont fait tout ce qu'ils ont vu faire aux chrétiens qui étaient les plus rapprochés de

¹ « Ils ont le costume et le langage chinois ; mais les femmes tressent et divisent leurs cheveux sur le haut du front, et gardent leurs pieds comme Dieu les a faits. Elles font les ouvrages les plus pénibles, comme labours, bâtisses, etc. Elles se battent aussi bien que les hommes contre les rebelles ; elles étaient même, disaient-elles, plus vaillantes. »

l'autel. Si le démon ne gâte pas les affaires, il y aura ici bientôt une belle chrétienté. »

Le 16 septembre, en passant par Kin-pin et Tcha-long, dont il admire la jolie pagode, Faurie arrive à Ta-ho, village qui a promis de se faire chrétien. « Malheureusement le chef nommé Sié, qui, paraît-il, ignorait les règles de l'Eglise, vient de prendre une seconde femme ; de plus, d'après les coutumes de la tribu, cette seconde femme est aussi difficile à renvoyer que la première. »

Après Ta-ho, c'est Gan-tcheou, une petite ville entièrement dévastée par les rebelles, puis Lo-kouan-ten. « La principale famille de ce village se nomme Pe. Ce sont des Tchong-kia-tse. Il y a aussi des Chinois, mais ils vivent en bonne harmonie avec les indigènes. L'esprit de cette station est excellent : ils veulent bâtir une église sur les fondements de leur ancienne maison commune brûlée par les rebelles ; mais, comme ils sont ruinés par les guerres civiles, il faudrait les aider et nous n'avons pas un centime de disponible ¹. »

« Le village n'est pas grand ; tout le monde se connaît. Nous avons prêché en famille, le soir, devant la porte, au clair de la lune ; et il est à peu près convenu que tout le village sera chrétien. Il faudrait là un bon maître d'école qui serait en même temps catéchiste : mais nous sommes aussi pauvres en hommes qu'en argent.

« Non loin d'ici est le grand village de Kin-kouan-ten (700 à 800 familles). Il n'y avait qu'un seul chrétien : le chef de la garde nationale l'a expulsé. Ce même chef a conduit une troupe sur le village de Lao-in-chan où il y a beaucoup de chrétiens ; il en a blessé une vingtaine, quelques-uns assez gravement.

« Je le fais appeler et il se présente en suppliant. Je lui ordonne de bâtir dans le village lésé un oratoire ; tout le village complice y contribuera et ce sera une charge fort légère pour chacun. Les habitants promettent en outre de se faire chrétiens, mais je n'y compte guère. Tous ces jugements se font à l'amiable. »

¹ « Ces Tchong-kia-tse, épars parmi les Chinois et les Ten-pou-jen, ont à peu près le même costume et la même langue que ceux du pays exclusivement Tchong-kia-tse que j'ai parcouru le mois dernier. Les femmes portent de plus à la tête un étroit bandeau noir et une plaque d'argent, ouvrage de la grandeur d'une pièce de 5 francs, qui semble collée au milieu du front. Cette plaque est soutenue par une épinglette qui s'enfile sous le bandeau noir, mais que l'on ne voit point. Les femmes de cette tribu sont dans l'usage de chanter le soir. Elles se divisent en deux chœurs, se placent sur deux collines opposées et chantent alternativement. La plupart du temps elles composent à mesure, ce qui prouve que leur poésie n'est pas difficile. Comme cet usage engendre beaucoup d'abus, nous le défendons aux chrétiens : ils n'ont pas de peine à s'y soumettre, parce qu'ils conviennent eux-mêmes que cela donne lieu à bien des désordres. »

Le 19 septembre, Faurie est à Lao-mang-ten.

« Nous logeons dans la maison commune qui va être convertie en église, parce que tout le village est chrétien, écrit-il. C'est la première de toutes les jeunes stations de ces parages où les femmes soient venues en corps après les hommes me faire le ko-teou, (salut à genoux) : cette station s'annonce bien. Les femmes sont instruites par une bonne veuve, Lo-ta-tsien, ancienne chrétienne ; car pour bien fonder une station il faut instruire les femmes ; et pour bien instruire les femmes il faut des femmes. Je suis obligé de siéger tout le jour à la manière d'un juge. Nous arrangeons bien des affaires.

« Dans tous ces parages, les jeunes gens des deux sexes ont l'habitude de se masquer pour les réjouissances du nouvel an : les masques, sculptés en bois, se gardent dans les pagodes. Dans les villages chrétiens, j'en ai fait exhiber de grandes caisses et on les a brûlés. »

Le 20 septembre, c'est Hou-kia-pou, la station principale, dont l'évêque compte faire « un chef-lieu de district ». « Les chrétiens sont venus me chercher à Lao-mang-ten ; grande cavalcade, musique, drapeaux. En route, nous avons visité plusieurs villages où il y a des chrétiens, et d'autres où il n'y en a pas encore. Tout le long de la route nous avons rencontré de nouvelles députations ; à mon arrivée à Hou-kia-pou, j'avais devant moi une procession de 500 chrétiens¹. J'ai eu bien de la joie en entrant dans la première pagode convertie en église. M. Lions a bien disposé toutes choses. Ce village central se compose de 80 familles : tout est chrétien. Environ 40 autres villages grands ou petits convergent ici. »

Faurie raconte alors quelques faits curieux ou instructifs que nous reproduisons : « Dans la pagode de Hou-kia-pou, il y avait un vieux bonze et une vieille bonzesse, frère et sœur, qui étaient affiliés à la secte des Pe-lien-kiao. Ils ont embrassé la foi avec ardeur surtout la vieille Marthe². Son frère ne peut se décider à manger de la viande. J'ai voulu l'obliger à en manger un peu pour la forme, le laissant libre ensuite de n'en plus manger de sa vie. Il s'est enfui dans une forêt et n'est rentré que le soir. C'est d'ailleurs un bon chrétien. Il a bien la foi, il prie bien. Il mourrait plutôt que de renier le vrai Dieu... Autre conversion remarquable : Un tao-se (sectateur de la raison, secte de Ly-lao-kuin) s'est converti des premiers. De père en

¹ Le terme de chrétiens désigne ici les païens qui ont exprimé le désir d'embrasser le catholicisme.

² Voir A. P. F. Lettre du 10 juin 1864.

³ *Journal de la mission*, septembre 1864.

fil, ils avaient le monopole du commerce lucratif de faire des superstitions dans tous les villages de la plaine. M. Lions l'a aussitôt établi catéchiste, et c'est lui qui a convaincu tout le pays de la vérité de notre religion sainte. Ce tao-se, en se convertissant, n'a pas abandonné son droit sur le monopole des superstitions. Il ne permet à aucun autre devin de paraître dans le pays. S'il s'en présente quelqu'un, les néophytes lui enlèvent toute sa valise d'objets superstitieux et les brûlent sur place. Pendant que j'étais là, il m'a été impossible, un jour de grand marché, de faire acheter une main de papier de paille, dont j'avais besoin. Les néophytes l'avaient prohibé parce qu'on s'en sert pour faire des figures superstitieuses qu'on brûle en l'honneur du diable et sur les tombeaux. Je leur ai fait comprendre que ce papier étant d'un emploi commun dans les usages de la ville, il n'était point superstitieux. Après ma sentence le papier de paille a reparu. Il n'y a rien d'intolérant comme des néophytes.

« Presque toutes les pagodes ont des revenus ; mais le plus souvent les administrateurs les dilapident. C'est ce qui est arrivé pour celle-ci. Maintenant qu'ils sont chrétiens ils vont rétablir tout sur l'ancien pied. On pourra installer quelques écoles et ce sera d'un grand bien pour l'établissement de la foi. Dans ces parages, il y a peu de fumeurs d'opium. Sur 6 à 700 familles, je n'en ai trouvé que deux. Quelques-uns le cultivent pour vendre. J'ai fait un mandement pour le prohiber. »

Le petit village de Hoa-houng-pou, dont le premier adorateur fut un vieillard de 80 ans, était en désaccord avec Hou-kia-pou ; l'évêque les réconcilia, et le 26 septembre, il arriva à Tsin-chan, où il note un fait particulier qu'il importe d'éviter¹ :

« Le village est considérable et il n'y a que 22 familles de converties. Dans le nombre se trouve le capitaine de la garde nationale. Cette station débutait bien ; mais une imprudence a arrêté le mouvement. Le capitaine qui désirait avoir au plus tôt une église, a sans plus de façon délogé les idoles. Il se fondait sur son droit : 1^o comme chef du pays ; 2^o comme patron principal de la pagode, sa famille ayant payé seule plus de la moitié des frais de construction. Malheureusement un baptiseur qui passait par là a trouvé ses raisons bonnes et a aidé à évacuer la pagode. Les payens n'osent rien dire, mais ils ont été fort mécontents, et non seulement il n'y a pas de conversions en ce village mais quelques familles ont rétrogradé. Ce capitaine se trouve dans une fausse position. Il ne veut pas rendre la pagode à son ancienne destination, pour ne pas avoir le dessous, et d'un autre côté il sent bien qu'en la gardant il se trouve en opposition avec les

¹ *Journal de la mission.* 26 sept. 1864.

gens du pays. Ne sachant quel parti prendre je ne fais qu'y coucher. Peut-être qu'avec le temps tout s'arrangera. »

La dernière station visitée par l'évêque est Kiao-chang-ien. « On y compte 20 familles chrétiennes ; mais tout le pays est bien disposé. Ils aiment à entendre la doctrine. La maison ne peut contenir la foule avide d'instruction. Ah ! si on n'avait pas fait d'imprudence à Tsin-chan, quelle belle station ! une foule de villages dépendent de celui-là. Avis aux missionnaires : qu'ils recommandent bien à tous leurs catéchistes de ne s'appliquer qu'à convertir. »

Dans la région peu étendue dont Hou-kia-pou était le centre, il y avait 70 villages qui, tout entiers, ou en grande partie avaient manifesté leur volonté d'embrasser le christianisme. D'après les notes du prélat, ces 70 villages comprenaient 775 familles de néophytes, environ 3000 personnes¹.

Ici s'acheva la visite épiscopale commencée depuis trois mois. Faurie reprit par Kouang-chouen la route de Kouy-yang ; il arriva le 30 septembre dans cette dernière ville.

« Le préfet et le sous-préfet, accompagnés de MM. Fourcy et Vielmon, viennent me recevoir hors des murs. Je me hâte d'aller, dit-il, déposer aux pieds du vice-roi la soumission des mes chers Tchong-kia-tse. Il en est ravi et fait pour eux tout ce que je lui demande. Quand tout est réglé, nous causons familièrement : « Eh bien, vice-roi, qu'en dites-vous ? n'est-il pas vrai que nous vous avons fait en quelques semaines plus d'ouvrage que tous vos mandarins en 10 ans ? — Dites donc, reprend-il, que vous avez réparé, en quelques semaines, tout le mal que les mauvais mandarins ont fait en 10 ans. »

VI

Inondation à Kouy-yang. — Famine ; industries de Faurie pour soulager les affamés. — La sécheresse. — Superstitions du gouverneur. — Epidémies.

Les tentatives de pacification faites par Faurie et par Vielmon sont les événements les plus importants de cette époque ; les services les plus considérables que l'évêque et les missionnaires aient essayé de rendre au gouvernement chinois, ce ne sont pas les seuls.

La rivière qui traverse Kouy-yang fou, du nord au midi, l'inondait tous les printemps. Cette rivière, grossie par les torrents des montagnes, charrie des sables que la rareté des eaux pendant l'hiver

¹ Voir à l'Appendice XLV le nom de ces 70 villages.

permet d'enlever ; mais comme les mandarins laissaient depuis longtemps les sables s'amonceler et les ponts s'obstruer, tout orage un peu gros causait inévitablement une inondation. Pendant l'hiver de 1865, les murmures du peuple forcèrent les mandarins à sortir de leur incurie ; ils payèrent enfin des entrepreneurs pour draguer la rivière et dégager les ponts ; mais ces ouvriers, à l'exemple de leurs maîtres, s'enrichirent aux dépens du trésor public sans remédier aucunement au mal. Sur les conseils du vice-roi, on confia les travaux à des entrepreneurs chrétiens qui allèrent demander à l'évêque le secours de ses lumières. Il leur fit construire une dizaine de barques et creuser, d'un côté de la rivière, un large fossé où les eaux se réunirent ; par ce canal, les ouvriers traînaient à force de bras leurs barques chargées de sable et allaient les décharger hors de la ville. Pour faire d'une pierre deux coups, l'évêque donna ordre que l'on n'employât à ce travail que les pauvres et les malheureux sans ouvrage, femmes, enfants, vieillards. Il obtint vite quelques milliers d'ouvriers, l'argent fut bien administré, et l'on fit en peu de temps un ouvrage considérable¹.

Au mois de janvier 1865, il fabriqua un nouveau modèle de pompe à incendie supérieure à celles dont on se servait à Kouy-yang².

Plus tard il fit venir de France une pompe sans fin. « Les mandarins³ espéraient avec ce modèle pouvoir en faire exécuter plusieurs pour l'épuisement de leurs mines de mercure qui sont très abondantes, et qui donneraient un grand revenu pour l'entretien des troupes et la pacification de la province. Mais quand les ouvriers ont vu la complication de cette machine, la précision requise dans l'ajustement des pièces, le nombre des vis nécessaires pour ajuster tout cela, ils ont été effrayés, et ont déclaré leur incompetence à exécuter un pareil travail. Aujourd'hui nous avons fait porter cette pompe de la résidence de M^{sr} Faurie à notre établissement Saint-Louis, où on va l'essayer sur une citerne. Toute la ville est sur pied, et on suit en foule dans les rues pour examiner cette machine dont ils ne comprennent pas l'usage. Ils croient que c'est un canon européen et personne maintenant n'a peur des rebelles. » L'essai réussit, mais il ne suffit pas pour que le modèle fut adopté et employé.

Bientôt l'évêque rendit des services plus importants à la population de Kouy-yang. Au mois de mai 1865, la famine désola cette ville ; la spéculation fit rapidement augmenter le prix du riz. La mesure qui d'habitude coûte de 10 à 12 fr., valut jusqu'à 85 fr. ;

¹ A. M.-E., vol. 549^d p. 311.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 111. M^{sr} Faurie à M. Vielmon. Janvier 1865.

³ *Journal de la mission*, 10 septembre 1865.

on spécula également sur le sel qui se vendit 3 fr. la livre¹.

« Les faméliques meurent sur la rue, écrivait Faurie². Je ne puis pas sortir sans rencontrer cinq ou six cadavres étendus sur le pavé. Tout le monde passe à côté indifféremment et, ce qui m'étonne, je commence à m'y habituer aussi. N'y pouvant rien faute d'argent, je passe comme les autres. J'ai fait quelques tentatives auprès des mandarins. Ils m'offrent des établissements pour faire des hôpitaux, mais pas d'argent. Or, ces établissements abandonnés depuis longtemps sont délabrés et demandent beaucoup de réparations et, après les réparations, il faudrait de grandes sommes pour l'entretien de tant de malheureux. On n'y peut plus songer. Le vice-roi, avec ses économies, a fait faire hors de la ville un établissement où l'on distribue aux pauvres une écuelle de riz à l'eau par jour. Mais il n'y en a pas un sur cent qui puisse recevoir ce léger secours. Il n'y a que ceux qui sont inscrits sur le registre de cet établissement qui ont droit à cette aumône. Les malheureux non inscrits s'y portent quelquefois en masse et arrachent de force les portions aux distributeurs. Dans ces circonstances, il y a toujours des pauvres écrasés dans la foule. Et, il faut le dire aussi, les distributeurs soustraient à leur profit une partie du riz destiné à cette bonne œuvre. Le vice-roi, à bout de ressources, a réuni son conseil pour aviser à un nouvel expédient. Les mandarins ont été d'avis qu'il fallait faire exhiber le riz des propriétaires de la ville, en exigeant que chacun livre au commerce le surplus de sa provision. Avant d'en venir là, ils m'ont consulté pour avoir mon avis. Je les ai détournés de leur projet, en faisant observer que : 1° cette mesure difficile à exécuter occasionnerait des mécontentements, prêterait aux vexations des gens du prétoire qui profiteraient de l'occasion pour vexer leurs ennemis innocents ; les prisons vont regorger de prisonniers, etc. ; 2° le riz qui est en ville n'en sortira pas ; il y est, et on l'aura pour les deux derniers mois qui précèdent la moisson et qui sont les plus critiques ; qu'à cette époque-là ceux qui en ont le vendront d'eux-mêmes, parce que c'est l'époque du prix maximum ; qu'il serait mieux d'aviser au moyen de faire venir du riz de dehors, que par

¹ La misère fut telle que l'on mangea des cadavres, et Mgr Faurie en fournit la preuve dans cette page de son *Journal*. « Un exemplaire d'un édit du sous-préfet que j'ai fait arracher des murs de la ville.

« Il est ainsi conçu

Edit du sous-préfet Sén.

Défense de manger les cadavres humains. Quiconque contreviendra au présent édit sera décapité.

(3^e lune, 1^{er} jour). » Le texte de cet édit se trouve A.-M.-E., vol. 549^e à la fin.

² *Journal de la mission*, mai, 1865.

le fait même de cette mesure le prix du riz baisserait sur le marché ; et qu'un moyen sûr de le faire baisser de suite serait d'en acheter beaucoup le plus tôt possible, qu'on vendrait à perte aux pauvres seulement et par petites quantités, afin d'empêcher les spéculateurs de l'acheter à bas prix pour le vendre plus cher. Chaque chef de quartier qui connaît les familles de son ressort sera chargé de veiller à cela. « Admirable ! s'est écrié le vice-roi, mais la difficulté c'est que nous n'avons pas d'argent, le trésor est épuisé. Toutefois j'y vais réfléchir. » En quelques heures le bruit s'est répandu dans la ville que l'évêque allait faire acheter du riz pour le vendre à bas prix aux pauvres. Les notables de la ville sont accourus me remercier et m'offrir leurs services pour l'exécution de cette bonne œuvre. « Le service que je vous demande, leur ai-je dit, c'est que vous me trouviez de l'argent, car, non seulement je n'en ai pas, mais j'ai encore de grosses dettes. » Tout le monde s'est récrié sur sa pauvreté et surtout les notables et riches de la ville auxquels j'ai prêché la charité, il n'y en a eu que quatre chez qui j'ai trouvé de l'écho, encore n'ont-ils osé rien dire devant les autres. Ils sont revenus seuls le soir à la faveur des ténèbres, et m'ont remis trente-cinq mille francs qu'ils me prêtent à ces conditions : avec ces trente-cinq mille francs, je ferai acheter du riz dans les campagnes et il sera vendu aux pauvres à perte par petites quantités. Avec l'argent rentré de la vente, on achètera de nouveau riz et on recommencera ainsi indéfiniment la même opération. Après la crise passée, on leur rendra au prorata de leur mise ce qui restera de cette somme. Ils consentent à perdre la moitié et plus si c'est nécessaire. Voilà, j'espère, un genre d'usure fort charitable. « Mais, ont-ils ajouté, la condition essentielle que nous exigeons, c'est que personne ne sache d'où vient cet argent, que l'évêque en use en son propre nom. Ce n'est pas par humilité que nous exigeons cela, c'est par nécessité. Si les mandarins savaient que nous avons de l'argent, ils nous extorqueraient tout jusqu'à la dernière sapèque, nous serions en prison avant huit jours. »

« J'ai réuni de nouveau les notables et les quatre bienfaiteurs se sont présentés comme les autres, ayant soin de me faire beaucoup de doléances sur ce qu'ils ne pouvaient m'aider efficacement. Enfin j'ai annoncé à l'auguste assemblée que j'avais 35 mille francs à leur disposition, mais que ne connaissant pas assez la ville et n'ayant pas assez de monde pour cette bonne œuvre, je les priais de vouloir bien eux-mêmes ouvrir des magasins dans les divers quartiers et désigner des gens fidèles pour diriger la vente. Séance tenante, j'ai nommé trois d'entre eux trésoriers responsables et je leur ai remis des sauf-conduits, signés du vice-roi, pour que cinq qui iraient en campagne acheter le riz ne fussent point pillés par les soldats.

« Ils n'ont pu faire la vente que deux jours. Les employés volaient le riz et l'argent. Le peuple murmurait même contre moi : « L'évêque a l'air de vouloir faire une bonne œuvre et il nous empoisonne. » J'ai fait visiter quelques magasins et j'ai trouvé que le riz avait été mouillé. Ce riz mouillé gonfle beaucoup, puis il se gâte et engendre des maladies. Les employés volaient du riz sec, et mouillaient le reste pour reproduire la même mesure. En quelques endroits ils le vendaient par grandes quantités à leurs parents et amis qui le vendaient double prix au marché et partageaient le gain avec eux.

« Les chefs, confus d'un pareil résultat, vinrent me prier de faire faire la vente moi-même par des chrétiens. J'établis deux magasins, un à la porte de notre ancienne église, dans le nord de la ville, et l'autre à la paroisse du sud, ci-devant palais du général Tien. En deux jours, nous eûmes organisé cela à la française. Quelques catéchistes parcoururent tous les quartiers un par un et dressèrent un état des familles vraiment pauvres, ils distribuèrent des bons numérotés et chaque quartier avait son heure. On se présentait par numéro d'ordre comme pour le vote universel. Dix personnes suffisaient à chacun des deux magasins pour expédier la vente qui, se faisant avec beaucoup d'ordre, se terminait toujours vers midi. On ne vendait à la fois que ce qui suffisait à chaque famille pour un jour.

« Le prix du riz ne tarda pas à baisser sur le marché. Nous baignions toujours le nôtre en proportion et ainsi toute la ville y a gagné. A la fin de juillet, nous avons vérifié l'état de la caisse et nous n'avons encore perdu que huit mille francs en vendant à moitié prix du marché. Ce qui démontre que cette cherté exorbitante venait autant des spéculations que de la rareté réelle des denrées. »

La sécheresse désola également le pays et compromit la future récolte du riz. Pour conjurer ce nouveau fléau « le¹ gouverneur avec son conseil a décrété qu'on fermerait la porte sud pour empêcher la sécheresse d'entrer en ville. C'est juste, car c'est du sud que vient la chaleur. Ce moyen n'ayant pas réussi, il a fait dessécher l'endroit le plus profond du fleuve au lieu dit *sy-ma-tan*. D'après lui, c'est un moyen très efficace pour faire tomber la pluie. En voici la raison : quand cet endroit est à sec, (ce qui n'arrive jamais même dans les plus grandes sécheresses) l'esprit du lieu qui aime l'humidité, est bien obligé de faire tomber l'eau du ciel s'il veut en avoir. Cela n'empêche pas qu'un mois après, l'eau n'avait pas commencé à tomber, alors le gouverneur, qui cherche toutes les occa-

¹ *Journal de la mission*, août 1865.

sions de nous taquiner a fait courir le bruit que la sécheresse venait de ce que le préfet nous avait donné la pagode Pa-la pour agrandir l'orphelinat, que l'esprit exilé de son asile était en colère, etc. Finalement il a résolu de s'en assurer, en allant offrir un sacrifice dans la dite pagode. Il l'a fait approprier et s'y est rendu muni d'une dizaine de grenouilles et d'une prière fort éloquente composée par lui pour la circonstance. Il a posé les grenouilles sur une table et a récité sa prière. Le signe que la prière est exaucée c'est quand les grenouilles croassent. Or, il a attendu plus d'une heure et les grenouilles ne croassaient pas. Alors il les a fait battre de verges. Quelques-unes ont rendu sous les coups une espèce de râlement, et il s'est retiré satisfait, laissant sa prière affichée à la porte de la pagode. Du reste il a fait un temps superbe toute la journée et nous avons eu tout le reste du mois un soleil magnifique dans un ciel d'azur. Quelques jours après on trouva écrit en marge de la prière du gouverneur le distique suivant à l'adresse de son Excellence :

La multitude de ses crimes déborde l'espace entre le ciel et la terre, voilà ce qui en exclut les nuages, le vent et la pluie.

Son cœur méprise les esprits, voilà pourquoi, quand il demande la pluie, le soleil et les astres sortent tous les jours plus ardents.

« L'épigramme n'est pas d'invention française, elle est plus commune en Chine qu'en Europe. »

La famine fut accompagnée d'une sorte de peste qui bientôt se changea en choléra. « Pendant tout le mois d'août la mortalité a été effrayante. Du 5 au 10 août, le nombre des cadavres ramassés sur la rue (dans cette seule métropole) s'est élevé à plus de trois mille, sans compter ceux qui mouraient dans leurs maisons. Le sous-préfet, chargé de faire enterrer les cadavres, ne pouvant fournir tant de cercueils les faisait attacher par faisceaux de deux ou trois; on les suspendait au milieu d'une perche, et deux hommes les emportaient. Mais ces mercenaires les enterraient fort mal, et quelquefois ne les enterraient pas du tout, ce qui ne faisait qu'accroître l'infection. Nous avons vécu trois mois au milieu des morts qui gisaient dans toutes les rues et sur toutes les routes. Tous les magasins de cercueils sont épuisés, et on ne trouve même plus de bois pour en faire. Dans la plupart des familles on est obligé pour faire les cercueils de démolir une cloison intérieure de la maison.

« Il se forme une société secrète de filous pour dépouiller les morts. Les affiliés font la ronde pendant le jour dans tous les quartiers pour voir où gisent les morts et les mourants, puis, pendant la nuit, ils les dépouillent de leurs habits. Le lendemain matin, quand la police

vient enterrer les corps, elle les trouve complètement nus et couchés sur le ventre. Comme ce commerce ne porte précisément tort à personne et fait vivre un certain nombre d'individus, la police ferme les yeux. »

En face de tant de misères, l'évêque éleva ses regards et ses prières vers le ciel avec plus de ferveur encore que d'ordinaire. Le 13, le 14 et le 15 août il prescrivit dans l'église Saint-Joseph à Kouyang¹ « un triduum avec bénédiction du Saint-Sacrement, pour demander à Dieu la cessation des malheurs et fléaux qui s'accumulent sur ce pauvre Kouy-tcheou. »

Au commencement de septembre l'épidémie diminua d'intensité à Kouy-yang, mais elle se porta vers l'ouest de la province et fit mourir par milliers les Tchong-kia-tse, au milieu desquels vivait Lions. Mais il resta dans la capitale une peste « lente¹ et opiniâtre qui mine sourdement les sources de la vie. On jaunit, on maigrit et l'on finit par mourir lentement. Aucun remède n'opère : il est même remarquable que ceux qui prennent des remèdes meurent plus promptement. On ne voit partout que des spectres ambulants. Les travailleurs n'ont plus de forces. Comme ici tout se porte à dos d'hommes, il est presque impossible de voyager faute de porteurs. Il en est de même pour la culture des terres. »

On remarqua que comparativement à leur nombre, les chrétiens furent beaucoup moins atteints que les païens et qu'aucun d'eux ne mourut². Quant aux missionnaires, aucun ne fut sérieusement frappé.

¹ A. M.-E., vol. 549^a, p. 812. Faurie à Vielmon, août 1865.

Journal de la mission, septembre 1865.

Faut-il attribuer cette préservation à une protection spéciale et directe de la Providence ou à leur fidélité plus grande à prendre un remède que Faurie distribua et qui consistait en liqueur anticholérique de Raspail ? « Dès le commencement de la peste, dit l'évêque, je fis un petit baril de cette liqueur et j'en envoyai quelques litres à chacun de nos missionnaires, tant pour eux que pour le prochain. J'en distribuai aussi dans tous les prétoires et je publiai la recette par toute la ville. Partout on a constaté des cures remarquables. Mais c'est à l'époque du choléra que son effet a été merveilleux. Tous ceux qui le prenaient dès le commencement de la crise étaient guéris radicalement en moins de 1/2 h. et pouvaient aussitôt vaquer à leurs travaux ordinaires. Dans notre seule église du nord, j'en ai distribué par petits verres à liqueur plus de vingt litres. J'ai été attaqué moi-même une fois pendant la nuit. J'ai aussitôt pris double dose du spécifique, et personne n'a même su que j'avais passé par ce terrible fléau.

« Tout le système médical de Raspail fait ici merveille depuis longtemps et donne un grand renom à la médecine européenne. J'ai découvert tout récemment une nouvelle application très efficace du système. Dernièrement, j'eus une très grosse fièvre avec frissons, puis chaleur, etc., elle me dura presque toute une nuit. J'attendis le second accès qui revint le surlendemain, à 9 heures du soir. Dès les premiers frissons, n'ayant pas d'autre remède sous la main, j'avalais quelques

CHAPITRE VIII

NÉGOCIATIONS DE VIELMON AVEC LES MUSULMANS

1864-1865

I

Les envoyés de Ma-tchong à Kouy-yang. — Vielmon médiateur. — Ses lettres. — Son départ. — Arrivée à Yun-lin. — Hostilité des mandarins. — Commencement des négociations. — Prise et reprise de Hin-y fou. — Soumission de vingt-trois villages. — Vielmon à Mou-you-se — Les écoles. — Premières difficultés.

Dans le récit des négociations de Faurie avec les musulmans, lors de son voyage dans le sud-ouest, nous avons fait remarquer qu'il n'avait reçu aucune réponse à sa lettre adressée à Ma-tchong. Le silence du chef de Hin-y fou n'était dû qu'à un plus grand désir de s'entendre avec l'évêque. « A la réception de la lettre, en effet, » raconte Faurie¹, Ma-tchong m'envoya des députés jusqu'à Yun-lin, où il me croyait encore, mais j'étais déjà rentré à la métropole. Heureusement que ces députés rencontrèrent un chef de douané, excellent chrétien, qui leur obtint un passeport pour venir jusqu'à moi. Il leur recommanda surtout de ne pas se faire connaître en route, et d'aborder chez moi tout droit : « Dès que vous aurez

grumeaux d'aloès avec une cuillerée à café de pommade camphrée et, par-dessus le tout, une tasse de thé bien chaud. Je me couchai et je suai aussitôt d'une sueur fort douce et calme. Une demi-heure après, je me levai, j'écrivis des lettres jusqu'à minuit sans la moindre fatigue et, depuis, la fièvre n'a point reparu. J'ai fait de nouvelles expériences sur d'autres personnes avec la seule pommade camphrée. Gros comme une noisette de pommade camphrée, prise au commencement de l'accès, coupe toujours la fièvre. Il en est de même pour les toux opiniâtres, les douleurs de poitrine et une foule d'autres maladies de ce genre. »

¹ *Journal de la mission*, novembre 1864.

mis le pied chez l'évêque, vous n'aurez plus rien à craindre, et votre affaire ira bien. »

« Comme en Chine les rites sont pour le moins aussi importants que les affaires, je fis demander aux deux députés avant de les introduire, s'ils voulaient me voir selon le rite religieux ou selon le rite civil. Selon le rite religieux, ils ne pourraient me parler qu'à genoux ; selon le rite civil, je les ferais asseoir et parlerais familièrement avec eux comme on en use avec des hôtes ou des amis. « Nous adorons le même Dieu que vous, répondirent-ils ; nous nous mettrons de bon cœur à genoux devant l'évêque ; nous voulons être présentés selon le rite religieux. » Je me rendis à la salle de réception en rochet, camail, étole, avec crosse et mitre, accompagné de deux enfants de chœur en camail rouge. Ils tombèrent aussitôt à genoux sur le seuil de la porte, et me présentèrent modestement leur pétition. Je répondis en peu de mots que je porterais leurs vœux aux pieds du vice-roi ; je leur assignai une chambre dans ma maison, et je rentrai dans mes appartements. Au sortir de cette première entrevue, ils s'écrièrent : « Voilà bien un évêque ! avec cette verge d'or, c'est comme Moïse et Aaron ! » Depuis ce moment, ils n'ont plus douté du pouvoir que j'avais de les protéger.

« J'allai d'abord annoncer leur arrivée au vice-roi et au gouverneur et je les présentai le lendemain. Ils renouvelèrent leurs instances pour avoir la médiation de l'évêque. Le vice-roi et le gouverneur auraient désiré que j'y allasse moi-même ; mais comme j'étais fort occupé, je ne pus me rendre à leurs désirs, et je déléguai M. Vielmon. Je voyais d'ailleurs un autre avantage à cet arrangement, c'était de conserver davantage ma dignité et mon influence en me prodiguant moins. Il faut être en Chine pour bien comprendre toute la valeur de cette raison. »

Quant aux motifs qui portèrent Faurie à charger Vielmon de ce rôle ils étaient de deux sortes : les premiers avaient trait à la chose elle-même et ils étaient de même nature que ceux qui avaient dicté sa conduite en 1864 : « l'espoir que cette mission de pacification, bien remplie par un missionnaire, tournerait d'abord, en général, à l'honneur du christianisme et lui concilierait la sympathie des grands mandarins et du gouvernement, à cause du service signalé que l'Eglise se trouverait ainsi avoir rendu à la cause impériale ; puis, et spécialement pour Hin-y-fou, l'espoir d'y réformer l'ancienne chrétienté que la rébellion avait anéantie à peu près entièrement, et même d'y établir d'un seul coup peut-être un ensemble de chrétientés considérables et d'institution solide, grâce à l'influence qui devait naturellement résulter pour l'Eglise du succès de cette expédition. »

Sans doute ce n'était là que des espérances, des illusions peut-être, mais qui donc aurait pu, en pareille circonstance, agir en s'appuyant sur des certitudes ?

Les seconds portaient sur la personne même du missionnaire. L'ancien sergent, fort entendu en affaires de tout genre, possédait beaucoup de sang-froid et d'audace ; il avait un esprit fertile en ressources, et quoiqu'il fût enclin à l'attaque, il savait au besoin reculer sans se compromettre, enfin il prenait aisément sur tous les Chinois, même de très haut rang, un ascendant rapide et considérable.

Vielmon quitta Kouy-yang le 25 novembre 1864, après avoir écrit trois jours plus tôt ces paroles, qui résumaient ses sentiments partagés entre le doute et l'espérance :

Mon expédition, dans un pays que Monseigneur vient de parcourir pendant sa visite pastorale, donne de l'espoir. Puisse cet espoir être réalisé !

Il était accompagné de Benoît Su, un catéchiste, qu'on appelait « le Dauphin » parce que Faurie avait été son professeur, d'un petit domestique, Louis Han Sien-ko, ancien latiniste, surnommé l'empereur, de deux porteurs de chaises, Ouang Tchang-lin, habitant de Lou-tsong-koan où il cultivait les terres de l'église, Lo Lipao, cultivateur chrétien à Toan-po-tchai, et d'un certain nombre de païens « qui pourraient lui fournir des renseignements s'ils avaient de la conscience » ; parmi eux, Ouang Tse-pin, qui deviendra, vers 1880, chargé des affaires religieuses au Kouy-tcheou, Yang Ki-ou qui promettait de se convertir.

Pendant la durée de son expédition, de la fin de novembre 1864 à septembre 1865, Vielmon écrivit à Faurie vingt lettres, longues et détaillées sur ses actes, ainsi que sur les hommes et les choses dont il s'occupait. Ces lettres à peu près complètement inédites sont intéressantes et instructives. En les lisant, trois choses nous ont frappé : le calme des pensées, la clarté du style, la netteté et la régularité de l'écriture. Nous les prendrions volontiers pour des preuves que dans ce voyage où il jouait sa vie, au milieu de négociations très épineuses, d'embarras de toutes sortes, le missionnaire conservait une parfaite possession de soi.

Pour s'assurer de la régularité et du secret de leur correspondance, l'évêque et le prêtre numérotent leurs lettres et prennent quelques mesures de prudence que nous trouvons indiquées par Faurie : « Ecrivez en français sur l'enveloppe extérieure ce qu'il y a dedans, les signes particuliers du cachet, le nombre de pages, etc. »

Nous suivrons ces lettres une à une et nous les citerons presque entièrement :

La première est datée du 3 décembre 1864 et écrite de Yun-lin, la ville que Faurie n'avait pas dépassée. Le missionnaire, qui est arrivé le 30 novembre, raconte son rapide séjour à Tsin-tchen, Gan-pin, Gan-chouen et Tchen-lin.

A Tsin-tchen, le mandarin le fait loger au prétoire, « parce que, dit-il aimablement au missionnaire, il n'y a pas en ville d'hôtel digne de vous ». Il lui promet une maison pour installer une pharmacie et des écoles.

A Gan-pin, en l'absence du mandarin, le secrétaire prétextant qu'il n'avait aucun ordre, refusa de lui donner l'hospitalité et le laissa aller à l'auberge du Chien Vert; mais, bientôt changeant d'avis ou venant comme il l'affirma, de recevoir des ordres, il envoya dire à l'aubergiste qu'il se chargeait de toutes les dépenses faites par le noble étranger. C'est au tour de Vielmon de refuser. Escarmouche de début qui présageait des combats autrement graves, mais qui, pour le moment, n'eut pas de suites et que la brillante réception de Gan-chouen dût faire oublier : « Ou Ti-ouen-ti, Tchen ta-jen et les autres, tout est sorti au devant de nous; on nous a reçus dans une sorte de pagode hors la ville; musique, pétards, canons et toutes espèces de comestibles.

« J'ai fait mes visites de suite et on m'a fait accompagner partout de ce bruyant cortège. Je n'avais pas encore fini mes visites que notre maison était déjà remplie de visiteurs. On me prie de rester quelques jours à Gan-chouen. Je réponds que quelque grand que puisse être le plaisir que j'éprouve en me trouvant avec eux, je ne puis pas préférer mon agrément particulier aux intérêts graves qui se rattachent à la mission dont je suis chargé. Ils s'inclinent tous devant mes raisons, raisons qui ne sont pas souvent le mobile de leurs actions. »

« A Tchen-lin, notre brave ami le mandarin civil, Ly Sin-long, m'a accablé de présents. Il est venu à la maison où nous avons fait une longue causerie. Il m'a dit que quelques nouveaux adorateurs se prévalent du titre de chrétien pour faire des affaires aux païens. Je lui ai dit de les juger selon toute la rigueur des lois sans faire attention à leur titre de chrétiens. Il m'a répondu qu'il demande d'abord s'ils sont vieux ou nouveaux chrétiens, et il leur fait réciter les commandements de Dieu. « S'ils sont nouveaux chrétiens, dit-il, je les juge avec toute l'équité que réclame un jugement. S'ils sont vieux chrétiens et qu'ils aient six points dans leur balance, je leur en donne huit. » Pourquoi donc cette différence de juger? Ecoutez la réponse, elle est digne de celui qui l'a faite : « Les vieux chrétiens, dit-il, ont été persécutés, on leur a fait beaucoup d'injustices, il est juste qu'on leur rende ce qu'on leur a pris. On

n'a rien pris aux nouveaux chrétiens, on ne leur doit rien. »

C'est à Yun-lin que le missionnaire commença à parler politique ; il voit déjà quelque chose de l'impression produite par sa présence¹ :

« Les Miao-tse veulent faire leur soumission, à condition que je serai leur intermédiaire. Il faut vous dire que le jour de mon arrivée, il était question de les battre : j'ai déclaré hautement que je n'étais pas venu pour faire la guerre, mais bien pour apporter la paix. J'ai ajouté que si on persévérait dans cette intention, je reprenais le chemin de la capitale pour rendre compte aux deux grands hommes d'une conduite qui ne serait pas approuvée. Les guerriers ont perdu la parole.

« En voyant la tournure que prennent les affaires, on est porté à croire que nous pourrons, avec l'aide de Dieu, pacifier cette partie de la province avant de retourner à Kouy-yang. Priez bien, faites prier les chrétiens pour que mon espoir ne soit pas vain. Tsao Tchen-ki, votre ami et le mien, est l'homme dont se servent les Miao-tse pour me transmettre leurs désirs. »

Bientôt il apprend des nouvelles plus précises du théâtre des hostilités : « On dit que les musulmans seront dans peu maîtres de ceux de Sin-tchen et de Tchen-fong. S'il en est ainsi, notre mission sera facile à remplir, car on ajoute que le peuple de Sin-tchen et celui de Tchen-fong sont contents de leur défaite, parce que cette défaite leur fait une obligation de rentrer dans l'ordre, ce qu'ils n'auraient pu faire sans la mort de leurs chefs. »

Malheureusement, comme il était facile de le prévoir, les mandarins sont hostiles au missionnaire ; ils préfèrent la continuation de la guerre à la pacification obtenue par lui.

Le premier, dont Vielmon constate l'antipathie, est justement le mandarin que le vice-roi lui a donné pour collègue : « Je suis de plus en plus confirmé par la conduite de Ouang Tse-pin, que cet homme n'est pas à nous ; il ne fera certainement rien contre moi, parce qu'il me craint et voit clairement qu'il a besoin de moi ; mais il n'est pas enchanté de ma feuille de pouvoirs, parce qu'il voit que Lao ta-jen a plus de confiance en moi qu'en lui. »

Ses autres compagnons ne sont pas dans de meilleures dispositions : « Yang Ki-ou n'est pas chrétien ; il prie, mais il prie les idoles, il fume l'opium avec son maître, et il ne laisse guère passer une occasion de médire des chrétiens, il aime à parler de ceux qui donnent de mauvais exemples. Extérieurement, devant moi, il fait bien les choses, mais il n'est pas encore venu assister une fois à la messe. Les deux autres prétoriens adorateurs n'ont pas fait d'apparition. »

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1717. Lettre à Mgr Faurié 4 décembre 1864.

De Yun-lin, Vielmon écrit à Ma-tchong « pour l'encourager et lui promettre une récompense qui, dit-il, dépassera son mérite ».

« Ouang Tse-pin écrit également au chef des mahométans une lettre commune pour lui et pour moi; il a dû me la communiquer pour que j'y appose mon tchet. Mais il a fallu transcrire cette lettre et y changer bien des choses. »

Les deux lettres ne sont pas encore parvenues à leur destination que des nouvelles extraordinaires arrivent de Hin-y-fou :

« Ma-tchong, en apprenant que j'allais me rendre auprès de lui pour recevoir sa soumission; se fait raser et tout Hin-y fou l'imite. Les chefs rebelles de Sin-tchen sont furieux que Ma-tchong se soumette sans leur permission et vont lui demander raison de sa conduite. Ils fondent sur Hin-y-fou avec des troupes nombreuses, ils massacrent, ils pillent, ils brûlent et Ma-tchong ne peut trouver son salut que dans la fuite. Il y avait déjà douze jours que les troupes de Sin-tchen étaient à Hin-y-fou; Ma-tchong, relégué dans une pauvre maison de campagne, prend la résolution de jouer de son reste : ou il se rendra maître de Hin-y-fou, ou il mourra au combat ! Il rassemble les débris de son armée : avec deux cents hommes qu'il a pu réunir, il arrive de nuit à Hin-y-fou, il trouve les portes de la ville soigneusement fermées; il escalade, avec tous ses gens, les murs sans bruit. Les rebelles de Sin-tchen qui sont dans la ville, se croyant en parfaite sûreté, ne jugent pas nécessaire de garder la ville : connaissant le peu de forces de Ma-tchong, il ne leur viendrait pas à l'esprit qu'il ose tenter un combat, ils se croient redoutables. Leur présomption leur donne une fameuse leçon. Au milieu du silence de la nuit, Ma-tchong fait appel au peuple. A peine sa voix est-elle entendue que tout Hin-y-fou se réunit autour du drapeau de son ancien chef.

« La voix de Ma-tchong, en même temps qu'elle rassure le peuple; terrifie les rebelles de Sin-tchen ; ils sont bientôt en déroute et ceux qui ne trouvent pas leur salut dans la fuite sont massacrés dans la ville. Deux hommes seulement, deux colosses, deux hercules, deux présomptueux; deux diables presque, à cause du mal qu'ils ont fait, ne veulent pas se montrer peureux devant Ma-tchong. Ce sont les deux chefs rebelles de Sin-tchen : Ki Tsong-chian et Ma Choui-tin. Ils sont logés dans le plus bel établissement de la ville et n'ont que quelques hommes de leur suite ; ils sont là à boire, à chanter; à s'amuser, bravant la fusillade et la canonnade, dont les balles et les boulets ont déjà criblé les portes du vaste édifice dont ils habitent les derniers appartements. Que fera-t-on pour leur faire abandonner le poste ? On y mettra le feu. Bientôt ils sont entourés de fumée et de flammes : forcés donc à eux de déguerpir. D'un coup de

piéd, ils renversent un mur qui s'écroule pour leur livrer passage. Arrivés aux portes de la ville, ils les trouvent fermées ; avec leurs doigts d'hercules ils brisent les serrures et les voilà en pleine campagne. Mais leur ennemi ne les a pas perdus de vue. A peine ont-ils fait deux ly hors la ville que les deux colosses tombent sous le sabre vengeur de Ma-tchong ! tant il est vrai que les méchants meurent comme les autres.

« Que produiront ces incidents qu'il était impossible de prévoir avant mon départ de Kouy-yang ? Je l'ignore. N'est-il pas à craindre qu'ils augmentent les difficultés déjà si nombreuses ? Daigne le Seigneur faire tout tourner à sa plus grande gloire !

« Pour moi, j'ai envoyé les deux députés de Ma-tchong, qui m'ont accompagné de la capitale jusqu'ici, à Hin-y-fou pour prendre les ordres de Ma-tchong, qui voudra bien m'indiquer une route qui me conduise sûrement auprès de lui.

« Mais voici qu'on annonce deux visiteurs extraordinaires qui sollicitent la faveur de me voir. Je donne ordre de les faire entrer. Je vois arriver deux individus d'une haute taille, leurs cheveux, tous longs et négligemment tressés, forment une énorme queue entortillée autour de la tête surmontée d'un large turban noir. Ils se jettent à genoux devant moi et inclinent profondément la tête jusqu'à terre qu'ils frappent de leur front. Je ne puis pas parvenir à les faire lever avant qu'ils m'aient adressé leur supplication. Votre Grandeur a déjà deviné que j'ai deux rebelles devant moi : ce sont deux chefs. Ils m'apportent par écrit la soumission de 23 villages qui se trouvent au-delà du fleuve. Ils disent que mon arrivée a rempli de joie tout le peuple qui ne désire rien tant que de rentrer dans l'ordre. Seulement, il craint d'être trompé comme il l'a été plusieurs fois par des mandarins, qui promettaient l'impunité de leur faute s'ils se soumettaient, et qui après sévissaient contre tous ceux qui tombaient sous leurs mains. Plusieurs d'entre eux, disent-ils, avaient le désir de venir, mais ils ont craint que leur démarche fût prématurée. Eux-mêmes n'étaient pas sans crainte et ils paraissent encore assez méfiants ; heureusement qu'ils ont rencontré en route deux chrétiens qui les ont rassurés. Je leur réponds qu'ils peuvent être sans crainte, que je ne veux la perte de personne et que je suis venu, non seulement pour sauver leurs corps, mais encore leur âme. Ils ont entendu prêcher quelques chrétiens, et ils m'assurent qu'en se soumettant tous les rebelles veulent embrasser la foi. Puissent-ils faire de bons chrétiens !

« Ces deux-là, comme chefs, me demandent à quelles conditions j'accepte leur soumission. Je leur réponds que les conditions sont bien faciles ; ils se feront raser la tête, ils obéiront fidèlement à

leurs mandarins respectifs, et s'ils ont du bien que l'ancien propriétaire vienne réclamer avec des titres, ils le rendront. A peine peuvent-ils croire d'en être quittes à si bon marché ; ils partent bien contents porter cette bonne nouvelle à leurs administrés, et moi je vais demain matin à Lan-pa d'où je me rendrai à Mo-you-se. Faites prier et priez vous-même, Monseigneur, pour le succès de notre gigantesque entreprise, et priez surtout pour celui qui est de Votre Grandeur le tout respectueux serviteur. »

Lan-pa était une nouvelle station dépendant de Mou-you-se dont le prêtre Yang avait la charge. Ce dernier était venu voir Vielmon à Yun-lin, et quelques jours plus tard une quarantaine de néophytes de Lan-pa avaient instamment prié le missionnaire de se rendre chez eux. Celui-ci y consentit ; on lui fit une réception solennelle¹ :

« Les chrétiens de Mo-you-se font grandement les choses, ils sont venus au devant de moi à trente ly de leur ville. Je crois qu'ils avaient invité tous les musiciens du pays pour fêter mon arrivée. J'ai fait mon entrée à Lan-pa en musique la plus bruyante ; il faut dire qu'elle était au moins aussi dissonnante, je puis me flatter que jamais de ma vie je n'ai eu les oreilles assourdies par d'aussi nombreux désaccords.

« Le P. Yang, sachant que je devais passer à Lan-pa, y était venu pour me recevoir. J'ai passé là une journée. Je dois dire à la louange du P. Yang que j'ai tout trouvé en règle ; on dirait une vieille station de chrétiens. Tous les soirs, il fait une instruction familière dans la pagode où se réunissent tous les chrétiens. Il a fait arranger la pagode d'une manière très convenable. Les chrétiens sont si contents de lui qu'ils l'accablent de présents ; lorsqu'il est ici ce sont les chrétiens qui se chargent de toutes ses dépenses. Il n'a pas encore mangé un grain de riz produit par le bien affecté à la pagode devenue église.

« Il me serait difficile de vous dire combien on s'est mis en frais pour me recevoir à Mo-you-se. Tant païens que chrétiens, tout le monde voulait voir cet homme qui venait de si loin porter au pays une paix si longtemps désirée. Depuis que je suis ici, le mandarin ne se permettrait pas de faire tirer le canon, excepté lorsque je vais au prétoire. C'est devant ma porte que le matin le canon annonce l'heure du lever et le soir celle du coucher.

« Le mandarin militaire, qui est chrétien, voudrait faire partie de mon expédition et le mandarin civil voudrait être attaché à mon ambassade. Je réponds, comme à tous leurs nombreux compétiteurs, que mon personnel est au complet. »

¹ A. M.-E., vol. 549^e. Lettre du 10 décembre 1864.

A Mou-you-se Vielmon apprend que la haine travaille contre lui à Kouy-yang, il l'écrit aussitôt à son évêque :

« Je viens de découvrir ici que nous avons à Kouy-yang des ennemis, dans ceux mêmes qui affectent d'être nos amis. Le gouverneur et le général, bien qu'ils aient approuvé mes démarches, veulent empêcher la réussite de notre projet.

« Quelques brouillons de Mo-you-se ont envoyé des députés à la capitale pour demander l'autorisation de battre les musulmans. Leur supplique a reçu un très mauvais accueil chez le vice-roi. Lao tadjen leur a demandé pourquoi ils n'ont pas battu les musulmans qui sont en révolte depuis six ans, et qu'ils ont attendu juste au moment où ils vont se soumettre. Les députés n'en sont pas restés là, ils ont porté leur supplique au gouverneur et au général. Ces deux derniers ont donné ordre d'entrer de suite en campagne pour battre les musulmans. Les chefs de cette expédition, qui se préparaient ici à mon arrivée, voulaient enrôler les chrétiens du pays sous leurs drapeaux. Mais les chrétiens ont voulu me consulter avant de se faire inscrire. Je leur ai répondu que je n'étais pas venu apporter la guerre, mais bien la paix, que j'avais pleins pouvoirs pour traiter de cette paix si désirable et si désirée, et que si quelqu'un venait contrarier mes desseins, j'en écrirais aux grands hommes qui certainement blâmeraient la conduite des perturbateurs. Les guerriers ont aussitôt perdu la parole ; s'ils trament quelque chose en dessous, c'est que le mouvement vient de Kouy-yang. L'avenir nous dira le reste. »

Tout en remplissant ses devoirs de pacificateur, Vielmon n'oublie pas qu'il est missionnaire ; en passant à Gan-chouen et à Tchen-lin, il avait tenu à vérifier la situation religieuse, à voir s'il serait possible de créer ou de développer les écoles ou les orphelinats ; il agit de même à Mou-you-se :

« La question des écoles n'est plus à l'état de question, elle est devenue une actualité. J'ai invité deux maîtres d'école, un pour Lan-pan et l'autre pour Mo-you-se et, de plus, j'ai écrit à M. Lions pour le prier d'envoyer une vierge à Lan-pa. Ce cher confrère a deux vierges à Tchen-lin où une, en se gênant un peu, pourra faire seule la besogne. La vierge Ten fait ici l'école dans la petite pagode et elle remplit son devoir avec un zèle édifiant. J'ai un médecin à installer dans la pharmacie que je vais faire ouvrir dans la pagode du milieu de la ville ; la porte de cette pharmacie s'ouvrira sur la grand'rue. Je prie Votre Grandeur de faire envoyer des médecins à Mo-you-se par Kiong sien-sen. Le maître d'école sera placé dans la grande pagode de la porte du nord.

« Vous me blâmerez peut-être, Monseigneur, de ce que, malgré le pauvre état de notre caisse, j'ose organiser de nouvelles écoles et

une nouvelle pharmacie. Mais je vous ferai très humblement observer que Votre Grandeur en me nommant directeur de la Sainte-Enfance ne m'a pas dispensé de remplir mon devoir. Or, je regarde comme un devoir urgent d'établir des écoles et des pharmacies qui sont la vie de la Sainte-Enfance et aident prodigieusement la Propagation de la Foi. Les maîtres d'école font le soir l'éducation chrétienne des nombreux néophytes. Je voudrais porter par un mot la pagode du nord au milieu de la ville. En attendant que je me décide à faire ce miracle, je vais la bénir sur place et lui donner pour patron le prince des Apôtres ; j'espère que les portes de l'enfer ne prévauront pas contre elle. »

Le 13 décembre, Faurie répond à son missionnaire¹ :

« Vous avez bien fait de vous mettre en garde contre ma colère, en m'annonçant que vous avez établi des écoles dont l'Eglise paiera les frais qui se monteront à environ 12 taëls. Il faudrait qu'au moins les néophytes en payassent la moitié. Toutefois j'avoue que les écoles sont nécessaires et que si nous avons de l'argent j'en ferais partout. »

Le 15 décembre, le missionnaire reçoit un visiteur dont il se hâte de noter la présence² :

« C'est un nommé Ma Lao-eul que Votre Grandeur connaît. Il m'est envoyé par Tchang Tin-tchong qui gouverne militairement Sin-tchen et Tchen-fong-tcheou. Ce Tchang Tin-tchong a entendu dire qu'un nommé Jen se-to venait de la capitale pour apporter des paroles de paix. Comme il ne sait pas ce que c'est que ce Jen se-to, il prie Ma Lao-eul de venir me voir lui-même, afin que je désigne l'endroit où je désire qu'on vienne me chercher pour me conduire à Sin-tchen et à Tchen-fong-tcheou. Avec cette lettre de Tchang Tintchong, Ma Lao-eul en porte d'autres du peuple, qui attend mon arrivée avec impatience ; il porte aussi une carte du fameux A-hong qui, pour se laver la face, dit qu'il ne se mêle de rien.

« J'attends une lettre de Tchang, le musulman qui a fait le voyage avec moi, qui doit me dire s'il revient lui-même, si je dois me rendre d'abord à Hin-y-fou ou à Sin-tchen. Quoi qu'il en soit, la paix paraît assez sûre dans les trois villes de Hin-y-fou, Sin-tchen et Tchen-fong pour que Lao et Tchang ta-jen nomment des mandarins dans ces trois villes. J'ai demandé et je redemande Ly ta-lao-ye de Tchen-lintcheou pour Hin-y-fou ; pour les autres *ad libitum* ; mais il faut de bons mandarins. Le docteur veut que je dise à Votre Grandeur que Py Mong-sen ferait bien pour Sin-tchen. Il est sur le banc froid. Je

¹ A.M.-E., vol. 549^a, p. 694, 13 décembre 1864.

² A. M.-E., vol. 546, p. 1763.

n'ai pas de réflexion à faire sur ce mandarin : Votre Grandeur le connaît mieux que moi.

« Yen Che-tin, mandarin de Pou-gan-hien, a reçu aussi des lettres de Tchang Tin-tchong pour le prier de prendre des informations sur moi. Yen Che-tin s'est adressé à Ouang pour lui demander si j'étais arrivé, le priant de le renseigner sur mes pouvoirs, afin que Tchang Tin-tchong pût envoyer au-devant de moi pour me conduire à Sin-tchen et à Tchen-fong-tcheou. Ouang Tse-pin a répondu à Yen Che-tin qu'il avait été primitivement chargé de l'affaire des mahométans seul, mais qu'après, on lui avait adjoint Jen se-to. Ouang Tse-pin cherche par tous les moyens à faire comprendre à tout le monde qu'il appartient à lui seul de régler cette affaire. Toutes les pièces qui arrivent sont à mon adresse, le nom de Ouang Tse-pin n'y figure jamais ; malgré cela, il accapare tout et il répond à sa façon. Il a aussi accaparé Ma Lao-eul, il l'a accompagné quand il est venu me voir, il n'a pas voulu le laisser un instant seul avec moi. »

Devant les difficultés que les dépêches de son missionnaire lui font entrevoir, Faurie répète les paroles d'Albrand qui aident à la résignation ceux que l'insuccès frappe : « Quand malgré notre bonne volonté et nos efforts pour faire réussir une affaire, elle arrive tout autrement que nous ne pensions et ne voulions, il faut croire que c'est Dieu qui l'a ainsi voulu pour un plus grand bien que nous verrons plus tard. Nous devons même nous réjouir qu'il en soit ainsi, parce qu'alors il y a plus de Dieu et moins de nous. »

II

Commencement des négociations avec Ma-tchong. — Nomination de mandarins. — Fausse nouvelle de la mort de Ma-tchong. — Conduite jalouse de Ouang Tse-pin. — Vielmon à Gan-nan. — Bonnes espérances de conversions dans cette ville. — Vielmon à Ta-pin. — Négociations avec les chefs de Sin-tchen. — Proclamation de Vielmon. — En route pour Sin-tchen.

Le 20 décembre, le missionnaire reçoit la visite de Ma Kin-koui, neveu de Ma-tchong, qui lui apporte d'importantes nouvelles¹ : « Ma-tchong, qui a tué à Hin-y fou les deux chefs rebelles de Sin-tchen, est la terreur du reste des rebelles. Sin-tchen redoutant sa vengeance veut se soumettre. Tchang Tin-tchong qui, depuis la mort des colosses, gouverne militairement cette ville, a écrit à Ma Kin-koui pour le prier de venir auprès de moi prendre des renseignements sur

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 20 décembre 1864.

ma mission et m'exprimer son désir de se soumettre. Si Sin-tchen se soumet, comme il y a lieu de le croire, tout le pays sera bientôt soumis. Tous les jours, il m'arrive des députés qui m'apportent la soumission de plusieurs villages. Partout le peuple est fatigué de vivre sous la tyrannie des musulmans.

« Votre Grandeur comprend combien il est important que le vice-roi songe sérieusement à envoyer de bons mandarins dans ces pays nouvellement soumis. Je vous prie de lui dire d'en choisir quelques-uns qui ne soient pas avides d'argent. Je sais qu'il est difficile d'en trouver beaucoup de ce genre. Mais quel malheur ce serait si ces nouveaux mandarins venaient gruger le pauvre peuple qui a tant souffert depuis quelques années ! Le malheur serait encore bien plus grand si, comme il arrive trop souvent, sous prétexte de les punir de leur faute politique, pour s'acquérir du mérite, ils venaient à tuer quelques chefs des rebelles rentrés dans l'ordre par l'acte de leur soumission. Prions bien Dieu que toutes ces choses n'arrivent pas. Elles détruiraient en un instant tout le bien qu'il m'est donné de faire en ce moment.

Trois jours après toutes les espérances de Vielmon sont renversées¹ :

« Le plus grand malheur que nous eussions à redouter vient de nous arriver : Ma-tchong est mort ! Il a été tué ! et il a été tué par un mandarin de l'empereur.

« Après avoir tué les deux chefs rebelles de Sin-tchen, Ma-tchong, ne me voyant pas arriver, craignit que j'eusse des doutes sur sa soumission, il envoya deux nouveaux députés à la capitale pour me presser d'aller à Hin-y-fou, et en même temps, il invita le mandarin nommé de Hin-y-fou qui était à Hin-y-hien, à venir à Sin-tchen prendre possession de son poste. Ce mandarin accepta l'invitation. Ma-tchong alla le recevoir hors de la ville, où il entra avec une nombreuse escorte que Hin-y-fou avait envoyée au-devant de lui. Il fut conduit au prétoire avec tous les honneurs dûs à son rang. Ma-tchong s'empessa de lui faire ses salutations ; il n'avait pas encore fini les cérémonies d'usage, qu'il fut tué par un secrétaire soudoyé par le mandarin.

« Votre Grandeur me dispensera de faire les réflexions qui naturellement se présentent à l'esprit en examinant une action aussi noire. Ce mandarin ne manquera pas de faire un rapport pompeux sur cette affaire, il montrera le courage dont il a dû s'armer pour surprendre cette ville rebelle où il tue le chef même de la rébellion. Ceci peut être bon pour celui qui ne songe qu'à soi ; mais pour celui qui a en vue l'intérêt public, la question change de couleur. Pour

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 23 décembre 1864.

moi, je suis convaincu que cette affaire déplorable excitera les musulmans qui, au lieu de se soumettre, feront encore d'autres ravages. Les peuples déjà soumis seront obligés de rester encore sous le despotisme des mahométans ; ces belles espérances dans lesquelles je me plaisais tant seront noyées dans le sang de Ma-tchong. Je suis tenté de reprendre la route de Kouy-yang, car il est impossible que les musulmans aient confiance en moi. J'attends encore quelques jours pour me décider et je prie Dieu de m'éclairer sur ce que j'ai à faire. »

Dès que cette lettre lui parvint, Faurie s'empressa de la traduire et d'en faire part au vice-roi et au gouverneur. « Elle a fait sensation, écrit-il¹, et on a procédé à des nominations. Tchen de Gan-chouen nommé à Hin-y-fou ; pour Yun-lin, Lao a proposé Yuen Ly-tchouan, mais tout le conseil a été contre. On lui a préféré un nommé Leao dont j'ai oublié les prénoms. On dit qu'il est plus solide que le Yuen, et moins avide d'argent. Moi je n'ai voté pour personne. Sen sera probablement dégradé au moins. Tchao ta-jen a reçu les sceaux de général. Je lui ai fait aujourd'hui une visite. »

Heureusement la nouvelle qui attristait le missionnaire et qui avait causé de l'émoi à Kouy-yang n'était pas vraie, et le lendemain une lettre partait de Yun-lin expliquant la méprise² :

« Plaise à Dieu que vous ne receviez pas, avant celle-ci, la lettre que j'ai écrite hier à Votre Grandeur. Les nouvelles que j'y donnais sont fausses. Ma-tchong n'est pas mort, c'est certain ! il m'arrive des chrétiens de Hin-y-hien qui l'ont vu, lui ont parlé à Hin-y-fou ces jours derniers. Il m'attend toujours avec impatience ; les deux derniers envoyés de Ma-tchong à la capitale que vous m'avez adressés viennent aussi d'arriver. Ils m'ont remis la montre que Votre Grandeur leur avait confiée pour moi.

« Comment se fait-il donc que je vous aie annoncé hier cette fâcheuse nouvelle capable de tout troubler ? Voici :

« Vous vous rappelez sans doute, Monseigneur, que dès mon arrivée à Yun-lin-tcheou, j'envoyai à Hin-y-fou les deux premiers députés de Ma-tchong, qui m'avaient accompagné jusqu'ici, pour prendre les ordres de leur chef. Ces deux hommes avaient quelques marchandises avec eux. Ils étaient déjà bien près de Hin-y-fou lorsqu'ils rencontrèrent des individus qui cherchaient fortune. Ces chevaliers d'industrie profitèrent du moment opportun. Ils racontèrent aux députés les malheurs que je vous ai écrits, malheurs qu'ils déploraient eux-mêmes ; ils eurent soin surtout de grossir, d'exagérer

¹ A. M.-E., vol. 549^d p. 699, 25 décembre 1864.

² A. M.-E., vol. 549^e, 24 décembre 1864.

le danger qu'ils couraient s'ils s'avisait d'aller à Hin-y-fou où le mandarin civil en allant tuer Ma-tchong avait résolu la ruine complète des musulmans. Se croyant bien heureux de pouvoir échapper au massacre général des mahométans, les deux députés s'empresèrent de venir m'apporter ces tristes nouvelles. Ma-tchong est donc en vie. Il se porte bien et il est même en bons rapports avec le mandarin accusé de l'avoir tué. S'il est certain que ce mandarin n'a pas commis cette faute, il paraît aussi certain qu'il a fait un rapport dans lequel il se vante d'avoir repris la ville de Hin-y-fou où il a tué un grand nombre de chefs rebelles. Votre Grandeur pourra peut-être savoir à la capitale le contenu de ce rapport mensonger.

« Les chrétiens de Hin-y-hien en m'apportant la bonne nouvelle que Ma-tchong n'est pas mort, en portent une autre bien fâcheuse. Il y a à Hin-y-hien une persécution contre les chrétiens. Le persécuteur s'appelle Lieou Houng-koui (Che-tchou). Il est natif de cette ville où il est mandarin militaire. Les exactions qu'il ne cesse de commettre l'ont rendu le plus riche du pays, et en devenant riche il est devenu despote ; avec de l'argent, il a en main la force, qui tient lieu chez lui du droit et de l'équité. Personne ne saurait lui résister, ses désirs sont des ordres. Il ne veut pas de chrétiens à Hin-y-hien et, comme il peut ce qu'il veut, il en a jeté en prison neuf qui n'ont pas voulu quitter la ville. Les chrétiens craignent que les prisonniers soient mis à mort. Pour moi, quelque effrayant que puisse être le portrait qu'on me fait de Lieou Houng-koui, je n'ose pas croire qu'il soit assez présomptueux pour enfreindre aussi gravement les ordres de l'empereur, en présence des faits qui se sont passés au Kouy-tcheou.

« Comme il m'est impossible de me rendre de suite à Hin-y-hien, j'écris au mandarin civil de cette ville en usant des précautions oratoires de rigueur en Chine. Je suppose qu'il ignore la persécution, je lui dis que le bruit court que plusieurs chrétiens ont été mis en prison à Hin-y-hien, sans doute par des gens qui ne comprennent pas la gravité d'une telle affaire. Je lui envoie en même temps plusieurs exemplaires de l'édit de Lao ta-jen en faveur des chrétiens, le priant de faire afficher cet édit. J'ajoute que je lui serai très reconnaissant de vouloir bien examiner cette affaire, et que j'aurai l'honneur, sous peu, de le remercier moi-même de vive voix de la peine qu'il voudra bien se donner pour éclaircir cette question, et pour avertir les gens qui vexent les chrétiens du danger dans lequel ils sont de se compromettre gravement.

« Après demain, 26 décembre, je pars pour Gan-nan-hien où je suis invité depuis longtemps par le mandarin civil qui, vous le savez, est chrétien. C'est Tchang Pin-san. C'est dans cette ville de Gan-nan que Ma Kin-koui doit m'apporter d'autres nouvelles de Tchang

Tin-tchong. Et, si Sin-tchen se soumet, il est possible que je passe par cette ville pour me rendre à Hin-y-fou. Mes espérances renaissent ; je crois que le bon Dieu aura enfin pitié de ce malheureux peuple. »

Les espérances du pacificateur sont cependant mélangées de craintes, surtout parce qu'il redoute la jalousie et les menées de Ouang Tse-pin ; il s'arrête pour en parler assez longuement, mais plutôt comme un renseignement qu'il doit à son évêque et un obstacle qu'il craint que comme un froissement qu'il subit¹ :

« Hier un chrétien de Mo-you-se m'a conduit un beau-frère de Ma Kouï-tin, Ouang Tse-pin l'a encore accaparé. Je crains que les affaires se brouillent, parce que les rebelles ne veulent pas s'adresser à lui. Ne craignez pas que le désordre se mette entre nous. Je ne suis pas jaloux de mon autorité ; mais je crains qu'il soit honteux, en voyant que, malgré ses efforts pour planer, il ne peut rien ; il n'a pas assez étudié. Il part avec moi, il a une centaine de « soldats ». J'espère pouvoir faire bande à part, pour éviter le désagrément inséparable de la compagnie des soldats. J'adresse à Votre Grandeur des pièces émanées de la plume de Ouang Tse-pin qui vous montreront le désintéressement de ce mandarin !

« Su Lao-ou n'a pas mangé aujourd'hui de colère, à cause que Ouang m'a envoyé une lettre munie de son cachet, pour me prier d'y apposer le mien. Su voulait lui répondre par des sottises, mais je m'y suis opposé. Je lui ai fait dire que, n'étant pas mandarin, et ne cherchant ni l'honneur, ni le profit, je ne jugeais pas utile d'apposer mon cachet sur une pièce où le sien suffisait amplement. Je crois que ma politesse a été comprise, du moins, elle a été goûtée de plusieurs autres mandarins qui m'ont entendu faire la recommandation. J'ai expliqué à la société présente le but de notre médiation, et j'ai fait observer que, pour un envieux, il ne fallait pas nuire à des intérêts majeurs. Tchang ta-ye et un des secrétaires de Ouang, voyant la rectitude que nous mettons dans notre manière d'agir, ont déclaré vouloir se faire chrétiens. *Deo gratias!* La malice des uns sert au profit des autres. »

Aussi heureux que le missionnaire de savoir que Ma-tchong n'était pas mort, l'évêque s'empressa de faire part de cette nouvelle au vice-roi et au gouverneur. Il leur exposa en même temps la conduite de Ouang Tse-pin. Les grands mandarins prirent alors des décisions dont Faurie avertit Vielmon² :

« Lao m'a dit qu'il avait rappelé Ouang Tse-pin. Il ne veut pas

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1791, 25 décembre 1864.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 723, 9 janvier 1865.

qu'il aille à Hin-y-fou et je crois qu'il a raison. Il le blâme beaucoup d'avoir angarié Yang. C'est aux yeux des grands hommes la plus forte preuve de sa mauvaise foi. Le gouverneur surtout est fort en colère contre lui, et le pauvre Yang, sa dupe, a passé un mauvais quart d'heure.

« Sen de Hin-y-fou était changé à cause de la fausse nouvelle qu'il avait tué Ma-tchong, mais dès que la nouvelle a été rectifiée, on a envoyé une pièce annulant la première. Il reste en possession du poste de Hin-y-fou. Dans ce cas, je crois que c'est un bien que Ouang Tse-pin soit retiré, il ne ferait que brouiller les affaires. »

Comme il l'avait écrit, Vielmon partit le 26 décembre pour Gan-nan, d'où il donne les meilleures nouvelles au point de vue politique¹ :

« Les choses vont de mieux en mieux, mes espérances deviennent des réalités. Sin-tchen se soumet ; Ma Kin-koui est arrivé à Gan-nan en même temps que moi, il m'annonce que Tchang Tin-tchong viendra au devant de moi jusqu'à Ta-pin pour s'expliquer clairement sur leur soumission. Ma Kin-koui voulait même me faire partir de suite. Ayant des affaires pressantes ici, j'ai envoyé avec Ma Kin-koui le Dauphin à Ta-pin pour entrer en composition avec les rebelles. »

L'amélioration des affaires religieuses paraît plus grande encore :

« Le mandarin Tchang Pin-san se conduit d'une manière admirable. Presque tout son personnel est chrétien ; une chambre du prétoire est transformée en chapelle, on y voit suspendues l'image du Sauveur, celles de la sainte Vierge et de saint Joseph. Tous les jours, on fait la prière en commun dans cette chambre et le mandarin préside à cet acte religieux ; Tchang prie avec Su Ya-teou, mais sa mère, toujours vieille entêtée, ne cesse de vénérer les idoles. Puisse l'exemple de son fils la convertir un jour.

« Le soir même de mon arrivée, les notables m'ont offert de choisir dans la ville la pagode qui me conviendrait pour faire une église. Je n'ai pas choisi la plus belle, mais bien celle qui est le mieux placée pour nous. Elle est au milieu de la ville et s'ouvre sur la rue la plus grande et la plus populeuse². C'est sur cette rue que

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 723. 30 décembre 1864. Dans une lettre du 24 janvier 1865 Muller trouve que les idées de Vielmon sur Gan-nan ne sont pas justes (A. M.-E., vol. 546, p. 1931).

² Elle se nommait Ma-chen.

Les mandarins et les notables promettaient à Vielmon de doter l'église en lui donnant 200 mesures de riz.

Muller qui passa à Gan-nan quelques mois après Vielmon ne voyait pas absolument les choses sous le même aspect : « La pagode appartient au militaire, et j'ai vu que Tchang Pin-san lui-même ne regarde pas l'affaire concédée avant un

nous ouvrirons une pharmacie et une école de garçons ; l'école de filles s'ouvrira sur une autre rue et sera aussi séparée de celle des garçons que le réclament les mœurs chinoises. Nous n'avons pas un établissement qui soit aussi bon pour la position. L'église est au milieu et le logement du missionnaire se trouve derrière l'église, il ne saurait être plus tranquille. J'ai déboursé dix taëls pour faire arranger provisoirement le logement du curé, afin que M. Muller ait ici un pied-à-terre lorsqu'il passera à Gan-nan pour se rendre à Hin-y-fou où je lui donne rendez-vous. On me demande ici une pharmacie et des écoles de garçons et de filles, je leur promets le tout. Il y a deux médecins à la pharmacie de Gan-chouen, l'un d'eux ne pourrait-il pas venir ici ? Vous me blâmerez, j'en suis sûr, de ce que j'ose promettre tant de choses, malgré l'épuisement de notre caisse. Vous savez très bien, Monseigneur, que ce n'est pas l'argent qui nous gêne au Kouy-tcheou. Lorsque nous faisons des économies, nous économisons des dettes ; mais cette année il ne sera pas facile d'en économiser, puisque Votre Grandeur dit qu'on ne trouve pas à emprunter. Tant pis, car nous avons besoin d'argent. Il nous en faut, il nous en faut absolument ! Comme vous allez le voir, ma lettre n'est pas encore achevée.

« A mon arrivée ici, un mandarin chrétien que vous connaissez, Houang Teou-tin, m'a apporté la soumission de quatre-vingt-trois villages. Et tous ces anciens rebelles non seulement veulent se faire chrétiens ; mais encore ils veulent changer en église une grande pagode qui est dans le village principal où tout le monde a déjà adoré. Houang Teou-tin leur disait de m'attendre pour renoncer aux idoles, ils ont répondu : « Nous voulons être chrétiens pour recevoir le Père. »

placet adressé aux grands hommes. Donc on s'est trop pressé de vouloir arranger oratoire et pharmacie dans cette pagode où il ne reste pas une seule planche, et manquent bien de tuiles. Vielmon a laissé 10 taëls pour me préparer un logement ici ! Il est facile de s'emparer d'une position quand il n'y a personne pour la défendre. Si on avait l'argent disponible et la sentence confirmative de la donation, ce serait encore inopportun de commencer avant que les citoyens soient rentrés dans leurs foyers et la paix établie. Kien-sy est une bonne leçon. Le P. Jen voit les choses à la Jen, ce n'est pas sa faute.

« Voici mon dernier raisonnement. L'affaire de Gan-nan dépend de celle de Sin-tchen au civil et religieux ; donc, il faut voir si on peut prendre position chez les musulmans ; s'ils se soumettent, comme il y a espoir, on verra plus tard ce qu'on pourra faire ici ; pour le moment, mandarin et peuple sont en grande sollicitude pour ce pays, et si on ne réussit pas à Sin-tchen, Gan-nan sera abandonné de tous et nos frais perdus. C'est pourquoi je laisse jusqu'à nouvel ordre la pagode avec ses toits percés. La pagode est en belle position et le P. Jen a très bien choisi. Mais il ne faut pas chanter si vite ni si haut. » (*A. M.-E.*, vol. 549^e p. 228. Lettre à Mgr Faurie, 24 janvier 1865).

Là encore, dans ce grand village, il faut des écoles et une pharmacie.

« Je conclus de là, Monseigneur, que nous ne pouvons nous permettre un instant de repos que nous n'ayons pourvu au moyen d'instruire ces nombreux néophytes. Les baptiseurs rendent bien quelques services en instruisant le soir ces nouveaux chrétiens, mais cela ne suffit pas. Le jour, ils sont en course et, par conséquent, ils ne peuvent pas soigner l'enfance. Il nous faut des maîtres et surtout des maîtresses d'école. J'ai remarqué que là où il y a des vierges tout marche en bon ordre. Nous ne perdons donc pas notre temps en soignant nos couvents.

« Et nos nombreuses pagodes changées en églises, que deviendront-elles s'il n'y a pas de missionnaire pour tenir le poste ? »

En ce moment le pacificateur était évidemment tout entier à l'espérance et à la joie, et comment en aurait-il été autrement quand il voit le mouvement prodigieux qui se prononce en faveur du catholicisme, quand il a sous les yeux ce spectacle vraiment extraordinaire¹ :

« Ce matin, j'ai dit la messe dans la pagode devenue église. Le mandarin y a assisté avec un nombreux cortège tout chrétien. Il y avait aussi deux notables convertis par le docteur et deux chefs de rebelles conduits par Houang Teou-tin. J'ai fait un petit sermon de circonstance et offert le Saint-Sacrifice pour attirer les bénédictions de Dieu sur cette ville qui a tant souffert de la rébellion. Elle a été ruinée d'une manière effrayante ; lorsque le mandarin est arrivé ici, il n'y avait qu'une soixantaine de familles, il y en a maintenant plus de mille. Tout le monde est content de la paix que je porte, puisse-t-elle être générale ! »

« Dans² le grand village de Houang Teou-tin, on veut aussi changer une vaste pagode en église ; mais pour cela il faut que j'y aille ; je pourrai y passer à mon retour de Hin-y-fou. »

Après avoir réglé ce que l'on pourrait croire être l'avenir du catholicisme à Gan-nan, Vielmon part pour Ta-pin le 2 janvier 1865³ :

« Autrefois Ta-pin était un grand village ; il a été ruiné par les rebelles, il n'y reste plus que les carcasses de quelques maisons. Le soir de notre arrivée, nous avons logé dans le camp de Ma Kin-koui qui n'est pas loin de là. Nous avons fait assez mauvaise chère : un peu de bœuf qui sentait assez le suif ; Ma Kin-koui mange du porc lorsqu'il est seul, mais en présence de ses soldats il se garderait bien d'en goûter ; s'il avait ce malheur, ils déserteraient son drapeau, car

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 27 décembre 1864.

² A. M.-E., vol. 546, p. 799, 28 décembre 1864.

³ A. M.-E., vol. 549^e, 5 janvier 1865.

ils sont tous musulmans. Le lendemain de notre arrivée, nous avons pris possession d'une maison dont une partie avait conservé le toit. Avec des broussailles et des herbes, nous faisons des palissades qui tiennent lieu de murs ; avec nos drapeaux, nous faisons des cloisons. Le salon de réception est l'appartement le plus aéré, il n'a ni mur, ni palissade sur aucune de ses façades. Vous devinez sans doute qu'il n'y a point de portes, mais il y a de la place pour les mettre. C'est dans ce salon que j'offre le Saint-Sacrifice. Une corde attachant une planche à la charpente de la maison la tient suspendu, j'étends une nappe sur cette planche, et le Roi des rois descend sur cet autel où il est moins à l'abri que dans la crèche de Bethléem. Mais il faut avouer que si nous sommes mal logés nous sommes aussi mal nourris. Aussitôt installés, mes gens se mettent en campagne pour chercher la nourriture. Ils reviennent après plusieurs heures apportant quelques poignées de feuilles, de petits pois et de fèves. Il n'y a pas là de quoi restaurer beaucoup de monde. Où trouver des vivres ? Nous n'avons pas un seul voisin. Tous les habitants de Ta-pin sont dans les cavernes que leur fournissent des rochers énormes qui dominent leur village. Pendant que la faim nous force à délibérer sur le parti que nous avons à prendre, il nous arrive des vivres : Ma Kin-koui nous envoie du riz, deux poules et dix livres de bœuf. Mais nous n'avons point de marmite pour cuire tout cela. Nous avons bien un moyen, mais c'est un petit moyen de faire cuire sans marmite. Nous faisons bouillir une poule dans le plat à barbe en fer blanc du Dauphin ; la poule cuite, nous n'avons ni plat, ni écuelle pour la mettre, et pourtant nous avons besoin de notre plat à barbe pour faire cuire le riz, car nous n'avons que ce cher plat à barbe pour toute batterie de cuisine. Nous n'avons à manger que la poule sans riz et puis nous mangerons le riz sans poule. Nous sommes soixante personnes ; en y allant de ce train, nous avons pour quelques jours à faire un repas. Aussi, lorsque arrivera le tour des derniers, ils sont sûrs d'avoir un bon appétit. Les Musulmans se feraient plutôt tuer que de nous prêter quelque chose pour faire la cuisine. Leurs ustensiles seraient profanés par la graisse de porc, car ils ont entendu dire que nous voulions en acheter un, ce qui n'est pas chose facile. Les porcs sont nombreux, mais personne ne veut en vendre. On a beau se présenter l'argent en main sur la porte des cavernes, ces portes sont aussitôt fermées sur le nez des acheteurs. Le chef de la garde nationale interpellé a répondu par de bonnes paroles, mais l'effet est toujours le même. J'envoie le docteur et le Dauphin pour parlementer, personne ne veut les recevoir. Le chef de la garde nationale vient me voir pour me remercier de mes démarches pacifiques. On lui demande pourquoi on ferme toujours les

portes lorsqu'on aperçoit mes gens : « Il ne vous serait pas difficile de le deviner, dit-il, si vous saviez que, dans un an, deux mandarins militaires sont venus poser leur camp dans notre pauvre pays. Maintenant, vous aurez ce que vous voudrez parce que vous êtes connus. » Depuis ce temps-là, en effet, on ne nous laisse manquer de rien.

« Le docteur attaque le chef de la garde nationale et, s'il ne se fait pas chrétien, il faudra bien qu'il dise pourquoi ; car, lorsque le docteur entreprend quelqu'un, il ne le lâche pas facilement. Ce docteur est vraiment impitoyable, sa langue est assurément faite exprès pour parler et pour bien parler. Il parle en effet si bien que, lorsqu'il a fini de prêcher, personne n'a un mot à dire, si ce n'est pour applaudir à ses discours. Puisqu'ils ne trouvent rien que de bon dans ce qu'il dit, ceux qui l'entendent doivent se faire chrétiens, il le leur prouve par des arguments qu'ils n'oseraient pas essayer de rétorquer. Le diable ne voit pas toujours cela d'un bon œil, et tel qui a promis le soir d'adorer, le lendemain manque à l'appel le matin ; on dit qu'il est malade. Cela ne peut pas être une difficulté. Le docteur est là pour le guérir et il a bientôt fait de lui prouver que sa maladie, imaginaire ou volontaire, ne saurait le dispenser de tenir sa promesse.

Il y a dans cette lettre des nouvelles assez graves et elles sont bonnes :

« En arrivant ici je n'ai pas trouvé Tchang Tin-tchong, mais bien deux hommes envoyés par lui qui m'attendaient. L'un des deux est un prêtre mahométan, il s'appelle Ma Leou-pi et, en lui parlant, on le nomme Ma A-hong ; l'autre est un ancien mandarin, comme il est musulman, il avait été envoyé, il y a trois ans, pour pacifier Sin-tchen et il s'est fait rebelle lui-même. Ils me disent que Tchang Tin-tchong n'a pas pu venir à cause de ses nombreuses occupations. Ils me prient, de la part de leur chef, de vouloir bien écrire les conditions de la paix que je porte, ils iront eux-mêmes les présenter à Tchang Tin-tchong, qui viendra au devant de moi si ces conditions sont acceptables. J'écris une pièce dont j'envoie le double à Votre Grandeur, ils l'emportent en toute diligence à Sin-tchen. »

Voici la traduction de la lettre envoyée aux rebelles par le missionnaire :

*Proclamation de Vielmon
pour proposer aux rebelles les conditions de leur soumission :*

LÉONARD VIELMON, Français de nation, missionnaire apostolique de cette province de Chine, délégué extraordinaire pour recevoir la soumission des trois races¹ du département de Hin-y fou. A tous salut !

¹ Les trois races : Chinois, Indigènes, Musulmans. C'est ce que les Chinois appellent San Kiao, proprement les trois religions.

Leurs Excellences, le Vice-Roi Lao et le Gouverneur Tchang, apprenant votre désir de rentrer dans l'ordre, et ne sachant comment arriver jusqu'à vous, parce qu'ils connaissent les animosités encore vivaces qui vous ont fait secouer le joug de l'obéissance¹, ont cru que notre qualité de Français et d'hôte au milieu de vous donnaient toutes les garanties possibles de neutralité et d'impartialité, et nous ont prié d'accepter la médiation que vous nous avez fait l'honneur de nous demander.

Bien qu'une pareille mission soit étrangère à notre vocation, nous n'avons pu résister à vos instances jointes à celles des augustes représentants de Sa Majesté l'Empereur. Nous avons été ému surtout par le tableau qu'on nous a fait des misères de votre département jadis si florissant. C'est pour remédier à tant de maux que nous nous sommes dévoué à cette entreprise que nous croyions périlleuse, mais que vos bonnes dispositions actuelles nous font espérer facile et pleine de consolations.

Voici les conditions auxquelles nous acceptons votre soumission :

1° Après la soumission, tout le passé sera oublié et l'on ne demandera compte à personne de ses fautes antérieures.

2° Aussitôt la soumission acceptée, tout le monde devra se raser la tête à la manière des sujets de l'Empire. Les indigènes Miao-tse seront libres comme par le passé de se raser ou non, comme il leur plaira.

3° On cessera les hostilités de part et d'autre.

4° Les propriétés restées sans maître seront réparties entre les familles pauvres. Dans la répartition, on aura égard au nombre des personnes qui composent chaque famille. Ceux qui cultiveront ces propriétés paieront le tribut ordinaire.

5° Ceux qui, sous le drapeau blanc, (c'est-à-dire pendant la révolte) se seront emparé de maisons ou de terres, devront les restituer à leur premier maître (si celui-ci peut prouver que c'est sa propriété), et il leur sera adjugé un autre lot pris sur les propriétés restées sans maître.

6° Si les anciens propriétaires consentent à laisser leur domaine entre les mains de celui qui le tient actuellement, il leur sera adjugé une autre propriété au moins équivalente.

7° Pendant un an, à dater du jour de la soumission, tout le monde sera dispensé des impôts ordinaires.

8° Les mandarins, tant civils que militaires, ne pourront exiger des districts soumis aucune espèce de rançon.

9° A dater du jour de la soumission, tous les délits seront jugés par le mandarin local, selon la teneur du code de l'Empire. Si quelque mandarin outrepassait ses droits, on aurait recours aux tribunaux supérieurs.

10° Après la pacification, on organisera dans chaque canton une petite garde nationale, pour arrêter les malfaiteurs vagabonds qui pourraient encore rester dans le pays. Ces gardes nationales relèveront directement du mandarin local et devront lui obéir.

11° Les musulmans seront libres d'embrasser la religion chrétienne, sans que les chefs de la dite religion musulmane puissent s'y opposer, et

¹ « Ils avaient été excités à la révolte par les vexations des mandarins et ils n'avaient plus confiance en aucun d'eux. Jamais ils n'auraient reçu pour médiateur un mandarin. »

si quelque chrétien voulait se faire musulman¹, il ne lui serait fait de notre part nulle violence pour l'empêcher.

12° Tous les peuples de ce département vivront en bonne intelligence et il n'y aura entre eux ni injures, ni altercations pour cause de diversité de race ou de religion.

J'adresse les douze articles ci-dessus aux trois races de ce département, espérant qu'ils feront déposer pour toujours les lances et les épées et que vous ne ferez bientôt qu'une famille.

C'est là mon vœu.

C'est aussi mon espoir.

Publiée en la 3^e année de l'Empereur Toung-tche, 12^e lune, 7^e jour (4 janvier 1865).

Que cette proclamation soit affichée !

Quelques heures plus tard, Vielmon recevait des envoyés des autorités de Sin-tchen croyant en ses promesses et paraissant résolues à se soumettre ; aussi tout heureux dans sa mesure à moitié ruinée, il écrivait à Faurie :

« Le vent qui agite les murs de ma maison ne me permet pas de tenir une chandelle allumée et, par conséquent, je ne puis plus écrire, je ne dois cependant pas cesser avant d'avoir annoncé à Votre Grandeur la bonne nouvelle que je viens de recevoir.

« Sin-tchen accepte toutes les conditions posées par moi, je suis invité à me rendre dans la ville par Tchang Tin-tchong et même par Kin-aaron. Ils me disent qu'ils disposent tout pour me recevoir, qu'ils viendront au-devant de moi pour me faire, dans les limites du possible, tous les honneurs que méritent mon désintéressement et mon amour pour le peuple.

« Je pars donc demain, 6 janvier, pour me rendre à Sin-tchen. Je suis heureux de me mettre en marche le jour des Rois : l'Épiphanie étant la fête patronale de notre Société, j'espère que les prières réunies de tous nos confrères ouvriront pour la première fois les portes de Sin-tchen à un prêtre catholique. J'espère aussi que l'Enfant Jésus aura dans cette ville, trop longtemps rebelle, un temple où il recevra les adorations. Je sais que vous ne manquerez pas de demander à Dieu toutes ces grâces, en le priant pour moi. »

¹ « Il n'y a pas de danger que les chrétiens se fassent musulmans. Cela ne s'est jamais vu. La religion de Mahomet est regardée ici, même par les païens, comme immonde, barbare, perturbatrice du repos public (ce qui n'est pas faux). On les supporte parce qu'on les craint. »

III

Arrivée de Vielmon à Sin-tchen, premiers actes. — Kin A-hong ou Kin-aaron. — Hostilité du sous-préfet de Pou-gan, son édit. — Craintes de l'hostilité de Tchang Leang-ki. — Mesures à prendre après la soumission de Sin-tchuen. — Satisfaction du vice-roi. — Demande de récompenses.

Le 8 janvier Vielmon arrivait à Sin-tchen, un des trois centres les plus importants des mahométans révoltés, et le 13 il racontait dans une longue et fort intéressante lettre tout ce qui s'était passé ¹:

« Tchang Tin-tchong a envoyé au-devant de moi Ma-aaron qui est venu me recevoir à Pan-kia-tchouan, dernier retranchement des rebelles. Sur toute la voie que j'ai parcourue pour me rendre jusqu'à Ya-kiao, mon passage a été l'occasion de la fête la plus bruyante. La fumée d'une fusillade continuelle me dérobaux yeux des populations qui couraient en masse sur mon passage. Les femmes et les enfants regardaient du haut des montagnes et les hommes m'apportaient des présents. Dans les villages qui se trouvaient sur ma route, j'étais obligé de m'arrêter un instant pour accepter au moins quelques fruits de ces tables copieusement chargées auxquelles on voulait me faire asseoir. A Ya-kiao, les appartements de mon hôtel étaient jonchés de rameaux de verdure, de feuilles et de fleurs. L'empressement avec lequel on m'a reçu partout, les confidences que me faisaient les personnes qui pouvaient me parler en tête à tête, tout me prouve que le peuple est fatigué de vivre sous le despotisme des musulmans. A Ya-kiao, on avait préparé mon hôtel chez un Man-kiao, afin qu'il me fût possible de me traiter à mon goût, car vous savez sans doute que la graisse de porc (beurre de Chine) ne peut pas entrer dans la maison d'un musulman.

« Mon entrée à Ya-kiao fut solennelle, mais il y manquait quelqu'un qui s'était fait annoncer. Tchang Tin-tchong me fait prier de l'excuser de ce que ses occupations ne lui permettent pas de venir au-devant de moi. Il met toute la diligence possible pour me faire préparer une grande pagode destinée à être ma demeure pendant mon séjour à Sin-tchen ; je pourrai faire une église, si je veux, de cette pagode ; comme il y a plusieurs familles logées dedans, il faut quelques jours pour leur trouver du logement. Dès que la pagode sera débarrassée, on s'empressera de la mettre en bon ordre et on

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 13 janvier 1865.

m'invitera à entrer en ville. Tout cela ne demande que quelques jours et on me prie de passer ces quelques jours à Ya-kiao qui se trouve à quatre li de Sin-tchen.

« Votre Grandeur a déjà compris sans doute qu'on ne veut pas me laisser entrer en ville. Elle saura plus tard pourquoi. En attendant, voici le parti que j'ai cru devoir prendre : Je fais appeler Ma-aaron et lui dis que, s'il veut bien se rappeler l'état de l'hôtel où il m'a vu logé à Ta-pin, il ne lui sera pas difficile de se convaincre que je ne suis pas venu ici pour chercher un beau logement ; par conséquent, la raison qu'il me donne ne peut pas m'empêcher d'entrer en ville, car je me contente d'un logement provisoire, quel qu'il soit. J'ajoute que s'ils ont encore à discuter sur l'affaire de leur soumission, je n'ai rien à dire. Seulement, dans ce dernier cas, je les prie de me faire conduire à Hin-y-fou le lendemain, je resterai dans cette ville jusqu'au moment où ils m'inviteront à revenir à Sin-tchen. Dès qu'ils connaissent ma volonté bien arrêtée d'entrer en ville ou de partir pour Hin-y-fou, ils courent faire part de ma résolution à Tchang Tin-tchong. Celui-ci répond que j'entrerai en ville le lendemain puisque je me contente d'un logement provisoire. Ce lendemain est un dimanche et aussi un jour de marché. On me prie de retarder mon entrée en ville jusqu'au moment où le marché sera bien fourni, afin que les gens des environs qui viennent à ce marché sachent et promulguent partout la bonne nouvelle de la paix que j'apporte ; ce retard leur permettra aussi de tout disposer pour ma réception que l'on veut solennelle.

« A onze heures, la musique, les pétards, la fusillade et la canonnade annoncent mon départ de Ya-kiao. Les drapeaux rouges se mêlent aux drapeaux blancs, mon palanquin est porté, tiré, traîné au pas de course par les Tchang-mao, au milieu d'une foule immense qui garde un silence profond et respectueux. Plusieurs cavaliers vont et viennent continuellement autour de ma chaise, et adressent quelquefois la parole à mes deux aides de camp, qui précèdent mon palanquin montés sur des chevaux fringants que leur ont fourni les mahométans. Voici, arrivant à bride abattue, quatre cavaliers richement vêtus ; ils m'annoncent que l'état-major vient au-devant de moi. Bientôt, en effet, je me trouve en présence de sept ou huit individus vêtus de rouge, la tête surmontée d'un turban de la même couleur. Ils me font une profonde prosternation, je sors de mon palanquin pour leur rendre le salut. Après avoir échangé quelques mots de politesse, le cortège, toujours grossissant, reprend sa marche ; le canon annonce aux quatre portes de la ville mon entrée triomphale dans Sin-tchen. J'entre par la porte du Midi et je suis porté comme par enchantement à celle du Nord. Mon palanquin est déposé devant

une modeste pagode. Je monte au premier où je trouve un logement propre et assez convenable, seulement un peu petit pour tout mon monde. Mon premier soin est de remercier le bon Dieu de ce qu'il daigne disposer le cœur des musulmans à la soumission; car, je dois le dire en toute vérité, s'ils ne voulaient pas se soumettre, il serait difficile de les y forcer. En voyant l'armement, l'équipement et surtout l'allure guerrière de la garnison qui a fait parade devant moi, je ne suis plus surpris qu'on essaie toujours en vain de battre les musulmans. Depuis qu'ils sont maîtres de Sin-tchen, ils ont tellement fortifié la ville qu'ils l'ont rendue imprenable; ajoutez à cela qu'ils ont au moins des vivres pour dix ans. Chaque famille a plusieurs chevaux et les femmes sont habiles à les monter comme les hommes. Ils sont armés jusqu'aux dents. Leur chevelure, négligemment tressée et entortillée autour de leur tête, surmontée d'un énorme turban de diverses couleurs, donne aux soldats musulmans un air sanguinaire et féroce qu'il m'est impossible de décrire. Le chef spirituel de ces braves gens est celui qui me rend la première visite. Kin-aaron a une cinquantaine d'années; sous l'air de probité et de franchise qu'il s'efforce de simuler, l'on aperçoit facilement l'iniquité et la fourberie dont son cœur est rempli. Comme ce n'est qu'une visite de politesse, notre entretien n'est pas long. Il vante beaucoup mon dévoûment, je ne puis en faire autant du sien.

« Originaire du Yun-nan, Kin-aaron, tout en s'acquittant de ses fonctions religieuses, occupait dans cette province un poste de mandarin militaire, lorsque les musulmans du Kouy-tcheou levèrent l'étendard de la révolte.

« Le général en chef du Yun-nan, Ma-hien, est aussi mahométan. Connaissant l'ascendant que les chefs de leur religion ont sur l'esprit de leurs subordonnés, Ma-hien envoya Kin-aaron à Sin-tchen pour exhorter les musulmans à se soumettre. Au lieu de remplir fidèlement sa mission, ce brave évêque a laissé pousser ses cheveux et est devenu le chef des rebelles de Sin-tchen. Ce chef d'une révolution politique est aussi chef d'une révolution religieuse; il ajoute trois articles de foi au Coran. Le premier règle l'attitude qu'on doit garder pendant la prière: ceux qui prient doivent tenir les mains élevées à peu près comme le prêtre les tient pendant la Préface. Le second article règle les mœurs des musulmans. Jusqu'à présent, les musulmans ont pu prendre autant de femmes qu'ils pouvaient en nourrir. Kin-aaron est venu mettre un frein à leurs passions: il n'est permis à aucun musulman, sous quelque prétexte que ce soit, d'avoir plus de quatre femmes. Lui-même n'a que ce nombre; non seulement il prêche par l'exemple, mais encore il prend les moyens les plus

énergiques pour que l'on se conforme à son décret, au point que le meilleur de ses amis, gredin s'il en fût, a été obligé de renvoyer deux femmes sur six qu'il avait. Le troisième article règle la manière de déplumer la volaille. Contrairement aux usages chinois, il faut déplumer les poules et les canards sans les tremper dans l'eau. Je crois qu'ils n'en sont que meilleurs, mais je ne vois pas pourquoi faire de cela un article de foi.

« Laissons là cet Aaron pour nous occuper de mon second visiteur qui a l'air meilleur enfant. Le chef militaire des rebelles, Tchang Tin-tchong, est un jeune homme ; il a de bonnes manières, il parle bien, on dirait même franchement. Si je n'ai à traiter qu'avec lui, je crois que les affaires marcheront rondement. Je rends de suite mes visites pour avoir occasion d'entrer en matière. Le diable prévoit sans doute les heureux résultats de ma mission, car il fait jouer tous ses ressorts pour m'empêcher de réussir. Les musulmans ont reçu une lettre anonyme qui leur dit que je suis venu à Sin-tchen pour les tromper ; pour capter leur confiance, je me suis avancé sans troupes, mais je laisse derrière moi plusieurs milliers d'hommes, qui n'attendent que mon signal pour fondre sur tout le pays où est arboré le drapeau blanc. Ils ont donc les raisons les plus graves de se défier de moi. Malheur à eux si je mets le pied dans leur ville. Voilà pourquoi on trouvait des prétextes pour ne pas m'y laisser entrer.

« Il ne m'est pas difficile de prouver à Tchang Tin-tchong que les nouvelles que renferme cette lettre anonyme sont fausses, et, séance tenante, nous donnons les ordres, de part et d'autre, de cesser les hostilités. Il est à craindre que deux mandarins, malgré l'impuissance bien reconnue de leurs armes, ne consentent pas à les retirer. Ces deux mandarins sont : Lieou Che-tchou de Hin-y-hien qui a mis plusieurs chrétiens en prison et Tsien Pe-ya de Pou-gan-tin. Ce dernier avait donné l'ordre de m'arrêter si je passais sur son territoire ; le bon Dieu m'a ouvert une autre route. Voyant son coup manqué, il fait appeler tous les notables de la ville pour les prier de le seconder dans une affaire d'une grande importance. Ils doivent faire les recherches les plus scrupuleuses pour découvrir tous les chrétiens qui sont dans son district ; ils devront les lui nommer pour qu'il les punisse de façon à ôter l'envie à qui que ce soit d'embrasser le christianisme. Les notables déclinent la responsabilité d'une telle mesure en répondant : « L'Empereur a permis la promulgation de la religion chrétienne, nous n'avons pas de raison pour la défendre. » Il n'est pas découragé par ce refus ; il a pris sur lui de publier un édit où il défend à tous ceux qui sont sur son territoire d'embrasser la foi chrétienne.

« Voici la traduction de cet édit :

Articles préventifs pour faire connaître la vérité et sauver le pays :

Depuis que les musulmans sont en révolte, la mauvaise secte Pao-koung-kiao¹ a reparu. Leur général revient possédé du diable². Il a bâti des temples et ses adeptes se répandent partout. Les mauvais esprits remplissent l'espace, le soleil n'a plus de lumière, les mauvaises exhalaisons obscurcissent le ciel. Voilà pourquoi les peuples sont décimés par le fer. Notre district de Pou-gan était jadis si florissant ! Aujourd'hui, son peuple est dispersé, anéanti, les champs sont en friche, on n'y voit que des herbes sauvages. J'en ai le cœur déchiré, les cigognes pleurent et les souris même en gémissent. Tous ces maux viennent de la propagation de la secte Pao-koung-kiao. Cette propagation fait nos malheurs.

J'ai appris que dans les parages de Gan-chouen et de Tchen-lin il se fait beaucoup de chrétiens. Quoique je n'ose pas dire que la religion chrétienne est aussi perverse que la secte Pao-koung-kiao, je n'ose pas répondre non plus que la dite secte ne viendra pas, sous le nom de chrétien, nuire aux braves gens et exercer des vengeances et autres cruautés. Si je ne vous en avertissais pas d'avance, vous auriez à vous en repentir plus tard. Peut-être que la dite secte Pao-koung-kiao que nous croyions éteinte est encore vivante. Ne faut-il pas profiter des maux passés pour prévenir les malheurs futurs ? C'est pourquoi j'ordonne à tous les chefs de villages, capitaines des gardes nationales et à tout le peuple de s'engager par serment devant les idoles à exécuter mes ordres que voici :

Ne point s'enquérir si la religion chrétienne est bonne ou mauvaise. S'il y a des chrétiens qui entrent sur notre territoire, défense absolue de les laisser circuler, encore plus défense de les loger. Si, dans ma juridiction, il se trouve quelqu'un d'assez sot et d'assez pervers pour les loger ou assister, toute sa famille sera mise à mort et ses biens confisqués. Si quelque chef de village ou voisin du réfractaire, sachant la chose, ne la déclare pas, il sera puni comme recéleur. Si quelque chrétien venait du dehors prêcher la religion chrétienne dans ma juridiction, non seulement il serait mis à mort et ses biens confisqués, mais on tuerait sa femme et ses enfants, et on ne laisserait pas vestige de sa famille. Je veux absolument qu'on extirpe cette religion jusqu'à la racine, alors ce sera fini.

Je ne veux pas qu'on use de la moindre indulgence, car, ce faisant, nous travaillons à la sécurité du pays. Si, posant des peines si sévères, je ne vous avertissais pas d'avance, vous pourriez m'accuser de barbarie. Voilà pourquoi j'établis d'avance cette règle de conduite pour vous faire connaître la vérité. Que les pères surveillent leurs enfants, les aînés leurs cadets, afin qu'ils ne violent pas ces articles. Ainsi vous jouirez tous du bonheur de la paix. C'est là mon plus ardent désir.

Avertissement manifeste pour être affiché par tout le district de Pou-gan.

« Si notre vice-roi était seul chargé de l'administration du Kouytcheou, les musulmans seraient sans crainte en se soumettant. Mais ils redoutent la vengeance de Tchang ta-jen qui leur a joué de mau-

¹ Société secrète qui avait organisé une révolte dans le pays.

² Allusion à M. Vielmon.

vais tours au Yun-nan. Malgré cela, ils se soumettront non sans trembler pour l'avenir. Pour les rassurer, je leur promets un édit signé du vice-roi et du gouverneur. Cet édit accordera, au nom de l'Empereur, le pardon de leurs fautes politiques aux musulmans, à condition qu'ils se conformeront aux articles de la proclamation que j'ai écrite avant d'entrer dans leur ville de Sin-tchen. J'envoie aux grands hommes un exemplaire de ma proclamation avec prière de le corriger, s'il y a lieu, et d'y apposer leur cachet. J'envoie aussi à Lao ta-jen une liste qui porte le nom des principaux chefs rebelles ; je prie le vice-roi de leur donner un globule qu'ils promettent de gagner plus tard.

« Pour expédier toutes ces affaires avec plus de diligence, j'aurais besoin d'un télégraphe électrique ou au moins d'un chemin de fer. En attendant que je me décide à faire construire l'un ou l'autre, je vais prendre le plus court moyen que j'aie en mon pouvoir ; si ce moyen n'est pas prompt, il faut espérer qu'il sera efficace. J'envoie le docteur Y à la capitale avec deux musulmans qui représenteront Sin-tchen, sollicitant son pardon et la faveur de rentrer dans l'ordre et dans le devoir. C'est le docteur qui présentera le plan de soumission aux grands hommes. Il promet d'aller à Kouy-yang en dix jours et de revenir à Sin-tchen dans le même temps. Je prévois qu'il trouvera les bureaux fermés à l'occasion du nouvel an chinois et, si on ne les ouvre pas avant le temps fixé, j'ai longtemps à attendre avant de le voir arriver.

« Je crois pouvoir annoncer que, de la paix de Sin-tchen résultera la paix du pays ; aussi je ne doute pas que les grands hommes n'acceptent toutes les conditions. Ces conditions acceptées, il faut absolument que le vice-roi envoie des mandarins pour les faire exécuter. J'en aurais pour trop longtemps s'il me fallait attendre la fin du partage des biens. Je n'ai pas besoin de répéter à Votre Grandeur combien doivent être justes les mandarins qui auront à régler des affaires aussi délicates que celles dont il s'agit. Je vous prie aussi d'examiner sérieusement une question dont je vous ai écrit quelques mots en vous parlant de Mo-you-se. J'ai de graves raisons de craindre que le gouverneur, malgré les marques d'amitié qu'il nous donne, soit notre ennemi et notre persécuteur. Lieou Che-tchou et Tsien Pe-ya, acharnés contre les chrétiens, sont les deux créatures de ce Tchang ta-jen. Tsien Pe-ya a voulu profiter d'une belle occasion pour faire exécuter son décret promulgué contre les chrétiens ; mais il a eu à se repentir de son essai. Deux mandarins militaires chrétiens ont été envoyés par Tchang Pin-san à Pou-gan, pour traiter des affaires, ils ont prêché la religion chrétienne à ceux qui désiraient les entendre. Voyant deux mandarins prêcher, le peuple s'approchait avec em-

pressement des prédicateurs. Tsien Pe-ya les fait prendre et mettre en prison. Instruit de cette nouvelle, Tchang Pin-san écrit à son collègue pour lui enjoindre l'ordre de mettre les prisonniers en liberté sur-le-champ, autrement il lui prouvera que les mandarins chrétiens connaissent les lois aussi bien que les mandarins payens. Tsien Pe-ya, qui avait voulu faire le brave, a été obligé de faire le poltron. Il a pris le parti de se rattraper en tombant sur une autre victime ; il a condamné un chrétien à restituer un cheval qu'il n'avait pas volé. Le chrétien a fait appel au tribunal supérieur. Le vice-roi, instruit de cette affaire, a nommé Ly Sin-long pour juger la question en dernier ressort. Le chrétien a prouvé clairement qu'il a, depuis plusieurs années, le cheval qu'on veut lui faire rendre comme l'ayant volé depuis quelques jours. Tsien Pe-ya est encore confondu. Je ne vous écris pas une foule de détails que le docteur vous donnera de vive voix.

« Il y a une mesure à prendre sur laquelle je désire attirer tout spécialement l'attention de Votre Grandeur, pour qu'elle en fasse comprendre l'importance au vice-roi. Dès que la soumission de Sin-tchen sera acceptée, il faut que Lao ta-jen songe à disperser les chefs des rebelles, qu'il envoie les uns à l'orient, les autres à l'occident de la province, quelques-uns au nord et d'autres au midi. Ils ne demandent qu'à se battre contre les autres rebelles pour réparer leurs fautes et acquérir du mérite. Ils ne demandent à l'Empereur ni argent, ni vivres, toutes les dépenses seront à leurs frais. Par ce moyen, nous obtiendrons, je le crois, la paix de la province. Kin-aaron ne peut pas être employé au Kouy-tcheou ; qu'on lui ordonne de retourner au Yun-nan, son pays, et qu'on le presse de partir au plus tôt, car tant que cet homme-là sera à Sin-tchen, il n'y aura pas de paix solide. Il a la haute main sur toutes choses, on ne ferait rien sans le consulter. Sa volonté, ses conseils, ses désirs même sont des ordres pour tous les musulmans. Kin-aaron devra emmener au Yun-nan les hommes qui sont venus avec lui, ils sont à peu près au nombre de mille. Tous ces soldats occupent les maisons des habitants. Il faut que ces gens partent pour que les propriétaires puissent rentrer en possession de leur bien. Tant qu'ils seront à Sin-tchen, la ville de Sin-tchen sera la ville des musulmans ; dès qu'ils seront partis, les pauvres habitants qui souffrent depuis tant d'années, pourront rentrer chez eux.

« Le docteur va se mettre en route ; que Dieu le conduise à bon port et qu'il revienne le plus tôt possible, afin que je puisse me rendre à Hin-y-fou où l'on me réclame à grands cris. Je vous remercie bien, Monseigneur, de ce que vous faites prier les chrétiens pour la réussite de notre gigantesque entreprise. »

En envoyant Y à Kouy-yang, le missionnaire avait soin de prémunir l'évêque contre quelques-uns des projets de cet excellent homme et d'un de ses amis, projets qu'il trouvait trop chinois¹ :

« Su recommande au docteur de parler de façon à faire écrire sur l'édit de Lao et de Tchang tous vos titres, comme si cet édit était fait au nom de vous trois. Je désapprouve tout à fait ce plan. Nous sommes élevés assez haut dans l'estime de tous, pour faire le bien. C'est tout ce que nous demandons et ce qu'il nous faut. Si cela ne nous suffit pas, Dieu saura bien nous donner ce qu'il nous faut. Ces Chinois sont incorrigibles : plus ils en ont, plus ils en veulent. Défiez-vous pour cela du docteur, il m'a fait rougir bien des fois en faisant notre éloge. »

Mais s'il ne veut pas d'honneurs pour l'évêque ou pour lui, parce qu'il ne les juge pas nécessaires à son but, Vielmon en réclame pour les chefs des musulmans, il trouve même que c'est le seul moyen de les rallier complètement au gouvernement chinois :

« Il ne faut pas perdre un pays, lorsqu'on a un moyen de le posséder. Ce moyen est facile ; mais il ne faut pas en chercher d'autre ! C'est là le seul qui reste : Que Lao ta-jen donne des globules à tous ceux qui en veulent. Que tous ces globules ne soient que de la poudre jetée aux yeux de ceux qui les recevront, ils produiront le même effet que s'ils étaient vrais. Tous ces globulés se feront un plaisir de battre les rebelles de toute la province. Avec ce moyen le peuple de ce pays se trouvera heureux, car il est rebelle malgré lui. Ne serait-il pas dommage de massacrer comme rebelles des gens qui ne désirent que la paix ? Qu'on ne fasse pas payer les innocents pour les coupables, que tous ces globulés soient dispersés dans la province. »

En attendant le retour de Y ou les lettres du vice-roi, Vielmon fait son possible pour aller à Hin-y hien traiter le procès des chrétiens qui ont été mis à mort. « Les plus belles fleurs de ma rhétorique n'ont produit aucun effet, écrit-il, je suis toujours dans le grenier de ma pagode ».

Les musulmans, en effet, redoutent quelque piège ou veulent obtenir d'autres conditions que celles que le pacificateur leur propose, et ils le gardent avec un soin jaloux ; témoin ce fait que raconte Vielmon² : « Il y a quelque temps, je pris le parti d'aller voir mon hôtel de Ya-kiao, où j'ai reçu un si bon accueil avant d'entrer à Sin-tchen. Votre Grandeur sait déjà que Ya-kiao n'est qu'à quatre li de la ville. Je fais donc avertir mon ancien maître d'hôtel que j'irai dîner chez lui à midi. A 10 heures, je sors de chez moi.

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1899, 16 fév. 1865.

² A. M.-E., vol. 549^e, p. 1902, 16 fév. 1865.

Lorsqu'on voit passer mon palanquin, on croit que je vais faire une visite à Tchang Tin-tchong ou à Kin-aaron. Lorsqu'on me voit passer devant leurs portes sans m'arrêter et qu'on n'entend pas gronder le canon qui devrait annoncer ma visite, tout le monde ouvre de grands yeux. Mais on les ouvre bien plus grands lorsqu'on me voit sortir de la ville. Me voyant sorti de la première ville, on se demande ce que je puis avoir à faire dans la seconde. A peine ai-je fait quelques pas hors de la dernière porte que je me trouve au milieu d'une foule qui va toujours grossissant. Un individu en habit rouge vient me prier de ne pas aller plus loin sans escorte. « Je n'aurais pas dû sortir, dit-il, sans faire prévenir Tchang Tin-tchong, qui n'aurait pas manqué de me faire accompagner par des gens qui m'auraient préservé des dangers auxquels je m'expose en sortant de la ville. » Je réponds que, si l'on a peur que je me sauve, il est encore temps de me faire accompagner, que je consentirai volontiers à avoir quelques hommes que je n'aurais pas osé demander, parce que je ne croyais pas en avoir besoin, vu que je ne reçois que des politesses lorsque je sors de la ville. On me presse de rebrousser chemin. Je dis que j'attendrai là les ordres de Tchang Tin-tchong. On va le chercher au prétoire et on ne le trouve pas, ou plutôt on ne veut pas le trouver. J'envoie chez Kin-aaron qui fait assez le malade pour ne pas recevoir mes gens. Pendant ce temps, la foule grossit autour de mon palanquin, on voit sur le visage de tous la crainte et la frayeur dont leur cœur est rempli. Ils sont tous convaincus que leur vie est attachée à un fil que je coupe en quittant leur ville. La recherche de Tchang Tin-tchong, en se prolongeant, ne devient pas plus fructueuse. Je commande à mes gens de porter mon palanquin droit au prétoire. Cette fois, Tchang Tin-tchong sort au devant de moi. Il a la figure pâle et il est embarrassé pour me parler. Il m'invite à m'asseoir, mais il est si troublé qu'il n'a pas la présence d'esprit de m'offrir une tasse de thé. Il me dit qu'il regrette vivement de ne pas avoir connu plus tôt le désir que j'avais de sortir. Il m'eût fait préparer un hôtel convenable à Ya-kiao, et il m'y eût fait conduire par une escorte qui aurait dit au dehors tout le respect qu'on a pour moi. Je réponds que je n'ai pas besoin qu'on fasse des frais pour préparer un hôtel où je ne dois passer que quelques heures ; quant à l'escorte, on n'a qu'à me la donner, si on a peur que je prenne la fuite. Il me prie de rentrer chez moi en attendant que le Conseil délibère sur cette affaire. Je dis que, n'étant pas pressé, j'attends là la délibération du Conseil. Vous le devinez, on me prie de remettre ma visite à un autre jour. De là, le bruit que je suis prisonnier.

« Tchang Tin-tchong, le meilleur homme de Sin-tchen, était réellement confus de cette affaire. J'ai encore augmenté sa confusion par

une sortie que j'ai faite contre lui. Je n'étais pas content qu'on m'eût empêché de me promener et j'ai voulu le lui dire en des termes un peu durs. L'occasion était favorable; il est venu faire ses excuses, elles ont été mal reçues : « Je suis très mécontent, lui ai-je dit, que vous m'ayez empêché de sortir! On dit partout que je suis votre prisonnier, on dit plus que cela, on dit que vous voulez me tuer. Ceci m'inquiète peu; si j'avais eu peur de mourir, je ne serais pas venu me fourrer dans une caverne de brigands. Je désire une seule chose, c'est qu'on sache dans tout l'univers que les musulmans ont mis à mort un homme qui a fait tant de mille lieues pour les sauver. » Il me supplie de croire qu'ils ont de meilleures intentions que celles que je leur suppose, mais il ne me dit pas qu'elles soient gratuites. Ce dernier bruit avait en effet couru. Tchang Tin-tchong me dit que je ne dois pas oublier qu'il m'est impossible de trouver dans un pays en révolte l'urbanité des gens bien élevés. « Aussi, n'est-ce pas au peuple que je demande raison de sa conduite, mais bien à vous, parce que ce n'est pas le peuple qui m'a invité à venir ici, c'est vous. La lettre d'invitation que vous m'avez écrite est bien faite, elle est remplie de politesses. Cette lettre, je la garde, afin que s'il arrive quelque chose de fâcheux, je puisse la montrer devant Dieu. Car vous croyez en un Dieu, c'est le même que le nôtre. Il ne peut pas y en avoir deux. »

« Vous me blâmerez peut-être, Monseigneur, de ce que j'ai osé élever la voix aussi haut dans un pays où on recule si peu devant l'amputation d'une tête. Je prie Votre Grandeur de ne pas condamner ma conduite avant de connaître les motifs qui me l'ont dictée. Si je ne me montrais pas hardi devant ces musulmans, il me serait impossible de traiter avec eux. Si Kin-aaron n'était pas là, tout marcherait bien, tout marcherait vite; cet homme entrave tout. Recommandez et recommandez toujours à Lao ta-jen de le faire partir pour le Yun-nan, dès qu'il sera parti tout sera facile. Il y aura un diable de moins à Sin-tchen. Il me tarde de voir arriver le docteur et les mandarins chargés de terminer les affaires. Leur mission, comme la mienne, ne manque pas de difficultés. Que les prières de Votre Grandeur montent toujours au ciel pour son tout humble serviteur. »

Si cette surveillance des musulmans gêne le missionnaire, elle ne l'attriste pas plus qu'il ne convient, il a même une façon de l'envisager qui ne manque ni d'esprit, ni de piété :

« Tout le monde dit, et surtout les mandarins voisins, que je suis prisonnier des musulmans. Et quand je serais prisonnier! il y a bien des saints qui l'ont été et cela ne les a pas empêchés de monter au ciel. »

Si Vielmon ne cherche pas à quitter Sin-tchen malgré la volonté

des musulmans, d'autres paraissent vouloir l'aider à s'éloigner de cette ville, et dans une lettre il parle d'un mandarin qui désire partir pour Kouy-yang, afin, dit-il, de faire abréger la captivité du missionnaire. Ce secours ne sourit pas à Vielmon¹ :

« Je dois le remercier de sa bonne intention, mais j'avoue que j'aime mieux que personne ne se mêle de nos affaires. Si on consulte un tiers, qu'il soit même de nos amis, il dira qu'il faut accorder aux musulmans ce qu'ils demandent pour me délivrer, et se venger ensuite de cette trahison. Je ne suis pas du tout de cet avis. »

Puisqu'il ne peut pas quitter Sin-tchen, Vielmon voudrait au moins abandonner la demeure provisoire où on l'a installé, et se fixer dans la pagode qu'on lui a promise et qu'il compte transformer en église.

« Si je pouvais prendre possession de cette pagode, dit-il, je trouverais les jours un peu moins longs, je m'occuperais à l'organiser et j'établirais de suite une pharmacie. On nous a porté déjà plusieurs enfants dans le grenier que j'habite. »

D'autres espérances plus belles encore germent bientôt dans son âme² :

« Est-il besoin de vous dire, Monseigneur, que ma présence à Sin-tchen fait l'ouvrage de dix prédicateurs. Tous les païens n'attendent plus que la conclusion des affaires pour embrasser la foi. Plusieurs auraient déjà adoré si je l'avais permis, mais je leur dis que je ne veux pas de chrétiens à longs cheveux ; on ne peut pas être fidèle à son Dieu si l'on n'est pas fidèle à son Empereur. Quoique les païens ne se soient révoltés que par force, il me semble qu'il est prudent d'exiger qu'ils soient soumis avant de leur permettre de se faire chrétiens. Mais après la soumission ! Alors ! oh alors ! il faudrait des prédicateurs, il faudrait des missionnaires ! Car nous ne devons pas nous le dissimuler, Monseigneur, s'il ne vient pas de missionnaires à notre secours, nous perdons notre temps en convertissant les païens ! Malheureusement, j'ai des preuves à donner de ce que j'avance ; déjà plusieurs familles, qui ont fait leur profession de foi lors de votre visite pastorale, sont retournées aux idoles, il n'y a en cela rien d'étonnant. Que voulez-vous que deviennent, sans instruction, des chrétiens qui savent à peine faire le signe de la croix !

« Tchang Tin-tchong m'a fait visiter la pagode destinée pour une église ; elle est très bien placée, c'est le plus beau monument de la ville. Elle est vaste et bien disposée pour toutes nos œuvres. La pharmacie s'ouvrira sur la rue, le pharmacien pourra servir de

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1899, 17 janvier 1865.

² A. M.-E., vol. 549^e, 16 février 1865.

prédicateur parce que les hôtes devront passer chez lui pour se rendre au principal appartement qui va devenir église. L'école des garçons sera tout à fait séparée de celle des filles. Ces dernières se rendront à l'école par une rue qui conduit sur le derrière de la pagode. Les femmes se rendront à l'église par la même rue, tandis que les hommes suivront la rue sur laquelle s'ouvre la pagode. J'ai déjà songé au pharmacien qu'il nous faut ici ; Votre Grandeur se rappelle sans doute que notre martyr de la Sainte-Enfance, Paul Tchen, est originaire de Sin-tchen, son père qui est devenu chrétien est médecin et ne demande qu'à être pharmacien et prédicateur. Il est capable de faire l'un et l'autre. Je ne sais pas si c'est Paul Tchen qui nous envoie des enfants à baptiser ; mais nous en avons tous les jours et beaucoup. Sans nul doute, il intercède au ciel pour ses compatriotes. Je vous ai dit que mes deux aides de camp me précédaient lors de mon entrée à Sin-tchen. C'est donc la Sainte-Enfance qui y est entrée avant moi ; j'ai tout lieu de croire qu'elle y fera de grands progrès. On m'a déjà offert plusieurs enfants qui n'ont ni père ni mère, je n'ai pas pu les recevoir parce que la pagode n'est pas encore libre. On en a déposé un devant la porte de ma demeure pendant la nuit, je n'ai pas pu faire autrement que de le recevoir. Je l'ai confié à une nourrice à qui je donne cinq cents sapèques par mois. Je ne puis pas sortir une fois hors de la ville sans que les mères courent après moi pour m'apporter leurs enfants malades. En l'absence du docteur, c'est le Dauphin qui remplit les fonctions de médecin. »

Le missionnaire faisait lui-même directement œuvre apostolique :

« Aujourd'hui, écrit-il le 5 février¹, je suis allé prêcher dans un des faubourgs qui ne m'avait pas encore vu ; ils ont pris goût à la chose, et comme j'entrais à la maison, on est venu en députation demander à ce que mon secrétaire allât leur donner de plus longues explications. Je fais prêcher Song, Hu, et je retiens Ly Ma-tse ; son âge lui permettra de prêcher aux femmes. J'ai déjà trouvé un maître d'école, et un prédicateur pour les païens ; je suis à les éprouver, tout donne de l'espoir. Mais il me manque un local. Tchang Tin-tchong me dit le faire préparer. C'est bien lent ; il me faudrait de suite la pagode Tchouang-tchou, pour cela il faut que le docteur arrive. C'est probablement la première fois que les musulmans traitent un missionnaire et ses gens pour faire prêcher la religion chrétienne. »

Parfois Kin A-hong lui-même simulait le désir d'embrasser le christianisme. « Kin voudrait avoir un Nouveau Testament, écrivait Vielmon, je lui ai promis de faire connaître son désir à Votre Gran-

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 1953, 5 février 1865.

deur ; mais je craindrais de profaner ce saint livre en le mettant entre des mains aussi sales. »

Malgré ces dispositions extérieures, Vielmon ne croit guère à la conversion des musulmans, mais il espère en obtenir d'autres : « Si les musulmans ne se convertissent pas, écrit-il, du moins j'ai l'espoir de convertir beaucoup de païens : sur dix familles païennes il y en a huit qui n'attendent que la fin des affaires pour embrasser la foi. »

Peu à peu la situation générale s'éclaircit. Tout se passe bien à Kouy-yang entre Y, ses compagnons, l'évêque et le vice-roi.

Le 5 février Faurie reçoit les envoyés musulmans, « qui, dit-il¹, brûlaient du désir de me voir de plus près, je leur ai accordé un quart d'heure d'audience. Ils ont promis d'accompagner Vielmon eux-mêmes jusqu'à Hoang-tsoa-pa ».

Un missionnaire du Yun-nan, Fenouil, futur Vicaire apostolique², a été député au Kouy-tcheou par les autorités de la province qu'il habite, pour porter à Lao ta-jen des promesses de paix et l'inviter à aller prendre possession de sa résidence, se met de la partie. Il se trouve alors à Kouy-yang. « Il invite les musulmans du Yun-nan et ceux de Sin-tchen à dîner. Il a aussi invité tous les mandarins et globulés chrétiens. Tous les musulmans ont dîné à une table ; ils avaient amené leurs cuisiniers, on leur a livré une brebis, des poules et des canards qu'ils ont fricassés à leur guise. »

Mais voici qui est mieux :

Y est allé avec Faurie en audience chez le vice-roi.

« Il a exposé parfaitement bien toute votre expédition de Sin-tchen, écrit l'évêque à Vielmon³ ; Lao ta-jen me dit le lendemain qu'il n'avait jamais entendu exposer une affaire avec tant d'ordre, de clarté et même d'élégance. Il a fait ressortir votre courage et la fermeté de vos réponses, ce qui donne aux grands hommes une grande confiance en vous pour tout ce qui reste à faire ; il vous faut encore Y sien-sen pour le reste de la campagne. Pardonnez-lui tous ses petits défauts qui ne sont, au reste, que des excès de zèle. Y sien-sen n'a parlé ni à moi, ni à d'autres, du projet de me faire commissaire impérial, ni de mettre mon nom à côté de celui des grands hommes dans l'édit. Il a pensé, sans doute, que là-dessus je serais du même avis que vous⁴.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 743, 5 février 1865.

² Né le 18 novembre 1821 à Rudelle (Lot), parti le 16 septembre 1847, Vicaire apostolique du Yun-nan en 1881, mort le 10 janvier 1907 (*Compte-rendu* de 1907, p. 327).

³ A. M.-E., vol. 549^d, p. 737, 5 février 1865.

⁴ Pour traiter plus facilement avec les chefs musulmans, Y avait pris de sa

« Lao dont la confiance en vous a peut-être encore été augmentée par le récit de Y accorde toutes les demandes que vous lui avez adressées :

« Il y aura 39 globules, sans qu'il en manque un seul.

« Ma Tchoung-toung, qu'on voulait envoyer pour régler les affaires, est en ce moment au Su-tchuen. Lao ta-jen a le projet d'envoyer à sa place un nommé Ho venu du Yun-nan avec M. Fenouil. On dit que c'est un brave homme. Lao a aussi promis le globule rouge et un sceau pour Tchang Tin-tchong. »

Vielmon s'empresse d'exprimer à l'évêque sa reconnaissance, il y joint des nouvelles de la pacification¹ :

« Je remercie très respectueusement Votre Grandeur pour l'empressement qu'Elle a mis à me donner connaissance des heureux résultats obtenus par le Docteur. La joie que les grands hommes éprouvent de voir les choses en si bonne voie me fait plaisir. Ce plaisir est augmenté par une circonstance qui accroîtra leur joie et la vôtre. Tchen-fong-tcheou m'a envoyé ses députés pour me prier d'accepter sa soumission aux mêmes conditions que Sin-tchen.

« Mais, chose qui paraîtra quelque peu extraordinaire à nos intelligences européennes et qui est la plus naturelle du monde pour un Chinois, ces bonnes nouvelles sont accueillies avec crainte à Sin-tchen.

« Des hommes aussi coupables ne peuvent pas croire à un pardon obtenu si facilement. Ils craignent qu'on veuille leur jouer quelques tours, et cela les rend plus méfiants envers moi. D'un autre côté, Matchong les menace toujours, et si je n'étais pas dans la ville il aurait déjà exécuté ses menaces, cette ville serait réduite en cendres. »

Quelques jours plus tard l'évêque confirme les bonnes nouvelles déjà envoyées : « Les édits sont enfin imprimés ; les 40 pancartes pour globules sont faites aussi ; plus 40 autres gravées *ad hoc*, à votre

propre autorité la coiffure mandarinale à globule bleu ; le vice-roi, à qui Faurie en parla, l'autorisa à continuer tant qu'il le jugerait utile.

Dans une autre lettre : « Lao ta-jen ne tarit pas d'éloges sur votre compte, écrivait Faurie à Vielmon, à cause surtout du courage que vous avez eu d'entrer dans la ville de Sin-tchen. Il dit qu'il n'y avait pas moyen d'en finir autrement. Je n'ai encore vu que Lao ta-jen. Il approuve et ratifie tout. J'espère qu'il n'y aura pas d'ailleurs d'opposants. Tchang ta-jen tient à honneur que cette brillante affaire se termine avant sa retraite du gouvernement. Les grands hommes ont bien ri en lisant la clause que les mahométans pourront se faire chrétiens et *vice-versa* et ils prévoient bien que les chrétiens ne se feront pas mahométans. Ils approuvent fort cette clause qui coupera court à bien des démêlés. Ils verraient de bon œil que tous les mahométans se fassent chrétiens. » (*A. M.-E.*, vol. 549^a p. 733, 26 janvier 1865.)

¹ *A. M.-E.*, vol. 549^e, 16 février 1865.

disponibilité. Le diplôme de Tchang Tin-tchong est parti ce matin par Tchang Tien-hy. Il est aussi élevé en grade. »

Puis comme au milieu de ces difficultés, de ces travaux, de ces embarras de toutes sortes, l'évêque tient son âme élevée vers le ciel, se reposant dans la volonté de Dieu, il adresse au missionnaire ces sages paroles¹ :

« Ne vous empressez pas trop, mais faites les choses bellement et doucement, comme dit saint François de Sales ; modérez un peu votre tempérament qui voudrait tout faire en un jour, rappelez-vous souvent que nous sommes en Chine. »

A ce conseil Vielmon fait cette pieuse réponse² : « Bien que par caractère je sois porté à l'impatience, les nombreuses leçons que Dieu se plaît à me donner, depuis que je suis au Kouy-tcheou, produisent leur effet ; je suis là où Votre Grandeur m'a envoyé ; qu'est-ce que cela peut me faire que j'accomplisse la volonté de Dieu à Sin-tchen ou ailleurs? »

IV

Vie de Vielmon à Sin-tchen. — Retour de Y. — Les délégués. — Nouvelles difficultés. — Edit imprudent du préfet de Hin-y fou. — Derniers incidents. — Soumission de Sin-tchen. — Mesures à prendre par le vice-roi. — Vielmon quitte Sin-tchen.

Le missionnaire a bien besoin d'avoir confiance en la Providence et de se reposer en elle. Dans la seconde quinzaine de février, en effet, des musulmans tiennent conseil pour savoir ce qu'ils vont faire de lui et des chrétiens qui l'accompagnent³ :

« Quelques-uns opinaient pour qu'on s'en débarrassât par la mort !

« Un homme, animé des meilleures intentions, mon Tchou Yen-kia, vient me rappeler que je suis dans un méchant pays et me prier de ne pas m'exposer aux yeux de la canaille dont la ville de Sin-tchen abonde ! Tout en le remerciant de son attention, je lui fais observer que si j'avais craint la mort, je ne serais pas venu me fourrer dans une caverne de brigands. Pour cela, je n'ai pas cessé mes promenades : je passe devant ces mauvais sujets avec un air calme

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 737, 5 février 1865.

² A. M.-E., vol. 546, p. 2007, 27 février 1865.

³ A. M.-E., vol. 546, p. 2003, 27 fév. 1865

qui doit les étonner ; je parais aussi tranquille que si je me promenais dans la ville la plus policée du monde. On connaît mes aventures avec Tien ta-jen, on n'ignore pas mon voyage à Pékin, et on sait que le prétoire du général est le trophée de la victoire que j'ai remportée ; aussi, tout le monde est-il convaincu, à Sin-tchen, que la peur est mon moindre défaut ! »

Le respect que l'on a pour le missionnaire s'étend jusqu'aux chrétiens :

« Le courrier qui a porté la dernière lettre de Votre Grandeur a eu un peu peur. Les rebelles le voyant passer au milieu d'eux lui ordonnent de s'arrêter. Le courrier prend la fuite, les rebelles courent après lui, bientôt ils le saisissent et ils ont déjà dégainé le sabre pour lui couper la tête. Il réclame à voix entrecoupée quelques instants, et il sort en même temps de dessous sa robe une lettre à mon adresse. En voyant mon nom écrit sur la dépêche, les rebelles sont interdits ! puis ils disent au courrier : « En prenant la fuite, tu nous as exposés au plus grand des malheurs. Si nous avions tué un homme de Jen ta-jen, nous étions perdus, Tchang Tintchong nous faisait tous tuer ! » Ils l'ont fait bien dîner et conduire sûrement jusqu'à Sin-tchen. De Hin-y-fou on m'écrit deux fois par semaine pour me prier de m'y rendre au plus tôt. Il me faut absolument attendre le retour du Docteur et l'arrivée des mandarins pour me mettre en route. »

Le 27 février le catéchiste Y arrive avec les délégués à quelque distance de Sin-tchen, il envoie un courrier au missionnaire pour lui dire : « J'apporte pour le Père une lettre tout aimable du vice-roi. Quatre mandarins, deux chrétiens et deux mahométans, m'accompagnent, ils sont envoyés par Lao ta-jen pour régler les affaires de Sin-tchen. »

On croit entrevoir le moment où une solution définitivement heureuse va intervenir. Mais dans la cervelle fertile en ruses de Kin Ahong vient de naître un projet capable de tout remettre en question. Kin veut que l'on récuse un des délégués, Tchang Pin-san. « Le 28 février, écrit Vielmon¹, il envoie une députation chez moi au moment où je vais monter à l'autel. On a, dit-on, besoin de tenir conseil avec moi ; je fais répondre que je ne tiens pas conseil avant d'avoir terminé mes prières. La députation attend ; mais je ne me présente pas ; je me contente d'envoyer le Dauphin, et moi j'écoute derrière la cloison qui nous sépare. Ces envoyés de Kin viennent m'avertir qu'ils ne veulent pas que Tchang Pin-san entre sur leur territoire, et que, s'il y entre, ils le tueront. Voilà de bonnes dispositions pour

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2004, 28 février 1865.

des gens qui font leur soumission ! Le cas est grave et difficile ; il n'y a pas à répliquer avec eux ! il est impossible d'aborder Kin ! Comment répondre à une question insolente ? Je sais combien ces mauvais sujets hésitent peu devant un forfait ! Je les renvoie sans réponse et je prie Dieu de m'éclairer. Je me décide enfin à écrire à Tchang Pin-san pour le prier de ne pas entrer en ville, d'attendre que les choses soient un peu plus avancées, et lui dire que je l'enverrai chercher dès que le moment sera favorable ; que, pour maintenant, le peuple le craint, à cause qu'il leur a livré plusieurs batailles et tué plusieurs chefs. La députation de Kin a donné aussi ces dernières raisons. La raison majeure c'est qu'ils craignent qu'il veuille de l'argent.

« Si notre protocole parisien voyait toutes les infractions que je suis obligé de faire aux règles diplomatiques, il serait indigné ; mais il serait aussi convaincu, je pense, que les lois françaises ne sont pas faites pour la Chine. C'est un rude métier que d'avoir à traiter diplomatiquement avec des rebelles ! surtout avec des rebelles comme les musulmans de Sin-tchen. La diplomatie ne paraît pas avoir été faite pour eux. J'ai conçu un plan : nous verrons.

« Ma lettre à Tchang Pin-san écrite, je l'envoie au prétoire pour qu'il la fasse parvenir à son adresse, s'il la trouve écrite à son goût ; car mes lettres sont lues par ces brigands.

« De mon côté, j'envoie trois hommes, par des voies différentes, dire le vrai mot au Docteur. Je lui recommande de dire à Tchang Pin-san de se tenir le plus près de nous possible, pour deux raisons : 1° Si les affaires vont bien, je l'enverrai chercher de suite ; 2° Si les choses vont mal, il sera là pour me servir, ou plutôt pour servir Ma-tchong qui ne demande pas mieux que de frapper un grand coup.

Le surlendemain Tchang Tin-tchong vient voir le missionnaire :

« Je lui dis combien est grande l'imprudence que Kin a commise en me contraignant à écrire la lettre qui doit arrêter Tchang Pin-san sur la route. Je lui dis qu'il pourra réparer la faute, vu qu'il n'était pas présent lorsque cette affaire a eu lieu ; il est du même avis que moi. « Il faut, dit-il, attendre jusqu'au soir pour savoir si Tchang Pin-san arrivé avec les autres, sinon on avisera à un moyen de réparer la faute. On envoie des troupes au-devant des délégués. »

Evidemment l'affaire se corse, elle excite au plus haut point l'intérêt du principal acteur qui écrit :

« Quand on voudrait me faire partir de Sin-tchen maintenant, je ne partirais pas ; j'ai vu le commencement, je veux voir la fin. Jamais je n'ai lu un roman, pas même un roman chinois, aussi compliqué que le serait celui qu'on pourrait écrire sur cette expédition pacifique. »

Avant l'arrivée des personnages dont il est question, Vielmon exécute son plan :

« Les musulmans voient la sottise qu'ils ont faite en faisant arrêter Tchang Pin-san en route ; ils viennent me prier de lui écrire de venir. Je leur répons que je n'ai pas l'habitude de dire qu'une chose est noire après avoir dit qu'elle est blanche. Je leur dis donc que : puisqu'ils ont fait eux-mêmes la sottise, c'est à eux de la réparer. J'ajoute que je veux bien écrire, mais à la condition qu'ils écriront une lettre d'excuses qui me sera communiquée avant d'être envoyée. Je montre Lao ta-jen, Tchang ta-jen dans une colère, dans une indignation poussée au plus haut degré par leur fourbe conduite ! Je me dispose à écrire sur-le-champ à Votre Grandeur pour lui faire connaître l'indignité de leurs procédés. Je tiens déjà la plume à la main. Je ne sais pas si j'ai l'air de bonne humeur ! Mon plan a réussi : on a peur, et on me prie en grâce d'attendre un instant avant d'écrire à l'évêque. Je dis que, non seulement je veux écrire à l'évêque, mais aussi à Yuen et à Y afin qu'ils ne viennent pas ; il est inutile que ces deux-là viennent si Tchang Pin-san ne vient pas. On ne peut rien faire sans lui ; il n'est pas besoin de faire trois prisonniers de plus ! qu'on se débarrasse comme on voudra, et qu'on ne parle plus d'une soumission qui ne mérite pas de porter ce nom. On est ému ! On prie le Dauphin d'aller parler à Tchang Tin-tchong qui est prêt à écrire ce que je voudrai. A peine la députation est-elle sortie que je reçois la visite de Ho et de Yang, ils m'avouent qu'on ne peut rien faire sans Tchang Pin-san, et ils sont du même avis que moi : il ne faut pas que le Docteur vienne sans eux. — Bientôt après, la lettre de Tchang Tin-tchong arrive, il dit à Tchang Pin-san que : En son absence, je lui ai écrit de ne pas entrer en ville, et qu'il l'invite à venir au plus tôt. Je fais corriger la lettre et lui fais dire : « En mon absence, des gens qui n'entendent rien du tout aux affaires ont prié Jen se-to de vous écrire de ne pas venir. Je vous invite à venir au plus tôt avec Yuen Li-tchoan et Y lao-ta-ye. » Tchang Tin-tchong corrige sa lettre selon mes désirs, et me l'envoie pour être cachetée par moi et portée par un de mes hommes, accompagné de trois des leurs. Les rôles sont changés ; jusqu'à présent, c'est moi qui étais obligé de leur montrer mes lettres, le moment est arrivé où il faut qu'ils me montrent les leurs. Je me suis bien promis de leur prouver que je sais profiter des leçons qu'ils m'ont si maladroitement données pendant deux mois. Ho et Yang écrivent aussi à Tchang Pin-san dans le même sens. Je puis enfin écrire sans compromettre mon honneur. »

Le lendemain Tchang Pin-san n'étant pas arrivé, on lui écrit de nouveau pour le presser de venir. Puis Kin A-hong lui-même lui envoie des courriers pour l'amener à Sin-tchen. Mais Tchang Pin-san

est occupé à Pi-he-in, il a dû envoyer un exprès au vice-roi et il attend la réponse. Quelques jours après, il doit retourner à Gan-nan hien. Seul Yuen Li-tchoan arrive. Alors les délégués prennent la résolution de commencer à traiter les affaires sans leur collègue. Vielmon partage leur opinion, et le 13 mars s'ouvrent les conférences¹ :

« Si Votre Grandeur veut y assister, qu'elle se donne la peine de venir à la pagode où se réunissent les délégués. En ma qualité de président, c'est moi qui parle le premier ; je dis : « Comme je suis étranger, je ne connais pas les lois de ce pays, je ne parle pas bien la langue de votre précieux empire, je vous prie de me pardonner, s'il m'arrivait de commettre sans le vouloir quelques impolitesse ; mais vous pouvez être assurés que je vous parlerai franchement.

« A une invitation de Tchang Tin-tchong et de Kin A-hong, je me suis rendu à Sin-tchen, pour faire accepter leur soumission aux grands hommes. Avant que j'entrasse en ville, Sin-tchen a voulu connaître les conditions de la paix que je venais lui apporter. J'ai écrit ces conditions ; et ce n'est qu'après l'acceptation de ces conditions par paroles et par écrit, que je me suis décidé à entrer en ville. » Je montre le cachet, les lettres d'invitation et d'acceptation. On trouve le tout bien en règle. Je continue : « Lorsqu'ils m'ont tenu à Sin-tchen, ils ont voulu autre chose, et Kin A-hong a dit à Y lao-ta-ye tout ce qu'il fallait pour qu'ils fissent leur soumission. Ils ont donc prié Y lao-ta-ye d'aller à la capitale, pour conjurer les grands hommes d'accepter leurs nouvelles conditions. Tout a été accepté, grâce à l'intervention de l'évêque qui, comme vous le dites vous-mêmes, s'est donné beaucoup de peine. J'ai demandé à Lao ta-jen, par l'intermission de l'évêque, des hommes capables pour exécuter le plan que j'ai soumis et qui a été corrigé par Lao ta-jen. Ce qui est en encre rouge est écrit par la propre main du vice-roi. Je me réjouis de ce que le choix du grand homme est tombé sur quatre délégués intelligents comme vous. Ce qui me donne le droit d'espérer que les choses arriveront à une heureuse fin. Comme vous êtes tous des gens connaissant Dieu, vous peserez tout à la même balance. Les Musulmans comme les Chinois, les Tchong-kia tse comme les Miao-tse, sont tous le peuple de l'Empereur ! Je vous prie de faire attention à une chose que je vais vous dire dans votre intérêt : Si vous réglez bien ces affaires, vous aurez du mérite, et Lao ta-jen saura le récompenser ; si vous vous écartez des règles tracées, le globule que vous portez sur la tête n'est pas solide. Prenez garde à vous. C'est votre affaire. » Ils s'inclinent, et ils paraissent tous comprendre la

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2011, 14 mars 1865.

justesse de ce que je viens de leur dire. Ils me répondent que Lao ta-jen leur a dit de suivre en tout mes avis. Ils me laissent chez moi, montent en bas de ma pagode et se rendent chez Kin A-hong.

« Après la séance, ils reviennent tout consternés ; le Docteur n'a pas la force de parler, il va se coucher. Les autres trois m'exposent la cause de leur tristesse : Kin A-hong dit que les Mahométans ne rendent pas ce qu'ils possèdent. Et pour quelles raisons ? La ville de Sin-tchen appartient comme tout le reste de l'Empire à l'Empereur ; les Musulmans ont aussi bien le droit de la posséder que les Chinois. On lui demande : « Mais quand les propriétaires reviendront ? » Kin A-hong répond : « Lorsque les propriétaires reviendront, on pourra leur distribuer, si on veut, le bien des familles complètement éteintes, puisqu'on se proposait de distribuer ce bien aux Musulmans qui sont sans propriété. » Kin A-hong ajoute qu'il n'y a pas d'autre moyen à prendre pour arriver à une prompt solution de leurs affaires. Comment trouvez-vous le goût de Kin pour la justice commutative et distributive ? Voici le fond de son raisonnement : les Musulmans ont bien fait de se révolter ; non seulement l'Empereur doit approuver leur brigandage et le rendre licite, mais encore il doit le récompenser par des globules.

« Je réponds par un éclat de rire, en disant que je ne sais pas dans quel code se trouvent écrites de telles lois. Les délégués sont embarrassés. Je les exhorte à la patience. Kin a même eu l'audace de me faire communiquer une lettre qu'il veut adresser aux grands hommes pour les prier de confirmer ces choses que je ne sais pas nommer en français. Je laisse la lettre sur ma table, et je ne réponds rien, parce que je ne crois pas sa demande digne de réponse. Je ne suis pas troublé pour cela. Et j'attends que le bon Dieu étende son bras. Je fais observer aux délégués qu'ils doivent bien se garder d'écrire quoi que ce soit à ce sujet à la capitale, s'ils tiennent à garder leur globule. Ils le comprennent, mais ils ne savent pas comment se tirer d'affaires. »

Telle est la première partie des négociations des délégués, elle n'est pas brillante et ne semble pas devoir amener rapidement une conclusion.

Le chef militaire Tchang Tin-tchong s'en émeut, il va plusieurs fois trouver le missionnaire, puis il retourne vers ses coreligionnaires.

« Il leur montre un édit du préfet de Hin-y-fou fait pour tout entraver. Ce mandarin¹ a la témérité de dire que les musulmans res-

¹ Il se nommait Sen.

teront en possession du bien qu'ils ont ravi, et que si l'ancien propriétaire vient leur disputer cette possession, lui, mandarin, est là pour répondre et donner droit aux musulmans. Voilà ce qui a inspiré tant de hardiesse à Kin. Tchang Tin-tchong le prie de changer les ordres dans le sens de l'édit du préfet de Hin-y-fou. Je lui réponds que je ne changerai pas une lettre, que je ne puis pas disposer d'un bien dont je n'ai pas le domaine, et que je ne veux pas tromper l'attente du peuple qui a en moi pleine confiance. »

Les choses en restent là ; on se plaint que les délégués ne font rien pour avancer la question. Les délégués disent¹ : « Lao ta-jens nous a recommandé de nous conformer aux avis du prêtre, et le prêtre nous répond en nous montrant les ordres ! Pendant qu'ils cherchent partout les moyens de fléchir mon opiniâtreté, il leur arrive des nouvelles de Tchen-fong-tcheou et de Hin-y-fou. Ces nouvelles ne sont pas excellentes. Les troupes de Ma-tchong ne sont qu'à 8 li de la ville de Tchen-fong-tcheou. Elles ont déjà tué 4 chefs rebelles, deux musulmans et deux Tchong-kia-tse. Une lettre de Ma-tchong, écrite de Hin-y-fou, dit à Tchang Tin-tchong qu'il est bien long à faire sa soumission, et qu'il est fort étonné qu'on me retienne si longtemps à Sin-tchen, et que le Docteur étant de retour de la capitale, il n'y a plus de raison pour prolonger cet état de choses ; il le prie donc de lui répondre dans deux ou trois jours, s'il fait sa soumission ou non ; la réponse servira à Ma-tchong de ligne de conduite.

« On vient me prier d'écrire à Ma-tchong de retirer momentanément ses troupes jusqu'à ce qu'on ait tenu conseil. Je réponds que je donnerai cette satisfaction, dès qu'ils auront affiché l'édit qui ordonne la tonsure des cheveux. On m'invite à dîner, je refuse ; on m'apporte des présents, je les reçois ; mais cela ne change rien ni à mes résolutions ni à mes réponses. Ils ont l'air assez étonnés de me trouver inébranlable.

« Aujourd'hui, 14 mars, ils ont envoyé sept hommes à Tcheng-fong-tcheou pour avoir de cette ville le fin mot. Fera-t-elle sa soumission ou non ? »

Enfin Tchang Pin-san, retardé par les gardes nationaux de Gannan qui l'ont prié de les aider contre les rebelles, arrive à Sin-tchen. Dès le début, Vielmon est enchanté de lui.

« Tchang Pin-san est vraiment intelligent, écrit-il², il fait tout ce qu'il peut pour nous servir, et il le fait très adroitement, aussi adroitement que Houang se-ye. » Le 23 mars, on reçoit à Sin-

A. M.-E., vol. 546, p. 2011, 14 mars 1865.

² A. M.-E., id. id.

tchen la réponse de Tchen-fong qui pourrait être meilleure ¹ :

« Tchen-fong-tcheou veut faire sa soumission, mais à ces conditions : Il faut que Ho-tchong, qui est ici pour régler les affaires soit nommé général de Hin-y-fou, et il faut que sa nomination soit impériale. Pour cela, il faut que Tchen-fong-tcheou écrive à Pékin, et si l'Empereur répond favorablement à sa requête, Tchen-fong-tcheou fera sa soumission. Il faut noter que les Miao de Tchong-fong-tcheou ne connaissent pas plus Ho-tchong que le chien du marchand d'éponges. Votre Grandeur a déjà compris que les musulmans de Sin-tchen ont pour but unique l'anéantissement de Ma-tchong. Tchang Tin-tchong, en me faisant cette proposition, a l'air un peu confus, et il semble prévoir qu'elle ne sera pas bien accueillie par moi. J'y réponds par le silence ! Un peu plus tard je le fais prier de venir chez moi. En présence du Docteur seulement, je lui dis : « Après avoir réfléchi sérieusement à la proposition que vous m'avez faite, j'ai pris la résolution de vous prier de venir ici, afin de pouvoir vous dire tête à tête ma franche façon de penser. Depuis près de trois mois, je suis dans la ville de Sin-tchen ; vous savez si je vous ai trompés ! Tant que vous m'avez demandé des choses possibles, j'ai répondu par un oui. Lao ta-jen a répondu favorablement à toutes les requêtes que je lui ai présentées pour vous. Maintenant vous me demandez quelque chose d'impossible pour le moment. Si j'étais Chinois je vous promettrais d'écrire pour seconder vos désirs et je n'en ferais rien. Mais je suis Français, et pour cela je ne sais pas mentir ! Les bienfaits dont l'Empereur vous comble en ce moment sont grands ! Si vous ne savez pas en profiter, je ne réponds pas de l'avenir. Non seulement l'Empereur vous accorde le pardon de vos fautes, mais encore, il vous donne un globule que certainement vous n'avez pas mérité ! Depuis plus de 15 jours vous avez ce globule, et vous ne le portez pas ! Et avant de vous raser la tête, vous voulez demander de nouvelles faveurs, avant d'avoir remercié pour celles que vous avez reçues. Si vous adressez cette requête aux grands hommes, elle ne portera pas ma signature, et si elle porte celles des délégués leur globule n'est pas solide, pas plus que celui de Ho ta-jen. Si après avoir réglé les affaires, de toutes parts on est content de lui, je vous promets d'appuyer votre demande, et Lao ta-jen, qui ne demande que la concorde, ne peut manquer d'y répondre favorablement. Si cette demande est prématurée, elle vous sera préjudiciable. Je tenais à vous dire ces choses que vous comprenez bien, avant de quitter Sin-tchen. Je me propose de partir pour Hin-y-fou le premier de la troisième lune. Tant pis pour vous, si vous ne savez pas pro-

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2011, 14 mars 1865.

fiter de mon long séjour ici ! Prenez garde de ne jamais trouver une si belle occasion ! » Il s'en va sans répondre ce qu'il fera. C'est qu'il n'est pas le maître ; s'il l'était, il y a longtemps que tout serait terminé. Si nous ne voyons pas la fin de ces affaires, cette fois, je ne sais pas quand nous la toucherons. Quand le bon Dieu voudra. Le peuple la désire vivement, et moi aussi. »

C'est toujours, on le voit, l'incertitude la plus grande. Vielmon réussira-t-il ou non à Sin-tchen ? Il touche évidemment à la fin des négociations ; encore quelques jours et ses efforts seront couronnés de succès ou brisés par les ruses et la haine des rebelles. Il est facile de concevoir quelles sont les inquiétudes du pacificateur ; il se garde bien d'ailleurs de les laisser paraître ; il demeure ferme et calme. Enfin c'est la victoire, et le 25 mars dans un élan d'enthousiasme qui lui est bien permis, le missionnaire écrit¹ :

« L'ange du Seigneur, qui annonça à la Mère de Dieu l'incarnation, nous apporte de bonnes nouvelles, et j'ai la preuve que ce principe, que les deux extrêmes se touchent, est applicable aux affaires politiques. Gloire à Marie ! Cette bonne Mère, que vous avez tant priée et fait prier pour moi, veut que je remporte une glorieuse victoire, que j'obtienne un succès si longtemps incertain, le jour de sa fête ! Aujourd'hui Sin-tchen fait la tonsure des cheveux, je prie Votre Grandeur et tous les confrères de dire une messe d'actions de grâces pour un succès que nous ne devons qu'au secours puissant des prières. Je désire que cette messe soit annoncée aux fidèles, afin que ceux qui se sont unis à nous pour obtenir les faveurs du Ciel, s'unissent aussi à nous pour remercier Dieu de nous les avoir accordées. »

Le lendemain une autre nouvelle, meilleure encore, puisqu'elle est la conclusion et la preuve officielle visible aux yeux de tous, de la soumission des musulmans de Sin-tchen : « Kin A-hong est venu me remercier en grande pompe. Les autres 39 sont venus en corps et à cheval. Je ne sais pas si jamais j'ai vu tant de globulés réunis. Ils m'ont tous promis d'être fidèles à répondre au premier appel des grands hommes, pour pouvoir payer la dette de reconnaissance qu'ils viennent de contracter. Ils me répètent la promesse qu'ils m'ont déjà faite de ne pas dépenser une sapèque du trésor, quelle que soit la campagne pour laquelle il plaira à Lao ta-jen de les faire partir. »

Reste la soumission de la ville de Tchen-fong tcheou, mais à présent que les affaires de Sin-tchen sont réglées, Vielmon juge que celles de Tchen-fong suivront la même voie.

Le plus pressé lui semble être de se rendre à Hin-y fou où on l'attend depuis plus d'un mois.

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2020. 26 mars 1865.

Le succès y paraît assez facile, car l'antagonisme des autorités musulmanes de cette ville et de celles de Sin-tchen est près de disparaître s'il ne l'est déjà, au moins extérieurement.

« Sin-tchen comprend la nécessité d'être en bons rapports avec Hin-y-fou. Kin et Tchang Tin-tchong envoient des députés à Ma-tchong pour faire une paix de famille. Ils ont aussi prié le Docteur et deux délégués, un mahométan et un chrétien, d'être les messagers de cette paix. »

Vielmon donne ses derniers ordres, laisse à Sin-tchen Y avec les délégués pour régler quelques affaires de détail, trace dans une lettre à l'évêque les grandes lignes de la conduite que le vice-roi doit tenir envers les musulmans de Sin-tchen, indique que Pei Mou-sen doit être nommé sous-préfet de cette ville, demande l'éloignement de Kin A-hong et l'ordre pour Tchang Tin-tchong de combattre les rebelles avec le plus de troupes possibles, afin de faire le vide dans Sin-tchen. Il rappelle ensuite sa promesse personnelle de dédier à saint Joseph la future église de Sin-tchen si le succès répondait à ses vœux, exprime le désir que Muller aille le rejoindre à Hin-y-fou et il part pour cette ville le 28 mars, au milieu des ovations, suivi quelques jours plus tard par le mandarin chrétien Yuen Li-tchoan, le mandarin Yang-houen et le catéchiste Y.

V

Vielmon menacé par Lieou Che-tchou, mandarin de Hin-y hien. — Dans le fort de Ouan-ten. — Arrivée à Hin-y fou. — Proclamation aux habitants de Hin-y fou. — Difficultés soulevées par les chefs de Tchen-fong tcheou. — Muller va à Hin-y fou. — Propriétés offertes à Vielmon qui les accepte. — Au sujet des anciennes propriétés. — Les prêtres musulmans refusent de discuter avec Vielmon. — Départ de Ho-tchong. — Demande pour Ma-tchong du grade de général. — Négociations avec les chefs de Tchen-fong tcheou. — Ma-tchong nommé général. — Mort de Lieou Che-tchou. — Récompense pour dix-neuf chefs musulmans. — Installation solennelle de Vielmon dans la propriété Chou-yuen. — Conclusions de Vielmon.

La première et peut-être la plus difficile partie de la tâche de Vielmon est achevée ; une autre va commencer qui obtiendra des résultats immédiats plus importants.

Le 29 mars, vers midi, le missionnaire est à Ouan-ten. « Je me proposais, dit-il¹, de continuer ma route, mais les principaux chefs des 12 forts établis sur les plus hautes montagnes du pays, sont

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2025, 31 mars 1865.

venus me prier de vouloir bien mettre pied à terre chez eux. Ils m'ont conduit au 12^{me} fort, parce que c'est le plus près de ma route.

« Je visite trois forts. Les pauvres gens, qui ont déserté leurs villages depuis six ans, sont logés sur ces hautes montagnes, dans des cavernes ou dans quelques petites baraques qu'ils se construisent eux-mêmes. Beaucoup de monde y est mort de faim. Lorsqu'on a visité leurs tristes réduits, on comprend combien ils doivent être contents d'une paix qui leur permettra de retourner dans leurs villages. Il est vrai que ces villages ont eu bien à souffrir et il n'y reste plus guère que les traces de leurs anciennes maisons. Mais comme le pays est riche et qu'il est boisé, on aura bientôt construit de nouvelles maisons.

« Les chefs du fort m'annoncent que Lieou Che-tchou¹ vient au-devant de moi avec 2.000 hommes. Il m'attendra sur les limites de son territoire qui ne sont qu'à 30 li de Ouan-ten.

« Le 30 mars, au moment où je vais me mettre en marche, un chrétien tout essoufflé vient m'apprendre que Lieou Che-tchou a fait tuer plusieurs chrétiens à Hin-y-hien, et que ses soldats parcourent les villages où il y a des chrétiens pour tuer les hommes et ravir les femmes. Déjà deux jeunes femmes sont entre les mains de ces soldats barbares. Le chrétien ajoute avec assurance que Lieou Che-tchou a posté 2.000 hommes sur la route que je dois suivre, pour me tuer au passage². Il ne faut pas être peureux, mais il ne faut pas non plus être téméraire. Je me conforme donc à l'avis du grand nombre en restant au fort, jusqu'à ce que le mandarin civil de Hin-y-hien, à qui j'ai écrit de suite, m'ait renseigné à ce sujet.

« Le soir même j'ai la réponse à ma lettre. Il est bien vrai que Lieou Che-tchou a fait tuer plusieurs chrétiens. Le mandarin, sans me dire clairement ce que pense Lieou Che-tchou sur mon compte, m'engage à prendre une autre route pour me rendre à Hin-y-fou. La chose n'a pas besoin d'explication.

« Le moyen le plus sûr d'éviter Lieou Che-tchou est de retourner à Sin-tchen. Ce matin 5 de la lune, j'ai donc repris cette route. Lorsque j'étais au bas de la montagne sur laquelle le fort est perché, les chefs

¹ Chef de garde nationale, qui s'est érigé en dictateur dans le pays de Hin-y-hien. Comme c'était un ami du gouverneur, il en reçut un grade de mandarin militaire.

² On raconte que Lieou agissait ainsi par ordre de Tchang Leang-ki. Voici ce qu'écrivit à ce sujet Faurie :

« Lao ta-jen m'a dit que c'est Sen, qui avait donné ordre de vous tuer, lors de votre passage de Sin-tchen à Hin-y-fou. Il sait cela par un délégué qu'il a envoyé incognito sur les lieux, et qui a failli être tué aussi. Le premier moteur est Tchang Ta-jen (*A. M.-E.*, v. 549^d, p. 809. M^{sr} Faurie à M. Vielmon, 14 août 1865).

de ce fort viennent me prier de rentrer chez eux en toute hâte. A peine suis-je dans le fort que les gens de Lieou Che-tchou sont au bas de la montagne. Si je n'avais été appelé que quelques minutes plus tard, je mourais victime de leur férocité !

« Le persécuteur, craignant qu'on ne put m'atteindre sur la route, ne s'était pas borné à l'emploi d'un seul moyen pour arriver à son but. Il a ordonné au chef du fort de me tuer. Il paie ma tête 300 taëls, celle de mes gens 3 ligatures, et il donne tout mon bagage aux bourreaux. Bien que nous ayons grand besoin d'argent, je ne suis pas décidé à céder ma tête pour 300 taëls ; et le chef du fort dit qu'il ne gagne pas l'argent de cette façon. Il me communique la lettre de Lieou Che-tchou, et il donne des ordres pour que le fort soit bien défendu, au cas où Lieou Che-tchou viendrait l'attaquer. Il me cède sa chambre et son lit pendant qu'il veille lui-même à ma sûreté. Lieou Che-tchou fait garder toutes les routes, même celle de Sintchen. C'est connu de tout le pays qu'il veut absolument ma tête. Si, après cette lettre, vous n'en recevez pas d'autre de moi, Monseigneur, c'est qu'il aura atteint son but. »

Sur ces entrefaites Y et les deux délégués Yang-kouen et Yuen Li-tchoan arrivent à Ouan-ten, en route pour Hin-y fou ; croyant ne rien avoir à redouter de Lieou Che-tchou, ils ne s'arrêtent pas et se contentent de prendre quelques précautions¹ :

« Yuen, dans la crainte d'être reconnu comme chrétien, laisse à Ouan-ten le catéchisme qu'il avait dans sa chaise. Le mandarin musulman Yang fume, prise le tabac et l'opium et boit du vin, afin de ne pas passer pour mahométan, car on dit que Lieou Che-tchou en veut aussi aux mahométans. En mettant le pied sur le territoire de Lieou Che-tchou, Yuen Li-tchoan a failli mourir pour moi. On veut absolument qu'il s'appelle Jen. Pour prouver qu'il s'appelle Yuen, il montre sa feuille de pouvoirs munie des cachets des grands hommes Lao et Tchang ; un mandarineau prend cette feuille de pouvoirs et la jette loin de lui par mépris, disant qu'il ne connaît de grand homme que le mandarin Lieou Che-tchou. Les deux mandarins sont obligés de rebrousser chemin l'épée aux reins, bien heureux d'en être quittes pour une peur qui les a rendus malades.

« Deux autres mandarins païens, envoyés d'avance par Yuen Li-tchoan, ont couru un plus grand danger. Arrivés à Hin-y-hien après l'exécution des chrétiens, ils sont saisis et on veut les exécuter comme tels. Ils ont beau dire qu'ils ne sont pas chrétiens, on ne les croit pas. On leur fait fouler la croix ; ils marchent dessus, puisque ce signe de notre rédemption ne dit rien au cœur des païens. On croit

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 4 avril 1865.

que ces mandarins ont apostasié et on veut les tuer quand même. Puisqu'il doit mourir, le mandarin Ten réclame la faveur de se donner la mort lui-même. On lui donne un sabre ; il tient le sien d'une main et celui qu'on lui a apporté de l'autre, et il se met à gesticuler de façon à effrayer les voisins. Il fait ainsi de la place autour de lui, s'avance toujours vers la porte de la ville et, lorsque le moment est devenu favorable, il cherche, avec son compagnon, son salut dans la fuite. Il me semble que ce courage, de la part d'un Chinois, mérite une récompense. Aussi, je prie Lao ta-jen de changer la couleur de son globule. Il part pour la capitale, afin de rendre compte au vice-roi de la conduite de Lieou Che-tchou. »

Vielmon ne se contente pas de signaler le courage du mandarin Ten, il recommande plusieurs des hommes qui résident dans le fort où il s'est réfugié.

« Ces hommes, dit-il¹, ont bien du mérite, ils ont défendu leur pays contre les musulmans pendant 5 ou 6 ans, et sans eux aujourd'hui je finissais ma carrière diplomatique et apostolique, victime d'un assassinat. »

Il écrit aussi à Tchang Tin-tchong et à Ma-tchong pour leur dire le péril qu'il court et les deux chefs partent pour le protéger ; Ma-tchong avec plusieurs centaines d'hommes, Tchang avec 500 hommes, et les douze forts de Ouan-ten mettent toutes leurs troupes à la disposition du missionnaire, qui retourne à Sin-tchen en compagnie du catéchiste Y.

Celui-ci se rend à Kouy-yang, afin d'exposer sous son vrai jour la situation au vice-roi et de lui indiquer les dispositions nécessaires à prendre pour arriver à une solution.

Sa présence fut fort utile à la capitale. « Il a bien fait de venir, écrira Faurie², il a expliqué au vice-roi beaucoup de ressorts que je connaissais pas, ou ne comprenais pas.

« Il est arrivé aussi très à propos pour une infinité d'autres affaires, qui m'embarraisaient et pour lesquelles je n'avais personne à ma portée. »

Peu après le missionnaire se met de nouveau en route pour Hiny fou. Cette fois Tchang Tin-tchong avait pris toutes les mesures nécessaires afin que le voyageur ne fut exposé à aucun péril, et même, ajoutait-il, afin qu'il trouvât à chaque étape le vivre et le couvert. Cette dernière partie du programme ne se réalisa pas, ce qui se comprend assez facilement quand on songe à la désolation totale du pays, et pendant 24 heures Vielmon n'eut pour toute nourriture que deux bouteilles d'eau bourbeuse.

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2064, 1^{er} avril 1865.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 1765, 17 avril 1865.

A quelque distance de Hin-y fou, Ma-tchong l'envoya chercher en grande pompe, et le 7 avril le pacificateur arriva enfin dans cette ville, « qui¹ a tant souffert, dans cette ville où l'on a vendu au marché pendant longtemps la chair humaine, dans cette ville où des mères torturées par la faim dévoraient leurs enfants ! Hors de la ville de Hin-y-fou, tout a été dévasté, il ne reste pas une seule maison. » Plus de quatre mois s'étaient écoulés depuis que le missionnaire avait quitté Kouy-yang.

Pendant la première semaine de son séjour à Hin-y fou, il étudia les hommes et les choses. Le résultat de ses observations ne fut pas trop défavorable. Ma-tchong l'ayant prié d'adresser au peuple une proclamation, il le fit volontiers, en des termes dont voici la traduction² :

LÉONARD VIELMON, *missionnaire apostolique, Français de nation, délégué extraordinaire pour recevoir la soumission des six arrondissements du Département de Hin-y-fou*, faisons savoir que :

Depuis plusieurs années on ne voit que lances et combats ; les peuples sont dispersés et décimés, les familles ruinées, les propriétés abandonnées ; c'est vraiment déplorable. Heureusement qu'il s'est trouvé au milieu de vous un homme intelligent, le général Ma-tchong, qui, par sa loyauté a éloigné les méchants et protégé les bons, rejeté le travers et suivi le droit. Il a su ramener le désordre à l'ordre. Il nous a adressé une supplique pour faire parvenir sa soumission jusqu'aux pieds du vice-roi et du gouverneur, ce qui a grandement réjoui le cœur de Leurs Excellences. Voilà pourquoi ces deux grands hommes, après mûre délibération, nous ont prié de venir nous-même régler cette affaire.

Les suppliques des rebelles de Sin-tchen et autres lieux nous sont dès lors arrivées nombreuses, et nous avons été obligé de passer par Sin-tchen avant d'arriver chez vous. Nous y avons tout réglé et les peuples sont revenus au bien. Ils ont rasé leurs longs cheveux et les chefs ont reçu le globule de mandarins de l'Empire. En ce moment toutes les dissensions sont apaisées.

C'est dans le même but que je viens dans votre ville de Hin-y-fou. Mais, de crainte que les trois races de ce district n'en soient pas suffisamment instruites, je publie la présente proclamation.

J'espère que tous, tant à la ville qu'à la campagne, vous vous conformerez à mes ordres, que vous vous repentirez de vos fautes et vous tournerez unanimement vers le bien. Vous ne devez avoir aucune défiance et ne plus marcher par des chemins bifurqués

Quant aux maisons, champs et autres propriétés, le mandarin du lieu a les instructions les plus sages pour arranger tout cela. Pour votre révolte passée et tout ce qui est antérieur à ce jour, il ne vous en sera demandé nul compte. Notre seul désir est que, dès aujourd'hui, vous vous corrigiez et deveniez pour toujours un bon peuple, vous livrant paisiblement au commerce, à l'agriculture et aux arts, chacun selon sa vocation et son devoir, et que vous jouissiez tous ensemble des avantages de la paix. Ainsi

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 13 avril 1865.

² A. M.-E., id. id.

vous correspondrez comme de bons fils à l'amour paternel de Leurs Excellences, le vice-roi et le gouverneur. C'est là le grand désir et le ferme espoir de celui qui n'est venu ici que pour votre bien.

Respectez ceci et vous y conformez.

Fait en la 4^e année de l'Empereur Tong-tche, 3^e lune, 16^e jour (11 avril 1865).

Proclamation pour être affichée et publiée partout, afin qu'on le sache.

« Tout était bouleversé, continue le missionnaire, plusieurs villages de Tchong-kia-tse et de Miao-tse à quelques li de Hin-y-fou avaient arboré de nouveau le drapeau blanc et le peuple était loin d'être rassuré. Dès l'apparition de cette proclamation, les choses ont changé de tournure ; les chefs des villages susdits sont venus me voir et tout le monde paraît rassuré. La paix qui semblait douteuse me paraît maintenant solide. Que Dieu soit béni !

« Ma-tchong est l'âme de Hin-y-fou et de tout le pays. On ne peut pas le remplacer. Il est réellement notre ami ! Mes désirs sont pour lui des ordres. »

Le préfet de Hin-y fou, Sen, n'était pas absolument dans les mêmes dispositions ; c'était lui, en effet, qui avait publié un édit déclarant que les musulmans conserveraient les biens qu'ils avaient volés.

Il n'osait cependant pas montrer ouvertement d'hostilité contre le missionnaire ; malheureusement les chefs de Tchen-fong tcheou continuaient de s'appuyer sur cet édit pour refuser leur soumission, si la clause posée par le préfet n'était pas acceptée par le vice-roi.

Peut-être y avait-t-il un autre motif :

« Pour moi, dit Vielmon¹, je crois que si quelqu'un empêche cette soumission, c'est Kin A-hong, et plusieurs autres de Sin-tchen, qui la retardent pour attraper des grades ; ils voudraient prouver qu'ils sont absolument nécessaires dans le pays, et ils ont envoyé à la capitale Yang-kouen, leur créature, pour atteindre plus facilement leur but ; sans doute, en haut lieu, on aura vu clair et on aura compris, comme je l'ai dit bien des fois, qu'il faut que ces individus quittent Sin-tchen si on veut avoir une paix solide. Le départ qui presse le plus est celui de Kin A-hong ; il faut qu'il parte, il faut qu'il parte, il le faut absolument. »

La ville de Tse-hen tcheou était moins tenace, elle envoya à Vielmon des députés pour le prier d'accepter sa soumission aux mêmes conditions que Sin-tchen et Hin-y fou.

A cette époque Muller, que Vielmon avait désiré pour collaborateur, arriva à Hin-y fou. Son voyage n'avait été marqué par aucun incident, sauf à Sin-tchen. Lui-même a raconté ce qui se

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2513, 21 mai 1865.

passa dans cette ville à son occasion¹ : « Deux hommes du prétoire m'ont conduit d'étape en étape jusqu'aux frontières de Sin-tchen. Arrivés là, nous avons logé dans un camp Tchong-kia-tse, bâti dans une grande caverne.

« Personne n'ayant osé me conduire chez les Tchang-mao, nous avons angarié un indigène pour nous montrer la route ! Au premier village, ces longs cheveux (car à la campagne on n'est pas si pressé de se raser) furent bien étonnés de voir arriver une chaise à quatre porteurs, car mon porteur de cartes de visites avait pris une autre route. Mais comme le P. Vielmon avait jadis passé par là, dès qu'on sut que j'étais missionnaire et que j'allais à Sin-tchen, on eut confiance, et les mines farouches s'adoucirent. Après la première nuit passée dans une grande maison abandonnée et déserte, nous parvînmes à un marché dont les habitants, moitié au camp, moitié au marché, nous demandèrent nos passeports. Ma bonne mine européenne et le titre de prêtre de la religion du Seigneur du ciel m'ouvrirent la route. Dans ce marché figures sauvages, même dans les enfants de 8 à 10 ans ! Tous étaient musulmans, et les villages environnants aussi. J'ai logé chez le muphti, leur prêtre, qui m'a donné à déjeuner, mais ça sentait le suif !

« Quand je partis, deux hommes, portant le drapeau blanc au bout de leurs longues lances, m'escortèrent, et en avant sur Sin-tchen éloigné de 30 li. A cinq li de la ville, j'envoyai un porteur du drapeau blanc m'annoncer. Mon porteur de cartes était arrivé la veille et on m'attendait. Les cartes des grands hommes m'arrivèrent bientôt, et on devait me recevoir avec honneur.

« En effet, près de la ville, un des nouveaux globulés m'attendait avec deux drapeaux rouges, parasol rouge et musique. Je fus donc conduit en triomphe. Le lendemain je fis mes visites, et fut reçu avec honneur, j'annonçai mon départ pour le 19, vendredi-saint. Excusez ! si pressé ! On s'assembla à l'hôtel-de-ville, et la réponse fut... qu'il fallait rester chez eux, qu'ils me traiteraient bien et me donneraient la pagode. J'appris sous main leur intention, et comme les têtes non rasées (excepté celles des chefs) me disaient autre chose, je répondis : « Ou je pars pour Hin-y-fou, ou je retourne à Gan-nan. » Puis je leur parlai des rumeurs du dehors, sur le P. Vielmon, qu'ils avaient retenu prisonnier, des nouveaux bruits qu'on allait encore répandre sur moi, et d'autres raisons bonnes ou mauvaises, longues à écrire.

« Après bien des pourparlers, même avec Tchang Tin-tchong, ce dernier consentit à me laisser partir, et le 19, 50 lanciers m'escor-

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2030, 21 avril 1865.

tèrent sur la route de Hin-y-fou. Ils disent : « Quand Tchen-fong-tcheou, se soumettra (et c'est Sin-tchen qui l'empêche, je crois) nous afficherons l'édit et on se rasera. »

« Le samedi saint à 9 heures du matin, j'étais à 30 li de Hin-y-fou, lorsque je vis venir les envoyés du P. Vielmon... Je monte sur la mule que Ma-tchong a donnée au Père et je file.

« Ma-tchong, Sen ta-lao-ié, etc., etc., et le P. Vielmon m'attendent hors la ville avec de magnifiques drapeaux rouges, parasol et musique. »

Les deux missionnaires s'occupèrent ensemble des affaires politiques et des affaires religieuses. Ma-tchong et Sen avaient offert à Vielmon des propriétés pour servir d'église et de presbytère¹ : « J'ai été longtemps à me décider, écrit ce dernier, parce que je tenais à ne blesser les droits de personne. Sur les quatre maisons² dont on m'offrait le choix, il y en a trois qui sont des temples des ancêtres. Il pourrait arriver, après la paix, quelques arrière-neveux des familles auxquelles ces maisons ont appartenu, et ils auraient le droit de se plaindre de ce que nous nous serions emparés de leur bien. Mon choix est tombé et il reste sur un établissement du gouvernement. Voici ce que c'est : un préfet de Hin-y-fou, nommé Hou, fit bâtir pour son agrément une demeure³ vaste et magnifique⁴. Ce mandarin fit massacrer neuf cent et quelques musulmans. Il fut tué et son vaste hôtel devint l'habitation des musulmans, qui changèrent en mosquée les plus beaux appartements de l'édifice. C'était dans cette mosquée que s'étaient enfermés les deux chefs que tua Ma-tchong.

« J'ai cherché à connaître l'effet que pourrait produire sur le public le changement de destination de cet établissement, maintenant inutile à l'Etat. Tout le monde m'a répondu qu'on serait heureux de le voir transformer en établissement de bienfaisance, dont on ne peut que sentir le besoin dans un pays où la rébellion a fait tant d'orphelins, où elle a accumulé misères sur misères, calamités sur calamités. Du reste, il me paraît assez juste qu'on donne à celui qui vient apporter la paix un établissement qui a été bâti par celui qui fut cause de la guerre. On dirait que cet établissement a été construit exprès pour nous. La Propagation de la Foi et la Sainte-Enfance y trouvent tout ce dont elles ont besoin ; les deux sœurs y seront grandement logées et à leur aise. Collèges pour internes et externes, orphelinats de garçons et de filles, tout y a sa place bien marquée,

¹ En particulier la propriété d'une famille Ouang.

² A. M.-E., vol. 549^e, 15 mai 1865.

³ Hou Lin-cho.

⁴ A côté du Chou-yuen.

⁵ Cette demeure fut appelée Siao-chou-yuen.

bien distincte, exempte des communications prohibées par les mœurs chinoises. L'orphelinat des filles ne s'ouvrira pas sur la même rue que celui des garçons, et les femmes, pour se rendre à l'église, passeront par le couvent. La pharmacie s'ouvrira sur la rue qui traverse la ville de l'orient à l'occident. J'enverrai à Votre Grandeur le plan de l'établissement avec quelques notes explicatives. Ma-tchong et le mandarin civil ont adressé une supplique au vice-roi pour le prier de les autoriser à me livrer cet établissement. »

« Ma-tchong¹ m'assure que tout le monde sera content que nous fassions cette acquisition. Pour cela il faut que le vice-roi nous le donne ; il faut que l'acte de donation soit envoyé au préfet et à Ma-tchong. L'acte adressé à Ma-tchong suffirait, mais envoyé au préfet seulement, il ne suffirait pas ; je demande donc qu'il soit adressé aux deux ; s'il est possible je désire être chargé de remettre cet acte. »

S'appuyant sur le consentement des autorités de Hin-y fou et escomptant celui du vice-roi, Vielmon s'installa dans cet établissement dès le 18 mai en compagnie de Muller².

Quant aux anciennes propriétés achetées à Hin-y fou par Albrand, elles avaient subi le sort commun ; la maison avait été détruite, l'emplacement et le jardin pris par une famille musulmane qui les cultivait paisiblement.

« Ma-tchong voulait me les faire restituer de suite, écrit le missionnaire³, mais je lui ai dit que ceux qui avaient semé pouvaient recueillir la récolte. Nous pourrons y semer du froment cette année. On rendra en même temps que le nôtre le bien qu'on avait pris aux chrétiens. »

Dans son amitié et son estime pour Vielmon, Ma-tchong parlait de se faire chrétien avec tous les musulmans de Hin-y fou. « Mais, hélas ! écrit l'apôtre⁴, quels chrétiens seraient les musulmans. Lorsqu'il m'a fait cette proposition, je lui ai dit que ce n'est pas une affaire politique, qu'il doit faire une étude sérieuse de cette question à laquelle s'attachent les intérêts de l'âme. J'ai ajouté qu'il lui faut, avant de se décider, étudier la doctrine, discuter s'il en est besoin, sur les questions qui ne lui paraissent pas claires, et il embrassera la foi s'il est convaincu de la vérité de la religion chrétienne. Un

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2095.

² Voir à l'*Appendice*, Planche II le plan de cette propriété et des constructions avec leurs destinations telles que Vielmon les indique.

Dans une autre lettre Vielmon ajoutait : « Les constructions sont supérieures pour solidité et élégance et les réparations faciles. On nous donne des planchers. Tous les murs sont en pierre de taille. » (A. M.-E., vol. 546, p. 2030, 21 avril 1865.)

³ A. M.-E., vol. 549^e, 15 mai 1865.

⁴ id. id. id.

jour, le mandarin civil était présent, lorsque nous parlions de religion. Il aurait voulu entendre une discussion entre un musulman et moi. J'aurais désiré le satisfaire, mais on ne trouvait pas de mahométan qui consentit à discuter. Ma-tchong proposa un plan : il va faire appeler un muphti qui discutera avec moi et par ce moyen on verra de quel côté est la vérité. Le mandarin civil applaudit à la proposition. Je prédis à Ma-tchong qu'il ne trouvera pas un muphti qui veuille discuter avec moi. « Cependant, dit le mandarin civil, c'est là le véritable moyen de connaître où sont le vrai et le faux. — C'est justement pour cette raison, dis-je, qu'on ne réussira pas à faire venir un muphti jusqu'ici. — Il y en a un qui est savant », dit Ma-tchong et il donne l'ordre d'aller l'inviter, puis il continue : « Je ne permettrais pas qu'il violât mes ordres ! Son refus de venir serait une défaite aux yeux de tous, son honneur est engagé, il faut qu'il le défende, je lui en fais un devoir. » Moi, je ne compte pas sur ce muphti, et je fais toujours des signes de tête qui indiquent au mandarin civil qu'il ne viendra pas. Tout le monde attend avec impatience : bientôt le commissionnaire arrive, dit quelques mots à voix basse à l'oreille de Ma-tchong, on lève la séance et chacun se retire chez soi. Depuis, il n'a plus été question de discuter. »

Peu à peu la situation politique s'améliore, Ho, un ami de Kin A-hong, par conséquent un ennemi des missionnaires, repart pour le Yun-nan avec 3 ou 400 hommes. « Les¹ communications entre Hin-y-fou et Sin-tchen sont libres et fréquentes. On a ouvert un grand marché sur cette route, à Sin-pou, et la semaine dernière, pour la première fois depuis bien longtemps, il y avait des marchands et des marchandises des deux villes. »

Mais au moment où tout semble bien aller dans le sud-ouest, de mauvaises nouvelles arrivent de Kouy-yang, qui peuvent faire craindre que tout le bien opéré par Vielmon soit perdu.

« Vous dites que Kin A-hong est le diable de Sin-tchen, écrit Faurie au missionnaire², et moi je dis que Tchang ta-jen est le diable de toute la province ; il empêche le bien partout. Depuis bientôt 15 jours je presse pour obtenir les pièces nécessaires ; mais Tchang ta-jen entrave tout. Le bon vice-roi, qui vieillit à vue d'œil, devient tous les jours plus faible : il a peur de déclarer guerre ouverte à Tchang, qui aurait le plus grand plaisir du monde à voir les musulmans se révolter de nouveau. C'est là que tendent toutes ses démarches. Il ne veut pas entendre parler de changer le sous-préfet de Pou-gan, ni de faire prendre Lieou Che-tchou. »

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2153, 21 mai 1865.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 787, 15 juin 1865.

Jugeant cependant que l'arrestation de ce dernier est absolument nécessaire pour la tranquillité de Hin-y hien et des environs, Faurie en obtient l'ordre de Lao, à l'insu de Tchang. C'est déjà un point important d'acquis. Un autre point auquel Vielmon tient beaucoup est de faire nommer Ma-tchong général.

Il estime cette mesure indispensable pour augmenter le dévouement du chef musulman, accroître son autorité, l'aider à faire rentrer la ville Tchen-fong tcheou dans l'obéissance. Dès le 16 avril il demande ce grade. Le vice-roi accède aux désirs du missionnaire, mais avec une certaine réserve qu'explique Faurie¹ : « Le vice-roi écrit à Ma-tchong *propria manu* ; il compte sur lui seul pour organiser le pays. S'il ne lui donne pas aussitôt ce grade, c'est pour le stimuler ; il m'a dit : « Tien et Lin, avant d'être montés, faisaient beaucoup d'ouvrage, dès qu'ils ont tenu les honneurs, ils n'ont plus rien fait. Ma-tchong sera général, mais qu'il patiente encore et fasse tout comme ; au fond, il en a le pouvoir, puisqu'il est le premier du pays.

« Pour la liste des mandarins que vous avez envoyée, elle est aussi approuvée. »

Ces promesses n'aboutissent pas vite, et le 4 juin Vielmon insiste de nouveau ; trois semaines plus tard il revient encore sur son projet² :

« Il faut absolument que Ma-tchong ait le cachet de général de Hin-y-fou ! Cela, il le faut absolument sous peine de s'exposer à perdre encore une fois le pays. Ma-tchong est un homme solide ; mais il ne peut pas montrer son cachet, si ce n'est le cachet de général³. Ce cachet lui est aussi nécessaire pour lever du riz et des hommes, dont il a un besoin absolu pour battre Tchen-fong-tcheou, ou pour lui faire peur. Je conjure donc Lao ta-jen de s'en rapporter à moi pour cette fois, je l'en conjure par tout l'intérêt que je porte à la cause qui m'a conduit ici et qui m'y retient ; que le courrier qui apporte cette lettre à Votre Grandeur ne revienne pas sans m'apporter le cachet de général. Je le dis et je le redis, si on hésite encore à envoyer ce cachet, on expose cette partie de la province, et on me lie les bras. J'espère que mes observations porteront le fruit désiré. »

Les bonnes dispositions dont Ma-tchong fait montre vis-à-vis de Vielmon sont sincères, et sa déclaration d'aller attaquer Tchen-fong en est une nouvelle preuve. Le 12 juin Vielmon et Ma-tchong écrivent aux autorités de cette ville pour connaître leurs intentions

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 767.

² A. M.-E., vol. 546, p. 2169, 4 juin 1865.

³ Tchen-tai.

définitives. Ils ne reçoivent la³ réponse que vers la fin de juillet. Sans être décisive, cette réponse n'est pas mauvaise, d'autant qu'elle est accompagnée de la mise en liberté du père et de la mère de Ma-tchong, retenus depuis longtemps à Tchen-fong. On conclut de cette libération que si la ville n'avait pas eu l'intention de se rendre, elle eût gardé les deux vieillards en ôtage, afin d'empêcher toute attaque de la part de Ma-tchong.

Pendant ce temps, afin d'obtenir la mesure réclamée par Vielmon, Faurie emploie une forme de politesse usitée en bien des pays, et généralement heureuse. « Je suis, raconte-t-il¹, allé voir Tchang ta-jen, je lui ai fait observer que je comptais plus sur lui que sur Lao ta-jen, qui est vieux et malade, et qui, actuellement, ne peut pas faire grand'chose. Aussitôt, il s'est récrié que c'était Lao ta-jen qui avait plein pouvoir, que lui, Tchang, ne pouvait rien sans lui, etc., c'était ce que j'attendais. « Si donc Lao ta-jen nomme Ma-tchong général, vous y consentirez? » Il a répondu : « Oui », parce qu'il s'est vu pris. « Eh bien ! lui dis-je, je vais de ce pas chez le vice-roi, voir ce qu'il en pense ». Le vice-roi a aussitôt pris le pinceau et rédigé, en ma présence, le diplôme de général pour Ma-tchong, Tchang y corrigera bien quelque chose ; mais enfin, il sera, au moins, nommé provisoirement. L'obstacle est Lin ta-jen, qui, bien que mis de côté, n'est cependant pas dégradé et conserve le sceau de Hin-y tchen-tai. Lao ta-jen fait faire un sceau exprès pour Ma-tchong. »

Les choses se passent comme l'évêque l'avait prévu. Ma-tchong est nommé général à titre provisoire à cause de Lin. « Mais, ajoute Faurie en guise de consolation, Lao ta-jen dit qu'il faut avoir patience, que Tchang ta-jen n'est pas ici pour longtemps, etc., etc.

La pièce portant cette nomination est adressée à Vielmon, qui la transmet solennellement à Ma-tchong, ainsi que l'ordre d'arrêter Lieou Che-tchou.

La nomination est accueillie avec reconnaissance par Ma-tchong, avec enthousiasme par les musulmans. Mais ce n'est pas tout, il faut encore les 19 globules que le missionnaire a demandés pour 19 des compagnons du chef mahométan, et au mois d'août, après plusieurs instances, il ne les a pas encore reçus, alors il écrit cette lettre très pressante¹ :

« Que Votre Grandeur ne fasse aucun cas de tout ce que je lui ai dit depuis mon départ de Kouy-yang ; mais je l'en prie, je l'en supplie, je l'en conjure, qu'elle prête une attention sérieuse à ce que je lui écris aujourd'hui.

« J'ai été chargé d'une mission difficile : il me semble que j'avais

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2218. M. Vielmon à Mgr Faurie 7 juillet 1865.

le droit d'attendre d'en haut les moyens de faciliter ma tâche. Et voilà que contrairement à mon attente, une lenteur, une négligence que je ne saurais qualifier, ne cessent d'augmenter les difficultés de ma position. Je ne m'explique pas les raisons de cette conduite. L'empressement avec lequel les grands hommes ont répondu à mes désirs pour les affaires de Sin-tchen, ne m'a pas permis de proférer une seule plainte ; les chefs et les habitants de Sin-tchen n'avaient pas encore fait la tonsure des cheveux que, déjà, ils avaient les grades demandés, et bien que j'aie recommandé de ne leur rien donner de plus, avant la fin des affaires de Tchen-fong-tcheou, on a donné à plusieurs des postes qu'ils ne peuvent pas occuper. Pourquoi donc quatre mois de demandes incessantes restent infructueuses, lorsqu'il s'agit d'accorder une petite récompense à des hommes qui ont un mérite réel ? Est-ce parce que ces hommes sont de Hin-y-fou ? Est-ce parce qu'ils ont secondé Ma-tchong dans une affaire de la plus haute importance ? car il faut bien savoir que si Ma-tchong n'avait pas tué les deux petits chefs, Sin-tchen n'aurait jamais fait sa soumission. Ma-tchong, il est vrai, a une main ferme, mais il a besoin d'être secondé, et il l'est puissamment par les hommes dont j'ai donné si souvent la liste, afin d'obtenir pour eux un grade. A ma première demande, Votre Grandeur m'a répondu que le vice-roi accordait tout ; cette nouvelle leur a fait plaisir et à moi aussi ; mais depuis, chaque courrier qui arrive me couvre d'une nouvelle confusion, d'une nouvelle honte, et les musulmans pourront dire, avec raison, qu'on ne peut pas plus compter sur la parole des missionnaires que sur celle des mandarins chinois. Pour mettre fin à une affaire si désagréable, Yang In-koui est allé à Kouy-yang, et voilà que son retour, qui devait me remplir de joie, ajoute sur moi une nouvelle dose de confusion et de honte. Votre Grandeur ne me dit pas un mot à ce sujet, comme si elle n'avait pas reçu ma lettre. Je suis confondu, je ne sais quoi dire ; et il n'est pas difficile à Votre Grandeur de comprendre mon embarras. Ainsi donc, cette fois, je vous conjure, au nom du salut d'un pays, au nom du salut du P. Muller et du mien, de ne pas négliger cette affaire ; que Votre Grandeur ne laisse pas perdre un moment au vice-roi pour l'envoi de ces pièces ; le courrier Li promet d'arriver à Kouy-yang dans 7 jours et de revenir dans le même temps. Ne le chargez pas d'autre chose ; qu'il arrive vite, si vous voulez que je puisse lever la tête au moins une fois à Hin-y-fou. »

La réponse ne se fait pas attendre, le courrier qui selon sa promesse a fait deux étapes par jour est arrivé à Kouy-yang le 13 août au soir, et le lendemain Faurie écrit au missionnaire¹ :

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 809, 14 août 1865.

« Je n'ai cessé, en maintes occasions, de presser Lao afin d'obtenir des brevets pour les officiers de Ma-tchong ; mais Tchang, l'éternel ennemi de l'ordre, de la religion et des Européens, y a toujours mis l'embargo ; Yu ta-jen ayant pris les sceaux depuis huit jours, j'espérais aboutir. Il est tombé malade et même en délire ; il est un peu mieux et je vais aujourd'hui même recommencer mes démarches. Une autre raison du retard, me dit Lao ta-jen, c'est que pour ces brevets, il veut faire du positif et les faire ratifier par Pékin. Tous ceux de Sin-tchen ne sont que pour la forme. »

Cette fois cependant, les démarches de l'évêque aboutissent :

« Lao ta-jen envoie les 19 brevets demandés. Maintenant que Yu ta-jen est un peu mieux, les affaires marchent. »

Deux nominations désirées par Vielmon complètent la série des mesures d'organisation nécessaires à la paix : celle d'un nouveau sous-préfet à Sin-tchen et celle d'un préfet à Hin-y fou. Les choix faits par le vice-roi sont excellents¹ :

« Le mandarin nommé pour Sin-tchen est arrivé dans cette ville ; il est très content des musulmans et les musulmans, de leur côté, m'ont écrit pour me remercier de ce que je leur avais fait obtenir un si bon mandarin. Lao m'a bien compris, lorsque je lui ai dit toutes les qualités que devait avoir le mandarin civil de Hin-y-fou, puisqu'il a envoyé notre ami Ly Sin-long. Hin-y-fou est enchanté de lui. »

Quelques jours plus tôt le missionnaire courageux et habile qui depuis de longs mois luttait sans trêve pour rendre la paix à la malheureuse province du Kouy-teheou avait aussi reçu une récompense, non pour lui personnellement mais pour le bien des âmes qu'il rêvait si ardemment.

Le vice-roi avait envoyé toutes les pièces nécessaires pour la remise à Vielmon du Chou-yuen, et donné l'ordre à Ly Sin-long, le nouveau préfet de Hin-y fou, de procéder au plus tôt à cette opération¹.

La cérémonie officielle eut lieu le 7 août² :

« Ly Sin-long s'est entendu avec Ma-tchong pour donner à cette affaire le plus de solennité possible ; des employés des deux prétoires accompagnés d'une musique nombreuse nous ont porté un pien (inscription) et l'ont posé sur la porte du Tchou-tsien-chou-yuen³.

« Le Siao-chou-yuen ne portera donc plus désormais que le nom de Tien-tchou-tang. Li Pao-hen fait faire un compas pour mesurer le terrain ; il va faire lever le plan de l'établissement, et, selon l'avis

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 16 août 1865.

² A. M.-E., vol. 546, p. 2241. M. Vielmon à Mgr Faurie, août 1865.

³ A. M.-E., vol. 549¹, p. 35. Dissertation de Aubry, touchant les droits de la mission sur la propriété donnée à Vielmon, sur l'étendue de cette propriété.

du vice-roi, il nous en livrera un exemplaire en même temps qu'il en enverra un autre à la capitale¹. »

« Les mandarins sont tous venus me féliciter et se féliciter eux-mêmes de ce qu'ils auront maintenant un établissement de bienfaisance².

Après ce court récit, Vielmon ajoute quelques lignes touchantes³ :

¹ Dans une autre lettre, Vielmon écrit : « Ils m'ont envoyé en musique l'ancien *pien*, enseigne de l'ancienne pharmacie, écrit par Mgr Albrand. L'inscription est : « Temple de la renaissance. Consultations et remèdes gratuits pour les petits enfants. » On a posé au bruit des pétards ce *pien*, sur la première grande porte. (*A. M.-E.*, vol. 549^e, 16 août 1865).

² A propos de quelques-uns des écrits faits à cette occasion, Vielmon consigne dans une de ses lettres les observations suivantes : « Houang se-ye, en corrigeant le pin-tse, l'a embrouillé, il fait demander le Tchou-tsien-chou-yuen à côté du Siao-chou-yuen; ce Tchou-tsien et Siao-chou-yuen ne font que le même Chou-yuen; mais, en résumé, nous demandons le Siao-chou-yuen qui n'est autre chose que le Tchou-tsien-chou-yuen. Pour en finir au plus vite, il faudrait que Votre Grandeur priât Lao ta-jen d'écrire à Ly Sin-long de nous donner *tout simplement* le Tchou-tsien-chou-yuen sans parler ni de grand, ni de petit Chou-yuen; par ce moyen, la question sera débarrassée de toutes difficultés.

« J'apporterai moi-même à Kouy-yang les pièces concernant la donation du Chou-yuen; elles sont entre mes mains. (M. Vielmon à Mgr Faurie, (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 2221, 25 juillet 1865).

A ce sujet voici quelques indications données par Aubry :

« A cette époque, la maison aux 5 entre-colonnements, qui est au delà de la rue et habitée par des musulmans, ne faisait, emplacement et construction, qu'une propriété avec celle de ce côté-ci; avant la rébellion Tchang-pen-fou y avait fait bâtir ces deux maisons, pour le Che-pa-hio-se. Elles ne faisaient qu'une seule propriété indivise quoique coupée en deux par une rue, et si on donnait ou vendait la propriété du Che-pa-hio-se, tout le monde comprenait qu'il s'agissait des deux maisons. Tout le monde ici sait cela et l'inspection de l'emplacement et des deux constructions prouve que c'était bien là une même propriété.

« Or le Che-pa-hio-se, ainsi adhérent au Chou-yuen, est devenu sans conteste terrain de l'église (en la personne de M. Vielmon) en même temps que le Chou-yuen.

« Mais le Che-pa-hio-se se compose de 2 parties très distinctes, une maison au-delà, une au-deçà de la rue; les 2 maisons ont elles été données ou seulement une?

« Dans les anciennes pièces, où il est question de cette affaire, on ne distingue jamais, on dit : la propriété du Che-pa-hio-se, sans distinguer. De même dans les sentences de Ou-pen-fou *. Or elle se compose de 2 maisons qui sont inséparables et d'une seule propriété; les 2 emplacements ont été achetés ensemble comme faisant un même lot. Il n'y a qu'à voir l'alignement à partir de notre borne au coin de l'entrepôt de gauche jusqu'au coin de la maison Jen au-dessus de la maison Hy; puis les 2 maisons ont été construites ensemble avant la rébellion par Tchang-pen-fou pour le Che-pa-hio-se; le mode identique des deux constructions montre avec évidence qu'elles sont un seul lot. La rue n'y fait rien et n'existe pas depuis très longue date. » (*A. M.-E.*, vol. 549^e, p. 35 et suiv.)

³ *A. M.-E.*, vol. 549^e, 16 août 1865; vol. 546, p. 2243.

* Les sentences dont parle ici Aubry furent rendues en 1877 et en 1878 dans un procès que les notables de Hin-y fou intentèrent pour reprendre une partie de la propriété. (*A. M.-E.*, vol. 549^e, p. 35).

« Pendant qu'on m'adresse tant de félicitations, on dépose un enfant devant la porte. C'est un trop beau jour pour ne pas le recevoir. A peine est-il baptisé qu'il s'envole au ciel. Ma-tchong a voulu fournir le bois pour faire le premier cercueil. Le premier enfant qui, à peine entré chez nous, est monté au ciel, nous en envoie d'autres. Il y en a déjà neuf à la maison. C'est encore Ma-tchong qui donne le riz pour les nourrir. »

Après la remise officielle de la propriété on fit quelques réparations et quelques adaptations pour sa nouvelle destination : Le salon devint oratoire ; on prépara le presbytère, le salon de réception, la pharmacie ; la partie du palais qui devait être transformée en couvent était bien conservée, elle fut prête de suite et l'on demanda qu'une vierge y fut envoyée ; une école pour les garçons fut ouverte. Le 15 août Vielmon aidé de Muller fit la bénédiction de ces divers établissements, et les mit sous le patronage de l'Immaculée-Conception : « Cette dédicace à la Reine des Cieux, ajoutait le missionnaire n'est pas gratuite ; car c'est bien à son secours puissant que nous la devons. N'oublions donc jamais de l'en remercier. »

Le rôle de Vielmon est terminé ; sans doute la pacification n'est pas encore achevée. Tchen-fong tcheou reste sous les armes ; mais elle a retiré les troupes qui interceptaient la route mandarinale ; d'ailleurs, Hin-y fou se prépare et les rebelles se rendront ou ils seront battus.

Tsien Pe-ya, le mandarin de Pou-gan tin, n'a pas été changé, parce que le gouverneur de la province, Tchang, le soutient de tout son pouvoir, et cependant il fait une opposition ardente et ouverte au missionnaire ; pour faire échouer son œuvre, il vend toutes les propriétés des musulmans, et va jusqu'à tuer ceux d'entre eux qui passent sur le territoire soumis à sa juridiction. Evidemment la situation n'est pas encore très nette ; mais le pacificateur ne peut rien de plus.

Au commencement du mois de septembre, il reprend le chemin de Kouy-yang, passe par Sin-tchen, Gan-nan, au milieu des ovations des mandarins et des témoignages de reconnaissance du peuple. Partout on le loue, on le remercie, on lui offre des présents, on lui promet de se convertir au catholicisme.

« Sin-tchen eût voulu me fêter pendant un mois, écrit-il¹. A l'entrée des villes et des villages, on m'apportait des tables chargées de présents. Partout, je m'arrêtais un instant pour parler au peuple, je devais aussi accepter quelque chose de leurs offrandes si sincères, pour leur faire voir que je n'étais pas insensible aux marques de

¹ A. M.-E., vol. 549^e, 13 septembre 1865.

gratitude qu'ils me donnaient avec tant d'effusion de cœur. » Tous les païens déclaraient vouloir embrasser la foi. A Gan-chouen, on lui propose une propriété pour y établir un orphelinat¹.

Au milieu de cet enthousiasme, Vielmon jette un regard sur l'œuvre qu'il a entreprise, à laquelle pendant dix mois il a travaillé avec un indomptable courage, avec toutes les ressources d'un esprit fertile en expédients ; il la voit telle qu'elle est, belle, grande, féconde, mais incomplète par quelques côtés, incertaine par d'autres, pleine de dangers pour le présent et pour l'avenir ; il se croit le droit et peut-être le devoir d'exprimer à son évêque toute sa pensée ; loyalement et respectueusement il écrit cette grave et importante lettre qu'il faut retenir, moins peut-être pour s'arrêter sur la voie du dévouement et de l'héroïsme que pour peser dans un examen réfléchi, douloureux même, les conséquences de certains actes. Cette lettre est datée de Gan-chouen, 14 septembre 1865² :

MONSEIGNEUR,

Je suis bien heureux de toucher à la fin de l'expédition pacifique que

¹ Pendant ce voyage, il y eut une petite alerte que Vielmon raconte ainsi :

« Le mandarin n'était pas rassuré et a envoyé des explorateurs pour savoir s'il ne s'exposait pas en me laissant suivre cette route. A peine sorti de la ville, je rencontre huit rebelles liés et conduits au mandarin par ses soldats. Il me devient impossible de nier la présence des rebelles dans le pays, puisque j'ai vu moi-même les huit qu'on vient de prendre. Mes porteurs forment déjà le projet de ne pas aller beaucoup plus loin et ralentissent le pas. Nous arrivons bientôt à un village désert. Nous voyons les habitants gravir les montagnes voisines, emportant le plus qu'ils peuvent de leur bagage. Voici les explorateurs qui reviennent à bride abattue ; les rebelles ne sont, disent-ils, qu'à deux lis de la route. Tous les porteurs s'arrêtent et disent qu'il faut rebrousser chemin ! Je demande combien il y a de rebelles. On répond qu'il y en a plus de mille. Je repars : « Nous, nous sommes soixante. Soixante hommes comme nous auraient-ils peur de mille rebelles ! Qu'ils viennent, je m'avance le premier et je vous assure qu'il m'en faut quelques dizaines pour ma part. Si vous voulez me seconder, je vous promets la victoire ! — Si le grand homme est ainsi décidé, répondent mes gens, oserions-nous refuser de marcher avec lui ? » Un peu plus loin, un individu marchait à côté de ma chaise. Un des porteurs lui raconte ce que vous venez d'entendre : « Rien ne m'étonne en cela, dit le voyageur. La ville de Sin-tchen était au pouvoir des rebelles depuis six ans ; un mandarin n'eût pas osé y mettre le pied. Il y va et voilà qu'ils se rasent tous la tête. Il passe partout où il y a des rebelles et, les rebelles comme les autres, tout le monde vient applaudir à tout ce qu'il fait. Tous les rebelles qui viennent le trouver, c'est pour se soumettre ; nous n'avons point de danger à courir avec lui. Son nom est la terreur des Tchang-mao, qui ne veulent pas se soumettre. Tous ces Européens sont ainsi. J'étais à Kien-si-tcheou à la prise de la ville, Mong ta-jen (Muller) l'a défendue pendant trois jours ; s'il y avait eu quelques individus de sa trempe, les rebelles étaient perdus. » (*A. M.-E.*, vol. 549^e, 13 septembre 1865).

² *A. M.-E.*, vol. 549^e, 14 sept. 1865.

j'ai entreprise l'an dernier. Je suis sûr qu'il ne sera pas désagréable à Votre Grandeur de savoir ce que j'en pense.

Eh bien ! Monseigneur, je suis de plus en plus convaincu que l'Eglise est très sage en défendant à ses ministres de s'occuper sous quelque prétexte que ce soit d'affaires politiques, même quand ils auraient l'espoir qu'il en résulterait un grand bien pour le salut des âmes. Il est évident que j'ai fait un bien réel dans cette expédition. J'ai rendu la paix au pays, les familles dispersées loin de chez elles peuvent rentrer dans leurs propriétés, j'ai arrêté l'effusion du sang, j'ai sauvé la vie à un grand nombre d'hommes et, ce qu'il y a de plus précieux encore, j'ai sauvé l'âme de plusieurs, et j'ai l'assurance que le nombre des nouveaux chrétiens s'élèvera bien au-dessus de ce que nous aurions osé espérer, si Votre Grandeur peut envoyer des missionnaires partout où je suis passé.

Eh bien ! malgré ces avantages incontestables qui résultent évidemment de mon expédition, je suis certain que, si Votre Grandeur avait pu mettre d'avance dans une balance ces avantages et les inconvénients qu'il y a de s'occuper d'affaires politiques, elle ne m'eût pas député pour traiter une affaire qu'une foule de circonstances ont rendue difficile. Par la grâce de Dieu, je l'ai conduite à bonne fin. Que son saint nom en soit béni et que ce soit là mon dernier exploit de ce genre. Si Votre Grandeur ne pense pas comme moi, je suis sûr qu'elle se tournera de mon avis, lorsqu'elle aura entendu les raisons qui me font tenir ce langage, et je suis sûr aussi qu'aucun missionnaire du Kouy-tcheou, instruit par le passé, ne s'occupera de semblables affaires.

Un grand nombre de mauvais mandarins ne peuvent pas voir sans jalousie qu'un missionnaire, la croix à la main, puisse faire en un jour pour le bien des peuples ce qu'ils ne peuvent eux mêmes en plusieurs années avec leurs soldats armés ! S'ils se bornaient encore à ne pas faire de bien, s'ils ne faisaient point de mal ! mais laissons leur faire leur métier et faisons le nôtre ; il est assez noble pour que nous y consacrons tous nos instants. On trouve là plus de consolations que dans les affaires politiques.

Telles furent les conclusions que Vielmon tira de son expédition ; elles n'avaient rien d'enthousiaste et n'engageaient ni à continuer ni à recommencer. Ses pensées sur la jalousie des mandarins étaient justes, nous l'avons vu, nous le verrons de nouveau et très clairement, et « aujourd'hui encore, écrivait Aubry en 1882, si le souvenir de l'expédition de M. Vielmon est tout à fait honorable et respecté en apparence, mandarins et lettrés sont jaloux au fond de la confiance qui avait été donnée par le gouvernement à un étranger¹ ».

¹ Dans une lettre précédente Aubry avait écrit : « Il reste quelques témoins oculaires de l'expédition de M. Vielmon ; je n'en vois qu'un seul qui, parmi les catéchumènes de ce temps, ait été baptisé et reste fidèle chrétien. » (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 1821. Lettre à Gréa, 22 juin 1879).

Quand il apprit l'expédition du missionnaire, le consul de France à Han-keou, Dabry, écrivit à Faurie : « Veuillez féliciter M. Vielmon pour sa magnifique conduite dans l'affaire des mahométans. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d p. 830. Lettre du 12 décembre 1865).

CHAPITRE IX

HOSTILITÉ DES MANDARINS. — LES ABANDONS

1864-1865.

I

Massacre de quatre chrétiens à Hin-y hien. — Hostilité de Tchang Leang-ki. — Massacre de délégués et de néophytes. — Massacre du prêtre Thaddée Yang à Mou-you-se. — Autres actes d'hostilité.

A ce moment on peut poser en ces termes le problème de la situation : le voyage de Faurie dans le centre de la province a, extérieurement du moins, développé un grand mouvement de conversions au catholicisme dans cette région et assuré la soumission de cent mille rebelles ; l'expédition de Vielmon a grandi le catholicisme dans le sud-ouest ; l'hostilité des mandarins s'est accrue de tous les succès politiques et religieux des missionnaires ; du choc de ces forces que va-t-il advenir ; ou, si l'on veut, quels résultats pratiques produira l'action de l'évêque et des missionnaires, et quelles seront les conséquences de la conduite des mandarins ?

Parmi les principaux mandarins, jaloux des missionnaires et ennemis du catholicisme, il faut citer Fan O-lieou, tao-tai de Kouy-yang, Tchao Koue-lin, commandant des gardes nationales de Tsin-gai¹, Tchang Leang-ki, gouverneur du Kouy-tcheou, Lieou Che-tchou, de Hin-y hien.

¹ « Tchang fait toutes espèces de manœuvres pour empêcher la pacification, il marche sur les traces de Tien ta-jen ; Fan est un ami et un protecteur de Tien, il a fait tuer plusieurs chrétiens ; Tchao est le frère de Tchao-oui-san qui fit décapiter les séminaristes de Tsin-gay, il est l'ennemi juré de l'ordre et des chrétiens. » (*A. M.-E.*, vol. 549ⁿ, p. 626. M^{sr} Faurie à la Légation de France, Kouy-yang, 23 avril 1865).

Dans le chapitre précédent, nous avons entendu Vielmon parler à plusieurs reprises de ce dernier qui avait essayé de le faire assassiner, et qui avait fait tuer plusieurs chrétiens. Nous n'avons pas raconté ce dernier attentat, pour ne pas interrompre l'exposé de l'expédition et des négociations du missionnaire ; le voici : Au mois de décembre 1864, Lieou Che-tchou, ami de Tchang Leang-ki et soutenu par lui, fit arrêter et emprisonner neuf chrétiens : Abraham Chen Te-tsin, ordinairement appelé Tchen Yao-hong, plus tard gardien d'oratoire ; Ly-se, catéchiste ; Joseph King Te-tsai, qui avait été autrefois à l'orphelinat de Kouy-yang ; Le Hong-kouy, de Pe-ma-tong, connu aussi sous le nom de Lo To-ko ; Tchang San-ye et Tchang Se-ye, de Pan-kiang ; Tchang Miao-eul ; Tsao, fabricant de selles ; Tcheou-san, perruquier.

Le mandarin civil de Hin-y hien, Tchen Pin-jen les fit conduire à son prétoire et leur promit de les délivrer s'ils voulaient apostasier. Comme leur réponse unanime fut négative, ils restèrent en prison, jusqu'au moment où Tchen Pin-jen reçut une lettre de Vielmon, le priant d'examiner les accusations portées contre les captifs, et lui envoyant en même temps plusieurs exemplaires de l'édit du vice-roi en faveur des chrétiens. Voyant que Lao ta-jen faisait, de par l'Empereur, un devoir aux mandarins de couvrir les catholiques de leur protection, Tchen craignit de se compromettre et fit mettre les prisonniers en liberté. Plusieurs des néophytes qui avaient pris la fuite, apprenant cette nouvelle, rentrèrent chez eux. Le calme paraissait rétabli et l'on croyait ne plus rien avoir à craindre.

Mais le 29 mars¹ 1865 (3 de la 3^e lune), au soir, pendant que les chrétiens étaient en prières, Lieou Che-tchou envoya des satellites avec un petit mandarin pour se saisir de Joseph Tchao âgé de 50 ans, Pierre Tcheou, 36 ans, Pierre Tchang, 26 ans, avec ordre de les tuer immédiatement s'ils n'apostasiaient pas.

Les soldats obéirent et ne se donnèrent même pas la peine d'emmenner les captifs au tribunal pour les juger. D'après les ordres de Lieou, ils se contentèrent d'un rapide interrogatoire : « Voulez-vous renoncer à votre religion ou bien l'on va vous tuer ? — Nous aimons mieux mourir que de renier Dieu, » fut la réponse de tous. On les conduisit sur la place publique ; pendant le trajet, ils priaient à haute voix. Les satellites, irrités de leur courageuse piété, les brutalisaient en disant : « A quoi vous sert cette prière, puisqu'on va vous tuer ? — Nous avons prié toute notre vie, nous voulons prier jusqu'à la mort, répondirent les martyrs. » Ils étaient déjà arrivés sur la place et leur tête tomba aussitôt sous le sabre des bourreaux.

¹ Il y a diversité de dates ; quelques-uns placent le fait au 28 mars.

A ce moment, un néophyte que Y avait converti à Ta-pin, nommé Lieou et âgé de 37 ans, qui n'avait adoré que depuis huit jours et ne savait encore que le signe de la croix et une partie de l'*Ave Maria*, entre dans une auberge qui s'ouvre sur la place où vient d'avoir lieu l'exécution. L'aubergiste dit au néophyte : « Tu as de la chance d'être sorti, les satellites se sont présentés pour te prendre comme chrétien. J'ai eu soin de dire que tu n'es pas chrétien, fais bien attention de ne pas te montrer, autrement tu es perdu ! — Vous avez eu tort de dire que je ne suis pas chrétien, répond le néophyte. Vous croyez donc que le sang qu'on vient de répandre me fait peur. Non, je ne crains rien. » Et, se mettant sur la porte, il crie à haute voix : « Je suis chrétien ! je suis chrétien ! et je tiens à ce que tout le monde le sache ! » En l'entendant, les bourreaux le saisissent et lui coupent la tête qu'ils écrasent pour en extraire la cervelle et la répandre sur la place publique. Le néophyte avait reçu le baptême de sang. Les corps des martyrs furent jetés à la voirie, on ne put en recueillir aucune relique. Vielmon réussit seulement à obtenir une tunique de la dernière victime¹.

« Aussitôt après l'exécution, apparut une nuée lumineuse qui éclaira pendant longtemps la place arrosée du sang de nos martyrs. Elle attira les regards et l'attention des païens qui se demandèrent ce que sont les chrétiens dont le Ciel honore la mort par de tels prodiges ! »

Deux jeunes femmes furent arrêtées et violentées par les satellites : l'une d'elles était Paule, femme de Tchan Yun-koui et l'autre la femme du martyr Pierre Tcheou.

Faurie avertit le vice-roi de ce crime ; Lao prescrivit d'abord au sous-préfet Tchen Pin-jen de punir les coupables, puis il chargea le nouveau préfet de Hin-y fou, Ly Sin-long, de faire payer les pertes éprouvées par les chrétiens, de rendre justice aux femmes insultées par les soldats et enfin de choisir dans la ville de Hin-y hien un établissement pour en faire une église expiatoire ; mais les troubles entravèrent l'exécution des ordres du vice-roi et empêchèrent toute punition². Tchen se contenta d'annoncer qu'un des

¹ Cette dernière victime, Lieou, qui n'était que catéchumène, fut ensuite appelé par Faurie *Adauctus* pour signifier que, quoique non baptisé, il avait été adjoint aux chrétiens considérés comme martyrs. Nous avons, dans notre récit, suivi la version de Vielmon. Chantclair raconte le même fait d'une façon un peu différente. (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 2097. Lettre à Lions, 29 janvier 1880).

² En 1866, Muller alors à Hin-y fou voulut essayer de traiter l'affaire à l'amiable, mais Faurie lui écrivit : « L'affaire est allée à Pékin et le vice-roi a donné des ordres. Attendons pour voir ce qui en sortira » (*A. M.-E.*, vol. 549^a, p. 855. Lettre du 5 avril 1866).

meurtriers Hue Lao-pa avait été tué, on ne savait trop dans quelles circonstances.

Quant à Lieou Che-tchou, ayant appris que l'ordre de l'arrêter avait été donné, il essaya de soulever les habitants de Hin-y hien ; n'ayant pu y réussir, il s'enfuit vers le Yun-nan, et l'on raconta qu'il avait été tué dans le petit village de Pong-cha à 125 li de Hin-y hien¹.

Cependant, ce ne fut là qu'un malheur sans influence sur l'état général ; à la même époque, il y eut des faits beaucoup plus graves et qui eurent des conséquences singulièrement désastreuses.

Les bandes des rebelles qui ne s'étaient pas soumis venaient parfois jusque sous les murs de Kouy-yang porter leurs ravages. Le séminaire de Lou-tsong-koan, situé aux portes de la ville, ayant été plusieurs fois attaqué, Faurie organisa une garde nationale, à la tête de laquelle il plaça un chrétien Pierre Tcheou.

Le vice-roi eut le projet d'en former une sur ce modèle dans un certain nombre de villes et dans les campagnes.

« Quoique cette garde nationale n'ait pas été établie, raconte Faurie², elle a cependant produit de l'effet. Les rebelles en ont entendu parler, et ils ont compris que c'était leur mort. Apprenant d'autre part que les musulmans de l'ouest avaient fait leur soumission par mon entremise à des conditions fort douces, les chefs des divers partis m'ont envoyé des députés, pour me prier de leur rendre le même service qu'aux musulmans. Le vice-roi et le gouverneur m'ont prié de répondre affirmativement à leur requête. Comme je me défiais du gouverneur, je le priai de me donner quelques mandarins de sa cour pour accompagner la réponse que j'allais faire. Il accéda gracieusement à ma demande, ce qui ne l'empêcha pas de faire tuer à mi-chemin tous ces délégués, même les mandarins qu'il avait envoyés avec eux. Les rebelles, indignés de cette trahison, ont repris les armes avec plus de fureur. Ils savent cependant que ce n'est pas moi qui les trompe. Tout le monde, peuple et rebelles, déteste cet homme au cœur pervers, mais il a le pouvoir en main et on parle bas. Si le vice-roi n'était pas ici, tout irait bien plus mal, et si le vice-roi était seul, tout rentrerait aussitôt dans l'ordre, parce que sa probité est bien reconnue.

« Le gouverneur ayant réussi à empêcher la soumission des rebelles, s'est tourné du côté des Tchong-kia-tse, qui s'étaient soumis l'an dernier à l'occasion de ma tournée pastorale. Il y en avait environ cent mille qui avaient embrassé la foi et le mouvement conti-

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2227. M. Vielmon à Mgr Faurie, 6 août 1865.

² *Journal de la mission*, mars 1865, vol. 549°.

nuait. Le gouverneur, aussi ennemi de la religion que de l'Empereur et du peuple, a envoyé un général, sa créature ¹, avec une troupe de soldats. Ils ont commencé par molester quelques villages chrétiens ², sous prétexte qu'ils avaient été rebelles : « Il est vrai que nous avons été rebelles, mais depuis que nous avons embrassé la foi, nous sommes soumis à l'Empereur. Pourquoi venir molester des peuples soumis ? » Le général ne voulut pas entendre raison, il les força de livrer tout leur argent et leurs papiers, puis le massacre commença. Les néophytes se laissèrent dépouiller et massacrer sans résistance, de peur d'être accusés de rébellion, s'ils se défendaient. Les soldats se sont livrés sur les femmes surtout à des atrocités que ma plume se refuse à décrire. Quelques jours après M. Lions envoya une troupe de chrétiens armés pour aller ensevelir les cadavres. Ils trouvèrent encore des restes de leur barbarie. Ils avaient crucifié contre les parois en bois des maisons de jeunes femmes toutes nues, avec leurs petits enfants suspendus au cou de leur mère, puis ils avaient mis le feu aux maisons.

« A cette nouvelle tous les villages se sont mis sur la défensive, et il nous est presque impossible à nous-mêmes de les aborder. Sur cent mille néophytes il n'y en a guère que 10,000 qui n'ont pas remué, parce que M. Lions était au milieu d'eux. S'il y avait eu des missionnaires sur ces points, ce bouleversement n'aurait pas eu lieu, et le massacre qui en a été l'occasion n'aurait pu s'effectuer. Quelques villages éloignés s'étant mis en révolte ouverte, nous les avons rayés du nombre des chrétiens, afin que tout le monde sache bien que nous ne voulons participer à la révolte sous aucun prétexte.

« Quelque temps après, les rebelles apprenant cette boucherie, crurent le moment favorable et députèrent cent des leurs pour inviter les indigènes à se révolter de nouveau, leur promettant leur concours. Mais les indigènes réfléchissant que se révolter c'était comme apostasier leur religion, se décidèrent à plutôt mourir qu'à se révolter. Ils firent grande fête à ces députés des rebelles, les enivrèrent, puis les tuèrent tous à l'exception de trente, qu'ils conduisirent vivants au sous-préfet de Tchen-lin-tcheou comme preuve de leur fidélité à rester soumis. Mais le gouverneur affecte de ne pas y croire, il déteste plus les chrétiens que les rebelles. »

Le sous-préfet de Tchen-lin montra la même fourberie et la même cruauté. Il pria Lions d'envoyer un de ses catéchistes, Liou ³, chercher

¹ Son fils adoptif nommé Lin Tse-tsin.

Ces détails se trouvent également dans une lettre de Mgr Faurie à la Légation. (*A. M.-E.*, vol. 549^a, p. 791). Kouy-yang, 5 novembre 1865).

² Particulièrement Yang-mao-tchai.

³ *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 662. Plus tard le catéchiste Liou retourna dans son

à Pou-ngi un chef rebelle, Yong-eul, promettant de lui pardonner ; quand le rebelle fut présent le mandarin le fit décapiter.

Un autre résultat de cette politique du gouverneur, dont beaucoup de païens se rendaient très bien compte, fut le massacre, le 1^{er} août 1865, du prêtre chinois Thaddée Yang à Mou-you-se. Chargé d'un district qui s'étendait depuis le Hoa-kiang jusqu'à Hoang-ko-chou, Yang était fort zélé ; on lui reprochait seulement de manquer de simplicité et d'humilité et quelquefois de savoir-faire¹. Il habitait à Mou-you-se, dans la grande pagode du nord-est, hors de la ville ; il l'avait fort bien décorée et recevait de nombreux néophytes.

A 18 ou 20 li du marché, un propriétaire, Tsen Tao-kong, et presque tous les habitants du hameau ainsi que ses fermiers avaient embrassé le christianisme. Sur un monticule en face de la maison de Tsen, était la petite pagode du pays, changée en oratoire avec l'assentiment de la plupart des habitants, et qu'on appela Kieou-che-tang. « C'est cette malheureuse pagode qui fut la principale cause de la persécution ou conspiration, dit Lions². Elle paraissait avoir été donnée en bonne et due forme à la nouvelle paroisse ; cependant, une famille ne s'était pas convertie et son chef, Yen Tsie-ou ou Yen Kin-ou, résolut de recouvrer cette pagode. Incapable de l'emporter sur les chrétiens et sur le prêtre, il voulut se venger par un grand coup. Il ourdit un complot dans lequel il fit entrer deux individus nommés Lo, dont l'un était employé au prétoire, Pen, de Sing-tien, et beaucoup d'autres païens³. Le 1^{er} août 1865, à 4 heures du matin, Yen entra dans Mou-you-se à la tête de deux cents hommes en armes ; il fit proclamer à son de trompe qu'il avait l'ordre du mandarin d'attaquer et de tuer tous les chrétiens ; que les païens pour être reconnus et épargnés devaient allumer une lanterne devant la porte

pays, il fut poursuivi par les frères de Yong avec 80 de leurs amis, tous armés de lances, qui tuèrent Siu, le porteur de ses bagages, mais Liou put se réfugier dans le village de Hia-lo-ki, qui prit les armes pour le défendre ; devant cette attitude, les frères de Yong et ses amis se retirèrent.

¹ Lorsqu'il fit son expédition parmi les mahométans, Vielmon reçut à Yun-lin-tcheou la visite du prêtre Yang dont il parle en ces termes : « Le P. Yang est venu ici vendredi, monté sur un beau cheval, armé de deux sabres, et escorté par 25 hommes dont plusieurs étaient à cheval ; quelques-uns de ces hommes venaient pour leurs affaires, il avait 12 hommes à son service. Je lui ai fait observer qu'il n'était pas convenable que tout le monde mangeât le riz du prétoire, il en a renvoyé 7 le lendemain. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 1717. M. Vielmon à Mgr Faurie, Yun-lin-tcheou, 4 décembre 1864).

² *Journal* de M. Lions, p. 49.

³ Parmi les assassins du prêtre Yang, étaient les nommés Ouang, boucher et le satellite Kong, de Ken-ten. Renault trouva ce dernier en 1875 à Hin-y fou. (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 59. Lettre du 23 avril 1875).

de leur maison, puis avec sa troupe il se dirigea vers l'habitation du prêtre qui fut massacré dans son lit. Six néophytes qui habitaient avec celui-ci furent tués ou blessés, en particulier Lo In-koui qui fut frappé de cinq coups de couteau ; un vieillard, non encore baptisé, reçut sur la tête deux coups de sabre en forme de croix ; la vierge Tseng, institutrice des filles, subit les derniers outrages ; plus de cent familles furent pillées¹.

« Les mandarins ont fait semblant de se mettre en mouvement pour prendre les coupables, mais ceux-ci leur ont répondu en face : « C'est vous qui avez commandé ce coup de main et maintenant vous venez nous prendre ! ».

Aussitôt averti par l'évêque, Lao envoya des ordres pressants ; on arrêta un des chefs de la conspiration et un de ses compagnons qui furent décapités ; les autres coupables s'enfuirent chez les mahométans ; Ouang Tse-pin, sous-préfet de Yun-lin, fut vertement réprimandé, parce que le chef de ses satellites avait trempé dans cette sanglante affaire ; il commença par donner de mauvaises excuses, « puis² il se rendit à Mou-you-se pour examiner les cadavres ; il fit mettre les restes du prêtre Yang dans un grand cercueil, et enterrer légèrement dans l'endroit même où il avait été tué, c'est-à-dire dans la pagode changée en oratoire, que le Père habitait depuis environ un an. Les autres furent ensevelis par leurs parents et les chrétiens. »

Ensuite, croyant dégager sa responsabilité, Ouang fait saisir et décapiter un satellite. Le vice-roi dégrade le sous-préfet ; mais, quelque temps après, le gouverneur le nomme à un grade plus élevé.

Au mois de juillet 1866, Faurie demande au gouverneur du Kouy-tcheou, Tchang Leang-ki, de donner les réparations matérielles convenables. Tchang qui craint à ce moment l'arrivée d'un délégué vient voir l'évêque alors souffrant, et lui promet de « faire³ payer 800 taëls (6,400 fr.) pour la restitution de la chapelle et des ornements, de donner un local suffisant pour église, pharmacie et écoles ;

¹ *Journal de la mission*, 1^{er} août 1865, vol. 549^e ; *A. M.-E.*, vol. 549ⁱ, p. 365. Lettre de Mgr Faurie au Cardinal Barnabo.

² *A. M.-E.*, vol. 547, p. 452. M. Lions à M. Imbert, 4 novembre 1873.

³ « Il est arrivé hier au soir de Pékin des nouvelles qui bouleversent tous les prétoires et surtout celui du gouverneur.

« L'Empereur envoie un commissaire impérial muni de pouvoirs extraordinaires pour examiner et traiter les affaires du Kouy-tcheou. Ce dignitaire, qui se nomme Yen, vient du Kiang-si ; c'est un ami intime de Houang se-ye. Tout le monde croit qu'il vient pour nos affaires. Aussi veut-on se hâter de les terminer. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 2629. M. Vielmon à Mgr Faurie, 12 juin 1866. — Mêmes réflexions *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 856. Mgr Faurie à M. Muller, 5 avril 1866.

³ *Journal de la mission*, juillet 1866.

de faire apporter aux frais de l'Etat le corps du P. Yang jusqu'à la métropole, de donner à chacune des familles des chrétiens tués un terrain de 5 boisseaux de semences. »

Tsen, le chef de la conspiration, n'avait encore pu être arrêté ; on ne savait pas même, disait-on, où il était. Cependant quelques jours après l'entrevue du gouverneur et de l'évêque il fut pris. « Je suis aussitôt allé chez Tchang, raconte Faurie, pour lui déclarer, que je ne demandais réparation que pour les dommages matériels et que je pardonnais aux coupables. Le gouverneur m'a répondu : « J'admire votre miséricorde, mais je ne puis l'imiter. Cet homme est coupable comme meurtrier et comme chef d'une insurrection qui a troublé le repos public. C'est à ce titre que je l'exécute, c'est mon devoir. » Et le malheureux a été décapité.

Mais les autres promesses ne furent tenues qu'imparfaitement. Le corps du prêtre fut laissé à Mou-you-se. Au mois de février 1867, les rebelles, ayant attaqué et pris cette petite ville, ouvrirent le cercueil de Thaddée Yang et jetèrent épars ses ossements sous les débris de l'ancienne pagode qu'ils détruisirent. Dirigés par le catéchiste Tchen Tao-li, les néophytes recueillirent ces restes et allèrent les cacher dans une grotte, au delà de l'oratoire de Kieou-che-tang, et c'est en 1872 seulement qu'eurent lieu les funérailles¹.

¹ En même temps eurent lieu les funérailles de trois des chrétiens massacrés avec lui. Ils furent enterrés dans l'endroit où ils étaient tombés victimes de la haine des païens. Lions, qui faisait alors à Mou-you-se, sa première visite en qualité de Vicaire apostolique, raconte la cérémonie en ces termes :

« Le 2 décembre on est allé chercher les restes du Père dans la grotte où les chrétiens les avaient cachés. Nous nous sommes rendus jusqu'à mi-chemin, nous étions cinq, quatre missionnaires et moi, plus tous les chrétiens des environs. On plaça ces restes dans un beau cercueil porté par seize hommes ; les bannières, drapeaux, oriflammes précédaient avec une longue file de chrétiens ; mon palanquin venait après le catafalque, puis les missionnaires à cheval. On vint ainsi en procession jusqu'à l'oratoire, où l'on pria pendant deux jours, puis on acheva les funérailles.

« Le soir, à 10 h., quand les chrétiens se furent retirés, nous avons fait la reconnaissance des restes du P. Yang ; tous les ossements, à part quelques fragments, s'y trouvaient ; nous avons dressé un petit procès-verbal, dont nous avons laissé une copie dans le cercueil ; j'ai apporté l'autre avec moi, pour être placée dans les archives.

« Le lendemain, nous avons célébré la saint François* tout aussi joyeusement, que si nous n'avions pas eu de cercueil dans l'oratoire. Enfin, le lendemain de la fête, le jeudi, nous avons célébré un service ; pendant la messe, j'ai dit quelques mots de louange sur ce bon pasteur qui avait réellement donné sa vie pour ses brebis et pour son Dieu ; car s'il avait voulu s'enfuir, il l'aurait pu très probablement.

« Enfin, après l'absoute, on a transporté ses restes dans son tombeau. La musique a été de la fête. Les pétards qu'on a brûlés sont sans nombre ; le ciel en était obs-

* M^{gr} Lions se nommait François-Eugène, on lui souhaitait sa fête le jour de saint François-Xavier.

Prêtre depuis 1857, Thaddée Yang avait travaillé sérieusement dans tous les postes dont il avait été chargé. « Etant Chinois et pouvant voyager plus facilement qu'aucun de nous, écrit Lions¹, on lui confia les endroits les plus exposés ; pendant ses huit années d'apostolat, il a parcouru une bonne partie de la province, depuis Che-t sien-fou, jusqu'à Hin-y-fou et même au Kouang-si, presque toujours par des routes infestées de rebelles ou de brigands.

« Comme presque tous les Chinois, il était peureux ; il a donc dû souffrir beaucoup dans ses voyages lointains à travers mille dangers, mais il était prudent, et le bon Dieu l'a toujours aidé à se tirer des mauvais pas, jusqu'à Mou-you-se, où il s'était déjà donné beaucoup de peine pour instruire les néophytes, qui étaient nombreux, et pour organiser ses nouvelles chrétientés ; quoiqu'il fût d'un caractère un peu mordant, il était zélé et faisait bien le catéchisme ; ses ouailles l'estimaient et l'aimaient, surtout dans les parages de Mou-you se. »

Le massacre du prêtre Yang porta un coup fatal aux chrétientés de Mou-you-se et des environs ; sur un millier de néophytes, la plupart encore très ignorants, abandonnèrent le catholicisme ; assez peu de temps après, les mahométans ayant pillé la petite ville, presque tous ceux qui réussirent à échapper au massacre se dispersèrent, de sorte que ce pays, qui avait inspiré à Faurie et à Vielmon de si belles espérances, n'offrit pendant des années que ruines et désolation.

Lou-tsong-koan, où les rebelles reparurent, perdit, le 2 août 1865, le chef de sa garde nationale, le chrétien Pierre Tcheou, qui fut tué

curci, mes oreilles en tintent encore ! Les coups de canon (trois à trois) n'ont pas été épargnés non plus. Païens et chrétiens, tout était de la fête ; tout le monde a donné des présents soit en argent, soit en autres denrées, chacun selon ses facultés. Les dons se montaient à environ 300 fr. somme considérable, si l'on considère la pauvreté des habitants. Tous ceux qui faisaient des présents recevaient en échange le crêpe de deuil, c'est-à-dire 2 mètres environ de toile blanche (vous savez qu'en Chine le blanc c'est la couleur du deuil), mais la soie, quelle que soit sa couleur, n'est point permise en deuil. Ces deux mètres de toile étaient fendus par le milieu ; une moitié enveloppait la tête et l'autre moitié servait de ceinture. Quelques-uns même, les parents des victimes et autres chrétiens, étaient entièrement habillés de blanc. Outre la toile, qu'on distribue ainsi, on les invite encore à un grand repas ; ce repas a été donné le jour de la fête de saint François-Xavier, de sorte qu'on ne savait trop si c'était un repas de funérailles ou un repas de fête. Les dépenses pour tout se montent à près de 1000 francs, mais il faut dire que j'ai peu vu de si belles funérailles ; elles approchaient de celles de Mgr Faurie et même les surpassaient sur plusieurs points. C'était une juste expiation et réparation. » (A. M.-E., vol. 547, p. 479. Lettre à M. Imbert, Gan-chouen, 4 novembre 1873). En 1875, Michel, missionnaire à Mou-you-se, construisit un tombeau à la victime.

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 452. Lettre à M. Imbert.

en combattant les rebelles. « C'est une grande perte pour le collège et pour tout le pays, écrivait Faurie. Il a péri par la poltronnerie d'une centaine de soldats qui étaient chargés de garder un passage. Ils ont abandonné le poste, les rebelles sont passés par là et ont pris notre petite troupe par derrière. Du reste, il n'y a pas eu d'autre mort ni blessé. »

Quelque temps après, la station de Tin-fan eut beaucoup à souffrir des rebelles : les chrétiens furent décimés, l'église fut démolie, le pharmacien Joseph Lai se cassa une jambe en sautant du haut en bas des remparts et mourut cinq jours après ; Fou Ma-tse, un ancien chrétien de Tsen-y, qui avait autrefois vendu ses champs à l'évêque Albrand, fut décapité ainsi qu'un ancien catéchiste Ouang ; Lieou Kai-yuen, un catéchiste, faillit être brûlé vif, il fut sauvé par une femme nommée Fang qui avait un de ses domestiques dans le parti des révoltés.

On racontait encore que si Mihières avait été pillé sur le territoire de Pi-tsie, c'était par ordre de Tchang ; par son ordre également que Fenouil, en s'en retournant au Yun-nan, avait failli être assassiné à Pou-gan tin.

II

Tchang accuse à Pékin l'évêque et les missionnaires. — Son rapport avec les notes de Faurie. — Lettre du Tsong-li yamen à la Légation de France. — Lettre de Bellonet à Faurie. — Lettre de Faurie au Tsong-li yamen. — Eloge de l'évêque par le vice-roi Lao. — Sympathie apparente de Tchang. — Le cardinal Barnabo demande des explications. — Réponse de Faurie. — Le mandarin Hoang.

Non content d'exciter le peuple contre les missionnaires et de leur faire au Kouy-tcheou même le plus de mal possible, Tchang les accuse directement à Pékin et il envoie un rapport « qui, dit Faurie, est un tissu de mensonges. Je le transcris ici avec des notes¹ : »

Extrait du rapport adressé à l'Empereur par le gouverneur du Kouy-tcheou.

L'arrondissement de Hin-y-fou et ses dépendances sont depuis longtemps au pouvoir des rebelles mahométans et, bien que depuis deux années seulement j'aie pris la direction des affaires de la province, j'ai réussi à reconquérir les villes de Pou-gan, Gan-nan-hien et pris d'autre part des dispositions si propres à assurer le succès des opérations militaires contre les rebelles, que ceux-ci se trouvent réduits à un état constant d'appréhension². Dans les 11^e et 12^e lunes de l'année dernière, le préfet Suen Tsing-yen

¹ *Journal de la mission*, novembre 1865.

² « Il n'a rien fait et les musulmans se moquent de lui. »

et le yeou-ki de Ngang-y-tchen, Lieou Hong-kouy, pensaient à disposer leurs troupes pour faire un mouvement simultané, dont le succès presque certain eût été le coup de mort pour la rébellion, lorsque l'évêque¹ Faurie demanda à plusieurs reprises à Son Excellence, le gouverneur général Lao Tsong-koang, et à moi-même d'être autorisé à ouvrir des négociations avec les rebelles. Il envoya un de ses missionnaires, Jen Kuo-chou (Vielmon) à la ville de Sin-tchen-hien² pour porter des paroles de paix aux révoltés mahométans qui, loin de les bien accueillir, le retinrent prisonnier et le forcèrent à écrire au préfet Suen Tsing-yen et au yeou-ki Lieou Hong-kouy pour les engager à faire retirer leurs troupes. Les rebelles se joignirent alors aux bandes des Miao-tse et attaquèrent les districts déjà repris, où ils se livrèrent à tous les excès possibles. Ils mirent à mort le nommé Ouang You-ngan³ que le préfet Suen Tsing-yen avait envoyé porter un message à Jen Kuo-chou (Vielmon). Dans la 1^{re} lune de cette année, Son Excellence le gouverneur général dépêcha le mandarin musulman Ho Kuo-ngan, le préfet Yun-tsuen et le notable Y Ting-chang avec mission de se rendre auprès du prêtre européen pour se concerter avec lui ; mais à peine arrivés à mi-chemin, ils furent avertis que l'entrée de la ville leur serait interdite et ils se virent obligés de s'arrêter au camp de Pe-ko.

Sur ces entrefaites, le nommé Ma-tchong, ancien chef rebelle rentré dans l'obéissance⁴ et qui avait même obtenu dans notre armée le grade de général, reçut une lettre confidentielle des Miao-tse, le pressant de désertir les rangs de l'armée impériale et lui promettant, s'il y consentait, de le nommer général en chef des troupes rebelles. Ma-tchong rejeta ces propositions et communiqua la lettre qu'il avait reçue au préfet Suen Tsing-yen⁵ qui se décida à tenter un coup décisif sur les rebelles.

Ceux-ci, avertis à temps, furent effrayés de ce qui se préparait contre eux et, pour conjurer l'orage, laissèrent les envoyés du gouverneur général entrer à Sin-tchen-hien et donnèrent la liberté au missionnaire Jen Kuo-chou qui revint à Hin-y-hien⁶.

Cependant, dans la 3^e lune, le préfet Yang-tsuen nous fit connaître que le chef des rebelles, Kin Yuan-tchao, n'avait pas encore accepté les conditions de sa reddition, sous prétexte que ses alliés les Miao-tse ne voulaient pas entrer dans la combinaison. Il ajoutait que Ho Kuo-ngan avait essuyé un refus plus catégorique des musulmans et que, voyant sa mission manquée, il avait simplement repris la route du Yun-nan.

Quant au missionnaire Jen Kuo-tchou, ayant échappé une fois à la férocité des rebelles, il se sentait peu disposé à tenter de nouvelles démarches

¹ « C'est à la 9^e lune que les musulmans sont venus nous prier de leur servir de médiateur et c'est à la 10^e lune que nous nous rendîmes à leurs instances et à celles du gouverneur surtout. Par conséquent, à la 11^e et 12^e lune, il n'était plus question de guerre. »

² « Il partit pour Hin-y fou et non pour Sin-tchen. Il est allé dans cette dernière ville parce que les autorités de Sin-tchen, alarmées de la soumission de Ma-tchong, prièrent M. Vielmon de passer d'abord par leur ville pour recevoir leur soumission. »

³ « Mensonge ! Le nommé Ouang You-ngan n'a jamais existé. Tous les porteurs de messages étaient bien traités et même défrayés. »

⁴ « Il n'est rentré dans l'obéissance qu'après avoir obtenu notre médiation. »

⁵ « Ceci prouve que Ma-tchong était sincèrement soumis. »

⁶ « Il n'est jamais allé dans cette ville, ni avant, ni après. »

auprès d'eux. Il est à remarquer que toutes les circonstances regrettables que je viens de mentionner se sont produites à la suite de l'intervention de l'évêque Faurie¹.

Aujourd'hui, tout est remis en question et je vois de plus entre les populations fidèles de Hin-y et les musulmans de Tchen-fong-tcheou une haine telle que j'ai lieu de craindre de sanglants conflits².

L'intervention de l'évêque ayant amené le retrait des troupes (qu'il a demandé), les rebelles se sentant plus pressés par le danger, ont hésité à opérer leur reddition. Cette hésitation a été funeste aux populations fidèles, qui sont aujourd'hui exaspérées et disent tout haut que, sans l'intervention inconsidérée de l'évêque, les troupes n'auraient pas été éloignées et que les coups de main tentés victorieusement par les musulmans auraient pu être soutenus.

Ils regardent donc l'évêque Faurie comme la cause première de leurs désastres³.

De nouveaux conflits sont aujourd'hui inévitables et les populations elles-mêmes ont levé des troupes pour s'y préparer⁴.

L'évêque n'est pas moins en butte à la haine des rebelles, qui voient ce qui se prépare contre eux et saisiront certainement l'occasion de lui faire payer leur déconvenue⁵. Les mandarins, qui ont été séduits⁶ par les projets de l'évêque Faurie, et employés dans les négociations qui en ont été la suite, ne lui pardonneront pas de les avoir entraînés dans de fausses démarches⁷ et je crains sérieusement que tôt ou tard il ne soit victime des mécontentements qu'il a excités. C'est à lui seul qu'il faut les attribuer et s'il était mis à mort par l'un des partis mécontents, l'autorité locale ne saurait être regardée comme responsable⁸.

Je supplie donc Votre Majesté d'ordonner au Tsong-li ya-men de s'entendre avec l'envoyé de France résidant à Pékin, pour faire inviter l'évêque Faurie à s'abstenir désormais de toute ingérence dans les affaires politiques ou militaires de la province qui sont du ressort des autorités locales.

Il évitera ainsi de créer des mécontentements et n'attirera pas sur lui les suites funestes qui pourraient en advenir.

« Comme tout ce qui précède est faux, il n'y a pas lieu de réfuter ceci. »

² « Les rebelles, le peuple et les mandarins sont pleins de reconnaissance. »

³ « C'est tout le contraire. Les peuples sont pleins de reconnaissance, et le pays est toujours en paix. C'est même de toute la province, le seul département qui jouisse de la paix et de l'abondance. »

⁴ « C'est faux ; mais ce qui est vrai c'est que le gouverneur dresse mille machinations pour faire remettre tout le pays en révolte. Rien ne lui serait plus agréable que de pouvoir changer ses mensonges en réalités. »

⁵ « Les rebelles détestent ce gouverneur qui a empêché leur soumission. Ils savent nos bonnes intentions. »

« Ce gouverneur annonce d'avance que les rebelles veulent nous tuer, afin de nous faire tuer lui-même, et de pouvoir se justifier ensuite. »

⁶ « Personne n'a été séduit. Nous n'avons employé que des chrétiens. Tous les autres ont été envoyés par le vice-roi et le gouverneur lui-même. »

⁷ « Le gouverneur fait mille avanies aux mandarins qui ont prêté leur concours à cette bonne œuvre ; mais il n'y en a pas encore un seul qui se plaigne de nous. Tous, peuple et mandarins, se plaignent de lui. »

⁸ « Tout ceci prouve qu'il veut nous faire tuer d'une manière quelconque ; après cela il dira selon les circonstances : *c'est le peuple, ce sont les rebelles, etc.* »

Le Tsong-li yamen s'empessa de transmettre ce rapport au chargé d'affaires de France à Pékin, alors de Bellonet¹; nous n'avons pas la réponse de ce dernier, mais évidemment elle ne fut pas favorable à Faurie comme le prouvent les pièces suivantes :

Les Membres du Tsong-li yamen au chargé d'affaires de France.

Nous avons reçu la lettre du noble chargé d'affaires relative à la rébellion musulmane du Kouy-tcheou ainsi conçue (reproduction de la lettre²).

Nous ministres, voyons que la rébellion du Kouy-tcheou, est due à d'anciens ressentiments entre chinois et musulmans, et cette affaire est tellement embrouillée qu'il est presque impossible d'y rien comprendre aujourd'hui.

Bien que notre auguste Empereur regarde les musulmans comme étant ses sujets au même titre que les chinois, il a dû cependant faire la différence parmi eux des bons et des mauvais, sans tenir compte de la nationalité. C'est pour cette raison qu'il a publié plusieurs édits pour recommander particulièrement la solution de ce différend aux autorités du Kouy-tcheou. Ces dernières ont naturellement redoublé d'efforts pour se rendre au désir de S. M. en encourageant les bons et en punissant les coupables.

Il est malheureusement bien difficile de modifier dans un court délai les présomptions qui existent chez les deux partis, soit que les mesures n'aient pas été prises à propos, ou bien que chacun ait agi séparément et sans entente : l'inimitié est un fait patent aujourd'hui. N'importe qui a tort ou raison dans la lutte, n'importe celui des deux partis qui reste victorieux, la faute en revient toujours aux mesures.

Il est constant que les magistrats, malgré tous leurs efforts, n'ont obtenu aucun bon résultat, il nous semble que ce serait donc chose encore bien plus difficile pour votre évêque, en sa qualité d'étranger et d'hôte de la ville.

De son côté, il n'avait pas d'autre intention que de ramener les gens dans la voie du bien, mais il est à craindre, qu'en se rendant à ses conseils, tout ce que les musulmans ont proposé touchant leur soumission était bien loin d'être sincère.

En supposant pour un instant qu'ils auraient observé fidèlement les conditions qu'ils mettaient à leur soumission, ils n'eussent pas manqué de recommencer les hostilités à la première occasion favorable.

Votre évêque se serait donc de cette façon exposé à l'inimitié des deux partis, et se serait repenti de ce qu'il avait fait.

Les autorités agissaient donc en connaissance de cause, et si elles se sont prononcées d'une manière aussi réservée, c'était avant tout par égard et pour reconnaître les bonnes intentions venues du dehors.

Maintenant Votre Excellence nous fait connaître qu'elle vient d'écrire à son évêque d'avoir à s'abstenir de s'occuper désormais des affaires extérieures, et grâce à une bonne entente générale, le voilà sorti de cette

¹ Claude-Henri-Marie de Bellonet, attaché autorisé aux Archives en 1850, attaché libre à Naples en 1852, etc., secrétaire de 2^e classe à Pékin en 1862, à Stockholm en 1867, à Washington en 1870, ministre plénipotentiaire à Lima en 1872, mort à Paris en avril 1881.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 759. Cette pièce ne contient que l'indication de la reproduction de la lettre de Bellonet et non la lettre elle-même.

position. Nous reconnaissons en outre que la perspicacité de Votre Excellence et son habitude des affaires lui ont permis de voir qu'il n'y avait aucune manœuvre suscitée de la part des autorités supérieures, et que la balance n'a pas plus penché d'un côté que de l'autre.

Nous venons d'écrire aux autorités du Kouy-tcheou d'avoir à traiter cette affaire dans le sens convenu, et nous avons l'espoir d'apprendre au plus vite que votre évêque n'y sera plus mêlé, s'appliquera uniquement à la prédication de la religion et ne prendra à l'avenir nul souci de ce qui regarde l'administration extérieure; il s'évitera de la sorte une foule de désagréments. Il sera donc sage de sa part de ne plus s'écarter de cette manière de faire.

Voici maintenant un extrait de la lettre de notre représentant écrite en septembre à Faurie¹:

Les efforts tentés par Votre Grandeur pour amener la soumission des rebelles du Kouy-tcheou n'ont réussi, comme il était facile de le prévoir, qu'à exciter le mécontentement des autorités de la province.

Vous trouverez ci-joint copie d'un rapport qui m'a été communiqué par le Tsong-li yamen avec la prière de vous inviter officiellement à vous abstenir de toute démarche en dehors de vos attributions religieuses.

J'ai déjà eu l'honneur, Monseigneur, de vous faire connaître mon opinion, je ne puis qu'insister sur les dangers que vous faites courir à la foi catholique en servant de prétexte à un nouveau soulèvement dans la province, et vous inviter très sérieusement à vous conformer aux désirs que m'a exprimés le gouvernement chinois.

L'évêque reçut le 31 octobre 1865 la dépêche de Bellonet, « qui, dit-il², m'a fait connaître les indignes calomnies du gouverneur Tchang Leang-ki et ses noirs projets contre nous ». Le 5 novembre suivant, il répondit³ « par une relation détaillée de toute cette affaire avec les pièces justificatives à l'appui ».

Nous ne citerons pas cette lettre qui résume le récit que nous avons fait; nous indiquerons seulement les pièces justificatives qui l'accompagnaient: 1° Ordre de Lao ta-jen et de Tchang Leang-ki à Y d'aller voir s'il était vrai que les musulmans acceptaient l'évêque comme médiateur; 2° Lettre de Faurie écrite aux musulmans, à la prière du vice-roi et du gouverneur qui l'ont approuvée; 3° Réponse de deux chefs de rebelles qui, ne voulant pas se soumettre, interceptèrent la lettre; 4° Placet des musulmans de Hin-y fou priant l'évêque de vouloir bien être leur médiateur et caution; 5° Réponse que leur adresse l'évêque; 6° Feuille de pouvoirs donnée à Vielmon par le vice-roi Lao et le gouverneur Tchang pour

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 757.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 767. Lettre au ministre de France.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 767.

traiter des conditions de la soumission ; 7° Edit de ces deux grands mandarins publié à la demande de Vielmon ; cet édit est celui de Sin-tchen ; celui de Hin-y fou est identiquement le même ; il n'y a que les noms des chefs de changés ; 8° Lettre de Tchang Tin-tchong, chef des rebelles musulmans de Sin-tchen, envoyée par deux députés pour informer des conditions de la soumission ; 9° Conditions proposées par Vielmon ; 10° Lettre de Tchang Tin-tchong acceptant les conditions ; 11° Lettre de Faurie au vice-roi à l'occasion de la communication qui lui a été faite par notre Légation des desseins perfides de Tchang Leang-ki ; 12° Proclamation de Vielmon à Hin-y fou pour rétablir l'ordre troublé par la rumeur qu'il avait été victime de l'attentat de Lieou Che-tchou.

Dans une seconde lettre du 8 novembre, l'évêque demandait à notre représentant de s'employer au rappel de Tchang, dont il redoutait la vengeance après le départ de Lao.

En même temps, il écrivit au Tsong-li yamen une lettre qui était un véritable réquisitoire contre ce mandarin¹ :

Le gouverneur du Kouy-tcheou, Tchang Leang-ki, a écrit à son gouvernement une dépêche mensongère contre moi. Notre bienveillante Légation m'en a fait communication pour connaître la vérité. La vérité est que Tchang Leang ki ne cesse d'agir contre les traités et trompe l'Empereur. Pourquoi ? la vraie raison est la condamnation de Tien et de Tai punis pour avoir tué des chrétiens. Envoyé avec le vice-roi Lao pour régler ces affaires, il s'est toujours mis en travers, entravant toutes les bonnes mesures de Lao.

Après ce préambule, il rappelait les attentats contre les chrétiens à Long-li, à Hin-y hien, à Yang-mao-tchai, à Pou-gan, à Mou-you-se, où le prêtre Yang avait perdu la vie, à Pi-tsie, où Mihières avait été pillé, les tentatives d'assassinat contre Fenouil et Vielmon, et concluait par ces mots :

Il est donc évident que Tchang Leang-ki viole les traités, diffame la religion, trompe son gouvernement, tue à tort et à travers. Tout ceci est de la plus exacte vérité. Je prie donc Leurs Excellences du Tsong-li yamen d'en instruire Sa Majesté chinoise et de faire observer les traités à notre égard.

Pour preuve de ce que j'avance, j'envoie : 1° un paquet de pièces justificatives ; 2° les empreintes des sceaux des trois principaux chefs de rebelles. Je pense qu'en outre Son Excellence le vice-roi fera un rapport véridique.

Aussitôt qu'il connût par Faurie les accusations portées par Tchang, le vice-roi Lao écrivit à Pékin une longue réfutation, dont nous ex-

¹ A. M-E., vol. 549^a, p. 649.

trayons les passages qui ont trait directement à la conduite de Faurie et qui le vengent d'attaques calomnieuses¹ :

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE CHINE

Pour ce qui concerne l'évêque français, M^{sr} Faurie, j'ai trouvé que c'est un homme fort intelligent et très entendu aux affaires. Car dans la réparation des forfaits du général Tien, qui avait tué un missionnaire et plusieurs chrétiens, pour lesquelles affaires Votre Majesté m'a envoyé en cette province, j'ai trouvé l'évêque toujours accommodant ; et comme il sait que je n'ai jamais trompé les Européens, en toutes choses il a toujours été d'accord avec moi ; il ne s'est jamais récrié ni entêté en quoi que ce soit. Quant aux affaires civiles dans lesquelles le gouverneur l'accuse de s'être ingéré, j'affirme qu'il n'en est rien, et qu'il est toujours resté dans les bornes de son devoir et de son droit. Seulement comme cette province est horriblement ravagée en long et en large par les rebelles, et que l'évêque est ici en péril aussi bien que nous, il ne pouvait pas ne pas s'en préoccuper. Aussi toutes les fois que dans les circonstances difficiles nous avons eu recours à lui, il n'a rien omis pour nous aider. Il nous a prêté plusieurs fois son concours pour recevoir la soumission des rebelles qui réclamaient sa médiation pacifique. Il nous a fait faire de la poudre et des armes pour défendre la métropole². Quand nous n'avions plus d'argent pour nourrir nos troupes, il usait de son crédit auprès des négociants pour nous en faire toucher³. Il a recueilli et nourri les pauvres émigrants, il s'est chargé de nos orphelinats pour les enfants et les adolescents. Il nous a suggéré d'excellents expédients pour rallier les gardes nationales des campagnes et sauver les moissons.... En un mot il s'est donné beaucoup de peine pour sauver la province, et tout le pays tant au civil qu'au militaire a retiré un grand avantage de son concours et de ses avis.

Ce témoignage valut à Tchang un blâme du gouvernement central. Alors dans la crainte de se voir frappé plus fortement, peut-être aussi pour essayer de tromper l'évêque, Tchang parut vouloir se rapprocher de celui qu'il avait calomnié.

« Décidément, écrit Faurie en mars 1866⁴, le gouverneur veut se

¹ *Journal de la mission*, mars 1866.

² Le lecteur, d'après ce que nous avons raconté précédemment, rectifiera lui-même l'assertion de Lao ta-jen. A ce sujet Faurie a écrit cette note :

« Je ne me suis point occupé de leur poudre ni de leurs armes ; mais le vice-roi, en homme habile, avait chargé de la confection des munitions de guerre un mandarin chrétien, Michel Y, fils du docteur Jean Y et neveu de la vierge martyre Lucie Y. Le vice-roi pensait que le dit mandarin, étant chrétien, ne volerait pas la république, et que s'aidant de mes conseils il ferait des munitions supérieures à celles du pays. Le vice-roi a été satisfait dans cette double attente. »

³ « Dans certains moments de détresse, nous leur avons même prêté de notre bourse. Mais nous devons ajouter que le vice-roi nous a rendu encore plus souvent le même service. » (*Note de M^{sr} Faurie.*)

A. M.-E., vol. 549^o. *Journ. de la mis.* mars 1866.

réconcilier avec moi. Je ne demande pas mieux ; mais il faut que les choses se fassent en règle. Avec les Chinois on ne peut traiter à l'amiable, ni aller de pair. Si on n'a pas le dessus on a le dessous. Donc pour que la chose ait une bonne issue, je suis obligé de garder ma dignité, afin de ne pas lui laisser croire que j'ai peur de lui, et afin qu'il sache que je connais mon droit et que j'entends le soutenir.

« Le gouverneur délègue le préfet, pour me prier d'aller le voir. Il veut que nous soyons amis, que tout le passé soit oublié, etc. Je réponds au préfet que je ne doute pas des bonnes dispositions du gouverneur, et que je le prie de croire que je n'ai aucune rancune contre lui ; que si depuis longtemps je ne suis pas allé chez lui, c'est parce qu'aucune affaire ne m'y a appelé. — Mais, continue le préfet, s'il venait chez vous, le recevriez-vous ? — Très certainement, et de mon mieux. — Lui feriez-vous des reproches au sujet des calomnies qu'il a écrites contre vous à Pékin ? — S'il vient chez moi, je ne puis entamer le premier cette question : ce serait contraire aux rites qui exigent qu'on ne dise rien de pénible à ses hôtes. Je consens à observer cette règle. Mais si je vais chez lui, je veux avoir une explication claire et nette là-dessus. Après cela nous ferons la paix. Il faut exprimer le venin de la plaie avant de songer à la cicatriser. — Mais en Chine, on ne doit pas dire ces choses-là ; on ne se plaint jamais devant les grands hommes. C'est contraire aux rites. — En France, on peut se plaindre même devant l'Empereur, si on a raison. — Vous êtes terrible ; mais songez-donc que depuis vingt ans que Tchang ta-jen est gouverneur de province, il n'a jamais rencontré personne qui osât se plaindre de lui. — Parce qu'il n'a jamais rencontré d'évêque, ni de Français. — S'il en est ainsi, vous ne pouvez pas vous voir ; cependant le gouverneur a une affaire à vous communiquer. — Il peut la communiquer. Pourquoi a-t-il peur d'une explication ? Je ne veux la faire que pour le bien de la paix. »

« Le préfet s'est retiré un peu embarrassé. Car, d'après les rites chinois, il ne peut rapporter au gouverneur qu'il n'a pas réussi auprès de moi. Il ne peut pas surtout lui dire que je veux lui demander raison de sa conduite à mon égard. « Cela ne peut pas se dire », voilà le refrain éternel de tous les chargés d'affaires.

« Le lendemain le préfet revient et me présente de la part du gouverneur la copie d'une lettre de Len ta-jen, mandarin du Yun-nan. Cette lettre dit que l'évêque du Kouy-tcheou a écrit au Yun-nan pour faire savoir que le gouverneur avait tenté de faire assassiner le vice-roi. Je le nie, parce que, bien que la chose soit vraie, je ne l'ai jamais écrite à quiconque, cette affaire n'étant pas de mon ressort.

« Le préfet répond : « Le gouverneur voudrait que vous écrivissiez à Len ta-jen pour démentir cette nouvelle et lui demander compte de sa

lettre. — Je ne puis répondre à cette lettre : 1° parce que ce n'est pas à moi qu'elle est adressée ; 2° vous ne me montrez qu'une copie de la dite lettre ; je doute fort qu'elle soit de Len ta-jen ; montrez-moi l'original ; je connais son écriture et son sceau ; 3° je soupçonne que cela pourrait bien être une machination du gouverneur, qui cherche toujours à me trouver en défaut. Si j'écris dans ce sens il fera intercepter ma lettre, et s'en servira pour prouver que je me mêle de ce qui ne me regarde pas. Du même coup il pourra nuire à ce Len ta-jen qu'il n'aime pas, parce qu'il est dévoué au vice-roi. Il voudrait prouver qu'il y a entre nous des rapports sur les affaires publiques, et corroborer ainsi ses calomnies de l'an passé. — Vous êtes terrible ! est-ce qu'on peut dire des choses pareilles ? — Je dirai tout cela au gouverneur dès que j'aurai occasion de le voir ; en attendant veuillez le lui faire savoir vous-même. — Cela ne peut pas se dire. »

« Rentré chez lui le préfet a dit à son secrétaire (qui est chrétien) : « L'évêque est terrible ; il veut toujours aller droit au but ; je voudrais faire quelques détours selon les us chinois ; mais il n'y a pas moyen. Il veut dire au gouverneur des choses qui ne peuvent pas se dire. Va donc l'exhorter à se rendre à mes avis. — Je m'en garderai bien, a répondu le secrétaire ; il ne convient pas que je dise devant mon évêque ce que vous n'oseriez pas dire devant le gouverneur. Je suis trop petit pour pouvoir lui donner des conseils. »

« Tout cela se passait au commencement du mois. Depuis lors je n'entendais plus parler de rien. Aujourd'hui 25 mars, le préfet arrive tout triomphant me dire que le gouverneur est décidément notre ami dévoué ; qu'il l'a chargé lui, préfet de la ville et notre ami, de pleins pouvoirs pour liquider les affaires pendantes des chrétiens selon mes désirs ; que le gouverneur a écrit une circulaire à tous les mandarins de la province, pour leur ordonner de bien traiter les chrétiens, leur recommandant de ne régler aucune affaire concernant les chrétiens sans me consulter, et de s'en rapporter toujours à ma décision, qu'il ratifie d'avance. C'est pourquoi, il faut que vous alliez voir le gouverneur. — Quand j'aurai vu le résultat de ces belles promesses j'irai l'en remercier. — Vous n'y croyez donc pas ? — Pas trop ! » Quelques jours après c'était l'anniversaire de la naissance du

¹ « Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion. En France c'est une injure atroce de dire à quelqu'un, surtout à un magistrat, qu'il ment. Et s'il était prouvé qu'il a menti, il serait perdu de réputation. En Chine le mensonge et la fourberie sont tellement la politique ordinaire des mandarins, qu'ils s'offensent peu d'une pareille imputation. Le mensonge n'a presque rien d'odieux pour eux. Quand un mensonge leur a réussi, ils s'en vantent comme d'une preuve de capacité.

« Tous les mandarins qui ont des rapports avec nous ne tardent pas à s'apercevoir que nous ne mentons pas. Tous sans exception nous en font des éloges ; puis

gouverneur. Le préfet est revenu à la charge pour me prier d'aller lui faire des félicitations, comme c'est l'usage. J'ai répondu que je ne voulais point y aller, parce que je ne pouvais pas répondre que la question des calomnies ne viendrait pas sur le tapis et que je serais fâché de lui causer de la peine en pareil jour. Le préfet avait tellement peur que j'abordasse la question qu'il n'insista pas. Cependant, pour prouver au gouverneur que je n'avais pas de rancune, je lui envoyai quelques petits présents consistant en papier à lettres, presse-papiers en verre et autres petits objets européens. J'avais ainsi l'intention de lui fournir une occasion honnête de venir chez moi le premier. Il avait publié que, vu la misère publique, il ne recevrait de présents de personne. Toutefois il a fait une exception pour les miens. Il les a reçus gracieusement et a donné une belle étrenne à mon domestique.

« Le lendemain il est venu me remercier. Après les premières banalités de la conversation, il m'a avoué qu'il n'avait écrit contre moi que sur les rapports de mauvaises gens qui l'avaient trompé. Il jetait surtout la faute sur son secrétaire qu'il avait chassé de la province depuis plusieurs jours etc. etc.... Il s'est exécuté de si bonne grâce que je n'ai pu lui faire des reproches. Pour conclusion il a été convenu que nous nous dirions désormais tout avec beaucoup d'ouverture, et que nous ne croirions plus les rapports des petites gens ; que nous n'admettrions plus comme certain ce que nous nous affirmerions de vive voix. Le lendemain je lui ai rendu sa visite, et tout paraît aller pour le mieux. Dieu veuille que ce soit sincère ! Le préfet est venu me faire mille félicitations et remerciements. Il avait tant peur que je me fâche. »

Les attaques dont Faurie était l'objet à Pékin furent connues du Séminaire des Missions-Etrangères, dont le supérieur, Albrand, crut devoir prévenir le ministère des affaires étrangères. Elles eurent également un écho à Rome, et le cardinal Barnabò écrivit à l'évêque une lettre dont voici la traduction¹ :

ILLUSTRE ET RÉVÉREND SEIGNEUR.

Il a été annoncé, de la part de la Légation française à cette Sacrée Congrégation, que les chefs du gouvernement chinois s'étaient amèrement plaints auprès du ministre de France que Votre Grandeur avait dépassé les limites de sa juridiction, et s'était immiscée dans les affaires séculières

ils ajoutent avec une humilité, qui paraît presque naturelle tant elle leur coûte peu : « Nous autres Chinois, nous sommes tous menteurs. Les petits trompent les grands, les grands trompent l'Empereur. Tous les gens capables en affaires ne sont réputés tels, qu'à cause de leur habileté à mentir. » (*Note de Faurie*).

A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 351.

de l'Empire. Or, bien que nous ne doutions nullement de votre foi et de votre prudence, cependant il nous paraît bon de vous écrire ces quelques lignes, pour que vous veuillez bien nous renseigner comment les choses se sont passées et à quelle occasion de si graves accusations se sont élevées, afin que nous puissions donner une réponse exacte à ceux qui nous ont consultés.

Je demande à Dieu qu'il vous conserve longtemps en bonne santé.

Rome, du palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 11 décembre 1865, de Votre Grandeur, le très dévoué.

AL. card. BARNABO,
Préfet.

A cette mise en demeure de s'expliquer, Faurie fit la réponse suivante ¹ :

J'ai reçu hier la lettre du 11 décembre 1865, par laquelle Votre Eminence me signalait que l'ambassadeur français avait porté à la connaissance de la Sacrée Congrégation les graves reproches des chefs du gouvernement chinois d'avoir outrepassé les limites de ma juridiction, et de m'être immiscé dans les affaires séculières de ce royaume. Déjà, dans la relation de l'administration spirituelle de l'année 1865 (article 46) j'exposais à Votre Eminence les motifs qui m'avaient poussé, tant de la part des rebelles que du côté des mandarins et des premiers citoyens, à m'offrir comme médiateur des rebelles. Je laissais entendre aussi combien je redoutais que le gouverneur de la province, qui publiquement me pressait, par ses paroles et ses écrits, de prêter mon concours à un projet si utile, ne ressentit secrètement de la haine contre moi, comme lui enlevant un moyen d'exaction. Mes craintes n'étaient que trop fondées. Car le gouverneur, qui, comme personne ne l'ignore, s'était opposé de tous ses efforts à la pacification de la province ainsi qu'à la propagation de la religion, lança contre moi une accusation calomnieuse à l'Empereur, dans laquelle il affirma que j'avais troublé toute la province et que j'étais favorable aux rebelles. En entendant cette accusation, l'ambassadeur français, sans aucun examen préalable, ajouta foi à cette calomnie ; mais le vice roi Lao transmit à l'Empereur une relation vraie et sincère de la soumission des rebelles, dans laquelle les mensonges du gouverneur étaient désapprouvés ; c'est pourquoi non seulement ils ne se plaignent plus, mais ils m'adressent des louanges et des remerciements. Je transcrirai brièvement cette relation du vice-roi qui expose la suite des événements par ordre et en détails. En attendant, je me hâte d'écrire ces quelques renseignements, afin que Votre Eminence, libre de tout souci, puisse sans obstacle répondre à ceux qui l'ont consultée.

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter que pour pacifier les rebelles, nous n'avons pas employé les armes, ni rien décidé de notre propre autorité, mais nous avons simplement proposé aux rebelles les conditions déterminées par les chefs du Gouvernement, et ainsi que les rebelles l'exigeaient eux-mêmes, nous nous sommes offerts comme garants de la sincérité des mandarins.

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 352.

Mais, pour le moment, je m'abstiens entièrement d'achever cette bonne œuvre, nonobstant les supplications des bons citoyens, et le plus grand préjudice du peuple.

De la métropole de Kouy-yang fou, le 1^{er} mai 1866.

De Votre Éminence le très humble et très dévoué serviteur dans le Christ.

† LOUIS,
Évêque d'Apollonie.

L'article 46 du compte-rendu de 1865, auquel Faurie fait allusion dans cette réponse, racontait brièvement son voyage et celui de Vielmon dans les régions occupées par les musulmans ; il indiquait les résultats obtenus pour le catholicisme et se terminait par ces lignes¹ :

Le peuple voulait aussi me choisir pour défenseur et protecteur de la garde nationale de toute la province, m'assurant que tous voulaient se faire chrétiens. Ils souhaitaient mon adhésion uniquement pour que je pus les protéger contre les exactions des mandarins, leur dicter des lois et des statuts, et que mon nom figurât en toutes lettres sur leurs étendards. Ils estimaient, en agissant ainsi, pouvoir, en peu de temps et sans peine, chasser tous les rebelles de la province. J'ai refusé catégoriquement, tant à cause de la défense des saints canons, qu'à cause du danger de persécution de la part des mandarins, qui supportent difficilement notre renom de probité les accusant d'injustice. J'ai entendu ensuite le gouverneur de la province qui approuvait extérieurement et m'exhortait beaucoup à prêter mon concours à un si utile projet, et il avait déjà préparé contre moi l'accusation dans laquelle il avertissait l'Empereur que je favorisais les rebelles.

Le préfet de la Propagande fut sans doute satisfait des explications fournies par le Vicaire apostolique, car il n'insista pas.

En même temps que l'hostilité du gouverneur, la fourberie de quelques païens qui se couvrirent de l'autorité de l'évêque éloignait les néophytes ; nous en pourrions citer plusieurs traits ; qu'il nous suffise de relater celui-ci raconté par Faurie² :

« Les Chinois seront donc toujours Chinois jusqu'à la fin du monde ! Un lettré de la métropole vient d'exploiter encore mon nom pour faire de l'argent. Il est allé établir une douane dans un district éloigné au sud de la province, il s'est donné comme mon envoyé : « L'évêque, dit-il, n'a pas d'argent pour bâtir sa cathédrale et il ouvre cette douane pour recueillir un peu d'argent. Il nous a aussi chargés de prêcher la religion et ceux qui se feront chrétiens ne paieront que la moitié du tarif. » Il a recueilli ainsi de l'argent pendant deux mois sans que j'en sache rien. Les autorités l'igno-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 375.

² *Journal de la mission*, septembre 1865.

raient aussi parce que personne n'osait se plaindre au dehors. Le douanier avait cinquante soldats pour mettre les récalcitrants à la raison. Cependant on murmurait tout bas : « On nous disait que l'évêque du Kouy-tcheou était un si brave homme, si dévoué au pauvre peuple ; mais il est clair maintenant qu'il ne vaut pas mieux que nos mandarins. Il a fait le populaire d'abord, pour mieux nous attraper ensuite, etc, etc. » On murmurait, mais on payait. Un jour arrive sur le marché un néophyte, marchand de toile (il n'était encore que catéchumène). A peine a-t-il établi sa marchandise qu'arrivent les cerbères de la douane, pour lui faire payer les droits de patente. Le néophyte réclame, disant qu'il est un habitué du marché et qu'il sait bien que la taxe exigée n'existe pas. Pour toute réponse on confisque ses marchandises. Le pauvre néophyte court nuit et jour pour aller demander assistance à une station chrétienne à deux journées de marche. Il y rencontra un baptiseur de la Sainte-Enfance bien au courant des affaires de l'Eglise. Celui-ci se rendit à la douane pour demander raison d'une telle concussion. Le douanier, voyant à qui il avait affaire, s'exécuta de bonne grâce, rendit les marchandises et fit au néophyte d'aimables reproches sur ce qu'il ne lui avait pas dit qu'il était chrétien. « L'évêque est le père et la mère des chrétiens : nous savons bien qu'il ne veut pas leur être à charge. Mais, voyez-vous, je suis ici malgré moi : l'évêque m'a commandé, il faut bien que j'obéisse. La volonté de l'évêque, c'est la volonté de l'Empereur. » A ce dernier mot le baptiseur sourit, mais ne s'expliqua pas plus longuement ; il feignit même de continuer sa route dans la direction opposée à la métropole. Sur le soir il rentra dans le marché, alla trouver un des principaux habitants, lui dit en secret que certainement l'évêque n'était pour rien dans les exactions de la douane. « Procurez-moi, ajouta-t-il, quelques pièces justificatives et je vous promets qu'avant huit jours le douanier et consorts seront en prison. » On lui trouva des quittances et autres pièces, entr'autres un édit publié lors de l'ouverture de la dite douane. Le baptiseur partit la même nuit et vint m'instruire de ce qui se passait.

« Muni de ces pièces justificatives, j'allai voir le vice-roi qui me recommanda de n'en point parler au gouverneur qui, bien qu'extérieurement notre ami, est au fond notre plus dangereux ennemi. Il pourrait faire évader les coupables, avant qu'on ait le temps de les prendre. « Plaise à Dieu, ajouta-t-il, que ce ne soit pas lui qui ait fait cette vilaine chose pour vous dénigrer dans l'opinion du peuple : nous saurons cela bientôt. » Trois jours après, à quatre heures du matin, toute la douane était saisie.

« L'appréhension du vice-roi paraît fondée. Depuis quinze jours

que les coupables sont en prison, on n'a fait que quelques simulâcres d'interrogatoires et les juges s'arrangent toujours de manière à les trouver innocents. Les prévenus avoueront-ils sous quelle insinuation ils ont agi ? Certainement non, parce qu'il y va de leur tête. S'ils faisaient un pareil aveu, ils seraient aussitôt mis à mort comme difamateurs de l'autorité, tandis que, s'ils continuent à bien jouer leur rôle, ils seront avec le temps mis en liberté et probablement récompensés. »

Il y avait parmi les catéchistes et parmi les chrétiens des hommes qui n'étaient guère plus honnêtes que certains païens, et dont la conduite faisait beaucoup de mal : lors de son expédition en 1863, Faurie avait été obligé d'en chasser plusieurs ; en 1864, il recommandait à Sabattier de veiller sur Tchouen Lao-van soupçonné de recevoir de l'argent ; un des catéchistes du district de Gan-chouen n'avait pas meilleure réputation ; un chrétien, qui avait rendu beaucoup de services à la mission et à l'évêque succomba lui aussi à la cupidité : c'était le mandarin Vincent Hoang.

Plusieurs fois nous avons vu le nom de cet homme venir sous la plume de l'évêque et presque toujours avec des éloges. Ces éloges étaient allés jusqu'à Rome.

En 1864, écrivant au préfet de la Propagande, Faurie disait¹ :

V. Hoang est très versé dans le droit et la politique, mais plus recommandable encore par sa foi et sa piété ; depuis 12 ans cet homme s'applique avec sollicitude et prudence à protéger l'Église ; il a écarté ou apaisé de nombreuses persécutions ; il a heureusement arrangé les affaires inextricables, dans lesquelles depuis trois ans nous étions engagés et les a fait aboutir, Dieu aidant, à la plus grande gloire de la religion. Je prie donc Votre Excellence qu'Elle daigne solliciter la bénédiction apostolique de N. S. Père le Pape pour ce fils courageux, vertueux et très dévoué à l'Église.

L'année suivante il écrivait encore² :

Il surpasse les autres par son zèle pour la religion, et depuis 13 années il nous a constamment aidés au péril de sa propre vie ; mais il est engagé dans les liens civils et ne peut s'occuper spécialement de la religion chrétienne. Il nous aide seulement dans les choses temporelles et à apaiser les persécutions qui s'élèvent de côté et d'autre.

Hélas ! quelques mois s'écoulaient, et l'on apprend que Hoang prête au nom de l'orphelinat et de l'évêque de l'argent à 60 %, qu'il empêche les mandarins débiteurs de se rendre à l'évêché, qu'il se sert d'intermédiaires pour augmenter ses prêts. Dénoncé par un de ses collègues, il va à la tête de 50 hommes piller sa maison, il essaie

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 305.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 363.

de s'enfuir, finalement il est arrêté et n'échappe à la mort que par l'entremise de l'évêque, qui cependant est forcé de le laisser condamner à l'exil¹.

III

Cessation du mouvement de conversions. — Conduite de Mihières et de Lions. — Raisons des conversions. — Valeur morale des convertis. — Catéchistes médiocres. — Conduite de Faurie sur le choix des néophytes. — Abandons en masse. — Causes des abandons. — Que pouvaient faire les missionnaires ? — Conclusion.

De l'extraordinaire mouvement vers le catholicisme que nous avons signalé, des travaux et des entreprises des missionnaires, de l'hostilité des mandarins, de la lutte, qui du Kouy-tcheou va jusqu'à Pékin, dont les échos se prolongent à Paris et à Rome, de tous ces faits si nombreux, si divers, il nous reste à raconter l'épilogue, et cet épilogue, hélas ! est singulièrement douloureux.

En 1863, le nombre des baptêmes d'adultes avait été de 150 ; en 1864, d'environ 200 et de 300 en 1865.

Qu'était-il donc arrivé ? Pourquoi les cent mille conversions annoncées par Faurie avaient-elles produit si peu de résultats ?

De France, on lui posait la question : « Vous annoncez cent mille conversions, et vous enregistrez 511 catéchumènes et 300 baptêmes. Qu'est-ce que cela veut dire ? »

Nous allons répondre : les conversions ont cessé brusquement, les apostasies ou, si l'on veut, les abandons se sont comptés par milliers ; en quelques semaines, tout ou presque tout a disparu, pour ne laisser que le souvenir d'une période étrangement troublée.

Dès la fin de l'année 1864, dans le nord, à Tsen-y, où, après avoir enregistré des succès beaucoup moins grands que dans la préfecture de Gan-chouen, mais cependant assez appréciables, Mihières aussi prié de servir d'intermédiaire entre les rebelles et le vice-roi², voit

¹ « Lao et Tchang donuent les deux mains à ce que vous soyez le garant des rebelles, qui voudraient se soumettre et à ce que vous acceptiez leur soumission, sans autre condition que d'aider à battre les rebelles dans la mesure de leur pouvoir. Pas d'amende pécuniaire. Pardon absolu et sans arrière-pensée de tout le passé dont on ne leur demandera pas compte. Quand j'irai voir les grands hommes, je leur demanderai de vous donner des pouvoirs écrits, mais avant de vous les faire livrer, je crois qu'il serait nécessaire que vous ayez des données suffisantes de succès, parce qu'il ne serait pas flatteur pour nous d'avoir reçu une mission dont on ne pourrait rien exécuter. » (M^{sr} Faurie à M. Mihières, 2 janvier 1865.)

² A. M.-E., vol. 549¹, p. 333, *Journal de Mercusot*, 6 novembre 1866.

les défaillances ; il refuse, basant son refus sur le peu de solidité que présentent les paroles des prétendus néophytes.

A Gan-chouen, Lions, qui avait été témoin des débuts et des progrès du mouvement, qui, après le retour de Faurie à Kouy-yang, avait fait une nouvelle expédition triomphale¹ chez les Tchong-kia-tse, Lions lui-même ne cherchait plus qu'à l'enrayer.

Me trouvant comme submergé, écrit-il², ne pouvant pas absolument instruire tout le monde, de plus voyant que le motif de ces conversions était loin d'être surnaturel, j'ai cru prudent d'arrêter le mouvement des conversions en masse ; ainsi j'ai renvoyé les députés de soixante-dix villages s'étendant au nord de Lang-tai, vers Choui-tchen.

Et ailleurs³ :

Les poissons de tout genre viennent en foule se fourrer eux-mêmes dans la barque, tout au moins dans le filet, au risque de le briser, ou de faire enfoncer la barque. Que faire ? Je crois que le plus court et le plus sûr c'est de tirer ma barque à terre, et de tâcher de faire le triage ; mais le nombre des poissons est si grand et les bons sont si rares, que je crains fort qu'il ne reste pas grand'chose dans la barque, surtout si je veux faire le délicat. Parlons sans figure, j'ai cru prudent d'arrêter *ad tempus* le mouvement religieux et de m'occuper avec mes gens à consolider un peu ce qui est fait, ce n'est pas une petite besogne.

Ces quelques lignes ont besoin d'explications : pourquoi Lions arrête-t-il sa marche en avant ? pourquoi refuse-t-il les catéchumènes qui se présentent ? est-ce uniquement à cause de leur grand nombre et de l'impossibilité où il se trouve de les instruire ? alors il eut suffi de leur faire prendre patience, de les engager à garder leurs bonnes dispositions.

Mais ces bonnes dispositions n'existaient que chez un petit nombre. Lions vient de le dire : « Le nombre des poissons est si grand et les bons sont si rares ». Et ici nous touchons au fond de la question qui est celle-ci : quelle était la cause de ces conversions en masse ? Faurie et Lions, hommes de tempérament très différent, mais tous les deux bien placés pour connaître les choses, vont nous répondre :

¹ Dans le récit de ce voyage, qui ne présente rien de saillant (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 1906), nous avons relevé les noms de quelques familles qui se convertirent dans les principaux villages. Les voici : à Pien-pa, la famille Oui qui fut la plus solide ; à Houang-ko-chou, les Ouang et les Yuin ; à Ta-pin-ti, les Tsai qui venaient de Ta-ong ; à Tsing-tchai-tang et à Tchen-kia-yuen, les Tchen ; à Kao-chan, la famille Ou-koui dont l'exemple entraîna une cinquantaine de personnes.

² *Journal de M. Lions*, p. 250.

³ *A. M.-E.*, vol. 546, p. 1906. Lettre à M. Albrand 1865.

Les Tchong-kia-tse ont embrassé et embrassent la religion pour se soustraire aux vexations injustes des Chinois¹.

C'est la raison dernière, c'est même à vrai dire à peu près la seule raison. Les Tchong-kia-tse, malheureux et opprimés, ont cru voir un sauveur dans l'évêque, vainqueur du général Tien et ami du vice-roi Lao ; ils ont pensé que le seul moyen d'obtenir sa protection était d'embrasser le christianisme ; ils ont déclaré vouloir l'embrasser.

Assurément, le motif n'avait rien de blâmable et, pour peu surnaturel qu'il fût, on pouvait l'accepter, du moins en théorie ; quand on en venait à la pratique, les difficultés commençaient. Parmi les néophytes, il y avait des ignorants, des fourbes, des ambitieux, des pillards, il y avait tous ceux qui désiraient pêcher en eau trouble, profiter des circonstances pour se venger, pour s'enrichir, pour s'élever. Les ignorants étaient le plus grand nombre ; ils ne savaient pas ce qu'était le christianisme ; des habiles leur avaient dit : « Allons à l'évêque, prenons sa religion et nous réussirons dans tout ce que nous voudrons » ; et ils étaient venus à la façon des foules aveugles et inconscientes, allant où on les pousse. Opérer un choix entre les bons et les mauvais était à peu près impossible ; le mélange était trop intime, le mouvement trop rapide, les masses trop nombreuses. Ce choix peut se faire, quand il s'agit de quelques centaines ou même de quelques milliers d'individus, mais là on comptait cent mille hommes. Si encore les bons eussent été le plus grand nombre, on aurait pu essayer et réussir ; leur proportion était trop faible. « Cette année, écrivait Lions le 23 septembre 1865², il y en a de par ici qui ont adoré à la capitale, ce sont des canailles. »

De Tchen-lin, Faurie écrit à Vielmon³ :

« Tous ces individus ont embrassé la foi par intérêt, ils ont fait bien du mal ici. »

A Mihières⁴ : « Le mal de ces pays, c'est qu'on a laissé adorer trop de personnes qui avaient des affaires sur le dos, ce qui éloignait des braves gens. »

Quelques lignes plus loin il ajoute : « Y sien-sen me rend des services incalculables, non seulement pour prêcher, mais surtout pour

¹ Nous retrouvons la même note dans le *Journal de Gan-chouen* par Lamy : « Pendant les années 1863, 64 et 65, les indigènes adorèrent en masse, mais sans trop savoir pourquoi, ils suivaient le mouvement général. Ils pensaient qu'en embrassant la religion ils seraient à l'abri des vexations des Chinois, et que dans leurs affaires l'évêque et ses missionnaires seraient leurs puissants protecteurs. » (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 459).

² *A. M.-E.*, vol. 546¹, p. 1677.

³ *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 586, 21 juillet 1864.

⁴ *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 581, 23 juillet 1864.

arranger une foule d'affaires, auxquelles je ne comprends pas grand'chose, suscitées, pour la plupart, par ces trop nombreux individus qui ont adoré pour gagner un procès. »

De Yun-lin il adresse à Muller, qui débute à Kien-si, ces réflexions :

« Parmi les adorateurs il y en a beaucoup qui viennent pour trouver appui dans leurs affaires temporelles ; quelques-uns pour éluder les effets trop justes de quelque grave accusation ; d'autres sont des chercheurs de fortune, qui viennent chez nous pour voir de quoi ça tourne. Malheureusement, les prédicateurs qui ont ouvert ces lieux-ci n'ont pas assez fait attention à cela. Il en est résulté grand nombre d'affaires que j'ai eu bien de la peine à arranger ; et si je n'étais pas venu en personne, tout était gâté dans le germe. J'ai taillé, éliminé, j'en ai fait mettre en prison ».

Au même missionnaire, il donne ces conseils¹ :

« J'ai remarqué que ceux qui se présentent à l'adoration sans qu'on leur ait prêché ont toujours quelque affaire sur le dos.

« Dès qu'ils vous prient de les aider pour une affaire, voyez d'abord si elle concerne la religion, ne vous fiez pas à la forme de la requête dans laquelle ils ont toujours soin de dire que c'est parce qu'ils sont chrétiens qu'on leur a fait telle ou telle injustice. Le plus souvent c'est faux ; et il n'est pas rare de voir que ce sont eux qui ont tort. »

Ces païens qui disaient vouloir se convertir n'étaient pas les seuls à surveiller ; il fallait aussi prendre garde aux chrétiens, qui profitaient des circonstances pour sortir de la situation d'humiliés et de persécutés qu'ils avaient subie pendant si longtemps et poussaient les néophytes à certaines vengeances ; aux catéchistes, qui s'arrogeaient des pouvoirs extraordinaires et parfois extorquaient de l'argent : situation étrange qui fut bientôt jugée par l'évêque et par les missionnaires, mais qui pendant quelque temps leur apparut pleine de promesses. En Europe, parmi les amis des missions, beaucoup crurent trop à ces promesses, et quand ils virent qu'elles ne se réalisaient pas, ils furent grandement déçus. Hélas ! ces promesses n'avaient que l'apparence, elles ressemblaient à des bulles de savon. Faurie et ses missionnaires s'en étaient aperçus les premiers, et l'évêque s'était empressé d'adresser à ses collaborateurs les conseils les plus sages sur l'admission des néophytes. Écoutons-le disant à Mihières² :

« Je vois de plus en plus combien il est important de ne laisser adorer que d'honnêtes gens. En conséquence, que personne n'adore sans votre consentement ou celui de quelqu'un de sûr, à qui vous auriez confié ce pouvoir. »

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 634.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 663.

Quelques jours plus tard il s'adresse à Sabattier¹ : « Ne pas laisser adorer les païens ailleurs que dans leur propre lieu, et de l'avis du curé bien informé. Il peut y avoir exception à cette règle, mais il faut de fort bonnes raisons dont le curé sera juge. »

Au mois de décembre 1864, il publie un mandement dont nous ne connaissons pas le texte, mais qu'il résume en ces lignes² : « J'y défends aux chrétiens en procès de se dire chrétiens devant le mandarin ; ils doivent dire « petit homme » comme les autres.

Puis il ajoute : « Veillez à ce que Y sien-sen ne fasse pas des chrétiens de pacotille. Je crois qu'il faudra en venir à ne pas laisser adorer de suite, mais à faire apprendre la doctrine et les prières et à préparer à l'adoration à peu près comme on fait ordinairement pour le catéchuménat. »

A Muller³ : « Appliquez-vous à ne convertir d'abord que des familles influentes et qui surtout ont la confiance et l'estime publiques. Si vous convertissez cette année dix familles de ce genre, vous pouvez vous flatter que vous aurez fait une bonne année. »

« Quant à ceux qui se présentent spontanément, défiez-vous toujours, et allez aux informations. Ne vous occupez pas de leurs affaires temporelles, et avertissez-les avant l'adoration, afin qu'ils ne viennent pas le lendemain vous présenter un placet. »

Au mois d'avril 1865, il écrit à Vielmon les réflexions suivantes⁴ :

L'expérience est la mère de la sagesse. Je vois maintenant clair et net que toutes ces demandes d'établissement ont de graves inconvénients. A Mou-you-se par exemple, où il y a eu grande débâcle, je crois que les pagodes changées en églises y sont pour quelque chose.

J'opine qu'à l'avenir, on s'installera comme on pourra, on fera le plus de conversions possible et on ne prendra les établissements publics que quand ils viendront tout seuls. Bien des gens sont nos ennemis, parce qu'ils s'imaginent que nous voulons empiéter, quelques-uns le disent tout haut ; en certains lieux nous avons commencé par où il faudrait finir. Je ne connais que Hou-kia-pou où la chose se soit faite régulièrement et sans laisser de rancunes chez personne ; ce sont les habitants eux-mêmes qui ont évacué le local et l'ont préparé pour recevoir le prêtre.

Dans une lettre à Guichard⁵ :

1. Ne laissez adorer que ceux qui savent la doctrine et que l'on connaît bien. Défendez aux chrétiens de faire adorer, et que ce soit le missionnaire qui le permette, comme autrefois pour le catéchuménat.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 666, 24 octobre 1864.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 692. Lettre à M. Vielmon, 13 décembre 1864.

³ A. M.-E., vol. 549^d, p. 634.

⁴ A. M.-E., vol. 549^d, p. 809.

⁵ *Journal de la mission*, 10 octobre 1867.

2° Attachez-vous surtout à faire le catéchisme matin et soir. Chez les néophytes le catéchisme est plus utile que les sermons.

3° Insistez fortement sur les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Plus les néophytes sont instruits là-dessus, plus leur foi est solide. Vous verrez cela vous-même plus tard.

4° Règle générale : Pour admettre quelqu'un sûrement au baptême, il faut qu'il sache bien les vérités de nécessité de moyen, et qu'il comprenne assez les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie afin de pouvoir faire au moins sa confession et communion annuelles.

5° Pour les personnes âgées qui ont de la difficulté à apprendre la doctrine, on peut leur donner d'abord le catéchuménat pour les encourager. Mais pour le baptême il faut les tenir longtemps, plusieurs années parfois, à apprendre le catéchisme et à observer toutes les règles de l'Eglise : Dimanches, fêtes, abstinences, prières du matin et du soir. L'expérience a prouvé que beaucoup de ces adorateurs, qui disent ne pouvoir apprendre la doctrine, manquent plus de foi que de mémoire. Plusieurs s'excusent ainsi par paresse et négligence. Il est d'expérience aussi que ces sortes de gens, dès qu'ils ont obtenu le baptême, n'apprennent plus un mot de catéchisme.

6° Tant qu'ils ne sont pas assez instruits, différez leur baptême jusqu'à l'article de la mort. Ayez soin d'instruire tous les chrétiens de la station de la manière de baptiser, afin qu'ils veillent à ce qu'aucun adorateur ou catéchumène ne meure sans baptême.

Enfin, pour connaître complètement la pensée de l'évêque, lisons ces lignes que lui-même a écrites sous le titre : *Observations pratiques*.

1° Dès qu'une localité s'ouvre à la foi, il faut y placer au plus tôt un missionnaire avec de bons catéchistes et des femmes pieuses et instruites pour former les personnes de leur sexe et faire au plus tôt des écoles pour les enfants.

Si on ne peut se fixer au milieu d'eux, tout croule au bout de six mois ; si, au contraire, on peut les soigner ils persévèrent. Dès qu'ils savent le catéchisme et les prières du matin et du soir, on peut compter une station de chrétiens de plus. Conclusion : comme nous ne pouvons soigner le dixième de ce qui s'est ouvert cette année (près de 100,000 néophytes), il en résulte que toutes ces belles espérances vont périr en partie. Aussi je n'ose presque plus prêcher.

Mais, me direz-vous, prêchez toujours, quand vous ne feriez que les empêcher d'être païens ! Bien : mais l'expérience montre que, si on ne bat pas le fer tant qu'il est chaud, il est par après plus dur à travailler. Ces néophytes ne sachant encore rien, et ayant besoin de croire quelque chose, retournent facilement aux idoles, et ils sont ensuite plus difficiles à convertir qu'auparavant.

2° Les meilleurs centres pour ouvrir des stations ne sont pas les très grandes villes : ce sont les grands villages et les villes de moyenne grandeur, où tout le monde à peu près se connaît. Dès qu'on tient une famille renommée, les autres viennent facilement, mais il faut veiller à ne pas prendre de la canaille. Je ne veux pas dire qu'on ne doit prêcher qu'aux riches. Ce ne sont pas ordinairement les mieux formés, ni les mieux dis-

posés à embrasser la religion, ni ceux dont l'exemple est le plus efficace pour amener le peuple à la foi. Les meilleurs noyaux sont les honnêtes familles, bien composées et bien famées, qui vivent honnêtement de leur commerce ou de leur métier. Elles ont ordinairement une influence plus grande et plus efficace que les familles riches que souvent le peuple craint, parce qu'en Chine plus qu'ailleurs s'applique le mot de saint Augustin : « Les riches sont presque tous voleurs ou fils de voleurs. » La classe moyenne a la confiance du pays et croit plus facilement le missionnaire, parce qu'elle n'est pas orgueilleuse, elle a plus de droiture et de conscience. Ces familles ont une vraie influence morale plus puissante et plus efficace que tout le prestige fastueux de la richesse et du pouvoir. C'est plus proche de l'esprit de l'Évangile.

Dès que vous tenez celles-là et qu'elles sont instruites, il n'y a plus d'inconvénient à admettre les bons pauvres. Les bonnes familles converties vous indiqueront elles-mêmes les braves gens du pays, et vous ne serez plus exposé à admettre, sans les connaître, des chevaliers d'industrie, qui vous donneraient plus tard de l'embarras ou qui, tout au moins, discréditeraient la religion et paralyseraient vos efforts.

Tous ces conseils sont bientôt inutiles. La sélection se fait, mais beaucoup plus vite et plus complète qu'on ne le voudrait. « La rébellion a recommencé, écrit Faurie le 10 octobre 1865¹, sur plus de cent mille adorateurs les 9/10 sont obligés de reprendre les armes et de reconstituer leurs camps. »

Le 15 du même mois, Sabattier ne parle pas autrement² : « Je ne puis ne pas regretter amèrement la perte de nombreuses et magnifiques localités d'indigènes qui se préparaient à embrasser la foi. »

Le 25 novembre suivant, Lions revient sur cet attristant sujet³ : « Je suis réputé la Cassandre du Kouy-tcheou, que peut prédire une vieille Cassandre sinon des malheurs ? mes craintes se sont réalisées en grande partie ou sont en voie de se réaliser plus ou moins complètement. Cette année je ne vous raconterai donc pas des triomphes et des conquêtes, mais des déceptions, des défections, des ruines, des désastres.

« Des néophytes chinois, il en restera peut-être un mille à deux mille. Quant aux indigènes on peut encore moins dire. Sur 4 à 500 villages qui se sont déclarés chrétiens (il y en aurait bien plus si je n'avais pas arrêté le mouvement) sur tant de villages, dis-je, et sur une population de près de cent mille âmes en restera-t-il dix mille ? Je n'ose l'espérer. »

Voilà ce qui se passait, au dire du missionnaire le plus calme et

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2319. Lettre aux directeurs du Séminaire des M.-E.

² A. M.-E., vol. 546, p. 1607. Lettre à Mgr Faurie.

³ A. M.-E., vol. 546, p. 2389. Lettre à M. Albrand.

le mieux informé, dans la préfecture de Gan-chouen, le centre des conversions.

Dans la sous-préfecture de Tchen-lin, le mal est aussi grand.

Les Tchong-kia-tse de nouveau lancés en pleine révolte, sans foi, sans conscience, se hâtent partout de donner leur adhésion aux rebelles et de renoncer à la religion du Maître du ciel, dont ils arrachent les tablettes.

Dans le département de Hin-y, que les succès de Vielmon et la présence de Muller n'avaient que très médiocrement ébranlé, les néophytes disparurent plus vite qu'ils n'étaient venus, et les anciens chrétiens eux-mêmes furent dispersés par la rébellion qui continuait.

Dans la ville même de Hin-y fou, sur près de 200 catéchumènes, il en reste à peine dix; dans tout le district il y en avait 8 à 900, à la fin de 1865 on n'en compte pas 200.

Et quelques années après Aubry écrira: « Il n'y a plus que quelques individus errants et misérables qui n'ont de chrétien que l'abus qu'ils font du nom de l'Eglise; à Sin-tchen, entr'autres, on trouve encore quelques vauriens qui se disent chrétiens sans avoir été baptisés et qui ont adoré en ce temps-là¹.

Quelles furent les causes de cet abandon si rapide et si complet?

Elles sont assez nombreuses, assez complexes et d'importance diverse. Faurie parle surtout de l'hostilité du gouverneur de la province et du petit nombre des missionnaires. « Tchang a fait traiter comme rebelle et massacrer sans pitié tout un village converti, afin de ralentir le mouvement des conversions, et alors la plupart ont repris les armes. S'il y avait eu un missionnaire sur chacun des points principaux, tout ce bouleversement n'aurait pas eu lieu, et le massacre qui en a été l'occasion n'aurait pu s'effectuer. »

Sabattier arguë du manque de catéchistes et des défauts de ceux qu'on était forcé d'employer: « Je vais tâcher de porter remède à ces maux, en recevant à l'école quelques jeunes gens des deux sexes, en qui l'on verrait les meilleures dispositions et qui reviendraient dans leurs familles au bout de six mois ou d'un an, d'où l'immense avantage de n'être pas obligé de recourir à des instructeurs comme Ko Lao-pa, Pen et autres qui ne font que gâcher la besogne. »

A ces motifs Lions ajoute ceux-ci: « Les conversions en masse des Tchong-kia-tse n'étaient pas des conversions de conviction, mais d'intérêt et de politique. Aussi n'ayant pas la foi et voyant que nous ne pouvions les protéger efficacement, ils sont partout demeurés ce qu'ils étaient ou sont revenus bientôt à leurs mauvaises habitudes.

« Il y en a qui se sont remis à piller et à exercer le brigandage.

¹ A. M.-E., vol 546, p. 2389. Lettre à M. Albrand.

D'un autre côté, vers le commencement du mois de mars 1865, une grande invasion de rebelles de l'est a eu lieu dans les plaines et parages de Gan-chouen-fou, où il y avait passablement des néophytes. Presque tout à été brûlé et saccagé; on a aussi massacré beaucoup de peuple dans les grottes ou autres retraites, où les gens de la campagne s'étaient retirés pour échapper au fer des rebelles.

« Après la retraite des rebelles, la disette, la famine, puis les maladies et une peste terrible ont fait beaucoup plus de victimes que la guerre, peut-être plus du tiers des habitants y a passé. »

Il est évident que toutes ces causes n'ont pas la même gravité et que les unes influent plus que les autres sur les événements, mais elles y ont toutes une certaine part. Sans l'hostilité du gouverneur, la pacification commencée par Faurie aurait laissé les Tchong-kia-tse dans leurs bonnes dispositions et permis aux missionnaires d'en profiter; contre la foi des convertis, si elle avait été solide, l'hostilité du gouverneur se serait émoussée; ce fut tout le contraire qui arriva: Tchang ne rencontra pas de résistance; et comme il n'y avait que de très rares ouvriers apostoliques pour soutenir la faiblesse de ceux qui avaient manifesté l'intention de se convertir, tout alla à la dérive, et les espérances dites si haut, trop haut, puisqu'on les reproche encore à Faurie et à ses collaborateurs, ne se réalisèrent point.

Mais en vérité, à voir les éléments dont ils disposaient, ceux sur lesquels ils travaillaient, les obstacles qu'ils rencontrèrent, quel résultat pouvaient obtenir les missionnaires?

Que l'on y réfléchisse: voici un brusque et extraordinaire mouvement de conversions, né au milieu de troubles civils et de fléaux qui dévastent le pays; il est uniquement inspiré par le désir de biens matériels, dans une population ignorante, grossière, dépourvue de tout sentiment de foi, impossible à instruire puisque les instructeurs manquent; il est immédiatement et ouvertement combattu par le second mandarin de la province, il cesse quelques mois après son apparition, que pouvait-il produire? Était-il possible, comme le veulent quelques-uns, de choisir les bons catéchumènes et de renvoyer les mauvais? Mais il fallait du temps pour faire ce choix, surtout au milieu de l'affluence énorme qui se présentait. Ce temps, les missionnaires ne l'eurent pas; car, il importe de le remarquer, les premiers élans datent de 1863, le paroxysme des mois d'août et de septembre 1864; or dès le mois de février 1865, le gouverneur commence la guerre. La rébellion reprend de plus belle au mois d'août 1865; sur 100.000 adeptes Tchong-kia-tse, Lions en compte plus de 90.000 qui disparaissent, et sur 10.000 Chinois, à peine 1000 qui restent et encore que valent-ils? Nous le demandons de nouveau en toute sincérité, quelle instruction sérieuse pouvaient, pendant ces

quelques mois, au milieu des troubles de la guerre, donner deux ou trois missionnaires, aidés par quatre ou cinq véritables catéchistes. Quelle influence religieuse pouvaient-ils exercer ?

Enfin il est un dernier reproche adressé à l'évêque et aux missionnaires du Kouy-tcheou, c'est d'avoir fait connaître à leurs amis, au public la grandeur de leurs espérances, avant de s'assurer que ces espérances reposaient sur un fondement solide. Mais alors s'ils s'étaient tus comment auraient-ils obtenu les secours de prières, de ressources et d'hommes dont ils avaient besoin ? Pour nous, nous croyons simplement que les circonstances ont été plus fortes qu'eux. S'il nous fallait résumer notre impression sur ces faits si complexes, si divers, si difficiles, nous dirions :

Les missionnaires furent d'abord surpris par les conversions en masse, ensuite enthousiasmés ; mais dès qu'ils se sentirent débordés, ils s'arrêtèrent ; témoin Lions qui renvoie d'un seul coup les députés de 70 villages, témoin Vielmon qui écrit à son évêque que désormais il ne faut plus se mêler de politique, témoin Faurie qui donne de si nombreux et de si sages conseils de prudence sur le choix des convertis et sur l'acceptation et le refus des édifices civils ou religieux. En un mot, nous croyons simplement que les missionnaires n'ont pu, ce qui est le fait de beaucoup, prévoir et diriger à leur gré tous les événements dont ils ont été les témoins et non les auteurs.

Nous ajouterions sous forme de conclusion des faits que nous venons de raconter, des réflexions, des observations et des conseils que nous venons de citer les lignes suivantes :

Le mouvement de conversions de 1863 à 1865 au Kouy-tcheou n'eut aucun motif surnaturel ; il fut en réalité social et politique, religieux extérieurement et par intérêt.

Il eut pour cause principale la bienveillance de Lao pour les missionnaires et le triomphe de ces derniers sur Tien ta-jen.

Il fut trop rapide et trop considérable pour être régularisé.

Il renferma trop d'éléments disparates, faibles et mauvais pour être éprouvés par le personnel insuffisant en nombre, en instruction, en vertu, que possédait la mission.

Pour qu'il eût chance de réussir, ce mouvement de conversions aurait eu besoin d'être appuyé par les autorités provinciales. C'était l'opinion de Lions qui écrivait au mois d'août 1865¹ :

« Un mandement de l'évêque ne suffirait pas ; il faudrait de plus un édit du vice-roi et la coopération du gouverneur. » Le désir était excellent, il se basait sur une longue expérience personnelle, et aussi sur celle du plus lointain passé ; l'histoire en mains nous voyons

¹ A. M.-E., v. 549j, p. 1291. Lettre à M^{sr} Faurie.

que, sauf aux premières origines du christianisme qui ne se peuvent comparer à quoi que ce soit, les grands mouvements religieux, quand ils ne sont pas soutenus par les princes temporels, n'aboutissent ordinairement qu'à des résultats médiocres. Mais ce désir ne pouvait être exaucé, le vice-roi n'avait pas un pouvoir suffisant pour une entreprise aussi difficile, il eut été brisé et avec lui l'œuvre dont il aurait tenté la réalisation. Le Kouy-tcheou resta païen, et les missionnaires durent, comme partout, éclairer péniblement quelques centaines d'âmes chaque année, pour les conduire dans la voie de la vérité.

CHAPITRE X

DÉPART DU VICE-ROI LAO. — HOSTILITÉ DU GOUVERNEMENT CHINOIS ET DES MANDARINS CONTRE LE CATHOLICISME.

1865-1866.

I

Départ du vice-roi Lao. — A Gan-chouen, il donne un palais à la mission. —
Sa mort. — Son influence.

C'est au milieu de ces malheurs, qui affligeaient le Kouy-tcheou, que le vice-roi se décida à partir pour Yun-nan sen, sa résidence officielle. La mission allait perdre son plus puissant protecteur et presque son seul ami.

Ces sentiments d'amitié du vice-roi pour les missionnaires et pour les chrétiens étaient basés sur une estime profonde du catholicisme. Lao connaissait assez exactement la doctrine de notre religion, mais sa raison trouvait des difficultés à en accepter plusieurs points, comme le témoigne cette conversation rapportée par Faurie.

Au premier de l'an chinois 1865, l'évêque échange avec le vice-roi les visites de politesse ordinaire en cette circonstance. Comme en ces jours, selon le traditionnel usage, on ne parle pas d'affaires civiles, les deux amis parlèrent de religion. « Déjà bien des fois, écrit Faurie¹, j'avais expliqué à Son Excellence les principaux mystères de la foi qu'il semblait toujours entendre avec plaisir. Il avait fini par me demander des livres. Il les avait lus et aujourd'hui il me dit ce qu'il en pense : « Toutes ces doctrines sont conformes à la raison, et je les sens entrer dans ma conscience comme dans leur moule.

¹ *Journal de la mission*, 27 janvier 1865.

Une seule me fait difficulté. C'est l'Incarnation. Je ne puis comprendre cela. » Après lui avoir exposé les preuves de raison et les preuves théologiques, il ne comprenait pas mieux, et je finis par lui dire que la foi est un don de Dieu et que s'il priait avec confiance il l'obtiendrait certainement.

Puis la conversation s'engagea sur les misères et la brièveté de la vie, sur l'instabilité du cœur humain. « Quand vous étiez sous-préfet, vous aspiriez à être préfet ; de préfet, gouverneur ; de gouverneur, vice-roi. Vous y voilà maintenant, il n'y a que l'Empereur au-dessus de vous. Votre cœur est-il plein ? Ne désirez-vous plus rien ? — Ah ! jamais mon cœur n'a été si vide ; j'ai en dégoût tous ces honneurs, et je n'aspire qu'au repos. » J'en tirai occasion de lui dire que notre cœur est créé pour Dieu et que Dieu seul peut le remplir, que toutes les choses d'ici-bas ne sont rien, richesses, honneurs, amis... « Ah, les amis, ne m'en parlez pas, j'ai reconnu que je n'en ai jamais eu de sincères et maintenant moins que jamais. Maintenant je n'ai pas un seul ami, pas un seul, pas un seul. — Comment, pas un seul ? lui dis-je. — Oh oui, un, mais un seul !... » Puis il me prit la main et la baisa avec affection ; les larmes m'en vinrent aux yeux.

« Que Dieu lui fasse la grâce d'embrasser la vérité qu'il entrevoit. Il m'a assuré plusieurs fois qu'il en sentait le désir, mais que c'était incompatible avec sa position. Il aspire à sa retraite et, s'il l'obtient, il y a espoir qu'il entrera tout de bon dans la voie du Ciel. »

Le départ du vice-roi ne s'effectua pas sans difficultés. Le déplacement des hauts fonctionnaires est fort onéreux en Chine pour le peuple. Il fallait à Lao plus de mille portefaix et un nombre considérable de chevaux. Les mandarins, en pareil cas, réquisitionnent au hasard, dans la rue, tous les hommes et les chevaux employés à des transports ; ils les maltraitent souvent et, pour s'en assurer, les enferment jusqu'au jour de leur départ. Dès qu'il fut question de la retraite du vice-roi, les porteurs d'eau, de houille, les marchands de riz, etc.... disparurent. Le 5 décembre 1865, le matin du jour où le vice-roi devait se mettre en route, on apprit que la sous-préfecture de Tsin-tchen, située sur sa route, venait de tomber entre les mains des rebelles. Voici ce qui était arrivé : « Le sous-préfet de cette ville étant obligé de préparer des portefaix pour le convoi, en cherchait partout et prenait de force les hommes valides, comme cela se pratique en pareil cas. Quelques centaines de rebelles déguisés sont venus se faire prendre. Au milieu de la nuit, ils ont mis le feu à la ville, le reste de l'armée rebelle, qui s'était approché à petit bruit, a donné l'assaut, et la ville n'est plus qu'un monceau de cendres. » Et avoir après raconté ce fait d'armes, Faurie ajoute ces

lignes singulièrement suggestives : « Un baptiseur ambulant qui s'y trouvait a pu s'échapper. Au sortir de la ville, il a trouvé une bande de soldats impériaux qui coupaient la route aux émigrants pour les piller. Il a vu tuer sous ses yeux deux hommes qui ne se laissaient pas dépouiller d'assez bonne grâce. Ce baptiseur connaît nommément trente à quarante de ces soldats qui logent ordinairement dans les faubourgs de la métropole ; mais il se gardera bien de les dénoncer, car ces soldats le connaissent aussi et ils l'assassineraient. D'ailleurs, l'autorité n'y pourrait rien. »

Ces incidents retardèrent le départ du vice-roi jusqu'au 11 décembre. Lao ta-jen faillit périr en route, sous les coups d'une bande de brigands. Mais deux d'entre eux, arrêtés à temps, avouèrent qu'ils avaient reçu du gouverneur Tchang l'ordre d'assassiner le vice-roi et l'évêque après lui. Lao, pour éviter des troubles et le scandale d'une enquête, fit décapiter ces misérables sur-le-champ. En passant par Gan-chouen, sur la demande que lui en avait adressée Faurie avant son départ, il fit don à la mission d'un prétoire¹, à moitié en ruines il est vrai, mais situé dans une propriété assez vaste pour y établir des orphelinats, et déclara abandonner à Faurie mille taëls qu'il lui avait prêtés.

A Lang-tai, il reçut la visite de Lions, qui lui demanda s'il était possible d'obtenir quelques compensations pour les familles des martyrs de Mao-keou ; mais le vice-roi lui fit la même réponse qu'à l'évêque : « Les chrétiens de Mao-keou ayant été mis à mort avant les traités avec la France, il n'y a rien à régler à leur sujet. »

Jusqu'à la mort de Lao, qui arriva à Yun-nan sen le 21 février 1867², Faurie n'eut plus avec lui que de rares relations épistolaires ; mais il garda toute sa vie le souvenir de cet homme de belle intelligence et de loyauté étonnante chez un Chinois. Il faudrait remonter bien haut dans l'histoire du catholicisme en Chine pour trouver, et peut-être ne le trouverait-on pas, un vice-roi aussi sincèrement bienveillant pour les missionnaires, que le fut Lao³.

¹ Cet établissement était l'ancien prétoire des tao-tai. Par suite d'une querelle entre le général des troupes de la province et le tao-tai, ce dernier fut placé dans une autre ville et son prétoire resta vacant ; il ne servit plus que d'hôtel au vice-roi quand celui-ci se rendait du Kouy-tcheou au Yun-nan. Comme il était rarement habité, il ne tarda pas à tomber en ruines. L'emplacement avait à peu près 300 pieds de long sur 100 pieds de large. Voir à l'*Appendice*, planche III, le plan des bâtiments.

² On raconte qu'un missionnaire du Yun-nan, Fenouil, rendit visite au vice-roi qui, très malade, ne pouvait plus parler et semblait vouloir demander quelque chose au prêtre. Quel était son saint désir ? Était-ce le baptême ? Plusieurs l'ont pensé.

³ Une lettre de faire-part fut adressée par les fils du défunt à Faurie, à Mihières et à Vielmon. Nous en trouvons la traduction dans le *Journal de la mission du*

L'extraordinaire mouvement vers le catholicisme qui agita le Kouy tcheou pendant près de deux ans fut en partie causé par sa conduite envers eux, et l'on peut se demander ce qui serait advenu si, au lieu d'être un simple vice-roi, qu'un décret de Pékin eût aisément fait disparaître, il avait eu une autorité indépendante et suprême. N'aurait-il pas dans ce cas imité l'exemple des chefs des tribus ou des peuples, qui sur les bords de la Seine, du Rhin, du Weser, du Dnieper conduisirent leurs sujets à l'Eglise? Ce sont là des suppositions qu'on se plaît à faire et des regrets qu'on aime à exprimer, mais sans bien connaître les réalités sur lesquelles ils reposent. Les conséquences tangibles du séjour de Lao au Kouy-tcheou furent : les règlements incomplets des affaires de Tsin-gai et de Kai tcheou, le don de propriétés à Kouy-yang, à Gan-chouen, à Hin-y, une augmentation de l'influence et de la liberté des missionnaires.

Son départ laissa la mission plus faible contre les attaques que lui faisaient subir les mandarins, particulièrement Tchang Leang-ki, et Faurie songeait à ce difficile avenir lorsqu'il écrivait : « Le vice-roi part, nous ne sommes pas sans souci du côté du gouverneur qui sera plus libre pour nous molester ».

II

Les dix articles : leur origine. — Comment ils sont reçus à la Légation de France. — Lettre de Bellonet aux Vicaires apostoliques. — Opinion de Faurie et de ses missionnaires. — Preuve matérielle de la fausseté des dix articles. — Lettre de Bellonet au prince Kong. — Remerciements de Faurie.

Les sentiments d'hostilité, que Faurie redoutait chez le gouverneur du Kouy-tcheou, étaient malheureusement partagés par les plus hauts fonctionnaires. L'affaire connue sous le nom des *dix articles* en est une preuve typique.

En 1866, le prince Kong, trompé a-t-il assuré sans preuves, trompeur ont affirmé des personnages bien informés, adressa à notre chargé d'affaires à Pékin, de Bellonet, une lettre accompagnée de règlements, rédigés, disait-on, par un Vicaire apostolique du Su-tchuen.

Kouy-tcheou avec cette mention : « Pour conserver le souvenir de ce haut fonctionnaire, que la mission du Kouy-tcheou regarde comme son bienfaiteur. »

Cette lettre n'ayant pas un rapport direct avec l'histoire de la mission, puisqu'elle ne parle que de la carrière du vice-roi, et ayant déjà été publiée dans la *Vie de Mgr Faurie*, p. 644, nous ne la reproduisons pas ici.

La lettre était conçue en des termes dont voici la traduction¹ :

Pékin, le 14 janvier 1866.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. E. la lettre de l'évêque français Desflèches, que viennent de communiquer, dans leur rapport collectif adressé au grand juge et au tao-tai de Tchen-tou, les membres du comité institué pour régler les affaires chrétiennes, et que m'adresse le général de la ville de Tchen-tou, S. E. Tchong-chee.

La lettre de l'évêque Desflèches annonce la solution des travaux du Conseil et l'élaboration d'un règlement équitable, en 14 articles, destiné à rétablir la paix et la tranquillité dans les esprits, il demande en outre aux membres du conseil de vouloir bien en donner avis au Tsong-li yamen.

Moi, Prince, je vois que depuis le moment où la religion catholique a été publiquement tolérée dans l'Empire, grâce à plusieurs édits successifs émanés de la magnanimité impériale, tous les magistrats de l'Empire ont été invités à apporter la plus grande équité dans les affaires qui regardent les chrétiens, afin d'empêcher que l'animosité ne se fasse jour parmi le peuple.

Néanmoins, en voyant les procès qui ont lieu journellement entre les chrétiens et le reste des habitants, il est évident que les querelles sont loin d'être apaisées. Cet état de choses provient d'une part de ce que le peuple ignore les vrais principes de la morale ainsi que le but final de la religion chrétienne, ce qui laisse le doute subsister dans les esprits et, d'autre part, ainsi qu'en convient l'évêque lui-même, de ce que bon nombre de mauvais chrétiens se mêlent aux sincères observateurs de cette religion pour y chercher un abri, peut-être même une protection contre leurs méfaits.

Maintenant les dix articles rédigés par l'évêque Desflèches répondent à tous les besoins, le raisonnement en est juste, et ils permettent en même temps de séparer les bons des mauvais chrétiens, tout en sauvegardant les principes de la religion. Non seulement ils aideront à faire disparaître les doutes qui existent dans l'esprit des habitants, mais ils élèveront encore plus haut le prestige moral de la religion chrétienne.

Ces articles sont aujourd'hui en vigueur dans la ville de Tchen-tou, et mon intention est d'en étendre le bénéfice au reste de l'Empire ; mais un obstacle se présentait : les habitudes des autres villes ne sont pas toutes modelées sur celles du Su-tchuen : j'ai dû, en conséquence, parmi ces articles en choisir dix qui peuvent être applicables partout, mais avant d'en faire l'objet d'une circulaire à toutes les villes de l'Empire, je désire les soumettre d'abord à l'appréciation de Votre Excellence.

L'éloge que le prince Kong faisait des dix articles rédigés par Desflèches parut à plusieurs légèrement extraordinaire. Jusqu'alors le Vicaire apostolique du Su-tchuen Oriental ne passait pas précisément pour faciliter la solution des procès qui s'élevaient entre les chrétiens et les païens, et les mandarins qui avaient eu à traiter avec lui, s'ils étaient unanimes à faire l'éloge de son habileté, se louaient moins de son indulgence. Mais enfin ce n'était là qu'un dé-

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 496. Traduction du 1^{er} interprète de la Légation.

tail, on pouvait dire même un préjugé, et avant de porter un jugement sur les dix articles, il fallait les lire. C'est ce que nous allons faire.

Voici d'abord le texte de la lettre par laquelle l'évêque présentait les nouveaux règlements¹ :

M^{sr} Desflèches aux délégués du général de la ville de Tchen-tou.

Moi, humble évêque, j'ai quitté mon pays pour venir en Chine sans être arrêté par les espaces immenses que j'avais à parcourir, ni par les fatigues de la route, soutenu que j'étais par l'espoir d'enseigner ma doctrine et de convertir les gens à la vertu.

Déjà plus de 10 années de mon existence se sont écoulées dans la pratique du bien, dans l'espérance d'amener les habitants qui m'entourent à réformer leurs mœurs et dans celle de me fixer pour toujours au milieu d'eux.

Ayant reçu, en avril dernier, des ordres de mes supérieurs ainsi qu'une lettre de notre ministre à Pékin, qui me confiait la direction des affaires chrétiennes dans la ville de Tchen-tou, il ne me restait plus qu'à me conformer à ces instructions. Je redoutais seulement mon ignorance et le peu d'efficacité de mes moyens de persuasion ; mais aujourd'hui, heureusement, grâce à l'aide que m'ont prêtée les hauts dignitaires de cette province, j'ai vu les anciens procès se terminer, et j'ai l'espoir qu'il n'y en aura point de nouveaux. Cependant il est regrettable que les habitants du Su-tchuen soient aussi enclins à la chicane et que les chrétiens, d'autre part, ne soient pas tous également vertueux. Il est naturel que les chrétiens fidèles, lésés dans leurs droits, réclament le redressement des torts qu'ils ont eu à subir : c'est pour cette raison qu'il devient urgent de faire en sorte que les mauvais ne se servent pas de la protection que leur accorde la religion pour nuire aux autres.

J'avais à redouter, en prenant en main la direction des affaires, de me créer autant d'ennemis ; en les abandonnant, au contraire, ils auraient pu former un parti redoutable capable d'entraîner les autres dans la mauvaise voie. Le mieux était donc d'aller de suite au devant du mal, et c'est pour cette raison, qu'après m'être entendu avec les membres du noble Conseil, j'ai rédigé des règlements équitables que les chrétiens devront désormais observer. Le sens en est très clair et très compréhensible, et ils seront très efficaces pour le rétablissement de la paix et de la concorde générales.

Les grandes calamités naissent en se développant petit à petit pour éclater ensuite avec fracas. De même que c'est par la racine que l'on doit redresser l'arbre penché et remonter à la source d'une rivière pour en clarifier les eaux, de même aussi il faut prendre le mal à ses débuts.

Ces articles rédigés, conformément au désir que m'ont exprimé les notables dignitaires de la province, répondent en même temps aux besoins de la propagande religieuse.

J'ai déjà invité tous les missionnaires placés sous mes ordres à s'y conformer. J'envoie aussi ces articles aux membres du noble Conseil, en les priant de vouloir bien les faire parvenir aux nobles dignitaires de la province, avec prière d'en répartir les expéditions à qui de droit.

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 498.

Cette lettre soulevait déjà un problème : le titre en chinois portait : L'évêque *Houng* aux délégués du général de la ville de Tchen-tou. Or *Houng* n'était pas le nom de Desflèches qui s'appelait en chinois *Fan*, mais celui de *Pinchon*, évêque de *Polemonium*, Vicaire apostolique du *Su-tchuen Septentrional*.

De plus, *Desflèches* ne résidait pas à Tchen-tou, mais à *Tchong-kin* ; en réalité il n'y avait là probablement que des fautes de traducteur, et c'est bien à *Pinchon* que l'on attribuait ce factum, dont voici la traduction¹ :

I. — Inspirer aux hommes la crainte de Dieu, le respect d'eux-mêmes et la pratique de toutes les vertus sociales, ramener dans la voie du bien ceux qui se sont égarés dans le chemin de l'erreur, les soutenir dans les épreuves de cette vie et les préparer à l'autre, les maintenir dans le respect des autorités et des institutions, tel est le but de la religion chrétienne. Enseigner le bien, empêcher le mal, élever des temples pour prier Dieu, des hôpitaux et des asiles pour les malades et les pauvres, telles sont les manifestations de notre religion dans la vie pratique. De tels principes ne sauraient être en désaccord avec ceux des sages. La religion repousse les mauvaises doctrines, les sciences occultes dont se servent les méchants pour nuire au prochain. Ceux donc qui empruntent le nom de la religion pour commettre des actes répréhensibles doivent être sévèrement punis quand ils sont découverts.

II. — Les missionnaires destinés à répandre la religion par leurs prédications sont choisis parmi les hommes d'une droiture éprouvée ; car on ne saurait accorder cet honneur aux personnes dont le caractère incertain pourrait les entraîner au mal. Les autorités locales doivent donc les traiter avec la plus grande considération. S'il arrivait, cependant, qu'il fût démontré qu'un missionnaire a commis des actes répréhensibles et contraires aux grands principes consacrés par la religion, l'évêque de la province où résiderait le coupable serait averti et aviserait à le déposer.

III. — En cas d'affaires graves de la religion, le *kien-mou*² de la province devra avertir le *tsoung-ku*³ qui les soumettra à l'approbation du *tao-tai*, du *tsiang-kiun* (général) ou du gouverneur général de la province. Lorsque la décision des hautes autorités sera connue du *tsoung-ku*, elle sera notifiée sans délai au *kien-mou* et consignée dans les archives pour montrer le respect dû à la légalité.

IV. — Lorsque les missionnaires se trouveront en face d'une affaire pressante, ils devront l'étudier consciencieusement et chercher à démêler la vérité, avant d'en parler aux autorités locales. Si le cas ne peut être réglé sur place, leur plainte devra être portée à la capitale de la province : mais l'évêque devra s'assurer d'abord de l'exactitude des faits avancés

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 499.

² L'évêque. Dans la traduction que nous avons sous les yeux le mot *kien-mou* n'a pas été traduit, quoique parfois on trouve le mot évêque qui en serait la traduction. Est-ce parce que dans ce dernier cas le texte chinois portait les termes *Tchou-kiao* désignant ordinairement l'évêque ?

³ Bureau général.

dans la plainte. S'il est reconnu que les autorités locales, qui ont examiné l'affaire en premier lieu, se sont montrées partiales, le kien-mou s'adressera au tsoung-ku qui remettra l'affaire aux autorités de la province, en attendant leur décision. Telle est la marche à suivre pour éviter toute confusion.

V. — Les missionnaires devront se garder soigneusement de s'ingérer dans les affaires temporelles des chrétiens qui n'ont pas trait aux choses de la religion. Ils ne couvriront point les chrétiens d'une protection illégale et ne les soutiendront pas dans les procès, que ces derniers voudraient intenter en vue d'avantages personnels, non plus que dans leur résistance contre les autorités du pays. Les chrétiens qui seraient convaincus d'avoir commis des actes illégaux seraient rejetés du sein de la religion, et les autorités seraient libres de leur appliquer les pénalités inscrites dans la loi. Une tolérance mal placée serait blâmable.

VI. — Les noms et prénoms des missionnaires seront chaque année envoyés au tsoung-ku qui les enregistrera et en donnera connaissance aux autorités locales, pour prévenir toute tentative de fraude. Les mutations dans le personnel de la mission seront signalées de la même façon.

VII. — Les noms et prénoms des chrétiens devraient également, pour la bonne règle, être enregistrés comme ceux des missionnaires ; mais vu les difficultés que cet enregistrement présenterait à cause du déplacement fréquent des chrétiens, il ne sera pas obligatoire ; pour obvier à cet inconvénient, toutes les fois qu'une affaire se présentera et que l'autorité locale sera embarrassée pour connaître les noms des chrétiens, elle s'adressera au tsoung-ku qui, par l'entremise du kien-mou, fera les recherches nécessaires afin d'éviter des erreurs regrettables.

VIII. — Lorsque les Chinois se présenteront pour se convertir au christianisme, les missionnaires devront s'assurer de leurs antécédents et voir si ce sont des gens tranquilles et recommandables. Ils devront s'assurer également qu'ils ne se trouvent sous le coup d'aucune accusation et pourront alors les admettre au baptême. Si l'examen des antécédents n'est pas satisfaisant, et que le catéchumène soit accusé de quelque crime ou délit, et que sa conversion cache le désir de se soustraire à un châtement mérité, il ne lui sera pas permis d'entrer dans la religion, afin d'en épurer la source. Les chrétiens qui se trouveraient dans une position analogue seront rejetés du sein de la religion et il ne leur sera pas accordé une protection dont ils ne sont pas dignes.

IX. — Les chrétiens qui n'observeraient pas les règles établies, qui ne verraient dans la religion qu'un appui pour s'immiscer avantageusement dans les affaires du prochain, qui ne se soumettraient pas aux lois et aux autorités, qui se prévaudraient de leur emploi dans les maisons des missionnaires pour créer des affaires ou se mêler de celles des autres afin d'en retirer profit, seront punis par les autorités locales, aussitôt que le fait sera reconnu exact, soit par suite d'une enquête, soit par suite d'une dénonciation, afin de donner de la force aux préceptes de la religion et d'assurer le repos des honnêtes gens.

X. — Toutes les plaintes déposées par des chrétiens, à l'exception de celles qui ont trait aux affaires de la religion, après avoir été transmises régulièrement au tsoung-ku par le kien-mou, devront être déposées aux

tribunaux provinciaux dans les formes ordinaires et aux jours prescrits.
Toute infraction aux usages sera punie.

A ces articles étaient annexées ces lignes :

Observation du Tsong-li yamen.

Attendu que dans la plupart des provinces il n'existe pas de kien-mou¹ et de tsoung-ku dont il est parlé dans les articles ci-dessus, les affaires religieuses des chrétiens seront dans les cas pressants portées devant les autorités locales par les évêques². Les autorités locales les soumettront, si besoin est, à la connaissance des autorités supérieures qui en décideront.

A cette grave communication, de Bellonet répondit par la lettre suivante³ :

Pékin, le 19 janvier 1866.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que V. A. I. m'a fait l'honneur de m'écrire pour me communiquer les articles rédigés par le Vicaire apostolique du Su-tchuen, de concert avec les autorités de la ville de Tchen-tou, afin d'apaiser les dissentiments fâcheux qui ne s'élèvent que trop souvent entre les chrétiens et le reste de la population de l'Empire.

Je dois tout d'abord rendre hommage à l'esprit d'équité, de tolérance et de conciliation qui a dicté la lettre de V. A. I. et je la remercie des bonnes paroles qu'elle fait entendre au sujet d'une religion toute de paix et de justice. Il est bien à désirer que le peuple chinois comprenne que nos missionnaires ne sont ni les agents d'une secte politique, ni des ambitieux qui sacrifient à la gloire de protéger leurs coreligionnaires les intérêts des populations et les principes éternels de la morale et de la vérité. Notre religion nous fait un devoir de venir en aide à celui qui souffre, de soutenir par conséquent de nos conseils, de notre influence, ceux que nous croyons sous le coup d'une fausse accusation ; mais elle nous défend, par contre, de confondre les bons avec les méchants et de protéger les gens qui voudraient cacher leurs passions mauvaises sous le manteau de la religion.

Quant aux articles dont V. A. I. désire étendre l'application à toutes les villes de la Chine, la pensée qui les inspire est sans doute excellente, mais je ne sais trop si la rédaction ne pèche pas en certains points et n'ouvre pas la porte à quelques abus. J'aurais été bien aise aussi de consulter les évêques dont la prudence et la sagesse sont connues de V. A. I., mais puisque l'étendue de l'Empire et la lenteur des communications rendent ce désir bien difficile à satisfaire, je me bornerai à donner provisoirement mon adhésion aux articles qui me sont présentés.

J'inviterai les évêques à me faire connaître leur opinion sur ces nouveaux règlements, à me signaler les lacunes que je crois apercevoir et les difficultés qui pourraient se présenter dans l'application. Je prie V. A. I.,

¹ Si le mot signifie ici évêque, comme nous le pensons, il est inexact de dire qu'il n'y en a pas dans la plupart des provinces. Déjà à cette époque il y avait des évêques dans toutes les provinces de Chine, sauf une ou deux.

² Il faudrait sans doute : les missionnaires.

³ A. M.-E., vol. 549^e, p. 502.

de vouloir bien ordonner aux fonctionnaires des provinces de lui transmettre de la même façon leurs observations, et si au bout de deux ou trois ans de cette espèce d'enquête, nous sommes obligés de modifier les dispositions que V. A. I. propose aujourd'hui, elle n'en aura pas moins l'honneur d'avoir jeté les bases d'une pacification générale et donné une preuve éclatante de sa tolérance, de sa justice et de son désir de conciliation.

Les règlements proposés par V. A. I. vont forcément mettre en rapports beaucoup plus fréquents et beaucoup plus directs les évêques et les missionnaires avec les autorités chinoises. Or, jusqu'à présent ces dernières ont fait assez peu de cas des prescriptions de l'Edit Impérial de 1861, et, sauf de rares exceptions, n'ont voulu recevoir ni lettres, ni visites des missionnaires qui auraient eu besoin de les entretenir. Il me semble pourtant que l'exemple de V. A. I. qui a bien voulu recevoir à plusieurs reprises l'évêque de Pékin, celui des membres du Tsong-li yamen qui ont accueilli avec une courtoisie parfaite les évêques que nous leur avons présentés, devraient leur faire comprendre que leur importance ne reçoit aucune atteinte des rapports de politesse et de convenance qu'ils pourraient entretenir avec les évêques, soit en recevant leur visite, soit en correspondant avec eux. Chez toutes les nations civilisées, les évêques sont traités avec les mêmes honneurs que les premières autorités des provinces, et les prêtres avec les égards que tout homme bien élevé doit à la sagesse et à la vertu. J'espère donc que V. A. I. voudra bien donner des instructions aux fonctionnaires de l'Empire, pour que l'application des mesures qu'elle propose ne soit pas entravée dès le premier jour par les résistances d'une dignité mal comprise ou d'une susceptibilité exagérée.

Comme il le disait dans sa lettre au prince Kong, de Bellonet adressa aux Vicaires apostoliques le texte des 10 articles, il y joignit la teneur de la correspondance échangée à cette occasion entre lui et le chef effectif du gouvernement chinois.

La lettre suivante, qu'à cette occasion il écrivit à Faurie, ressemblait à celles que reçurent les autres chefs de mission :

Pékin, le 25 janvier 1866.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur copie de la correspondance que je viens d'échanger avec le prince Kong au sujet de règlements, rédigés par M^{sr} Desflèches évêque de Sinite, Vicaire apostolique du Su-tchuen oriental, pour lesquels Son Altesse réclamait mon adhésion, avant de les appliquer dans toutes les provinces de l'Empire.

Votre Grandeur verra par ma réponse que je suis loin d'approuver entièrement l'œuvre de M^{sr} de Sinite. Outre que la rédaction ne m'en paraît pas aussi claire qu'il le prétend, elle peut légitimer bien des abus dans un sens comme dans l'autre. J'ai craint, cependant, en refusant de m'associer au désir du prince, de laisser échapper une occasion de favoriser la propagation de notre sainte foi, et j'ai préféré m'en rapporter à la prudence des évêques appelés à manier ces articles dangereux.

Je prie donc Votre Grandeur de vouloir bien me transmettre toutes les

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 495.

observations que lui suggéreront la lecture de ces règlements et les difficultés que pourrait présenter leur application, à mesure qu'elles seront constatées, ainsi que les moyens pratiques de leur donner une solution satisfaisante. C'est du résultat de cette enquête que sortira probablement la réglementation définitive des missions de Chine, et je pense que je n'ai pas besoin de recommander à Votre Grandeur d'y donner tous ses soins.

L'organisation des chrétientés du Su-tchuen est aussi peu connue de la Légation que du gouvernement Chinois, et c'est en aveugle qu'elle accepte la constitution du *kien-mou* et du *tsoung-ku* dont il est fait mention à plusieurs reprises. Pour cela comme pour les éclaircissements qui seraient de nature à diriger l'opinion de Votre Grandeur, je la prie de s'adresser directement à M^{sr} de Sinite qui, mieux que tout autre, saura défendre et expliquer l'œuvre qu'il a entreprise pour la plus grande gloire de notre religion.

Agréé, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

HENRI DE BELLONNET.

Après la lecture de ces documents qui l'étonnèrent grandement, Faurie ayant vu qu'il y avait erreur de traduction dans les noms de l'évêque écrivit à Pinchon¹ :

J'ai compris que certains articles au moins n'ont pu être rédigés par un évêque ; et pour toute réponse, j'ai conseillé au préfet de ne pas faire connaître cette pièce à ses collègues des départements, avant que j'aie pris des renseignements tant auprès de vous qu'auprès de la Légation.

Cette pièce, dont je vous envoie une copie exacte, contient des caractères incomplets qui ont été mis sans doute exprès pour nous faire injure. Le copiste m'assure que la pièce originale, soi-disant venue de Pékin, contient ces mêmes caractères incomplets. Je crois aussi que le nom Houng n'est pas écrit avec le caractère dont vous vous servez.

Je vous prie de me répondre au plus tôt si ces articles viennent de vous. Il en est que je n'accepterai certainement pas, avant de les avoir soumis à la S. C. de la Propagande. Il ne faut pas que nous posions des bases de gallicanisme en Chine. Si c'est une pièce fautive, comme je suis porté à le soupçonner, je n'en accepterai rien du tout.

Ensuite l'évêque réunit les missionnaires de Kouy-yang et ceux du séminaire de Lou-tsong-koan et leur communiqua les pièces reçues de Pékin ; ensemble, ils pesèrent et commentèrent les affirmations du prince Kong, étudièrent les dix articles, et après entente, Faurie rédigea, le 1^{er} avril 1866, la réponse suivante à notre chargé d'affaires² :

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai reçu, il y a environ deux mois, votre honorée lettre du 25 janvier de cette année, ainsi que la copie de votre correspondance avec le prince Kong, au sujet de certains règlements en dix articles qu'on dit rédigés par M^{sr} Desflèches.

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 1411. Faurie également à Desflèches.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 1438.

La simple lecture de ces articles m'a mis en doute sur leur origine, car, comme vous le remarquez sagement, ils peuvent légitimer bien des abus tant de la part du gouvernement chinois que de la part des chrétiens.

J'ai de suite écrit à M^{sr} Desflèches; mais, la difficulté des routes ne m'ayant pas permis de recevoir sa réponse, je ne crois pas devoir tarder plus longtemps à manifester à Votre Excellence mon opinion au sujet des dits règlements.

Je dois d'abord, M. le Ministre, remercier Votre Excellence de la prudence avec laquelle elle a répondu au prince Kong. Tous les missionnaires du Kouy-tcheou se joignent à moi pour vous remercier de la sagesse et de la bienveillance qui ont dicté cette réponse.

Maintenant voici notre avis au sujet de ces règlements.

1° Nous pensons que, quand il s'agit de procès pour affaires civiles, le code chinois suffit pour les régler, vu que les chrétiens sont sujets de l'Empire comme les autres Chinois et n'ont droit à aucune exemption. Nous ne prétons jamais notre concours et ne voulons point le prêter en de pareilles affaires qui ne sont pas de notre ressort.

2° S'il s'agit de religion, nous avons le traité et, pour ces sortes d'affaires, notre intervention doit se borner à invoquer ce même traité, tant auprès de notre Légation qu'auprès des autorités chinoises.

Mais, pour invoquer le traité au besoin et faire respecter nos droits, il faut que les missionnaires de toutes les provinces puissent aborder le mandarin local, comme vous l'avez si bien dit au prince Kong. J'espère que notre Légation parviendra avec le temps à amener cet heureux résultat.

Au Kouy-tcheou nous n'avons rien à désirer sous ce rapport. Tous les mandarins nous visitent et nous reçoivent, et ceux même qui sont nos ennemis n'oseraient nous faire une impolitesse. Le gouverneur lui-même, notre ennemi le plus puissant et le plus acharné, tout en cherchant à nous nuire secrètement, ne croit pas pouvoir se dispenser d'avoir avec nous les rapports ordinaires de civilité. Et il est remarquable que depuis qu'il a écrit contre nous des accusations calomnieuses, il recherche encore plus assidûment notre amitié. Les réponses sévères qu'il a reçues de Pékin lui ont fait comprendre que notre Légation a le pouvoir et la volonté de nous protéger contre toutes ses machinations.

C'est donc de toute l'effusion de notre cœur que nous vous remercions, M. le Ministre, de votre haute et efficace protection, en des affaires qui auraient pu nous nuire grandement, si vous ne nous eussiez pas prêté main forte.

Les prévisions de l'évêque et de ses prêtres étaient justes, et bientôt il fut prouvé par les lettres de Desflèches et par celles de Pinchon que l'invention, la rédaction et l'envoi des dix articles étaient l'œuvre exclusive des mandarins qui n'avaient eu qu'un but: en-serrer les ouvriers apostoliques et les chrétiens dans des règlements capables d'entraver leur action et d'empêcher la diffusion de l'Évangile.

Un fait matériel confirma la déclaration des évêques. Le graveur chinois, chargé de fabriquer un sceau semblable à celui de l'évêque Pinchon, avait par ignorance renversé les mots latins *Episcopus Po-*

lemoniensis. Le premier interprète de la Légation démontra au Tsong-li yamen, par la simple superposition des timbres appliqués sur les documents apocryphes, qu'il y avait falsification évidente. Devant cette constatation brutale, le Tsong-li yamen perdit la face.

Armé de ces preuves indéniables, de Bellonet adressa au prince Kong les deux lettres suivantes¹ :

Pékin, 7 juillet 1866.

MONSEIGNEUR,

J'ai le regret d'appeler l'attention de V. A. I. sur un fait des plus graves, car il est de nature à porter les plus grands troubles dans les relations de la Chine avec les puissances étrangères, en détruisant la confiance que nous devons avoir dans la sincérité du gouvernement chinois.

Au mois de janvier dernier, V. A. I. me faisait l'honneur de demander mon adhésion à certains articles qu'Elle me présentait comme rédigés par les autorités du Su-tchuen de concert avec Monseigneur le Vicaire apostolique, et qui étaient accompagnés d'une lettre de ce prélat.

Or tout ceci n'est qu'une fourberie insigne. Il est faux que l'évêque ait écrit cette lettre ; il est faux qu'il ait rédigé ces règlements. Le sceau apposé sur ces pièces n'est pas le sien.

V. A. I. comprendra, j'espère, toute la gravité de cette affaire. Je ne veux pas mettre en doute la sincérité avec laquelle Elle m'a présenté ces pièces comme l'œuvre d'un évêque ; mais la responsabilité de cette fourberie doit retomber sur les autorités du Su-tchuen, sinon sur Lo Pin-chan lui-même, qui les ont transmises sciemment à V. A. I.

C'est donc à la manière dont cette fourberie va être punie, que le gouvernement de S. M. jugera de quelle façon il doit à l'avenir ajouter foi à la sincérité du gouvernement chinois. C'est à la publicité que V. A. I. donnera à cette punition, que les évêques et les chrétiens de la Chine connaîtront quelles garanties leur sont données pour le libre exercice de leur culte et l'observation des traités. En attendant, de même que j'ai envoyé à tous les évêques, à tous les consuls la lettre de V. A. I. en date de janvier dernier, avec les règlements qu'elle contenait ; je leur envoie de même celle-ci, enjoignant à tous les missionnaires de la lire publiquement à tous les chrétiens, pour qu'il soit bien connu dans tout l'Empire que les magistrats du Su-tchuen ont eu assez peu d'honnêteté pour se jouer impudemment de la bonne foi de V. A. I. et porter aux pieds du trône de l'Empereur une insigne fourberie.

Deux jours plus tard, de Bellonet adressa une seconde lettre au même personnage :

Pékin, 9 juillet 1866.

MONSEIGNEUR,

Après les révélations que ma dépêche d'hier a portées à la connaissance de V. A. I., Elle ne s'étonnera pas, je pense, que je retire l'adhésion pro-

¹ A. M.-E., vol., 549^e, p. 496.

² A. M.-E., vol., 549^e, p. 497.

visoire que j'avais donnée aux dix articles qui m'avaient été présentés comme l'œuvre du Vicaire apostolique du Su-tchuen.

J'avais pu accepter provisoirement et jusqu'à plus ample informé les dispositions que V. A. I. m'assurait avoir été combinées entre un évêque et des fonctionnaires chinois ; je ne puis couvrir l'œuvre d'un faussaire de cette acceptation.

C'est donc uniquement à titre de projet que les dix articles sont présentés aux Evêques et, d'après leurs réponses, j'aurai à examiner si je dois, oui ou non, en conserver quelques parties. Je puis du reste annoncer dès aujourd'hui à V. A. I. qu'il y a des articles qui, dans la pratique, sont inadmissibles : celui qui demande l'enregistrement des chrétiens et celui qui dispose que les missionnaires devront faire connaître à l'autorité chaque changement de résidence.

Le premier n'est qu'une mesure de police toute naturelle partout ailleurs qu'en Chine. Mais ici où nous sommes convaincus du mauvais vouloir des mandarins, de leur ferme volonté d'éluder les traités, et de faire à la religion chrétienne tout le mal possible, nous ne pouvons nous prêter à la confection d'une liste qui serait entre leurs mains une liste de proscription. Pour le second, nous avons encore trop peu de missionnaires pour qu'ils puissent résider d'une manière à peu près permanente dans un endroit donné, et il faut qu'il en arrive encore quelques milliers pour qu'il soit possible aux Evêques de leur assigner une résidence fixe et de faire connaître à l'autorité les déplacements qui sont aujourd'hui journaliers.

Je dois également faire connaître à V. A. I. que les Evêques, dont j'ai reçu les observations, demandent tous que les règlements qui pourraient leur être appliqués soient tout d'abord soumis par V. A. I. à l'approbation du Pape, le chef religieux, et que la Légation de l'Empereur qui décline la charge d'imposer aux missionnaires tout autre règle que celles que nécessitent leurs rapports civils avec les autorités chinoises et le peuple chinois, est prête à servir d'intermédiaire entre le Gouvernement de l'Empereur de la Chine et le Saint-Siège apostolique pour l'élaboration de ces règlements.

Le 25 septembre, notre chargé d'affaires écrivit à Faurie et aux évêques de Chine le résultat de la victoire complète qu'il venait de remporter¹ :

MONSEIGNEUR,

Je m'empresse de faire savoir à Votre Grandeur que le Gouvernement chinois vient de retirer officiellement les 10 articles concernant les chrétiens, que ma circulaire du 25 janvier dernier soumettait à l'appréciation des Vicaires apostoliques.

Obligé d'accepter comme vrai ce qui m'était officiellement présenté par le Tsong-li yamen, j'avais dû attendre l'arrivée d'une lettre de M^{sr} de Polemonium pour porter à la connaissance du prince Kong les révélations qui m'étaient depuis longtemps parvenues sur l'origine frauduleuse de ces règlements : mais Votre Grandeur pourra voir par les copies jointes des dépêches que j'écrivis au mois de juillet dernier, que je n'hésitai

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 506.

point alors à démasquer brutalement les mensonges officiels dont le Gouvernement de ce pays trouve si commode de s'entourer.

Il y a quelques jours le Tsong-li yamen, ayant reçu les pièces qu'il avait demandées au Su-tchuen, essaya de maintenir vis-à-vis de nous l'authenticité des lettres et des articles attribués à M^{er} Pinchon ; mais à la suite d'une scène fort orageuse, le 1^{er} interprète de la Légation de S. M. démontra par la simple superposition des timbres, appliqués sur les pièces soi-disant authentiques, qu'il y avait falsification évidente, le graveur chinois ayant retourné sans le savoir la devise latine « *Episcopus Polemoniensis* ».

Terrassés par cette preuve matérielle de la fourberie des autorités du Su-tchuen, les membres du Tsong-li yamen m'ont déclaré qu'ils n'oseraient plus affirmer l'authenticité d'aucune des pièces du procès, et qu'ils allaient donner l'ordre à tous les gouverneurs des provinces de retirer officiellement les 10 articles qu'il ne convenait plus d'accepter.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

HENRI DE BELLONET.

A la suite de cette lettre qu'il reçut en décembre, Faurie remercia et complimenta notre chargé d'affaires dans les termes suivants¹ :

Kouy-tcheou, le 18 décembre 1866.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir votre circulaire du 25 septembre 1866, par laquelle vous nous faites savoir que le Gouvernement chinois vient de retirer officiellement les dix articles concernant les chrétiens.

Je vous félicite et vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'heureuse issue de cette affaire. C'était un dangereux piège tendu aux missionnaires et aux Missions. Vous l'avez démasqué et confondu d'une manière éclatante, avec autant de prudence et d'activité que de bienveillance pour nous. Dans toute votre correspondance, tant avec le Gouvernement chinois qu'avec les Vicaires apostoliques, on sent à chaque ligne la noble énergie d'un représentant de la France, aussi bien que le respectueux dévouement d'un fidèle enfant de l'Eglise. Tous les missionnaires de cette province se joignent à moi pour vous féliciter et vous remercier ; et je pense que tous les évêques et missionnaires de Chine n'auront qu'une voix et qu'un cœur pour vous exprimer les mêmes sentiments.

C'est donc dans l'effusion de la plus vive gratitude que nous prions Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur toutes vos entreprises, et de vous conduire après les succès de la terre à la récompense du Ciel.

Daignez agréer, M. le Ministre, l'hommage de notre respect.

Pour tous les missionnaires du Kouy-tcheou,

LOUIS S. FAURIE,

Ev. d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

¹ A. M.-E., vol. 549^e, p. 510,

L'histoire que nous venons de raconter contribue à nous renseigner sur les sentiments, sur les visées et les actes du gouvernement chinois ; elle éclaire sa politique générale et fait mieux comprendre les mobiles auxquels obéissaient les mandarins du Kouytcheou et le peu de sévérité qu'ils avaient à redouter des autorités supérieures, quand ils se montraient hostiles aux missionnaires et combattaient leur influence.

III

Actes hostiles du gouverneur. — Vielmon et Lamy ne peuvent entrer à Tsin-gai. — Appel de Faurie à la Légation. — Destitution de Tchang Leang-ki. — Tououen. — Négociations. — Règlement de quelques affaires. — Reproches faits à Faurie.

Ces fourberies des Chinois qui excitaient des luttes diplomatiques à Pékin, nous les retrouvons dans d'autres conditions au Kouytcheou.

A peine le vice-roi Lao avait-il quitté Kouy-yang que le gouverneur appela les notables de la ville, et leur enjoignit de faire des perquisitions dans les églises, sous prétexte que pendant la nuit de Noël les missionnaires et les chrétiens allaient se réunir pour comploter. Ils répondirent : « Il y a vingt ans que nous voyons les chrétiens célébrer la fête de Noël. Nous y sommes allés quelquefois par curiosité, et tout s'y passe bien. Ils ne font que prier. Si vous voulez faire la police, allez-y vous même. Pour nous, nous nous garderons bien de les troubler. Vous autres mandarins, vous ne faites que passer ; l'évêque est notre compatriote, puisqu'il s'est dévoué à vivre et à mourir ici. Il fait trop de bien pour que nous lui causions le moindre désagrément. Il a sauvé cette année plus de mille enfants, il donne tous les jours du riz aux pauvres. Si votre intention est que nous portions les mains sur l'évêque, sachez que nos mains ne le toucheront que pour le mettre sur un autel et l'adorer. »

En face d'une franchise aussi hardie, il n'y avait rien à répondre et le gouverneur ne répondit rien.

Pour donner un témoignage de la vérité de leurs paroles, les notables confièrent, le lendemain, deux enfants aux orphelinats de la mission, et les envoyèrent à l'évêque avec une carte portant tous leurs noms.

« L'attitude de ces notables, ajoute Faurie¹, est notre plus grande sécurité. Le peuple ne fait jamais de folle équipée sans le consente-

¹ Le 24 décembre 1865.

ment des notables, et les notables n'y donnent les mains que du consentement ou par l'instigation des mandarins. »

Au mois d'avril 1867, l'évêque envoya Lamy fonder le poste de Tsin-gay ; Vielmon accompagna le jeune missionnaire afin d'aider ses débuts des conseils de l'expérience. Il a raconté l'expédition et nous n'avons qu'à reproduire son récit² :

« Le gouverneur du Kouy-tcheou, notre ennemi secret, dit qu'il veut nous faire entrer honorablement à Tsin-gay, pour réparer l'injure que cette ville a faite à la religion chrétienne par le meurtre de deux séminaristes, d'un chrétien et d'une chrétienne en 1861. Il veut absolument nous faire escorter par vingt soldats et deux mandarins militaires.

« Comme nous approchons de la ville, j'envoie d'avance un homme pour avertir les autorités de Tsin-gay de l'arrivée des deux missionnaires, que le préfet de la capitale leur avait annoncée la veille. On ne permet pas à l'envoyé d'entrer en ville. Dès qu'on nous voit arriver, on ferme les portes. Nous passons un bon moment à la porte du nord, sans que personne vienne nous dire pourquoi l'on tient cette porte fermée. Je veux rebrousser chemin, mais quelqu'un me fait espérer que nous pourrions entrer par la porte de l'est qui est ouverte. Nous allons donc à la porte de l'est. Le marché qui se tient devant cette porte est rempli de curieux. Aussitôt qu'on nous voit arriver, on vient nous interdire non seulement l'entrée de la ville, mais encore l'entrée du marché extérieur. Les soldats ont les yeux fixés sur moi, comme pour me demander si je veux entrer par force. Je leur défends de faire de démonstration. J'interpelle le fonctionnaire qui nous intime l'ordre des autorités de Tsin-gay. Il répond qu'il n'a d'autre mission que de ne pas nous laisser entrer en ville. Il ajoute qu'on ne nous permet pas non plus de coucher dans le faubourg. Le premier chef de la ville se promène sur les remparts, disant : « Je ne veux point de chrétiens dans cette ville. Qu'un missionnaire vienne, que ce soit l'évêque, que ce soit le Pape, que ce soit même le Dieu des chrétiens, jamais je ne permettrai qu'on leur ouvre les portes de la ville. » Ceci se passe le dernier jour d'avril. Nous avons choisi ce jour afin d'inaugurer le mois de Marie à Tsin-gay ; et au lieu des louanges que nous voulions adresser à la Reine des Cieux, elle reçoit des injures ; car celui qui blasphémait contre Dieu disait aussi : « Entendrons-nous encore ce soir : *Je vous salue Marie*. » Et pour ne pas entendre cette prière, il défend aux chrétiens qui sont sortis au devant de nous de rentrer en ville.

« Il est déjà nuit. Nous ne savons pas où aller coucher. A une

¹ *Journal de la mission*, 30 avril 1867.

petite lieue de Tsin-gay se trouve un village où il y a des chrétiens. Mais ce village a été détruit par les rebelles, et les habitants sont dans un fort qu'ils ont bâti sur une haute montagne. Un catéchiste qui connaît la position dit que nous pourrions loger dans ce fort. Les soldats et les porteurs sont fatigués et affamés. Il faut pourtant bien se remettre en route. M. Lamy quitte son palanquin et monte à cheval et moi j'enfourche la grande mule dont m'a fait cadeau le chef des rebelles musulmans de Hin-y-fou lors de sa soumission. M. Lamy et moi ouvrons la marche avec un guide. La route est très étroite, mais elle nous paraît bien longue. La nuit est des plus noires ; il est vrai que nous avons des lanternes garnies de chandelles, mais nous ne trouvons point de feu pour les allumer. Arrivés au pied du fort, notre guide appelle un des principaux chefs qui est chrétien. Celui-ci descend promptement avec une lanterne pour faire la reconnaissance. Il est déjà près de nous, quand un violent coup de vent éteint sa lanterne. Le voilà donc obligé de remonter au fort pour reprendre de la lumière. M. Lamy et moi sommes toujours sur nos montures. Nous voudrions bien en descendre, mais ce n'est pas facile. Nous sommes sur un étroit sentier qui a de chaque côté une petite rivière remplie d'eau. Nous ne pouvons donc pas descendre de cheval sans nous mettre dans l'eau jusqu'aux genoux. Voici la lanterne qui revient, au moment où le reste de notre caravane, qui n'avait pu nous suivre, nous rejoint. On conduit les montures sur un chemin assez large pour nous permettre de descendre sans nous mouiller. Nous montons en grimpant plutôt qu'en marchant, sur la montagne où est perché le fort. Les autorités viennent à la porte nous recevoir ; mais elles nous posent leurs conditions : elles veulent bien recevoir les deux missionnaires et les gens de leur suite, mais elles ne veulent pas que les soldats entrent dans le fort. Les soldats chinois n'ont pas la réputation des soldats français. Les nôtres ne veulent pas nous abandonner, disant que le grand homme (le gouverneur) leur avait recommandé de nous prêter main-forte partout où nous irions. Pour couper court à la discussion, je demande si nous pourrions nous loger tous dans le village qui est à peu près à un kilomètre du fort. On répond qu'il n'y a plus qu'une seule maison, grande à la vérité, mais en assez mauvais état. C'est dans cette maison que nous nous décidons à aller passer la nuit. Nous n'avons pas encore fermé l'œil, quand tout-à-coup nous entendons crier : « Les rebelles ! les rebelles !... » On aperçoit non loin un vaste incendie. Tout le monde est sur pied ; chacun songe à fuir, excepté les six enfants de la Sainte-Enfance qui nous ont accompagnés. Ils sont toujours près de nous. Les deux mandarins militaires viennent m'expliquer que nous sommes en dan-

ger et nous conseillent de rentrer au fort, tandis que les soldats resteront au village pour protéger notre retraite. Je déclare devant les soldats que nous ne sortirons pas de la maison quoi qu'il arrive : « Comment, leur dis-je, voulez-vous que nous retournions au fort ? Ce serait nous exposer au danger inévitable de tomber entre les mains des rebelles s'il y en a ; car par nos lanternes, nous trahirions notre présence, et ils pourraient venir nous surprendre en route. Du reste, je ne crois pas qu'il y ait des rebelles. Ce sont les gens de Tsin-gay qui auront mis le feu à quelque montagne pour nous faire peur, espérant que notre fuite leur fournira le moyen de nous piller. Mais que ce soient les gens de Tsin-gay ou de véritables rebelles, restons à notre poste. Vous avez des fusils et des sabres, vous en ferez usage, s'il est besoin ; les missionnaires n'attaqueront personne, mais ils ne seront pas lâches pour se défendre. »

« Bientôt, les gens du fort nous apportent du riz tout cuit avec quelques tranches de jambon. Nous mangeons le tout de fort bon appétit, et nous reprenons la route de la capitale. Si notre expédition n'a pas été longue, elle a été du moins bien accidentée.

« Nous n'avons pas tardé à apprendre qu'hier soir il n'y avait point de rebelles. C'étaient les autorités de Tsin-gay qui nous avaient fait donner cette alerte, comme je l'avais soupçonné.

« Le gouverneur, qui avait voulu nous faire escorter, jette feu et flammes contre la malhonnêteté des gens de Tsin-gay. Mais je crois que c'est de la comédie, et je commence à être confirmé dans le premier soupçon que j'ai eu qu'il ne me donnait cette escorte que pour obtenir le résultat qui a eu lieu. Car tout le monde sait que les habitants de Tsin-gay se défendent eux-mêmes et n'ont jamais permis à aucun soldat d'entrer dans leur ville. Cependant le gouverneur avait dû donner des ordres secrets, car les habitants de Tsin-gay n'auraient pas osé refuser l'entrée de leur ville aux gardes du corps du gouverneur de la province. »

Cette opinion sur la duplicité du gouverneur¹ fut partagée par

¹ Faurie au sujet de cette affaire de Tsin-gai eut avec le gouverneur plusieurs entrevues qui n'aboutirent à aucune conclusion. Sur l'une de ces entrevues, celle du 22 avril, il donne les détails suivants :

« Je désirais depuis longtemps voir le gouverneur Tchang, pour régler quelques affaires, mais il était malade. Aujourd'hui il est un peu mieux, et me reçoit dans sa chambre. Sa maladie l'a rendu un peu sourd, mais son médecin lui a trouvé une recette pour entendre malgré cette infirmité. Il se met une pierre d'aimant dans une oreille et un morceau d'acier dans l'autre. Il m'explique longuement la théorie de cet appareil, et m'assure avec le plus grand sérieux qu'il entend beaucoup plus distinctement. Cependant je remarquai que son appareil étant tombé par hasard, il répondait tout aussi bien à mes questions, quoique je ne parlasse pas plus fort. Je laisse à plus savant que moi d'examiner la valeur de ce procédé. »

Faurie, qui, décidément fatigué d'avoir à lutter contre tant de mauvaise foi, adressa le 6 juin 1867, à notre Légation dirigée alors par le comte de Lallemant¹, une note explicative sur la situation des missionnaires du Kouy-tcheou et sur la négligence de Tchang Leang-ki à traiter les affaires. Cette note de l'évêque, comme sa lettre du 8 novembre 1865 au Tsong-li yamen, rappelait le meurtre des époux Ouang par Lo Koue-hoa; elle ajoutait le massacre de cinq chrétiens à Yun-lin par le mandarin Quin Chou-tang, qui n'était pas même en jugement et le refus de la ville de Tsin-gai de recevoir Vielmon et Lamy². Faurie accompagna cette note de la lettre suivante, dans laquelle il demandait que des ordres sévères fussent donnés à Tchang par le Tsong-li yamen³ :

En partant du Kouy-tcheou pour le Yun-nan, le vice-roi Lao fit connaître à son gouvernement les craintes que lui inspirait la haine de Tchang Leang-ky contre nous, et le pria de désigner un mandarin pour traiter les affaires des chrétiens du Kouy-tcheou. La proposition du vice-roi reçut un accueil très favorable; le Tsung-ly yamen fit des réprimandes si sévères à Tchang Leang-ky, qu'il vint lui-même me faire agréer ses excuses au vu et au su de tout le monde, et je dois avouer que le tort que le gouverneur a voulu me porter m'a fait faire un pas progressif dans l'estime publique. Il sentait si bien les justes reproches que lui adressait son gouvernement qu'il me protestait solennellement, qu'il serait plus franc à l'avenir qu'il n'avait été fourbe par le passé. Pendant quelques mois, il a essayé de me faire croire qu'il voulait changer de ligne de conduite, mais ce n'était que pour mieux tromper. Le mandarin qui, sur la proposition du vice-roi Lao, a reçu du Tsung-ly yamen plein pouvoir pour traiter nos affaires, n'a rien conduit à bonne fin. Comme je le pressais d'agir, il m'a répondu que tant que Tchang Leang-ky, serait gouverneur du Kouy-tcheou, personne ne pourrait traiter les affaires des chrétiens. Je n'ai pas manqué de rapporter ces paroles au gouverneur qui, dans une indignation factice, a donné ordre à ce mandarin de terminer les affaires des chrétiens dans l'espace de dix jours, sans quoi, il serait dégradé. Il s'est écoulé deux mois depuis ce temps; le mandarin menacé de dégradation n'a rien fait, et n'a nullement été dégradé. L'inaction du gouverneur en présence de tels faits a enhardi plusieurs villages, dont les chefs exigent que les chrétiens contribuent aux superstitions bien qu'un édit impérial les en dispense. Si les chrétiens répondent par un refus, on leur enlève leurs bœufs, leurs chevaux; et à quelques-uns on enlève même leur femme. Le gouverneur a, je le sais, une peur terrible que j'écrive à la Légation, parce qu'il redoute de nouveaux reproches de son gouvernement. Je crois que si Votre Excellence peut obtenir que le Tsung-ly yamen ordonne sévèrement à Tchang Leang-ky de

¹ Né à Besançon le 11 mars 1822, entré aux affaires étrangères en 1845, attaché à l'ambassade de Constantinople cette même année, secrétaire à Saint-Pétersbourg, à Dresde, à Bruxelles, etc., nommé ministre plénipotentiaire en Chine en 1866, arrivé à Pékin au mois de mai 1867, parti en novembre 1868.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 795 bis.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 805. 6 juin 1867.

traiter dans un court délai toutes les affaires des chrétiens nous obtiendrons quelques bons résultats.

Notre ministre informa le Tsong-li yamen, par une note du 30 août, de la conduite de Tchang, et celui-ci qui n'était pas accusé par l'évêque seulement, mais encore par des mandarins et des particuliers du Kouy-tcheou, fut destitué. Notre ministre profita de cette circonstance pour réclamer que les affaires en suspens fussent rapidement réglées¹ :

Le 30 août, j'avais l'honneur de signaler à Vos Excellences, dans une note pressante, la conduite malveillante de deux ou trois hauts fonctionnaires des provinces et notamment de Tchang Leang-ki, gouverneur du Kouy-teheou, qui n'a réglé aucune des affaires intéressant la mission et la communauté chrétienne. Je citais comme un fait précis et caractéristique le refus que faisait la ville de Tsin-gay d'ouvrir ses portes aux prêtres envoyés par l'évêque Faurie pour visiter les chrétiens habitant cette ville, acte éminemment contraire au droit et au traité.

Je n'ai reçu de Vos Excellences aucune réponse à cette plainte et j'en suis étonné.

Aujourd'hui que Tchang Leang-ki vient d'être destitué et remplacé par un gouverneur plus juste, je l'espère, et plus capable, j'insiste sur ma première communication et je prie Vos Excellences de vouloir bien me faire une réponse satisfaisante.

Je demande : 1° Que le nouveau gouverneur fasse ouvrir les portes de la ville de Tsin-gay aux prêtres français qui, aux termes du traité, ont le droit d'aller et de venir librement et de visiter les chrétiens partout où ils s'en trouvent :

2° Que Lo Koue-hoa, chef du village de Si-teou-gay, meurtrier depuis deux ans des deux chrétiens Ouang Lai-pin, soit enfin jugé selon les ordres donnés précédemment par le Tsong-li yamen, mais qui n'ont jamais reçu d'exécution. Il y a un an, le coupable nommé plus haut avait été mis en prison ; mais on trouva deux faux témoins et faux coupables qui s'accusèrent eux-mêmes du crime. La fraude ayant été reconnue, on les a fait disparaître. Par compensation, les véritables témoins, chrétiens ou non, qui avaient déposé contre le vrai coupable, sont détenus depuis et le meurtrier Lo Koue-hoa sort lui-même de prison, quand il veut, pour aller passer quelque temps chez des protecteurs qu'il a su se procurer, moyennant finance probablement.

Je demande la fin de ce scandale et un jugement conforme à la justice. Le mandarin Tsay Hin-hoay, chargé antérieurement par le Tsong-li yamen de traiter les affaires des chrétiens dans le Kouy tcheou, n'a terminé aucune de ces affaires, mais si le nouveau gouverneur reçoit des ordres de Vos Excellences et est animé d'un meilleur esprit, il est probable que ce mandarin sentira la nécessité de faire son devoir.

Le 11 octobre, le Tsong-li yamen répondit :

Nous envoyons au nouveau gouverneur par la voie la plus rapide l'ordre de prendre en main ces deux réclamations et de leur donner la

¹ A. M.-E. vol. 549ⁿ, p. 815. Lettre du 8 oct. 1867.

suite qu'elles comportent. Nous aurons l'honneur de faire connaître à Votre Excellence le résultat que nous aurons obtenu dès que les réponses du dit gouverneur nous seront parvenues.

Le départ de Tchang qui eut lieu au mois de novembre 1867 amena un remaniement parmi les hauts fonctionnaires du Kouy-tcheou. La charge de gouverneur fut remplie par le trésorier Tsen Py-kouang, « homme assez loyal, mais faible et timide ». Ly devint grand trésorier. A cette occasion, les mandarins nouvellement promus échangeaient, selon l'usage, des visites avec l'évêque et avec Vielmon. « Dans ces visites, dit Lions, les mandarins sont d'une humilité vraiment admirable. L'étiquette veut que le nouveau promu se dise incapable de remplir un si haut poste. Le trésorier général Ly disait en propres termes devant Sa Grandeur : « Je suis un imbécile, je ne sais rien de rien. » L'évêque lui a répondu qu'il ne faut calomnier ni les autres ni soi. »

Le départ de Tchang fut un soulagement pour Faurie et ses missionnaires qui espérèrent en son successeur, mais bientôt ils s'aperçurent que Tsen Py-kouang ne valait guère mieux. Il faisait de fréquentes visites à l'évêque, à Vielmon, leur offrait quelques cadeaux ; il donna même à la Sainte-Enfance un jardin attenant à l'établissement du Lan-men-ouai. Seulement il ne traitait jamais aucune affaire relative aux chrétiens, alléguait de ses retards les excuses les plus aimables et les moins vraies.

Faurie se plaignit de nouveau et une dépêche du Tsong-li yamen pressa le gouverneur.

Un ancien préfet de Kouy-yang aida beaucoup les missionnaires dans les négociations qui s'engagèrent. Ce préfet était To-ouen, le porte-parole de Tien ta-jen, dans la séance du 31 mai 1861, célèbre par le courageux sang-froid de Vielmon.

To-ouen avait été destitué en même temps que le général ; mais il était resté à Kouy-yang, et il demeurait dans une auberge en simple particulier. « Un jour, en 1865, raconte Vielmon¹, il me fit demander s'il ne me serait pas désagréable qu'il m'offrît aussi ses présents. Je lui fis répondre que la présence de Tien ta-jen, lors de notre entrevue, motivait sa conduite, que nous ne savions pas garder rancune, et que, mettant en pratique la charité que nous prêchons, il nous était impossible d'avoir quelque chose contre lui. » Le lendemain, il m'envoya des présents d'une valeur bien plus grande que ceux que m'offraient les mandarins les mieux disposés à notre égard. Il voulait même venir me voir, mais le vice-roi Lao le lui défendit.

¹ *Journal de la mission*, janvier 1867.

Après le départ du vice-roi, le gouverneur du Kouy-tcheou, Tchang Leang-ki, écrivit à l'empereur pour faire réintégrer To-ouen dans ses fonctions. L'empereur répondit par ce refus : « dégradé à perpétuité. »

Après le départ de Tchang, et malgré la mauvaise volonté visible de Tsen, To-ouen s'offrit à Vielmon pour traiter les affaires des chrétiens. « Aujourd'hui même, raconte ce dernier, le 10 janvier 1867, To-ouen se présente chez moi. Aussitôt qu'il me voit, il se jette à genoux, en me priant de lui pardonner l'injure qu'il m'a faite. Certes, si j'avais pu nourrir des désirs de vengeance, je serais assez vengé en voyant devant moi mon ennemi dans une posture si humiliante, et dans le palais même du tyran dont il avait épousé le parti. Je me hâte de le relever, en l'assurant que j'ai oublié le passé. Je lui dis que les missionnaires, ne venant de si loin que pour exhorter les gens au bien, ne sauraient avoir de la haine contre personne. To-ouen a été très aimable, et il s'est proposé dès aujourd'hui même pour traiter nos affaires par mode d'essai, disant que, s'il ne les traite pas bien, ce qu'il fera sera regardé comme non avenu et que, s'il les traite bien, nous aurons la bonté de lui donner une bonne note, pour appuyer une nouvelle supplique que le gouverneur adressera pour lui à Pékin. » Il était difficile de rejeter sa proposition ; avec l'agrément de l'évêque, Vielmon se rendit chez l'ancien préfet, lui dire qu'elle était acceptée.

L'affaire de Tsin-gai fut facilement réglée ; un événement fortuit y aida, au dire de Faurie : le 8 mai 1867, peu de jours, par conséquent, après le refus de recevoir Vielmon et Lamy, une partie des remparts de la ville s'écroula subitement ; c'était près de la porte de l'est, devant laquelle les deux missionnaires s'étaient arrêtés ; deux autres éboulements eurent lieu quelque temps après. Frappés d'étonnement en présence de ces trois accidents qu'ils n'avaient pas prévus, les habitants de Tsin-gai ne furent pas longtemps sans croire que le ciel vengeait les prédicateurs de la religion chrétienne. Les mandarins firent dire à Vielmon que s'ils avaient été à Tsin-gai le jour où lui et son compagnon s'étaient présentés, les portes leur eussent été grandes ouvertes ; malheureusement ils étaient absents et leurs subordonnés, gens inhabiles aux affaires, avaient commis cette très regrettable impolitesse ; ils écrivirent au préfet de Kouy-yang pour le prier de décider les missionnaires à revenir dans leur ville. « C'est un malentendu, concluaient-ils ; dès qu'on se sera clairement expliqué, on se trouvera d'accord ». Vielmon se contenta de faire répondre « que si les autorités de Tsin-gai voulaient le voir, elles n'avaient qu'à venir à la capitale, où il les recevrait amicalement ».

To-ouen voulait faire mettre en accusation les chefs de Tsin-gai : « Car, disait-il, quoique vous soyez disposés à pardonner les injures, vous ne devez pas permettre les violations au traité, et cette violation est grave. Vous êtes en règle, et vous avez le droit d'aller partout, surtout étant annoncés par les autorités et sous la sauvegarde du gouverneur ». L'affaire n'alla ni si vite ni si loin, et le 29 juillet les mandarins de Tsin-gai, conduits par To-ouen, vinrent présenter leurs excuses à Vielmon et lui demander quelle réparation il exigeait pour l'injure dont ils s'étaient rendus coupables en lui interdisant ainsi qu'à Lamy l'entrée de leur ville. Le missionnaire répondit : « Pour l'injure, je l'ai pardonnée depuis longtemps, et je ne demande d'autres réparations que celles qui restent à faire pour le rétablissement de notre grand séminaire et l'érection des tombeaux des martyrs. Mais comme il est difficile de bâtir maintenant hors des murs, à cause du danger toujours actuel des rebelles, je préfère construire quelque chose dans la ville même de Tsin-gai : une église sur le modèle de l'église Saint-Louis, une maison pour le missionnaire, une école de garçons, une école de filles et une pharmacie ». On ne trouva pas ses demandes exagérées. Mais comme il fallait longtemps pour faire toutes ces constructions, Vielmon exprima le désir d'avoir une maison provisoire où demeurerait un missionnaire. Tout lui fut accordé. Et après une visite à l'évêque et à l'orphelinat, les mandarins se retirèrent en répétant l'assurance que désormais rien ne pourrait briser l'amitié entre la mission catholique et la ville de Tsin-gai.

Le 20 novembre suivant, les missionnaires commencèrent à expérimenter la valeur de cette promesse. Vielmon alla à Tsin-gai installer Esslinger qui remplaça Lamy, chargé d'un autre poste. « Les portes s'ouvrent à deux battants pour nous recevoir, écrit Vielmon¹, et les autorités nous accablent de politesses et de présents. A la prière du soir, grande affluence de païens. Toute la chapelle et la cour sont remplies. Dès que la prière est finie, je monte sur le pallier de l'autel, et je prêche à cette foule qui écoute avec grande attention. »

Vielmon resta une dizaine de jours dans la ville, et quand il repartit le 2 décembre, il écrivit joyeusement sur son *Journal* ces mots qui sonnent l'espérance :

« M. Esslinger est bien installé. Quelques appartements de la maison ont été disposés en forme de chapelle. On y instruit tous les soirs un assez bon nombre de néophytes. Il y a en outre une pharmacie. Les rues de la ville retentissent chaque soir du son de l'*Ave*

¹ *Journal de la mission*, 21-22 novembre 1867.

Maria. Les enfants, tant païens que chrétiens, connaissent cette prière et tous aiment à la chanter. La Sainte Vierge est vengée. »

L'affaire de Si-teou-gai, où les époux Hoang avait été massacrés, se termina également. Le procès avait passé par bien des péripéties : en 1867, le coupable Lo Koue-hoa fut mis en prison, mais bientôt on trouva deux hommes qui, moyennant une petite somme d'argent, se déclarèrent les meurtriers. La fraude ayant été découverte, et quatre chrétiens et un païen ayant prouvé la culpabilité de Lo, on fit disparaître ces témoins. Alors, deux neveux du coupable employèrent un autre moyen : ils se présentèrent à Esslinger, alors chargé de Si-teou-gai, et lui demandèrent à embrasser le christianisme. Le missionnaire les reçut bien, les engagea à apprendre la doctrine et à abandonner l'opium ; ils ne firent ni l'un ni l'autre. Le gouverneur de la province finit par prescrire une enquête ; sur les instances de l'évêque, il envoya un délégué, Lang, que Lions fut chargé d'accompagner. « Parti en petite chaise à deux, écrit ce dernier¹, j'allai prendre à Tsin-gay le délégué qui se trouvait là déjà pour autres affaires. La première nuit de notre voyage au delà de Kao-po, nous avons eu une alerte : le canon de Kao-po grondait, les Miao-tse firent fuir leurs bestiaux sur la montagne. Le délégué, je crois, avait grand peur, moi j'en avais vu d'autres. Arrivés à Si-teou-gai où nous sommes restés huit jours, nous avons pu interroger quelques témoins, mais l'interrogatoire ne fut pas brillant ; le délégué n'osa pas prononcer la culpabilité certaine de Lo Koue-hoa. »

« To-ouen² se mit alors à l'œuvre, pour tâcher de mener cette affaire à bonne fin. Voyant que le meurtrier des chrétiens était soutenu par des amis puissants, il comprit que ce procès pourrait difficilement aboutir. De concert avec nous, il crut prudent de diviser la cause en deux parties distinctes : 1° les réparations à faire aux chrétiens ; 2° le crime d'assassinat proprement dit. Grâce à ces expédients, l'affaire a pu être traitée pour ce qui nous concerne.

« Le coupable a été condamné : 1° à dédommager les chrétiens des pertes qu'ils ont subies, à nous donner 300 mesures de riz, pour couvrir les frais que les chrétiens réfugiés ont fait chez nous pendant un an ; 2° à faire élever des tombeaux aux victimes ; 3° à faire graver la sentence sur une pierre commémorative ; 4° à faire bâtir une église dans la ville de Kouy-tin, chef-lieu de ce district ; 5° enfin, le mandarin du lieu est privé de porter le globule jusqu'au moment où tout sera exécuté.

¹ Journ. de M. Lions, p. 285.

² *Jour. de la mis.*, mai 1868.

« Tout étant ainsi terminé, les chrétiens rentrent enfin chez eux, munis des lettres du gouverneur, qui leur assurent la sécurité dans leur pays. Il a fallu quatre ans de patience pour arriver à ce résultat. »

Ce résultat ne fut d'ailleurs jamais atteint qu'en théorie : « Lo Koue-hoa, écrit Lions¹, devait élever un tombeau, mais il ne l'a pas fait ; l'oratoire de Kouy-tin n'a pas été construit. Lo Koue-hoa fut ruiné et obligé de se remettre à faire l'école pour vivre ; depuis il s'est tenu tranquille ; que le bon Dieu lui fasse miséricorde. »

Bientôt surgit un événement d'un nouveau genre :

« Notre gouverneur, écrit Faurie², demande au Tsong-li yamen une récompense pour les mandarins qui ont traité nos affaires et il m'a prié de vouloir bien écrire moi-même au Tsong-li yamen afin que sa demande ait plus de poids. J'ai cru devoir me rendre à ses désirs ».

La recommandation de l'évêque était conçue en ces termes³ :

Les affaires des chrétiens du Kouy-tcheou étaient en suspens depuis longtemps sans pouvoir s'arranger. L'ex-gouverneur par intérim du Kouy-tcheou, Tchang, délègue l'ancien tao-tai destitué, To-ouen, qui mène tout à bonne fin. Nous venons en conséquence vous prier de lui faire grâce et de les récompenser.

Aussitôt qu'il l'eût reçue, le prince Kong en envoya le texte à notre Légation avec des observations plutôt désagréables⁴ :

En Chine, grâcier ou punir est un des attributs de l'Empereur. Si les officiers qui ont traité les affaires chrétiennes du Kouy-tcheou ont bien mérité, leurs chefs, le vice-roi et le gouverneur, auront à solliciter des récompenses pour eux. Mais les hautes autorités des autres provinces n'ont rien à y voir, à plus forte raison un étranger. M^{sr} Faurie est en Chine pour prêcher la religion catholique, mais solliciter des récompenses pour des officiers chinois, chargés de traiter les affaires chrétiennes, n'est nullement du ressort d'un missionnaire. D'ailleurs, l'article 4 du traité français, qui règle les formules de correspondance, n'autorise pas les missionnaires à employer le terme *tchao chouai* en écrivant aux officiers chinois.

Dans la XI^e année de l'Empereur Hien-fong (1862), l'ex-çhargé d'affaires de France, M. de Kleczkowski fit délivrer une proclamation établissant que les missionnaires n'ont d'autre but que d'exhorter les hommes à faire le bien, et qu'ils ne peuvent en aucune façon s'occuper d'autres affaires. Dans une circulaire explicative, il ajoutait que si les missionnaires adressaient des *pin tchang* (supplique) aux autorités locales, ces officiers devraient traiter les affaires avec équité et justice. Ainsi donc l'évêque n'aurait

¹ Jour. de M. Lions, p. 285.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ. p. 831. Lettre à la Légation 16 août 1868.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ. p. 837.

⁴ A. M.-E., vol. 549ⁿ. p.839. Pékin, 27 décembre 1868.

même pas dû employer le terme *tchao chouai* en correspondant avec les simples autorités locales.

Nous avons déjà discuté bien souvent cette question pour qu'on invite les missionnaires à rester toujours à leur place et à ne pas se croire plus qu'ils ne sont, ce qui indispose contre eux les mandarins et le peuple. Cependant, voici que M^{sr} Faurie prend sur lui d'adresser un *tchao chouai* à notre Yamen et bien plus encore de se mêler des récompenses à accorder aux officiers chinois. Cela n'est pas une manière d'agir.

Aussi, nous vous adressons ci-joint la dépêche qui nous est envoyée en vous priant, noble chargé d'affaires, de la transmettre à l'évêque Faurie et de lui enjoindre de s'occuper à l'avenir des affaires religieuses sans intervenir dans les affaires publiques de la Chine, ce qui ne peut que susciter des difficultés. Il ne doit pas non plus se permettre d'employer le terme *tchao chouai*, pour agir en conformité avec le traité et faire ressortir les positions respectives ; tel est le but de la présente dépêche.

IV

Continuation de la guerre civile. — Situation dans l'ouest. — Massacre de J.-B. Tchen. — Les rebelles dans les environs de Kouy-yang. — Troubles à Kouy-yang. — Gan-chouen assiégé. — Les Miao-tse mécontents.

La guerre entre les Chinois et les Tchong-kia-tse, qui s'était apaisée par l'intervention de Faurie et de Vielmon, avait, nous l'avons vu, repris de plus belle, grâce à la fourberie cruelle de Tchong Leang-ki ; les nouveaux convertis furent particulièrement éprouvés.

Écoutons Lions nous dire le spectacle qu'au mois de janvier 1866 il a sous les yeux dans le sud-ouest¹ : « Les rebelles sont près d'arriver à Tchen-kia-yuen. Depuis Lang-tai jusqu'ici, tout le monde a déménagé ; les routes sont remplies de pauvres émigrants, ordinairement pillés et repillés en route, surtout par les soldats déserteurs. Tout le territoire de Yun-lin jusqu'à Pa-lin-kiao est soumis aux rebelles. On se soumet partout de force ou de gré, excepté les chrétiens qui sont proscrits et voués à l'extermination. »

Dans une lettre du 21 janvier, il est encore plus explicite² : « On permet à tout le monde de se soumettre, excepté aux chrétiens qu'on veut exterminer, à moins qu'ils ne renoncent à leur religion avec caution. Les musulmans pourtant ne distinguent pas ; mais ce sont les conspirateurs de l'an passé en grand nombre parmi les rebelles, où King-tchong et Lo-sen tiennent un rang élevé, qui ont décidé l'extinction des chrétiens, non seulement dans ces parages, mais même à la

¹ Lettre du 13 janvier 1866.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 1472, M. Lions à Mgr Faurie, 21 janvier 1866.

capitale et dans toute la province, une fois qu'ils en seront les maîtres.

« Et ne croyez pas que ce soit là un simple bruit sans consistance, ce projet est formulé clairement dans un écrit, dont on a trouvé une copie dans les environs de Koang-nin, et ils disent que Jen Tsen-ou avec ses gens fera l'affaire des chrétiens de la capitale.

« Aux environs de Houang-ko-chou, de Pien-tan-chou et de Miao-thai, la révolte est décidée et on peut dire commencée ; on y a reçu des drapeaux des rebelles. Il y a trois jours, les compatriotes de Ty-houng, ont tenté d'assassiner Lieou Tchong-sen avec quelques-uns de ses gens ; un seul a disparu (sans doute assassiné), les autres blessés ou au moins dépouillés de tout ont pu s'échapper. Hier, ils viennent encore de tuer un homme du prétoire qui était allé chez eux recueillir le tribut. De plus on vient de découvrir leur projet de surprendre la ville jeudi prochain (fête de la conversion de saint Paul) et jour de marché. La ville de Tchen-lin n'a que ses murs et ses habitants presque découragés pour toute défense ; aussi les familles ont déjà déménagé et embarqué leur mobilier pour le Sutchuen et ailleurs, ce qui n'encourage pas. Il y a encore 5 ou 6 de nos gens en campagne, dont trois au milieu des Tchong-kia-tse, (deux des plus exposés viennent de rentrer ici sains et saufs et avec peu de pertes). J'espère qu'on ne les tuera pas, mais je n'espère pas les voir revenir avec leurs affaires et leurs habits ; moi-même en revenant de Lang-tai j'ai failli être entièrement dépouillé. Grâce à Dieu, je n'ai perdu que quelques objets, environ pour la valeur de 10 fr. ; ma chapelle a été à leur disposition, je ne sais pourquoi ils ne l'ont pas emportée. »

Le 4 février, toujours de mauvaises nouvelles : « Les indigènes des environs sont sur le qui-vive. Ceux de Pien-ta-chan sont en insurrection ouverte et déjà campés au nombre de plusieurs milliers à l'entrée de leurs parages. Tout le reste est soumis d'avance, et n'attend que la première défaite des impériaux, pour se lever en masse et se jeter sur Tchen-lin et les environs. Lo ta-jen est à Ngantchoang-po depuis quelques jours, il n'ose s'avancer, ni livrer bataille, ce qui n'est pas très bonne marque. Py ta-jen est parti pour essayer de porter secours à Lang-tai, mais pourra-t-il arriver jusque-là et à temps ? »

Dans les environs de Gan-chouen, sur un rayon de 100 kilomètres, on compte trois camps chrétiens : Tsin-tchai, Ta-oun, Tchen-kia-yuen. Le premier fut anéanti dans les circonstances suivantes : « des païens des environs tentèrent de le prendre d'assaut ; n'ayant pu y réussir par la force, ils essayèrent la ruse¹. Ils allèrent pro-

¹ Ann. S. E., vol. 19, p. 219. Lettre de M. Vielmon, 28 mars 1866.

poser la paix : « Nous sommes du même pays, dirent les envoyés, et quoique nous ayons extérieurement fait acte de soumission aux rebelles, nous sommes toujours de cœur le peuple de l'Empereur. Vous pouvez descendre de votre caverne et venir dans la plaine vaquer à vos travaux et garder vos maisons. » On ne croyait pas trop à ces promesses ; cependant quelques-uns des principaux chrétiens sont descendus, ayant à leur tête le théologien J.-B. Tchen, que M. Lions avait envoyé dans ce village pour faire fonctions de catéchiste. Mais dès qu'ils les ont tenus, la scène a changé. J.-B. Tchen avait des livres latins : « Tu es prêtre, lui ont-ils dit. — Non ! mais j'étudie pour le devenir. — Cela suffit. Tu es chrétien et chef de chrétiens. » Puis ils ont dégainé leur sabre. J.-B. Tchen leur a dit avec calme : « Si vous me tuez comme rebelle, je n'y consentirais pas et nous nous défendrions ; mais puisque vous me tuez comme chrétien, je consens à mourir en preuve de ma foi. Je vous demande seulement un instant pour offrir ma vie à Dieu. » Il s'est mis à genoux, a fait le signe de la croix, puis les bourreaux l'ont décapité, ainsi que les autres chrétiens qu'ils avaient également surpris. C'était le 26 janvier 1866. Ceux du camp qui étaient en observation se sont précipités en criant : « Trahison ! aux armes !... » Mais il était trop tard ; les assaillants à la faveur de la panique ont envahi le camp ; on s'est battu, il y a eu quelques morts et blessés de part et d'autre ; le camp a été perdu et pillé¹. »

Le catéchiste, tué par les païens, J.-B. Tchen, était de race Miao-tse, né à Soung-tao-tin, département de Tong-jen, le 12 octobre 1842. Resté orphelin à l'âge de 12 ans, la mission le recueillit

¹ A propos de cette affaire Lions a une autre version dont voici le texte :

« Il vient d'arriver des nouvelles un peu plus détaillées de l'affaire de Tsin-tchai. Au lieu de deux, c'est six qu'on a tués, et ce sont bien les soldats envoyés par Yui ta-lao-yé, qui est dans les environs à Pa-lou à quelques li de là. Je ne sais pas positivement les dispositions du mandarin à notre égard, mais ce qui est certain, par ce que j'ai entendu dire depuis longtemps et maintes fois, c'est qu'il a auprès de lui plusieurs ennemis acharnés des chrétiens, dont probablement il écoute les délations, car enfin ces gens de Tsin-tchai, quoique peu fervents chrétiens, n'étaient certainement pas des rebelles. La cause de cette haine, c'est probablement une accusation de Lo Eul-sen auprès de San ta-jen, qui par suite avait donné ordre aux touan de battre la grotte où étaient les meurtriers de ses frères, et voilà pourquoi Lo Eul-sen ne peut ni retourner chez lui, ni même louer son terrain à d'autres. »

« Quelques jours plus tard Lions écrit : « Je crois que leur mort est simplement une vengeance ; je ne crois pas que ce soit comme chrétiens qu'ils aient été tués. Parmi les victimes il y en a au moins un individu qui n'était pas chrétien, le fils de la vieille Lo, qui par parenthèse n'a pas été tuée comme on le disait. Une des causes de cette vengeance, c'est, sans doute, un meurtre récemment commis par un chrétien de Tsin-tchai sur un païen qui avait commis un vol. (*A M.-E.*, vol. 549^a, p. 1530. Lettre à Mgr Faurie, 1^{er} mai 1866).

avec son jeune frère, au nom et aux frais de la Sainte-Enfance. Il fut admis au séminaire en 1856. Sans avoir une grande facilité pour l'étude, il était studieux et constant, de caractère rude, mais obéissant et fidèle à son devoir ; on note qu'il fut rarement puni. Vers la fin de ses études de latin en 1864, Faurie l'envoya, selon l'usage de la mission, à la suite d'un prêtre pour l'éprouver et le former. A l'époque où il mourut, il était sous la direction de Lions.

Après avoir raconté cette mort, l'évêque¹ jette un large coup d'œil sur les principaux martyrs de la mission du Kouy-tcheou, et il se plaît à faire les réflexions suivantes qui ne sont ni sans hauteur de vues, ni sans édifiant intérêt : « Il paraît qu'au Kouy-tcheou, Dieu veut avoir les prémices de tout. J.-B. Tchen est le premier martyr de la race Miao-tse. Nous avons eu les prémices de la race Tchong-kia-tse dans Jérôme Lou martyrisé en 1858. Les Chinois ont donné leurs prémices dès la fondation de la mission. Le séminaire de la mission a donné ses prémices en 1861 ; les deux séminaristes décapités pour la foi à Tsin-gai étaient les premiers de notre séminaire naissant. La Sainte-Enfance a donné ses prémices : le martyr Paul Tchen, l'un des deux séminaristes sus-mentionnés, était le premier élève de la Sainte-Enfance placé au séminaire.

« Les Vierges chinoises ont aussi donné leurs prémices. Agathe Lin (1858) était la première et la plus ancienne de nos religieuses indigènes.

« Cette conduite de Dieu sur notre pauvre mission nous fait espérer que ces prémices enfouies en terre seront une semence féconde qui portera du fruit en son temps. »

Après cet exploit les rebelles attaquèrent les deux autres camps Tchen-kia-yuen et Ta-oun, mais sans pouvoir s'en emparer. « Ce qui montre encore l'acharnement des rebelles contre les chrétiens, écrit Lions², c'est le fait de Ouang-son-tchai, le seul des villages Tchong-kia-tse à peu près tout chrétien, et par là-même le seul demeuré fidèle jusqu'à présent à la religion et au gouvernement, malgré le danger où il savait qu'il s'exposait ; eh bien ! ce village vient d'être saccagé, il y a quelques jours, par les rebelles, quoiqu'ils fussent encore loin de là ; il y a eu quelques morts et plusieurs blessés, tout le bétail enlevé, etc.

« Les autres Tchong-kia-tse des environs n'ont pas été molestés. C'est qu'ils s'étaient déjà révoltés contre Dieu, avant d'adhérer à la révolte contre la dynastie.

« Le marché de Hoang-ko-chou vient d'être incendié complète-

¹ *Journal de la mission*, fév. 1866.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 1843.

ment. C'est pour la quatrième ou cinquième fois. Il en est à peu près de même des petits villages sur la route. »

« Les¹ rebelles en veulent surtout à Gan-chouen et à Tchen-lin, avant de réunir tous leurs efforts vers la capitale. Le danger sera d'autant plus grand qu'à la campagne les populations commencent en partie à se soumettre d'avance aux rebelles. Lo Jan-tsiang, Louy Eul-niang et Lo Ta-tsié sont revenus. Il n'y a pas à compter sur les chrétiens de ces parages, et encore moins sur les Tchong-kia-tse. »

Enfin parurent des troupes impériales, commandées par Tchao-san surnommé Tio Kio-pan.

« En² deux jours, il a refoulé les rebelles au delà du Kieou-pan-ho après en avoir tué au moins une centaine, sans compter les victimes chez les nouveaux rebelles, parmi lesquelles on compte, dit-on, Ou Tcho-sien. En un seul jour, parti de Po-ting au delà de Palin-kiao, il est allé camper à Mou-you-se même, après avoir pris d'assaut en passant le camp de Koang-nin, où les rebelles essayèrent encore une légère résistance, puis s'enfuirent à toutes jambes, bon nombre jetant leurs armes pour mieux fuir, et quelquefois même leur argent, de sorte qu'il les poursuivit tout droit jusqu'à Mou-you-se, où ils ne lui firent pas même l'honneur de l'attendre. Le lendemain au soir, il campait à Yun-lin, après avoir dispersé en passant une armée de rebelles campés à Toung-koang-lin. Les néophytes et même les païens des parages de Tchen-kia-yen et de Ta-oun, sous les ordres de Tsai Eul-ye lui ont donné un coup de main pour cette campagne rapide. On dit qu'il n'a pas perdu un soldat. A part Koang-nin, les villages et le peuple n'ont presque rien eu à souffrir sur son passage ; d'ailleurs sur tous les camps on se hâtait d'arborer le drapeau rouge, et faute de drapeaux de cette couleur on hissait au bout d'une pique des couvertures.

« Un vieux chrétien, Ko Suo-ko a été tué, de même Tchen Su-teou par San ta-jen ; on l'a tué pour crime ou attentat de concussion, mais ce sont surtout les ennemis des chrétiens qui l'ont accusé, ce qui fait douter gravement de la culpabilité de ce néophyte, d'ailleurs bon et très courageux. Son zèle et son dévouement pour l'affaire de Mou-you-se, sont, je crois, son plus grand crime. »

Après avoir repris Tchen-lin³, Tchao fut rappelé à Gan-chouen

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1496. Lettre de M. Lions à Mgr Faurie, 7 mars 1866.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 1497. Lettre de M. Lions à Mgr Faurie, 7 mars 1866.

³ « Tchen-lin fut ensuite confiée à un mandarin, fumeur d'opium, qui se levait à quatre heures du soir ; et ce fut le pharmacien Pierre Lieou qui, à la réquisition des notables de la ville, fit la police et veilla à la garde des remparts ; mais il n'emploie à cela que les chrétiens. Cela n'empêcha pas le mandarin de livrer peu

ainsi que Py ta-jen ; en revenant, il battit les Tchong kia-tse près de Hoang-ko-chou. Son rappel laissait son œuvre incomplète. « Pourtant, écrivait Lions, les indigènes ont fait un simulacre de soumission, afin qu'on les laisse tranquilles chez eux et qu'ils puissent continuer leurs brigandages. »

Une fois de plus, Faurie devait être obligé d'écrire : « La guerre a dégénéré en un brigandage universel. Les rebelles ne tuent et ne brûlent que pour piller. Les soldats, sans paie, par suite de l'épuisement des finances, font le même métier, et les habitants des campagnes les redoutent plus que les rebelles, parce qu'ils n'osent se défendre contre eux à main armée. »

Et Muller précisant en deux lignes le motif principal de la continuation de la guerre disait ¹ : « Sin-tchen empêche Tchen-fong de se soumettre dans la crainte de restituer le bien volé. Et voilà le fin mot de toute la politique de ces parages, ce qui veut dire que les affaires ne sont pas prêtes d'être finies. »

Dans le nord la situation n'est pas meilleure que dans l'ouest : au mois de février 1866, les rebelles de Tsen-y éprouvèrent un échec considérable, on eut quelque espoir d'en finir bientôt de ce côté ; ce qui intéressait fort les missionnaires, puisque c'était la route par laquelle ils communiquaient avec l'Europe. Mais bientôt la ville fut reprise par les rebelles qui, aidés des brigands, la gardèrent longtemps.

V

Les musulmans. — Mort de Ma-tchong. — Reprise de Hin-y fou par les musulmans. — Muller massacré. — Son tombeau. — Les rebelles dans les environs de Kouy-yang. — Mort de Tchao-san. — Alerte à l'orphelinat Saint-Etienne. — Prise de Tong-tse. — Cruauté des Impériaux.

Parmi les musulmans sur lesquels l'influence de Tchang s'exerçait moins facilement, la haine des quelques chefs rebelles et particulièrement de Kin A-hong, dont Vielmon nous a longuement entretenus, produisait les mêmes effets.

Un ami des missionnaires, Ly Sin-long, avait été, nous l'avons dit, nommé préfet de Hin-y fou. « Cette élévation, écrit Lions, ne lui souriait pas, car il comptait fort peu sur la soumission des musulmans ; pourtant il se comporta avec un certain courage et s'en alla

après la ville aux rebelles. Pierre Lieou put heureusement s'enfuir. » (*Journal de la mission*, juin 1866.)

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2502. Lettre à M. Lions, 24 février 1866.

à son poste par la route directe ; il y arriva heureusement, presque sans escorte, afin de ne pas exciter de suspicions. »

Les pressentiments de Ly étaient fondés. Au commencement de l'année 1866, c'est-à-dire quelques mois après le départ de Vielmon, Kin A-hong invita Ma-tchong à venir le voir à Sin-tchen, afin de tenir conseil sur la situation créée par l'obstination de Tchen-fong qui refusait toujours de se soumettre. Fidèle aux promesses faites aux missionnaires, sans défiance sur les sentiments de Kin A-hong, Ma-tchong se rendit à l'invitation. Il fut reçu solennellement avec les plus belles démonstrations d'amitié, et dès le jour même massacré au milieu d'un festin. Aussitôt les musulmans de Sin-tchen et de Tchen-fong réunirent leurs forces, se portèrent sur Hin-y fou resté à peu près sans défense, et le 24 avril 1866 ils reprirent possession de la ville, grâce aux nombreux transfuges qui leur en ouvrirent les portes. Le préfet Ly fut massacré.

Le missionnaire, Muller, se cacha dans le grenier d'une maison éloignée de l'église, pour attendre que la première fureur des combattants fut passée. Sur le soir, quand tout sembla être rentré dans le calme, et au moment même où il avisait au moyen de s'évader de la ville, une troupe de musulmans révoltés vinrent droit à la maison où il se trouvait. Ils le firent prier poliment de descendre sans crainte, parce qu'ils avaient à lui demander quelques renseignements. Muller descendit dans la rue, suivi de son fidèle Paul Yang. « Aussitôt les brigands le saisissent, le fouillent pour lui enlever son argent et sa montre, puis lui portent un premier coup de sabre sur la tête. Paul Yang se précipite vers le prêtre, en criant : « Ah ! on tue mon père ! » Mais un soldat le frappe d'un coup de sabre sur la tête et le renverse dans son sang. Ensuite, ils achèvent de tuer M. Muller¹. Paul Yang qui n'était pas mort de sa blessure parvint à s'évader. C'est lui qui donna ces détails à Faurie, qui, après les avoir notés sur le *Journal de la mission* ajoute : « Toute la carrière apostolique de ce missionnaire n'a été qu'un tissu de périls, dont il s'était tiré jusqu'ici fort heureusement. Doué d'un excellent jugement et de beaucoup de courage et de sang-froid, c'était toujours lui qui était choisi pour les expéditions périlleuses et difficiles. Le récit de sa vie depuis son départ pour les Missions serait fort intéressant, et j'ai souvent voulu le lui faire écrire ; mais il s'y est toujours refusé, disant qu'il avait déjà oublié le détail de ses aventures.

¹ *Journal de la mission*, mai 1866.

« Quand M. Muller mourut il y avait avec lui Ouang Eul-pao, Tchang Ta-yé de Houang-te-gny-ho, Lieou Ta-yo, mort à Hin-y-hien, Han Lien-fa, Tchang Tchouen-po et Tchouen-fa, deux musulmans, morts, le 1^{er} tué à Kang-tchang en 1866, le 2^e mort tué je ne sais où. » (*Note de M. Aubry, A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 149.)

« A considérer les choses humainement, la mort de M. Muller est une grande perte pour la mission ; mais comme il était bien saint, bien pieux, et bien apostolique, nous espérons que du haut du ciel il travaillera pour le Kouy-tcheou d'une manière non moins efficace que quand il était au milieu de nous¹. »

Parmi les meurtriers du missionnaire, Aubry cite² : Ou-mao, cultivateur à Lao-tchang près de Chong-tcheng, et Hou-meou, habitant la ville de Hin-y fou, qui étaient encore vivants au mois de février 1881.

Une femme chrétienne, Yang-lai, femme de Yang-kong, chercha et trouva hors de la ville le corps de la victime ; il était entièrement nu³. On lui avait enlevé ses pauvres habits et on avait jeté son cadavre au bord du chemin. Cette brave femme, aidée d'une autre encore vivante aussi, l'enveloppa d'un pauvre linge et le fit enterrer ainsi à l'endroit même où elle l'avait trouvé ; la sépulture a bien pu coûter en tout 4 à 500 sapèques. »

En 1876, un missionnaire du Kouang-si, Renault, chargé du poste de Hin-y fou en attendant de pouvoir pénétrer dans sa mission, éleva un tombeau en style mi-chinois, mi-européen, à l'endroit même où Muller avait été enterré⁴, sur le bord de la route qui conduit à Hoang-tsao-pa.

« Quand je passe par cet endroit, écrit Aubry⁵, je ne manque pas de m'arrêter une seconde et d'élever mon cœur vers nos protecteurs du ciel ; je ne sais si je prie pour lui ou si je le prie ; mais son tombeau est pour moi une consolation et un signe d'espérance. Je me rappelle son mot : « Je prépare l'avenir⁶. » Il l'a préparé plus

¹ « M. Muller était vraiment un missionnaire fort, courageux, audacieux, pieux, zélé. (Journal de M. Lions, p. 200.)

« Dès son arrivée ici, il s'est adonné avec zèle à l'étude de la langue chinoise et n'a pas tardé à être en état d'exercer le saint ministère. A mon retour d'Europe, je lui ai confié le district de la métropole de la province. Je n'ai eu qu'à me louer jusqu'à présent de sa docilité à suivre les avis des anciens, de sa prudence dans les œuvres et du bon esprit qui l'anime. Persévérant, comme il y a tout lieu de l'espérer dans cette bonne voie, il rendra d'utiles services à cette chère mission et honorerà la Congrégation par ses vertus apostoliques. » (A. M.-E., vol. 544, p. 948. M. Perny aux direct. du Sém., 16 juillet 1860.)

² A. M.-E., vol. 549¹, p. 149.

³ Cette version d'Aubry, qui a pris beaucoup de renseignements sur cette période de l'histoire de la station de Hin-y fou, diffère de celle de Faurie qui écrit : « Nous avons appris depuis qu'un musulman, mandarin militaire, a recueilli le corps de M. Muller et l'a enterré dans une maison de la ville. » (Journal de la mission, 1866.)

⁴ Environ à 1 li du presbytère du Hin-y fou.

⁵ A. M.-E., vol. 549¹, p. 121. Projet de notice sur la vie de M. Muller.

⁶ A propos de ces paroles, Aubry fait la réflexion suivante : « Cette consola-

encore qu'il ne croyait, et sa mort même a été la préparation la meilleure ; je me dis alors qu'il faut travailler, faire son fruit et posséder son âme dans la patience. »

Malgré leur brutalité, les vainqueurs respectèrent les établissements de la mission à Hin-y fou ; et ils mirent même les scellés sur les portes afin de pouvoir rendre le tout dans l'état où ils l'avaient trouvé.

Au mois d'octobre 1866, les rebelles reparurent sous les murs de Kouy-yang et brûlèrent Tse-ky-pa ; en s'éloignant, ils passèrent par Lou-tsong-koan avec l'intention de piller le collège. « Dès¹ qu'ils ont été assez près, M. Chemier, qui était dans le bastion, leur a lancé en pleine figure une bonne charge de plombs de chasse, et ils ont aussitôt pris la fuite en désordre comme un vol de moineaux. Les gens de la ferme sont sortis peu après sur leurs traces, et ils ont fait deux prisonniers : un rebelle et un bœuf. Ils ont en outre recueilli une dizaine de lances sur l'emplacement où M. Chemier avait fait feu. »

Pour plus de sûreté, l'évêque fit creuser derrière la maison et sur les côtés un large fossé que l'on pouvait remplir d'eau à volonté. Enfin on confia de nouveau une partie des troupes impériales au général Tchao-san, qui s'était montré le plus intrépide mandarin depuis le commencement de la guerre civile, le seul que craignaient les rebelles, le seul qui eût l'affection des soldats et du peuple à cause de sa loyauté. Il battit les rebelles partout où il les rencontra. « Les trophées arrivent à la capitale par centaines de charges, écrivait l'évêque, ce sont les têtes des rebelles tués ; on les étale autour des remparts de la capitale, il y a beaucoup de curieux. Le peuple trouve cela magnifique. Pour nous, quoique nous soyons habitués à ces horreurs, nous aimerions cependant mieux être privés de ce spectacle. »

Bientôt on apprit que Tchao avait été tué dans une embuscade. On rapporta son corps à Kouy-yang où on lui fit de solennelles obsèques. Tous les mandarins civils et militaires accompagnèrent le deuil. Sur le passage du cortège à travers la ville, chaque maison avait allumé des chandelles rouges et le peuple manifestait une grande douleur.

tion, il y a 200 ans passés que notre petite Société en nourrit le zèle et le courage de ses enfants (du reste le christianisme tout entier n'est qu'en espérance (*in spe constituit me*) ; qu'ils s'en nourrissent plus encore que du bien qu'ils font dans le présent. Elle a été la nourriture des Apôtres et elle est le plus clair de ce qui frappe dans tous les missionnaires de tous les temps, y compris les Apôtres, à qui Notre-Seigneur a dit : « *Ipsi laboraverunt et vos in labores eorum introistis.* (J. 1, v. 8). (A. M.-E., vol. 549¹, p. 121).

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 905, Mgr Faurie à M. Mihières, Lou-tsong-koan, 30 novembre 1866.

Son successeur, Tchang Ouen-te, était peut-être aussi brave que lui, mais certainement moins habile.

Le 1^{er} avril 1867, eut lieu une vive alerte au faubourg méridional de Kouy-yang; on annonça l'arrivée des rebelles. « Je pars avec M. Vielmon, raconte Faurie¹, pour aller au secours de l'orphelinat Saint-Etienne qui est dans ce faubourg sud. Arrivés à la porte de la ville, nous trouvons un grand rassemblement de mandarins en délibération : le préteur, le préfet, le sous-préfet, etc... Ces braves fonctionnaires, qui ont bien soin de rester dans les murs, me prient de leur dire ce qu'il faut faire. — Ce qu'il faut faire, dit M. Vielmon, c'est d'aller faire un tour dehors pour voir ce qui en est, rallier le peuple par votre présence, et organiser la défense, s'il en est besoin. — Oh ! eh bien ! allez voir vous-mêmes ! Vous nous rendrez bien service ! » Nous remontons dans nos chaises, et nous voilà partis. Dès que la foule éperdue aperçoit le palanquin de l'évêque remontant ce courant des fuyards, le mouvement se ralentit un peu, et les figures tirées par la peur se refont. Arrivés à l'orphelinat, nous trouvons tout en bon ordre. M. Mercusot avait simplement fait fermer les portes et donné ordre à chacun de rester en repos. C'était ce qu'il y avait de mieux. Tranquilles de ce côté-là, nous continuons à parcourir le faubourg et nous allons jusqu'à un kilomètre en rase campagne. De rebelles, il n'en est pas question. Nous apercevons seulement dans le lointain quelques personnes conduisant des chevaux chargés. Nous pensons que ce sont peut-être des gens qui fuient devant les rebelles : nous les attendons. Dès qu'ils sont près de nous, nous leur demandons où sont les rebelles : « Quels rebelles ? disent-ils d'un air étonné, il n'y a pas de rebelles dans les environs. »

« Nous rentrons au faubourg en criant à tout le monde qu'il n'y a point de rebelles. Sur tout le parcours chacun nous sourit en rentrant chez soi. Une heure après le calme est rétabli. D'où venait cette panique ? un mauvais sujet avait traversé le faubourg en criant. « Les rebelles ! voilà les rebelles ! » et tout le monde avait fui. Nous rentrons à l'orphelinat où nous convoquons les chefs du quartier pour leur donner nos instructions : « Organisez une garde pour la nuit surtout. Payez quelques hommes pour monter la garde ; si quelqu'un crie aux rebelles, liez-le aussitôt, et qu'on le livre au mandarin. » Nous offrons de contribuer aux dépenses de la garde ; mais ils refusent notre argent en disant que c'est leur devoir à eux, et non pas à nous qui dépensons tant d'argent en bonnes œuvres. »

Dans cette même année 1867, les rebelles prirent Tong-tse², dont

¹ *Journal de la mission*, 1^{er} av. 1867.

² A. M.-E., vol, 547, p. 2512. M. Bodinier à M. Rousseille, 13 janv. 1868.

ils s'étaient emparés une première fois en 1864 et qu'ils avaient perdu peu après. Quand au milieu de la nuit on annonça leur arrivée, presque tous les habitants s'enfuirent ; le missionnaire, Mercusot, qui venait d'être nommé à ce poste, resta seul dans son presbytère, il plaça sur le toit son calice, ses ornements, ce qu'il avait de plus précieux et attendit ; mais les rebelles occupés à piller ailleurs ne vinrent pas jusque chez lui.

Au mois de mai, le gouverneur envoya contre les rebelles qui barraient la route du Su-tchuen un mandarin assez mal famé, dont il aurait été, disait-on, bien content de se défaire. Celui-ci s'avança à une journée, annonça une grande victoire et le 27 mai, il rentra à la capitale « avec de nombreuses charges de têtes de rebelles, et plusieurs sacs d'oreilles.

« Ce ¹ soir le gouvernement est accablé des suppliques d'une foule de braves gens qui viennent réclamer leurs oreilles. Ceux qui ont perdu leur tête ne peuvent pas venir réclamer, mais il conste que ce mandarin a massacré les honnêtes gens de plusieurs villages et coupé les oreilles de tous ceux qu'il n'a pas tués, même des femmes et des enfants ; et tout cela pour faire valoir sa bravoure, s'acquérir du mérite, et obtenir l'impunité de ses précédents forfaits. Parmi ces têtes coupées, on a même reconnu celles de plusieurs chrétiens. Ce monstre a encore osé venir voir M^{gr} Faurie pour le supplier de le recommander à la bienveillance de l'Empereur, il se vantait encore du mérite qu'il s'était acquis dans cette expédition. Au lieu d'être mis en jugement, il fut nommé à la préfecture de Tou-chan. Comment expliquer cette impunité ? Comme toutes les impunités s'expliquent en Chine. Il avait volé beaucoup d'argent, et c'est avec cet argent qu'il a fermé les yeux à la justice. ² »

Voici un autre crime commis par des soldats sur six personnes dont quelques-unes étaient des néophytes ³ :

« Dans une caverne située à Mao-tchang, non loin du séminaire de Lou-tsong-koan, habitait une famille de quatre personnes qui cultivait les champs de la pagode de San-kouan-tien. Le chef de famille, nommé Tang, avait été soldat ; il avait pris pour seconde femme, du vivant de la première, une adoratrice nommée Tcheou. La mère de cette dernière, quoique adoratrice fort tiède, n'y avait pas consenti et avait prédit à sa fille que le bon Dieu la punirait. Dans la même caverne habitait aussi une veuve nommée Tchao avec ses deux enfants, un garçon et une fille. La petite fille âgée de 10 à 12 ans

¹ *Journal de la mission*, mai 1867.

² Ce mandarin mourut à la fin de l'année 1867.

³ *Journal de la mission*, septembre 1867.

voulait être chrétienne, mais sa mère l'empêchait d'aller prier avec les fermiers du séminaire. Étant un soir à la porte de la caverne, une panthère, qui rôdait par là, s'élança sur elle, la saisit à l'épaule... la pauvre petite s'accrocha où elle put et cria si bien qu'on eût le temps de venir et de la sauver.

« Peu après quelques soldats allèrent le 1^{er} septembre au soir à la caverne, comme pour faire une visite amicale à leur ancien compagnon d'armes ; on leur offrit quelques petites choses à manger ; le lendemain, ils revinrent encore, simulant toujours de faux dehors d'amitié. Mais Tang ne tarda pas à s'apercevoir de leurs mauvaises intentions, et saisissant un moment propice, il prit la fuite à la faveur des ténèbres, en descendant vers la ville. Le coup était prévu. Le malheureux trouva à mi-côte des affidés qui lui barrèrent le passage, et le massacrèrent au milieu du sentier, en le perçant horriblement de nombreux coups de sabre au cou et à la poitrine. Alors commença dans la caverne une boucherie horrible, et ce matin on y a trouvé cinq corps, conservant encore dans leur posture les signes de la plus affreuse agonie. C'est ainsi que les malfaiteurs ont enlevé au prix de tant de sang les deux bœufs et le porc qu'ils convoitaient. Ils auraient voulu tuer toutes les personnes de la grotte, afin qu'il ne restât pas de témoin de leur crime. Mais le bon Dieu ne permit pas qu'ils pussent entièrement accomplir leur mauvais dessein. La petite fille, dont il a été parlé plus haut, fut épargnée comme par miracle, quoiqu'elle eût reçu un coup de sabre à l'épaule. La pauvre petite, profitant de l'obscurité, se blottit dans un recoin de la caverne où les assassins ne purent la trouver. Dès que ces brigands furent partis, la petite fille se traîna jusqu'au corps de sa mère, et l'ayant trouvée baignée dans son sang, elle comprit qu'elle était morte et sortit aussitôt de la caverne pour aller réveiller les fermiers du séminaire et leur demander un gîte. Nous avons recueilli cette petite fille et nous la placerons dans un orphelinat de la Sainte-Enfance.

« Le lendemain, MM. Lions et Bodinier se rendirent sur le lieu du crime. Le surlendemain, M^{sr} Faurie s'y rendit aussi ; il ordonna au bonze, chef de la pagode dont les victimes cultivaient les champs, d'aller de suite dénoncer cet attentat au sous-préfet. Le bonze ne se pressant pas de le faire, l'évêque menaça de le dénoncer lui-même comme complice des assassins. Il eut peur et s'exécuta. Mais le mandarin n'envoya pas même faire une interrogation sur les lieux. M^{sr} Faurie alla lui-même chez ce magistrat et le pressa de faire au moins enterrer les corps qui empestaient toute la contrée (en pareil cas, on ne peut enterrer les corps sans un ordre de l'autorité). Le mandarin envoya donc deux satellites pour déclarer aux parents qu'ils pouvaient enterrer leurs morts, et tout fut fini par là. Il n'y a

pas d'argent à gagner, voilà pourquoi l'autorité ne s'occupe pas de cette affaire. »

La guerre civile continua d'exciter des troubles de toute nature et d'ensanglanter le Kouy-tcheou ; elle provoqua des malheurs là même où on était le moins en droit d'en attendre. « Le 1^{er} janvier 1868 une centaine de soldats du Yun-nan, casernés à Kouy-yang, se révoltèrent contre leur capitaine Yang, sous prétexte que celui-ci ne les payait pas assez. Ils sont entrés dans son prétoire, puis ont mutilé le capitaine à coups de sabre ; ils lui ont coupé les jarrets et les coudes et il est mort dans cet affreux tourment. Après cela, les soldats se sont portés tumultueusement au palais du gouverneur, pour lui déclarer qu'ils avaient tué leur chef, parce que c'était un traître qui voulait livrer la ville aux rebelles. Le gouverneur a bien compris ce que cela signifiait, mais il n'a pas osé les faire cerner par les autres troupes de la ville, de peur que celles-ci ne faisant pas leur devoir, ces insubordonnés ne se ruassent sur le peuple et ne missent tout à feu et à sang ; car en Chine 20 hommes bien décidés suffiraient pour répandre la terreur et causer les plus grands désordres dans une ville de 100.000 âmes. Le gouverneur les a donc loués de leur zèle, leur a fait distribuer des récompenses, et les a priés d'aller se caserner dans la pagode de San-kiao-se, hors de la ville ; ce qu'ils ont fait aussitôt. Mais sur le soir, on a envoyé 600 hommes de troupes pour les cerner dans cette pagode et les y massacrer. Les troupes, à ce qu'il paraît, étaient de connivence avec ces canailles, car elles ont eu soin d'aller faire un grand détour en sonnant bruyamment de la trompette ; ce qui a donné aux insurgés le temps de s'échapper. Ces soldats malfaiteurs ont déclaré, en prenant la fuite, qu'ils allaient se joindre aux rebelles et qu'ils reviendraient dans quelques jours donner l'assaut à la capitale. On a fait aussitôt fermer toutes les portes de la ville, et l'autorité s'est livrée aux perquisitions les plus minutieuses pour rechercher tous les camarades ou affidés de ces turbulents. On en a trouvé douze ou quinze qui ont été décapités sur l'heure. Toute la ville est en grand émoi.

« Les jours suivants, la ville est restée fermée ; on n'ouvrait qu'une ou deux portes quelques heures par jour pour laisser entrer les provisions. Pendant ce temps, on a continué les perquisitions et beaucoup de braves gens ont été mis à mort, parce que les mauvais sujets, qui avaient des inimitiés contre eux ou qui convoitaient leur argent, les dénonçaient comme traîtres. Mais les soldats n'appelèrent pas les révoltés à Kouy-yang, comme ils en avaient fait la menace ; ils se contentèrent de piller quelques fermes. »

¹ *Journal de la mission*, janvier 1868.

Pendant que ces agitations se passaient à Kouy-yang et dans le centre de la province, Gan-chouen était assiégé par les rebelles ; Vielmon, témoin des faits, les raconte ainsi¹ :

« Quand je suis arrivé ici, au commencement de janvier, tout était assez tranquille. Bientôt les soldats de Tchao Te-tchang, qui allaient tout piller dans les campagnes, firent des mécontents. Le peuple, poussé à bout, fut obligé de prendre les armes contre ceux qui disaient venir lui porter secours. Un grand nombre de soldats furent massacrés, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Il y eut des représailles et bientôt des troubles partout. Les villages aux environs de Gan-chouen crurent qu'il était de leur intérêt de se soumettre momentanément aux rebelles, pour éviter le pillage des soldats de Tchao Te-tchang. Le peuple de Gan-chouen, même les autorités, tout le monde désiraient voir partir Tchao Te-tchang pour la capitale, mais personne n'osait le lui dire. Le préfet Ouang était un brave homme, mais rien de plus ; il était sans énergie. L'arrivée du nouveau préfet Py a rassuré Gan-chouen. Il a été assez adroit pour faire partir Tchao Te-tchang. Le long séjour de ce Tchao Te-tchang a rendu le danger si imminent, qu'il a été impossible à Py ta-jen de le conjurer tout à fait. Depuis le 31 janvier, un peu avant le jour, toutes les nuits les rebelles livrent un assaut à Gan-chouen. Ces rebelles sont les habitants des villages nouvellement soumis aux vieux rebelles. Ils ne s'étaient soumis que pour éviter le pillage des soldats de Tchao Te-tchang ; mais à présent les vieux rebelles qui sont chez eux menacent de tuer les nouveaux s'ils ne prennent pas Gan-chouen. Voilà donc tous les habitants des campagnes, qui environnent Gan-chouen, devenus rebelles par la force des circonstances. Ils sont pris entre deux feux. Je ne sais pas comment ils s'en tireront. Toujours est-il qu'ils font des efforts opiniâtres pour prendre la ville. Elle serait déjà en leur pouvoir sans la vigilance active que la police ne cesse d'exercer nuit et jour. Bien qu'il y ait un homme à chaque créneau des murs, toutes les nuits l'on prend des échelles et quelques rebelles des plus hardis qui osent braver la vigilance active des gardes. Toutefois, il me semble qu'il sera difficile de prendre d'assaut une ville si bien gardée. D'un autre côté, il est à craindre que le peuple de Gan-chouen ne succombe à la fatigue, qu'il ne peut s'empêcher d'éprouver en passant les jours et les nuits sur les remparts. Le préfet passe aussi les nuits sur les murs. A coups de canon, il a tué ou blessé plus de deux cents rebelles. Cela prouve leur acharnement à prendre cette ville, puisqu'ils bravent le feu du canon toujours braqué sur eux. Ils font le tour de la ville en hurlant comme des sauvages et en brûlant les quelques mai-

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 2499. Lettre à M^{sr} Faurie, 4 février 1868.

sons qui restaient encore. Grâce à Dieu, Gan-chouen n'est pas effrayé. Tout est calme dans la ville, comme en temps de paix. Le peuple a bonne opinion de lui-même, et il espère sortir victorieux de cette épreuve. Je l'espère aussi, mais il faut avouer que le danger est grand. Ce qui le rend plus grand encore, ce sont les espions des rebelles qu'on prend toutes les nuits. Plusieurs ont été pris mettant le feu aux poudrières. Le frère d'un des notables de la ville a été pris dans ce flagrant délit. Tous les autres ont été tués sur le fait, mais le frère de ce notable était riche : on s'est donc contenté de le mettre en prison, l'on a parlé de son rachat. Le mandarin veut 5000 taëls (40.000 francs) et le coupable n'en veut donner que 2000 (16.000 francs). Tous les jours, on le fait sortir de prison, pour le conduire sur le lieu du supplice. Avant qu'il y soit arrivé, on vient ajouter quelques taëls de plus à la somme offerte la veille et le coupable est encore reconduit en prison. Je ne sais pas comment finira la comédie.

« Un rebelle pris sur les remparts a déclaré qu'un chrétien nommé Tchen avait promis de lui livrer la ville. Le chrétien est aussitôt pris et battu de 200 coups de verge. Les meilleurs chrétiens de la ville viennent en députation me prier de faire mettre cet homme en liberté, assurant qu'il était innocent. Je fais prier le mandarin de bien examiner cette affaire, et de s'informer surtout du lieu, du jour et de l'heure de la confidence faite par le chrétien au rebelle. Ce rebelle indique un lieu hors de la ville ; il indique aussi le jour et l'heure de l'entrevue avec le chrétien. Or, le jour indiqué, ce chrétien tenait le bras de ma chaise, lorsque j'allais faire ma visite au grand examinateur, pour lui emprunter de l'argent. Le rebelle a eu aussitôt la tête tranchée et le chrétien a été mis en liberté. Cette affaire, au lieu de porter tort aux chrétiens, n'a fait qu'augmenter leur bonne réputation. Il y a des soldats postés sur la montagne derrière la maison que j'habite. Du pied de la tour, ils annoncent à la ville, au son de la trompette, l'approche des rebelles, de sorte que je connais le danger de première main. »

« Les rebelles sont venus cette dernière nuit, comme les précédentes, attaquer la ville ; ils ont été repoussés, écrit encore le missionnaire le 4 février ¹.

« Les explorateurs annoncent que ce soir les rebelles de Lang-pien doivent se réunir à ceux de Si-pien pour livrer un assaut formidable à la ville. On les attend de pied ferme et si, comme je l'espère, demain nous sommes en vie, je ferai partir cette lettre par le prétoire qui écrit à Kouy-yang pour lui indiquer la grandeur du danger qui menace Gan-chouen.

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 2502. Lettre à Faurie, 4 février 1868.

« Pour nous, nous plaçons comme toujours notre confiance en Dieu ; en lisant le 11^e chapitre du 3^e livre de l'Imitation, on est content de tout. »

Une quinzaine de jours plus tard, le 21 février, les nouvelles sont meilleures : « Le préfet Py a demandé du secours et l'a obtenu. Mais ceux qui portent ce secours ne restent pas toujours dans les bornes d'une juste modération. Un nommé Tsé, mandarin sous les ordres de Tchao Te-tchang, se rendant de Tin-fan à Gan-chouen, a été dévalisé par les rebelles. Il a voulu se venger. Il a pris trois forts, dont il a tué tout le monde. Les vieux brigands s'étant sauvés à l'approche des soldats, ces derniers n'ont trouvé que les gens nouvellement soumis aux rebelles ; ils les passent tous au fil de l'épée, mettent le feu à leurs maisons et brûlent tout le riz qu'ils ne peuvent pas emporter. »

Au mois de mai 1868, la paix n'est pas encore revenue, cependant Gan-chouen est plus tranquille ; car les rebelles ne font que de courtes apparitions sous ses murs.

Au mois de septembre, ils disparaissent même complètement après quelques victoires des impériaux, qui en octobre réussissent à s'emparer de Hin-y hien.

Plus près de la capitale, les villes de Long-li et de Kouï-tin sont également reconquises. Au commencement de ce même mois, Tchang Ouen-te se mit en campagne contre les rebelles qui depuis deux ans gardaient ces deux villes ; il ne pouvait réussir à les déloger de leurs positions lorsqu'arriva de Shang-hai un jeune capitaine nommé Ouang, qui amenait des bombes achetées aux Européens et qui n'était pas complètement étranger à notre tactique. Il lança quelques bombes sur Long-li d'où les rebelles s'enfuirent aussitôt. Ceux de Kouï-tin, ayant appris l'effet prodigieux de ce nouvel engin, n'attendirent pas qu'on les attaquât, en sorte que les troupes impériales eurent une victoire facile que la renommée augmenta, et les rebelles des autres parties de la province, principalement du sud-ouest, s'éloignèrent vers Hin-y fou.

Profitant habilement des circonstances, le gouverneur publia un édit pour accorder le pardon au peuple qui ne s'était soumis aux rebelles que par force ; il autorisa les habitants du pays qui s'étaient éloignés à rentrer chez eux et à recueillir un cinquième de la récolte sur leurs propriétés, les quatre cinquièmes étant adjugés, partie aux mandarins pour l'entretien des troupes, partie à ceux qui avaient cultivé le terrain. On pouvait croire que l'ère de la paix allait s'ouvrir pour ce malheureux pays. Mais les rebelles revinrent bientôt en plus grand nombre et reprirent Long-li.

Dans le sud-ouest, les musulmans s'agitaient beaucoup, s'appuyant toujours sur les trois boulevards de la rébellion, Sin-tchen, Tchen-

fong et Hin-y fou. La station chrétienne qui souffrit le plus à ce moment fut celle de Ten-kio ; pendant trois mois, le camp dans lequel les chrétiens s'étaient réfugiés, fut assiégé.

« Les rebelles, raconte Lamy ¹, voulaient à toute force s'emparer de ce fort renommé dans les environs par sa position et son étendue, afin d'en faire leur quartier général, et de là pouvoir facilement prendre la ville ; mais Dieu qui n'abandonne pas les siens vint au secours des assiégés. Un général, envoyé du Su-tchuen, arriva avec de nombreuses troupes ; après plusieurs combats où les impériaux furent vainqueurs, il obligea les rebelles à se retirer, laissant bon nombre des leurs sur le champ de bataille, les autres prirent la fuite. Les chrétiens me racontèrent qu'au moment où ils étaient le plus pressés par la soif, ils découvrirent comme par enchantement un petit jet d'eau dans les fentes d'un rocher d'où ils n'avaient jamais vu sortir d'eau ; grâce à cette découverte, que païens et chrétiens regardèrent comme miraculeuse, ils ne moururent pas de soif. »

A la fin de l'année 1869, les environs de la capitale sont de nouveau ravagés par les rebelles, qui brûlent les faubourgs de Tsin-gai, passent à Ou-tang, à Cha-tse-chao, où ils massacrent la femme, les deux fils et les deux filles d'un ancien préfet de Tsen-y. Ils vont ensuite vers Kouang-chouen. « Py tue à tort et à travers, dit Lamy, il a fait massacrer deux chrétiens de Long-ka, entre autres le chef de la garde nationale, qui semble beaucoup plus innocent que coupable. »

L'année 1870 n'est pas plus heureuse, et le 20 septembre Vielmon écrit ² : « Les Miao-tse unis aux Chinois mécontents, victimes des vexations des mandarins, viennent de livrer de grandes batailles aux impériaux de Pin-yue tcheou. Les rebelles ont remporté des victoires qui laissent les vaincus dans un état des plus pitoyables. Jamais les Miao-tse ne s'étaient livrés à un tel carnage ; il est difficile de prévoir comment le pays se relèvera de ses ruines.

« Les musulmans de Hin-y, Tchen-fong et Sin-tchen font de nouveaux efforts pour étendre leurs conquêtes.

« En général, en ce moment, tous les rebelles de la province semblent s'éveiller d'un assoupissement qui nous avait laissés passer des jours tranquilles. Jamais les mandarins n'ont si peu fait que maintenant pour repousser les attaques des insurgés. Gardant pour elles les sommes énormes d'argent que l'Empereur fait verser dans le Kouy-tcheou, les autorités ne font aucun cas des malheurs des peuples. »

¹ Rapport de 1868-1869.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 1096. Lettre du 20 septembre 1870.

Cette même année, le prêtre chinois Ouang, étant retourné dans les parages de Kouï-hoa pour y évangéliser les Miao-tse, se retira avec eux dans le petit fort de Pe-hieou, afin de se mettre à l'abri des rebelles qui étaient dans le voisinage. Bientôt, ceux-ci vinrent brûler les villages de ces malheureux, puis assiéger et enfin prendre leur fort. « Un certain nombre de néophytes et Marc Lo¹ ont été tués ; mais le P. Ouang a été très bien traité par ces barbares, qui disaient que c'était un brave homme ne s'occupant qu'à faire du bien aux autres. On n'a pas même essayé de lui enlever les habits dont il était vêtu, ce qui est inouï de la part des rebelles chinois. Ils l'ont bien traité pendant quinze jours, puis voyant qu'il ne consentait pas à être rebelle avec eux, ils le renvoyèrent honnêtement, le priant d'être leur intermédiaire auprès du gouverneur, offrant de faire leur soumission, s'il voulait bien se porter garant auprès des autorités civiles et militaires. Il leur a promis de faire ce qu'il pourrait, et de m'en parler. En passant, il a vu les autorités du lieu qui l'ont aussi pressé de vouloir bien s'employer à cette bonne œuvre ; on m'a même écrit à ce sujet ; mais l'exemple des mahométans de Hin-y fou est encore assez récent pour nous dicter notre ligne de conduite. » Les rebelles offrirent au prêtre Ouang de se racheter et fixèrent la rançon à 25 taëls ; le prêtre fit avertir Lamy, alors à Yong-ke, et le missionnaire s'empressa de fournir la somme exigée. « Le prêtre Ouang, continue Lions, est arrivé ici depuis quelques jours ; il ne lui restait que les habits qu'il avait sur le corps. Quant à ses pauvres néophytes, ils sont bien malheureux ; leur pays ayant été entièrement ravagé. »

Telle était cette guerre civile remplie de cruautés que la charité de Faurie et de Vielmon avait essayé de faire cesser, que la haine de Tchang et de plusieurs autres mandarins contre les missionnaires et contre le catholicisme ainsi que la cupidité de la plupart des autorités avaient contribué à éterniser.

¹ Le catéchiste du P. Ouang. Il y eut aussi parmi les tués un élève catéchiste. (A. M.-E., vol. 549¹, p. 459. Notes sur Gan-chouen.)

CHAPITRE XI

ADMINISTRATION ET ORGANISATION. — SÉMINAIRES

1862-1868

I

Retraites ecclésiastiques ; leurs raisons d'être. — Règlement qu'on y suit. —
La fête de saint Marc.

Les événements extérieurs et les actes d'apostolat direct ne constituent pas toute l'histoire d'une mission ; les questions de vie spirituelle, d'organisation et d'administration y ont aussi leur place. Tout d'abord nous parlerons des retraites ecclésiastiques.

L'existence de tout chrétien, de tout prêtre, de tout missionnaire a besoin d'arrêter, de temps à autre, son cours ordinaire, pour que l'âme se recueillant, se repliant sur elle-même, considère le point précis où elle est placée vis-à-vis de Dieu et reprenne de nouvelles forces afin de marcher, en travaillant ou en souffrant, vers le but suprême qui est le salut.

Au milieu des agitations politiques, sociales et religieuses qui les ballottaient, les ouvriers apostoliques du Kouy-tcheou continuaient d'avoir leurs réunions et leurs retraites, inaugurées sous l'administration de Perny, et pendant lesquelles ils retrempaient leur cœur dans la prière et fortifiaient leur attachement à leur vocation. C'est au séminaire de Lou-tsong-koan qu'ils s'assemblèrent jusqu'à ce que à Kouy-yang l'évêché fut agrandi.

Les bons effets de ces réunions sont spécifiés en ces termes par Faurie, comme ils l'avaient été par Perny¹ :

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1668. Compte-rendu de 1869.

1° Afin de vaquer en commun et par suite plus utilement aux exercices spirituels.

2° Pour que tous les missionnaires d'un même Vicariat se connaissent entre eux.

3° Afin que les ouvriers apostoliques, pendant un an entier travaillant seuls dans des districts éloignés, aient quelques satisfactions en comparant les rapports de leurs travaux, et réchauffent leur mutuelle charité et leur zèle par une communauté de vie de quinze jours.

4° Afin de me servir de leurs conseils pour dirimer les affaires les plus difficiles, et surtout pour obtenir une uniformité d'administration tant désirée et que nous nous efforçons d'acquiescer.

Or, pendant le cours de ces deux semaines, nous avons des réunions quotidiennes, dans lesquelles j'ordonne de conserver certains points des rites, de la morale ou de la discipline, qui ont été examinés avec le plus grand soin et reconnus conformes à nos livres de théologie et au Rituel ; c'est ainsi que peu à peu nous supprimerons les abus de quelque importance. Mais si, après un examen approfondi, la question reste encore en suspens, nous établissons un mode d'agir qui doit être observé par tous uniformément, jusqu'à ce que, mieux informés, nous puissions définitivement régler la question.

Dans ces réunions, ne sont pas entendus, [comme manquant d'expérience], les missionnaires nouvellement arrivés et qui n'ont pas encore travaillé en mission pendant deux ans.

La retraite durait ordinairement cinq jours. En 1866, elle se tint du 16 au 22 juillet ; tous les missionnaires y assistèrent, sauf Bouchard, dont le district situé dans le nord de la province était séparé de Kouy-yang par une zone qu'occupaient les rebelles, et qui prit part à la retraite des missionnaires du Su-tchuen Oriental.

Voici les détails que nous trouvons dans le *Journal de la mission* sur cette réunion :

Cette année personne ne prêche la retraite, on remplace les instructions par des lectures choisies. On a choisi pour thème et but spécial de la retraite, le Saint-Sacrifice.

Règlement aussi simple que possible, parce que la retraite pour être profitable ne doit pas être fatigante. Les exercices communs se feront dans la chapelle du Saint-Sacrement.

5 heures, lever ; de 5 h. à 8 h. oraison, sainte messe, petites heures, chacun en son particulier.

Déjeuner *ad libitum*.

9 h. 1/2, lecture (*Le Prêtre à l'autel, par le R. P. Chaignon*).

11 h. 3/4, examen particulier.

12 h. dîner ; lecture d'Écriture sainte au commencement.

Pendant la retraite le dîner sera servi un peu mieux qu'à l'ordinaire, parce que les confrères qui reviennent de leur district ont besoin de se reconforter. Une bouteille de vin de Bordeaux au dessert tous les jours¹.

¹ Pendant les repas, les missionnaires boivent du thé ou de l'eau.

Après dîner : récréation jusqu'à 2 heures.

3 h. vêpres et complies (en commun) ; lecture choisie dans la *Vie de saint François de Sales* par M. Hamon.

6 h. matines et laudes (en commun) ; lecture spirituelle.

7 h. souper et récréation.

8 h. 1/2, on se retire.

9 h. coucher.

Résolution générale prise en commun le jour de la clôture.

S'appliquer jusqu'à la prochaine retraite à rapporter toutes ses actions au Saint-Sacrifice et spécialement les prières et le saint office. Prendre l'habitude de se recueillir un instant avant chaque partie de l'office pour se dire : « Je vais réciter cette prière pour me préparer à bien dire la sainte messe demain : *cras cum rege pransurus sum* (V. 12, Esth.) »

De peur d'oublier à la longue cette résolution, nous en ferons mention dans chacune de nos confessions pour nous rendre compte de la manière dont nous l'avons accomplie. Le confesseur devra interroger là-dessus ceux qui l'oublieraient. *Sic nos Deus adjuvet, et B. Maria Immaculata.*

Nous avons couronné notre retraite, comme toujours, par des conférences sur les rubriques et les points pratiques d'administration. Nous avons d'abord repassé les rubriques et les cérémonies de la messe. Nous avons établi, entr'autres choses, l'usage du 3^e cierge pour l'Élévation parce que c'est explicitement requis par la rubrique (Titr. XX, *de præparatione altaris*, et titre VIII 6, *de canone Missæ...*) Du reste, voici la règle inviolable que nous avons établie : « Observer à la lettre, nonobstant tout usage contraire, les rubriques du Missel, du Bréviaire, du Rituel, du Pontifical, du Cérémonial et les décisions des Congrégations romaines. Pour quelques petits détails que la rubrique ne dit pas, liberté entière de faire comme on voudra, sauf quelques points statués de l'avis commun pour l'uniformité.

Il y a eu aussi sur les cas pratiques du ministère quelques conférences, où chacun a proposé ses difficultés et apporté ses observations.

De tout cela, MM. Bodinier et Largeteau, secrétaires des conférences, ont fait un rapport clair et succinct dont chacun a pris copie.

Nous n'avons pas trouvé ces rapports dans les archives du Kouytcheou, nous connaissons cependant quelques-uns des points auxquels fait allusion le *Journal de la mission*, nous les exposerons bientôt.

La retraite de 1868 se fit au mois d'avril, elle fut moins nombreuse que l'année précédente ; « car, écrivait Faurie¹, il est pour le moment possible à presque tous les confrères de se rendre à la capitale, mais il est fort à craindre qu'après la retraite plusieurs d'entre eux ne puissent plus de longtemps retourner dans leurs districts. Les rebelles font souvent des incursions inopinées, et les routes peuvent se trouver fermées d'un moment à l'autre. Pour des voyages nécessaires et indispensables, nous demandons au gouverneur ou au général une escorte de soldats. Ils s'empressent toujours de nous

¹ *Journal de la mission*, 19 avril 1868.

obliger en cela, mais il serait indiscret de notre part de demander ce service pour chacun des missionnaires. »

Le sujet de la retraite fut la charité sous ses divers aspects. Faurie choisit pour thème des méditations et instructions le texte de saint Paul : *Charitas patiens est; benigna est; charitas non emulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non quaerit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati; omnia suffert, omnia credit, omnia sustinet* (I Cor., c. XIII, 4, 7.). « On lut le développement de ce texte dans *La pratique de l'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ* par saint Alphonse de Liguori. La résolution prise en commun à la fin de l'oraison et de l'examen particulier était d'étudier, d'une manière spéciale, comment, pendant l'année, la charité et la patience avaient été pratiquées soit entre prêtres, soit envers les chrétiens, et les défauts contraires dans lesquels chacun pouvait être tombé. »

Le dernier jour de la retraite coïncidait avec la fête de saint Marc, la procession eut lieu dans la propriété du séminaire. « C'est la première fois, dit le *Journal de la mission*¹, qu'on fait cette procession au Kouy-tcheou. M^{sr} Faurie l'a présidée, revêtu de la chape violette, avec crosse et mitre; les autres confrères étaient en surplis; le clergé et les séminaristes chantaient les litanies en latin, et les chrétiens qui suivaient la procession les chantaient simultanément en chinois. On fera désormais cette procession et celle des Rogations tous les ans, au séminaire, en attendant qu'on puisse introduire ailleurs ce rite de l'Eglise.

« La clôture de la retraite s'est faite ce soir par la bénédiction du Saint-Sacrement. Il y a eu bénédiction du Saint-Sacrement chaque soir de la retraite. »

Parfois, on remplaçait les lectures pieuses par des prédications; c'est ainsi qu'en 1869, Lions, alors provicaire, prêcha une fois chaque jour².

II

Abstinence et jeûnes. — Confirmation. — Baptême. — Réponses et ordres de la Propagande à ce sujet. — Expressions chinoises. — Le patron de la mission.

En exposant plusieurs des questions traitées dans ces réunions, nous allons pouvoir pénétrer dans la vie administrative et liturgique de

¹ 25 avril 1868.

² A. M.-E., vol. 544, p. 1084.

la mission, particulièrement en ce qui concerne le jeûne, l'abstinence, les cérémonies du baptême, la confirmation.

Une demande faite à Rome par Perny en 1858, afin d'obtenir la dispense d'abstinence pour les chrétiens pendant les premiers jours de l'année, ne reçut de réponse qu'en 1860. Le supérieur de la mission avait basé sa requête sur ces deux motifs : 1° beaucoup de chrétiens ne mangeaient de viande qu'à cette époque de l'année ; 2° s'ils étaient obligés à cette abstinence, ils ne pourraient ni inviter leurs parents et leurs amis, ni accepter les invitations qu'ils recevraient d'eux. En terminant, Perny exprimait le désir que cette dispense fut étendue aux missionnaires¹.

Pareille requête avait été adressée à Rome par plusieurs Vicaires apostoliques qui avaient obtenu une réponse favorable. Aussi, dans une lettre du 24 novembre 1860, le préfet de la Propagande accorda les dispenses désirées².

Le 25 octobre 1860, Faurie demanda que les missionnaires de son Vicariat ne fussent pas soumis, sous le rapport du jeûne et de l'abstinence, à des prescriptions différentes de celles qui étaient imposées aux indigènes, c'est-à-dire que le jeûne fût fixé aux veilles de Noël et de Pâques et à tous les vendredis du Carême. Voici la traduction de sa supplique³ :

TRÈS SAINT PÈRE,

Louis S. Faurie, évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique de la mission du Kouy-tcheou, expose très humblement à Votre Sainteté, que le 9 mars 1851 un indult⁴ a été accordé à l'évêque de Sura, permettant que les missionnaires de ce Vicariat ne soient pas tenus à plus de jours de jeûne que les indigènes eux-mêmes. Après la prolongation de l'indult, les missionnaires ont usé de ce privilège : mais, dans la suite, un doute s'est élevé sur la validité de cet indult à cause de la clause : « Dans la forme et les termes de la concession faite au Vicaire apostolique de Siam⁵. » En réalité, dans la mission de Siam, comme on l'a su plus tard, les missionnaires jeûnent comme ils le faisaient en France et non comme les indigènes. Outre les causes exposées par l'évêque de Sura pour obtenir dispense du jeûne, il faut ajouter que l'abstinence continuelle pendant le Carême, temps

¹ A. M.-E., vol. 544, p. 1042.

² A. M.-E., vol. 546, p. 654. Depuis lors, par une instruction du 10 juin 1868, la Propagande a indiqué aux supérieurs des missions quels motifs ils devaient alléguer dans une supplique de ce genre. (*Collect. Mis. ad. Ex.* 1^{re} édition, p. 689, n° 1266)

³ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 325.

⁴ *Collect. Mis. ad. Ex.*, 2^e édit., p. 949, n° 2036, et non p. 749 comme il est dit tome I^{er}, p. 278.

⁵ Le décret adressé au Vicaire apostolique de Siam, se trouve, *Collect. Mis. ad. Ex.*, 2^e édit., p. 947, n° 2026.

qui oblige les missionnaires à des travaux et à des prédications plus nombreuses, ébranle fortement leur santé, à cause de l'insuffisance de nourriture. Aussi, après quelques années d'apostolat, ils deviennent débiles et incapables d'un travail soutenu. Presque tous avouent qu'ils ont contracté cette faiblesse principalement par le jeûne, la prédication et la confession. Or, ce labeur se présente tous les jours pendant le temps du carême. Attendu que les causes présentées à l'appui de la supplique subsistent toujours, et pour enlever tout doute et toute perplexité, le demandeur prie humblement Votre Sainteté de daigner confirmer ou du moins concéder simplement à nouveau que les missionnaires européens vivant dans le Vicariat du Kouy-tcheou ne soient pas tenus à plus de jours de jeûne que les indigènes eux-mêmes.

La Propagande répondit qu'il avait déjà été statué sur cette demande le 19 octobre 1851, et qu'à la requête de Feliciani, procureur de la Propagande à Hong-kong, l'autorisation désirée par Faurie avait été donnée, et l'indult, accordé à la mission de Nankin le 13 décembre 1846, étendu à toutes les missions de Chine.

Le Souverain Pontife par un décret du 13 octobre 1861 ratifia la réponse de la Propagande¹.

De plus, dans une lettre particulière du 25 octobre 1861, le cardinal Barnabo ajouta des explications sur le rescrit obtenu par la mission de Siam et auquel Faurie avait fait allusion² :

Il m'est impossible de ne pas noter que le rescrit, dont vous parlez dans votre supplique ne concerne réellement que quelques Européens ayant domicile dans le royaume de Siam et mariés à des femmes siamoises, mais il n'est aucunement question des missionnaires européens³ prêchant là l'Evangile, pour lesquels on avait demandé l'indult, afin qu'ils pussent s'en tenir quant au jeûne et à l'abstinence à la coutume existant en France, puisqu'eux-mêmes viennent de France. Et en réalité, voici la formule livrée à la discussion : « Se accordare l'indulto dei Neofiti richiesto per pochi cattolici Europei ammogliati con Indiane sul digiuno e se dispensare : Missionari dalle vigilie e digiuni enunciati dal Vicario Apostolico di Siam. » Il parlait précisément de l'usage de France. Et la congrégation de décembre 1839 donna la réponse d'une manière affirmative pour tout et pour chacune des parties selon ce qui a été demandé. Ainsi, il n'y a rien d'étonnant qu'à la demande de votre prédécesseur pour l'extension de l'indult siamois à son Vicariat, on aura répondu, selon la demande, dans la forme et les termes de la concession faite au Vicaire apostolique de Siam ; bien que votre prédécesseur ait exposé son désir que le Souverain Pontife permît aux chrétiens indigènes de suivre quant à l'abstinence la coutume de France et de les mettre sur le même rang que les missionnaires européens ; car il

¹ Voir le texte de cette réponse : *Collect. Mis. ad. Ex.*, 2^e édit., p. 950, n° 2042.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 327.

³ Dans le tome 1^{er} p. 278, il faut, au sujet de cette décision, lire : les missionnaires européens, et pas seulement les Européens, comme il est écrit. La diminution des jours de jeûne est accordée aux Européens mariés à des femmes siamoises.

est évident qu'il ne connaissait l'existence du susdit rescrit que d'une manière vague, et qu'il en ignorait la teneur et le sens. C'est pourquoi et à bon droit il est clair que ce rescrit laissa une place aux scrupules et aux doutes là où il fut à peine connu, bien que par une autre faveur du Siège Apostolique énoncée plus haut, mais également ignorée, scrupules et doutes eussent été dissipés sur le champ.

Dans l'administration du sacrement de confirmation et dans le baptême des adultes, la mission du Kouy-tcheou, comme plusieurs missions de Chine à cette époque, avait des habitudes qui étaient des abus. Ces abus portaient sur trois points :

1° Tous les prêtres indistinctement étaient délégués pour administrer la confirmation ; 2° tous les enfants recevaient la confirmation immédiatement après le baptême ; 3° les cérémonies du baptême des adultes étaient divisées en deux parties faites souvent à des époques assez éloignées.

Il est à remarquer que ces trois coutumes particulières avaient déjà été soumises à Rome : les deux premières en 1850, par Albrand¹, à qui la Propagande les avait défendues par une réponse du 21 mars 1851², la troisième dès 1724³ et 1774. Faurie en avait écrit également à Rome ; dans le compte-rendu de l'état de sa mission, qu'il adressa à la Propagande en 1860, il disait⁴ :

L'abus s'est établi dans ces régions de confirmer les enfants aussitôt après le baptême, et de déléguer indistinctement tous les prêtres pour administrer la confirmation, même en présence de l'évêque. Je n'ai pas osé supprimer ces abus, afin de conserver l'unité de pratique avec les missions voisines.

La remarque passa-t-elle inaperçue? en tout cas nous n'avons pas trouvé d'observations sur cet article.

En 1865, l'évêque indiqua la continuation de cet usage, en proposant un moyen de le supprimer⁵ :

1° Jusqu'à ces derniers temps, les missionnaires étaient très disséminés, et il était nécessaire de leur déléguer le pouvoir de confirmer, non seulement à quelques-uns mais à tous. Maintenant ils sont plus nombreux qu'auparavant, et je me suis déjà proposé d'établir et de déléguer dans chaque zone de la province le missionnaire le plus âgé qui remplirait, chaque année, la fonction de visiteur des chrétientés, et administrerait seul la confirmation. Ainsi peu à peu disparaîtrait l'abus de les déléguer tous.

¹ Tom. 1^{er}, p. 279.

² *Collect. Mis. ad Ext.* 1^{re} édit. p. 168, n° 306 ; p. 170, n° 310 ; 2^e édit. p. 227, n° 516, p. 230, n° 526.

³ *Collect.* p. 206, nos 429, 431 ; voir aussi en 1866, p. 208, n° 440.

⁴ A.M.-E., vol. 549ⁱ, p. 255.

⁵ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 366.

Quant à l'administration de la confirmation aux enfants immédiatement après leur baptême, elle lui paraissait difficile à supprimer¹ :

Les enfants sont confirmés aussitôt après le baptême, parce que les parents appréhendent beaucoup que leurs enfants meurent sans la grâce de la confirmation ; or, comme beaucoup d'enfants meurent avant l'âge de discrétion, il est trop difficile et la plupart du temps impossible au missionnaire d'accourir auprès de chaque enfant moribond. Et si on néglige ce devoir de confirmer les enfants moribonds, les parents en seront profondément attristés et se plaindront qu'on prive leurs enfants de quelque degré de gloire dans le ciel.

Sur le baptême des adultes, il disait² :

L'infidèle qui se convertit à la foi parvient jusqu'au bain régénérateur par un triple degré ; l'adoration, le catéchuménat et le baptême.

1° *L'adoration*. L'infidèle, qui ayant entendu parler de la religion croit, est conduit à l'oratoire ; deux cierges allumés sont placés sur l'autel, ou dans les maisons particulières devant le crucifix ou quelque image pieuse ; et on lui met entre les mains la feuille imprimée afin qu'il puisse réciter les prières de l'adoration.

2° *Catéchuménat*. Lorsque les adorateurs connaissent et croient les principaux dogmes de la foi, principalement de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption et du baptême, ils sont admis au catéchuménat ; et pour conférer le catéchuménat nous accomplissons sur eux les cérémonies du baptême des adultes jusqu'à *ephpheta* inclusivement. Ensuite nous leur permettons de prier dans l'Eglise avec les chrétiens, d'assister au Saint-Sacrifice ; et ils ne sont pas séparés des baptisés à cause du défaut de commodité des lieux où ordinairement les saints mystères sont célébrés.

3° *Le baptême*. Lorsque les catéchumènes connaissent l'ensemble de toute la doctrine chrétienne et observent fidèlement les règles de la religion, ils sont admis au baptême ; et alors nous achevons les cérémonies du baptême des adultes, en commençant à l'endroit où après *ephpheta* il est dit de nouveau : comment l'appelles-tu ?

Le rite de l'adoration ne me paraît pas un abus, car il n'est pas appliqué comme un rite ecclésiastique, et il n'est censé d'aucune façon appartenir au sacrement de baptême, c'est une simple manifestation de l'adhésion à la foi.

Mais l'abus peut être dans la séparation du catéchuménat et du baptême, car le Rituel n'indique pas explicitement que les cérémonies du baptême des adultes doivent ou peuvent être accomplies en plusieurs fois séparément ; et je ne connais aucune décision de l'Eglise dirimant cette question.

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 366. Compte-rendu de 1865.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 366. Compte-rendu de 1865. A ce sujet, Faurie avait écrit à Fourcy le 28 avril 1863 : « Le catéchuménat se termine à l'*ephpheta* inclusivement. Plus tard, quand on veut baptiser le catéchumène, on commence au *Quis vocaris?* qui suit. Telle est la pratique dans toutes ces provinces occidentales. Si on consulte Rome, elle répond qu'elle ne connaît pas de catéchuménat, et qu'il faut faire tout en une fois. » (A. M.-E., vol. 549^d, p. 461.)

J'ai trouvé cet usage ainsi en vigueur, et je le garde tel jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'Eglise.

Je puis affirmer une chose : cette gradation de l'adoration, du catéchuménat et du baptême est très utile pour éprouver la foi et les mœurs des prosélytes, et je souhaiterais, si les saints canons ne s'y opposaient, qu'on la maintînt dans l'avenir.

Le 16 juin 1866, le cardinal Barnabo répondit à Fauric sur ces trois points, en lui rappelant les règles ordinaires de l'Eglise, et en le priant de les faire observer dans sa mission comme elles devaient l'être partout.

Cette réponse pouvait soulever des commentaires dans les missions voisines qui, ou ne connaissant pas les décisions de la Propagande, ou croyant meilleur de ne pas les appliquer immédiatement, avaient les mêmes pratiques que le Kouy-tcheou ; néanmoins, sans se préoccuper de ce qui se passait ailleurs et des remarques que l'on y pouvait faire, l'évêque adressa à ses prêtres une circulaire en date du 19 mars 1867, afin de porter à leur connaissance les prescriptions contenues dans la lettre du cardinal et leur donner l'ordre de s'y conformer.

Voici la traduction de cette pièce qui nous dispense de citer la lettre elle-même de Barnabo, puisqu'elle la renferme presque entièrement¹ :

TRÈS CHERS FRÈRES,

J'ai reçu récemment une lettre de l'Eminentissime cardinal Barnabo, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans laquelle il m'ordonne de détruire, autant qu'il était en mon pouvoir, ce triple abus : 1° déléguer indifféremment tous les prêtres pour conférer le sacrement de confirmation ; 2° confirmer les enfants aussitôt après le baptême ; 3° diviser les cérémonies du baptême des adultes en deux parties

A propos du sacrement de confirmation, le Préfet, après un ample exposé pour prouver qu'il ne faut pas déléguer indistinctement tous les prêtres, conclut ainsi :

« Assurément, vous devez veiller à ce que les fidèles ne soient pas privés du bienfait du sacrement de confirmation ; mais je laisse à votre prudence d'accorder seulement le pouvoir de confirmer aux missionnaires qui remplissent une mission dans les pays éloignés de votre résidence.

« Et quant à ce qui regarde le moment de conférer la confirmation, il faut surtout faire attention à ce qui est enseigné dans le catéchisme romain, n° 18 (voyez n° XV de notre édition), savoir : « A tous, en effet, le sacrement de confirmation peut être administré après le baptême, mais il ne paraît pas à propos de le faire avant que les enfants aient atteint l'âge de raison. C'est pourquoi, s'il ne semble pas qu'on doive attendre l'âge de douze ans, il convient très bien de différer ce sacrement jusqu'à l'âge de sept ans. »

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 406.

« D'où il suit, qu'on ne peut d'aucune manière approuver la coutume introduite ici d'administrer indifféremment aux enfants, aussitôt après le baptême, le sacrement de confirmation, lorsqu'il n'y a ni prochain danger de mort, ni crainte d'absence prolongée du ministre qui le confère en temps convenable.

« J'aborde maintenant le rite de la collation du baptême aux adultes décrit par vous. Selon cette espèce de rite, ceux qui se convertissent à la foi montent au baptême par un triple degré.

« Il n'est nullement question de la conduite tenue envers les adultes qui doivent d'abord être éprouvés et instruits. Que le catéchuménat soit divisé en un ou plusieurs degrés, rien ne semble s'y opposer. Cependant ce qu'on ne peut approuver d'aucune façon, c'est la division des cérémonies, de telle sorte que sur ceux qui sont initiés on fasse les cérémonies prescrites dans le Rituel romain pour les adultes, jusqu'à *ephpheta*, et que les autres cérémonies séparément soient achevées à un autre moment, quand le baptême leur est administré.

« Cet usage est contraire à la pratique de l'Eglise romaine. Au reste la suprême Congrégation du saint Concile a répondu à un doute qu'on lui avait proposé « que les cérémonies prescrites dans le Rituel ne peuvent pas être séparées ». Il faudra donc avoir soin par tous les moyens possibles de supprimer cet abus qui s'était introduit. »

Ces paroles de l'Eminentissime Cardinal manifestent la volonté formelle de la sainte Eglise, et il n'est rien qui doive nous arrêter pour supprimer ce triple abus.

I. — *Du baptême.*

1° Les cérémonies du Rituel jusqu'à *ephpheta* ne seront plus faites aux catéchumènes, ainsi que la coutume s'était introduite jusqu'à ce jour ; mais après l'adoration, les adultes seront soigneusement instruits de la doctrine chrétienne, et lorsqu'ils pourront être admis au baptême, toutes les cérémonies du baptême seront accomplies sur eux comme elles se trouvent dans le Rituel romain¹.

Du catéchuménat.

2° Je n'établis aucun autre degré, de crainte qu'après la tenue du concile en Chine (je souhaite qu'il ait lieu le plus tôt possible) quelque rite spécial soit prescrit et que nous soyons encore obligés de changer.

3° Il me vient à la pensée de noter ici, que les interrogations qui se rencontrent au cours des cérémonies du baptême ne doivent pas être faites dans la langue du pays, comme il appert par la solution des doutes liturgiques proposés dans la Congrégation des Rites le 12 septembre 1857. Le doute XVII est ainsi conçu : « Est-ce que dans l'administration du baptême, les interrogations peuvent être faites en langue du pays, ou peuvent-elles être au moins répétées en langue du pays après qu'elles ont été faites en latin ? — Réponse. Quant aux interrogations qui précèdent ou suivent le baptême et pour lesquelles le Rituel ne donne pas de formules : *Affirmative-*

¹ Voyez dans le cahier des décrets, 2^e partie, chap. I, art. 3 des rites sacramentaux du baptême. Voyez aussi Synode du Su-tchuen, chap. II, n° 1. (*Notes de Faurie.*)

ment. Quant aux interrogations qui sont liées avec l'administration du baptême et pour lesquelles des formules existent : *Négativement.*¹ »

4° C'est pourquoi, après réception de cette lettre, vous vous conformerez aussitôt à la pratique de l'Eglise universelle.

Mais comme les interrogations en langue du pays ne sont pas défendues en dehors de l'administration du baptême, et que la profession manifeste de foi et de bon propos n'en est pas moins très utile, comme l'enseigne principalement le catéchisme romain (N^o XXXVIII et XL du sacrement de baptême), et qu'en outre les néophytes seraient fortement étonnés si on supprimait complètement cet usage si ancien de la mission, il me semble que les interrogations en langue du pays peuvent être conservées, tout en gardant intact et parfait l'ordre prescrit par le Rituel. Le jour même de l'administration du baptême, avant de commencer les cérémonies comme par manière de préparation prochaine, vous exhorterez par un sermon bref et ardent ceux qui devront être baptisés, afin qu'ils s'excitent à la contrition de leurs péchés et vous les interrogerez en langue du pays : « Comment vous appelez-vous ? Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ? Renoncez-vous à Satan ? Croyez-vous en Dieu ? Voulez-vous être baptisés ? etc. Lorsque tout sera fini, vous commencerez les cérémonies du Rituel et vous les accomplirez jusqu'à la fin.

5° Dans les résidences, c'est-à-dire où un prêtre demeure toute l'année, le baptême des adultes ne sera administré solennellement que trois fois l'an seulement : aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, et le samedi des Quatre-Temps avant la Nativité de Notre-Seigneur. Dans les districts qui ne sont visités qu'une ou deux fois l'an par les missionnaires, le baptême sera conféré au moment même de la visite.

II. — *De la confirmation.*

1° A dater du jour de la réception de ma lettre circulaire, cessera pour chaque prêtre du Vicariat du Kouy-tcheou le pouvoir d'administrer le sacrement de confirmation. J'accorde cette faculté seulement à deux missionnaires :

A M. Simon Miihères, mon provicaire, pour la partie septentrionale de la province, et à M. François-Eugène Lions pour la partie méridionale; l'un et l'autre pourront, en cas de nécessité, administrer ce sacrement dans tout le Vicariat, excepté en présence de l'évêque ou d'un autre subdélégué de l'endroit même.

2° Le sacrement de confirmation ne sera plus administré aux enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de raison ; il faudra attendre jusqu'à ce qu'ils soient capables de recevoir le sacrement de pénitence et même de l'eucharistie. Si cependant il y avait danger imminent de mort ou absence prolongée du ministre propre de la confirmation, ce sacrement pourrait être administré plus tôt.

3° Il me paraît bon de noter ici qu'il est d'une grande importance de préparer de bonne heure les enfants à la première communion. Car, lorsque les enfants sont capables d'une contrition suffisante, ils le sont aussi pour recevoir valablement l'absolution et même pour participer au banquet eucharistique. Ainsi l'enseignant indistinctement tous les docteurs, et sur ce sujet la volonté de la sainte Eglise est indubitable.

¹ Voir *Analecta Juris pont.* 23^e livr. p. 342.

Le 25 mars suivant, Faurie avertit le cardinal Barnabo que ses ordres étaient exécutés, mais se souvenant des remarques faites à Albrand à propos de sujets analogues en 1851, il disait¹ :

Je n'ai à craindre nulle difficulté de la part des missionnaires, qui non seulement avec fidélité mais avec amour se soumettent à ma volonté ; il n'y en a pas davantage du côté des chrétiens qui, comme je l'ai souvent exprimé, ont une foi si entière en la parole de l'Eglise qu'il suffit de leur dire : « Ainsi l'enseigne et l'ordonne l'Eglise », pour qu'ils soient aussitôt tous du même avis. La seule difficulté à objecter est le dissentiment avec les missions voisines, Su-tchuen et Yun-nan, qui nous ont transmis cette coutume. Car il est de la plus haute importance en Chine, que partout il y ait uniformité de pratique et ressemblance d'administration ; autrement les fidèles qui ont en grande estime les rites sacrés extérieurs de l'Eglise sont déconcertés. Je ne sais si les dits abus existent dans les autres missions de Chine, mais pour plus de précaution il me paraît convenable que Votre Eminence adresse indistinctement à tous les Vicaires apostoliques une lettre circulaire à propos de leur suppression.

Exposons maintenant d'autres questions :

Dans son compte-rendu de 1860, Faurie questionna le cardinal Barnabo sur certaines expressions employées pour désigner, dans le catéchisme et dans les prières, Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit ; le 20 novembre 1861, il reçut la réponse suivante² :

Quant à ce que vous dites du style dans lequel les prières sont écrites, en faisant remarquer que ce langage n'est pas à la portée du peuple, à tel point que les intelligents ne comprennent pas ce que disent les livres, je ne crois pas que ce soit une raison assez sérieuse, pour publier ces prières dans un style peut-être plus accessible, mais susceptible d'exciter très facilement les païens au mépris des fidèles qui emploieraient ces formules. C'est pourquoi, je suis d'avis qu'il vous suffirait de faire connaître exactement aux fidèles les conditions de la prière, en leur disant qu'elle est avant tout une élévation de l'esprit vers Dieu, qui n'exige nullement que l'on comprenne le sens des paroles prononcées et qu'on en entende la langue. C'est d'ailleurs ce qui se produit partout chez les Religieuses qui, sur l'ordre de l'Eglise, s'acquittent de la récitation des heures canoniales.

La discussion ou si l'on veut l'étude de ces expressions ne se termina pas là ; les idées de Faurie, que partageaient plusieurs autres Vicaires apostoliques de Chine, finirent par frapper le cardinal Barnabo, qui demanda de plus amples explications et voulut connaître l'origine de ces termes. L'évêque le satisfit par une réponse du

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 405.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 331.

1^{er} mai 1866, et à ses explications il ajouta l'expression du désir, qui chez lui était déjà ancien, de voir les évêques de Chine tenir un synode, afin d'établir une pratique commune sur ce point et sur plusieurs autres¹ :

J'ai reçu la circulaire de la Sacrée Congrégation, dans laquelle on demande à quelle époque les changements d'expressions, spécialement celles qui signifient Saint-Esprit, furent introduits dans les formulaires de prières.

Dans la mission du Kouy-tcheou il n'a jamais été fait aucun changement, attendu que les prières que nous enseignons aux néophytes sont d'un usage assez ancien, et semblent avoir été prescrites par les premiers Vicaires apostoliques de ces missions de l'ouest de la Chine. (Su-tchuen. Yun-nan et Kouy-tcheou).

En effet on ne rencontre pas dans nos recueils de prières des expressions dérivées du latin, qui sont plus ou moins en usage dans les provinces de l'est ; mais les mots, dont nous nous servons pour rendre le sens des expressions latines, sont employés aussi par ceux qui gardent l'expression latine : et particulièrement quant aux mots qui signifient le Saint-Esprit nous disons (Chen Chen) Saint-Esprit, comme ceux qui emploient parfois des mots presque latins : *Se-pi-li-to San-to*, consonnance sans aucune signification. Il serait très avantageux que dans cet empire il n'y eut qu'un seul et même recueil de prières, qu'un même catéchisme de la doctrine chrétienne ; et pour ce, il serait utile de réunir l'assemblée de tous les évêques de tout l'empire chinois, qui ramèneraient cette question et beaucoup d'autres à la règle de l'unité pour la plus grande gloire de la religion, et les soumettraient à l'approbation du Saint-Siège.

Mais avant, il faudrait rassembler, par un Visiteur apostolique, les matériaux de tout le synode et les communiquer à chacun des Vicaires apostoliques, afin que les questions mûrement examinées et prévues puissent être plus facilement réglées dans l'assemblée. Je souhaite de tous mes vœux que cette assemblée se tienne le plus tôt possible.

Aucune solution n'ayant été donnée, Faurie revint sur ce sujet en 1869. Dans le rapport qu'il écrivit cette année-là et qu'il présenta en 1870, il disait² :

Nous n'avons aucune difficulté en exprimant aux chrétiens les dogmes en langue chinoise, parce que les expressions, reçues par l'usage depuis deux siècles, ont un sens approprié à la signification de la doctrine chrétienne, et il n'y a aucun danger pour les néophytes de les interpréter d'une façon erronée.

A cette occasion, je montrerai que si la Sacrée Congrégation décide d'établir l'uniformité par tout l'empire chinois, dans les livres de catéchisme et de prières, (ce qui serait bien à souhaiter), il faudra rayer, de quelques livres encore existants dans certaines missions, plusieurs expressions latines, parce qu'elles sont non seulement inutiles, mais sont pour les païens un sujet d'étonnement ou de soupçon de secte occulte. Du reste, ces expres-

¹ A. M.-E., vol. 549, p. 400.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1683.

sions ne traduisent pas suffisamment le vrai sens du mot latin. Exemple : *Pa-té-lé* pour *Pater* ; *Gue-le tsia* pour *Gratia*. De plus, comme les Chinois n'ont pas d'alphabet, mais seulement des caractères idéographiques, qui ont chacun une signification propre, il arrive que les caractères dont ces paroles sont formées donnent un sens, non seulement différent, mais ridicule et absurde. Par exemple, les caractères que l'on emploie pour prononcer *Pa-té-lé* signifient : Plaise au ciel j'obtienne des côtes.

D'ailleurs, au sujet de l'exactitude des traductions, dont se servent les autres missions, il ne peut pas y avoir de difficulté, si ce n'est peut-être pour le mot *Chen Chen*, Saint-Esprit, (que les autres appellent *Se-pi-li to San-to*), parce que le caractère *chen* signifie seulement être immatériel, génie ; on l'emploie aussi en parlant des démons et des mânes des défunts ; comme nous le comprenons ordinairement quand en français nous disons *esprit*, en anglais *gost*, en allemand *geist* ; d'aucune façon il ne peut signifier, *souffle*, *vent* (comme le mot latin, *spiritus*). Mais je ne vois pas que cela puisse susciter quelque difficulté, puisque on dit très bien en français *Saint Esprit*, en anglais *holy Gost*, en allemand *heiliger Geist*, bien que ces mots ne puissent signifier, respiration ou souffle.

Et ici il faut noter, non sans raison, que les missions, qui ont retenu ces expressions semi-latines, se servent aussi indistinctement des mêmes expressions que nous.

Go sy eul in Pa-te-le, ky Fei-lio, ky Se-pi-li-to San-to.

Je baptise toi au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ils regardent cette double formule comme valide et permise. C'est pourquoi j'estime qu'il faudrait conserver la plus universelle et supprimer l'autre, qui n'est employée que dans quelques missions en même temps que la nôtre. Car il me semble qu'il serait plus facile, à ceux qui emploient la double formule, de retrancher la dernière, qu'aux autres d'en ajouter une nouvelle qu'ils regarderaient comme ridicule.

Pendant les graves événements de 1863, au moment où ils étaient menacés par Tien, l'évêque et les missionnaires invoquèrent saint Joseph, et lui promirent, s'ils étaient exaucés, de le prendre pour patron de la mission du Kouy-tcheou. Lorsque la tourmente fut passée par une lettre du 7 mai 1865, Lions, Vielmon et Muller, rappellèrent cette promesse à Faurie¹ qui, le 2 octobre suivant, demanda à Rome de prendre saint Joseph pour patron secondaire et d'en célébrer la solennité en la fête du Patronage du saint le 3^e dimanche après Pâques².

Mais par un décret du 17 août 1678, saint Joseph ayant été nommé patron principal de toutes les missions³, on ne pouvait le choisir pour patron secondaire⁴.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 774.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 395.

³ *Collect.* p. 965, n^o 2094.

⁴ Une réunion des missionnaires de la capitale et des environs eut lieu au mois de mars 1867, non au séminaire, mais à l'évêché ; elle n'avait pas pour but l'étude de questions liturgiques ou administratives ; son objet était moins difficile et d'al-

II

Lettres de la mission du Kouy-tcheou au Pape. — Réponses du Souverain-Pontife.

Pendant leurs réunions annuelles, après avoir traité les questions qui concernaient le Kouy-tcheou, les missionnaires regardaient au-delà, plus loin que les frontières de leur province, que les rivages du céleste Empire; humbles pionniers d'avant-garde de l'Eglise catholique, ils s'intéressaient à sa vie générale, à ses douleurs, à ses joies, à ses victoires, à ses défaites, et comme tous ceux qui sont éloignés d'êtres chers et vénérés, ils sentaient, parfois plus vivement que s'ils avaient été proches, les amertumes dont le Souverain-Pontife était alors accablé, ils lui adressaient, rédigées par leur évêque et signées par eux tous, des lettres d'affectueuse et de respectueuse sollicitude, preuves touchantes de l'union de cœur des soldats et du chef. La première de ces lettres est de 1861, presque au lendemain de la guerre d'Italie¹. En voici la traduction :

BIENHEUREUX PÈRE,

Tout récemment j'ai appris, par la bulle d'excommunication portée contre les révolutionnaires d'Italie, avec quelle méchanceté et quelle impiété des fils ingrats ont rendu à leur bon Père le mal pour le bien. Cer-

lure moins sévère; les missionnaires voulaient fêter la nomination de leur évêque comme chanoine d'honneur de la primatiale de Bordeaux.

Au mois de juillet 1866, en effet, le cardinal Donnet eut l'aimable pensée de dater du petit séminaire de Bordeaux la lettre suivante* :

Petit séminaire de Bordeaux, 29 juillet 1866.

« MONSEIGNEUR,

« Je vous écris d'un lieu qui vous est toujours cher, et qui conserve de Votre Grandeur de si précieux souvenirs. J'ai su que notre digne enfant, M. Largeteau, était maintenant près de vous. Que de bonnes paroles vous aurez eues à échanger à cette première entrevue! J'ai béni souvent l'Auteur de tous les dons des bénédictions abondantes qu'il a répandues sur vos travaux. Pour que votre diocèse natal en ait sa part, et que vous continuiez à lui appartenir, je vous nomme par la présente chanoine d'honneur de notre église primatiale. Vos anciens maîtres et vos anciens frères d'armes du séminaire verront, avec bonheur, votre nom à côté de celui des évêques que Bordeaux a donnés à notre sainte mère l'Eglise apostolique et romaine. Hélas! les noms de N. N. S. S. Georges-Martial, de Salinis et Dupuch ne sont plus inscrits que dans le catalogue du ciel, mais le vôtre sera dans notre calendrier de 1867, placé d'une manière bien honorable à côté de ceux de N. N. S. S. de Vésins, de Langalerie, Jacquemet et Gzaillan.

« Laissez-nous espérer qu'un bon vent vous ramènera peut-être un jour au milieu de nous pour quelques instants. Il nous sera si doux de vous renouveler de vive voix l'expression des sentiments que vous a voués votre vieil archevêque et frère

« † FERDINAND card. DONNET,
« Archevêque de Bordeaux. »

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 273.

* A. M.-E., vol. 547, p. 2551.

tainement nous tous, missionnaires de ce Vicariat, nous avons éprouvé une grande douleur à la nouvelle de cette iniquité qui blesse et foule aux pieds les droits, non seulement de Rome mais encore de tout l'univers chrétien. Nous ne pouvons nous empêcher de joindre nos gémissements à ceux de toute l'Eglise, et de réclamer énergiquement dans la mesure de notre pouvoir. C'est notre droit que violent ces rebelles, c'est notre droit qu'ils usurpent : car ce qui est au Saint-Siège est à toute l'Eglise, ceux-là attaquent l'univers tout entier, qui s'efforcent d'ébranler l'Eglise, et ils se jettent aveuglément dans le gouffre. O détestable aveuglement des esprits, passion aveugle et insensée. Alors qu'ils devraient travailler à défendre et à affermir la seule base de toute sécurité, et le gardien de tous les droits, ils les ruinent et les battent follement en brèche, se préparant ainsi la plus grande des ruines. Nous ne tremblons pas pour la barque de Pierre, que les flots peuvent balloter mais non submerger. Nous gémissons sur l'offense faite à Dieu, nous déplorons la malice des hommes qui ne craignent pas de porter le trouble partout, comme pour empêcher l'Eglise de Dieu de les protéger et de les défendre. Ils osent appeler juste et bon ce qui en soi ne peut que causer la ruine des empires et des âmes. Car le patrimoine de saint Pierre semble participer à la perpétuité de l'Eglise, comme l'histoire le constate ; souvent perdu, toujours avec la grâce de Dieu il a été recouvré. Il ne périra pas davantage cette fois. Dieu par ces désastres veut éprouver le chef de l'Eglise militante, non pour sa ruine mais pour sa gloire, et il ne permettra pas que le juste soit perpétuellement ballotté.

Nous n'avons pas osé apprendre à nos néophytes, pour éviter de les trop bouleverser, les malheurs de votre Béatitude et de toute l'Eglise. Car ils ne soupçonnent pas que, parmi ces Occidentaux qui les soutiennent, eux et les missionnaires, avec tant de charité, il puisse se trouver même un seul homme capable de refuser obéissance et respect à Votre Sainteté. Nous avons donc seulement commandé des prières pour le bien général de l'Eglise. Mais nous vos Fils, missionnaires du Saint-Siège, nous gémissons dans le secret de nos cœurs entre le vestibule et l'autel ; nous élevons nos mains suppliantes vers l'Auteur de toute consolation. Nous voudrions, s'il était possible, laver cette iniquité dans notre sang, et rendre la joie au cœur de notre très Saint-Père. C'est ce que nous demandons instamment et espérons fermement par l'intercession de la Vierge Marie Immaculée, qui a voulu accorder à votre Pontificat une si grande gloire, que les siècles futurs ne pourront célébrer l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, sans penser à l'illustre Pontife qui, par un privilège spécial de Dieu, a été jugé digne de promulguer ce dogme. Nous avons au plus profond de notre cœur, l'espérance que la Vierge très miséricordieuse ne permettra pas que le Père des chrétiens, dont elle veut être la Mère, passe dans la douleur le reste de ses précieux jours, mais qu'elle rendra par lui la paix à son siècle, afin qu'une nouvelle gloire s'ajoute à sa gloire, et qu'une nouvelle joie soit donnée aux fidèles.

En attendant, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je les embrasse très humblement, et je sollicite pour moi, malgré mon indignité, et pour tous les missionnaires et fidèles de ce Vicariat la bénédiction apostolique.

La seconde lettre, datée du 15 août 1862, ne présente rien de sail-

lant, elle fait seulement allusion aux événements de Tsin-gai et de Kai-tcheou¹.

Le 8 décembre 1862, l'évêque et les missionnaires écrivirent une lettre d'adhésion à l'allocution prononcée par Pie IX dans le consistoire du 9 juin précédent. Dans cette allocution, le Souverain-Pontife, après s'être réjoui d'avoir pu, la veille, décerner les honneurs de la canonisation à 26 martyrs japonais², déroula le tableau des erreurs alors les plus accréditées, et montra dans les tentatives faites contre l'autorité du Saint-Siège, dans les lois qui tendaient à séparer l'Eglise de l'Etat, le naturalisme toujours envahissant.

Le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, avait lu une adresse de l'épiscopat catholique alors représenté à Rome par un grand nombre d'évêques, qui déclaraient s'associer aux sentiments et aux paroles du Pape, et « prononcer leur protestation en toute sincérité au nom de leurs frères absents ». Il avait d'abord paru meilleur que l'adhésion aux paroles de Pie IX fut consignée dans une lettre commune aux missionnaires du Kouy-tcheou, du Su-tchuen et du Yunnan; plus tard on décida que chaque Vicariat écrirait en particulier, et le Kouy-tcheou envoya les lignes suivantes³ :

A NOTRE BIENHEUREUX SAINT-PÈRE,
LE PAPE PIE IX, PONTIFE ROI,
LE VICARIAT APOSTOLIQUE DU KOUY-TCHEOU.

TRÈS SAINT-PÈRE,

Nous avons ressenti une bien grande joie, quand nous avons appris que les honneurs et le culte des saints étaient décernés aux héroïques soldats de notre religion, les martyrs japonais. Plût à Dieu que, tandis que nous étions ainsi plongés dans la joie, aucune cause de tristesse et de deuil ne vous fût survenue. Mais, hélas ! les ennemis de la croix du Christ, unis entre eux dans une néfaste société, persévèrent avec une folle impiété dans la guerre qu'ils ont déclarée à la foi catholique. Aussi nous, les fils tout dévoués du Saint-Siège, nous n'avons pu nous défendre d'une profonde douleur et d'une violente angoisse, quand nous avons appris ces malheurs et ces excès si tristes, qu'on ne saurait trop déplorer, qui maintenant, pour le plus grand détriment des âmes, oppriment l'Eglise catholique et la société civile elle-même, et accablent le cœur du Souverain-Pontife.

Nous aurions ardemment souhaité, Très Saint-Père, comme tous les évêques de l'univers catholique, être à vos côtés, réconfortés, fortifiés par votre présence si désirée, vous prouver nous-mêmes notre amour et notre obéissance envers le Saint-Siège, et dans la mesure de notre possible

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 292.

² Martyrisés au mois de février 1597 et déclarés bienheureux par Urbain VIII. *La Religion de Jésus ressuscitée au Japon* par F. Marnas, 2 vol. Paris, Delhomme et Briguët, 1896, t. I, p. 29.

³ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 297.

adoucir et soulager vos angoisses et vos douleurs si cruelles. Mais nous sommes si éloignés, que nous n'avons appris la convocation de la réunion que lorsque cette réunion était déjà terminée. Cependant sont arrivées jusqu'à nous, bien que tardivement, les paroles bénies de notre Très Saint Père, qui le 9 juin ont retenti avec tant de suavité et de force dans la grandiose assemblée des évêques. Nous avons su avec quelle unanimité les évêques de l'Eglise entière ont adhéré aux sentiments de votre Sainteté. Aussi, sans aucun retard, nous avons élevé nos voix avec nos vénérables frères, les évêques catholiques du monde entier, pour réprover et maudire les tentatives impies des rebelles, et les actes par lesquels ils essaient et s'efforcent d'ébranler le Saint-Siège.

Nous déclarons donc et nous affirmons hautement, que la puissance civile du Saint-Siège a été donnée au Pontife Romain par un dessein tout particulier de la divine Providence et que cette puissance lui est nécessaire ; afin que, indépendant de tout prince et de toute puissance civile, il puisse exercer, en pleine et entière liberté par toute l'Eglise, la puissance suprême et l'autorité qu'il a reçues divinement de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, paître et régir le troupeau du Seigneur et veiller au plus grand bien, aux intérêts et aux besoins de l'Eglise et des fidèles. C'est pourquoi, toutes ces erreurs abominables et ces attentats contraires, non seulement à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi éternelle et naturelle, et qui répugnent à la droite et saine raison, comme usurpation du patrimoine de Saint-Pierre, rapines sacrilèges, violations des droits et immunités ecclésiastiques, tous ces crimes commis contre l'Eglise et le siège de Pierre, nous les réproavons, les proscrivons et les condamnons comme Votre Sainteté les proscrit, les réproave et les condamne. Car notre seul désir est de rester unis de cœur et de sentiments avec le Saint-Siège, et nous sommes disposés, si Dieu le permettait, à sceller nos résolutions de notre propre sang. Vous êtes le chef et le maître de la doctrine, le centre de l'unité, la lumière infaillible établie par Dieu pour éclairer toutes les nations ; vous êtes la pierre inébranlable et fondamentale de l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons ; quand vous commandez c'est au Christ que nous obéissons ; quand vous décidez, c'est la sagesse et la vérité même de Dieu que nous croyons. Aussi, sous votre conduite nous ne craignons point d'affronter les combats du Seigneur, nous sommes prêts à défendre jusqu'à la mort, et à protéger de toutes façons les droits et la liberté de l'Eglise.

Mais, puisque, à cause de la distance, il ne nous est pas permis de combattre à vos côtés, nous levons les yeux vers le ciel ; nous prions et supplions le Père très clément des miséricordes de daigner, par les mérites de son Fils unique, Notre-Seigneur, tendre une main secourable à son Eglise. Nous ne cessons, jour et nuit, d'adresser à Dieu dans l'humilité de notre cœur cette supplication de Marдохée, si pieuse et si pleine d'espérance : « Seigneur, Seigneur, Dieu Tout-Puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, et nul ne peut résister à votre volonté si vous avez résolu de sauver Israël. Vous avez fait le ciel et la terre et toutes les créatures qui sont sous le ciel. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, et nul ne peut résister à votre Majesté..... Maintenant donc, ô Seigneur Roi, Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parce que nos ennemis ont résolu de nous perdre et d'exterminer votre héritage..... Exaucez ma

prière, soyez favorable à une nation que vous avez choisie pour votre partage ; changez notre deuil en joie, ô Seigneur, afin que nous employions notre vie à louer votre nom. »

Telle est, Très Saint-Père, l'espérance qui repose au fond de notre cœur. Mais pour obtenir plus facilement ce que nous espérons et demandons, nous comptons particulièrement sur l'intercession de la sainte et Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a toujours détruit les hérésies, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous les baisons très humblement, et nous sollicitons instamment, pour nous malgré notre indignité et pour tous les missionnaires et fidèles de ces Missions, la bénédiction apostolique.

Le 20 août de l'année suivante le Pape répondit¹ :

A notre Vénérable Frère LOUIS, Evêque d'Apollonie, Vicaire apostolique, et à nos chers Fils, les missionnaires du Vicariat apostolique du Kouytcheou.

PIE IX PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE ET CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Nous ne pouvons assez vous exprimer avec quelle consolation et quelle joie, au milieu des peines cruelles qui nous assaillent, nous avons reçu dernièrement le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Mère de Dieu, vos lettres de l'année dernière. Car, dans ces lettres, Vénérable Frère et chers Fils, vous vous faites gloire de professer généreusement votre grande piété, votre amour et votre obéissance pour nous et pour le siège de Saint-Pierre. Oubliant les graves difficultés qui vous accablent, vous déplorez les amertumes que nous causent ces ennemis de Dieu et des hommes, qui dans ces temps difficiles déclarent une guerre acharnée à l'Eglise catholique, au Saint-Siège et à nous-même, et foulent aux pieds toutes les lois divines et humaines. Nous avons été profondément touchés de vos sentiments si élevés, si dignes de louange, au sujet de nos cruelles douleurs, sachant à quelle triste condition, vous réduit, vous-mêmes, la violente persécution qui s'est élevée dans votre pays contre le Christ et la religion. Mais nous avons trouvé un adoucissement et une consolation à nos peines dans votre piété et votre zèle sacerdotal. Nous sommes heureux de voir que vous en êtes tellement enflammés, que, avec la grâce de Dieu, vous êtes disposés à souffrir pour le Christ les plus cruels tourments, afin de remplir votre ministère et d'étendre de plus en plus par la prédication notre sainte foi et notre religion. Vous nous marquez avec grande joie, que dans votre mission, pendant le court espace de sept mois, sept martyrs ont donné avec joie leur vie pour la foi chrétienne². C'est pourquoi, Vénérable Frère et chers Fils, nous vous félicitons de tout notre cœur, et nous avons la ferme confiance, que reconfortés dans le Seigneur, et soutenus par celui qui, nous chargeant de défendre son nom, veille sur nous pour affermir les volontés, aider les combattants et couronner les vainqueurs, vous continuerez à soutenir vaillamment le bon combat de la foi, vous emploierez

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 339.

² C'était dans une autre lettre.

tout votre soin, toute votre habileté, toutes vos forces à répandre de plus en plus dans votre pays notre sainte religion. Soyez bien persuadés, que dans l'humilité de notre cœur, nous prierons et supplierons le Dieu des miséricordes de vous soutenir toujours de ses grâces les plus abondantes, de vous accorder toutes les forces nécessaires pour augmenter la gloire de son saint nom et procurer le salut des âmes. Enfin, soyez certain que nous avons pour vous une bienveillance toute particulière. Comme preuve la plus certaine, recevez la bénédiction apostolique, que nous vous accordons affectueusement et de tout notre cœur, à vous-mêmes vénérable frère et cher fils, et à tous les fidèles ecclésiastiques et laïques de ce Vicariat.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 août 1863, la dix-huitième année de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Après avoir reçu l'encyclique du 8 décembre 1864 avec la liste des erreurs condamnées par le syllabus, Faurie écrivit le 3 octobre 1865 au cardinal Antonelli cette lettre d'adhésion formelle en son nom et au nom de ses missionnaires; il ne crut pas devoir faire connaître ce document aux prêtres indigènes, et il en donna cette raison¹ :

J'ai parcouru attentivement plusieurs fois l'Encyclique et l'Index, et je les ai communiqués à mes coopérateurs Européens, mais pas aux prêtres indigènes, de peur qu'ils ne ressentent une pénible impression de scandale. Car ils ne soupçonnent pas que dans ces pays qui possèdent le divin bienfait de la foi depuis si longtemps, puissent éclater de telles iniquités d'hommes pervers et de méchante doctrine. Dans ces chrétientés orientales il n'existe pas d'erreurs de ce genre, et il n'est pas à propos de les faire connaître.

Le 25 mars 1867, la mission du Kouy-tcheou écrivit encore une lettre au Souverain-Pontife pour lui redire son affection et sa tristesse de la situation de l'Eglise; l'évêque qui l'avait rédigée ajoutait² :

Cependant l'affliction de notre cœur est considérablement allégée par la confiance inébranlable de Votre Sainteté, qui d'un regard tranquille contemple la tempête en fureur, veille et pourvoit, par une sollicitude et un soin remarquables, non seulement aux besoins de la sainte Eglise, mais à sa gloire, comme dans le calme et la paix. Nous savons aussi avec quel unanime accord, les évêques de l'Eglise universelle et les pieux fidèles surtout de notre France, adhèrent aux sentiments de Votre Sainteté et s'opposèrent de toutes leurs forces aux tentatives abominables de ces impies. Nos néophytes ne cessent également d'élever vers Dieu leurs mains suppliantes pour la cessation de cette présente épreuve de l'Eglise, dont ils ignorent heureusement et la cause et les auteurs.

Il donnait ensuite quelques nouvelles de son Vicariat: construction de l'église Saint-Louis, grand nombre de baptêmes d'enfants de

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 397.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 411.

paiens, assistance prêtée par la Légation de France ; enfin il concluait en demandant pour Fontanier « l'interprète de la Légation de France à Pékin, qui depuis longtemps se montrait très dévoué à la cause des missions catholiques, les insignes de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre ».

A cette lettre, le Pape répondit le 2 septembre 1867¹ :

PIE IX PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE ET CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Dernièrement nous est parvenue votre très respectueuse lettre du 25 mars dernier, dans laquelle se révèlent de toutes parts, vénérable Frère et chers Fils, votre profonde piété, et spécialement votre confiance, votre amour et votre respect pour nous et pour le Siège apostolique. Vous déplorez profondément les amertumes dont on nous abreuve, et cette guerre affreuse qui, dans ces temps de calamité, déchire si malheureusement la sainte Eglise catholique, partout et surtout dans la pauvre Italie. C'est pour nous une grande consolation, au milieu de si amères tristesses, et un grand encouragement de voir le zèle sacerdotal et la sollicitude avec lesquels les évêques de l'univers catholique, fermement attachés au siège de Pierre, se dressant comme un mur pour protéger la maison d'Israël, ne cessent de défendre courageusement la cause de l'Eglise catholique, ses droits, sa doctrine, sa liberté ; veillent avec soin au salut des âmes, découvrent et repoussent les embûches néfastes des adversaires, et leur pernicieuses erreurs, répriment et refoulent leurs tentatives criminelles. Mais en même temps, c'est avec une bien vive douleur, que nous avons appris par votre lettre, vénérable Frère et chers Fils, que vos contrées ont été dévastées par la guerre, la peste, la famine, les meurtres et autres calamités, et que vos néophytes ont été tellement dispersés que sur environ cent mille infidèles, qui avant ces deux dernières années professaient la foi catholique, à peine dix mille subsistent, privés de vos secours, parce que la révolte qui sévit encore vous empêche de les visiter. Aussi, vénérable Frère et chers Fils, nous vous félicitons de ce que, soutenus par la grâce d'En-haut, vous supportez patiemment tous ces maux, et que travaillant comme de bons soldats du Seigneur Jésus sans vous effrayer des périls, vous consacrez toutes vos forces à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes. Vos lettres nous ont procuré une bien grande joie, en nous apprenant que cette année vous avez pu construire un nouveau temple dans votre ville, régénérer par les eaux du baptême de nombreux enfants infidèles en danger de mort, et même, avec le secours de la Sainte-Enfance, recueillir ceux qui avaient été abandonnés, et les élever dans la foi catholique. Nous avons appris aussi avec grand plaisir que les difficultés, qui s'étaient élevées avec l'Empire chinois, ont été, par la grâce de Dieu et les soins de la Légation de France, pacifiquement réglées. Vous trouverez ci-jointes nos lettres apostoliques, données sous l'anneau du Pêcheur, dans lesquelles, suivant vos désirs, nous nommons chevalier de Saint-Sylvestre notre cher fils Henri Fontanier, qui, selon votre attestation, a si bien mé-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 503, vol. 549^d, 1031.

rité de cette mission catholique. Enfin, tenez pour certain que nous prions humblement et ardemment Dieu de répandre toujours sur vous les grâces de sa divine protection. Comme gage et en témoignage particulier de notre suprême bienveillance et du fond du cœur nous vous accordons affectueusement, à vous, vénérable Frère, et à vous nos chers Fils, ainsi qu'à tous les ecclésiastiques et laïques de ce Vicariat, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 septembre 1867, la vingt-deuxième année de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

L'encyclique du 17 octobre 1867, dans laquelle le Souverain Pontife, après avoir exposé les malheurs de l'Eglise, ordonnait un triduum de supplications, fut lue dans l'église Saint-Joseph le 19 mars 1868. « Il va sans dire, remarque Faurie¹, qu'en lisant cette lettre aux chrétiens, nous avons dû taire les détails des épreuves et des persécutions auxquelles le Saint-Siège est en butte de la part même des peuples chrétiens. Nos néophytes sont habitués à regarder tous les chrétiens d'Europe comme bien plus saints que les nouveaux chrétiens de la Chine. Ils ne tarissent pas de reconnaissance pour les bienfaits des grandes œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, qui leur ont ouvert les portes du ciel et qui continuent de les assister avec tant de sollicitude, en leur envoyant des missionnaires et de l'argent pour les aider à sauver leurs âmes et pour étendre le royaume de Dieu dans leur malheureux pays. Ils seraient donc grandement scandalisés, s'ils apprenaient qu'il y a des chrétiens en Europe capables de faire une si cruelle guerre à l'Eglise de Dieu. Il ne peut pas même leur venir en pensée que cela soit possible. Après la messe, les chrétiens viennent en foule à la résidence de l'évêque, pour baiser à genoux la signature du Saint Père. Personne ne leur a jamais suggéré cette dévotion ; c'est leur amour spontané pour le Pape qui leur a inspiré cette pratique. Une bonne vieille, Agnès Tchang, est venue tout émue nous prier d'écrire au Souverain-Pontife qu'il se donne trop de peine pour les chrétiens du Kouy-tcheou et rassurer un peu Sa Sainteté, afin qu'elle ne se fasse pas tant de chagrin au sujet de notre pauvre province. »

IV

Faurie désire un coadjuteur. — Il demande la division de son Vicariat.

A l'époque où Tien appesantissait sa haine sur les chrétiens du Kouy-tcheou, un mois après le martyre de Néel, le 20 mars 1862, Faurie craignant que le général ne lui réservât un pareil sort, crut

¹ *Journal de la mission*, 19 mars 1868.

devoir demander des pouvoirs pour consacrer un coadjuteur¹, « exposant qu'à cause des circonstances défavorables de son vaste Vicariat et des dangers fréquents de persécution, nonobstant le traité solennel récemment conclu, il est à craindre que le dit Vicariat ne vienne à être privé de l'administration pastorale à son grand détriment ».

Cette lettre ne reçut pas de réponse, du moins nous n'en avons pas trouvé, et les lettres de l'évêque aussi bien que celles du séminaire n'en portent pas trace.

Un peu plus tard, le grand mouvement de conversions qui se produisit en 1863 et en 1864, le succès momentané de Vielmon parmi les musulmans, l'augmentation du nombre des missionnaires inspirèrent à Faurie et à quelques-uns de ses collaborateurs la pensée de diviser la province du Kouy-tcheou en plusieurs Vicariats. Sans avoir étudié suffisamment cette question assez complexe, l'évêque proposa un projet de division en quatre Vicariats, et le 2 octobre 1865 il en fit l'exposé suivant² :

Ainsi que l'expérience l'a démontré la vigne du Père de famille est d'autant mieux cultivée qu'elle est moins étendue, c'est pourquoi je n'hésite pas à proposer à Votre Eminence le démembrement de la province du Kouy-tcheou en quatre Vicariats. Les quatre villes que j'indique comme centres et résidences des Vicaires Apostoliques sont placées dans des endroits qui, soit à cause de l'abondance du commerce, soit par la communication des routes en rendent l'administration plus facile. Ces quatre Vicariats seraient :

1° Au sud.

La métropole de Kouy-yang fou et ce qui l'entoure :

1° Kouy-yang fou et tout le pays soumis à cette préfecture.

2° Tou-yun fou et tout ce qui dépend de cette préfecture.

3° Gan-chouen fou, non pas la préfecture tout entière, mais seulement les quatre villes sous-préfectures, qui sont à l'est du fleuve Po-choui-ho, savoir : Tchen-lin, Gan-pin, Tsin-tchen, Kouï-hoa, et la ville de Pin-yue, qui est sous la juridiction de Ta-tin fou au sud du fleuve Ou-kiang.

2° A l'ouest.

La résidence du Vicaire apostolique serait dans la ville de Hin-y fou et le Vicariat comprendrait : la préfecture de Hin-y fou tout entière et toutes les villes à l'ouest du fleuve Pe-choui-ho et au sud du fleuve Ou-kiang, les unes appartiennent à la préfecture de Gan-chouen fou, les autres à la préfecture de Ta-tin fou ; mais il serait plus facile de les administrer de Hin-y fou.

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 296.

² A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 389.

3° *Au nord.*

La résidence du Vicaire apostolique serait dans la ville de Tsen-y fou et le Vicariat comprendrait :

- 1° Tsen-y fou et tout le pays soumis à cette préfecture.
- 2° Se-lan fou, la préfecture toute entière.
- 3° Ta-tin fou, et une partie du fleuve Ou-kiang, et en outre deux sous-préfectures qui se trouvent aussi au nord du fleuve Ou-kiang, savoir, Meitan de la juridiction de Pin-yue, et Long-tsuen de la juridiction de Che-t sien

4° *A l'est.*

La résidence serait à Tchen-yuen fou et le Vicariat comprendrait :

- 1° Tchen-yuen fou, toute la préfecture.
- 2° Tong-jen fou, toute la préfecture.
- 3° Se-tcheou fou, toute la préfecture.
- 4° Li-pin fou, toute la préfecture.
- 5° Et tout ce qui se trouve au sud du fleuve Ou-kiang des deux préfectures Che-t sien et Pin-yue.

Après cet exposé, l'évêque proposait un chef pour le Vicariat de l'ouest :

Le missionnaire qui, de l'aveu de tout le monde, conviendrait le mieux pour être à la tête de ce Vicariat, est M. Fr. Eugène Lions, qui depuis 17 ans travaille dans cette mission, et huit années durant a administré avec prudence et habileté cette partie du Vicariat. Il possède la science nécessaire, connaît parfaitement la langue chinoise, et sait assez de caractères ; mais ce qui doit passer bien avant, c'est qu'il est remarquable par son humilité et les autres vertus, il a la plus modeste opinion de soi-même, tandis que tous, chrétiens et païens, le vénèrent comme un saint.

Pressentant peut-être ce qu'il y avait de hâtif dans son projet, Faurie ajoutait :

La réalisation complète de ce démembrement ne presse pas, et actuellement n'est pas facile à cause de la rébellion qui règne encore sur plus de la moitié du territoire ; mais avant que le partage soit fait, nous espérons que la paix pourra être rétablie ; j'ai jugé utile de présenter de suite à Votre Eminence un exemple de cette division qui, de l'avis des missionnaires les plus anciens de ce Vicariat, procurerait un moyen plus commode d'administration, et des fruits plus nombreux de conversion.

Cet exposé, quel qu'il soit, je le propose et soumets à votre sagesse, tout en protestant ne pas refuser le travail, mais chercher uniquement la gloire de Dieu et le développement de l'Eglise.

Ce projet ne parut pas fondé en raison au cardinal Barnabo, qui l'écrivit à Faurie le 16 juillet 1866. Celui-ci, qui déjà avait reçu les mêmes réflexions du séminaire des Missions-Etrangères, abandonna

aussitôt cette idée ou du moins en remit à beaucoup plus tard l'exécution¹ :

J'avoue avoir proposé cette affaire un peu précipitamment ; pour le présent il me semble préférable de préparer seulement cette division en envoyant quelque missionnaire expérimenté, qui dirigerait et gouvernerait seul une partie déterminée de la mission avec le titre de provicaire mais toujours sous ma juridiction. Ce provicaire pourrait organiser peu à peu des presbytères, églises, écoles et autres choses nécessaires, pour la création convenable et commode du nouveau Vicariat, de sorte que, la division obtenue, il n'y aurait rien dans cette région à changer ou à innover, mais on continuerait à peu près le même mode d'administration. Cette méthode qui, de l'avis de tous les missionnaires du Vicariat, paraît la plus prudente, je la soumets telle quelle à Votre Eminence, prêt à me conformer à sa volonté avec toute la fidélité dont je suis capable.

Du plan qui, à cette époque, germa dans plusieurs esprits, il ne résulta donc qu'un échange de vues, et il en reste seulement les pièces que nous venons de citer avec le désir plus ou moins accentué d'une division non pas en quatre Vicariats, mais en deux : l'un au nord avec Tsen-y pour résidence de l'évêque et l'autre au sud qui garderait Kouy-yang comme centre.

V

Le séminaire à Lou-tsong-koan. — Conseils à Fourcy. — Les rebelles. — Mort de Payan. — Sabattier. — Changements de supérieurs. — Encore les rebelles. — Bodinier.

La division du Kouy-tcheou en plusieurs Vicariats aurait exigé plus de ressources en hommes et en argent qu'on en possédait, particulièrement des séminaires bien organisés, ayant de nombreux élèves ce dont, malheureusement, la mission était privée.

Jusqu'en 1859, en effet, le Kouy-tcheou n'avait eu qu'un séminaire, celui de Saint-Paul à Lou-tsong-koan, parce qu'il n'y avait que des élèves assez jeunes et aucun théologien. A cette époque six élèves ayant achevé leurs classes de latin et devant commencer à étudier la théologie, Faurie jugea bon de construire pour eux à Yao-kia-koan, près de Tsin-gai, un grand séminaire qui prit le nom de séminaire Saint-Pierre ; il y plaça Payan en qualité de supérieur ; nous avons vu comment cette maison fut détruite en 1862. Un autre essai à Toan-eul-po réussit moins encore, et l'établissement de Lou-tsong-koan resta seul. L'évêque eut l'idée de faire de solides bâtiments, murs

¹ A. M.-E., vol. 549ⁱ, p. 404. Lettre du 25 mars 1867.

en briques et toits en tuiles ; les matériaux furent préparés, mais la guerre civile ne permit pas de les employer.

De la direction de Faurie devenu Vicaire apostolique, le séminaire passa sous celle de Fourcy, à qui Perny donna les conseils que nous avons cités plus haut, et qui reçut de Faurie en 1860 les avis suivants¹ :

Ne vous affectez pas trop des craintes que vous pourriez avoir sur quelques élèves ; faites de votre mieux et ne vous attristez pas des insuccès ; faites comme un médecin qui met toute sa science et sa bonne volonté à guérir son malade, mais qui, si son malade meurt, ne va pas se pendre de désespoir. J'ai souvent péché par là dans les commencements, et j'y ai toujours plus perdu que gagné sous tous les rapports. Si vous voulez rendre de grands et longs services à la mission, ne vous laissez jamais mettre la griffe dessus par la préoccupation. M. Perny croit que c'est impossible, et appelle cela du stoïcisme ; moi je suis d'une opinion contraire et j'appelle cela le comble de la perfection. Saint François de Sales qui avait bien d'autres embarras que nous, se reprochait comme une faiblesse et un manque de résignation de s'être laissé troubler et préoccuper par une affaire épineuse au point d'en perdre deux heures de son sommeil. « C'est, dit-il, la seule fois que cela lui soit arrivé ». Vous comprenez que je ne veux pas vous prêcher l'indifférence qui serait en nous un crime énorme.

Il faut bien prier, bien travailler, bien désirer les bons résultats de nos travaux, non pas pour avoir la satisfaction d'en recueillir les fruits, mais seulement pour que le bon Dieu soit mieux servi.

Il ne paraît pas que le missionnaire ait suivi ces conseils, car son administration est ainsi caractérisée par Payan : « Avec beaucoup de zèle, de bonne volonté et de goût pour l'enseignement, M. Fourcy ne faisait depuis quelques mois que nous effrayer pour l'avenir du collège. Les renvois d'élèves étaient trop fréquents et souvent pour des causes trop peu importantes. »

Après la ruine de Yao-kia-koan, Payan qui s'était installé avec ses élèves à Lou-tsong-koan, fut, en octobre 1862, chargé de la maison. « Pour remplir ce poste, dit Faurie, je n'avais personne autre que lui, cependant bien assez occupé avec sa théologie ; mais comme c'est par excellence l'homme de l'obéissance parfaite et de la confiance en Dieu, il a accepté la besogne et la confiance commence à renaître. »

Le supérieur avait tout à faire puisqu'il était seul, depuis la direction de l'établissement jusqu'aux cours inférieurs, en passant par la théologie. Il lui fallait au besoin combattre les rebelles, nous en avons déjà parlé. Au mois de décembre 1863, ceux-ci attaquèrent encore Lou-tsong-koan et brûlèrent l'oratoire qui était

¹ A. M.-E. vol. 549^d, p. 148.

dans la ferme attenante au séminaire ; les élèves et leur supérieur furent obligés de se réfugier à Kouy-yang ; ils y restèrent jusqu'au mois d'août de l'année suivante. A cette époque ils rentrèrent à Lou-tsong-koan, et Payan, tout heureux, écrivait à son évêque : « Nous voilà donc ici depuis le samedi après l'Assomption. J'ai été reçu solennellement, même par les gardes mobiles. Jeudi nous avons été au pèlerinage de Notre-Dame de Liesse, pieds nus, comme nous en avons fait vœu il y a deux mois environ. En allant nous avons récité le chapelet. Nous sommes tranquilles comme s'il n'y avait jamais rien eu. »

Cette tranquillité fut attristée par la mort de plusieurs séminaristes. Déjà l'un d'eux avait succombé à la maladie durant son séjour à Kouy-yang, dans les premiers mois de l'année 1864 ; son corps fut porté à Lou-tsong-koan et enterré le premier dans le nouveau cimetière. Trois autres moururent de la peste en 1865 : un théologien, J. Yang, près de recevoir les ordres ; un élève en philosophie, Sylvestre Jouan, et un autre plus jeune dont nous ignorons le nom.

Il resta 44 élèves¹ : 3 théologiens, 5 latinistes et 36 qui n'étudiaient encore que le chinois et la doctrine chrétienne².

¹ « Les séminaristes étaient nombreux, dit M. Lions, parce qu'on était au temps des grands troubles ; les parents cédaient facilement ceux qu'ils ne pouvaient nourrir. »

² Faurie a donné sur 18 d'entre eux les notes suivantes :

Pierre Tsiang, âgé de 25 ans. Il a d'abord étudié le latin ici, ensuite au collège de Pinang ; maintenant il s'adonne avec zèle à la théologie, en même temps qu'il aide à instruire les plus jeunes.

Pie Ma, âgé de 23 ans, étudie la théologie ; il nous a été livré par des parents païens pour que nous fassions son éducation. Solide dans la foi, de bonnes mœurs, ferme dans ses résolutions.

Philippe Ouy, âgé de 21 ans, de la tribu aborigène Tchong-kia-tse. Capable, pieux, docile, mais lent, étudie la théologie.

Jacob Hin, âgé de 14 ans, d'une ancienne famille chrétienne ; d'une médiocre capacité, mais bon.

Etienne Yang, âgé de 17 ans, intelligent, d'une nature ardente.

Pierre Tsiang, âgé de 19 ans, lent et inconstant.

Louis Tchen, âgé de 17 ans, bon, mais sans qualité spéciale.

Joseph Ouen, âgé de 13 ans, nature ardente, ferme dans ses desseins, intelligent, porté à l'orgueil.

Ces cinq derniers étudient le latin depuis 3 ou 4 ans.

Martin Tchao, âgé de 17 ans, de la tribu aborigène Tchong-kia-tse, studieux et bon.

Simon Foung, âgé de 18 ans, d'un excellent caractère, studieux.

Paul Yu, âgé de 18 ans, laborieux, mais orgueilleux et irascible.

Jean Lou, âgé de 17 ans, médiocre en tout.

Timothée Lo, âgé de 19 ans, d'une intelligence médiocre, mais bon et studieux.

Ignace Ten, âgé de 15 ans, apprend facilement, mais est d'un caractère léger et irascible.

Marc Lo, âgé de 16 ans, bon et studieux.

Joseph Tchang, âgé de 18 ans. Il avait été enlevé par le persécuteur Tien pour

Malheureusement, le 7 novembre 1865, Payan fut enlevé par la fièvre : « Quoiqu'il eût contracté cette maladie depuis quelque temps, écrit Faurie ¹, il n'en avait pas moins continué de travailler ; pour le faire reposer, je suis allé le remplacer au séminaire et je l'ai fait rester chez moi pour se guérir ; mais au bout de deux jours il s'est ennuyé et a voulu reprendre son poste, assurant qu'il guérirait mieux au milieu de ses élèves que partout ailleurs. La maladie n'a fait qu'empirer. Il a été obligé de garder le lit dès le commencement du mois de novembre. Sachant combien peu de personnes échappent à ce terrible fléau, nous lui avons administré les derniers sacrements qu'il a reçus en pleine connaissance, presque aussitôt après il a perdu la parole qu'il n'a plus recouvrée. Il a rendu sa précieuse âme à Dieu, ce soir à 8 heures. C'est une grande perte pour notre mission, il me sera difficile de le remplacer au séminaire. Il avait tout ce qu'il fallait pour ce poste : patience, constance, activité, science théologique et surtout dévouement sans bornes pour cette œuvre fondamentale. Il me disait il n'y a pas longtemps : « Quand vous m'avez mis à la tête du séminaire, j'ai quitté avec regret mes chrétiens ; mais si vous me retiriez maintenant du séminaire, il me serait encore plus dur de m'en séparer. » Consolez sa bonne mère, qui avait si généreusement fait le sacrifice de son fils unique, et assurez-la qu'en priant pour lui, nous prions aussi pour celle qui avait donné à notre mission un si saint et si dévoué missionnaire.

« Tout le monde dans la mission sent la grandeur de cette perte, mais je la sens plus que personne. Nous avons été ensemble à Paris au séminaire des Missions-Étrangères. Il a été plusieurs années mon collègue au séminaire du Kouy-tcheou quand j'en étais supérieur. De plus il était mon directeur et je lui dois une reconnaissance éternelle pour tout le bien qu'il a fait à mon âme. »

Sabattier remplaça Payan ; sous son administration, au mois de mai 1866, les rebelles attaquèrent de nouveau Lou-tsong-koan. « Heureusement, écrit Faurie ², que notre séminaire est entouré de bons murs, et que nous avons pris quelques mesures de défense. C'est maintenant le boulevard de toute la contrée. J'ai fait faire des fusils

qu'il chantât dans les comédies ; mais parce que le jeune homme refusait de participer aux superstitions, il fut plusieurs fois et cruellement frappé, et enfin nous avons pu le racheter. D'une médiocre intelligence.

Joseph Lo, âgé de 14 ans, assez appliqué, assez intelligent.

Joseph Tchong, âgé de 14 ans, d'une médiocre capacité, mais pieux et bon. (A. M.-E. vol. 549ⁱ, p. 380. Lettre au cardinal Barnabo, 1865.)

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 2357. Lettre aux dir. du Sém. 7 nov. 1865.

² *Journal de la mis.*, mai 1866.

chinois avec des crosses à la manière européenne, en sorte que, quand mes braves colons se mettent en campagne, tout le monde croit que nous sommes armés à l'européenne. En résumé nous n'avons qu'une bonne arme. C'est un fusil de précision à deux coups qui m'a été donné par un cousin de Bordeaux, non pour tuer les rebelles, mais pour tuer les léopards. J'ai fait faire aussi quelques petits canons en fer battu ; mais de peur que le gouverneur ne trouvât à redire à cet armement, je suis allé le prier de m'aider à le compléter. Il m'a gracieusement prêté deux bons canons d'assez fort calibre, et nous voilà en règle sans brevet.

« Mais dans une garnison il faut une discipline. Pour les gens de la maison, domestiques et élèves, ce n'est pas difficile. Chacun a son arme et sa consigne, et à la moindre alerte, chacun est à son poste. Dès qu'il est nuit, on ferme les portes et les clefs sont remises au supérieur. Pour les gens qui se retirent chez nous, d'abord on ne reçoit que ceux que l'on connaît ; secondement, en cas d'attaque, ils ne doivent jamais s'approcher de la porte. Si quelqu'un portait les mains sur la serrure pour tenter d'ouvrir, on ferait feu sur lui sans miséricorde. Personne ne doit chercher à fuir, tout le monde doit se battre. On a organisé des rondes de nuit pour ne pas être surpris. Avec ce règlement bien observé, on n'a rien à craindre de ces lâches brigands, qui ne prennent jamais même les petits villages que par surprise ou trahison. Dès qu'on se défend avec courage ils n'osent avancer.

« Je vois maintenant que nous avons eu tort en décembre 1863 d'évacuer le collège en ville. Les rebelles nous en brûlèrent une partie et nous avons perdu bien des choses et fait bien des dépenses. Voilà ce qui m'a fait prendre la ferme résolution de tenir le poste et nous nous en trouvons bien. Le supérieur du séminaire, M. Sabattier, n'a pas peur du feu et donne du courage à tout le monde. »

Ces alertes passées, les études reprirent leur cours, mais, à cause de sa faible santé, Sabattier, quoiqu'aidé par Largeteau, ne pouvait suffire pour les études et pour l'enseignement religieux. Il fut remplacé par Bodinier à qui Chemier fut adjoint pour remplir les fonctions de procureur. « M. Largeteau, qui a tenu provisoirement le poste, va se remettre à l'étude du chinois, écrit l'évêque. Je crois qu'il y réussira bien. Après ses études terminées, il ira faire 2 ou 3 ans de ministère, puis viendra remplacer M. Bodinier, afin que ce dernier puisse aussi, pendant 2 ou 3 ans de ministère au dehors, acquérir l'expérience des hommes et des choses de ce pays qui ne ressemble nullement au nôtre. Cette expérience est de toute nécessité pour bien former le clergé indigène. J'en sais quelque chose. Appliqué à cette œuvre dès mon arrivée en Chine, j'ai fait

les premières années bien des fautes, pour avoir voulu, faute d'expérience, faire trop à la française.

« Quand M. Bodinier aura acquis l'expérience suffisante, il reprendra le petit séminaire, et M. Largeteau enseignera la théologie. Alors nous aurons un nombre suffisant de grands élèves pour reconstituer notre grand séminaire, qui n'a pu encore, depuis la persécution du général Tien, se relever de ses ruines, tant par défaut de local que par la mort de tous nos théologiens.

« Tel est notre plan. Mais comme l'homme propose et Dieu dispose, ce plan pourra bien d'ici là être dérangé. S'il en est ainsi, nous ferons comme à l'ordinaire, c'est-à-dire comme nous pourrons. »

Ces dernières réflexions étaient trop justes pour ne pas se réaliser. Une année ne s'était pas encore écoulée, que Faurie continuait :

« L'expérience nous démontre que, pour bien étudier le chinois, il faut s'en occuper exclusivement et que le poste le moins favorable pour apprendre cette langue, c'est bien le séminaire où l'on parle toujours latin. M. Chemier, au lieu de s'être fortifié sur le chinois, se trouve avoir désappris ce qu'il savait. Alors je l'envoie dans le district de Tsen-y, au milieu des chrétiens, où il apprendra plus en six mois que pendant dix ans au séminaire. »

Pendant son séjour à Lou-tsong-koan, Chemier avait dû aussi faire le coup de feu. Le 26 novembre 1866, en revenant de piller et de brûler le village de Tche-ky-pa, les rebelles essayèrent de surprendre le séminaire. « Ils¹ étaient à peu près un millier. L'avant garde qui conduisait le butin s'est contentée de tirer quelques coups de fusil et n'a fait que passer. Les combattants, au nombre de 600, sont venus peu après et se sont approchés par détachements serrés pour tenter l'attaque. Voyant que tout le monde était à son poste et que chaque meurtrière laissait voir le bout d'un fusil ou d'un canon, ils se sont arrêtés à 20 pas du mur, et ont essayé des pourparlers : « Nous sommes, disaient-ils, des chrétiens émigrants chassés par les rebelles, et nous demandons seulement l'hospitalité pour cette nuit. »

« On leur a signifié de partir au plus vite, sans quoi on allait faire feu. M. Chemier, ne pouvant se résoudre à tuer du monde sans une absolue nécessité et voulant garder, comme dit la théologie, le *moderamen inculpatæ tutelæ*, avait chargé un canon de son fusil à balle, et l'autre avec du plomb de chasse. Les parlementaires continuaient toujours à faire les dévots : « Puisque le Père ne veut pas nous recevoir, qu'il nous donne au moins sa bénédiction. — Là voilà ! dit M. Chemier, en lâchant son coup chargé à plomb au milieu de la troupe. Aussitôt tous ces brigands fuient en désordre, jetant çà et

¹ *Journal de la mission*, 26 novembre 1866.

là leurs armes pour mieux courir. Nos colons ont fait une sortie pour leur donner la chasse. Ils ont fait deux prisonniers, un homme et un buffle. Le premier a été remis à la justice, et le second sera rendu à son maître quand on le trouvera. On a fait aussi une bonne collection de lances, surtout à l'endroit où M. Chemier avait tiré. Depuis que nos élèves ont vu les rebelles de près, ils ont moins peur. » Quelle que fût la bravoure des élèves et de leurs professeurs, on pensa que les précautions ne nuiraient pas à la défense et l'on se fortifia aussi solidement que le permettait le peu de ressources dont on disposait.

« Nous sommes entourés de bons et solides murs, écrira plus tard Bodinier¹ ; aux deux angles, il y a un fort qui se détache du mur et bat les murailles sur deux côtés. A l'intérieur, M^{on}seigneur a fait élever une haute tour en bois qui domine les environs de la maison. Enfin, ces jours-ci on achève une large douve qui barre le passage sur les trois côtés vulnérables du collège. Avec cela, un bon fusil à deux coups, quelques paires de pistolets, quelques mauvais canons et de méchants fusils à mèche, et surtout de la réputation à 50 lieues à la ronde, vous comprenez qu'on n'a pas trop peur des rebelles qui nous entourent et qu'on dort encore assez tranquilles, tout en veillant chaque nuit. Et puis, nous avons le Saint-Sacrement à la chapelle, et c'est encore notre meilleure sauvegarde ; d'autant plus que la nuit, lorsqu'on voit, des montagnes voisines, la lumière que donne la lampe du sanctuaire à travers les grandes fenêtres de la chapelle, la première pensée qui peut venir à l'esprit d'un rebelle, c'est qu'on veille et que c'est là le corps de garde. Et c'est tout juste la vérité : Notre-Seigneur est notre vigilant et fidèle veilleur de nuit. Je crois que la ville du Kouy-yang serait plus tôt prise que Lou-tsong-koan. L'autre jour, Monseigneur a proposé au gouverneur Tchang un asile à Lou-tsong-koan, en cas de prise de la capitale, et il n'a pas dit non. »

VI

Défauts de l'administration du séminaire. — Observations de Lions. — Lions directeur spirituel. — Réformes dans le matériel. — Règlement du séminaire. — Etudes. — Examens. — Lions supérieur. — Etablissement du probatorium. — Ordination de Pierre Tsiang. — Idées de Faurie sur la manière de conduire le clergé indigène.

Cependant la jeunesse, l'inexpérience, le changement fréquent des supérieurs du séminaire, ne permettaient pas, de l'aveu de tous, une formation des élèves aussi sérieuse qu'on l'eût désiré. Ces défauts avaient particulièrement frappé Lions, qui crut que sa qualité de doyen

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 2512. Lettre à M. Rousseille 13 janv. 1868.

des missionnaires l'autorisait à dire à l'évêque son opinion sur ce sujet. Dans une lettre de 1865, il commença par constater le peu de succès obtenu au séminaire, et traça, non pas un programme de réformes, ce qui n'eut guère cadré avec sa prudence et sa modestie ordinaires, mais l'indication de quelques modifications qui lui semblaient indispensables.

On en avait déjà fait une qu'il jugea bonne ; naguère, Perny avait donné le conseil qui fut suivi de ne jamais renvoyer de séminariste. Fourcy d'abord, Payan ensuite changèrent heureusement cette coutume. Sabattier les imita peut-être trop vite et trop complètement, puisqu'à la fin de 1866, la moitié des élèves étaient retournés chez eux. Une seconde modification qui n'avait pas eu lieu et que Faurie ne devait pas goûter de suite, mais que Lions préconisait fortement, consistait à supprimer la langue latine dans les prières et dans les exercices de piété et à la remplacer par le chinois. « Peut-être, disait-il¹, ma proposition étonnera Votre Grandeur ; elle est pourtant fort simple et naturelle, conforme à l'esprit humain. Chacun aime à parler sa langue natale, même lorsqu'il sait parler une ou d'autres langues, et l'on préfère aussi entendre la parole de Dieu dans sa propre langue ; ceci soit dit pour ceux qui comprennent déjà très bien le latin ; mais pour ceux qui n'y comprennent encore rien ou presque rien (comme la plupart de nos élèves actuels) n'est-ce pas un peu contre nature de leur prêcher dans une langue qu'ils ne comprennent pas : de faire uniquement des prières, des lectures, des examens, des méditations auxquels ils ne comprennent rien, de les obliger, en entrant, à renoncer en quelque sorte à leur langue, sous peine de punition, pour ne pouvoir ouvrir la bouche que dans une langue étrangère, dont ils ne connaissent pas encore les premiers éléments, pas même le premier mot !

« Encore pour le langage en récréation, *transpat*, l'inconvénient ne peut avoir de fâcheuses suites qu'une gêne plus ou moins grande, surtout au commencement ; mais qu'on veuille faire tout en latin, principalement les exercices spirituels, même les catéchismes, c'est ce qui me paraît nuisible pour l'avenir spirituel des élèves, particulièrement des jeunes qui ne savent pas assez le latin pour comprendre : je crois que c'est ce qui les ennuie dès le commencement. Seulement, pour faire certains exercices en chinois, il faut un bon prêtre chinois ou au moins un ancien missionnaire, qui sache non seulement bien parler chinois, mais qui connaisse assez bien les caractères, ce qui n'est pas très facile à rencontrer. Un nouveau missionnaire peut difficilement remplir cette tâche. »

¹ A. M.-E., vol. 549, p. 1361.

Faurie jugea que les changements préconisés ne pouvaient mieux être réalisés que par l'auteur, et il le plaça au séminaire en le priant, tout en prenant le repos dont il avait très grand besoin, de donner ses soins à la piété des élèves, et de s'occuper des chrétiens des environs qui formaient une petite paroisse.

Sabattier ne resta guère qu'une année au séminaire, il fut envoyé en district dans le sud, et Bodinier le remplaça au mois de novembre 1866. « Il était un peu jeune », écrit Lions¹ non sans raison ; ce à quoi Faurie répond : « Quand on ne peut pas faire comme on veut, on fait comme on peut. En France, un évêque n'est pas embarrassé pour trouver des directeurs pour ses séminaristes ou autres œuvres. Il n'en n'est pas de même ici. »

De plus, l'évêque allait souvent à Lou-tsong-koan aider le nouveau supérieur de ses conseils, ou pour employer sa pittoresque expression, « enfile le collège² ».

Il y eut donc au séminaire : Bodinier supérieur, Lions chargé du spirituel et d'une partie du matériel avec le prêtre chinois Ouang, qui l'assistait dans cette dernière fonction.

Cette fonction consistait à s'occuper des travaux de la ferme que la mission cultivait directement « à son grand détriment, disait Lions³, puisqu'elle y dépensait chaque année environ 1500 taëls ; et sans être fort mathématicien, j'ai pu calculer qu'en laissant nos champs en friche on y gagnerait encore cinq ou six cents taëls. On afferma donc à des colons toutes nos propriétés des parages de Lou-tsong-koan.

« Nos revenus, sans doute, n'étaient pas considérables, mais ce que nous recevions était net, et nos dépenses se trouvaient diminuées presque de la moitié....

« Ce n'était pas là le plus important ; quand je suis arrivé là, sur plus de quarante élèves, sept ou huit à peine avaient fait leur première communion. Il fallut plus d'un an pour enseigner le nécessaire à ces enfants, avec une demi-heure de catéchisme par jour. D'ailleurs, dès la première année, plus d'un tiers fut éliminé, soit par suite de conduite insuffisamment édifiante et défaut évident de vocation, soit pour défaut de moyens. »

Lions mit alors à exécution une partie des idées dont il avait entretenu le Vicaire apostolique ; il fit en chinois les instructions, les catéchismes, les lectures spirituelles, et bientôt on pût lire dans le *Journal* du Kouy-tcheou⁴ :

¹ Journal de M. Lions, p. 277.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 899. Mgr Faurie à M. Guichard, Lou-tsong-koan, le 8 novembre 1866.

³ Journal de M. Lions, p. 275.

⁴ Janvier 1868.

« Nous avons constaté que les instructions données aux élèves dans leur langue et avec les tournures et le style du pays, entrent plus facilement dans leur esprit et s'y gravent mieux que celles qu'on leur fait en latin. D'ailleurs, il y a toujours une partie notable de la communauté qui ne connaît pas suffisamment le latin pour bien comprendre ces instructions. Quelques mois après que M. Lions eut commencé son cours d'Instruction religieuse en chinois, on remarqua une grande amélioration dans l'esprit et la piété des élèves, ce qui nous confirma dans les observations précédemment faites. »

Grâce aux lettres de Bodinier, qui confiait volontiers ses impressions au papier, nous connaissons un certain nombre de détails sur la vie du séminaire à cette époque. Les livres classiques, dont on se servait alors, étaient l'*Epitome Historiæ sacræ* de Lhomond, sur lequel Bodinier faisait les réflexions suivantes : « Ce livre ne me satisfait pas complètement : 1° surtout parce que c'est du français habillé en latin, ce qui est fort commode (je n'oserais pas dire avantageux) pour des élèves français, mais ce qui est un grave inconvénient pour des élèves chinois ; 2° c'est trop bref ; il n'y a pas assez des belles histoires de la Bible, et celles qui s'y trouvent sont trop brièvement racontées ; grand inconvénient encore pour des enfants qui doivent un jour être prêtres, et qui n'apprennent le latin que pour cela. »

« C'est pourquoi il est venu à la pensée de M^{sr} Faurie d'adopter pour premiers classiques du séminaire la *Biblia parvula* de Gaume, qui a les qualités opposées aux défauts ci-dessus signalés, et qui surtout a le mérite de reproduire les paroles mêmes de la Sainte-Ecriture.

« La *Biblia parvula* pourra suffire pour les deux ou trois premières classes ; on mettra ensuite entre les mains des élèves saint Jérôme, saint Cyprien, Tertullien, et autres auteurs ecclésiastiques. Jamais auteur païen n'est entré ni n'entrera dans nos séminaires. Notre but est de former des prêtres et non des littérateurs profanes. »

Un autre ouvrage : *Selectæ e Novo Testamento Historiæ*, d'Erasmus, inspirait à Bodinier ces réflexions¹ : « Nous avons toujours eu quelques répugnances à nous servir d'un auteur dont l'orthodoxie est un peu suspecte ; d'autant que les exemplaires dont nous nous servions n'étaient revêtus d'aucune approbation ecclésiastique. Tous nos exemplaires se trouvant épuisés cette année, et n'ayant pas d'autre classique pour remplacer celui-là dans les mains de nos élèves, nous l'avons réédité,² mais en corrigeant tout ce qui était

¹ *Journal de la mission*, septembre 1867.

² Les élèves imprimaient eux-mêmes.

suspect de pouvoir s'interpréter dans un sens hétérodoxe. Nous avons aussi rétabli dans leur intégrité littérale tous les textes importants, comme paroles de Notre-Seigneur, textes fondamentaux des dogmes, etc., etc.. M^{gr} Faurie, après avoir revu attentivement ce travail, y a donné son approbation¹. »

L'évêque complète les renseignements donnés par Bodinier² : « Après ces premiers enseignements, les élèves abordent les éléments de la philosophie, et nous ne leur apprenons que la logique, la méthode et les notions qui facilitent le passage vers la théologie, en omettant toutes les questions de panthéisme, de rationalisme, et d'autres de la philosophie moderne. Ces erreurs n'existent pas au milieu de nous.

« Enfin ils se livrent à l'étude des connaissances théologiques, et pour les leur transmettre, nous nous servons de la théologie arrangée par M^{gr} Perrocheau, de bienheureuse mémoire, évêque de Maxula, parce que c'est un résumé présentant une série de matières faciles à enseigner aux élèves. Comme d'ailleurs, cet ouvrage renferme une doctrine qui n'est pas toujours sûre, moi et deux missionnaires des plus instruits, l'avons examiné, je l'ai corrigé et je permets de remettre aux élèves les exemplaires corrigés. »

Il y avait chaque année deux examens : l'un pendant la semaine-sainte et l'autre à la mi-septembre. A propos de celui qui eut lieu en avril 1867, Bodinier écrit cette note : « Il a été très satisfaisant et bien meilleur que celui du précédent semestre. »

Les grandes vacances duraient depuis les examens de la mi-septembre jusqu'à la Toussaint, et les petites, du mercredi-saint au premier dimanche après Pâques. Les élèves n'allaient pas dans leur famille, tous restaient au séminaire.

A la rentrée des classes, en 1867, Faurie inaugura un genre d'émulation inconnu dans les écoles de Chine. Il était d'usage pendant le semestre scolaire de donner des bons points aux élèves. Après chaque examen semestriel, chacun recevait une petite récompense proportionnée au nombre de bons points gagnés. « Mais l'espoir d'une chose inconnue, pensa l'évêque, est toujours un stimulant moins efficace que la perspective de pouvoir atteindre un objet de son choix, que l'on a sous les yeux et qu'il est permis de convoiter. » En conséquence, on a fait une exposition assortie de tous les objets qui doivent être distribués en récompense à la fin du semestre qui commence. Ce sont des images en feuilles et encadrées, des crucifix et médailles de divers modules, couteaux, ciseaux, canifs, porte-

¹ Cette approbation fut imprimée en tête de l'ouvrage.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1672.

plumes de luxe, etc., etc. Chaque objet est muni d'une étiquette indiquant le nombre de bons points au prix desquels on pourra l'obtenir. Le tout est exposé dans une salle. Les élèves ont examiné ce bazar pendant plus d'une heure. Chacun a jeté son dévolu sur un objet de son goût et se promet bien de faire en sorte de l'obtenir. Un des plus jeunes, Paul Tchang, en sortant se frotte les mains et s'écrie : « *Cor saltat !* » C'est la seule distribution des prix qui soit en usage dans notre séminaire. »

En 1867, inspiré par un double sentiment de piété, Faurie fixa pour l'époque de la retraite des séminaristes « les quatre jours qui séparent les deux fêtes de saint François-Xavier et de l'Immaculée Conception, sans qu'on eût à se préoccuper des jours de la semaine où ces fêtes tombent, de telle sorte que la retraite s'ouvrait le soir de la fête de l'apôtre des Indes et se terminait par la communion générale le matin de la fête de la Sainte Vierge. »

Le *Coutumier* du séminaire prescrit en cette occasion de procurer aux élèves un confesseur extraordinaire ; cette même année l'évêque voulut se charger lui-même de cette fonction, mais en ayant été empêché, Lions et Bodinier le remplacèrent. Il y eut deux instructions par jour et chaque soir la bénédiction du Saint-Sacrement.

Après avoir achevé leurs études de latin ou même commencé l'étude de la théologie, les séminaristes étaient envoyés à la suite de quelques missionnaires pour faire fonctions de catéchistes, soit afin d'éprouver leur vocation, soit afin d'attendre l'âge de trente ans fixé par l'évêque pour la réception des saints ordres.

Cependant les progrès dans la conduite et la piété des élèves apparaissaient à tous de plus en plus réels, et ils étaient, en toute évidence, dus à la direction de Lions. On pensa que cette influence heureuse s'accroîtrait encore par sa nomination comme supérieur. Bodinier, qui voyait avant tout le bien de la maison, la demanda lui-même, et au mois de janvier 1868, elle fut faite par l'évêque. « Tous les missionnaires non seulement approuvèrent ce choix, mais y applaudirent grandement ¹. »

Le nouveau supérieur exprima alors plus fortement que précédemment le regret que l'on n'eût pas la facilité d'étudier le caractère et les aptitudes des enfants avant leur entrée au séminaire. Pour éviter l'inconvénient qui lui était signalé, Faurie ne trouva rien de mieux que la fondation d'une école préparatoire, et voici comment il en concevait le plan ² : « On ferait, au bout d'un ou deux ans, un premier choix des élèves qui donneraient le plus d'espoir pour la science

¹ *Journal de la mission*, janvier 1868.

² *Journal de la mission*, janvier 1868.

et pour la piété. Les autres seraient renvoyés chez eux avec moins d'inconvénients que s'ils étaient exclus du séminaire, tout le monde sachant qu'ils n'ont été mis aux études de latin que par forme d'essai. Le séminaire serait mieux recruté et les enfants ainsi choisis auraient plus de chances de succès.

« Nous avons, près de l'église Saint-Joseph, une maison qui pourrait facilement être appropriée et disposée de manière à recevoir 20 à 30 enfants. Nous avons un élève de théologie, Pierre Tsiang, qui pourrait tenir cette école. Il est plein de bonne volonté et a bien l'esprit ecclésiastique. M^{gr} Faurie a déjà annoncé à M. Mercusot, auprès duquel cet élève fait ses années de probation en remplissant les fonctions de catéchiste, qu'il ne tardera pas à le lui reprendre. »

Mais pour l'exécution de ce projet comme pour beaucoup d'autres, il fallait de l'argent, on comptait que quelques milliers de francs étaient nécessaires pour mettre le local en état de recevoir le personnel, et quelques autres milliers de francs chaque année pour l'entretien des élèves. Or la mission ne possédait pas les ressources suffisantes, elle dut donc ajourner le probatorium jusqu'en décembre 1870. Il fut installé au Pe-tang, sous la direction de Guichard, curé de cette paroisse, et ses premiers élèves furent au nombre d'une vingtaine¹. En attendant, le séminariste Pierre Tsiang, sur lequel Faurie fondait des espérances pour la future école préparatoire, fut ordonné prêtre le 17 avril 1869. La cérémonie eut lieu dans l'église Saint-Louis, à la fin de la retraite des missionnaires ; onze d'entre eux y assistèrent.

« Et vraiment, dit le *Journal de la mission*, rien encore d'aussi beau et d'aussi solennel n'avait été vu au Kouy-tcheou ; l'imposition des mains surtout a ému jusqu'aux larmes non seulement les chrétiens, mais les missionnaires eux-mêmes. »

Pierre Tsiang était né de parents chrétiens à Mao-tien en 1840 ; envoyé au séminaire général de Pinang en 1855, il en revint en 1863 et fut placé à Lou-tsong-koan, puis employé comme catéchiste. Il avait reçu la tonsure à Tong-tse, le 24 décembre 1868, dans l'oratoire Saint-Charles, les ordres mineurs, le 19 mars 1869, à Saint-Joseph à Kouy-yang, le sous-diaconat, le samedi-saint, dans la chapelle du petit-séminaire, le diaconat, le dimanche du patronage, de saint Joseph dans l'église Saint-Joseph.

Le même jour Philippe Ouy, de race Tchong-kia-tse, reçut la tonsure ; mais, un mois plus tard, ce jeune homme, sur lequel on

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1676. M. Lions à M^{gr} Faurie, paroisse du Lan-tang, décembre 1870.

fondait de belles espérances, mourut dans un village Tchong-kia-tse qu'on l'avait envoyé catéchiser.

Faurie, en écrivant cette ordination à la Propagande, terminait sa lettre par les réflexions suivantes¹ :

Le clergé indigène tel qu'il est maintenant, il me semble, ne doit être ni trop abaissé ni trop élevé : s'il est abaissé, se sentant méprisé, il devient ou pusillanime ou hostile : s'il est trop élevé, il est à craindre que vu la nature orgueilleuse de ce peuple il devienne d'une arrogance inconsiderée ; il me semble qu'on doit tenir le milieu.

Or dans mon Vicariat, comme la formation du clergé commence à peine (il n'y a que deux prêtres indigènes), et n'ayant aucune coutume préexistante, il m'est donc loisible de choisir la méthode la meilleure : Voici la mienne jusqu'à concurrence d'une plus sage : 1^o Avant d'élever les élèves aux saints ordres, je les avertis que les missionnaires apostoliques sont leurs maîtres et le seront jusqu'à ce que l'Eglise soit constituée dans leur pays, de telle sorte qu'elle n'ait plus besoin de notre direction, et que par conséquent, eux, comme élèves et néophytes, doivent céder la préséance d'honneur à tous les missionnaires même plus jeunes, en tant que députés par le Saint-Siège pour être leurs maîtres ; 2^o j'ai l'habitude d'initier au ministère des missions les prêtres indigènes, sous la direction et dépendance de quelque missionnaire ; les nouveaux ordonnés dans le même district avec un missionnaire, les plus anciens dans un district distinct, mais toujours sous l'inspection et la direction de quelque missionnaire expérimenté du voisinage. Nous avons le projet, dès que le nombre des prêtres sera suffisant, de préposer les prêtres indigènes seuls à l'administration immédiate des chrétientés, pendant que les missionnaires, (qui nécessairement seront toujours en petit nombre), seront chargés de visiter et de diriger les prêtres indigènes, ainsi que j'ai ouï dire avec plaisir, que l'usage était établi au Tonkin. D'ailleurs, indifféremment, je leur donne divers emplois, comme d'enseigner dans les séminaires, de diriger les orphelinats, et d'autres dont je les juge capables, et nous les regardons toujours, moi comme des fils, les missionnaires comme des frères, et en tout nous agissons non pour qu'ils nous craignent, mais pour qu'ils nous aiment.

Depuis l'érection du Vicariat et la consécration épiscopale d'Albrand, le Kouy-tcheou n'avait encore fourni que 5 prêtres indigènes : Thomas Lo en 1850, Thaddée Yang en 1857, Paul Ouang et Michel Li en 1863 et Pierre Tsiang en 1869.

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1675. Rapport écrit en 1869 et présenté le 1^{er} mai 1870.

CHAPITRE XII

FONDATEURS DE STATIONS ET CONVERSIONS — ORATOIRES

1866-1871.

I

Les districts de Hin-y, Gan-chouen, Tchen-lin. — Conseils et observations pour l'évangélisation des Tchong-kia-tse.

Le mouvement extraordinaire vers le catholicisme, tel que nous l'avons signalé de 1863 à 1865, a laissé plus de traces dans le souvenir des hommes qu'il ne prend de place dans l'Eglise du Kouy-tcheou. Brusquement il a grandi, rapidement et soudainement il a disparu.

Il ne constitue, heureusement, ni tous les travaux faits par les missionnaires, ni tous les résultats obtenus par eux.

Le présent chapitre, que nous consacrons aux conversions et aux fondations de stations, va nous offrir le tableau d'un apostolat plus lent, mais plus solide, tel qu'il se rencontre à peu près partout.

Nous prendrons successivement tous les districts qui forment le Vicariat, en commençant par le sud-ouest et en terminant par le nord, selon l'ordre suivant : dans le sud-ouest : Hin-y fou, Gan-chouen, Tchen-lin¹ ; en approchant de la capitale de la province au sud, sud-est et est : Tsin-gai, Tin-fan, Ta-tang, Long-li ; au centre de la province : Kouy-yang, et les environs avec le village de Fatcheno dans l'ouest ; au nord : Tsen-y, Tong-tse, Eul-lang-pa, Jen-hoai, Su-yang et Ou-tchoan.

L'administration dans la préfecture de Hin-y, où l'on trouvait les stations de Hoang-tso-pa, Pe-ma-tong, Ta-chan, etc., toute entière en

¹ Nous parlerons de Gan-chouen avant Tchen-lin, quoique le premier soit moins au sud que le second, parce qu'il l'engloba pendant assez longtemps.

proie aux musulmans, était extrêmement difficile. Elle fut, pendant quelque temps, faite par un prêtre chinois du Yun-nan. Muller, resté à Hin-y fou après le départ de Vielmon, ne réunit qu'un petit nombre de néophytes, et encore médiocrement recommandables¹.

Il avait pour catéchiste Yang, dont Aubry, qui le connut, a tracé de pied en cap ce portrait peut-être poussé au noir² :

« Cet homme, aujourd'hui âgé de 82 ans et encore vert, est marié depuis longtemps en troisièmes noces avec Yang Tin-che qui a été d'abord dans le paganisme et qui est âgée de 62 ans. Sans doute il est solide dans la foi, et l'âge l'a un peu calmé ; cependant il s'en faut que lui et sa femme soient irréprochables. Sa femme l'est peut-être moins que lui, femme intelligente, intrigante, rusée, injuste, avare,

¹ Au sujet de ces néophytes, voici les notes d'Aubry : « D'après Yang-lay, il y avait deux hommes, Yang-kong et Ko Gan-pang, père de Ko Yeou-sen, et alors séparé de sa femme, deux femmes mariées à des païens : 1° Ko Pen-che, mère de Ko Yeou-sen, qui, séparée de son mari, s'était donnée à un Kin Sou-fou ; elle est morte dans l'apostasie vers 1869 ; 2° Ten Siao-mey, baptisée enfant, mariée d'abord à Hou Pa-tchong, païen, puis à la mort de celui-ci à Tchen-fong, païen, c'est à celui là qu'elle était mariée quand vinrent MM. Vielmon et Muller. Celui-ci mort, elle épousa Tou Lao-san-tchay, avec qui elle est encore aujourd'hui. »

Il y avait encore : 1° Fong-lay (Yueng Pe-mang), morte à Hoang-tsao-pa, veuve de Ouen sien-sen.

2° Ou Se-mey, de Hin-y-fou, alors veuve Ly, aujourd'hui femme Tchao, à Kiu-kin-fou.

3° Yang-lay, déjà depuis longtemps mariée à Yang-kong.

4° La fille de Yang-lay, mais encore fille et fiancée à un Tchen, petit-fils de Tchen Houy-tchang qui habitait à Kin-kia-tchong, et est mort de faim peu après pendant la rébellion avec toute sa famille, sans avoir épousé cette fille, qui après épousa Tsao.

5° La famille Ouang Tchen-tsiang était ici, mais non baptisée (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 149).

² « Yang-kong avait été marié au Se-tchouan sou pays avec une première femme qui mourut, ne lui laissant pas d'enfants. Il en épousa une autre qui lui donna un fils ; il les abandonna quand ce fils avait 3 ou 4 ans, vint au Kouy-tcheou, se fixa ici, se fit chrétien, ne parla pas de la famille qu'il avait laissée au Se-tchouan et épousa Yang-lay. Or, en 1878, un bonze nommé Yang, ancien soldat, et originaire du Se-tchouan et du même lieu que Yang-kong, vint ici cherchant son père, le reconnut dans Yang-kong, se fit reconnaître par lui en lui donnant ses preuves et indications. Yang-kong le reçut comme son fils, le fit adorer ; à mon arrivée en janvier 1879, il me le présenta comme son fils et le garda quelques mois. Je sus par ce fils l'histoire des premiers mariages de Yang-kong et comme quoi sa deuxième femme n'était morte qu'en 1876. Après 4 ou 5 mois, en mars 1879, Yang-kong dégoûté de son fils et surtout poussé par Yang-lay que ce fils gênait, le chassa sans raison sérieuse, nia qu'il fût son fils, nia qu'il l'avait reconnu pour son fils, fit des scènes d'une violence inconcevable dans une homme de cet âge, et refusa d'entendre raison. Yang-lay, auteur du renvoi, resta bien cachée derrière son mari et parut neutre sans que personne fut dupe. Le fils redevint païen, quitta Hin-y fou et reprit sa vie d'aventures. A l'heure qu'il est je ne l'ai pas revu et on en est là. » (*A. M.-E.*, 546, p. 2405. vol. Notes d'Aubry, 31 décembre 1879).

égoïste, douceuse et dangereuse. Je crois qu'elle mène le ménage depuis fort longtemps, ménageant les défauts de son mari et faisant de lui l'instrument et le couvert des siens. Elle a été mêlée à toutes les affaires de l'église depuis 30 ans et a su s'y rendre nécessaire. Ces deux époux étranges ont pour le christianisme l'attachement le plus solide qui se puisse voir, et rien ne les ferait apostasier, ou abandonner la pratique extérieure des devoirs du chrétien.

« Mais avec cela des défauts et même des empêchements obstinés, dissimulés et considérables, vis-à-vis de la simple vie chrétienne, comme je vais le dire. C'est grâce à eux qu'à travers la persécution et la rébellion qui a été radicale ici, le christianisme a gardé à Hin-y fou le droit de vivre, qu'il a conservé la propriété de l'église, et qu'on n'a jamais osé chasser ni tuer les chrétiens. Mais aussi c'est grâce à leurs injustices et méchancetés bien connues que la chrétienté même de Hin-y fou n'a pas avancé, car ils sont détestés de tous, en même temps que très redoutés. Ils furent désagréables pour MM. Chouzy et Renault, mais leur rendirent quelques services. Aujourd'hui, ces deux vieux époux, encore très vigoureux, font tranquillement, et sans songer à leurs défauts, la dernière étape de la vie. Il faut les user ainsi et attendre leur mort. »

Quittons Hin-y fou pour Gan-chouen. Dans ce district qui s'étendait alors de Mou-you-se à Gan-pin et à Tin-fan, Lions y travailla longtemps et à plusieurs reprises ; Mihières y passa quelques mois après son retour de Pékin ; Lamy le dirigea à partir de 1868, il y fut aidé par Largeteau. La partie méridionale de ce district, avec Tchenlin pour résidence, fut ensuite confiée à Roux.

La station où Lamy baptisa d'abord des néophytes fut Chouimou ; ce village avait compté des adorateurs vers 1860, au moment où Mihières était chargé de la région de Gan-chouen. En chinois, Mihières se nommait Mey ; c'était le nom d'une famille mandarinale de Chouimou¹ qui fit au missionnaire l'honneur de le reconnaître pour un de ses parents, déclara vouloir se convertir et chercha même à convertir les païens.

Parmi ces derniers, il s'en trouva un, qui, au dire de plusieurs, était parent des Mey² ; il fit parcourir le pays par ses domestiques, afin,

¹ Voici comment Lions décrit l'endroit où habitaient les Mey :

« Les murs d'enceinte de cette grande et nombreuse famille ont bien un kilomètre de circuit ; c'est un vrai petit village de 15 à 20 familles, en partie chrétiennes. Là ce n'est pas facile de voir les personnes du sexe ; elles se garderaient bien de venir au-devant de l'évêque pour le saluer comme font les femmes indigènes ; elles ne sortent jamais de l'enceinte qui entoure leur petit village. »

² On dit qu'il se nommait Mey Yu-tse et qu'il était chef de la garde nationale du pays.

disait-il, de recruter des adhérents au catholicisme, en réalité pour forcer les néophytes à lui faire des cadeaux, et même pour les frapper de fortes amendes. « On m'assure, raconte Roux¹, que pendant ce temps-là, les païens n'osaient point dire tout bas à l'oreille du voisin païen, un seul mot de blâme, ni contre les exacteurs, ni contre les chrétiens : c'était le règne de la terreur. Je cite un fait incroyable, mais malheureusement trop vrai et trop connu : un petit légume a le nom chinois de Kiao-teou, or ce même mot Kiao-teou est donné aux chefs de religion... Messieurs les Mey décidèrent donc d'interdire à ces légumes leur nom propre !! Les crieurs qui, pour vendre ce légume, s'oubliaient au point de l'appeler par leur nom, étaient punis, etc. » Quand Lions revint dans le district de Gan-chouen, il mit ordre à cette conduite. Vers 1866, ce néophyte feignit de se corriger et gagna les bonnes grâces du catéchiste Y, qui joyeux de sa conversion lui fit obtenir un grade de capitaine dans l'armée. Il n'en profita que pour faire le mal avec plus de hardiesse. Il allait au nom de l'évêque piller les pagodes, renverser les idoles, forcer les païens à se faire chrétiens et exiger d'eux des contributions d'argent. Ces actes d'un mandarin, qui se disait chrétien, firent beaucoup de mal dans le lieu de sa juridiction.

« J'ai essayé plusieurs fois de le faire prendre pour le livrer à la justice, rapporte Faurie, mais il était protégé par le gouverneur qui trouvait en lui un digne et puissant instrument de son mauvais vouloir contre les chrétiens. Enhardi par cette haute protection, il est devenu de jour en jour plus insolent et a fini par s'attaquer aux chrétiens. La station de Chouy-mou venait de s'ouvrir. Le premier et principal noyau de ce mouvement religieux était la famille Mey. Le susdit capitaine a rassemblé une cinquantaine de camarades aussi mauvais que lui, et est venu demander de l'argent comme mon envoyé. Mey, qui savait déjà suffisamment que nous recherchons le salut des âmes et non l'argent, a refusé. Les bandits en sont venus à des voies de fait qu'il serait trop long de rapporter ici. Dès que j'ai eu connaissance de tout cela, je me suis rendu chez le préfet de la métropole et l'ai prié de faire prendre ce malfaiteur. « S'il n'est pas pris dans dix jours, j'écris à Pékin, et le moindre mal qui puisse vous arriver, c'est de perdre votre globule bleu. » L'argument a été convaincant ; le capitaine a été pris. Ce serait ici le lieu de raconter ses insolences dans les interrogatoires, son entrevue avec le gouverneur qui le patronne, mais passons. Ce méchant homme, une fois pris, le pays a commencé à respirer, et plus de cent familles ont demandé à être chrétiennes. Aidé de Philippe Ouy, alors catéchiste, de race Tchong-kia-

¹ A. M.-E., vol. 549¹, p. 698.

tse et de la vierge Yang, Lamy fit son possible pour améliorer Chouimou ; malheureusement, soit influencée par les exemples du capitaine, soit par elle-même mal disposée, la famille Mey fit du scandale ; elle exigea des adorateurs un tribut de cire, elle commit encore d'autres exactions plus lourdes et les néophytes s'éloignèrent peu à peu. Largeteau, qui aida Lamy en 1869, combattit les abus avec énergie, mais il était trop tard ; « la mauvaise réputation du nom chrétien avait gagné bien du terrain. Les Mey, que Dieu ne bénissait point, étaient ruinés, leur foi était faible, ils menaçaient d'apostasier ne pouvant, dans leur orgueil, souffrir les justes réprimandes. »

Un autre incident compliqua encore la situation. La vierge Yang-lay prêchait dans ce village et ses auditeurs étaient nombreux, quand un Mey, que cette prédication avait offensé, l'accusa près de Largeteau d'une chose indifférente, mais fautive. Interrogée, elle nia ; le missionnaire, trompé par de faux témoins, crut que cette prédicatrice avait menti, il la blâma publiquement. Aussitôt Yang-lay quitta le service de la mission et tous les adorateurs, qui l'aimaient et dont la foi était encore bien faible, retournèrent au paganisme qu'ils n'ont plus quitté¹.

En 1866, le village de Yao-pou-tse, qui avait été le premier village indigène converti par Lions et par le catéchiste Lou Tin-chen de Mao-keou, compta une douzaine d'adorateurs admis au catéchuménat. La conversion des trois villages de Tao-koan-ten, Men-keou-tchai, Mou-ouan-ten date de 1867. Le catéchiste Ouang Chen-kai sut les dominer, et au bout d'une année tous les habitants, même les femmes, savaient leurs prières et leur catéchisme. « J'en baptisai un grand nombre, écrit Lamy², sans avoir lieu de m'en repentir pour le moment, mais je vis plus tard qu'ils avaient peu de foi et qu'ils avaient craint le catéchiste, qui les punissait quand ils étaient négligents, plus qu'ils n'avaient craint Dieu. Je crus un moment qu'ils allaient complètement abandonner ; mais à force de soins et de ménagements, je parvins à les maintenir tels qu'ils sont maintenant. Peu pratiquent, les autres se contentent de venir quand le missionnaire fait la visite. »

En 1868, la famille Che, de Hiong-kia-lin, embrassa le catholicisme. La même année, Lamy envoya Lou Tin-chen à travers les villages qui avaient, en 1864 et 1865, promis de se convertir, mais que

¹ L'oratoire, longtemps l'objet de contestations, fut vendu par Roux en 1883. « Sur les 60 taëls que j'ai retirés de cette vente, écrit ce missionnaire, 40 ont été employés à refaire la route de Heou-yuen-tse à Ke-ly-tchong ; 20 rentrés à l'église qui avait, elle aussi, fait son don à la souscription d'achat. » (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 572).

² *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 470. Notes de Lamy, sur le district de Gau-chouen.

la rébellion et l'hostilité des mandarins avaient fait reculer. Le catéchiste visita vingt-cinq à trente stations et apporta au missionnaire la liste de ceux chez lesquels il avait cru découvrir le désir de revenir au christianisme. Le premier était Yong-ke¹; Lamy y envoya un catéchiste et la vierge Pe Eul-mey; cette dernière instruisit les femmes et ses bons exemples ne furent pas sans influence sur trois jeunes filles, qui se décidèrent à entrer au couvent de Gan-chouen, où elles devinrent d'excellentes religieuses. Peu de mois après la conversion du village de Yong-ke, Lou Tin-chen ramena au catholicisme trois autres stations : Che-teou-tchai, Lao-hiong-po et Houai-ouang, il fut également aidé par la vierge Pe Eul-mey et par un autre catéchiste Tchang Ki-fong. Les stations de Long-tan et de Lo-lin-tchai qui ont pour patrons, la première les Saints Anges et la seconde saint Joseph, datent de la même époque et furent aussi fondées par Lou Tin-chen.

Dans les visites que Lamy faisait à ces chrétientés naissantes, il était reçu solennellement : on tirait le canon, on allumait des feux d'artifices, on préparait des festins. Ces démonstrations, qui en 1864 et 1865, excitaient de grandes espérances, laissaient le missionnaire assez froid. « Tout cela n'est pas une preuve de foi », écrivait-il. Il avait raison. Et bientôt le catéchiste Lieou Tchong-sin dût, malgré son courage, quitter ces néophytes, parce que « leur conduite ne lui permettait pas de rester chez eux ».

La station de Ka-ouo eut pour premier chrétien, en 1869, un enfant d'une dizaine d'années, Liou Siao-ou, baptisé au cours d'une longue maladie; sa mère se convertit ensuite; et grâce au zèle de Largeteau, plusieurs familles se joignirent à ces néophytes; en 1873, on comptait une quinzaine de baptisés.

A Liao-kia-tchoang, plus de cinquante familles déclarèrent à Largeteau vouloir se faire chrétiennes, et offrir une pagode pour la transformer en oratoire. Bientôt détruit par les rebelles, cet oratoire fut reconstruit par les fidèles qui donnèrent les uns des arbres, les autres de l'argent, et par le missionnaire qui les aida de 80 taëls.

Malheureusement ce beau feu ne dura pas longtemps, et bientôt on vit ces néophytes, la veille si fervents, devenir très négligents dans la pratique de leurs devoirs religieux. Largeteau essaya de les ramener à de meilleurs sentiments; ils volèrent les planches et les bois avec lesquels l'oratoire était construit; le missionnaire les fit restituer et plaça un gardien; mais là s'arrêtèrent ses succès².

¹ Ou Tien-yu, le principal lettré de Yong-ké, fut longtemps au service de Roux et un autre bon chrétien, Ou Tien-pong, fut employé par Lamy.

² M. Schotter y fit construire deux chambres afin que le missionnaire put y habiter à son passage. En 1880, il n'y avait que deux familles chrétiennes et pas d'espoir d'en posséder d'autres. « De temps en temps les païens parlent de récla-

Il faut encore citer les villages de Po-tche (sous-préfecture de Gan-pin), dont les premiers convertis furent baptisés par Lamy et Largeteau ; de Pou-gny, qui malheureusement trempa bientôt dans la révolte¹ ; de Kin-pin, qui eut un procès avec des villages voisins, et reçut 150 taëls de dommages-intérêts.

Dans la ville même de Gan-chouen, les néophytes, assez médiocres au début², diminuaient peu à peu, par suite du triage assez sévère que faisait Lamy, espérant obtenir, grâce à cette sélection, de bons résultats. « Chaque jour, les choses vont mieux, écrivait-il à l'évêque. Je vous ai toujours dit qu'il ne faut pas désespérer de cette cité. Il y aura encore longtemps des mauvais sujets ; mais avec le temps ils disparaîtront. A l'Assomption, j'ai fait 22 baptêmes d'adultes, et à chaque fête il y en aura d'autres. »

Selon les recommandations de l'évêque, Lamy s'éloignait de tout procès. « Je ne suis point troublé par les affaires civiles dont je ne m'occupe nullement, et dont je défends aux chrétiens de s'occuper, écrivait-il en janvier 1870³ ; si le très grand nombre des adorateurs d'autrefois ne viennent plus, c'est parce qu'ils savent qu'en

mer l'oratoire. Il pourrait se faire que dans l'avenir ils s'en emparassent de force, car on n'a signé aucun écrit. Pourtant nous avons fait et faisons encore acte de possession ; en tout cas, nous sommes toujours en droit de réclamer les 80 taëls dépensés et même les 100 en ajoutant les dépenses faites par le P. Schotter pour construire les deux chambres. » (A. M.-E. vol. 549¹, p. 459. Notes sur Gan-chouen).

¹ Nous trouvons dans les Notes de Roux les détails suivants sur ce village :

« 1872. Ce village semble vouloir revenir, il envoya des députés demander des prédicateurs ; mais il agissait par intérêt et voulait se ménager l'appui de l'Eglise. Quelques jours plus tard les soldats de Tao le réduisirent en cendres... Deux enfants ont été recueillis : l'un d'eux est rentré dans son village, il a cessé de prier ; un autre, Yang Yn-te, est encore à Gan-chouen.

« 1875. Ce village conserve quelque velléité de retour à la foi, mais rien ne presse de l'évangéliser, car sa réputation est toujours mauvaise, les fumeurs d'opium et les voleurs sans nombre.

« 1885. Yang Yn-te est de retour dans son village. Cet enfant semble assez bon, mais comment résister seul à tous ses parents païens ? » (A. M.-E., vol. 549¹, p. 662. Notes sur le district de Tchen-lin).

² Voici à ce sujet les paroles de Lamy : « La station de Gan-chouen se sent toujours et se sentira peut-être longtemps encore du mauvais début qui la fit surgir ; car maintenant, quoiqu'on sache bien que l'Eglise ne s'occupe d'aucune affaire litigieuse, cependant, dans l'esprit des païens, il règne toujours cette fausse idée, qu'il faut avoir des affaires pour embrasser la religion. La famille Tseou, (Ma-eul), qui est restée chrétienne à force de ménagements, fut une de celles qui nuisit le plus à l'Eglise par ses prédications non autorisées dans les campagnes. A plusieurs reprises, Tseou Ma-eul et son frère Tseou Lao-san furent conduits à la capitale et emprisonnés sur l'ordre de l'évêque. » La famille qui la première avait embrassé le catholicisme à Gan-chouen finit par apostasier vers 1880.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 1569.

se faisant chrétiens, la seule utilité qu'il y ait pour eux, c'est qu'ils pourront sauver leurs âmes s'ils gardent les commandements de Dieu. »

En 1870, on envoya parmi les Tchong-kia-tse dont on espérait la conversion, un jeune missionnaire du plus heureux caractère et, disent ses amis, d'un optimisme que le temps n'a pu ébranler : Vincent Roux, ancien zouave pontifical, arrivé au Kouy-tcheou depuis quelques mois seulement. Il choisit pour s'établir un village assez central et qui paraissait bien disposé : Ho-teou¹.

« J'arrivai là le 7 mars 1870, pour y apprendre la langue chinoise et la langue indigène, a-t-il écrit². Le pays était encore terrorisé par les dernières bandes des rebelles, et chaque village habitait dans un petit fort placé au sommet de la montagne la plus voisine. Je n'avais dans mon premier district qu'un seul baptisé, mais je comptais de nombreux adorateurs dans les trois grands villages de Ho-teou, Long-ka et La-pa. Ces adorateurs, la plupart compromis dans les affaires de la rébellion, se faisaient uniquement chrétiens pour trouver l'appui et la protection des missionnaires. A Ho-teou, 70 familles adorèrent ensemble. Les hommes furent d'abord catéchisés par un jeune chrétien indigène de Yong-ke, Ou Tien-yu, qui faisait en même temps l'office de maître d'école, et les femmes par ma cuisinière, la vieille Lo. Ils furent, aux débuts, assez assidus au catéchisme, puis ils trouvèrent qu'on exigeait trop d'eux : prier tous les jours, et deux fois chaque jour leur parut une trop lourde tâche et le relâchement commença. Après sept ou huit découragements bientôt suivis de retour, l'habitude de la prière était prise et la doctrine mieux connue. Les femmes, qui n'avaient rien à craindre des gendarmes, trouvaient bien curieux ceux qui leur recommandaient de se faire chrétiennes, mais après quelques mois de patience,

¹ « Ho-teou-tchay, grâce à sa bonne position stratégique et grâce au courage de ses habitants, n'avait jamais été pris, ni par les rebelles, qui l'assiégèrent deux ou trois fois, ni par les troupes impériales qui l'avaient assiégé deux fois et avaient été obligés deux fois de quitter honteusement cette entreprise. La première fois le préfet de Gan-chouen, et 2000 hommes, soit soldats, soit chinois ennemis assiégèrent Ho-teou, défendu par 200 indigènes pendant un mois ; après quoi, Ho-teou fit une sortie et repoussa l'ennemi, le poursuivit pendant 4 kilomètres lui tuant plus de 600 hommes. La deuxième fois, Ho Pe-tiao, un colonel, l'assiégea pendant 7 jours et fut honteusement pris et mis en liberté, après avoir perdu le tiers de ses soldats. Ho-teou, dis-je, très compromis, fut le premier à adorer, quelques mois avant mon arrivée, et quelques jours plus tard Long-ka, La-pa, Ke-lao-tchay, Tchay-sin-tchay se déclarèrent eux aussi chrétiens pour les mêmes motifs que Ho-teou dont ils avaient soutenu les efforts belliqueux » (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 572. Notes sur Tchen-lin par M. Roux).

² *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 681.

je parvins à obtenir une première dizaine de converties qui purent ensuite m'en présenter un plus grand nombre. Pendant les deux ans que je restai chargé de ce village, je pus y faire 70 baptêmes environ; parmi ces baptisés je dois citer Ouang Hy-kiou, chef civil du village, son beau-frère, Leao-Tsay, Ouang Ky-chan, et Pan Tse-y. Ces quatre nouveaux chrétiens, jeunes, intelligents, me prêtèrent un heureux concours. »

A Ouang-san-tchai le meilleur néophyte fut Ouang Te-gan; pendant la rébellion, lorsque ses compatriotes, à peu près tous, abandonnèrent le catholicisme, il persévéra et ramena son village à la foi; mais par la rigidité qu'il avait montrée dans la charge de collecteur d'impôts, il s'attira de nombreux ennemis. Accusé par eux, il se justifia devant le mandarin; loin de désarmer, ses ennemis résolurent de se venger et le massacrèrent¹.

A Long-ka, village de 115 à 120 familles², dont la moitié porte le nom de Ou et l'autre moitié celle de Ouang, Roux trouva un excellent auxiliaire dans Ou Chen-gen, homme d'une nature droite, qui n'hésita jamais à mettre au service de la religion ses bons exemples, ses exhortations et même sa bourse. « Ce brave chrétien me fut très utile », écrivait le missionnaire; c'est de lui aussi que le prêtre Ouang disait, 16 ans plus tard, en pleurant: « Je viens de voir mourir mon meilleur chrétien. » « Un autre Ou, Ou Pin-louo, grand lettré, fut longtemps rebelle aux exhortations de Roux, mais une fois converti, il fut édifiant par son zèle, son humilité et sa régularité. Il passa le reste de sa vie au service des missionnaires, à qui il fut d'une grande utilité pendant quinze ou seize ans³. » Avant de mourir, il prêcha à ses bourreaux la clémence chrétienne, en disant: « Au moins épargnez les femmes et les enfants; » ce furent ses dernières paroles, une lance ayant traversé son corps de part en part.

Après Long-ka, c'est le village tout entier de A-long-tchai qui demanda à se convertir: il était composé de 15 familles chinoises et de 15 familles indigènes; sur ce nombre, dix seulement persévérèrent et obtinrent la grâce du baptême⁴. Puis ce sont Lo-pang, Kan-tse-

¹ A. M.-E., vol. 549¹, p. 643. Notes de M. Roux.

² A. M.-E., vol. 549¹, p. 6, etc. Notes de M. Roux sur le district de Tchen-lin.

³ On parle d'un Ouang Tin-fang de Long-ka qui fut massacré par les soldats du général Tao, à Chang-lo-ki, où il faisait la fonction de prédicateur.

⁴ « Sur ces dix familles, l'une a été éteinte par la mort, une autre a émigré à Matchang (Cha-kia), c'est celle de Liou Lao-se, une troisième a émigré à Houang-kochou (Liou Te-gan). De plus la mort a choisi un bon nombre de chrétiens de ce village: « 1° Ou Lao-miao et sa mère, Ly Ouang-te Paulus et son père, Ly Eul-ye.

lo qui espérait ainsi se laver de la participation à la rébellion ; Ou-a-kin ; Tsin-keou où quelques familles entraînées par l'exemple de Leao Ou-tsiao que Roux avait sauvé de la mort ; Tou-koan-pou dont le fidèle le plus persévérant fut Pan Tse-y ; Ouen-kia-tchoang, dont le principal chrétien fut Ou Eul-miao¹ ; Po-to-tchai dont la famille la plus persévérante fut Yang In-le².

L'origine de la chrétienté du district de La-pa mérite d'être racontée : un habitant de ce village, Leao Tchong-yeou, résolut d'entraîner ses compatriotes dans la révolte. Les mandarins, redoutant son courage, prièrent Lions de l'empêcher d'exécuter son projet. Le missionnaire y consentit et envoya aussitôt vers le conspirateur un homme de confiance, Liou Tchong-sin. « Tu viens trop tard, répondit Leao aux paroles de conciliation de l'envoyé, mes ordres sont donnés et le rendez-vous de mes amis est fixé à demain. Va dire au Père que je le remercie de ses bons conseils, mais, encore une fois, je ne puis les suivre. » Le lendemain, en effet, environ deux mille rebelles venaient se ranger sous les ordres de Leao³.

A ce moment, le village de La-pa renfermait 120 à 130 familles. Un mois plus tard, après un combat acharné contre les bandes de Leao, les impériaux vainqueurs mirent à mort 300 à 400 personnes ; les autres s'enfuirent à Yang-ma-tchai. Là Leao réorganisa sa troupe et lui fit prêter le serment du sang, qui consiste, après avoir bu du sang cru mêlé de vin, à jurer une obéissance absolue au chef.

Malgré ce serment, 17 familles quittèrent Leao et revinrent à La-pa. Elles obtinrent du mandarin de Tchen-lin l'autorisation de reconstituer leur village resté désert, et, vers 1871, elles vinrent trouver Roux et lui demander de leur envoyer un catéchiste qui les instruirait des vérités chrétiennes.

« A peine convertis, raconte le missionnaire, ces nouveaux venus prirent au sérieux tout ce que je leur enseignais et, sans hésiter, le mirent en pratique. Je me rappelle encore quelques traits édifiants de jeunes enfants de ce village : un dimanche, le travail pressant, Leao Eul-kong (chef du village) commanda à ses deux enfants Siao-fa et Lao-sou, d'aller travailler ; ils refusèrent de le faire. Leur père, qui avait mauvais caractère, les ayant menacés et même battus, ceux-ci vinrent me trouver en disant : « Si notre père nous promet

Joseph Ou Liao-tong, Joseph Siao Eul-ye, etc. Qualités : Paix entre Chinois et indigènes, 2^o pas d'opium, pas de jeu.

« Administration en 1877. Nombre des chrétiens 31 ; Confirmations : 20 ; Communions : 13. » (A. M.-E., vol. 549¹, p. 572. Notes sur le district de Tchen-lin).

¹ Converti à Po-teou-chan et mort en 1882.

² A. M.-E., vol. 549¹, p. 656.

³ A. M.-E., vol. 549¹, p. 572, etc. Notes sur Tchen-lin, par Roux.

qu'il nous laissera observer le dimanche, nous retournerons chez lui, autrement non. Le père promit, bien entendu. Un autre enfant de 16 ans, qui devait se marier avec une jeune adoratrice de Long-ka, ne consentit à le faire qu'après avoir préalablement fait venir sa fiancée en ma présence et lui avoir nettement déclaré que, si elle lui promettait, devant le Père, d'être chrétienne et bonne chrétienne, il l'épouserait dans huit jours, que si elle n'avait pas ces dispositions il la laissait libre de se marier à un autre ; car, il ne voulait point pour femme une païenne. La fiancée toute honteuse hésita à répondre. Aussitôt le fiancé dit : « Je ne veux plus de toi. » Je lui recommandais moins de vivacité, et la fiancée finit par consentir. »

« A La-pa, je baptisai en deux ans une soixantaine de personnes qui toutes ont persévéré. Le principal chrétien a été Ou San-kong¹, homme simple et droit. D'autres chrétiens tels que Leao Te-yong, Leao Te-kang, Leao Te-t sien étaient eux aussi de bons chefs secondaires. »

Nous avons également à parler du village de Pe-gai, qui se convertit en 1870 grâce à la prédicatrice Pi-lai ; les principales familles chrétiennes furent Ou Mou-tsiang, Tchang-kong, Ho Tien-tchang qui peu à peu allèrent s'établir ailleurs, de sorte que cette station de Pe-gai a aujourd'hui complètement disparu². Citons encore le village de Leang-choui-t sien qui avait adoré en 1866, sans savoir ce qu'il faisait, celui de Len-kieou-pou et celui de Mi-fong-tchai.

La station de Ka-ta débuta vers 1870, dans les circonstances suivantes³ : « Des voleurs ayant enlevé les bœufs de quelques-uns des habitants, le bonze, propriétaire des champs de ce village, essaya de faire rendre justice à ses fermiers, mais ne réussit point. Alors, chose inouïe, ce bonze conseilla à ces pauvres gens de se faire chrétiens, pour obtenir la protection de l'Eglise qu'il croyait puissante!!.. Mais lorsque le procès fut gagné, le bonze n'épargna rien pour éloigner du catholicisme les habitants de La-pa ; il alla jusqu'à frapper une prédicatrice qui enseignait le catéchisme aux femmes du village. Enfin, vers 1877, il finit par se calmer et laissa tranquilles « les quarante baptisés formant une station plus belle par la ferveur que par le nombre ».

Une trentaine de familles de Chou-tse-tchoang furent converties par Houi-tsa et par son fils Lao-ta.

¹ Ou San-kong est mort en 1894, très regretté, à l'âge de 75 ou 76 ans. Avant sa mort, il avait converti Ou Eul-miao, son cousin, chef de la nouvelle station de La-ky. Notes (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 572. Notes sur le district de Tchen-lin).

² *A. M.-E.*, vol. 449¹, p. 660. Notes sur le district de Tchen-lin.

³ *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 650. Notes sur le district de Tchen-lin.

Viennent ensuite Long-teou-chan, Kan-pa¹, Lo-gan-tchoang et Po-ou ; puis Siao tan-kia-tchoang dont les meilleures familles furent Ou A-tcheou, Ou Lao-eul, Ou Hao-ta ; Sie-kia-tchouang dont le principal chrétien fut Ou Ki-chan ; enfin Ta-sin-tchai et Che-pao-tchai².

La conversion de Ta-tan-kia-tchoang inspire à Roux les réflexions suivantes³ : « Un seul homme peut sauver ou perdre beaucoup d'âmes, surtout s'il est chef de village et s'il commande à des gens simples et ignorants. C'est ce qui est arrivé au susdit village de Ta-tan-kia-tchoang. Un Ouy Lao-pa, chef de village, a pu faire adorer tout son village ; pendant deux ou trois ans, les habitants ont imité sa ferveur ; puis, lorsque celui-ci a renoncé à la pratique de la religion, tous l'ont imité. »

Heou-tchai, dont la renommée belliqueuse fut grande pendant la rébellion, exprima en 1872 le désir de se convertir ; un chef de famille, Leao Hong-tsiang, fut baptisé.

Voici maintenant l'origine des stations de Lo-pie⁴ et de Pou-gan : c'est à Roux, témoin oculaire des faits, que nous empruntons ce récit⁵ :

« Un jour, en 1871, je me trouvais à Yao-pou-tse ; je vois arriver deux vieillards ; avant de saluer le missionnaire, ils vont se mettre à genoux devant mon autel et prient longtemps ; leur prière achevée, ils viennent saluer le Père. « D'où venez-vous ? Qui êtes-vous ? leur demandai-je. — Nous venons de Pou-gan tin. Nous sommes chrétiens. Pendant la rébellion nous sommes allés nous établir dans

¹ « En 1871 le catéchiste Lou, après bien des peines, finit par convertir les habitants de Kan-pa, village indigène, dont le principal chrétien fut Ou San-ie ; par un de ces malheurs assez fréquents chez les néophytes les deux fils de Ou San-ie, Sinte et Ouang-te moururent peu après. Le courageux néophyte résista à l'épreuve. La vierge Ta Pe-eul-tsi, venue de Mao-keou avec sa mère âgée et infirme, fit par ses vertus l'édification de Kan-pa et attira à elle et bientôt à Dieu une bonne partie des femmes et des filles de ce village. »

² Voici ce que Roux écrit de ce village : « Il est situé à 12 lys de Tin-lan. Mauvaise réputation ; battu souvent par les soldats. Les six familles échappées aux désastres de la guerre vinrent adorer à Long-ka où je me trouvais alors, 1870. Au commencement, tout alla assez bien. En 1872, le Père Thieulant se pressa peut-être un peu trop de conférer le baptême à 3 ou 4 adorateurs de ce village ; moi, je me défiais de ces gens, ayant entendu parler de vols commis ou supposés commis par eux. Le fait est que peu de temps après leur baptême, ils se mirent tous à fumer l'opium, abandonnèrent la prière et ne reçurent plus le missionnaire. Aujourd'hui une famille Ou, Siao-keou, de A-long-tchai est allée s'établir dans ce village : assez bonne d'abord, cette famille a, elle aussi, abandonné la prière et fume l'opium. » (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 577).

³ *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 674. En 1886, il n'y avait que 11 baptisés et à peu près aucun d'eux ne pratiquait.

⁴ Il s'agit de la nouvelle station de Lo-pie, car il y avait eu des chrétiens dans ce village avant cette époque, mais ils avaient disparu.

⁵ *A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 625.

le Pou-gan tin ; là nous vivions en chrétiens, ignorant s'il existait encore des Pères au Kouy-tcheou. » « Mon fils, dit l'un des deux, Ho Yn-lan Grégoire, est allé à Lang-tai ; là il a vu une croix, il est entré dans la maison, c'était un oratoire ; il nous a dit la chose, et nous venons tout exprès pour voir le Père et nous mettre en règle, car il y a dix ans que nous sommes sans calendrier, sans livres de prières, etc. » Ayant reçu les livres, ils se mettent en route pour aller chercher leurs familles et venir s'établir près du missionnaire. Ho Yn-lan seul arriva à Lo-pie ; le vieux Tchen, son compagnon, voulait lui aussi venir ; mais plus riche, il lui fallait plus de temps pour régler ses affaires et vendre ses terres. Ho Yn-lan me présenta sa femme baptisée, ses deux enfants, Ouen-hy et Lao-eul, également baptisés par M. Lions, puis vint le tour de son beau-fils Liou, de ses cousins Tchang Lao-eul, Lao-son, Lao-se. « Nous sommes partis quatre baptisés, dit-il, je ramène avec moi ces quatre baptisés et une dizaine d'adorateurs que j'ai faits là-bas, à Pou-gan. — C'est bien, lui dis-je, le bon Dieu te bénira. » La station de Lo-pie était commencée. J'invitai Mey Po-ko pour instruire ces nouveaux venus, pour tenir la pharmacie, enseigner les enfants, etc. Les païens de Lo-pie semblèrent alors vouloir se convertir, une dizaine de familles vinrent prier. Sur ces entrefaites, Ho Yn-lan n'oubliait pas son vieil ami Tchen resté à Pou-gan ; il alla le voir, l'exhorter à se rendre à Lo-pie. Mais, arrivés là, il vint à ces deux vieux chrétiens une bonne idée : « Si nous exhortions les païens de ces pays à adorer, alors le Père viendrait, et tu pourrais, toi Tchen, sauver ton âme, sans émigrer si loin ! » Les païens consentent à se faire chrétiens ; le P. Chouzy, alors à Houang-tsao-pa, envoie un catéchiste. Trente familles prient. »

Voici maintenant ce qui concerne Long-ka¹ :

« Au mois de février 1871, j'administrerai le baptême à 22 Tchong-kia-tse de Long-ka ; ces braves gens m'ont donné de grandes marques de foi. La veille de leur baptême, après la petite retraite prescrite par le rituel et que je n'ai pas jugé à propos d'omettre, mes 22 néophytes sont venus l'un après l'autre me faire l'aveu du passé. Vous savez mieux que moi combien l'indigène est fourbe et caché ; donc vous devez vous réjouir avec moi de cette grande marque de foi qu'ils m'ont ainsi donnée. Pour la pénitence, je n'ai pas eu beaucoup d'hésitation, voilà comment j'ai cru devoir agir : 1° Pour les plus pauvres, un conseil de prier pour les victimes de leurs brigandages passés ; 2° Pour les gens un peu à l'aise une aumône légère et des prières (le tout avec grande latitude de temps). »

Les villages dont Roux s'occupait étaient presque exclusivement

¹ A, M.-E., vol. 547, p. 1523. Lettre à M. Lions, 5 février 1871.

composés de Tchong-kia-tse. Leur conversion et leur éducation chrétienne surtout étaient beaucoup plus difficiles que celles des Chinois. En étudiant de près cette race que les Célestes traitent de barbare, les missionnaires avaient découvert leurs défauts, leurs vices et les coutumes plus ou moins mauvaises qu'ils suivaient.

Après avoir constaté le mal, ils cherchèrent le remède ; on suppose bien qu'il ne pouvait être question d'en découvrir un seul, et qu'il fallait être très modéré dans l'application de ceux qu'on jugerait utiles.

Lions qui, de tous les missionnaires, connaissait le mieux cette population, et qui avait l'esprit pondéré, rédigea ce qu'il appelle un projet de statuts, ou ce qui pourrait moins solennellement et plus exactement être appelé une ligne de conduite, pour christianiser assez solidement et le moins lentement possible les Tchong-kia-tse.

Ce projet a le triple avantage de nous montrer l'état moral des populations qui disaient vouloir pratiquer le christianisme, les obstacles qui devaient être surmontés pour faire disparaître les habitudes païennes, et enfin les moyens qui paraissaient les meilleurs pour y réussir.

En voici le texte¹ :

I. *Superstitions*. — Tout village, famille ou individu, qui aura inscrit ou fait inscrire son nom sur le catalogue des néophytes et fait librement profession de la religion chrétienne sera tenu dès lors de faire disparaître entièrement du village et de la maison tout objet superstitieux, tels que pagodes, idoles, tablettes superstitieuses, livres, etc., et ce n'est qu'alors qu'ils pourront recevoir le Père.

Par conséquent, il est sévèrement défendu de faire soi-même ou par d'autres tout acte superstitieux, comme contraire à la foi et à la vérité de notre sainte religion, tels que : brûler de l'encens, du papier, saluer les idoles, les tablettes, les arbres, invoquer le démon, etc, d'immoler des bœufs, chiens, poules ou tout autre animal. Les funérailles seront faites selon les usages et rites chrétiens, marqués dans le Rituel. Tout acte de superstition sera regardé comme un acte d'apostasie.

II. *Opium*. — Il est strictement défendu à tout néophyte (nouveau ou ancien) de fumer, planter, ou faire planter, vendre ou acheter de l'opium.

III. *Mariages. Libertinage*. — 1° Défense de fiancer les enfants avant l'âge de raison et le plus rarement possible avant l'âge de puberté ; 2° Défense de faire des fiançailles et mariages entre parents au-dessus du 4^e degré, à moins de cas graves et après avoir obtenu la permission de l'Eglise ; 3° Défense de retirer dans la maison du fiancé les fiancées impubères et moins encore pubères ; 4° Pour la célébration du mariage se conformer aux cérémonies et usages de l'Eglise d'après le rituel. Ainsi, dès le jour du mariage, l'épouse doit cohabiter avec son époux, il sera donc strictement prohibé à la nouvelle mariée de s'en retourner chez sa mère et d'y demeurer à volonté,

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1459.

conformément à l'ancien usage suivi partout chez les Tchong-kia-tse païens. (Il faut absolument abolir cet usage, source de mille désordres pour les mœurs et les familles) ; 5° Pluralité des femmes et concubinage. — Les néophytes qui ont épousé plusieurs femmes ne garderont que leur légitime épouse, et se sépareront de leurs femmes illégitimes ; 6° Les raptés des jeunes personnes fiancées ou non fiancées, mais surtout de femmes qui sont déjà mariées est strictement prohibé et même sera puni. Ceux qui auront commis ce crime seront livrés aux mandarins ; 7° Les femmes dont le mari légitime existe encore seront obligées de revenir à leur légitime époux (surtout s'il est chrétien), quelles que soient la cause et la longueur du temps de leur séparation ; 8° Le libertinage ou fréquentation immorale des jeunes gens des deux sexes est sévèrement prohibé, ainsi que l'usage non moins dangereux de se provoquer à chanter des chansons immorales.

IV. *Changement de costume.* — Le changement de costume pour les femmes indigènes ne me paraît pas une chose essentielle ni urgente. Je n'y vois pas même une grande utilité pour la religion. Car ce costume est assez décent. Seulement il est beaucoup plus dispendieux que le costume chinois. C'est pourquoi les hommes en général désirent le changement de costume. Il faudrait au moins tâcher de faire disparaître ces fausses tresses énormes, dont les grandes filles et les grands jeunes gens entourent leur front comme d'un objet de luxe, et comme l'ornement principal de leur toilette. Il faut aussi prohiber le port d'armes, sabres, grands couteaux, objets dangereux et de vanité, car ce sont précisément les libertins qui s'arment autant par vanité que pour se battre en cas de besoin.

V. *Brigandage. Vols particuliers. Pillage des familles par vengeance ou sous un prétexte quelconque.* — Il arrive souvent parmi les indigènes Tchong-kia-tse que pour un délit parfois assez léger, les chefs de village ou les parents du lésé punissent le coupable, ou se vengent par la dévastation et le pillage de sa maison. Depuis leur soi-disante conversion, j'en ai déjà vu plusieurs exemples ; avant leur adoration, ce devait être encore plus fréquent. En certains endroits, pour un vol assez peu considérable, si le voleur est pauvre, on se défait de lui par la mort, soit en le noyant, soit de toute autre manière. Ces moyens de vengeance ou de punition des coupables paraissent incompatibles avec la justice et la charité chrétiennes, et enfreignent le droit naturel et même la justice et l'ordre civil. N'est-il pas urgent d'abolir tous ces désordres ? Il faut défendre le pillage des voyageurs, des marchandises sur les routes les pillages pendant la nuit en forçant les portes à main armée, blessant, parfois tuant les gens de la maison, incendie de la maison ; défendre les fraudes, l'usure ; interdire d'extorquer de l'argent ou même des maisons et terrains, en usant de fraudes, de violence, et bien d'autres injustices, etc... Ces injustices criantes sont assez fréquentes parmi les indigènes entre eux. La justice civile ne frappe qu'un très petit nombre de coupables, mais toujours trop d'innocents.

Le jeu, bien que moins fréquent chez les indigènes que chez les Chinois, existe cependant.

Les cinq articles susdits sont très loin sans doute de frapper tous les abus et désordres qui ont lieu chez la multitude des néophytes ; cependant, je crois avoir signalé les principaux dont la répression est plus urgente et plus importante.

On pourrait peut-être ajouter à ce qui précède plusieurs articles, soit pour

réprimer en détail d'autres désordres, tels que l'ivrognerie, qui est fréquente, les querelles, rixes, haines, vengeances, calomnies, présentés au missionnaire non moins qu'au mandarin.

II

Les districts de Tsin-gai, Tin-fau, Ta-tang, Long-li.

Tsin-gai, où Esslinger fut installé par Vielmon au mois de novembre 1867, dans une maison achetée aux frais de la ville¹, offre beaucoup de consolations ; avec le catéchiste Sie Eul-ye, le missionnaire réussit à mettre de l'ordre parmi les néophytes ; il est dans les meilleurs termes avec le maire de Tsin-gai, Tchao, et en février 1868, il compte dans son district plusieurs centaines d'adorateurs. Au mois de mars il fait la visite de son district, et par une lettre du 11 de ce même mois, il donne à l'évêque des renseignements sur plusieurs de ses stations² : « J'ai commencé par Kia-la-tchong. Cet endroit promet beaucoup ; j'y ai fait plusieurs baptêmes d'adultes et préparé une dizaine d'autres pour l'Assomption. De là, je me suis rendu à Pey-pay. J'ai fait dans cet endroit 7 baptêmes d'adultes. Heou-tse-tchang, que j'ai administré également, est une ancienne station qu'ont visitée successivement MM. Payan, Thaddée Yang, Néel, Sabattier et Guichard. Cette station laisse beaucoup à désirer : on y est tiède et relâché. A Kia-la-tchong, j'ai également entendu les confessions des chrétiens de Kao-

¹ Il y est d'ailleurs assez mal logé. « La maison que j'habite, dit-il, est basse et étroite, on ne saurait se l'imaginer. Il faut se baisser pour entrer. Elle est divisée en petites chambres sans ordre ni régularité, c'est une vieille mesure. Afin de ne point passer pour pessimiste, je vais écrire les dimensions. Ma chambre a 5 pieds chinois de hauteur, 7 de largeur et autant de longueur : mon domestique couchant dans la même chambre que moi, une table, mes malles, le tout l'un sur l'autre, je ne puis y faire un pas, il faut prendre les pans de ma robe pour passer. L'endroit pour dire la sainte messe a exactement les mêmes dimensions que ma chambre ; il y a deux cours très sales un peu plus grandes que ma chambre. J'ai dû acheter des nattes pour masquer les tuiles dans l'endroit où je devrai dire la sainte messe, faire confectionner un autel, acheter du papier pour couvrir un peu les saletés des tuiles, faire arranger sur la rue une chambre pour Ouang : pauvres gens ils n'ont rien. Ces neuf taëls que je lui ai avancés, c'est censé pour ma nourriture et celle de mes gens. Je me garderai bien de lui donner s'il a de quoi vivre. Les autorités de Tou-chan, mandarin et notables, ne paraissent pas très bien disposées, les chrétiens ont tous reçu sur les côtes et passablement, les bâtons sont encore ici dans la maison, on me les a montrés hier. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1761, mars 1869).

Plus tard une maison fut achetée à Tsin-gai. Elle appartenait à une veuve Lieou qui demanda, au lieu d'argent, à être logée et nourrie par la mission et à envoyer ses deux enfants dans les orphelinats de la capitale.

² Datée de Sou-ma-kao-chan et citée dans le *Journal de la mission*, mars 1868.

chan et arrangé leurs petites affaires. Kao-chan est une excellente station. Tcha-chan est une station que M. Guichard a ouverte : elle laisse à désirer : on y a oublié la doctrine ; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour la remonter ; j'espère que Tcha-chan ira mieux, mais pas encore comme il faut. J'y ai fait trois baptêmes d'adultes et deux baptêmes d'enfants. A Pien-kay, il y a une famille qui promet beaucoup : un baptême d'adulte. Sou-ma-kao-chan va bien : on y est fervent ; il y aura probablement cinq ou six baptêmes à faire. A Pien-kay, je n'étais éloigné de Kieou-long-yn que de quatre lieues environ. Mais comment y aller ? tous les environs de Pin-fa sont en feu. Chaque jour le canon des forts voisins tonne pour annoncer aux campagnards qu'il faut fuir. Je me suis informé ; tout le monde me dit que pour le moment je ne puis pas y aller ».

Le missionnaire passe ensuite à Ma-po, et son voyage achevé, il le récapitule en ces termes ¹ : « J'ai baptisé 61 adultes et 2 enfants ; je leur ai fait passer moi-même l'examen sur la doctrine. A part une vingtaine, ce sont tous de vieux adorateurs disséminés dans les campagnes. Ce sont tous de braves campagnards qui iront en Paradis par la perpendiculaire. Si j'avais pu commencer ma tournée six semaines plus tôt, j'aurais pu achever la centaine. Du côté de Houang-ny-po, il y a au moins une cinquantaine de vieux adorateurs qui n'attendent que le missionnaire pour se faire instruire et baptiser.

« C'est un plaisir, Monseigneur, de parcourir les campagnes : on n'a qu'à se montrer pour faire des conversions. Vive le Kouy-tcheou ! Vous êtes pauvre, Monseigneur ? tant mieux. Tant que Votre Grandeur sera pauvre ça ira bien. Si Votre Grandeur n'a plus d'argent, on ira en sandales ; si vous n'avez plus d'argent pour nous acheter des sandales de paille, on ira nu-pieds. »

Au mois de mai suivant, Esslinger a pu visiter le fort de Kieou-long-yn, mais il n'augure pas bien de la conversion de ses habitants ² : « On y est très riche, tout le monde à peu près y fume l'opium, joue, etc. Les Yu, chefs du village et du fort, sont des gens bien aimables, des gens bien élevés, qui vous accablent de politesses, mais qui ne pourront jamais devenir de véritables chrétiens. »

Quelques autres petites stations semblent promettre de meilleurs résultats ³ : « à Pin-fa, où il n'y a qu'une famille chrétienne, j'espère avec la grâce de Dieu fonder d'ici à un an une station d'au moins 20 ou 30 familles. A Kiang-choui, village situé à dix ly (une grande

¹ Lettre à M^{sr} Faurie, Ma-po, 27 mars, citée dans le *Journal de la mission*, mars 1868.

² Lettre à M^{gr} Faurie, Sy-teou-gai, 11 juin, citée dans le *Journal de la mission*, juin 1868.

³ Une prédicatrice, Cécile Tchong, enseignait alors dans les environs de Pin-fa.

lieue) de Pin-fa, une vingtaine de familles veulent adorer, je leur ai envoyé un catéchiste pour les instruire. D'après ce que l'on dit, ces gens sont de bons cultivateurs qui n'ont aucune mauvaise habitude. »

Peu à peu d'autres stations se fondent : Kan-po dont le premier catéchiste se nomme Li ; Esslinger fait ainsi l'éloge de ce village¹ : « Kan-po n'ayant ni opium, ni autres maladies, la propagation de notre sainte foi y fait de rapides progrès ; Kan-po pourra nous fournir, d'ici à deux ans, quelques centaines de baptêmes d'adultes. Nous y avons un oratoire, construit par la famille Liou dont presque tous les membres sont chrétiens. Pour élever cet oratoire, les membres chrétiens de cette famille ont dépensé au delà de 200 taëls ; ceux qui sont encore païens ont dépensé de 20 à 30 taëls. »

Vingt ans plus tard, l'apôtre a résumé pour nous les souvenirs de cette époque. « Dans le courant de 1868, écrit-il², j'ai ouvert les stations suivantes : Lo-ten, Ky-loung, Tchao-se, Ly-mou-tchay, Teoutao-ho, Pe-gay-houo. Ces chrétiens, tous chinois, au nombre de 150 à peu près, ont été instruits par le catéchiste Tchang Ta-han, ou grand brigand³, converti par M^{sr} Albrand ; ils ont été baptisés en pleine rébellion, dans les forts ou dans les cavernes où ils s'étaient réfugiés pour se soustraire à la fureur des rebelles.

« Au nord de Tsin-gay, j'ai trouvé trois ou quatre familles Tchongkia, qui avaient embrassé la foi. Elles étaient loin d'être de ferventes chrétiennes et habitaient le village de Che-teou-tchay. Le chef du village a bien voulu me donner un coup de main pour propager la foi parmi ses parents, et nous y avons converti 15 familles : à Chang-pan-kiao, Hia pan-kiao, trois ou quatre familles ; en outre les villages de la grande vallée : Ta-o-tchay, Loung-tsuen-tchay, Yang-mey, Kao-tchay, Ha-kia-tchouang, et Chouy-teou-tchay ont embrassé la foi, en tout à peu près 250 personnes. J'avais alors, dans la sous-préfecture de Kouang-chouen, la chrétienté de Ou-kia-pou qui a été complètement anéantie par les rebelles ; à quelques pas de Ou-kia-pou se trouvait la station de Nao-toung ; j'y ai baptisé quinze adultes. Le jour même de mon départ une bande de rebelles est venue cerner le village, y a massacré les hommes et emmené les femmes ; une seule famille a échappé au massacre. De la sous-préfecture de Kouang-chouen dépendaient également les stations situées sur le plateau de Pay-kin : Kao-chan, belle station de trente chrétiens dont sept ou huit ont servi la mission ; Pey-pay, petite station de quatre

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1787; 18 mars 1869.

² A. M.-E., vol. 549^c, p. 591. Rapport de M. Esslinger, 1898.

³ Qui convertit à Pien-kay son ancien chef de bande Pierre Ho.

à cinq familles ; Heou-tse-tchang dont les chrétiens ont émigré ; Ta-po, Sou-ma-kao-chan qui compte quinze à seize familles.

« Autour de Tin-fan, j'ai pu avec le catéchiste Victor Tchen, commencer à évangéliser les villages de Na-kia-chan, Tso-tsaotchong, Yao-tan, Hiang-chouy, Kieou-se et Kao-ouang-tchay. Tous ces jeunes adorateurs, malgré les soins qu'on leur a prodigués, n'ont pas persévéré ; la crainte des persécutions les a fait tous reculer, de sorte qu'autour de Tin-fan nous n'avons plus que quelques familles venues d'ailleurs. Les stations de Lin-tchouang, Long-yuen, Soung-tchang et Tien-sen-kiao furent commencées. Autour de Keou-tchang nous avons ouvert Kia-pay-kin, Kiang-py etc. »

Quant à l'esprit qui le guidait vis-à-vis des catéchumènes, Esslinger nous le fait connaître dans les lignes suivantes¹ : « Pour les adorations, je suis très difficile ; je reçois de mon mieux ceux qui viennent se présenter, mais je ne permets à qui que ce soit d'adorer, avant d'avoir pris des informations sur l'individu. Puis il faut que toute la famille vienne ; un membre de la famille veut adorer, l'autre veut faire des diableries, cela ne peut pas aller : il me faut toute la famille. Ce moyen me réussit presque toujours. Ceux qui ont sincèrement la foi réussissent ordinairement à convertir toute leur famille. Un autre veut se faire chrétien, on lui dit de venir de temps en temps apprendre la doctrine chrétienne ; s'il trouve cela trop pénible, comment voulez-vous que cet homme puisse se bien préparer au baptême et observer ensuite les lois de l'Église ? Il y a en ce moment dans les prisons de la sous-préfecture un certain nombre de prisonniers qui veulent aussi se faire chrétiens. Ils veulent que je parle pour eux au mandarin, promettant qu'après leur délivrance, ils se feront tous chrétiens, avec toute leur famille. C'est très bien ! Mais qu'ils terminent d'abord leurs affaires avec la justice, puis après on verra. Je ne me mêle pas des affaires civiles ; M^{gr} Faurie me l'a défendu. »

Quant à l'enseignement des nouveaux adorateurs, voici comment il s'opérait : « Je fais chaque soir le catéchisme, disait le missionnaire², le dimanche je le fais deux fois, parce que je remplace le sermon de la messe par un catéchisme ; car je crois que le catéchisme est plus utile qu'un sermon à ces nouveaux adorateurs. »

En 1868, le district de Ta-tang, qu'administrait Sabattier fut témoin, dans les environs de Tou-yun, d'un mouvement de conversions parmi les Miao-tse, dont plusieurs milliers demandèrent à embrasser la foi catholique, mais ne persévérèrent pas.

En 1869, Grea succéda à Sabattier, et, malgré la mauvaise volonté

¹ Lettre à M. Vielmon, 25 juin 1868.

² Lettre à M^{gr} Faurie. *Journal de la mission*, janvier 1868.

du mandarin, il s'installa à Tou-chan¹, où il fit quelques baptêmes, aidé par le catéchiste Lieou Mai-chou.

Dans le district de Long-li, où avait débuté Guichard avant d'être curé de la paroisse Saint-Joseph, la station de Si-teou-gai, malgré le massacre des époux Hoang donne des espérances. « Les païens, écrit le missionnaire en 1867, paraissent bien disposés en faveur de notre sainte religion. Tous les soirs, ils viennent en bon nombre entendre les prières et la doctrine. Beaucoup disent vouloir se faire chrétiens, mais ils n'osent encore se décider, ils ont peur qu'on leur cherche chicane. » Les stations de Toan-cha, de Tong-tcheou vont assez bien, jusqu'à ce qu'en 1868 elles soient dispersées par les rebelles. Guichard, qui écrit fort peu, raconte cependant quelques traits de conversions, parmi lesquels nous choisissons celui-ci² :

« L'année dernière, vers la 7^e lune, mon catéchiste Che, fatigué de ses courses à la recherche des enfants moribonds, étant allé à Kong-ouo, dans la famille d'une veuve Tchen Hiu-che, pour acheter un peu de vin qu'il n'obtint à un prix modéré qu'après bien des contestations, se retira en disant : « Cette femme est d'un mauvais caractère, jamais elle n'embrassera la religion chrétienne. » Il se trompait, car trois mois après elle le faisait appeler et le pria de lui enseigner le catéchisme et les prières, elle n'était pas venue là sans peine. Elle eut bien des obstacles, et le plus grand lui vint d'un nommé Tchen, son parent et chef de garde nationale. Les vexations qu'il lui fit éprouver furent nombreuses, mais elle demeura toujours ferme, et voici la réponse qu'elle lui fit un jour qu'il la tentait plus fortement que jamais. « Sache, dit-elle, que pendant les 48 jours de Carême, toute simple adoratrice que je sois, je n'ai pas mangé une seule fois de la viande, et aujourd'hui que l'Eglise me défend encore d'en manger, tu ne me forceras pas à manquer à mon devoir. » Une autre fois étant invitée à un repas de noces par un membre de sa famille, elle s'y rendit pour prendre part à la fête. Au moment de se mettre à table, voyant que tout était servi en gras, elle eut un pressentiment que ce pourrait bien être un jour où l'Eglise défend d'en user. Donc elle compte sur ses doigts. En effet, c'était un vendredi. Que faire ? Elle n'est pas embarrassée, ce n'est pas le respect humain qui la gêne beaucoup. Elle dit : « Je suis chrétienne, par conséquent je dois observer les règles de l'Eglise. Aujourd'hui elle me défend de faire gras, je vous prie donc de m'excuser ». Et elle se retira. En ce moment personne ne pensa

¹ Lettre du 16 mars 1867, citée dans le *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, mars 1867.

² Lettre à Mgr Faurie. Kong-ouo, 27 octobre 1866, citée par le *Journal de la mission*, octobre 1866.

à la molester, on n'eut qu'un sentiment, celui d'admirer sa foi et son courage. Après cela on ne s'étonnera pas de l'ardeur vraiment étonnante que Tchen Hiu-che apportait à l'étude de la doctrine. Elle ne pouvait permettre au catéchiste Che de s'éloigner un moment, il fallait qu'il fût toujours là auprès d'elle. Le soir, quand elle était couchée, elle répétait tout ce qu'on lui avait enseigné dans la journée et ne s'endormait que lorsqu'elle se rappelait bien le tout. Che, qui couchait au grenier au-dessus d'elle, l'entendait tous les soirs répéter les prières. Quand elle ne se les rappelait pas, elle l'appelait, l'interrogeait et ne le laissait retourner se coucher que lorsqu'elle savait bien. Quelque fois il était une heure, deux heures même du matin quand elle s'endormait. Voici un fait entre mille autres. Comme elle avait une très mauvaise mémoire, elle avait, en entendant le *Pater*, compté tous les caractères dont se compose cette prière, (il y en a 63), et en le récitant, elle comptait sur ses doigts pour s'assurer qu'elle n'en oubliait pas quelques-uns. Les premières fois, elle ne trouvait jamais son compte. Che étant là, elle le lui faisait réciter et récitait après lui. Enfin il lui a fallu toute une journée pour en venir à bout. Cependant, malgré son ingrate mémoire, elle ne perdait pas courage ; tous les jours c'était la même chose, de sorte qu'après trois ou quatre mois elle savait parfaitement tout ce qui regarde les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, et de plus, pouvait réciter presque en entier les prières du matin et du soir. Mais Che ne pouvait rester plus longtemps chez elle. Etant appelé ailleurs par de nouveaux chrétiens, qui, eux aussi, avaient besoin d'être instruits, il lui fallut partir. En partant, il voulut rembourser ce qu'on avait dépensé pour le nourrir : « Non, lui dit-elle, quand le catéchiste avant ma conversion est venu m'acheter du vin, je le lui ai vendu trop cher, il est bien juste maintenant que je le lui rende, je ne veux pas de son argent. » Bonne compensation, pour cinq sapèques de trop dans la vente du vin : nourrir pendant quatre mois sans rien vouloir accepter ; on peut se contenter de moins.

« Tchen Hiu-ché depuis sa conversion donnait à tous les nouveaux chrétiens l'exemple de la plus grande piété et de la foi la plus ardente et la plus vive, quand vers la fin du 6^e mois de cette année, elle fut frappée d'une maladie très-grave qui lui faisait endurer les plus grands tourments. Au milieu de ses souffrances, elle ne cessait d'invoquer les saints noms de Jésus et de Marie, et quand les membres païens de sa famille venaient la visiter, lui conseillant de retourner au paganisme en lui disant que le diable la punissait de s'être fait chrétienne, elle faisait le signe de la croix et les repoussait comme des tentateurs. « Jésus, disait-elle, est mort pour moi sur la croix, je puis bien, moi, souffrir un peu pour lui et pour l'expiation

de mes péchés. » Une fois, une de ses filles païennes, voyant ses excessives douleurs, lui dit : « Mère, depuis que tu es chrétienne tu n'as eu que des souffrances, c'est le démon qui te punit d'avoir abandonné ses autels pour adorer le Dieu des chrétiens ; maintenant tu n'as qu'une chose à faire si tu veux recouvrer la santé : retourner au culte de nos dieux. » La malade la regarde, fait le signe de la croix ; « Retire-toi, Satan, » dit-elle ; et plus une parole, si ce n'est : « Jésus, sauvez-moi ; sainte Mère Marie, protégez-moi. » Au huitième mois, ses souffrances devenant de plus en plus intenses, un ancien chrétien, François Ouen, alors à Kong-ouo, alla la visiter pour s'assurer si la maladie était assez grave pour qu'elle pût recevoir le baptême ; Tchen Hiu-che l'apercevant, lui dit : « Je vais bientôt mourir, je veux recevoir le baptême, car je veux sauver mon âme. » Alors François Ouen l'interroge si elle croit en Dieu, si elle renonce au démon, à ses œuvres et à ses pompes : « Oui », répond-elle, et aussitôt il la baptise, sous le nom de Marie.

« Après son baptême, le démon venait souvent la tenter d'impatience, et tous ceux de la maison l'entendaient à chaque instant s'écrier : « Misérable tentateur, tu veux me faire tomber dans le péché et offenser Dieu, tu ne le feras pas, je ne te permets pas de me tenter, jamais je ne consentirai à offenser Jésus qui a tant souffert pour moi. Jésus, sauvez-moi ; sainte Marie, protégez-moi. »

« Pendant que Marie Tchen était ainsi gravement malade, je suis arrivé à Yong-jan à une toute petite journée de Kong-ouo. A cette nouvelle, quelle joie et quel transport ! : « Non, disait-elle, je ne mourrai pas sans avoir auparavant vu le Père, je ne l'ai encore jamais vu, il viendra me préparer à bien mourir. » En effet, deux semaines après, les chrétiens venaient me chercher, et le jour de sainte Brigitte, 8 octobre au soir, j'arrivais dans sa famille. A peine arrivé, je montai au grenier où elle était étendue sur son lit, j'entendis sa confession, lui administrai les derniers sacrements et lui appliquai l'indulgence *in articulo mortis*. Pendant tout ce temps, elle répétait : « Jésus, sauvez-moi ; sainte Marie protégez-moi. » Ayant reçu les derniers sacrements, elle demande à être descendue au rez-de-chaussée, ce qu'on fait aussitôt, et on la place près de ma chambre. Deux jours après, le 10 octobre vers 8 ou 9 heures du soir, une sueur froide commença à couler de son front, les extrémités du corps se refroidirent. Voyant le danger, je me mis à réciter les prières des agonisants et les chrétiens en firent autant de leur côté. A minuit, je vais me coucher après lui avoir donné une dernière absolution, bien persuadé qu'elle ne passerait pas la nuit, et en recommandant à mes gens de me réveiller si le danger augmentait. On me laissa dormir tranquillement jusqu'au matin à six heures. A mon réveil, ma première

parole fut : « Comment est la malade, vit-elle encore ? — Oui, Père, mais elle baisse toujours ; le froid gagne et elle ne tardera pas à mourir. » Le bon Dieu réservait encore une dernière grâce à Marie Tchen. Voici comment : Je vais dire la messe, et comme je retournais chez moi, j'aperçois ma malade au coin de la chambre qui servait de chapelle. Aussitôt d'interroger mes gens qui me répondent : « Quand elle a vu le Père monter à l'autel, elle nous a demandé ce qu'il allait faire, et nous lui avons dit qu'il allait offrir le Saint-Sacrifice. Alors elle nous a dit : « Je n'ai jamais assisté au Saint-Sacrifice je veux au moins y assister une fois avant de mourir, transportez-moi à la chapelle ; » et nous l'avons transportée à l'endroit où le Père l'a vue. Alors elle est beaucoup mieux, pensai-je en moi-même. Je me trompais, car il ne s'était pas encore écoulée une heure, qu'elle n'était plus de ce monde. A peine sa belle âme s'était-elle envolée dans le sein de Dieu, qu'un de ses fils et un de ses gendres, profondément touchés de cette foi si vive, sont venus demander à adorer avec toute leur famille, ce qu'ils ont fait aussitôt. Cinq jours après j'accompagnai la dépouille mortelle de Marie Tchen à sa dernière demeure. J'avais revêtu le surplis et l'étole noire et j'étais suivi de tous les chrétiens qui chantaient les prières des morts et portaient en tête une grande croix de bois. Le tombeau a été béni et au-dessus a été plantée la croix pour rappeler aux païens et aux chrétiens que là repose la plus pieuse et la plus fervente chrétienne de tout Kong-ouo, et aussi pour leur rappeler que ce n'est que par la croix que nous pouvons arriver au Ciel.

« J'allais oublier une circonstance qui a rapport au baptême de la pieuse défunte. Je ne sais pas qui lui avait dit que, dans la primitive Eglise, les nouveaux chrétiens qui devaient être baptisés revêtaient, le jour de leur baptême, un habit blanc qu'ils portaient ensuite pendant huit jours consécutifs. Le fait est qu'elle a fait de même. A leur exemple, elle s'est fait faire un habit blanc, l'a revêtu le jour de son baptême et l'a porté pendant huit jours. Ce même habit, je l'en ai fait revêtir après sa mort, et elle l'a emporté avec elle dans la tombe. »

III

Kouy-yang. — Le village des Vignes. — Fa-tche-o.

Kouy-yang possédait trois paroisses : Saint-Joseph au Pe-tang, Saint-Louis au Lan-tang, Saint-Etienne au Lan-men.

Nous connaissons la première, qui est l'ancienne paroisse de Kouy-yang, et dont Guichard fut chargé en 1867. Les conversions sans y

être fréquentes n'étaient pas rares : quelques païens de la ville et ceux de la province de passage à Kouy-yang sollicitaient, de temps à autre, de leurs amis chrétiens, la faveur d'être introduits près de l'évêque et des missionnaires, qui les recevaient volontiers, leur donnaient des livres de doctrine, leur exposaient les vérités du christianisme et leur faisaient visiter l'église et les orphelinats.

La seconde avait son oratoire et son presbytère dans l'ancien palais de Tien. Vielmon y fut installé le 7 mai 1864.

En 1866, fut créée la paroisse Saint-Etienne. Voici comment : Au milieu du faubourg Lan-men-quai, près de l'orphelinat du Kiyéou-tang, il y avait deux pagodes, Gnien-kong-tse et Pa-la-miao, l'une à gauche et l'autre à droite. Une cinquantaine de chrétiens et une trentaine d'adorateurs s'étant groupés dans cet endroit, Faurie jugea nécessaire d'y avoir un presbytère et une église ; et par l'intermédiaire de Hoang-se-ye il demanda le Gnien-kong-tse ; mais les autorités de la ville, après un examen fait sur place, préférèrent, au mois de juin 1866, lui donner le Pa-la-miao. Bodinier fut installé au Lan-men-ouai le 18 juin 1866. Il demeura pendant quelque temps dans la famille Sie, la même qui autrefois donnait l'hospitalité à Albrand. Il eut pour successeur, le 28 octobre 1867, Mercuso. L'un et l'autre nous ont fait d'intéressants récits de conversions : En voici un daté du mois de juin 1866¹ :

« Le vieux Tchen-koung est un païen enragé. Sa fille, Yang, veuve, ayant voulu embrasser la foi, son père est entré dans une colère affreuse, l'a battue ; puis comme il ne pouvait la faire renoncer à la religion, il l'a mise à la porte lui refusant toute nourriture. La fille lui répondit doucement que s'il fallait mourir de faim pour sauver son âme, elle mourrait volontiers ; qu'ayant perdu son mari et l'affection de son père, plus rien ne la retenait à la terre. Le père finit par se radoucir, et voyant sa fille devenir meilleure de jour en jour, il commença à soupçonner que la religion chrétienne pourrait bien n'être pas si abominable qu'il se l'était figurée. Enfin, un soir étant tombé entre les mains de la pharmacienne M^{me} Sie, celle-ci lui expliqua si bien la doctrine chrétienne qu'il demanda aussitôt à adorer avec toute sa famille. Il est âgé de 51 ans. Tchen-koung devint bientôt un des plus fervents néophytes du quartier. Sa fille a été demandée en mariage par un riche païen qui, pour l'obtenir, s'est fait chrétien avec toute sa famille. Ce nouvel adorateur fut bien étonné, lorsque sa famille vint adorer, d'entendre son jeune fils,

¹ Journal de la station du Lan-men-ouay, par M. Bodinier, 18 juin 1866, — 7 septembre 1866, vol. 549¹, pp. 277-328.

âgé de 14 ans, chanter les prières comme un ancien chrétien. Depuis plus d'un mois, cet enfant s'échappait chaque soir de la maison paternelle, et venait à l'église écouter la doctrine. Comme son père est à l'aise, il lui donnait de temps en temps quelques sapèques pour ses menus plaisirs. L'enfant les employait à acheter des livres de doctrine et de prières, de sorte qu'il savait une grande partie du catéchisme et des prières lorsque sa famille a adoré. Longtemps avant son adoration, il pria pour la conversion de son père, d'après le conseil que lui en avait donné M^{me} Sie. »

Voici un autre fait de la même époque¹ :

« Il y a maintenant, en train d'apprendre la doctrine, une famille Ly composée de 15 personnes. Elle s'est convertie d'une manière singulière. Le deuxième fils du vieux Ly San-kong² mourait de faim avec sa femme et ses enfants. Il s'est avisé une nuit d'aller voler une chrétienne, nommée Siu, dont le fils était alors auprès de M^{sr} Faurie. Il enleva plusieurs malles renfermant des habits, de l'argent et des objets de valeur. On parvint à le découvrir. Il restitua les habits : mais de l'argent et des objets précieux, pas de nouvelles. M^{me} Siu ne voulant pas porter l'affaire au mandarin fit attacher le voleur devant sa porte. Mais le malheureux est mort pendant la nuit. Grand embarras pour M^{me} Siu. Alors on fait cet arrangement. M^{me} Siu renonce à réclamer ce qui reste, et la famille Ly renonce à demander compte de la mort de son parent.

« On s'est réuni chez M. Bodinier pour opérer la réconciliation. Les chrétiens ont parlé avec tant de charité et de modération que les parents païens du voleur en ont été touchés et édifiés, et ont demandé à embrasser la religion qui inspire de si beaux sentiments.

« Cependant la chrétienne Siu gardait un peu rancune aux nouveaux convertis, et pleurait toujours la perte de ses bijoux. Son fils, qui est très bon et très doux, lui a fait cette belle exhortation : « Voyez, ma mère, ce que les bons Pères missionnaires ont fait pour nous. Ils ont quitté leur famille, leurs amis, leur pays sans espoir de retour, et cela pour sauver nos âmes ; et nous autres, voilà une famille toute entière qui se convertit à propos de quelques objets qu'on nous a volés, et nous ne saurions pas les sacrifier de bon cœur pour le bien de leurs âmes ! »

A la date du 4 octobre 1866, Bodinier raconte le fait suivant, qu'il intitule : La foi léguée par testament³ :

« Les armuriers Tchen ont reçu aujourd'hui la visite d'un païen

¹ Journal du Lan-men-ouay, cité par le *Journal de la mission*, juin 1866.

² Il y avait autrefois des chrétiens dans cette famille Ly, et la mère de Ly San-kong avait été baptisée.

³ Journal du Lan-men-ouay, cité par le *Journal de la mission*, octobre 1866.

qui veut se convertir, et son histoire ne manque pas d'intérêt. Il y a une dizaine d'années les Tchen habitaient Tou-yun-fou, où ils faisaient le métier d'armuriers comme maintenant. Or, dans le faubourg habitait aussi un chrétien du nom de Gnie, très ami avec la famille Tchen. Quelque temps après, les rebelles les forcèrent à fuir, et ce Gnie vint s'établir à Tsin-gay avec sa famille. Mais c'était l'époque des persécutions du général Tien et autres, et ce Gnie cacha sa vraie religion, de telle sorte que ses enfants même n'en savaient rien. L'année dernière il tomba malade, et voyant sa fin approcher, il fit appeler ses enfants, leur déclara qu'il était chrétien, et que sa dernière volonté était qu'ils se fissent aussi chrétiens, et adorassent le vrai Dieu. « Pour cela, leur dit-il, vous irez trouver un nommé Tchen, armurier, qui habitait jadis à Tou-yun. Si ce Tchen est mort, vous trouverez au moins ses enfants qui vous diront ce qu'il faut faire pour être chrétien. Ils habitent maintenant au Lan-men-ouay. » Le père, craignant qu'ils n'oubliassent ses recommandations, les leur laissa par écrit dans son testament. Les enfants, sans trop comprendre l'importance de ces dernières volontés de leur père, tenaient cependant à les accomplir. Ils vinrent à Kouy-yang par deux fois, prirent des informations et, je ne sais pourquoi, ne parvinrent pas à découvrir la famille Tchen. Enfin, cette année, les Gnie s'adjoignirent à Tsin-gay un nommé Lieou Ma-tse pour leur commerce. Or, ce Lieou était une connaissance des Tchen et, sachant l'affaire dont il s'agit, il s'offrit d'accompagner les Gnie jusque dans la famille Tchen. Cette fois le voyage fut heureux ; et après avoir retrouvé la famille qu'ils cherchaient, ils allèrent visiter le missionnaire, puis revinrent au mois de novembre pour faire la cérémonie de l'adoration. »

Ce fut un membre de cette famille Tchen, nommé Pierre, qui en 1868, profita d'un dîner, qu'un marchand qui avait essayé de le voler lui offrit dans une pagode, pour expliquer le catholicisme à quatre bonzesses, et obtenir d'elles la promesse d'embrasser le christianisme.

Que les causes intimes des conversions soient mystérieuses, personne ne saurait le nier ; parfois on croit pouvoir les attribuer à la pauvreté, à la charité, au désir de gagner un procès ou de conclure un mariage désiré ; n'y a-t-il pas derrière ces occasions une cause ignorée, plus profonde, souvent la seule vraie, qui a fait descendre la lumière dans les âmes ? Dieu n'oublie rien, les grâces qu'il nous accorde proviennent de sa bonté, sans doute, mais sa bonté n'a-t-elle pas été sollicitée d'une façon très spéciale par la vertu toute naturelle des païens, par les mérites de parents, d'amis, d'êtres dévoués ? Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture des lignes suivantes

* Journal de Mercusot, cité par le *Journal de la mission*, mars 1867.

signées de Mercusot¹. « Aujourd'hui, 26 mars 1867, trois personnes viennent adorer dans la chapelle de l'orphelinat Saint-Etienne. Un enfant de 10 ans avec sa mère âgée de 40 ans et sa grand-mère, 61 ans. Voici comment ils ont été convertis. La mère de l'enfant étant tombée entre les mains d'Agathe Sie, cette dernière lui expliqua au long et au large la religion chrétienne. Cette femme, enchantée de la beauté de la doctrine, s'en retourna à la maison parler à sa mère. La bonne vieille s'épanouit comme au sortir d'un long sommeil, et déclara que sa propre mère à elle était chrétienne : « Mon père, dit-elle, était un païen enragé qui a persécuté ma mère chrétienne jusqu'à la mort, sans pouvoir lui faire violer en rien les règles de l'Eglise. Je me rappelle encore les stratagèmes de ma mère pour jeûner les jours commandés par l'Eglise. Elle contrefaisait la malade, et passait à peu près la journée entière sans manger. Le soir elle demandait un peu de bouillie de riz, et le lendemain elle était guérie, sauf à retomber volontairement malade au premier jeûne qui se rencontrait. Quand mon père offrait des sacrifices aux idoles, elle ne voulait pas manger des viandes offertes, et se faisait préparer en secret d'autres mets par sa bru qui lui rendait volontiers ce service. Un jour, mon père ayant découvert la fraude, voulut forcer sa femme à manger de la viande du sacrifice. Celle-ci ayant absolument refusé, il la battit cruellement, et la laissa presque pour morte sous les coups. Mais ma mère supportait tout en patience ; et au milieu des plus grandes douleurs elle paraissait heureuse, et nous montrait le Ciel. Je me souviens qu'elle disait aussi que les souffrances de ce monde diminuent les peines du Purgatoire. A son lit de mort, elle me recommanda de faire dire une messe pour le repos de son âme. Comme on était en pleine persécution et que nous craignions tous la colère de mon père, nous restâmes tous païens, et j'oubliai même de remplir les dernières volontés de ma mère. » La fille, au comble de la joie, courut chez Agathe Sie lui raconter cette heureuse découverte. Celle-ci serend auprès de la vieille pour la féliciter et commencer son instruction religieuse. Pendant que M^{me} Sie lui parle, la bonne vieille pleure de bonheur de ce que Dieu l'a conservée jusqu'à l'âge de 61 ans pour lui faire connaître la vérité et lui ouvrir la porte du ciel. Elle ajoute que ce n'est que par un miracle, dû sans doute à sa mère chrétienne, qu'elle n'est pas morte il y a deux ans, alors que tous avaient désespéré de sa vie. Aujourd'hui elle vient adorer avec sa fille et son petit-fils, et me prie de dire une messe pour sa mère. »

Citons encore ce fait¹ :

« Au mois d'août 1867, un païen, mordu à la jambe par une pan-

¹ *Journal de la mission*, 3 août 1867.

thère, se fait porter au presbytère de la paroisse Saint-Joseph ; M^{sr} Faurie lui-même soigne la plaie qui était en putréfaction. Touché de tant de dévouement, le pauvre malade proteste qu'il veut être à la vie et à la mort l'esclave de l'évêque : « Quand je serai guéri, je ferai tout ce que vous voudrez, je vous servirai de chien et de cheval et je ne vous quitterai qu'à la mort. » M^{sr} Faurie lui répond qu'il ne veut de lui qu'une chose, le salut de son âme ; immédiatement le païen commence à apprendre le catéchisme, et quelques mois plus tard reçoit le baptême. »

A peu de distance de Kouy-yang, près de Lou-tsong-koan, existe le village des Vignes, qui doit son origine à plusieurs familles Miao-tse, restes de celles qui habitèrent pendant quelque temps à Miao-tchai. Chassées par les rebelles en 1867, elles se réfugièrent dans le séminaire ; l'alerte passée, elles s'installèrent près de l'établissement. Pour agrandir leur village, Faurie leur céda une partie d'un terrain qu'il avait destiné à la culture de la vigne, à condition qu'elles assisteraient tous les soirs au catéchisme et se disposeraient à devenir chrétiennes. Toutes acceptèrent, et le 2 février 1869, une dizaine d'entre elles, parmi lesquelles la famille Tchen, reçurent le baptême. A cause de la destination première de la propriété occupée par les néophytes, les missionnaires désignèrent ce village sous le nom de village des Vignes.

En 1868, à Tchang-tchong-pa, à 40 li de Kouy-yang, on forma une nouvelle station dans des terres appartenant à la Sainte-Enfance, et où l'on plaça une trentaine de familles en qualité de fermiers.

En nous écartant très loin dans l'ouest, nous arrivons à la petite chrétienté de Fa-tche-o, que les missionnaires du Yun-nan administraient, comme ceux du Kouy-tcheou s'occupaient de la station yunnannaise de Hoang-ngi-ho, voisine de Hin-y fou.

En 1867, ce fut Bariod, alors chargé du district de Ko-koui, qui alla dans ce poste, et rendit ainsi compte à M^{sr} Faurie de l'état dans lequel il se trouvait¹ : « Pendant ces sept à huit ans de guerre les chrétiens ont considérablement souffert. Plusieurs familles d'entre eux, réduites à la dernière misère, regagnèrent Ko-koui, où je pus leur procurer quelques moyens d'existence. Les autres, renfermés dans une forteresse sur un rocher fort élevé, ont pour la plupart pu sauver leur vie ; mais dans la plus grande misère, ils ne vivent que de quelques herbes sauvages. Le vieux catéchiste Etienne Ou, et la vieille vierge Anastasie Tchou qui rendait de si grands services à l'Eglise pour l'éducation des petites filles, sont morts de maladie. Simon Houang (Sin-koui) a été tué par les musulmans.

¹ Lettre du 16 juin 1867, citée dans le *Journal de la mission*, 16 juin 1867.

A peine arrivé dans cette station, je trouvai la vieille Cécile, femme du feu catéchiste, dangereusement malade ; elle reçut tous les sacrements de l'Eglise et mourut trois jours après d'une manière édifiante. L'enterrement se fit très solennellement en présence de tous les païens, selon les règles de l'Eglise. Fa-tche-o compte actuellement 81 chrétiens. »

IV

Les districts de Tsen-y, Tong-tse Eul-lang-pa, Jen-hoai et Su-yang.

La ville principale du nord, Tsen-y, était en 1866 sous la direction de Mihières¹, qui reçut à cette époque pour l'aider G é et l'année suivante Mercusot. Il plaça Gréa à Su-yang et Mercusot à Eul-lang-pa. A la fin de 1867, le district de Tsen-y comptait cinq groupes de chrétiens dont Mihières nous trace ce tableau² :

« 1° Ta-ki-li. — Le premier néophyte, Tchao se-ye, converti par Muller en 1863, avait amené à la foi un certain nombre de païens qu'augmenta encore le pharmacien Etienne Tchen, envoyé par moi dans cette région en 1865.

« Beaucoup, il est vrai, disait le provicaire, se sont convertis, parce qu'ils ont remarqué que les satellistes qui grugent les pauvres paysans, n'osent pas trop s'attaquer aux chrétiens. Toutefois, en apprenant la doctrine, ils ont compris que Dieu les a amenés, sans qu'ils s'en doutent, à une religion qu'ils croient et qu'ils aiment maintenant.

« Il y a deux ou trois mille adorateurs dans un rayon de deux lieues. Mais le complément nécessaire de toute conversion n'a pas tardé à arriver. Le grand chef de garde nationale n'a pas vu ce mouvement de bon œil, et il a molesté en toutes manières ceux qui se convertissaient. J'ai envoyé Etienne Tchen, qui est habile à parler et qui a de l'autorité dans le pays. Il a si bien arrangé les affaires que ce chef de garde nationale lui-même s'est converti, et est maintenant très fervent. Il prêche partout, et voudrait faire convertir les gens par force. Il a proposé à M. Mercusot un règlement coercitif par lequel il déclare qu'il ne veut plus souffrir un seul païen dans le pays de sa juridiction. M. Mercusot lui a fait comprendre qu'en matière de religion, on ne doit pas forcer les consciences³.

¹ Après son retour de Pékin, Mihières fut pendant peu de temps à Gan-chouen.

² *Journal de la mission*, décembre 1867. Lettre à Mgr Faurie. Tsen-y, 19 déc. 1867.

³ Déjà, en 1852, Mihières avait adressé à Faurie sur quelques stations situées au nord de Kouy-yang les notes suivantes, qui sont assez attristantes :

Long-pin. — Les chrétiens de cette station sont assez exacts à venir entendre

« 2° Lo-men-tchen et les environs. — Une famille nommée Tchang avait, à cause des troubles, émigré au Su-tchuen où elle se convertit. Son chef, apprenant que les parages de Tsen-y étaient à peu près pacifiés, revint seul à Lo-men-tchen, pour voir s'il pourrait ramener sa famille dans le pays. Le temps n'était pas encore très propice mais il y avait quelque espoir. Pour l'occuper, en attendant, je l'envoyai *ad tempus* comme baptiseur de la Sainte-Enfance, et je lui assignai pour district son propre pays. Il a converti cette année, tout en faisant ses tournées, environ 3 ou 400 familles.

la messe les dimanches et fêtes. Les jours ordinaires, hors le temps de la visite, à part les vierges, il n'y a souvent personne. Ils n'aiment pas à faire de prières à l'oratoire le dimanche. Plusieurs chrétiens sont ignorants, n'aimant pas à s'instruire. Les Lieou, avec leur caractère dur et orgueilleux, ont souvent des querelles avec des païens ; entre eux ils sont souvent en guerre, surtout depuis la mort du grand-père. La liste des apostats de cette station en porte le nombre à 43, deux semblent vouloir revenir. Les conversions sont rares et des anciennes on n'en entend plus parler.

Kao-chan — Toujours comme par le passé : point de conversions de païens. Quelques chrétiens sont dans l'habitude de faire le commerce de charbon de bois, et cela aux dépens de l'observation du dimanche.

La-pa-tchang. — Point de conversions païennes ; on n'entend plus parler des anciens adorateurs.

Heou-tsen. — Les Lieou sont toujours grossiers ; ils tombent de plus en plus dans la misère. Chrétiens en général peu instruit.

Li-iu-tche. — Famille à plaindre. Les païens convoitent l'héritage en empêchant le vieux chef de la famille d'adopter un fils. A 10 ly environ de Ta-kaou-chan, il y a un endroit qu'on pourrait ouvrir. Une famille a adoré ; elle est bien à son aise. A mon retour j'enverrai prêcher.

Tsen-gni-tchen. — Chrétiens bien à plaindre depuis deux ou trois ans. Ils viennent à Long-pin se confesser ; il serait plus avantageux de faire la visite dans la ville, pour cela il faudrait que le missionnaire eût un pied à terre.

San-tcha-ho. — Pauvre station ! dans quelques années elle ne figurera probablement plus sur la liste d'administration. Dans les derniers troubles, à part la famille Lan, tous les chrétiens ont déchiré la tablette chrétienne. Quelques-uns ont affiché la tablette païenne.

Ta-ma-choui. — Les chrétiens de cette station, quoiqu'ayant bien la foi, ne comprennent pas encore beaucoup la doctrine. Il sera difficile de les habituer à l'observation du dimanche. Principale famille : les Lieou.

Ta-pin-chang. — Néophytes bons. Chaque année il y a de nouvelles conversions. Quelques chrétiens sont bien pauvres. Ouen Eul-ié est un pieux et excellent chrétien ; c'est lui en grande partie qui fait toutes les conversions et ne les abandonne pas au moment du danger.

Kan-ki. — Station composée des familles Ki et Tcheou, assez bonnes, pas encore assez instruites. Les païens ne paraissent pas trop disposés à embrasser la religion. Entre Lo-le-ien et Kiou-kiang-choui une nouvelle station paraît s'ouvrir : deux ou trois familles ont adoré.

San-tou-kouan. — La famille Li, qui habite à quelques ly du marché, renferme de bons catéchumènes, simples ; c'est une maison assez commode pour la visite. Le produit de leurs champs suffit régulièrement à leur entretien. Quelques païens

« 3° Au-delà de Lo-men-tchen sur les confins du territoire de Kien-si tcheou. — Le catéchiste Pierre Pi a converti cette année une cinquantaine de familles. Cependant, il a mal ouvert cette station, parce qu'il a laissé adorer quelques individus mal famés, maintenant difficiles à éliminer.

4° Ou-fong-tchouan. — Cette station a été ouverte par le pharmacien Etienne Tchen. Il a d'abord converti quelques personnes qui sont venues le voir à Tsen-y. J'y ai envoyé un catéchiste, et il y a actuellement plus de cent familles adoratrices.

« 5° Je ne sais pas encore le nom du centre principal de ce 5° groupe. Je sais seulement que c'est dans le département de Tsen-y, et sur les confins du territoire de Jen-houai. Voici comment cette station s'est ouverte : trois hommes qui avaient adoré à Ta-ki-li sont venus

sont bien prévenus contre les chrétiens ; c'est un obstacle pour les conversions, il est vrai qu'on n'a pas encore beaucoup prêché.

Mou-tan. — Station qui offre peu d'espoir de s'agrandir. Les conversions se font de plus en plus rares. Les païens ne distinguent pas dans la famille Tcheou ceux qui sont chrétiens de ceux qui ne le sont pas. Il est vrai que quelques chrétiens baptisés ne valent guère mieux que les autres.

So-mi-koung. — Nouvelle station qui promet de s'agrandir. La population de ces quartiers est en général simple. Les quelques familles converties sont très pauvres. Il est difficile de leur faire apprendre la doctrine et les prières nécessaires. Il n'y a point de maison convenable pour la visite.

A dix ly environ des Tcheou, sur la route de Gieou-tchang, le catéchiste Kioung vient de faire une quarantaine de conversions. Ce sera une station de plus pour la visite prochaine.

Yun-hin-tchang. — Si on veut ouvrir ce marché, il est de toute rigueur que la mission loue ou achète une maison. Ces dernières années, d'un grand nombre d'adorateurs fort peu ont persévéré, faute d'un lieu de réunion pour la prière. Les maisons sont chères, on ne pourra pas s'en procurer à un prix modéré. D'autre part, pour éviter les troubles qui suivent ordinairement les mouvements de conversions à la foi, il faudrait un homme de l'endroit pour prêcher. Il y a quelques femmes néophytes bien bonnes.

Che-loung-men. — On peut maintenant prêcher sans crainte dans cette localité. La famille Li va mieux. La famille Ouang est bonne ; elle a montré du courage durant les derniers troubles. D'autres localités paraissent s'ouvrir à la foi. A Matiou-chang il y a 3 chrétiens qu'on n'a pas encore découverts ; ils s'appellent Houang, on ne connaît pas l'endroit où ils sont fixés.

Che-tsién-fou. — Chrétiens occupés du commerce. Leur salut en souffre. Ils aiment à voir le missionnaire, c'est la station peut-être où le prêtre est le mieux reçu. Plus tard, lorsqu'il y aura dans ces familles une ou deux brus bien instruites, on pourra les amener à l'uniformité de prières. La famille, qui anciennement était tiède, l'est encore. Il y a deux fumeurs d'opium. Les anciens adorateurs ne prient plus. Je n'ai pas eu l'occasion de faire prêcher dans cette ville ; je ne sais pas si l'on pourrait réussir. Il y a là un bon chrétien nommé Yuen, venu du Kiang-si, il y a quelques années ; si on voulait l'aider pour ouvrir une pharmacie, il pourrait en même temps s'occuper de l'œuvre des baptêmes. (*A.M.-E.*, vol. 546, p. 1065).

à Tsen-y me demander des prédicateurs pour les emmener dans leur pays. Je n'avais en ce moment là personne. Ils ont attendu 20 jours à l'auberge. Enfin j'ai pu envoyer Jean Sie et Tchao Ta-cheou. Ils y ont converti deux ou trois cent familles.

Au mois de mars 1868, lors de son départ de Tsen-y pour aller au Kouang-si, dont il était nommé supérieur¹, Mihières reçut une lettre d'un chef de rebelles, habitant la région de Se-lan fou, ancien affilié aux Tsin-lien-kiao, et nommé Tang, qui demandait à se faire chrétien. « Il ajoutait² que, précédemment il avait erré en entrant dans cette secte révolutionnaire dont il ne connaissait pas les tendances ; que maintenant, il voulait être sincèrement chrétien et il corroborait sa promesse par des paroles telles que celles-ci : « si ce n'est pas sincèrement que je me fais chrétien, que le Ciel m'anéantisse ! » Il promettait que 500 familles, c'est à-dire tout son bourg, embrasseraient la foi avec lui ; qu'ils n'étaient plus rebelles et ne le seraient jamais plus. M. Mihières lui a répondu qu'il pouvait envoyer chercher des catéchistes, et il est parti pour venir à la capitale. »

Dès qu'il eut pris la succession de Mihières, Bouchard s'occupa des néophytes de Se-lan, qui envoyèrent à Kouy-yang un des leurs, Chen, avec son fils, pour prendre des informations. « Ils ont passé ici les fêtes de Noël, écrit Faurie³, ont écouté les instructions avec beaucoup d'avidité et paraissent bien impressionnés. Je les ai renvoyés vers les leurs avec une lettre de Pierre Ouang (ancien chef de la secte dans ces contrées). Celui-ci, qui connaît bien les lieux et les personnes, assure qu'il va venir d'un coup au moins dix mille familles, que lui-même avait enrôlées dans la secte, et qui ont grande foi en ses paroles. »

Les conversions ne furent point, et de beaucoup, aussi nombreuses que le faisait espérer Pierre Ouang, elles se réduisirent à quelques dizaines, et encore fallut-il longtemps pour les instruire et les baptiser.

En 1869, Bouchard développe la station de Lo-men-tchen et ouvre celles de Siao-ho-keou, Yang-tsen-keou, Mou-lin, aux environs de Tsen-y. On pourrait dire d'ailleurs que Bouchard avait l'habitude des succès apostoliques. Il avait remué Tong-tse, Jen-hoai, Eulang pa et toute la région. Disons ces faits en quelques mots.

En 1864 et 1865, aidé du catéchiste Ki, il fonde les stations de Po-teou-ho dont la famille Jouan était le soutien.

En 1866, à Ki-kiang il entraîne plusieurs centaines de païens vers

¹ *Histoire des missions de Chine. Mission du Kouang-si* par A. Launay, p. 106.

² *Journal de la mission*, 31 mars 1868.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 1730. Mgr Faurie aux dir. du Sém. 1^{er} janv. 1869.

le catholicisme ; il ébauche plus de 20 petites stations ; à Lao-ou ki, il compte une quarantaine de néophytes ; il a pour aides principaux Sie et Tcheou San-kong ; le second instruit les familles que le premier a converties ; il se sert également d'un ancien commandant des rebelles, Se, et de son secrétaire Ou Chen-ou. Voici comment eut lieu la conversion de ce dernier : rentré dans son village à Heou-chan, il se sentait continuellement poursuivi par le souvenir d'une parole qu'il avait entendu prononcer à un autre chef de rebelles, Pe Fou-tze : « Nous pourrions être vaincus, mais une religion plus forte viendra. » Ayant fait un voyage à Su-yang, il reçut du pharmacien de la paroisse un catéchisme et un livre de prières ; il les lut : « Tiens, fit-il, après réflexion, mais c'est la doctrine dont nous parlait Pe Fou-tze ; elle doit être bonne. » Il se renseigna et apprit qu'à Tsen-y habitait un prédicateur de cette religion ; il alla le voir, et, satisfait des explications que Bouchard lui donna, il accepta de prendre rang parmi les adorateurs. Retourné dans son pays, il se fit le zélé propagateur de la doctrine chrétienne, et c'est à lui que le missionnaire dut de fonder plusieurs stations aux environs de Mei-tan.

Grâce à Bodinier, chargé d'Eul-lang-pa¹ et de Jen-hoai, nous connaissons exactement l'origine de ce district. Le récit est plein de détails qui mettent dans leur jour véritable la situation de cette région, et même d'une partie de la mission du Kouy-tcheou ; car les faits qui s'y passèrent se sont répétés ailleurs sous une forme ou sous une autre, et l'on y voit avec précision l'état d'âme des païens qui demandaient à entrer dans l'Eglise catholique.

Le pays d'Eul-lang-pa et de Jen-hoai est habité par des Chinois turbulents et avides ; de la dispute aux coups, des coups aux meurtres,

¹ Le marché d'Eul-lang-pa est situé au confluent de deux rivières. La principale vient de Tong-tse ; les eaux qui chaque année inondent la plaine de Tong-tse jusqu'à la hauteur des créneaux des murailles, et s'engouffrent dans la fameuse caverne du Hou-lon-tong, arrivent à Eul-lang-pa après une vingtaine de lieues de parcours et vont se jeter à Eul-lang-tan, dans la grande rivière de Jen-hoaitin qui coule de l'est à l'ouest.

La seconde rivière d'Eul-lang-pa n'est qu'un petit affluent de celle-ci et n'a que 5 à 6 lieues de longueur, elle coule du nord au sud en passant par le marché de Ho-pa-tchang.

Il y a un Chang et un Hia Eul-lang-pa. Hia Eul-lang-pa est au confluent des deux rivières. Sur la rive droite, se trouve le marché ; là tout le monde s'appelle Tchong. A Chang Eul-lang-pa, tout le monde s'appelle Li. Les deux endroits sont séparés par une raide montée de 3 kilomètres.

Eul-lang-pa se trouve à 14 lieues de Jen-hoai hien, à 19 lieues de Tong-tse, à 30 lieues de Tsen-y, à 54 lieues de la capitale du Kouy-tcheou. (*A. M.-E.*, vol. 549¹, pp. 413-456. Notes pour servir à l'histoire d'Eul-lang-pa.)

la distance n'est pas longue. A cette époque les aventuriers étaient plus nombreux que jamais.

Ce fut parmi eux que se trouvèrent les premiers néophytes, ils étaient quatre. Nous connaissons le nom de deux seulement : Lo Fong-san et Ly Se-man ; ils habitaient aux confins du Eul-lang-li, sur les limites de la préfecture de Tsen-y et de la sous-préfecture de Jen-hoai. Trois d'entre eux, accusés de meurtres et de pillages, crurent pouvoir éviter d'être arrêtés en embrassant le christianisme ; ils hésitaient encore, quand une aventure arrivée à l'un d'eux, Ly Se-man, les décida complètement¹. « Ly Se-man était parti pour Tsen-y, avec une provision d'opium qu'il voulait vendre. Les droits d'octroi étant très considérables pour cette marchandise, il prit une route de traverse pour éviter la douane. Malheureusement pour lui, les gens de la douane, qui connaissaient sans doute ce genre de fraude, avaient établi une succursale sur la petite route, et Ly Se-man tomba de Charybde en Scylla. Mais, au lieu de lui demander le taux ordinaire, on lui confisqua tout, sous prétexte qu'il avait voulu frauder. Il vint donc à Tsen-y fort marri de son affaire. « Fais-toi chrétien, lui dit quelqu'un, tu es bien sûr de recouvrer ton opium ! — Qu'est-ce que c'est que d'être chrétien, dit Ly ? — Etre chrétien, c'est être chrétien, voilà ! Qu'est que ça te fait, pourvu que tu recouvres ton opium ? » Finalement on l'introduisit auprès de Tchen Siao-min, procureur de l'église de Tsen-y. Se-man, en lui exposant son affaire, eut soin de mettre la raison et la justice de son côté, et de plus, assura que si l'Eglise était assez puissante pour lui faire rendre son opium, non seulement lui, mais sa famille et la majorité des habitants de son pays embrasseraient la religion chrétienne. » Tchen Siao-min, mû sans doute par l'espérance de procurer tant de conversions, s'occupa de cette affaire, que peut-être il croyait juste, alla trouver le chef de la douane et arrangea les choses de manière à faire rendre tout l'opium, sans même retenir les droits ordinaires. Le missionnaire de Tsen-y, Mihières, ne sut rien de tout cela ; Tchen Siao-min n'avait pas l'habitude de l'avertir de ces petites choses.

Ly Se-man, de retour chez lui, raconta son aventure, exalta la sainte Eglise et prêcha si bien à la païenne que le pays en majorité se décida à se déclarer partisan de la religion du Seigneur du ciel. Les trois autres païens, dont nous avons parlé, furent du même avis et l'on se décida à envoyer chercher des catéchistes.

Mercusot, chargé du Tong-tse, administrait également les stations du Ta ki-li, où beaucoup de villages s'étaient récemment déclarés chrétiens. Lo Fang-san, alla le trouver et lui dit que ses com-

¹ A. M.-E. vol. 549¹, p. 413 et suiv.

patriotes en masse voulaient embrasser le catholicisme. Le missionnaire devait retourner à Tsen-y, il emmena Lo Fang-san avec lui, et le présenta à Mihères. Ce dernier hésita quelques semaines, craignant des procès, des affaires véreuses, etc., enfin il se décida à envoyer des catéchistes ; ce furent Jean Sie Koue-hiuen et Tchao Joukieou. Ils quittèrent Tsen-y et arrivèrent à Lo-kia-tchai. chez Lo Fang-san, le 3 décembre 1867.

En moins de deux mois, 500 à 600 familles des environs eurent adoré entre les mains de Jean Sie : Lo-kia-tchai, Geo-kia-yuen, Tse-tsen, Ho-che-kang, Koan-mou-gai, Che-koan-teou, Kao-kia-gao, etc., etc., furent les principaux villages où eurent lieu ces adorations.

« Mais il est inutile de dire que, pour un grand nombre, embrasser la religion chrétienne se réduisit à la simple formalité de l'adoration et de l'inscription de son nom et de son habitation sur un registre qu'avaient ouvert les catéchistes. Ce fut le petit nombre qui déchira les tablettes païennes et les remplaça par les tablettes chrétiennes.

« Une circonstance vint encore ajouter à l'entrain des adorations en masse. En ce temps-là, la sous-préfecture de Jen-hoai était occupée par Lieou Ke-gan, mandarin musulman. Il avait été chargé de réparer les murs de la ville et de rebâtir le prétoire, détruits précédemment par les rebelles.

« Pour payer les frais de ces travaux, les impôts avaient été augmentés, et Lieou Ke-gan les exigeait avec sévérité. Et comme les chefs des gardes nationales et les satellites voulaient aussi en avoir leur part, de tous côtés on se plaignait des vexations et des concussions à propos de cet impôt. Jean Sie se chargea d'aller faire des représentations au mandarin au nom des chrétiens : il partit pour Jen-hoai en janvier 1868. Lieou Ke-gan accueillit très bien sa requête, rejeta la faute sur les chefs des gardes nationales, protestant que son intention n'était pas d'opprimer le peuple. Dès lors, les satellites et les gardes nationales n'osèrent plus molester les nouveaux adorateurs. On alla même jusqu'à dire que quiconque se faisait chrétien était exempt de l'impôt ordinaire : erreur contre laquelle protestèrent les catéchistes, sauf un seul.

« Leurs protestations furent plus ou moins écoutées, et les païens, séduits par l'espoir de ne pas payer d'impôt, vinrent plus nombreux que jamais demander à embrasser le christianisme.

« Lo Fang-san, voyant un tel mouvement d'adorations, songea aussitôt à en profiter au mieux de ses intérêts. Il se constitua entremetteur entre les postulants et les catéchistes, exigeant 20 taëls de celui-ci, 10 de celui-là, selon leur fortune, quelques centaines de

sapèques des plus pauvres ; puis il vendait les calendriers, réclamait un cadeau pour afficher la tablette chrétienne sans compter le dîner. Heureusement, malgré ses efforts pour cacher ses manœuvres, il fut bientôt découvert, dénoncé publiquement par les catéchistes, et son commerce tomba vite. Il n'en resta pas moins des doutes et des soupçons dans l'esprit de quelques gens simples. « Pendant ma visite de Che-kouen-teou, en décembre 1869, continue Bodinier, j'envoyai mon catéchiste, Vincent Ky, visiter chaque famille adoratrice à domicile, et inspecter si on avait bien affiché la tablette chrétienne. Il arrive chez un bon vieux, et en entrant, voyant la tablette païenne, il lui en fait le reproche. « Je suis trop pauvre, dit le vieux pour être chrétien. — Comment cela ? Tu n'as pas quelques sapèques pour acheter une feuille de papier rouge ? — Si ce n'était que le papier, ce serait facile, mais il faut acheter une poule et du vin pour le dîner du catéchiste, et lui donner une ligature par dessus le marché. Impossible ! je suis trop pauvre. » Ky partit d'un éclat de rire, et après s'être moqué de la crédulité du bonhomme, promit de lui écrire et de lui afficher sa tablette gratuitement. « Ah ! si j'avais su cela plus tôt, s'écria le vieillard, il y a longtemps que je serais en règle ! »

Une querelle entre Ly-hoa, le chef des gardes nationales de Eul-lang-pa, et plusieurs familles riches, dont la première était celle de Ly Tchen-tao¹, vint encore compliquer la situation. Sous prétexte de faire payer l'impôt, Ly-hoa voulait extorquer de l'argent à ces familles, et comme elles refusaient, il appela quelques bandits chez lui et annonça qu'il irait attaquer et piller ceux qui ne paieraient pas. Ly Tchen-tao déclara qu'il se défendrait ; puis, pour mieux réussir, il se dit qu'il serait bon de suivre cette religion du Seigneur du ciel, dont tout le monde parlait, et que plusieurs de ses amis avaient voulu embrasser.

Sur ces entrefaites, février 1868, le mandarin Lieou Ke-gan fut changé et Tan Tchong-lien le remplaça. Aussitôt, Ly-hoa dressa une accusation contre les familles qui voulaient se faire chrétiennes, disant que non seulement elles refusaient de payer l'impôt, mais encore qu'elles avaient levé l'étendard de la révolte, rassemblé des soldats, fait un camp retranché, etc. Le chef de Sang-mou-ya, Tchen Chao-ki, chargé de recueillir les impôts par le mandarin, joignit ses accusations à celles de Ly-hoa.

Soit qu'il eût aux faits portés à son tribunal, soit pour tout autre motif, le sous-préfet Tan Tchong-lien partit pour Sang-mou-ya avec quelques soldats. Eul-lang-pa se trouvait sur sa route et il annonça qu'il viendrait coucher dans la maison de Ly-hoa.

¹ Ly-hoa et Ly Tchen-tao demeuraient à Chang Eul-lang-pa.

A cette nouvelle, Ly Tchen-tao courut à Che-kouan-teou auprès du catéchiste Sie et le conjura d'aller à Eul-lang-pa en même temps que le mandarin : « Tout le monde, disait-il, était chrétien, et avait déjà déchiré les tablettes païennes. » Sie partit immédiatement et arriva à Eul-lang-pa en même temps que le sous-préfet. Tous les chefs des gardes nationales des environs étaient réunis chez Ly-hoa ; on savait que Eul-lang-pa s'était déclaré chrétien, qu'un chef de religion était venu, et chacun était curieux de voir comment cela tournerait. Jean Sie, ayant mis le chapeau de cérémonie, alla rendre visite au mandarin, qui le reçut fort aimablement. Tan Tchong-lien, avant d'être nommé sous-préfet de Jen-hoai, avait occupé le poste de sous-préfet de la capitale (Kouy-tcheou lien), position qui le mettait en fréquents rapports avec Faurie et Vielmon. Sie n'eut pas de peine à lui prouver que les nouveaux chrétiens n'avaient aucune envie de se révolter, qu'ils consentaient parfaitement à payer les impôts comme tout le monde, mais qu'ils ne voulaient pas se laisser gruger par le chef de la garde nationale. A ces mots Ly-hoa et Tchen Chao-ki entrent dans la salle pour accuser les chrétiens ; mais le mandarin, sans même leur laisser le temps d'ouvrir la bouche : « Sortez d'ici, cria-t-il d'un ton de colère. Je suis occupé à parler avec le catéchiste Sie ; qui ose venir nous interrompre ? »

La renommée eût bientôt dit partout que le mandarin écoutait plus les paroles des catéchistes que celles des chefs des gardes nationales. Et quand on vit la tranquillité régnant à Eul-lang-pa et Ly-hoa réduit à l'impuissance, les adorations se multiplièrent et se poursuivirent pendant quelques mois avec enthousiasme.

« Sie s'établit dans la maison de Ly Tchen-tao : on remplissait la grande salle de la maison d'autant de monde qu'elle en pouvait contenir ; et les prières de l'adoration récitées, on faisait évacuer pour faire entrer de nouveaux adorateurs et recommencer la même cérémonie. Les cahiers où s'inscrivaient les noms des adorateurs formèrent bientôt des volumes. Mais hélas ! pour le plus grand nombre, cela se borna à une pure cérémonie. D'ailleurs, où trouver des catéchistes pour enseigner la doctrine et les prières ? Sie était seul avec Tchao. Il faut dire que le grand nombre avait bonne volonté d'apprendre ; mais les moissonneurs ont manqué pour récolter une si abondante moisson, et l'homme ennemi est venu semer l'ivraie à pleines mains dans le champ du père de famille.

« Il est impossible de citer les noms de tous les villages renfermant des familles adoratrices. Disons seulement que ces familles étaient répandues dans la vaste région qui porte le nom de Eul-lang-li, surtout autour des cinq marchés suivants : Eul-lang-pa, Sang-mou-

tchañg, Tcheou-kia-tchang, Ho-pa-tchang, Pe-lou-kang¹. Il y eut aussi des adorations, mais moins nombreuses dans le Gan-lo-li ; sur les bords du fleuve de Jen-hoai tin, à Kouy-tcheou-pin et à Lin-kia-kang ; il y en eût jusque sur les frontières du Su-tchuen, à Koan-tou-tang, et près de Tou-tchen, à Gai-tchai. Il serait difficile de fixer le nombre de ces adorateurs.

« A la vue de ce mouvement vers la religion chrétienne, Jean Sie avait écrit aux missionnaires de Tsen-y pour demander des catéchistes, et Tchao porta la lettre pour donner les explications nécessaires. Le missionnaire n'avait absolument aucun catéchiste sous la main, il crut pouvoir confier cette délicate fonction à un catéchumène Kou Yu-tang, dont Bodinier nous a conservé le portrait moral tracé en ces termes : « Kou Yu-tang n'était qu'un adorateur de quelques mois, et n'avait pas encore été admis au baptême. Jadis, au service des rebelles qui lui avaient coupé les deux pouces, il s'était fait chrétien, probablement pour trouver une position ; il est permis de douter qu'il eût la foi et qu'il comprît et sût bien la doctrine qu'il venait enseigner. D'un caractère fier, son orgueil était encore augmenté par sa connaissance de la littérature chinoise qui était du reste remarquable : il a fait une pièce de vers sur la religion qui est restée célèbre à Eul-lang-pa. Beau parleur, doué de beaucoup d'aplomb, il avait tout un assemblage de qualités brillantes, fort propres à éblouir les gens des campagnes qui n'ont jamais rien vu.

« Il ouvrit une école à Eul-lang-pa dans la maison de Ly Tchen-tao. Mais il eut bientôt pris un pied mandarinal dans le pays ; son école était comme un prétoire où affluaient les gens de tous les environs pour demander sa protection pour ceci, une recommandation pour cela : « Les catéchistes de l'Eglise, disait-il, s'ils ne sont pas égaux aux préfets, vont au moins de pair avec les sous-préfets. » « Faites-vous chrétiens, disait-il encore, vous n'aurez ni impôts, ni amendes à payer ; si vous avez des procès, au lieu de ligatures, il ne faudra dépenser que quelques centaines de sapèques ; si on vous vole un brin d'herbe, je vous rendrai un globule et la plume de paon² ».

¹ On compta aussi un certain nombre de conversions à Kao-tchai et à Li-mou-tchai. (*A. M.-E.*, vol. 549j, p. 1772, 1775.)

² Palissier, chargé depuis de longues années du district de Eul-lang-pa, écrit des appréciations et des faits analogues : « Malheureusement le P. Mercusot ayant à administrer tout le district de Tong-tse ne pouvait pas être partout avec ses catéchistes, et Dieu sait cependant si ceux-ci auraient eu besoin de surveillance. Pour eux, tout devint vénal ; voulait-on se faire chrétien ? il suffisait d'y mettre le prix ; un diner si l'on était pauvre ; un présent plus considérable, si l'on était riche. Je tiens de source certaine, qu'une famille, la plus nombreuse, la plus riche et la plus considérable de la contrée, fut refusée à l'adoration pour n'avoir pas voulu donner

« On croyait à ses promesses et l'on venait en masse faire la cérémonie de l'adoration. C'est étonnant et cependant ne voit-on pas tous les jours en Europe des déclamateurs promettre des choses impossibles à donner et capter la confiance de milliers de gens que l'on dit plus civilisés et plus intelligents que les Chinois.

« Il est triste, d'avoir à raconter ces choses, et pourtant elles ne sont pas exagérées. Dans la suite, quand le missionnaire put venir lui-même avec quelques bons catéchistes, on disait partout : « La doctrine de la sainte Eglise a changé : on ne nous prêchait pas cette doctrine là au commencement. »

Hâtons-nous de dire d'ailleurs que le catéchiste Jean Sie ne marchait pas sur les traces de Kou Yu-tang. Très conciliant, n'offensant personne, ne brusquant rien, sachant arranger les affaires les plus délicates, il n'éloignait pas les néophytes de leurs obligations légales, et si l'on avait eu un reproche à lui faire, c'eût été d'avoir un enseignement un peu vague ; encore si on le lui eût fait observer, il aurait répondu qu'il agissait ainsi pour ne pas effaroucher les païens, qui allaient vers lui en grand nombre.

« Le jour de Pâques, 12 avril 1868, il reçut à l'adoration tous les gardes nationaux de Yu-long, représentant environ 300 familles, ayant à leur tête leur chef Tchen Kien-san, jeune homme de 25 ans, lettré, habile parleur, ambitieux et désireux de s'enrichir.

« Tchen Kien-san, en se déclarant chrétien, avait surtout en vue de chercher une protection temporelle dans l'Eglise. En ce moment, en effet, les chefs du grenier à riz de Sang-mou-ya cherchaient à extorquer à lui et à ses gardes nationaux de l'argent au sujet de l'impôt ; de plus une haine particulière existait entre lui et un autre chef de ce même grenier à riz. Une douzaine d'années auparavant, le père de Tchen avait réuni des partisans et pillé ce village de Sang-mou-ya¹. »

Plusieurs difficultés surgirent. Un nouvel adorateur, Ho-fou, fut arrêté et jeté en prison ; un autre adorateur, Yang Siang-fa, avec un de ses parents, Lo Hien-ouan, rassembla plusieurs centaines d'hommes

une belle mule au catéchiste. » (*A. M.-E.*, vol. 549¹, p. 178, — M. Palissier à Mgr Guichard, 6 mars 1890).

Les néophytes avaient également des idées particulières sur la manière de faire des conversions. « J'ai grand peine à retenir le chef de la garde nationale de Tchay-tang, écrit Mercusot. Il ne veut pas qu'il reste un seul païen sur tout le territoire soumis à sa juridiction, et pour atteindre ce but, il ne voudrait pas seulement les moyens de persuasion trop lents à son gré. Il voudrait forcer son monde à se faire chrétien. Il voudrait aussi mettre à l'amende tous ceux qui ne viendront pas à la messe le dimanche. Je m'efforce d'éclairer son zèle, mais il est difficile de le retenir. » (M. Mercusot à Mgr Faurie, Tong-tse, 13 octobre 1867. Citée dans le *Journal de la mission*, octobre 1867.)

¹ Situé à trois lieues au nord de Eul-lang-pa.

pour le délivrer et piller le riz. Kou Yu-tang, qui connaissait leur dessein, ne fit rien pour les empêcher de le mettre à exécution. Le pillage projeté eut lieu le 1^{er} mai. Trois soldats qui avaient voulu se défendre furent tués, d'autres furent blessés ; enivrés de leur victoire, les assaillants allèrent à un li de distance piller la maison d'un chef de la garde nationale de la campagne de Sang-mou-ya, nommé Si Len-yuen.

« Ce fut là, comme on le voit, une œuvre de païens et non de chrétiens. Car sont ils chrétiens ceux qui n'ont jamais entendu prêcher la doctrine chrétienne, et n'ont adoré que depuis 18 jours ? Et de plus, parmi cette nombreuse troupe qui, sous les ordres de Tchen, se livra au pillage, la moitié au moins était composée de païens. Pas un seul de ceux qui sont devenus plus tard de vrais chrétiens et ont reçu le baptême ne se trouvait mêlé à cette triste expédition. »

A la nouvelle de ce pillage, le sous-préfet de Jen-hoai rassembla quelques centaines de soldats et se rendit en toute hâte à Eul-lang-tan, d'où il comptait fondre sur les chrétiens.

Piller le grenier à riz, enlever l'impôt sont des crimes graves, sans parler de plusieurs hommes tués dans l'affaire. Tchen Hien-san et les autres nouveaux adorateurs le savaient bien, ils savaient aussi que l'affaire n'en resterait pas là. Ils commencèrent à s'organiser pour une défense armée ; ils achetèrent de la toile pour faire les drapeaux, se munirent de poudre, dressèrent la liste des familles qui devaient fournir le riz et autres objets ou provisions nécessaires aux soldats ; cela frisait la révolte ouverte.

Heureusement Jean Sie accourut et y mit ordre. Il se trouvait à Che-kouen-teou pendant le pillage ; mais le fait s'était passé si vite et si précipitamment qu'il ne l'apprit qu'après que tout fut fini. Il accourut aussitôt à Eul-lang-pa et commença par se faire livrer la liste des quasi-révoltés et la jeta au feu. — « Comment, dit-il, vous voulez donc mettre le comble à votre faute en vous révoltant ? Que diraient les mandarins, et qu'advierait-il de vous, si de pareils documents tombaient entre leurs mains ? »

« En même temps il écrivit au sous-préfet Tan pour le prier de ne pas croire que les chrétiens voulussent se révolter ; qu'il répondait d'eux, et qu'il se faisait fort de livrer les coupables qu'on demanderait, sans qu'il tût besoin de venir envahir le pays avec des soldats. Tan Tchong-lien demanda qu'on livrât Tchen Hien-san, Yang Siang fa et Lo Hen ouan. Sie se porta caution pour eux, et le mandarin s'en retourna dans sa sous-préfecture. Sie alors fit un raisonnement à la païenne et se dit qu'il fallait pour le triomphe de l'Eglise et la plus grande propagation de la foi dans ces parages, que les coupables ne fussent pas condamnés et sortissent victorieux de cette affaire. Pour cela il n'y avait qu'un moyen, c'était de tromper l'évêque et les mis-

sionnaires, en leur faisant croire que le bon droit était du côté des chrétiens et les torts du côté de leurs adversaires, c'est ce qu'il fit.

« Il ne fut pas le seul. Lorsqu'au mois d'octobre de cette même année, M^{sr} Faurie alla en visite pastorale à Tsen-y, le procureur du presbytère, Tchen Siao-min, fut envoyé à Eul-lang-pa pour faire une enquête. C'était un homme à conscience large : il vit, jugea et parla comme Jean Sie et conseilla de patronner ces mécréants. Tous les deux n'eurent pas assez de foi et de bon sens pour comprendre que le catholicisme tire sa force de la vérité, et qu'il était plus avantageux pour lui que les coupables fussent punis selon les lois. Quant à Kou Yu-tang, il fut rappelé à Tsen-y par Bouchard et cassé de sa charge de catéchiste. Tchen Hien-san et Yang Siang-fa, du côté des chrétiens, et Tchen Chao-ki, du côté des païens, furent emprisonnés à Jen-hoai à la fin de décembre 1868, pour y attendre leur jugement.

« Une réflexion vient naturellement à l'esprit en lisant cette relation : pourquoi n'a-t-on pas envoyé plus tôt un missionnaire à Eul-lang-pa ? Le missionnaire étant présent, Kou Yu-tang n'aurait jamais osé dire des faussetés comme il le fit. Mais il n'y avait personne de disponible, et ce ne fut qu'au mois de janvier 1869, que M^{sr} Faurie ayant fait venir M. Lebrun pour tenir le poste de Tong-tse, M. Mercusot put se mettre en route pour Jen-hoai hien et Eul-lang-pa.

« Ajoutons une autre raison ; les catéchistes, alors à Eul-lang-pa, pressaient fort peu pour avoir avec eux un missionnaire européen, dont la présence les aurait sans doute gênés. Si les inconvénients passés peuvent servir à prévenir les inconvénients à venir, plaise à Dieu que cette relation ait cette utilité !

« Ce fut le 16 janvier 1869 que M. Mercusot arriva à Jen-hoay-hien. Il était accompagné de deux catéchistes Vincent Ky Koue-yong, et Martin Sieu Hay-chan ; deux autres le suivirent de près Pierre Kong et Louis Tchen Kouang-yn. Ils allèrent se loger dans une auberge non loin du prétoire¹.

¹ L'intention de M^{sr} Faurie était de fonder une pharmacie à Jen-hoay ; mais une connaissance plus complète de cette petite ville fit changer ce plan à M. Mercusot.

Jen-hoay avait été ruinée par les rebelles, elle ne s'était pas relevée et ne se relèvera peut-être jamais parce qu'il n'y a aucun commerce.

On n'y trouve que le mandarin, ses satellites et quelques auberges.

Vincent Ky, en prenant des informations, trouva qu'il n'y avait que deux enfants à la mamelle dans toute la ville : une pharmacie aurait donc été bien inutile.

Songeant à l'avenir, Bodinier ajoutait :

« L'endroit le plus propice pour établir cette pharmacie serait Mao-tay-tsen qui est un port à sel très commerçant et très populeux sur la rivière de Jen-hoay-

« A leur arrivée, les mauvaises dispositions des esprits de cette ville de satellites se manifestèrent de plusieurs manières ; on traçait des croix dans les rues et dans les places. Quand M. Mercusot allait voir le mandarin, on répétait en riant autour de sa chaise :

« Chen eul fou, Ma-ly-ya. Je vous salue, Marie ».

— Bravo ! leur dit Jean Sie, vous chantez très bien nos prières. Quand vous suivrez notre religion la moitié de l'ouvrage sera fait ; il n'y aura plus qu'à apprendre un peu de doctrine et vous serez de bons chrétiens.

« Cette plaisanterie les fit taire. M. Mercusot répandit le bruit que ceux qui traçaient des croix deviendraient infailliblement chrétiens ; les croix cessèrent bientôt.

« Depuis mon arrivée ici, écrit M. Mercusot le 30 janvier 1869, les affaires n'ont guère avancé. J'ai vu deux ou trois fois le mandarin, il est très indisposé contre les chrétiens qui en pillant le grenier lui ont fait perdre plus de mille mesures de riz. Je ne serais pas éloigné de croire ce que l'on affirme ici qu'il a fini par accepter les mille taëls que Tchen lui offrait avec tant d'instance. Autrefois il se flattait devant nos gens d'être pauvre, il n'en parle plus maintenant.

« Les bruits les plus extravagants courent ici sur les Européens ; ils ont des yeux ronds énormes, un nez d'un demi pied tout au moins ; pas de genoux, ce qui fait qu'ils ne peuvent marcher, mais en revanche ils sont intrépides dans l'eau. etc., etc. Aussi ne veut-on pas croire que je sois Européen ; je suis du Su-tchuen, dit-on. Soit ! j'y consens volontiers.

« M. Mercusot quitta Jen-hoay le 31 janvier ; on parlait déjà très fort de le piller lui et ses gens s'il ne partait pas vite. Il s'arrêta quelques jours à Che-kouen-teou. Dans cette station, déjà vieille d'un an, aucune des femmes n'avait adoré le vrai Dieu, ni appris la doctrine et les prières. Le missionnaire eut toutes les peines du monde à vaincre leur fausse honte et à leur faire accomplir la cérémonie de l'adoration.

« Le 8 février il quitta Che-kouen-teou et arriva à Eul-lang-pa. Il faut renoncer à décrire avec quel enthousiasme, quelle solennité, quelle profusion de poudre et de pétards il fut reçu. Plus d'un millier de néophytes s'étaient réunis pour cette cérémonie et attendaient le missionnaire au passage de la rivière à Hia Eul-lang-pa. Là, commencèrent les détonations de canons, fusils et pétards, et elles ne cessèrent plus qu'à Chang Eul-lang-pa. Ce n'était plus quatre hommes

tin. Ce port n'est éloigné de la sous-préfecture que de 6 kilomètres, assez près pour voir facilement le mandarin s'il en est besoin ; assez loin pour ne pas être incommodé de son voisinage. » (Notes de Bodinier.)

mais quelques dizaines d'hommes qui portaient la chaise, et autant qui tiraient aux cordes en avant, et autant qui poussaient à l'arrière,

« C'est pourquoi, dans sa première lettre datée de Eul-lang-pa, 14 février, M. Mercusot laisse voler sa plume au-dessus des nuages de fumée de poudre, et comme dit M^{sr} Faurie dans sa réponse, « sa prose devient poésie », c'est du Chateaubriand : « Je suis arrivé depuis une dizaine de jours dans le paradis terrestre ; c'est au-dessus de toute expression. J'invite Votre Grandeur et tous les confrères de la capitale à venir y faire un tour de promenade après dîner dans leurs moments de loisir. Honnis soient à jamais les détracteurs de ces contrées ravissantes ! vallons délicieux, campagnes charmantes, belles montagnes boisées, frais bocages, gens courtois et dociles, civilisés par la nature même, les femmes d'une retenue et d'une discrétion au-dessus de tout éloge, rien n'y manque ; c'est merveilleux ! »

« Deux jours après l'arrivée de M. Mercusot à Eul-lang-pa commençaient le nouvel an chinois et la 9^e année de l'Empereur Tong-tche. Tous les chrétiens un peu à l'aise se firent un devoir d'offrir quelque présent au missionnaire. Les jambons fumés accrochés en ordre aux cloisons entourèrent la chambre d'une guirlande plus agréable à l'œil chinois que la plus fraîche guirlande de fleurs.

« M. Mercusot commença aussitôt l'instruction des néophytes à l'aide de ses catéchistes. Le 3 mars, il descendit à Hia Eul-lang-pa dans la famille Tchong pour y faire les mêmes catéchismes publics. « Tous les jours, écrit-il, j'ai ici plus de cent personnes qui assistent au catéchisme. Dans les autres stations il en est de même. Il n'y a qu'à organiser un peu ces stations et ça marchera ; si on voulait être coulant, on pourrait dès aujourd'hui avoir plusieurs centaines de baptêmes. Quel dommage si cela venait à se perdre ? »

Pendant que Mercusot travaillait, une vierge, nommée Lieou, venait de Tsen-y à Eul-lang-pa pour enseigner le catéchisme aux nouvelles chrétiennes. Quand elle passa par Jen-hoai hien, une cinquantaine de satellites et d'habitants s'ameutèrent contre elle, l'insultèrent, forcèrent la porte de sa chambre, ouvrirent ses malles dont ils emportèrent le contenu ; la pauvre femme fut obligée de s'enfuir, et comme le chemin qu'elle suivit longe les remparts pendant quelque temps on lui jeta des pierres qui la blessèrent assez grièvement.

Bientôt le missionnaire fut atteint de la variole qui le conduisit aux portes du tombeau. Il guérit, mais incomplètement, et depuis cette époque, il fut presque toujours malade. Les yeux, les jambes et les bras s'affaiblirent, les nerfs le firent beaucoup souffrir¹, cependant

¹ « Il a été trop mal nourri chez les néophytes, écrivait Bouchard, il n'a eu à manger qu'un peu de riz avec quelques légumes salés, c'est ce régime suivi trop longtemps qui a délabré sa santé. »

il ne cessa de travailler que lorsque les forces lui manquèrent entièrement. Les premiers baptêmes furent administrés à Chang Eul-lang-pa, le samedi saint 27 mars 1869 ; 32 personnes reçurent le sacrement de régénération, parmi lesquelles Ly Tchen-tao qui prit le nom de Faustin.

La fête de Pâques fut célébrée solennellement dans la cour de la maison de Ly Tchen-tao, à peine assez grande pour contenir la foule des assistants. Lebrun leur adressa quelques paroles que Bodinier résume en ces termes :

« J'ai ouï dire que vous êtes tous de mauvaises gens, vous aimez à piller, à battre, à tuer : ce n'est pas bien. Maintenant il ne s'agit plus de tout cela : il faut vous corriger pour devenir de bons chrétiens. Autrement le bon Dieu ne vous bénirait pas ! »

« Le 6 avril, M. Mercusot quitta Eul-lang-pa pour aller instruire les néophytes de Ta-pin-chang. La station de Ta-pin-chang est remarquable par la simplicité et la bonhomie de plusieurs de ceux qui ont embrassé la foi. Jamais aucun soupçon n'est venu ternir leur réputation, jamais aucune affaire n'est venue troubler leur paix. Le missionnaire fut frappé de l'ardeur avec laquelle ils apprenaient la doctrine et de la foi vive qu'ils laissaient paraître. Plusieurs cultivateurs avaient planté l'opium ; ils surent que cette culture était défendue : leur opium était en fleurs, prêt à être récolté, ils l'arrachèrent sans hésiter. Aussi reçurent-ils le baptême au nombre de 34 le 11 avril 1869. »

C'est aussi pendant l'administration de Mercusot, que se fonda la station de Kouan-co-pa. Le maire de ce village, ayant entendu dire qu'il y avait une église à Tong-tse, vint pour la voir. Il fut bien reçu par le missionnaire qui lui donna des livres expliquant la doctrine chrétienne ; il les lut, les trouva excellents et déclara vouloir embrasser le catholicisme. On lui objecta qu'il fumait l'opium, et qu'on ne pourrait le baptiser tant qu'il en serait ainsi. Le néophyte se décida à cesser, il souffrit pendant une dizaine de jours de rompre avec cette habitude contractée depuis longtemps, puis la souffrance disparut, et dès lors, paraît-il, il ne sentit plus le besoin de fumer et ne fuma plus. Il fut baptisé peu de temps après avec quelques membres de sa famille et plusieurs habitants du village que lui-même avait convertis.

Bodinier, aidé par le prêtre chinois Tsiang, succéda à Mercusot en 1869 ; il essaya de mettre de l'ordre dans la confusion que les événements, les travaux, la maladie avaient engendrée.

Il commença par choisir des catéchistes éprouvés, il poussa les chrétiens à étudier la doctrine, lui-même récitait avec eux les prières. Il fit, famille par famille, la liste des catholiques, un millier et plus,

dispersés dans une vingtaine de stations ; enfin commença l'ère des baptêmes, deux cents et quelques dizaines en deux ans.

Le district de Su-yang doit son origine à Bouchard¹ ; une circonstance particulière et qui ne fut pas toujours heureuse pour le Kouy-tcheou l'y aida. Vers 1865, à la demande de Desflèches, le missionnaire acheta dans ce pays des terres pour le Su-tchuen Oriental. Plusieurs familles chrétiennes vinrent alors de ce Vicariat s'établir à Su-yang ; elles convertirent quelques païens ; peu à peu, d'autres familles, soit du Su-tchuen, soit du Kouy-tcheou, augmentèrent le nombre des catholiques, et la chrétienté de Su-yang fut fondée.

La station de Pao-lin-kiao se forma de la même manière. Un missionnaire du Su-tchuen, Vinçot, y envoya des fermiers ; des païens embrassèrent le christianisme, et on compta jusqu'à 102 fidèles, parmi lesquels un nommé Tcheou qui se montra très zélé pour l'instruction des néophytes. Non loin de Pao-lin-kiao, se trouve Mao-pa-tchoang où la famille chrétienne Tso vint s'établir² ; Pou-lao-tchang eut une soixantaine de néophytes³ ; Tchen-chang près d'une cinquantaine⁴. Voici, racontée par Palissier, l'origine de la station de Hoang-yu-kiao⁵ :

« Il y a près de trente ans existait un maire de village, ancien rebelle, la terreur de tout son quartier. Il se nommait Tchang. Grand fumeur d'opium, se battant, se chicanant à tous les marchés, sa réputation était donc plutôt faite de crainte que de respect.

« Entendant parler par un marchand de toile ambulant, appelé Lo, de la nouvelle religion implantée par des étrangers, il veut savoir ce que c'est. Il vient à Su-yang, est bien reçu par les catéchistes du P. Bouchard, puis il se rend à Tong-tse pour voir si c'est bien la même religion. Les catéchistes du P. Mercusot, sur sa mauvaise mine, essaient de le rebuter ; cependant sur ses instances réitérées, ils vont avertir le Père lui conseillant de ne pas le recevoir. « Pourquoi pas ? répond celui-ci, la grâce de Dieu est à tout le monde. » Il fait venir Tchang, l'exhorte, lui donne quelques livres, conseillant de les bien étudier et promettant d'envoyer un catéchiste. Sur ces entrefaites a lieu la première persécution de Tsen-y (1869), l'envoi

¹ Lors de la recrudescence de la révolte, Bouchard passa au Su-tchuen et, comme partout il portait le même zèle de convertisseur, il fonda plusieurs stations dans les environs de Pe-ko-chou.

² En quittant Hoang-yu-kiao.

³ Aujourd'hui la plupart sont allés ailleurs.

⁴ A. M.-E., vol. 549^k, p. 62. Journal de M. Jouishomme.

⁵ Cette station disparut peu après, lors des troubles de Tsen-y. (A. M.-E., vol. 549^k, p. 72. Journal de M. Jouishomme.)

• A. M.-E., vol. 549^b, p. 325. Lettre à M^{sr} Guichard, 4 mars 1892.

du catéchiste est retardé. La paix revenue, le Père se rappelle sa promesse, appelle le catéchiste Tchen, et l'envoie à la recherche de son néophyte ; après trois jours de recherches, Tchen le trouve, lui explique la vraie religion. Les principales familles de l'endroit se concertent, renoncent aux faux dieux, étudient leur catéchisme et quelques hommes viennent demander le baptême au P. Viret à Su-yang. Le vieux Tchang est trouvé assez instruit, mais pour éprouver sa foi, le Père exige qu'il se corrige de l'opium. Ce n'était pas chose facile ; enfin il promet et tient parole. L'année suivante, il est baptisé et avec la grâce du baptême devient apôtre. Il exhorte celui-ci, gourmande celui-là ; tout le monde apprend le catéchisme et les livres de prières avec entrain. A sa mort, au milieu de l'année 1891, la station comptait 250 chrétiens.

« Sa mort fut digne de sa vie régénérée. Vrai patriarche des temps anciens, sur le point de paraître devant Dieu, il fait appeler ses cinq fils, les exhorte longuement, leur fait promettre de rester toujours bons chrétiens, d'obéir au chef de la station, leur cinquième frère qu'il avait fait nommer maire de l'endroit, car depuis deux ans, il avait renoncé aux charges et dignités de ce monde pour ne plus s'occuper que du salut de son âme. »

Gréa s'installa à Su-yang en 1866, il commença la station de Tchen-chang et développa celles de Hoang-yu-kiao et de Ou-fong-tchoang¹. En 1868², Chemier forma la station de Chan-pin. Jouishomme en a raconté l'origine, le développement et la disparition³ : « Les habitants de Chan-pin étaient en procès avec un petit chef de garde nationale qui leur faisait des misères, leurs procès ne finissaient pas. Les Yu allèrent consulter un de leurs parents, un Yu bachelier. Ce Yu leur dit : « Votre affaire n'en finira pas, il y a un moyen, l'Eglise est puissante, faites-vous chrétiens, elle vous aidera. » Sitôt dit, sitôt fait : les Yu se déclarèrent chrétiens ; avec la doctrine, vint la foi, et c'était une bonne petite station, 40 confessions, 40 communions ; gens simples, mais chicaneurs pour des riens. M. Chemier fit instruire ces Yu, il en baptisa deux ou trois ; M. Viret baptisa les autres. D'autres parlaient de se faire chrétiens, M. Viret faisait prêcher en plein marché, c'est alors qu'eurent lieu ses difficultés avec un mandarin, et tout fut perdu... il y avait 60 chrétiens. »

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1033. Esslinger à Lions, décembre 1871. Sous son administration, un catéchiste nommé Lin, s'enivre, fume l'opium, se conduit mal, se sert du nom du missionnaire ici pour se faire avancer 12 taëls, là pour prendre à l'église 7 ligatures.

² A. M.-E., vol. 549^k, p. 60. Journal de M. Jouishomme.

³ A. M.-E., vol. 549^k, p. 65. Journal de M. Jouishomme.

Chouan-long-tchang, Lo-tsen, Chang-tong, Hou-kia-chang, datent de la même époque et n'eurent pas plus de consistance.

Quant au district de Ou-tchoan, dans le nord-est, il fut inabordable pendant plusieurs années, étant entièrement séparé de Kouy-yang et de Tsen-y par des régions en pleine révolte.

« Nous avons fait plusieurs tentatives pour tâcher de pénétrer jusqu'à cette chrétienté, écrivait Faurie¹, et tout a échoué. Nous n'avons pu la faire visiter par aucune autre mission voisine, parce qu'elle est isolée de tous les centres chrétiens, et que d'ailleurs ces missions voisines avaient à peu près les mêmes obstacles que nous du côté des rebelles. On aurait pu y aller en contournant par le Su-tchuen et le Hou-nan ; mais ce voyage aurait nécessité des dépenses au-dessus de nos ressources ; et vu le petit nombre des missionnaires, un confrère n'aurait pu abandonner son district pour un aussi long temps. Ce voyage serait à peu près celui qu'il faudrait faire pour aller à pied, par des chemins difficiles et périlleux, de Paris à Bordeaux en passant par Saint-Petersbourg. »

V

Propriétés, oratoires et presbytères à Hin-y fou, Gan-chouen, Tchen-lin, Kouy-yang, Tsen-y, Tong-tse. — Cérémonies religieuses.

Pour compléter le récit des conversions et des fondations de chrétientés et avoir la physionomie matérielle des principales stations, nous allons, en suivant le même ordre, esquisser les installations d'églises, d'oratoires et de presbytères.

La station de Hin-y fou possède une très belle propriété, où un missionnaire pourra largement s'installer, mais il faudra attendre la paix qui seule permettra cette installation.

Dès 1862, la mission avait à Gan-chouen, une maison petite et bien tenue. Lorsqu'en 1865, le vice-roi Lao traversa cette ville pour se rendre au Yun-nan, il donna à la mission, nous l'avons raconté, un ancien prétoire devenu à peu près sans usage. Cette propriété demeura telle quelle jusqu'en janvier 1868. A cette époque, Vielmon partit pour Gan-chouen, afin d'aider Lamy, encore jeune missionnaire, à installer ce poste. Il avait l'intention d'élever une église dans la propriété donnée par le vice-roi. Quand il arriva dans la ville, on savait déjà le but de sa venue et de toutes parts on lui offrit des matériaux. Il n'avait pas d'argent, mais son esprit de foi

¹ *Journal de la mission*, septembre 1867.

prit libre carrière. « Dans l'embarras où je me trouve, écrivait-il à son évêque¹, je fais un engagement avec le bon Dieu ! Les conditions sont bien claires : s'il me procure de l'argent, c'est qu'il veut avoir une église à Gan-chouen ; s'il ne m'en procure pas, c'est que le temps n'est pas encore venu de bâtir cette église. Je crois inutile de demander l'avis de Votre Grandeur là-dessus, car si le bon Dieu veut que je lui fasse bâtir une église, ce ne serait pas bien de votre part de vous y refuser. »

Vielmon était de ceux qui mettent en pratique le proverbe : Aide-toi, le Ciel t'aidera. « J'entends dire, ajoute-t-il le 17 janvier², que le grand examinateur se prépare à rentrer à la capitale au nouvel an. Je voudrais le voir pour le prier de me prêter un peu d'argent. Mais on dit qu'il ne reçoit personne. Je lui envoie dire que j'ai besoin de le voir pour des affaires ; il me fait répondre qu'à midi il aura un moment disponible pour me recevoir. Je me rends chez lui à l'heure indiquée, et je lui expose les difficultés de ma position. Il répond plus que favorablement à ma requête. Il voudrait me donner 3000 taëls que nous lui paierions l'an prochain à la 3^e lune, à Tchong-kin. Je ne veux accepter que 1000 taëls, payables aussi au Se-tchouan, car nous n'avons probablement pas d'argent à Kouy-yang. Le grand examinateur me presse vivement d'accepter les 3000 taëls, disant qu'il faut bien cette somme pour bâtir une belle église. Vous voyez que ce haut fonctionnaire, tout païen qu'il est, aime à procurer la gloire de Dieu. Mais peut-être cherche-t-il plutôt son avantage. Il a entendu dire que la route n'est pas très libre et il aimerait mieux déposer ici son argent pour le toucher au Se-tchouan, que de s'exposer à le perdre en route. Toujours est-il que je suis heureux d'avoir trouvé ce mandarin si bien disposé. Sans lui, j'aurais été fort embarrassé. »

L'évêque ne partagea pas la manière de voir du missionnaire, il le lui dit dans une lettre que porta Thomas Sie et qui peut se résumer en cette ligne : « La mission est trop pauvre. Gan-chouen attendra. »

Et malgré de nouvelles instances auxquelles Lamy joignit les siennes, Gan-chouen attendit. Le missionnaire dut se contenter de faire du provisoire. Il choisit, pour servir d'église, une maison composée de trois chambres « et d'ailleurs assez bien disposée, pour que les garçons et les filles des orphelinats puissent s'y rendre par un chemin particulier³. » Il y commença des réparations que Lamy acheva

¹ *Journal de la mission*, 11 janvier 1868, citant la lettre de M. Vielmon, du 9 du même mois.

² *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, 17 janvier 1868, citant la lettre de M. Vielmon du 9 du même mois.

³ *Journal de la mission*, mars 1868, citant la lettre de M. Vielmon du 16 mars 1868.

et dès lors le Ta-kong-kouan prit le nom de Tien-tchou-tang¹.

Dans les environs de Gan-chouen, à Lan-pa, village Y-kia, un néophyte, Gai Fong-yang, fit don d'un champ à la mission, afin qu'un oratoire y fût élevé. Comme le donateur était en procès avec son père², au sujet de ce champ, le jugement fut déféré au sous-préfet de Gan-pin qui, en 1872, trancha la question en faveur de la mission³.

Tchen-lin eut un presbytère acheté par Lions⁴ et un oratoire réparé et béni par lui en 1865⁵. Le tout coûta environ 300 taëls. La

¹ A. M.-E., vol. 5497, p. 459. Notes sur Gan-chouen par Lamy. Le missionnaire quitta alors la maison Hou-fou-pai, que la mission avait achetée 450 taëls et qui fut revendue. Voir *Planche IV* les plans de l'église et de l'orphelinat de Gan-chouen.

² Celui-ci avait donné le champ à la pagode Tchin-ouan.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 866. M. Largeteau à Mgr Lions, 22 mai 1872.

⁴ C'était une maison assez grande, près de la demeure des Sin-kia. (A. M.-E., vol. 549j, p. 1087).

⁵ Cette bénédiction solennelle avait bien un peu inquiété Lions ; (« car, dit-il, ma bourse était vide, et il fallait s'attendre à des dépenses assez considérables. Mon catéchiste qui était chargé de l'enseignement des Tchong-kia-tse, me tira d'embarras. « Père, me dit-il, je me charge des dépenses, mais il faut faire du solennel de 1^{re} classe. » Il prend un papier rouge, selon l'usage, pour les invitations, il l'envoie à tous les villages Tchong-kia-tse des environs, invitant les chefs de village à venir prendre part à la fête et à apporter en présent une légère contribution de tout le village (environ un sou par famille). Il ne devait pas venir de chaque village plus de 4, au plus 5 personnes. Les choses se passèrent ainsi, et la fête qui dura deux ou trois jours, fut vraiment solennelle. Environ un millier de convives y ont pris part. Le mandarin et les dignitaires de la ville y ont été invités. On y consumma 5 ou 6 charges de riz, etc. On brûla plus de cent mille pétards et quelques centaines de coups de petit canon, musique continuelle jour et nuit, ce n'est pas ce qu'il y avait de plus agréable.

« Il y eut plus de 100 tables ; les tables sont de huit services, il y avait 4 ou 5 tables de musiciens. Environ 100 villages d'indigènes y ont pris part (les plus éloignés n'ont pas eu la nouvelle à temps) ; leurs offrandes montèrent à 85 taëls, sans compter la poudre et présents de comestibles, le reste a été offert par les citoyens de la ville. En France, un repas de ce genre aurait coûté bien des mille francs ; ici il a coûté environ 100 taëls (7 à 800 francs). J'en fus quitte pour la peine ; je n'ai pas dépensé une sapèque, tout s'est passé honorablement. J'ai vu et exécuté pour la première fois, et peut-être pour la dernière les cérémonies mandarinales pour les grands dîners. Ce repas a retenti au loin et je ne pense pas qu'il ait porté tort à notre réputation et à notre sainte cause ; je me disais : « Si pour une petite mesure on fait tant de solennité, que sera-ce quand on bâtira une grande église ? » C'est que les circonstances ont amené tout cela ; c'est la conversion récente des indigènes qui en est cause ; je puis dire et j'ai dit : « C'est le repas donné par les indigènes. » Si les premiers de la ville y ont pris part, c'était surtout pour féliciter le noble étranger, mais les Tchong-kia-tse, c'était pour exalter notre sainte religion en présence des païens, bien qu'ils ne la connaissent encore guère mieux que ceux-ci ; enfin en voilà assez sur ce chapitre. (A. M.-E., vol. 546, p. 1906. Lettre à M. Albrand.) Les 300 taëls dépensés pour l'achat provenaient d'une amende impo-

ville ayant été prise par les rebelles et détruite en 1866, Lamy, qui voulait faire de Tchen-lin un chef-lieu de district, acheta, en 1870 ou en 1871, pour 26 taëls, les maisons de quatre familles ¹, « de sorte écrivait-il à Faurie ², qu'aujourd'hui nous possédons un vaste terrain qui n'attend que le moment de la paix pour voir surgir du milieu de ses ruines un oratoire dont les siècles rediront les merveilles. »

A Tsin-gai, où la ville donna une petite propriété, comme dommages-intérêts de la mort des séminaristes Tchen, Tchang, du fermier Lo et de Marthe Ouang, Esslinger fit, en 1867-1868, aménager un presbytère et un oratoire.

Kouy-yang était mieux partagé. Outre l'église Saint-Joseph construite par Albrand, réparée en 1861 ³, Faurie avait en 1863 bâti, près de l'évêché, une petite chapelle pour y conserver, selon les conseils du cardinal Barnabo⁴, le Saint-Sacrement ; il l'avait inaugurée le 8 décembre. En 1864, Vielmon construit une maison d'habitation pour l'évêque ; « on ne peut pas, dit-il, l'appeler un palais épiscopal, mais c'est une demeure convenable et assez commode ⁵. »

En 1866, Vielmon éleva au Lan-tang l'église Saint-Louis, dans l'ancien prétoire du général Tien. « Depuis deux ans, écrit Faurie ⁶, nous avons un besoin urgent de bâtir une église dans le sud de la métropole. On y dit la messe dans une grande chambre, et

sée par le vice-roi à la famille Ouang, qui avait soulevé une sorte de petite émeute, à propos du mariage d'une de ses filles avec Simon Hia, ancien catéchiste de M. Perny. (Journal de M. Lions, p. 263).

¹ Et également pour 200 taëls de champs. C'est dans cette propriété que se trouvait et que se trouve encore aujourd'hui une pierre de forme assez curieuse vénérée comme une idole.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1365. Lettre du 30 août 1870.

³ « J'enfonce le sanctuaire, et je bâtis la sacristie derrière, j'ajoute une tribune au fond de l'église qui pourra ainsi contenir le double de monde. Ce sera fini pour l'Assomption. On dit en ville que c'est Tien ta-jen qui nous fait cette réparation. Hélas ! il n'emploie pas si bien l'argent de l'Etat. » (A. M.-E., vol. 549^a, p. 217. Lettre de Faurie à Mihières, 1^{er} août 1861).

⁴ A. M.-E., vol. 549^b, p. 331. Lettre du 20 novembre 1861.

⁵ « Ou ta-lao-yé et les notables m'ont fait une supplique, et Kao Ta-jen, notre ami, a été député pour me la soumettre : ils me prient de laisser derrière notre maison une porte de communication pour le Kouy-yang-fou. Ils protestent que cette porte ne s'ouvrira pas même pour les gens du prétoire. Ce n'est que pour notre commodité et pour la leur ; afin que, étant au You-in-tang, nous ayons la faculté de monter au prétoire, et eux de descendre sans être obligés de faire le tour, afin aussi que les notables, réunis au prétoire, puissent avec facilité visiter l'établissement. J'ai cru devoir répondre aussitôt favorablement à une requête qui est pour nous une marque d'intérêt. » (A. M.-E., vol. 546, p. 1503. M. Vielmon à M^{sr} Faurie, 17 août 1864).

⁶ *Journ. de la mission*, 25 août 1866.

⁷ *Journal de la mission*, 23 septembre 1866.

la plupart des fidèles se tiennent dans la cour, ce qui n'est pas commode quand il fait froid ou mauvais temps. Nous avons réuni peu à peu quelques matériaux. Malgré la gêne où nous nous trouvons, malgré la cherté de toutes choses, nous avons pu en venir à bout sans détriment pour aucune de nos œuvres. Nous avons été forcés de dépenser pour des besoins de première nécessité une partie de la somme de 4000 taëls, que notre Légation de Pékin nous avait fait adjuger pour bâtir cette église dans le prétoire du général Tien.

« Dès que nous avons pu rentrer dans nos fonds, nous nous sommes mis à l'œuvre. Les chrétiens ont fait l'impossible pour nous aider à venir à bout d'une entreprise si nécessaire. Ils ont contribué de leurs aumônes et de leurs travaux. Les plus grands enfants de la Sainte-Enfance, au nombre de 90, ont aussi travaillé tout l'hiver à déblayer le terrain, porter les briques, etc. Nous leur avons donné quelques mois de vacances à cet effet. Il y avait pour eux un avantage, c'est qu'en travaillant ils avaient moins froid ; car par suite du grand nombre d'enfants recueillis et de la cherté de la toile, nous ne pouvions donner à chacun qu'une chemise et un pantalon. Une autre source d'économie c'est que nous avons sur les lieux quelques matériaux. Le général Tien avait fait un joli jardin de plaisance, tout semé de petites montagnes artificielles formées de belles stalactites apportées de loin à grands frais. Nous avons jeté tout cela dans les fondements. Nous aurions bien aimé à conserver cet agrément, mais la nécessité n'a pas de lois. Ce jardin pittoresque est devenu une cour de récréation pour les enfants.

« J'avais en outre acheté depuis longtemps à très bas prix de magnifiques colonnes en bois de 15 à 18 mètres de longueur. Tout cela nous a mis à même de pouvoir, sans témérité, faire les plus gros ouvrages.

« Pour élever une église grande, solide, et à bon marché, j'ai imaginé une charpente qui forme naturellement un bâtiment à trois nefs, et demande peu de matériaux. La largeur totale est de 16 mètres. Une série de 6 charpentes semblables, placées à environ 4 mètres de distance les unes derrière les autres, et reliées par des poutres et des arcs-boutants, nous a donné une cage solide et bien assise de 25 mètres de long sur 16 de large. Autour de cette cage on a bâti un léger mur en briques qui ne supporte rien. L'intérieur a été plafonné en planches minces, de manière à former trois voûtes, le tout orné de peintures. Un joli clocher chinois, aussi en travail de charpente, s'élève au-dessus du sanctuaire ; les jolies fenêtres gothiques et les rosaces sont vitrées avec du papier. »

Les missionnaires exprimèrent le désir que cette église fût dédiée à saint Louis, par un double sentiment de reconnaissance et d'af-

fection envers l'empereur Napoléon III, dont la politique en Chine avait rendu tant de services aux missions en général et au Kouy-tcheou en particulier, et envers leur Vicaire apostolique qui portait le prénom de Louis.

La bénédiction se fit le 23 septembre 1866.

« J'ai pu réunir 10 missionnaires pour assister à la fête, dit Faurie¹. Je suis parti de l'église du nord et j'ai traversé toute la ville en grande cérémonie. J'étais assis dans un palanquin violet, revêtu des ornements épiscopaux. Les mandarins chrétiens m'accompagnaient à cheval, en costume officiel. Tous les chrétiens en habits de fête précédaient ou suivaient le cortège. Aux approches de l'église les 10 missionnaires sont sortis au devant de moi en procession, croix en tête, et m'ont reçu avec toutes les cérémonies du Pontifical. Puis on a procédé à la bénédiction. Les payens et payennes ont aussitôt envahi l'église, et bien des chrétiens n'ont pu y trouver place ce jour-là. Mais les infidèles étaient tout aussi respectueux et recueillis que les chrétiens. Ils ont assisté à genoux à toute la cérémonie, à la messe et au sermon, et quelques mandarins qui étaient aussi présents ont bien pensé que tout ce monde était chrétien. Tous les mandarins sont venus nous féliciter et nous offrir des présents, (car, en Chine il n'y a pas de félicitations sans présents). Le préfet a orné la façade d'un grand cadre tendu en drap rouge. Sur ce fond était écrit en gros caractères d'or ces mots : *Tour de David*.

« Mais le présent qui nous a le plus touché, c'est celui des chrétiens de la ville. Par reconnaissance de ce que les enfants de la Sainte-Enfance avaient travaillé à la construction de l'église, ils se sont cotisés pour offrir à l'établissement 40 pièces de toile ; ce qui nous a mis à même de leur faire à chacun une chemise et un pantalon de plus, en attendant que nous puissions leur faire à chacun une robe, qu'ils ne mettront que le Dimanche, bien entendu.

« L'entrepreneur est tombé malade de la peste, peu de temps après. Nous avons envoyé un néophyte l'exhorter à se faire chrétien pour sauver son âme. On s'attendait à des objections et à des difficultés. Mais il a aussitôt répondu : « Je ne suis ni sourd ni aveugle. Pendant tout le temps que j'ai travaillé à l'église, j'ai bien vu et compris ce que font les chrétiens. J'étais déjà résolu à embrasser votre sainte religion. Je vous prie donc de m'instruire et de me baptiser. Je veux mourir chrétien. » Il a été baptisé en pleine connaissance et avec de grands sentiments de foi la veille de sa mort. »

En 1865, un oratoire fut construit au Lan-men-ouai, et la bénédiction en fut faite par Faurie le 2 février 1866. Il eut pour premier

¹ *Journal de la mission*, 23 septembre 1866.

pasteur Mercusot et fut placé sous le vocable de Saint-Etienne¹. « D'ailleurs, dit Bodinier² en donnant la raison de ce choix, l'Eglise du Kouy-tcheou a bien des titres à honorer ce saint, puisqu'elle a commencé par le sang des martyrs ; de plus nous avons voulu rappeler le souvenir de M^{gr} Etienne Albrand, le premier Vicaire apostolique du Kouy-tcheou et fondateur de la mission, d'autant que le Lan-men-ouai est précisément le premier endroit qu'il a habité et administré, et c'est là qu'il venait se cacher au temps des persécutions. »

Au séminaire de Lou-tsong-koan, où Lions, chargé des chrétiens des environs, les réunissait dans la chapelle de l'établissement, on trouva bientôt qu'il y avait à ce mélange des fidèles et des élèves quelques inconvénients, et on construisit une autre chapelle, exclusivement affectée aux chrétiens ; elle fut mise sous le vocable de l'Assomption, ancien titre de l'église détruite, et bénite par Faurie le 6 février 1868.

Longtemps, Tsen-y ne posséda qu'une petite maison servant à la fois d'oratoire, de presbytère et de magasin pour la procure. En 1867, Mihières acheta un terrain et des maisons² qui devaient permettre d'avoir une installation non pas luxueuse, pas même confortable, mais assez grande pour les besoins de la chrétienté et des postes voisins, dont les fidèles viennent à Tsen-y le dimanche et les jours de fêtes.

La même année, Bouchard construisit une église à Tong-tse ; il la plaça sous le vocable de Saint-Charles et la bénit le 29 septembre.

« MM. Mihières, Mercusot et Gréa ont eu, écrit-il³, la bonté de venir d'assez loin pour relever l'éclat de la cérémonie. Mon église, disent-ils, est à Tong-tse ce que Saint-Louis est à la capitale. L'édifice a 30 pieds de haut, 50 de large et 90 de long en comptant le vestibule, la pharmacie et l'école des garçons, qui font façade sur la rue. Le tout ne fait qu'un corps de bâtiments. L'église est bâtie en pierres de taille et en briques cuites. En temps ordinaire, les dépenses dépasseraient, je pense, 2000 taëls (16.000 fr.). Mais dans cette ville ruinée et démolie, on a

¹ Dans leurs lettres, les missionnaires appellent souvent cette église Saint-Etienne hors-les-murs, parce qu'elle est située en dehors de Kouy-yang.

² Dès 1864, il avait été question d'agrandir la propriété de Tsen-y. Lorsque Mihières en parla en 1867, voici en quels termes Faurie l'approuva : « Il faut, en effet, acheter Nien-kia pour établir convenablement le quartier des femmes. J'approuve aussi que vous louiez (et si nous avons de l'argent que vous achetez) la maison Tou-kia. Car, à ce qu'il me semble, ce serait la meilleure position pour le missionnaire résident, vu qu'il serait à portée de l'église, au milieu des femmes d'un côté et des hommes de l'autre, surtout si plus tard on achetait Sin-kia et Ten-kia par exemple, pour des écoles de la Sainte-Enfance etc. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 958. Lettre du 28 avril 1867).

³ *A. M.-E.*, vol. 549^l, p. 289.

sous la main et à vil prix des matériaux magnifiques, des pierres toutes taillées, briques, tuiles, etc., en sorte que je n'ai pas fait de grands frais.

« Cette église est à peu près pleine tous les dimanches du côté des hommes, parce que les chrétiens s'y rendent des campagnes environnantes. »

Les autres postes de la partie septentrionale ne possédaient pas d'oratoire et consacraient aux saints offices une ou deux pièces de la résidence ; les missionnaires, quand ils faisaient l'administration, étaient logés chez les chrétiens.

Dans ces églises et ces oratoires presque tous modestes, pour ne pas dire pauvres, les fêtes religieuses, quoique dépourvues de la pompe et de la majesté qu'elles ont dans les grandes églises des pays catholiques, ne manquent cependant pas d'une certaine solennité.

La description de la fête de Noël à Saint-Etienne, en 1866, par Mercusot nous en sera une preuve¹ : « Je ne vous raconterai pas en détail tous les frais d'ornementation qu'on a fait dans cette petite chrétienté ; les étoiles lumineuses élevées dans les airs à une grande hauteur, les lanternes chinoises ornées de caractères ayant rapport à la naissance de Notre-Seigneur, les vases de fleurs transparentes, les dragons lumineux s'enroulant autour des colonnes du sanctuaire, les tam-tam, flûtes et autres musiques chinoises. Sans doute malgré la bonne volonté de mes chrétiens, nous n'avons pas approché des splendeurs de la cathédrale de Kouy-yang. La pauvre chambre, qui sert d'église au Lan-men-ouay, étant de beaucoup insuffisante pour contenir les chrétiens, ils ont élevé devant la porte une tente splendidement ornée vu leur pauvreté ; à 7 heures du soir tous étaient réunis portant leurs plus beaux habits de fête, ce qui n'est pas synonyme de luxe. Des feux ont été allumés dans la cour et les prières ont commencé en deux chœurs ; cela jusqu'à minuit, à part de courts intervalles de repos. Faute de cloche, la messe a été annoncée par une décharge générale de toute leur artillerie chinoise ; à l'élévation, au moment où tous tombaient prosternés à terre, 10,000 pétards ont salué l'anniversaire de la naissance de Notre-Seigneur et sa naissance sur l'autel. Tous les chrétiens ont fait la sainte communion, excepté un seul, fumeur d'opium, qui pendant ce temps pleurait à chaudes larmes. Après la seconde messe d'actions de grâces, ils se sont réunis dans la cour où ils avaient préparé un souvenir des anciennes agapes chrétiennes. Tous ont pris ensemble un léger déjeûner. J'ai été singulièrement ému en voyant ces chrétiens, oubliant leur orgueil na-

¹ Mercusot à M^{sr} Faurie, 26 décembre 1866 cité dans le *Journal de la mission* à la même date.

turel, lutter ensemble à qui se servirait l'un l'autre, les pauvres offrant aux riches, les riches n'acceptant que pour offrir à d'autres pauvres, ou mangeant avec eux dans le même bol, les anciens chrétiens pleins de prévenance pour leurs nouveaux frères adorateurs de quelques jours. Ce spectacle était réellement touchant. »

Les cérémonies de la semaine sainte se faisaient très bien à Kouy-yang, soit dans les deux églises de Saint-Joseph et de Saint-Louis, soit à Saint-Etienne-hors-les-murs et au petit séminaire Saint-Paul. Lisons cette description de quelques-unes¹ :

« Le Jeudi-Saint, le séminaire et tous les missionnaires voisins sont venus assister à la consécration des Saintes Huiles, qui s'est faite dans l'église Saint-Louis plus solennellement que jamais. Il va sans dire que les chrétiens de toute la ville et des faubourgs s'y étaient rendus aussi. Nos chrétiens sont très avides de voir ces augustes cérémonies. Au moment du lavement des pieds, ils sont toujours profondément émus, et beaucoup fondent en larmes. L'adoration du Saint-Sacrement s'est faite jour et nuit dans les deux églises. Le chant de l'office du Saint-Sacrement n'a pas été interrompu une minute, depuis la messe du Jeudi-Saint, jusqu'à la messe des Présanctifiés. Les chrétiens se relèvent par groupes d'au moins 30 à 40 personnes. L'office se chante à deux chœurs; d'un côté les hommes et de l'autre les femmes, comme cela se pratique d'ailleurs ici pour tous les autres chants de l'Eglise. »

« Le Vendredi-Saint pour l'adoration de la Croix², les maîtres d'école ont improvisé du côté de l'épître un reposoir très convenable. L'adoration s'est faite avec une grande ferveur, beaucoup d'entrain et un véritable enthousiasme. La plupart des chrétiens ont passé la journée dans la maison pour attendre leur tour, et ils ne comptaient pas avec le bon Dieu. Le chant des prières n'a pas été interrompu un seul instant et il a toujours été bien nourri. Il avait été réglé que les chrétiens du dehors feraient l'adoration de jour, et les enfants de l'orphelinat celle de nuit. Cela n'a pas empêché les gens de l'intérieur de se joindre à ceux du dehors pendant la journée, et ils ne se sont pas privés pour cela de veiller toute la nuit, les femmes comme les hommes. Le tableau fixant les heures d'adoration avait été affiché à la porte de l'église dès le dimanche des Rameaux. Cette liste n'a pas modéré l'ardeur du plus grand nombre des chrétiens, qui ont tous fait beaucoup plus que leur quote-part. »

Certaines cérémonies particulières plus rares attiraient une affluence considérable, telle la bénédiction d'une cloche le 25 août 1867.

¹ *Journal de la mission*, 18 avril 1867.

² *Journal de la mission*, 9 avril 1868.

La cloche était destinée à l'église Saint-Joseph, mais elle fut bénite en l'église Saint-Louis. « Tous¹ les missionnaires de la capitale et des environs, le séminaire Saint-Paul et les orphelinats de la Sainte-Enfance s'étaient réunis pour prendre part à la solennité. M. Lions a fait un beau discours sur l'usage des cloches dans l'Eglise et sur saint Louis considéré comme missionnaire dans les croisades. Après la cérémonie, M^{sr} Faurie a reçu tous les visiteurs qui venaient lui souhaiter la fête.

« C'est un usage très ancien dans cette mission que pour toutes les grandes fêtes, comme Pâques, Pentecôte, Assomption, Noël, Saint-Joseph, etc.... et dans les circonstances solennelles, les chrétiens viennent saluer le Vicaire apostolique et les missionnaires et demander leur bénédiction. C'est ce qu'ils appellent souhaiter la fête. Ils tiennent beaucoup à cet usage et pas un n'y manque. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout le monde veut avoir une bénédiction ce jour-là. C'est une corvée fatigante pour le Vicaire apostolique et les missionnaires, parce qu'il faut donner à chacun en particulier un petit mot et une bénédiction. Toutefois, c'est une fatigue agréable pour le missionnaire, parce que tout le monde est joyeux et content, et qu'il est toujours agréable de jouir de la présence de sa famille. Il arrive souvent que les mandarins s'apercevant de ce concours en demandent la cause et, l'apprenant, ils viennent eux-mêmes nous offrir leurs félicitations et leurs présents. »

Tels furent de 1866 à 1871 les travaux d'évangélisation directe et de vie chrétienne ; si nous les résumons par des chiffres, nous trouvons dans les statistiques officielles les résultats suivants :

Baptêmes d'enfants de chrétiens 1.770. Baptêmes de païens adultes 3.497. Confessions 31.441. Communions 22.520. Confirmations 3.908. Mariages 399. Extrême-Onctions 830. Décès avec ou sans enterrement ecclésiastique : 967.

¹ *Journal de la mission*, 25 août 1867.

CHAPITRE XIII

LES ŒUVRES DE LA SAINTE-ENFANCE

1860-1871.

I

Mihières directeur de la Sainte-Enfance. — Les baptiseurs. — Orphelinats. — Propriétés données par le vice-roi pour établir des orphelinats. — Inauguration. — Visites du vice-roi. — Orphelinat dans la paroisse Saint-Etienne. — Le Pa-la-miao. — Eloge officiel des orphelinats du Kouy-tcheou.

L'œuvre la plus prospère pendant l'épiscopat de Faurie, comme pendant l'administration de Perny, fut celle de la Sainte-Enfance.

Nous allons l'exposer dans ce chapitre, qui sera tout à la fois un tableau d'ensemble et une étude détaillée, commençant aux débuts de l'évêque et se terminant à sa mort.

En 1860, peu après sa consécration épiscopale, Faurie nomma Mihières directeur de la Sainte-Enfance¹ : « C'est lui qui désormais tiendra les comptes et tout l'état de l'œuvre dans la mission. Il distribuera à chaque missionnaire les fonds nécessaires pour l'entretien des baptiseurs, pharmacies et écoles de chaque district, et c'est à lui qu'on rendra compte de tout ce qui regarde l'œuvre. Un conseil composé du Vicaire apostolique, président de droit, du directeur et de quelques anciens missionnaires, traitera et décidera sur les entreprises de quelque importance, comme, achat ou bâtisse de pharmacies et d'écoles, augmentation du nombre des baptiseurs, etc.

« La plus grosse légion de baptiseurs converge à la métropole où se trouve la pharmacie-mère, qui sert aussi d'école de médecine pour les nouveaux enrôlés. C'est aussi cette pharmacie qui fournit les pilules à presque tous les districts. Tout ceci est immédiatement dirigé par M. Mihières. C'est également lui qui est chargé des écoles, enfants trouvés, nourrices, et tous nos établissements de quelque im-

¹ A. M.-E., vol. 544, p. 1013. Lettre au Conseil de la Sainte-Enfance, 14 nov. 1860.

portance sont dans ce district central. C'est aussi M. Mihières qui est chargé de l'administration spirituelle de tout ce personnel. Il réunit tous les ans les baptiseurs pour leur donner une retraite, etc. »

L'œuvre de la Sainte-Enfance se composait de deux éléments : le premier, les baptiseurs et les baptiseuses, et le second les orphelinats.

En 1857-1858, la mission employait 70 baptiseurs et baptiseuses, l'année suivante 61, et 40 seulement en 1860.

« Pour que nos baptiseurs travaillent avec plus de zèle, sans souci de leur avenir, écrivait Faurie¹, nous leur promettons le vivre et le couvert, jusqu'à la fin de leurs jours ; nous n'avons aucun baptiseur à gages. Quand ils sont vieux ou infirmes, on les place dans quelqu'un de nos établissements, où ils rendent encore des services. Ils soignent les enfants de nos asiles, et quand le temps est beau, ils trouvent encore du charme à aller autour de la ville, faire une petite excursion, non plus avec le panier qui leur pèserait trop, mais avec quelques petits sachets de pilules, et au retour de chaque promenade, ils ont toujours plusieurs baptêmes à inscrire sur le registre. L'un de ces vieillards a 81 ans, et baptise depuis plus de 20 ans, il a parcouru le Kouy-tcheou en tout sens. »

Après le départ de Tien-ta-jen, une baptiseuse put être officiellement placée dans l'hospice civil des enfants trouvés qui étaient au nombre de 70 ; chaque jour, cette femme visitait les petits malades, et leur prescrivait des remèdes, aussi avait-elle toutes les facilités pour les baptiser.

Chaque baptiseur était d'abord chargé d'une région bien circonscrite ; mais, lorsqu'en 1863, la famine ravagea presque toute la province, qu'une partie de la population émigra dans les villes ou dans les camps pour fuir les rebelles, l'évêque permit aux baptiseurs et aux baptiseuses de suivre les émigrants où et comment ils pourraient. Le zèle de ces braves gens sembla grandir avec les difficultés ; ils ne craignirent pas de parcourir les régions ravagées par la peste ou par la famine.

Ils revenaient chaque année à Kouy-yang, dans le mois d'août, pour rendre leurs comptes et faire une retraite. A partir de 1863, Vielmon installa pour eux dans les dépendances de l'ancien prétoire de Tien, à côté de la pharmacie, plusieurs maisons destinées à recevoir les baptiseurs ; les vierges donnèrent dans leur couvent l'hospitalité aux baptiseuses.

Ce qui frappe surtout à cette époque dans l'œuvre de la Sainte-Enfance au Kouy-tcheou, c'est moins le zèle des baptiseurs que le développement des orphelinats.

En 1860 la mission ne possédait que les deux orphelinats de Kouy-

¹ A. M.-E., vol. 544, p. 1015. Lettre au Conseil de la Sainte-Enfance, 14 nov. 1860.

yang, un pour les garçons et un autre pour les filles ; ils étaient situés près de l'église Saint-Joseph.

En 1861, Faurie eut l'intention de transporter à la campagne l'orphelinat des garçons ; il espérait que les orphelins, étudiant seulement pendant une ou deux heures le matin et le soir, auraient plus de facilité pour se livrer aux travaux manuels¹ ; mais en présence des troubles et des ruines causés par la guerre civile, il y renonça. Voyant que la modicité de ses ressources ne lui permettait pas d'accepter tous les enfants qu'on apportait, il fixa à 100 le nombre total de ceux qu'on pouvait recevoir. « On remplace ceux qui sortent ou qui meurent. Nous sommes obsédés par les émigrants qui affluent dans la métropole. La plupart meurent de faim. Il est dur de ne pas recueillir leurs enfants. Il nous serait facile d'en avoir 500 si nous pouvions les nourrir. »

Parfois cependant, malgré les ordres de l'évêque et même avec son consentement tacite, on recevait quelques enfants de plus. Les malheureuses mères, qui voyaient dans ces maisons un refuge assuré, employaient de temps à autre des moyens extraordinaires afin d'obtenir l'hospitalisation pour leurs enfants et pour elles-mêmes ; telle cette veuve d'un mandarin militaire qui, après plusieurs tentatives infructueuses près de l'évêque, s'adressa au vice-roi. Celui-ci étant allé à la pagode célébrer le jour anniversaire de l'empereur, cette femme s'avança hardiment jusqu'à son palanquin et lança sur ses genoux la requête suivante² : « Moi, veuve N..., supplie Votre Excellence d'intercéder auprès de son ami l'Evêque pour qu'il recueille mes deux filles que je ne puis nourrir. Et, comme c'est à regret que je me sépare de mes chères enfants, vous mettriez le comble à mon bonheur si vous pouviez obtenir qu'il nous reçût tous les trois, nous nous ferions chrétiennes de bon cœur. » Le soir même, le vice-roi envoya son secrétaire à l'évêché pour dire à Faurie qu'il n'avait pu refuser cette faveur et qu'il espérait que, malgré la gêne de la mission, le prélat ferait honneur à sa parole. Naturellement l'évêque se rendit au désir du haut mandarin.

En 1864, après avoir été mis en possession du prétoire de Tien, Faurie fit installer un orphelinat dans la nouvelle paroisse Saint-Louis. Aussi le nombre des enfants recueillis ou mis en nourrice augmenta-t-il considérablement. « Il est en 1864-1865 de 1301 ; ajoutez-y ceux qui restaient de l'exercice précédent, 376, et vous aurez un total de 1677 enfants, qui ont passé dans nos établissements³. »

¹ A. M.-E., vol. 546, p. 897. Mgr Faurie, à M. Libois, 28 octobre 1861.

² *Journal de la mission*, avril 1863.

³ *Journal de la mission*, 27 janvier 1865.

Le gouvernement possédait à Kouy-yang deux orphelinats, le Yeou-yu-tang, dans la ville même, et le Ki-yeou-tang, en dehors de la ville près de la porte du sud ; ils étaient si mal tenus que l'évêque eut la pensée de les demander : « La Providence, dit-il en 1864¹, prévint mes demandes. Les mandarins, qui tous ont visité nos orphelinats et en ont admiré l'ordre, la propreté et l'économie, sont venus nous prier eux-mêmes d'accepter ces deux établissements. L'écrit de concession est signé du vice-roi, du gouverneur et du trésorier général, les trois sommités de la province.

« Ces établissements tombaient en ruines depuis les troubles, le gouvernement ne leur payait presque aucune subvention. Les enfants et les nourrices y mouraient de faim. Quand je les ai visités, j'ai failli être asphyxié par la puanteur. Nous avons recueilli les enfants chez nous, et les avons logés comme nous avons pu dans tous les coins et recoins, en attendant qu'on répare les établissements.

« L'hospice des garçons ne contient que des enfants de 10 à 15 ans ; celui des filles n'est que pour les enfants à la mamelle. Les registres qu'on nous a livrés portent 60 garçons et 95 filles ; mais ces chiffres étaient loin d'être complets. Notre compte-rendu vous dira si nous les avons complétés : 251 enfants à la mamelle, 125 plus grands, garçons et filles.

« Nous nous sommes aussitôt mis à l'œuvre pour réparer ces établissements. Celui des filles est à reconstruire depuis la base : il croule par tout. Nous avons acheté un petit quartier attenant, pour y faire un jardin.

« L'asile des garçons étant hors des murs, il n'en reste plus que le squelette. Les soldats en ont enlevé les cloisons, portes et fenêtres pour brûler, mais ce qui reste est en bon état. Nous ne le rétablirons que quand la paix sera solidement assise. En attendant, nous avons logé les garçons dans le prétoire du général Tien. »

La prise de possession par les missionnaires du premier de ces orphelinats fit beaucoup de bruit.

« L'établissement qui est dans la ville attenant au prétoire du préfet, raconte Vielmon, a été réparé ou plutôt refait à neuf. M^{gr} Faurie en a fait la bénédiction solennelle, et lui a donné pour patron saint Nicolas. Le jour de cette consécration sera marqué dans les annales du Kouy-tcheou. Non seulement la pagode changée en église, mais encore les cours, les maisons environnantes, les rues, tout était encombré d'une foule de curieux dont le nombre allait toujours grossissant. Tout le quartier de la ville était en mouvement. Monseigneur, à cette occasion, a prononcé un discours qui fut affiché sur le mur

¹ A. S.-E., vol. 17, p. 8. Lettre au Conseil de la Sainte-Enfance, 15 juin 1864.

de la maison. Ce discours a trouvé de l'écho. Le jour même, des présents de tous genres sont arrivés. Notre chapelle a été ornée de tablettes et de tentures par les notables de la ville, et il nous est arrivé de la toile pour habiller les nourrices et les enfants. Les mandarins des villes voisines sont venus pour nous féliciter. »

Cette même année 1865, pendant la famine, la mesure de riz dont le prix était ordinairement de 10 à 12 fr., s'éleva jusqu'à 85 fr. Heureusement, l'évêque avait eu la précaution d'acheter, quelques mois avant, la provision de riz nécessaire pour tous les établissements, autrement on aurait dû fermer au moins la moitié des orphelinats. Naturellement, au milieu de cette misère, les enfants abandonnés furent plus nombreux que jamais ; on en reçut jusqu'à 15 par jour dans les orphelinats de Kouy-yang.

Au premier de l'an chinois, Siao, nouvellement nommé sous-préfet de Kouy-yang, envoya à l'évêque un magnifique dîner aux nids d'hirondelles ; Faurie le refusa. Peiné de cet acte, Siao en fit demander le motif par un de ses domestiques : « Va dire à ton maître, répliqua l'évêque, que lorsque je me serai bien restauré avec son beau et bon dîner, mes enfants de la Sainte-Enfance n'en auront pas moins froid. Je n'accepte rien pour moi, tout pour mes enfants. » L'envoyé fit la commission et revint aussitôt apporter un bon pour dix mille livres de houille à prendre dans l'entrepôt du prétoire du sous-préfet.

La charité n'exerçait pas seulement son action à l'égard des enfants vivants, mais aussi envers les morts. La mission achetait de vieux meubles, tables, armoires, lits, les faisait démolir pour en fabriquer des cercueils, et les Chinois, qui laissent volontiers un mendiant mourir de faim à leur porte, mais tiennent à lui procurer un cercueil, étaient touchés de cette conduite.

Un jour, en décembre 1865, le vice-roi Lao voulut visiter l'orphelinat des garçons à la paroisse Saint-Louis.

« Tous les enfants sont sortis dans la grande cour pour lui faire le ko-teou (génuflexion), écrit Vielmon¹. Le bon vice-roi leur a rendu un salut amical, comme s'ils avaient été des lettrés. Après les avoir exhortés affectueusement à se montrer très reconnaissants pour les bienfaits qu'ils reçoivent de nous, il a voulu visiter la salle d'étude. Il l'a parcourue d'un bout à l'autre, s'arrêtant de temps en temps pour interroger les enfants ; tous ont répondu d'une manière plus que satisfaisante. Leurs réponses surprenaient et intéressaient le vice-roi et sa nombreuse suite. Le grand homme a voulu aussi faire écrire nos enfants. Puis, prenant de sa main délicate un pinceau, il marquait

¹ A. S.-E., vol. 17, p. 301. Lettre de Vielmon au dir. de la Sainte-Enfance 5 déc. 1864

² A. S.-E., vol. 19, p. 13. Lettre au direct. de la Sainte-Enfance, 21 décembre 1865.

avec de l'encre rouge un bon point à ceux qui avaient le mieux écrit. Inutile de dire si nos enfants sont heureux d'avoir été honorés de la visite d'un si haut personnage.

« M^{sr} Faurie a fait observer au noble vice-roi que nos enfants étaient mal habillés, cette année, parce que la misère en ayant augmenté le nombre, nos ressources ne suffisaient pas pour faire face à tous leurs besoins. « Si nous ne leur avons pas fait confectionner des habits cette année, a ajouté Monseigneur, ce n'a été que pour pouvoir secourir un plus grand nombre de petits malheureux. » Notre état de gêne avait contraint M^{sr} Faurie, bien malgré lui, à prendre le parti de ne plus laisser recevoir de tout petits enfants dans notre Yeou-yu-tang. Là nous ne recevons que les enfants au-dessous de trois ans ; il y en a maintenant quatre-vingt-quinze. Le peuple se plaignait de la mesure que Monseigneur avait été obligé de prendre. Il demandait en murmurant si l'évêque ne tiendrait pas mieux ses promesses que les mandarins. Notre réputation souffrait de cet état de choses, et cette souffrance était également sentie par le vice-roi qui nous porte tant d'intérêt. Rentré chez lui, il nous envoie 4.000 taëls, en faisant dire à Sa Grandeur que nous pourrions lui faire rembourser cette somme au Su-tchuen. »

En 1866, l'évêque s'occupa du Ki-yeou-tang, situé en dehors de la ville. Cette propriété comprenait un jardin et quelques maisons d'habitation que leur délabrement n'avait pas permis d'utiliser. Voyant que les païens des environs y venaient en toute liberté et que les uns y demeuraient comme chez eux, que les autres emportaient peu à peu les fenêtres et les portes, il résolut de le restaurer et d'en faire un orphelinat pour les adolescents.

N'ayant pu réussir à faire sortir des maisons les païens qui les occupaient sans aucun droit, il réclama l'intervention du préfet de Kouy-yang qui publia un édit conçu en ces termes :

L'ancien Ki-yeou-tang est un lieu où l'on s'occupe de bonnes œuvres. Depuis longtemps il est tombé en ruines. Il faut immédiatement le restaurer. Les émigrés qui l'habitent maintenant doivent tous promptement en sortir et s'établir ailleurs, que s'ils osent ouvertement désobéir, ils seront jugés et punis avec rigueur.

Aussitôt après le départ des locataires intrus, on commença les réparations.

Malheureusement presque tous les ouvriers tombèrent malades, et plusieurs moururent au bout de 24 heures, ce qui confirma les païens dans leur ancienne croyance, que cette propriété appartenait à un esprit puissant. De plus, les chrétiens qui couchaient sur le terrain pour garder les matériaux, furent effrayés des bruits extraordinaires

qu'ils entendirent pendant la nuit. On continua cependant les travaux, dès qu'ils furent achevés, l'établissement fut béni très solennellement le 2 février 1867. « M^{sr} Faurie¹, revêtu des habits pontificaux, porté dans un palanquin violet, avec une nombreuse escorte de chrétiens, est parti de l'église du nord, sa résidence ordinaire, et a traversé toute la ville pour se rendre au faubourg du sud. Une foule nombreuse n'a pas tardé à suivre le cortège. Ceux des missionnaires, qui avaient pu se rendre à la solennité, ont reçu l'évêque à la porte de l'établissement avec toutes les cérémonies du Pontifical, et il a commencé immédiatement la bénédiction de la chapelle et de l'orphelinat. La foule des curieux augmentait toujours. La vaste cour, qui est devant la chapelle, a été bientôt remplie. M^{sr} Faurie a célébré la messe pontificalement, assisté des missionnaires. Après l'évangile, il a invité M. Vielmon à faire une petite allocution. On fit ouvrir les portes et les fenêtres, dont les vitres en papier peint volaient déjà en lambeaux; l'église et la cour ne faisaient plus qu'un seul auditoire.

« Quoiqu'il s'y trouvât plus de païens que de chrétiens, le silence fut profond et religieux. Le prédicateur, après avoir déploré les malheurs des temps qui empêchent les mandarins, malgré leur bonne volonté, de seconder les vues de l'empereur, leur dit combien nous sommes heureux de pouvoir interpréter et remplir les intentions de leur auguste souverain. Il engage les païens à visiter nos établissements qui sont au nord, au midi, et au milieu de la ville. Il attire surtout leur attention sur un grand tableau placé sur le devant du sanctuaire, et où on lit en gros caractères : *Ici on nourrit le corps et l'âme*. Il termine en leur expliquant la supériorité de l'âme, sur le corps, et la nécessité de sauver cette âme, la plus noble partie de l'homme.

« Ce discours fit grande impression sur les payens et occasionna une centaine de conversions.

« Les principaux du quartier vinrent féliciter l'évêque qui les reçut en habit de chœur après la messe. Ils offrirent des présents, qu'ils accompagnèrent de nombreuses détonations de boîtes et de pétards. Ils offrirent à M. Mercusot, directeur de l'établissement, des tablettes rouges où étaient écrites en vers les deux sentences suivantes :

Le bien, pour être surnaturel, doit procéder des trois vertus².

La félicité, pour remplir le cœur, doit s'appuyer sur les huit béatitudes.

¹ *Journal de la mission*, 2 février 1867.

² En langage chrétien, quand on dit simplement *les trois vertus*, cela signifie la Foi, l'Espérance, et la Charité (Note de Mgr Faurie).

« Et sur deux autres lignes plus petites :

Au grand-homme, le prêtre Tchen ou¹, pour son agrément.

Tout le quartier du voisinage salue, en inclinant profondément la tête.

« Ce jour même nous installâmes dans l'établissement 20 enfants ayant chacun un lit et des habits. Ce sont les mieux partagés de tous nos établissements. Il y a, outre l'orphelinat des garçons, une école de filles, et de plus, sur la rue, une pharmacie et une salle de prédication. »

L'ouverture du Ki-yeou-tang avait été précédée de quelques mois par le don fait à la mission d'une propriété voisine, le Pa-la-miao, qui se composait d'une pagode, d'une maison et d'un jardin avec un mur d'enclos en pierres de taille. Cette donation qui devait permettre d'agrandir l'orphelinat ou même d'en créer un autre, ne fut pas vue de bon œil par tous, et un mandarin, Fou Se-yé, qui, du service du vice-roi Lao, était passé à celui du gouverneur Tchang, fit courir le bruit que la sécheresse, qui sévissait alors, était causée par l'esprit de la pagode irritée de la donation. Le gardien du Pa-la-miao, Tcheou, et une femme Li se firent les propagateurs de cette absurdité, à laquelle beaucoup de païens ajoutèrent foi. Pour augmenter leur confiance en ces paroles, Tcheou raconta que², « l'esprit lui était apparu et lui avait dit que, s'il ne tombait pas d'eau, c'était lui qui l'empêchait ; parce qu'il est fort mécontent qu'on l'ait délogé de sa pagode pour la donner aux chrétiens. De plus, il se trouve très mal là où il est maintenant, car les habitants de son nouveau quartier ne le respectent pas suffisamment. Il promet qu'il tombera de l'eau aussitôt qu'il sera réintégré dans son ancienne demeure³. »

¹ Mot-à-mot : *Les cinq marguerites*, petit nom (*hao*) de M. Mercusot, par allusion aux cinq stigmates de saint François d'Assise, son patron.

« Nous avons appris depuis que ces Messieurs s'étaient fait dicter ce distique par un chrétien, craignant, s'ils nous offraient des sentences tirées de leurs livres, qu'il n'y eût quelque chose de contraire à nos enseignements.

« On remarquera facilement dans ce distique le génie de la poésie chinoise, qui, comme la poésie hébraïque, consiste surtout dans le parallélisme. » (*Journal de la mission*, février 1867.)

² *Journal de la station du Lan-men-ouay* par M. Bodinier vol. 549^b, pp. 277-338.

³ La tablette du Pa-la-miao fut transportée le 10 juillet 1866, dans la pagode Louichen appelée aussi Pou-hoa-se, que desservait le bonze Fou Yun-soung. Voici, à propos de ce bonze, une page que nous transcrivons :

« Ce bonze avait quelques velléités de se convertir, il fut retenu par la crainte de se trouver sur le pavé, par l'opposition des patrons de la pagode et par celle de sa mère, bonzesse dans une autre pagode du côté de la porte de l'ouest. » (*Journal de la mission*, décembre 1866.) Cependant tout en demeurant bonze, Fou Yun-soung se fit parfois prédicateur de la religion chrétienne et ses paroles convertirent

En ville on afficha un placard qui répétait une partie des paroles de Tcheou et dont voici la traduction¹ :

J'ai entendu dire que celui qui avait établi le culte de Pa-la (ou des huit esprits La) l'avait fait pour rendre grâce aux ancêtres fondateurs de l'agriculture, et honorer la culture des champs ; et que tels sont l'origine et le but de cette pagode. Dans ce lieu, en effet, sont honorés les Esprits du ciel, de la terre, des montagnes, des forêts, des fleuves et des lacs ; aucun d'eux n'y manque. Aussi, depuis les anciens Rois, les mandarins de premier et second ordre jusqu'au simple peuple, tous ont toujours eu l'autel de l'esprit Pa-la.

Je ne sais quel mandarin, oubliant les ancêtres fondateurs (Tsay-kouy-yang-fou) et méprisant l'agriculture, ne faisant aucun cas du ciel et se moquant des esprits, non seulement n'a pas offert de sacrifices, mais a pris cette pagode pour la détruire. Aussi le ciel irrité et les esprits en colère ont envoyé une sécheresse qui a duré 40 jours et plus. On a prié les esprits, défendu de manger de la chair de porc, promené processionnellement le Dragon, fait mettre à sec les endroits profonds du fleuve² ; et tout a été inutile.

Mais voici que le grand homme, Tchang fou-tay, inspiré heureusement par les esprits, a ordonné de restaurer immédiatement le Pa-la-miao ; et le ciel aussitôt s'est couvert de nuages, espérance de pluie.

Je désire que nous tous, gens de la province du Kouy-tcheou, le 26^e jour de la présente lune, nous venions tous faire brûler les trois parfums, et honorer l'autel du Pa-la, afin de remercier l'esprit de ses bienfaits.

Le gouverneur Tchang vint lui-même offrir un sacrifice conforme aux rites. Il composa une prière, prit une dizaine de grenouilles et arrivé à la pagode il plaça les grenouilles sur une table et récita sa prière.

« Le³ signe que la prière est exaucée, c'est quand les grenouilles coassent : or il a attendu plus d'une heure, et les grenouilles ne coassaient pas. Alors il les a fait battre de verges. Quelques-unes

quelques païens, parmi lesquels se trouvait un nommé Tsao, âgé de 40 ans. Tsao connaissait le catholicisme depuis assez longtemps. « Au fort de la persécution, à l'époque de Tien, ils'était fait l'apologiste de la religion, et même comme il le disait avec un geste significatif, il était toujours prêt à fermer d'un coup d'un poing la bouche de ceux qui calomniaient la sainte religion. Ses parents s'étaient toujours opposés à sa conversion, parce que, disaient-ils, s'il se faisait chrétien, eux seraient réduits à jeûner éternellement. » (*Journal de la mission*, février 1867).

¹ A. M.-E., vol. 549¹, p. 277. *Journal de Lan-men-ouay*.

² « Il faut savoir, pour l'intelligence du passage où il est dit « fait mettre à sec les endroits profonds du fleuve », qu'en effet Tchang fou-tay a fait vider un endroit très profond du fleuve, nommé Sy-ma-tan entre les portes du Lan-men et du Tse-lan-men. Il paraît que c'est un moyen infailible pour faire tomber l'eau, parce que, une fois l'endroit à sec, ce qui ne lui arrive jamais dans les plus grandes sécheresses, l'esprit qui aime l'humidité est bien obligé de faire tomber l'eau du ciel s'il veut en avoir. »

³ *Journal de la mission*, août 1867.

ont rendu sous les coups une espèce de râlement, et il s'est retiré satisfait, laissant sa prière affichée à la porte de la pagode. Du reste il a fait un temps superbe toute la journée, et nous avons eu tout le reste du mois un soleil magnifique dans un ciel d'azur. Quelques jours après, on trouva, écrit en marge de la prière du gouverneur, le distique suivant à l'adresse de son Excellence :

La multitude de ses crimes déborde l'espace entre le ciel et la terre, voilà ce qui en exclut les nuages, le vent et la pluie.

Son cœur méprise les esprits ; aussi quand il demande la pluie, le soleil et les astres sortent tous les jours plus ardents.

« Si, à la suite de cette démarche du gouverneur, la pluie était tombée, l'argument eût paru invincible, et l'orphelinat serait resté pour longtemps claquemuré entre deux pagodes, sans possibilité de s'agrandir. Cependant les pauvres, croyant que cet établissement nous était enlevé, murmuraient comme si on leur avait ravi leur patrimoine. Le gouverneur, pour leur fermer la bouche et les dédommager, a essayé de faire, en ville, un établissement semblable au nôtre. Il a recueilli dans une maison quelconque un certain nombre de filles. Mais, par la faute des administrateurs sans doute, on ne recevait que les jeunes filles de 15 à 18 ans. Les enfants et les vieillards étaient impitoyablement repoussés. Le bruit s'est aussitôt répandu qu'il recueillait les filles pour en faire le commerce, qu'il allait les envoyer vendre au Hou-nan¹. Les murmures ont aussitôt recommencé. Le gouverneur, outré de dépit, a tout abandonné au bout de trois jours, et les pauvres de murmurer encore plus. »

A ce moment le *Moniteur de Pékin* du 29 et 30 mars 1866 arriva à Kouy-yang, et dans ses colonnes on lisait des actes fort importants au sujet des orphelinats.

Un haut mandarin, Lin-che, avait parcouru plusieurs provinces de l'empire et remarqué l'abandon que les parents pauvres faisaient de leurs enfants. Il exprima cette observation dans l'adresse suivante :

Aux deux régentes de l'Empire.

Je viens de parcourir les provinces du Chan tong et du Tche-li pour rentrer à Pékin. Sur toute la route j'ai vu un grand nombre de pauvres et d'émigrants. Ils jettent leurs enfants, qui pleurent abandonnés sur les che-

¹ « Il paraîtrait qu'au Hou-nan la détestable coutume de noyer les petites filles serait plus commune qu'ailleurs ; car les femmes y sont en nombre inférieur, et l'on envoie souvent du Kouy-tcheou des convois de filles pour les vendre dans cette province. Le général Tien faisait ce commerce, et une chrétienne (la jeune femme Tcheou) fut enlevée de force pour une pareille destination. » (Note de Faurie).

mins. C'est à faire pitié. Déjà, plusieurs fois, vos Altesses Impériales ont donné des ordres, afin qu'on fasse dans toutes les provinces des orphelinats pour y recueillir les enfants. Mais on n'a tenu nul compte de vos augustes ordres. Il n'y a que Lao Tsong-kouan vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou qui nous annonce que dans la métropole du Kouy-tcheou les orphelinats sont nombreux et bien tenus, et qu'on y recueille beaucoup d'enfants. Nous prions vos A. I. d'ordonner que dans tout l'Empire on suive l'exemple de cette province.

La dépêche du vice-roi du Kouy-tcheou, à laquelle Lin-che fait allusion, était en partie publiée dans le *Moniteur de Pékin*. Lao tachen disait :

L'évêque du Kouy-tcheou a sauvé beaucoup de malheureux émigrants : mais surtout il a recueilli un nombre incalculable d'enfants abandonnés. Nous avons cru interpréter les intentions de Votre Majesté en lui confiant nos orphelinats. Il les a rétablis sur leur ancien pied, et tout y est en bon ordre. Les enfants y sont nombreux et bien soignés.

A la suite du rapport de Lin-che, un édit impérial fut rendu dans cette forme :

Edit Impérial.

Notre secrétaire Lin-che nous a respectueusement fait savoir que, parmi notre peuple, la coutume de noyer les petites filles n'est point encore extirpée, et nous prie de la prohiber sévèrement. Dès le temps de l'Empereur Kien-long, il fut publié une loi¹ qui condamnait ceux qui noyaient leurs petites filles aux mêmes peines que ceux qui tueraient leurs descendants mâles, et cela afin d'extirper plus sûrement ce mauvais usage. Notre susdit secrétaire nous annonce que ce crime se commet encore dans les provinces de Canton, Fo-kien, Tche-kiang, Chan-si, etc., et qu'il est difficile de supposer qu'il ne se commette pas aussi dans les autres provinces de l'Empire. Cet attentat trouble l'harmonie du ciel et de la terre, et si nous ne le réprimons pas sévèrement, comment pourrions-nous éviter le blâme et sauver notre peuple ?

En conséquence, nous ordonnons à tous les vice-rois et gouverneurs de commander aux mandarins de leurs provinces de faire des édits pour

¹ Voici le texte de la loi invoquée dans la dépêche :

« Les aïeux et aïeules, pères et mères qui tueront leurs descendants mâles, et les maîtres qui tueront leurs esclaves, dans l'intention de nuire à un tiers (comme serait de porter sur le terrain de leur ennemi le cadavre de leur propre enfant ou esclave, qu'ils auraient tué eux-mêmes, afin de faire un procès injuste à cet ennemi), seront punis de 70 coups de verges et d'un an et demi d'emprisonnement ».

Commentaire officiel imprimé dans le code à la suite du texte susdit :

« La loi ne parle que du cas où les parents tueraient leurs enfants pour nuire à un tiers, parce qu'elle suppose que les parents ne peuvent pas tuer leurs enfants sans avoir de graves raisons de le faire. Si, cependant, il était prouvé que des parents auraient tué leurs enfants mâles sans raison, et sans intention de nuire à un tiers, ils pourraient être passibles de 60 coups de verge et d'un an d'emprisonnement. »

prohiber cet usage. Que les préfets et sous-préfets de toutes les villes invitent les notables et les riches à contribuer pour l'érection d'orphelinats nombreux destinés à recueillir les enfants abandonnés. De cette sorte, les pauvres ne pourront plus objecter leur pauvreté pour se justifier du crime abominable de tuer les enfants qu'ils ont engendrés.

S'il s'en trouve qui, malgré nos ordres, ne se corrigent pas, qu'ils soient punis selon toute la rigueur de la loi susdite ; et qu'on ne soit point indulgent. Respectez ceci.

Afin d'augmenter encore l'estime des Chinois pour les orphelinats de la mission, Faurie fit graver l'éloge écrit par le vice-roi sur une pierre que l'on dressa près d'un de ces établissements charitables.

Profitant de ces heureuses circonstances, Faurie installa un nouvel orphelinat dans quelques vieilles maisons, plus ou moins restaurées, situées dans le jardin attenant à l'église Saint-Joseph. Cet établissement fut ouvert au mois de juin 1867 et on y plaça 130 petites filles.

Il y avait donc dans la ville de Kouy-yang sept orphelinats. Trois de garçons : Saint-Louis dans une partie de l'ancien prétoire de Tien, Saint-Nicolas¹ ayant à sa tête Lucie Ten, Saint-Etienne-hors-les-murs² ; quatre de filles : un dans une autre partie du prétoire de Tien ta-jen, dirigé par la vierge Philomène ; trois placés près de l'église Saint-Joseph : le premier pour les filles un peu grandes, sous la direction de Rose Lieou et de six autres vierges ; le second pour les filles moins âgées, dirigé par Cécile Tsen ; et le troisième pour les plus petites, tenu par la vierge Agathe Mong³.

Une forte inondation, qui eut lieu le 16 juin 1867, causa des dégâts assez considérables dans l'orphelinat Saint-Nicolas, mais, grâce à la diligence des nourrices, tous les enfants à l'exception de trois furent sauvés. Le mobilier et les provisions furent presque entièrement perdus. A Saint-Louis, des murs furent emportés ; Saint-Etienne fut à peu près entièrement sauvé. Ce dernier orphelinat s'agrandit en 1868 d'un jardin que le gouverneur lui donna. Le 21 avril, deux mandarins, To-ouen et Ouang Oui-han, firent placer les bornes en présence de Vielmon auquel ils remirent les actes d'achat et de donation. « La donation de ce jardin par le gouverneur, écrit Faurie⁴, nous fait d'autant plus de plaisir qu'elle est

¹ L'ancien Yeou-yu-tang.

² L'ancien Ky-yeou-tang.

³ Portant le nom des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, de Sainte-Cécile, de Sainte-Rose. Voir *Planche V* le plan de l'orphelinat de Saint-Etienne ainsi que l'emplacement des orphelinats de Kouy-yang.

⁴ *Journal de la mission*, 21 avril 1868.

spontanée de sa part. Nous ne la lui avons point demandé, mais il sait que nos établissements sont remplis, et que l'orphelinat Saint-Etienne, en particulier, n'a pas la facilité de s'agrandir. Il nous a donc ajouté ce jardin, afin que nous eussions de la place pour bâtir, si nous voulions agrandir l'établissement. »

II

Orphelinats à Gan-chouen, à Tsen-y, à Tong-tse, à Tchen-lin. — Comment les enfants sont recueillis.

Après les orphelinats de Kouy-yang, les plus importants furent et sont encore ceux de Gan-chouen. Leur organisateur, Lamy, a raconté leur origine¹ : « Au mois d'août 1867, je faisais l'administration dans la petite station de Tsang-kia-tchouan, lorsque le pharmacien² de la mission à Gan-chouen m'écrivit : « Père, on vient de jeter un enfant à la porte, faut-il le recueillir ? Si je recueille celui-là, on continuera, que faire ? — Recueille celui-là, répondis-je, et tous ceux qu'on exposera par la suite. » Aussitôt dit, aussitôt fait, les enfants arrivèrent et la Sainte-Enfance fut fondée.

« Les premiers jours de janvier 1868, M. Vielmon, envoyé par M^{gr} Faurie, arriva à Gan-chouen pour prendre possession du ta-kong-kouan, (grand hôtel) qui nous avait été donné par le vice-roi Lao ta-jen, et y établir la Sainte-Enfance. Si les constructions étaient en mauvais état, l'emplacement était fort beau, il mesurait plus de 300 pieds de long sur 100 de large ; à droite et à gauche s'élevaient des pagodes et par derrière une colline surmontée d'une tour en pierres.

« Après avoir rendu visite aux mandarins et leur avoir expliqué le but de son voyage, le missionnaire se mit vite à l'œuvre ; ouvriers, matériaux, tout arrive. A peine 15 jours s'étaient-ils écoulés, que voilà mon P. Vielmon installé dans sa chambre au ta-kong-kouan.

« Bientôt survint un petit orage ; le préfet, poussé par quelques notables, adressa une lettre au P. Vielmon, lui disant qu'il s'emparait injustement de cet établissement sans preuves positives, et les satellites venaient examiner les travaux. Le missionnaire était peu rassuré, il fut sur le point de partir immédiatement pour la capitale accuser ce mandarin ; pourtant il fit bonne contenance

¹ A. M.-E., vol. 549¹, p. 459-522. Notes sur Gan-chouen.

² Ambroise Ouang.

et ne répondit que par le silence ; mais il ne resta pas inactif. Le vice-roi Lao nous avait donné cette propriété, il fallait en trouver la preuve écrite. Persuadé que cette preuve existe, M. Vielmon la fait chercher sans rien dire ; on est assez heureux pour la trouver dans les papiers du prétoire, et voilà mon homme qui triomphe. » L'acte avait été dressé par le préfet Lu¹.

Vielmon fit démolir le milieu du ta-kong-kouan, et avec les matériaux il répara les autres parties, principalement ce qu'on appelait la maison d'en haut, qui devint une des plus belles de Gan-chouen. Malgré les attaques des rebelles contre la ville, le missionnaire avait, à la fin du mois de janvier 1868, mis en bon état la pharmacie, le couvent, l'orphelinat, la cuisine, le réfectoire, et dépensé 300 taëls.

Au milieu du mois de mars 1868, il avait achevé les deux orphelinats et les écoles pour les enfants de la ville, chrétiens et païens ; et Lamy quittait son ancienne maison² et venait habiter le ta-kong-kouan.

Consulté par ce dernier missionnaire, pour savoir si les orphelinats de Gan-chouen pouvaient recevoir des orphelins de 11 à 14 ans, qui se présentaient en grand nombre, Faurie lui répondit, le 1^{er} avril 1868, de ne prendre que les tout petits enfants encore à la mamelle et de ne pas dépasser le nombre de 20. « C'est une dure nécessité, ajoutait-il, mais je viens de calculer nos ressources pour l'année, et nous n'en avons pas assez pour entretenir les établissements actuellement existants sur le pied où ils sont. J'espère que le bon Dieu nous viendra en aide, comme les années précédentes ; mais je crois qu'il est de mon devoir de ne pas tenter la Providence trop témérairement. »

Cette lettre s'égara en route, et le 28 avril Lamy, qui ignorait les intentions de son évêque, avait déjà reçu 72 enfants ; au mois de juillet, il en avait recueilli 150 ; sur ce nombre, 48 étaient morts. N'ayant pas d'argent, il en emprunta, écrivant philosophiquement à Vielmon : « Nous rendrons cet argent quand nous pourrons. » Emu et heureux du grand nombre d'enfants qui se présentaient, Faurie rétracta l'ordre qu'il avait donné et s'en rapporta à la prudence du missionnaire. Bientôt la propriété fut agrandie³. « La ville, écrit Lamy, possédait tout près de nous une auberge qu'elle offrit de vendre⁴, j'acceptai la proposition ; elle fut aussitôt répa-

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 2471, M. Vielmon à Mgr Faurie, 19 janvier 1868 ; voir aussi *Journal de la mission*, citant une lettre de 9 janvier 1868.

² Le hou-fou-kai.

³ Surtout afin de pouvoir éloigner l'orphelinat des garçons de celui des filles.

⁴ Pour le prix de 80 taëls.

rée et l'orphelinat des petites filles y fut transporté ; c'est le lieu où elles résident actuellement. Mais le jardin de derrière, le puits et les arbres appartenaient à la pagode voisine, il semblait difficile d'en faire l'acquisition ; heureusement les bonzes, qui sont propriétaires, avaient besoin d'argent ; ils voulurent vendre, le marché fut vite conclu, et le sous-préfet averti timbra les papiers sans difficulté. Le jardin de devant n'était pas non plus à nous ; là se trouvaient établis une foule de petits ménages, l'acquisition en fut faite partie par partie et le jardin actuel fut fait. La maison qui se trouve au fond fut achetée pour remplacer le hou-fou-kai qui fut vendu 400 taëls. »

Naturellement le missionnaire ne pouvait lui-même diriger les orphelinats, il avait besoin de catéchistes pour les établissements de garçons et de vierges pour ceux de filles. Le premier directeur de l'établissement des garçons fut Hoang Fou-tsou, un nouveau chrétien de Tsen-y. « Cet homme, dit Lamy¹, avait véritablement la foi, il aima ces enfants, leur fut dévoué et contribua, par ses soins, à leur donner l'esprit d'obéissance et de soumission. » Il resta pendant quatre ans dans cette situation, puis retourna à Tsen-y.

Pour conduire l'orphelinat des filles à Gan-chouen, il n'y eut d'abord qu'une vierge déjà âgée et aveugle ; elle n'y resta pas longtemps, et Vielmon en envoya une autre de Lang-tai. « Cette dernière se nommait Ki ; elle était intelligente et ferme ; pendant quatre années, elle forma ces petites filles, mit l'élan parmi les femmes chrétiennes de la ville, et contribua grandement, pour sa part, à donner de bonnes bases à l'orphelinat. Mais elle n'était âgée que de 24 ans, elle se maria et s'en retourna à Mei-tan son pays d'origine. Elle eut pour successeur Justine Lo, que son caractère, exempt de douceur, fit envoyer à Tchen-lin, et enfin une autre, originaire du Su-tchuen, qui remplit plus longtemps et avec succès ses fonctions de supérieure.

Vers la fin de l'année 1868, Faurie, sur la proposition de Bouchard, crut que le moment était venu d'établir la Sainte-Enfance à Tsen-y, et lui-même alla examiner comment la future installation pourrait avoir lieu ; une trentaine d'enfants furent envoyés de Kouy-yang à Tsen-y.

Tong-tse et Tchen-lin eurent également un commencement d'orphelinat, de sorte qu'en 1870 la mission du Kouy-tcheou comptait 12 orphelinats renfermant 800 enfants.

Nous n'avons pas à nous appesantir sur les réceptions d'enfants, qui se produisaient à peu près toujours dans les mêmes conditions, mais encore devons nous citer quelques faits, qui donneront un aperçu du mode général en usage.

¹ A. M.-E., vol. 549¹, p. 549. Notes sur Gan-chouen.

On trouvait des enfants un peu partout, mais principalement à la porte des églises et des presbytères, dans les rues où l'on savait que devaient passer les missionnaires, particulièrement Vielmon, que tout le monde savait être le directeur de la Sainte-Enfance. Ce dernier a écrit, à ce sujet, plusieurs récits ; en voici un du 29 janvier 1867¹ :

« En arrivant chez To-ouen l'ancien préfet de Kouy-yang, j'aperçois devant la porte de son hôtel un enfant sans mouvement. Je fais arrêter mon palanquin, et dis à mes gens de voir s'il est encore en vie. Aussitôt, les voisins se rassemblent autour de l'enfant, et disent qu'il doit être mort, car il est là depuis hier soir, c'est-à-dire depuis le moment où on a entendu dire que je devais aller visiter l'ancien préfet. On relève l'enfant qui se met à pleurer. Je le fais porter dans le plus proche de nos asiles. En rentrant chez moi, je devais visiter un autre mandarin. Je trouve aussi un autre enfant exposé devant sa porte. Je le fais également transporter à l'asile.

« Un jour, passant sur la place qui est entre l'église Saint-Louis et le prétoire du commandant de la division militaire, je vis une pauvre femme quitter un monceau de balayures que les voisins jettent sur cette place, et s'avancer vers moi. Je crois d'abord qu'elle vient de chercher quelques vieux chiffons, mais je remarque qu'elle se retourne à chaque moment pour fixer les yeux sur ce monceau de balayures, comme si elle y laissait un objet regretté. Je fixe les yeux moi-même sur l'objet qui attire ses regards, elle croit que je comprends son embarras, elle vient aussitôt se jeter à genoux à mes pieds, elle fond en larmes en disant : « Que le grand homme me pardonne ! Je n'ai plus ni père, ni mère, ni parents, ni amis ! Les rebelles ont tué mon mari. La peste m'a enlevé deux enfants ; le troisième qui me reste n'a que quelques mois. Je n'ai point de riz à manger. Je suis malade ; j'ai les mamelles desséchées ; je ne puis plus allaiter mon enfant ; bientôt il ne sera plus ; je ne me sens pas assez de force pour supporter la douleur de voir mourir entre mes bras le dernier de mes enfants. Je viens de le déposer là ; mais mon cœur se révolte, je ne puis l'abandonner. » J'envoie aussitôt chercher une femme de notre asile pour recueillir cet enfant. Cette pauvre mère, que j'avais fait relever, retombe à genoux, toujours en pleurant ; mais cette fois les larmes qui coulent de ses yeux sont des larmes de joie. »

Les païens et même les mandarins aidaient parfois les missionnaires. « Dernièrement, raconte Faurie², un mandarin tartare, revenant d'une expédition, a rencontré sur sa route deux pauvres enfants abandonnés qui lui demandaient l'aumône. « Je pourrais

¹ *Journal de la mission*, janvier 1867.

² *Journal de la mission*, juin 1866.

bien, dit-il, vous donner quelques sapèques, mais cela ne vous mènerait pas loin dans un pays dévasté et désert. Je vais vous faire porter à la métropole chez l'évêque. »

« Il y avait encore quatre journées de chemin. Il a eu la bonté et la patience de les traîner comme il a pu jusqu'ici et nous les a remis. »

On comprend que, dans ces conditions, les orphelinats fussent trop petits pour recevoir tous les abandonnés qu'on y apportait; aussi les supérieurs de ces maisons affirmaient-ils à Vielmon qu'ils n'en acceptaient qu'un sur dix.

Voici un autre fait inscrit dans le *Journal de la mission* à la date du 21 mars 1867 : « Le matin, avant la messe, une chrétienne présente à M. Fourcy un enfant nouveau-né, qu'elle vient de ramasser devant la porte de l'église. Elle demande si on veut recueillir cet enfant, et dans quel orphelinat il faut le porter. — « Où il faut le porter, fit M. Fourcy, mais vite ici, dans ma chambre, afin que je le baptise à l'instant. Cet enfant est glacé, et n'a que le souffle. » M. Fourcy l'ondoie, et recommande qu'on le lui présente à l'église, après la messe, pour lui suppléer les cérémonies du baptême. Après la messe, le petit ange n'avait plus besoin de cérémonies. Il était au Ciel. »

Écoutons encore celui-ci raconté par Faurie : « Comme je rentre, revêtu de l'habit de chœur, une pauvre femme jette ses deux petites filles à la porte et s'enfuit. Je m'arrête pour donner ordre de les recueillir. La plus petite veut courir après sa mère. Je la prends par la main pour la retenir; elle se roule à terre et pleure avec de grands cris. Sa sœur, un peu plus grande, m'aide à la faire entrer dans la maison en lui disant : « N'aie pas peur. Ici il y a du riz à manger. » La vierge Cécile l'a prise entre ses bras et la petite a été vite consolée. »

Du 16 octobre 1867 : « Une mère, ne pouvant nourrir sa petite fille, ou plutôt ennuyée de cette enfant qui l'empêchait de pouvoir louer ses services pour gagner sa vie, a eu le barbare courage de la jeter dans la rivière qui coule au travers de la ville, non loin de l'église Saint-Joseph; et pour que l'enfant ne pût se sauver, elle avait eu la précaution de lui lier les bras et les jambes. Un chrétien, qui passait par hasard, s'est jeté à l'eau et a retiré l'enfant. Tout le quartier s'est attroupé, et a accablé de malédictions cette mère dénaturée : « Si tu ne voulais pas de ta fille, il fallait la porter où on recueille tous les enfants abandonnés. L'évêque en a reçu cette année plus d'un millier, et il aurait certainement encore pu recevoir le tien. » La malheureuse femme s'est enfuie dans sa maison pour cacher sa honte, et le chrétien nous a apporté à l'église son paquet sale et boueux, mais qui, remis entre les mains de la

¹ *Journal de la mission*, avril 1867.

vierge Cécile, a été vite transformé en une charmante petite fille. Elle a été baptisée sous le nom de Thérèse, et placée dans l'orphelinat Sainte-Cécile. »

Parfois les missionnaires, ne possédant pas assez de ressources pour nourrir tous les enfants, se trouvaient fort embarrassés. Le billet suivant, écrit par Guichard, nous montrera un exemple de ces luttes entre le zèle compatissant et la raison¹ :

« Monseigneur. La vierge Marie Ly sort de chez moi avec deux petites filles, qu'elle me présentait pour les faire recueillir. La plus âgée a 8 ou 9 ans, et la plus jeune 6 ans. Je lui ai dit que je ne pouvais les recueillir, vu que nous n'avions plus d'argent et que nous n'aurions bientôt plus de riz.

« Mais, m'a-t-elle répondu, ces deux enfants n'ont plus de parents ; elles n'ont qu'une vieille grand'mère qui a déjà les cheveux blancs et ne peut plus les nourrir. Autrefois leur père faisait le commerce et, depuis plusieurs années qu'il est mort, tout son petit bénéfice est disparu. Maintenant le Père veut-il laisser ces deux enfants mourir de faim ? Quel dommage de perdre ces deux âmes ! » Je n'osais dire oui, je n'osais dire non. J'ai pris un moyen terme. « J'accepte la plus petite, dis-je, que la plus grande retourne chez elle. » Mais la petite ne peut se séparer de sa sœur. « Je ne sais pas même mettre mes habits, dit-elle je veux être avec ma sœur qui m'aidera à les mettre. — Eh ! bien ! je ne reçois ni l'une ni l'autre, allez-vous-en ». Je les ai fait conduire chez elles par quelqu'un de la maison. A la vue des deux enfants, la vieille grand'mère s'est mise à verser des larmes et à reprocher à la petite de n'avoir pas voulu rester. « Me voilà donc, dit-elle, obligée de vous jeter au fleuve... Mais non, s'il faut mourir de faim, nous mourrons toutes les trois ensemble. »

« Il faut vous dire, Monseigneur, qu'après les avoir renvoyées, je me suis dit moi aussi : « Quel dommage de perdre ces deux âmes ! Mais aussi, que faire ? Nos maisons sont pleines ; plus d'argent et bientôt plus de riz. Enfin, je me décide à vous en parler et à vous demander ce qu'il y a à faire. Faut-il recevoir ces deux enfants ? Probablement elles viendront encore demain me prier de les recevoir et même aussi après-demain, si demain on ne les reçoit... »

Emu de cette supplication, l'évêque répondit au missionnaire qu'il lui permettait de recevoir ces pauvres enfants, et après avoir raconté le fait dans son *Journal*, il ajoutait : « Que le bon Dieu nous vienne en aide, car nous allons être bien en peine pour nourrir tous nos orphelins jusqu'à la fin de l'année ! »

¹ *Journal de la mission*, 29 mars 1868, citant la lettre datée de l'église Saint-Joseph, 28 mars 1868.

L'histoire de plusieurs de ces enfants ne manque pas d'intérêt, et Vielmon, qui se plaisait à converser avec eux et à leur faire raconter ce qu'ils savaient de leur famille et de leur vie, a consigné de typiques réponses dans son *Journal*¹ : « J'interrogeais dernièrement Augustin Yu actuellement âgé de 13 ans : « Mon père, dit-il, était sous-préfet de la ville de Long-ly. Les rebelles, ayant pris cette ville, massacrèrent mon père. J'étais avec ma mère et mon frère aîné dans les appartements les plus reculés du prétoire. Ma mère saisit un grand coutelas et égorgea mon frère aîné ; elle se jeta ensuite sur moi pour me tuer aussi.

« Mais je parvins à m'échapper de ses mains et pus m'enfuir jusque hors de la ville. Les rebelles me laissèrent passer, ne se doutant point que je fusse le fils du mandarin. Je ne sais pas ce qu'est devenue ma mère. Elle a peut-être été tuée par les rebelles, peut-être s'est-elle donnée la mort elle-même. » Saisi d'horreur à ce récit, je lui demandai : « Pourquoi ta mère a-t-elle tué ton frère, et voulait-elle te tuer aussi ? Est-ce qu'elle ne vous aimait pas ? — C'est au contraire parce qu'elle nous aimait, et pour nous empêcher de tomber entre les mains des rebelles, qui nous auraient fait beaucoup souffrir avant de nous donner la mort, à cause de la haine qu'ils ont pour les mandarins. »

Écoutons maintenant l'histoire de Pierre Lieou âgé de 12 ans : « J'ignore ma petite enfance, me dit-il, je sais seulement que ma mère me déposa dans la rue. Un homme vint à passer, il me ramassa et me porta à l'église Saint-Joseph. Je restai là quelque temps malade, et j'y fus baptisé. Quand je fus remis, on me plaça dans l'orphelinat Saint-Nicolas. Dès que je fus assez grand pour étudier, on me mit à l'école dans l'orphelinat Saint-Louis, et je suis un des vingt qui ont été choisis pour inaugurer l'orphelinat Saint-Etienne. » (2 février). Je lui demandai s'il savait où était sa mère. — « Je n'en sais rien. J'étais trop jeune alors. — Si tu la voyais, la reconnaîtrais-tu ? — Non. Je n'en ai aucune souvenance. J'étais trop jeune. Je ne sais pas même de quel pays est ma famille. »

Aujourd'hui, ayant envoyé cet enfant faire une commission à l'église Saint-Louis, il rentre très tard, tout ému et les larmes aux yeux. Je le fais aussitôt expliquer, et voici ce qui s'est passé : Comme il traversait une rue, une femme l'appelle de l'intérieur d'une maison. Surpris de s'entendre appelé par son nom² et par une

¹ Cité dans le *Journal de la mission*, décembre 1867.

² « Nous savons quelquefois le nom des enfants que nous recueillons, parce que souvent ceux qui les exposent leur attachent sur le corps un petit billet où sont inscrits leur nom et leur âge. Nous leur conservons ordinairement leurs noms propres. A ceux qui sont exposés sans indication de noms, on donne un nom quelconque composé d'après les règles de la nomenclature chinoise. On les rattache le plus souvent au cycle de quelque famille chrétienne. » (Note de Faurie.)

femme qu'il ne connaissait pas, il s'approche de cette maison d'un pas indécis. Mais à peine a-t-il mis le pied sur le seuil que cette femme le prend dans ses bras, en lui disant d'une voix entrecoupée de sanglots : « Je suis ta mère ! » L'enfant n'y comprend rien. Sa mère l'a bientôt mis au courant. Puis elle s'informe comment il se trouve à l'orphelinat. L'enfant lui raconte en détail tous les soins dont il a été l'objet, comment il est nourri, vêtu, comment on l'a soigné dans plusieurs maladies. La mère redouble d'attendrissement et déclare qu'elle veut elle aussi embrasser une religion qui inspire une si belle charité. Elle a retenu son enfant tant qu'elle a pu, c'est-à-dire jusqu'au moment où on allait fermer les portes de la ville. Elle a promis que dimanche prochain, elle viendrait le voir, et s'inscrire au nombre des catéchumènes avec ses deux autres enfants. Elle tint sa promesse. »

Largeteau raconte l'histoire d'un enfant, Ou Kao-ti, âgé de 14 ans, et recueilli par exception dans l'orphelinat de Saint-Etienne¹ : « C'est le fils d'une veuve nommée Ou ta-niang, baptisée *in articulo mortis* sous le nom de Lucie, le 9 octobre dernier, et morte le 30 du même mois. Cette femme était très sourde ; et comme il était difficile, à cause de cette infirmité, de la préparer au baptême, et de la disposer à la mort, cet enfant encore payen lui répétait les instructions d'Agathe Sie. Un chrétien des plus fervents n'aurait pas mieux assisté sa mère à son lit de mort. Il ne la quittait pas un instant, et lui suggérait à tout moment les invocations : « Jésus, sauvez-moi... sainte Vierge Marie, assistez-moi !... » Puis il lui rappelait de temps en temps les principaux points de doctrine tels qu'il les avait entendus exposer à Agathe : Un Dieu en trois personnes... la seconde personne faite homme pour nous racheter... le ciel, l'enfer, etc...

« Après la mort de sa mère, le pauvre enfant n'avait plus personne au monde qui l'aimât et qui pût prendre soin de lui. Le peu de provisions qui restait dans la maison qu'habitait sa pauvre mère a été vite épuisé. L'enfant était malade lui-même et ne pouvait travailler. Il n'avait donc plus que la ressource de mendier pour conserver un peu sa misérable vie. Nous l'avons reçu dans un de nos orphelinats où il est mort peu après en répétant les noms de Jésus et de Marie. »

¹ *Journal de la mission*, décembre 1867, citant le *Journal de Largeteau*.

III

Education et travaux des orphelins. — Première communion. — Fêtes religieuses.
— Au sortir de l'orphelinat : mariages, métiers. — L'œuvre de la Sainte-Enfance établie à Kouy-yang.

Aux orphelinats étaient annexées des écoles : à Saint-Joseph, Marie Li faisait la classe aux élèves les plus grandes ; à Saint-Etienne, trois lettrés enseignaient les garçons, les petites filles étaient instruites par la veuve d'un mandarin.

Tong-tse avait eu des écoles dès 1865, et pour les installer, Bouchard avait emprunté de l'argent au chef de la douane, l'excellent chrétien Paul Mong. Tsen-y en possédait également.

A l'instruction s'ajoutaient les travaux manuels. Pendant quelque temps, par exemple, les garçons, qui habitaient le Ki-yeou-tang, firent, sous la direction de Pe Eul-ko, cuisinier de Vielmon, des briques pour les réparations du presbytère et la construction de l'église Saint-Louis¹. Un certain nombre entraient au petit séminaire ; en 1869, il y en eut 23, et s'ils ne parvinrent pas au sacerdoce, du moins plusieurs, rendant à Dieu et aux âmes le service qu'eux mêmes avaient reçu, devinrent baptiseurs et pharmaciens.

Aux filles on enseignait à filer le coton, tisser la toile, broder sur soie, tailler et coudre des vêtements ; « de sorte, ajoutait Vielmon², que dans leur ménage, elles n'auront pas même besoin de tailleur pour confectionner les vêtements de leur mari. »

Le district de Tsen-y étant riche en soie de chène, Faurie et Bouchard pensèrent qu'il serait bon d'employer les enfants à exploiter cette branche d'industrie. Les filles étaient aptes à ce genre de travail aussi bien que les garçons. En peu de temps tout fut organisé, les fileuses et les tisserands se mirent à l'œuvre avec ardeur ; ils travaillaient avec goût et avec profit ; malheureusement les ouvriers de la ville crièrent à la concurrence, et l'on dut cesser.

Faurie avait bien eu la pensée de fonder des écoles un peu supérieures où les jeunes gens étudieraient la littérature chinoise, il y renonça faute de ressources. L'enseignement religieux, est-il besoin de le dire, primait tous les autres ; les missionnaires s'efforçaient d'implanter une foi solide dans ces jeunes âmes, soit par les

¹ D'autres allèrent chercher le charbon dans les mines voisines de Kouy-yang, « ce qui, disait Faurie, fait une économie notable. »

² Vol. 547, p. 2277, 22 décembre 1868, Vielmon à Faurie.

prédications, soit par les fêtes catholiques ; plusieurs d'entre eux aiment à raconter ces fêtes, tel Guichard dans le récit suivant¹ :

« Aujourd'hui, 2^e dimanche après la Pentecôte, jour où l'on célèbre la solennité du Saint-Sacrement, il y a eu à l'église Saint-Joseph une première communion, telle qu'on n'en avait encore jamais vue au Kouy-tcheou, et telle que de ma vie je n'en avais vue moi-même. Il y avait 103 personnes qui faisaient la première communion. Sur ces 103 personnes, il y avait 52 petites filles de l'orphelinat des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, 17 de l'orphelinat Sainte-Rose et 11 de l'orphelinat Sainte-Cécile², ce qui faisait en tout 80 petites filles de la Sainte-Enfance. Il était beau de voir toutes ces enfants, un cierge à la main et vêtues très proprement quoique pauvrement. Les supérieures des établissements avaient eu l'industrie de leur faire pour ce beau jour une robe en toile blanche, que l'on fera teindre plus tard de la couleur usitée dans les établissements. M^{gr} Faurie a bien voulu venir communier toutes ces enfants ; et à la messe il leur a fait connaître, dans une touchante allocution, les fruits d'une bonne première communion et les a exhortées à en conserver toute leur vie le précieux souvenir³. »

Aux jours de grande fête, les orphelins se rendaient tous à l'évêché afin de demander la bénédiction du Vicaire apostolique, et leur passage dans les rues de la ville paraissait exciter l'admiration des païens.

« Aujourd'hui, 25 décembre, raconte le *Journal de la mission*, l'orphelinat Saint-Etienne est allé rejoindre celui de Saint-Louis. En passant par le milieu de la ville, les enfants sont entrés à l'orphelinat Saint-Nicolas, et leur bande s'est grossie de tous les enfants de cet orphelinat qui peuvent marcher. De là ils ont continué leur route, marchant deux à deux, jusqu'à l'église Saint-Joseph où se trouvait M^{gr} Faurie. MM. Vielmon et Largeteau conduisaient cette petite caravane. Il n'est pas besoin de décrire ici la bienveillance et l'admiration des païens, en voyant cette longue file d'enfants si propres, chaussés de bas blancs et de souliers irréprochables. D'ailleurs chaque fois que nos enfants sortent, il y a toujours grand concours de curieux ; c'est toujours nouveau pour eux. On peut même dire que c'est une réjouissance publique. Les Chinois, quoique païens, aiment et admirent les bonnes œuvres, mais surtout celles qui s'intéressent aux enfants. »

¹ Cité dans le *Journal de la mission*, 14 juin 1868.

² Ces trois orphelinats étaient près de la cathédrale.

On trouve un récit analogue fait par Vielmon dans le *Journal de la mission*, 11 avril 1866.

On apprenait à ces enfants à prier pour leurs bienfaiteurs et leurs bienfaitrices d'Europe, et les *Annales* de la Sainte-Enfance publièrent deux lettres¹ des orphelins et des orphelines de Kouy-yang les remerciant de leur générosité.

Cette éducation portait les fruits que Vielmon résumait ainsi pour les jeunes filles : « Toutes les fois qu'il y a dans un village une fille de la Sainte-Enfance, il n'est besoin de mettre là ni baptiseur, ni prédicateur. Elle remplit avantageusement ces offices. »

Cette réputation était assez bien établie pour qu'un missionnaire du Yun-nan, Fenouil, eut la pensée de demander qu'on lui envoyât des jeunes filles pour les marier à ses chrétiens. A ce sujet, il écrivit à Faurie la lettre suivante : « Vos écoles de la Sainte-Enfance sont bien fournies, il vous est peut-être difficile de placer tant de jeunes filles. Ici les jeunes gens doivent acheter leurs femmes ; peu sont en état de fournir à la dépense. Supposé qu'enfin les routes s'ouvrent, pourriez-vous fournir à nos néophytes un certain nombre de filles nubiles ? Tous les frais de dot, de corbeille, de mariage sont à la charge des époux. Voyez, mon Vénérable Seigneur, si cela vous accommode et s'il vous plaît de relier le Kouy-tcheou au Yun-nan par ces liens de parenté. Bien entendu que nous n'autoriserions que des prétendants honnêtes. »

Après avoir consigné cette lettre dans le *Journal de la mission*, Faurie la fit suivre de ces lignes², qui exprimaient sans doute le sens de la réponse adressée à Fenouil.

« Nous ne sommes jamais embarrassés des filles nubiles de la Sainte-Enfance. Celles qui ne gardent pas la virginité sont demandées en mariage avant même l'âge de puberté. Nous en marions un grand nombre avec les jeunes gens sortis des orphelinats de la Sainte-Enfance. Beaucoup sont demandées par des fils de famille. Les chrétiens aiment à avoir chez eux des brus élevées dans nos orphelinats. C'est ce qu'ils appellent prendre une fille de l'Eglise.

« Quoiqu'il en soit, nous tâcherons d'en fournir quelques-unes à M. Fenouil. Ce sera un bon moyen de propager et d'affermir la foi dans son district qui est presque tout composé de nouveaux chrétiens. Seulement nous exigerons que les prétendants viennent les chercher eux-mêmes. Nous les marierons ici, puis ils ramèneront leur femme chez eux. Il ne serait ni commode ni convenable d'envoyer ces filles d'avance comme une marchandise à placer. »

« La dot³ que nous leur faisons n'est pas grosse ; un habit complet

¹ A. S.-E., vol. 23, p. 162, 165. Lettres non datées.

² Le 11 mai 1868. Citées dans le *Journal de la mission*, mai 1868.

³ A. M.-E., vol. 549, p. 1017. Lettre de M. Vielmon au directeur de la Sainte-Enfance, 1^{er} octobre 1868.

et une couverture voilà tout. Tous les autres frais sont à la charge des prétendants. Ceux qui sont à leur aise ne veulent rien recevoir, sachant bien que ce que nous leur donnons vient de la générosité des enfants d'Europe. »

Quant aux garçons, les uns vivaient du métier qu'on leur apprenait à l'orphelinat, d'autres étaient mis en apprentissage. Cette dernière méthode était celle de Lamy à Gan-chouen.

« Pour cela, disait-il¹, il faut généralement les laisser maîtres de prendre une décision. Les commencements furent heureux, leurs patrons étaient contents d'eux ; mais comme ces enfants ont peu l'esprit de travail et de famille, et qu'ils sont, par là même, peu persévérants, beaucoup se dégoûtent vite de leur métier, changent de patrons, ou abandonnent tout ; c'est le petit nombre qui réussit ; mais la Sainte-Enfance a rempli sa mission à leur égard et les a mis dans la voie et de sauver leur corps et de sauver leur âme. Si on pouvait tous les placer en apprentissage chez des chrétiens, j'ai lieu de croire qu'ils persévéraient mieux. » Chaque dimanche après la messe, tous ces apprentis doivent passer chez le missionnaire qui constate ainsi leur présence aux offices et peut connaître quelque chose de leur état moral. Ils ont pour patrons les saints Anges gardiens dont ils célèbrent solennellement la fête. Lorsqu'ils sortent d'apprentissage, il ne faut pas se presser de leur donner une situation ; voyez d'abord s'ils réussissent, et s'ils sont laborieux. J'avais essayé de les faire adopter, mais il faut y renoncer, car on les regarde un peu trop comme des esclaves, ce qui leur inspire l'idée de fuir. »

Profitant de la réputation que les orphelinats s'étaient acquis, Faurie établit à Kouy-yang l'œuvre même de la Sainte-Enfance. « A la fête de Noël, raconte-t-il², j'annonçai aux chrétiens l'obligation où ils étaient de correspondre de leur mieux à la volonté des fidèles d'Europe qui s'imposent tant de sacrifices pour les missions. Je leur expliquai les avantages spirituels qu'ils pouvaient retirer eux et leurs enfants de l'œuvre de la Sainte-Enfance, et j'instituai quatre zélateurs pour les quartiers de la ville. Comme aux yeux des Chinois, il faut des signes sensibles, je bénis solennellement, devant tout le monde, quatre crucifix et quatre médailles. Je fis venir les élus à la table de communion, et je leur distribuai ces insignes, en leur donnant ma bénédiction. Deux jours après, ils m'apportèrent une liste de 123 enfants. C'est presque le total des enfants chrétiens de cette métropole. J'ai fixé la cotisation à 10 sapèques par mois.

¹ A. M.-E., vol. 549¹. pp. 459-522. Notes sur Gan-chouen.

² A. S.-E., vol. 16, p. 93.

J'ai ainsi reçu pour huit mois la somme de.	41' 60
Quelques personnes, pour obtenir les bénédictions sur leurs enfants, ont offert en dons particuliers.	32 80
TOTAL.	74' 40

Cette initiative n'eut qu'une durée éphémère, les troubles politiques et religieux en arrêtaient les progrès. »

IV

Pharmacies. — Principaux pharmaciens. — Fête en l'honneur de Bruno Kiong. —
Mort et funérailles de Jean Y.

Les pharmacies, dont nous avons vu les débuts au temps d'Albrand, le développement modeste pendant le supérieurat de Perny, avaient paru à Faurie un excellent moyen d'accroître les résultats obtenus par les baptiseurs et par les orphelinats; aussi les avait-il multipliées autant que ses ressources le lui avaient permis. On en comptait en 1865 : 2 à Kouy-yang, l'une dans la paroisse Saint-Joseph, l'autre, qui fut ouverte par Vielmon, dans la paroisse Saint-Louis; à des époques différentes, elles furent tenues par Bruno Kiong; 1 à Tsen-y, fermée en 1862, mais rouverte quelque temps après; 1 à Tcha-tso, établie en 1862 par Foung; 1 à Tin-fan. Cette dernière avait été incendiée en 1859 par les satellites qu'excita le sous-préfet et le pillage accompagna l'incendie. Les missionnaires réclamèrent; Hoang se-ye prit l'affaire en main, et comme il était l'ami du sous-préfet de Tin-fan, il lui écrivit une lettre cordiale pour le prier de faire rendre justice aux chrétiens de sa juridiction; en même temps ceux-ci se présentaient au prétoire pour accuser le chef des satellites, auteur du désastre. Le mandarin était embarrassé. « Il¹ avait accordé lui-même la permission du pillage. Il savait, d'un autre côté, qu'il courait le risque de n'être pas approuvé de ses supérieurs; il s'est tiré d'affaires par un expédient chinois. Il a convoqué les principaux lettrés du quartier, leur a fait l'éloge des chrétiens, a blâmé le dégât qu'on leur avait causé, et il a chargé ces lettrés d'amener les deux parties à une réconciliation. Ces lettrés, honorés d'une telle mission, ont ouvert une souscription pour réparer les dégâts; la maison a été rebâtie. On a fait à la suite un grand diner, on s'est réconcilié. »

Peu à peu, d'autres pharmacies se fondèrent : à Tong-tse, ouverte par M. Bouchard en 1867; à Tsin-gai tenue en 1867 par Thomas Sie;

¹ A. S.-E., vol. 12, p. 371.

à Tchen-lin ; à Gan-chouen, d'abord dirigée par le catéchiste Hoang, et peu après par Li Tao-kong, un nouveau chrétien fort habile, qui rendit de véritables services.

Faurie avait le plus grand désir de multiplier ces pharmacies ; mais les dépenses considérables, nécessitées par ces établissements, l'empêchaient d'aller de l'avant. « En effet, écrit Vielmon¹, aussitôt que nous ouvrons une pharmacie, il nous faut faire de grands frais pour monter une maison. Il faut une cuisinière, un porteur d'eau, un servant ; enfin un train de maison plus considérable que pour un missionnaire. Si les pharmaciens ont deux pas à faire, il leur faut une chaise, etc. »

Pour réduire ces dépenses, le missionnaire forma un projet dont il fit part à son évêque, mais qui ne fut pas réalisé : « Je proposerais, dit-il², que nous donnions aux pharmaciens leur viatique, comme aux baptiseurs. Ils s'arrangeraient comme ils l'entendraient, ils mangeraient à l'auberge, et ils trouveraient encore le moyen de faire des économies. De cette façon, nos pharmacies ne seraient pas un rendez-vous où vont se réfugier les baptiseurs, les baptiseuses, les prédicateurs, les courriers, en un mot, tous ceux qui travaillent pour l'Eglise.

« Je crois que ce plan nous éviterait bien des frais et des embarras ; il nous faciliterait aussi le moyen d'ouvrir un plus grand nombre de pharmacies dans bien des endroits où, pour le moment, on ne peut pas faire autre chose. »

A cette époque, on cite Matthieu Tchang parmi les baptiseurs et les pharmaciens ; il était employé à Long-li, et faisait en même temps fonctions de catéchiste, il aida grandement Esslinger dans le district de Tsin-gai. Foung Gan-tai était à Tcha-tso, Li Tao-kong à Gan-chouen ; Bruno Kiong fut pharmacien dans plusieurs villes particulièrement à Tong-tse, à Tsen-y, à Kouy-yang.

De Li Tao-kong, Lamy fait cet éloge³ : « Il mit tout son savoir-faire au service de l'Eglise et des chrétiens ; il savait, en peu de mots, par son influence et son autorité, composer les affaires de ceux qui avaient recours à lui dans leurs difficultés. Il était au courant des affaires du prétoire, savait parler et agir et pouvait, au besoin, donner un bon conseil. Il fut, pendant 11 ans, mon pharmacien ; très assidu à son devoir, il n'a jamais fait la moindre démarche sans ma permission. Il mourut au mois d'août de l'année 1878, et fut enterré à Pe-ko-tchay. »

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 2237. Lettre à M^{sr} Faurie, 16 novembre 1868.

² A. M.-E., vol. 547, p. 2237. Lettre à Mgr Faurie, 16 novembre 1868.

³ A. M.-E., vol. 549¹, Notes sur Gan-chouen, pp. 459-522.

Bruno Kiong était célèbre dans toute la province du Kouy-tcheou ; nous avons déjà longuement parlé de lui, nous trouvons encore dans le *Journal de la mission* les détails suivants¹ : « Quoique tout le monde sût qu'il était chrétien, il était sans cesse dans les prétoires, invité par les mandarins, qui avaient une confiance illimitée dans sa science et sa probité. On l'appelait surtout pour les malades qui étaient condamnés par les autres médecins. Il faudrait un livre entier pour raconter toutes les guérisons merveilleuses qu'il a opérées, les félicitations et les fêtes dont il a été l'objet de la part des mandarins. Toute sa pharmacie est tapissée de tablettes en lettres d'or, qui lui ont été offertes par les grands personnages qu'il a guéris. Il ne s'en attribue pas la gloire. Il dit lui-même que ces guérisons ont été opérées par Dieu, pour donner du relief à l'œuvre de la Sainte-Enfance. Quand il était appelé auprès d'un malade désespéré, il récitait en route son chapelet, et priait Dieu de manifester sa puissance pour la gloire de la religion. Arrivé près du malade, il écrivait une ordonnance anodine et qui ne pouvait faire ni bien ni mal, et d'ordinaire il guérissait les malades. Ce qui édifiait le plus les mandarins et les personnes riches, c'est qu'il refusait toujours les sommes quelquefois considérables qu'on lui offrait. Nous avons posé pour règle, dans nos pharmacies de la Sainte-Enfance, que les médecins de l'œuvre ne reçoivent pas de rétribution. Cette mesure nous met à l'abri des réclamations que pourraient élever les médecins et les pharmaciens païens, et fait comprendre à tout le monde que ce n'est pour aucun intérêt humain, même indirect, que nous faisons cette bonne œuvre. Aussi, sur toutes les enseignes de nos pharmacies, il est écrit que les consultations et les remèdes se donnent gratis pour les enfants malades. Nos pharmaciens sont souvent appelés auprès des grandes personnes. Ils donnent les consultations et écrivent les ordonnances, mais ils ne fournissent point de remèdes. Les mandarins, qui aimaient et estimaient Bruno, ont souvent, à sa considération, épargné aux chrétiens bien des avanies. Il a obtenu successivement de plusieurs préfets de la ville des édits pour la sécurité de nos établissements. Il a baptisé plus de 3000 enfants. »

En 1860, le gouverneur du Kouy-tcheou voulut fêter le jour anniversaire de naissance de Bruno ; mais comme on avait essayé plusieurs fois de connaître cette date sans y réussir, le mandarin usa de ruse. Il fit inviter le pharmacien à venir chez lui pour visiter un malade. En le voyant arriver, il le reçut d'un air sévère : « Sien-sen, lui dit-il, je t'avais cru jusqu'à ce jour un honnête homme, mais je sais maintenant que toi et ceux de ta religion, vous n'êtes

¹ *Journal de la mission*, 20 février.

que des imposteurs. Le premier mandarin veut faire justice de vous tous ». Bruno déconcerté balbutie : — « Mais, grand homme, nous n'avons jamais eu de mauvais desseins. — Voyons, dit le mandarin, de quel pays es-tu ? — Du Su-tchuen. — As-tu encore tes parents ? — Non, grand homme. — Quel âge as-tu ? — 56 ans. — Quelle année, quel jour es-tu né ? — En la 8^e année de l'empereur Kia-kin le 14 de la 8^e lune. » Le mandarin se mit à rire. — « Nous te tenons à présent ; nous savons le jour de ta naissance ; tu peux t'en aller. Nous n'oublierons pas de la fêter. » Les années précédentes, d'autres mandarins avaient voulu célébrer la naissance de Bruno, mais ils n'avaient jamais pu lui faire dire le jour ; celui-ci plus habile avait réussi.

« Au jour marqué¹, vingt-deux mandarins de tous grades sont venus en grande cérémonie à la pharmacie, avec musique et grand bruit de pétards, et de nombreux présents. Un mandarin à globule bleu, qui a été depuis promu au grade de généralissime des troupes du Yun-nan, a pris la parole au nom de tous : « Tu sais, lui dit-il, que nous ne faisons le grand salut qu'à notre père ou à l'empereur. Nos règles nous défendent de nous abaisser devant un inférieur. Mais puisque tu montres tant de générosité, en faisant le bien envers nous et notre peuple, reçois ce que nous estimons plus que l'or et les pierreries. » A ces mots tous se sont prosternés en faisant le salut chinois. Le pauvre Bruno, déconcerté, faisait tous ses efforts pour empêcher cet honneur. Tous se s'écrier : « Nous te devons cet honneur pour ton honorable probité, et les soins si généreux que tu as prodigués à nos personnes et à nos amis. Nous devons te mettre au rang de notre père et de notre mère. » Puis on a étalé dans l'appartement de magnifiques tablettes de félicitation. C'étaient de riches banderoles de soie, couvertes de lettres d'or. Ces mandarins avaient eu la délicatesse de ne mettre aucune sentence païenne. Souvent c'étaient des maximes religieuses tirées de nos livres chrétiens. En voici quelques extraits. Sur la tablette centrale, qui était une grande pièce de satin rouge, on lisait, en vers ces mots très aimables :

Pour célébrer ta gracieuse naissance nous ne ferons pas de superstitions ; nous savons que ce serait t'offenser. Nous nous contenterons de chanter ta louable vieillesse.

Ta vieillesse est comme le soleil dont tout le monde aime les rayons. Ta vieillesse est comme le vin vermeil qui brille de l'éclat de la rose, et comme la coupe pleine dont la liqueur tremblante répand le parfum de la vigne. Ta vieillesse est glorieuse, parce que tu as su boire le calice de Jésus : aussi tes vertus sont-elles comparables à celle du roi David.

¹ A. S.-E., vol. 12, p. 372.

« Voici une dernière citation remarquable par le sentiment qui y règne :

Je t'aperçois, veillard modeste, au milieu des froides montagnes du Kouy-tcheou. Tu te caches au coin de ton foyer, où tu prépares des remèdes pour ceux que tu aimes sans les connaître. Mais tu as beau te cacher ; tes bienfaits te trahissent. Ils sont comme un riche fleuve qui déborde partout ; comme la pluie du ciel qui fait tout germer ; comme le soleil qui répand ses rayons sur tout. Depuis le palais doré du magistrat jusqu'à la pauvre chaumière de la montagne, tout reçoit tes bienfaits. Que de milliers de vies tu as sauvées ! Les riches t'invitent parce que tu es habile et probe, les pauvres t'approchent avec confiance parce que tu es modeste, et que tu aimes les jeunes enfants, comme si chacun était ton fils unique. Pauvre enfant ! tu n'aurais pas vu le jour demain et voici qu'il te rend la vie. Tu grandiras enfant ! Le seul contact de cette main bienfaisante a une vertu qui porte bonheur.

« Suivent diverses tablettes contenant les noms et les titres des mandarins qui ont contribué à la solennité. Toutes ces démonstrations de la part de l'autorité sont d'une très-haute importance pour notre pharmacie, et pour l'œuvre de la Sainte-Enfance. »

Ajoutons quelques détails sur d'autres catéchistes, tout à la fois pharmaciens et baptiseurs¹ :

« Mathieu Tchang, dit le grand brigand, celui dont nous avons raconté l'histoire, avait pour compagnon de ses courses le jeune Jean Tchang. Jean Tchang n'était âgé que de 3 ou 4 ans lorsque sa famille, originaire de Sin-hiang hien (district de Tsen-y fou), fut obligée de fuir de son pays à l'arrivée des rebelles. Mathieu Tchang les rencontra sur la route de Tsin-gai ; il donna quelques remèdes au jeune enfant qui semblait être à l'article de la mort, et le baptisa sous le nom de Jean. L'enfant ne mourut point. Mais le baptiseur le rechercha en vain pendant plus de dix ans ; il ne put savoir ce qu'il était devenu. — Nos baptiseurs ont grand soin de s'informer si les enfants baptisés par eux sont morts, et quand ils survivent, ils ne les perdent plus de vue jusqu'au moment où ils atteignent l'âge de discernement. Leur zèle alors ne néglige aucun moyen de les amener à la pratique de la religion qui les a régénérés ; et pour atteindre leur but, ils font tous leurs efforts pour amener les parents à la foi. Jean Tchang n'avait que 6 ou 7 ans quand ses parents moururent. Il fut recueilli par un païen tchong-kia-tse, ami de sa famille, qui savait toute son histoire. La nouvelle famille de Jean emmena son protégé du côté de Tien-sen-kiao (district de Tin-fan tcheou) et c'est là que Mathieu Tchang le retrouva, il y a cinq ou six ans. Jean était alors âgé de 15 ans. Mathieu ne l'avait point oublié ; il s'in-

¹ *Journal de la mission*, février 1868. Voir également avril 1867.

téressait même plus à lui qu'à ses autres baptisés, parce qu'il portait son nom ; il se rappelait très-bien que le petit Jean baptisé sur la route de Tsin-gai avait une jambe cassée, et il eut bientôt constaté que c'était là le cher enfant, qu'il avait si longtemps recherché en vain. Cette fois, il voulut l'attacher à sa suite, et la famille adoptive du jeune Tchang consentit à le lui céder. Jean connut et comprit bien vite la grandeur de la grâce qu'il avait reçue avant d'avoir pu acquérir aucun mérite. A l'école du grand brigand changé en grand prédicateur et zélé baptiseur, lui-même est devenu fervent chrétien et l'un des plus zélés baptiseurs de la Sainte-Enfance. Il est maintenant âgé de 20 ans et il veut consacrer sa vie à l'œuvre qui, en lui rendant la santé du corps, lui donna la vie de l'âme. Il n'est pas rare que la Sainte-Enfance recrute ainsi ses ouvriers parmi les enfants qu'elle a sauvés en bas-âge, et il est à remarquer que ceux-là sont d'ordinaire les baptiseurs les plus zélés ; Dieu se plaît à bénir leurs travaux et c'est ainsi qu'ils paient la dette de reconnaissance contractée en si bas-âge, et qu'ils se montrent dignes de la prédilection divine dont ils furent l'objet. »

Au mois de mai 1866, la mission perdit le plus dévoué et le plus habile de ses catéchistes pharmaciens, Jean Y.

Après avoir accompagné Faurie chez les Tchong-kia-tse en 1864 et Vielmon parmi les Musulmans en 1865, il était revenu à Kouyang, où il avait continué ses travaux de baptiseur et de médecin.

« En 1866, le 17 mai au matin, (jeudi avant la Pentecôte) raconte Faurie¹, comme je me préparais à dire la messe, il vint me trouver et me dit : « La nuit dernière, il m'est arrivé quelque chose d'extraordinaire que je ne puis m'expliquer. Je m'étais couché tard. Vers minuit, n'étant pas encore endormi, j'entendis dans la cour de la pharmacie une multitude d'enfants chanter avec beaucoup d'ensemble et d'harmonie les prières de l'Eglise. Je crus d'abord que je rêvais. Je m'assis sur mon lit et je me frottai les yeux pour bien m'assurer que j'étais éveillé. J'entendis toujours les mêmes chants. Je crus un instant que ce pourraient bien être les petites filles de l'orphelinat qui est en face de la pharmacie. Je me levai et j'allai dans la cour pour écouter. A l'orphelinat tout dormait et j'entendis les mêmes voix du côté de l'Eglise ; je m'avançai de ce côté-là ; mais les voix reculaient toujours. Je commençai alors à prêter l'oreille pour saisir le sens des paroles ; mais je n'entendais qu'une harmonie fort suave sans pouvoir distinguer les mots. Je prie Votre Grandeur de me dire ce que cela peut signifier. Je lui répondis en souriant et sans y attacher la moindre importance : « Ce sont les enfants que tu as

¹ *Journal de la mission*, mai 1867.

baptisé qui viennent te chercher. » Il parut tout joyeux de cette réponse et s'en alla entendre la messe avec beaucoup de dévotion.

« Après la messe il s'informa des gens de la maison s'ils n'avaient rien entendu. Plusieurs répondirent qu'ils avaient en effet entendu chanter dans l'orphelinat des filles, ce qui les étonnait beaucoup, parce que cet orphelinat ne contient presque que des enfants à la mamelle. On alla interroger à l'orphelinat : les nourrices répondirent : « Personne n'a chanté ici, mais vers minuit nous avons entendu chanter une troupe d'enfants du côté de la pharmacie, ce qui a paru bien extraordinaire. » La chose en resta là.

« Pendant la journée le docteur Y sortit en ville pour quelques affaires. Sur le soir, comme il revenait à la pharmacie, il entra en passant dans sa famille. Il se trouva presque aussitôt incommodé et coucha chez lui. Le lendemain il était réellement malade ; mais cela ne paraissait pas grave. Le jour de la Pentecôte (20 mai) il se fit porter à l'église ne pouvant se résoudre à passer une si belle fête sans entendre la messe. Après la messe il se trouva plus mal. Le lundi soir, il demanda à se confesser et à recevoir le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction. Nous ne croyions pas la maladie dangereuse. Cependant il fit tant d'instances que je lui accordai le tout, le soir même. Il se mit à genoux sur son lit pour se confesser et recevoir la sainte communion. Cependant, la nuit même, 24 mai, vers 3 heures du matin, il rendit paisiblement son âme à Dieu à l'âge de 60 ans. Cette mort a été regardée par tous les chrétiens comme une mort de prédestiné. Son corps est resté exposé toute la semaine dans un beau cercueil découvert et il a fait l'admiration des payens aussi bien que des chrétiens. La mort n'avait point défiguré son visage. Il semblait dormir d'un doux sommeil et souriait comme s'il avait eu un songe céleste. Son corps était flexible. Les payens venaient lui toucher les mains et lui soulever les bras, pour constater ce qu'ils regardaient comme un phénomène¹. Les payens aussi bien que les chrétiens ont contribué à lui faire de magnifiques funérailles. Le gouverneur lui-même, qui ne l'aimait guère à cause de son dévouement pour nous, n'a pas cru pouvoir se dispenser de faire une offrande en argent. Les chrétiens ont chanté nuit et jour l'office des morts auprès de son cer-

¹ « Cette flexibilité du corps des chrétiens n'est point un fait nouveau. Il est même si commun que notre ancien persécuteur le général Tien-ta-jen, dans la brochure qu'il publia contre nous, ne manqua pas de dire que les chrétiens cassaient les bras et les jambes des moribonds et leur tordaient le cou ; ce dont on pouvait s'assurer, disait-il, en constatant la flexibilité des membres des chrétiens défunts. Cette flexibilité des membres et ce calme du visage qui attirent tant l'attention des païens, se remarquent même dans les néophytes baptisés *in articulo mortis*, et ont été souvent l'occasion de conversions. » (Note de Faurie).

cueil pendant toute la semaine. Le jour des obsèques, des députations des divers corps de l'Etat ont accompagné le cortège jusqu'au cimetière. Un colonel a mis toutes ses troupes sous les armes, enseignes déployées, pour lui rendre les derniers honneurs. Quelques jours après, le vice-roi Lao, qui est actuellement au Yun-nan, a envoyé une ofrande de 300 taëls (2.400 fr.) à sa famille, pour faire prier pour lui, suivants les rites de l'Eglise. Le fils du docteur, Michel Y, qui est attaché à la cour du vice-roi, devait, d'après les usages chinois, se retirer des affaires pendant trois ans pour observer le deuil. Le vice-roi, qui tient singulièrement à le garder, a commué son obligation en cent jours de grand deuil, après lesquels il reprendra son service. »

Résumant la carrière de Jean Y, Faurie écrivait¹ : « Nous venons de perdre un homme bien utile qui nous a rendu de grands services, il s'était donné tout entier à l'Eglise, et surtout à la Sainte-Enfance. Quoiqu'il fut décoré du globule bleu, il n'en était pas moins simple et obéissant. Il tenait une des pharmacies à la Sainte-Enfance près de l'église du nord (Pe-tang). Il a baptisé dans sa vie un nombre incalculable d'enfants païens, *in articulo mortis*. Ça toujours été son œuvre, je dirai presque sa passion de prédilection. Il avait aussi beaucoup de zèle pour la prédication aux païens. Les missionnaires trouvaient même qu'il en avait trop.

« Outre son zèle, il avait de plus que le commun une dextérité et un tact parfaits pour entretenir suavement ses malades dans la confiance en Dieu ; et les moribonds s'estimaient heureux quand ils pouvaient l'avoir près de leur lit de mort. »

Il fut d'abord enterré dans le cimetière de Kouang-tao-gai, près du tombeau du prêtre Thomas Lo ; puis en 1867 la mission ayant fait un nouveau cimetière à Ta-in-po, près de Kouy-yang, son corps et celui du prêtre indigène y furent transférés. La cérémonie eut lieu le 2 novembre. « Le cortège, parti de l'église Saint-Joseph à 7 heures, sortit de la ville par la porte Lou-koan men pour aller recevoir les deux cercueils au haut du faubourg où on les avait déposés la veille. La croix, portée entre deux acolytes, ouvrait la marche. Le cortège se composait de tous les chrétiens de la ville et des environs, des élèves du séminaire et des orphelinats tant de garçons que de filles².

« Les membres de la confrérie de la Bonne Mort portaient des cierges allumés. Tous les chrétiens chantaient en plusieurs chœurs

¹ *Journal de la mission*, 24 mai 1866.

² Quoiqu'au Kouy-tcheou les filles ne sortent ordinairement pas ce jour-là, nos petites filles n'y ont pas tenu, et il a fallu leur donner la permission. Du reste, cette fois, c'était facile, parce qu'elles étaient en compagnie de toutes les femmes chrétiennes de là ville. (Note de Faurie).

les prières des Morts ; comme cela se pratique dans tous nos enterrements, quoique ordinairement avec moins de concours et de solennité.

« Arrivés au milieu du cimetière M^{sr} Faurie a d'abord béni la chapelle et la maison, puis y a célébré la messe. Après l'absoute, on a béni les deux tombes et on y a déposé les cercueils. Les chrétiens, qui ont une grande vénération pour le prêtre chinois Thomas Lo et qui ont de grandes obligations au docteur Y, tenaient à ce que ces deux tombes inaugurassent le cimetière. Maintenant ils sont satisfaits. »

V

Les vierges. — Leurs couvents. — Leurs travaux. — Détails sur quelques-unes.

Parmi les baptiseuses et à la tête des orphelinats, nous rencontrons des vierges. En 1864, elles étaient au nombre de 26 dans toute la mission. Jusqu'alors, la plupart de ces excellentes filles demeuraient dans leur famille, sauf deux ou trois réunies dans l'orphelinat de Kouy-yang.

« Nous avons essayé plusieurs fois, écrivait Faurie au préfet de la Propagande en 1865¹, de les amener à quelque méthode de la vie commune et de les réunir ensemble dans un monastère, où mieux instruites pendant quelques années et formées à la piété, elles pourraient travailler, avec plus de succès dans la suite, aux œuvres de dévouement ; mais en vain ; quelques-unes n'ont pas pu quitter leur famille, d'autres ne l'ont pas voulu, et les parents d'un certain nombre n'y consentaient pas. Enfin, pendant les dix années qui viennent de s'écouler, toutes, à cause de la rébellion qui a ravagé la province entière, se sont réfugiées à la métropole, dénuées de tout et se sont offertes d'elles-mêmes pour être employées à tous les travaux qui me plairaient. Ayant saisi cette occasion, j'ai commencé à organiser le couvent autrefois en projet, et maintenant l'usage est établi de ne décerner le titre de vierge chrétienne à aucune, avant qu'elle n'ait fait son noviciat dans le dit couvent. »

La dot des vierges était 25 taëls². Cette somme servait à leur entretien pendant qu'elles étaient dans les orphelinats, dans les écoles, dans les hospices, c'est-à-dire directement au service de la mission. Si elles vivaient chez elles, la mission leur payait l'intérêt de cette

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1676.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 460 ; p. 717. M^{sr} Faurie à M. Mihières, 28 avril 1863, 2 janvier 1865.

dot, à raison de 10 % par an. Si elles se mariaient, le capital demeurait à la mission.

Le premier couvent fut installé à Kouy-yang, dans la paroisse Saint-Louis ; Vielmon en fut le supérieur. Pour former les religieuses à la vertu, chaque semaine et parfois plus souvent, il leur faisait une instruction, les confessait et leur permettait la communion ; dans des conférences assez fréquentes, il leur apprenait à tenir une classe et à enseigner les enfants et les catéchumènes. C'était à ce couvent que venaient faire leur retraite annuelle les baptiseuses de la province. Ce nouveau petit couvent ne paraît pas avoir été toujours très facile à diriger ; l'esprit religieux manquait à quelques-unes de ses habitantes, telle la vierge Y, dont Faurie parle en ces termes ¹ : « Le petit couvent a été quelque jours en désarroi par les caprices de M^{lle} Y². Elle n'obéissait pas, n'observait pas la règle, et l'exemple était contagieux. Aussi je l'ai renvoyée chez elle étudier sa vocation. C'est un peu la faute de ses parents, ils lui donnaient des friandises, des ligatures, etc., elle mangeait seule ; et pour ce qui est de la règle, elle disait qu'elle, fille de mandarin, n'y était pas obligée.

On verra l'an prochain ce qui en est de sa vocation ; en attendant elle avait besoin, elle de cette humiliation. et ses parents de cette leçon. » Informé de cette expulsion, Vielmon, qui était alors au milieu des rebelles de Sin-tchen, l'approuva entièrement ³ :

Je félicite Votre Grandeur de l'exemple de sévérité qu'Elle vient de donner aux vierges, écrivit-il. J'ai averti ces jeunes filles, dès leur entrée au couvent, que je ne voulais pas avoir à les gronder ou à leur faire des reproches. Mais je leur ai donné l'assurance que la première qui n'obéirait pas fidèlement à la règle serait chassée. Je dois remercier Votre Grandeur d'avoir tenu la promesse que je leur ai faite. J'ai déjà eu vent, dans le temps, que la famille voulait faire manger à part Y Siou-in. Je m'y suis formellement opposé. Le docteur, ayant eu connaissance de cela, en a fait des reproches à sa petite-fille et lui a renouvelé la défense faite par moi. Je souhaite que l'expulsion de cette enfant gâtée soit utile à elle-même, et à celles qui restent au couvent. Je vois de plus en plus la nécessité pour nous de soigner ce couvent. Les jeunes filles qui sortiront de là avec un bon esprit pourront faire beaucoup de bien.

Quand on jugeait ces jeunes filles suffisamment formées, généralement après un noviciat de deux à trois ans, on les employait dans les orphelinats, dans les écoles, dans les catéchuménats de femmes.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 724, 9 janvier 1865.

² Petite-fille du docteur Y.

³ A. M.-E., vol. 546, p. 1939. Lettre à Mgr Faurie, Sin-tchen, 17 janvier 1865.

Quelques-unes étaient assez âgées pour être envoyées dans les chrétientés naissantes. « C'est pourquoi, concluait Faurie, je ne sens plus le besoin d'appeler des religieuses d'Europe, puisque les vierges indigènes, avec beaucoup moins de frais, rendent à la mission des services beaucoup plus utiles et en beaucoup plus grand nombre. »

Les missionnaires nous ont conservé le souvenir sans parler des martyres Agathe Lin et Lucie Y, d'Anna Tchang, qui fut chargée du catéchuménat de la paroisse Saint-Joseph, de Marie Tchang, la fille du grand brigand, institutrice à l'orphelinat Sainte-Rose, de Philomène, supérieure de l'orphelinat de la paroisse Saint-Louis, de Marie Lieou et Madeleine Jen, institutrices à Tsen-y, puis à Eulang-pa (1868). Nous avons déjà nommé la vierge Lieou qui fut envoyée dans les districts de Gan-chouen et de Tsin-gai, la vierge Tcheou qui enseigna à Mou-you-se, la vierge Tchen qui mourut en 1866 à l'orphelinat Saint-Etienne. Disons quelques mots de Cécile et de Lucie Ten qui furent directrices de deux orphelinats à Kouy-yang¹.

« Baptisée à l'âge de 14 ans, Cécile montra de si bonnes dispositions que, le jour même de son baptême, contre l'usage ordinaire, Néel lui fit faire sa première communion. Peu de jours après, Cécile perdit son père. Le chef du village, homme riche et puissant, la demanda en mariage pour son fils. Mais Cécile déclara qu'elle avait choisi un époux et qu'elle n'en voulait point d'autre. Cet époux était Jésus-Christ. Comme elle était douée de toutes sortes de bonnes qualités, les instances redoublèrent, mais la jeune fille refusa toujours énergiquement. On sait qu'en Chine les filles ne doivent pas avoir de volonté. Ce sont les pères et mères qui décident de leur sort ; et quand ils ne sont plus, les frères aînés les remplacent. On voulut donc contraindre le frère aîné de Cécile à donner sa sœur en mariage. Mais celui-ci répondit, que « chez les chrétiens, les filles sont à cet égard aussi libres que les garçons ». Ne pouvant rien obtenir par la douceur, le chef du village fit donner la mort au frère de Cécile comme chrétien, Cécile prit alors la fuite et vint se réfugier dans nos orphelinats. » Après avoir été chargée d'un des établissements de Kouy-yang, elle alla instruire les femmes païennes à Pin-fa, à May-chan, à Yang-fou-tchang, à Kia-la-tchong, à Kao-po.

Lucie Ten, fille de Thaddée Ten Fong-ou, naquit à Ma-gan-chan ; placée d'abord à Mao-keou sous la direction d'Agathe Lin, elle retourna chez elle en 1857, puis elle fut placée à Kouy-yang par Lions ; elle y resta un an et demi, passa dans le district de Gan-chouen où elle enseigna durant 4 mois 1/2, puis à Mou-you-se

¹ A. S.-E., vol. 19, p. 16.

où elle fut maîtresse d'école pendant une année, jusqu'à la mort du prêtre Yang. Elle se rendit dans la sous-préfecture de Tchen-lin et Lions l'envoya à Lang-tai, où pendant sept mois elle instruisit la famille Pi Tchang-che. Elle repartit alors pour Kouy-yang et passa quatre années dans les orphelinats de Saint-Etienne, Saint-Nicolas et Saint-Joseph. Elle alla ensuite à Tsin-gai où elle aida Gréa, et instruisit quelques femmes tchong-kia-tse ; vers 1872, elle s'installa à Mou-you-se où son père s'était retiré ; elle y habitait encore en 1887¹.

VI

Résultats, statistiques des baptêmes d'enfants. — Dépenses. — Ressources.

La conclusion de cette revue des baptiseurs, des orphelinats, des pharmacies, des vierges, sera la statistique résumant leurs travaux et leurs dépenses.

En 1860, on compte dans les orphelinats 75 enfants ; en 1861, 110 ; en 1862, 150 ; en 1863, 300 ; en 1864, 400 ; en 1865, 500 ; en 1866, 513.

La statistique de 1867 à Kouy-yang nous est connue avec beaucoup de précision :

Enfants recueillis dans les orphelinats de la capitale de la province.

RECUEILLIS		REFUSÉS	
1867		1867	
Janvier	57	Janvier	317
Février	35	Février	125
Mars	39	Mars	213
Avril	38	Avril	115
Mai	38	Mai	175
Juin	50	Juin	120
Juillet	38	Juillet	312
Août	71	Août	250
Septembre	63	Septembre	257
Octobre	35	Octobre	173
Novembre	40	Novembre	185
Décembre	138	Décembre	317
TOTAL	642	TOTAL	2499

Le nombre des enfants malades, soignés par les pharmaciens dans la seule ville de Kouy-yang, est en 1861 de 27.598 ; en 1863 de 31.215 ; en 1865, de 32.320.

¹ A. M.-E., vol. 549, p. 1283.

Les baptêmes d'enfants, à l'article de la mort, dans toute la province, se chiffrent ainsi¹ :

En 1860.	29.767.
» 1861.	21.682.
» 1862.	18.279.
» 1863.	10.964.
» 1864.	11.782.
» 1865.	13.178.
» 1866.	11.023.
» 1867.	9.016.
» 1868.	9.322.
» 1869.	3.664.
» 1870.	3.832.
Total.	142.509.

Les deux motifs principaux de cette décroissance rapide sont : la diminution de la population par suite de la guerre, de la famine et de la peste, et la cessation, à partir de 1868, des deux derniers fléaux.

Quant aux dépenses, nous nous contenterons de relever celles de l'année 1862, pendant laquelle il y avait en fonctions 40 baptiseurs et baptiseuses, 7 orphelinats, 4 pharmacies.

Nourrices pour 164 enfants allaités de 3 jours à 6 mois : 796^f,25.

Rachat de 53 garçons, leur entretien et leur instruction dans trois orphelinats : 3.750 fr.

Rachat de 33 filles, leur entretien et leur éducation dans quatre orphelinats : 2.254^f,25.

Agrandissement d'un orphelinat : 307^f,50.

6 élèves de la Sainte-Enfance étudiant au séminaire : 675 fr.

154 enterrements d'enfants : 155^f,75.

Dépenses de 30 baptiseurs ambulants : 4.450 fr.

Dépenses de 10 baptiseuses : 750 fr.

Quatre pharmacies : 3.062^f,50

Entretien de deux élèves en médecine, achats de remèdes : 1.677^f,50.

Deux baptiseurs retraités : 225 fr.

Dépenses totales : 18.154^f,75.

Faurie fit sur quelques-unes de ces dépenses des réflexions qu'il importe de noter :

« Les baptiseuses dépensent relativement beaucoup moins que les baptiseurs, mais il est moins facile d'en avoir, parce qu'il les faut âgées et libres du côté de leur famille ; d'ailleurs elles ne peuvent pas aller fort loin avec leurs petits pieds. A quelques-unes nous don-

¹ Les chiffres que nous donnons ici sont extraits des lettres officielles adressées à la direction de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

nons un petit bazar, du fil, des aiguilles, etc.. Ce commerce couvre une partie de leurs dépenses et leur facilite l'accès surtout auprès des Miao-tse qui sont très défiants. »

Quelques années plus tard, ces dépenses, à cause du grand nombre des enfants, s'élevèrent très haut. A Kouy-yang, où l'on compta jusqu'à 500 enfants, le total des dépenses par mois s'éleva à 2.000 fr., ce qui ne faisait que 4 fr. par enfant et par mois, par conséquent environ 0^f 13 par jour. A Gan-chouen, Lamy, en 1870, accuse une dépense de 100 taëls par mois pour 240 enfants, donc environ 0^f 11 par jour et par enfant¹.

Afin de solder tous les frais qui lui incombaient, la mission avait l'allocation annuelle donnée par la Sainte-Enfance.

Cette allocation de 30,000 fr. en 1860, s'éleva à 80,000 en 1865, et à 90,000 en 1870.

L'évêque obtint également quelques dons du vice-roi Lao, entr'autres un prêt gratuit de 4.000 taëls, qui finit par lui être abandonné complètement ; des mandarins et des particuliers lui offrirent des propriétés dont le revenu en 1868 était de 10.137 fr.²

Pour augmenter ces ressources, et arriver à diminuer les charges, Vielmon aurait désiré que l'œuvre de la Sainte-Enfance allouât à la mission une quinzaine de mille francs, afin de mettre en culture les terres qui lui avaient été données. « Bientôt, disait-il, ces terres fourniraient le riz nécessaire à tous les orphelinats. »

Mais il y avait dans cette question des propriétés pour une mission des difficultés assez graves, que l'avenir devait révéler et qui empêchèrent plusieurs esprits prévoyants de donner à ce projet un assentiment complet.

VII

Hospices offerts à la mission. — Société de la Bonne Mort. — Ses règlements.

La charité que l'évêque et les missionnaires déployaient envers les orphelins, ayant eu, comme nous l'avons dit, beaucoup de retentissement parmi les mandarins et les lettrés, il fut question en 1864 de confier à la mission le Chang-tsie-tang, maison destinée à recevoir les veuves³. La même année, le sous-préfet de Kouy-yang, Lang, demanda à la mission si elle pouvait se charger de l'hôpital Pin-yuen-tang ; plus tard le vice-roi Lao fit des instances pour que

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1449. Lettre à M. Lions, 27 décembre 1870.

² A. M.-E., vol. 547, p. 2037, Faurie aux directeurs du Séminaire, avril 1868.

Situé au Lan-men-ouai, rue Kien-tao-kai.

l'évêque prit la direction du Kou-lao-yuen, dans lequel on comptait 6 à 700 malades païens et une centaine de chrétiens ; Faurie n'ayant pu accepter cette proposition, il lui offrit deux autres hospices, et comme ces établissements de bienfaisance étaient presque en ruines, on parla de faire une nouvelle installation dans un vaste local, au faubourg Tse-lan-men, sur les bords de la rivière, dans les bâtiments où l'on fabriquait autrefois les sapèques.

Faurie eût vivement désiré la réalisation de quelques-uns de ces projets. Déjà, en 1857, sous le gouvernement de Perny, la mission avait acheté une petite propriété près de la pagode He-chen¹ avec l'intention d'y installer un hôpital. Les païens s'étaient mis en travers de ce projet. Aujourd'hui les offres que faisait l'administration supprimaient toute difficulté de ce genre, mais il y en avait une autre, le manque de ressources. Faurie pria le Conseil de la Propagation de la Foi de lui faire pendant trois ans une allocation spéciale annuelle de 20.000 fr.

« Avec cela, disait-il², nous pourrions rétablir le quartier des pauvres et lui créer un revenu suffisant pouvant retenir au moins 500 pauvres. Il n'est pas besoin d'ajouter que cela formerait une

¹ Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal de la mission en 1857* :

« D'année en année, le besoin de cette œuvre nous pressait. Nous lui avons donné un commencement d'exécution. Une veuve néophyte avait un enclos dans un lieu voisin qui remplissait parfaitement nos vues. Ses ancêtres l'avaient vendu en contrat à reméré à des païens. Jamais ni elle, ni ses enfants, n'auraient pu le recouvrer, bien que le prix en fut modique. Nous rachetâmes cet enclos assez vaste à l'ancien prix de revient, lequel serait triple aujourd'hui. Mais cette pieuse néophyte voulait faire une bonne œuvre et ne désirait d'autre bénéfice que celui du mérite qui en revient. Ce terrain a été acheté au prix de 22 taëls ou 165 francs environ de notre monnaie. A peine acheté, le diable s'est mis en campagne pour nous arrêter. Tout auprès se trouve une bonzerie célèbre, He-chen-miao, c'est la seconde de la ville. Les bonzes qui la dirigent, ayant appris que les chrétiens avaient fait acquisition de ce terrain, réunirent les principaux du quartier et firent conseil pour nous empêcher de bâtir même une maison ordinaire. A quel titre pouvaient-ils nous arrêter dans nos projets ? au seul et unique titre superstitieux. Ils allèrent trouver le mandarin et lui représentèrent que l'érection d'une maison quelconque sur le sol en question allait couper tout le quartier et y causer une révolution. Sans examiner l'affaire et pour plaire à ses nouveaux administrés, le sous-préfet leur accorda un édit selon leur désir. Les pauvres du Kou-lao-yuen étaient si heureux qu'ils ne cachaient pas le projet d'un oratoire en cet endroit en leur faveur. Cette indiscrétion innocente fit percer notre projet dans le public et amena l'obstacle en question. L'édit fut affiché tout auprès. On aplanissait alors le sol, pour en faire un jardin, jusqu'à ce que le moment fût venu d'y bâtir l'oratoire. Les travaux furent à l'instant même suspendus. L'édit était gardé le jour par un enfant, et chaque soir, on l'emportait à la pagode. Nous avons du chagrin de voir les bonzes l'emporter sur nous. Nous ne renoncions pourtant pas à notre projet. »

² A. M.-E., vol. 549j, p. 1434, 29 juin 1866. *Journal de la mission*, janvier 1867.

paroisse de 500 chrétiens. La plupart des misérables qui nous demandent journellement l'aumône, sont de pauvres émigrés chassés de leurs foyers par les rebelles. La paix revenant, ils pourraient rentrer sur leurs propriétés et ce serait tout autant de noyaux de stations chrétiennes. Beaucoup de ces personnes mourraient dans l'établissement et lègueraient leurs biens à l'œuvre. Ainsi l'établissement pourrait peu à peu se suffire sans aucun secours pécuniaire de notre part. » Malheureusement, la Propagation de la Foi était dans l'impossibilité d'aider à l'accomplissement du désir de l'évêque.

Songeant aux orphelins et aux malheureux, la mission s'occupait également des mourants et des morts.

En 1856, sous le supériorat de Perny, il fut question parmi les missionnaires et parmi les chrétiens de fonder une société de la Bonne Mort ; ce n'était pas une innovation en Chine, car des sociétés de ce genre existaient depuis longtemps dans d'autres missions ; leur but était de bien disposer les malades à la mort, d'assister aux funérailles, de recueillir des secours par le moyen d'une cotisation annuelle que payaient les associés, de pourvoir aux besoins des malades pauvres et aux frais des funérailles. Afin d'encourager les chrétiens à en faire partie, Perny demanda en 1858¹, lors de son voyage à Rome, des indulgences spéciales pour les associés et il obtint² :

- 1° Trois cents jours à l'époque de l'admission.
- 2° Une indulgence plénière une fois l'an.
- 3° Une indulgence plénière au moment de la mort.
- 4° Trois cents jours pour l'assistance d'un mourant.

Malgré les bonnes conditions dans lesquelles elle commença, cette œuvre ne semble pas avoir prospéré, et il faut arriver à l'année 1865 pour trouver un effort nouveau et pour constater un développement certain³. Une brochure fut publiée et remise aux associés ; nous ne pouvons mieux faire connaître la société qu'en donnant la traduction de cette brochure qui en expose l'organisation et le fonctionnement, les avantages matériels et spirituels⁴.

Après un préambule, dans lequel l'évêque exhorte les chrétiens à se bien préparer à la mort, voici ce que nous lisons :

RÈGLES :

1° Saint Joseph est le Patron de la société de la Bonne Mort. Méditons sa vie.

¹ Le 5 septembre.

² A. M.-E., vol. 549^a, p. 163. Voir à l'Appendice XLVI, le texte de la demande de Perny et la réponse de Rome.

³ *Journal de la mission*, novembre 1865.

⁴ Traduction de M. Bonnet, ancien provicaire apostolique du Su-tchuen Oriental. (A. M.-E., vol. 549^a, p. 1.)

2° Le propre pasteur de chaque préfecture ou sous-préfecture est directeur de la société. Il faut le respecter.

3° Dans chaque chrétienté on nommera un président, deux vice-présidents, quatre commissaires, qui géreront les affaires.

4° Les chefs de la confrérie ont le devoir de veiller à ce que les associés observent les règles de la société, pourvoient à la visite des malades, reprennent les confrères qui donneront de mauvais exemples, et les tièdes. Ils ne devront pas, par faiblesse, les garder dans la confrérie.

La gestion financière doit être très claire : ni surcroît de dépenses, ni emprunts. A l'occasion des enterrements, qu'on prenne soin du baldaquin et des autres objets, veillant à ne rien perdre. Avant d'admettre un nouvel associé, il faut en informer le missionnaire ; qu'on ne se permette pas d'agir à sa guise.

5° Chaque année, à la Toussaint, au mercredi des Cendres et à la Pentecôte, les dignitaires de l'année provoqueront une assemblée à l'église pour percevoir les cotisations des associés, et livrer les comptes de l'année et les objets ; la plus grande clarté et la plus parfaite exactitude sont de rigueur.

6° Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe qui a reçu la sainte Eucharistie peut être admis dans la confrérie.

7° Tout chrétien tiède ou de mauvais exemple ne peut être admis. S'il y en a, il faut en informer le missionnaire ; puis si besoin est, on expulsera ceux qui ne sont pas dignes.

8° Les associés réciteront chaque jour les prières fixées par l'évêque ; ils le feront avec ferveur, sans négligence.

9° Ils donneront leurs cotisations aux fêtes fixées ci-dessus, ils ne pourront prendre aucun prétexte pour différer. Le chiffre minimum est de 2 tsien (un tsien est le 1/10 d'une once). Les riches l'augmenteront, s'ils le veulent, selon leurs moyens.

10° Les associés devront observer les règlements de la confrérie, obéir aux ordres des dignitaires, soit qu'on leur commande de visiter les malades ou de les exhorter. Ils ne devront pas désobéir et nuire ainsi à notre œuvre.

11° Quand un confrère sera dangereusement malade, on l'exhortera d'abord à se bien préparer, ensuite on fera venir le prêtre.

12° Quand le prêtre apportera le saint Viatique, les confrères viendront le recevoir. Il faudra avoir soin que l'appartement soit propre.

13° Le premier devoir des associés est la charité. Ils serviront les malades, comme Jésus même. Il ne faut pas qu'ils soient guidés par l'amour du gain, au détriment des règlements.

14° Quand le malade sera à l'agonie, le cœur angoissé et l'esprit troublé, en proie aux tentations du démon, il faudra l'exhorter à des actes d'amour de Dieu jusqu'au moment de sa mort.

15° Après le dernier soupir, si le défunt a quelques ressources, les confrères qui seront chargés d'acheter pour lui des vêtements et un cercueil, le feront avec économie, donnant le reste en aumône aux pauvres, ce qui sera pour le défunt d'une véritable utilité. Il ne faut absolument pas se laisser aller à la prodigalité.

Viennent ensuite une prière spéciale pour la réception d'un associé et une autre que chacun des associés doit réciter chaque jour¹.

¹ Prière pour la réception d'un confrère : Merci, mon Dieu de m'avoir gardé toute ma vie tranquille et bon, heureux si je n'ai pas péché, et de me donner la

La brochure se termine par l'énumération des indulgences accordées par Pie IX¹, auxquelles l'évêque ajoute 40 jours d'indulgence chaque fois qu'un associé assiste à la messe à l'intention des membres vivants ou morts de la société.

La société, à peine organisée, voulut avoir un cimetière. Celui que possédait la mission, situé à trois kilomètres de Kouy-yang dans les montagnes, ne pouvait être clos. D'autre part, le terrain qui était très pierreux ne permettait pas d'aligner les fosses avec ordre ; on était obligé de les placer un peu au hasard, selon la facilité qu'on avait de les creuser.

« Notre société de la Bonne Mort, écrivait Faurie en novembre 1863, a jeté les yeux sur une colline aride, mais bien située ; elle ne

grâce d'entrer dans la confrérie de la Bonne Mort. Prions Dieu de nous soutenir de sa force, afin que dans ce monde nous fassions le bien, nous appuyant toujours sur les mérites de Jésus. Nous invoquons l'intercession de la sainte Mère, et le patronage du grand saint Joseph, afin que nous gardions toujours la grâce, que nous passions dans le bien la vie présente, pensant uniquement au Seigneur et l'aimant uniquement, gardant ses commandements jusqu'à la mort, et que nous obtenions de jouir de la vraie béatitude dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Prière quotidienne pour la confrérie. Seigneur, mon Dieu, nous voici prosternés dans l'adoration de Votre Majesté, nous remercions votre clémence de nous procurer la grâce d'une bonne mort, de nous guider dans la voie de la vie éternelle, de nous pardonner nos fautes passées. Donnez-nous de réparer nos manquements, que votre sainte âme nous purifie, que votre sang précieux nous lave. Pardonnez-nous tous nos péchés, faites qu'en accomplissant des œuvres méritoires, nous apaisions votre colère et nous évitions les tentations du malin esprit, que nous possédions votre sainte grâce en ce monde, et qu'après notre mort, nous montions ensemble au ciel pour y jouir de la vraie félicité. Amen.

O Dieu, source de clémence, modèle de toutes les vertus, principe de vie, qui m'avez conservé la vie du corps et de l'âme jusqu'à ce jour, bénissez nos paroles en ce qu'elles peuvent vous être agréables, pardonnez ce qu'il peut y avoir de négligence dans nos actions ; donnez-nous, à notre dernière heure, de recevoir les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, de mourir avec joie, dans la pure résignation à votre volonté. Remplissez notre âme de toutes les vertus, afin que nous marchions droit dans le chemin du Ciel, reconnaissant ainsi vos grâces abondantes. Ainsi soit-il.

Dieu vivant et éternel, qui ne voulez pas la mort du pécheur, mais sa vie, Maître des vivants et des morts, nous vous reconnaissons pour notre principe et notre dernière fin, donnez-nous le dégoût des choses de ce monde méchant, la répression de nos passions, les trois amours de votre saint cœur ; que nous aimions votre Père, votre sainte Mère, votre sainte Eglise et tous les saints qui nous ont précédés. Et qu'après la mort, nous montions ensemble au ciel pour y jouir du bonheur sans fin. Ainsi soit-il.

O Dieu, dont la nature est de toujours avoir pitié et de toujours pardonner, exaucez notre prière, que les associés de la Bonne Mort louent votre nom dans les siècles sans fin.

¹ La brochure porte en plus : Chaque fois qu'on accompagne le saint Viatique, 5 ans et 5 quarantaines.

désespère pas de pouvoir un jour en faire l'acquisition. Pour augmenter plus vite son capital, elle a ouvert de belles mines de houille sur le terrain du cimetière actuel. Elle en fournit gratis à tous nos établissements de la ville ; on n'a qu'à aller la chercher, le surplus est vendu au profit de l'œuvre de la Bonne Mort. Les bénéfices seront considérables cette année, car la houille, qui ordinairement se vend moins d'une sapèque la livre, vaut cette année 15 sapèques, faute de bras pour la tirer. »

L'achat d'un nouveau cimetière eut lieu en 1867 au mois de février ; le terrain était situé en un lieu appelé Tse-ki-pa, non loin de Kouyang. Les pourparlers avaient duré plus d'une année, car les principales familles de Tse-ki-pa s'étaient opposées à la vente, à quelque prix que ce fût ; mais au mois de novembre 1866, les rebelles ayant brûlé le village, le maire émit l'idée de vendre le terrain pour secourir les plus pauvres de ses administrés. Le marché fut conclu pour 200 taëls (environ 1600 fr.) Le maire garda pour lui 150 taëls et en distribua 50, en disant bien haut qu'il lui avait été impossible de vendre plus cher. Tous les habitants du village crièrent à l'injustice et accusèrent les chrétiens d'abuser de leurs malheurs. Afin de se disculper, ou si l'on veut une expression plus chinoise, afin de se laver la face, les chrétiens firent graver l'acte d'achat sur une large pierre qu'ils allèrent solennellement porter dans la pagode du village, où ils la dressèrent à côté de l'ancienne pierre monumentale, qui constatait que ce terrain était propriété communale depuis 200 ans¹. « Pour donner plus d'authenticité à la chose, Mgr Faurie se rendit sur les lieux avec deux missionnaires, et présida à l'érection du titre qui assure la propriété des chrétiens à perpétuité. Tout le monde s'est empressé de venir lire cette inscription. Dès qu'on a vu que c'étaient 200 taëls et non 50 que les chrétiens avaient payé, on s'est transporté en masse chez le chef du village, on l'a roué de coups ; il a été obligé, pour calmer la populace, de payer plus qu'il n'avait retenu. Puis on l'a accusé auprès du mandarin. Le pauvre homme, fort embarrassé, a eu recours à M^{sr} Faurie, qui ayant expliqué la chose clairement au mandarin a obtenu que le coupable fût quitte par un dîner payé à tous les intéressés. »

L'achat réglé, l'évêque se rendit à Tse-ki-pa le 14 mars 1867, avec les chefs de la société, afin de fixer l'ordre des tombes : « On trace des alignements, on plante des jalons ; on détermine au sommet du mamelon l'enceinte réservée pour les tombeaux des martyrs ; c'est l'emplacement d'un ancien camp ; on marque aussi la sépulture des missionnaires ; et on indique la partie réservée pour les enfants morts avant l'âge de 7 ans, selon la prescription du rituel. C'est un mamelon

¹ *Journal de la Mission, mars 1867.*

qui se rattache à la principale montagne en forme de contrefort. L'ensemble du cimetière, qui est très vaste, forme un tout assez bien arrondi et sera facile à clôturer quand on en aura les moyens. On a déterminé le parcours de la haie qui laisse en dehors, sur une extrémité, un espace destiné aux enfants morts sans baptême, et aux chrétiens qui auraient le malheur de mourir dans l'impiété. Cette distinction a fait beaucoup d'impression sur les chrétiens, qui ne croient même pas que le cas d'impénitence finale puisse se présenter. Il est, en effet, à peu près inouï dans ce pays qu'un chrétien meure impénitent. »

Les missionnaires habituèrent facilement les fidèles à se rendre au cimetière le jour de la commémoration des morts. Eux-mêmes d'ailleurs donnaient l'exemple et Bodinier, alors au séminaire de Lou-tsong-koan, va nous raconter une visite faite à tous les cimetières de Kouy-yang le 2 novembre 1868 ¹ : »

« Après dîner, j'ai fait prendre aux élèves leur rituel, et nous sommes montés d'abord au tombeau de M^{gr} Albrand, premier Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, et de MM. Payan et Gilbert. Après avoir récité sur chaque tombe quelques *Pater* et *Ave*, les élèves ont entonné le *Libera*, et l'ont chanté à pleine voix. Même visite et même cérémonie au cimetière des élèves. De là, nous avons pris le chemin du grand cimetière de la ville ; nous y avons trouvé nombreuse compagnie, car un grand nombre de chrétiens s'y étaient rendus pour y prier et rendre leurs devoirs aux morts. J'ai éprouvé une vraie joie en voyant que la même pensée et la même dévotion nous avaient réunis. N'est-ce pas déjà un consolant résultat pour le premier anniversaire de l'établissement de ce cimetière et de la bénédiction de sa chapelle ? C'est M^{gr} Faurie qui l'année dernière, à pareil jour, présida à cette cérémonie solennelle. Parmi les chrétiens qui affluaient au cimetière, se trouvaient les membres de la société des colporteurs, ou marchands de toile dans les rues de la ville ou dans la banlieue ².

« Les élèves ont chanté les vêpres des morts à la chapelle, puis un *Libera* sur les tombes chrétiennes. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ont développé leur voix des grandes fêtes. »

¹ Lettre citée dans le *Journal de la mission*, novembre 1868.

² A Kouy-yang cette industrie est exclusivement exercée par des chrétiens qui, selon la coutume chinoise, se sont érigés en société, en sorte que personne n'a le droit d'exercer ce commerce sans entrer dans la société et en subir les conditions et règlements. (Note de Bodinier.)

CHAPITRE XIV

TRIBULATIONS

1868-1870

I

Chemier pillé. — Néophytes massacrés dans les environs de Tong-tse. —
Quatre néophytes massacrés à Choui-tang-tchai. — Gréa battu à Su-yang
— Lettres de Faurie à la Légation de France — Ordres du Tsong-li yamen.

Au milieu de ces troubles, les ouvriers apostoliques et les chrétiens continuaient d'être en butte à une hostilité qui se manifestait assez fréquemment.

Le 1^{er} janvier 1868, à une trentaine de lieues de Kouy-yang, à Leao-kiao-ouai, un missionnaire, Chemier, fut pillé. Voici comment la chose se passa¹ :

« A la fin de décembre 1867, M. Chemier quitta Tsen-y pour se rendre à Kouy-yang, il emportait avec lui une partie de l'allocation annuelle de la mission.

« Il s'arrêta à la station de Fan-pin-chang, où il passa les fêtes de Noël. Il reprit sa route le 31 décembre et passa ce jour-là le fleuve Ou-kiang. Il avait choisi cette date pour passer ce fleuve, parce qu'on attendait les deux colonels Lin et Che, qui devaient escorter plusieurs mandarins de passage, et une caravane de sel avec plus de 200 chevaux. Mais les troupes ne se trouvèrent pas au passage du fleuve. Toutefois, pensant qu'elles ne pouvaient être loin, tous les voyageurs furent d'avis de franchir le fleuve quand même. Ils allèrent à Yang-long-tchan, au pied d'un camp de 500 soldats

¹ M. Mihières à M^{sr} Faurie. Tsen-y, 7 janvier 1868. Cité dans le *Journal de la mission*, janvier 1868.

commandés par le capitaine Tien Hin-kouy (frère de notre persécuteur Tien). M. Chemier lui envoya sa carte de visite, tant par politesse que pour le prier de veiller à leur sécurité. Le mandarin ne rendit pas sa carte, mais on n'en tira aucun augure défavorable, les mandarins militaires n'excellant pas pour l'ordinaire en politesse. Le lendemain matin, ne voyant pas arriver l'escorte attendue, M. Chemier tint conseil avec les chefs de la caravane et les trois mandarins qui devaient suivre la même route. On consulta les gens du pays. Ils déclarèrent unanimement qu'il n'y avait pas pour le moment de danger sur cette route, vu que la veille un mandarin avait passé sans accident ; que d'ailleurs, le colonel Che attendait la caravane à He-chen-miao, éloigné de 4 lieues seulement, et que le colonel Lin ta-jen attendait de même à l'étape suivante. Il fut conclu à l'unanimité que l'on pouvait partir et l'on se mit en route. M. Chemier était à la tête de la caravane, ayant à sa ceinture un pistolet à deux coups, qu'il portait par précaution pour effrayer les voleurs et surtout les panthères qui, s'étant beaucoup multipliées dans ces pays dévastés, attaquent quelquefois les hommes, même en plein jour. On marcha sans accident pendant une demi-heure. A un détour du chemin¹, débouchèrent une quinzaine de gens armés, ayant la figure barbouillée. Quelqu'un crie : « Aux rebelles !... » Toute la caravane se débande, les porteurs jettent leurs bagages pour mieux courir. M. Chemier se retourne instinctivement et reçoit à bout portant un coup de fusil parti d'un buisson à gauche de la route. Grâce à ce mouvement providentiel, il ne reçut que dans le bras droit le coup qui le visait en pleine poitrine. Le coup était tiré de si près, que la poudre lui brûla la main. La balle traversa le bras de part en part, en cassant l'os humérus très près de l'épaule. M. Chemier saisit aussitôt son pistolet de la main gauche et fait volte-face pour revenir sur ses pas, car c'était de ce côté-là qu'il y avait le plus d'espoir de pouvoir se sauver ; mais il se trouve en face d'une quinzaine de malfaiteurs qui lui barrent le passage et se jettent sur lui, la lance en avant. M. Chemier s'élance sur eux, le pistolet au poing et manœuvre si bien de sa main gauche en menaçant, frappant, cassant les lances, qu'il réussit à les mettre en fuite. Il en poursuit pendant quelques minutes, une vingtaine, qui se précipitent dans une rivière, et M. Chemier ayant la route libre, s'est échappé. Ainsi M. Chemier, avec son seul bras gauche, et sans brûler une capsule, a mis en fuite ces braves Chinois ; d'où l'on peut conclure combien il serait facile de battre les rebelles, si l'on avait quelques soldats bien décidés.

« Après quelques kilomètres de route, il rencontra plusieurs chré-

¹ Entre Yang-long-tchan et He-chen-miao.

tiens de sa suite, qui s'étaient cachés dans les broussailles et qui se joignirent à lui. Après deux ou trois autres kilomètres de marche, ayant aperçu une cabane en paille, M. Chemier y entra pour se reposer un peu et examiner sa blessure ; il se fit tirer fortement le bras par un chrétien robuste, rajusta lui-même de la main gauche l'os fracturé et voulait se faire lier fortement le bras, mais on n'avait rien pour faire la ligature. En ce moment, il aperçut sur la porte de la cabane un païen qui avait en main un bout de ficelle ; M. Chemier la demanda, mais l'homme répondit qu'il en avait besoin. Alors, un des chrétiens qui se trouvaient là, défit sa ceinture, attacha le bras de son mieux, et l'on se hâta de se remettre en route. M. Chemier marchait à grands pas, et bien lui valut de marcher vite, car une centaine de ces brigands, cette fois revêtus du costume militaire, s'étaient précipités par une route détournée pour aller lui couper le chemin au grand marché de Mou-tchou-tsin, à une lieue et demie de l'endroit où il avait été blessé, et à une demi-lieue du fleuve. Mais heureusement M. Chemier les avait devancés, ce qu'ils ignoraient.

« Les gens de la caravane, qui s'étaient arrêtés à Mou-tchou-tsin, voyant arriver les soldats, crurent que c'étaient les gens du colonel Lin ta jen, qui venaient à leur secours. Mais, dès que les soldats furent entrés dans le marché, ils se mirent à jeter le cri d'alarme : « *Cha ! Cha !...* » (*tuez ! tuez !*) et pillèrent tout ce qu'ils purent.

« Xavier Song, qui avait des marchandises dans la caravane et se rendait à la capitale avec M. Chemier, se trouvait là en attendant le dénouement de l'affaire, et ne sachant pas ce qu'était devenu M. Chemier. Il monte à cheval et part au galop du côté du fleuve. Il rencontre en route un enfant et lui demande : « N'as-tu pas vu passer quelqu'un vêtu de telle et telle manière ? (Il donnait le signalement de M. Chemier). — L'enfant répond : « Votre grand-maitre de religion ? Oui, il a passé ! Il a le bras cassé ! — Comment sais-tu que c'est notre maitre de religion ? » Et ce disant, il descend de cheval pour interroger l'enfant plus familièrement. L'enfant répond : « Hier au soir j'ai entendu dans le camp les soldats qui disaient : Demain, il passera un Européen qui doit porter beaucoup d'or et d'argent : ce sera une bonne aubaine. » Aussitôt Xavier Song a compris que ce sont les soldats de Tien Hin-kouy, et non pas les rebelles qui ont fait ce mauvais coup. Prenant alors l'enfant par la main, il l'engage à le suivre pour raconter un peu plus loin ce qu'il sait là-dessus. Sur ces entrefaites, arrivent quatre ou cinq soldats qui se jettent sur Xavier en criant : « Qu'as-tu à faire avec cet enfant ? » et font mine de vouloir le tuer ; Xavier se jette à genoux, demandant grâce. Un bon paysan se trouve à passer et s'interpose entre Xavier

et les soldats qui se contentent de le dépouiller de son argent et de ses vêtements.

« Mais revenons à M. Chemier. Après avoir franchi le fleuve, il a marché encore deux lieues et il est arrivé vers la nuit à Taopa-chouy, épuisé par la fatigue et la perte de son sang. Pendant tout ce trajet, il avait beaucoup souffert de la soif et bu de l'eau partout où il en rencontrait, ce qui n'avait pas peu contribué à l'affaiblir encore davantage. Aussi, arrivé dans l'auberge, il s'évanouissait presque tous les quarts d'heure. Un enfant chrétien de sa suite avait eu la présence d'esprit de sauver du pillage une bouteille de vin de sorgho. M. Chemier en a bu de temps en temps quelques petits verres, ce qui lui a rendu un peu de force ; mais il n'a rien pu manger. Il a passé la nuit sans sommeil. Le lendemain, on l'a porté en palanquin jusqu'à Tsen-y (environ 10 lieues,) où il nous est arrivé le soir même, et M. Mercusot l'a soigné.

« De son côté, Xavier n'avait pas manqué d'écouter tout ce qui se disait en route, pour avoir des données sur les vrais auteurs de ce méfait. Arrivé à Che-tse-ya, à quelques ly du fleuve, il s'arrêta chez Hou-ta-ko, qui est un aubergiste chrétien. Celui-ci lui dit que la veille, quelques soldats du camp, près duquel M. Chemier avait été pillé, avaient logé chez lui ; ils parlaient le soir entre eux de cette aventure. L'un disait : « J'ai eu pour ma part un morceau d'argent de 3 onces. » « Moi, j'ai eu une demi-once d'or. » Il paraît qu'ils s'étaient divisé les vases sacrés. Ils parlaient avec les expressions les plus pompeuses de l'intrépidité et de la force de M. Chemier qui, de sa seule main gauche, brisait leurs lances comme des allumettes. « Cette vieille barbe, disaient-ils, est encore robuste comme dix hommes. Je crois que s'il avait été plus jeune, il nous aurait tous assommés. » Les Chinois jugent de notre âge par notre barbe. Eux n'en ont que dans un âge avancé. M. Chemier, ayant une barbe très fournie, leur avait donc paru très vieux.

« Xavier, ayant cette donnée, conçut le projet hardi d'en savoir plus long. Il quitta ses bons habits, se revêtit de haillons, entra hardiment dans le camp et alla droit à la tente du capitaine Tien Hinkouy, lui demanda à s'enrôler sous ses drapeaux. En entrant dans la tente, la première chose qui frappa ses regards, ce furent plusieurs paniers remplis des objets de M. Chemier. Mais il se garda de rien dire. Le capitaine lui demanda pourquoi il venait s'enrôler. « Je suis, dit-il, un marchand de la capitale. Toutes mes marchandises ont été pillées par les rebelles, et je n'ai plus d'autre moyen pour vivre que de me faire soldat. » Comme il disait ces mots, un soldat qui le fixait attentivement depuis quelques instants s'écria : « C'est un chrétien. C'est celui qui, l'autre jour, voulait emmener cet enfant. » Xavier, se

voyant reconnu, eut un moment de frayeur ; mais, en bon Chinois, il tira parti de la position, et dit au capitaine : « Je suis aussi chargé par le provicataire, M. Mihières, de vous remercier d'avoir repris sur les rebelles les bagages de M. Chemier. » Le capitaine fait l'étonné en disant : « Nous n'avons rien de M. Chemier ici. » Mais Xavier, indiquant de la main les objets qu'il avait vus en entrant, dit hardiment : « Tous ces objets-là sont à M. Chemier ; je les connais. » Le capitaine fait encore plus l'étonné, comme s'il voyait ces objets pour la première fois. » Ce sont sans doute, dit-il, mes soldats, qui les auront recueillis sur la route, après le passage des rebelles. » Et ce disant, il s'enquiert à droite et à gauche, pour savoir quels étaient les soldats qui avaient apporté ces objets. Xavier, sans attendre le résultat de l'inquisition, lui dit : « Il est très heureux que vous ayez ces objets-là. Le provicataire vous prie de les faire porter à la capitale et remettre entre les mains de l'évêque, qui certainement vous récompensera, vous et vos soldats. » Le capitaine répondit : « Je n'ai pas de porteurs ici pour envoyer ces objets. Mais allez vous-même dire à l'évêque qu'il peut les faire prendre quand il voudra. » Xavier, sans demander la permission, prit deux volumes de bréviaire en disant : « Je vais emporter cela comme preuve que les objets sont ici, car il pourrait se faire que l'évêque ne me crût pas sur parole. »

« Xavier se retira peu rassuré, craignant d'être assassiné en route par les soldats de ce camp. Mais il paraît que sa hardiesse avait fait peur au capitaine, qui soupçonna aussitôt que Xavier n'avait été si hardi devant lui, que parce qu'il avait une mission officielle pour faire des perquisitions dans son camp, et il n'osa rien entreprendre contre lui, de peur de se compromettre davantage. Il lui laissa même emporter les deux volumes de bréviaire qu'il avait pris et qu'il nous remet en ce moment. »

« Le gouverneur Tsen Py-kouang a ordonné des perquisitions : mais avant qu'on ait pu en savoir le résultat, nous avons appris que ce camp a été incendié et qu'il n'en reste plus que des cendres. Tout le monde est convaincu que c'est le capitaine Tien lui-même qui l'aura incendié pour faire disparaître les traces du pillage. »

Les pertes totales furent évaluées à environ 6.000 taëls.

Chemier était depuis longtemps guéri de sa blessure² que le gouverneur cherchait encore ses agresseurs, et en 1869 il éleva en grade le mandarin Tien Hin-kouy qui, au mois de novembre de cette même année, fut massacré par les rebelles³.

¹ A. M.-E., vol. 549^u, p. 825. Lettre de M^{sr} Faurie, 16 août 1868.

² Il put célébrer la sainte Messe le 19 mars 1868.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 1913. M. Vielmon à M^{sr} Faurie, Kouy-yang, 14 nov. 1869.

Quelques semaines après l'attentat dont le missionnaire avait été victime, des néophytes furent maltraités, également dans le nord du Vicariat, et l'un d'eux massacré. Voici le fait¹ : « Le 6 février 1868, Tchen Pen-kiun et son fils, adorateurs depuis une année, étaient au marché de Fay-pin-tchang, à 45 ly de la ville de Tong-tse, et à 2 ly de chez eux (Jeñ-tsaopa), lorsque leur maire Long Yuen-fou, et son frère Long Lao-san, avec une dizaine de mauvais sujets, se ruèrent sur leur maison et pillèrent tout : meubles, bœufs et porcs. De là, ces méchants, tous armés de sabres, se rendirent au marché pour y massacrer les néophytes. Le fils put prendre la fuite, il n'a reçu que deux coups de sabre sur le bras ; mais son père a été horriblement mutilé, on dit qu'il est blessé à mort. Le maire, qui présidait en personne à cette expédition, voyant que le fils avait pris la fuite, fit traîner le père dans son camp. En massacrant ainsi ce bon vieillard, ils vociféraient dans tout le marché contre les chrétiens, demandant s'il y en avait encore d'autres, que le sort qui les attendait était des coups de sabre. Deux chrétiens de la ville de Tong-tse se trouvaient au marché, ils revinrent un peu effrayés. »

Bouchard porta l'affaire au tribunal du mandarin de Tong-tse, Hoang, qui ne s'en occupa pas. Par les ordres de Ouang Si-tin et de son parent, Ouang Ta-yong, un autre adorateur, Lieou, subit le même sort que Tchen Pen-kiun. Cette fois, Bouchard crut prudent de garder le silence « parce que, disait-il², Ouang Si-tin serait capable de se porter à des actes de violence contre les chrétiens et de piller l'église de Tong-tse³. »

Dans l'ouest, nous trouvons les mêmes procédés : au mois de janvier 1868, Lamy baptisait 24 païens de Choui-tang-tchai. Bientôt entre les chrétiens et les païens surgirent des difficultés que Vielmon raconte ainsi⁴ :

« Le bonze qui étudiait bien la doctrine chrétienne dans le commencement, voyant qu'il n'y avait point de profit matériel dans la pratique de notre religion, qui l'empêchait de profiter des bénéfices qu'il percevait de ses actes superstitieux, prit la résolution de retourner à son ancienne religion. Le maire du village et son

¹ *Journal de la mission* citant une lettre de M. Bouchard à M. Mihières, datée de Tong-tse, 7 février 1868.

² *Journal de la mission*, Bouchard à Faurie, Tsen-y, 25 mars 1868.

³ Cette crainte parut très fondée. Quelques mois plus tard, Ouang Si-tin et tous ses partisans fixèrent le 27 juin pour détruire l'église de Tong-tse, et massacrer les chrétiens. Ils distribuèrent des cartes pour inviter les païens à venir les aider. Mais comme il arrive souvent en pareille circonstance, personne ne bougea et les fidèles en furent quittes pour la peur. (*Journal de la mission*. M. Bouchard à Mgr Faurie, 1^{er} juillet 1868).

⁴ *Journal de la mission*, citant une lettre de M. Vielmon, 1868.

adjoint, en suivant le bonze, entraînent une partie du village à leur suite. Les quatre premières familles du village restèrent fermes et redoublèrent de ferveur à mesure qu'on redoubla de moyens pour les faire apostasier. Dès lors, le village fut divisé en deux parties. Ceux qui suivirent le maire et l'adjoint furent le petit nombre; le plus grand nombre se déclarèrent toujours chrétiens et suivirent les quatre familles dont je viens de parler.

« A Choui-tang-tchai, il y a un bien communal, qui passe successivement d'année en année entre les mains de chaque particulier. Au bout de l'année, le particulier rend compte de sa gérance, et le bénéfice qu'il a perçu est employé au profit de tout le village. Le maire, le bonze et l'adjoint, voyant qu'ils ne pouvaient pas faire apostasier quatre familles nouvellement converties, les accusèrent au tribunal de n'avoir pas exactement rendu compte de la gérance du bien communal et d'être la cause d'un grand déficit d'argent dans la caisse commune. Le tribunal, après un examen sérieux de la question, trouva que les accusateurs étaient coupables de la faute qu'ils voulaient rejeter sur les accusés. Le bonze, le maire et l'adjoint de Choui-tang-tchai furent condamnés à faire bâtir une église dans leur village. L'affaire terminée, le préfet n'a pas voulu les laisser sortir de prison, sans que quelqu'un se portât garant pour eux. Ils m'ont adressé un écrit, par lequel ils s'engagent à vivre en bons chrétiens à l'avenir et en bonne intelligence avec les quatre chefs de famille qu'ils avaient faussement accusés. Le mandarin, de concert avec moi, exige que ce soient ces quatre chefs de famille reconnus innocents, qui patronnent les apostats pour les faire sortir de prison; de sorte que ces apostats doivent leur élargissement à ceux qu'ils avaient accusés injustement.

« La veille de mon départ de Gan-chouen, le préfet me conduisit lui-même les prisonniers à notre nouvel établissement. Il me fit remettre des édits portant l'empreinte de son cachet, en me priant de les faire distribuer dans les villages où il y a des chrétiens. Les précautions que prend ce mandarin ne sont pas sans cause. Partout où ont passé les rebelles, les soldats vont piller les propriétaires, sous prétexte qu'ils ont fait cause commune avec les rebelles. C'est pour empêcher ce pillage, que le mandarin a publié cet édit, dans lequel il pardonne les fautes politiques à tous ceux qui auraient été momentanément forcés de recevoir les rebelles chez eux.

« Le maire de Gan-chouen, nommé Ouen, est ami des apostats. Il vient lui-même m'assurer que ces apostats vivront en bons chrétiens. Il s'engage par un écrit qui est entre mes mains, à les maintenir dans l'ordre s'ils manquaient à leur promesse. Ce même Ouen m'envoie trois orphelins en me priant de les recevoir dans nos orphelinats. Il

vante beaucoup la charité chrétienne et il a toujours à la bouche un mot souvent répété par les chrétiens : Par la grâce de Dieu ! — A entendre le maire de Gan-tchouen, on dirait qu'il est chrétien ou qu'il va le devenir.

« Les quatre chefs de famille de Choui-tang-tchai voudraient m'accompagner à la capitale, pour voir l'église de Saint-Louis bâtie dans le prétoire de Tien-ta-jen. Comme cette église a une grande renommée dans le pays, les gens de Choui-tang-tchai voudraient bâtir la leur sur le même plan. J'engage ces braves chrétiens à attendre mon retour à Gan-chouen. Je leur promets que je les inviterai à venir me prendre à Kouy-yang dès que mon voyage à Gan-chouen sera fixé, et qu'alors on bâtera l'église de Gan-chouen et celle de Choui-tang-tchai. Il m'était impossible de quitter Gan-chouen sans leur donner l'espoir que je reviendrais bientôt bâtir une église. »

Peu après, le 6 mars, Vielmon quittait Gan-chouen, et les quatre chrétiens prenaient la route de leur village. A peine étaient-ils hors de la ville qu'ils furent arrêtés par des affidés de Ouen, le maire de Choui-tang-tchai. « Ils'eurent beau montrer les édits signés du préfet que vous leur aviez donnés : on n'écoutait rien ; on les dépouilla de leurs habits et on leur trancha la tête. Le tailleur Licou, qui les avait accompagnés, a apporté cette triste nouvelle. Le soir du même jour, le maire Ouen adressait au préfet un rapport, dans lequel il se vantait d'avoir fait tuer quatre rebelles de Choui-tang-tchai. » Aussitôt qu'il apprit ce quadruple assassinat, Vielmon qui venait d'arriver à Kouy-yang courut l'annoncer au gouverneur.

Celui-ci envoya immédiatement au préfet de Gan-chouen l'ordre de s'emparer du maire Ouen et de le faire conduire à la capitale, où il aurait à réfuter les accusations portées contre lui. Non seulement le préfet de Gan-chouen, Pe Ta-si, ne bougea pas, mais dans ses conversations particulières avec son entourage, il se déclara protecteur des coupables : « même, raconte Lamy¹, il m'écrivit une lettre dans laquelle il prétendait justifier ce meurtre, disant qu'il avait été commis parce que les quatre néophytes étaient des gens turbulents ; il me pria en même temps de répondre à sa lettre. Je n'y répondis pas, mais je lui fis dire que j'enverrais sa lettre à l'évêque qui lui répondrait après avoir examiné l'affaire. Il m'envoya encore messenger sur messenger pour me prier de répondre, mais ma réponse fut toujours la même qu'auparavant. Quatre jours après il vint me voir lui-même, je ne le reçus point. Voyant que les choses n'allaient

¹ *Journal de la mission*, citant une lettre de M. Lamy à M. Vielmon, du 11 mars 1868. *A. M.-E.*, vol 547, p. 1995. M. Lamy à M. Vielmon, 18 mars 1868.

² *A.-M.-E.*, vol 549, p. 1093. Rapport de 1868.

pas selon ses désirs et que le gouverneur, toujours d'après les instances de M. Vielmon, le pressait de traiter cette affaire, on lit circuler en ville des bruits qui diffamaient les chrétiens ; on disait qu'ils s'étaient entendus avec les rebelles pour leur livrer la ville. qu'on allait les enchaîner comme des traîtres ; les soldats du maire, en passant devant l'église, criaient même ouvertement : « Dans quelques jours vous verrez comment on vous traitera. » Nous en fûmes quittes pour des menaces.

Ainsi, en quelques mois, la mission avait déjà à déplorer de graves troubles dans le nord et dans l'ouest. Il est rare, en Chine, que les difficultés se localisent sur un point ; quand une persécution se déclare en quelque endroit, on peut être certain, sauf de rares exceptions, que si les mandarins n'y portent pas aussitôt remède, d'autres naîtront ailleurs. C'est là, pour le dire en passant, le motif principal qui oblige les missionnaires à recourir immédiatement aux autorités. Or les attentats de Leao-kiao-ouai, de Tong-tse, de Gan-chouen, n'ayant pas été punis, d'autres suivirent.

Au commencement du mois de juillet 1868, Gréa fut maltraité à Su-yang. Le missionnaire va lui-même nous raconter cet incident :

« Vendredi, 3 juillet dans la journée, arrivent à Su-yang une dizaine de soldats, afin de préparer un prétoire à leur chef¹ qui devait passer le lendemain par cette ville. Tout d'abord, ils s'adressent à l'église ; on leur répond que l'église est privilégiée sous ce rapport. Ils lancent quelques malédictions contre leurs interlocuteurs, puis se retirent. Au bout de peu de temps, ils reviennent encore à la charge, on leur répond une seconde fois que l'église n'est pas un prétoire. Ils se retirent en redoublant leurs imprécations et leurs cris. A la nuit, il reviennent une troisième fois, les portes étant fermées ; ils les enfoncent, injurient les gens de la maison et font du tapage. Le peuple s'attroupe aussitôt. Persuadé qu'il me suffisait de paraître pour faire retirer les séditeux, je m'avance vers eux, leur parle poliment, mais ils ne cessent de lancer leurs imprécations. Je pousse doucement le plus audacieux, en le priant de se retirer. Un autre soldat tire son sabre pour me frapper. Un chrétien s'élance aussitôt sur lui, et sans y prendre garde, car il était nuit, met la main sur l'enseigne du mandarin et la brise : chose très grave en Chine. Après ce coup d'éclat, ces soldats vont enfin loger ailleurs. Le lendemain, arrive leur colonel, nommé Lieou Tse-koui. Apprenant l'affaire de la veille, il se monte contre les chrétiens, veut tout massacrer. Je lui envoie ma carte, en lui expliquant comment l'affaire s'était passée.

¹ Lieou Tse-koui.

² *Journal de la mission*. Lettre de Mgr Faurie, 5 juillet 1868.

Il répond : « Je ne me plains point de ce qu'on ait battu mes soldats : ils étaient dans leur tort ; mais pourquoi a-t-on brisé mon enseigne ? » Il veut le chrétien qui a brisé son enseigne. On lui répond qu'il s'est sauvé. Il paraît apaisé. Toutefois ses soldats, dans le cours de la journée, reviennent à l'église, brisent nos lanternes, mettent tout sens dessus-dessous. Je veux aller moi-même voir ce colonel. Mais un petit mandarin chrétien employé au prétoire, Benoît Hui, me fait dire de ne pas sortir, que le colonel veut me faire tuer. En effet, quelques minutes à peine se sont écoulées que plus de mille soldats armés de sabres et de lances se précipitent de toutes parts et environnent l'église. Ils brisent portes et colonnes, franchissent les murs du jardin et se précipitent sur moi. Que faire ? Je dis à mes gens qu'il faut prendre le large ; pour moi, je m'ouvre un passage à travers les soldats qui se mettent à ma poursuite, j'escalade assez lestement plusieurs murs, et grâce à Dieu, je parviens à me cacher dans l'enfoncement obscur d'une maison païenne. Les soldats passent et repassent. Mais la sainte Vierge et saint Joseph leur ont fermé les yeux, je pense ; jusqu'au milieu de la nuit, ils ont fureté partout, mais n'ont pu me trouver. Les autres soldats, pendant ce temps-là, se livrent au pillage de ma maison et de l'église. Benoît Hui ne tarde pas à savoir ce qui se passe : il court avertir le sous-préfet, qui n'aurait eu qu'à dire un mot pour ramener tout dans l'ordre, s'il n'avait pas été d'intelligence avec le colonel, puis il prend sur lui de voler à l'église sauver tout ce qui restait. Pour moi, demeuré dans cette maison païenne, je ne me sentais pas très en sûreté ; au milieu de la nuit et par une pluie battante, je suis allé me réfugier chez Benoît. Aujourd'hui, les soldats se promenaient, avec mes habits. Enfin, dimanche, j'ai pu retourner à l'église après le départ des soldats. »

L'affaire portée au tribunal du gouverneur eut le même sort que celle de Chemier. Le mandarin de Su-yang, Yang Kia-ho, fut élevé en grade¹.

Faurie fit sur ces actes d'hostilité et sur la négligence du gouverneur un rapport à la Légation de France, dont les intérêts étaient alors gérés par de Rochechouart².

Le ministre envoya le premier interprète de la Légation, Huber³, exposer les faits et adresser des observations au Tsong-li yamen, qui

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1041. M. Vielmon au ministre de France, 20 juin 1869.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 821. Lettre du 16 août 1868. Détails biogr. sur Rochechouart, voir *Hist. de la mission du Thibet*, vol. II, p. 86.

³ Alfred Huber quitta l'interprétariat pour entrer comme clerc de 1^{re} classe dans les douanes impériales, avril 1869 ; commissaire, avril 1873 ; démissionnaire, mars 1885.

au mois de novembre 1868, écrivit au gouverneur du Kouy-tcheou deux dépêches. La première traitait du pillage de Chemier à Leao-kiao-ouai ; après avoir relaté le fait, le Tsong-li yamen disait¹ :

Il arrive constamment que les miliciens et les troupes régulières violent la loi et troublent le bon ordre, détoussent et maltraitent les voyageurs ; c'est un abus très regrettable. Cette fois-ci, un missionnaire passe par Leao-kiao-oan, et, comme il transporte de l'argent, il prie l'officier qui commande le camp de lui accorder protection, c'est tout-à-fait conforme aux usages. Comment se fait-il que les soldats et les braves, au lieu de le protéger, l'aient reçu à coups de fusils, dont un lui a cassé le bras, et que l'argent et les objets qu'il transportait aient été perdus ? Le commandant du camp, Tien Hin-koui, avait-il connaissance de ce qui se préparait et y a-t-il donné son assentiment, ou bien les soldats ont-ils profité de ce qu'ils étaient dans un camp pour faire du désordre et commettre des actes de brigandages ? Si on n'approfondit pas cette affaire dans tous ses détails, comment rassurer les voyageurs et satisfaire aux règlements des camps ? Il est de notre devoir de vous adresser la présente dépêche, noble Gouverneur, pour que vous examiniez quelle est l'origine et les circonstances de cette affaire et que vous la traitiez sévèrement selon la loi. Nous attendons une réponse nous informant de la manière dont elle aura été examinée et réglée.

La seconde lettre parlait de la destruction de l'oratoire de Su-yang, elle faisait ces observations² :

Il est stipulé dans les traités que les chrétiens pourront construire des églises et prêcher leur religion. S'ils se conforment régulièrement aux traités et mènent une conduite régulière, on ne doit leur faire aucune opposition. Pourquoi ces soldats et miliciens ont-ils conçu le dessein de leur nuire ? Pourquoi ont-ils détruit l'église et se sont-ils servi de leurs armes pour les menacer ? Il faut faire une enquête à ce sujet et traiter l'affaire pour satisfaire aux traités et couper court à ces habitudes de violence.

Il est de notre devoir de vous adresser la présente dépêche, noble Gouverneur, pour que vous enjoigniez aussitôt aux autorités locales compétentes d'examiner avec soin cette affaire et de lui donner une solution convenable. Il faut empêcher que des faits de ce genre se renouvellent. Nous attendons une prompt réponse pour savoir comment cela aura été terminé.

La copie de ces deux dépêches fut envoyée à la Légation de France avec la lettre suivante³ :

Nous allons immédiatement écrire au gouverneur du Kouy-tcheou d'examiner sans retard ces deux affaires et de les traiter sévèrement, pour tranquilliser les voyageurs et couper court à ces regrettables abus. Nous vous

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 847.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 851.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 853.

adressons ci-joint copie des deux dépêches que nous écrivons au gouverneur du Kouy-tcheou, pour que vous en preniez connaissance et nous vous souhaitons beaucoup de félicités.

Le 8 de la 1^{re} lune.

Ces ordres n'obtinrent à peu près aucun résultat : aussi d'autres faits eurent lieu, dont l'un d'eux surtout eut une portée beaucoup plus grande.

II

Incidents à Kouy-yang et à Tou-chan. — Désastre à Tsen-y. — Persécutions dans les campagnes. — Les missionnaires chez le sous-préfet. — Leur retour à Kouy-yang. — Mort de Gilles et de Fourcy. — Le délégué Tchang Tchong-yu. — Efforts de Rochechouart. — Troubles à Eul-lang pa. — Courage de quelques familles de Su-yang.

Sans nous arrêter à l'incident qui eut lieu à Kouy-yang, à la fin de 1868, lorsque Guichard et Gréa eurent leurs chaises brisées par un des familiers du gouverneur¹, ou aux difficultés qui signalèrent l'arrivée de Gréa à Tou-chan², nous arrivons au désastre de Tsen-y, le premier, suivi, hélas ! de plusieurs autres sans la même ville.

¹ M. Vielmon a fait de ces incidents le récit suivant :

« MM. Guichard et Gréa, se rendant du Pe-tang au Lan-tang, rencontrèrent le gouverneur au milieu de la ville. Ils se retirèrent autant qu'il leur fût possible pour laisser le passage libre au grand homme. Un aide de camp du gouverneur, nommé Pan, descend de cheval, jette par terre les chaises des missionnaires et les brise en maudissant les Européens. Il bat aussi les porteurs dont un est menacé de mort, M. Gréa, accouru à son secours, lui rend la liberté. Une lettre adressée au gouverneur pour se plaindre de cette conduite reste sans réponse. Réfléchissant pourtant que cette affaire pourrait avoir des suites fâcheuses, le gouverneur envoie un mandarin, Keou, demander à M. Vielmon la manière de la traiter. Le missionnaire répond qu'il faut punir le coupable. On donne 300 sapèques à un mendiant qui consent à porter la cangue pendant plusieurs heures sur le lieu de la scène. Keou ta-jen va ensuite rendre compte de sa mission à M. Vielmon. Celui-ci répond qu'il faut punir le véritable coupable, autrement il écrit à Pékin pour se plaindre à la Légation de France de la conduite du gouverneur. Tsen Pi-kouang a été précepteur du prince Kong, régent de l'Empire ; il pense que cette qualité le rend inaccessible à toutes les attaques, aussi ne fait-il aucun cas de cette affaire. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 1115).

² « Le sixième jour après mon départ de Kouy-yang, raconte Gréa, j'ai envoyé un homme porter au mandarin ma carte et la lettre de To pour lui annoncer mon arrivée. Cet homme est arrivé le soir même. Le lendemain vers neuf heures, nous étions près des remparts de la ville. Les portes étaient ouvertes, mais lorsque j'allais entrer, on me les a fermées au nez. J'ai grelotté là pendant quelque temps, j'ai fait passer une nouvelle carte par une des fentes de la porte, j'ai attendu encore. Enfin lorsque le mandarin Tsien Pe-ya a cru m'avoir assez humilié, il m'a fait ouvrir les portes et m'a fait entrer. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1761).

Dès le début de la prédication de l'Évangile dans cette ville par Bouchard, les notables s'étaient montrés fort hostiles. « Ils ne pouvaient, disaient-ils, voir, sans inquiétude, ces étrangers s'installer chez eux¹. En 1868, ils essayèrent, sans succès, d'exécuter leur projet de chasser les missionnaires ; au mois d'avril 1869, ils préparèrent un soulèvement du peuple, mais à certains indices ils jugèrent le moment inopportun. Enfin, le 14 juin suivant, ils trouvèrent ou plus exactement ils firent naître l'occasion si longtemps désirée.

L'instigateur principal fut Kien-in ou Kien Tse-ho, un des notables de Tsen-y, qui s'était acquis une grande réputation en battant les rebelles, et avait en récompense reçu le titre de tao-tai.

Ses deux agents principaux furent deux autres notables, Fan In-fang ou Fan Chou-kao et Kan Tse-tche.

Mais quelque mauvaises que fussent leurs dispositions, quelque grande fût leur autorité, ils n'auraient rien fait sans la connivence du préfet Ouang Pin-ngao, du sous-préfet Lieou Chao-kouan et du colonel Leang Chen-tchouen².

« Le 14 juin 1869, raconte Bouchard qui fut témoin et victime de cette affaire³, une fête païenne eut lieu dans une grande pagode de la ville. Les païens y étaient nombreux, et parmi eux se trouvait un nouveau chrétien, Yang Chou-iun, faisant des superstitions. Un autre chrétien, Yang Si-pie, poussé par son zèle et excité probablement aussi par des gens mal intentionnés, entre dans la pagode pour en faire sortir le néophyte prévaricateur. Comme c'était un coup préparé, tous les païens, alors dans la pagode, tombent sur le trop zélé chrétien, le rouent de coups et courent aussitôt par toute la ville, appellent le peuple à battre et piller l'église et les pharmacies. Bientôt, un peuple nombreux, armé de massues et d'armes préparées à l'avance, tombe sur tous les établissements de l'église et sur les maisons des chrétiens en même temps. Tous nos gens, les enfants de la Saint Enfance, les vierges du couvent, sont dispersés dans la ville. Deux missionnaires, MM. Fourcy et Gilles, se trouvaient depuis quelques jours avec moi. Nous primes tous trois la fuite, chacun de notre côté, et nous nous cachâmes dans des maisons voi-

¹ Aux causes généralement énoncées des malheurs de Tsen-y, Bodinier ajoute : « J'ai déjà dit et je redis que je ne serais pas étonné si les achats de terrain faits par le Su-tchuen à Tong-tse, Su-yang, etc., avaient contribué à la persécution. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1421. Lettre à M. Lions 16 novembre 1870).

² « Les gens de Tsen-y ne sont pas hommes à céder facilement, et surtout à oublier le passé ; depuis le martyre de Ou-ta-koung, on n'a jamais rien pu faire à Tsen-y en ville, jusqu'à ces dernières années, où l'on a eu le malheur de commencer assez mal, en laissant venir beaucoup de vauriens et de gens se faisant chrétiens pour affaires. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1625. M. Lions à M^{sr} Faurie, 27 juillet 1869.)

³ *A. M.-E.*, vol. 547, p. 1853. Lettre à M^{sr} Faurie, 3 août 1869. »

sines. M. Gilles fut presque aussitôt trahi par le païen chez lequel il s'était réfugié. Livré à ses ennemis, il fut traîné ignominieusement par les rues de la ville. On l'insultait en le battant cruellement ; tout autre, d'une constitution moins forte, eut succombé sous la violence des coups. On le conduit à la pagode d'où était partie la persécution ; peut-être voulait-on le forcer à une réparation devant les idoles, ou même l'y massacrer. M. Gilles me disait ensuite : « Lorsque je tombai entre les mains des païens, j'eus peur un instant, mais quand je me vis arrêté, retenu devant cette pagode, je me réjouissais du sort qui m'attendait, pensant être immolé là en haine de la religion, et cela sans aucun doute, puisque pensais-je alors, on ne pouvait me conduire à cette pagode que dans le dessein de me faire réparer l'insulte à leurs idoles. » L'espérance de M. Gilles fut déçue ; la porte de la pagode était fermée. Il fut traîné de nouveau à l'église, tiré par ses longs cheveux, battu, insulté. « Grand maître de la religion, lui criaient les persécuteurs, chante donc maintenant ton *Ave Maria* ; » et ils disaient mille autres insultes contre la religion et le missionnaire. Quelques mandarins se trouvaient alors à l'église faisant peu à peu sortir le peuple ameuté. La nuit était close, lorsque M. Gilles y arriva ; ses bourreaux apercevant le préfet dans la foule virent que la victime allait leur échapper ; un satellite du préfet même, asséna de toutes ses forces un coup de poing sur la tête du Père, et, cela en présence même de son préfet, qui ne le réprimanda pas. Dans la débacle, M. Gilles put s'échapper des mains de ses bourreaux et se retirer auprès d'un autre mandarin. Là venait d'arriver M. Fourcy, et quelque temps après, je pus, à la faveur des ténèbres, rejoindre mes deux confrères. Il eut été facile alors aux mandarins de prendre des mesures pour que les choses n'allassent pas plus loin ; mais animés d'un grand mauvais vouloir, et ne pensant pas devoir lutter contre la résolution des notables de la ville d'en finir avec le christianisme, ils laissèrent faire le peuple. Aussi, le lendemain tous reviennent à l'attaque et au pillage. Le sous-préfet, pour nous arracher à la fureur du peuple, nous conduit tous trois à son prétoire. Les ennemis de l'église sont libres d'agir. En peu de temps, l'église, les pharmacies, les établissements de la Sainte-Enfance, sont pillés et renversés. Le soir même, il ne restait plus des maisons une seule planche, les pierres même, les briques, tout a été emporté. Les premiers à la tête du pillage furent les satellites du préfet et du sous-préfet, et les soldats de la ville. »

Les têtes des catholiques furent mises à prix ; on offrit 1600 fr. pour chaque catéchiste et chaque baptiseur et 1 fr. 50 seulement pour un chrétien.

Les orphelines et les vierges trouvèrent un asile chez le mandarin

chrétien, Paul Mong. Ces dernières se déguisèrent en femmes de mandarins, et purent quelques jours après partir pour Kouy-yang, où elles n'arrivèrent qu'après avoir vendu une partie de leurs vêtements afin d'acheter de la nourriture.

« Les pertes ¹ sont considérables. A cause des difficultés de route de Tsen-sy à Kouy-yang, on laissait beaucoup d'objets de la mission en dépôt à Tsen-y. Il y a eu aussi perte de beaucoup d'objets d'église : ornements, calices, ciboires. Les missionnaires voisins laissaient dans cette ville ce qu'ils avaient de mieux pour les solennités, afin que ce soit plus en sûreté ; tout a été perdu, nous n'avons rien pu sauver.

« Les notables de Tsen-y avec les autorités de cette ville, ont confisqué le bien de l'église et celui des chrétiens au profit de l'Etat. Ils ont fait creuser, à plusieurs mètres de profondeur, le terrain sur lequel étaient bâtis nos établissements, ils font vendre en ville cette terre pour être mêlée au charbon, afin de la purifier par le feu, « car disent-ils, il ne doit rien rester dans la ville de Tsen-y qui ait été souillé par le contact chrétien. » Ils proclament hautement qu'ils ne veulent sur leur territoire, ni européens, ni chrétiens, ni église. »

Pendant les semaines qui suivirent, on poursuivit les chrétiens avec une sorte de rage.

« On ² a incrusté dans le pavé d'une grande pagode trois croix en porcelaine vernissée. Des tapis rouges sont étendus devant les idoles. Les chrétiens marchent sur ces croix, revêtus de leurs habits de cérémonies ; après, ils doivent se mettre à genoux devant les idoles et protester, par serment, qu'ils renoncent à la religion chrétienne. Ensuite, il leur faut faire un écrit constatant leur apostasie. Cet écrit, sur lequel ils doivent apposer, au lieu de cachet, leur main trempée dans l'encre, est affiché en ville. Tous ceux qui ne se soumettent pas à cette épreuve, doivent quitter le pays ou mourir. »

Quelques anciens chrétiens affichèrent les tablettes.

Les principaux coupables, dont nous trouvons les noms avec des appréciations sur leur moralité et des détails sur leurs actes dans une lettre de M. Bouchard, sont, outre les autorités que nous avons déjà indiquées ³ : « Yang Ouy-hiuen, celui qui a battu M. Gilles. C'est un très mauvais individu, homme de sac et de corde. Ouang Hiang-tin, premier secrétaire de la ville et du Si-hiang. C'est lui qui donna les ordres d'aller détruire l'oratoire, en faisant battre le tambour par toute la ville. Tchen Kuin-tin, commandant des gardes nationales, ennemi juré des chrétiens depuis longtemps ; Lohe-Co, le plus

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 645. M. Vielmon à la Légation de France, 20 juillet 1869.

² A. M.-E., vol. 649ⁿ, p. 645, id. id. 14 août 1869.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 1944.

rude entêté de ceux qui vinrent battre l'église. Ceux qui ont détruit et pillé l'église ne sont pas le peuple, mais les satellites des prétoires et les soldats de Kien Tse-ko et de Leang. Le peuple s'y est adjoint par curiosité, et n'a attrappé que peu de chose dans le pillage. »

Réfugiés chez le sous-préfet et aidés de Benoît Su, qui, par dévouement, avait voulu demeurer avec eux, Bouchard, Gilles et Fourcy étaient loin de se sentir en sûreté. « Nous avons des alertes, soit le jour, soit la nuit, écrit l'un d'eux¹ ; le peuple se portait en masse chez le mandarin pour nous arracher du prétoire et nous massacrer. » C'est en particulier ce qui eut lieu le 12 juillet. Plus de deux mille hommes forcèrent le prétoire du sous-préfet, et les trois missionnaires durent se réfugier chez le préfet, qui les reçut fort mal et reprocha à son subordonné de les trop bien traiter². Enfin il leur fallut quitter Tsen-y ; accompagnés de plusieurs mandarins et d'une escouade de soldats, ils arrivèrent à Kouy-yang le 20 juillet. Le lendemain, Vielmon écrivait :

« M. Gillès a été si maltraité que son état inspire des craintes sérieuses ; je vais faire avertir l'autorité, afin qu'elle vienne constater une maladie qui est le prélude d'une mort presque certaine. »

Ce pronostic se réalisa le 13 août, et dans une lettre du 14, Vielmon ajouta³ : « M. Gilles est mort hier au soir des suites des blessures qu'il avait reçues à Tsen-y. Son état devenant de jour en jour plus grave, je fis avertir l'autorité qui envoya un médecin visiter le missionnaire malade. J'ai également fait avertir cette même autorité, afin qu'elle vienne constater la mort dont elle est la cause. »

Le missionnaire s'était préparé à mourir avec beaucoup de piété, manifestant une grande conformité à la volonté de Dieu, un très vif amour pour la sainte Vierge. L'avant-veille de sa mort, il disait à Lions : « Je meurs volontiers, mais je désire beaucoup mourir vendredi soir. » Environ une heure avant sa mort, alors que son corps était déjà presque froid, il parut tenté de manquer de confiance en la miséricorde divine : Vielmon et Gréa, qui l'assistaient, le rassurèrent, et bientôt sous la bénédiction du premier de ces missionnaires, il rendit en paix son âme à Dieu⁴, le 13 août 1869, à 9 heures 1/2 du soir dans la chambre que Faurie occupait d'ordinaire à l'évêché de Kouy-yang⁵.

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 648.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 648.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 649. Lettre à la Légation de France.

⁴ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1627, Lions à Faurie, 6 octobre 1869.

⁵ A. M.-E., vol. 547, p. 1865-1873. Lettres de M. Vielmon à M. Faurie. Lettre de

Le missionnaire ne fut pas le seul à mourir des coups reçus à Tsen-y¹. « Un enfant de cette ville, âgé de 14 ans, dont la famille a tout perdu, a été si gravement blessé que, malgré les soins qu'on lui a prodigués, il a succombé à Kouy-yang, où il avait été transporté. Avant de rendre sa belle âme à Dieu, ce cher enfant a prié le missionnaire, qui l'assistait à ces derniers moments, de vou-

faire part de sa mort, p. 1869. *A. M. E.* vol., 549^d, p. 1627, M. Lions à Mgr Faurie, 6 octobre 1869.

« Après la mort de M. Gilles, écrit M. Guichard, nous ensevelîmes ses restes dans un beau et grand cercueil, et nous les inhumâmes provisoirement dans le jardin de la mission, à quelques pas de l'église. Le cercueil fut déposé sur quelques pierres qui sortaient de terre, et afin de le protéger contre la pluie tout autour on fit une petite maçonnerie en briques qu'on recouvrit de tuiles. Nous nous propositions, une fois que la persécution aurait cessé, et que les réparations demandées par notre Légation à Pékin auraient été accordées, de le transporter dans notre cimetière à un kilomètre à peu près de la ville et où reposent déjà plusieurs de nos confrères. » (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 683).

Deux ans plus tard, on voulut enterrer Gilles dans le cimetière des missionnaires ; on fit la cérémonie en même temps que les funérailles de Mgr Faurie au mois d'août 1871. « Quand tout fut préparé, continue Guichard, on retira la bière de l'endroit où on l'avait provisoirement déposée, et elle fut transportée dans l'intérieur de la maison. Ce fut alors qu'on résolut de l'ouvrir. Tous les missionnaires et un bon nombre de chrétiens se trouvaient là. On pratiqua d'abord une ouverture dans la partie inférieure du cercueil, et comme il n'en sortit aucune exhalaison, on eut aussitôt la planche supérieure. Notre bon P. Gilles nous apparaissait tel que nous l'avions vu et connu autrefois. Son corps était intact, du moins pour ce que nous apercevions, car nous n'avons changé ni les habits ni les ornements dans lesquels il avait été enseveli : seule une petite tache noire, pas même grande comme un centime, apparaissait sur le front : c'était sans doute la trace d'un coup reçu dans la persécution et qui s'était manifestée après la mort. Rien n'était pour ainsi dire changé en lui. Moi qui l'ai vu à ses derniers moments et au jour de l'exhumation, je puis l'affirmer en toute sincérité. Les chairs étaient fort bien conservées et de couleur de cendre, c'est-à-dire, un peu moins blanches que du vivant du cher Père : sa barbe tenait parfaitement au menton, et le contact de l'air n'altéra en rien ses traits. Plusieurs confrères lui touchèrent les mains, elles étaient intactes comme le visage ; ses ongles d'une blancheur éclatante ressortaient sur les grains noirs du chapelet. Le P. Chemier, son compagnon de route, a de plus constaté, par lui-même, que les chairs avaient tellement conservé leur élasticité qu'elles s'affaissaient sous la pression des doigts, et reprenaient d'elles-mêmes leur première apparence dès qu'on cessait la pression, tout comme les chairs d'un homme vivant. Le même confrère a encore fait l'expérience sur les pieds après avoir déchiré le bas, et c'était la même chose. Les ornements seuls étaient un peu fanés, mais non gâtés. Après avoir laissé pendant plusieurs heures la bière toute ouverte et cela au grand air, sans avoir pu apercevoir qu'il s'opérait aucun changement dans la physionomie du cher défunt, nous la refermâmes de nouveau et la fîmes transporter dans l'église à côté de celle de Mgr Faurie ; leurs funérailles eurent lieu le même jour et leurs corps reposent dans notre cimetière presque à côté l'un de l'autre. » (*A. M.-E.*, vol. 548 p. 643. Lettre à M. l'abbé Gilles, 15 juin 1871.)

¹ *A. M.-E.*, vol. 547, p. 1935. M. Vielmon à Mgr Faurie, 25 sept. 1869.

loir bien faire appeler tous les chrétiens témoins des maux qu'il avait eus à endurer. Dès qu'ils ont été réunis autour de son lit de douleur, il a élevé la voix de toutes ses forces, pour dire qu'il pardonne de bon cœur à tous ceux qui lui avaient fait du mal. » Quelques mois plus tard, le 5 février 1870, un des missionnaires qui avaient été captif à Tsen-y, Fourcy, mourut également ¹.

¹ Pendant sa carrière apostolique, Fourcy avait été supérieur au séminaire, chargé de la cathédrale, des districts de Ou-tchoan et Che-tsien. Fatigué par une anémie cérébrale, il se rendit au Su-tchuen, d'où il demanda la permission, qui lui fut accordée, d'aller se soigner à Shang-haï; mais changeant bientôt d'avis, il revint au Kouy-tcheou et dès lors resta toujours souffrant. Faurie donnait de lui cette appréciation. « M. Fourcy est plein de zèle et de bonne volonté, mais il est trop précipité et téméraire dans ses jugements. Sur le moment, on ébranlerait plutôt le monde que de le faire changer d'avis. Mais ce qu'il y a de bon et qui est pour moi une grande ressource, c'est que, quand sa propre expérience lui a montré son erreur, il en convient franchement; malheureusement sa nature et ses habitudes ne tardent pas à l'emporter dans un autre excès; j'espère cependant qu'avec le temps, il se formera, non pas entièrement (il est trop vieux), mais au moins notablement. A part cela, c'est un bon et aimable confrère. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 1120. Lettre à M. Albrand 10 mars 1862).

Voici la lettre qu'à l'occasion de son décès, Vielmon et Guichard écrivirent à Faurie: « M. Fourcy fut atteint d'une douleur au côté droit. Selon plusieurs, cette douleur avait pour cause la frayeur que la tourmente de Tsen-y avait inspirée à notre cher confrère. Il me fit le plaisir de venir s'installer au Lan-tang pour recevoir les soins que réclamait son état. Ces soins, bien que prodigués, ne purent pas arrêter les progrès du mal. » (*A. M.-E.*, vol. 548, p. 1601. Lettre de M. Vielmon, 11 février 1870.)

« Quelques instants avant de rendre le dernier soupir, il s'entretenait encore avec M. Lions; il a eu jusqu'à la fin toute sa connaissance et a toujours été parfaitement résigné. Pas une seule plainte n'est sortie de sa bouche. Dès la veille, je m'étais rendu près de lui; dès qu'il m'aperçut, il me regarda en souriant, et me dit: « Le bon Dieu veut m'appeler à lui, que sa sainte volonté soit faite; je lui demande bien pardon de toutes les négligences apportées dans l'exercice de mon saint ministère. » Il avait continuellement les yeux fixés sur le crucifix attaché au pied de son lit et toujours le même acte de conformité à la sainte volonté de Dieu partait de son cœur: « Mon Dieu, vous voulez que je meure, que votre volonté soit faite; comme vous voudrez, ô mon Dieu! Il mourut le 5 février 1870 à 2 heures de l'après-midi. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1607. Lettre de M. Guichard, 12 février 1870).

« Ses funérailles furent très solennelles. Les chrétiens ont voulu y contribuer et ont fait pour cela une collecte que les pauvres du Hou-lao-yuen ont grossie en prélevant quelque chose sur leur pauvreté, pour honorer celui qui les avait secourus corporellement et spirituellement. Le petit séminaire se rappelait les leçons de notre cher défunt, et il est venu unir ses prières à celles de la Sainte-Enfance. Depuis le samedi jusqu'au mercredi on a chanté, nuit et jour, dans tous nos établissements, les prières des morts; le mercredi, tous les chrétiens et tous nos orphelins étaient réunis au Lan-tang. Je célébrai solennellement la messe de *Requiem* assisté par MM. Esslinger et Viret. M. Guichard fit l'absoute. La cérémonie terminée, le cortège sort par la grande porte de Tien-ta-jen; 5 cavaliers, ceints d'une écharpe blanche, ouvrent la marche; viennent ensuite, sur deux rangs, tous les

La nouvelle du pillage de l'église et du presbytère de Tsen-y se répandit comme une trainée de poudre dans tout le nord de la province. Elle y causa une émotion extraordinaire chez les chrétiens aussi bien que chez les néophytes et les païens. Dans la sous-préfecture de Jen hoai, ceux des païens qui étaient hostiles au christianisme s'attaquèrent immédiatement aux familles isolées. A Koantchoai, la famille Tchen, à Tsao-mou-kang quatre familles, à Yao-tsen trois familles Ouang furent pillées ; on détruisit leurs maisons. « Peu à peu¹ les païens s'enhardirent et attaquèrent les chrétiens qui furent tous pillés, excepté quelques-uns ayant des amis, qui encore le plus souvent les font apostasier. Chassés de tous côtés, ils ne reçoivent de personne l'hospitalité. Dans la seule partie du Sy-hiang (à l'ouest de la ville), chrétienté que venait d'évangéliser M. Fourcy, il y a eu sept chrétiens de différentes familles massacrés par les païens. Kou, de Che-tse-ia, prédicateur de cet endroit, a été très gravement blessé, et on cherchait partout le catéchiste Ouang Mathieu pour le tuer. Non loin de là, on massacra le baptiseur Tao, de Yuin-hin. Son corps coupé en morceaux fut jeté dans la rivière².

chrétiens la tête enveloppée de blanc ; 5 dais, portés par des enfants de chœur et disposés de distance en distance, donnent au cortège un air majestueux. Suivent ensuite les enfants de nos orphelinats ; ils ont tous la tête couverte de blanc, 50 sont vêtus d'une robe blanche, plusieurs croix et bannières marchent au milieu de leurs rangs. Vient ensuite le catafalque porté par 16 hommes, et tiré par 16 autres au moyen de deux longues bandes de toile blanche ; 4 thuriféraires et 20 enfants de chœur précèdent immédiatement le catafalque qui est suivi par 8 missionnaires en habits de chœur : 16 vierges vêtues de blanc et assises dans des palanquins également blancs suivent le cortège, qui est fermé comme il est ouvert, par 5 cavaliers ceints d'une écharpe blanche. Les chrétiens et les orphelins ont un cierge à la main. Partout l'air retentit des prières du rituel. Ce cortège s'avance dans la vieille ville dont il parcourt la grande rue et va sortir par la porte orientale. Mais M. Fourcy a été curé du Pétang et les chrétiens seraient peinés de voir leur pasteur aller prendre son lieu de repos sans qu'il les visitât une dernière fois. Ils sollicitent donc la faveur de faire passer le cortège funèbre dans la nouvelle ville ; il était difficile de leur refuser une satisfaction si légitime. Le cortège entre donc de nouveau par la porte orientale de la nouvelle ville, et M. Fourcy passe encore une fois près de cette église Saint-Joseph où il a si souvent exercé son zèle ; il parcourt encore une dernière fois ces rues où on l'a vu si souvent porter avec tant de sollicitude tous les secours que réclamaient les chrétiens qui le pleurent. Nous sortons enfin par Houng-pien. Dès que nous sommes arrivés au cimetière, M. Lions célèbre une messe de *Requiem* pour notre cher défunt, et M. Bouchard bénit la dernière demeure de son compagnon de captivité !

« De longtemps, Kouy-yang n'oubliera pas ces funérailles. Jamais je n'ai vu nulle part un recueillement aussi profond. J'espère que les païens ne seront plus tentés de dire que les chrétiens ne respectent pas les morts ! » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1603. Lettre de M. Vielmon. 11 février 1869.)

¹ *A. M.-E.*, vol. 547, p. 1858, M. Bouchard à M^{sr} Faurie.

² On crut d'abord, et Vielmon l'écrivit à la Légation, que les ossements de Macaire

« A Eul-lang-pa et dans les environs, les adorateurs étaient nombreux ; ils avaient la réputation d'être si braves que personne n'osa les attaquer. Tout se borna à des menaces. « Une aussi grave affaire que le pillage de l'église de Tsen-y, se dit chacun avec la prudence chinoise, aura certainement des suites. » Et chacun aussi d'en tirer des conséquences pour sa conduite particulière. Les ennemis des chrétiens dirent donc : « Attendons pour les battre de voir si les pillards de Tsen-y seront punis ou non. » Ceux qui voulaient adorer : « Attendons pour nous déclarer chrétiens que l'Eglise soit victorieuse. » Les anciens adorateurs : « Attendons pour apprendre la doctrine et les prières que l'Eglise redevienne ce qu'elle était jadis. »

A Su-yang, le pillage fut empêché par la famille Leao, dont le chef, mandarin au Su-tchuen, avait un gros procès et comptait sur l'appui de la mission pour le gagner. Les principaux membres de cette famille envoyèrent des courriers pour parlementer avec les pillards de Tsen-y, en route pour Su-yang et déjà arrivés à Lan-sankouan, près Pou-lao-tchang ; en même temps, ils firent écrire aux gardes nationaux de ces quartiers que les affaires de Tsen-y ne regardaient pas Su-yang et que chacun devait rester tranquille. On se le tint pour dit.

Mercusot, alors chargé d'Eul-lang-pa, était dans le nord de son district. Dès qu'il apprit la ruine de la chrétienté de Tsen-y, il comprit que la région dont il était chargé allait être troublée, et il revint aussitôt par la route de Ouen-choui et de Sang-mou-ya. Un chef de garde nationale, Se Len-yuen, résolut de lui enlever ses bagages. Il alla à sa rencontre à Pe-gni-tsin, le laissa passer et ordonna aux porteurs de bagages conduits par un ancien latiniste, Louis Tchen, de rebrousser chemin jusqu'à Leang-tchen. Tsen en appelle au chef de la garde nationale de Pe-gni-tsin, nommé Hoang, célèbre par son énergie contre les malfaiteurs. Il était digne de sa réputation, aussi fait-il apporter les bagages chez lui¹. Pendant ce temps, Mercusot, presque aveugle, s'en allait seul, à pieds, à travers la plaine « Qu'on s'imagine, écrira plus tard Bodinier², la difficulté qu'il éprouvait à cheminer dans ces routes étroites et sur ces talus de rizières, lui qui n'apercevait pas le sentier quand il était monté sur son cheval ; il lui fallait marcher courbé en deux, et tâter la route avec la main comme font les aveugles.

avaient été jetés au vent. Vielmon à la Légation, 20 juillet 1869, vol. 549, p. 648. Mieux informé, il rectifia cette information ; la terre qui recouvrait le cercueil avait été enlevée, mais le cercueil lui-même ne fut pas ouvert.

¹ Mercusot envoya à Hoang un beau presse-papier en verre et divers objets européens pour le remercier du secours donné si à propos en cette occasion.

² A. M.-E., vol. 549¹, p. 413, etc. Notes sur Eul-lang-pa.

« Enfin, à la première maison d'un peu d'apparence, il entre et demande un conducteur jusqu'à Eul-lang-pa. Le bon Dieu permit que cette famille ne fut pas ennemie du nom chrétien ; on lui donna à dîner, et le fils de la maison le conduisit sans autre encombre jusque chez Ly Tchen-tao à Eul-lang-pa, après 2 ou 3 lieues d'une marche pénible. »

Il arrivait à temps. Depuis une quinzaine de jours, le chef de la garde nationale, Ly-hoa, avait réuni chez lui quelques dizaines de partisans, et son intention n'était un secret pour personne.

« La maison de Ly Tchen-tao où je loge, écrit Mercusot le 27 juillet 1869, n'est distante que de quelques mètres de celle de Ly-hoa. Les brigands, que ce dernier avait convoqués, arrivèrent à la nuit ; la nouvelle nous en vint assez à temps. Je cachai immédiatement mon argent, calice, etc., et puis je fis allumer partout du feu dans les maisons des chrétiens. Je leur défendis en même temps de prendre l'offensive, avis qu'ils goûtaient assez peu ; et ce qu'ils goûtaient moins encore, c'est que je leur conseillai de prendre simplement la fuite en cas d'alerte. Ly-hoa de chez lui pouvait voir partout de la lumière chez les chrétiens ; aussi, au lieu d'attaquer il fit soigneusement garder sa maison. Le mot était, dit-on, donné pour m'expédier dans l'autre monde, mais ils n'osèrent pas. »

« Quelques jours après, arrivaient à Eul-lang-pa des centaines de soldats se dirigeant vers les frontières de la province où se trouvaient des rebelles. Ils étaient commandés par un Tchen qui vint se loger chez Ly-hoa. M. Mercusot vint faire une visite de cérémonie à Tchen dans la maison de Ly-hoa, qui appela ses gens pour briser la chaise du missionnaire ; mais personne n'obéit.

« Le lendemain, arriva le sous-préfet Tang-tchong. Nouvelle visite de M. Mercusot. « Vos chrétiens refusent de payer l'impôt, dit le mandarin, cela n'est pas juste : ils sont sujets de l'Empereur comme les païens. — Aussi le paient-ils comme eux, répondit M. Mercusot, et mieux qu'eux, j'en ai des preuves. Du reste je sais d'où viennent ces accusations, c'est du chef de la garde nationale, Ly-hoa. Faites-le venir, il sera plus facile de s'expliquer. »

« On fait venir Ly-hoa ; et celui-ci d'accuser les chrétiens de ne pas payer l'impôt. « Eh bien ! apporte tes cahiers, dit M. Mercusot, nous verrons qui a le plus payé des païens ou des chrétiens ? Et nous verrons de plus à qui tu demandes davantage des chrétiens ou des païens ? »

« Il était sûr d'avance de ces deux points : 1° que Ly-hoa avait demandé aux chrétiens le double des autres ; 2° que les chrétiens, bien qu'ils n'eussent pas encore payé entièrement l'impôt en avaient soldé beaucoup plus que les païens. Cependant Ly-hoa n'apportait pas ses

cahiers. « Vous voyez de quel côté est le bon droit, dit M. Mercusot. — Mais alors, dit le sous-préfet, pourquoi vos chrétiens sont-ils montés dans leur camp comme en temps de rébellion ? — Pourquoi ? Mais je vais y monter moi-même après votre départ. Vous ne pouvez ignorer que Ly-hoa a quelques dizaines d'hommes cachés dans sa maison, tous prêts à un coup de main. Hier il a voulu faire briser ma chaise quand je suis venu lui faire visite : ce fait est public, vous ne l'ignorez pas. C'est Ly-hoa qui fait tout le mal ici et gâte les affaires ! »

« A ces mots, Ly-hoa furieux ne se contient plus et s'écria : « Que le grand homme coupe ma tête s'il le veut, mais auparavant je tuerai le prêtre. » Et il sortit en vomissant des injures et des menaces. »

« Si par la suite il arrive quelque chose, vous saurez d'où cela vient », dit M. Mercurot en quittant le sous-préfet.

« Dans beaucoup d'endroits, après la persécution de Tsen-y, des chefs de gardes nationaux exigeaient des chrétiens un impôt, le tiers ou la moitié plus fort que celui qu'ils demandaient aux païens, et ensuite ils les accusaient de rébellion à la loi, s'ils ne donnaient que le taux des païens. C'était la manière ordinaire. D'autres fois après avoir reçu la contribution des chrétiens, ils la gardaient pour eux et écrivaient aux mandarins qu'il était impossible d'obtenir aucune contribution des chrétiens.

« Parfois il n'y avait pas même de chrétiens. Le mandarin Lo est venu lever l'impôt dans le Gan-lo-ly. Arrive un commandant de garde nationale qui lui dit : « Mandarin, excusez-moi de ne vous rien donner ; les plus riches familles de mon village sont chrétiennes, impossible d'obtenir une sapèque. » Or pas une famille de son village n'avait adoré le vrai Dieu.

« Ceci me rappelle une autre histoire, un satellite de Jen-hoay en est le héros : quand le mandarin l'envoyait pour traiter une affaire, il se faisait donner de l'argent par la partie accusée, puis après quelques jours revenait au prétoire, et son excuse infaillible était celle-ci : « Mandarin, ce sont des chrétiens, impossible de traiter cette affaire. » Mais cela se renouvela si souvent que le mandarin finit par le trouver singulier et se douta de quelque chose. Il fit prendre des informations, et découvrit bientôt que pas même un chrétien ne se trouvait mêlé dans les affaires qu'on avait envoyé traiter. Inutile de dire que le satellite fut puni selon ses mérites. »

III

Triduum de prières. — Demandes de Vielmon. — Lettre de Rochechouart. — Appel de conjurés contre les missionnaires et contre les chrétiens. — Li Hong-tchang nommé pour régler les affaires du Kouy-tcheou. — Nomination de Yu Se-chou, délégué à Tsen-y. — Expédition de Rochechouart sur le Fleuve Bleu. — Rapport de Li Hong-tchang, sa fausseté. — Mauvaise volonté de Tsen Pi-kouang. — Lebrun attaqué. — Bodinier battu. — Nouveaux ordres du Tsong-li yamen. — Faux rapport de Tsen. — Lettre de Vielmon à ce sujet.

A Lions, le provicaire de la mission, et à Vielmon chargé en l'absence de Faurie, parti pour le concile du Vatican quelques mois auparavant, de régler les difficultés avec les autorités chinoises et avec la Légation de France, incombait le devoir de s'occuper de ces troubles si graves. Ils le firent chacun dans la sphère qui leur avait été assignée. Le 7 juillet, Lions adressa à tous les missionnaires la circulaire suivante, ordonnant des prières publiques¹ :

Dans les calamités publiques, la sainte Eglise nous invite à adresser à Dieu des prières publiques, pour fléchir la colère divine, et obtenir le secours de sa toute-puissante protection. Or, la terrible persécution, qui décime en ce moment le district de Tsen-y, est bien le cas où jamais, d'adresser au ciel nos prières les plus ferventes, en union avec tous les chrétiens, pour obtenir, de la miséricorde de Dieu, le rétablissement du calme et de la paix, afin que nos chers confrères, maintenant quasi prisonniers, puissent reprendre bientôt avec un nouveau zèle les travaux de leur ministère apostolique et cueillir d'abondants fruits de salut, que Dieu, il faut bien l'espérer, leur prépare pour récompense de ce qu'ils ont souffert en haine de son saint nom.

A ces fins, nous célébrons un Triduum solennel de prières publiques, et vous êtes priés de le faire de suite annoncer aux chrétiens.

I. Vendredi, samedi et dimanche (de cette semaine) toutes les messes seront célébrées à cette intention et la messe principale sera dite avec la solennité des dimanches ordinaires. Il conviendrait, vendredi et samedi, de dire la messe votive *pro pace* ou celle *contra paganos*.

II. Le soir de ces trois jours, il y aura bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

III. Outre ces prières communes, prions encore beaucoup en notre particulier, et engageons tous les chrétiens à prier également, jusqu'à ce que la persécution soit complètement apaisée.

Fait au séminaire de Lou-tsong-koan, le mercredi 7 juillet 1869.

Ce fut également sous l'inspiration du provicaire, en même temps supérieur du séminaire, que les élèves de cette maison firent, pieds

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1619.

nus, à peu de distance de Lou-tsong-koan, un pèlerinage à la sainte Vierge honorée sous le vocable de Notre-Dame de Liesse.

De son côté, Vielmon, au mois d'avril et au mois de mai, écrivit deux fois au gouverneur de la province, mais les deux lettres restèrent sans réponse. A une troisième, dans laquelle le missionnaire demandait que le mandarin To-ouen fut chargé de traiter l'affaire, le gouverneur répondit en nommant le tao-tai Tchan Tchong-yu¹. Or cet homme était l'ami du principal coupable Kien-in ; aussi son jugement ne fut pas long à porter. Il déclara² « que comme c'était un chrétien nommé Yang Sy-pie, qui a été la cause de cette persécution, en mettant le trouble dans une pagode d'où il a fait sortir un néophyte, le tort est du côté des chrétiens ; ils doivent donc en subir les conséquences en ne demandant aucun compte des pertes qu'ils ont éprouvées.

« Pour mieux y réussir on a fait briser quelques idoles dans la susdite pagode, et on accuse Yang Sy-pie d'avoir fait ce dégât, comme s'il n'était pas absurde qu'un homme ait pu faire un tel dégât en présence de plus de 300 païens.

« Cette proposition si révoltante, écrit Vielmon, le gouverneur a bien osé m'exhorter à l'accepter. Comme je lui ai répondu par un sourire négatif, il m'a demandé mon plan. Je l'ai prié de faire paraître un édit qui rétablisse le calme, en attendant des ordres de Pékin, où j'avais dû écrire dans des circonstances si difficiles.

« Que fera-t-on ? m'a-t-il répondu ironiquement. L'Empereur ne viendra pas lui-même traiter ces affaires. Il faudra bien que tout passe par nos mains. » Puis, en accentuant sa voix, il m'a dit de ne pas m'exposer par un refus à de nouveaux malheurs presque inévitables, au moment où tous les lettrés de la province venaient à la capitale pour passer les examens. Ces paroles ne m'intimidèrent pas, mais elles inspirèrent des craintes à ceux qui m'avaient accompagné³.

« Quoi qu'il en soit, je me trouve dans des circonstances telles qu'il m'est impossible de me cacher. Ma fuite serait aussi préjudiciable que ma mort. Je reste donc fidèlement au poste où le devoir me retient. A la suite de mon entretien avec le gouverneur, qui eut lieu chez lui, où je restai jusqu'à 10 heures du soir, des bruits

¹ Ou Tchen Tchong-yun.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ.

³ Dans une autre lettre, Vielmon ajoute ces lignes sur la conduite de Tchen : Il s'est contenté de réunir les pièces (que j'ai envoyées à la Légation) et d'autres documents diffamatoires contre les chrétiens. Le droit chinois dégrade le mandarin qui se sert de telles preuves pour constater la culpabilité d'un accusé. Quelle doit être la punition du mandarin qui s'en sert pour accuser des innocents. » (A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 662 Lettre à la Légation de France, 20 décembre 1869.)

sinistres circulèrent avec plus d'intensité, et bientôt des chrétiens se préparèrent à la fuite. Tous les jours je visitais nos établissements, je me rendais du midi au nord de la ville, pour montrer aux païens que j'étais toujours au poste et pour encourager les chrétiens à avoir bien confiance en Dieu. »

Naturellement, Vielmon ne se contente pas de négocier avec le gouverneur, il écrit à la Légation de France, la tient au courant de tout ce qui se passe à Tsen-y et à Kouy-yang et lui demande de faire déléguer le mandarin To-ouen¹, dont il a eu à se louer dans des complications précédentes, comme nous l'avons raconté. Notre chargé d'affaires, de Rochechouart, fait près du Tsong-li yamen des démarches qu'il raconte ainsi, dans une lettre au missionnaire² :

Pékin, 22 août 1869,

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au 4 juillet. Je regrette vivement les faits qu'elle relate et que le Tsong-li yamen n'en ait encore été averti par aucune des autorités du Kouy-tcheou. Je lui ai communiqué la partie de votre correspondance qui pouvait l'intéresser, et j'ai eu à me louer dans cette circonstance de la clarté de vos exposés, et de la manière suivie dont vous tenez au courant la Légation de l'Empereur.

J'ai déjà demandé la punition des fonctionnaires de Tsen-y, coupables de la réclusion de vos trois confrères, et je n'ai pas lieu de désespérer de voir, après cet exemple fait, tout désordre cesser dans votre Vicariat, d'autant plus que le rappel du vice-roi du Sse-tchouen, Ou, ne manquera pas d'avoir du retentissement dans le Kouy-tcheou.

Tsen Py-kouang semble dans une forte position, le Yamen m'a assuré qu'il n'était pas question de le rappeler et de pourvoir à son remplacement. Quant à To-ouen, ce seul nom a soulevé un tolle général de la part des membres du Yamen. Blâmant la condescendance du gouvernement chinois à notre égard, lors de l'affaire de Tien Hin-chou, il aurait dit que le prince Kong était soudoyé par les étrangers³; de là sa destitution sans chance de retour au pouvoir.

J'ai énergiquement protesté contre la détention prolongée de vos trois confrères et j'ai demandé : 1° leur élargissement immédiat ; 2° la punition des auteurs de cet attentat ; 3° la copie des ordres que le Yamen enverra au Kouy-tcheou. Je menace en même temps le gouvernement chinois d'envoyer au Sse-tchouen et au Kouy-tcheou notre consul à Han-keou.

¹ Lettres du 20, du 23 juin et du 4 juillet 1869.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1057.

³ C'était une fausseté inventée par le Tsong-li yamen, qui ne voulait pas que To-ouen fût employé dans cette affaire, parce que ce mandarin était moins défavorable que les autres aux missionnaires.

Je vous serais obligé de vouloir bien toujours me communiquer avec la même régularité les différents changements qui pourront survenir dans votre situation, et vos appréciations sur les mesures qu'aura prises le gouvernement chinois ou celles qui pourraient être prises.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma haute considération.

ROCHECHOUART.

Cette lettre n'était pas encore écrite que la persécution avait redoublé de violence. Vers le milieu du mois de juillet, on colporta dans la préfecture de Tsen-y le texte des articles d'une conjuration formée entre les habitants de la ville de Tsen-y et des campagnes voisines pour proscrire le catholicisme. Voici la traduction de cette pièce¹ :

Art. I. — De même qu'on doit mettre tous ses soins à cultiver la vertu, ainsi on doit faire tous ses efforts pour extirper le vice. C'est pourquoi, sur notre territoire de Tsen-y, nous ne permettons, en aucune sorte, d'établir la religion du Maître du Ciel. Tous ceux qui, soit à la ville, soit à la campagne, pratiquent cette religion, doivent être expulsés et chassés du territoire, car nous avons vu en eux une horde de gens ennemis; à l'avenir donc on ne permet plus de les protéger.

Art. II. — A ceux qui pratiquaient auparavant la religion du Maître du Ciel, s'ils veulent maintenant se corriger et se repentir, affichant la tablette du Ciel et de la Terre, du Prince, des Parents et des Maîtres, à ceux-là on promet de ne pas les inquiéter sur le passé, mais de les regarder comme renouvelés.

Art. III. — Quiconque pratiquait auparavant la religion chrétienne et ne veut pas maintenant se corriger et se repentir, sera chassé hors du territoire, tous ses biens et maisons, soit d'héritages soit achetés, seront entièrement confisqués et deviendront bien communal.

Art. IV. — En battant les chrétiens, nous peuple, nous ne prétendons pas aller contre les ordres de l'Empereur, mais bien respecter les saintes instructions des anciens empereurs. Car la méchanceté des chrétiens est montée à son comble, et le peuple en a souffert à l'excès, en sorte que s'il les tuait et les exterminait entièrement, nous pensons que l'Empereur ne le regarderait nullement comme un peuple rebelle.

Art. V. — Soit à la ville, soit à la campagne, nous sommes tous d'accord pour extirper le mal (les chrétiens). Mais il faut nous tenir sur nos gardes et préparer nos fusils, notre poudre, nos sabres et nos lances; que chaque famille se hâte donc de se préparer, afin qu'au premier bruit, on soit prêt à répondre au premier appel; que personne n'apporte d'obstacle.

Art. VI. — Après l'expulsion des chrétiens, si quelqu'un ose encore retenir les sectaires de la religion, s'il est découvert, il sera traité comme faisant de sa maison un nid de mauvaises femmes et de rebelles.

Art. VII. — Si les chrétiens accusent à tort une famille du peuple, il nous faut faire abstraction des discussions privées, et unir nos efforts pour la protéger. Que si quelqu'un, ennemi secret de la famille accusée,

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1846.

s'excusé de lui porter secours, se réjouissant de sa peine et de son embarras, nous nous consulterons tous ensemble pour le premier.

Art. VIII. — Le pillage des chrétiens a été l'affaire du peuple dans un moment de colère : les mandarins civils et militaires étaient debout regardant ce pillage. Si les mandarins protégèrent les chrétiens, c'était pour obéir aux ordres de l'Empereur ; ils ne pouvaient faire autrement. Si nos mandarins éprouvent du dommage à cause du peuple, s'ils étaient dégradés ou changés, il faut que le peuple unisse ses efforts pour les retenir.

Art. IX. — Gardons-nous des traîtres. Si quelqu'un parmi nous, ayant entendu nos paroles, s'en allait secrètement les dévoiler aux chrétiens au détriment de tout le monde, si ce traître est découvert on le traitera encore plus sévèrement que si c'était un chrétien.

Art. X. — Tant à la ville qu'à la campagne, on promet de se soutenir jusqu'à la mort. Il est écrit dans nos livres : « Celui-là qui peut dire avoir repoussé les deux sectaires Yang et Me¹, celui-là est disciple du saint (de Confucius) ; que si dans notre club, entre dix mille il s'en trouve un qui perde la vie, qui souffre dommage ou embarras pour cette cause, qu'il sache que nous honorerons ses mânes ; il sera placé à la pagode au rang des sages, et après dix mille années son nom ne sera pas tombé dans l'oubli.

Plus tard, on afficha un autre pamphlet, dont nous ne connaissons pas le texte. Vielmon, en l'envoyant à Faurie, se contente de dire² :

« J'envoie à Votre Grandeur l'édit que vient de placarder une nouvelle conjuration plus diabolique que la première. La délicatesse de la langue française ne permet pas de donner la traduction de cette pièce infernale. »

De Rochechouart continua ses réclamations, que la mort de Gilles rendait plus nécessaires, parce qu'elles donnaient aux yeux des Chinois une gravité particulière à la situation. Le gouvernement central finit par prendre la résolution d'envoyer un délégué, revêtu d'une haute autorité, pour s'occuper des affaires de Tsen-y, et le 17 septembre 1869, l'empereur signa un décret³ nommant pour cette mission le vice-roi des deux Hou, Li Hong-tchang⁴.

¹ Yang et Me combattaient les enseignements de Confucius.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1929, 25 novembre 1869.

³ A. M.-E., vol. 549, p. 858.

⁴ Li Hong-tchang naquit la deuxième année du règne de l'empereur Tao-koang, c'est-à-dire en 1823, à Sen-chou, dans le district de Ho-fei, province de Ngan-houei. Ses débuts furent modestes. Son père, lettré pauvre et obscur, l'éleva honorablement, malgré ses cinq enfants dont Li était le second. Le jeune homme passa ses examens avec succès (1847) et il entra à l'académie des Han-lin en 1848. Puis il retourna dans sa province natale où il jouait un rôle assez effacé, lorsque la grande rébellion, qui ébranla les assises du trône, vint le tirer de la position médiocre dans laquelle il végétait. C'est, en effet, pendant la rébellion des Taï-ping que Li montra ces qualités d'énergie et de finesse qui ont été, dans des circonstances heureuses, la cause de sa fortune rapide. Lorsque les rebelles pénétrèrent dans le Ngan-houei, Li se mit à la tête d'une petite force (1853), et ne tarda pas à être em-

Le Tsong-li yamen, nous ayant informé des différends qui eurent lieu à Tsen-y au Kouy-tcheou entre chrétiens et autres, ainsi que de la non solution de cette affaire, nous avons ordonné à Li Hong-tchang d'envoyer expressément des fonctionnaires capables au Kouy-tcheou, afin d'y résoudre la question pendante, et Li Hong-tchang, pour se conformer à nos ordres, a dû y expédier des fonctionnaires. Aujourd'hui le Tsong-li Yamen s'adressant encore à nous, annonce la mort du missionnaire Gilles ; le représentant de la France, M. de Rochechouart, transmet pour nous une lettre écrite et fermée de sa propre main ; nous avons pour lui les mêmes égards que pour nos fonctionnaires. Les affaires à la fois de la Chine et de l'étranger sont de haute importance. Comment se fait-il qu'on nous apprenne qu'elles restent sans solution ? Li Hong-tchang devra, aux termes de notre édit antérieur, envoyer au Kouy-tcheou des officiers pour examiner dans le plus bref délai et traiter avec impartialité, sans apporter suivant leur bon plaisir des retards dans les solutions, les violations de traité dont le représentant de la France accuse dans sa lettre les autorités du Su-tchuen et du Kouy-tcheou, les persécutions dirigées contre les chrétiens, les violences et injures faites aux missionnaires, etc., etc. Telles sont les causes de ses impatiences et de sa démarche du moment. Sur le rapport que nous présente le Yamen, nous avons déjà enjoint à Li Hong-tchang de traiter ces affaires à la satisfaction de tous, pourquoi faut-il qu'on ait de nouveau recours à nous, si ce n'est parce que le Tsong-li yamen n'a pas su s'expliquer et se diriger dans le vrai chemin. A l'avenir et en telles occurrences, il faudra expressément, pour rester ce que les rites nous obligent d'être, agir conformément aux traités, ne plus donner lieu à la transmission de rapport sous pli scellé.

Outre les ordres qui ont été déjà envoyés de notre part à Li Hong-tchang, pour qu'il examine et agisse dans le plus bref délai, le Tsong-li yamen devra encore agir suivant ce qu'exigent les circonstances, pour ce qui est des luttes entre chrétiens et autres à Yeou-yang tcheou, au Su-tchuen, Li-Hong-tchang devra, en se conformant scrupuleusement à nos ordres antérieurs, procéder suivant la justice.

Respectez ceci.

Ainsi d'après ce décret, Li était chargé de régler les affaires du Kouy-tcheou et celles de Yeou-yang au Su-tchuen où un missionnaire, Jean-François Rigaud¹, avait été massacré le 2 janvier 1869.

Le premier soin du délégué fut d'envoyer à Tsen-y² le grand juge

ployé comme secrétaire par le tout-puissant Tseng Kouo-fan, gouverneur général des deux Kiang et commandant militaire des quatre provinces de Kiang-sou, Ngan-houei, Kiang-si et Tche-kiang. L'appui d'un semblable personnage promettait à Li un avancement rapide ; en effet, il devint juge provincial au Tche-kiang tout en restant officier, puis tao-tai au Fo-kien, enfin il fut nommé gouverneur du Kiang-sou. Dans des années plus proches de nous, il a joué un rôle fort important dans toutes les questions de politique extérieure et intérieure.

¹ Né à Arc-et-Senans (Doubs) le 2 juin 1834, parti pour le Su-tchuen Oriental, le 31 mars 1862.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 859.

provincial honoraire Yu Se-chou et d'avertir le Tsong-li yamen par la lettre suivante :

Le 29 et le 31 octobre, j'ai reçu les instructions que m'adressait l'Empereur, en date des 9 et 17 du même mois, relatives à la mort d'un missionnaire à Tsen-y, affaire internationale de la plus grave conséquence : « Envoyez un officier expérimenté au Kouy-tcheou pour s'entendre immédiatement avec Tsen-Pi koang sur les mesures à prendre après enquête, et adressez un rapport fidèle à l'Empereur. Le Tsong li yamen a l'ordre de presser la solution de cette affaire suivant toute opportunité. Respectez ceci. »

Il y a loin de la version du gouverneur du Kouy-tcheou à celle du chargé d'affaires de France, et je ne sais laquelle des deux est la bonne. Le nombre des officiers de ma suite est très restreint, et parmi eux peu sont au courant des affaires étrangères: Il en est un cependant nommé Yu Se-chou, grand juge provincial honoraire et tao tai surnuméraire, qui sert sous mes ordres depuis longtemps et est digne de toute confiance. Je l'ai envoyé à Tsen-y pour recueillir toutes les informations et me les transmettre. Je lui ai donné mes instructions verbales et lui ai ordonné d'adresser au besoin au gouverneur Tsen Pi koang des suppliques, de s'entendre avec lui ainsi qu'avec ses délégués et aussi avec les autorités locales et les notables, en un mot de donner une solution à cette affaire. Le calme n'est pas encore rétabli au Kouy-tcheou, l'esprit des populations est encore en fermentation, et les missionnaires sont sans retenue dans leur impatience. Si l'un des partis est mieux traité que l'autre, l'hostilité règnera plus intense. Si les populations sont mécontentes, le contre-coup s'en fera immédiatement sentir et la situation ne fera que s'aggraver; il pourra se faire aussi que les missionnaires mécontents créent de nouvelles difficultés

Ces sortes d'affaires sont plus épineuses au Kouy-tcheou que partout ailleurs, vu les persécutions, les abjurations, le meurtre du missionnaire Gilles, et le danger où se trouvait la vie de M. Mihières, dont parle le chargé d'affaires de France; il est indispensable de tranquilliser l'esprit des missionnaires qui dès lors épargneront au gouvernement de Pékin les observations du chargé d'affaires. On n'aura la paix qu'à ce prix. Petit à petit les raisons d'hostilité disparaîtront entre le peuple et les chrétiens; et on contentera l'Empereur. Quand il se commet des actes aussi graves que ceux auxquels nous avons à remédier, les autorités locales doivent être blâmées, rendues responsables, et doivent au moins prendre des mesures immédiates. Quant aux étrangers, si le lucre est leur seul mobile, les populations sur les limites du Su-tchuen n'en seront que plus outrées et plus difficiles à contenir: en pareil cas les difficultés sont moins faciles à trancher d'une fois. J'ai invité Tsen Pi-koang, par la voie la plus rapide, à rendre compte de sa conduite à Sa Majesté. Aussitôt que nos conférences avec Tchong et Ou auront amené un résultat, je me rendrai à Tchong-kin pour contrôler ce qui s'y sera passé et j'en adresserai un rapport sérieux pour Sa Majesté. Aussitôt que la solution de ces affaires aura par mes mains un commencement d'exécution, je retournerai prendre mon service au Hou-pé.

Yu Se-chou se rendit à Tsen-y; il ne fit qu'un semblant d'enquête, ne voulut recevoir aucun témoin chrétien et se contenta de ce que voulurent bien lui dire les mandarins. Il envoya ensuite dif-

férents rapports à Li alors à Tchong-kin. Peu de temps après, Kien-in, l'auteur principal de la persécution de Tsen-y, fut nommé chef de toutes les gardes nationales du pays ; Liang Fang-tin, qui était général à Tsen-y, fut nommé à Kien-si tcheou. Il était évident qu'après avoir ainsi commencé l'étude du procès, le règlement aboutirait contre les missionnaires. De Rochechouart le comprit. A ce moment, il avait à s'occuper d'affaires religieuses également importantes dans d'autres provinces : au Hou-pé où, en 1869, le vice-roi avait porté un édit contre le christianisme ; au Hou-nan où, dans un placard incendiaire répandu par milliers, on dénonçait les étrangers ; au Kiangnan, où les résidences des Jésuites à Nan-king et à Kien-tée avaient été pillées.

Pour avoir raison de la mauvaise volonté du gouvernement chinois, notre chargé d'affaires se décida à aller lui-même sur place ; il prévint le prince Kong de sa résolution par une lettre du 29 octobre 1869 ; il était à Shang-haï le 1^{er} décembre et accompagné de Bacourt¹, secrétaire de la Légation, de Méjan², consul général à Shang-haï, de Dillon³, interprète, il remonta le Yang-tse à la tête d'une flottille, comprenant la frégate la *Vénus*, commandant Maudet, battant pavillon de l'amiral de Cornulier-Lucinière, la corvette le *Dupleix*, le *Coëtlogon*, la canonnière le *Scorpion*, puis l'*Aspic* et la *Flamme*, qui, du Japon, devaient rejoindre les autres bâtiments.

Cette manifestation inspira des craintes salutaires au gouvernement chinois, aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces troublées. Le 29 décembre, de Rochechouart obtint satisfaction des autorités de Nan-king. Le 31 décembre, il quitta Nan-king avec le *Coëtlogon* et le *Scorpion*, commandant de la Jaille, pour Ngan-king, Kieou-kiang et Han-keou.

Au Kouy-tcheou cette expédition causa une impression très vive.

Elle a déjà fait cesser en partie la persécution, écrivait Vielmon⁴. Rien que l'annonce d'une expédition diplomatique dans ce pays met les man-

¹ Fourier de Bacourt arrivé à Péking le 10 août 1869.

² Eugène Auguste, comte Méjan, né le 1^{er} janvier 1814 à Milan ; élève consul en 1837, gérant de consulat à Palma, à Moscou ; consul à Stettin en 1846, à Leipzig en 1849, à la Nouvelle-Orléans en 1856, consul général et chargé d'affaires à Port-au-Prince en 1865, à Shang-haï en 1869, à la Havane en 1872, mort dans ce dernier poste le 23 novembre 1874.

³ Charles Dillon, né le 13 juillet 1842, élève interprète à Péking en 1861, élève consul à Shang-haï en 1865, chargé du consulat de Hong-kong en 1870, du consulat de Tien-Tsin en 1871, consul dans ce poste en 1873, consul à Melbourne en 1884, consul général en 1885, résident supérieur à Hué en 1886, ministre plénipotentiaire la même année, mort à Neuilly (Seine) le 29 avril 1889.

⁴ A. M.-E., vol. 549^a, p. 659 et 883. Lettre à M. de Rochechouart. 20 déc. 1869.

darins dans un grand embarras. Ils avaient déjà cherché un moyen d'empêcher l'expédition de venir au Kouy-tcheou. Pour arriver à leur fin, ils ont recours à la fourberie, arme diplomatique des Chinois. Je me trouve dans la pénible nécessité de faire connaître que les complots qu'ils trament contre moi me jettent dans la situation la plus critique. Le gouverneur Tsen Pi-kouang, le grand trésorier Li Pei-kin, le grand juge Lin Sao-yuen et un tao-tai, Ou Te-pou, ont tenu conseil et se sont arrêtés au plan que voici : le gouverneur, tout en ne traitant nullement nos affaires, doit venir me voir, m'assurer qu'il les traitera et me demander une lettre dans laquelle j'écrirai à notre Légation que Tsen Pi-kouang traite nos affaires selon les lois. Il veut que ma lettre soit remise entre ses mains pour la faire parvenir lui-même au Tsong-li yamen, qui la remettra à la Légation de France à Pékin. Le ton, avec lequel il m'a fait prévenir de sa démarche auprès de moi, me fait comprendre malheureusement trop bien que je m'exposerais gravement en lui refusant la lettre demandée ou plutôt exigée : Le Tsong-li yamen qui soutient Tsen Pi-kouang trouvera bien le moyen de lire ma lettre et de la falsifier pour la faire servir aux intérêts de Tsen Pi-kouang.

Ce qui se passait à Kouy-yang vis-à-vis de Vielmon se répéta d'une certaine façon à Han-keou vis-à-vis du ministre de France, qui reçut une lettre de Li Hong-tchang lui affirmant que les affaires du Sutchuen et du Kouy-tcheou étaient réglées ; de Rochechouart le crut-il ? En tout cas, la dépêche de Li n'était qu'un mensonge, qui sans doute répétait ou résumait le rapport qu'il avait adressé à Pékin et dont voici la traduction ¹ :

Quant au procès de Tsen-y au Kouy-tcheou, moi membre du Conseil privé, noble et vice-roi, j'obtins précédemment l'envoi, par décret impérial, du tao-tai Yu Se-tchou au Kouy-tcheou, pour l'examiner et l'arranger de concert avec le gouverneur. Le dit tao tai, dans plusieurs rapports, nous dit : « Après m'être rendu à Tsen-y, je m'informai avec méthode et en détail de la cause des batailles qui avaient eu lieu entre le peuple et les chrétiens. Le préfet et le sous-préfet actuels n'avaient pas bien arrangé les choses ; je leur enlevai à tous deux leur commission, et aussi je décapitai sur l'heure, après interrogatoire, le nommé Fou Yeou-yuen, coupable d'avoir profité de l'affaire pour piller. Les trois missionnaires Pou (Bodinier), Lin (Bouchard) et Tchao (Gilles) se sont rendus sous escorte à la capitale de la province, dans le courant de la 6^e lune.

Le missionnaire Tchao, à la 5^e lune, au moment de la bagarre entre le peuple et les chrétiens, ayant sauté le mur pour s'enfuir, s'était fait une entorse au dos. D'après le commissaire Tchen, qui l'a vu, il s'était complètement guéri. Puis, le 6 de la 7^e lune, il mourut de maladie dans l'oratoire de la capitale de la province. Selon le dire de l'évêque Jen ², c'est de bles-

¹ A. M.-E., non classées. Traduction de M. Bonnet, ancien provicaire du Sutchuen Oriental.

² M. Vielmon ; il n'était pas évêque ; mais comme il traitait les affaires de la mission avec les mandarins, ce qui assez ordinairement est fait par les évêques, Li Hong-tchang lui donnait ce titre.

sures qu'il est mort. Or, à l'époque, le gouverneur du Kouy-tcheou envoya des commissaires à l'oratoire pour examiner ensemble les blessures, afin de pouvoir chercher le coupable et le punir. Mais l'évêque Jen dit :

« Le mort est déjà enterré : ce n'est pas commode de faire cet examen, etc... » Les mandarins et notables interrogés à ce sujet, dirent : « Le missionnaire Tchao n'a pas du tout été grièvement blessé, et il n'est pas non plus mort au prétoire de Tsen-y. » Le missionnaire Mey¹, d'après la rumeur publique avait quitté Jen-houai depuis plus d'un an ; et il est faux qu'il ait été tué.

Le tombeau du prêtre Ma², à Tsen-y, est en parfait état comme avant et n'a pas du tout été bouleversé.

Le tao-tai Yu se dispose à se rendre à la capitale de la province pour informer le gouverneur du Kouy-tcheou et se concerter avec lui. Si de leur examen, il résulte, avec preuves certaines, que c'est vraiment de blessures que le missionnaire Tchao est mort, on devra rechercher et saisir le meurtrier, pour le punir selon la loi. Sinon, on prendra de suite les dispositions convenables et sûres.

De plus, exhortations et ordres seront envoyés aux gardes nationaux de Tsen-y pour qu'ils réparent l'oratoire et déposent leurs colères d'antan ; on leur défendra de recommencer à proscrire les chrétiens. Seulement dans la région du Kouy-tcheou, les montagnes sont sauvages, les habitants sont pauvres ; autant parmi le peuple que parmi les chrétiens, il y a mélange de bons et de mauvais ; les rancunes et colères réciproques sont très profondes ; il faut que les mandarins du lieu administrent d'une main ferme et juste, raisonnent les habitants peu à peu par quartiers. Il faut aussi que les missionnaires retiennent les chrétiens pour qu'ils ne fassent plus de tort au peuple ; alors ils ne s'attireront pas la haine des cent familles. Désormais le peuple et les chrétiens pourront être en paix. Il ne faut absolument plus, que contre la conscience, ils profitent de leur force pour opprimer (*sous-entendu : le peuple*), au grand détriment des affaires chrétiennes dans la dite province ; pire que cela, au détriment des affaires chrétiennes dans toutes les provinces.

Cette pièce ayant été à peu près sous la même forme adressée au gouverneur du Kouy-tcheou, Vielmon en eut connaissance et s'empressa d'en écrire à Rochechouart la réfutation suivante³ :

Kouy-yang, 13 janvier 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je suis à même de vous fournir un document qui montrera clairement à Votre Excellence la fourberie des mandarins chargés de nos affaires.

Le commissaire spécial Li a envoyé à Tsen-y un tao-tai nommé Yu. Ce mandarin n'a pu être abordé à Tsen-y par aucun chrétien. Il s'est entendu

¹ C'était une erreur. Mey était le nom de Mihières qui, à cette époque, avait quitté le Kouy-tcheou ; il s'agit ici de Mercusot, qui se nommait en chinois Fang. Cette explication, que nous avons vue dans plusieurs lettres, se retrouve dans la lettre que nous reproduisons ci-après de Vielmon à la Légation.

² M. Macaire.

³ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1069.

avec nos ennemis pour adresser à Li Hong-tchang un rapport que le commissaire a envoyé à Pékin pour prouver que les affaires du Kouy-tcheou sont en bonne voie. Probablement Li aura adressé à Votre Excellence ce même rapport afin d'arrêter la marche de l'expédition qui en réalité effraie tous les mandarins.

Yu, arrivé depuis 9 jours à Kouy-yang, est continuellement à tenir conseil avec le gouverneur Tsen Pi-kouang le grand trésorier Li Pei-kin, le grand juge Lin Sao-yuen et le tao-tai Ou-te-pou. Il ne m'a pas vu.

Le rapport de Li sur les affaires du Kouy-tcheou, dont j'expédie le double à Votre Excellence, est un tissu de mensonges.

Il établit que les chrétiens de Tsen-y ont commencé la lutte, ce qui est tout à fait faux. Les chrétiens ont été victimes de la haine véritable des mandarins, des soldats, des satellites et des gardes nationales ; 25 chrétiens ont été massacrés. Si c'était une lutte, pourquoi donc n'y a-t-il pas eu au moins quelques païens blessés ? Le voleur que le tao-tai a fait tuer, volait les païens et non les chrétiens.

Dans ce rapport il est dit aussi que M. Gilles n'est pas mort des suites des blessures et que j'ai empêché de faire l'autopsie du cadavre. Le tout est complètement faux. J'ai fait déposer le cercueil de M. Gilles dans le jardin où il restera jusqu'au moment où l'affaire sera terminée. J'ai fait donner, le jour même de la déposition du corps, avis de cette précaution au gouverneur. Puisqu'on n'a pas fait l'autopsie du cadavre, comment peut-on assurer qu'il n'est pas mort des suites des blessures. Il en donne pour garant les gens de Tsen-y qui sont la cause de la mort du missionnaire. Il a été battu le 14 et le 15 juin et il est mort le 13 août.

Par erreur la Légation a écrit le nom de M. Mihières au lieu de celui de M. Mercusot qui s'appelle Fang et non Mey. C'est M. Mercusot (Fang) qui a failli être victime du chef Ouan-tou de Jen-hoai. Le missionnaire a heureusement pu trouver son salut dans la fuite.

Yu affirme encore que le tombeau de M. Macaire est intact ; ceci est aussi faux que tout le reste. Le tombeau de M. Macaire a été réellement fouillé. Le cercueil est encore apparent aux yeux de tous ceux qui veulent le voir. Pour terminer enfin, dans ce rapport il est recommandé aux missionnaires d'empêcher les chrétiens de soulever une autre fois des affaires, comme s'ils étaient coupables de celle-ci. Tous les mandarins s'entendent pour tromper ; mais comme j'ai la vérité pour moi, je remporterai probablement la victoire ; surtout s'ils restent bien convaincus que l'expédition viendra, au cas où on ne traiterait pas nos affaires.

Je compte toujours sur la destitution de Tsen Pi-kouang, car il est évident qu'on ne pourra pas traiter nos affaires tant que ce gouverneur sera au Kouy-tcheou.

L'autorité m'a déjà fait prier d'aviser à un moyen d'empêcher au moins l'amiral de venir au Kouy-tcheou. J'ai répondu que le seul moyen était de traiter promptement nos affaires. J'ai ajouté que le succès de la démarche dépend complètement de l'activité avec laquelle ils les traiteront. Jusqu'à présent ils n'ont encore absolument rien fait, qui puisse nous permettre d'espérer une solution prochaine. Quatre missionnaires arrivés de France sont dans la ville de Tong-tse. M. Mercusot a écrit à Yu tao tai, lorsqu'il était à Tsen-y, pour lui demander si les nouveaux missionnaires pouvaient passer par Tsen-y pour se rendre à Kouy-yang. Ce tao-tai Yu n'a pas osé en prendre la responsabilité.

Un mois plus tard des pourparlers ont eut lieu, mais les choses sont toujours dans le même état ; voici le détail des faits¹ :

Ne pouvant me rendre chez le grand juge qui ne me recevait pas, le tao-tai Yu vint me voir, se disant chargé de traiter nos affaires. Je lui repondis que n'ayant aucun caractère officiel pour traiter, je lui soumettrais la pièce qui constate l'engagement pris par le cabinet de Pékin envers le Ministre de France pour l'affaire de Kai-tcheou. J'ajoutai que s'il traitait sur ce plan, Votre Excellence ne saurait manquer d'adopter un arrangement ayant pour bases des conditions posées par la Légation de France. Je fis en même temps observer à Yu tao-tai que son rapport à Li-Hong-tchang renfermait bien des erreurs. Il me paraissait disposé à traiter. Je lui rendis aussitôt sa visite, afin de pouvoir entrer en matière. Il me parlait sans cesse de l'activité que Li Hong-tchang met à traiter les affaires. Je le félicitai de ce que, pour Yeou-yang, il avait si promptement fait saisir les coupables, ajoutant qu'il serait à désirer qu'on en fit autant pour Tsen-y. Yu me répondit que la persécution de Tsen-y n'a point d'auteur. En entendant une réponse si révoltante, je lève la séance, et depuis je n'ai plus vu le mandarin envoyé par Li Hong-tchang.

Quelques jours après cette scène une dépêche de Pékin, une lettre de Li et une autre du vice-roi Tchong pressaient le gouverneur de traiter promptement nos affaires.

Après avoir tenu conseil avec nos ennemis, le grand trésorier Li Pei-kin, le grand juge Lin Sao-yuen et le tao-tai Ou-Te-pou, le gouverneur députa trois mandarins pour me faire dire officiellement qu'il veut promptement tout traiter sur le plan de Kai-tcheou. Je leur présente la pièce authentique portant le cachet de la Légation de France en Chine. Calquant nos neuf principales affaires sur celle du Kai-tcheou, en tenant compte des circonstances qui les accompagnent, les trois mandarins délégués font un rapport qu'ils vont présenter au gouverneur.

Ils viennent ensuite m'annoncer officiellement que Tsen Pi-kouang approuve le tout. Ils m'assurent qu'on va prendre immédiatement les coupables, et que je serai invité à l'interrogatoire sévère qui aura lieu à Kouy-yang. Le gouverneur proteste par la bouche de ses délégués qu'il est dans les meilleures dispositions vis-à-vis de moi ; qu'il veut venir me voir, et me prier de lui donner un peu de temps pour payer les indemnités exigées par la justice : que, si je veux, il fera verser la somme convenue entre les mains du consul de France à Shang-haï ou à Han-keou. Ceci n'étant qu'une affaire de détails que nous réglerons ensemble, il me pria instamment d'écrire pour arrêter la marche de l'amiral. Je promis d'écrire à Votre Excellence aussitôt que j'aurais en main une preuve authentique de la solution de nos affaires. Pendant quinze jours on sollicita de moi la lettre qui devait arrêter la marche de l'expédition diplomatique. Voyant que le temps se passait en pourparlers, et qu'on ne prenait aucun coupable, je voulus savoir le fin mot. Et les trois mandarins, qui étaient venus m'annoncer officiellement la conclusion de nos affaires, sont revenus, aussi officiellement, me dire que le gouverneur ne peut rien traiter et qu'il attend le Ministre de France.

¹ A.M.-E., vol. 549^a, p. 1072, M. Vielmon à la Légation, 22 février 1870.

Cette dernière phrase pouvait être prononcée en toute tranquillité d'esprit : le représentant de la France était reparti pour Pékin, le 29 janvier 1870, par la voie du Chan-si.

Naturellement le départ de de Rochechouart fut le signal de nouvelles vexations. « Car, comme l'écrivait Vielmon, les mandarins ont cru voir, dans le retour du ministre de France à Pékin, un abandon de notre cause. » Aussi, dès le mois de février, un missionnaire, Lebrun, fut attaqué dans les environs de Tsen-y.

Par mesure de prudence, Vielmon avait demandé au gouverneur de la province si le missionnaire, qui devait se rendre de Tong-tse à Kouy-yang, pourrait suivre la route qui passe à Tsen-y. Tsen Pi-kouang fit répondre par une lettre officielle que les mandarins avaient reçu l'ordre de protéger le voyageur durant tout le parcours. « Cependant, remarque Vielmon¹, autrefois Tsen Pi-kouang m'aurait fait communiquer les ordres donnés aux mandarins ; mais cette fois, il les a tenus cachés. »

Le voyage jusqu'après Tsen-y n'offrit aucun incident, mais entre cette ville et le fleuve Ou-kiang, au village de Sin-tchan, Lebrun fut attaqué. Lui-même raconte ce guet-apens² : « J'ai été pris par quatorze goujats de Tsen-y, c'est-à-dire par des apostats, des fumeurs d'opium et des joueurs, la lie du peuple de Tsen-y. Parmi les apostats chargés de me garder ou de me reconduire à Tong-tse, il y en avait un appelé Lo, un autre Tchang, un troisième nommé Hao. Un des chefs de la bande s'appelait Yang ; c'était, à mon avis, le plus insolent et le plus dur de tous ; il m'a accablé d'injures tout le long du chemin. A part les injures et les malédictions que j'ai reçues de leur part, je n'ai pas été trop maltraité par eux. Je vivais de leurs sapèques et quelquefois chez les chefs des gardes nationaux des villages que nous traversions ; si je n'ai pas mangé souvent, c'est parce que le cœur souffrait ; du reste, ils ne me laissaient jamais manquer du nécessaire. Ils ne m'ont pas frappé, ils se sont contentés de me voler le peu d'argent que je portais sur moi et la plupart des petits objets que j'avais, comme chapelet, mouchoir, ceinture, pipe, col, etc., etc... D'après ce que Lao-in a entendu en passant à Tsen-y, c'est le tao-tai de Tsen-y qui aurait fait faire ce coup. »

Peu après, Lebrun fut reconduit à Tong-tse comme un malfaiteur par ceux qui l'avaient arrêté.

Vielmon porta plainte par écrit au gouverneur contre l'attentat dont le missionnaire avait été victime ; « mais, dit-il, Tsen Pi-kouang

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1076. Lettre à la Légation, 9 mars 1866.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1471.

ne fait pas plus cas de cette affaire que de toutes les autres. » Et, quelques jours plus tard, il ajoute¹ : « Tsen prétend que le missionnaire a été escorté sur toute la route ; mais il ne dit pas que cette escorte a dépouillé M. Lebrun de ses vêtements, qu'elle lui a lié les mains derrière le dos, qu'elle l'a volé etc., etc. »

Le gouverneur use d'ailleurs de toutes les armes pour combattre les missionnaires : « Il écrit continuellement des rapports tissés de mensonges, raconte Vielmon² ; il pourrait bien arriver qu'il écrivît en mon nom, comme du temps de M. Berthemy on le fit pour M^{sr} Faurie qui demanda la grâce de Tien ta-jen sans en rien savoir. Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, de regarder comme non venu tout écrit qui ne porterait pas ma signature et le cachet de la mission du Kouy tcheou. Jamais je n'ai vu les autorités du Kouy-tcheou user de tant de fourberie.

« Cinq missionnaires attendent à Tong-tse que la route soit libre pour se rendre à Kouy-yang par Tsen-y. »

« Jamais³ nous n'aurions pu croire que ce gouverneur fut un ennemi si terrible du nom chrétien. Il a voulu faire apostasier notre meilleur mandarin chrétien Joachim Sie. Notre mandarin a défendu noblement la cause de la religion devant le gouverneur et le grand trésorier, et non pas seulement une fois, mais toutes les fois qu'on a osé attaquer la religion chrétienne en sa présence. »

Pour faire cesser ce douloureux état de choses, Vielmon ne voyait d'autre moyen que le changement du gouverneur ; aussi le demandait-il dans presque toutes les lettres qu'il écrivait à la Légation. Celle-ci faisait tous ses efforts, mais sans succès, car Tsen Pi-kouang avait été précepteur du prince Kong, et selon la pensée fort juste de Bodinier : « il en coûte à un tel disciple de punir un tel maître » ; aussi les accidents succèdent aux accidents.

Au mois de mai, Bodinier, qui avait remplacé Mercusot, fut battu à Eul-lang pa dans les circonstances suivantes :

« J'avais, raconte le missionnaire⁴, terminé, le dimanche 1^{er} mai, une retraite de trois jours donnée à mes catéchistes, lorsque le mardi suivant, on m'annonça qu'une bande armée, composée de satellites et de mauvaises gens du pays, avait pillé, le matin même, la maison d'un chrétien d'Eul-lang-pa, et garrotté ce chrétien, ainsi que mon excellent catéchiste, Martin Siu. Je me suis empressé d'accourir sur les lieux. Je craignais que les chrétiens ne voulussent se défendre par les armes. Heureusement il n'en a rien été. Sans bien com-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1080. Lettre de Vielmon à la Légation, 29 avril 1870.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1078. Lettre à la Légation, 21 mars 1870.

³ A. M.-E., vol. 547, p. 1701. Vielmon à M^{sr} Faurie, 8 mai 1870.

⁴ M. C. An. 1870, p. 322. Lettre du 15 mai 1870.

prendre encore qu'il vaut mieux souffrir la persécution que de la repousser par la force, nos néophytes crurent du moins qu'une pareille résistance ne servirait qu'à les compromettre. D'un autre côté, les pillards disent tout haut qu'ils agissent d'après les ordres des mandarins, ce qui est très vraisemblable. Depuis un an qu'on a démoli l'église de Tsen-y et pillé un millier de familles chrétiennes, on n'a encore rien réparé, ni restitué une seule sapèque. N'est-ce pas une manière fort claire de dire qu'on peut, sans crainte aucune, nous molester et nous piller, et qu'il n'y a pas de justice pour nous ? C'est le raisonnement que tout le monde fait ici, païens et chrétiens. » N'ayant pu être reçu par le sous-préfet de Jen-hoai de passage à Eul-lang-pa, ayant vainement essayé d'apaiser les ennemis des chrétiens, Bodinier jugea prudent de se retirer. « Je quittai Eul-lang-pa le 5 mai, dit-il ; on devait, assurait-on, me garrotter moi-même et me briser les bras et les jambes, si je ne donnais tout mon argent, je me suis donc retiré à 20 ly plus loin, à Ta-pin-chang.

« Mais cette localité s'est trouvée menacée à son tour. Toutes les nuits il y avait des alertes, et chaque jour j'étais obligé de changer de lieu de refuge. J'allais d'un chrétien chez un autre ; j'ai même passé la nuit dans une caverne où j'ai failli être asphyxié par du charbon ; je suis allé chercher asile dans la forêt voisine. Enfin, j'ai été reçu par un païen, chez lequel la crainte des espions ne m'a pas permis de rester longtemps. J'en suis parti au milieu de la nuit du 10 au 11 mai, et je suis arrivé sain et sauf à Tong-tse.

« J'ai écrit au sous-préfet de Jen-hoai pour lui demander aide et protection ; la réponse est encore à venir. Il est sûr que les mandarins ont reçu de Pékin l'ordre de nous molester le plus possible, et surtout de ne pas s'occuper des affaires des chrétiens en vue de leur rendre justice. »

Renseignements pris, il fut avéré que le promoteur de cette affaire était un chef de garde nationale, nommé Tchong Kan-keou¹, qui avait agi par ordre de Lo Kin-yuin, sous préfet de Jen-hoai, et avait été aidé par un riche païen Ten Tin-kang.

Enfin à force de persévérance, de Rochechouart réussit à faire envoyer des ordres plus sévères au gouverneur du Kouy-tcheou, ainsi qu'il conste par la lettre suivante que, le 2 juin 1870, le prince Kong écrivit à notre chargé d'affaires² :

Le 20 mai Votre Excellence vint, avec M. Devéria³, annoncer au Yamen que, la veille au soir, vous aviez reçu du Kouy-tcheou une lettre dans laquelle

¹ Appelé aussi Tchong Hiao-koui.

² A. M. E., vol. 549ⁿ p. 927.

³ Gabriel Devéria, né le 7 février 1844, chargé de la gestion du consulat de Tien-

M. l'abbé Vielmon vous disait, en y ajoutant des détails, que les affaires avec le gouverneur de la province n'étaient pas encore arrangées, que de plus, le missionnaire Lebrun ayant été l'objet de mauvais traitements de la part des milices, le gouverneur Tsen n'avait rien fait. Tel est ce que vous avez rapporté aux membres alors présents au Yamen. Ces affaires de Tsen-y traînent en longueur. Notre Yamen a sollicité de l'Empereur leur prompt solution, et quoique les affaires militaires du Kouy-tcheou puissent, vu les occupations qu'elles suscitent, être un empêchement à la poursuite de toute autre affaire s'y trouvant étrangère, ce doit être à un retard volontaire qu'il faut attribuer la solution de ce qui intéresse nos nations respectives. Telle est l'observation qui sert de base à la discussion, et je suis intimement convaincu que ce qu'en disaient alors les membres du Yamen n'avait rien de personnel (n'était qu'en vue des affaires).

J'ai maintenant sous les yeux une dépêche du 21 mai renfermant sur les affaires du Kouy-tcheou des détails que vous nous priez de rapporter à Sa Majesté. J'ai donc repassé en revue toutes les phases de cette question sur laquelle j'avais déjà adressé de nombreux rapports à la Cour. A la réception de votre nouvelle dépêche, j'ai soumis de point en point à Sa Majesté ce que vous y désirez.

La réponse impériale ci-dessous m'est parvenue : « Les affaires de Tsen-y ne s'arrangeant pas, nous avons maintes fois ordonné à Li Hong-tchang de mettre tout son zèle à leur solution équitable. Aujourd'hui, d'après ce que nous rapporte notre ministre des affaires étrangères, le chargé d'affaires de France, Lo¹, désire nous faire savoir qu'il a reçu du Kouy-tcheou une lettre de M. Vielmon, disant que, non seulement rien n'était terminé, mais qu'encore le missionnaire Lebrun avait été l'objet de mauvais traitements de la part des milices.

« Li Hong tchang, quoique parti pour le Chen-si à la tête d'une armée, a reçu mes ordres pour faire l'instruction de ces affaires et les traiter. Il lui appartient comme précédemment, de presser son délégué le tao-tai Yu de tout arranger dans le plus bref délai. Ils ne doivent ni l'un ni l'autre se décharger sur d'autres du soin de ces affaires et constatation devra être faite de ce qui est arrivé à M. Lebrun.

« Respectez ceci. »

Un courrier faisant 500 li par jour a été dépêché à Li Hong-tchang par le Conseil privé, et notre Yamen lui a envoyé une dépêche dans le sens du décret ci-dessus.

Il n'y a pour moi aucun doute qu'à la réception de ces nouveaux ordres impériaux, Li Hong-tchang ne se hâte de donner immédiatement à ces affaires, une solution satisfaisant les justes désirs de Votre Excellence.

Tel est le but de la présente communication.

P^{ce} KONG.

A la suite de cette lettre, le maréchal tartare du Su-tchuen, Tsong, fut chargé de traiter les affaires du Kouy-tcheou.

tsin en 1863, premier interprète de la Légation de France à Pékin en 1873, consul général en 1888, membre de l'Institut en 1897, mort au Mont-Dore le 12 juillet 1890.

¹ Nom chinois de M. de Rochechouart.

« Cette nouvelle, dit Vielmon¹, a mis tout en mouvement dans les prétoires, et des gens bien informés m'assurent que le gouverneur Tsen Pi-kouang fait tout ce qui dépend de lui pour empêcher le maréchal de venir au Kouy-tcheou. Afin de mieux réussir à arrêter sa marche, il lui a écrit que toutes nos affaires sont traitées. Tsen Pi-kouang a également écrit à l'Empereur un rapport qui lui annonce la solution de nos affaires. J'espère que la Légation comprendra le peu de valeur de ce rapport. »

Nous ne connaissons pas le texte complet de cette pièce, mais nous en possédons le résumé que voici :

Toutes les affaires religieuses pendantes au Kouy-tcheou sont terminées à la satisfaction des missionnaires ; les personnes chargées de la solution de ces affaires étaient :

Le tao-tai Tcheng Tchang-yun délégué du gouverneur ; le tao-tai Yu Se-chou délégué du vice-roi des deux Hou, Li Hong-tchang.

Le grand trésorier du Kouy-tcheou Li Pei-kiun ; son premier assistant Luin Tchao-yuan.

Le tao-tai Ou Te-pou.

Les préposés au bureau des affaires religieuses, Ma Ing-tang et Tang Oei-pou.

Tous ces délégués se rendirent chez M. Vielmon qui leur démontra la nécessité de terminer en même temps que celle de Tsen-y toutes les affaires du Kouy-tcheou.

Vu les ordres réitérés de l'Empereur, les dépêches du Tsong-li yamen envoyées sur les instances de la Légation de France à Pékin, toutes ces affaires ont été réglées simultanément, ainsi que le désirait M. Vielmon, entre la mission catholique, le vice-roi Li Hong-tchang et le gouverneur Tsen Pi-kouang. Le calme est donc rendu pour toujours à la province du Kouy-tcheou².

Vielmon eut connaissance du rapport³ tout entier, et aussitôt il en envoya à la Légation le texte avec les observations suivantes⁴ :

Kouy-yang le 17 août 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je m'empresse d'expédier à Votre Excellence le double d'un rapport que Tsen Pi-kouang a écrit à l'Empereur touchant nos affaires. Ma lettre du 26 juillet vous aura mis en garde contre ce rapport. Ce document, complètement faux, révèle une fois de plus la fourberie de notre gouverneur. J'ai marqué par les chiffres 1, 2, 3, 4, les personnages qui méritent d'atti-

¹ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1091. M. Vielmon à la Légation, 26 juillet 1870.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 933, 11 août 1870.

³ Le gouverneur connut les employés qui avaient procuré ce rapport à M. Vielmon et les fit emprisonner.

⁴ A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 937 et 1092.

rer plus particulièrement l'attention de la Légation : 1° Tse Tchang-yun, envoyé l'an dernier à Tsen-y, ne fit qu'exciter la persécution ; il réunit tous les libelles diffamatoires et les proclamations contre les chrétiens ; il fit décapiter un homme qui avait volé des païens et il rentra à Kouy-yang se vantant d'avoir terminé l'affaire de Tsen-y. — 2° Ou Te-pou, ce tao-tai est notre ennemi mortel ; jamais de sa vie il n'a mis les pieds chez moi. Chargé d'examiner l'affaire de Tien Hin-cheou, il vit une fois M^{sr} Faurie ; il fit tous ses efforts pour tromper Sa Grandeur. La fausseté du rapport qu'il fit sur sa mission était si visible que Tsong tsiang-kuin¹ et Lo Pin-tchang² furent indignés de sa conduite.

Sur la demande de ces deux dignitaires, Pékin destitua Ou Te-pou ; Tsen Pi-kouang l'a fait réintégrer dans son grade et se l'est attaché ; c'est le bras droit du gouverneur ; c'est lui qui écrit ses rapports à l'Empereur ; je ne dirais peut-être pas trop en ajoutant qu'il augmente sa haine contre les chrétiens.

3° Kien-in, comme je l'ai dit souvent, est l'auteur de la persécution de Tsen-y.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence que le gouverneur veut faire récompenser nos ennemis, en leur attribuant le mérite d'avoir à réparer des malheurs dont ils sont la cause. Votre Excellence trouvera, je l'espère, le moyen d'empêcher le triomphe de tels ennemis du nom chrétien.

4° Ouen Tsi-tchang, ce chef de la garde nationale de Gan-chouen, a massacré quatre chrétiens. En apprenant l'arrivée du maréchal Tsong, les autorités de Kouy yang firent saisir Ouen Tsi-tchang qui fut conduit à la capitale ; ayant appris ensuite que Tsong ne viendrait qu'à Tchong-kin, on remit en liberté Ouen Tsi-tchang qui retourna à Gan-chouen. Dieu veuille que son retour dans cette ville ne soit pas le prélude de nouveaux malheurs. Le maréchal Tsong a déjà envoyé plusieurs délégués à Kouy-yang ; deux sont venus me voir et m'ont assuré qu'à leur passage à Tsen-y, on creusait encore le terrain sur lequel étaient bâtis nos établissements pour le vendre en ville.

Ceci vous prouve, Monsieur le ministre, toute la fausseté du rapport de Tsen Pi-kouang. Il est évident que pas un seul coupable n'est puni et que pas une réparation n'a été faite. Inutile d'ajouter que tous les mandarins compromis occupent des postes d'honneur. Si le commissaire impérial se contente d'envoyer des mandarins pour traiter nos affaires, en restant lui-même à Tchong-kin, nous ne verrons jamais la fin de nos malheurs.

V

Massacres de Tien-tsin. — Faux rapport du maréchal Tsong. — To-ouen délégué. — Indemnité demandée par Vielmon. — Mort de Vielmon. — Chemier succède à Vielmon. — Négociations. — Accord. — Restitutions. — Difficultés pour Eul-lang-pa. — Lettre de Rochechouart. — Défaut du règlement final.

C'est vers cette époque que l'on connut au Kouy-tcheou le massacre de Tien-tsin, qui eut lieu le 21 juin 1870, et dans lequel périrent le

¹ Le maréchal tartare du Su-tchuen.

² Le vice-roi du Su-tchuen.

consul de France, Fontanier, son chancelier, Simon, l'interprète Thomassin et sa femme, un lazariste Chevrier, un prêtre chinois Vincent Hou, dix sœurs de Saint-Vincent de Paul, les négociants français et russes, Challemaison et sa femme, Bassor, Protopopov et sa femme¹.

« Ces événements, écrit Vielmon à la Légation², n'ont produit ici aucune sensation, et nous avons, comme les autorités chinoises, l'œil fixé sur Pékin, afin d'y lire ce qui nous est réservé pour l'avenir. En attendant, les missionnaires du Kouy-tcheou useront de la plus grande prudence pour éviter tout ce qui serait de nature à exciter les esprits. »

Le massacre de Tien-tsin aurait dû, au dire de plusieurs, amener de la part des nations européennes, tout au moins de la France et de la Russie, les plus gravement atteintes dans leurs nationaux, une prompte et sévère répression ; il n'en fut rien, à cause des excuses faites immédiatement par le gouvernement chinois³, et principalement à cause des menaces de la guerre franco-allemande qui éclata peu après.

Un décret impérial du 28 juin déplora les événements de Tien-tsin, et ordonna au gouverneur général du Tche-li, Tseng Kouo-pan, de faire une enquête.

Le même jour, un autre décret notifia que Tchong Heou se rendrait en France comme envoyé extraordinaire, afin de présenter les excuses de la Chine.

¹ Les vrais instigateurs du massacre furent, dit-on, le préfet Tchang Kouang-tso, le sous-préfet Lieou-tié ainsi qu'un certain Tchen Kouo-jouei, originaire de Young-tcheng dans le Hou-pé.

Le mandarin le plus important de Tien-tsin était Tchong Heou, un des vice-présidents du ministère de la guerre, surintendant du commerce des trois ports du Nord, premier précepteur de l'héritier présomptif, lieutenant-général de la division Han-kiun de la Bannière bordée de rouge, décoré des insignes du premier grade et de la plume de paon à deux yeux. Fut-il pour quelque chose dans la conspiration et dans l'invention de ces atrocités ? Les connut-il par avance ? On l'a dit et répété.

² A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 1094. Lettre du 20 septembre 1870.

³ A la même époque, le 25 juin, l'Empereur adressa à tous les vice-rois et gouverneurs de province un édit pour leur ordonner de « rendre un compte exact des préparatifs de défense et des approvisionnements de guerre des ports de commerce et des forts qui en défendent l'entrée ».

« Plus tard, dans le commencement de septembre, paraissait un autre décret Impérial secret et confidentiel, dans lequel le comte de Rochechouart était traité d'une façon plus que cavalière, tranchons le mot, outrageante ; ses demandes taxées d'exagération et de folie, et se terminant enfin par l'annonce formelle de la résolution prise de n'y satisfaire à aucun prix. Ce curieux document a été transmis de Tien-tsin aux Légations de France et d'Angleterre pour qu'elles n'en ignorent ; il a circulé publiquement dans la population de Tien-tsin. » (*Memorandum par M. de Méritens*, A. M.-E., vol. 549ⁿ, p. 454).

Nous n'avons pas à entrer dans le récit des négociations, longues et difficiles, qui s'engagèrent entre la Légation de France et le gouvernement de Pékin ; elles se terminèrent par la condamnation capitale de 20 Chinois, l'exil à 10 ou à 3 ans de 25 autres¹ et par le paiement d'une indemnité s'élevant à 250.000 taëls².

Quant à Tchong Heou, parti de Chine le 28 octobre 1870, il arriva à Marseille au moment où la France subissait toutes les horreurs de l'invasion ; il alla à Tours, à Bordeaux, sans être reçu par le gouvernement français³.

¹ Voici comment M. de Méritens raconte la condamnation et l'exécution :

« Enfin, le grand jour des réparations arriva, une vingtaine de misérables, que l'on avait fanatisés à l'avance, se dévouèrent pour leur pays ; des sommes d'argent furent payées à leurs familles, des repas publics leur furent offerts et on les conduisit au supplice, comme jadis les sacrificateurs antiques traînaient au bûcher les pures victimes destinées à apaiser la colère des dieux. c'est-à-dire couverts de fleurs et de bandelettes sacrées. Contrairement à la loi chinoise qui veut que les têtes des suppliciés soient exposées pendant un certain nombre de jours dans des cages en bois aux regards de la foule, les têtes de ces patriotes martyrs recousues pieusement aux cols dont elles avaient été détachées, pour satisfaire à de vieux préjugés et d'antiques traditions, furent avec les corps auxquels elles appartenaient ensevelies dans un terrain choisi à l'avance. Le peuple de Tien-tsin fut tellement impressionné par cette abnégation héroïque, qu'il demandait tout dernièrement à leur élever un monument expiatoire. »

² « Peut-être n'est-il pas sans intérêt de mentionner ici, que ces indemnités ont dû être versées par l'administration des douanes étrangères, en d'autres termes que c'est l'argent des Européens qui a été donné en échange des vies Européennes. »

³ Le 28 janvier 1871, M^{sr} Faurie écrit encore ces notes concernant l'ambassade de Tchong Heou :

« J'ai vu aujourd'hui M. de Chaudordy qui voudrait toujours me retenir pour attendre l'ambassadeur chinois. Mais je réponds toujours que je ne veux pas me mêler de diplomatie et que je pars irrévocablement le 9 février. M. Devéria a devancé l'ambassade. Il est venu me voir. Il veut que le Gouvernement français exige, comme garantie des bons rapports futurs de la Chine avec la France, que l'ambassadeur français soit admis à l'audience du fils du Ciel. Ils m'ont tous demandé mon avis à ce sujet. J'ai répondu : « Les Chinois ont grande répugnance à laisser voir leur Empereur aux étrangers ; et en tout cas ils exigeront que l'ambassadeur se mette à genoux, comme les ambassadeurs des pays tributaires, ce que la France ne peut admettre ; que si on leur force la main, il est à craindre qu'ils ne nous trompent, en présentant notre ambassadeur à un personnage quelconque qui ne sera pas l'Empereur, et ils se moqueront de nous. Toutefois j'admets en principe que, si on pouvait obtenir de franc-aloï cette audience impériale, ce serait un décorum pour le représentant de la France. Ce serait même une sécurité, puisque l'ambassadeur pourrait au besoin traiter avec l'Empereur lui-même dans certains cas critiques, sans passer par le Tsong-li yamen. En tout cas, faites comme vous l'entendrez, et que Dieu vous aide à bien faire. »

« L'ambassadeur Tsong-heou est arrivé avec sa suite à Bordeaux. Ils sont logés dans une maison avec jardin et enclos dans le faubourg Croix de Saint-Genès. J'ai dit ce matin la messe chez les Carmélites qui sont dans ce quartier. Un Chinois

Enfin Tchong Heou fut reçu à Versailles le 23 novembre 1871, en audience publique par Thiers, président de la République, ayant auprès de lui les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine et Louis de Geofroy, qui avait été nommé, le 6 juillet 1870, ministre plénipotentiaire en Chine, en remplacement du comte de Lallemand¹.

Tchong Heou présenta les regrets de l'Empereur de Chine, et parla des punitions infligées aux coupables. Thiers donna le conseil d'agir avec bienveillance envers les Européens et exprima le désir « qu'une Légation chinoise résidât en France d'une manière permanente. »

Pendant ce temps, la situation de la mission du Kouy-tcheou ne s'aggrava pas. Les mandarins continuèrent leur système de ruses. Le maréchal Tsong imita Li Hong-tchang et Tsen Pi-kouang, il envoya à Pékin des rapports mensongers. Dans un de ces rapports, daté du commencement d'octobre 1870, il parlait de coupables qu'il avait punis. Or il n'avait puni personne ; il déclarait avoir prié un missionnaire de se rendre à Tsen-y, ce qui était absolument faux. Après être resté à Tchong-kin, pendant six semaines, il était réparti pour Tchen-tou. Il y reçut un nouvel ordre de se rendre au Kouy-tcheou et de terminer le règlement des affaires.

Cette fois l'ordre était plus sérieux. Pour y obéir, sans cependant faire un voyage qui lui était désagréable, Tsong députa à Kouy-yang, To-ouen, le mandarin désiré par Vielmon. Le grade de To-ouen, qui n'était que tao-tai, par conséquent inférieur au gouverneur, pouvait faire craindre que le négociateur ne fût obligé de se soumettre à Tsen Pi-kouang ; mais on espérait en l'homme dont on avait plusieurs fois expérimenté l'habileté. D'ailleurs, l'envoi de ce négociateur était une preuve de bonne volonté ; d'autre part, au mois d'octobre, le gouverneur Tsen, qui avait, ainsi que Tsong, reçu de nouveaux ordres, donna comme premiers dommages-intérêts, pour les pertes de Tsen-y, une somme de 6.000 taëls² ; puis il fit arrêter

chrétien y assistait. Après la messe je l'ai interrogé. Il est à la suite d'un jeune interprète chinois de 18 ans, ancien élève de M. Smorenburg. Il parle bien français, ce sont les seuls chrétiens de cette ambassade.

« M^{sr} Desflèches comme de juste est ici. Il a attendu 38 jours à Marseille l'arrivée de l'ambassade. Il l'a suivie ici. Il veut s'occuper de ses affaires ou de celles des autres. Je lui ai fait, pour l'acquies de ma conscience, les observations que j'ai cru utiles pour le détourner de la diplomatie, mais il n'en tiendra nul compte. Que Dieu le dirige. » (*A. M.-E.* vol. 549^d, p. 1388).

¹ M. de Lallemand avait quitté Pékin le 6 novembre 1868, laissant la gérance de la Légation au plus ancien secrétaire, M. de Rochechouart.

² *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1666. M. Lions à M^{sr} Faurie, 29 novembre 1870.

quelques coupables : Ouen à Gan-chouen et deux des pillards de Tsen-y. On s'acheminait enfin vers le règlement des procès en suspens.

De plus, en attendant l'arrivée de To-ouen, des négociations s'engagèrent avec le préfet de Kouy-yang, délégué du gouverneur, assisté par un mandarin chrétien, Joachim Sie, par Ouang Tse-pin et par Lieou, membres du bureau des affaires religieuses.

Elles portèrent sur neuf affaires :

1° Meurtre de cinq chrétiens à Hin-y hien par Lieou Che-tchou.

2° Meurtre de chrétiens près de Yun-lin par le mandarin Yun Chou-tang, qui, au lieu d'être puni, avait été élevé en grade et placé à Tchen-lin¹.

3° Pillage de M. Chemier par les soldats de Tien Hin-koui.

4° Meurtre de quatre chrétiens de Choui-tang-tchai par Ouen Kitchang.

5° Pillage de l'église de Su-yang par les soldats de Liou-tchoan.

6° Insultes graves faites à Guichard et à Gréa, dans la ville de Kouy-yang.

7° Meurtre de plusieurs chrétiens à Tong-tse par Ouang Ta-hin, protégé du sous-préfet Ken Kouang-ké.

8° Refus du mandarin de Tou-chan de laisser Gréa s'établir dans cette ville.

9° Pillage et destruction des établissements de Tsen-y, massacre de 25 à 30 chrétiens.

Nous n'avons trouvé dans les archives du Kouy-tcheou que fort peu de renseignements sur la marche des négociations, parce qu'elles eurent lieu de vive voix, et qu'on n'en consigna pas le détail dans les journaux tenus par les missionnaires. Les négociateurs chinois ne nièrent point la vérité des accusations, ils se bornèrent à discuter sur les indemnités réclamées et sur la punition des coupables.

Sur le premier point, Vielmon demandait en bloc une somme de 150.000 taëls², dans lesquelles les pertes de Chemier s'élevaient à 6.000 taëls, et celles de Tsen-y se chiffraient par 80.000 taëls : 30.000 pour la mission et 50.000 pour les chrétiens, ce qui permettait d'attribuer 50 taëls par famille, puisque l'on comptait 1.000 familles ayant

¹ Tchang Leang-ki avait naguère ordonné de traiter ces deux premières affaires sur le modèle du meurtre de Néel et des chrétiens à Kai-tcheou en 1862.

² Voici comment Vielmon arrivait à ce total : « Tsen-y était la procure générale où, depuis 6 ans, nous déposons tout ce qui nous arrivait d'Europe, parce que la route, qui conduit de cette ville à Kouy-yang, était interceptée par les rebelles ; quelques jours avant la persécution, nos courriers venus de Han-keou avaient déposé à Tsen-y pour 12.000 taëls de marchandises. Nous avons aussi à Tsen-y une bibliothèque considérable, beaucoup de vases sacrés et surtout beaucoup de riches ornements. Au minimum, nos pertes peuvent être évaluées à 30.000 taëls. »

été pillées. Les mandarins diminuèrent d'abord la somme demandée pour la mission et refusèrent aux chrétiens tout droit à une restitution quelconque.

Vielmon aurait voulu faire punir assez sévèrement au moins les principaux coupables. Les négociateurs chinois s'y opposaient non pas ouvertement, mais par des raisons détournées qu'ils répétaient sans cesse sous une forme ou sous une autre. Ils s'efforçaient surtout de sauver Kien-in, le promoteur des désastres de Tsen-y.

To-ouen arriva au mois de novembre; il se mit immédiatement en relations avec Vielmon. Malheureusement il ne put le voir que deux fois; le vaillant missionnaire, qu'une maladie inconnue minait depuis plus de six mois, était à bout de forces; le mandarin, au dire de Lions¹, « lui témoigna une certaine affection ».

Quelques jours après, le 30 novembre 1870, à 3 h. 1/2 du matin, Vielmon expira entre les bras de Guichard et d'Esslinger, dans le presbytère de la paroisse Saint-Louis.

Son corps fut porté à l'église Saint-Louis, où nuit et jour les chrétiens vinrent réciter les prières des morts. « Ce n'est que le sixième jour après le décès, que nous avons porté en terre les restes de notre cher confrère, écrit Lions². L'enterrement a été plus solennel que celui

¹ Journal de M. Lions, p. 304.

« Depuis plus d'un an, c'est-à-dire depuis la mort du bon P. Gilles, à laquelle il avait assisté, le P. Vielmon, toutes les fois qu'il se trouvait en compagnie du P. Esslinger ou de moi, ne parlait que de la mort et disait que son tour ne devait pas tarder, il fallait s'y préparer. En effet, à partir de ce moment, quoiqu'il fût encore gai, nous remarquâmes que ce n'était plus cette même gaieté d'autrefois. Cependant, nous étions loin de nous attendre au coup qui vient de frapper la mission du Kouy-teheou. Au mois de mai, il a commencé à ressentir les premières atteintes de la maladie qui nous l'a enlevé. Sa maladie a commencé par un manque d'appétit et de fortes envies de vomir; de temps en temps, il éprouvait des douleurs aiguës à l'estomac comme si on l'avait tourmenté avec des tenailles. Il en a été ainsi jusqu'à la retraite que nous avons faite dans les premiers jours d'octobre et à laquelle il a voulu assister. Depuis la retraite, sa maladie avait pris une marche différente; au manque d'appétit et aux envies de vomir est venue s'ajouter une assez forte dysenterie qui l'a tellement affaibli, qu'après quelques jours il fut obligé de se mettre au lit et il ne l'a presque plus quitté jusqu'au moment de sa mort.

« Dans les derniers jours il n'est sorti qu'un cri de son cœur, un cri d'amour envers Notre-Seigneur. Toute sa confiance, il l'avait mise en la sainte Vierge, sa bonne Mère; aussi n'a-t-il cessé de l'invoquer dans ses derniers moments. De temps en temps aussi, son cœur se reportait vers la France et il nous disait: « Ah! si je pouvais encore une fois voir Sa Grandeur et recevoir sa dernière bénédiction; mais comme le bon Dieu voudra, si j'avais non pas un seul, mais un millier de cœurs, mais un million, je les lui offrirais tous pour l'aimer. » C'est dans ces sentiments qu'il nous a quittés. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1437. M. Guichard à M^{gr} Faurie, 1^{er} septembre 1870.)

² *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1673. M. Lions à M^{gr} Faurie, décembre, 1870.

de M^{gr} Albrand. La procession (sans compter les femmes qui avaient pris les devants) occupait toute la largeur de la ville, au moins depuis la grande rue jusqu'au Lao-tong-men ; on a chanté tout le long de la route jusqu'à l'extrémité des faubourgs. Les mandarins militaires nous ont envoyé 60 soldats. Les bannières, les oriflammes, données par les mandarins et les chrétiens, faisaient un très bel effet et occupaient un long espace de la procession, qui, depuis le Lan-tang jusqu'à l'extrémité des faubourgs du Houng-pien-men, dans la vieille comme dans la nouvelle ville, a toujours défilé entre une longue haie de peuple, comme un amphithéâtre de chaque côté de la rue ; tout le monde se tenait dans un respect et un silence profonds ; le commerce, bien entendu, et la circulation avaient compètement cessé sur tout le parcours du convoi ; pas un mot, pas le moindre désordre, sans doute à cause du grand respect des Chinois pour les morts, puis aussi à cause de la nouveauté et du grandiose de cette cérémonie. L'avant-veille, tous les mandarins, le gouverneur en tête, sont venus saluer notre cher défunt ; le gouverneur a donné (je crois au nom de tous) la somme ronde de 100 taëls. Voilà donc notre cher M. Vielmon à Ta-in-po à droite de M. Fourcy.

« On voit bien, ajoutait Lions, en jetant un regard de tristesse sur ce bon compagnon d'apostolat qui l'aidait puissamment dans le gouvernement de la mission, on voit bien que les jugements de Dieu ne sont pas ceux des hommes. Après avoir travaillé incessamment depuis un an et demi à l'arrangement des affaires de la persécution de Tsen-y et de plusieurs autres plus anciennes, voilà que tout juste, à la veille d'en voir l'heureuse conclusion, le bon Dieu le retire à lui ; l'honneur et le mérite lui en reviennent. Pour moi je n'ai eu en quelque sorte, qu'à signer les conditions posées et à recueillir les fruits d'un an et demi de travaux. »

A ces paroles, nous pouvons ajouter celles que Chauveau, le Vicaire apostolique du Thibet, écrivit à Guichard, en apprenant cette triste nouvelle¹ :

« Vous faites remarquer avec raison que le cher défunt a rendu bien des services à la mission du Kouy-tcheou, et que vos beaux orphelinats sont en grande partie son œuvre. Ainsi en est-il de tous les hommes, et cela me rappelle une comparaison qu'un de nos anciens confrères du Yun-nan, M. Huot, employait souvent pour exprimer la part que chacun de nous a reçue de Dieu : « Dans le grand concert de l'Eglise, tout prêtre et même tout chrétien a une note à faire ; quand il a chanté sa note il disparaît du concert et un autre vient prendre sa place. » C'est bien à peu près notre histoire, à tous,

¹ Lettre du 29 janvier 1871.

heureux encore si nous ne faisons pas la note trop fausse. »

Avant de mourir, Vielmon avait désigné pour lui succéder dans la conduite des négociations, Chemier, qui était alors à Mei-tan. Le choix était excellent, Lions s'empressa de le ratifier et d'appeler le missionnaire à la capitale. Patient, ferme avec une grande douceur, très sage et ne manquant point d'habileté pratique, Chemier fut fort apprécié des mandarins, qui d'ailleurs profitèrent de l'occasion pour demander une diminution du chiffre de l'indemnité. Les pourparlers durèrent un mois et demi. Au mois de février, l'accord se fit définitivement. L'indemnité totale fut de 80.000 taëls¹, payables 7.000 à Tchong-kin, 20.000 à Han-keou, 20.000 à Shang-hai, 10.000 à Ning-po, 10.000 à Canton et 13.000 à Kouy-yang².

Le droit de s'installer dans toutes les villes fut reconnu aux missionnaires, mais particulièrement dans Kai-tcheou et dans Tsen-y.

Le coupable Ouen, l'auteur du massacre des chrétiens de Chouitang-tchai, fut condamné à quelques mois de prison et à une amende de 100 taëls envers les familles des quatre victimes et de 200 taëls pour la construction d'un oratoire. Les deux autres coupables étaient morts³.

Parmi les coupables de Tsen-y, Ouang Hiang-tin et Tchen furent condamnés à la prison⁴; Kien-in, Lieou, et d'autres dont nous ignorons les noms, échappèrent à toute condamnation.

Aussi Lions écrivait-il avec raison : « La punition des coupables n'est pas très grave, que voulez-vous ? il fallait en finir, d'ailleurs il répugne à notre caractère d'exiger de graves punitions. »

Pour faire aux chrétiens la restitution promise, le gouverneur délégua les membres du bureau chargé des affaires religieuses : Ouang Tse-pin, Lieou, qui devait être le distributeur, le catéchiste Ki et le secrétaire Sie. Tous allèrent à Tsen-y pour cette opération, mais on s'empressa d'écarter Ki et Sie⁵ « et, écrit Lions⁶, les gens chargés par le gouverneur des restitutions ont commencé par poser en principe que la somme à restituer ne dépasserait jamais vingt

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1680. M. Lions à M^{sr} Faurie, décembre 1870.

² On ne voulut verser à Kouy-yang qu'une partie de l'indemnité à cause des troubles de la province et de la présence de nombreux soldats dont la solde était assez irrégulièrement payée.

³ Notes sur Gan-chouen, vol. 549^l, p. 459.

⁴ Nous ne connaissons pas exactement la durée de leur punition.

⁵ Peu de temps après, Sie, n'ayant pas observé le deuil rituel lors de la mort de sa mère, fut dénoncé par son frère, et condamné à l'exil au Tartarie, d'où l'année suivante il s'échappa, se réfugia à Chang-hai, puis à Hong-kong et, deux ou trois ans plus tard, mourut fort chrétiennement dans cette dernière ville. (A. M.-E., vol. 549^d, p. 1686).

⁶ A. M.-E., vol. 549^a, p. 947. Lettre au ministre de France, 9 août 1872.

taëls pour les plus riches. Quant aux plus pauvres, on leur donnait quelques oboles et on les forçait à se retirer au plus vite. Parmi les plus riches, quelques-uns en désespoir de cause signaient un billet de vingt taëls, puis on les faisait attendre en ville, les uns huit jours, les autres davantage, puis les mandarins ne voulaient pas ou ne pouvaient leur donner cette somme. Poussés à bout, ils acceptaient tout ce qu'on voulait bien leur donner. D'autres, enfin, refusant formellement cette aumône dérisoire ont été saisis et frappés jusqu'au sang. »

Bodinier, qui avait été battu à Eul-lang-pa et dont les chrétiens avaient été pillés, se rendit à Tsen-y, afin de demander pour eux une restitution. Il ne réussit pas, à cause de la mauvaise volonté des mandarins, et peut-être aussi parce qu'au lieu de faire une demande générale, il commença par fixer seulement une partie des pertes éprouvées, qu'il augmenta successivement d'autres dommages-intérêts. Citons sa lettre à ce sujet¹ :

« Voici ce qui s'est passé, et je vous prie de croire à mes paroles.

« Après avoir livré au mandarin une nouvelle liste de chacun des chrétiens pillés à Jen-hoai hien, je lui en ai dressé une liste commune, chaque pillage y est marqué avec sa date ; si plusieurs familles ont été pillées le même jour, cela est compris dans un seul article, mais avec le nom de chacune. Quelques jours après, le tao-tai me fit venir chez lui pour me demander à combien peuvent s'élever les restitutions. Nous avons calculé à l'amiable que les restitutions pour les pillages effectués sous Tan et Lo s'élevaient à 620 taëls ; Tchang Tien-tsong (100 taëls) n'y était pas compris, ni le pillage du Père à Eul-lang-pa (500 taëls), ni les derniers pillages de La et de Tchen-yue (260 taëls) dont la nouvelle n'était pas encore arrivée.

« Il vous dira sans doute qu'après avoir parlé de 600 taëls, j'ai parlé de 1000 et 1.500 taëls pour les restitutions de Jen-hoai. Vous voyez ce que valent ses affirmations et quel cas il faut en faire. Du reste, il n'a aucune preuve de ce qu'il affirme. Je n'ai rien écrit ni pour demander 600 taëls, ni pour en demander 1.500 ni pour en demander 1.000. »

Quoi qu'il en fût de l'affaire particulière d'Eul-lang-pa qui demeura en suspens, et de la quasi immunité dont bénéficièrent les coupables, les procès engagés, dont le plus ancien remontait à 1864 et le plus récent à 1869, furent terminés par l'accord dont nous avons indiqué les principales clauses. Une lettre de Lions fit connaître cette conclusion à de Rochechouart qui répondit le 10 décembre 1871² :

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 4205. Lettre à M. Lions, 15 avril 1871.

² A.M.-E., vol. 549^a, p. 1136.

Malgré toutes les appréhensions que vous me manifestez, je ne saurais cependant, Monsieur l'abbé, ne pas vous féliciter du résultat que vous avez obtenu dans la triste affaire qui intéressait si vivement la mission du Kouy tcheou ; les réparations ne sont peut-être pas en rapport avec l'outrage, mais enfin ce sont des réparations, et la solution à laquelle vous êtes arrivé me semble dénoter, de la part du gouvernement chinois, le désir d'entrer dans une phase d'apaisement et d'entretenir avec nous des relations plus amicales que par le passé. La plupart de nos affaires pendantes avec les autorités chinoises se sont terminées à notre presque satisfaction, et je ne suis point éloigné d'attribuer cet heureux résultat à la mission que Tchang remplit en ce moment en France.

Telle fut, à ce moment, l'opinion générale parmi ceux qui s'intéressaient aux affaires du Kouy-tcheou. L'arrangement avait cependant, non en lui-même, mais dans la manière dont il fut exécuté, un grave défaut : ce fut l'empereur de Chine qui paya la plus grande partie de l'indemnité, la province ne versa qu'une somme modique et la ville de Tsen-y n'eut rien à supporter. Aussi, raisonnant à la façon chinoise, les notables conclurent qu'ils pourraient recommencer sans bourse délier et le peuple qu'il avait tout à gagner et rien à perdre au pillage des chrétiens.

CHAPITRE XV

CONCILE. — RÉUNIONS DES EVÊQUES DE CHINE. — MORT DE FAURIE 1869-1870.

I

Motifs de Faurie pour ne pas aller au Concile. — Conseil du 16 avril 1869. — Préparatifs de voyage. — Projets. — Départ. — En France. — En Belgique. — En Hollande. — A Rome. — Premières audiences. — *Deo gratias*. — Conversation avec le Souverain-Pontife.

Il nous faut maintenant revenir de quelques mois en arrière, à l'époque où Faurie quitta sa mission pour aller à Rome au concile du Vatican.

L'indiction du concile fut communiquée en 1868 aux Vicaires apostoliques de Chine. Faurie hésita quelque temps à se rendre à la grande assemblée; nous trouvons dans une lettre écrite par lui à Desflèches les raisons qui lui inspiraient le désir d'y aller et celles qui lui font préférer de rester au Kouy-tcheou¹ :

Vous me demandez si j'irai au concile. D'abord s'il a lieu cette année cela m'est impossible même physiquement. S'il a lieu plus tard, je ne puis répondre avant d'avoir vu l'invitation. Mais vous voudriez savoir qu'elle est mon inclination à cet égard. Je vous ouvre mon cœur comme Dieu le connaît; j'aimerais bien y aller, pour m'instruire surtout, pour voir comment on fait à Rome pour une foule de choses qu'on ne peut apprendre que sur les lieux, pour que nous tâchions de préparer les voies à un concile des Missions de Chine, etc., etc., mais je crois que je ne pourrai pas y aller, et cela pour une foule de raisons, dont la principale, qui vous étonnera peut-être, est la crainte que le bon esprit du Kouy tcheou, qui me rend si heureux, ne s'altère pendant mon absence. Depuis le commencement de mon administration jusqu'à ce jour, mes confrères m'ont toujours aimé comme leurs yeux et m'obéissent en tout avec allégresse; pas une ombre, pas une nuance de division ou de parti; l'un reçoit plus, l'autre moins, qui 100 piastres, qui 300, qui 400, chacun selon les besoins de son district jugés par moi et personne ne songe même à y faire attention. Il en est de même pour

¹ A. M.-E., vol. 549j, p. 1592, 16 mars 1869.

toutes choses ; chacun travaille de son côté avec beaucoup d'entrain, sans arrière-pensée, sans l'ombre d'un mécontentement. Il en est de même pour les confrères entr'eux. Ils sont unis comme la chair et l'ongle. Tout cela vient de ce qu'ils m'aiment et que je suis l'autorité.

En sera-t-il de même de celui que je chargerai de gouverner en ma place ? Peut-être oui, peut-être non ? Si je suis absent longtemps, n'y aura-t-il aucun missionnaire qui se croira le droit de censurer la conduite d'un supérieur intérimaire ? Ce censeur ne fera-t-il pas communication à d'autres de sa manière de voir ? etc. etc. ; la belle unité ne se rompra-t-elle pas ? La seule possibilité d'un pareil malheur me fait trembler, et il me faudrait presque un ordre pour me faire quitter temporairement ma mission. J'ai déjà écrit au cardinal Barnabo pour le prier de me dispenser d'aller à Rome. J'ai terminé ma lettre par ces mots : *Invitatus tantum non veniam, jussus parebo*. Or il est à peu près certain qu'il ne commandera pas, donc je resterai.

L'évêque se trompait ; le cardinal Barnabo lui répondit que le Souverain-Pontife n'agréait pas ses raisons. Le voyage de Rome fut donc décidé. Avant de partir, Faurie fit son testament daté du 25 mars 1869 ; il tint un conseil important à Lou-tsong-koan, avec Lions, Vielmon, Guichard et Largeteau ; les décisions suivantes rédigées par l'évêque lui-même y furent prises¹ :

CONSEIL DU 16 AVRIL 1869.

1° M. Lions, provicaire, est chargé de la juridiction et du gouvernement de la mission pendant mon absence.

2° M. Vielmon est chargé des affaires du prétoire et je lui donnerai un titre officiel pour qu'il puisse traiter les affaires en mon nom.

3° Pour les finances, M. Guichard tiendra le registre de la recette, et M. Vielmon celui de la dépense. Il fera le compte-rendu annuel de la Sainte-Enfance.

4° Les confrères n'achèteront ni maisons ni terres et ne bâtiront rien sans la permission du supérieur de la mission.

5° On ne fera plus d'achats de terrains ou de maisons pour le Su-tchuen ou pour d'autres missions.

6° On ne prêtera pas d'argent.

7° Chaque confrère rendra ses comptes annuels au 1^{er} août, d'après le catalogue imprimé. Ce compte-rendu sera la base d'après laquelle on pourra prévoir ce qui sera alloué à chaque confrère pour l'exercice suivant.

8° Pour les dépenses extraordinaires, le supérieur de la mission les appréciera, et fera une allocation sur les fonds en surplus après la reddition des comptes, et l'évaluation des dépenses présumées de l'exercice suivant.

9° Les prêtres chinois dépendront du missionnaire désigné par le supérieur de la mission.

10° Bien instruire les adultes avant de les baptiser.

11° Première communion des enfants de 10 à 14 ans.

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1117.

12° Régime de communauté. Tout le monde reçoit de la caisse commune, et tout le monde y verse. Ceux qui reçoivent des sommes particulières les laissent dans la caisse, comme aussi la communauté se charge d'acquitter les messes dont ces sommes sont quelquefois chargées.

On n'achète rien sans la permission du supérieur avec cet argent privé ; *a fortiori* on ne fait pas de bourse privée. On laisse aussi dans la communauté les livres, ornements, et autres objets dont on n'a pas besoin.

Voilà ce qui s'est fait à peu près sans qu'il y ait jamais eu de règle statué à ce sujet. Cela s'est établi tout seul, par suite du bon esprit de tous. On désire le pratiquer, mais on ne l'établit pas encore en règle. On en reparlera à mon retour du concile.

13° Dans le salaire des gens de l'Eglise, maîtres d'école, etc., mariés, ne jamais dépasser un taël par mois. S'il y a des raisons de donner plus à quelqu'un, on le fera secrètement, par manière d'aumône. Ceux qui n'ont point de traitement reçoivent 3 taëls pour habits par an.

14° Les gens de l'Eglise qui veulent se marier, ne peuvent le faire en restant à l'Eglise, sans le consentement du missionnaire. On ne le permet qu'à ceux qui sont très utiles, pour ne pas les perdre. Viser à attacher à l'Eglise les gens qui ne veulent pas se marier, vu que le viatique de 1 taël par mois n'est que pour les gens mariés.

15° On ne permet pas aux baptiseurs, pharmaciens, etc., de vendre des médecines, pas même la médecine à opium.

16° M. Vielmon prêchera la retraite de 1870.

Lou-tsong-koan, 16 avril 1869.

† LOUIS, *Ev. d'Apollonie.*

Tout en préparant son voyage en Europe, Faurie songeait à divers projets dont l'exécution, pensait-il, devait être utile à sa mission et même à toutes les missions de Chine : voir Napoléon III, ses ministres, leur parler longuement de la Chine et de l'influence que la France pourrait y acquérir et qui serait grandement favorable à ses intérêts, et à ceux du catholicisme ; s'entendre avec les Trappistes pour en emmener quelques-uns au Kouy-tcheou ; expliquer aux Conseils de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance la nécessité d'une augmentation de ressources, au séminaire des Missions-Etrangères le besoin d'un plus grand nombre de prêtres, etc.

A la manière de ceux qui s'intéressent fortement à une chose, l'évêque ne voyait les autres qu'à travers celle-là, et oubliait un peu que toutes les volontés ne pouvaient converger vers elle ; peut-être aussi, ceux qui ont quitté la France depuis longtemps et sans la bien connaître à cause de leur jeunesse, il manquait de la base nécessaire pour comprendre et juger beaucoup d'hommes et beaucoup de choses.

Le départ de l'évêque fut fixé à la fin d'avril 1869. « La séparation fut réellement pénible et touchante, écrit Lions¹, on dirait que

¹ Journal de Lions, p. 296.

Sa Grandeur pressentait qu'elle ne reverrait plus le Kouy-tcheou et ses chers missionnaires. » Il suivit la route de Tsen-y, Tong-tse, Ou-pang-tsen, Pe-ko-chou et Tchong-kin ¹.

Son voyage de Chine en France n'offre rien de saillant; il s'acheva à Marseille le 28 août. Après un séjour de courte durée au séminaire des Missions-Etrangères, Faurie partit pour Bordeaux, où ses amis, ceux qui, comme son bienfaiteur et ami Cardez, envoyaient aux missionnaires du Kouy-tcheou quelques hectolitres de vin, ses anciens professeurs, ses camarades du petit-séminaire, sa paroisse natale, lui firent un accueil enthousiaste. L'écolier était resté légendaire et le revoir évêque, après vingt ans d'absence, avait ému les cœurs et excité les imaginations ².

Il revint à Paris vers la fin du mois d'octobre. Le 27 octobre, à 3 h. de l'après-midi, anniversaire du jour et de l'heure de la bénédiction du séminaire des Missions-Etrangères en 1663, il bénit, avec sept autres évêques, présidés par le Vicaire apostolique du Maïssour, Charbonneau, un corps de bâtiment nouvellement construit. Le même jour, il assista à la réunion du conseil de la Sainte-Enfance, et sur son *Journal* nous relevons ces lignes ³ :

« Il n'a pas été facile de plaider efficacement la cause du Kouy-tcheou, parce que nous étions sept Vicaires apostoliques, et que chacun plaidant pour sa paroisse, nos besoins ne ressortaient pas aussi bien que si j'avais été seul. On a cependant posé des bases et demandé un exposé. J'attends les comptes-rendus pour faire cet exposé. On a demandé un visiteur pour la Sainte-Enfance qui irait voir ce qui se fait dans chaque mission. Ces Messieurs ne croient pas la chose facile pour le moment; mais c'est une idée mise sur le tapis qui pourra, tôt ou tard, amener un résultat. »

Il fit une excursion en Belgique ⁴ et en Hollande ⁵.

¹ Il était accompagné de M. Bouriau se rendant au Japon.

² Le 24 octobre, Faurie prêcha à Bordeaux dans l'église Sainte-Eulalie dont le curé lui offrit une crosse « petite et commode ». Le cardinal Donnet lui fit cadeau d'une mitre, d'un anneau de 800 fr. et de l'aiguière de Mgr Forbin-Janson. « C'est la première fois, dit Faurie, que j'ai eu tout ce qu'il faut pour pontifier en règle. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1144.)

³ *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1148.

⁴ A Bruxelles, il fut reçu chez M. Désiré Peters, architecte.

⁵ A Bois-le-Duc, il reçut l'hospitalité dans la famille du Dr Heryvenaer, médecin à Hong-kong; mais comme le chef de cette famille était franc-maçon, aucun prêtre ne rendit visite à l'évêque. A Amsterdam, il fut reçu par un excellent catholique, M. Bonike. Il rendit visite à l'évêque de Haarlem, dont il écrit :

« Celui-ci tient son dernier chapitre avant le concile. Je le trouve avec tous les vénérables chanoines armés d'une longue pipe; ils me font leurs excuses et je les excuse en prenant en mains le même instrument, ce qui leur fait plaisir. Ils sont

Le 17 novembre 1869, il était de retour à Paris. « Mon voyage a été assez fructueux, écrivait-il, j'ai récolté un peu, mais j'ai semé davantage. J'ai trouvé en Hollande un second Cardez, qui pousse l'œuvre en mon absence. Les Hollandais catholiques sont bien bons. » Trois jours après, il est en route pour Rome, passant par Langres, Dijon, Lyon, Viviers, et le 29 il s'embarque à Marseille avec plusieurs Vicaires apostoliques pour Civita-Vecchia. « Le légat apostolique, raconte-t-il, nous a fait débarquer par la chaloupe papale; il nous a reçus au bord de la mer, nous a conduits dans son palais, où nous attendait un magnifique festin. Nous étions 22 évêques. A sept heures du soir, nous prenons le train et nous arrivons à Rome à 9 heures. Nos noms avaient été télégraphiés et les officiers du Pape nous attendaient à la gare avec des voitures. Nous voici donc dans notre maison (via Poli 8); c'est M. Dallet¹ qui est procureur *ad tempus*; M. Libois, malade, est retourné à Paris, et M. Rousseille² n'est pas encore arrivé. »

Castaing, le biographe de Faurie, a raconté quelques détails de la vie de l'évêque pendant le concile, nous citerons seulement les plus curieux; nous y ajouterons des *Notes* beaucoup plus importantes dans lesquelles sont consignés les études et les travaux particuliers faits par les Vicaires apostoliques sur les missions de Chine.

Le 6 décembre, Faurie eut sa première audience du cardinal Barnabo, il l'indique ainsi³ :

« En entrant je lui ai dit : « Enfin j'ai le bonheur de voir notre cher Préfet ! » Il m'a répondu : « Enfin, voilà donc le grand Faurie du Kouy-tcheou ! » Nous avons peu parlé d'affaires, parce que d'autres évêques attendaient, mais le cardinal a dit que, pendant le concile il nous rassemblerait de temps en temps pour régler les affaires de Chine. »

Le 9 décembre, nouvelle audience :

« Nous nous trouvons ce soir chez le cardinal Barnabo : cinq évêques

tous très aimables et très cordiaux; ils parlent français. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1156.)

¹ Originaire du diocèse de Langres, missionnaire au Maïssour en 1852. Auteur d'un *Catéchisme de controverse* en anglais, de l'*Histoire de l'Eglise de Corée*, des paroles du *Chant de départ des Missionnaires* et de celles de l'*Anniversaire des Martyrs*, mort au Tonkin, à Ke-so, le 25 avril 1878.

² Né à Bordeaux en 1832, sous-procureur à Hong-kong en 1856, directeur au Sém. des M.-E. en 1860, procureur à Rome en 1872, supérieur du Sém. des M.-E. en 1880, à la maison de Nazareth (Hong-kong) en 1884, au Séminaire de l'Immaculée Conception (Bièvres) en 1899, mort à Bièvres le 22 janvier 1900.

³ *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1170. Lettre aux missionnaires du Kouy-tcheou.

de notre Société, plus M. Rousseille et M. Dallet. Le cardinal est charmant. « J'aime beaucoup, dit-il, la Congrégation des Missions-Etrangères, parce que tout ce que je commande, vous le faites ; et tout ce que vous faites, je l'approuve. Il y a une quinzaine d'années, j'avais bien quelque chose contre vous ; mais Charbonneau (il le prend par la barbe) a levé la difficulté¹. »

« Nous avons ensuite consulté le cardinal sur les évêques que nous pourrions nommer pour les commissions du Concile ; car nous ne les connaissons guère. Il nous a répondu : « Je ne connais pas beaucoup les capacités des évêques ; j'en connais seulement quelques-uns. Informez-vous, faites vos listes, et si vous me les soumettez, je vous dirai mon avis sur ceux que je connais. »

Le 12 décembre, le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou eut la joie de voir le Souverain-Pontife².

« Nous étions une vingtaine d'évêques missionnaires, M. Rousseille et quelques prêtres.

« Sa Sainteté nous a reçus dans sa chambre, nous lui avons tous baisé la main et le pied. Il nous a parlé avec beaucoup d'amabilité. Chacun s'approchait pour demander une bénédiction pour celui-ci, pour celui-là ; c'était à n'en pas finir. J'ai pris la parole : « Très Saint-Père, pour ne pas vous fatiguer, donnez-nous à tous ensemble une bénédiction pour tous ceux qui nous ont demandé de leur obtenir la bénédiction apostolique. »

Nous sommes tous tombés à genoux, et le Saint-Père, levant les yeux et les mains au ciel, puis étendant sa droite sur nous, a dit avec beaucoup d'effusion : « *Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super vos, super familias vestras, super missiones vestras, super omnes qui per vos rogaverunt benedictionem apostolicam Vicarii Jesu Christi. Ista benedictio fecundet labores vestros et ærumnas vestras in gaudium convertat, ut possitis quondam lætantes dicere : « In domum Domini ibimus. » Ista, inquam, benedictio descendat super vos et maneat semper usque ad ultimum vitæ vestræ spiritum. » C'est ainsi, du moins, que je me la rappelle. Tout le monde était ému ; instinctivement nous nous sommes approchés de Sa Sainteté, l'un lui baisait les pieds, l'autre les mains,*

¹ Voici le fait. « Il y a environ 15 ans, M^{gr} Charboneau se trouvant à Rome, le cardinal se plaignit que notre Séminaire affectait une certaine indépendance en délivrant des diplômes de missionnaires, ce qui, en bonne règle, ne doit se faire que par la Propagande. M^{gr} Charbonneau en parla au Conseil du Séminaire qui s'empressa de demander désormais les diplômes à la Propagande, d'où la Sacrée Congrégation comprit aussitôt que ce qu'on avait fait jusque-là était simple ignorance et non affectation d'indépendance. »

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 1179.

l'autre les habits ; pour ma part, j'ai pris de mes deux mains, sa main gauche qui était à ma portée, et je l'ai baisée à peu près comme si j'avais voulu la manger. J'ai demandé une bénédiction particulière pour le Kouy-tcheou persécuté. Au sortir de l'entrevue, tous les évêques me serraient la main et me remerciaient de l'heureuse inspiration qui nous avait procuré cette si belle et si touchante bénédiction générale. »

On sait que plusieurs polémistes avaient cru bon de s'étonner de la convocation des Vicaires apostoliques au concile ; ils s'exprimèrent même sur leur compte en termes grossiers, les appelant dédaigneusement « des va nu-pieds, des ignorants, des valets du Pape. » « Mais ajoute Faurie¹, après avoir rappelé ces ineptes injures, on les réfute avec calme, dignité, autorité. Il en résulte que maintenant les Vicaires apostoliques sont des personnages. Beaucoup de Pères du concile (quorum primus le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux) ont fait l'apologie des Vicaires apostoliques. « Ceux qui vont signer la foi de leur sang, disait le prélat, ont le droit de l'affirmer au concile. »

« Le jour qu'on a annoncé l'introduction de la question de l'infaillibilité, dans ma joie, il m'est échappé un *Deo gratias* formidable. Toute l'assemblée s'est tournée vers moi, et l'on a bien retenu le profil de ma moustache. Depuis ce jour, les bien pensants me serrent la main et les gallicans me font de gros yeux, même ils m'ont fait faire des remontrances. Après avoir dit *Deo gratias*, j'ai aperçu M^{sr} Dupanloup qui est sorti furieux de la salle du concile, cherchant de l'œil ses partisans. Comme personne ne le suivait, je suis sorti peu après lui. Il m'a pris pour un des siens et a couru vers moi. Je lui ai donné une poignée de main en disant de nouveau : « *Deo gratias*, voici enfin la grande question, nous allons rétablir la paix dans les âmes troublées. » Puis, lui secouant le poignet à l'anglaise, j'ai ajouté : « Nous allons faire notre acte de foi, n'est-ce pas ? » Il a paru frappé de la foudre, son visage a passé par toutes les couleurs ; il a répondu en balbutiant : « Nous verrons !.. » Puis il s'est échappé vers la porte pour s'en aller.

« Revenons à la remontrance. Les gallicans m'ont fait admonester par M^{sr} Callot, évêque d'Oran : « Vous offensez les gallicans par vos marques d'improbation, votre *Deo gratias* sera historique et fera le plus grand tort à vos Missions. Nous aimions la Propagation de la Foi, mais.. — Halte-là, vous allez blasphémer ; moi j'ai un avis tout pareil à donner aux gallicans, ils ricanent d'aise quand on dit quelque chose contre le Pape ; cela nous offense, moi je n'offense

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1225.

qu'une faible minorité, vous offensez la majorité. Mais n'entrons pas en compte ; nous avons tous tort, puisque le règlement défend les démonstrations ; corrigeons-nous et soyons amis. Là-dessus, je lui donne une poignée de main et je rentre à la salle. »

Le 26 mai, jour de l'Ascension, j'ai une audience particulière du Saint-Père avec M^{sr} de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, et j'en reviens tout embaumé. En entrant le Saint-Père m'a dit : « Voilà encore le chinois ! » Il nous a fait asseoir et nous avons causé environ une demi-heure. J'avais à offrir à Sa Sainteté un envoi de vin de la part de M. Cardez, de Bordeaux ; le Saint-Père m'a donné quelques souvenirs pour lui. On a parlé de bien des choses, mais surtout du Kouy-tcheou ; en partant j'ai demandé au Saint-Père, en souvenir, quelque chose qui put me servir à la messe : « Ah ! bien ! » je l'ai suivi de chambre en chambre ; il m'a donné deux chasubles, un petit calice et une aube. J'étais déjà à mon aise avec le Pape comme jadis avec le P. Lacombe. Je lui en fait l'observation ; il m'a répondu : « C'est bien ! vous êtes mon vicaire. — C'est vrai, Saint-Père, je sens que je suis chez moi. Saint-Père, pensez-vous que nous puissions finir la question de l'Infaillibilité pour la Saint-Pierre ? — Humainement parlant, cela ne paraît guère possible ; mais le bon Dieu est tout puissant et le Saint-Esprit n'a pas donné sa démission ; si le Bon Dieu le veut, il trouvera les moyens. — Saint-Père les présidents du concile sont trop timides, ils n'osent pas user des droits que leur donne le règlement, de rappeler à l'ordre ceux qui s'écartent de la question ; ils n'osent pas demander la clôture quand nous les en prions. — C'est vrai, ils sont un peu timides. Ils veulent laisser déborder les gallicans, afin qu'ils ne puissent pas dire qu'on gêne leur liberté ; cependant j'en dirai un mot aux présidents. — Saint-Père, vous laissez partir un trop grand nombre d'évêques. — C'est vrai, mais quand ils me donnent des raisons de santé, voulez-vous que je les oblige à mourir à Rome ? Et vous, pensez-vous à partir ? comment va votre mission ? — Saint-Père, dans ma mission, il y a des persécutions et beaucoup d'ouvrage ; mais j'ai de bons missionnaires qui font aussi bien que moi. — S'aiment-ils bien vos missionnaires ? — Oui, Saint-Père, ils s'aiment et s'estiment, et c'est ma plus grande consolation. — Oh ! alors, tout va bien. La sainte charité fait bien marcher tout ce qu'elle touche — On obéit bien à votre provicaire ? — Oh ! oui Saint-Père, et de plus on l'aime bien ; on aurait peur de lui faire la moindre peine. — Oh ! les braves enfants, que le bon Dieu les bénisse comme je les bénis. Je bénis les missionnaires et leurs familles, leurs chrétiens et tout le Kouy-tcheou : *Benedictio Dei*, etc. » Je me suis mis à genoux, je lui baisais les mains, les pieds, les habits, il se laissait faire et me regardait avec un sourire de bonté.

II

Réunions des Vicaires apostoliques de Chine. — Résumé des séances du 22 décembre 1869 au 10 mars 1870. — Lettres à la Propagation de la Foi et à la Sainte-Enfance. — Projet de lettre à Napoléon III. — Groupement des Vicariats apostoliques de Chine. — Synodes. — Hiérarchie ecclésiastique. — Déléгат. — Etudes du clergé indigène. — Observation du Dimanche et des Fêtes. — Jeûne et abstinence. — Lettre à Napoléon III. — Réponse de l'empereur. — Utilité que Faurie retira des réunions des Vicaires apostoliques. — Proclamation de l'Infaillibilité pontificale.

Les Vicaires apostoliques de Chine tinrent, pendant leur séjour à Rome, des réunions pour traiter des besoins généraux de leurs missions. Il avait été décidé que ces réunions auraient lieu une fois par semaine ; d'abord, le mercredi, puis à partir du 20 janvier, le jeudi, et du 29 janvier au 10 mars deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, ensuite le dimanche et seulement une fois par mois.

Quinze évêques, Vicaires apostoliques ou coadjuteurs, y prirent part :

Emmanuel Verrolles,	Vicaire apostolique	de Mandchourie.
Eugène Desflèches,	id.	du Su-tchuen Oriental.
Louis Moccagatta.	id.	du Chan-si ¹ .
Louis Delaplace,	id.	de Pékin.
Adrien Languillat,	id.	de Nankin.
Zéphirin Guillemin,	id.	du Kouang-tong.
Edmond Guierry,	id.	du Tche-kiang.
Annet Pinchon,	id.	du Su-tchuen Occidental.
Pierre Pichon,	id.	du Su-tchuen Méridional.
Louis Faurie,	id.	du Kouy-tcheou.
Eustache Zanolli,	id.	du Hou-pé.
Edouard Dubar,	id.	du Tche-li sud-est.
Elie Cosi,	coadjuteur	du Chan-tong.
Thomas Gentili,	id.	du Fo-kien.
Amat Pagnucci,	id.	du Chen-si.

Faurie fut le secrétaire de ces réunions ; il fit jusqu'au 10 mars le résumé des discussions, des observations et des décisions ; ce travail est écrit quelquefois en français, plus souvent en latin ; nous allons le citer ou le traduire. Voici le texte de la première séance.

¹ Transféré du Chan-tong au Chan-si en 1870.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1869 (9 h. 1/2 du matin)¹.

M^{sr} Delaplace expose que le cardinal Barnabo approuve fort notre réunion pour les affaires de Chine. Nous présenterons nos résolutions au cardinal, il approuvera ce qui n'a pas besoin d'être soumis au concile. Pour les questions qui devront être soumises au concile, le cardinal les présentera lui-même.

2° On vote d'écrire une lettre à la Propagation de la Foi et à la Sainte-Enfance. NN. SS. Dubar et Pichon prépareront celle de la Propagation de la Foi. NN. SS. Delaplace et Faurie prépareront celle de la Sainte-Enfance.

3° On propose aussi d'écrire à S. M. l'Empereur pour le remercier des bienfaits du traité, le prier (à l'occasion de la révision du traité) de maintenir et accentuer les articles concernant la religion, et aviser au moyen de le faire mieux respecter des Chinois. Sont chargés de la rédaction NN. SS. Desflèches et Languillat.

Cette lettre sera d'abord présentée à la réunion, puis on consultera le cardinal Barnabo.

4° On propose de commencer à préparer les travaux pour tâcher d'établir en nos missions de Chine l'unité de rites, de prières, de calendrier, de fêtes, de jeûnes, etc.

On commencera par le calendrier qui sera préparé par NN. SS. Languillat, Desflèches, Moccagatta, Delaplace.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE.

Les projets de lettres à la Propagation de la Foi et à la Sainte-Enfance sont lus et approuvés ; on les signera à la prochaine séance.

Le projet de lettre à l'Empereur a été sujet à des observations qui nécessitent une nouvelle rédaction. Les Vicaires apostoliques italiens et espagnols ne veulent pas qu'on parle explicitement des indemnités puisqu'ils n'en ont pas reçu, ni du voyage aux frais de l'État pour venir au concile.

La majorité opine qu'on ne doit pas proposer explicitement à l'Empereur les articles que nous voudrions voir ajouter aux traités, mais s'en tenir à l'observation générale que les Chinois éludent certains articles, etc.

La prochaine séance aura lieu mercredi prochain 5 janvier 1870. On commencera à s'occuper de la partie du questionnaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1870.

La séance est ouverte à 10 h. du matin sous la présidence de M^{sr} Desflèches ; plusieurs membres manquaient à l'appel.

Les Vicaires apostoliques présents ont signé la lettre collective à la Sainte-Enfance.

A l'occasion du procès-verbal de la séance précédente, M^{sr} Delaplace est revenu sur la proposition de demander à l'Empereur que les candidats chrétiens, qui se présentent aux examens littéraires, ne soient pas astreints aux superstitions d'usage ; cette mesure paraît superflue² et périlleuse³. Ce

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1727.

² Puisqu'elle est contenue en principe dans le traité.

³ Parce qu'elle pourrait être mal reçue par le gouvernement français.

ne sera qu'avec le temps, pense M^{sr} Delaplace, et en luttant selon les circonstances, que nous amènerons la Légation de Pékin à faire valoir nos droits déjà inscrits dans le traité.

Il faut que nous nous décidions à une lutte, à des vexations de plusieurs années peut-être, mais qui finiront par un bon résultat. Que tous les Vicaires apostoliques soient d'accord et marchent ouvertement vers ce but. Quand quelques-uns de nos chrétiens se présenteront aux examens, réclamons pour eux et directement (non par des raisons évasives qui ne fondent aucun droit acquis pour l'avenir), réclamons de par le traité l'exemption des superstitions. Si les mandarins ou les lettrés résistent, la cause sera portée à Pékin, et à force de fermeté patiente, nous acquerrons la jouissance de ce droit. Telle est, si je ne me trompe, la pensée de M^{sr} Delaplace.

La question reste encore sur le tapis.

On a ensuite commencé la lecture du questionnaire proposé par la Propagande¹. A certaines questions chacun répondra à la Propagande ; pour les questions où il est nécessaire ou utile que nous nous entendions, nous en traiterons dans nos réunions.

7° On propose de diviser la Chine en cinq groupes dont les Vicaires apostoliques ou supérieurs se réuniraient pour traiter des affaires de leurs missions, par exemple tous les cinq ans.

1^{er} Groupe : Tche-li, Leao-tong, Mongolie.

2^e Groupe : Chan-tong, Chan-si, Ho-nan, Chen-si et Kan-sou.

3^e Groupe : Hou-nan, Hou-pé, Kiang-si, Kiang-nan, Tche-kiang.

4^e Groupe : Su-tchuen, Yun-nan, Kouy-tcheou, Thibet.

5^e Groupe : Kouang-tong, Kouang-si, Hong-kong, Fo-kien.

Le secrétaire fera une petite carte de cette division.

8° On a voulu d'abord bien établir le sens de la question. — S'agit-il d'établir à Pékin un Déléгат qui aurait inspection sur les autres Vicaires apostoliques? — On n'en voudrait pas. Nous y voyons trop d'inconvénients pour la liberté et l'indépendance qui nous sont nécessaires. (Il serait trop long d'écrire ici toutes les raisons qui ont été données).

S'agit-il d'un Chargé d'affaires qui remplirait à Pékin les fonctions de procureur de toutes les missions auprès de la Légation française et du gouvernement chinois?

On pourrait admettre un tel procureur qui, à la longue, pourrait devenir très important, et se mettre en état de rendre de grands services; mais la position est encore si délicate aujourd'hui, que plusieurs aiment autant faire comme par le passé, c'est-à-dire traiter par soi-même directement ses affaires avec le gouvernement.

S'il ne s'agit dans ce n° 8, que de désigner dans chaque groupe de missions un Vicaire apostolique qui aurait certaines attributions vis-à-vis des autres Vicaires apostoliques du groupe, tout le monde paraît assez disposé à cet arrangement; mais quelles seront ces attributions? on a mis la chose sur le tapis, mais sans rien décider; il convoquerait les réunions, fixerait le lieu de ces réunions, préparerait le programme des questions à traiter, ce qui n'empêcherait pas, qu'une fois réunis, chacun pourrait proposer ses questions particulières.

¹ Nous n'avons pas le texte de ce questionnaire, mais il est possible d'en connaître une partie par les notes de M^{sr} Faurie indiquant plusieurs réponses.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1870.

L'idée des assemblées des Vicaires apostoliques, sans tenir compte des Instituts et des Congrégations, mais uniquement de la facilité et des avantages de la réunion, a été jugée bonne ; de même la proposition du groupement des Vicariats.

La première assemblée aura lieu dans l'intervalle de deux ans après la clôture du Concile et ensuite au moins tous les cinq ans, et chaque fois que surviendra une nécessité ou une notable utilité. La première assemblée sera convoquée par le Vicaire apostolique, le plus ancien de promotion épiscopale, de n'importe quelle région, et commencera sous sa présidence. Dans cette première réunion, le président de la région sera élu par bulletins secrets, et il sera statué, en ce qui concerne l'époque, le lieu, le mode des assemblées futures, et autres dispositions selon la diversité et l'exigence des régions et que nous ne pouvons pas établir ici les mêmes pour chacune des régions.

Les droits du Président sont de convoquer les assemblées, fixer le temps et le lieu, à moins que ces dispositions n'aient été prises dans la réunion précédente, et de proposer le programme des questions à traiter. Il sera permis à chaque Vicaire apostolique de proposer dans cette réunion les questions qu'il jugera utiles ; bien plus il serait extrêmement avantageux, qu'avant le temps de la convocation, tous les Vicaires apostoliques communiquassent leurs questions au Président, qui lui-même les transcrirait sur un registre permanent et l'adresserait à chacun des Vicaires apostoliques avant la convocation.

7° L'établissement de la hiérarchie ecclésiastique n'est pas encore utile, et dans l'état présent des missions de Chine, il semble qu'il est suffisamment pourvu, par la division régionale, à préparer la voie à la hiérarchie ecclésiastique.

8° Il n'est pas encore à propos d'établir un Déléгат apostolique, et nous croyons qu'un Déléгат de ce genre nuirait au bien des missions plutôt qu'il ne leur serait profitable. Dans l'état actuel des choses, il vaut mieux pour nous dépendre directement et immédiatement de la Congrégation de la Propagande.

M^{sr} Delaplace a exposé d'une façon dubitative que peut être l'intention de la Sacrée-Congrégation est de nous imposer ou la hiérarchie ecclésiastique¹ ou un Déléгат apostolique², et dans ce cas il juge que le Déléгат

«¹ Mgr Jacobini, le promoteur de ces projets, interrogé par moi à ce sujet, me répondit que l'intention de la Sacrée-Congrégation n'était pas de nous imposer ou la hiérarchie ecclésiastique ou un Déléгат apostolique, mais seulement de nous demander quelle serait, dans le présent état de nos missions l'organisation la plus avantageuse, et quel serait le meilleur moyen par lequel on pourrait préparer la création future de la hiérarchie ecclésiastique. Au reste, il affirme que la Sacrée-Congrégation dans cette circonstance veut se rendre à notre commune opinion.

« Le même Mgr Jacobini ajoute que le Cardinal Barnabo presse pour que l'examen des questions soit terminé le plus tôt possible, et que chacun lui donne son opinion par écrit. Il juge cependant qu'il serait avantageux d'écrire nos relations seulement après le complet examen, pour la plus grande conformité de nos opinions. » (Note de Faurie).

² Il avait déjà été question en 1863 d'un Déléгат apostolique à Pékin, au moins si l'on en juge par ces lignes de M. Vielmon :

« M. Berthemy voudrait qu'il y eût un nonce à Pékin. La question est sur le

apostolique entraverait beaucoup plus l'administration des missions que la hiérarchie ecclésiastique, parce qu'un Déléгат, constitué au-dessus de tous les Vicaires apostoliques, serait incapable de juger exactement les affaires de tant de missions différentes par le caractère, le langage, etc. C'est pourquoi souvent il pourrait nuire à la liberté nécessaire des Vicaires apostoliques. Supposons, d'autre part, l'existence de la hiérarchie ecclésiastique, un Déléгат apostolique pourrait être établi, parce que le droit canonique protégerait les évêques contre les abus possibles du Déléгат.

Quelques-uns ont demandé s'il serait permis au Vicaire apostolique d'introduire avec lui dans l'assemblée régionale un missionnaire conseiller.

Réponse : S'il s'agit d'un compagnon de route, libre à chacun d'y pourvoir selon son bon plaisir. Mais aux réunions mêmes et aux discussions des questions, les Vicaires apostoliques seuls peuvent y prendre part, les provinciaires pendant la vacance du Siège et les délégués du Vicaire apostolique légitimement empêché.

A propos de la lettre qu'on doit écrire à l'Empereur des Français, M^{sr} Langillat est chargé d'exprimer les sentiments de la majorité.

SÉANCE DU 20 JANVIER¹.

On a donné d'abord lecture du compte-rendu de la séance précédente. Certains demandent que le premier synode qui sera tenu en Chine soit composé de tous les évêques de l'Empire chinois. *Réponse* : Un synode général aura lieu avant de quitter Rome, et on verra alors plus nettement ce que l'on devra faire à cet égard.

Quelques uns veulent que l'évêque le plus ancien préside les assemblées régionales, ce qui paraît plus conforme aux lois de l'Eglise. La question reste en suspens.

On a repris la discussion de la hiérarchie ecclésiastique, et la moitié de l'assemblée a été pour, l'autre partie de l'assemblée a jugé qu'on devait conserver les Vicaires apostoliques, parce qu'ils ont des pouvoirs plus étendus, et jouissent d'une plus grande autorité spécialement sur les missionnaires réguliers.

10° Il convient que les Vicaires apostoliques se servent de conseillers pour traiter les affaires de plus grande importance : mais nous ne pouvons déterminer ni le nombre ni les personnes. C'est laissé au choix de l'évêque, qui d'ailleurs reste seul juge et ne sera jamais tenu de suivre entièrement l'avis de ses conseillers.

11° Le clergé indigène ne peut actuellement se passer de la direction des Européens, peut-être à cause de son éducation incomplète ; mais il n'y a pas de doute que dans la suite il ne devienne capable, car Dieu, qui veut la fin, fournira certainement les moyens, et en Chine comme ailleurs, pourvoira à ce qu'un jour le clergé indigène puisse lui-même gouverner ses Eglises. C'est pourquoi nous ne devons pas perdre patience, mais travailler à ce but.

A noter les avis de quelques-uns. Le clergé indigène, tel qu'il est actuellement, ne doit être ni trop déprécié ni trop élevé ; les secrétaires de la

tapis. Le gouvernement chinois paraît le désirer. » (*A. M.-E.*, vol. 549ⁿ, p. 352. Lettre à Mgr Faurie. Pékin, 24 juin 1863.)

¹ Sous la présidence de M^{sr} Verrolles.

Sacrée-Congrégation sont priés, dans leurs lettres aux prêtres indigènes, d'être sobres de titres honorifiques, et de les traiter comme des élèves et des fils, et non comme des égaux et des frères.

On a observé que les indigènes élevés en Europe, sont moins bons que ceux qui sont élevés dans leur propre mission.

12° Il y a beaucoup à dire sur cet article. Aujourd'hui nous avons commencé seulement la discussion des études.

Certains ont fait remarquer qu'une étude trop approfondie de la langue chinoise nuisait aux élèves de nos séminaires, parce que les élèves chinois ont beaucoup plus de goût pour leur littérature que pour les études ecclésiastiques. de là la perte de la vocation.

Est-ce à propos que les études des deux langues latine et chinoise soient faites conjointement ou successivement ?

Quels sont les livres à étudier, latins et chinois ?

Que penser au sujet des sciences d'histoire, de géographie, cosmographie et autres qui leur sont enseignées ?

Sur ces questions, aucun vote absolu et définitif n'a été émis, et on en parlera de nouveau lundi prochain 24 janvier.

SÉANCE DU 29 JANVIER.

On a proposé que dans la suite les réunions aient lieu les dimanches à 3 heures de l'après-midi et les jeudis à la même heure, s'il n'y a pas scission du concile. (Approuvé).

On parle du clergé indigène.

De l'éducation des clercs.

Ils étudieront simultanément les langues latine et chinoise... ils apprendront quelques notions d'histoire, de géographie, etc.

Quant aux langues européennes, ils ne les étudieront pas au séminaire, mais il ne leur sera pas interdit de les apprendre après le sacerdoce.

Quelles charges, quels emplois pourront leur être confiés ? Ils ne sont pas exclus de la place de supérieur, mais actuellement il n'est pas à propos de la leur donner.

SÉANCE DU 30 JANVIER.

On a exposé longuement la question des Religieuses, mais sans aucune conclusion.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

15° Nous devons tendre à la formation du clergé indigène et séculier : les prêtres ne doivent pas être admis aux vœux religieux, à moins qu'ils ne donnent des marques d'une vocation extraordinaire.

16° De l'habit ecclésiastique. On l'introduira peu à peu ; sur le littoral de l'Empire on peut le porter, dans l'intérieur ce n'est pas encore possible.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

19° Il importe d'avoir des réunions pour l'examen des cas de conscience, et dans ces réunions, les cas proposés par écrit par les missionnaires seront résolus par écrit.

20° Presque toutes les missions tolèrent 30 % d'intérêt, parce que c'est le taux légal. D'autres suivent plutôt la coutume du pays. Quelqu'un craint que la loi ne soit pas assez explicite. On examinera le texte de la loi.

22° L'unique catéchisme que présentera le concile du Vatican.

24° Généralement on possède les registres des baptêmes, etc.; un grand nombre n'inscrivent pas d'une façon détaillée les actes des dispenses de mariages. — La question est à élucider. — On devra se procurer des formules de dispenses.

28° Du langage chrétien. — Devra-t-on retrancher des livres chinois les expressions quasi-latines? — La question reste encore en suspens. — Chacun préfère conserver l'usage particulier de son Vicariat. — A la Sacrée-Congrégation de dirimer.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

On revient à la 28° question. Il semble que nous devons encore attendre la décision de la Sacrée-Congrégation.

32° Il faut maintenir avec persistance la coutume par laquelle les néophytes, même étant pauvres, nourrissent le missionnaire pendant le temps de la visite. Qu'ils donnent d'abord ce qu'ils doivent donner. Ensuite, si cela paraît nécessaire, le missionnaire fera l'aumône aux plus pauvres.

33° Est-il permis de recevoir un intérêt d'un prêt ou d'un échange avec l'argent de l'Eglise? Un certain nombre l'affirment, d'autres n'osent pas l'affirmer, et n'ont jamais osé en percevoir.

36° On exige absolument un conseil d'administration des biens.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER.

38° On propose d'éditer des cantiques en langue chinoise pour les principales fêtes. On en parlera de nouveau, de même que du projet de composer, pour l'usage de toutes les missions de l'Empire, des livres qui répondent aux besoins, surtout des livres de piété à l'usage des fidèles.

40° Il existe déjà plusieurs confréries, comme du très saint Cœur de Jésus, du Cœur très pur de la bienheureuse Vierge Marie, du scapulaire du Mont-Carmel et du Rosaire. Il importe que ces confréries ne soient pas trop nombreuses.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

44° Dans les écoles, les enfants de chrétiens sont plus exposés quant aux mœurs que quant à la foi, à cause de la société des enfants de païens. C'est pourquoi, si les païens sont en bien plus petit nombre que les chrétiens, et si le maître d'école est zélé et actif il n'y a aucun danger pour les chrétiens, et les païens assez souvent embrassent la foi, parce qu'ils étudient les livres de religion, assistent aux prières des chrétiens, et insensiblement apprennent avec eux à prier. Tous cependant sont d'avis que si les païens étaient plus nombreux que les chrétiens, il serait préférable d'instruire les païens à part.

46° On doit s'en tenir aux décrets et au synode du Su tchuen (chap. X, 28). Dans les écoles les livres *Y-kin* et *Che-kin* sont rigoureusement pro-

hibés. Un grand nombre cependant pensent que les jeunes gens qui se préparent aux examens publics du baccalauréat ne doivent pas être inquiétés, si à la maison (en dehors de l'école) ils se livrent à l'étude de ces livres dont la connaissance paraît nécessaire pour conquérir les lauriers.

51° C'est très facile partout en Chine d'établir une imprimerie des livres chinois, parce que la manière d'imprimer le chinois est tout ce qu'il y a de plus simple et n'exige pas de grandes dépenses.

Quelques-uns pensent qu'il serait très bien et même nécessaire d'établir une Commission parmi les Vicaires apostoliques, afin de corriger les livres déjà existants, examiner les nouveaux qui vont paraître, et aussi en composer. Ils auraient soin de faire imprimer ces livres munis de l'approbation nécessaire et ils en enverraient des exemplaires à toutes les missions. Ainsi on obtiendrait plus facilement l'uniformité, des livres nombreux et meilleurs.

Mais on ne voit pas comment, de combien de personnes, et où serait établie cette Commission.

53° Il a paru difficile à tous, instruits par l'expérience, de fonder un collège de catéchistes. Que chacun y pourvoie de son mieux.

55° Au sujet du calendrier qu'on doit imprimer pour tout l'Empire, la majorité juge qu'on doit étendre à tous les Vicariats les faveurs et les dispenses de quelques-uns : 1° En ce qui concerne les jeûnes et les abstinences ; 2° quant aux fêtes de précepte. Cependant le vœu du plus grand nombre fût qu'on diminuât le nombre des fêtes d'obligation, mais pour insister sur l'observance complète des dimanches et des fêtes ; c'est-à-dire, que les fidèles s'abstiennent toute la journée des œuvres serviles les dimanches et fêtes de précepte ; réservant cependant la faculté qui a été concédée aux Vicaires apostoliques de dispenser quand ils le jugeront à propos.

Enfin Nosseigneurs désignés pour composer le calendrier sont priés de préparer leur schéma pour le présenter et l'achever dans la prochaine réunion.

SÉANCE DU 3 MARS.

Discussion du programme proposé par les Evêques désignés, et dont voici à peu près la teneur :

DES FÊTES : 1° Les fidèles s'abstiendront des œuvres serviles pendant toute la journée les jours de Dimanche et de fêtes d'obligation.

Trois ou quatre objectent que c'est un point particulièrement difficile dans leurs missions ; les autres pensent que cette règle sacrée de l'Église doit être mise en vigueur.

2° Le nombre des fêtes sera diminué et on retiendra seulement les jours de *Dimanches* pendant l'année, parmi lesquels Dimanches tombent les fêtes de *Pâques* et de la *Pentecôte*, — la *Nativité de Notre Seigneur* ; de plus l'*Ascension de Notre-Seigneur*, — l'*Assomption de la bienheureuse Vierge Marie*, — les fêtes des *Saints Apôtres Pierre et Paul*.

Quelques-uns demandent que la fête de *Tous les Saints* soit célébrée d'obligation (6 *affirmative*, 7 *negative*).

3° Les fêtes dont la solennité est transférée : l'*Immaculée-Conception*. Le jour même est fête de dévotion, non d'obligation, et la solennité est transférée au Dimanche dans l'octave, mais non pas au II^e Dimanche de l'Avent, parce que souvent il tombe avant la fête.

On obtient que tous les prêtres puissent célébrer la messe de l'Immaculée Conception.

Saint Joseph. Le 19 mars est tenu comme une fête de dévotion et la fête du Patronage est solennellement célébrée le III^e dimanche après Pâques, comme Patron de l'Empire Chinois.

On demande si la *solennité de l'Épiphanie* doit être transférée au dimanche dans l'octave (7 *affirmative*, 6 *negative*).

On fait la même demande pour la fête du *Saint-Sacrement* (8 *affirmative*, 5 *negative*).

DES JEUNES ET DES ABSTINENCES. Il y aurait 9 jeûnes, savoir : les 7 vendredis de Carême, les vigiles de Pâques et de la Nativité de Notre-Seigneur.

Sur les abstinences, rien n'est décidé ; il faut attendre la fin du concile qui peut-être sera moins sévère pour toute l'Église au sujet des abstinences. Nous en reparlerons après le concile.

SÉANCE DU 6 MARS

57° Il paraît que dans plusieurs missions, assez souvent les chrétiens se servent de tambours, de flûtes et font partir des pétards pour la solennité des funérailles ; toutes ces choses doivent être prohibées, parce que les païens les emploient pour chasser les esprits qu'ils croient vouloir nuire à l'âme des défunts.

59° Tous s'accordent en ceci : que les cérémonies du baptême ne peuvent pas être divisées en deux parties, mais presque tous déplorent que les interrogations dans le baptême ne puissent pas être faites en langue du pays, et ils croient devoir demander que les interrogations, après avoir été faites en latin, puissent aussitôt être faites en langue indigène.

63° Presque d'un consentement unanime, on a jugé que la confirmation ne devra plus être donnée aux enfants immédiatement après le baptême ; mais on devra observer l'usage général de l'Église, selon la règle du Catéchisme Romain. Quelqu'un objecte que d'après le synode du Su-tchuen il est permis de confirmer les enfants aussitôt après le baptême. Or, le synode du Su-tchuen insinue le contraire ; il ajoute ensuite... « A cause des dangers des persécutions... etc., il sera permis de confirmer les enfants avant sept ans. » (Chap. III, 4).

66° Dans toutes les missions il ne peut pas y avoir une préparation spéciale et une solennité pour la première communion des fidèles ; tous s'accordent cependant à reconnaître qu'il en sortirait de grands avantages.

SÉANCE DU 10 MARS.

69° Le décret du concile de Trente n'est pas encore promulgué. Il importe d'introduire la coutume de déclarer invalides les mariages qui n'ont pas été contractés devant deux témoins : demander à la Sacrée-Congrégation les pouvoirs nécessaires.

70° Demander à la Sacrée-Congrégation s'il est requis que l'acte de dispense soit remis entre les mains des dispensés.

Dorénavant les réunions n'auront lieu que le premier dimanche de chaque mois.

En cette dernière réunion, l'évêque Languillat communiqua la lettre qu'il avait été chargé de rédiger pour Napoléon III, afin de le remercier de l'aide que ses armes et sa diplomatie avaient donnée aux Missions. Nous n'avons pas le texte complet de cette pièce, voici seulement la partie que Faurie a conservée¹ :

Appelés par le Souverain Pontife au concile du Vatican, les évêques de Chine, presque tous français, se sont réunis pour se communiquer le résultat de leurs travaux, et arriver aux moyens de faire prospérer, de plus en plus, leurs Eglises de l'Extrême-Orient. Nos premiers entretiens ont été sur le bien produit par le traité de 1860, et notre première pensée a été d'en remercier collectivement Votre Majesté.

Le traité a ouvert à nos missions de Chine une ère nouvelle. Nous pouvons maintenant pénétrer librement dans cet empire si longtemps fermé, y prêcher, bâtir des églises, créer des établissements de charité, etc.

Cette liberté, nous la devons à la haute protection dont nous couvre Votre Majesté, par l'entremise de la Légation permanente qui, de Pékin, veille à l'exécution des traités. Il est vrai que, souvent, la mauvaise foi chinoise en élude la réalisation, et cause à nos missions de graves dommages ; mais il n'en est pas moins vrai qu'à la faveur de cette liberté, nos chrétientés ont déjà pris des accroissements sensibles. D'ailleurs, ces infractions elles-mêmes peuvent tourner à bien, puisqu'elles éclairent la France sur les moyens à prendre pour en prévenir le retour. La révision périodique des traités, si sagement stipulée par Votre Majesté, sera une occasion favorable de compléter ce que la France a si noblement commencé.

Malgré toutes les précautions qu'on pourra prendre, il y aura, sans doute, encore des infractions de la part d'un peuple païen qui ne peut avoir la fidélité consciencieuse des pays chrétiens ; mais en travaillant à la propagation de l'Évangile, on travaille à leur éducation sociale, à mesure qu'ils deviendront chrétiens ils seront plus fidèles.

Nos chrétiens savent déjà aimer la France qui leur a acquis la liberté.

L'Empereur répondit aux signataires de la lettre² :

Palais des Tuileries, le 17 mars 1870.

A MESSIEURS LES ÉVÊQUES MISSIONNAIRES DE LA CHINE.

MESSIEURS,

Je suis heureux que le but de l'expédition de 1860 ait été si bien compris par les évêques et les missionnaires de la Chine. Je les remercie de leurs efforts si dévoués pour faire fructifier nos victoires dans l'intérêt de la religion et de la civilisation européenne. De mon côté, je m'empresserai de faciliter leur tâche.

Je suis très touché de l'expression de vos vœux pour l'Impératrice, pour le Prince Impérial et pour moi. A mon tour, je prie Dieu qu'Il protège votre œuvre et qu'Il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

¹ A. M.-E., vol. 547, p. 1727.

² A. M.-E., vol. 549^d, p. 1202.

Nous n'avons aucune donnée sur les conférences suivantes.

Quant à celles dont nous venons de citer le texte complet ou des extraits, il est facile de voir que plusieurs des questions étudiées à ce moment ont été résolues plus tard ; particulièrement la division de la Chine en plusieurs groupes pour la tenue des synodes régionaux, qui fut prescrite par un décret de la Propagande du 23 juin 1879.

Ces réunions procurèrent aux Vicaires apostoliques l'occasion d'échanger des idées sur l'apostolat en Chine, et les entretiens qui eurent lieu éveillèrent chez plusieurs des réflexions nouvelles et des appréciations différentes de celles que jusqu'alors ils avaient portées. Faurie ne fut pas le dernier à entrer dans cette voie.

D'ici, écrivait-il à ses missionnaires¹, bien des choses m'apparaissent autrement, soit par position, soit par relation :

1° Par position. Quand on est hors de la mêlée, on voit l'ensemble des manœuvres ;

2° Par relation et comparaison avec ce qui se passe dans les autres missions voisines. J'ai entendu cent Vicaires apostoliques de missions diverses ; je vois journellement ce que fait et pense la Propagande.

La conclusion de cette observation attentive et nouvelle des faits fut la page suivante pleine de prudents conseils, toujours excellents à relire et à méditer, et que nous considérons comme un devoir de citer :

AFFAIRES CIVILES DE L'ÉTAT

Ne vous mêlez jamais des affaires qui touchent au gouvernement, comme soumission des rebelles, nomination ou déposition de mandarins. Ne pas même dire un mot pour faire nommer ou monter un mandarin soit chrétien, soit païen, parce qu'il sera favorable à la religion. Saint François-Xavier l'a fait une fois à Goa ; et il a eu à s'en repentir. Pour un ami qu'on croit se faire, on se suscite mille ennemis, sans excepter celui qu'on a favorisé. Nos plus fidèles amis ne sont pas ceux qui nous ont des obligations. Ils rougissent de nous être redevables et se tournent contre nous. C'est l'ordinaire partout, mais c'est infailible pour des Chinois à l'égard des Européens. La reconnaissance est lourde aux orgueilleux. D'ailleurs la propagation de la Foi n'a jamais réussi par ces moyens humains, et les instructions du Saint-Siège sont explicites à ce sujet (*Voyez le Cahier des décrets*).

Corollaire. Ne pas seulement nous abstenir de fait, mais le professer ouvertement. Non seulement ne pas promettre appui et protection à qui que ce soit auprès des autorités, mais déclarer formellement que nous ne pouvons ni ne voulons parce que c'est contraire à notre vocation. Car si nous répondons simplement par les termes de la politesse ordinaire, bien que nous ne fassions rien, plusieurs nous attribueront leur élévation et leur disgrâce, et l'effet fâcheux que nous voulons et devons éviter serait le

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1261. Rome, 7 juillet 1870.

même. Cela nous est quelquefois arrivé ; donc *ab actu ad posse valet consequentia*.

Il faut que tout le monde sache et croie que c'est bien sincèrement que nous ne nous mêlons pas des choses du Gouvernement.

PROPRIÉTÉS

N'acheter de terrains que ce qui est nécessaire pour nos établissements, jamais pour faire des spéculations tendant à enrichir la mission. (Pour le moment l'avis est superflu, puisque nous n'avons ni sou ni maille, mais il est bon de poser des principes). Il faut ce qu'il faut ; mais les richesses sont un malheur d'abord *in se, vae vobis divitibus*, secondement à cause de l'effet que cela produit sur les païens.

Posons-nous toujours en hommes apostoliques et désintéressés. C'est le seul moyen de faire fructifier notre ministère et de n'avoir jamais de grands embarras.

La fâcheuse impression que produit une conduite différente retomberait sur toutes les missions. Les ambassadeurs chinois qui voyagent en Europe depuis 2 ou 3 ans, se plaignaient de cela à Naples il n'y a pas longtemps : « Les chrétiens s'attirent souvent eux-mêmes leurs persécutions, parce qu'ils sont orgueilleux envers les païens. Vos catéchistes les soutiennent, vos missionnaires se mêlent dans les procès, et ils veulent toujours avoir raison, même quand ils ont tort. »

Il est probable qu'ils ont répété ces plaintes par toute l'Europe. Ce n'est pas vrai pour toutes les missions, mais toutes en souffrent.

Résumant ses conseils en les répétant, Faurie terminait par ces lignes¹ :

Dans les persécutions, exhorter les chrétiens à la patience, leur faire comprendre que c'est leur intérêt, que tout s'arrangera après la tourmente.

Après la persécution exiger des réparations convenables. Mais qu'on ne sente jamais l'avidité d'un vainqueur qui exploite sa victime. Les Chinois sentent bien cela, même quand ils semblent s'exécuter de bonne grâce. Cela laisse toujours une impression fâcheuse, nuisible à notre réputation, et, par conséquent à la propagation de la Foi. Tôt ou tard cela peut amener des catastrophes.

PROCÈS

Ne jamais aider les chrétiens dans leurs procès, même quand le succès promet des conversions nombreuses.

N'intervenir auprès des autorités que dans le cas de vraies persécutions. Se défier de certains néophytes (surtout simples adorateurs) qui, ayant quelque affaire fâcheuse avec les païens, viennent vous dire en pleurant que c'est *in odium fidei*, parce qu'ils veulent se faire chrétiens, qu'on les a pillés, battus, qu'on leur a déchiré leurs images, etc. Ces cas se sont présentés quelquefois comme vous savez.

Corollaire. Pour toutes les affaires de quelle qu'importance que les mis-

¹ A. M.-E., vol. 549^d, p. 1262. Lettre à M. Lions. Rome, 7 juillet 1870.

sionnaires en district ne s'en mêlent pas, mais qu'ils les renvoient à l'évêque ou à son fondé de pouvoirs. Il devra toujours répondre à leurs instances : « Je ne puis pas me mêler de ces sortes d'affaires parce que l'évêque me l'a défendu. » De cette sorte, 1° le missionnaire sera plus libre pour son ministère; 2° Si les affaires ne sont pas sérieuses, la plupart des plaignants reculeront devant la dépense d'un voyage à la capitale et 9 affaires sur 10 tomberont à l'eau.

Pour les différends qui peuvent s'arranger sur les lieux, faites-les discuter et juger par un jury composé des catéchistes et de gens sérieux de l'endroit. S'ils ne se soumettent pas à l'arbitrage, ne vous en mêlez plus, sinon au saint tribunal, s'il y a lieu, et vous verrez ce qu'il y aura à décider pour le for intérieur.

A cette occasion, je vous renouvelle encore deux avis : 1° Dans vos correspondances ayez soin de ne rien exagérer. Plusieurs personnes se plaignent que les missionnaires le font souvent. Je sais que trop souvent l'exagération vient des lecteurs ou rédacteurs d'Europe, qui après la lecture de quelques faits, les généralisent dans leurs paroles ou leurs écrits ; mais je sais aussi que certains missionnaires, surtout les jeunes, racontent souvent tout ce qui leur paraît extraordinaire ou singulier, sans faire les observations ou restrictions nécessaires.

En conséquence toutes les fois que vous avez à raconter quelque chose de ce genre, faites toujours les réflexions nécessaires pour que le lecteur comprenne que, de ce fait, il ne peut pas induire à une règle générale. Soyons aussi exacts que possible.

2° Dans l'ouverture des nouvelles chrétientés commençons autant que possible par les braves gens réputés honnêtes et ayant l'estime du pays. Il est arrivé *non raro* que les plus belles espérances ont avorté par suite de l'admission de personnes mal famées qui ont discrédité la religion. Admettre les canailles, (par canaille je n'entends pas les pauvres et les petites gens, qui souvent ont l'estime de leur pays) c'est fermer la porte aux honnêtes gens ; tandis que, si on forme un bon noyau, les méchants ne peuvent plus venir, sans se convertir et se corriger pour de bon.

Nous savons tous cela depuis longtemps, mais il est bon de renouveler de temps en temps ces bonnes résolutions¹.

Aux séances du concile, aux réunions particulières des Vicaires apostoliques de Chine, aux réflexions sur l'administration du Kouytcheou s'ajoutèrent les travaux auxquels se livrèrent les évêques membres de la Société des Missions-Étrangères sur le règlement général de la Société. Nous nous contentons de les signaler, car leur étude ne rentre pas dans notre cadre.

Le concile se termina brusquement. Le bruit de la guerre, qui s'allumait entre la France et la Prusse, vint tout à coup retentir

Quelques mois plus tard, écrivant à Lions, Faurie revenait sur ces pensées et les condensait dans ces mots : « Patience, douceur, pas d'ambition, pas de calculs humains, pas d'orgueil ; le genre tranchant semble parfois faire impression aux Chinois, mais, en définitif, tôt ou tard il gâte tout. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1323. Castres, 8 octobre 1870.)

dans Rome, et le 18 juillet fut fixé pour la proclamation solennelle du dogme de l'infailibilité du Souverain Pontife. « M^{gr} Faurie, écrit Castaing¹, oubliant en un instant vingt années de durs labeurs, remercia Dieu de l'avoir rappelé de trois mille lieues pour lui donner la joie de confesser la vérité et d'écrire à la suite du symbole des Apôtres expliqué par le successeur de saint Pierre son humble témoignage en un seul mot : *Placet.* »

Le jour même de cette proclamation, Pie IX distribua des médailles aux évêques qui allaient quitter Rome. « Quand il est arrivé à moi, raconte Faurie², il m'a dit : « Vous, mon Chinois, je ne vous

¹ *Vie de Mgr Faurie*, p. 592. Faurie envoya à des catéchistes, à des vierges, à des chrétiens des objets de piété, images ou statuettes bénites par le Pape.

« Agathe Mong vous remercie, lui écrivait Vielmon le 18 mai 1870 ; une heureuse, la plus heureuse de toutes les heureuses du monde, c'est Philomène. Elle est en possession d'un portrait du Saint-Père ! Elle y rêvait, dit-elle, depuis 10 ans, mais elle n'osait pas espérer ce bonheur. » (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 1723.)

En plus du récit de ce qu'il faisait de plus important, Faurie tint ses missionnaires au courant de certains événements qui pouvaient avoir une répercussion en Chine, par exemple de ce qu'il apprit, au mois de juin 1870, sur la mission Burlingame. Cette mission, plus ou moins fantaisiste, conduite par l'ancien représentant des Etats-Unis à Pékin, et composée de deux tao-tai, Tche-kang et Souen Kiao-kou, et de plusieurs autres fonctionnaires parcourut le Nouveau et l'Ancien Monde de 1868 à 1870. Ayant perdu son chef le 11 février de cette dernière année à Saint-Pétersbourg, elle vint en Italie quelques mois plus tard.

« Bien entendu, écrivait Faurie au mois de juin 1870, qu'on les sature de tout ce qu'il ne faudrait pas, et qu'on leur donne, le plus qu'on peut, le mépris de la Religion. Ils sont maintenant en Italie, on s'attendait à les voir à Rome et le cardinal Barnabo m'avait invité pour interprète. Mais de Florence ils sont allés à Naples ; et de Naples revenus à Florence sans passer par Rome. On les en aura sans doute détournés, on leur aura dit qu'il faut faire la prosternation devant le Pape, que sais-je ?

« A Naples ils ont visité le collège Chinois de la Propagande. On les a reçus à la chinoise. Les élèves ont fait un compliment chinois dans lequel ils réclament le concours des dits ambassadeurs en faveur de la liberté religieuse. Ceux-ci ont répondu : « La liberté religieuse, vous l'avez depuis les traités, et les obstacles ne viennent pas du Gouvernement. Les persécutions sont suscitées par les lettrés orgueilleux, ou le peuple stupide. Vos chrétiens sont fiers et audacieux envers les païens, et les catéchistes les encouragent dans cette audace ; ce qui fait que la plupart des persécutions, ce sont les chrétiens qui se les attirent. Vos missionnaires font des procès, et veulent toujours avoir raison, même quand ils ont tort, etc. » Ils se sont aussi plaints de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. « On dit que nous tuons nos enfants, ce qui est faux ; on fait là-dessus des caricatures pour nous faire paraître barbares, etc. » Tout cela a été publié dans les journaux. Un journal de Naples a répondu par un assez bon article qui paraît dicté par les élèves chinois. On cite entr'autres les édits impériaux défendant l'infanticide et les lois y relatives. Cependant cela fait un fâcheux effet sur bien du monde. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1253.)

² *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1273. Lettre de Mgr Faurie à ses missionnaires, juillet 1870.

donne rien, parce que vous ne partez pas. Vous me l'avez dit, il y a deux mois. Vous reviendrez à la Saint-Martin, et, quand vous partirez pour la Chine, je vous donnerai quelque chose. » J'ai répondu : « Saint-Père, votre désir est un ordre. Si cependant quelque nécessité m'obligeait de partir j'en écrirais à Votre Sainteté, et vous m'accorderiez la permission. — Sans doute, mais il faut de bonnes raisons. »

« Le Secrétaire de la Propagande m'a dit qu'on va nommer une commission pour faire un recueil authentique de toutes les résolutions et décrets concernant les missions. La Propagande désire qu'il y ait dans cette commission quelques Vicaires apostoliques, et le Secrétaire m'a engagé à rester. »

V

Faurie quitte Rome. — Son séjour en France. — Son départ. — Son voyage. — Sa mort. — Caractère de son épiscopat.

Faurie quitta Rome emportant avec lui le *schema de missionibus*, travail préparatoire qui devait être utilisé lors de la continuation du concile. Il revint à Paris où tout était à la guerre ; plusieurs fois il alla célébrer la sainte messe à la caserne de la rue de Babylone « pour les pauvres conscrits, écrit-il ; je leur ai donné le scapulaire et des médailles, plus de mille en deux jours. Ces braves gens, arrivant de leurs campagnes sont encore bons. »

Il alla ensuite revoir le pays bordelais. Son biographe a raconté les principaux détails de sa vie à cette époque : retraite chez les Carmes du Broussy¹, arrestation dans les rues de Bordeaux², dîner à l'archevêché avec Thiers³, pèlerinage à Lourdes⁴, d'où il écrit à ses missionnaires la prière qu'il récita aux pieds de la grotte bénie :

¹ *Vie de Mgr Faurie*, p. 538. « Pendant les repas, les religieux font parfois des pénitences imposées ou spontanées, baiser les pieds de tous, se faire donner des soufflets, manger à genoux à la petite table (absolument comme à Lou-tsong-koan). Plusieurs fois la pensée m'est venue de les édifier par une semblable cérémonie ; mais, en réfléchissant qu'ils noteraient peut-être cela dans les annales et que mon nom passerait à la postérité pour l'édification des novices, j'ai pensé qu'il y aurait pour moi plus de perte que de profit, et j'ai résolu de passer ici en faisant les choses comme un mortel vulgaire que je suis. » (*A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1287. Lettre à M. Lions.)

² *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1304.

³ *Vie de Mgr Faurie*, p. 602.

⁴ *A. M.-E.*, vol. 549^d, p. 1412. 26 janvier 1871.

Bonne Vierge Marie, je sais bien ce que je désirerais vous demander pour l'Eglise, pour la France, pour ma mission et pour moi, mais je ne sais pas ce qui serait plus utile et plus conforme aux desseins de Dieu. Je désirerais pour l'Eglise que N. S. Père le Pape Pie IX vit de son vivant le rétablissement du patrimoine de Saint-Pierre et l'exaltation de la sainte Eglise. Je désirerais pour la France le triomphe sur ses ennemis, la conversion de tous les pécheurs et un gouvernement craignant Dieu ; pour ma mission la fin des persécutions et la conversion de tous les infidèles ; pour moi la victoire sur toutes les mauvaises passions qui me tourmentent et me font si souvent offenser Dieu.

Toutefois, ô ma bonne Mère, comme vous savez mieux que moi ce qui nous est le plus utile à tous, je vous prie de nous obtenir l'unique grâce qui comprend tout : de *faire toujours* la sainte volonté de Dieu soit dans la paix, soit dans la guerre.

Je vous offre et vous consacre ma mission, mes missionnaires : *Lions*, provicaire, *Bouchard*, *Vielmon*, *Lebrun*, *Bodinier*, *Guichard*, *Largeteau*, *Esslinger*, *Lamy*, *Chemier*, *Gréa*, *Mercusot*, *Faneau*, *Roux*, *Viret*, *Niaux* ; les deux prêtres chinois *Paul Ouang* et *Pierre Tsiang*, les catéchistes, les vierges, tous les fidèles et aussi les infidèles.

Bénissez-nous tous, bonne Vierge.

LOUIS FAURIE, évêque d'Apollonie,
Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

26 janvier 1871.

Cependant, en voyant la tournure que prenaient les événements de France, Pie IX avait le 20 octobre 1870 prorogé le concile et les Vicaires apostoliques reprirent la route de leur mission.

Le 19 février 1871, le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou s'embarqua à Marseille, sur le *Peï-ho*, commandant Mélizan.

En passant à Canton, il trouva son ancien provicaire, Mihières, qui n'avait pu encore pénétrer dans la mission du Kouang-si dont il était chargé ; ensemble ils élaborèrent un nouveau plan d'action, dont un des points fut le voyage au Kouy-tcheou de Mihières et d'un de ses missionnaires, Renault¹.

Quoique Faurie eut son passeport, il se fit donner par le gérant du consulat de France à Canton, Blancheton, la pièce suivante² :

Nous Gérant du Consulat de France à Canton, en vertu des articles 8 et 13 du traité de Tien-tsin, prions les autorités civiles et militaires, générales et provinciales, supérieures et inférieures de la Chine, de laisser passer librement M^{gr} Faurie, évêque missionnaire, chef de la mission de la province du Kouy-tcheou où il se rend, et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

¹ *Histoire des Missions de Chine. Mission du Kouang-si*, p. 130. A. M.-E., vol. 547, p. 1223. M^{gr} Faurie à M. Rousseille. Canton, 20 avril 1871.

² A. M.-E., vol. 547, p. 1221.

Le présent passeport, délivré en la chancellerie du Consulat de France à Canton.

Le Gérant du Consulat de France,
BLANCHETON ¹.

Canton, le 17 avril 1871.

Le Vicaire apostolique et ses compagnons avaient l'intention de se rendre au Kouy-tcheou par Chao-koan, Lo-tchang dans le Kouang-tong, Tchen-yuen dans le Hou-nan. Mais arrivés dans cette province, à Siang-tan, où ils passèrent la fête de l'Ascension chez le provicaire de l'évêque Navarro, ils apprirent que la route qu'ils voulaient suivre était envahie par les rebelles. Ils se dirigèrent vers le Yang-tse, qu'ils atteignirent un peu au-dessus de Kin-tcheou ; trois jours plus tard, ils arrivaient à Y-tchang. Là, ils changèrent de barque, et sept jours après, le 4 juin, ils étaient à Kouy-fou, où un missionnaire du Su-tchuen Oriental, Ouvrard, leur donna l'hospitalité.

A peine arrivé, déjà souffrant depuis la traversée du lac Tongting, d'un échauffement causé par les fatigues du voyage, Faurie tomba gravement malade ; Renault conduisit les bagages à Tchongkin, Mihières resta près de l'évêque.

Les médecins chinois assurèrent la guérison et prescrivirent des remèdes qui apportèrent un peu de soulagement et firent naître des espérances ; mais le 20 juin, ces espérances s'évanouirent, et après avoir reçu le saint Viatique et l'Extrême-Onction des mains de son ancien provicaire, le chef de la mission du Kouy-tcheou rendit son âme à Dieu, le 21 juin à 8 heures 1/2 du soir.

La nouvelle de cette mort transmise au Kouy-tcheou au milieu des ruines de Tsen-y, des difficultés de négociations compliquées, au lendemain de la mort de Vielmon, causa une douleur profonde. Le provicaire du Kouy-tcheou, Lions, tomba malade « sous le coup aussi terrible qu'inattendu qui venait de frapper sa chère mission ».

Malgré l'éloignement et les dépenses, les missionnaires et les chrétiens voulurent que les restes de celui qu'ils avaient tant aimé vinsent reposer à Kouy-yang. Quelques hauts mandarins eurent la générosité de participer aux frais.

Le corps arriva au mois d'août 1871, il fut déposé dans l'église Saint-Joseph, et pendant huit jours et huit nuits, les fidèles récitèrent près du cercueil de leur évêque les prières des morts.

« Des² néophytes de la campagne firent plusieurs journées de marche pour assister aux funérailles. Dans l'église, un grand drap

¹ Né en 1842, élève interprète en 1860, interprète chancelier à Han-keou en 1865, à Péking en 1867, consul à Han-keou en 1878, à Bang-kok en 1880, mort dans ce poste le 18 juillet 1881.

² *Vie de Mgr Faurie*, p. 622.

mortuaire, orné de dessins et de broderies, couvrait la bière et le catafalque. Le jour des obsèques, une foule innombrable suivit le cortège. En tête marchaient des chrétiens choisis parmi les plus robustes pour porter des bannières, des banderoles, des tablettes de toute couleur, sur lesquelles on lisait des sentences en rapport avec la cérémonie funèbre. « Elles étaient si diverses et si nombreuses, dit Lions, que je renonce à les décrire. » A la suite s'avançaient tous les orphelins vêtus de blanc, c'est-à-dire de l'habit de deuil. Derrière eux, trente-deux hommes portaient le brancard où reposait le cercueil. Les palanquins fermaient le cortège ; d'abord ceux des missionnaires, puis ceux des femmes et des riches chrétiens.

« La procession suivit les plus belles rues de la ville. Sur tout le parcours, jusqu'à l'extrémité du faubourg, à droite et à gauche, des milliers de païens, muets, respectueux, sympathiques, assistaient à la pompe funèbre. Les rues de Kou-yang fou, ordinairement bruyantes, encombrées de marchands et de porteurs de tout genre, devinrent tout à coup silencieuses et calmes. On n'entendait plus que le chant du *Miserere* en chinois. Les païens admirèrent et louèrent unanimement la beauté du culte catholique des morts.

« Le cortège accompagna le corps jusqu'à la colline de Tse-ki-pa, où M^{sr} Faurie fut enseveli sur le sommet du mamelon qu'il avait réservé, en 1867, pour la sépulture des martyrs.

« Après la cérémonie, les chrétiens se cotisèrent pour faire célébrer des messes à l'intention de leur évêque. Ils recueillirent mille francs, somme assez considérable eu égard à leur pauvreté et aux temps calamiteux qu'ils traversaient. »

Le rôle de Faurie et son action au Kouy-tcheou ont été discutés, principalement à cause de sa conduite lors de la présentation des passeports et du grand mouvement de conversion qui signala l'année 1864.

Nous avons donné précédemment notre appréciation sur ce mouvement, ses causes, ses résultats, la part d'entraînement involontaire, à peu près irrésistible qu'y prirent l'évêque et ses missionnaires.

Quant au Vicaire apostolique lui-même, à ses qualités et à ses défauts, il nous apparaît plein de bonté, d'amabilité, d'entrain, de gaieté, d'une intelligence claire, pratique plutôt que très élevée, primesautière sans être dénuée de réflexion, ayant des vues justes sans grande étendue, d'une piété sérieuse sans rien de ce qu'on est convenu d'appeler mystique, d'une modestie faite de bon sens et de vertu, très aimé de ses missionnaires qui lui obéissaient par affection¹. En

¹ M^{sr} Faurie constatait lui-même cette affection de ses missionnaires pour lui : « Tous les confrères sont si bien rangés autour de moi, qu'il a été impossible à quiconque de frapper sur moi, sans les blesser tous. C'est vraiment une bénédic-

un mot, Faurie fut un bon chef, sans rien de transcendant. Il conviendrait d'ajouter qu'il ne donna pas, du moins nous le croyons, toute sa mesure. Entre Faurie avant le concile et Faurie après le concile, on eut vu une différence assez notable dont eut bénéficié l'administration de son Vicariat. Parti pour la Chine, avec les connaissances que peut avoir du monde un séminariste qui n'a presque rien vu, il n'avait pu, au milieu des événements si divers qui marquèrent sa carrière épiscopale, relativement courte, que cueillir ce que nous appellerions volontiers des germes d'expérience; son séjour en Europe, les observations et les comparaisons qu'il y fit, les études et les réflexions auxquelles les réunions à Rome le forcèrent de se livrer, développèrent et mûrirent ces germes; les conseils adressés le 7 juillet 1870 à ses missionnaires en sont une preuve. Il mourut au moment où il allait être pleinement apte à porter des fruits. Si son épiscopat n'a pas réalisé toutes les espérances que ses lettres de 1863 et de 1864 excitèrent, il a cependant été marqué de caractères particuliers qu'il importe de souligner: effort extraordinaire pour la conversion des païens, développement des œuvres de la Sainte-Enfance, fraternité joyeuse parmi les missionnaires.

Dix-sept ans après sa mort, les amis de Faurie et plusieurs de ses compatriotes voulurent conserver à la postérité les traits de celui qu'ils avaient admiré; ils firent placer son buste dans la chapelle Saint-François Xavier de l'église de Monségur, le village natal du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou¹.

L'inauguration eut lieu le 7 octobre 1888 en présence de l'arche-

tion spéciale de Dieu dont je demeure bien confus, puisque je n'ai jamais fait pour mes missionnaires rien qui pût mériter un si unanime et si spontané concours. Cela me donne beaucoup d'espoir pour l'avenir, puisque la foi seule a pu leur inspirer un tel dévouement pour un chef moins âgé et moins capable que beaucoup d'entre eux. » (*A. M. E.*, vol. 549^j p. 221. Lettre aux direct. du Sém.)

¹ Le buste, en marbre de Carrare, est dû au ciseau de Fournier. Le piédestal dessiné par l'abbé Jagour, curé de Saint-Ferme, a été exécuté par Barbe son paroissien.

Sur l'entablement orné de grands feuillages largement traités, et faisant saillie, en repos sur l'architrave, un écusson aux armes de l'évêque du Kouy-tcheou, montre un épis de maïs sur fond d'azur avec la devise: *ex pluribus unum*.

Au-dessous de l'entablement, entre deux des colonnes qui le supportent, flanquées aux quatre angles, et sur la face intérieure du monument, la Foi, en relief sous la forme d'un ange aux ailes déployées porté sur des nuées, tient de sa main droite une croix rayonnante, sur le nimbe de laquelle on lit: FIDES. De la main gauche, la Foi tient une couronne.

Au-dessous du bas-relief, se lit une inscription latine qui retrace, en style lapidaire, les vertus et les travaux du missionnaire:

vêque de Bordeaux, Guilbert, et sous la présidence de Cardez, bienfaiteur de la mission.

*Ludovici. Fauri. Apolloniæ. Epi.
Amabilis. Et. Decorus. Aspectu.
Æqualium. Lætitiæ. Superiorum. Spes.
Concivium. Decus.
Ad. Sinenses. Oras. Idolis. Adhuc. Deditas.
Operarius. Dni. Missus.
Suavitate. Sævitiæ. Fortitudine.
Arrogantiam.
Scientia. Superbiam.
Egestatem. Charitate. Nuditatem.
Hospitalitate.
Contentiones. Auctoritate.
Superavit.
Concilii. Vaticani. Particeps.
Patria. Nec. Non. Pueritiæ. Sodalibus. Revisis.
Ad. Gregem. Indefessus. Pastor. Rediens.
Itinere. Fractus. Obiit. In. Dno.
XI. Kal. Julii M. D. CCC. LXXI.*

Sur la face gauche, une inscription française donne les grandes dates de la vie :

*Louis Faurie
Né à Monségur, le 12 juin 1824.
Ordonné prêtre à Paris le 21 décembre 1850.
Missionnaire en Chine 1851.
Consacré évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique
Du Kouy tcheou, 2 septembre 1860.
Assiste au Concile du Vatican 1870.
Mort à Kouy-fou (Chine) 21 juin 1871*

Sur la face droite, est gravé ce texte de saint Paul :

*Contra. Spem.
In. Spem. Credidit.
Ut. Fieret. Pater.
Mularum. Gentium.*

Rom. IV, 18.*

Deux éloges furent publiés dont voici les titres :

Eloge de Mgr Louis Faurie, évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. Au profit des orphelins du Kouy-tcheou. Bordeaux, imprimerie de J. Delmas. Rue Sainte-Catherine, 139-1872.

Eloge de Mgr Louis Faurie, évêque in partibus d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. (Chine). Prononcé à la distribution des prix du Petit Séminaire de Bordeaux, le 8 août 1872, par l'abbé J. H. Castaing, professeur de rhétorique. Bordeaux, imprimerie de la Guienne. rue Gouvion, 20, 1872.

* *Inauguration du monument à la mémoire de Mgr Louis-Simon Faurie, évêque (in partibus) d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, par S. G. Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, sous la présidence d'honneur de M. le comte Cardez, à Monségur (Gironde), le dimanche 7 octobre 1888. Bordeaux, imprimerie Bonnard, 91, rue Porte-Dijeaux, 1888. (A. M.-E., vol. 549^d, p. 1455.)*

Le Monument est l'œuvre du sculpteur Fournier.

Le marbre durera-t-il plus longtemps dans la petite église de Mon-ségur que le souvenir de Faurie dans le cœur des missionnaires du Kouy-tcheou ? Si 38 ans écoulés, sans l'avoir affaibli, étaient une garantie suffisante de la perpétuité des sentiments, l'affection que gardent aujourd'hui encore à l'évêque et ceux qui furent les compagnons de ses labeurs et ceux qui ne l'ayant jamais connu l'aiment pour les témoignages qu'ils en ont entendu rendre, nous serions tenté de croire que, malgré l'inconstance si facile à la nature humaine, le marbre s'effritera avant que l'oubli n'enveloppe cette mémoire.

Si du Vicaire apostolique nous passons à la mission qu'il gouverna pendant onze ans, que voyons-nous ?

Une modeste augmentation du nombre des missionnaires et des prêtres indigènes, une augmentation assez notable de baptêmes d'adultes, d'écoles, d'orphelinats ; une diminution très grande de baptêmes d'enfants de païens. Pour mieux préciser voici des chiffres :

En 1860, on comptait : 1 évêque, 10 missionnaires, 2 prêtres indigènes, 10 vierges, 40 baptiseurs et baptiseuses, 1 séminaire avec 12 élèves, 5 écoles, 2 orphelinats, 10 pharmacies, 95 stations avec 3677 catholiques. De 1850 à 1860, le nombre des baptêmes d'adultes avait varié de 150 à 300 et celui des baptêmes d'enfants de païens de 6.000 s'était élevé à près de 30.000.

En 1870, il y avait : 1 évêque, 15 missionnaires, 3 prêtres indigènes, 27 vierges, une trentaine de baptiseurs et de baptiseuses, 1 séminaire avec 45 élèves, 34 écoles dont 13 de garçons et 21 de filles, 10 orphelinats, 10 pharmacies, plus de 170 stations avec 8.000 catholiques. De 1860 à 1870, le nombre des baptêmes d'adultes avait passé à 900, et celui des baptêmes d'enfants de païens était tombé de près de 30.000 à 3.800.

Ces chiffres nous permettent les constatations suivantes :

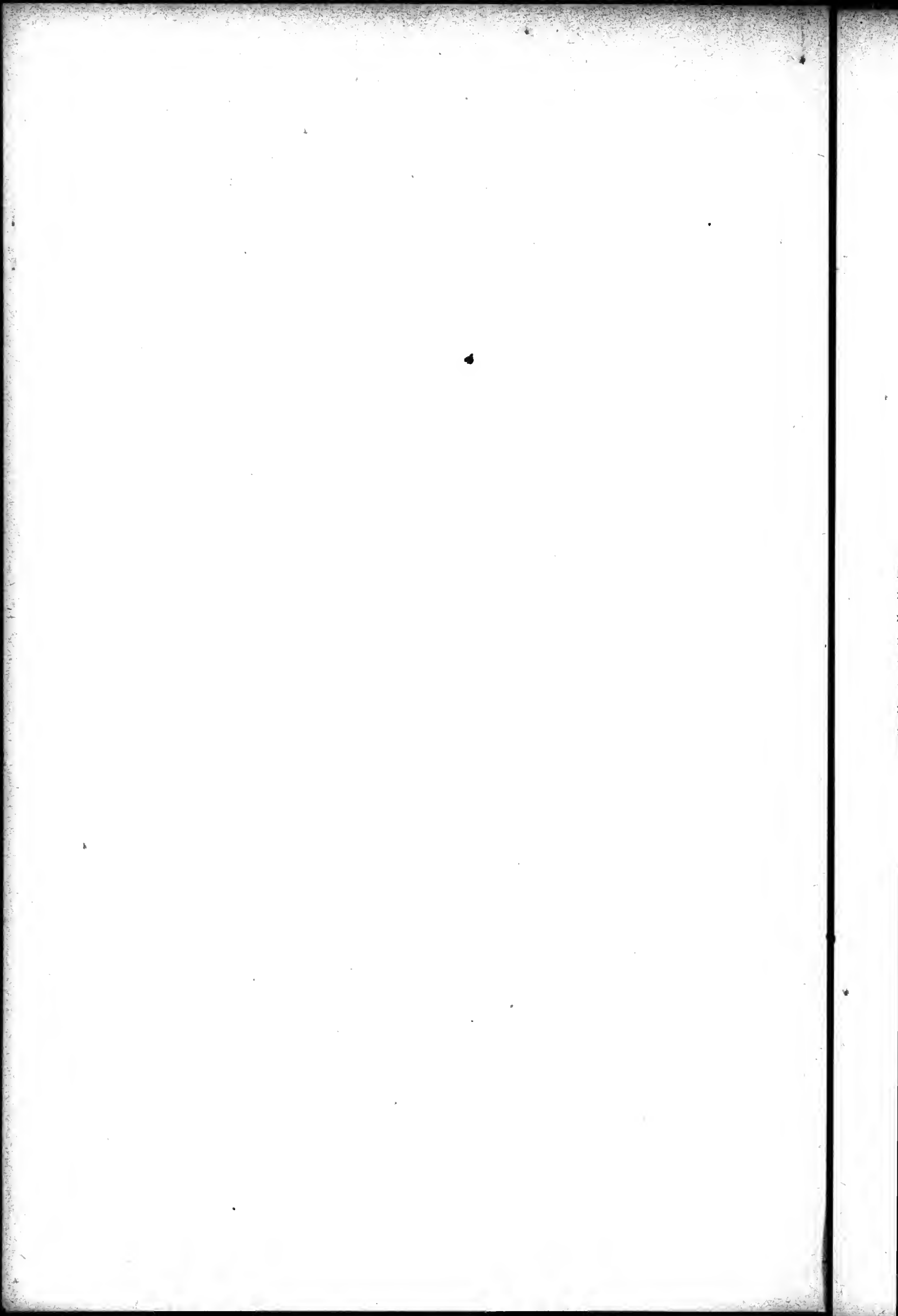
Augmentations : missionnaires 5, prêtre indigène 1, séminariste 33, vierges 17, écoles 29, orphelinats 8, stations plus de 70, baptêmes d'adultes environ 600, catholiques plus de 4.000.

Diminutions : baptiseurs et baptiseuses une dizaine ; baptêmes d'enfants de païens environ 25.000. Nous avons dit précédemment les raisons de cette diminution.

Les pharmacies, dont quelques-unes avaient été détruites, d'autres nouvellement établies, restaient en nombre égal.

Dans son ensemble, la situation du catholicisme au Kouy-tcheou était moins faible, sans être forte ; l'opinion publique parmi les mandarins, les lettrés et le peuple ne paraissait pas lui être beaucoup plus favorable en certaines régions ; en d'autres, au contraire, les

œuvres de charité et les services rendus par les missionnaires avaient amélioré les dispositions de la majorité des habitants ; les ouvriers apostoliques avaient peut-être acquis une liberté moins précaire, cependant ils allaient continuer de rencontrer bien des oppositions à leur action évangélisatrice.



ERRATA

P.	6	7 ^e ligne	<i>lire</i>	1858	<i>au lieu de</i>	185
»	50	13 ^e ligne	»	moi	»	mo
»	96	3 ^e ligne	»	1861	»	1860
»	134	5 ^e ligne	»	Ministre	»	Ministe
»	161	22 ^e ligne	»	ils	»	elles
»	348	La note 1 doit passer à 2 et <i>vice versa</i> .				
»	464	21 ^e ligne	<i>lire</i>	Mercusot	<i>au lieu de</i>	Mercuso
»	562	14 ^e ligne	»	Mercusot	»	Mercurot.

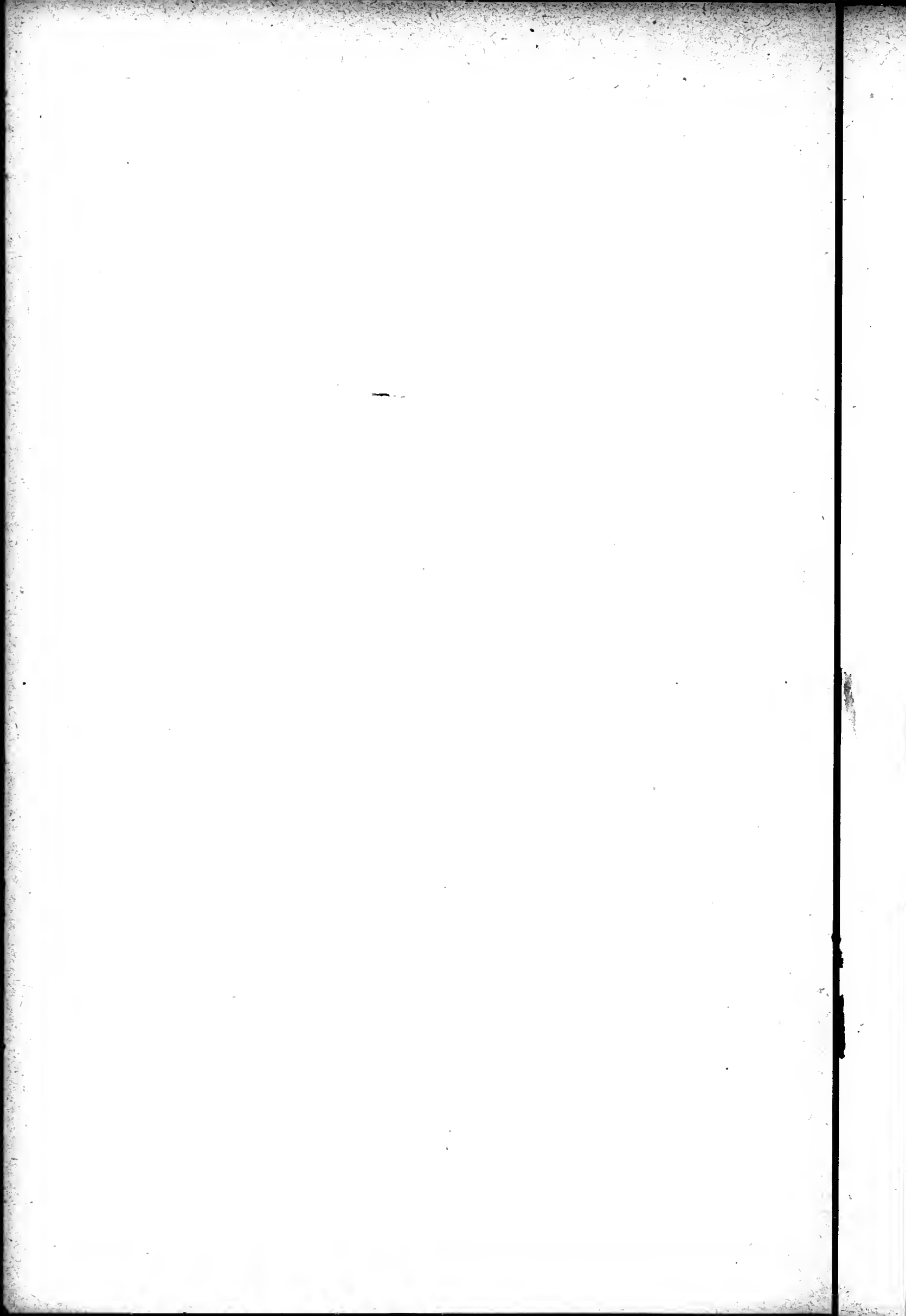


TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
CHAPITRE I. — La situation politique et religieuse en Chine aux débuts de l'épiscopat de Faurie. 1858-1862.	5
CHAPITRE II. — Etat politique et social du Kouy-tcheou. 1860-1862.	39
CHAPITRE III. — Les martyrs de Tsin-gai. 1861.	74
CHAPITRE IV. — Les martyrs de Kai tcheou. — Négociations à Pékin. 1862-1863.	113
CHAPITRE V. — Les martyrs de Kai tcheou. — Les réparations. 1863-1864.	160
CHAPITRE VI. — Guerre civile. 1864.	192
CHAPITRE VII. — Conversions. — Faurie pacificateur. 1864.	216
CHAPITRE VIII. — Négociations de Vielmon avec les musulmans. 1864-1865.	262
CHAPITRE IX. — Hostilité des mandarins. — Les abandons. 1864-1865.	325
CHAPITRE X. — Départ du vice-roi Lao. — Hostilité du gouvernement chinois et des mandarins contre le catholicisme. 1865-1866.	359
CHAPITRE XI. — Administration et organisation. — Séminaires. 1862-1868.	403
CHAPITRE XII. — Fondations de stations et conversions. — Oratoires. 1866-1871.	414
CHAPITRE XIII. — Les OEuvres de la Sainte-Enfance. 1860-1871.	497
CHAPITRE XIV. — Tribulations. 1868-1870.	541
CHAPITRE XV. — Le Concile. — Réunions des Vicaires apostoliques. — Mort de Faurie. 1870-1871.	590

